DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 8

DEUXIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

SESSION 1897



VOLUME XXXI.

☞ Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

SECONDE SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1897.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

☞Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME 1.

1. Rapport de l'auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1896. Présenté le 30 mars 1897, par l'hon. W. S. Fielding.... ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présentés le 30 mars 1897, par l'hon. W. S. Fielding......... .. . . . *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

2a. Budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1898. Présenté le 8 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

2b. Estimation supplémentaire d'une somme requise pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1887, pour le contingent militaire qui doit être envoyé en Angleterre pour le Jubilé de la reine. Présentée le 20 mai 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

2c. Estimations supplémentaires pour l'exercice expirant le 30 juin 1897. Présentées le 10 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding............. ....*Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*

2c.* Estimation supplémentaire pour l'exercice expirant le 30 juin 1897 (ministère des postes). Présentée le 14 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

2d. Estimations supplémentaires additionnelles pour l'exercice expirant le 30 juin 1898. Présentées le 18 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding:..*Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*

2e. Estimations supplémentaires additionnelles pour l'exercice expirant le 30 juin 1898. (Prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal.) Présentées le 23 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding... ....*Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*

3. Liste des actionnaires des banques chartées de la Puissance du Canada à la date du 31 décembre 1896. Présentée le 5 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

3a. Rapport des dividendes restant impayés et des soldes non réclamés dans les banques chartées du Canada depuis cinq ans et plus, antérieurement au 31 décembre 1896.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 3.

4. Rapport du surintendant des assurances, pour l'année terminée le 31 décembre 1896.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4a. Sommaire des rapports des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre. Présenté le 29 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4b. Relevé préliminaire des affaires des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année civile 1896. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 4.

5. Rapport du département du Commerce, pour l'année expirée le 30 juin 1896. Présenté le 25 mars 1897, par sir Richard Cartwright ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

6. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présentés le 30 mars 1897, par l'hon. W. Paterson.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 5.

7. Rapport, relevés et statistiques du revenu de l'intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présentés le 26 mars 1897, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

7a. Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présenté le 26 mars 1897, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

7b. Falsification des substances alimentaires, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présenté le 26 mars 1897, par sir Henri Joly de Lotbinière..*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8. Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1896. Présenté le 23 avril 1897, par l'hon. W. Mulock...... ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8a. Rapport sur les archives du Canada, 1896. Présenté le 23 avril 1897, par l'hon W. Mulock.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 6.

8c. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour l'année 1896.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8d. Statistique criminelle pour l'année 1896...*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 7.

9. Rapport annuel du ministre des travaux publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1896. Présenté le 9 avril 1897, par l'hon. J. I. Tarte. ...*Imprimé pour la distribution et les documents de la session*

10. Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux pour l'exercice 1896. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. A. G. Blair ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 8.

11. Rapport annuel du département de la marine et des pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. —Marine. Présenté le 26 mai 1897, par l'hon. L. H. Davies.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

11a. Rapport annuel du département de la marine et des pêcheries, pour 1896.—Pêcheries. Présenté le 26 mai 1897, par l'hon. L. H. Davies...*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 8—*Suite.*

11*b*. Rapports spéciaux contenant des notes sur l'histoire naturelle du homard, et spécialement sur l'histoire du homard au Canada............*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

11*c*. Décoloration du homard en boîtes........*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

11*d*. Rapport de la commission conjointe relative à la préservation des pêcheries dans les eaux contiguës du Canada et des Etats-Unis......... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 9.

11*e*. Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année civile terminée le 31 décembre 1896 ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

12. Rapport du directeur général des postes pour l'année expirée le 30 juin 1896. Présenté le 28 mai 1897, par l'hon. W. Mulock ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

12*a*. Supplément au rapport du directeur général des postes pour 1896, concernant l'adjudication de certains contrats pour le service des malles. Présenté le 4 juin 1897, par l'hon. W. Mulock. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 10.

13. Rapport annuel du département de l'intérieur pour 1897, par l'hon. W. Mulock. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

13*a*. Rapport sommaire de la commission de géologie pour 1896. Présenté le 29 juin 1897, par l'hon. S. A. Fisher. ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

13*b*. Rapport de l'honorable T. M. Daly sur sa visite dans la Grande-Bretagne et en Irlande dans les intérêts de l'immigration au Canada, 1896. Présenté le 14 avril 1897, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*

VOLUME 11.

14. Rapport annuel du département des affaires indiennes, pour l'année expirée le 30 juin 1896. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. C. Sifton. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

15. Rapport du commissire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1896. Présenté le 22 avril 1897, par l'hon. W. Laurier......... . ...*Imprimé poar la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 12.

16. Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1896. Présenté le 30 mars 1897, par l'hon. S. A. Fisher....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16*a*. Rapport des examinateurs du service civil du Canada pour l'année civile 1896. Présenté le 22 avril 1897, par l'hon. S. A. Fisher.. ....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16*b*. Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1896, avec rapport partiel pour le semestre terminé le 31 décembre 1896. Présenté le 29 juin 1897, par l'hon. S. A. Fisher.. .*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

17. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, pour la période comprise depuis la fin de la session en octobre 1896. Présenté le 25 mars 1897, par l'Orateur. *Imprimé pour les documents de la session seulement.*

18. Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présenté le 9 juin 1897, par l'hon. C. Fitzpatrick. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 13.

19. Rapport du département de la milice et de la défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1896. Présenté le 8 avril 1897, par sir Richard Cartwright. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

20. Rapport sur la huitième élection générale pour la Chambre des communes du Canada. Présenté le 29 avril 1897.—*M. Lavergne*.......... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

21. Copie d'un ordre en conseil concernant l'émission de licences à des navires de pêche des Etats-Unis. Présentée le 26 mars 1897, par l'hon. L. H. Davies.... ....*Pas imprimée.*

22. Relevé des mandats du gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1896-97. Présenté le 30 mars 1897, par l'hon. W. S. Fielding.........*Pas imprimé.*

23. Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'auditeur général entre les sessions de 1896 et 1897, par l'hon. W. S. Fielding...................*Imprimés pour les documents de la session seulement.*

24. Ordre général de la cour de l'échiquier. Présenté le 30 mars 1897, par l'hon. S. A. Fisher. *Pas imprimé.*

25. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de MM. Penhallwick, d'Edenwold, pour des machines détruites par les sauvages. Présentée le 5 avril 1897.—*M. Davin* ....*Pas imprimée.*

26. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 septembre 1896,—Copie de toute correspondance relative aux terrains dans la ville de Revelstoke donnés à J. A. Mara, ex-député de Yale et Caribou, et des ordres en conseil en vertu desquels ces octrois ont été faits. Présentée le 5 avril 1897.—*M. Bostock*............*Pas imprimée.*

26*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 septembre 1896,—Copie de toute correspondance et de l'ordre en conseil du 11 juillet 1890, concernant le terrain dans la ville de Revelstoke donné à la Compagnie de hauts-fourneaux et de trafic de Kootenay. Présentée le 5 avril 1897.—*M. Bostock*... .. ..*Pas imprimée.*

27. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 septembre 1896,—Copie de toute correspondance relative aux octrois de terre dans les limites de la zone des chemins de fer, dans la Colombie anglaise, faits par la province subséquemment à l'époque où les terres comprises dans cette zone ont passé sous le contrôle du gouvernement fédéral, et copie des ordres en conseil du 29 mars et du 6 décembre 1896, énonçant les conditions de l'arrangement conclu entre le gouvernement du Canada et la province de la Colombie anglaise agissant au nom des concessionnaires. Présentée le 5 avril 1897.—*M. Bostock* .... *Pas imprimée*

28. Relevé des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'au 24 mars 1897. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding...................*Pas imprimé.*

29. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1896. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding. ...*Pas imprimé.*

30. Etat indiquant les deniers dépensés pour payer les primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai du Canada, les personnes auxquelles elles ont été payées, les endroits où le fer et l'acier ont été fabriqués ; et aussi copie des règlements passés au sujet de ces paiements, tel que requis par l'acte 57-58 Vic., chap. 9. Présenté le 7 avril 1897, par l'hon. W. Paterson. *Imprimé pour les documents de la session seulement.*

31. État fourni annuellement aux termes de la clause 8, 49 Vic., chap. 9, qui donne la liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pendant l'année expirée le 1er octobre 1896. Présenté le 13 avril 1897, par l'hon. C. Sifton...........*Pas imprimé.*

31*a*. Rapport, aux termes de la résolution du 20 février 1882, concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, tel que fourni par le département de l'intérieur. Présenté le 13 avril 1897, par l'hon. C. Sifton...*Pas imprimé.*

VOLUME 13—*Suite.*

32. État des arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette* de la Colombie-Britannique, aux termes : 1. De la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Revisés du Canada. 2. Du paragraphe (*d*) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. 3. De la clause 46 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest. Présenté le 13 avril 1897, par l'hon. C. Sifton.......... *Pas imprimé.*

33. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mai 1897,—Copie de la preuve faite devant l'inspecteur Fletcher lorsqu'il a fait une enquête sur les accusations portées en novembre dernier contre le maître de poste de Northfield, C.-B. Présentée le 28 mai 1897.—*M. Davin.* *Pas imprimée.*

34. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement, au 31 décembre 1896. Présenté le 20 avril 1897, par l'Orateur.............. *Pas imprimé.*

35. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 12 avril 1897,—Copie de tous ordres en conseil, rapports au conseil, pétitions, mémoires ou autres documents concernant la question des écoles du Manitoba, qui n'ont pas encore été soumis à cette Chambre. Présentée le 20 avril 1897.—*M. LaRivière.* *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

36. Relevé détaillé de toutes les obligations enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat, depuis le dernier relevé, 1896, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap 19, des Statuts revisés du Canada. Présenté le 20 avril 1897, par l'hon. S. A. Fisher.... *Pas imprimé.*

37. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 avril 1897,—Copie de toute correspondance concernant la démission de MM. Bompas, Bischoff et Cie, et la nomination de M. Charles Russell, comme avocats du gouvernement canadien à Londres. Présentée le 22 avril 1897.—*M. Foster*.............. *Pas imprimée.*

38. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 septembre 1896,—Copie de toutes dépêches, minutes du conseil et correspondance concernant la création d'un bureau international des douanes à Bruxelles. Présentée le 26 avril 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper*.............. *Pas imprimée.*

39. Tarif des honoraires et frais pour la tenue des élections dans les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie anglaise, fixé par le gouverneur en conseil en vertu de la clause 121 de l'Acte des Elections Fédérales, et les amendements au dit tarif. Présenté le 26 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding. *Pas imprimé.*

40. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, demandant copie des instructions aux percepteurs des douanes *re* Resolutions du tarif et réciprocité de tarif. Présentée le 30 avril 1897—L'hon. W. Paterson.............. *Pas imprimée.*

41. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 avril 1897,—Copie de toutes demandes et spécifications pour soumissions, et de toutes réponses détaillées faites à ce sujet, depuis la dernière session du parlement, concernant l'impression des billets, timbres, etc., du gouvernement, copie de toute correspondance à ce sujet avec le gouvernement ou aucun de ses membres et avec le ministre des finances ou les officiers de son département ; aussi, copie de tous rapports faits à ce sujet au ministre des finances et au conseil, avec copie des arrêtés du conseil rendus à ce même sujet, et copie du contrat passé entre le gouvernement et le soumissionnaire heureux. Présentée le 3 mai 1897.—*M. Foster*.............. *Imprimée pour la distribution seulement.*

42. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 avril 1897,—Etat donnant le nombre de criminels libérés dans les divers pénitenciers du Canada depuis le mois de juillet 1896, leurs noms, la date de la condamnation et la raison pour laquelle ils ont été libérés ; aussi, les noms des personnes qui ont obtenu pour eux leur libération ; ainsi que le nom des criminels dont les sentences ont été commuées. Présentée le 5 mai 1897.—*M. Bergeron.* *Pas imprimée.*

43. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personne ou personnes au sujet du projet du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne, et de tous papiers se rapportant à une demande de subvention pour aider à ce projet. Présentée le 5 mai 1897.—*M. Poupore.* *Pas imprimée.*

44. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie de tous rapports, évaluations et autres papiers concernant des terrains appartenant à Joseph Clarke et autres, dans le township de Monaghan-Sud, comté de Peterborough, qui ont été submergés par suite de la construction d'un barrage à Hastings, Ont. Présentée le 5 mai 1897.—*M. Kendry*...*Pas imprimée.*

45. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 septembre 1896,—Copie de tous mémoires, rapports, correspondance, plans et papiers en rapport avec la construction d'un pont en face de Québec ou dans le voisinage, pour raccorder le chemin de fer Intercolonial avec le chemin de fer du Pacifique Canadien. Présentée le 5 mai 1797.—*M. Langelier* .... *Pas imprimée.*

46. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des affaires indiennes à Ottawa et les bureaux du dit département à Régina et à Winnipeg concernant la fourniture des approvisionnements à l'école industrielle de Saint-Paul ; aussi copie de la correspondance entre le département à Ottawa et la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Winnipeg. Présentée le 10 mai 1897.—*M. Davin.Pas imprimée.*

47. Réponse à un ordre de la Chambre pour copie de l'opinion du ministre de la justice sur les augmentations statutaires. Présentée le 11 mai 1897 —*L'hon. L. H. Davies.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.

48. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de tous documents, correspondance, rapports, etc., concernant la nomination de Thomas E. Anderson comme percepteur des douanes à Napanee. Présentée le 11 mai 1897.—*M. Wilson*...............*Pas imprimée.*

49. Rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur les affaires du pénitencier de Kingston. Présenté le 17 mai 1897, par sir Richard Cartwright.................*Imprimé pour la distribution.*

50. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896.—Présenté le 20 mai 1897, par l'hon. W. S. Fielding ....*Pas imprimé.*

51. Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général, le 23 janvier 1897, concernant la délimitation de la frontière de l'Alaska. Présenté le 26 mai 1897, par l'hon. C. Sifton...... ....*Voir le n° 77.*

52. Contrat avec MM. Peterson, Tate et Cie, de Newcastle-on-Tyne, Angleterre, pour un service hebdomadaire rapide entre le Canada et le Royaume-Uni. Présenté le 28 mai 1897, par sir Richard Cartwright.................................... *Voir les "Procès-verbaux", page 393.*

53. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 13 mai 1897, pour copie de toutes dépêches télégraphiques envoyées, entre le 15 et le 27 d'avril dernier, par le ministre de la marine et des pêcheries à Bernard D. McLellan, ou à toutes autres personnes dans l'Ile du Prince-Edouard, promettant pour des havres, jetées ou brise-lames situés dans cette division électorale, des octrois différents de ceux ou en sus de ceux compris dans le budget actuellement soumis au parlement. Présentée le 1er juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson*.. ...*Pas imprimée.*

54. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 19 mai 1897, demandant un état en forme de tableau faisant voir les effets du traité commercial conclu entre le Canada et la France sur le commerce et le revenu du Dominion, comparativement aux trois années qui ont précédé la date à laquelle ce traité a été mis en vigueur, et autant que les divers articles compris dans le dit traité sont concernés. Présentée le 1er juin 1897.—*L'hon. sir Mackenzie Bowell.*
Imprimée pour les documents de la session.

54a. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 9 juin 1897, demandant un état sous forme de tableau indiquant la nature, la quantité et la valeur des différents articles exportés du Canada en France pendant les années finissant le 30 juin 1893, 1894, 1895 et 1896. Présentée le 17 juin 1897.—*L'hon. sir Mackenzie Bowell.*
Imprimée pour les documents de la session.

55. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 5 mai 1897, pour copie du contrat en vertu duquel le steamer *Petrel* a été employé pour la navigation d'hiver, cette année, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme ; aussi, la correspondance échangée entre le département de la marine et des pêcheries, ou quelque fonctionnaire de ce département, et les propriétaires du dit steamer *Petrel* relativement à ce contrat ; aussi, un état de tous les frais faits par le gouvernement pour l'équipement, les réparations et l'entretien du dit steamer, et des sommes payées pour les gages de ses officiers et matelots, avec indication de leurs noms et des sommes reçues par eux ; aussi, un état indiquant le nombre de voyages, aller et retour, faits par le dit

VOLUME 13—*Suite.*

vapeur entre le Cap Tormentine et le Cap Traverse, ou tout autre port de l'Ile du Prince-Edouard, entre le 1er décembre 1896 et le premier mai de la présente année, avec mention de la date de ces voyages ; aussi, un état du nombre de passagers et de la quantité de marchandises transportées par le dit vapeur entre les dits ports, avec mention du montant reçu pour ces transports pendant la période ci-dessus ; aussi, un état du nombre de malles transportées par le dit vapeur pendant la même période. Présentée le 1er juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson*...... . ... *Pas imprimée.*

56. Réponse à un ordre du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 5 mai 1897, demandant la correspondance échangée, depuis le 13 juillet dernier, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard, relativement à certaines réclamations financières de cette province contre le gouvernement fédéral. Présentée le 1er juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson* ....*Imprimée pour les documents de la session.*

57. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toutes lettres, papiers, correspondance, pétitions, etc., concernant la destitution de J. Albert Verge, gardien des pêcheries pour la rivière Ristigouche et ses tributaires et les eaux de la Baie des Chaleurs, et la nomination de Charles Brown à sa place. Présentée le 3 juin 1897.—*M. McAlister.* *Pas imprimée.*

57*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 avril 1897,—Copie de toute correspondance, papiers, pétitions, etc., concernant la destitution de Angus McPhee comme maître de poste à Hopefield, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 3 juin 1897. *M. Martin*...... . ... *Pas imprimée.*

57*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de tous papiers, lettres, documents, pétitions, etc., concernant la destitution de A. J. McNeill, comme maître de poste à Stanley-Bridge, dans l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 3 juin 1897—*M. Martin.* *Pas imprimée.*

57*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toutes lettres, papiers et télégrammes échangés entre le gouvernement et toutes personne ou personnes au sujet de la destitution du Dr George Duncan, ci-devant surintendant de la quarantaine à la station de Williams'-Head, C.A. Présentée le 4 juin 1897.—*L'hon. E. G. Prior*.............*Pas imprimée.*

57*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de tous documents, rapports, affidavits, déclarations, papiers et correspondance, concernant la destitution de F. X. Smith, ci-devant gardien du phare au Cap Gaspé. Présentée le 8 juin 1897.—*M. Casgrain.* *Pas imprimée.*

57*e*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 septembre 1896,—Copie de tous ordres en conseil, rapports et correspondance concernant la nomination et la destitution des sous-agents du département de la marine et des pêcheries au port de Pictou. Présentée le 8 juin 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper*... ....*Pas imprimée.*

57*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Etat donnant les noms de toutes personnes renvoyées du service dans le département du revenu de l'intérieur depuis le 1er juillet 1896, et les noms de toutes personnes nommées dans le dit département depuis la même date. Présentée le 14 juin 1897.—*M. Wood (Brockville)* .... *Pas imprimée.*

57*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Etat donnant les noms et l'emploi de toutes personnes mises à la retraite, destituées ou remplacées, dans le service du gouvernement canadien sous la présente administration, donnant les raisons de la mise à la retraite, de la destitution ou du remplacement dans chaque cas, et le nom et l'âge de l'officier ou employé nommé pour remplir la vacance dans chaque cas, et indiquant si une enquête régulière a eu lieu dans chaque cas, la nature de l'enquête, et si la personne intéressée a eu l'occasion de plaider sa cause avant sa destitution ou son remplacement. Présentée le 15 juin 1897.—*Sir Charles Tupper.* *Voir nº 57t.*

57*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1897,—Etat donnant les noms de toutes personnes nommées dans le département des douanes depuis le 1er juillet 1896, avec la désignation des charges à remplir par chacune respectivement, et les salaires attachés à ces positions. Aussi, les noms de toutes personnes qui ont été remerciées de leurs services depuis la même date, avec la désignation des charges qu'elles remplissaient, et les salaires respectifs attachés à ces positions. Présentée le 15 juin 1897.—*M. Wood (Brockville)*................*Pas imprimée.*

VOLUME 13—*Suite.*

57*i*. Réponse supplémentaire au n° 57*g*. Présentée le 16 juin 1897.—*Sir Charles Tupper.... Voir le n° 57t.*

57*j*. Réponse à ordre de la Chambre des communes, en date du 6 mai 1897,—Copie de toutes lettres et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses membres, se rapportant en quelque manière à la destitution de M. W. D. Fairbrother comme maître de poste à Beamsville, avec copie des accusations et le nom de l'accusateur. Présentée le 18 juin 1897.—*M. McCleary.... Pas imprimée.*

57*k*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, rapports et autres communications au sujet de la nomination et de la destitution de David H. Price, maître de poste de Aylmer-Ouest, de la nomination de son successeur, Frederick Ashbaugh. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Ingram.................. Pas imprimée.*

57*l*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports, concernant la destitution de T. P. Shields, maître de poste de Upper-Maugerville, et la nomination de Emery Sewel à sa place, et au sujet de tous changements projetés dans l'emplacement du dit bureau de poste depuis 1891. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Foster. Pas imprimée.*

57*m*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 avril 1897,—Copie de tous papiers, correspondance et pétitions, etc., concernant la destitution d'Alexis Doutre comme maître de poste de Beauharnois. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Bergeron.................. Pas imprimée.*

57*n*. Réponse à un ordre de la chambre des Communes, en date du 5 avril 1897,—Etat donnant les noms de tous maîtres de poste et autres personnes au service du gouvernement dans les comtés de King et York, N.-B., qui ont été destitués depuis 1896, et copie de toute correspondance à ce sujet. Prétentée le 18 juin 1897.—*M. Foster.................. Pas imprimée.*

57*o*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de la preuve faite à l'enquête tenue sur le bureau de poste de Valleyfield, par M. Wilfrid Mercier. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Bergeron.................. Pas imprimée.*

57*p*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de tous rapports, correspondance et raisons alléguées, qui n'ont pas été soumis à la Chambre, concernant la destitution de Roderick McLeod et Robert McKay, gardiens du pont de l'Intercolonial à Pictou, N.-E., et la nomination de Thomas Fraser et A. Thomas en leur lieu et place. Présentée le 24 juin 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper.................. Pas imprimée.*

57*q*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de tous papiers et documents concernant la destitution de John L. Smith comme gardien de pêcheries pour le district de New-Caslisle, s'étendant depuis la Grande-Cascapédia jusqu'à Pasbébiac-Est. Aussi, copie de toute recommandation faite à quelque membre du gouvernement par lettre ou autrement pour sa destitution, et de toute recommandation en faveur de son successeur. Présentée le 25 juin 1897.—*Sir A. P. Caron.................. Pas imprimée.*

57*r*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toute correspondance, preuve, rapport et papiers concernant la destitution de l'inspecteur et du graisseur des wagons à Stellarton, N.-E., d'après instruction du surintendant du service des machines de l'Intercolonial à Moncton, le 5 février 1897. Présentée le 25 juin 1897.—*Sir C. H. Tupper. Pas imprimée.*

57*s*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de tous papiers, pétitions, preuve, rapports et documents de toutes sortes concernant la destitution de Andrew Carmichael, maître de poste à Spencerville, Ontario. Présentée le 28 juin 1897.—*M. Reid. Pas imprimée.*

57*t*. Réponse partielle à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, datée le 9 avril 1897, demendant un état indiquant les noms, l'âge, les fonctions et le traitement de toutes les personnes employées dans les divisions intérieures et extérieures de chaque département du service civil ; aussi, les noms de ceux qui, ne faisant pas partie du service civil et étant employés par le gouvernement dans un département, ont été destitués, mis à leur retraite ou autrement démis de leurs fonctions depuis le 13 juillet 1896, dans le cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête d'instituée ; le dit état spécifiant de quelle manière et pour quelles raisons la démission a été faite, la durée de l'avis donné aux personnes renvoyées, et le nom tant de la pension ou de la gratification accordée ; cet état indiquant aussi le nom, l'âge, l'emploi et le salaire ou la rétribution de chaque personne nommée dans le service civil à la place d'un employé démis ou en conséquence de cette démission. Présentée le 26 juin 1897.—*L'hon. M. Kirchhoffer. Imprimée pour les documents de la session.*

VOLUME 13—*Suite*

58. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie du contrat accordé à M. Gédéon Beaulieu, entrepreneur, pour la construction du bureau de poste à Rimouski, de la correspondance échangée entre lui et le gouvernement à ce sujet, et de tous les documents concernant cette affaire. Présentée le 4 juin 1897.—*M. Fiset*........................ *Pas imprimée.*

59. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie du rapport fait par M. Gourdeau, sous-ministre de la marine et des pêcheries, sur la conférence qui a eu lieu en novembre dernier entre les compagnies de steamers et les exportateurs de bestiaux et de chevaux. Présentée le 4 juin 1897.—*M. Maclean*.............. *Imprimée pour les documents de la session.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 20 juillet dernier entre le département de la marine et des pêcheries, à Ottawa, et ses officiers ou autres personnes, concernant les approvisionnements et les réparations des navires et steamers sous le contrôle de ce département qui ont l'habitude de faire relâche aux ports de Charlottetown, Georgetown et Pictou, ou qui sont employés à la protection des pêcheries du littoral ou au service et à l'entretien des phares ou au service d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme. Présentée le 4 juin 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper*...... *Pas imprimée.*

61. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de toutes lettres, pétitions, mémoires et suggestions reçus par le gouvernement ou par quelqu'un de ses membres depuis le 23 juin 1896, pour modifier l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, en vue d'augmenter les pouvoirs de l'exécutif de ces territoires et les subsides qui leur sont accordés. Présentée le 4 juin 1897.—*M. Davin*.............................. *Pas imprimée.*

62. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Etat indiquant, en ce qui concerne Weller-Bay, alors que c'était un port extérieur, savoir, pendant onze ans : 1. La valeur des articles imposables et le montant des droits perçus. 2. La valeur des articles admis en franchise. 3. Le nombre des navires entrés et sortis. 4. Le salaire total payé. Présentée le 8 juin 1897.—*M. Corby*.............................. *Pas imprimée.*

63. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mai 1897,—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la milice et autres, et le ministre de la milice et le major général commandant, au sujet des promotions par brevet et de l'ordre général n° 73, 1896. Présentée le 8 juin 1897.—*Bain*.............................. *Pas imprimée.*

64. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, plans et rapports d'ingénieurs concernant la création d'un port de refuge à North-Harbour, Aspey-Bay, comté de Victoria, N.-E. Présentée le 9 juin 1897.—*M. Bethune* .... *Pas imprimée.*

65. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 mai 1897,—Copie de tous papiers, etc., concernant l'élargissement de Daniel Brien Sullivan, condamné à l'emprisonnement à Toronto, le 18 novembre 1896, y compris les rapports du magistrat de police des 21 et 27 novembre 1896. Présentée le 9 juin 1897.—*Sir Ch. Hibbert Tupper.* *Pas imprimée.*

66. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Etat indiquant le montant d'argent dépensé par le gouvernement fédéral depuis le 1er juillet 1873, pour construire, équiper et subventionner des lignes ferrées en Canada, le nombre d'acres de terre données à titre de subvention, et leur valeur estimative. Aussi, état indiquant séparément la part de dépenses faites pour lignes ferrées dans chaque province du Canada et les Territoires du Nord-Ouest, déduction faite de toutes sommes qui ont pu être portées au compte de chaque province ou des Territoires du Nord-Ouest lors du règlement de leur dette envers la Puissance. Présentée le 10 juin 1897.—*M. Martin*.............................. *Imprimée pour les documents de la session.*

67. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie de toutes lettres, correspondance et soumissions, et état donnant les noms des soumissionnaires, les montants de leurs soumissions et les noms des personnes qui ont obtenu les contrats pour les monuments historiques de Lundy's-Lane, de la ferme Chrysler et de Châteauguay. Présentée le 10 juin 1897. —*M. Gibson*.............................. *Pas imprimee.*

68. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Etat donnant une liste comparative des prix payés en rapport avec le camp militaire à Aldershot, comté de King, N.-E.,

VOLUME 13—*Suite.*

pendant les saisons de 1895 et 1896 respectivement; aussi, copie de tous papiers, correspondance et instructions concernant la fourniture des approvisionnements pour le dit camp en 1897. Présentée le 10 juin 1897.—*Sir Ch. Hibbert Tupper*...*Pas imprimée.*

69. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Etat indiquant, d'après les changements annoncés dans l'organisation du collège militaire royal du Canada,—1. Les détails en ce qui concerne les membres du personnel supérieur et subalterne dans l'organisation projetée, les émoluments de chacun et les conditions de l'engagement, y compris les périodes de service à faire et de fonctions à remplir par chacun respectivement. 2. Le nombre de classes que l'on se propose d'établir pour l'instruction des cadets. 3. La répartition et distribution des heures consacrées à l'instruction en classe, aux exercices militaires et athlétiques, aux repas, récréations, etc., spécifiant les sujets, les professeurs et les instructeurs chargés respectivement des divers sujets enseignés dans chaque classe. 4. Le chiffre du dépôt à être fait par les cadets pour solder leurs dépenses personnelles pour une durée de trois ans, sous l'ancien système et sous le système de réorganisation, respectivement. 5. Le surplus de revenu produit par les honoraires payés par chaque cadet, déduction faite des frais de pension, sous l'ancien et le nouveau système, respectivement. 6. Les item détaillés, sous l'ancien et le nouveau système, constituant une augmentation ou une réduction des dépenses, et les montants résultant de cette différence. 7. Le nombre de demandes faites avant l'annonce de la réorganisation par des personnes qualifiées désirant concourir pour entrer au collège militaire royal en septembre prochain. Présentée le 10 juin 1897.—*M. Tyrwhitt*...*Pas imprimée.*

69*a*. Réponse supplémentaire au n° 69. Présentée le 23 juin 1897.—*M. Tyrwhitt*.........*Pas imprimée.*

70. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 septembre 1896,—Copie de toutes dépêches, minutes du conseil et correspondance concernant le congrès international des chemins de fer tenu à Londres en 1895. Présentée le 14 juin 1897.—*Sir Ch. Hibbert Tupper*...*Pas imprimée.*

70*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 septembre 1896,—Copie de toutes dépêches, minutes du conseil et autres documents concernant la réunion du congrès international des chemins de fer à Saint-Petersbourg, et des papiers soumis à ce congrès par le haut-commissaire du Canada. Présentée le 14 juin 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper*...*Pas imprimée.*

71. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie des soumissions ouvertes le 16 mars 1897, pour les travaux sur la section 12 du canal de Soulanges, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item, les quantités approximatives sur lesquelles les calculs des soumissions ont été basés et le montant total de chaque soumission. Présentée le 14 juin 1897.—M. *Clancy*.................................*Imprimée pour les documents de la session.*

71*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie des soumissions ouvertes le 16 mars 1897, pour les travaux sur les sections 4, 5, 6 et 7 du canal de Soulanges, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item, les quantités approximatives sur lesquelles les calculs des soumissions ont été basés, et le montant total de chaque soumission. Présentée le 14 juin 1897.—M. *Clancy*.....................*Imprimée pour les documents de la session*

71*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie des soumissions ouvertes le 20 mars, pour les travaux d'agrandissement du canal de Grenville, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item, les quantités approximatives sur lesquelles les calculs des soumissions ont été basés et le montant total de chaque soumission. Présentée le 14 juin 1897.—M. *Clancy*..................................*Imprimée pour les documents de la session.*

71*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Etat de toutes soumissions ouvertes le 7 mai 1897, pour les travaux dans le chenal nord du Saint-Laurent, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item et les quantités approximatives d'après lesquelles les soumissions ont été calculées, ainsi que le chiffre total de chaque soumission. Présentée le 25 juin 1897.—M. *Clancy*...*Imprimée pour les documents de la session.*

VOLUME 13—*Suite.*

71*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Etat de toutes soumissions ouvertes le 30 avril 1897, pour les travaux sur la section Iroquois du canal des Galops, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item et les quantités approximatives d'après lesquelles les soumissions ont été calculées, ainsi que le chiffre total de chaque soumission. Présentée le 25 juin 1897.—M. *Clancy*............................*Imprimée pour les documents de la session.*

71*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Etat de toutes soumissions ouvertes le 24 avril 1897, pour les travaux sur la section Cardinal du canal des Galops, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item et les quantités approximatives d'après lesquelles les soumissions ont été calculées, ainsi que le chiffre total de chaque soumission. Présentée le 25 juin 1897.—M. *Clancy*..... ....*Imprimée pour les documents de la session.*

72. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 septembre 1896,—1. Copie de tous les rapports faits au cours des derniers dix ans par les ingénieurs au département des travaux publics sur la condition du havre de Port-Albert et les travaux à y faire. 2. Relevé détaillé, avec dates, de tous les montants votés par le parlement pour l'amélioration du dit havre. 3. Etat indiquant quelle partie des dites sommes a été dépensée en vertu de contrats, et quelle partie a été dépensée autrement et comment ; avec la date des paiements et les noms des personnes auxquelles ces paiements ont été faits. Présentée le 15 juin 1897.—M. *Cameron*.............. ... .*Pas imprimée.*

72*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—1. Copie de tous rapports des ingénieurs des travaux publics depuis le 1er janvier 1890, sur la condition et l'amélioration du havre de Goderich et du brise-lames du Nord. 2. Relevé détaillé de tous les montants votés pour la construction et l'amélioration du dit havre. 3. Relevé indiquant le chiffre des dépenses faites pour le dit havre depuis que le gouvernement du Canada a entrepris les travaux à y faire comme port de refuge. Présentée le 15 juin 1897.—*M. Cameron*.. ....*Pas imprimée.*

72*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports d'ingénieurs, etc., concernant le prolongement du brise-lames à Belle-Rivière, I. P.-E. Présentée le 15 juin 1897.—*M. Martin*............................*Pas imprimée.*

73. Réponse partielle (départements de l'intérieur et des affaires indiennes) à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 avril 1897,—Etat donnant les noms de tous les commissaires nommés par le gouvernement ou par aucun des ministres pour entendre les accusations et faire une enquête sur la conduite des employés civils du gouvernement ou d'aucun de ses départements, depuis juillet 1896, ainsi que le chiffre du traitement ou des allocations de chacun d'eux, et le temps pendant lequel chacun a été employé, et le montant total payé. Aussi, copie de l'autorisation et des instructions données à ces commissaires. Présentée le 16 juin 1897.—*M. Foster*.. . . ....*Pas imprimée.*

73*a*. Réponse supplémentaire au n° 73. (Département de la marine et des pêcheries.) Présentée le 17 juin 1897.—*M. Foster*.......... ....*Pas imprimée.*

74. Copie de contrats pour emmagasinage à froid sur les steamers voyageant entre Montréal et la Grande-Bretagne, passée entre le ministre de l'agriculture et diverses compagnies de steamers. Présentée le 17 juin 1897, par l'hon. S. A. Fisher.......... .... *Pas imprimée.*

75. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,– Copie de toutes lettres, papiers, correspondance, etc., concernant la fermeture, en mars dernier, du bureau de poste de Oak-Bay Mills, Québec. Présentée le 18 juin 1897.—*M. McAlister*................*Pas imprimée.*

76. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—1. Copie de toute correspondance et autres documents concernant la création de charges d'inspecteurs des postes à Stratford, Barrie et Kingston, et les nominations d'inspecteurs et autres fonctionnaires se rattachant à ce service. 2. Etat donnant le nombre des employés attachés à chacun de ces services, le salaire payé et toutes autres dépenses afférentes à chacun des dits services. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Cameron*.......................... ....*Imprimée pour les documents de la session.*

77. Rapport du major général Cameron sur la convention proposée concernant une partie de la frontière de l'Alaska, et le mémorandum à ce sujet. Présenté le 19 juin 1897, par l'hon. L. H. Davies.
Imprimé pour les documents de la session.

VOLUME 13—*Fin.*

78. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance, s'il en est, échangée entre ce gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis au sujet d'une égalisation ou d'un rajustement des lois, règles et règlements côtiers en vigueur dans les deux pays, et au sujet de toute convention ou proposition pour faire quelque arrangement en vertu duquel le gouvernement et les fonctionnaires américains concéderaient aux navires canadiens les mêmes privilèges que ceux accordés aux navires américains par les autorités du Canada sous l'empire des lois, règles et règlements actuellement en vigueur. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Britton*.... ....*Imprimée pour les documents de la session.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de tous télégrammes et lettres échangés entre l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'intérieur, et M. Charles B. Heyd, M.P., pour Brant-Sud, et M. Davis, du comté de Haldimand, concernant la nomination ou autrement de M. Daniel Lynch, du village de Hagersville, ou du Dr Stuart, du même lieu, comme agent des sauvages en remplacement du Dr Jones, de Hagersville. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Clancy*...*Pas imprimée.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mai 1897,—Copie de tous papiers, correspondance et télégrammes concernant les faux rapports qui ont trait à la qualité du saumon de la Colombie anglaise vendu sur les marchés anglais. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Maxwell.* *Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de l'avis récemment publié demandant des soumissions pour le transport de la malle entre Danville, dans le comté de Richmond, et Saint-Camille, dans le comté de Wolfe, province de Québec, de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des soumissionnaires et le montant de la soumission dans chaque cas, le nom du soumissionnaire heureux et le montant auquel le contrat a été donné. Présentée le 28 juin 1897.—*M. Ives*...*Pas imprimée.*

81*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance et papiers annulant le contrat passé avec S. E. Turner pour le transport des malles entre Tottenham et Athlone, dans le comté de Simcoe, Ontario. Présentée le 28 juin 1897.—*M. Tyrwhitt*...*Pas imprimée.*

81*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Etat indiquant les différentes routes postales et les divers contrats actuels pour le transport des malles entre la ville d'Annapolis-Royal et la ville de Liverpool, dans les comtés d'Annapolis et de Queen, respectivement ; les noms de chaque entrepreneur et de ses cautions ; la longueur de chaque route ; le prix stipulé dans chaque contrat ; et si le service est quotidien, ou deux fois ou trois fois la semaine. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Mills*...*Pas imprimée.*

82. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 21 mai 1897,—Copie de la démission de S. I. Jones, écuier, ci-devant juge de la cour de comté du comté de Brant, ainsi que de la correspondance échangée avec tout département du gouvernement au sujet de, ou se rapportant à cette démission ; aussi, copie de toutes pétitions adressées au gouvernement demandant la nomination de A. D. Hardy à la position rendue vacante par la résignation et la mise à la retraite du dit juge Jones. Présentée le 2 juin 1897.—*L'hon sir Mackenzie Bowell.* *Pas imprimée.*

83. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 mai 1897,—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont déposé des réclamations pour primes de pêche entre les mains de Stanislas F. Perry, inspecteur intérimaire des pêcheries sur l'Ile du Prince-Edouard, jusqu'au 20e jour d'avril dernier ; aussi, les noms de toutes personnes qui ont déposé de semblables réclamations entre les mains de James F. White, agent de primes, jusqu'à la même date ; aussi, les noms de toutes les personnes qui ont reçu des primes de pêche dans la division électorale ouest du comté de Prince, pendant les mois de mars et avril derniers. Présentée le 25 juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson*...*Pas imprimée.*

VINGT-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL

DU MINISTÈRE

DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

1896

MARINE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE
1897

Marine.

A Son Excellence le Très-honorable SIR JOHN CAMPBELL-HAMILTON GORDON, COMTE D'ABERDEEN, *gouverneur général du Canada, etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, pour être présenté à la législature du Canada, le vingt-neuvième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries, division de la marine.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence, le très obéissant serviteur,

LOUIS HENRY DAVIES,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 31 décembre 1897.

TABLE DES MATIERES.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

A.

B.

C.

PAGE.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

Marine.

M.

R.

S.

T.

V.

W.

Y.

RAPPORT DU DÉPUTÉ DU MINISTRE.

A l'honorable LOUIS-H. DAVIES,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de ce ministère (division de la marine) pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, ainsi qu'un compte rendu d'une partie de ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui.

Un supplément accompagne le présent rapport. Il renferme les rapports des présidents des bureaux d'inspection des bateaux à vapeur et des examinateurs de capitaines et seconds, ceux de l'ingénieur en chef, des inspecteurs des cargaisons de bétail vivant exporté, du directeur du service météorologique et magnétique, et de l'inspecteur du service des signaux. Vous trouverez aussi plus loin des rapports sur les postes de sauvetage, sur le service des pigeons voyageurs, sur les récompenses accordées pour services rendus dans les naufrages, ainsi que des relevés relatifs aux recettes et aux dépenses, aux droits perçus pour le fonds des marins malades, au quaiage, ainsi qu'aux naufrages et accidents.

La dépense totale faite par le ministère dans les différentes divisions du service public qu'il a administrées pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier a été de $792,213.81. Les appointements du personnel permanent, pour les deux divisions du ministère, se sont élevés à $62,476.73, et les frais contingents à $8,226.98.

Le crédit voté par le parlement pour les différentes divisions était de $835,640.71, non compris les appointements des employés du ministère. On remarquera que la dépense de l'exercice a été de $43,426.90 moindre que le crédit.

Le nombre total des personnes attachées au service extérieur du ministère (division de la marine) est, à la date du présent rapport, de 1,736.

La dépense faite pour le service des phares et des côtes s'est élevée à $448,395.27, et les frais de construction à $17,662.28 ; total pour l'entretien et la construction, $466,057.55, tandis que durant l'exercice précédent les dépenses pour le service des phares et des côtes, y compris la construction, se chiffraient par $475,903.22, accusant, pour l'exercice qui a fini le 30 juin dernier, une diminution de dépense de $9,845.67. Le crédit voté par le parlement pour ce service était de $481,510. On voit donc que les déboursés, pour le même service, ont été de $15,432.45 moindres que le crédit voté pour le dernier exercice.

SERVICES DES PHARES.

Le service des phares du Canada couvre les divisions suivantes :—La division de l'Ontario embrassant les phares à l'ouest de Montréal jusqu'aux territoires du Nord-Ouest ; la division de Québec, qui s'étend en aval de Montréal et qui comprend le fleuve et le golfe Saint-Laurent et le détroit de Belle-Isle ; la division de la Nouvelle-Ecosse, renfermant l'île Saint-Paul, le Cap-Breton, l'île de Sable et le cap Race, Terreneuve ; la division du Nouveau-Brunswick, la division de l'île du Prince-Edouard, et la division de

la Colombie-Britannique, renfermant chacune les phares qui se trouvent dans les limites provinciales.

Le nombre total des stations de phares, phares flottants et signaux de brume du Canada, au 30 juin 1896, était de 629, et celui des feux, 770 ; le nombre des sifflets à vapeur et des cornets de brume automatiques était de 82 ; et le nombre des gardiens de phares, mécaniciens de sifflets de brume, y compris les équipages des phares flottants, était de 710. L'annexe n° 16 contient en détail le nombre de stations, de feux, de signaux de brume et de steamers dans chaque agence.

DIVISION D'ONTARIO (SERVICES DES PHARES).

Cette division comprend les phares et autres aides pour la navigation dans cette partie de la province de Québec s'étendant à l'ouest de Montréal, tous les feux de la province d'Ontario, c'est-à-dire les feux de la rivière Ottawa, du fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal, des grands lacs, et quelques-uns des feux des petits lacs de l'intérieur, ainsi que les feux du lac Winnipeg, dans la province du Manitoba.

Le nombre de phares, phares-balises et phares flottants entretenus par le gouvernement dans cette division, ainsi que mentionné plus haut, est de 232, et situés à 184 stations différentes.

Le nombre de gardiens de phares payés directement par le gouvernement dans cette division est de 174, mais les gardiens emploient, dans plusieurs cas, des aides qu'ils payent à même l'allocation que le gouvernement donne à cette fin.

Il y a aussi dans cette division deux sifflets de brume, onze cornets de brume et deux cloches d'alarme fonctionnant mécaniquement, tous situés à des stations de phares, ainsi que cinq bouées-cloches et deux bouées-gaz.

En sus des feux entretenus par le ministère, comme il est dit ci-dessus, il y a dans la division d'Ontario : deux feux sur des ponts tournants ; un système de feux sur le canal Murray, entrenus par le ministère des chemins de fer et canaux ; quatre feux d'alignement sur les rivières Détroit et Saint-Clair, entretenus par les propriétaires de navires américains principalement intéressés ; et treize feux sur les quais, entretenus par les municipalités ou corporations à qui appartiennent ces quais, et deux feux d'alignement entretenus par les intéressés dans le havre de Pine-Tree.

Notre ministère fournit de l'huile à huit de ces dernières pour leur entretien.

Les feux de cette division, à l'exception de ceux qui se trouvent sur la baie de Quinté, la rivière Ottawa et les petits lacs, ont été, dans le cours des mois de juillet et d'août, inspectés et approvisionnés par le contrôleur, M. Patrick Harty. Il a été impossible, cette année, de faire une inspection régulière des feux de la rivière Ottawa.

NOUVEAUX AIDES POUR LA NAVIGATION.

Feu et signal de brume de Cabot.

Le rapport de l'an dernier mentionnait le commencement de la construction d'un phare et d'un signal de brume à Cabot-Head, dans la baie Georgienne. La construction a été parachevée au commencement du printemps, et le phare ainsi que le signal de brume ont commencé à fonctionner le 18 mai dernier.

Le phare est placé au sommet de la falaise, à environ ⅓ de mille dans la direction est de l'entrée du bassin Wingfield, à la pointe de Cabot-Head, s'étendant le plus loin au nord, sur la voie ordinaire des navires.

L'emplacement consiste en un plateau, à une élévation de 35 pieds au-dessus de l'eau. Le bâtiment du phare se compose d'une tour et d'une habitation combinée, est fait de bois et peinturé en blanc. La tour carrée s'élève au coin est du bâtiment et est surmontée d'une lanterne de fer peinturée en rouge. La hauteur du bâtiment depuis le sol jusqu'à la girouette est de 54 pieds.

Le feu consiste en un groupe de feux tournants blancs, lançant trois brillants éclats avec intervalles de vingt secondes entre leurs points les plus brillants, suivis d'un intervalle de quarante secondes pendant lequel la lumière s'obscurcit la majeure partie du temps. Le feu complète une révolution entière en 80 secondes. Il est à 80 pieds au-dessus du niveau de la baie, et devrait être visible à une distance de 14 milles de tous les points d'approche par eau. L'appareil illuminateur est catoptrique.

Le bâtiment du signal de brume est situé sur la grève, à environ 200 pieds à l'est du phare. Il est en bois, carré et peinturé en blanc, et les deux cornets se projettent d'un pignon sur la façade nord-est du bâtiment. Ces cornets sont à 20 pieds au-dessus de l'eau.

Le signal de brume se compose des sons d'un cornet fonctionnant au moyen de la vapeur et de l'air comprimé de la durée de 8 secondes, à des intervalles de 40 secondes entre les sons.

Il y a double chaudière et machine, en sorte que s'il arrivait un accident l'on pourrait promptement remplacer la chaudière ou la machine brisée par l'autre.

Le coût total de la construction de ces bâtiments a été de $7,473.59.

L'Etat se charge des phares de Port-Elgin.

Depuis l'année 1884 la municipalité avait entretenu les phares dans le havre de Port-Elgin, lac Huron, mais à l'ouverture de la navigation l'année dernière le gouvernement du Canâda s'est chargé de l'entretien des deux feux d'alignement existants. M. Robert M. Lowry, le gardien du phare, a été continué dans ses fonctions moyennant des appointements de $60 par année.

Phare du quai Hilton.—Le département a fait l'année dernière avec M. S. T. Bowker, le propriétaire du quai de Hilton, sur la côte nord de l'île Saint-Joseph, dans le chenal Saint-Joseph, district d'Algoma, Ontario, un arrangement par lequel il entretient pour les fins de la navigation un feu sur le quai.

Le feu est blanc fixe dans une lanterne carrée avec réflecteur en verre suspendue à un poteau s'élevant à 60 pieds du bout extérieur du quai. Le feu est à 25 pieds au-dessus du niveau de l'eau et doit être visible à trois milles des abords du quai.

Un cornet de brume mécanique fonctionnant à bras a été aussi fourni et sert à répondre aux signaux faits par les navires.

Feux du canal canadien du Saut Sainte-Marie.

Les feux d'alignement mentionnés dans le rapport de l'année dernière pour marquer l'abord dragué du nouveau canal canadien ont été duement installés par les autorités du canal, et le département s'est chargé des frais d'intretien de ces feux.

Le feu d'alignement d'avant de la série marquant l'abord du canal en venant de la direction est est une lumière rouge électrique élevée à 37 pieds au-dessus du niveau de la rivière et est visible de tous les points d'approche par eau. La lanterne est suspendue à un poteau érigé près de l'extrémité extérieure de la jetée de la Compagnie dite *Lake Superior Power Co.*, et pour rendre le poteau plus visible on y a installé une cible.

Le feu d'arrière consiste en une lumière semblable élevée à 59 pieds au-dessus de l'eau et située à 1,300 pieds N.-O. $\frac{3}{4}$ N. du feu d'avant.

Les deux feux en un guident à partir du chenal américain en montant au milieu de l'abord dragué entre les bouées rouge et noire jusqu'aux jetées à l'extrémité est du canal.

Le feu d'alignement d'avant de la série marquant l'abord du canal en venant de la direction ouest consiste en un groupe de feux blancs électriques incandescents placés dans une lanterne en bois érigée au sommet de la balise en caisson au tournant dans l'abord ouest du canal décrit dans l'avis qui précède.

Le feu est élevé à 39 pieds au-dessus du niveau de la rivière et doit être visible en montant la rivière jusqu'à la Pointe-aux-Pins ainsi que dans le canal.

Le feu d'alignement d'arrière est un feu électrique incandescent blanc fixe élevé à 61 pieds au-dessus de la rivière et visible sur la rive sud. La lumière est placée dans une lanterne en bois surmontant une tour carrée faite en charpente, à jour, peinturée en blanc et ayant 65 pieds de hauteur, érigée sur l'extrémité est de la pointe Davignon à 2,100 pieds N.-E. $\frac{1}{8}$ E. du feu d'avant. Les deux feux en un N.E $\frac{1}{8}$ E. (N. 46° 25′ E. vrai) guident du chenal américain passé la batture Vidal, entre les bouées rouge et noire, au détour du feu d'avant.

Le 1er septembre on a changé la couleur de brillant ou blanc en rouge des feux électriques en arc entretenus par le département des chemins de fer et canaux à l'extremité d'en haut de la jetée nord du canal et du feu semblable établi à l'extremité d'en haut de la jetée du sud, afin de marquer d'une manière plus visible les bouts des deux jetées à l'extremité ouest du canal.

Les deux feux dont on a changé la couleur sont respectivement les feux les plus à l'ouest de chacune des deux rangées des feux en arc éclairant le bord du canal et les abords du caisson.

Bouées-gaz dans le lac Erié.

De nombreuses battures rendent la navigation difficile dans le voisinage de la Pointe Pelée, dans le lac Erié, principalement pour les navires de fort tonnage naviguant aujourd'hui sur les grands lacs, et conformément aux pressantes demandes des propriétaires de navires l'on a établi le 2 octobre dernier aux endroits dangereux de cette sorte deux bouées-gaz d'après le système Pintsch. Une des bouées est ancrée dans 30 pieds d'eau, immédiatement au sud du petit morceau de terre de 20 pieds, à l'extrémité sud de la batture sud-est, à $3\frac{1}{3}$ milles sud-est par sud $\frac{1}{2}$ sud du phare de la Pointe Pelée.

La bouée est peinturée en rouge et l'on y lit les mots "Batture sud-est" en lettres blanches sur les côtés. La bouée est surmontée par une construction à claire-voie en forme de cône de couleur rouge, supportant une lanterne rouge avec lumière à gaz blanche fixe, élevée de $8\frac{3}{4}$ pieds au-dessus de l'eau. Le feu doit être visible à quatre milles de tous les points d'approche.

L'autre bouée a été ancrée dans 30 pieds d'eau au large de la pointe nord du Middle-Ground, ouest par sud $\frac{1}{2}$ sud à $3\frac{1}{4}$ milles du phare de la Pointe Pelée.

La bouée est peinturée en noir et porte sur les côtés les mots "*Middle-Ground*", en lettres blanches. Elle est surmontée d'une cage à claire-voie noire en forme de baril, supportant une lanterne rouge avec lumière blanche à gaz intermittente élevée à $7\frac{3}{4}$ pieds au-dessus de l'eau. La lumière devrait être visible à quatre milles de tous les points d'approche. La lumière est éteinte automatiquement pendant un court espace de temps à des intervalles d'environ 10 secondes.

Ces bouées sont pourvues d'un gaz comprimé spécial obtenu des usines à gaz de Détroit, en quantité suffisante pour brûler pendant six semaines sans qu'on ait à y voir. Les bouées ont été posées puis enlevées à l'automne par le steamer fédéral *Petrel* et ont parfaitement réussi. L'extrait suivant du rapport annuel de l'Association des Voituriers du Lac, association qui représente les plus plus forts expéditeurs des grands lacs, indique combien ces bouées sont appréciées par les propriétaires des navires passant par la Pointe-Pelée :—

" On attire spécialement votre attention sur le fait que le gouvernement canadien a établi deux bouées à gaz au passage de la Pointe-Pelée qui ont donné grande satisfaction aux propriétaires de navires. La prompte réponse que les autorités canadiennes ont faite à la demande de nos propriétaires de navires américains de facilités additionnelles à la navigation à cet endroit dangereux du côté canadien de la frontière internationale quand notre gouvernement se trouvait impuissant à protéger nos navires, mérite les remerciements de l'association. Malgré qu'on eut un tonnage relativement peu considérable sur les grands lacs et que la côte à garnir de phares sur l'océan et le fleuve Saint-Laurent fut très vaste, endroits dans lesquels les intérêts maritimes sont importants, il n'a fallu que peu de sollicitations pour engager les autorités canadiennes à accueillir notre demande d'aide sur le lac Erié. C'est un acte gracieux qu'il ne faudra pas oublier."

Bouée-espar sur la batture Grecian.

On a posé le 2 octobre 1896 une grosse bouée-espar au large de la batture Grecian, située au lorge de la Pointe de Little, au nord-ouest du phare du récif Colchester, lac Erié. La bouée est peinturée en rouge et est ancrée dans 20 pieds d'eau, immédiatement au sud d'un endroit recouvert de dix pieds d'eau. La bouée a été établie parce que les navires se portaient à trop grande proximité de la Pointe de Little. Avis a été donné aux navigateurs que la route directe du phare du récif Colchester au phare des Etats-Unis, au large de la pointe Bar, se trouve à plus d'un mille de l'extrémité sud de cette batture.

Changement des bouées à l'embouchure de la rivière Détroit.

Les bouées canadiennes situées sur le côté est du chenal dragué à l'embouchure de la rivière Détroit, lac Erié, ont été posées d'une nouvelle façon pendant la dernière saison et on en a augmenté le nombre. Le chenal a été dragué par le gouvernement américain jusqu'à une largeur de 800 pieds, son axe formant une ligne droite reliant le phare de la rivière Détroit (du côté américain) et celui de l'île du Bois-Blanc (du côté canadien).

Les bouées canadiennes marquant le bord de cette tranchée draguée du côté est se composent maintenant de sept espars en bois peinturés en rouge. Elles sont situées approximativement à 400 pieds à l'est de la ligne centrale du chenal dragué mentionné plus haut, et se trouvent respectivement à 4,462, 5,632, 6,927 (approximativement), 8,221, 10,029, 11,365 et 13,525 pieds en amont du phare de la rivière Détroit. Cette dernière bouée la plus au nord se trouve à peu près à 18,000 pieds en aval du phare Bois-Blanc.

CHANGEMENTS ET RÉPARATIONS AUX STATIONS.

Saint-Placide.—La navigation aux abords de Saint-Placide, lac des Deux-Montagnes, rivière Ottawa, a toujours été difficile par suite de l'existence d'une batture se prolongeant parallèlement au rivage, à une distance d'à peu près un mille au large. On a dragué dans cette batture deux chenaux de 80 à 100 pieds de largueur, l'un conduisant au quai du village N.-E par E.¼-E. du cours d'eau d'en haut, et l'autre allant au quai du cours d'eau d'en bas.

Deux feux d'alignement indiquent depuis 1874 l'axe du chenal d'en haut.

La tour d'avant de l'alignement a été dernièrement déplacée et installée au point d'intersection des axes des deux chenaux, à une distance de 130 pieds S.-O., par O.¼-O. de sa premirère position. Elle se trouve maintenant sur la grève au bout intérieur du quai sur un bloc en coffrage, et à 5 pieds plus bas qu'à son ancienne position, en sorte que le feu se trouve maintenant à 15 pieds au-dessus du niveau du lac pendant l'été. C'est un feux blanc fixe renforcé par un verre lenticulaire. Les anciens feux d'alignement n'ont pas été changés autrement.

Un feu additionnel a été installé dans cette tour d'avant pour marquer la tranchée du cours d'eau d'aval. C'est un feu catoptrique fixe, élevé à 15 pieds au-dessus de l'eau et visible à deux milles, projetant un étroit rayon de lumière brillant ou blanc dans le chenal, avec un secteur rouge du côté d'en haut ou gauche du chenal en entrant et un secteur vert du côté droit. Pour pénétrer et suivre le chenal le navire doit voir la lumière blanche dans son plein éclat, se diriger au N.-O. et directement vers elle, et ne point la perdre de vue.

Pour marquer cette tranchée d'en bas pendant le jour une balise consistant d'un mât supportant une cible en forme de diamant a été érigée au sommet de la levée, à l'est de l'église de la paroisse, à 340 pieds au N.-O. de la tour d'avant. Cette balise est peinturée en blanc avec diament noir au centre de l'ouvrage en claire-voie. La tour d'avant et la balise se trouvent dans l'alignement de l'extrémité extérieure du chenal dragué d'en bas.

Le coût de ces changements s'est élevé à $100.26.

Ile Arnprior.—Le mât qui supportait un feu sur un îlot vis-à-vis la ville d'Arnprior, lac des Chats, rivière Ottawa en haut, a été remplacé par un autre de 10 pieds plus haut que l'ancien, et la lanterne lenticulaire de verre coupé a fait place à une lanterne dioptrique du 7e ordre.

On a aussi changé la couleur du feu, de blanc en rouge. A l'avenir la lumière sera *rouge* fixe, élevée à 40 pieds au-dessus du niveau ordinaire de l'eau, et devrait être visible à 8 milles de tous les points d'approche par eau.

La lumière a été élevée de façon à ce qu'on puisse l'apercevoir d'un point intermédiaire sur le lac, et sa couleur a été changée pour la distinguer des lumières de la ville d'Arnprior. Le coût d'exhaussement du mât a été de $40.31 et la nouvelle lanterne vaut $98.

Bouées du port de Kingston.—A l'ouverture de la navigation, en 1896, les trois bouées plates-formes qui se trouvaient précédemment sur la batture du Pénitencier, la batture Myles et la batture Bolévia, respectivement dans le port de Kingston, lac Ontario, ont été remplacées par des bouées de bouts de mâts surmontées de globes ou sphères en claire-voie. Les bouées sont peinturées comme auparavant, savoir, par bandes rouges et noires, et sont ancrées aussi près que possible du centre des battures dans 12 à 14 pieds

d'eau. Les navires ne devront pas trop s'approcher des bouées, car les battures s'étendent à quelque distance.

Ce changement dans la forme des bouées a été fait à la suite des plaintes et sur la représentation que ces grandes bouées solides seraient dangereuses aux navires d'un léger tonnage qui pourraient les aborder. On a fait pendant l'été la levée de la position des bouées, et le résultat de cette levée a été transmis à l'hydrographe de l'amirauté pour être inséré dans les cartes officielles.

Port-Dalhousie.—Pour répondre à la demande des propriétaires de steamers qui fréquentent Port-Dalhousie, une grosse cloche fournie par la Compagnie de navigation *Lakeside* a été installée sur la plate-forme de la tour du feu d'alignement près de l'extrémité extérieure de la jetée de l'est, et cette cloche est sonnée à bras par le gardien du phare comme signal de brume en réponse aux signaux de brume des navires désirant entrer dans le canal. Cette cloche remplace le cornet de brume que l'on employait autrefois à la même fin.

Iles de l'Ouest.—Conformément à l'intention exprimée dans le rapport de l'an dernier, l'appareil d'éclairage temporaire du nouveau phare situé sur les îles de l'Ouest a été remplacé le 12 octobre dernier par un appareil dioptrique de 4[e] ordre obtenu de MM. Chance, Frères et C[ie], de Birmingham. La lumière est blanche fixe, variant par des éclats brillants à des intervalles de 30 secondes. Elle doit être visible à 14 milles. L'installation de ce feu a été fait sous la direction de M. W. H. Noble, le contremaître des travaux, lequel a aussi construit, à la station, un hangar à bateaux, une grue pour débarquer les approvisionnements, ainsi qu'une plate-forme s'étendant du débarcadère aux différents bâtiments, le tout de façon à résister à l'action des vagues, Le coût de l'appareil d'éclairage a été de $1,399.10, et celui des réparations faites par M. Noble de $507.76.

Ile Bamford.—Un sifflet de brume mécanique qui fonctionnera à bras a été installé au phare de l'île Bamford, chenal Saint-Joseph, et servira à répondre aux signaux des navires.

Feu d'alignement du quai Rains.—Avant l'ouverture de la navigation, en 1896, les mâts supportant les feux d'alignement du quai Rains, dans la rivière Sainte-Marie, Ontario, ont été transportés à environ 80 pieds au nord de l'ancien alignement, de façon à continuer la ligne des feux d'alignement américains à la Pointe-des-Bois et à marquer l'axe du chenal, lequel a été élargi par le gouvernement des Etats-Unis.

Le feu d'alignement d'avant se trouve maintenant sur le rivage au nord du quai Rains. La lanterne est élevée à 21 pieds au-dessus de l'eau.

Le feu d'arrière est à 436 pieds S.-E. $\frac{1}{4}$ E. du feu d'avant. La lanterne est élevée à 26 pieds au-dessus de l'eau.

L'alignement reste le même sous les autres rapports, et les deux feux guident comme auparavant dans le passage du Trou-Noir.

PRINCIPALES RÉPARATIONS AUX POSTES AUXILIAIRES.

Pointe-Claire.—Un incendie provenant des étincelles d'un steamer qui ont pénétré sous les seuils du bâtiment, a détruit le phare situé sur la jetée de la Pointe-Claire, le 14 novembre 1895. L'on avait heureusement remplacé l'année précédente la fondation en coffrage par une jetée en béton qui est demeurée presque intacte. Un feu temporaire

a été entretenu depuis sur la jetée. Le jetée a été complètement réparée, et il y sera construit une nouvelle tour qui sera prête pour la navigation au printemps de 1897. La construction se fera sous la direction de M. W. H. Noble, le contremaître des travaux.

L'Orignal.—Le phare de l'Orignal, sur la rivière Ottawa, une structure en charpente datant de 1871, a été emporté par le vent en 1893, et depuis cette époque on a entretenu le feu au haut d'un mât. Comme ce feu n'était pas assez puissant et ne donnait pas satisfaction, le département proposa de le remplacer par une lumière brillant au haut d'une tour fermée et demanda des soumissions pour ce bâtiment en septembre 1896. La plus basse soumission reçue s'élevait à $799, et comme ce montant dépassait de beaucoup l'estimation de l'ingénieur en chef le département a maintenant l'intention de construire le bâtiment à la journée, sous la surveillance du contremaître des travaux, M. W. H. Noble, avant l'ouverture de la navigation, l'année prochaine.

Pointe Gibraltar.—La petite chaudière verticale servant à faire fonctionner le cornet de brume à vapeur de la station de la Pointe Gibraltar depuis 1886, qui était d'ailleurs en mauvais état, a été remplacée l'année dernière par une chaudière horizontale plus grande fabriquée à l'entreprise par MM. Carrier, Lainé et Cie, de Lévis, au coût de $400. La chaudière a été installée sous la surveillance de M. W. H. Noble, le contremaître des travaux, et la différence dans la grosseur de la nouvelle chaudière comparée à l'ancienne a nécessité l'agrandissement de la chambre de la machine. On a profité de l'occasion pour faire disparaître le bâtiment de l'ancienne cloche d'alarme dont on ne s'était pas servi depuis quelques années et l'on a fait des réparations à la véranda, et tous ces travaux ont coûté $276.81. La maçonnerie du phare a été jointoyée et blanchi à la chaux, à l'entreprise, par M. R. Clayton, de Toronto, moyennant $90. L'ancienne chaudière a été vendue sur les lieux au plus offrant, pour $36.

Port-Dalhousie.—Le département des chemins de fer et canaux se propose d'enlever au cours de la prochaine saison le dessus de la jetée est du Port-Dalhousie, qui se compose d'un coffrage pourri, pour remplacer par du béton la partie qui se trouve au-dessus de l'eau. Demande a été faite à ce département de remplacer le bloc en bois sur lequel repose le feu d'alignement extérieur par une fondation solide de même nature, et il a été pris des mesures afin de terminer ce travail pour permettre la réparation de la jetée avant l'ouverture de la navigation de la prochaine saison.

Signaux de brume de l'île de l'Anse et du détroit Mississauga.—Dans le but de doubler la machinerie du signal de brume aux stations de l'île de l'Anse et du détroit Mississauga, de nouvelles chaudières ont été construites à l'entreprise par MM. John Inglis et Fils, de Toronto, et livrées aux stations moyennant le prix de $1,990. Ces chaudières seront installées l'année prochaine.

Bouée-cloche de Lone Rock.—La balle de lest servant à retenir la bouée-cloche sur le Rocher Solitaire s'est détachée quand on a levé la bouée pour l'hiver ; on en a fixé une nouvelle et l'on a réparé la bouée.

Pointe Corbay.—Des réparations considérables ont été exécutées au phare de la Pointe Corbay, baie Batchewana, lac Supérieur ; l'on a couvert en bardeaux la tour, le toit et les murs de l'habitation, ainsi que réparé le bâtiment en général, au coût de $484.53. Ce travail a été fait sous la surveillance de M. Noble, le contremaître des travaux.

Ile Lamb.—Le phare et l'habitation du gardien de l'île Lamb, lac Supérieur, construits en 1877, étaient en mauvais état, la couverture faisait eau de toutes parts, et ont été

pratiquement reconstruits au cours de l'été dernier, sous la surveillance de M. Noble. Le coût de ces travaux s'est élevé à $818.46, par suite principalement de la difficulté de transporter les matériaux sur les lieux et de la rareté des ouvriers dans la localité.

Rivière LaPluie.—Les feux d'alignement établis à l'embouchure de la rivière LaPluie, qui sont décrits dans le rapport de l'an dernier, ont été d'un grand service à la navigation du lac des Bois, mais les fondations sur pilotis n'ont pas donné satisfaction, particulièrement lors de la débâcle au printemps. Il a donc été décidé de les remplacer par des piliers en coffrage remplis de lest, et le travail se fera à l'entreprise.

DIVISION DE QUÉBEC (SERVICE DES PHARES).

La division de Québec s'étend à partir de Montréal jusqu'au bout du détroit de Belle-Isle, soit plus de 1,200 milles de côtes et de rivières. Elle comprend tous les phares de la rivière Richelieu, du lac Memphrémagog, ainsi que tous les phares flottants, bouées à gaz et balises, de Montréal à Québec, et en aval de Québec, tous les phares, phares flottants, bouées à gaz, bouées en bois, balises et signaux de brume du fleuve Saint-Laurent, de la rivière Saguenay, de la baie des Chaleurs, du golfe Saint-Laurent, du détroit de Belle-Isle, de la côte septentrionale et occidentale de Terreneuve et du Labrador. Cette division est sous la direction de M. J. W. Gregory, l'agent du ministère de la marine et des pêcheries à Québec.

En outre, l'agent doit remplir toutes les missions que lui confie le ministre des pêcheries à Québec ; il est aussi préposé à l'engagement des matelots ; il exécute les ordres du conseil de commerce britannique relativement aux naufrages, aux marins dénués de ressources, et aux accidents en mer, enfin il est receveur d'épaves, surveillant des gardiens de quais, de même qu'officier des pêcheries dans la province de Québec.

Le personnel des employés de l'agent à Québec se compose de M. L. A. Blanchet, principal commis et comptable, ainsi que sous-préposé à l'engagement des matelots, de M. Alphonse Hamel, commis, de M. N. Fitzhenry, garde-magasin, et de M. G. D. O'Farrell, inspecteur des phares.

Les ateliers dans lesquels sont employés des ouvriers de confiance et capables, sont sous la direction de M. Ernest Roy, maître-charpentier, et de M. J. Vézina, maître-forgeron de navires. Les usines à gaz sont administrées par M. G. Bélanger, qui prend les aides dont il peut avoir besoin.

Le steamer à la disposition de l'agent pendant l'année dernière a été le *Druid*, qui a avitaillé les phares entre Québec et la Pointe-au-Père, et s'est occupé des bouées à gaz et autres, ainsi que du service des balises en aval de Québec. Le steamer *Aberdeen* est venu d'Halifax avitailler les phares en aval de la Pointe-au-Père, du golfe Saint-Laurent, du détroit de Belle-Isle, d'Anticosti, des îles de la Madeleine et de la baie des Chaleurs. Le service des phares entre Québec et Montréal a été fait par des bateaux à passagers et des remorqueurs loués, ou par chemin de fer.

Cette division compte 154 feux et 117 stations, 8 phares flottants, dont 3 sont munis de sifflets de brume à vapeur puissants,—9 stations de bombes explosives, en rapport avec les feux ; 2 sifflets de brume à vapeur, et 9 cornets de brume ; 10 bouées à gaz, dont 4 sont pourvues de cloches ; 140 bouées en bois et 50 balises pour guider les navires le jour.

AMÉLIORATIONS AUX FEUX.

Ile aux Prunes.—A l'ouverture de la navigation au printemps de 1896, la tour en bois servant autrefois de phare à la station de l'île aux Prunes, a été remplacée par une structure en acier de forme carrée, à bords inclinés, surmontée d'une lanterne carrée en tôle galvanisée. La girouette sur la lanterne est élevée à 31 pieds au-dessus du tablier de la jetée, auquel le bâtiment est assujetti au moyen de boulons.

La charpente de même que la lanterne sont peinturées en rouge. Pour rendre la tour bien visible pendant le jour, l'on a posé une cible de lattes en bois à claire-voie à la partie supérieure sur le côté aperçu en montant. Cette cible a été peinturée en blanc sur les deux côtés. Il n'a été fait aucun changement dans la hauteur ou la nature de la lumière.

Lavaltrie.—Il a été à la même époque érigé une tour en acier semblable pour remplacer l'ancienne tour en bois qui contenait le feu d'alignement d'arrière à Lavaltrie.

La charpente et la lanterne sont peinturées en rouge, et la cible à claire-voie en bois est peinturée en blanc, avec bande rouge verticale au centre.

La hauteur et la nature de la lumière restent les mêmes.

PRINCIPALES RÉPARATIONS AUX STATIONS.

Suit un état des plus importantes réparations et améliorations faites aux différentes stations dans le courant de la dernière année. De plus, on à approvisionné, fait les réparations ordinaires, et peinturé partout où cela était nécessaire.

Ile Amherst.—On a continué les réparations considérables commencées à cette station, et dont il était question dans le précédent rapport annuel, ainsi que construit un nouveau hangar pour y conserver l'huile. Le travail a été exécuté par des charpentiers venus de Québec, et la station est maintenant en très bon état. Le coût total s'est élevé à $592.76.

Anticosti, Pointe-Heath.—On a réparé le lambrissage de la partie inférieure de la tour, la galerie de la lanterne et les fenêtres, ainsi que la maison servant de refuge aux naufragés, le magasin et la grange. Toutes les réparations ont été faites par des ouvriers envoyés de Québec. Le gardien, aidé de gens de la localité, a fait cependant tout le peinturage nécessaire, le département lui ayant fourni tous les matériaux.

Anticosti, Pointe Sud.—La tour de ce poste, qui faisait eau de toutes parts, a été mise étanche, et l'on a réparé le crépi du plafond qui tombait. Le plancher du brise-lames, en face des bâtiments, a été renouvelé sur une longueur de quarante-cinq pieds et l'arrière rempli de pierres. On a exhaussé la fondation en pierres du bâtiment servant au cornet de brume, du côté de la grève, une ouverture s'étant faite par le milieu au sommet de ce bâtiment, et on a réparé la toiture. Tout le travail a été exécuté par des ouvriers envoyés de Québec. Le coût total des réparations à ce poste s'est élevé à $353.50.

Anticosti, Pointe Ouest.—On a réparé le brise-lames en pierre et en bois ainsi que prolongé un peu le dernier. Des réparations ont été également faites à la tour et à l'habitation. Tout le travail a été exécuté par des ouvriers envoyés de Québec, au coût total de $1,215.80.

Belle-Isle.—Il a été construit un nouveau débarcadère à ce poste, et les réparations nécessaires ont été faites aux bâtiments, au coût total de $589.13. Le steamer chargé du ravitaillement avait amené les hommes et apporté les matériaux de Québec.

Cap au Saumon.—Une tempête ayant emporté une partie de la cale du débarquement à ce poste, l'on a envoyé de Québec les ouvriers de même que les matériaux pour faire les réparations, et le travail a été fait d'une manière satisfaisante. On a aussi pourvu ce poste d'un abri à chaloupe. Le coût total des réparations s'est élevé à $214.10.

Cap Charles.—Le feu d'arrière de cette station a été fort amélioré, car l'on y a érigé un poteau plus élevé, en sorte que la lanterne se trouve à 10 pieds plus haut. Une lanterne de locomotive envoyée des magasins de Québec a été substituée à celle autrefois en usage. On a aussi agrandi le petit bâtiment à la base du poteau. La tour d'avant a aussi été réparée.

Cap Désespoir.—Des ouvriers de la localité ont posé une nouvelle tête de cheminée, ce qui a coûté $8.

Cap Gaspé.—La cheminée du côté nord-est du phare obstruait la lumière vers le large ; on l'a en conséquence démolie et reconstruite du côté de la terre. La cheminée a été construite par des ouvriers de la localité au coût total de $187.15. On a aussi réparé la clôture entourant la propriété de l'Etat, et cela a coûté $6 ; le travail a été fait par le gardien aidé de gens de l'endroit.

Cap Normand.—Cette station n'ayant point de cornet de brume de rechange, on a envoyé de Québec une chaudière pour servir en cas d'accident.

Contrecœur.—La tour d'avant que la glace avait emportée le 19 avril et transportée au milieu d'un champ à 500 pieds de distance n'avait pas été fort avariée, et elle a été en conséquence remise en place. On l'a réparée et l'on a également renouvelé la plate-forme. De légères réparations ont aussi été exécutées à la toiture en métal, et la tour a été peinturée par le gardien, aidé de gens de la localité. Un nouveau ventilateur a été également installé dans la tour d'arrière. La dépense totale faite à ce poste s'est élevée à $64.61.

Ile aux Œufs.—La galerie entourant la lanterne a été renouvelée. On a aussi réparé la cheminée, pour laquelle il avait été envoyé de Québec à cette fin 200 briques réfractaires, et l'on a fait une nouvelle tête de cheminée. Le travail a été fait par des ouvriers de l'endroit sous la direction du gardien.

Ile à la Pierre.—Le phare reposant sur un pilier en coffrage a été emporté lors de la débâcle le printemps dernier. Comme la jetée en bois était visible et que le phare avait besoin d'importantes réparations, la perte par suite de cet accident n'était pas grande. On a entretenu pendant la saison de navigation un feu temporaire au haut d'un poteau, et M. N. H. Noble est à construire un nouveau pilier et phare. L'on remplace le pilier en bois par un pilier en béton renfermé dans une boîte cylindrique en acier.

Forteau.—Il faut faire d'importantes réparations à ce poste, et deux ouvriers envoyés de Québec s'occupent à renouveler les planchers, etc., et à construire un hangar à houille pouvant contenir 100 tonnes. La somme de $234.19 a été dépensée à l'achat du bois de construction et d'autres matériaux.

Islet aux Alouettes.—Comme il fallait réparer les chaudières horizontales de ce poste un fabricant de chaudières de Québec s'est rendu sur les lieux. Il a remplacé quelques vieilles soupapes défectueuses et renouvelé d'autres raccordements à vapeur. Le steamer chargé du ravitaillement a apporté un réservoir en fer pour l'approvisionnement additionnel d'eau devant servir au signal de brume. La tour a été peinturée par le gardien, aidé de gens de la localité, et l'on a fait des réparatious légères à l'embarcation. Le montant dépensé pour ces réparations a été de $36.90.

L'Islet Richelieu.—La glace a causé des dommages considérables à ce poste au printemps. Le hangar à huile a été complètement emporté jusqu'à sa fondation en pierres, de même que les marches devant la porte et la petite plate-forme. Comme le département des travaux publics exécute du dragage à Barre-à-Boulard afin de rendre le profondeur du chenal des navires uniforme, et comme il faudra par suite du creusage du nouveau chenal déplacer ce feu, on a construit un hangar à huile temporaire que l'on pourra enlever à l'automne et emmagasiner sur la terre ferme. Le coût de ces travaux s'est élevé à $45.60.

Phare flottant de la Traverse d'en bas.—Ce phare flottant a subi des réparations dont le coût, y compris celui de l'équipement général, s'est élevé à $481.61.

Pointe au Maquereau.—La fondation de la tour, qui était en mauvais état, a été réparée par un maçon de l'endroit. Deux chambres ont été plafonnées et l'on a renouvelé les planchers de la cuisine et du passage. Ce travail a aussi été exécuté par des ouvriers de la localité, au coût total de $70.90.

Les Piliers.—Le brise-lames construit à ce poste l'an dernier a été complété par le gardien. L'action de la mer à déplacé la partie en pierres, et le gardien a du changer le plan du quai et le construire un peu plus loin dans le ravin où il met son embarcation. On a aussi réparé le débarcadère, dont le bout inférieur avait été brisé par la glace le printemps dernier, ainsi que la plate-forme et les marches. Des changements ayant été faits à l'appareil de rotation pour lui donner une plus grande vitesse, le mécanisme s'est trouvé trop faible pour résister aux forts poids nécessaires à la rotation rapide et le feu a cessé de tourner. Un machiniste a été envoyé de Québec plusieurs fois afin de remédier à ce défaut, et après bien des difficultés il a réussi à faire fonctionner le mécanisme.

Le coût total des réparations effectuées à ce poste a été de $531.28.

Pointe aux Citrouilles.—Des dommages considérables ont été faits au phare le printemps dernier. La tour ainsi qu'une partie de la jetée ont été emportées à plusieurs acres. Il a fallu renouveler le hangar à huile et ériger un poteau temporaire au coût de $41.96.

La tour du phare a été replacée sur la jetée, et le feu est maintenant semblable à tous égards à celui qu'il y avait avant le déplacement de la tour.

Pointe Riche.—Comme le bâtiment servant de magasin et de grange est en très mauvais état, l'on doit en construire un nouveau. Le bâtiment a été fait à Québec et préparé de façon à ce qu'il puisse être érigé au poste par le gardien. L'on a dépensé jusqu'ici $108.46 pour le bois de construction.

Phare flottant de l'île Rouge.—La chaudière et la machinerie de ce bâtiment ont été complètement réparées l'hiver dernier. Des fuites qui s'étaient produites aux coutures du fond ainsi qu'au fond de la fournaise ont été bouchées et on y a installé un injecteur d'un pouce. Les réparations ainsi que l'équipement général au printemps ont coûté $725.05.

Phares de la rivière Richelieu.—M. Noble a visité cet automne les postes de l'île au Frêne, de Lacolle et du nord de la Pointe Mi-chemin, et les bâtiments qui avaient besoin de réparations ont été mis en bon état.

Phare flottant de la Traverse d'en haut—Ce navire a été conduit au bassin de radoub l'hiver dernier et soigneusement calfaté. Il a été aussi fait d'autres réparations dont le coût, joint à celui de l'équipement général au printemps, s'est élevé à la somme de $493.40.

Phare flottant du récif de l'île White.—Ce bateau a été conduit au bassin de radoub l'automne dernier pour en gratter le fond et le peinturer. On a aussi considérablement réparé la chaudière et la machinerie. On a renouvelé le tiroir de la machine, la boîte à tiroir sur le cylindre à vapeur de la pompe pour l'alimentation de la chaudière, trois soupapes sphériques, et posé aussi un nouveau tuyau à sifflet. Le coût total des réparations et de l'entrée au bassin, s'est élevé à la somme de $1,599.85.

SIGNAUX DE BRUME, SIFFLETS À VAPEUR, CORNETS À AIR COMPRIMÉ ET FULMI-COTON, BOMBES EXPLOSIVES ET CARTOUCHES.

Les influences atmosphériques sous toutes les températures, particulièrement dans un calme plat, alors que la brume est la plus dense, nuisent beaucoup à cette très importante partie du service.

Une enquête faite sur des plaintes que des signaux de brume n'auraient pas été donnés convenablement, a établi qu'il n'y avait pas eu de négligence ni d'incompétence de la part des opérateurs, mais que la défectuosité provenait que le son n'était pas entendu très distinctement à cause d'influences atmosphériques, même lorsque les vaisseaux étaient à des distances relativement courtes.

SERVICE DES BOUÉES.

Bouées à gaz.

Il fonctionne dans la division de Québec 10 bouées à gaz, dont 4 sont munies de cloches sonnant au moyen de quatre marteaux mis en mouvement par l'action des eaux. On a peinturé sur le côté de chacune de ces bouées le nom de sa station respective.

Il y a sur le quai de la Reine, à Québec, deux bouées à gaz sphériques ; sur ce même quai se trouvent les usines à gaz, les réservoirs, etc.

Le coût total de ce service pendant l'année dernière s'est élevé à $2,769.33.

Bouées-barils en bois, bouées-espars et balises.

Le service des bouées et balises de la division de Québec embrasse toutes celles qui sont situées dans les havres de la rivière Richelieu, du Saguenay, du Saint-Laurent, de la baie des Chaleurs, de la côte de Gaspé et des îles de la Madeleine.

Les bouées du chenal des navires entre Québec et Montréal sont entretenues, à l'entreprise, par la Ligne Sincennes-McNaughton.

La situation des bouées a été changée dans les endroits élargis, etc., à demande.

Le coût total de cet important service, y compris les entreprises pour hiverner, réparer, replacer, enlever et renouveler les bouées et balises pendant le dernier exercice, s'est élevé à $3,502.69, sans y comprendre ce qu'ont coûté les bouées entre Québec et Montréal.

On a réparé, peinturé et renouvelé le nombre ordinaire de bouées et de balises.

BOUÉES-ESPARS.

On a construit comme d'habitude et posé les huit bouées-espars destinées à guider la course des navires en retard qui doivent passer, soit en montant soit en descendant, les huit points principaux en bas de Québec, lorsque toutes les autres bouées ont été enlevées pour l'hiver.

Ces bouées sont maintenant devenues une nécessité et sont fort appréciées des navigateurs.

DIVISION DES PHARES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Cette division, sous le contrôle de M. J. Parsons, l'agent du ministère dans cette province, comprend 180 phares exhibant 192 feux, 1 phare flottant, 16 sifflets de brume à vapeur, 1 station de signal à bombe, 20 signaux de brume à main, 2 cloches de brume, 17 bouées à sifflets automatiques, 13 bouées à cloches automatiques, 101 bouées-barils en fer, environ 700 bouées-espars et autres petites bouées, 8 balises fixes, 16 stations de bateaux de sauvetage, 3 établissements de secours, et 4 stations à signaux. Les vapeurs *Newfield* et *Aberdeen* sont aussi sous le contrôle de cette agence.

M. C. H. Hutchins, le surintendant des phares, a inspecté les stations des phares et signaux de brume, M. D. Stevens, l'inspecteur des bateaux à vapeur de l'Etat, a examiné les chaudières et machines, au plus grand nombre des postes, et M. Alfred Ogden a visté les stations de bateaux de sauvetage.

CHANGEMENTS.

Pointe-Glasgow.

Il a été construit à la Pointe-Glasgow une petite tour à laquelle est annexée l'habitation du gardien pour remplacer le feu de poteau qui avait fonctionné à ce poste. On a acheté une acre de terre qui a été entourée d'une clôture en fil métallique.

La nouvelle tour est construite sur l'emplacement de l'ancien mât, à l'extrémité nord-ouest de la Pointe, sur un terrain élevé d'environ 39 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux. C'est un bâtiment en bois carré, peinturé en blanc, surmonté d'une lanterne hexagonale en fer peinturée en rouge, et à son côté sud se trouve annexée une petite habitation en bois peinturée en blanc. La hauteur de la tour de sa base à la girouette de la lanterne est de 32 pieds.

Le feu est rouge fixe, élevé à 65 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux et doit être visible à 8 milles de tous les points d'approche par eau. L'appareil est dioptrique de septième ordre. L'*Aberdeen* a apporté les matériaux et M. John Chisholm, le contremaître des travaux, a fait le travail, aidé de gens de la localité, au coût de $1,374.38, y compris $246.79 pour la lanterne en fer et $91.74 pour l'appareil d'éclairage.

Pointe Tupper.—La tour a été exhaussée de dix pieds afin d'enlever les obstructions à la lumière dans la direction du sud, obstructions causées par les bâtiments du chemin de fer à cet endroit. On a assujetti la tour au moyen de quatre câbles en fil métallique. Les matériaux ont été pris dans la localité, et le travail s'est fait sous la surveillance de M. McLellan, qui a employé des ouvriers de l'endroit.

Chéticamp.—Il a été construit une nouvelle tour sur le côté nord de l'habitation. Cela était nécessaire par suite du peu de solidité du bâtiment sur lequel se trouvait la lanterne. L'*Aberdeen* a apporté les matériaux, et M. John Chisholm, aidé des ouvriers de l'endroit, a fait le travail.

Phare de l'île Westhaver.—On a amélioré la lumière sur l'île Westhaver, à l'entrée du port de Mahone, baie de Mahone, côte de la Nouvelle-Ecosse, en substituant à l'ancien mât un feu plus puissant dans une tour fermée.

La nouvelle tour est construite sur le sommet de l'île, près de son extrémité sud-est, sur un plateau environ 30 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux. C'est un bâtiment carré en bois peinturé en blanc, surmonté d'une lanterne hexagonale en fer pein-

turée en rouge, et du côté nord-est se trouve une petite habitation en bois de couleur blanche. La hauteur de la tour de sa base à la girouette de la lanterne est de 27 pieds.

Le feu est blanc fixe, élevé à 54 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux et visible à 12 milles de tous les points d'approche. L'appareil d'éclairage est dioptrique de septième ordre.

Le changement du mât à la tour a été fait le 15 janvier 1896, et le mât a été enlevé.

Feux d'alignement de Pictou.—Il a été décidé de remplacer les feux du mât, qui ne donnaient point satisfaction, à la Ferme de Fraser, à l'entrée du port de Pictou, par des lumières plus puissantes au haut de tours fermées, et l'on a en conséquence préparé des plans et devis et demandé des soumissions. Il n'a été reçu qu'une seule soumission, s'élevant à $826. Cette soumission n'a pas été acceptée, à la recommandation de l'ingénieur en chef, et l'on a fait construire les deux bâtiments sous la surveillance de M. John Chisholm, le contremaître des travaux de la division. Ce dernier a acheté les matériaux sur les lieux et employé des ouvriers résidant à cet endroit. Le coût total des deux tours a été de $660.22.

La tour, dans chaque cas, se compose d'un bâtiment carré en bois, à pans inclinés, surmontée d'une lanterne carrée en bois, le tout peinturé en blanc. La tour d'alignement d'avant est située immédiatement en arrière de l'emplacement de l'ancien mât d'avant, à 600 pieds du rivage, à 49 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et a 30 pieds de hauteur de sa base à la girouette de la lanterne.

Le feu est rouge fixe catoptrique, élevé à 66 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et doit être visible en deçà de 8 milles et sur un petit arc de chaque côté de l'alignement.

La tour d'arrière, située sur terre à 46 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et à 384 pieds N.-O. p. O. $\frac{1}{4}$ O. du feu d'avant, a 38 pieds de hauteur. La lumière est rouge fixe catoptrique, élevée à 78 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et visible en deçà de 8 milles et sur un petit arc de chaque côté de l'alignement.

Les deux feux d'alignement serviront à la même fin que les anciennes lumières, mais ils sont plus puissants et sûrs.

Déplacement du phare du port Abbot.—A la suite de représentations faites par des pêcheurs intéressés, on se propose de déplacer le feu de mât situé à l'extrémité sud de l'île Abbot, au commencement de l'année 1897, et de l'installer sur la terre ferme à environ $\frac{1}{5}$ de mille à l'est de sa présente situation, et à l'entrée en venant de la direction sud dans le port. On prolongera aussi le temps du fonctionnement de cette lumière de façon à comprendre les saisons entières de la pêche et du homard. On croit assurer le meilleur service de ce feu en le plaçant dans cette nouvelle sltuation.

Améliorations au phare de l'île Carter.—Le 7 décembre 1896 on a amélioré la lumière du phare de l'île Carter, dans le port de Lockeport, en remplaçant l'appareil catoptrique autrefois en usage par un appareil dioptrique de septième ordre fabriqué par MM. Chance, Frères et Cie, de Birmingham. Le feu reste comme autrefois rouge fixe, élevé à 66 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et doit être visible à huit milles de tous les points d'approche par eau.

Lumière additionnelle sur le pont de Grand-Narrows.

Lorsque l'on a mis des lumières sur la partie tournante du pont de chemin de fer sur Grand-Narrows, Cap-Breton, et établi un nouveau phare à la Pointe Gillis, l'on a cru

que le phare maintenu jusque-là à Iona, à l'extrémité est du pont, était inutile, et la lumière a été en conséquence éteinte. Des marins s'étant plaint que les feux rouge et vert du pont tournant n'étaient pas assez visibles pour conduire au passage quand le temps était mauvais, les autorités des chemins de fer ont fait poser une lumière additionnelle blanche fixe d'une lanterne lenticulaire hissée au haut d'une charpente en fer, directement au-dessus des feux rouge et vert. Cette lumière doit être visible à 7 milles de tous les points d'approche par eau.

RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS.

On a fait, à diverses stations, à part les petites améliorations et peinturages ordinaires, les réparations et améliorations suivantes, savoir :—

A L'EST D'HALIFAX.

Ile George.—On a fourni huit nouvelle lampes et une nouvelle embarcation.

Plage de Meagher.—On a lambrissé les murailles de la chambre dans l'habitation du gardien, renouvelé le plancher, installé un nouvel évier et un dressoir dans la cuisine, puis peinturé le bâtiment.

Pointe Tupper.—Outre l'exhaussement de la tour dont il a déjà été parlé, l'on a enlevé le vieux lambris à l'habitation du gardien et on l'a recouverte en bardeaux. Les seuils et plancher du portique et de la cuisine ont été renouvelés, et l'on a construit de nouveaux escaliers et boisé partie d'une chambre. On a posé de nouvelles contre-portes au portique et à la cave, ainsi qu'une nouvelle toiture sur le passage de l'abitation à la tour. Renouvelé également les seuils, lambourdes et pontages de la grange et recouvert le toit en bardeaux. Tout le travail a été fait sous la direction de M. McLellan, le charpentier contremaître, qui a employé des ouvriers de l'endroit et s'y est aussi procuré les matériaux.

Petit de Grat.—Il a été construit à ce poste un nouveau débarcadère en charpente et l'on a placé de nouvelles solives sous la lanterne. Le plancher de la cuisine a été renouvelé et l'on a fait de menues réparations au seuil ainsi qu'à l'extérieur du bâtiment.

Louisbourg.—Il a été fourni deux nouvelles lampes fontaines, le mur de la cave a été jointoyé, et l'on a réparé le crépi de deux chambres.

Scattarie.—Le portique de la cuisine a été recouvert en bardeaux, l'on a posé deux nouvelles portes à l'habitation, et fourni treize contrevents.

Pointe Aconi.—Réparé le brise-lames du débarcadère.

Ile Amet.—On a fourni de nouvelles poulies et de nouveaux garants pour le cabestan. Le plancher de la cuisine a été recouvert ; on a reconstruit la cheminée à partir du toit et réparé la cale de la chaloupe.

Pugwash.—On a creusé un puits.

Ile Saint-Paul.—On a fourni un nouveau canot de sauvetage au poste principal et une petite embarcation aux Phares S.-O. Trois nouvelles dalles ont été posées à la demeure du surintendant.

A L'OUEST D'HALIFAX.

Sambro.—Débarqué les matériaux pour réparer l'habitation du gardien. On a remplacé quatre vitres casssés de la lanterne et revitré tous les autres carreaux.

On a aussi renouvelé une solive ainsi qu'une partie du plancher dans la lanterne, et une sole sous l'ancienne maison de sifflet, puis enlevé le lambrissage et couvert en bardeaux l'extrémité ouest du bâtiment. La cheminée de l'habitation a été démolie jusqu'au toit et reconstruite.

Havre Dover.—M. Martin Fader, de la Baie-à-l'Alose, a construit à l'entreprise, au prix de $100, un nouvel abri à chaloupe. On a fourni une nouvelle chaloupe et deux échelles pour peinturer les bâtiments.

Ile de Croucher.—Le débarcadère a été replanchéié et les portes de l'abri à chaloupe ont été munies de nouvelles pentures et d'un loquet.

Ile Quaker.—On a jointoyé les murs de fondation et fourni 60 pieds de tuyaux en grès pour le drain de la cave.

West Ironbound.—On a installé une nouvelle horloge Chanteloup à la place de l'ancienne qui était usée et a été descendue pour être réparée. Il a été fourni de nouvelles poulies en fer pour la chaîne des poids, ainsi que quatre cheminées en cuivre, et l'on a réparé deux lampes. On a posé une nouvelle sole à l'extrémité ouest du magasin.

La Have.—Un mur de protection fait de coffrage a été construit le long du rivage en face du phare afin d'empêcher l'affouillement de la mer. La structure a 100 de longueur, 6 pieds de largeur et 3 rangs de hauteur, et le travail a été fait à l'entreprise. On a posé un nouveau plancher dans la cave.

Port-Mouton.—Le plancher de la cave a été bétonné et l'on a posé un nouveau drain partant de la cave. On a réparé les murs de fondation, ainsi que la plate-forme, et posé de nouvelles marches à l'entrée.

Phare flottant de Barrington.—Le vaisseau a été déplacé de sa situation et halé su le rivage pour permettre d'en nettoyer et peinturer le fond et pour calfater les bouts et le pont. On a fourni une nouvelle embarcation et un poêle de cuisine. Aussi un nouveau boulon à la pompe. On avait loué une petite goélette pour faire le service pendant que s'exécutaient ces réparations.

Bon-Portage.—On a posé de nouvelles soles sous le hangar à huile, ainsi que de nouvelles portes à la cave et une serrure au magasin du débarcadère.

Ile au Poisson.—Posé des bardeaux sur les quatre faces du hangar à huile, et recouvert en bardeaux un côté de la toiture. Il a été construit du côté est de l'habitation une rallonge de 18 x 15 pieds devant servir de cuisine.

Sissiboo.—On a renouvelé quatre seuils, partie des montants, une poutre et partie des deux poteaux corniers ; on a lambrissé deux côtés de la tour, enlevé les anciens lambris et posé des bardeaux partout. De nouvelles marches ont été posées à la porte d'entrée et on a remplacé un carreau de verre brisé. Le mur de fondation a été réparé et le bâtiment peinturé. Le travail s'est fait sous le direction de M. McLellan, qui a employé des ouvriers de l'endroit.

Ile Haute.—Il a été dépensé vingt dollars à réparer la toiture. On a réparé le crépi dans les chambres, et la citerne de la cave a été recouverte d'une couche de ciment.

Kingsport.—Deux des poteaux corniers en bois de la lanterne qui obstruaient la lumière du côté de la mer ont été enlevés et remplacés par d'autres en fer, ce qui a nécessité le changement des carreaux en d'autres plus grands. Les panneaux en verre de la porte d'entrée ont été remplacés.

On a posé des cornets de brume mus à bras aux postes additionnels suivants de cette division, sav. : Havre de Canso, Pointe Marache, Arichat, Ile du Jersiais, Ile Quaker. Les gardiens devront s'en servir en temps brumeux en réponse aux signaux des navires.

SIGNAUX DE BRUME.

Plage de Mauger.—Réparé et reposé le piston du tuyau d'aspiration, et réparé également les conduites d'eau.

Scattarie.—Il a été posé une nouvelle chaudière dans la chambre du sifflet, la vieille chaudière ayant été condamnée. La vieille toiture en tôle galvanisée a été enlevée et le toit a été recouvert eu feutre à l'épreuve des étincelles de McAvity. On a enlevé le lambrissage des murailles du bâtiment et on a posé du bardeau. La chambre de la machine a été revêtue de planches en épinette de 3 pouces, et le plancher bétonné. Il a été fourni un nouveau chronomètre à la chambre de la machine, et on a renouvelé les conduites et gouttières communiquant à la citerne.

Cranberry-Head.—De nouveaux bouilleurs ont été posés à la chaudière.

Ile Saint-Paul.—L'ancienne chaudière n'étant pas sûre, MM. Matheson, de New-Glasgow, sont à en construire une nouvelle à l'entreprise, au prix de $952. Cette chaudière sera envoyée à la station quand elle sera terminée, puis installée et servira comme chaudière de rechange. L'arbre à manivelle a été muni de nouveaux coussinets, et l'on a posé un nouveau tuyau au réservoir.

Cap-Race.—Il a été fourni 200 nouveaux tubes pour la chaudière, ainsi qu'un nouveau jeu de barreaux de grille. La vieille machine automatique Crosby a été emportée et remplacée par une nouvelle.

Chebucto-Head.—On a calfaté les coutures et supports de la chaudière et posé du ciment autour des supports, à l'intérieur. Un nouveau tuyau à vapeur a été installé pour relier les deux chaudières à la machine Crosby. Ajusté également deux soupapes sphériques.

Ile au Phoque.—L'on a ajusté des tirants à des plaques dans le hangar à houille pour l'empêcher de s'ouvrir.

Yarmouth.—On a fourni un jeu de barreaux de grille et ajusté un nouveau tuyau à l'injecteur. Ajusté également de nouveaux tuyaux de sifflet par suite du changement de position du sifflet.

Ile aux Eglantiers.—Le 28 mars dernier l'ancienne maison du sifflet a été complètement détruite dans un incendie, le feu ayant probablement pris aux poutres en bois du plancher sous la fournaise. La chaudière a été endommagée, presque toutes les pièces de montage détruites, et la pompe auxiliaire a été mise hors de service. Des mesures immédiates ont été prises pour utiliser de nouveau l'ancienne chaudière ; l'on a construit une remise temporaire et l'alarme fonctionnait de nouveau le 1er jour de mai. Il a été décidé de mettre ce poste sur un bon pied à tous égards. Des plans et devis ont été préparés pour un nouveau bâtiment, et MM. Matheson, de New-Glasgow, sont à fabriquer une nouvelle chaudière. Quand la chaudière sera prête on l'enverra à la station pour l'installer à côté de l'ancienne, en sorte que il n'y aura pas, à l'avenir, d'occasion pour arrêter les opérations, pendant que se feront les réparations. C'est l'intention de construire le nouveau bâtiment à la journée, dans le cours de la prochaine saison.

Cap d'Or.—La nouvelle chaudière envoyée l'année dernière a été installée et est maintenant utilisée.

Ile au Sable.—La ligne téléphonique a été réparée en juillet et août, et la plupart des réparations exécutées par nos employés.

Les sauterelles ont dévasté l'île et il a été envoyé aux stations, à l'automne, 50 tonnes de foin pour hiverner les bêtes à cornes et poneys sauvages.

Des rapports reçus au printemps annoncent que quatre poneys seulement sont morts depuis l'automne.

Le six remises-abris construites dans les localités où les poneys doivent vraisemblablement se réunir pendant les tempêtes sont une grande protection—on remplit de foin tous les râteliers à ces abris.

Chevaux sauvages.—Cent seize poneys ont été expédiés de l'île et vendus à Halifax.

Atocas.—Il n'en a été recueilli que deux ou trois barils qui ont été apportés à Halifax.

La principale station à signaux.

A la citadelle d'Halifax et Camperdown.—A ce dernier endroit on a érigé un nouveau mât à siginaux plus gros que l'ancien et muni de meilleurs appareils. La dépense à la citadelle a consisté dans certaines réparations exécutées au mât et aux vergues et l'achat de la quantité ordinaire d'étamine pour pavillons.

L'ancien code de signaux a été changé et de beaucoup simplifié d'après les instructions du capitaine H. V. Kent, I. R., le surintendant des signaux.

Ce nouveau code a été imprimé et l'on a lithographié la carte indiquant les signaux pour les navires de guerre, paquebots et autres bateaux à vapeur, navires de l'Etat qui pénètrent dans le port d'Halifax, ainsi que pour les navires de toutes classes, tant pour le jour que pour la nuit. Un état classifié des navires signalés à Halifax pendant l'année indique le chiffre de 2,230, contre 2,078 pendant les douze mois précédents, soit un gain de 152.

Balises dans l'Anse Atlantique, Ile Saint-Paul.

Une maison pour abriter le marégraphe, peinturée en blanc, que l'on a construite à environ 40 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux dans la baie, à l'Anse Atlantique, Ile Saint-Paul, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, fournit maintenant un point de repère très visible sur la côte de l'île.

On a placé une balise circulaire blanche sur le versant de la colline plus haut que le marégraphe ; ces deux objets placés en ligne dans la direction N.-O. ¼ N. dirigent au sud du "*Big Dick*", un rocher dangereux sur lequel la mer se brise avec violence au large de l'extrémité nord-est de l'anse.

L'alignement en question fournit un excellent guide aux navires qui ancrent dans 15 brasses au large de l'anse.

Bouées additionnelles.

On a placé une bouée-espar peinturée en blanc qui sera maintenue pendant chaque saison de navigation sur l'extrémité est de la batture près du quai de l'Etat, dans l'anse située entre la Pointe Cossett et la Pointe McAdam, sur le côté nord de la Baie de l'Est, Grand lac Bras-d'Or, dans le comté de Cap-Breton, pour rendre plus sûre l'approche du quai.

Il a été aussi établi une bouée-espar en bois pour marquer l'extrémité ouest de l'étendue d'une brasse de profondeur entre la Pointe Cossett et la Pointe McAdam, sur le côté nord de la Baie de l'Est, Grand lac Bras d'Or.

Cette bouée que l'on a peinturée en rouge sera maintenue pendant chaque saison de navigation.

Une bouée-espar en bois est ancrée dans cinq brasses d'eau sur le bord est de la batture de l'Anse Purcell, laquelle se trouve du côté ouest de l'entrée du bras nord-ouest, port d'Halifax.

Une bouée-baril en fer rouge a été établie le 13 mai dernier sur le côté sud de la batture Pollock, située au sud de la Pointe Enragée, dans le comté de Lunenburg, sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse, et se trouve ancrée dans 7 brasses d'eau à environ $\frac{3}{4}$ de mille au sud du bout de la Pointe Enragée.

La bouée-espar rouge qui marquait jusqu'ici l'extrémité est du *The Bar* ou de la batture s'étendant à environ $2\frac{1}{2}$ milles à l'est de la pointe Carey, sur le côté nord de l'entrée du Grand Bras d'Or, a été remplacée par un bouée-baril en fer, peinturée en rouge.

On a ancré une bouée-espar en bois rouge sur le bord sud de la batture, à mi-chemin entre la bouée-baril en fer et le phare de la Pointe Carey.

La bouée-baril noire qui marquait la situation de l'endroit de délestage, au large de Tidnish, N.-E., dans la baie Verte, entre les comtés de Cumberland, N.-E., et Westmoreland, N.-B., a été ancrée l'année dernière dans une nouvelle position à $\frac{1}{2}$ mille N.-O. du chenal d'entrée du bassin de radoub, et tout navire qui veut se défaire de son lest dans le havre de Tidnish doit le jeter entre la bouée décrite et Tidnish-Head. Il ne devra être jeté de lest pour aucune raison à l'est de la bouée.

Quatre bouées-espars ont été placées à des intervalles entre la batture du Cap Thrum et le Passage de l'Est, à une distance de 3,000 verges des buttes d'arrêt du champ de tir à la carabine de l'Etat, sur l'île de McNab, port de Halifax, afin de marquer les limites extrêmes de la zone du danger, à raison des exercices de tir annuels des troupes sur l'île. Ces espars ont été peinturés en rouge et sont surmontés de têtes de croix peinturées en rouge et en blanc.

Le 10 juillet 1896 on a découvert un certain nombre de mines sous-marines au large de l'île George, port de Halifax, et l'on a marqué l'étendue dangereuse de bouées consistant en barils verts portant le mot Torpedo peint en lettres blanches, et les vaisseaux ont en conséquence été avertis de ne point jeter l'ancre ou passer dans les limites de l'étendue ainsi indiquée par des bouées qui y resteront jusqu'au 31 décembre 1896.

Il a été décidé de réserver permanemment l'étendue contenant ces mines pour des fins de mine sous-marine, et les navires ne devront point empiéter sur cette réserve.

Une bouée de tonnelage peinturée en noir et portant à son sommet en lettres blanches les mots Pointe Aconi a été établie, le 15 juillet 1896, sur les hauts-fonds de la pointe Aconi, dans le comté de Victoria, sur la côte est de l'île du Cap-Breton.

La bouée est ancrée dans 7 brasses d'eau à $\frac{3}{4}$ de mille E. par N. $\frac{1}{2}$ N. du bout de la Pointe Aconi.

La bouée à cloche du récif de Saint-Jean marquant le récif, près de Pubnico, dans la baie des Chaleurs, enportée à la dérive ou enfoncée à son mouillage en avril dernier, a été remplacée par une nouvelle bouée le 2 mai suivant.

La bouée à sifflet automatique maintenue sur la batture de Lurcher, dans la baie de Fundy, au large de la côte du comté de Yarmouth, était décrite d'une façon inexacte dans la liste des phares et signaux de brume du Canada. Cette bouée est peinturée en rouge avec bandes horizontales noires et les mots *Lurcher Shoal* en lettres blanches. Elle est surmontée d'un sifflet de 10 pouces.

Bouée-baril du Roaring-Bull.

La bouée a été enlevée par le *Lansdowne* et remplacée par une autre en novembre 1895, ainsi qu'en mai 1896.

Bouée à cloche des récifs de la Trinité.

Cette bouée a été enlevée par le steamer *Lansdowne* en novembre 1895, ainsi qu'en juin 1896.

Bouées de Yarmouth.

Le steamer *Lansdowne* a pris soin de ces bouées, qui sont enlevées deux fois par année. Les bouées étaient déplacées en avril dernier et ont été remises en place par l'*Aberdeen.*

Bouée automatique du Rocher Blond.

La bouée de cet endroit s'est détachée le ou vers le 22 novembre 1895, et a été retrouvée par la goélette *Speculator*, capitaine McDonald. Par suite de la difficulté de tenir une bouée à cet endroit pendant longtemps, on la retire maintenant à tous les trois mois.

DIVISION DES PHARES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Cette division comprend tous les phares et les autres aides pour la navigation, se trouvant dans les limites de cette province, tant dans la baie de Fundy que sur le golfe Saint-Laurent. Le vapeur *Lansdowne,* sous la direction de l'agent de la division du Nouveau-Brunswick, s'occupe des grandes bouées que le gouvernement maintient sur la côte de la baie de Fundy qui se trouve dans la Nouvelle-Ecosse, mais pour les autres fins, elles sont sous le contrôle de l'agent de la Nouvelle-Ecosse.

Cette division est sous la direction de M. F. J. Hardy, l'agent du ministère à Saint-Jean, N.-B., pour toute la division.

Les phares, etc., ont été inspectés par M. John Kelly, l'inspecteur des phares.

Il y a dans cette agence 120 plans, 1 phare flottant et 12 signaux de brume à vapeur.

Le nombre des gardiens et mécaniciens employés aux phares et signaux de brume est comme suit :—86 gardiens de phares, 7 gardiens de phares et mécaniciens de signaux de brume, 5 mécaniciens et 5 aides, en tout 103 personnes.

AIDES NOUVELLES POUR LA NAVIGATION ET AMÉLIORATIONS DES AIDES DÉJÀ EXISTANTES.

Green-Head, rivière Saint-Jean.

Il a été construit un nouveau phare à Green-Head, à 24 pieds à l'est de l'emplacement de l'ancienne lumière sur un mât, laquelle a été discontinuée.

Le phare est un bâtiment carré en bois, de couleur blanche, de 50 pieds de hauteur, situé à 105 au-dessus du niveau des hautes eaux. L'appareil d'éclairage est dioptrique, le feu est blanc fixe, élevé à 150 pieds au-dessus de la surface de l'eau, et est visible à 10 milles de tous les points d'approche par eau.

Le travail a été fait à l'entreprise par M. G. W. Palmer, le plus bas soumissionnaire, le prix de l'entreprise étant de $579.

Changement au phare du débarcadère de Palmer.

Il a été construit une tour devant servir de phare sur le nouveau quai de l'Etat, au débarcadère de Palmer, sur la rivière Saint-Jean, et le feu a été allumé le 6 avril 1895.

La tour se trouve près du bout du quai, à 1,200 pieds au nord de la position du feu temporaire sur l'ancienne jetée.

La tour est un bâtiment carré en bois, de couleur blanche, à 28 pieds de hauteur de la base à la girouette de la lanterne. Le pont du quai est à 13 pieds au-dessus de l'eau basse.

L'appareil d'éclairage est dioptrique et le feu est fixe, blanc, élevé à 34 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et est visible à 11 milles de tous les points d'approche.

Le travail de construction du nouveau bâtiment a été fait à l'entreprise par MM. G. W. et B. R. Palmer, la plus basse soumission étant de $249.

Le feu temporaire de l'ancien quai a été éteint quand l'on a allumé celui-ci.

Feux de balise à la pointe de Reed.

Les trois feux allumés au haut d'un lampadaire sur la pointe de Reed, dans la cité de Saint-Jean, sont maintenant éclairés à l'électricité au lieu de l'être au gaz. Une lampe incandescente de 64 bougies a été placée dans chacune des trois lanternes de rue en usage jusqu'ici. Au cas d'accident survenant dans l'appareil d'électricité, on reprendrait temporairement l'éclairage au gaz.

Les feux ont donné satisfaction depuis que le changement a été opéré. Le coût d'entretien de ces feux est de $115 par année.

Feux d'alignement du port de Shédiac.

Les positions des feux d'alignement sur le quai de la Pointe-du-Chêne ont été changées de façon à convenir au changement du chenal, causé par un dragage récent.

Le feu d'alignement d'avant, mât et hangar ont été transportés de leur position sur l'extrémité du quai du chemin de fer du Nord de la Pointe-du-Chêne au coin nord-ouest du brise-lames de l'Etat, à une distance de 358 pieds N.-E. $\frac{3}{8}$ N. de l'ancienne position, et le feu d'alignement d'arrière, mât et hangar, sur l'extrémité du quai du chemin de fer du Sud, ont été transportés à 23½ pieds S.-E. $\frac{5}{8}$ E. ou à angles droits de l'alignement de l'ancienne position.

Le bâtiment du sud a été exhaussé de 2 pieds 6 pouces et celui du nord d'environ 3 pieds. On a construit une nouvelle fondation de même qu'un brise-glace pour les protéger.

Il a été allumé pendant l'année deux nouveaux feux d'alignement, sur des terrains appartenant à Jude Landry et Thaddy Gould, à environ un mille et demi du quai de la Pointe-du-Chêne en gagnant le Cap-Brûlé.

Les vaisseaux qui traverseront l'alignement de ces nouveaux feux feront bien de se diriger vers les balises de l'île Shédiac afin d'éviter le rocher Zéphir pour lequel ils ont été placés là.

Dossity White a construit les mâts et hangars, au coût de $63.

Changement du feu d'alignement d'avant à Néguac.—Le feu d'alignement d'avant sur le quai de Néguac a été transporté du mât et hangar situés au nord-ouest de l'ancien bloc au bout du quai public, à un nouveau mât et hangar à côté de la chaussée du quai, à 45 pieds au sud-ouest de l'ancien.

Le feu est à une hauteur de 25 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux.

Feu d'alignement au goulet de Néguac.

Par suite du changement du chenal au goulet de Néguac, l'on a cru désirable de rallumer, le 28 octobre 1896, l'ancien feu d'alignement d'avant qui avait été éteint en 1894.

C'est un feu rouge fixe, hissé à un mât, avec hangar blanc à sa base. L'appareil est catoptrique.

Le mât est à 900 pieds sud par ouest du feu principal, et l'alignement conduit à la bouée marquant la traverse de la batture extérieure et indique aussi le milieu du chenal et fait éviter les battures sud et nord.

Changement dans la disposition des feux au Goulet de Tracadie-Nord.

Le chenal traversant la batture au Goulet de Tracadie-nord indiqué par des feux d'alignement situés sur la côte sud du goulet, a pris un tel cours au sud pendant l'été dernier qu'il a fallu transporter le feu d'alignement sur le côté nord du chenal.

Le feu principal est maintenant établi dans un bloc en caisson sur une batture de sable, à environ 1,200 pieds en deçà de la plage nord, et le mât et hangar du feu d'avant sur des piles, à 203 pieds S. 41° E. du feu principal. Les deux feux guident à la meilleure traverse sur la batture.

Goulet de Tracadie-Sud.

Le chenal traversant la batture au goulet de Tracadie-Sud a été changé par l'action de la mer et se trouve à peu près à 300 pieds au sud de son ancienne position.

Comme on ne pouvait placer les feux d'alignement de facon à conduire à travers le nouveau chenal, le feu d'alignement le plus avancé a été éteint, et la lumière rouge fixe qui était autrefois le feu d'alignement d'arrière a été continuée comme phare côtier.

Le bout du quai de l'Etat à Hillsborough, sur la rivière Petitcodiac, a été tellement endommagé qu'on ne pouvait plus se servir du petit phare en charpente qui s'y trouvait.

En conséquence le feu blanc fixe qui y était exhibé a été éteint.

CHANGEMENT DE COULEUR DES FEUX DU PORT À SAINT-JEAN.

Le 1er mai 1896, le phare-balise situé sur la pointe de la batture, sur le côté ouest du chenal dans le port de Saint-Jean, a été changé de blanc fixe en rouge fixe, et la lumière au bout du brise-lames de l'Etat à la Pointe du Nègre a été changée de rouge fixe en blanc fixe.

Les lumières restent les mêmes à tous autres égards.

Ce changement a été effectué par suite de la difficulté éprouvée à distinguer le phare-balise des lumières électriques de la cité de Saint-Jean.

RÉPARATIONS AUX STATIONS EXISTANTES.

Phare-balise de Saint-Jean.

On a recouvert en bardeaux le côté sud de la toiture de l'habitation, et posé du nouveau plomb dans l'angle du toit. On a aussi posé un certain nombre de madriers dans le bloc, ainsi que quelques madriers sur le pont.

Phare du port au Castor.

On a réargenté à cette station deux des réflecteurs en usage ainsi que deux réflecteurs additionnels au prix de $30. On a aussi réparé les lampes, ce qui a coûté $30.

Il a été aussi fait pendant l'année d'autres réparations dont le coût s'est élevé à $26.88.

Signal de brume de l'île du Gros Canard.

On a posé une nouvelle chaudière à cette station en juin dernier. La chaudière avait été fabriquée par MM. Carrier, Lainé et Cie au coût de $1,386.17. Un nouveau jeu de tubes a été posé dans l'ancienne chaudière en janvier dernier.

On a agrandi l'habitation du gardien par une rallonge de 21 sur 16 couverte en bardeaux et crépie, à deux étages, et contenant cinq chambres, au coût de $400.

Phare de l'île Bliss.

La lanterne et le pont ont été peinturés. Le dessus des cheminées de l'habitation a été refait et un des plafonds crépi.

Signal de brume et phare du Cap Enragé.

La pompe a été réparée. Il a été posé un nouveau toit sur le côté nord de la grange, le toit ayant été emporté par un violent coup de vent.

Phare du Cap Jourimain.

M. Alfred Thériault a été envoyé d'Ottawa pour réparer le mouvement d'horlogerie. La lanterne a aussi été peinturée.

Phare de la Pointe de Cassie.

M. Alfred Thériault a réparé le mouvement d'horlogerie du feu tournant.

Phare et signal de brume d'Escuminac.

L'on a fait des réparations considérables à la tour qui était pourrie.

Il a été placé dans la tour cinq morceaux de bois de 4 pieds de longueur et de 14 pouces carrés, ainsi que deux morceaux de nouvelles soles, et le bâtiment a été entièrement peinturé.

La station du signal de brume a été recouverte en bardeaux et peinturée à l'extérieur.

Les granges et dépendances ont été recouvertes en bardeaux, complètement réparées et blanchies à la chaux.

On a posé un tuyau en fer de $2\frac{1}{2}$ pouces à 120 pieds plus loin dans le marais, afin de mieux assurer l'approvisionnement du réservoir, et c'est le mécanicien qui a fait la plus grande partie de l'ouvrage.

Phare du Rocher Gannet.

Il a été placé deux nouvelles échelles sur le côté ouest, et l'on a construit une petite forge de 17 pieds carrés.

Comme le bâtiment abritant la batterie électrique était trop petit, on l'a agrandi de quatre pieds de chaque côté. L'on a aussi agrandi la plate-forme entourant l'habitation en construisant une levée de 32 pieds par 27 que l'on a recouverte de madriers d'épinette de deux pouces.

Les planchers de l'habitation ont été renouvelés, on a revêtu les plafonds de deux chambres, et d'autres réparations ont été faites dans deux des chambres de la tour.

Le tramway a été replanchéié et il a été posé partie d'une nouvelle clôture autour de la plate-forme. La maçonnerie a été rejointoyée et l'on a blanchi à la chaux tous les bâtiments.

Phare du lac aux Oies.

L'appareil de rotation a été examiné par M. A. Thériault, d'Ottawa. On couvert en toile à voile la plate-forme de la lanterne. Replanchéié l'habitation, on a planté des arbustes dans la cour et autour des bâtiments pour empêcher que le sable ne soit emporté par le vent et que les fondations des bâtiments ne soient sapées.

Phare de Grand-Harbour.

On a constaté que les murs en pierres du bâtiment tombaient en ruines, M. Robert Bell les a réparés, et le coût du travail et de trois barils de ciment s'est élevé à $21.75.

Station du signal de brume de Grand-Manan.

On a placé un nouveau jeu de tubes dans la grande chaudière. On a remonté en briques le réservoir de la station du signal de brume ainsi que celui de l'habitation. M. Robert Bell a fait le travail et cela a coûté pour le maçon et ses aides $51.25.

On a posé une nouvelle dalle en bois autour de l'habitation.

Phare de l'île au Foin.

Il a été érigé à cette station un nouveau bâtiment pour le gardien au coût de $100.49.

Le bâtiment a 20 par 14 pieds et des poteaux de 8 pieds, ainsi qu'une toiture inclinée. Le travail a été fait par le gardien.

Phare et signal de brume de Head-Harbour.

Le tramway en bois de la station qu'une tempête avait emporté l'automne dernier a été réparé par le gardien et son aide, le travail coûtant $10. Le hangar à bateaux situé sur le quai a été reculé d'une vingtaine de pieds et mis dans un endroit plus sûr. On y a posé une rangée de pièces de bois et le plancher a été renouvelé avec des madriers d'épinette de deux pouces. L'on a aussi réparé les marches qui y conduisent.

Le tramway de la station du signal de brume avait été emporté à une distance de 94 pieds. Le gardien l'a renouvelé en travaillant lui et son aide, au coût de $10. Le hangar à bateaux avait été enlevé de dessus les poteaux et il a fallu en poser de nouveaux ainsi qu'une sole. Le toit a été en partie couvert en bardeaux et l'on a cloué de nouveau les vieux bardeaux. On avait les matériaux nécessaires pour ces réparations.

De nouvelles pièces de bois et un nouveau plancher ont été posés sur le quai et le brise-lames, et l'on y a mis du lest pour rendre l'ouvrage plus solide.

On a placé de nouveaux tubes dans l'une des chaudières.

Il a été construit un nouveau hangar à houille de 20 par 16 pieds avec des poteaux de 12 pieds.

Le gardien et son aide ont fait tout le travail à cette station.

Phare flottant " Jennie", baie Miramichi.

Ce navire a été peinturé en rouge depuis la lisse jusqu'à la ligne d'eau, et l'on a peinturé en blanc l'intérieur des bastingages ainsi que les mâts. Il a été donné deux couches de peinture blanche à la maison.

Le fond a été gratté et calfaté aux endroits où cela était nécessaire, puis peinturé. On a posé de nouvelles gouttières de cinquante pieds de longueur du côté de l'abord. Fourni quinze brasses de chaîne et vingt brasses de corde pour les drisses de la lanterne. Il a été aussi fourni quatre nouvelles lanternes.

Phare et signal de brume de l'île aux Pkoques Machias.

L'ancien tramway fait de pièce de bois de 8 par 10 pouces avec barres transversales à tous les 6 pieds ayant été emporté au cours de l'hiver, on a construit un tramway en fer de 210 pieds de longueur et une largeur de 5 pieds 1 pouce entre les rails, et fourni 42 crampes de $5\frac{1}{2}$ pouces de largeur rivées au moyen de six boulons de $\frac{5}{8}$ dans chaque crampe, et des boulons de différentes grosseurs et longueurs dans le rocher avec œil au bout pour recevoir les crampes. Le coût total de l'ouvrage a été de $558.41. Tout le travail a été fait à la journée sous la surveillance de l'inspecteur des phares. Il a été construit à la station une forge de 18 pieds sur 13 pieds pour faire ce travail.

Deux courbes ont été posées à la tour du phare de l'ouest à l'intérieur du côté du sud, et l'on a aussi renouvelé une partie du plancher. On a posé de nouvelles soles et un nouveau plancher dans le porche.

De nouveaux seuils ont été posés sous la porte et la chape plate dans la chambre de la machine. On a approfondi un des réservoirs. La machinerie a été réparée, nettoyée et peinturée. L'habitation a été réparée et on a construit un nouveau drain à partir de l'habitation jusqu'à la levée. Il a été également érigé 36 perches de nouvelles clôtures et la grange a été recouverte en bardeaux. On a aussi fourni une nouvelle embarcation au coût de $50.

Signal de brume et phare de Miscou.

M. Thériault d'Ottawa a réparé l'appareil de rotation.

Il a été posé une nouvelle sole sous le hangar à houille ainsi que de nouveaux blocs sous les soles.

Phare, station de signaux et signal de brume de l'île aux Perdrix.

Il a été posé un nouveau plancher de madriers en épinette blanchis au phare, et l'on a fait une armoire pour l'huile et un coffre pour le charbon.

L'ancien garde-corps et la plate-forme autour du mât, à la station des signaux, ont été enlevés. On a reconstruit une nouvelle plate-forme de 10 pieds de longueur par 6 pieds de largeur et 7 pieds de hauteur au-dessus du terrain, l'assujettissant aux côtés de la station de signaux au moyen de bois de colombage et de madriers. Cette plate-forme a été planchéiée et on y a posé autour un garde-corps.

Un nouveau plancher de madriers en épinette a été posé dans la cuisine de l'habitation ainsi qu'un revêtement autour des murs. Construit un drain depuis l'évier de la cuisine jusqu'au bord de l'eau, et enlevé le rocher du côté de la chaussée pour permettre à un attelage d'y passer. Le coût total, y compris les matériaux et le travail, s'est élevé à $185.57.

Au signal de brume on a enlevé la balustrade sur le sommet du toit de la chambre de la machine, couvert l'arête du toit avec du zinc de 7 pouces de largeur et 60 pieds de longeur, réparé les saillies en plomb autour du tuyau à vapeur conduisant au sifflet, posé de nouveaux couvercles aux écoutilles de la toiture, et pendu quatre nouvelles portes ouvrant dans la chambre de la chaudière.

Construit une nouvelle remise de 12 par 18 pieds à l'ouverture de la grande porte de la chambre de la chaudière.

MM. D. McLachlan et Fils, fabricants de chaudières, ont posé cette année une nouvelle chaudière.

Enlevé l'ancien couvert et les côtés du réservoir à la chambre du sifflet et posé 6 nouvelles lambourdes de 27 pieds de longueur de 8 par 7 pouces, enlevé la terre pour les poser, et couvert ces lambourdes de 2,000 pieds de madriers en épinette de 3 pouces.

Tous les bâtiments ont été peinturés.

Phare de la baie Passamaquoddy.

Les marches du débarcadère ont été emportées dans le cours de l'hiver dernier et l'on a construit de nouveaux escaliers en fer de 27 pieds de longueur sur 3 pieds 1 pouce de largeur, avec côtés en fer de 5½ pouces d'épaisseur, avec marches jusqu'au premier débarcadère solidement boulonnées et assujetties au caisson ; puis en continuant jusqu'au débarcadère supérieur on a posé un escalier en fer conduisant du débarcadère supérieur au débarcadère d'en bas. Le pont a été replanchéiée et l'on a posé un nouveau garde-corps autour. Des mains courantes en fer ont été posées aux escaliers. Le travail de menuiserie a été entièrement fait par le gardien.

On a blanchi à la chaux le caisson, l'ouvrage en chevalets ainsi que toutes les chambres de l'habitation ; on a aussi tapissé deux chambres de papier peint.

Phare de la Pointe-au-Pois.

Réargenté deux des réflecteurs.

Le plancher de la cave a été cimenté et l'on a construit un drain à partir de la cave.

Signal de brume de la Pointe Lepreau.

Les chaudières et la machinerie ont été réparées d'une façon complète.

Phare de Pokemouche.

On a posé de nouvelles soles au phare d'alignement et replanchéié la plate-forme, à laquelle on a mis un nouveau garde-corps.

Signal de brume et phare de Quaco.

Le toit de l'habitation a été en partie recouvert en bardeaux et l'on a posé du nouveau plomb dans la gouttière. Le plomb sur la lanterne a été levé et remplacé en partie par du nouveau.

On a peinturé l'habitation de même que le phare. Réparé le toit de la lanterne au coût de $36.45.

Le signal de brume a été peinturé. On a placé à cette station une nouvelle chaudière fabriquée par Carrier, Lainé et Cie, de Québec. 20 nouveaux tubes ont été posés dans l'ancienne chaudière.

Le tablier du débarcadère de la grue flottante a été refait avec de nouveaux matériaux, les madriers et l'un des daviers ont été remplacés. On a posé une nouvelle paire d'échelles conduisant du débarcadère d'en bas à celui d'en haut.

Il a été construit un nouveau hangar à houille au coût de $65.

Feu du Sud-ouest.

Il a été payé la somme de $25 pour réparer la chaussée conduisant de l'anse du Loup-Marin à la station.

Un nouveau sommet ou couvert intérieur en fer a été placé à l'intérieur du sommet de la lanterne par M. Gédéon Hevenor. Le poteau du pavillon a été détruit pendant une tempête et l'on a accordé la somme de $10 pour le réparer.

Cinq nouveaux verres à lanterne ont été posés dans la lanterne. On a posé une nouvelle plate-forme en avant des bâtiments ainsi que de nouvelles marches conduisant à l'habitation. Egalement un nouveau plancher dans la grange.

Feu de la Pointe aux Epinettes.

Cette station a été peinturée et l'on a posé de la nouvelle toile sur le toit de la tour. Le pont conduisant au phare a été réparé.

Feu de Swallow-Tail.

Fourni une nouvelle pompe qui a été placée dans la cuisine de l'habitation. On a posé de nouveaux madriers autour de l'habitation, refait les dalles et posé de nouvelles soles sur les côtés sud et ouest du bâtiment.

Le tramway a été réparé et on a posé de nouveaux madriers à la plate-forme de la grue sur une distance d'environ 100 pieds.

De nouvelles soles et de nouveaux poteaux ont été placés sous la remise à bateaux. Le coût des réparations mentionnées plus haut a été de $88.50 pour la main-d'œuvre, et de $51.54 pour le bois.

Outre ces réparations l'on a exécuté les réparations ordinaires, remplacé les ravitaillements, et peinturé à tous les endroits où c'était nécessaire.

SERVICES DES BOUÉES.

Le service des bouées dans les différents ports sous le contrôle de l'agence du Nouveau-Brunswick a été fait d'une manière très satisfaisante ; l'ouvrage presque partout a été exécuté à l'entreprise sous la surveillance des capitaines de ports.

Les bouées de côtes des deux divisions de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont été desservies par le steamer *Lansdowne.*

Listes des bouées de côtes.

Blond Rock	Automatique	Nouvelle-Ecosse	Noire.
John's Ledge	Cloche	"	Rouge.
Old Woman	Baril	"	Rouge.
Old Man	Baril	"	Noire.
Pease's Ledge	Baril	"	Rouge.
Yarmouth Fairway, S.O.	Automatique	"	Noire et blanche.
Yarmouth Fairway, N.O.	Automatique	"	Rouge.
Yarmouth Fairway	Cloche	"	Rouge.
Boaring Bull	Baril	"	Rouge.
Trinity Rock	Cloche	"	Rouge.
North-west Ledge	Cloche	"	Rouge et noire.
Chebogue	Baril	"	Noire.
South Wolf	Automatique	Nouveau-Brunswick	Noire.
Pointe Lepreau	Automatique	"	Noire et blanche.
Split Rock	Automatique	"	Noire.
Black Point	Automatique	"	Noire.
Partridge Island	Bateau bouée-cloche.	"	Noire.
Quaco Reef	Cloche	"	Noire.
Quaco Ledge	Cloche	"	Rouge.
Quaco Shoal	Baril	"	Rouge.

Bateau bouée-cloche au large de l'île aux Perdrix

Le bateau a été amené à Saint-Jean en novembre dernier pour y subir des réparations, et on l'a remplacé par une bouée-cloche du modèle Trinité.

La bouée était en très mauvais état et on ne l'a réparé que pour la faire durer six autres mois. On lui fera subir alors des réparations importantes.

Bouée automatique de la Pointe-Noire.

Cette bouée a été enlevée et remplacée par le steamer *Lansdowne*, dans l'automne de 1895, et le 3 juin 1896 la bouée a été grattée et peinturée et l'on a examiné ses ancres.

Bouées de Belle-Ile.

M. G. W. Palmer entretient à l'entreprise dans la baie de Belle-Isle deux bouées-espars et deux bouées-barils. Le montant de l'entreprise est de $45 par année, et le contrat se termine le 1er mai prochain.

M. Israël Nobles entretient aussi à cet endroit, moyennant $20 par année, une bouée-baril et quatorze balises.

Bouée de Bouctouche.

M. Jacob Babineau, qui avait l'entreprise pour placer quinze bouées a quitté le pays l'automne dernier. Les bouées ont été placées au printemps sous la surveillance de M. John Smith, les cautions de M. Babineau l'ayant autorisé à faire faire l'ouvrage. Le montant de l'entreprise est de $42.

L'entreprise de M. Frank LeBlanc, s'élevant à $18 par année, pour placer et entretenir environ 200 branches d'arbres à partir du pont à Sainte-Marie, expire le 28 juin 1898.

Bouées à Bathurst.

M. E. D. Chase a entrepris d'entretenir vingt-cinq bouées à cet endroit pour la somme de $150 par année.

Ls travail a été fait d'une manière satisfaisante. Le contrat expire le 1er mai 1897.

Bouées du port du Castor et de Black.

M. Philip Hatten entretient à ces endroits neuf bouées au coût de $120 par année. Le contrat expire le 1er mai 1898.

Bouées de la Baie du Vin.

M. F. B. Williston entretient à cet endroit quatre bouées-espars moyennant $15 par année, et son contrat expire le 13 avril 1897.

Bouées de la Baie Verte.

M. Jared S. Silliker a entrepris d'entretenir cinq bouées en baril et vingt-cinq petites bouées-espars. Le montant payé à l'entrepreneur est de $19 par année.

Le contrat prendra fin le 13 mai 1898.

Bouée en baril du récif Chebogue.

Le steamer *Lansdowne* a réparé la bouée et ses ancres le 30 novembre 1895 et le 20 mai 1896.

Bouées Jemseg.

M. Joshua Colwell, qui avait l'entreprise pour cette division, ayant quitté le pays, son contrat a été annulé le 22 avril dernier, et la pose des jalons dans la ligne du dragueur a été faite cette année sous la surveillance de l'inspecteur des phares.

Il faut avoir bien soin de replacer les branches d'arbres de temps à autre, car la voie est très étroite, et les trains de bois enlèvent chaque jour les branches et jalons, en sorte qu'il est nécessaire de les remplacer immédiatement.

Bouée automatique de Lepreau.

Cette bouée est enlevée deux fois l'année par le steamer *Lansdowne.* Elle a été enlevée le 23 mai dernier et remplacée par une autre ayant de nouvelles amarres.

Tige du Vieux Propriétaire.

Une tige en fer marque cette place dangereuse dans la baie de Fundy.

La goélette américaine (à quatre mâts) *Gypsum-Prince* s'est entièrement perdue en frappant ce récif.

Bouées de Quaco.

Il a été entretenu à cet endroit trois bouées, deux bouées-cloches et une bouée en baril. On les enlève à tous les automnes vers le 1er décembre pour les replacer au printemps vers le 1er avril.

Le travail est fait par le steamer *Lansdowne.*

Bouées de Richibouctou.

Contrat a été passé le 24 avril 1896 avec M. James L. Legoof pour l'entretien pendant trois années de 28 bouées à cet endroit au prix de $200 par année.

M. James Lawson a entrepris d'entretenir 30 bouées à partir de la cour de Brown (*Brown's Yard*) jusqu'au pont Kingston. Le montant de l'entreprise, qui prendra fin le 28 avril 1899, est de $90 par année.

Bouées de Shédiac.

L'entretien des bouées à cet endroit est sous la direction du maître de port, le contrat passé avec M. D. P. White ayant pris fin en mai 1894.

Bouées automatiques de Rocher-Fendu.

Cette bouée est enlevée à chaque automne et printemps par le steamer *Lansdowne* et remplacée.

Bouée automatique de Southern Wolf.

Cette bouée a été relevée l'automne dernier et ce printemps par le *Lansdowne* et remplacée.

A été fait à l'entreprise tout le travail concernant les bouées de Caraquette, Cocagne, Head-Harbour, Dalhousie, Grand-Manan, Grande-Anse, Ile à la Meule, Kouchibouguac, Letête, rivière Musquash, rivière Miramichi, Magaguadavic, Néguac, Napan, Oromocto, Petit-Rocher, Pisarinco, Pokemouche, rivière Saint-Jean, Shippegan, Saint-André, rivière Sainte-Croix, Grande Shemogue, Petite Shemogue, Tracadie Nord et Sud, lac Washademoak, Iles Occidentales et Tynemouth.

DIVISION DES PHARES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Cette division est sous le contrôle de M. Artemus Lord, l'agent du ministère à Charlettetown, ayant pour aide M. Milton Walsh, le contremaître des travaux et le garde-magasin.

Cette division comprend 56 feux et 35 stations. et un cornet de brume à vapeur sous les soins de 41 gardiens. Il y a 3 bouées à sifflet automatique et une bouée à cloche. La plupart des feux sont situés sur des caps et servent aux fins générales de la navigation ; les autres sont des feux de havre principalement à l'usage des pêcheurs. Trente-cinq havres de la province sont balisés, à l'entreprise, par le ministère, et les bouées sont sous le contrôle général de l'agent.

L'inspection spéciale et le ravitaillement des différents phares ont été faits par l'agent à bord de la goélette fédérale *Prince-Edouard*, et M. W. P. Anderson, l'ingénieur chef du ministère, l'a accompagné dans un de ses voyages.

Les menues réparations et ravitaillements ont été faits au besoin aux différents postes, et l'on a aussi peinturé les bâtiments comme d'habitude.

Phare du brise-lames de Souris-Est.

Dans un fort coup de vent du sud-ouest en l'automne de 1895, le feu du mât exhibé à l'extrémité du brise-lames a été emporté, le mât ayant été brisé, la remise démolie et la lanterne détruite. Le 4 mai dernier on a allumé une petite lumière au haut d'un mât peu élevé, mais dès qu'on aura terminé la construction du nouveau bloc au bout extérieur du brise-lames, on y établira un feu plus permanent et plus satisfaisant.

Feux du port de Saint-Pierre.

Le feu d'alignement d'avant établi sur le quai du brise-lames de l'Etat a été transporté dans le cours de l'été dernier de l'extrémité à 18 pieds en gagnant le sud-ouest ou vers le rivage. Le bout extérieur du talus s'avance dans le port jusqu'à 40 pieds au-delà du milieu de la tour.

La tour d'alignement d'arrière a été transportée dans une direction nord-ouest le long de la grève en sable et se trouve actuellement à 1,458 pieds S. par O. du feu d'avant. Sous les autres rapports ces feux restent les mêmes.

Le travail du déplacement des feux a été fait par M. Sennott au prix de $70.

Port Savage.

L'alignement d'intérieur a été renouvelé et le coût des réparations s'est élevé à $44.45.

Port de Summerside.

Le feu d'alignement du port de Summerside, allumé le 5 septembre 1895, a été construit sous la surveillance immédiate de M. M. Walsh, par des journaliers, et a coûté $225. Si l'on considère sa hauteur, la nature du travail et des matériaux, il a moins coûté que d'autres construits à l'entreprise. Ce feu, qui est rouge fixe, forme un alignement d'arrière pour le feu du quai de Summerside, et a été construit principalement à l'usage du paquebot à vapeur *Northumberland.* Le capitaine de ce steamer, qui transporte aussi des voyageurs, dit que le feu ne laisse rien à désirer, et que le navire peut entrer au port à pleine vitesse, quelle que soit la condition de la nuit. L'emplacement de ce phare a été acheté de MM. John et George Stavart au prix de $35.

Lors de l'établissement du feu d'alignement d'arrière on a changé le feu du quai de Summerville de blanc fixe à rouge fixe, et ce dernier forme avec le feu d'alignement d'arrière une ligne directe à partir de l'intérieur du phare de la Pointe du Sauvage jusqu'au mouillage au large du quai de Holman.

Alignement de Wright, port de Crapaud.

Les rapports mentionnent que ce poste convient admirablement à la fin pour laquelle il a été établi, celle de diriger les navires depuis l'extrémité est du bassin (à l'intérieur de la batture Tryon) jusqu'au mouillage au large de l'extrémité de la tranchée draguée allant au quai, là où une petite lumière rouge établie sur le quai de Palmer continue la ligne

en se confondant avec la tour principale conduisant directement en amont de la tranchée au quai.

Havre de Cascumpec.

Les feux d'alignement du port de Cascumpec sur la côte de l'Ile du Prince-Edouard ont été éteints le 11 novembre 1896, et on ne les rallumera point jusqu'à nouvel avis, car ils ne marquaient plus le chenal de la batture située à l'embouchure du port.

Le chenal s'est transporté à environ ¼ mille au nord de son ancienne situation, et l'on a ancré une bouée-espars noire sur la batture extérieure dans 10 pieds d'au au nouveau point de croisement. A partir de cette bouée jusqu'à la bouée en baril rouge qui se trouve au large de la Pointe de Malones, la voie est à peu près dans la direction sud-ouest ; à partir de la Pointe de Malones la voie est dans la direction ouest dans l'alignement des bâtiments du phare.

Il ne faudrait pas que les étrangers à la localité tentent de pénétrer dans le port de Cascumpec sans pilote, car la profondeur de l'eau sur la batture dans la ligne des feux éteints n'est que de six pieds.

Déplacement de la bouée à sifflet de la Pointe-Nord à la Pointe-Ouest.

La bouée à sifflet qui était autrefois entretenue au large de la Pointe Nord a été le 13 mai dernier transportée à la Pointe Ouest.

La bouée est peinturée en rouge, porte les mots " West-Point Buoy, Canada ", en blanc, et est située à ¾ de mille à l'ouest du centre de la batture extérieure, dans 13 brasses d'eau.

A partir de la bouée le phare de la Pointe Ouest, dirige S. E. par S. ¾ de mille, et la Pointe du Loup, E. par S. 5 milles.

La bouée à sifflet automatique ancrée au large des Rochers du Sauvage, dans le détroit de Northumberland, qui a été transportée en 1893 à environ un mille et demi dans une direction sud-ouest de sa situation primitive, indique une meilleure route aux navires y arrivant après avoir dépassé la bouée du récif Prim ou Cap à l'Ours.

DIVISION DES PHARES DE LA COLOMBIE-ANGLAISE.

Cette division comprend toutes les eaux canadiennes de la côte du Pacifique, et est sous le contrôle du capitaine James Gaudin, l'agent du département à Victoria, lequel remplit aussi les fonctions d'inspecteur des phares.

Il y a dans cette province quatorze phares, à six desquels il y a des sifflets de brume à vapeur et à quatre autres des cloches sonnant au moyen de machines. Le port de Victoria possède aussi deux feux de balises, et il y a deux feux semblables dans le port de Nanaïmo—ces feux sont très appréciés des navigateurs.

Les feux sont sous les soins de seize gardiens, dont quelques-uns payent des aides à même leur salaire.

Les phares ont été ravitaillés par le steammer fédéral *Quadra*, capitaine J. T. Walbran, et le mécanicien-chef du *Quadra* inspecte tous les ans la machinerie du signal de brume à chaque poste.

NOUVEAUX SECOURS À LA NAVIGATION ET PERFECTIONNEMENTS APPORTÉS DANS LE SYSTÈME ACTUEL.

Phare, signal de brume, station de télégraphie et de signaux de Carmanah.

Afin d'augmenter la valeur du poste on a ajouté le 1er juillet dernier un sifflet à vapeur à la chaudière de signal de brume qui doit servir en sus du cornet, lequel fonctionnera comme auparavant, à communiquer par le temps brumeux avec les steamers y passant. Un code particulier a été adopté par plusieurs steamers. Les étrangers peuvent communiquer avec la station au moyen du sifflet en se servant des codes télégraphiques *Morse* ou *Continental.*

Le gardien du phare, M. Daykin, et ses aides ont réussi l'hiver dernier à sauver treize hommes du navire anglais naufragé *Janet Cowan* ; ils en ont pris soin au phare jusqu'à ce que l'occasion se fut offerte de les envoyer à Victoria. Ils ont aussi enseveli les corps du capitaine et de trois metelots, que leurs commarades avaient abandonnés là où ils étaient tombés.

Race Rocks.

Depuis le 1er juillet 1896, outre le signal de brume régulier qui consiste en seuls coups de sifflet de la durée de cinq secondes à des intervalles de soixante-douze secondes, un signal de quatre coups de peu de durée en réponse au signal de brume d'un steamer pris dans la brume dans le détroit de Juan de Fuca, dénote que la partie nord du détroit est libre de brume. En effet il arrive souvent que lorsqu'il y a une brume épaisse dans la partie sud du détroit la partie nord est parfaitement claire, et dans ce cas le signal spécial actuel permet aux steamers de sortir facilement de la brume.

Active Pass.

Depuis le 1er juin 1896 l'on a disposé le cornet de brume de façon à donner des coups de huit secondes de durée à des intervalles de cinquante-deux secondes, c'est-à-dire un coup par minute.

Pointe Portlock.

La cloche de brume servant à Active-Pass avant l'établissement du signal de brume a été transportée au phare de la Pointe Portlock, où elle a fonctionné depuis le 1er septembre 1896.

La cloche est suspendue dans une petite tour en bois, peinturée en blanc, située sur une pointe basse, à 900 pieds S.-E. du phare.

La cloche est frappée par un marteau mû au moyen de machines et réglées de façon à donner un coup à chaque 15 secondes.

Sand-Heads.

L'équipage du steamer fédéral *Quadra* a enfoncé deux rangées de pilotis pour protéger le pilot de support en fer contre le bois flottant et pour en remplacer d'autres disparus au cours de l'hiver dernier.

Les balises de Sturgeon Bank, au large de l'embouchure de la rivière Fraser, ont été maintenues en position par le *Quadra* et remplacées au besoin, les pilotis nécessaires étant obtenus de M. George Georgeson, de l'île Mayne, à cinq centins le pied, soit la plus basse soumission.

Les chenaux du Bras Nord et de la Passe du Canot conduisant à la rivière Fraser ont été marqués au moyen de pilotis, et ces balises sont d'un grand avantage aux petites embarcations de la localité.

Baie de Vase.

Les chenaux conduisant de la baie Frontière ou de Vase aux rivières Serpentine et Nicomekl et à Big Slough, ont été marqués au moyen de 39 pilotis par l'équipage du steamer fédéral. Ce travail a donné une grande satisfaction aux cultivateurs du delta de la Fraser, lesquels avaient subi les années antérieures de nombreuses pertes par suite du peu de sûreté de la navigation des chenaux.

Il a été établi à l'extrême bord du nord de Spanish Bank, à l'entrée de Burrard Inlet, un pilot balise surmonté d'une boule rouge en treillis et à 12 pieds au-dessus des hautes eaux, lequel remplace la bouée en bois autrefois ancrée au large de Spanish Bank et qui a été enlevée.

Quatre balises composées de trois pilots reliés au sommet et de 7 à 9 pieds au-dessus des hautes eaux, ont été érigées dans le port Sook, sur la côte sud de l'île Vancouver, afin de marquer le chenal.

Trois pilots balises ont été érigés à l'entrée de la rivière Somass, canal Alberni, côte ouest de l'île Vancouver, afin de remplacer un grand nombre de bouées-espars marquant jusqu'à présent ce chenal.

Deux bouées plates-formes en bois ont été placées dans le passage Colburne, au large de la côte sud-est de l'île Vancouver, une sur chaque côté du chenal entre l'île Piers et la Péninsule Saanich, sur la route allant au port Cowitchan.

Une bouée plate-forme en fer surmontée d'une charpente en bois ayant la forme d'un cône a été amarrée sur le côté est du Rocher Governor, chenal Trincomalee.

La bouée rouge n° 1 marquant l'extrémité ouest de Robert's Bank, à l'entrée de la rivière Fraser, détroit de Géorgie, a été remplacée par une balise en bois composée de trois forts pilots reliés ensemble au sommet, peinturés en noir et surmontés d'une boule en treillis.

Les modifications et améliorations suivantes ont été faites aux bouées de Baynes Sound :—

La bouée-espar rouge amarrée au large de Reef Bluff a été remplacée par une bouée pointue des deux bouts en fer.

Une autre et nouvelle bouée pointue en fer a été placée au large de West Spit de Reef Bluff.

La balise ouest marquant la traverse sur la batture Kelp, à l'entrée nord de Baynes Sound, a été remplacée, et les deux balises ont été changées de couleur, de noir à rouge, pour être conformes aux règles et règlements régissant les bouées et balises.

Des écriteaux ont été placés à des intervalles le long de la côte sud de l'île Vancouver entre le phare du Cap Beale et le port San-Juan. Ces écriteaux contiennent des renseignements à l'usage des naufragés sur la côte du Pacifique du Canada, sur la direction et la distance du plus prochain phare, ainsi que du village sauvage le plus rapproché où ils pourront obtenir de l'aide.

Suit un résumé des principales réparations et améliorations exécutées aux phares de cette division dans le cours de la dernière saison :—

Cap Beale.

L'on a enlevé à la station quelques arbres afin de préserver le tramway, et cela a coûté $40.

Carmanah.

On a posé un nouveau jeu de tubes dans la chaudière du signal de brume et fait quelques autres menues réparations.

Deux hommes ont travaillé pendant dix jours à enlever de gros cailloux qui étaient venus se déposer sur le débarcadère pendant les coups de vent de l'hiver, de même que quelques arbres qui menaçaient les dépendances ; cela a coûté $50.

Race Rocks.

Le débarcadaire du bateau qui avait été obstrué dans le cours de l'hiver dernier a été déblayé au coût de $20 ; on a fourni au gardien un journalier qui a travaillé pendant une période de dix jours.

Pointe de l'Est.

Par suite de la difficulté d'obtenir de l'eau pour les fins domestiques et le peu de pluie qu'il y a eu à cet endroit, on a jugé nécessaire de bâtir un réservoir. Les matériaux nécessaires ont été fournis au gardien, qui a construit la remise. Il a été posé une nouvelle cale pour remplacer l'ancienne rongée par les tarets.

Phare et signal de brume de la pointe Atkinson.

Les fondations des cylindres du signal de brume, qui étaient complètement pourries, ont été remplacées le printemps dernier par le mécanicien du *Quadra.*

BOUÉES ET BALISES.

Il y a environ 300 havres, baies et parties de rivières ayant des bouées dans le Canada. Dans la plupart des cas des contrats ont été passés pour l'entretien du service des bouées pour une période de trois ans. Dans quelques cas peu nombreux les bouées sont installées par les maîtres de havre, qui fournissent au département des comptes pour l'ouvrage fait et les matériaux fournis.

Les grandes bouées automatiques maintenues sur les rivages de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard, sont entretenues par les steamers du Dominion. Les bouées à gaz ou autres en amont et en aval de Québec, dans l'agence de Québec, sont aussi maintenues par les steamers du gouvernement, mais au besoin les remorqueurs sont employés quand les bateaux à vapeur ne sont d'aucune utilité. Les grandes bouées des côtes maintenues par les steamers du gouvernement sont spécialement sous le contrôle de chaque division de phare.

Les dépenses se rattachant au service des bouées pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1896 se décomposent comme suit :—

Pour la province de Québec, y compris le port de Montréal	$18,434 41
En amont de Montréal, y compris Ontario............	7,200 82
Nouveau-Brunswick..............................	7,996 64
Nouvelle-Ecosse................................	8,204 87
Colombie-Britannique...........................	2,774 22
Ile du Prince-Edouard..........................	2,684 84
Total..	$49,295 80

Ce chiffre comprend les dépenses faites pour la construction de nouvelles bouées automatiques.

HUILE POUR L'USAGE DES PHARES.

L'huile pour l'usage des phares a été achetée de la *Imperial Oil Compauy*, de Petrolia, par contrat, pour la durée d'une année à partir du 23 mars 1896.

La quantité de pétrole fourni aux phares en amont de Montréal, par la *Imperial Oil Company* en 1896, a été de 24,897 gallons, mesure impériale, coûtant $4,444.46 ; aux phares dans la division de Québec, 26,019 gallons, coûtant $4,711.98 ; à la division de la Nouvelle-Ecosse, 31,050 gallons, coûtant $6,986.25 ; à la division du Nouveau-Brunswick, 5,400 gallons, coûtant $1,201.50 ; à la division de l'Ile du Prince-Edouard, 6,300 gallons, coûtant $1,464.75, formant une quantité totale reçue de la *Imperial Oil Company*, de 93,966 gallons, au prix total de $18,808.94. A part cette quantité le département a acheté de la *Standard Oil Company*, de New-York, 1,600 gallons de pétrole américain pour la division du Nouveau-Brunswick, au prix de 18½ centins ; 5,000 gallons pour la Nouvelle-Ecosse, au prix de 18½ centins, et 1,300 gallons pour la division en amont de Montréal, au même prix, à New-York. Le département a payé le transport.

La quantité totale de pétrole américain achetée a été de 7,900 gallons, mesure de vin.

La quantité achetée pour la Colombie-Britannique jusqu'à cette date est de 4,500 gallons de pétrole américain, au prix de 22 centins le gallon.

La liste ci-dessous indique les prix de contrat payés pour l'huile achetée de la *Imperial Oil Company*, de Petrolia :—

Délivré à	Par gallon en baril.	Par gallon en boîte.
	c.	c.
Sarnia	15½	20
Hamilton	16½	21½
Kingston	16¾	21½
Montréal	17	21¾
Québec	17¾	22¼
Saint-Jean, N.-B	17¾	22¼
Pictou, N.-E	18¼	23¼
Halifax	17¾	22¼
Charlottetown	18¼	23¼

FRAIS D'ENTRETIEN DES PHARES ET DES STEAMERS FÉDERAUX.

L'état comparatif suivant donne les déboursés faits pour l'entretien des phares, sifflets et cornets de brume à vapeur, de 1883-84 à 1895-96, inclusivement. Le mode d'apurer tous les comptes dans le département avant paiement a été suivi depuis quel ques années.

Année.	Nombre de phares.	Nombre de sifflets de brume.	Nombre de cornets de brume et bombes.	Frais d'entretien.
				$ c.
1883-84	579	23	10	456,868 33
1884-85	617	23	12	478,064 04
1885-86	625	23	16	505,929 27
1886-87	658	23	24	476,514 44
1887-88	664	23	27	464,471 76
1888-89	675	24	29	459,423 80
1889-90	705	23	32	434,802 10
1890-91	710	23	31	455,254 42
1891-92	741	22	56	445,140 16
1892-93	747	22	56	480,553 52
1893-94	755	22	58	470,549 27
1894-95	769	22	59	457,547 81
1895-96	766	22	60	442,701 96

STEAMERS FÉDÉRAUX.

"NEWFIELD."

Le *Newfield* a été employé du 1er juillet au 2 septembre 1895 au service des phares et des bouées. Le 2 septembre on a pris à bord à l'île au Sable un chargement de poneys qui ont été descendus à Halifax le 4 du même mois. Le département des travaux publics emploie ordinairement ce steamer à la pose du câble, et le 6 septembre le steamer a chargé le câble et l'outillage, puis s'est rendu poser le câble, travail auquel il s'est occupé jusqu'au 25 novembre. Des approvisionnemente ont été ensuite mis à bord et le navire s'est rendu à l'île au Sable. Le *Newfield* a passé l'hiver à examiner et réparer les bouées de la côte et à laisser de la houille aux signaux de brume. En avril il a été amené au quai d'Halifax pour y subir des réparations générales, lesquelles ont été exécutées par l'équipage aidée d'ouvriers. Le 6 mai le *Newfield* a de nouveau pris des approvisionnements pour l'île au Sable et s'est ensuite occupé du service des phares et des bouées. A certains intervalles il a été fait du peinturage et d'autres ouvrages à Halifax, mais il a repris le travail ordinaire jusqu'à la fin de l'exercice.

"ABERDEEN."

A partir du 1er juillet 1895 le steamer a travaillé pendant deux mois dans l'agence de Québec au ravitaillement des phares et signaux de brume du fleuve et du golfe Saint-Laurent, y compris le détroit de Belle-Isle. Revenu à Halifax il a ravitaillé les phares et fait un voyage à l'île au Sable. Le steamer s'est rendu le 25 septembre à Québec dans le but de ravitailler différents phares de la division de Québec, arrêtant sur son chemin à Miscou, sur la rive nord du Nouveau-Brunswick pour y débarquer des matériaux.

L'*Aberdeen* retourna à Halifax en novembre, et s'est occupé de l'inspection des phares jusqu'à la fin de décembre. Pendant l'hiver M. Douglas Stevens a été chargé de surveiller les réparations faites à ses machines. Le navire fut de nouveau mis en service et s'est occupé de la protection des pêcheries à partir du 18 mai. Pendant plusieurs semaines ce steamer a fait un travail précieux sous ce rapport, puis on l'employa au service des phares et des bouées jusqu'à tard en juin, quand il fut envoyé à Québec pour faire le service du fleuve et du golfe Saint-Laurent.

"STANLEY."

Ce steamer a été occupé au service de la protection des pêcheries dans le cours de l'été de 1895, travail qu'il a discontinué en novembre afin de faire les réparations ordinaires avant de commencer le service d'hiver. En novembre il a relevé les grosses bouées placées près du cap Tourmente et sur la côte de l'île du Prince-Edouard, qui ont été transportées à Charlottetown afin d'y être remisées pour l'hiver. Le *Stanley* a commencé le service de la malle pendant l'hiver le 1er décembre 1895, de Charlottetown à Pictou, et il a desservi ces ports jusqu'au 6 janvier 1896. Le navire a ensuite pris la route Georgetown-Pictou à partir du 6 janvier 1896, et il l'a continuée jusqu'au 25 février, époque à laquelle il a été hissé sur la cale pour nettoyer ses chaudières. Il avait fait 47 voyages pleins.

Le 9 mars le *Stanley* a recommencé à desservir les ports de Georgetown et de Pictou et a continué jusqu'au 11 avril. Il est alors retourné à Charlottetown pour voyager entre ce port et Pictou jusqu'au 30 avril. Pendant l'hiver il avait fait 81 voyages pleins, et son gain pendant la saison s'est élevé à $11,039.94.

"LANSDOWNE."

Le *Lansdowne* a été occupé pendant un certain temps au service des phares et des bouées de la côte, puis il a servi pour l'inspection des marées, ce qui a pris fin en octobre 1895. A partir de cette date il a fait l'inspection des phares, et le service des bouées et est entré en hivernage le 7 décembre 1895. L'on a fait de grandes réparations au *Lansdowne* pendant l'hiver. Le navire a été entièrement calfaté, et l'on a peinturé le fond de deux couches de peinture spéciale. On a aussi peinturé le salon, les chambres, la salle à manger, le carré et les *dardanelles*, ainsi que la coque à l'intérieur comme à l'extérieur. Des réparations ont également été faites à la machinerie sous la surveillance du mécanicien-chef.

Le 13 mai le steamer a pris à bord des approvisionnements destinés à l'île aux Phoques Machias, et fut ensuite occupé à faire l'inspection des phares et le ravitaillement jusqu'au 22 juin 1896. On le chargea alors d'approvisionnements pour le service d'inspection des marées. Ce service a commencé le 24 juin 1896.

"QUADRA."

Ce navire a été occupé sans interruption au service des phares et des bouées jusqu'au 25 octobre, alors qu'un accident est arrivé. En descendant le chenal Haro dans la brume il s'est engagé sur le récif Fulford sur plus de la moitié de sa longueur. Des remorqueurs à l'emploi du département sont parvenus après beaucoup de difficultés à le retirer de là. Heureusement que le navire n'a pas subi d'avaries de nature à l'empêcher

de continuer la pose des bouées. Le *Quadra* a été conduit au bassin de radoub le 12 décembre, et des soumissions ont été demandées pour le réparer. Les réparations ont coûté $5,000, et le montant dépensé à retirer le steamer du récif a fait l'objet d'un compte distinct. Le 9 février on envoya le *Quadra* à la recherche de deux navires qui manquaient et qui avait fait naufrage, disait-on, mais les recherches n'ont pas abouti. A partir du commencement de mars le navire a été employé au serviee des phares et bouées dans le passage Colborne, les chenaux conduisant aux rivières Serpentine et Nicomekl à partir de la baie Frontière, la passe du Canot et les chenaux du Bras nord jusqu'à la rivière Fraser. Il a aussi croisé pendant onze jours afin de protéger les navires canadiens faisant la chasse du phoque. Le *Quadra* a été envoyé au Sound de la Reine-Charlotte afin de s'enquérir d'une prétendue infraction des règlements de pêcheries et du revenu, et à son retour on le mit au service des pêcheries dans le but de planter des huîtres de l'est.

"DRUID."

Le 1er juillet 1895 le steamer était occupé à faire le service des bouées à gaz qu'il fallait ravitailler. Le *Druid* a été employé à différents travaux, comprenant le remorquage des phares flottants jusqu'à leur situation propre et le ravitaillement des phares du fleuve Saint-Laurent jusqu'au 9 novembre 1895 ; à cette époque on l'envoya relever les bouées à gaz et autres. Le 23 novembre l'équipage reçut congé. L'équipage fut repris en avril 1896 et on lui fit réparer et peinturer le navire. Le *Druid* commença son travail le 29 avril et fut occupé à placer les phares et à les ravitailler jusqu'au 10 juin. Son Excellence le gouverneur général et lady Aberdeen prirent passage à cette date et le navire les conduisit au port de Québec. Le navire, qui avait à bord la famille de Son Excellence, fut ensuite envoyé à Sainte-Anne. Le 17, le *Druid* reprit son travail régulier, qu'il continua jusqu'au 29 juin 1896.

Frais d'entretien des steamers fédéraux, de 1884 à 1896.

Année.	Frais d'entretien. $ c.
1883-84	122,816 25
1884-85	148.864 26
1885-86	130,759 83
1886-87	141,424 42
1887-88	150,659 19
1888-89	126,629 33
1889-90	114,959 20
1890-91	111,437 03
1891-92	127,406 28
1892-93	146,521 77
1893-94	142,487 42
1894-95	129,899 80
1895-96	150,519 41

L'état suivant donne les déboursés faits pour l'entretien et les réparations de chaque steamer, ainsi que les recettes de chacun, pendant l'exercice clos le 30 juin 1896.

Nom.	Réparations.	Entretien.	Total.	Recettes.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Compte général	....	....	810 76	....
Alert	....	....	4 25	....
Druid	5,903 90	9,899 41	15,803 31	....
Newfield	4,187 97	21,852 73	26,040 70	5,000 00
Lansdowne	1,910 08	24,636 86	26,546 94	....
Stanley	1,883 60	27,537 88	29,421 48	11,039 94
Quadra	5,760 52	23,605 06	29,365 58	....
Aberdeen	932 31	21,226 37	22,158 68	....
La Canadienne	....	....	251 78	....
Sir James Douglas	....	....	115 93	....
			150,519 41	

Les frais d'entretien de *La Canadienne* sont payés par le service de protection des pêcheries.
Les recettes relativement au *Newfield* ont déjà été déduites de la dépenses.

SERVICE POSTAL PAR CHALOUPE SUR LA GLACE.

Ce service commença le 24 janvier 1896, lorsque le *Stanley* cessa de faire des voyages quotidiens, et se continua jusqu'au 5 avril 1896, fut repris le 11 avril pour se terminer le 18 du même mois, durant lequel espace de temps on fit l'ouvrage qui suit :

Nombre de sacs de malle transportés......	4,316	contre	3,497	en	1895.
Colis d'accise transportés..................	1,019	do	458		do
Colis de messageries transportés...........	12	do	67		do
Nombre de passagers transportés dans les chaloupes..............................	12	do	9		do
Nombre de passagers transportés à dos d'hommes...............................	145	do	77		do

Les dépenses de ce service s'élevèrent à $7,779.69, et les recettes totales furent de $357.08.

CERTIFICATS DE CAPITAINES ET SECONDS NAVIGUANT SUR LES MERS ÉTRANGÈRES.

On trouvera dans une annexe le rapport du président des examinateurs des capitaines et seconds de navires allant en mer pour les douze mois écoulés le 30 juin 1896.

Pendant les douze mois derniers, on verra par le rapport contenu dans l'annexe, que le conseil des examinateurs a siégé pour l'examen des candidats dans les ports d'Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Québec, et Yarmouth, N.-E. 79 candidats se sont présentés à ces ports pour examen ; 71 ont réussi à passer leur examen, et 8 ont échoué. Sur les 71 qui ont passé leur examen, 35 ont obtenu le certificat de capitaine ou patron et 36 celui de second.

Le nombre des aspirants qui ont subi l'examen et obtenu des certificats de capitaine ou de second depuis la date de la mise en opération de l'acte, savoir, depuis le 16 septembre 1871 jusqu'au 30 juin 1896, est de 3,213, et le montant payé pour les certificats s'est élevé à $64,432.71.

Le montant reçu pour les renouvellements de certificats durant les douze mois terminés le 30 juin 1896 a été de $108.50 et le nombre des renouvellements de 30.

On trouvera au supplément une liste de tous ceux qui ont obtenu des certificats de capacité comme capitaines ou seconds, durant l'exercice terminé le 30 juin dernier.

CERTIFICATS POUR LA NAVIGATION COTIÈRE ET À L'INTÉRIEUR.

Pendant le 12 mois terminés le 30 juin 1896, le nombre des aspirants qui après examen ont obtenu des certificats de service est de 24, 4 aspirants ont demandé des certificats de service comme seconds, et la somme payée pour ces certificats a été de $102.

Le nombre des aspirants à des certificats de capacité comme patrons a été de 137. 77 personnes ont demandé des certificats de capacité comme seconds, et le montant perçu a été de $1,404. Le montant perçu pour le renouvellement des certificats de capacité et de service a été de $78.50, ce qui forme un total de $1,482.50 pour les certificats de capitaines et seconds pour la navigation côtière et à l'intérieur.

On trouvera dans le supplément à ce rapport une liste des certificats émis pendant les douze mois écoulés le 30 juin 1896.

La somme totale de droits perçus pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1896, pour certificats de capacité et de service soit sur mer, sur les côtes, ou dans les eaux intérieures, a été de $2,307.50, et les déboursés de ce service, comme on le verra à l'annexe n° 1 du présent rapport, ont été de $4,062.82. Le crédit pour ce service était de $5,000, et la dépense étant de $4,062.82, il restait à la fin de l'exercice, le 30 juin 1896, une balance de $937.18.

Ci-suit un état des recettes et des dépenses totales concernant les capitaines et les seconds depuis 1871.

—			Dépenses.	Recettes.
			$ c.	$ c.
Pour l'exercice terminé le	30 juin	1871	1,410 45	
do	do	1872	4,312 07	1,344 00
do	do	1873	6,466 18	4,963 00
do	do	1874	4,520 19	2,995 00
do	do	1875	5,696 62	2,715 00
do	do	1876	4,672 08	2,021 87
do	do	1877	4,050 00	1,740 50
do	do	1878	4,249 76	1,296 50
do	do	1879	4,250 12	1,334 50
do	do	1880	4,253 43	1,547 00
do	do	1881	3,888 41	1,333 50
do	do	1882	3,965 19	1,152 50
do	do	1883	4,021 20	1,314 00
do	do	1884	3,909 59	9,437 50
do	do	1885	4,324 15	2,897 00
do	do	1886	5,245 28	2,152 00
do	do	1887	4,855 98	2,172 00
do	do	1888	5,060 96	3,220 80
do	do	1889	4,381 04	2,202 00
do	do	1890	4,117 83	2,186 00
do	do	1891	4,255 24	2,586 00
do	do	1892	4,363 88	2,194 00
do	do	1893	4,116 99	2,484 00
do	do	1894	3,721 33	2,907 04
do	do	1895	3,758 29	3,974 50
do	do	1896	4,062 82	2,307 50
Dépenses			111,929 08	64,432 71
Recettes			64,432 71	
Excédent des dépenses sur les recettes			47,496 37	

NAUFRAGES ET ACCIDENTS.

Le nombre des accidents dont il a été fait rapport au ministère comme étant arrivés aux navires de mer anglais et canadiens dans les eaux canadiennes, et à des navires canadiens dans les eaux étrangères, pendant les douze mois écoulés le 30 juin 1896, a été de 273 ; ces navires représentaient un tonnage de 98,424 tonneaux de registre. Le montant des pertes, tant partielles que totales, sur les navires et les cargaisons, autant qu'on a pu le constater, a été de $1,236,761. Le nombre des accidents aux navires de l'intérieur a été de 21, ces navires représentaient un tonnage de 5,408 tonneaux, et les pertes ont été de $105,320.

Le nombre de vies perdues dans ces divers naufrages a été de 43.

On trouvera annexé à ce rapport un état des naufrages et des accidents.

MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

En vertu des dispositions du chapitre 76 des Statuts revisés, un droit de deux centins par tonneau de registre est prélevé sur tout navire arrivant dans un port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, les deniers ainsi perçus formant " le fonds des marins malades ". Les navires de 100 tonneaux et moins payent ce droit une fois par année, et ceux de plus de 100 tonneaux le payent trois fois l'an.

Par une modification de cet acte, opérée à la session du parlement de 1886, 50-51 Victoria, chapitre 40, il est décrété qu'aucun navire qui n'est pas enregistré au Canada, et qui est exclusivement employé à la pêche ou dans une expédition de pêche, sera sujet au payement de ce droit.

Pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, les recettes se sont élevées à $45,751.61, soit une augmentation de $2,935.87, comparé à l'exercice précédent. L'augmentation ou la diminution dans les recettes de ce chef a été comme suit dans les diverses provinces :—Nouvelle-Ecosse, augmentation, $97.76 ; Québec, augmentation, $2,202.33 ; Nouveau-Brunswick, augmentation, $854.58 ; Ile du Prince-Edouard, diminution, $170.92 ; Colombie-Britannique, diminution de $65.88.

L'acte concernant les marins malades ne s'appliquant point à la province d'Ontario, il n'est pas perçu de droits sur les navires de cette province, bien qu'on y fasse une légère dépense pour les marins malades ou sans ressources. Un certain crédit est voté par le parlement à l'hôpital général de Sainte-Catherine, et une pareille somme à celui de Kingston, pour y soigner les marins malades qu'ils pourraient recevoir. Pendant le dernier exercice terminé le 30 juin on a payé pour les marins malades à raison de 90 centins par jour.

Il a été payé à l'hôpital de Sainte-Catherine $320.40 pour soins donnés à 8 marins malades pendant 356 jours.

Dans la province de Québec la dépense faite pour les marins malades s'est élevée à $6,797.92, soit $738.21 de plus que l'année précédente. Les perceptions totales dans toute la province pour le fonds des marins malades se sont chiffrées par $13,489.66, soit $2,202.33 de plus que pendant l'exercice précédent.

Au port de Montréal les marins sont traités à l'hôpital général et à l'hôpital Notre-Dame, en vertu d'un arrangement fait par le ministère et aux termes duquel 90 centins par jour sont payés pour pensions et soins médicaux de chaque marin malade. Le nombre des marins admis à l'hôpital général à Montréal a été de 122, et le nombre de jours pendant lesquels ils ont été soignés a été de 560. Les dépenses totales, y compris le

service de l'ambulance, ont été de $504. La somme payée à l'hôpital Notre-Dame a été de $853.20 pour le traitement de 136 marins pendant 948 jours.

L'hôpital de Chicoutimi a reçu 14 marins qui ont été soignés et pensionnés moyennant $591.60. Les perceptions dans le port de Montréal pour le fonds des marins malades, durant l'exercice qui a fini le 30 juin, se sont élevées à $3,370.60.

Au port de Québec les marins malades sont traités à l'hôpital Jeffrey Hale et à l'Hôtel-Dieu, et une somme de 90 centins par jour est payée pour leur pension et les soins qui leur sont donnés. La somme payée à l'hôpital Jeffrey Hale a été de $1,851.30 pour 116 marins qui y ont été soignés pendant 2,057 jours. On a payé à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu $363.60 pour avoir soigné 16 marins pendant 404 jours. A l'Hôtel-Dieu de Lévis on a payé $329.40 pour avoir soigné 6 marins pendant 366 jours. Les droits perçus à Québec pour le fonds des marins malades se chiffrent par $7,277.38.

Les frais pour les marins malades dans la province du Nouveau-Brunswick se sont élevés durant l'exercice à $4,961.92, soit $2,017.50 de moins que l'année précédente, et la perception des droits s'est chiffrée par $10,027.30, ou $854.58 de plus que l'année précédente. Des hôpitaux de marins ont été entretenus aux ports de Miramichi, Richibouctou et Bathurst.

A l'hôpital général de Saint-Jean, 109 marins ont été soignés pendant 1,556 jours, au prix de $1,400.40.

A Miramichi, 46 marins ont été admis et traités pendant 990 jours, au prix de $424.72.

A Richibouctou, 2 marins ont été admis et traités pendant 26 jours. Coût d'entretien de l'hôpital, $11.14.

A Bathurst, 9 marins ont été à l'hôpital pendant 391 jours. Les frais d'entretien de l'hôpital pendant l'année ont été de $198.50

L'hôpital de Saint-André est sous la charge d'une directrice, à laquelle on alloue $3 par semaine pour la pension des marins malades. On ne paye aucun salaire dans les frais d'entretien de cet hôpital. Au port de Saint-André la dépense a été de $100.

L'hôpital de Sackville a été loué à M. Bradford Carter pour trois ans à partir de 1892, à raison d'un loyer nominal. Les conditions du loyer stipulent que M. Carter devra entretenir les bâtiments en bon état, et que si le département avait besoin de l'hôpital à un moment donné, il devra le remettre après avoir reçu avis.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, des hôpitaux de marine existent aux ports de Yarmouth, Pictou, Sydney, Lunenburg et Pointe-Tupper. Le chiffre total des dépenses pour les marins malades dans la Nouvelle-Ecosse, durant le dernier exercice, a été de $14,120.96, et les recettes de $15,129.23.

L'hôpital de marine de Yarmouth se trouve sur l'île Bunker. Dans le cours de l'exercice clos le 30 juin, 31 marins ont été admis et traités pendant 677 jours. Les dépenses pour cette fin ont été de $290.20.

A Halifax, des arrangements ont été faits avec les administrateurs de l'hôpital général Victoria, en vertu desquels la somme de 90 centins par jour est accordée pour couvrir les frais de pension et le traitement des marins malades. La somme payée aux administrateurs de l'hôpital pour la pension et le traitement médical des marins malades, a été de $3,195 ; 207 marins ont été admis, pour lesquels ils ont demandé le paiement de 3,546 jours de traitement.

A Lunenburg, 28 marins ont été admis et ont reçu des soins pendant 733 jours ; les frais d'entretien de l'hôpital ont été de $314.55.

A Pictou, 17 marins ont été admis à l'hôpital et ont reçu des soins pendant 319 jours ; la somme payée pour frais d'entretien de l'hôpital a été de $136.71.

A Sydney, 54 marins ont reçu des soins médicaux pendant un nombre total de 621 jours, et les sommes dépensées pour l'entretien de l'hôpital ont été de $266.18.

A la Pointe-Tupper 15 marins ont été admis à l'hôpital et y ont reçu des soins médicaux pendant 201 jours, et la somme dépensée pour l'entretien de l'hôpital a été de $86.15.

Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, les dépenses faites pour les marins malades, invalides et sans ressources, durant le dernier exercice, se sont élevées à $1,705.88 ; et les recettes à $271.32.

Les marins malades sont traités aux hôpitaux de Charlottetown et de l'Ile du Prince-Edouard en vertu d'un arrangement fait avec les administrateurs de ces institutions aux mêmes conditions que dans les hôpitaux publics des autres ports du Canada.

A l'hôpital de Charlottetown 22 marins ont été admis et y ont été traités pendant 1,106 jours, et la somme payée a été de $995.40.

L'hôpital de l'Ile du Prince-Edouard a reçu 7 marins et les a traités pendant 111 jours, et a reçu $99.90 pour soins du médecin et pension au cours de l'exercice terminé le 30 juin.

Dans la Colombie-Britannique la somme de $5,803.49 a été dépensée pour les marins malades, tandis que les recettes provenant des perceptions de droits se sont élevées à $2,429.90.

A l'hôpital de marine de Victoria le médecin-surintendant reçoit $300 par année et le gardien $500, outre $5 par semaine pour pension et soins donnés à chaque malade. Le gardien fournit, à ses frais, le combustile, l'éclairage, la literie, etc.

Le nombre de marins admis à l'hôpital pendant la dernière année a été de 112, le nombre total de jours pendant lesquels ils ont reçu des soins s'est chiffré par 1,608, et la somme dépensée a été de $1,643.54.

Dans les ports de la province de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswinck, de la Colombie-Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard, où il n'y a pas d'hôpitaux de marine, les marins malades sont confiés aux soins des percepteurs de douanes, si les navires auxquels ils appartiennent payent des droits suivant la loi. Le 7 février 1891, une circulaire a été adressée aux percepteurs des douanes, à l'effet que les marins malades peuvent être traités dans le port où leur navire arrive, pourvu que les droits aient été préalablement acquittés à un port quelconque.

Dans le cours du dernier exercice, une somme de $3,059.49 a été dépensée pour des marins naufragés et dénués de ressources, sous l'empire des dispositions de l'acte concernant les marins malades et sans ressources. Sur cette somme, $1,718 ont été payées au gouvernement impérial pour le rembourser des frais encourues par lui pour des marins canadiens naufragés et sans ressources dans les ports étrangers.

La dépense totale faite par notre ministère pour les marins malades et invalides, et pour les marins naufragés et sans ressources, a été de $36,683.36, et le crédit voté par le

parlement pour ce service a été de $38,500. Les perceptions se sont élevées à $45,726.11. On observera que les recettes ont excédé les dépenses de $9,068.25.

Les recettes et les dépenses de ce service, depuis l'exercice 1869, ont été comme suit :—

——	Recettes.	Dépenses.
	$ c.	$ c.
Exercice clos le 30 juin 1869	31,353 78	26,987 64
do do 1870	31,410 46	27,029 34
do do 1871	29,683 41	28,971 22
do do 1872	34,911 64	34,947 60
do do 1873	37,136 10	41,016 43
do do 1874	41,500 16	59,778 90
do do 1875	37,801 46	50,684 76
do do 1876	41,287 66	48,828 49
do do 1877	43,739 21	51,647 94
do do 1878	44,665 07	43,780 90
do do 1879	37,779 57	42,729 36
do do 1880	42,523 20	42,160 91
do do 1881	49,779 72	40,667 52
do do 1882	45,951 47	39,359 11
do do 1883	45,573 42	36,249 65
do do 1884	48,667 07	39,553 58
do do 1885	39,068 39	44,501 57
do do 1886	40,848 05	50,377 62
do do 1887	42,334 92	37,447 35
do do 1888	41,669 64	36,447 85
do do 1889	39,306 29	41,320 59
do do 1890	47,881 75	41,729 11
do do 1891	43,829 68	35,155 12
do do 1892	45,381 92	33,498 83
do do 1893	46,190 69	35,052 37
do do 1894	49,105 40	38,403 94
do do 1895	42,815 74	38,332 55
do do 1896	45,751 61	36,683 36
Total	1,167,947 48	1,126,350 31
A déduire, les dépenses sur les recettes	1,126,350 31	
Excédent des recettes sur les dépenses	41,597 17	

MARINE MARCHANDE.

Le nombre total de navires portés sur les livres d'enregistrement du Canada était, à la date du 31 décembre 1896, y compris les anciens et nouveaux navires voiliers, steamers et barges, de 7,279, jaugeant 789,299 tonneaux de registre, soit une augmentation de 17 navires et une diminution de 36,537 tonneaux, comparativement à l'année 1895. Le nombre de steamers portés sur les livres d'enregistrement était, à la même date, de 1,762, avec un port brut de 251,176 tonneaux. Si l'on évalue tous ces navires à une moyenne de $30 par tonneau, on arrive à un total de $23,678,570.

Il a été construit et enregistré au Canada, dans le cours de l'année dernière, 227 nouveaux navires, jaugeant 16,146 tonneaux de registre. En évaluant ces navires à une moyenne de $45 par tonneau, on arrive à un total de $726,570 pour les nouveaux navires.

Suit un état du nombre de navires et de leur tonnage inscrits aux registres des différents ports du Canada le 31 décembre dernier, ainsi qu'un état comparatif du tonnage de 1873 à 1896. Il est aussi publié un état du nombre des navires construits et enre-

gistrés au Canada pendant la dernière année, et un état comparatif du nombre des nouveaux navires construits et enregistrées de 1874 à 1896, les deux années comprises.

ETAT du nombre des navires et de leur tonnage inscrits aux registres du Canada le 31 décembre 1896.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom du port.	Total du nombre des navires à voiles et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et steamers.
Chatham	355	36	1,689	9,940
Dorchester	6	....	....	3,370
Moncton	16	1	20	2,708
Richibouctou	16	2	79	2,772
Sackville	12	2	41	1,094
Saint-André	136	6	2,435	4,351
Saint-Jean	423	64	7,048	91,271
Total	964	111	11,312	115,506

NOUVELLE-ECOSSE.

Nom du port.	Total du nombre des navires à voiles et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et steamers.
Amherst	7	....	....	384
Annapolis	57	3	85	5,800
Arichat	124	1	66	5,196
Barrington	54	....	....	1,962
Canso	2	....	....	83
Digby	168	5	254	9,100
Guysboro'	31	....	....	1,381
Halifax	803	58	12,267	44,173
Liverpool	84	3	178	5,561
Lunenburg	336	7	387	27,157
Maitland	22	1	52	20,960
Parrsboro'	141	2	201	31,408
Pictou	67	19	1,145	13,144
Port-Hawkesbury	85	3	43	2,915
Port-Medway	22	1	45	1,849
Pugwash	8	....	....	634
Shelburne	104	2	83	5,835
Sydney	106	8	604	5,003
Truro	3	....	....	860
Weymouth	40	2	175	3,347
Windsor	143	11	2,388	88,805
Yarmouth	262	18	4,107	41,969
Total	2,669	144	22,080	317,526

QUÉBEC.

Nom du port.	Total du nombre des navires à voiles et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et steamers.
Amherst, I. M.	19	....	....	675
Gaspé	38	1	709	2,189
Montréal	525	171	57,117	87,883
New-Carlisle	12	2	45	242
Percé	....	....	....	....
Québec	875	130	19,034	67,660
Total	1,469	304	76,905	158,649

ETAT du nombre des navires et de leur tonnage inscrits aux registres, etc.—*Suite.*

ONTARIO.

Nom du port.	Total du nombre des navires à voiles et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et steamers.
Amherstburg	2	...	...	121
Belleville	20	13	556	893
Bowmanville	4	...	...	752
Brockville	29	27	391	432
Chatham	28	17	873	1,511
Chippewa	3		263	153
Cobourg	4	1	15	311
Collingwood	66	64	7,188	5,338
Cornwall	2	2	172	109
Cramahe	2	...	...	278
Deseronto	18	13	1,383	1,387
Dunnville	2	2	204	122
Goderich	42	25	689	1,813
Hamilton	49	37	4,820	4,741
Kingston	197	78	11,606	26,539
Morrisburg	3	...	...	382
Napanee	3	...	...	409
Oakville	4	...	...	295
Ottawa	324	179	13,962	25,958
Owen-Sound	33	31	5,881	4,279
Picton	32	11	1,383	3,330
Port-Arthur	7	7	2,863	1,845
Port-Burwell	11	4	41	890
Port-Colborne	6	2	95	681
Port-Dover	18	6	170	976
Port-Hope	63	37	3,032	5,992
Port-Rowan	4	1	168	351
Port-Stanley	12	10	1,311	1,097
Prescott	29	15	1,011	4,078
Sarnia	29	21	8,391	7,091
Saugeen	9	9	388	266
Saut-Sainte-Marie	15	12	477	851
Sainte-Catherine	126	57	8,197	18,509
Toronto	242	165	15,869	16,829
Wallaceburg	31	17	1,058	2,024
Whitby	3	...	...	514
Windsor	53	27	6,218	5,375
Total	1,525	892	98,665	146,522

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Charlottetown	174	21	4,856	16,540

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

New-Westminster	90	73	11,100	8,026
Vancouver	52	47	3,323	2,506
Victoria	221	96	15,711	16,090
Total	363	216	30,134	26,622

ETAT du nombre des navires et de leur tonnage inscrits aux registres, etc.—*Fin.*

MANITOBA.

Nom du port.	Total du nombre des navires à voiles et des steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et des steamers.
Winnipeg	115	74	7,224	7,934

SOMMAIRE.

Nouveau-Brunswick	964	111	11,312	115,506
Nouvelle-Ecosse	2,669	144	22,080	317,526
Québec	1,469	304	76,905	158,649
Ontario	1,525	892	98,665	146,522
Ile du Prince-Edouard	174	21	4,856	16,540
Colombie-Britannique	363	216	30,134	26,622
Manitoba	115	74	7,224	7,934
Grand total	7,279	1,762	,251,176	789,299

ETAT COMPARATIF du nombre des navires et de leur tonnage portés aux registres du Canada, le 31 décembre de chaque année, de 1873 à 1896, les deux années comprises.

Provinces.	1873.		1874.		1875.		1876.		1877.		1878.		1879.		1880.	
	Navires.	Tonn'x.	Navires.	Tonn'x.	Navires.	Tonn'x.	Navires.	Tonn'x.	Navires.	Tonn'x.	Navires.	Tonn'x.	Navires.	Tonn'x.	Navires.	Tonn'x.
Nouveau-Brunswick	1,147	277,850	1,144	294,741	1,133	307,923	1,154	324,513	1,133	329,457	1,142	335,965	1,135	340,491	1,097	336,976
Nouvelle-Ecosse	2,803	449,701	2,787	479,669	2,786	505,144	2,867	529,252	2,961	541,579	3,003	553,368	2,975	552,159	2,977	550,448
Québec	1,842	214,083	1,837	218,946	1,831	222,965	1,902	228,502	1,951	248,399	1,676	248,349	1,975	246,025	1,889	233,341
Ontario	681	89,111	815	113,008	825	114,990	889	123,947	926	131,761	958	135,440	1,006	136,987	1,042	137,481
Ile du Prince-Ed.	280	38,918	312	48.388	335	50,677	338	50,692	342	55,547	322	54,250	298	49,807	288	45,931
Colombie-Britanniq.	30	4,095	35	3,611	40	3,685	40	3,809	43	3,479	51	4,482	60	4,701	63	5,049
Manitoba	.	....	.. .	.... . .	2	178	2	178	6	246	17	1,161	22	1,924	21	1,992
Total	6,783	1,073,718	6,930	1,158,363	6,952	1,205,565	7,192	1,260,893	7,362	1,310,468	7,469	1,333,015	7,471	1,332,094	7,377	1,311,218

Provinces.	1881.		1882.		1883.		1884.		1885.		1886.		1887.		1888.	
Nouveau-Brunswick	1,087	333,215	1,065	308,980	1,107	315,906	1,096	308,132	1,060	288,589	1,042	269,224	1,027	255,126	1,009	239,332
Nouvelle-Ecosse	3,025	558,911	3,026	546,778	3,037	541,715	2,942	544,048	2,988	541,832	2,929	526,921	2,845	498,878	2,851	485,709
Québec	1,830	224,936	1,754	215,804	1,739	216,577	1,628	202,842	1,631	203,635	1,650	232,556	1,586	189,064	1,498	178,520
Ontario	1,081	139,998	1,112	137 061	1,133	140,972	1,184	142,387	1,223	144,487	1,248	140,929	1,275	139,548	1,330	139,502
Ile du Prince-Ed	273	45,410	248	41,684	241	49,446	234	39,213	227	36,040	225	30,658	225	29,031	218	26,586
Colombie-Britanniq.	74	6,296	84	7,687	94	9,046	116	11,403	123	11,834	134	11,900	149	12,789	167	14,249
Manitoba	24	2,130	23	2,783	24	2,778	55	5,722	63	5,439	65	5,578	71	5,811	69	5,744
Total	7,394	1,310,896	7,312	1,260,777	7,374	1,276,440	7,254	1,253,747	7,315	1,231,856	7,294	1,217,766	7,178	1,130,247	7,142	1,089,642

ÉTAT COMPARATIF du nombre des navires et de leur tonnage portés aux registres, etc.—*Fin.*

Provinces.	1889.		1890.		1891.		1892.		1893.		1894.		1895.		1896.	
	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.
Nouveau-Brunswick..	1,013	218,873	981	209,460	969	193,193	946	181,779	1,010	156,086	1,003	136,257	975	122,417	964	115,506
Nouvelle-Ecosse......	2,855	464,431	2,793	464,194	2,778	461,758	2,731	425,690	2,715	396,263	2,710	371,432	2,683	343,356	2,669	317,526
Québec	1,455	168,500	1,399	164,003	1,404	162,330	1,408	162,638	1,426	161,121	1,427	160,590	1,454	158,776	1,469	158,649
Ontario	1,352	141,839	1,312	138,738	1,345	138,914	1,347	141,750	1,370	146,665	1,480	148,525	1,508	148,609	1,525	146,522
Ile du P.-Edonard...	224	25,506	231	26,080	195	23,316	196	22,706	188	20,970	191	19,650	190	19,323	174	16,540
Colomb.-Britannique.	176	15,241	196	16,024	246	19,767	298	23,448	315	24,900	336	26,455	346	25,988	363	26,622
Manitoba	77	6,091	79	6,475	78	6,197	81	6,118	89	6,534	98	6,715	106	7,307	115	7,934
Total	7,153	1,040,481	6,991	1,024,974	7,015	1,005,475	7,007	964,129	7,113	912,539	7,245	869,624	7,262	825,836	7,279	789,299

LISTE des ports dans lesquels les navires peuvent s'enregistrer, ainsi qu'état du nombre des nouveaux navires construits et enregistrés au Canada pendant l'année terminée le 31 décembre 1896.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom du port.	Nombre total des navires à voiles et des steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et steamers.
Chatham	16	1	19	216
Dorchester	...	...	...	...
Moncton	...	...	...	...
Richibouctou	...	...	...	...
Sackville	2	...	...	164
Saint-André	2	...	...	22
Saint-Jean	4	1	10	225
Total	24	2	29	627

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom du port.	Nombre total des navires à voiles et des steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et steamers.
Amherst	1	...	...	11
Annapolis	2	...	...	256
Arichat	1	...	...	10
Barrington	...	...	...	...
Canso	...	...	...	...
Digby	2	...	...	114
Guysboro'	...	...	...	...
Halifax	13	1	35	203
Liverpool	6	1	41	530
Lunenburg	22	...	...	1,901
Maitland	...	...	...	...
Parrsboro'	12	...	...	2,452
Pictou	2	...	...	11
Port-Hawkesbury	5	...	...	256
Port-Medway	...	...	...	...
Pugwash	8	...	...	634
Shelburne	6	1	45	308
Sydney	1	...	...	51
Truro	...	...	...	...
Weymouth	4	...	...	406
Windsor	4	...	...	246
Yarmouth	8	2	88	315
Total	97	5	209	7,704

QUÉBEC.

Nom du port.	Nombre total des navires à voiles et des steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et steamers.
Amherst, I.M	1	...	...	8
Gaspé	...	...	...	...
Montréal	15	6	1,819	3,074
New-Carlisle	1	...	...	13
Percé	...	...	...	...
Québec	19	...	...	874
Total	36	6	1,819	3,969

ONTARIO.

Nom du port.	Nombre total des navires à voiles et des steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et steamers.
Amherstburg	3	3	36	23
Belleville	1	1	13	9
Bowmanville	...	...	...	...
Brockville	3	3	12	9
Chatham	...	...	...	...
Chippewa	...	...	...	...
Cobourg	...	...	...	...

Liste des ports dans lesquels les navires peuvent s'enregistrer, ainsi qu'état du nombre des nouveaux navires construits et enregistrés, etc.—*Suite.*

ONTARIO—*Fin.*

Nom du port.	Nombre total de navires à voiles et de steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des navires à voiles et des steamers.
Collingwood	2	2	74	50
Cornwall	1	1	20	13
Cramahe	....	....	....	....
Deseronto	....	....	....	....
Dunnville	....	....	....	....
Goderich	....	....	....	....
Hamilton	1	1	24	13
Kingston	2	2	230	102
Morrisburg	....	....	....	....
Napanee	....	....	....	....
Oakville	....	....	....	....
Ottawa	21	16	742	804
Owen-Sound	....	....	....	....
Picton	....	....	....	....
Port-Arthur	....	....	....	....
Port-Burwell	2	1	16	56
Port-Colborne	....	....	....	....
Port-Dover	....	....	....	....
Port-Hope	....	....	....	....
Port-Rowan	....	....	....	....
Port-Stanley	....	....	....	....
Prescott	....	....	....	....
Sarnia	....	....	....	....
Saugeen	....	....	....	....
Saut-Ste-Marie	....	....	....	....
Ste-Catherine	....	....	....	....
Toronto	2	2	1,277	678
Wallaceburg	....	....	....	....
Whitby	....	....	....	....
Windsor	....	....	....	....
Total	38	32	2,444	1,757

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Charlottetown	3	....	....	111

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

New-Westminster	10	10	1,267	762
Vancouver	5	4	59	68
Victoria	7	3	634	636
Total	22	17	1,960	1,466

MANITOBA.

Winnipeg	7	7	716	512

RÉCAPITULATION.

New-Brunswick	24	2	29	627
Nouvelle-Ecosse	97	5	209	7,704
Québec	36	6	1,819	3,969
Ontario	38	32	2,444	1,757
Ile du P.-E.	3	....	....	111
Colombie-Britannique	22	17	1,960	1,466
Manitoba	7	7	716	512
Grand total	227	69	7,177	16,146

ÉTAT COMPARATIF des nouveaux navires construits et enregistrés au Canada le

Provinces.	1874.		1875.		1876.		1877.		1878.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Nouveau-Brunswick....	90	42,027	65	33,483	61	31,040	54	31,158	56	27,368
Nouvelle-Ecosse..............	175	84,480	177	67,106	194	58,771	219	47,980	166	49,784
Québec	73	20,796	103	22,825	51	17,800	62	19,253	46	10,870
Ontario.....................	50	10,797	53	7,760	47	5,397	28	3,316	30	2,409
Ile du Prince-Edouard.	88	24,634	83	19,838	62	14,571	62	17,026	38	10,382
Colombie-Britannique.........	5	276	....	....	1	121	2	204	2	45
Manitoba	....	....	....	....	....	....	3	48	1	15
	490	183,010	480	151,012	416	127,700	430	118,985	339	100,873
A ajouter les nouveaux navires construits au Canada qui se sont rendus dans le Royaume-Uni en vertu d'un permis du gouverneur sans s'être enregistrés...........	6	7,746	....	....	3	2,721	2	1,943	1	663
A ajouter les nouveaux navires qui ont quitté Québec pour s'enregistrer en Allemagne...	....	....	....	....	1	480	....	....	....	....
Total..................	496	190,756	480	151,012	420	130,901	432	120,928	340	101,536

Provinces.	1886.		1887.		1888.		1889.		1890.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Nouveau-Brunswick...........	34	4,931	18	2,909	32	2,530	50	4,792	35	5,572
Nouvelle-Ecosse..............	93	20,948	87	12,310	116	12,965	126	19,645	150	33,907
Québec	27	2,683	28	2,888	23	2,669	27	3,759	25	4,880
Ontario......................	52	2,075	66	2,993	62	5,095	45	3,259	41	4,917
Ile du Prince-Edouard........	12	1,318	7	601	12	1,412	12	1,503	12	2,008
Colombie-Britannique.........	8	154	9	376	18	448	12	840	15	876
Manitoba....	3	98	8	439	1	11	8	548	7	218
	229	32,207	224	22,516	264	25,130	280	34,346	285	52,378
A ajouter les nouveaux navires construits au Canada qui se sont rendus dans le Royaume-Uni en vertu d'un permis du gouverneur sans s'être enregistrés	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
A ajouter les nouveaux navires qui ont quitté Québec pour s'enregistrer en Allemagne ..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Total	229	32,207	224	22,516	264	25,130	280	34,346	285	52,378

31 décembre de chaque année, de 1874 à 1896, les deux années comprises.

1879.		1880.		1881.		1882.		1883.		1884.		1885.	
Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
43	19,067	63	18,896	57	18,259	66	16,820	72	21,103	46	12,888	34	7,736
126	39,208	126	31,257	150	40,465	117	26,711	202	35,765	178	42,032	102	24,703
29	7,421	33	8,219	56	5,673	26	6,785	42	6,594	32	3,815	29	4,556
42	2,464	44	3,610	54	5,111	55	4,369	34	4,311	58	4,446	45	4,509
20	5,279	21	3,359	15	4,351	15	3,508	17	5,343	21	5,189	11	1,707
5	788	.....	....	2	85	8	1,631	5	849	15	675	6	648
...	....	1	100	3	116	1	289	2	125	37	3,366	13	320
265	74,227	271	65,441	336	74,060	288	60,113	374	74,090	387	72,411	240	43,179
.....	....	.....	....	..	....	1	1,029	.....	....	.....	....	.....	....
.....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	....	.....	....
265	74,227	271	65,441	336	74,060	289	61,142	374	74,090	387	72,411	240	43,179

1891.		1892.		1893.		1894.		1895.		1896.	
43	6,269	21	1,873	119	2,819	40	2,534	27	714	24	627
130	35,528	105	16,446	111	15,089	128	8,721	89	4.762	97	7,704
46	4,200	34	2,620	53	4,220	55	4,412	49	4,335	36	3,969
44	2,662	34	3,684	49	4,126	64	3,137	52	3,732	38	1,757
5	1,000	9	967	3	634	3	183	1	196	3	111
41	2,364	46	2,887	19	944	25	1,900	18	1,709	22	1,466
3	122	6	296	8	608	11	356	14	822	7	512
312	52,145	255	28,773	362	28,440	326	21,243	250	16,270	227	16,146
.....	....	.....	....	...	....	....	....	.....	....	....	....
.....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	....
312	52,145	255	28,773	362	28,440	326	21,243	250	16,270	227	16,146

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR ET CERTIFICATS AUX MÉCANICIENS.

Le rapport annuel du président du bureau d'inspection pour 1896 forme une annexe du présent rapport. L'état indiquant les certificats accordés aux mécaniciens de bateaux à vapeur sera publié dans le supplément, avec une liste des bateaux à vapeur inspectés et de ceux qui ne l'ont pas été ; le nombre de passagers qu'il leur est permis de transporter ; le nombre de nouveaux vapeurs ajoutés à la marine du Canada, ainsi que le nombre de ceux qui ont été désemparés, perdus ou condamnés comme impropres au service pendant l'année.

Les perceptions faites pendant le dernier exercice comme droits de tonnage, inspection de bateaux à vapeur et certificats de mécaniciens, ont été de $23,205.67 ; sur cette somme $22,488.17 étaient pour droits de tonnage et d'inspection, et $717.50 pour certificats de mécaniciens. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à $26,321.27, laissant un excédent de recettes de $3,115.60.

Voici l'état comparatif des recettes et des dépenses :—

—	Recettes.	Dépenses.
	$ c.	$ c.
Exercice terminé le 30 juin 1870	12,521 29	7,379 18
do do 1871	10,369 96	8,321 00
do do 1872	11,710 43	8,500 00
do do 1873	15,412 75	11,205 54
do do 1874	15,603 19	10,291 58
do do 1875	15,011 90	12,199 81
do do 1876	13,811 24	13,081 86
do do 1877	15,8 8 42	12,073 01
do do 1878	12,431 25	13,228 28
do do 1879	12,331 16	13,076 46
do do 1880	15,424 02	11,854 34
do do 1881	16,905 49	12,211 65
do do 1882	15,277 78	14,835 97
do do 1883	12,577 36	16,209 02
do do 1884	15,371 79	21,893 28
do do 1885	13,343 66	23,235 04
do do 1886	14,087 76	21,775 57
do do 1887	12,701 20	22,837 80
do do 1888	12,550 14	21,430 45
do do 1889	12,576 18	22,313 03
do do 1890	19,859 18	20,989 52
do do 1891	21,644 72	22,183 76
do do 1892	20,994 84	22,736 59
do do 1893	25,295 35	24,386 95
do do 1894	24,835 47	25,961 36
do do 1895	24,630 56	26,385 88
do do 1896	24,002 32	26,321 27
	437,188 32	467,938 20
A déduire les recettes de la dépense		437,188 32
Solde au débit du fonds		30,749 88

Voici les noms des inspecteurs des chaudières et machines, ainsi que des coques et de l'équipement de bateaux à vapeur.

Nom.	Position.	Adresse.
Edward Adams	Président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur	Ottawa.
M. P. McElhinney	Inspecteur des coques et de l'équipement	do
I. J. Olive	do do	St-Jean, N.-B.
S. R. Hill	do do	Halifax, N.-E.
William Evans	do do	Toronto, Ont.
Thos. Donnelly	do do	Kingston, Ont.
P. D. Brunelle	do do	Québec.
R. Collister	do do	Victoria, C.-B.
John Dodds	Inspecteur des chaudières et machines	Toronto, Ont.
J. Johnson	do do	do
T. P. Thompson	do do	Kingston, Ont.
Wm. Laurie	do do	Montréal, P.Q.
L. Arpin	do do	do
J. Sampson	do do	Québec, P.Q.
J. P. Esdaile	do do	Halifax, N.-E.
H. L. Waring	do do	St-Jean, N.-B.
J. A. Thompson	do do	Victoria, C.-B.
G. P. Phillips	do do	Port.-du-Rat, Ont.

SERVICE INTÉRIEUR.

Voici la liste des fonctionnaires qui étaient employés au service intérieur du ministère de la marine et des pêcheries à la date du 30 juin 1896.

Nom.	Emploi.	Appointements.
		$ c.
William Smith	Sous-ministre, 10 mois	3,000 00
F. Gourdeau	do 2 mois	533 33
John Hardie	Premier commis	2,400 00
F. Gourdeau	Comptable, 10 mois	1,911 70
E. E. Prince	Commissaire des pêcheries	2,000 00
	Fonctionnaires, division technique.	
W. P. Anderson	Ingénieur en chef, surintendant général des phares et du service hydrographique	2,600 00
W. Bell Dawson		2,050 00
W. J. Stewart		1,700 00
C. F. Cox		1,400 00
B. H. Fraser		1,100 00
F. Anderson		750 00
J. M. O'Hanly		1,100 00
	Autres fonctionnaires.	
W. H. Alexander	Commis de première classe	1,650 00
M. P. McElhinney	do	1,650 00
A. W. Owen	do	1,550 00
C. Stanton	do	1,550 00
J. S. Webster	do	1,400 00
M. F. Walsh	do	1,400 00
S. B. Kent	Commis de 2e classe	1,400 00
J. B. Halkett	do	1,400 00
A. H. Belliveau	do	1,400 00
W. W. Stumbles	do	1,350 00
V. H. Steel	do	1,350 00
A. Halkett	do	1,250 00
F. H. Cunningham	do	1,250 00
J. A. Murray	do	1,100 00
T. Aumond	Commis de 3e classe	1,000 00
J. McClenaghen	do	1,000 00
D. C. Campbell	do	1,000 00
R. Roy	do	980 00
B. F. Burnett	do	950 00
M. C. Doyle	do	900 00
W. A. Mackinson	do	800 00
A. H. Guion	do	850 00
J. W. Watson	do	650 00
J. M. Lalonde	do	650 00
E. W. Gilbert	do	600 00
C. W. White	do	500 00
John McCharles	do	500 00
J. J. Skelly	do	400 00
R. Beaulieu	do	400 00
J. Morin	Messager	500 00
R. Archambault	do	500 00
E. McQuarrie	do	330 00
M. D. Kelly	do	300 00

COMMIS SURNUMÉRAIRES.

M. Limouche .... $ 2.25 par jour.
R. E. Tyrwhitt .... 600.00 par année.
W. L. Bance .... 450.00 do

SERVICE EXTÉRIEUR,—DIVISION DE LA MARINE.

Voice le nombre des fonctionnaires qui étaient employés aux service extérieur, à la date du 30 juin 1894 :—

Surintendant des phares et gardiens de phares, etc., dans l'Ontario et en amount de Montréal	175
Employés à l'agence de Québec, gardiens de phares et gardiens de sifflets de brume, équipages de phares flottants, etc., à Montréal et aux environs, dans la province de Québec	173
Agent, commis, huissier, surintendant et gardiens des phares, sifflets de brume, et employés aux établissements de secours, etc., dans la Nouvelle-Ecosse	205
Agent, commis, huissier, gardiens de phares, de sifflets de brume, etc., au Nouveau-Brunswick	107
Agent, contremaître des travaux, messager et gardiens de phares dans l'Ile du Prince-Edouard	43
Agent et gardiens de phares dans la Colombie-Britannique	16
Officiers et équipages des steamers et navires fédéraux, y compris le service de la protection des pêcheries	360
Capitaines de bateaux de sauvetage	25
Inspecteurs de bateaux à vapeur	20
do expédition du bétail	3
Examinateurs de capitaines et seconds de navires, et commis du président du conseil	17
Fonctionnaires et serviteurs dans les hôpitaux de marine	23
Préposés à l'engagement des matelots	35
Maîtres de ports	198
Surintendants d'observatoires, observateurs météorologiques, etc., recevant des appointements	149
Hydrographes et ingénieurs, à Ottawa	7
Receveurs d'épaves	45
Gardiens de quais	135
Total	1,736

L'an dernier, le nombre des employés était de 1,679. Outre les 1,736 mentionnés plus haut, il y a 70 préposés à l'enregistrement des navires agissant sous la direction de ce ministère et se trouvant sous son contrôle, mais ils sont en même temps percepteurs des douanes dans les divers ports d'enregistrement, et ils ne reçoivent ni appointements ni honoraires comme préposés à l'engistrement. Il y a, par tout le pays, 93 jaugeurs et inspecteurs de navires agissant comme fonctionnaires de notre ministère, et qui sont rémunérés à même les honoraires de leurs fonctions, bien qu'en outre de ces emplois plusieurs fassent partie du personnel des douanes. De plus, par arrêté du conseil du 21 avril et du 2 décembre 1874, le premier officier dans chaque port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie anglaise et de l'Ile du Prince-Edouard, où il n'y a pas de bureau spécial à cet effet, perçoit les droits, prépare les relevés annuels pour le ministère, et remplit ces devoirs sous la direction de ce dernier.

Par la liste qui précède on voit qu'il y a 149 surintendants d'observatoires, etc., qui sont rémunérés ; mais il y a en outre, par tout le pays, un grand nombre d'observateurs qui n'exigent rien pour leurs services.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

M. Stupart, dans son rapport, dit que l'utilité du service a été augmentée de plusieurs manières. Dans le cours de la dernière année une carte mensuelle a été publiée et des données météorologiques ont été fournies au directeur du service des marées. Outre la publication des pronostics de tempêtes fournis aux principaux journaux du Canada, et affichés dans environ 1,500 bureaux de télégraphe dans le Manitoba, l'Ontario, Québec et les provinces maritimes, un bulletin a été transmis par le télégraphe chaque matin à 10.15 aux maîtres de havres et autres personnes convenables sur les lacs et dans les provinces maritimes. Les bulletins ont été très utiles, et sont maintenant affichés dans vingt-huit ports différents. En consultant le rapport du directeur on verra que les marins et les pêcheurs apprécient ces pronostics, et se conduisent en grande mesure d'après ces pronostics lorsqu'ils prédisent des tempêtes.

On continue à recevoir de Toronto et d'ailleurs une foule de lettres de la part des personnes qui désirent connaître l'état de l'atmosphère ; on répond toujours à ces lettres sans tarder.

Les compagnies de chemins de fer ont été averties de l'approche des tempêtes.

Au bureau de Toronto on reçoit, tous les jours, par le téléphone, à peu près six demandes d'informations au sujet du temps ; on en reçoit par le télégraphe dix par semaine en moyenne.

Quarante-quatre nouveaux postes d'observateurs-amateurs ont été ajoutés à la liste, ce qui porte le total des postes à 236.

Au Canada, les prévisions météorologiques sont communiquées au public gratuitement, et sont affichées dans les endroits publics des villes.

OBSERVATOIRES MAGNÉTIQUES.

Les rapports annuels du directeur de l'observatoire magnétique de Toronto et des observatoires de Québec, Montréal, Kingston et Saint-Jean sont annexés au rapport sur le service météorologique. La somme de $2,747 a été dépensée pour l'observatoire magnétique de Toronto, et celle de $500 pour chacun des observatoires de Kington et de Montréal. Le montant total qui a été déboursé pour le service météorologique et les observatoires magnétiques se chiffre par $66,600.29.

CABOTAGE CANADIEN.

Les dispositions du chap. 83 des Statuts revisés du Canada, Acte concernant le cabotage canadien, ne permettent le transport des marchandises ou des passagers par eau d'un port à un autre du Canada que sur des navires anglais ; mais le gouverneur en conseil peut, en tout temps, déclarer que l'acte ne s'appliquera pas aux navires d'un pays étranger qui permet aux navires britanniques de faire le cabotage ou de transporter des marchandises et des passagers d'un port à un autre dans ce pays. Le parlement du Canada

adopta l'acte en question en vertu des dispositions de l'acte impérial, 32 Vic., chap. 11, intitulé : *An Act for amending the Law relating to the coasting Trade and Merchant Shipping in British Possessions*, et qui est venu en vigueur dans ce pays lors de sa proclamation par le gouverneur général le 23 octobre 1869.

Quand il a été constaté que l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Belgique et la République Argentine admettaient les navires ou les bâtiments britanniques à leur cabotage sur le même pied que leurs propres bâtiments,—les navires de l'Italie, par un arrêté du conseil en date du 13 août 1873 ; ceux de l'Allemagne, par un arrêté du conseil du 14 mai 1874 ; ceux des Pays-Bas, par un arrêté du conseil du 9 septembre 1874 ; ceux de la Suède et de la Norvège, par un arrêté du conseil du 5 novembre 1874 ; ceux de l'Autriche-Hongrie, par un arrêté du conseil du 1er juin 1895 ; ceux du Danemark, par un arrêté du conseil du 25 janvier 1877 ; ceux de la Belgique, par un arrêté du conseil du 30 septembre 1879 ; et ceux de la République Argentine, par un arrêté du conseil du 18 mai 1881, furent admis au cabotage canadien.

INSPECTION DES CHARGEMENTS DE BÉTAIL SUR PIEDS EXPÉDIÉS DU CANADA.

Un rapport des inspecteurs forme une annexe de ce rapport. On constatera que le nombre total de têtes de bétail expédiées en 1896 est plus considérable qu'en 1895, les chiffres étant de 96,448 têtes en 1896 et 94,972 têtes en 1895.

PIGEONS VOYAGEURS.

Les pigeons ont été transportés d'Halifax à Hazelhill, dans le comté de Guysboro', en décembre dernier, et placés sous le contrôle de M. S. S. Dickinson, le surintendant de la Compagnie du Câble Commercial. Ce changement a été fait dans le but de diminuer l'espace de la volée des oiseaux entre la terre ferme et l'île au Sable, et de faire les expériences dans des conditions plus avantageuses. Grâce aux soins pris, le nombre des pigeons a augmenté et l'on a jugé nécessaire d'agrandir le colombier pour loger les petits. Il n'a pas été fait d'expériences, les oiseaux éclos à Hazelhill étant trop jeunes pour les entraîner cette année.

ENLÈVEMENT D'OBSTACLES GÊNANT LA NAVIGATION.

Un crédit de $5,000 a été voté par le parlement pour l'enlèvement des obstacles gênant la navigation, et la somme de $456.38 a été dépensée de ce chef pendant le dernier exercice.

La goélette *Marie-Rose* a coulé à fond dans le chenal, à l'entrée du port de Grand-Pabos, comté de Gaspé, Québec. L'on a demandé des soumissions, et l'enlèvement de cette goélette s'est fait à l'entreprise d'une manière satisfaisante.

CORRESPONDANCE.

La correspondance dans le département de la marine a augmenté régulièrement d'année en année. Le nombre de lettres reçues pendant l'exercice est d'environ 13,000, ce qui ne comprend pas les rapports et les comptes. Les lettres envoyées sont au nombre d'à peu près 13,200.

LONGITUDE DE MONTRÉAL.

En consultant les rapports des années antérieures, vous verrez qu'on a pris des arrangements pour déterminer la longitude exacte de Montréal. C'est une question de haute importance, et nécessaire pour obtenir d'exactes cartes hydrographiques et autres. Le rapport du professeur G. H. McLeod, surintendant de l'observatoire du collège McGill, publié comme partie de l'annexe n° 4, renferme des renseignements concernant la valeur finale de la longitude de Montréal. Sont un extrait de ce rapport :—

Dans le cours de l'été dernier l'astronome royal a visité Montréal de retour du Japon, et comme il a apporté les réductions complétées de Montréal—observations de longitude de Greenwich, je puis vous annoncer la valeur finale de la longitude de Montréal (le point central entre les deux piles de la lunette méridienne à cet observatoire) ainsi que déterminée par les observations du professeur H. H. Turner et les miennes en 1892, laquelle est de $4^{h}. 54^{m}. 18^{s}.670$. Cette quantité excède de $0^{s}.105$ l'ancienne valeur obtenue par raccordement au système des longitudes des Etats-Unis."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

F. GOURDEAU,

Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

Département de la marine et des pêcheries.
Avril 1896.

ANNEXE N° 1.

SOMMAIRE GÉNÉRAL des dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin 1896.

Service.	Somme.	Total.
	$ c.	$ c.
Service par voie de mer et à l'intérieur—		
Entretien et réparation de steamers fédéraux	150,519 41	
Examen des capitaines et seconds	4,062 82	
Récompenses pour sauvetage de vies	8,004 38	
Enquêtes sur les naufrages	483 98	
Enregistrement des navires	517 60	
Service des marées	9,627 45	
Enlèvement des obstacles gênant la navigation	456 38	
Service postal d'hiver	7,779 69	
		181,451 71
Phares et service côtier—		
Appointements et allocations des gardiens de phares	199,348 61	
Agences, loyers et faux frais	15,372 14	
Entretien et réparations, etc	225,691 07	
Construction de phares	17,662 28	
Service des signaux	5,338 76	
Réparations aux quais	2,644 69	
		466,057 55
Institutions scientifiques, etc.—		
Observatoire, Toronto	2,747 97	
do Kingston	500 00	
do Montréal	500 00	
Service météorologique	62,852 32	
Relevés hydrographiques	15,099 63	
		81,699 92
Hôpitaux de la marine, etc.—		
Hôpital de Sainte-Catherine	320 40	
Marins malades et invalidss	33,313 17	
Marins naufragés et dénués de ressources	3,049 79	
		36,683 36
Inspection des bateaux à vapeur		26,321 27
Appointements et déboursés des gardiens des pêcheries et gardes-pêche—		
Ontario	24,917 48	
Québec	11,870 43	
Nouveau-Brunswick	20,526 56	
Nouvelle-Ecosse	23,049 41	
Ile du Prince-Edouard	3,555 87	
Manitoba	3,852 18	
Territoires du Nord-Ouest	2,963 02	
Colombie-Britannique	6,226 77	
		96,961 72
Pisciculture		38,050 41
Protection des pêcheries		107,317 21
Divers—		
Construction de passes migratoires	1,722 40	
Frais judiciaires	4,982 24	
Exposition des pêcheries canadiennes	149 14	
Distribution des primes de pêche	4,951 05	
Ostréiculture	5,143 68	
A reporter	16,948 51	1,034,543 15

SOMMAIRE GÉNÉRAL des dépenses pour l'exercice expiré le 30 juin 1896—*Fin.*

Service.	Somme.	Total.
	$ c.	$ c.
Report	16,948 51	1,034,543 15
Divers—*Fin.*		
Commission internationale des pêcheries	1,945 69	
Edward Hackett	214 40	
W. B. Deacon	93 15	
Licences accordées à des navires de pêche américains	278 55	
Samuel Wilmot	45 55	
A. L. Belyea	577 40	
Remboursement des permis de boitte aux pêcheurs de Terreneuve	1,250 00	
		21,353 25
Primes de pêche		163,567 99
Gouvernement civil, appointements	62,476 73	
do dépenses contingentes	8,226 98	
		70,703 71
		1,290,168 10

ANNEXE N° 2.

ETAT du revenu du ministère de la marine, pour l'exercice terminé le 30 juin 1896.

Service.	Montant.
	$ c.
Revenu casuel (vente de formules de navigation, $134 ; divers, $5,788.19)	5,922 19
Service postal des caps	357 08
Steamers fédéraux	11,056 94
Examens des capitaines et seconds	3,393 00
Amendes et confiscations	530 71
Havres, jetées et quais	7,943 24
Inspection des bestiaux	4,731 49
Certificats de mécaniciens de bateaux à vapeur	827 50
	34,762 15

F. GOURDEAU,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

A. W. OWEN,
Comptable.

ANNEXE No 3.

RAPPORT ANNUEL DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Major F. Gourdeau,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur les travaux exécutés dans la division technique du ministère de la marine et des pêcheries, durant l'année dernière.

Cette division comprend tous les travaux techniques du ministère, au siège principal, y compris la construction et l'entretien des phares, des phares flottants, des sifflets de brume, des bouées et des balises ; la surveillance de la construction et le radoub des steamers de l'Etat ; la construction et le radoub des canots de sauvetage et de leurs stations ; la distribution du crédit accordé pour l'enlèvement des épaves et des obstacles qui se trouvent dans les eaux navigables ; le relevé des marées et des courants ; le relevé hydrographique des eaux du Canada ; la construction et la réparation des piscifactures ; la partie technique qui se rapporte à l'entretien des passes migratoires ; la surveillance des explorations des bancs d'huîtres ; l'examen des demandes de lots de grève en ce qu'elles intéressent la navigation ; la préparation et la publication des notes hydrographiques et des avis donnés aux marins.

Il y a un personnel spécial chargé des observations de la marée et des relevés hydrographiques ; le reste de l'ouvrage de la division se fait par le personnel général du bureau.

AIDE À LA NAVIGATION.

Une grande partie des travaux exécutés par le personnel régulier de ce bureau, sont ceux en rapport avec la construction et l'entretien des phares et autres aides accordées à la navigation. On peut juger de l'étendue de ces travaux par les détails consignés dans le rapport annuel du sous-ministre. Les plans et devis pour toutes les constructions et réparations importantes sont faits ou sont surveillés à Ottawa.

J'attire l'attention sur les avis donnés aux marins l'an dernier, couvrant une grande variété de sujets qui intéressent les marins canadiens, et donnent lieu à une correspondance considérable et à beaucoup d'ouvrage de bureau. En conséquence de notre personnel peu nombreux, on a trouvé nécessaire en général de limiter ces avis aux sujets purement canadiens, bien qu'on s'efforce de comprendre les améliorations faites dans les eaux contiguës. J'aimerais que l'ouvrage pût se faire d'une manière plus complète, mais je doute qu'on puisse l'accomplir sans charger spécialement un officier de ces fonctions. La liste des phares et signaux de brume canadiens a été mise à jour, et elle a été imprimée telle que revisée.

Un ouvrage important qu'il a été impossible d'entreprendre c'est la compilation et la publication d'une liste des bouées et balises du Canada.

Le tableau qui suit montre l'ouvrage fait pendant l'année 1896 :—

Relevés et inspections	21 plans reçus.	3 plans dessinés.	52 copies faites.
Phares, tours et logements	3 "	10 "	24 "
Quais, jetées, etc	8 "	1 "	6 "
Sifflets de brume		2 "	3 "
Abris		2 "	2 "
Dessins explicatifs		1 "	6 "
Appareils illuminateurs	6 "		1 "
Steamers	2 "		2 "
Boués et appareils	8 "		7 "
Chaudières et appareils	13 "	1 "	1 "
Machines	2 "	1 "	2 "
Bancs d'huîtres			1 "
Cartes	1 "	1 "	3 "
Cartes en voie d'exécution		1 "	
Divers	27 "	1 "	50 "

Total des dessins et plans passant par le bureau	275
Cartes reçues et inscrites	80
Cartes inscrites dans les registres	22
Photographies reçues et inscrites	22
Plans se rapportant aux demandes de grève	44
Devis écrits	15
Avis aux marins et notes hydrographiques (comprenant 135 sujets)	70

A mesure que les fonds le permettent on s'efforce d'améliorer le caractère des bâtiments et des fondations en substituant des matériaux plus durables et des plans plus compacts à ceux préalablement en usage. En conséquence de l'augmentation toujours croissante du prix du bois carré et de la détérioration de la qualité de celui qu'on fait, les fondations en caissons de bois ne sont plus désirables, et dans bien des cas j'ai pu substituer aux vieux piliers en bois des cages en acier remplies de béton grossier et peu dispendieux et de pierres. Le coût premier n'est guère plus élevé que celui d'un bon caisson en bois, bien qu'il n'y ait aucune comparaison à faire sous le rapport de la solidité et de la durabilité de ces deux classes de structures. Partout où on a pu le faire d'une manière convenable des légères tours en treillis de fer d'angle ont été substituées aux grosses charpentes en bois employées jusqu'à présent, et les résultats de ce changement sont satisfaisants. Grâce au grand marché de l'acier, il n'y a aucune augmentation appréciable dans le coût de la substitution du fer au bois dans ce cas.

INSPECTIONS PERSONNELLES.

En juillet dernier j'accompagnai l'agent de l'Ile du Prince-Edouard dans son voyage annuel de distribution d'approvisionnements des phares sur la côte nord de sa division, et j'ai eu occasion de constater les difficultés à surmonter à propos des sables mouvants sur cette côte, qui rendront toujours difficile l'établissement de bons phares permanents.

En juillet et août, j'accompagnai l'inspecteur pendant son voyage d'été aux phares du détroit de Belle-Ile, et j'ai fait une inspection soigneuse de toutes les stations du golfe Saint-Laurent. A très peu d'exceptions près, les phares étaient très bien tenus et très bien approvisionnés. Quant au charbon, on en gardait une trop grande réserve, ce qui détériorait le charbon, parce qu'il devenait trop vieux, et je recommande de changer le mode d'approvisionnement de cet article. A différentes époques, j'ai pu visiter et arpenter des emplacements de nouveaux phares projetés, et j'attire l'attention sur l'opportunité de permettre dans tous les cas à l'officier chargé de la préparation des plans, d'inspecter les localités et de désigner d'avance les bâtiments à construire. En agissant ainsi on s'assurera que l'emplacement du phare est convenable et que les plans s'y adaptent bien.

OBSERVATIONS DES MARÉES.

Pendant la saison dernière, M. Dawson, I. C., a continué à faire l'observation des marées et courants dans le golfe Saint-Laurent, avec l'aide du steamer fédéral *Lansdowne* comme pendant les années précédentes. Je vous transmets—Pièce B—son rapport

sur les opérations de la saison. Il est regrettable que les fonds disponibles pour ces travaux nécessiteront une restriction des travaux pendant la prochaine saison. Les travaux déjà faits ont été satisfaisants, et les résultats obtenus ont été précieux non seulement au point de vue scientifique, mais directement et pratiquement pour les capitaines qui naviguent dans le golfe.

RELEVÉS HYDROGRAPHIQUES.

Le seul relevé hydrographique directement sous le contrôle du gouvernement du Canada est celui que fait M. Stewart sur le lac Erié. J'inclus—pièce A—le rapport de M. Stewart sur les progrès faits l'an dernier. On espère que le relevé de la rive nord du lac Erié sera terminé et relié au relevé américain au commencement de la saison, et l'on propose que M. Stewart reprenne les travaux de relevé du lac Huron pendant le reste de la campagne de 1897. Outre les travaux directement faits par ce département en relevés hydrographiques, on a considérablement augmenté durant la dernière saison les relevés faits dans les eaux canadiennes. Les bancs au large d'Halifax ont été relevés par le S. de S. M. *Rambler*, qui a également fait un nouveau relevé de Louisbourg. Les résultats de ces relevés seront publiés par l'amirauté. Un nouveau relevé des battures de Sydney-nord a été entrepris par les commissaires de ce port, et les résultats ont été transmis à l'amirauté pour corriger la carte marine du havre.

De temps à autre le capitaine du vapeur fédéral *Quadra* a pu faire quelques petits relevés dans les eaux de la Colombie-Britannique, et les résultats ont été consignés dans les cartes marines de l'amirauté, et dans les avis aux marins publiés par ce département.

Respectueusement soumis,

WM. P. ANDERSON,
Ingénieur en chef.

2 JANVIER 1897.

(Pièce A.)

RAPPORT SUR LES PROGRÈS DES TRAVAUX.

RELEVÉ HYDROGRAPHIQUE DU LAC ERIÉ.

À M. WM P. ANDERSON,
Ingénieur en chef,
Département de la marine et des pêcheries.

J'ai l'honneur de faire le rapport suivant sur les relevés confiés à mes soins durant la dernière campagne, L'hiver dernier a été complètement employé à faire le plan des terrains et à mettre au net les notes de la campagne précédente, ainsi qu'à préparer les copies destinées à l'ingénieur hydrographe de l'amirauté, à Londres, Angleterre, et une copie pour l'ingénieur hydrographe de la marine des Etats-Unis.

La première carte de la rive canadienne du lac Erié comprendra la partie s'étendant de Port-Colborne à Port-Rowan, y compris la Longue Pointe, et sera probablement publiée à une échelle de $\frac{9}{10}$ de pouce au mille. Ces copies seront complétées de bonne heure cet hiver.

Le 6 mai, des réparations considérables au *Bayfield* ayant été terminées à Port-Dalhousie, et les erreurs des boussoles du navire rectifiées en " évitant " au large de cet endroit, je remontai le canal Welland et je commençai les travaux à Port-Colborne le 7. Toute la saison après cela a été occupée aux travaux entre Port-Dover et le havre de Rondeau. Cette étendue a été parfaitement sondée sur une distance moyenne de dix milles marins de la rive. Les sondages par bateau ont été faits jusqu'à un mille au large, et le reste de la distance a été sondé du pont du steamer jusqu'à une profondeur d'en-

viron douze brasses. On n'a trouvé aucun haut-fond important sur toute la distance explorée, de fait on a trouvé que la rive était exempte de dangers. L'étendue relevée a été de 800 milles carrés ; le nombre de milles de ligne de rive relevé a été de 100 ; nombre de milles sondés par bateau, 1,000, et nombre sondé par le steamer, 1,500.

A cause du caractère de la rive, je n'ai pu faire une triangulation régulière depuis Houghton Sand Hills jusqu'à Rondeau, une distance de 60 milles marins, mais j'ai dû avoir recours à un système de bouées pour établir le sommet des triangles. Comme les côtés des triangles avaient de 7 à 17 milles de long, les bouées ancrées très court, et les observations faites à au moins six stations pendant une journée calme et claire, il s'est produit très peu d'erreurs. Comme contrôle, une "base brisée" d'environ six milles, mesurée près de Rondeau, et sa concordance avec le même côté calculé d'après la triangulation a été satisfaisante. Au lieu de se servir comme jusqu'à présent d'une boussole pour s'assurer de la déclinaison magnétique à divers endroits sur la rive du lac, j'ai pu, grâce à la bonté de M. Stupart, du service météorologique, qui m'a prêté un magnétomètre, m'assurer exactement de la déclinaison à Rondeau, à la Longue-Pointe et à Port-Colborne. Je suis heureux d'apprendre qu'à l'avenir un instrument semblable sera à ma disposition pour mon usage, et nécessairement il s'ensuivra de meilleurs résultats dans ces travaux.

J'ai éprouvé beaucoup d'inconvénients par le manque de havres ; il n'y a réellement aucun bon havre entre la Longue-Pointe et la Pointe-Pelée. J'avais mon quartier général à Port-Stanley, qui n'est qu'une très étroite tranchée entre des jetées, avec peine assez d'eau pour permettre au *Bayfield* d'entrer pendant un beau temps. Dans les mauvais temps l'entrée n'est pas sûre. Rondeau n'est qu'un peu mieux, parce qu'un ou deux navires peuvent y mouiller avec sûreté, mais pas plus.

En somme le temps a été favorable aux relevés hydrographiques. Nous avons eu quelques fortes bourrasques en mai, une en juillet et une en septembre, mais à part ces exceptions les vents ont été modérés et l'air passablement clair.

L'eau des lacs n'a du moins montré aucune tendance, durant la dernière saison, à baisser plus bas que l'année qui l'a précédée, mais elle s'est plutôt améliorée, probablement parce que nous avons eu beaucoup plus de pluies dans l'été de 1896 qu'en 1895. Il est sincèrement à espérer que l'amélioration continuera.

Je suis heureux de dire comme étant un des résultats du récent relevé de la baie Georgienne, que l'amirauté britannique vient de publier une carte complète de cette nappe d'eau, à une échelle de $\frac{3}{8}$ de pouce au mille marin.

Cette carte devrait être extrêmement utile aux navires qui fréquentent cette baie.

Le 16 octobre, je quittai le lac Erié, pour examiner quelques prétendus obstacles dans le chenal nord du lac Huron. Ces obstacles ont été exactement localisés, et les résultats ont été publiés dans un avis aux marins. Nous inscrirons ces corrections sur toutes les cartes existantes qui nous tomberont sous la main, et l'ingénieur hydrographe de l'amirauté pourra, d'après les tracés, faire les corrections sur toutes les nouvelles impressions.

Le 24 octobre j'arrivai à Collingwood, et je plaçai le *Bayfield* sur la cale sèche pour faire quelques légères réparations nécessaires. Il est maintenant à Owen-Sound.

Il n'y a eu aucun changement dans le personnel du relevé hydrographique, ni parmi les officiers du *Bayfield* durant la dernière saison.

Avec du temps raisonnablement beau, le relevé de la rive canadienne du lac Erié, de Port-Colborne à la Pointe-Pelée, devrait être terminé vers le 1er septembre. Le reste de la rive canadienne a été relevé par le gouvernement des Etats-Unis il y a environ 30 ans, et comme on ne s'est jamais plaint qu'on eût laissé des battures non désignées, il ne paraît pas nécessaire de faire un nouveau relevé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. J. STEWART.

(Pièce B.)

RAPPORT SUR LES PROGRÈS DES TRAVAUX.

ÉTUDES SUR LES MARÉES ET LES COURANTS DANS LES EAUX CANADIENNES.

OTTAWA, 26 janvier 1897.

M. W. P. ANDERSON, ingénieur en chef,
Ministère de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport qui suit sur les progrès des observations des marées et des courants dans les eaux canadiennes.

Dans le cours de l'année des progrès réels ont été faits dans les deux branches de ce service. Les principaux postes de marées ont été maintenus ; et ils ont aussi été utilisés pour déterminer les différences de marées dans une importante région du golfe Saint-Laurent. Une série de différences de marées dans le fleuve Saint-Laurent a été calculée et a été fournie avec le tableau des marées aux principaux almanachs pour 1897.

Dans l'autre branche du service un examen des courants a été fait dans la moitié nord-est du golfe Saint-Laurent depuis Anticosti jusqu'au détroit de Belle-Isle ; et pour ce travaux le vapeur *Lansdowne* a été de nouveau mis à ma disposition pendant trois mois durant la dernière saison. Il vaudrait mieux décrire d'abord les progrès faits dans la " division des marées " et ensuite donner les résultats obtenus dans " l'examen des courants," cette année, et aussi certain rapport sur le mouvement général de l'eau dans le golfe, par rapport aux entrées du golfe.

LES PRINCIPAUX POSTES DE MARÉES.

En établissant originairement ces postes, on a choisi avec soin les points les plus dominants sur la côte de l'Atlantique, aux entrées dans le golfe et dans le Saint-Laurent. Ces postes ont donc, non seulement une valeur directe pour nos principaux ports, mais servent également de postes de référence pour déterminer les données de marées dans les régions situées entre eux. Il y a actuellement sept postes de marées en opérations, situées à Saint-Jean, N.-B., à Halifax, à l'île Saint-Paul, dans le détroit de Cabot, à la baie de Forteau, dans le détroit de Belle-Isle, à la Pointe sud-ouest d'Anticosti, à la Pointe-au-Père et à Québec. Les marégraphes à ces postes sont aménagés de manière à pouvoir être chauffés en hiver pour obtenir un enregistrement ininterrompu de la marée pendant toute l'année. Ils sont munis de marqueurs automatiques des marées et autres appareils nécessaires ; et dans les postes plus isolés ils sont aussi munis de dipléidoscopes, là où il n'y a aucun moyen d'obtenir l'heure si ce n'est par le télégraphe de quelque observatoire éloigné, ce qui depuis deux ans a occasionné des dépenses considérables. Ces postes ont été en opération continuelle durant la dernière année, sans aucune interruption importante, et les indications de marées qu'on obtient serviront à améliorer l'exactitude des tableaux des marées, aussitôt qu'on pourra défrayer les dépenses nécessaires aux calculs.

Le marqueur au poste du détroit de Belle-Isle a été remplacé par un autre en septembre, parce que son mouvement d'horloge avait besoin d'un nettoyage. Aussi à l'île Saint-Paul, le ressort en spirale de l'horloge se brisa, et avec le modèle de marégraphe en usage aujourd'hui, tout accident de cette nature comporte le déplacement complet du marqueur, et une interruption dans le marquage. Dans le cas actuel il était impérieux d'éviter une interruption, parce que le marégraphe servait à ce moment-là à comparer des observations simultanées faites à Pictou et à Charlottetown. On ne peut atteindre l'île Saint-Paul que tous les quinze jours, et alors on ne peut débarquer que par un beau temps ; il fut heureusement possible de remplacer le marqueur provisoirement en moins de trois jours pendant qu'on envoyait réparer l'autre.

Après des recherches minutieuses et une étude soignée des besoins, j'ai inventé une forme de marqueur automatique qui obvie à l'incertitude et aux dépenses se rattachant à l'usage du modèle de marqueur ordinaire. Le point essentiel est d'avoir un mouvement d'horlogerie qui puisse facilement se détacher du reste de l'intrument. On obtient cela en plaçant le mouvement d'horlogerie dans l'intérieur du cylindre rotatoire qui porte la feuille de papier sur laquelle se marque la marée, comme cela se fait dans certains modèles d'intruments automatiques de plus petites dimensions employés pour les fins météorologiques. Dans le cas où l'horloge manquerait, un autre cylindre avec horloge à l'intérieur peut être substitué en moins de deux minutes, attendu qu'on l'enlève en desserrant une seule vis.

L'horloge défectueuse peut alors être envoyée pour être réparée sans interrompre le marquage. Ce nouveau modèle d'instrument est aussi muni d'un engrenage échangeable au moyen duquel on peut se servir de n'importe laquelle des quatre échelles ; correspondant à une variation de marée de 9 pieds, 18 pieds, 27 pieds ou 36 pieds. Nos marées varient tellement que lorsqu'il faut changer un instrument de position, il a été ordinairement nécessaire d'abord de le renvoyer au fabricant en Angleterre pour changer l'engrenage à une autre échelle. Il y a aussi quelques perfectionnements de moindre importance, surtout dans l'arrangement du crayon-marqueur, de sorte qu'on peut facilement atteindre la pointe du crayon. Ceci est important lorqu'on fait les comparaisons dont dépendent les données auxquelles les observations doivent être en dernier lieu réduites. Un instrument automatique de ce nouveau modèle, fabriqué par MM. A. Légé & Co., Covent Garden, Londres, a été en usage à Pictou l'été dernier et a donné des résultats très satisfaisants. Ce modèle d'instrument devrait être substitué aussitôt que possible à ceux aujourd'hui en usage dans les postes les plus isolés, parce qu'on peut s'y fier. Son coût, y compris la double horloge, est considérablement moins élevé que l'instrument de lord Kelvin, parce qu'il n'est protégé par aucun brevet.

TABLEAUX DE LA MARÉE ; LEUR PRÉPARATION ET AMÉLIORATION.

L'amélioration qu'on peut faire dans les tableaux de la marée chaque année doit dépendre du solde qui reste après avoir payé les frais de première importance. Sur le faible crédit disponible pour ces travaux, il faut se procurer les appareils spéciaux d'ancrage en eau profonde, et tous les compteurs de courant et autres instruments de marine nécessaires pour l'examen des courants ; et pourvoir aux appointements des aides et des observateurs de la marée, et à l'entretien et à l'approvisionnement des postes de marées. La question des dépenses nous force de choisir entre ces choses et l'amélioration des tabeaux de la marée. Les tableaux de la marée pour Halifax ont été établis d'après de vieilles données recueillies au Dock Yard en 1860 et 1861 ; et on a trouvé qu'il existait aussi des données additionnelles pour les années 1851 et 1852. La réduction de ces données pour étendre la base des tableaux d'Halifax a déjà été retardée. On a aussi obtenu du marégraphe de Saint-Jean, N.-B., des données suffisantes pour préparer des tableaux de marées dont a grand besoin ; attendu que les tableaux qui sont actuellement publiés sont basés sur une différence fixe des ports de l'autre côté de l'Atlantique et sont loin d'être exacts ; ils donnent seulement l'heure de l'eau haute, sans tenir compte de la hauteur de la marée, ce qui à Saint-Jean est d'une importance spéciale. Les tableaux de la marée à Québec ont été basés sur les observations d'une année complète seulement, et nous avons maintenant des données suffisantes pour améliorer leur exactitude. En étudiant ces diverses considérations au point de vue des fonds disponibles, on a jugé qu'il valait mieux donner la préférence à la préparation des tableaux de la marée pour Saint-Jean et à l'amélioration des tableaux pour Halifax, et de remettre à plus tard l'amélioration des tableaux pour Québec.

Les tableaux de la marée pour Québec pour 1897 sont donc encore basés sur les observations faites pendant une année complète au marégraphe à la cale sèche de Lévis, savoir, du 7 novembre 1896 au 15 janvier 1895. Ces tableaux sont néanmoins bien supérieurs à tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour. La base sur laquelle reposent les tableaux pour Halifax a été étendue de manière à comprendre les quatre années pour lesquelles il existait des données, savoir, 1851, 1852, 1860 et 1861. Les données aux-

quelles se rattachent les marées actuelles sont celles employées dans les anciennes observations faites au Dock Yard ; mais des niveaux exacts ont été pris à Halifax l'automne dernier pour rattacher les anciennes données avec les nouvelles observations maintenant en cours, et aussi avec la cale sèche, et lorsqu'ils seront calculés on aura un résultat plus défini.

A Saint-Jean on a eu beaucoup de difficultés, vu l'absence de données satisfaisantes pour la réduction des observations, comme il a été expliqué dans un rapport antérieur. Il a donc été nécessaire de déterminer les indications de l'eau basse d'après les nouvelles observations elles-mêmes. Cette détermination se fait avec grand soin. Des comparaisons ont été faites en juin dernier, avec la coopération de M. E. T. P. Shewen, I.C., du ministère des travaux publics, pour déterminer aussi exactement qu'il est possible maintenant l'indication de l'eau basse employée lors du relevé du port, sur lequel est basée la carte marine. Le résultat mis en regard des présentes observations des marées et des tableaux basés sur ces observations, augmentera la valeur de la carte du port ; et fournira aussi une indication digne de confiance pour les travaux futurs dans ce port. Les tableaux de la marée pour Saint-Jean sont actuellement en cours de préparation pour 1898 ; et ils seront basés sur deux années complètes d'observations dans ce port, savoir, du 30 avril 1894 au 18 mai 1896. Ils donneront le niveau aussi bien que l'heure de la marée haute et de la marée basse.

En préparant ces tableaux de la marée, le niveau de la marée à chaque heure de l'année entière est prise des données reçues du poste de marée ; et ces niveaux sont réduits à une indication déterminée ou choisie par ce relevé. Il y a ainsi 8,760 observations réelles de la marée obtenues d'aucun des postes dans le cours de l'année. Les résultats ainsi condensés servent à calculer les marées futures telles que données dans les tableaux de la marée. Ces calculs sont faits par M. E. Roberts, F.R.A.S., du bureau de l'Almanach Nautique de Londres, au moyen des méthodes les plus récentes d'analyse harmonique et à l'aide d'une machine prédisant les marées construite pour le gouvernement des Indes.

PUBLICATION DES TABLEAUX DE LA MARÉE.

Les tableaux pour Halifax et Québec pour 1896 ont été fournis sans frais aux almanachs ; et c'est la première année que des tableaux de la marée auxquels on peut se fier pour aucun des ports canadiens aient été ainsi publiés. Un " avis aux marins " attirant l'attention sur ces tableaux a été publié par ce ministère en janvier 1896.

Les tableaux de la marée pour 1897 ont été de nouveau offerts à tous les principaux almanachs britanniques et canadiens qui voulaient les publier ; et les constantes harmoniques tirées des observations ont été fournies au service côtier et géodésique des Etats-Unis, pour servir de base à ses tableaux pour Halifax. Les tableaux pour Halifax et Québec sont imprimés dans le *Canadian Almanac*, publié par Copp, Clark & Co., de Toronto ; et dans le *Greenwood's Almanac*, publié par M. N. Greenwood, de Lancaster, Angleterre. Le *Star Almanach*, qui les a publié l'an dernier, n'a pas été publié pour 1897. Un résumé des tableaux pour Halifax paraît aussi dans *Belcher's Almanac*, publié par la McAlpine Co., et dans *Cogswell's Almanac*, publié par M. R. H. Cogswell, d'Halifax. Les tableaux de la marée pour Québec sont aussi données dans une publication préparée par les commissaires du havre de Montréal pour l'usage des pilotes.

Dans toutes ces publications on remercie la commission des marées de ce département de l'envoi de ces tableaux. Trois almanachs britanniques, *Brown's*, *Jefferson's et Holden's*, n'ont pas encore fait d'arrangements pour les publier ; et le *McMillan's Almanac*, de Saint-Jean, N.-B., ne consent à publier que les tableaux pour la ville de Saint-Jean, et ces tableaux ne seront prêts que l'an prochain. Afin donc de faire connaître plus amplement ces tableaux de la marée pour cette année, on a fait un arrangement avec la Copp, Clark Co., pour les réimprimer du *Canadian Almanac* en une brochure de 8 pages ; et des exemplaires ont été envoyés aux agences de ce département, aux percepteurs de douanes, aux secrétaires des corporations de pilotes et de chambres de commerce, et aux principales compagnies de steamers ; et aussi à trente-six vendeurs d'almanachs et de publications maritimes dans la Grande-Bretagne, en Europe, aux Etats-Unis et au Canada.

Marine—Rapport de l'ingénieur en chef.

DIFFÉRENCES DES MARÉES.

Avec les tableaux de la marée pour Halifax et Québec, on donne les différences de la marée, au moyen desquelles on peut trouver l'heure de la marée pour les autres endroits le long du Saint-Laurent et sur la côte de l'Atlantique de la Nouvelle-Ecosse. Les différences de la marée pour le Saint-Laurent ont été étendues et comprennent maintenant toute la partie du fleuve soumise à la marée, depuis Trois-Rivières jusqu'à Gaspé, une distance de 420 milles marins.

Les différences pour le bas du Saint-Laurent sont basées sur une comparaison des observations des postes de marée à la Pointe-au-Père et à Anticosti, avec observations simultanées à Québec pendant toute une année. Les observations employées pour cela s'étendent depuis le 12 novembre 1894 jusqu'au 13 janvier 1896. Cette comparaison démontre que les différences sont bien constantes pendant toute la durée du mois lunaire ; de sorte qu'on peut exactement établir à Québec la marée à la Pointe au-Père et à Anticosti. On était donc justifiable de baser les différences de marées pour les endroits intermédiaires sur les différences entre leur établissement telles que données dans la liste de l'amirauté ; et elles serviront dans l'intervalle jusqu'à ce qu'on puisse obtenir des observations directes dans toute l'étendue de cette région. Ce progrès uniforme d'ondulation de la marée en remontant l'estuaire du Saint-Laurent, d'Anticosti à Québec, forme un contraste marqué avec la grande irrégularité qu'on trouve ailleurs dans le golfe Saint-Laurent. Il est donc tout à fait incorrect de prétendre que la différence dans l'heure de la marée entre un point et un autre est constante ; à moins qu'on ne puisse prouver par des observations directes qu'il en est ainsi.

Les différences entre Québec et les endroits en amont jusqu'à Trois-Rivières, où la marée cesse de se faire sentir, sont basées sur deux séries d'observations faites par M. R. Steckel, I.C.—du ministère des Travaux publics, en octobre 1887 et mai 1888. Ces observations ont été faites simultanément à sept endroits le long du fleuve ; et chaque série occupa un mois complet, aux saisons du niveau le plus bas et le plus haut de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent lui-même. Les observations démontrent qu'en somme l'ondulation de la marée remonte le fleuve plus lentement lorsque l'eau est à son niveau le plus élevé ; se produisant alors de huit à douze minutes plus tard que lorsque le niveau est à son point le plus bas. La raison de cela paraît être que le courant dans le fleuve est plus fort pendant la saison des hautes eaux et retarde ainsi la marée. Les différences publiées sont les valeurs moyennes des deux saisons, et elles devraient être pratiquement exactes D'un autre côté, la marée haute fait son chemin en remontant beaucoup plus rapidement que la marée basse, la différence de vitesse rendant le temps de la marée basse plus d'une heure en retard relativement à la marée haute, jusquaux Grondines et à Champlain. Il est donc nécessaire, dans les tableaux, de donner les différence de la marée à l'eau haute et l'eau basse respectivement, pour les endroits en amont de Québec. Des comparaisons entre ces observations, et l'heure de la marée telle que notée pendant toute la saison de 1895, ont aussi été faites par le préposé au sémaphore à Lotbinière.

Les tableaux de la marée eux-mêmes sont établis d'après l'heure officielle pour les 60e et 75e méridiens respectivement ; et les différences de la marée pour les autres endroits sont calculées de manière à donner aussi l'heure officielle de la haute et basse marée. De cette manière le capitaine d'un navire peut connaître l'heure de la marée directement d'après son chronomètre, en allouant un nombre pair d'heures sur l'heure de Greenwich, sans avoir la peine de consulter sa longitude. L'heure officielle est aussi la plus commode pour les ports, parce qu'elle est maintenant presque universellement employée sur la rive.

OBSERVATIONS SPÉCIALES POUR LES DIFFÉRENCES DE MARÉE.

Dans le golfe Saint-Laurent il y a des régions où les marées sont très irrégulières et où les différences de constantes avec les ports de l'Atlantique ne s'appliqueront pas. On comprendra mieux cela par la comparaison suivante, qui indique la grande irrégularité dans la différence de l'heure de la marée en travers du golfe, comparée aux progrès uni-

formes de l'ondulation de la marée en remontant le bas du Saint-Laurent une fois qu'el est entrée dans l'embouchure du fleuve entre Gaspé et Anticosti :—

Différence dans l'heure de l'eau haute entre l'île Saint-Paul, dans le détroit de Cabot, où la marée entre dans le golfe, et la Pointe sud-ouest d'Anticosti, à l'entrée du Saint-Laurent. Distance, 190 milles marins. D'après des observations simultanées pendant six mois dans les années 1893 et 1894. La différence dans l'heure absolue varie de 4h. 30m à 6h. 50.

Différence dans l'heure de l'eau haute entre la pointe sud-ouest d'Anticosti et Québec, en omettant les irrégularités dues au vent. Distance, 360 milles marins. D'après des observations simultanées durant onze mois en 1894 et 1895. La différence du temps absolue varie de 5h. 13m. à 5h. 30m. Moyenne—5h. 26 m.

La grande différence de temps en travers du golfe, est principalement due à une grande inégalité diurne ordinaire dans le détroit de Cabot lui-même, c'est-à-dire, un long intervalle et un court intervalle de temps entre les marées du même jour. Il est remarquable, lorsque cette inégalité est si grande dans l'entrée principale du golfe par laquelle la marée vient de l'Atlantique, qu'elle disparaisse si promptement qu'elle laisse à peine de traces dans les marées du bas du Saint Laurent ou à Québec. D'un autre côté, cette inégalité est très marquée dans le détroit de Northumberland et dans les environs. Il est probable que cela est dû au choc de la marée, occasionné par quelque ondulation de marée contraire qui devance le gros de la marée qui entre par le détroit de Cabot.

Les résultats pratiques de cette inégalité sont cependant très évidents. En raison de l'importance de l'île Saint-Paul dans l'entrée principale du golfe, on a plusieurs fois essayé d'établir une différence constante entre cette île et quelque port sur la côte de l'Atlantique en Amérique ou en Europe ; mais l'inégalité y est si grande que ces essais n'ont eu aucun résultat. Cette inégalité diurne est aussi très marquée à Pictou et à Charlottetown dans la région mentionnée.

L'inégalité diurne varie avec la déclinaison de la lune au nord ou au sud de l'équateur ; et non pas avec les phases de la lune, comme dans le cas du changement ordinaire des grandes aux petites marées. Ce changement se continue pendant que l'autre variation est surajoutée ; et comme elle a lieu à une période différente, et devance continuellement la première. Les irrégularités qui en résultent sont donc très grandes, à moins qu'on ne fasse soigneusement la distinction entre ces deux causes.

Ces conditions ont rendu nécessaire l'obtention de comparaisons directes de marées entre les ports importants de cette région et les marées telles qu'elles entrent dans le détroit de Cabot. Dans ce but, le marégraphe à l'île Saint-Paul était essentiel, et comme il a été deux fois détruit en trois ans par les tempêtes d'hiver, à cause de sa situation exposée, il a fallu obtenir sans délai les observations voulues. Un marégraphe a aussi été installé à Halifax l'an dernier, et le marégraphe à Anticosti a été mis en bon état ; et comme l'un quelconque de ces marégraphes pouvait être nécessaire pour les comparaisons, il était bon d'obtenir les nouvelles observations pendant qu'ils étaient en bon état de service.

Il était également important de déterminer jusqu'à quel point au sud de Gaspé, dans la baie des Chaleurs et le long de la côte du Nouveau-Brunswick, les marées pourraient se rattacher par des différences constantes à Anticosti et à Québec ; et à quel endroit les irregularités dues à l'inégalité diurne se manifestaient pour la première fois.

On fit donc des arrangements pour prendre des observations spéciales dans la région qui s'étend depuis Gaspé le long du côté sud-ouest du golfe, en passant par le détroit de Northumberland, et autour de l'Ile du Prince-Edouard. Comme cela comprend environ 580 milles de ligne côtière, il était nécessaire de choisir des endroits raisonnablement accessibles, afin d'éviter des retards inutiles de voyages.

Les principaux ports de la région avaient les premiers titres ; et il a fallu aussi prendre en considération l'importance relative des endroits au point de vue de la marée, afin de mieux obtenir les différences de marée pour les points intermédiaires. En conséquence on a choisi les endroits suivants comme postes de marée provisoires : Carleton, aussi près que possible de la tête de la baie des Chaleurs, tout en évitant l'influence locale de la rivière Ristigouche ; Néguac inférieure, près de l'embouchure de la baie de Miramichi, pour obtenir la marée libre, non affectée par les battures et les rivières de la baie ; Charlottetown, ou la marée dans le détroit de Northumberland a la plus

grande étendue ; Pictou, en ligne avec le chenal ouvert entre l'île du Prince-Edouard et l'île du Cap-Breton, par lequel passe la marée, et Souris, le port le plus rapproché du détroit de Cabot qui soit accessible, parce qu'il n'y a aucune communication par chemin de fer sur le côté ouest de l'île du Cap-Breton.

L'installation de marégraphes provisoires à ces endroits et la surintendance des observations ont été confiées à M. H.-M. Mackay, qui a très efficacement conduit les travaux. En employant des instruments automatiques, on a obtenu deux fois plus de renseignements qu'on aurait pu en obtenir par une observation directe ou personnelle, dont les frais auraient été quatre on cinq fois plus élevés.

A Pictou, on a employé l'instrument automatique de nouveau modèle dont il a été parlé. Aux autres postes les instruments étaient de dimensions plus petites que ceux employés aux principaux postes de marée ; ils étaient du modèle Richard, fournis par Casella, de Londres, et étaient faits avec une échelle spécialement adaptée à cette région. Ils sont forts et simples de construction, de sorte que leur manipulation présentait peu de difficultés à des observateurs inexpérimentés. Le marégraphe complet était comme suit : premièrement, une boîte verticale en planche, pour servir de puits de marée, qui pouvait être fixée sur le côté d'un quai ; dans la partie inférieure on perça des trous assez grands pour laisser entrer l'eau librement, mais non pas suffisants pour subir l'inconvénient occasionné par le mouvement de la vague. Une boîte-abri contenant l'instrument enregistreur fut placée directement sur le dessus du puits de la marée. Comme ces marégraphes n'étaient en opération que durant les mois d'été seulement, il n'était pas nécessaire de les construire aussi solides que lorsqu'ils doivent résister à la rigueur de l'hiver et être chauffés. Ils pouvaient ainsi être installés à peu de frais partout où l'on trouvait un quai ou une jetée s'étendant au delà de la ligne des eaux basses.

La lecture des instruments en ce qui concerne l'élévation était contrôlée en la comparant au poteau gradué posé à côté ; et l'élévation du zéro du poteau était rapportée à un point de repère sur le rivage. A la plupart des postes, on pouvait obtenir l'heure aux bureaux du télégraphe du chemin de fer ; mais là où on n'avait pas ces facilités une marque méridienne était posée et l'observateur recevait un tableau indiquant le " soleil au midi " ou 60[e] heure officielle.

Les résultats obtenus à ces cinq postes ont été supplémentés par des observations prises à des endroits de moindre importance, pour obtenir de correctes différences de marées. Sur la côte entre la baie de Miramichi et Pictou, de courtes séries de lectures de poteaux gradués furent prises à Richibouctou, à Bouctouche et à la Pointe-du-Chêne ; et un registre de marégraphe durant deux mois en tout fut obtenu au Cap-Tourmentin, où le détroit est le plus étroit. Aussi, sur la côte nord de l'Ile du Prince-Edouard, un court registre de marégraphe fut tenu à la Baie Saint-Pierre et à Alberton, et des lectures de poteaux gradués à Rustico.

La somme totale des renseignements obtenus sur les marées est indiquée dans la liste suivante. Pendant tout le cours de ces travaux, un registre simultané de la marée fut tenu aux postes principaux à Halifax, à l'île Saint-Paul et à Anticosti. De plus, là où les observations étaient obtenues par des instruments automatiques, elles étaient ininterrompues jour et nuit pendant le temps indiqué. La seule interruption de conséquence eut lieu à Charlottetown, où l'engorgement partiel de l'entrée de l'eau rendit les obserservations peu dignes de confiance pendant un certain temps.

Carleton	29 juin	au	9 nov.	Lecture de marégraphe.
Néguac	20 juillet	"	6 nov.	do
Richibouctou	5 août	"	8 août.	Lecture de poteau gradué.
Bouctouche	15 sept.			do
Pointe-du-Chêne	8 sept.	au	11 sept.	do
Cap-Tourmentin	25 juillet	"	10 août.	Lecture de marégraphe.
do	31 août	"	10 oct.	do
Charlottetown	20 juin	"	29 juin.	do
do	18 juillet	"	25 nov.	do
Pictou	3 juin	"	27 nov.	do
Souris	11 juin	"	24 nov.	do
Baie-Saint-Pierre	27 oct.	"	24 nov.	do
Rustico	20 oct.	"	24 oct.	Lecture de poteau gradué.
Alberton	13 oct.	"	23 oct.	Lecture de marégraphe.

Les tableaux de la marée publiés aujourd'hui dans les almanachs locaux pour les ports de cette région sont basés sur les différences constantes d'Halifax ou de quelque autre port de l'Atlantique ; et il est par conséquent évident qu'ils sont nécessairement loin d'être exacts. Leur erreur est plus grande lorsque la déclinaison de la lune est à son maximum, au nord ou au sud de l'équateur. Les observations de cette saison indiquent que le temps de la marée haute tel que donné dans les almanachs locaux maintenant publiés font erreur comme suit : A Pictou, 1 h. 25 m. trop tôt ou trop tard ; à Charlottetown, 1 h. 12 m. trop tôt ou trop tard. Ces erreurs correspondent approximativement à la demi-variation de l'inégalité diurne qui à Pictou s'élève à 1 h. 15 m., et à Charlottetown elle est presque aussi grande.

Il a été possible d'obtenir d'après les présentes observations une différence variable avec Halifax aux termes de la déclinaison de la lune, qui nous a permis de préparer des tableaux de la marée pour Charlottetown et Pictou, à temps pour la saison de navigation de 1897. Les tableaux préparés de cette manière seront suffisamment exacts pour être de service en pratique ; et dans l'intervalle ils répondront aux besoins jusqu'à ce qu'on ait obtenu de meilleures données après un examen plus complet des registres actuels et d'après une plus longue série d'observations. Les observations faites aux autres endroits serviront à étendre les différences de marées fournies avec les tableaux de la marée pour l'an prochain.

Les différences de marées qui ont été publiées avec les tableaux de la marée jusqu'à présent sont limitées aux régions dans lesquelles on peut compter sur leur exactitude, telle que prouvée par une observation directe ; car autrement on pourrait commettre des erreurs graves. Il est donc très important d'étendre ces différences chaque saison autant que possible ; et l'on peut maintenant le faire à des frais relativement faibles, tandis qu'on peut se servir des principaux postes de marée pour établir la comparaison. On a grandement besoin d'observations maintenant autour du Cap Breton, où il y a plusieurs importants ports d'approvisionnements de charbon ; aussi sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse et dans toute la baie de Fundy, aussi bien que le long du Bas du Saint-Laurent aux points intermédiaires entre Québec, la Pointe-aux-Pères et Anticosti.

La détermination des données de la marée sur la rive nord du golfe, depuis la Pointe-des-Monts en passant par les îles de Mingan et le Cap Whittle jusqu'au détroit de Belle-Isle, n'a pas encore été essayée par cette commission ; mais c'est une région qui a relativement moins d'importance.

AUTRES RENSEIGNEMENTS ET ENREGISTREMENTS OBTENUS.

En vue des travaux futurs dans la baie de Fundy, on a fait la saison dernière avec la permission de feu H. G. C. Ketchum, I.C., des copies de renseignements obtenus sur les marées par la Compagnie du chemin de fer maritime de Chignecto. Les niveaux exacts pris à partir du bassin de Chignecto jusqu'à la baie Verte servent à relier le niveau moyen de la mer dans le golfe et dans la baie de Fundy, et les niveaux des hautes et basses mers des deux côtés de l'isthme ont été obtenus par rapport aux indications du chemin de fer maritime.

Le niveau atteint par la marée extraordinairement haute du 8 octobre 1896, a également été obtenu à Chignecto et à Moncton, relativement aux plans des données du chemin de fer ; et relativement à la marée Saxby de 1869. Cette haute marée d'octobre déborda par-dessus les jetées des terres à foin dans le voisinage d'Amherst et le long de la rivière Petitcodiac, et a causé beaucoup de dommages. S'il est prouvé qu'une marée de cette hauteur est due à des causes astronomiques seules, comme cela paraît probable, son retour dans des conditions semblables pourra être prédit à l'avenir, parce qu'on connaît maintenant le niveau atteint, et l'on pourra ainsi en donner avis.

Il serait très utile que l'on pût prévenir le public à Québec et à Saint-Jean contre les marées exceptionnellement élevées qui ont lieu pendant des tempêtes et causent souvent de grands dommages. Il n'est pas impossible que l'on finisse par connaître l'effet des conditions météorologiques sur la marée, après une comparaison soigneuse du vent et du baromètre avec les marées exceptionnelles enregistrées par les marégraphes. On recueille les données nécessaires pour cela à mesure que le temps progresse.

Le service des pilotes a envoyé une requête demandant de préparer un tableau de la marée pour la station des pilotes à la Pointe-au-Père. Pour épargner les frais d'impression, on l'a fait en manuscrit seulement, et à temps pour l'ouverture de la navigation.

Des copies des registres de la marée pour deux endroits importants dans la Colombie-Britannique ont été reçues régulièrement depuis janvier 1895. Elles sont prises des marégraphes automatiques érigés par le département des travaux publics à Victoria et à Sand-Heads, à l'embouchure du fleuve Fraser, dans le golfe de Géorgie. On reçoit aussi des observations de New-Westminster et d'un point intermédiaire entre cet endroit et l'embouchure du Fraser. Ces registres seront bientôt suffisants pour la préparation de tableaux de la marée pour ces endroits, lorsque l'ouvrage de bureau nous permettra de le faire et qu'on pourra payer les dépenses occasionnées par les calculs.

Le professeur A. W. Duff, de l'Université Purdue, de Lafayette, Indiana, a eu la bonté de fournir quelques données sur la marée dans le fleuve Saint-Jean, en échange de renseignements sur les ondulations secondaires de la marée à Saint-Jean, N.-B., sur lesquelles il fait des études. Le professeur Duff a recueilli ces données la saison dernière pendant qu'il habitait sa maison de compagne sur les bords du fleuve Saint-Jean.

Des renseignements sur la marée provenant des marégraphes de Québec, de la Pointe-au-Père et d'Halifax, ont été fournis à M. R. Steckel, pour faciliter l'ouvrage du nivellement géodésique qu'il fait pour le ministère des travaux publics ; et des copies des courbes de la marée à ces stations lui ont été utiles pour déterminer le niveau moyen de la mer.

RELEVÉ DES COURANTS.

La région examinée cette année a été la partie nord-est du golfe Saint-Laurent, à partir de l'extrémité est d'Anticosti jusqu'au détroit de Belle-Isle. Elle forme un bras de mer qui est situé entre Terreneuve au sud-est et le comté de Saguenay, dans la province de Québec, au nord. Cette côte nord est souvent appelée " Labrador ", ce qui est incorrect et induit en erreur, attendu qu'aucune partie du golfe est bordée par le Labrador, et c'est un territoire qui appartient à Terreneuve et non pas au Canada. La longueur de ce bras du golfe est de 220 milles, et en étendue il est presque égal à la Manche. Toutes les lignes de steamers sur la route du Saint-Laurent le traversent ; ce qui rend de première importance le relevé de ses courants.

La région sous étude a une largeur de 100 milles entre le Cap Saint-George (Terreneuve) et le Cap Est (Anticosti) et coure dans une direction nord-est vers le détroit de Belle-Isle, où sa largeur se rétrécie à 10 milles. De ce bras principal du golfe, un chenal latéral coure vers le nord-ouest entre Anticosti et la côte nord. Ce chenal à une largeur de 60 milles entre l'extrémité est d'Anticosti et la Pointe de Natashquan, et se rétrécit à 16 milles aux îles de Mingan, sur une longueur de 115 milles. Autour de la plus grande partie des rives qui bornent ces étendues, l'eau augmente graduellement en profondeur jusqu'à 60 ou 80 brasses à environ 20 milles du rivage ; et le long du milieu du bras principal et du chenal au nord d'Anticosti, il y a un chenal profond de 100 à 150 brasses de profondeur. Ce chenal profond se continue à travers du détroit de Cabot et sa profondeur augmente jusqu'à l'Atlantique. (*Voir* la carte, planche 1.)

Pour faire le relevé des courants de cette région le steamer *Lansdowne*, du service des phares et des bouées, a été mis à ma disposition pendant trois mois—juillet, août et septembre 1896. Sur cet espace de temps il faut faire une déduction considérable pour les interruptions des travaux pour obtenir des provisions et à cause des gros temps ; et aussi à cause d'une visite nécessaire au marégraphe dans le détroit de Belle-Isle. Le port le plus rapproché pour obtenir du charbon et des provisions était Sydney-nord, C.-B , mais il y avait des endroits le long de la côte où l'on pouvait obtenir de l'eau de cours d'eau naturels. Lorsqu'il fallait se mettre à l'abri il était ordinairement nécessaire de parcourir de longues distances pour trouver un endroit convenable. J'ai fait moi-même le relevé des courants avec l'aide de M. G. G. Hare, qui a également fait des observations météorologiques continues. Le commandant du navire, le capitaine G. W. J. Bissett, et son premier lieutenant, M. J. B. Sutherland, ont beaucoup aidé dans ces travaux ; ainsi que les second et troisième lieutenants, N. McKellar et A. Lane, en notant la direction du courant durant la nuit.

Comme la route des steamers traverse la région en question en ligne directe entre la Pointe Health, Anticosti, et le détroit de Belle-Isle, il fut décidé de porter la plus grande attention à l'étude des courants rencontrés le long de cette route elle-même. Il était important de s'assurer s'il existait un courant général avec ou contre les navires sur cette route, et aussi s'il y avait un courant transversal entrant ou sortant par le chenal nord d'Anticosti. Un courant de cette nature, s'il existait, pourrait mettre un navire sérieusement hors de position en tournant Anticosti ou en se dirigeant vers le détroit de Belle-Isle. On connaissait très peu les courants qui pouvaient exister dans ces parages, à part ce que cette commission avait déjà établi. On savait ainsi que le courant dans le détroit de Belle-Isle proprement dit était de la nature d'un courant de marée avec un flot à peu près égal dans les deux sens, et que la différence de flot vers l'intérieur du côté du golfe était très faible ; et par conséquent on ne devait pas s'attendre à trouver un courant constant d'une force considérable quelconque à travers ces parages vers le détroit de Cabot. On a aussi constaté que le courant à l'autre angle extrême de cette région, savoir, dans le chenal de Mingan, était également un courant de marée, dont le flot était virtuellement égal dans les deux sens. (*Voir* le rapport de progrès de cette commission, 13 avril 1896, page 17.) Sur les cartes de l'amirauté on indique deux courants locaux dans le chenal nord d'Anticorti ; l'un coulant vere le nord-est autour de la Pointe de Natashquan, et l'autre près de l'extrémité est d'Anticosti, depuis Table-Head jusqu'au Cap-Est, portant vers le sud. Ces courants, s'il est prouvé qu'ils sont constants, pourraient fournir des indications précieuses ; ou bien ils pourraient impliquer un flot de retour vers l'intérieur en remontant le milieu du chenal. Un courant dans l'une ou l'autre de ces directions se trouverait directement en travers de la route des steamers depuis le large du Cap Whittle jusqu'à la Pointe-Heath. Il était donc important d'obtenir des observations continues aux endroits où ces courants sont indiqués ; pour savoir s'ils sont réellement constants et pour la comparaison avec les courants tels qu'on les trouve en plein chenal. A cette fin, deux paires de bouées à drapeaux furent faites et munies de corps-morts convenables ; la plus grande bouée portait un drapeau blanc et a été ancrée directement au corps mort ; et l'autre fut attachée à la première au moyen d'un petit câble de 200 pieds de longueur et portait un drapeau rouge. Comme ces bouées tournaient sur leurs amarres on pouvait facilement observer la direction du courant du rivage à une distance de deux ou trois milles. On fit des arrangements avec deux hommes pour prendre ces observations et on les amena de Sydney-nord sur le steamer. L'un d'eux fut débarqué au cap de l'Est et on lui fournit une tente et un équipement de camp. Une paire de bouées fut installée au large du cap, où elles étaient également en vue du phare de la Pointe Heath. Comme cet observateur quitta son poste peu de temps après, les observations furent continuées du phare même, jusqu'à ce que les bouées eussent été emportées à la dérive pendant une bourrasque. L'autre observateur fut débarqué à la Pointe de Natashquan, et s'installa dans un hangar, le seul bâtiment qui restât au poste abandonné de la Baie d'Hudson. On lui fournit aussi un bateau qui pouvait être ancré au large pour connaître la direction du courant. C'était très utile surtout pendant le brouillard lorsqu'on ne pouvait apercevoir les drapeaux. Le temps du changement du courant était pris d'après une montre qui avait été réglée durant la saison sur une table donnant l'heure du coucher du soleil. Le positions des deux paires de bouées sont indiquées sur la carte, planche I. Je parlerai des résultats obtenus lorsque je décrirai la nature des courants dans les diverses localités.

Outre les observations directes dont il vient d'être parlé, on demanda des renseignements aux principales compagnies de steamers traversant cette région, en réponse à des circulaires préparées pour cela et fournies à leurs capitaines, sur lesquelles ils devaient inscrire la nature du courant rencontré à chaque voyage. Beaucoup de renseignements utiles, surtout sur le caractère des courants dans d'autres saisons de l'année, ont été obtenus des pêcheurs et de ceux qui connaissaient ces eaux.

MÉTHODES GÉNÉRALES EMPLOYÉS.

Le mode général employé pour connaître la nature des courants, était d'ancrer le steamer à divers endroits ou stations choisis avec soin. Le steamer lui-même était ainsi un point fixe d'où l'on pouvait déterminer la direction et la vélocité des courants.

Comme tous ces courants subissent l'influence du vent et de la marée, il est important d'avoir de bonnes données météorologiques et sur la marée pour faire la comparaison avec les observations obtenues aux diverses stations elles-mêmes. Les seules stations météorologiques continues du vent et du baromètre qu'on pouvait obtenir pour la comparaison, se trouvent aux bouts extrêmes de la région en question, savoir : à la pointe sud-ouest d'Anticosti et sur l'île de Belle-Isle, distantes de 360 milles l'une de l'autre. Les notes locales sur le vent obtenues à bord ne sont pas toujours satisfaisantes, parce que quelquefois durant les plus forts vents le steamer restait près de la côte ou était ancré dans quelque baie pour s'abriter. Les données requises sur la marée sont meilleures : parce que deux des principaux postes de marée établis par cette commission se trouvent sur la pointe sud-est d'Anticosti et à la Baie Fourteau, dans le détroit de Belle-Isle. Ces postes de marée se trouvent à moins de cent milles environ des localités où l'on perçoit le plus distinctement l'influence de la marée sur le courant.

Outre les obervations régulières des courants, on a pris la densité de l'eau et sa température à des intervalles réguliers sur toutes les courses qu'il y a eu occasion de faire. De cette manière on a obtenu une série étendue de densités et de températures ; et quelques-unes des mêmes lignes ont été parcourues deux fois à des dates différentes pour faire une comparaison. On a souvent trouvé cette méthode utile pour tracer la direction du mouvement de l'eau. De plus, aux stations de mouillage où l'on trouvait que le courant changeait de direction on a pris la température de l'eau chaque demi-heure, dans l'espoir de trouver quelque différence s'accordant avec la direction variée du courant lui-même.

La profondeur dans laquelle il fallait jeter l'ancre aux diverses stations variait de 30 à 150 brasses, et le fond était quelque fois très mauvais, parce que le fond se composait de roc plat reposant horizontalement, ou de vase molle. On trouvait parfois cette vase à de très grandes profondeurs. Le steamer lui-même est trop lourd pour cela et difficile à mordre. Ses côtés sont si élevés, surtout vers la proue, que la pression du vent seule suffit souvent à le faire chasser sur son ancre dans un fond de cette nature ; surtout lorsque le courant le tient en travers du vent. Dans bien des cas le gros temps ne dura que quelques heures, parce que la mer s'apaise très rapidement dans le golfe ; et si le navire avait pu tenir pendant qu'il durait, nous aurions épargné beaucoup de temps. Dans une occasion, en essayant de tenir, le câble d'ancrage en fil d'acier d'un pouce de diamètre se rompit et notre meilleure ancre fut perdue. Notre lieu d'abri était si éloigné qu'il était ordinairement plus avantageux de capéer en pleine mer et nous tenir dans le voisinage de la station même si le gros temps durait une journée ou deux. Les appareils d'ancrage employés, qui sont d'une nature spéciale, ont été décrits dans des rapports précédents. Ils ont été perfectionnés et renforcés autant que possible pour les opérations de cette campagne.

MÉTHODE D'OBSERVER LES COURANTS.

Il devint bientôt évident que les méthodes employées les années précédentes auraient besoin de grandes modifications, à cause de la différence dans la nature des courants. Les courants observés les années antérieures avaient une force considérable, d'un à trois nœuds, et en général une direction uniforme du moins pendant quelques heures à la fois. Leurs principales variations consistaient dans la vélocité, qui fluctuait avec la marée, et tombaient avec la profondeur. Mais les courants examinés cette année variaient surtout dans leur direction. Ils changeaient ordinairement de direction d'heure en heure, faisant souvent tout le tour du compas, et la direction à n'importe quelle profondeur différait souvent de la direction à la surface. Leur vitesse était toujours lente, dépassant rarement un nœud à l'heure. Donc la direction du courant, à la surface et au-dessous, avait beaucoup plus d'importance, relativement, que la détermination exacte de la vélocité. A la première station occupée, où la profondeur était de 155 brasses, on fit avec soin des mesurages de vélocité, avec un compteur de courant, jusqu'à une profondeur de 80 brasses. On a trouvé que la vélocité variait d'une manière très irrégulière à différentes profondeurs, et comme le compteur n'indiquait pas la direction, ces observations n'avaient pas une grande valeur. Pour comprendre ces courants, on a trouvé qu'il était tout à fait aussi nécessaire d'examiner le courant sous-marin que le courant de surface lui-même,

comme on l'expliquera plus au long lorsqu'on discutera les influences qui les affectent. Les méthodes adoptées pour arriver à connaître leur nature ont donc été comme suit :—

La direction du courant à la surface a été obtenue au moyen d'un flotteur attaché au bout d'une corde, à la poupe. Ce flotteur était fait d'une planche peinturée en blanc, avec de courts morceaux se projetant verticalement de sa partie inférieure pour le rendre plus solide sur l'eau ; et chargé de plomb pour le mettre juste au niveau de l'eau et empêcher le vent d'avoir prise sur lui. La direction du courant était lue en prenant sa direction sur un cadran placé à la poupe ; lequel était réglé à l'avant du navire à chaque observation. On obtenait ainsi la direction du courant de surface, chaque demi-heure, de jour et de nuit. La vélocité du courant était mesurée au moyen d'un compteur de courant s'enregistrant par l'électricité sur un compteur à bord.

Ce compteur était descendu à une profondeur de 18 pieds (trois brasses), qui est la profondeur-type adoptée par cette commission dès le début de ses travaux ; et il est nécessaire pour l'exactitude de mesurer la vélocité au-dessous du niveau de la quille du navire, qui tire 13 pieds 6 pouces d'eau. La direction du courant à 18 pieds s'observait facilement dans le jour en prenant note de la position du compteur dans l'eau. Cette direction différait souvent de deux points au moins de celle de la surface. La direction dans laquelle le courant placerait un navire d'un tirant d'eau ordinaire était donc mieux établie en prenant une moyenne entre la direction à la surface et la direction à 18 pieds. Cette moyenne est donnée dans les résultats indiqués sur les planches, chaque fois qu'on a pu obtenir les doubles observations telles que notées. La vélocité du courant était notée d'après le compteur relié au compteur du courant chaque demi-heure durant la journée ; mais l'importance des mesurages de vélocité ne justifiaient pas la continuation de ces observations durant la nuit ; et on ne pouvait voir alors la direction à 18 pieds de profondeur. Le compteur du courant était donc tenu en fonction pendant 12 heures seulement.

Les courants sous-marins étaient examinés au moyen d'un " éventail d'eau profondes " se composant de deux feuilles de tôle galvanisée passant à travers l'une de l'autre à angles droits et formant ainsi quatre ailes égales, et suspendues dans l'eau par un fil métallique de sonde breveté. Cet appareil était employé avec une machine de sondage Thomson, sur laquelle on pouvait lire la profondeur en aucun temps très commodément. L'éventail avait 26 pouces de haut et chaque aile avait 9 pouces de large ; et sa superficie, qui était virtuellement la même dans n'importe qu'elle position dans l'eau, était de 3.25 pieds carrés. L'éventail lui-même pesait 14½ livres, et dans les courants lents on l'employait sans lui ajouter aucun poids additionnel pour le tenir au fond. Le fil de sonde qui le supportait consistait en trois torons de fil métallique fin tordus ensemble ; son épaisseur totale ne dépassant guère un dixième de pouce. On a trouvé que ce simple appareil offrait un moyen très sensible de déterminer la direction et la force du courant sous-marin à n'importe quelle profondeur, là où les courants eux-mêmes avaient une si bonne vélocité. L'éventail se balançait hors de la verticale dans la direction du courant, et le fil qui le supportait était si fin que le courant près de la surface n'avait virtuellement aucune prise sur lui. De cette manière on pouvait ordinairement trouver la direction au point le plus proche. On pouvait aussi connaître de très près la vélocité en en lisant l'inclinaison du fil-supporteur au degré le plus proche au moyen d'un clinomètre. La vélocité correspondant à chaque inclinaison était déterminée par des expériences directes d'après lesquelles on préparait une table pour réduire les observations. Pour obtenir la profondeur correcte, l'éventail était descendu à la surface de l'eau et le cadran de la machine de sondage mis à zéro. La lecture du cadran donnait alors correctement la profondeur au-dessous de la surface, si l'inclinaison du fil métallique ne dépassait pas 15° de la verticale. Lorsque l'angle était plus grand que cela, on laissait filer le fil pour permettre à l'éventail d'atteindre la vraie profondeur. La somme requise était trouvée en un instant au moyen d'une table de cosines des angles. On s'en occupait avec soin en faisant les expériences d'observations de vélocité correspondant à l'inclinaison.

Pour cela on choisissait les jours les plus calmes et l'on descendait l'évantail à 18 pieds, la même profondeur que le compteur du courant. Le registre du compteur de la vélocité et l'inclinaison du fil de l'évantail étaient pris à des intervalles exacts de cinq minutes. De cette manière on a obtenu 43 déterminations des vélocités correspondant

aux diverses inclinaisons, de 10° à 30°. Elles étaient d'abord classifiées d'après les inclinaisons, et on obtenait la vélocité moyenne de chaque inclinaison. Les vélocités ainsi trouvées étaient alors tracées exactement et une courbe moyenne était tirée par ces points. Cette courbe était une parabole, pour laquelle la meilleure forme d'équation était comme suit :

$$v^2 = 1.067 \tan. i.$$

dans laquelle v est la vélocité en nœuds par heure, et i l'inclinaision du fil en dehors de la verticale. La forme de la courbe montre aussi que pour les inclinaisons de plus de 30°, qui avaient lieu quelques fois, on pouvait employer correctement des valeurs proportionnelles. On peut donner comme exemples quelques valeurs, d'après les tables ainsi obtenues, qui serviront à montrer que les vélocités du courant sous-marin qui sont données sous formes de tableaux dans ce rapport, sont tout à fait dignes de confiance à un dixième de nœud près, ce qui est aussi exactement qu'on puisse les donner. Avec un évantail aussi léger, on remarquait souvent des ris de vent qui donnaient des inclinaisons différentes, surtout près de la surface. Lorsque tel était le cas on obtenait une valeur moyenne en prenant les observations.

Inclinaison i, en degrés.	4°	6°	8°	10°	15°	20°	25°	30°
Vélocité v, en nœuds par heure...	0·27	0·33	0·38	0·43	0·53	0·62	0·71	0·79

En employant l'évantail d'eau profonde pour l'observation des courants sous-marins, il était en général mieux de le descendre jusqu'à la plus grande profondeur, où l'inclinaison se rapprochait ordinairement le plus de la verticale, et en l'élevant l'inclinaison augmentrait vers la surface à mesure que le courant devenait plus fort. De cette manière une série d'observations depuis une profondeur de 30 ou 40 brasses jusqu'à la surface pouvait s'obtenir rapidement, ce qui était souvent important lorsque le courant tournait et changeait.

C'eût été une aide très utile pour comprendre les courants dans cette région, si l'on eût pu obtenir la direction du courant sous-marin à des intervalles réguliers à une profondeur type quelconque, disons chaque demi-heure à 30 brasses. On l'a essayé, mais on a trouvé que c'était impraticable à cause de l'évitage du steamer sur son amarre. Cet évitage était la principale difficulté ; et pour obtenir des résultats dignes de confiance il fallait exercer une surveillance très patiente, pour prendre avantage des temps où le navire était le plus ferme. L'évitage était dû en partie à la lenteur des courants eux-mêmes, lorsque le steamer évitait "entre vent et marée", et chaque risée de vent le chassait contre le courant ou lui permettait de revenir à sa position première. Lorque le courant était le plus fort, il restait le plus ferme même par une forte brise. La difficulté provenait en grande partie à la nature inconvenable du navire lui-même. Sur une longueur de 180 pieds, il a une superficie au-dessus de l'eau sur une section longitudinale de 2,980 pieds carrés. Ses côtés élevés, surtout vers la proue, donnent au vent une grande prise sur lui ; et cela paraît expliquer le pire évitage qui eût lieu, lorsque le navire avait le cap d'abord dans une direction puis dans une autre, à la manière d'un cerf-volant dans l'air. Dans certaines conditions cet état de choses se continuait pendant deux ou trois heures à la fois, jusqu'à ce qu'il se produisit un changement soit dans le vent soit dans courant. Le changement de cap se chiffrait par deux ou même quatre points dans une période correspondante de dix à vingt minutes ; et la somme d'évitage était donc considérable, vu que la profondeur de l'amarrage variait de 40 à 80 brasses, et la longueur du câble était de deux à trois fois la profondeur, ce qui donnait un long rayon d'évitage. On mitigeait quelques fois la difficulté en hissant une voile de senau à l'arrière. Mais pendant qu'un évitage considérable avait lieu, on n'a pas essayé de faire d'observations des courants sous-marins par la méthode décrite, parce qu'alors il fallait donner la

plus grande attention pour trouver la direction exacte du courant de surface lui-même. Pour obvier à toute incertitude dans les observations des courants sous-marins, on attachait un réflecteur au compas de route ce qui permettait de le surveiller constamment pendant qu'il était à côté de l'éventail d'eau profonde, et ainsi on pouvait s'apercevoir tout de suite de tout évitage du navire.

Toutes les directions et tous les relèvements donnés dans tout ce rapport, sont magnétiques. La variation dans cette région est de 29° à 34° ouest.

Les méthodes employés pour l'exactitude dans la détermination des densités et des températures, sont les mêmes que celles déjà décrites dans le rapport de l'an dernier. (*Voir* rapport du progrès, avril 1896 ; pages 9 et 10.)

CHOIX DES POSTES.

Les postes d'observations des courants ont été choisis pour connaître la nature exacte des courants qu'on rencontre sur la route principale des steamers déjà mentionnée ; et aussi pour savoir s'il y avait quelques courants d'une nature constante, ou aucune circulation générale dans la partie nord-est du golfe Saint-Laurent. Comme la première question exigeant examen était, s'il y avait aucun courant transversal sur la route entre le Cap Whittle et la Pointe Heath, le premier poste occupé au commencement de juillet était le poste A entre ces points, et au milieu du chenal entre Anticosti et la côte nord. (*Voir* la carte, planche I.) Ce poste est à une distance égale des rives les plus rapprochées des deux côtés de ce chenal, se trouvant à 35 milles au large de Table Head, Anticosti ; et aussi à 35 milles de la baie Kegashka sur la côte nord. Il se trouve aussi un peu en dedans de la ligne joignant le Cap Whittle et Pointe Heath ; et est par conséquent bien placé pour savoir s'il y a aucun courant vers l'intérieur ou courant vers l'extérieur dans la ligne de ce chenal. La profondeur de l'eau est de 155 brasses. Le temps a été exceptionnellement calme et favorable ; et comme les grandes marées eurent lieu pendant que nous étions-là, toute l'influence de la marée sur le courant a dû atteindre son maximum.

Le poste B est à 24 milles au S.-E. de la Pointe Heath, et se trouve dans la ligne centrale ou l'axe de l'île d'Anticosti ; et se trouve également à l'intersection des lignes tangentes des bancs de 30 brasses, au large des côtés sud-ouest et nord-est de l'île à son extrémité est. Il est ainsi bien situé pour obtenir la direction des courants qui pourraient être guidés par l'orientation de l'une ou l'autre rive de l'île ou par les bords des bancs extérieurs. La profondeur de l'eau est de 52 brasses.

Il était désirable d'occuper ce poste de nouveau en septembre ; mais comme le temps était alors plus irrégulier, on choisit une position au poste H, près de la Pointe Heath. De cette manière on pouvait y arriver plus rapidement chaque fois que le temps était assez modéré pour nous tenir à l'ancre. Durant neuf jours on jeta l'ancre quatre fois à ce poste ; et deux de ces jours était trop mauvais pour tenter l'essai. Bien que la position choisie fut presque la même chaque fois, la profondeur variait de 35 à 42 brasses. C'était cependant suffisant pour faire de bonnes observations de courants sous-marins.

Le poste C est à 18 milles au large du Cap Whittle, où se trouve le coude principal de la côte nord. Il nous offre une bonne position pour connaître la direction relative entre les courants qui peuvent suivre la conformation de la côte dans l'une ou l'autre sens ; et aussi pour découvrir tout élément de marée qui peut exercer une influence sur les courants.

Les postes D et E sont situés plus à l'est le long de la côte nord. Ils sont de 13 à 15 milles de la côte, ce qui assimile leur position à celle du poste C, par rapport à tout courant qui pourrait suivre la direction de la côte elle-même. Le poste E est placé de manière à se trouver éloigné du voisinage des entrées sur cette partie de la côte et éviter ainsi tous les courants transversaux locaux tenant de la nature des courants de marée. La profondeur à la station D est de 45 brasses, et à la station E de 98 brasses. Ces six postes se trouvent tous dans le voisinage de la route des steamers de Belle-Isle au Saint-Laurent.

Les postes F et G sont situés de la même manière relativement à la côte de Terreneuve ; et les mêmes considérations ont influé sur le choix de leurs positions. Le poste

G est tout à fait en dehors de l'influence d'aucun courant local sortant de la baie Bonne. La profondeur à ces postes est de 40 et 42 brasses respectivement. On a trouvé qu'il valait mieux, en raison du caractère irrégulier des courants eux-mêmes, d'occuper ces huit postes pendant un temps plus long, plutôt que d'essayer de faire des observations sur un plus grand nombre de points, durant le temps à notre disposition.

NATURE GÉNÉRALE DES COURANTS.

Dans cette région, les courants durant les mois d'été ont tous une vitesse modérée, variant ordinairement d'environ un demi à un nœud par heure. On rapporte cependant que les courants sont beaucoup plus forts que cela au printemps ; mais j'aurai occasion d'en parler plus loin. Dans leur direction, les courants sont extrêmement variables et irréguliers, surtout vers la surface ; c'est-à-dire, dans la couche qui se trouve entre la surface et cinq ou dix brasses de profondeur. Au-dessous de cela, le courant sous-marin à 20 et 30 brasses peut parfois indiquer des caractéristiques plus définies ; comme par exemple une tendance à couler constamment dans une direction quelconque, ou de varier avec la marée. Le courant de surface paraît donc souvent avoir peu de relation avec le courant sous-marin dans sa direction ou sa vélocité, au moment où il devient faible ou de la manière dont il change de direction.

La raison est très probablement que le courant de surface de l'eau est plus directement affecté ou troublé par l'influence du vent, tandis que le courant sous-marin puisse continuer de suivre la loi qui prédomine dans aucune localité en particulier. Un exemple digne de remarque a déjà été décrit dans le cas du courant dans le détroit de Belle-Isle. (*Voir* le rapport annuel de la marine et des pêcheries, pour 1894, page 99.) Le caractère ordinaire du courant du marée dans ce détroit se maintient dans le courant sous-marin, à des moments où le courant de surface acquiert graduellement une direction constante dans un sens sous l'influence d'un gros vent continuel.

Il est ainsi essentiel de porter une attention soigneuse à l'examen du courant sous-marin afin de comprendre le courant de la surface lui-même ; car si c'est le mouvement du courant sous-marin qui s'accorde le plus avec les conditions normales de la localité, il remontera à la surface aussitôt que les influences troublantes qui ont agi sur la surface de l'eau cesseront d'exister. L'étude du courant sous-marin est donc nécessaire aussi, si l'on a aucun espoir d'arriver à connaître la circulation générale dans cette partie du golfe, ou la véritable relation de ses courants par rapport aux causes qui les inflencent.

Les causes générales qui agissent sur la surface et sur le courant sous-marin, et qui les affectent souvent d'une manière différente sont : 1. L'influence de la marée. 2. L'inflence du vent et du baramètre. 3. Une cause d'une nature plus étendue qui s'accuse comme une tendance dans le courant de s'établir d'une manière constante dans une direction quelconque.

En décrivant la conduite actuelle des courants tels qu'on les connaît d'après les observations prises, et d'après les renseignements recueillis durant la campagne, nous aurons occasion de parler des effets de ces influences sur les courants, autant qu'on peut les retracer. Les observations montreront aussi la vélocité limitée des courants ; leurs directions prédominantes ; et l'étendue de la direction dans laquelle ils peuvent possiblement s'établir ; tout cela étant d'une valeur pratique directe.

NATURE DES COURANTS TELS QU'OBSERVÉS.

Les positions des postes auxquels les observations sont faites, sont indiquées sur la carte de contour, planche I. Les directions actuelles du courant de surface aux divers postes sont indiquées dans les planches II et III, dans lesquelle les époques des eaux hautes et des eaux basses à partir du poste de la marée à la pointe sud-ouest d'Anticosti, sont également données pour la comparaison. Dans le tableau I se trouve un résumé indiquant le temps pendant lequel le courant s'établit dans chaque direction aux différents postes, et le temps pendant lequel il n'y a pas de courant. Ce tableau est préparé d'après l'observation du courant chaque demi-heure, en faisant le total du nombre de

demi-heures durant lesquelles le courant s'établit dans chaque direction. Il sert à montrer si le courant a aucune direction prédominante ; et aussi les directions par lesquelles il peut changer et dans lesquelles il coule le plus longtemps. Le même résultat est indiqué graphiquement sur la carte, planche I ; sur laquelle les flèches radiant de chaque poste dans les huit directions principales, indiquent la prédominance du courant dans chacune de ces directions. (La longueur de la flèche indique le temps pendant lequel le courant a coulé dans sa direction, comme pour-cent du temps total pendant lequel le poste a été occupé. Donc la longueur totale des flèches à chacun des postes est la même, si l'on alloue pour le temps pendant lequel il n'y a pas eu de courant du tout ; attendu que cette longueur forme 100 pour 100 dans chaque cas.)

Les observations du courant sous-marin sont données dans le tableau II. La direction et la vélocité à la surface et à trois brasses ont été obtenues d'après le flotteur à la surface et d'après le mètre-compteur. A partir de trois brasses en descendant, les résultats ont été obtenus au moyen de l'éventail d'eau profonde, comme il a déjà été expliqué. Plusieurs des résultats individuels donnés aux différentes profondeurs sont des moyennes soigneuses, ou ont été prises deux fois, ou ont été contrôlées au moyen du mètre-compteur et de l'éventail. Aucuns résultats dans lesquels il y a quelque incertitude, en raison de l'évitage du navire ou pour d'autres raisons, sont omis ; et de cette manière quelques-uns des intervalles de temps plus long pour lesquels on ne donne aucune observation, s'expliquent.

En passant en revue les résultats obtenus aux différentes stations nous pouvons d'abord remarquer ceux du poste C, vu que c'est un poste-type dans la partie centrale de la région sous étude. Il servira ainsi à donner un exemple de la nature des courants dans les eaux du large, attendu que cette station se trouve à 18 milles au large du Cap Whittle. Il a été occupé deux fois aussi, pendant cinq jours en juillet et quatre jours en août. On a aussi obtenu un registre continuel pendant 89 heures en juillet et 87 heures en août, ou 176 heures en tout.

La manière dont le courant tourne complètement autour du compas est très remarquable. (*Voir* Planche III.) Du 27 juillet à 14 heures jusqu'au 30 juillet à 5 heures, le courant en 63 heures a tourné complètement autour du compas *quatre* fois. Ce changement s'est produit sur la droite ou dans la direction des aiguilles de l'horloge ; et la période d'une révolution complète a été de 16 heures en moyenne. Durant le même temps il y eût *cinq* marées complètes de la marée haute à la marée haute, occupant 61 heures en tout, ou en moyenne la période ordinaire de la marée d'un peu plus de 12 heures. Cela fut suivi de trois oscillations dans la direction du courant du S.E. au N.E., durant les 24 heures suivantes. Comme le changement de direction du courant occupa une période plus longue que les intervalles de marée, la direction du courant n'avait nécessairement plus de relation avec le temps de la marée, mais la nature régulière du changement peut être regardée comme une indication de l'influence de la marée. C'est d'autant plus probable que le changement de direction plus régulier se produisait immédiatement après les grandes marées, et les oscillations subséquentes dans le courant avaient lieu vers les mortes-eaux.

En août le poste a été de nouveau occupé du 12 au 15. C'était peu de temps après les grandes mers, la lune étant nouvelle le 9. Comme le temps était aussi très calme le caractère de courant de marée était plus distinct qu'auparavant. Durant la montée de la marée la direction du courant variait de l'ouest au nord, et jugeant d'après les observations de jours, alors qu'on obtenait la direction moyenne entre la surface et 18 pieds, la direction prédominante durant la marée montante était le N.N.O. Durant la marée baissante, la direction du courant est plus irrégulière et fluctuante, et l'on peut probablement la considérer comme variant ordinairement de l'ouest au sud. Un temps de changement et de molle-mer était perceptible à marée haute et à marée basse. La vélocité du courant ne dépassait pas un nœud à l'heure dans n'importe quelle direction.

Nous trouvons ainsi que pendant qu'il y a moins d'obstacle par le vent, le courant de surface se dirige en somme dans une direction ouest, bien qu'il tourne et éprouve des fluctuations, comme il vient d'être dit, sous l'influence de la marée. Mais lorsque l'on tient compte aussi de l'influence du vent, le flot du courant de surface est presque égal dans chaque direction. On le constatera en comparant les directions du courant durant

chacune des deux périodes en juillet et août, prises séparément, avec le total ou les résultats réunis de toutes les observations. Les directions dans chaque période par elle-même, sont indiquées dans le coin droit inférieur de la carte, planche I ; et la combinaison des deux périodes est indiquée à la place véritable du poste C sur la carte. La période en août peut être considérée comme indiquant la direction du flot pendant qu'il n'est pas troublé, et ne comprenant que le changement de direction produit par la marée, parce que le temps était alors très calme. La direction dominante du vent durant la saison d'été est sud-ouest, et cette année le vent a soufflé plus constamment que d'ordinaire dans ce sens. Il paraît donc que l'influence de ce vent, lorsqu'elle s'allie à la tendance du courant à se diriger d'une manière prédominante vers l'ouest, produit une direction réelle qui en somme est presque égale dans chaque direction.

Cette tendance du courant à se porter vers l'ouest, est plus distinctement indiquée par le courant sous-marin, parce que le vent l'influence moins. La direction du courant sous-marin à 20 et 30 brasses variait ordinairement de l'ouest au nord ou dans une direction générale nord-ouest. Que telle ait été sa direction dominante se trouve démontré dans le tableau suivant, qui est condensé des observations de courants sous-marins en juillet et août, indiquées dans le tableau II. Les chiffres sont les sommes des vélocités en nœuds dans chaque direction, chaque fois que l'on trouvait un courant ; ce qui suffit pour les comparaisons.

Poste C.—Direction du courant sous-marin à 20 et 30 brasses.

	S.	S. O.	O.	N. O.	N.	N. E.	E.	S. E.
En juillet	0·4	0·0	1·2	1·9	0·8	0·8	0·9	0·4
En août	0·4	0·3	0·4	0·4	1·0	0·3	0·2	0·0
Total	0·8	0·3	1·6	2·3	1·8	1·1	1·1	0·4

Le courant sous-marin porte donc dans une direction dominante, tandis que le courant de surface tourne ordinairement dans toutes les directions, et durant de courtes périodes on ne peut donc discerner aucun rapport entre eux. Les directions du courant sous-marin, lorsqu'elles sont classées d'après la montée et la descente de la marée, n'indiquent aucun caractère de marée. Si la marée exerce aucune influence elle est si faible qu'on ne peut la déterminer.

Le poste A, à mi-chemin entre le Cap Est et la Pointe de Natashquan, au milieu du chenal nord d'Anticosti, a été occupé sans interruption du 8 au 15 juillet, et l'on a fait des observations continues pendant 130 heures. On a trouvé que le courant faisait complètement le tour du compas, et la direction dans laquelle la révolution se faisait par la droite comme au poste C. La période d'une révolution complète n'était pas aussi définie, mais variait de 14 à 18 heures, ce qui était à peu près la même en moyenne. Comme la période est de nouveau plus longue que l'intervalle de marée entre deux marées hautes successives, le courant à ce poste n'a aussi nécessairement aucun rapport à la marée. La seule autre caractéristique qu'indique ce courant, est la tendance de porter vers le sud une ligne est et ouest. (*Voir* tableau I.) La direction du courant de surface est ainsi vers l'extérieur à partir du chenal nord d'Anticosti, et l'on donnera plus loin une comparaison pour démontrer sa quantité relativement à l'influence du vent.

Le poste B, à 24 milles au S.E. de la Pointe Heath, Anticosti, a été occupé du 15 au 23 juillet ; et le poste H, dans les mêmes paragraphes (13 milles au S.-E. de la Pointe Heath), a été occupé plusieurs fois du 16 au 26 septembre, comme il a été dit plus haut. Le total du temps durant lequel les observations ont été obtenues ici dans les deux mois a été 180 heures. On s'attendait que l'influence de la marée se ferait plus sentir ici, parce que cette position se trouve près de l'entrée principale du Saint-Laurent. Le courant de surface accusait beaucoup le même caractère, cependant, que celui déjà décrit aux autres stations. La direction du courant tournait quelques fois complètement autour du compas dans environ 16 he res ; et faisait aussi une demi-révolution en 8 ou 10 heures. Cette révolution se faisait ordinairement par la droite, mais il y avait quelques fois une

évolution par la gauche de S.E. à E. En tournant ainsi, le courant portait quelques fois directement vers la pointe de l'île d'Anticosti ou en venait, pendant au moins trois heures à la fois. Une partie persistante vers l'est pendant 8 ou 10 heures à la fois, est aussi très discernable. Une ou deux fois aussi il y eût un soudain renversement de la direction de l'est vers l'ouest. (*Voir* Planche II.) Les observations les plus continues de juillet indiquait une partie dominante vers le N.E. et le S.E. En septembre le courant tourna à peu près de la même manière et prenait environ 9 heures pour accomplir une demi-révolution, soit à droite soit à gauche. La vélocité en juillet ne dépassait pas un nœud ; mais en septembre il dépassa un nœud le 21 et le 24. C'était probablement dû à l'influence de vents plus forts dans ce mois.

Aux postes B et H, on a obtenu en juillet et septembre, cinquante-sept observations de la direction du courant sous-marin à 20 et 30 brasses. (*Voir* tableau II.) Elles furent toutes classées par rapport au temps de la marée haute et basse, à la Pointe Sud-Ouest, avec le résultat suivant : On a trouvé le courant sous-marin étale en sept occasions, à mi-marée, soit montante ou descendantes. Pendant trois heures avant et après l'eau basse le courant sous-marin porte en somme vers le nord-est et l'est, sa direction variant de N. par O. à S.E., et pendant trois heures avant et après la marée haute, il porte en somme vers le sud-ouest et l'ouest, sa direction variant de S. à N.O. Dans les cinquante observations dans lesquelles le courant avait une direction définie, il n'y eut que quatre exceptions à la règle ci-dessus ; et elles se produisirent près du temps de la mi-marée, montante ou descendante.

Le tableau suivant indique la relation entre la marée et la direction du courant sous-marin. La période de trois heures avant et après la marée haute est indiquée par les lettres " E. H." et le reste de la période avant et après la marée basse par les lettres " E. B." Les chiffres données représentent le nombre de fois que le courant sous-marin portait dans les directions indiquées, sur les 50 observations faites :

Postes B et H. Direction du courant sous-marin à 20 et 30 brasses par rapport à la marée.

Période.	N.N.O.	N.	N.N.E.	N.E.	E.N.E.	E.	E.S.E.	S.E.
"E.H."	0	0	0	1	0	1	0	0
"E.B."	0	5	4	4	3	2	2	0
Période.	S.S.E.	S.	S.S.O.	S.O.	O.S.O.	O.	O.N.O.	N.O.
"E.H."	0	3	3	2	7	8	2	1
"E.B."	0	0	0	0	0	1	0	1

Il paraît donc que le courant sous-marin porte d'une manière définitive dans deux directions, concordant avec la marée, tandis que le courant de surface continue à tourner complètement de manière à n'avoir aucun rapport avec la marée. Les deux directions dominantes de cette portée sont à l'O. S.-O., tandis que la marée est haute, et au nord-est tandis que la maré est basse. Ces directions sont presque en travers de l'extrémité de l'île d'Anticosti. Pour établir les véritables sommes relatives de la portée dans ces deux directions opposées, la vélocité moyenne du courant sous-marin vers chacun des points ci-dessus donnés, a d'abord été trouvée d'après toutes les observations obtenues aux postes B. et H ; la somme de la portée du courant vers le N.-E. et l'O. S.-O. respectivement, a été ensuite soigneusement calculée ; (en ajoutant les composantes de ces vélocités moyennes telles que projetées sur les axes situés dans ces deux directions.) Lorsqu'elles sont finalement réduites à un pour cent pour la commodité de la comparaison, le résultat est comme suit :—

Somme de la portée du courant sous-marin vers le N.-E.=100.
Somme de la portée du courant sous-marin vers l'O. S.-O.=116.

Cela démontre que la somme de la portée du courant sous-marin vers l'O. S.-O. est de 16 pour 100 plus élevée que vers le N.-E. L'eau porte donc en somme vers l'ouest autour de l'extrémité est d'Anticosti : ce qui est très significatif par rapport à la circulation générale, et pour démontrer aussi la direction dont vient l'eau qui forme le flot de retour pour compenser le courant de Gaspé. (*Voir* le rapport des progrès, avril 1896 ; pages 27 et 28.)

Le poste D est situé à 15 milles S. par O. de la Grande Ile de Mecattina, et sa position a été fixée de la balise sur l'île Plate. Il a été occupé pendant six marées consécutives, du 19 au 22 août. Le courant cependant était très irrégulier dans sa direction ; et la seule indication de l'influence de la marée c'est qu'il paraît porter plus constamment vers le sud vers le temps de la marée haute, et d'être étale et variable vers le temps de la marée basse, mais ces indications sont obscures à cause des irrégularités qui se produisent. La direction dominante de la portée est ainsi vers le sud et cette direction a lieu au large de la côte. Le courant sous-marin, cependant, à 20 et 30 brasses, porte d'une manière très constante le long de la côte vers le sud-ouest. Ceci est important par rapport à la circulation générale dans le golfe.

Au poste E, 13 milles au large de la Baie Shecatica, les observations n'ont été obtenues que durant deux marées consécutives, ou 30 heures en tout, en raison d'interruption causée par le gros temps. Là ou l'irrégularité est si grande, ce temps est trop court pour donner aucun rapport avec la marée. La direction du courant sous-marin était et vers le S.O. et vers le N.E., mais plus fréquemment vers le S.O. Le changement de direction pourrait être dû à l'influence de la marée, parce que ce poste est assez près du détroit de Belle-Isle pour être affecté par ses marées.

Au poste F, 10 milles N.N.O. de la Pointe Riche, l'élément-marée est distinct. Le flux et le reflux coulent alternativement dans des directions opposées, telles qu'indiquées sur la carte, Planche I. Le changement de la marée se fait d'abord sentir dans le courant sous-marin qui remonte à la surface et remplace la direction première du courant de surface, d'une manière qui se produit souvent dans les courants de marée à quelque distance au large de la côte. Ce poste se trouve entre l'influence du courant constant qui suit la côte ouest de Terreneuve et l'influence de la marée du détroit de Belle-Isle. C'est probablement pour cette raison que les directions de flux ou reflux sont presque à angles droits par rapport à la côte, et non pas à cause de la proximité de ce poste de la baie de Saint-Jean.

Le poste G est situé au large de la longue étendue de côte droite sur le côté ouest de Terreneuve. Il est à 12 milles E.N.E. de Cow-Head, et a été occupé plusieurs fois du 3 au 14 septembre ; on trouvait un abri dans l'intervalle dans la baie Bonne, lorsque le temps était trop mauvais pour obtenir des résultats. Le temps total passé à ce poste a été de 72 heures. Le courant ici porte presque toujours vers le nord-est, et change très rarement de direction plus étendue que du N.N.O. à E. Lorsqu'il est à l'un de ces points extrêmes, il domine directement au large de la côte, et dans une occasion il porta sur la côte au S.E. par E., durant 3½ heures. La fréquence relative de ces directions est indiquée sur la carte, Planche I ; et de plus l'évidente direction prédominante du courant le long de la côte est vers le nord-est. Dans le courant sous-marin, cette direction est encore plus définie. A 20 et 30 brasses il ne tourne pas un plus grand rayon que du N. à l'E. ; et même à 10 brasses, la direction dominante se maintient mieux que par le courant de surface. A ce poste, il n'est pas rare pour tout le courant depuis la surface jusqu'à 30 brasses, de porter dans la même direction pendant trois heures à la fois, surtout quand cette direction est N.E ou E.N.E. ; et alors il est plus fort aussi, sa vélocité étant de près d'un nœud à la surface et tombant jusqu'à un demi-nœud à 30 brasses. C'est le seul poste où le courant accusait un caractère si défini et si constant.

Quelques exemples de la relation du courant sous-marin par rapport au courant de surface peuvent être donnés aussi pour montrer la manière dont peuvent s'opérer les changements de l'un à l'autre. Les meilleurs peuvent être tirés des observations aux postes B, H et C. (*Voir* les observations de courant sous-marin, Tableau II.) Il y a quelques fois une différence marquée dans le courant, entre la surface et trois brasses, surtout lorsque le courant change. Le courant peut devenir étale d'abord à la surface, tandis qu'il conserve encore une force considérable à trois brasses. On pouvait l'observer

quelques fois d'une manière très distincte les jours calmes ; lorsque la surface de l'eau était absolument tranquille comme l'indiquaient des objets flottants, tandis que le mètre-compteur et l'évantail s'accordaient pour indiquer un courant d'au moins un demi-nœud à trois brasses. (*Voir* Tableau II ; poste B, 21 juillet ; poste C, 12 août, etc.) Ceci peut arriver lorsque le courant sous-marin se fraye un chemin jusqu'à la surface. Au poste B, le 21 juillet, la ligne à laquelle le courant sous-marin remonta à la surface pouvait se voir comme un distinct ras de marée qui approchait graduellement, et en arrivant au navire emportait dans son courant des objets qui avaient flotté autour de lui pendant une heure auparavant.

D'un autre côté le courant de surface lui-même peut consister en une couche mince, de 5 ou 10 brasses seulement d'épaisseur ; et au-dessous de cela l'eau peut être tranquille. On en remarquera un certain nombre de cas dans le tableau II ; parce que c'est bien plus ordinaire que de voir la couche de surface tranquille, avec un courant sous-marin distinct coulant immédiatement au-dessous. Un tel courant de surface peut même se produire après un temps de molle-mer, par une couche mouvante faisant un chemin par-dessus l'eau de surface. Ceci se produisit une fois le 13 août au poste C. La journée était très calme et le bord de l'eau mouvante de surface était visible comme une ligne distinct ou un cas de marée. Ceci arriva à 16.30 ; et tout fut fini deux heures après, avant que le nouveau courant put se faire sentir jusqu'à 10 brasses. Ces changements sont remarquables, à une distance aussi éloignée que 18 et 24 milles de la côte, et lorsque les courants eux-mêmes n'avait pas plus d'un nœud de vitesse.

Lorsque c'est la couche de surface seule qui est en mouvement son épaisseur est quelques fois très distinctement marquée. Au poste H, dans l'après-midi du 24 septembre, alors que le courant était aussi fort qu'on l'ait jamais observé, sa vélocité tomba vivement à une profondeur de 12 brasses, de plus d'un nœud à moins d'un demi-nœud par heure. Pendant plus d'une heure le courant resta ainsi lent à 13 brasses et au-dessous ; tandis qu'il était très fort à partir de 11 brasses en montant.

Il peut aussi arriver que le seul mouvement de l'eau se produise dans une couche à une profonder de 10 ou 20 brasses ; tandis que l'eau à la surface et au-dessus est tout à fait tranquille. (*Voir* poste G., 14 septembre.) Par fois aussi il y a un courant de fond à 40 ou 50 brasses, qui peut avoir une direction propre. Comme résultat de ces mouvements à diverses profondeurs, le courant avait quelques fois ce qu'on pourrait appeler le caractère d'une spirale ; ou un changement apparent de direction d'une certaine profondeur depuis la surface en descendant, à un mouvement donné. Avec le temps le courant sous-marin tournait ordinairement dans le même sens que le courant de surface, bien que plusieurs points en arrière de lui dans sa direction ; mais ces exemples de ces courants coulant dans des directions opposées ne sont pas inconnus.

Ces changements dans la profondeur de l'eau aideront à expliquer ceux qui ce produisent dans le courant de surface lui-même. Ils démontrent aussi que le sens de la simple couche de surface de quelques pouces un d'un pied de profondeur, peut ne pas représenter correctement la direction dans laquelle le courant poussera un navire d'un tirant ordinaire. Si les courants dans ces eaux sont jamais étudiés aux moyens de flotteurs dérivant, ces derniers devraient être des espars flottant verticalement dans l'eau et atteignant la même profondeur que le tirant ordinaire des navires pour lesquels on voudrait connaître la direction du courant. Ces espars devraient naturellement être chargés à leur extrémité inférieure et avoir une boule creuse ou un disque en bois à la partie supérieure pour les empêcher de couler à fond et pour éviter toute exposition de surface au vent.

Courants riverains dans le chenal nord d'Anticosti.—La direction du courant au large du cap Est, Anticosti, a été observée durant le jour, du 7 juillet au 10 août. Le courant porte au nord ou au sud le long de la côte ; et sa direction était indiquée par deux bouées attachées l'une à l'autre tel que déjà expliqué. Ces bouées furent placées à 1½ mille au large du cap, dans 30 brasses d'eau. La direction du courant fut notée toutes les deux heures, de 5 ou 6 heures du matin jusqu'a 7 ou 8 heures du soir, et l'on nota aussi le temps auquel les courants changeaient de direction. La côte court nord et sud ; et le courant était presque parallèle avec elle. Mais il était très irrégulier, car quelques fois il portait dans la même direction toute la journée, pendant deux ou

trois jours successifs ; et il était comparativement rare qu'il y eût deux changements de direction durant la journée, comme cela arrive pour les courants ordinaires de marée. Un résumé des observations obtenues pendant vingt-trois jours complets de temps clair, pendant le temps ci-dessus, donne le résultat suivant :

Pendant neuf jours, le courant coula dans la même direction toute la journée, soit au nord soit au sud.

Pendant neuf jours, il se produisit un changement de direction.

Pendant cinq jours, la direction changea deux fois.

Il est donc clair, que dans ces circonstances il n'est pas possible d'établir aucun rapport entre le courant et la marée. D'un autre côté les observations démontrent que la direction dominante du courant porte vers le sud. Le nombre total de fois qu'on a noté le courant a été de 231 ; et sur ce nombre, la direction du courant dans chaque sens a été comme suit :

Courant portant vers le nord	78 fois.
Courant portant vers le sud	153 do

Ces chiffres peuvent être considérés comme une juste comparaison ; parce que pendant le cours d'un peu plus d'un mois complet, les observations sont distribuées assez également sur toutes les phases de la marée

A la Pointe de Natashquan de l'autre côté du chenal nord d'Anticosti, on a obtenu la direction du courant de la même manière au moyen de bouées. Les observations ont été plus continues, s'étendant du 9 juillet au 19 septembre, et comprenaient tout le temps du jour chaque jour. La direction du courant a été ordinairement nord-ouest ou sud-est, bien que quelques fois il se soit écarté de deux points et plus de ces directions. Ceci est parallèle à la direction générale de la côte. Le courant quelques fois courait dans la même direction toute la journée, pendant deux ou trois jours de suite ; et ce caractère était même encore plus remarquable ici qu'au Cap-Est. Lorsqu'un changement de direction se produisait, il avait lieu à n'importe quel temps, sans aucun rapport avec le temps de la marée.

En classifiant toutes les observations par rapport à la marée montante ou descendante, il paraît que durant la montée de la marée, la portée du courant est à peu près égale dans les deux sens ; mais durant la marée descendante, la direction vers le sud-est prédominait largement. C'est donc la direction dominante en somme. La direction du courant a été notée 627 fois en tout ; et sur ce nombre, la direction du courant dans chaque sens a été comme suit :

En directions entre	N. et O.	218 fois.
do	S. et E.	409 do

Le courant porte donc distinctement vers l'extérieur en somme, beaucoup dans la même proportion qu'au Cap-Est. Les " courants constants " indiqués localement sur les cartes de l'Amirauté à ces endroits doivent être tenus comme signifiant que le courant porte dans la direction indiquée deux fois aussi souvent que dans la direction opposée. Nous parlerons encore du rapport de ces courants à la circulation générale.

Influence du vent. Dans les temps modérés, alors que le vent était léger et variable, ou soufflait constamment dans une direction, le courant faisait complètement le tour du compas, tel que déjà décrit. C'est donc le seul effet qu'il serait possible d'attribuer au vent, dans la tendance du courant à se diriger dans une direction dominante. La meilleure comparaison de ce caractère qu'on puisse faire se trouve au poste A. C'était le poste le plus ouvert de tous, vu qu'il se trouvait à 35 milles de la terre de l'un ou l'autre côté ; et la direction et le parcours du vent par mille, étaient donc bien observés à bord. De plus, la direction du courant telle qu'observé à ce poste, était la direction de la surface seulement, où il subit le plus l'influence du vent. La direction du courant (*voir* planche I) était la plupart du temps vers le sud-est ; et un peu moins vers le N.O. et le N. Le parcours total du vent pendant que nous avons occupé le poste, du 8 au 15 juillet, a été de 1,967 milles durant 156 heures ; ou seulement 12 milles à l'heure en moyenne. Le parcours du vent dans chaque direction est donné ci-dessous en comparaison avec la direction du courant tel qu'observé durant 130 heures. (Les chiffres pour le courant sont

le nombre de demi-heures dans chaque direction comme dans le tableau I. Il y eut 8 heures de calme et 25 demi-heures d'absence de courant, qui sont omises dans la comparaison. Toutes les directions sont magnétiques.)

	S.	S.O.	O.	N.O.	N.	N.E.	E.	S.E.
Poste A.—Parcours du vent....	125	332	359	955	79	28	16	73
	N.	N.E.	E.	S.E.	S.	S.O.	O.	N.O.
Direction du courant.	13	18	37	50	40	37	28	12

Cette comparaison accuse une correspondance formelle entre le vent et la direction les plus ordinaire du courant. On peut donc la considérer comme indiquant l'influence générale du vent, lorsqu'on prend une longue période comme ensemble, pour causer une portée dominante dans sa propre direction. Il faut remarquer cependant que durant aucune période plus courte, le courant changeait continuellement de direction, tandis que le vent se maintenait souvent dans une direction constante.

Au poste B, et à C dans le mois de juillet, la direction dominante du courant de surface s'accorde aussi en général avec la direction du plus grand parcours de mille du vent dans le moment. A ces postes la marée exerce une plus grande influence relativement au vent qu'au poste A ; mais l'influence du vent est encore suffisante pour combattre dans le courant de surface la tendance qu'a l'eau à ce poste de se mouvoir dans d'autres directions, qui sont indiquées par le courant sous-marin. Cela est indiqué dans les tableaux suivants, qui donne la comparaison entre le vent et le courant de la même manière que pour le poste A. La comparaison pour le poste B comprend une période de 107 heures, du 17 au 23 juillet, pendant lesquelles on a omis 11 heures d'absence de courant ; et au poste C, une période de 90 heures, du 27 au 31 juillet, dont on a omis $1\frac{1}{2}$ heure d'absence de courant.

	E.	S.E.	S.	S.O.	O.	N.O.	N.	N.E.
Poste B.—Parcours du vent.....	0	0	311	941	355	195	87	0
	O.	N.O.	N.	N.E.	E.	S.E.	S.	S.O.
Direction du courant.	12	8	16	41	65	30	15	5
	E.	S.E.	S.	S.O.	O.	N.O.	N.	N.E.
Poste C.—Parcours du vent......	0	0	30	1147	325	0	0	42
	O.	N.O.	N.	N.E.	E.	S.E.	S.	S.O.
Direction du courant.	9	6	22	45	35	36	18	6

Durant le mois de juillet, le vent le plus fort à aucun des postes a soufflé le 30 au poste C. De 14 heures le 29 à 20 heures le 30, le vent a soufflé constamment du S.O. par O. Le parcours total de milles de cette direction a été de 659 milles en 30 heures ; cependant ce vent n'a pas augmenté l'épaisseur du courant au delà de 10 brasses. Le 30, de 8 à 20 heures, la vitesse du vent a été de 26 milles par heure. Durant ce temps le courant porta comme il est indiqué ci-dessous ; le seul caractère exceptionnel a été un changement par la gauche de S.S.E. à N.E. en passant par E. Cela a pu être causé par le vent ; bien que le courant soit revenu à S.E., tandis que le vent conservait la même direction, et continuait à augmenter.

30 juillet. Heure...........	8·00	10·00	12·00	14·00	16·00	18·00	20·00
Direction du courant.	S.S.E.	S.E.	E.S.E.	E.	N.E.	E.	S.E.

Les forts vents mentionnés plus haut se changèrent en une bourrasque le 31 juillet et le 1er août. Il y eut aussi du gros temps dans le milieu du mois ; mais il n'y eût aucune occasion d'occuper un poste immédiatement après dans l'une ou l'autre occasion.

Dans la saison des vents de septembre, on n'a pu faire de bonnes observations dans le commencement du mois pendant que nous étions au poste G ; parce que la baie Bonne nous servait de havre pendant les gros temps et que les montagnes qui l'entourent rendaient les observations du vent peu fiables. Il n'y a pas de station météorologique permanente dans cette région. Les directions du courant vers le large et vers la côte ont eu lieu cependant, à des temps qui rendissent possible que ces directions fussent dues à l'effet du vent ou du baromètre.

Les meilleurs exemples des gros vents ont été obtenus en septembre au poste H, au large de la Pointe Heath, où l'on trouve peu ou pas d'abris. Le 21 septembre il y eut un fort vent d'ouest, qui changea à minuit à N.E., et tourna vers le matin du 22 à presque E. Le courant un de ces jours-là tourna dans la direction ordinaire par la droite et l'autre jour il tourna pendant quelques heures dans une direction contraire. Une comparaison du vent et du courant est donnée ci-dessous :—

21 sept. Heure......	9.00	11.00	13.30	16.00	Vélocité de vent
Direction du vent.....	O.	O. par S.	O.S.O.	O. par S.	durant 8 heures ; 25
Direction du courant..	E.	S.E.	S.	S.O.	milles à l'heure.
22 sept. Heure......	10.00	11.00	13.00	14.00	Vélocité de vent
Direction du vent......	E. par N.	E.	E. par N.	E. par N.	durant 8 heures ; 26
Direction du courant...	N.O.	N.O. par O.	O.N.O.	O.	milles à l'heure.

Dans la nuit du 22 et la journée du 23, le vent tourna en bourrasque de l'E. et du N.E. Sa vélocité était de 50 milles à l'heure ; et les vagues atteignirent une hauteur de 14 pieds et une longueur de 180 pieds d'une crête à l'autre. Le parcours total du vent soufflant de l'est pendant 32 heures jusqu'à 16 heures le 23, a été de 1,163 milles. Le vent se modéra alors et retourna au nord ; et durant la journée suivante, le 24, il varia entre N. et O.N.O., avec une vitesse moyenne de 15 milles à l'heure. Le courant ce jour-là, de 9 à 21 heures, tourna du N.E. par S.E. et S. à S.O. Il fit donc une demi-révolution comme d'ordinaire par la droite en 12 heures. Le courant dans la matinée partait contre la direction du gros vent de la journée précédente. Il tourna aussi durant la journée par la droite, tandis que le vent retournait vers la gauche ; et vers le soir, il partait directement en travers de la nouvelle direction que le vent avait alors. Il est donc difficile de savoir quel effet attribuer à l'influence du vent ; si ce n'est qu'en rétrogradant contre la direction ordinaire vers laquelle le courant tourne, il ait pu allonger sa période de relation.

Pendant toute la nuit du 24, le vent suffla en moyenne 26 milles à l'heure pendant 12 heures et il tourna de nouveau du N.O., au N. N.E. Le 25, le vent tomba durant la matinée au calme ; et vers le soir il souffla en brise légère du S.O. Le courant dans la matinée était O. N.O. et de 10.30 à 18.30 il tourna vers la gauche, faisant une demi-révolution du N.O. par sud-ouest à S.E. en 8 heures. Le courant dans la matinée coulait donc dans une direction presque contraire au fort vent de la nuit précédente ; et durant le jour il tourna dans la direction contraire à celle que le vent avait prise. De plus le matin et le soir le courant coulait à angle droit de la direction du vent qui soufflait dans le moment.

D'après ces exemples, lorque l'on observait le mieux les forts vents, et que l'on occupait les postes à ce moment là ou immédiatement après, il est tout à fait évident que le courant ne coule pas dans la même direction que le vent qui souffle dans ces parages à ce moment. Au contraire le courant continue à tourner comme d'ordinaire ; bien que ses mouvements paraissent plus troublés ; et la force du courant était ainsi plus grande durant les périodes de vents. Le courant en aucun temps donné peut donc porter dans

n'importe quelle direction sans tenir aucun compte du vent ; tandis que d'un autre côté il faut inférer que lorsqu'on peut obtenir des observations pendant une période d'une semaine au moins, on trouvera que la plus grande somme de portée avait eu dans la même direction générale que le plus grand parcours total de milles de vent.

Changement ordinaire de direction du courant relativement au vent et à la marée.—Si nous cherchons une explication des deux caractères qu'indiquent ces courants, il semblerait donc raisonnable d'attribuer le changement de direction du courant à l'influence de la marée ; et d'étudier toute tendance du courant à couler dans une direction dominante comme étant due à l'influence du vent. La difficulté d'adopter cette vue c'est que la période pendant laquelle le courant change complètement de direction est de 16 heures en moyenne, aux postes les plus ouverts. La période est donc de près de deux heures plus longue que la période de la marée, qui est d'environ 12 heures ; et cette différence dans les deux périodes a pour résultat pratique un manque absolu de rapport entre la direction du courant et le temps de la marée.

Il est possible de supposer que la période plus longue de 16 heures est de la nature d'un excédent de courant qui s'accorde avec la période de marée vers le temps occupé par le changement de direction contraire ou par la gauche comme elle se produit quelques fois Les observations ne justifient pas cette vue ; parce que c'est durant les périodes les moins troublées et aussi lorsque l'influence de la marée est la plus forte, que la période de 16 heures est la plus distincte. Mais si la chose était prouvée, on pourrait trouver une explication dans l'intervention de la marée entre la marée qui entre dans le détroit de Belle-Isle et la marée principale du golfe Saint-Laurent qui entre par le détroit de Cabot. Autrement nous devons chercher quelque cause qui est capable de prolonger la période ordinaire de marée, en retardant la vitesse du changement du courant lui-même.

La période ne pourrait être prolongée par l'effet combiné d'une poussée de vent. L'effet d'un vent constant sur un courant qui changerait continuellement de direction avec la marée, serait de le faire couler plus fort et changer de direction plus lentement que lorsqu'il coulerait dans le seus du vent ; et d'être plus étale et changer de direction plus rapidement lorsqu'il coulerait contre le vent. Mais il serait impossible pour un vent constant ou la poussée de surface qu'il produit, de changer la période de rotation ou le temps que le courant prendrait pour changer oomplètement de direction.

Cette période ne pourrait se prolonger que par la combinaison avec une autre rotation en sens contraire. Si le vent lui-même devait rétrograder continuellement vers la gauche d'après la manière d'une tempête perpétuelle, il pourrait produire ce résultat. Il est possible que le changement de direction ou cette rétrogradation du vent puisse certaine fois avoir un effet appréciable ; et il est juste de remarquer que dans la partie nord du golfe Saint-Laurent le vent, en général, rétrograde vers la gauche durant les tempêtes et tend ainsi à prolonger la période de changement de direction du courant.

La seule rotation vers la gauche d'un caractère constant que nous connaissions, est la circulation générale dans le golfe lui-même, que nous verrons prouvée d'une manière assez concluante lorsque nous étudierons dans leur ensemble tous nos renseignements. Il est difficile de dire si une lente circulation de cette nature aurait un effet appréciable sur le changement de direction du courant ; mais elle peut au moins servir à démontrer que le prolongement de la période de marée que nous trouvons ici, s'accorde avec la direction opposée dans laquelle cette circulation générale a lieu ; et en tant que le démontrent nos renseignements, ces deux caractéristiques sont logiques et s'expliquent l'une l'autre.

DENSITÉS ET TEMPÉRATURES.

Dans toute la région sous considération, la densité de l'eau de la surface est plus élevée et beaucoup plus uniforme que dans le reste du golfe. Il y eut des temps cependant où l'on trouva des densités plus basses dans les environs de l'extrémité est d'Anticosti. A cette exception près, la densité de l'eau de surface dans toute l'étendue située au nord-est d'une ligne allant du Cap-Ray à Heath-Point, et comprenant le chenal nord d'Anticosti, ne varie que de 1·0234 à 1·0242. Ceci est basé sur 231 déterminations

faites dans toute cette région pendant les courses faites en juillet, août et septembre. Il était très rare de trouver des densités au-dessous de la plus basse de ces limites, excepté localement près des embouchures des rivières. A l'extrémité ouest du détroit de Belle-Isle lui-même (au large de la Baie-Fourteau au commencement de septembre) la densité de surface était de 1·0239 à 1·0241. Ces densités sont la véritable gravité spécifique de l'eau à 60° Fahrenheit, déterminée avec les mêmes précautions prises auparavant pour en assurer l'exactitude.

Ce résultat est important en ce qu'il démontre que les densités les plus basses dans la partie sud-ouest du golfe Saint-Laurent sont limitées à ce côté ; et cela confirme de plus la conclusion à laquelle on est déjà arrivée la saison dernière, que la portée générale du courant en travers du golfe, telle que démontrée par l'eau de densité plus basse est dans la direction d'une ligne allant de Gaspé au Cap Nord. (*Voir* la carte générale de la densité de l'eau dans la partie sud-ouest du golfe Saint-Laurent, Planche III, dans le rapport des progrès du 13 avril 1896.)

La densité en plein Atlantique, d'après sept déterminations faites à la fin de juin au large des côtes sud et sud-est de la Nouvelle-Ecosse, a été trouvée varier de 1·0237 à 1·0242, ce qui est virtuellement la même que dans cette partie nord-est du golfe. On peut donc dire, relativement à ces deux divisions du golfe, que dans toute la partie nord-est la moyenne de densité de surface varie de 1·0235 à près de 1·0245 ; tandis que dans la partie sud-ouest, la densité est au-dessous de 1·0235, descendant ordinairement à 1·0220, et tombant dans le courant de Gaspé lui-même à 1·0210. La ligne de division entre ces deux parties du golfe coure approximativement de l'extrémité est d'Anticosti, à un point dans le milieu du détroit de Cabot, à environ 20 milles à l'ouest du Cap Ray. Les densités dans la partie la plus large près de cette ligne de division varient jusqu'à un certain point, juste comme les autres lignes de densités égales ailleurs varient dans leurs positions. D'un autre côté, la tentative d'obtenir localement quelques différences, qui correspondissent aux diverses directions du courant, n'a eu aucun résultat ; bien qu'on ait pris dans ce but un grand nombre de températures et de densités aux divers postes.

Les meilleures observations pour connaître la somme de changement dans la température de l'eau de surface avec la saison, ont été faites à une série de points, espacés de 5 milles les uns des autres, sur chacune des lignes suivantes :—(1.) Depuis 30 milles au large de la Pointe Heath jusqu'au Cap Saint-Georges, le 6 juillet. (2.) Depuis le poste C, au large du Cap Whittle, jusqu'au large du Cap Georges, le 3 août. (3.) Même ligne que le n° 1, parcourue une seconde fois le 28 septembre.

Les résultats ont été comme suit :—

(1.) 6 juillet. De 49½° à 51½°. Moyenne = 50.°93.
(2.) 3 août. De 50° à 54°. Moyenne = 52.°68.
(3.) 28 septembre. De 52° à 54°. Moyenne = 53.°62.

Les densités profondes qui suivent serviront aussi à démontrer avec quelle exactitude elles correspondent avec celles trouvées les saisons précédentes dans d'autres parties du golfe, aux mêmes profondeurs. (*Voir* Rapport des progrès, 13 avril 1896 ; p. 7, et tableaux A à F.) Les densités à ces profondeurs ont aussi été obtenues pour la comparaison en plein Atlantique au large de la côte de la Nouvelle-Ecosse. Elles ont été prises à six endroits, à dix ou quinze milles de la côte, sur une ligne partant du large de la baie de Liverpool, passant par Halifax, jusqu'à 13 milles à l'est du Cap Canso.

DENSITÉS PROFONDES dans l'Atlantique, et dans la partie nord-est du golfe Saint-Laurent.

Localité.	Surface.	10 brasses.	20 brasses.	30 brasses.	50 brasses.	100 brasses.
Dans l'Atlantique au large de la Nouvelle-Ecosse, 30 juin et 1er juillet 1896	1·0240	1·0243	1·0245	1·0246		
	1·0240	1·0243	....	1·0246	1·0245	
	1·0237	1·0243	1·0245			
	1·0239	1·0243	1·0244			
	1·0239	....	1·0243	1·0243		
	1·0237	1·0239	....	1·0243	1·0243	
Poste A.—10 juillet	1·0234	1·0240	1·0243	1·0243	1·0246	1·0253
14 juillet	1·0235	1·0239	1·0242	1·0245	1·0247	1·0255
Poste D.—21 août	1·0236	1·0237	1·0242	1.0245		
22 août	1·0236	1·0239	1·0244	1·0246		
Poste E.—24 août	....	1·0241	....	1·0245	1·0248	
A 7 milles au sud du poste E	1·0239	1·0240	....	1·0248		
A 21 milles au sud du poste E	1·0235	1·0241	....	1·0248		
Poste F.—28 août. Matin	1·0236	1·0241	1·0245	1·0248		
28 août. Après-midi	1·0238	1·0240	1·0247	1·0247		
A travers du détroit de Belle-Isle. Trois points, espacés de 3 milles, 1er septembre 1896	1·0239	1·0240	....	1·0245		
	1·0240	1·0240	1·0243			
	1·0239	1·0241	1·0244			
Poste G.—10 sept.	1·0240	1·0240	1·0242	1·0246		
14 sept.	1·0238	1·0239	1·0243	1·0247		
Poste H.—21 sept.	1·0240	1·0244	1·0246			
24 sept.	1·0235	1·0238	1·0247	1·0247		
25 sept.	1·0235	1·0239	1·0246	1·0247		

Les températures profondes obtenues démontrent que dans cette région comme ailleurs dans le golfe, la couche froide se trouve à une profondeur d'environ 50 brasses. Les trois points dans le détroit de Belle-Isle sont sur une ligne en travers du détroit de la Pointe-Amour à l'île Green ; dans la même partie du détroit dans laquelle les examens détaillés de 1894 ont été faits.

Profondeur.	Poste A.	Poste D.		Détroit de Belle-Isle, 1er sept. Trois points, espacé 3 milles.		
	10 juillet.	20 août.	22 août.			
	°	°	°	°	°	°
Surface	50	54	55	52	53	57
10 brasses	42	51	51	46	51	55
20 do	34	44	40	40	38	48
30 do	31½	36	38	....	37	39
40 do	....	31	35			
50 do	31					
75 do	31½					
100 do	36½					

RENSEIGNEMENTS OBTENUS SUR LES COURANTS.

Durant la saison on a recueilli une somme considérable de renseignements précieux sur les courants dans cette partie du golfe. En prenant avantage des temps orageux, on les a obtenus avec peu de perte de temps dans l'ouvrage principal. Les pêcheurs ont pu donner les meilleurs renseignements, parce qu'ils ancrent leurs bateaux et ont ainsi un point fixe pour faire leurs observations ; tandis que les patrons des goélettes de commerce ont de la difficulté à distinguer le courant de la dérive. D'un autre côté, les

goélettes de pêche aux phoques, qui restent dans la glace et dérivent avec elle, peuvent souvent donner des renseignements satisfaisants. En obtenant des renseignements de la part des pêcheurs, on a pris soin de voir à ce qu'ils décrivissent les courants tels qu'ils les trouvaient à quelques milles au large de la côte ouverte, loin du voisinage des grandes baies ou des chenaux dans des îles où il pouvait y avoir des courants d'une nature locale. En questionnant les hommes ayant une plus longue expérience et en comparant leurs déclarations, on pouvait arriver à des résultats dignes de foi.

Dérive de la glace comme indication.—Les courants au commencement du printemps (mars et avril) sont souvent bien indiqués par la dérive des glaces et le grand nombre de petits navires qui font alors la pêche aux phoques. Il est cependant nécessaire de distinguer entre les différentes espèces de glaces qu'on rencontre, et aussi de se rappeler la différence dans les mouvements de l'eau de surface et des courants sous-marins, comme on l'a déjà expliqué ; car autrement les conclusions tirées de la dérive de la glace peuvent être loin d'être exactes.

La glace qu'on rencontre est de trois espèces :—(1) La glace de banquise, ou les véritables banquises qui entrent dans le golfe par le détroit de Belle-Isle. On les trouve aussi au large de la côte sud de Terreneuve presque jusqu'au détroit de Cabot dans l'ouest. (2) La glace plate formant des champs, ou en morceaux brisés, n'ayant pas ordinairement plus de 6 pieds d'épaisseur, mais ayant parfois jusqu'à 10 pieds d'épaisseur. Cette glace se bloque souvent ou se tasse le long des rives ou entre les îles et forme des masses de 20 pieds ou plus d'épaisseur, mais on ne peut jamais la prendre pour de la glace de banquise. Dans cette glace plate on fait quelques fois une distinction entre la "glace du nord" qui entre par le détroit de Belle-Isle dans certaines conditions et la "glace du golfe" qui se forme dans le golfe lui-même. Comme l'effet du vent et du courant sur cette glace est le même dans l'un ou l'autre cas, la distinction n'a pas d'importance pour nos opérations. (3) La glace de rivière du fleuve Saint-Laurant et de son estuaire. C'est aussi de la glace plate, et dans la région de Gaspé on peut facilement par son apparence la distinguer de la glace du golfe. On ne la trouve pas cependant dans la région que nous étudions maintenant.

La glace de banquises, à cause de sa grande profondeur dans l'eau, se déplace évidemment avec le courant sous-marin ; et ne sera pas affectée d'une manière appréciable par le vent. Ces banquises n'indiquent pas nécessairement la direction du courant de manière à affecter la navigation, excepté lorsque le courant de surface suit aussi la même direction, ce qui n'est pas ordinaire. Elles indiquent en réalité la direction moyenne que suit le courant entre la surface et la profondeur de leur tirant d'eau. Ce tirant est limité à environ 35 brasses par la profondeur du détroit. Elles ont donc une grande valeur pour indiquer le mouvement général ou la circulation de l'eau.

La relation de la glace plate par rapport au vent et au courant exige quelques considérations. Il est naturellement tout aussi vrai de dire de cette glace que de la glace de banquise, que la plus grande partie se trouve sous l'eau ; mais comme elle est toujours par morceaux cassés plus ou moins empilés et avec leurs bords retournés en haut, le vent a beaucoup plus de prise sur elle en proportion de son poids total, que sur la glace de banquise. Même en allouant pour cela, sa profondeur dans l'eau donne encore au courant une bien plus grande prise sur elle que n'en a le vent. Par exemple, si cette glace dérive avec un courant dans une direction donnée, et si le vent souffle en travers de cette direction à angle droit, la glace sera rarement déplacée plus de deux points ou trois au plus, en dehors de la véritable direction du courant. Lorsque la glace devient imprégnée d'eau et perd ses bords, comme cela arrive plus tard au printemps, elle suit encore plus exactement la direction du courant.

Lorsque le courant de surface lui-même coule dans la direction de vents soufflant longtemps et continuellement dans un sens comme cela arrive souvent dans cette région, la glace naturellement suit la même direction aussi. De plus dans les régions où le courant prend le caractère de la marée, et que la glace, en temps calme, dérive aussi loin dans une direction avec la marée montante que dans l'autre avec la marée descendante, la direction qu'elle suit en somme, dépend du vent. C'est probablement pour ces raisons que l'on dit souvent que la glace dérive avec le vent ; bien que cela exprime simplement

le fait, sans faire la distinction entre l'influence relative du vent et du courant sur cette glace.

La glace a aussi un effet direct sur la force du courant dans les régions où la direction du courant de surface subit l'influence du vent. Les bords brisés et retournés de la glace donnent au vent une plus grande prise sur l'eau qu'il n'en aurait autrement. Donc, durant les longs vents continus, la vélocité du courant est sensiblement plus grande que s'il n'y avait pas de glace. C'est indubitablement l'explication de la croyance commune que l'on exprime en disant que la "glace fait son propre courant." Il serait bon de rappeler que le poids de la glace lui-même égale le poids de l'eau, qu'il déplace, et par conséquent le vent n'a pas une plus grande masse à mettre en mouvement en produisant un courant de surface que si la glace se fondait et remplisssait le creux qu'elle fait dans l'eau, tandis que la présence de la glace donne au vent une meilleure prise qu'il n'en aurait sur la surface de l'eau libre de glace.

Il y a une condition de la glace qui puisse l'empêcher d'indiquer correctement le courant de l'eau. Lorsqu'elle s'appuie sur une île ou une pointe de terre, et qu'elle est tassée sur une grande distance au large, avec de l'eau libre au delà elle peut circuler autour comme sur un pivot. Le bord extérieur de la masse peut faire ainsi une longue courbe très différente dans sa marche de la direction véritable du courant ; et ses mouvements deviennent aussi irréguliers, attendu que des navires pris dans ces glaces prés les uns des autres dans la soirée peuvent se trouver éloignés de dix ou quinze milles le matin.

Courant et vent —Il y a entre le vent et la force du courant un rapport que l'on n'observe pas aux postes, mais que l'on considère si généralement être le cas qu'on doit l'accepter comme un fait. Il paraît s'appliquer principalement, si non entièrement, aux courants qui sont suffisamment constants dans leur direction. On trouve que ce courant coule plus fort avant que le vent s'élève, lorsque le vent doit souffler dans la même direction, et qu'il ralentit si le vent doit être contre le courant. Les pêcheurs, lorsqu'ils sont à l'ancre sur leurs bateaux, considèrent ces indications comme un avertissement de gros temps. On trouve que ce changement dans le courant avant le gros vent se produit sur les côtes sud et ouest de Terreneuve, et on l'a également remarqué sur la rive nord du golfe Saint-Laurent. Il paraît être dû à l'action du vent durant les tempêtes en retenant d'abord l'eau et ensuite la relâchant, et l'étendue de basse pression de la tempête à mesure qu'elle passe augmente aussi le résultat. Il est également probable que l'effet est plus distinct dans le cas d'eau renfermée, comme c'est très remarquable sur les grands lacs. C'est d'après l'analogie des conditions qui existent là que l'on soumet cette explication.

Les renseignements obtenus sur les courants ont été fournis gracieusement par les personnes suivantes :—

Le capitaine Farquahar, du str *Harlaw*, qui fait des voyages réguliers en été et en automne le long des côtes sud et ouest de Terreneuve. Il a également fait la chasse aux phoques dans le golfe au printemps.

George Curtis, pendant les trente dernières années, a fait trois voyages dans le golfe chaque saison dans une goélette ; faisant la chasse aux phoques le printemps, la pêche à la morue en été et la pêche au hareng à l'automne.

Jonathan Noel, qui a eu une longue expérience dans le golfe comme patron d'une goélette de chasse aux phoques et de commerce.

Aussi quatre patrons de goélettes, Wadman, de Rose Blanche, Terreneuve ; Isaac Shepherds, de la Baie des Iles ; et deux autres.

Sur la côte ouest de Terreneuve, Jonas Shears, John Parsons et William Young, pêcheurs de longue expérience du Havre aux Roches, sur la côte ouverte à l'embouchure de la baie Bonne. Aussi des pêcheurs de l'Anse aux Baleines, dans la Baie Bonne, Lark-Harbour, dans la Baie des Iles et Cow-Head-Harbour, qui pêchent à quelques milles au large de la côte.

Dans le détroit de Belle-Isle, M. T. M. Wyatt, gardien de phares à la Pointe Amour, et Charles Davis, un habitant de la Baie Forteau. Aussi un pêcheur employé depuis les treize dernières années à l'établissement de pêche de l'anse à la Goélette, Baie du Loup.

Sam Gaumond, le seul habitant permanent sur la Grande Ile Mécattina. Il y demeure depuis plusieurs années.

Plusieurs pêcheurs à la Pointe de Natashquan et du petit village de Natashquan.

Deux pêcheurs, vieux habitants de la Baie-des-Renards, près de l'extrémité est d'Anticosti : qui connaissent également bien les côtes du voisinage.

M. Z. Gagné, gardien du phare de la pointe Heath.

CARACTÈRE GÉNÉRAL DES COURANTS DANS LA MOITIÉ NORD-EST DU GOLFE.

Nous pouvons maintenant étudier ces courants dans leur ensemble et tracer leurs mouvements dans toute la moitié nord-est du golfe Saint-Laurent ; et nous appuierons cette étude sur les observations de cette saison que nous avons déjà données en détail, avec les renseignements obtenus, et les notes prises par les capitaines des steamers transatlantiques. Il sera mieux de commencer par le détroit de Cabot lui-même, où se fait le principal échange d'eau entre le golfe et l'océan.

Courants sur la côte sud de Terreneuve et dans le détroit de Cabot.—Sur la côte sud de Terreneuve, entre l'île Saint-Pierre et le cap Ray, le courant porte vers l'ouest, et passe autour du cap Ray dans le golfe. On a trouvé que tel était le cas aux postes au large du cap Ray où l'on a fait des observations en 1894 et 1895 ; et c'est aussi démontré par les banquises au large de l'île Saint-Pierre, qui se portent vers l'ouest même contre un vent du nord-ouest. Il est dit dans le *Routier* qu'en approchant de l'entrée du golfe Saint-Laurent (par le détroit de Cabot), le courant se porte généralement vers le sud sur le côté de l'île du Cap-Breton faisant face au détroit ; mais sur la côte de Terreneuve on a souvent trouvé qu'il se portait vers le nord à une vitesse d'environ un nœud à l'heure. (*St. Lawrence Pilot*, vol. II, 1895 ; page 12.)

Le capitaine Farquahar, du steamer *Harlaw*, qui passe dans ces eaux au cours de ses voyages réguliers toutes les quinzaines pendant l'été et l'automne, dit que le long de la côte sud de Terreneuve la direction est vers l'ouest, et que le courant coule vers l'intérieur autour du cap Ray. En faisant la pêche en été, Curtis a mis sa goélette à l'ancre à trois ou quatre milles au large du cap Ray, et a trouvé que le courant coulait vers l'intérieur. On ne peut mettre à l'ancre beaucoup plus au large, parce que la profondeur augmente rapidement jusqu'à 250 brasses ; mais les observations et les témoignages démontrent que ce courant se fait distinctement sentir sur une largeur de 8 ou 10 milles au large, et il doit s'étendre souvent beaucoup plus loin, parce qu'il occupe quelques fois la moitié de la largeur du détroit de Cabot. Il ne peut donc y avoir aucun doute que c'est le courant ordinaire sur le côté terreneuvien du détroit ; et que c'est cela qui compense pour l'eau qui sort du golfe par le courant extérieur autour du cap Nord, comme il a déjà été expliqué dans des rapports antérieurs sur ces études.

Ce courant vers l'extérieur sur le côté ouest du détroit de Cabot, qui porte vers le sud-est au delà du cap Nord, est le plus constant dans un sens d'aucun des courants aux entrées du golfe, parce qu'il est rarement arrêté par aucune des conditions qui se produisent. Mais il y a des preuves qui démontrent que le courant vers l'intérieur sur le côté du cap Ray n'est pas constant en tout temps. Il y a des cas où des goélettes de chasse aux phoques prises dans la glace au mois de mars ont dérivé dans une direction opposée au delà du cap Ray. Il paraît, cependant, que pendant que le courant coule vers l'intérieur, l'eau est généralement ouverte et libre de glaces flottantes, parce qu'elle reste souvent libre au large de la côte sud de Terreneuve pendant tout l'hiver et le printemps. Cela en soi-même confirme la portée du courant vers l'ouest, parce que l'eau de l'Atlantique doit alors être plus chaude que l'eau du golfe. La preuve tend à démontrer que lorsqu'il y a de la glace au large de la baie Saint-George et du cap Ray, elle vient d'une direction opposée avec le courant général qui porte en travers du golfe de Gaspé vers le cap Nord, et parfois lorsque ce courant ou une de ses branches est chassé plus loin que d'habitude vers l'est. C'est apparemment de cette manière que la dérive de la glace vers l'extérieur sur la côte du cap Ray doit s'expliquer, parce que cela se produit indubitablement de bonne heure au printemps, depuis quelques années du moins, et lorsque certains vents soufflent. Le *Routier* remarque que dans les temps changeables, les

navires peuvent se rendre aussi loin au nord que le Havre-aux-Alouettes(*Lark-Harbour*), dans la baie des Iles, dans n'importe quel mois, parce que seuls les forts vents d'ouest tiennent la glace massée sur la côte, et elle s'éloigne bientôt.

La glace y est donc amenée dans certaines conditions qui indiquent une perturbation dans le courant, car autrement l'eau resterait libre. Cette perturbation du courant est aussi accompagnée par des mouvements circulaires de la glace. Une goélette prise dans la glace au large de la baie Saint-George a tourné en cercle pendant plusieurs jours, entre le cap Saint-George et le cap Ray, sans dépasser ni l'un ni l'autre de ces caps. Lorsqu'il y a de la glace dans cette localité, des mouvements circulaires de même nature se produisent dans le détroit de Cabot lui-même, ce qui indique un courant vers l'intérieur dans quelque partie de la largeur de ce détroit. Il peut donc y avoir ainsi un courant suffisant vers l'intérieur pour compenser l'eau qui sort sur le côté du cap Nord, mais il est possible aussi que l'eau qui sort du golfe puisse être remplacée par un flot vers l'intérieur à travers le détroit de Belle-Isle, qui est quelques fois considérable de bonne heure au printemps.

On ne sait pas au juste ce que devient le courant qui passe vers l'intérieur au cap Ray. En général il n'y a aucun courant appréciable au large de la baie Saint-George, et très peu entre le cap Saint-Georges et la baie des Iles. Nous ne pouvons ainsi retracer cette eau qui coule vers l'intérieur comme un courant réel, mais il est probable qu'il porte vers le nord-nord-est et se disperse dans le golfe dans cette région, parce que la densité de l'eau dans toute la partie nord-est du golfe est la même qu'en plein Atlantique, et cette densité ne pourrait se maintenir sans quelque courant de cette nature vers l'intérieur.

Côte ouest de Terreneuve.—De la baie des Iles à la pointe Riche, le courant devient distinct et court le long de la côte vers le nord-est. Le lieutenant Margesson, lieutenant de navigation du str de S.M. *Buzzard*, qui a été stationné sur cette côte depuis trois ans, dit que le courant dans la saison d'été porte toujours dans cette direction lorsqu'il se fait sentir, et qu'il s'élève à environ un nœud. Le lieutenant Betty, lieutenant de navigation du str de S.M. *Pelican*, qui a passé plus d'une saison en croisière ici, dit qu'il y a un courant presque constant vers le nord-est le long de cette côte entre le cap Saint-Grégoire et la pointe Riche, qui n'est interrompu que par le flux et le reflux des plus grandes baies de la côte. C'est le courant le plus défini et le plus constant dans la partie nord-est du golfe, et ses caractéristiques et le flot extraordinairement constant du courant sous-marin ont été décrits d'après les observations faites au poste G.

Les pêcheurs sur cette côte mettent leurs bateaux à l'ancre aussi loin que 10 ou 12 milles de la côte dans 30 brasses d'eau. Ils ont aussi une excellente occasion d'observer les mouvements des courants. On comprendra cependant que leurs renseignements se rapportent principalement sinon entièrement au courant de surface. Ils disent que sa direction dominante est E.N.E. parallèle à la côte ; et il coule dans cette direction pendant trois ou quatre jours à la fois ; et en somme il a cette direction pendant plus des deux tiers du temps. De 12 à 20 heures avant l'arrivée d'un vent du sud-ouest, il se porte plus fortement dans sa direction ordinaire ; et avant l'arrivée d'un vent du nord-est il se ralentit ; bien que ce ne soit pas une indication aussi certaine de vent, parce qu'il ralentit aussi en d'autres temps. Avec des longs vents continuels de l'est il peut changer de direction. Il peut aussi couler directement vers le large ou sur la côte pendant trois ou quatre heures ou même plus longtemps.

Le courant est plus fort près de la côte et plus faible plus au large ; et on trouve qu'une goélette allant vers l'ouest fait plus de chemin avec de longues bordées ; mais en allant vers l'est, avec de courtes bordées vers la côte.

La glace plate, d'environ six pieds d'épaisseur, fait son apparition au large de la baie Bonne vers janvier ou février et y reste jusqu'en mars ou avril. La direction dont vient cette glace est donnée d'une manière variée ; quelques-uns prétendant qu'elle se forme dans le golfe, et d'autres qu'elle vient par le détroit de Belle-Isle ; parce qu'ils disent qu'ils peuvent distinguer la glace du golfe par son apparence de la glace du nord venant du détroit. On a aussi vu au large de la baie Bonne des banquises assez grandes pour s'échouer dans 30 brasses, mais il est très rare qu'elles viennent plus à l'ouest sur la côte de Terreneuve que la pointe Riche.

La glace sert, cependant, à indiquer la direction ordinaire du courant sur cette côte ; parce qu'elle dérive vers le nord-est en un jour aussi loin qu'elle dérive vers le sud-ouest en trois jours, avec la même force de vent dans un sens ou dans l'autre. Une goélette prise dans la glace au large du Cap Saint-Georges à la fin de mars a dérivé le long de la côte jusqu'à Sainte-Barbe dans environ dix jours ; une distance d'environ 190 milles ; ce qui donne en moyenne le taux ordinaire d'un nœud. La glace porte quelques fois vers l'est tout le long du détroit de Belle-Isle. En mars 1896, deux goélettes prises au large de la baie Bonne ont dérivé avec la glace vers l'est à travers le détroit, et ont été emportées sur le côté de Terreneuve sur l'Atlantique jusqu'à la baie Notre-Dame.

Superficie à l'extrémité ouest du détroit de Belle-Isle.—Entre la pointe Riche et l'entrée du détroit, le courant prend le caractère d'une marée et ne porte pas ordinairement dans une direction plus que dans une autre en somme. La glace peut avoir une dérive considérable lorsque le vent souffle dans le même sens que le courant ; mais quand il est contre le courant la glace reste et remue. Les observations obtenues ici démontrent aussi le caractère de marée du courant dans cette localité, comme il a déjà été décrit.

Sur la rive opposée au large des îles aux Esquimaux les pêcheurs, lorsqu'ils sont à l'ancre à six milles de la côte, trouvent que le courant coule ordinairement le long de la rive dans une direction ou dans l'autre ; mais il y a des fois où il donne sur la côte ou s'en éloigne pendant toute une marée. Nous trouvons ainsi à l'extrémité ouest du détroit de Belle-Isle une étendue dans laquelle la marée prédomine, mais dans laquelle les courants sont irréguliers, et les courants transversaux sont fréquents. L'étendue dans laquelle règnent ces conditions peut être considérée comme s'étendant depuis l'île Greenly vers l'ouest jusqu'à une ligne courant nord magnétique depuis la pointe Riche jusqu'aux îles aux Esquimaux. Il y a aussi un de ces courants transversaux qui coule quelques fois de l'île Greenly vers le sud-est et forme un fort courant portant vers la côte vers l'anse aux Fleurs.

Détroit de Belle-Isle.—Le caractère ordinaire du courant dans ce détroit est de la nature d'une marée, avec un flot presque égal dans chaque sens, pendant que le courant n'est pas troublé par de longs et continuels vents. Sa conduite dans les conditions normales, et lorsqu'il est troublé, a déjà été complétement décrite dans des rapports précédents. (*Voir* Rapport annuel, Départment de la marine, pour 1894 ; pages 95 à 104 ; et Rapport de progrès, avril 1896, planche I.) Tous les renseignements obtenus tendent à démontrer que le courant non troublé lorsque le flot est virtuellement égal à la marée dans chaque direction, est le courant ordinaire pendant tous les mois d'été. Ceci est aussi confirmé par le rapport de M. M. H. Warren, en 1894, au gouvernement de Terreneuve, basé sur l'observation du courant durant une saison qu'il a passé là ; tel que cité dans les rapports de cette exploration. (*Voir* Rapport des progrès, avril 1896 ; page 4.)

Au printemps et tard en automne cependant, le trouble est plus grand ; et le flot peut être plus persistant dans un sens que dans l'autre. On dit ordinairement que le flot est considérable vers l'intérieur à l'ouest de bonne heure au printemps, et si l'on infère cela de la dérive des banquises, on devrait se rappeler que les banquises qui sont amenées dans le détroit par le flot rentrant, retournent rarement ; parce que la plus plupart d'entre elles s'échouent, se brisent ou fondent dans le golfe. Donc le flot rentrant vers le golfe est visible, tandis que celui qui sort peut ne pas l'être. Il est donc nécessaire d'accepter avec précaution toutes déclarations qui peuvent être principalement basées sur la dérive des banquises.

Le caractère ordinaire de marée du courant et son flot égal dans chaque sens durant les mois d'été est confirmé par Curtis, qui a acquis une longue expérience dans ces eaux ; mais au printemps et à l'automne, d'après son expérience, le courant, bien qu'il tourne, coule plus longtemps et plus fort vers l'extérieur que vers l'intérieur ; et porte ainsi vers l'extérieur en somme même lorsque les vents soufflent de l'est. Ceci est corroboré par Noël d'après son expérience dans les glaces pendant qu'il chassait le phoque au printemps ; bien que d'un autre côté ils savent que les phoques sur la glace peuvent être apportés vers l'intérieur dans le golfe à travers le détroit, durant de forts vents du nord-est.

Tous ces témoignages se rapportent nécessairement à la portée du courant de surface ; tandis que d'un autre côté la dérive des banquises indique dans quelle direction

coule le flot sur la moyenne de la profondeur totale ; parce que les banquises sont aussi grandes que le détroit peut les admettre. Ceci explique la difficulté d'arriver à de justes conclusions d'après les témoignages ; attendu que nous savons maintenant que c'est le courant sous-marin plutôt que le courant de surface qui indique la balance du flot dans l'une ou l'autre direction à travers le détroit. Si l'on observait les mouvements des banquises à des intervalles de temps égaux, et par rapport à la marée, on obtiendrait des résultats précieux ; mais il y a peu d'hommes qui prennent le soin ou ont l'occasion de les faire. Il est probable aussi qu'au printemps, une année peut différer d'une autre relativement à la quantité d'eau qui entre dans le golfe ou en sort par le détroit ; mais une étude soigneuse de tous les témoignages obtenus corrobore la conclusion à laquelle est arrivée cette commission après les travaux de la première année ; que le flot ordinaire de la marée dans le détroit ne donne pas plus qu'une faible différence en faveur de la direction intérieure vers le golfe.

En réponse aux circulaires émises par cette commission, des rapports ont été reçus des capitaines des steamers transatlantiques des principales lignes, qui donnent la direction des courants rencontrés au cours de chaque voyage fait par le détroit entre Belle-Isle et son extrémité ouest. Le résultat est comme suit : En 1895, du 11 juillet au 18 octobre, il n'y a de rapports que sur huit voyages. Sur ce nombre le courant portait vers l'extérieur à l'est *six fois* avec une vélocité de 0·25 à 1·50 nœud par heure en moyenne pendant toute la course à travers le détroit ; et *deux fois* il n'y a aucun courant, ou bien il était en partie dans les deux directions. En 1896 il y a des rapports sur vingt-six voyages, qui ont été faits entre le 27 et le 30 octobre. Sur ce nombre le courant porta quinze fois vers l'extérieur avec une vélocité de 0·25 à 2·00 nœuds en moyenne durant la course. Il porta vers l'intérieur à l'ouest *cinq fois*, avec une moyenne de vélocité de 0·75 à 1·50 nœuds ; et *six fois* il n'y avait pas de courant, ou bien il était une partie du temps dans chaque direction.

Durant la saison de 1896, les pêcheurs qui ont passé tout l'été à l'extrémité ouest du détroit, disent que le courant coulait est et ouest avec la marée, comme il le fait généralement. Ces hommes ancrent leurs bateaux dans 5 à 20 brasses d'eau, ou s'ils sont plus au large, ils dérivent en aval et en amont avec la marée. Ils ont ainsi une excellente occasion de connaître la direction du courant ; parce que le détroit n'a que 12 milles de large à cet endroit. Il n'est pas facile de savoir d'eux dans quelle direction la balance du courant a été la plus forte ; mais il paraît qu'en somme le courant a coulé vers l'extérieur dans l'est, plutôt que vers l'intérieur, durant la dernière été. Depuis le commencement de juin jusqu'au milieu de juillet, les vents ont été forts ; d'abord, vers l'est, et plus tard vers l'ouest et le nord-ouest. Depuis ce temps il y a eu plus de vents du sud-ouest que d'ordinaire pendant tout l'été. Il y avait toutes sortes de temps avec le même vent ; et même du brouillard, ce qui n'est pas fréquent de ce point. Les vents de bonne heure dans la saison n'ont pas amené de glace comme ils en amènent généralement ; mais au contraire le détroit a été libre de glace dès le 15 mai, ce qui est plus à bonne heure que d'ordinaire. Bien qu'il y ait eu beaucoup de glace à l'extrémité du détroit sur l'Atlantique pendant tout l'été, il est entré dans le détroit lui-même moins de banquises que d'ordinaire, et on n'en a vu aucune à l'ouest de l'île Greenly. Tel est le rapport du capitaine Macauley, du str *Canada*, de la ligne Dominion, et du capitaine Johnston, de la ligne Allan. Les banquises ont été nombreuses autour de Belle-Isle, et plusieurs sont passées à l'ouest de cette île, et sont sorties en tournant le cap Norman ; mais comparativement peu ont remonté le détroit à l'ouest de ce cap.

Les températures de l'eau dans le détroit, prises le 1er septembre, comparées aux températures obtenues durant la saison de 1894, indiquent que la température de l'eau vers la surface était au-dessus de la moyenne. Ceci correspond presque complètement avec les températures trouvées pendant le flot vers l'extérieur ; mais elles ne sont pas aussi élevées que durant la période de flot persistant vers l'extérieur pendant plusieurs jours, qui se produisît cinq semaines plus tôt pendant la saison de 1894. (*Voir* les températures telles qu'observées le 21 juillet 1894.) La densité à la surface le 1er septembre était de 1·0239, ce qui est distinctement plus bas qu'en 1894, alors que la moyenne de densité à huit endroits dans le détroit était de 1.0243 tel qu'observé de bonne heure en juillet.

D'après un examen des témoignages comparés à ces indications, il paraît que l'écoulement vers l'extérieur pendant cette saison s'est fait principalement à la surface, et ne s'est probablement élevé qu'à une légère différence en faveur de cette direction ; parce que les observations de 1894 indiquent que le courant sous-marin peut maintenir son caractère de marée dans les deux directions, même lorsque le courant de surface a une direction dominante dans un sens sous l'influence du vent. Le courant sous-marin tend ainsi à rendre l'écoulement plus presque égal dans chaque sens que ne l'indique le courant de surface. C'est cependant important à noter, pendant que nous traçons la circulation générale.

La rive nord. (Comté de Saguenay, province de Québec.)—A partir des îles aux Esquimaux ou le large de Saint-Augustin, le long de la côte nord, jusqu'au cap Whittle, tous les témoignages tendent à prouver que le mouvement dominant de l'eau est vers l'ouest, si l'on tient compte de la direction du courant sous-marin ainsi que du courant de surface. Le règne peu ordinaire des vents du sud-ouest cette saison semble avoir eu son effet sur le courant de surface au poste E, aussi bien que dans le détroit de Belle-Isle ; mais aux trois postes sur cette rive, C, D et E, le courant sous-marin portait ordinairement vers l'ouest. Là où la direction dominante est indiquée d'une manière plus claire par le courant sous-marin que par le courant de surface, la dérive des banquises est une indication précieuse. Les capitaines des lignes de steamers les ont vues aussi loin dans l'ouest que les îles Mecattina, et quelques fois, bien que rarement, elles atteingnent le cap Whittle. Il y a des preuves qu'une petite banquise a été aperçue une fois de bonne heure au printemps aussi loin que Natashquan. D'après le témoignage indépendant de deux pêcheures de cet endroit, la banquise avait trente verges de côté, et aussi haute que les mâts d'une goélette. Il paraît qu'il faut une combinaison de circonstances favorables pour les amener aussi loin que cela, cependant. La manière dont ces banquises s'avancent dans l'ouest est décrite comme suit par Noël : Une banquise au large de Saint-Augustin dériva en un jour dans une direction sud-ouest jusqu'à l'île Treble-Hill, portant au large de la côte ; le lendemain elle vint carrément vers la terre dans une direction nord-ouest ; elle continua ensuite dans une direction sud-ouest, et se fraya ainsi un chemin vers l'intérieur. Curtis dit aussi qu'à moins de deux milles de la côte, où le courant coule avec plus de force dans les deux directions, il porte encore vers l'ouest en somme, et que cela s'applique à toute la rive depuis Saint-Augustin jusqu'au Cap Whittle. On remarquera que les banquises sur cette rive sont transportées vers l'ouest plus de deux fois plus loin que sur le côté de Terreneuve, où on en trouve rarement au delà dela Pointe Riche.

Le patron d'une goélette qui passa la première partie du printemps de 1896 au large des îles Mecattina, dit que le courant alors coula vers l'ouest continuellement pendant trois semaines. Le vent à cette époque soufflait de l'est, variant de E. S.E. à E.N.E. Dans d'autres temps il a trouvé aussi que telle était sa direction ordinaire en somme.

A la Grande Ile Mécattina, qui est bien au large de la côte, Gaumond dit que le courant coule dans l'une ou l'autre direction, mais qu'il est plus fort vers l'ouest. De bonne heure au printemps la glace passe vers l'ouest à la vitesse de la marche, qu'il évalue à trois nœuds à l'heure. Le chenal entre cette île et la terre ferme gèle en hiver, et si la glace y est plus ou moins tassée, l'île devient virtuellement une pointe de terre qui peut ainsi augmenter le courant. La force du courant est également indiquée par la dérive d'une goélette qui a été prise de calme le 3 juin dernier, au large de l'île extérieure. Depuis l'obscurité vers 20 heures jusqu'à 4 heures le lendemain matin, elle dériva depuis cet endroit jusqu'à la Petite Ile Mécattina, une distance de 22 milles en 8 heures, ou près de trois nœuds à l'heure. Il est peu probable que le courant en plein golfe dépasse jamais ce taux de trois nœuds excepté dans des conditions spéciales dans le détroit de Belle-Isle lui-même. Les pêcheurs parlent très souveut de vélocités beaucoup plus grandes dans ces parages ; mais on trouve toujours après renseignements pris que ces vélocités sont exagérées, ou bien qu'elles se rapportent à des ouvertures au large de certains points ou dans des chenaux restreints.

Une mesure de vélocité du courant de surface dans une direction est, ou contraire à son cours ordinaire, a été obtenue à la fin de juillet 1894, à trois postes situés entre la pointe Riche et les îles aux Esquimaux. Ces postes ont été occupés immédiatement

après des vents prolongés de l'ouest, et l'on dit dans le rapport de cette année-là, que les vélocités qu'on a trouvées alors étaient probablement aussi fortes qu'il y en ait jamais eu dans une direction est, à cause des conditions spéciales dans le temps. La vélocité s'élevait à 0·79 de nœud par heure au milieu et de 1·19 à 1·37 nœuds sur les deux côtés. La couche d'eau en mouvement avait une épaisseur de 5 à 10 brasses seulement. (*Voir* les conditions telles que décrites dans le rapport annuel, département de la marine, pour 1894 ; pages 103 et 104.)

On a reçu des capitaines des steamers transatlantiques, en réponse aux circulaires, des rapports dans lesquels ils divisent le golfe en plusieurs régions. Dans la course entre la pointe Heath et l'île Greenly, le courant qu'ils ont rencontré à chaque voyage est décrit, avec le résultat suivant : En 1895, du 11 juillet au 18 octobre, on n'a fait des rapports que sur huit voyages. Sur ce nombre, il y eût *six fois* où il n'y avait pas de courant appréciable ; et *deux fois* le courant portait vers l'ouest avec une vélocité d'un demi-nœud. En 1896, on a fait des rapports sur vingt-quatre voyages, faits entre le 5 juillet et le 30 octobre. *Dix fois* il n'y avait aucun courant appréciable ; *neuf fois* le courant portait vers l'est avec une vélocité variant de 0·20 à 0·75 d'un nœud par heure en moyenne durant les courses ci-dessus ; *cinq fois* le courant portait vers l'ouest, avec une vélocité variant de 0·30 à 0·75 d'un nœud en moyenne.

Il est clair qu'en étudiant des courants comme ceux-ci, il faut faire une distinction entre la direction de l'eau de surface et la direction dans laquelle se fait la circulation générale. Il ne peut y avoir que peu de doute que lorsque le courant de surface et le courant sous-marin sont pris en considération, le mouvement de l'eau en somme se fait vers l'ouest sur la côte nord depuis les îles aux Esquimaux jusqu'au cap Whittle.

Le courant de surface aura aussi cette direction lorsqu'il n'est pas dérangé, ou durant les vents d'est ; mais sa direction réelle est très irrégulière et peut se faire dans presque toutes les directions. En comparant les observations obtenues aux postes C, D et E, avec d'autres témoignages, on trouve que ces observations peuvent être considérées comme un bon exemple de la conduite ordinaire du courant, tel que donné maintenant ; et elles démontrent que même lorsque le courant de surface porte dans d'autres directions, le courant sous-marin coule encore ordinairement vers l'ouest.

Il est plus que probable que l'eau qui coule vers l'ouest le long de la rive nord est un courant de retour correspondant au courant nord-est sur le côté de Terreneuve. Il n'y a aucune autre direction d'où cette eau pourrait venir ; parce que toute eau qui pourrait entrer par le détroit de Belle-Isle est tout à fait insuffisante pour maintenir le débit. Un fort volume doit porter vers l'ouest si c'est en réalité la direction ordinaire du courant sous-marin depuis environ 15 brasses en descendant, où la profondeur totale a rarement moins de 40 brasses.

L'eau doit traverser du côté de Terreneuve vers la rive nord dans l'étendue déjà mentionnée, située entre la pointe Riche et l'extrémité ouest du détroit de Belle-Isle. Sur les confins ouest de cette étendue il y a un courant constant venant du sud-ouest et un autre portant vers l'ouest, tandis que sur le côté est une forte marée montante et descendante se fait sentir dans le détroit lui-même. Il peut y avoir des fois où de longs vents continus donnent au courant de surface une direction qui soit est ou ouest selon sa propre direction. Comme la profondeur varie de 30 à 75 brasses, elle suffit pour permettre à l'eau de se porter en travers vers la rive nord comme courant sous-marin, comme c'est très possible. On explique ainsi la nature très irrégulière des courants dans cette étendue.

Sur la côte ouest de Terreneuve, le courant de surface et le courant sous-marin suivent la même direction ; mais dans le courant de retour sur la rive nord la direction est conservée principalement par le courant sous-marin, tandis que le courant de surface coule fréquemment vers l'est. La raison de cela doit être que dans ces latitudes les vents dominants soufflent de l'ouest ; et ils sont dans le sens d'un courant et contre l'autre ; et mettent ainsi en sens inverse le courant de surface.

Bien que le courant sur le côté de Terreneuve soit ainsi le plus distinct, le courant de la rive nord est le mieux connu, parce qu'il se trouve plus directement sur la route des steamers transatlantiques ; et cette côte est aussi plus fréquentée par les pêcheurs. Les banquises portées vers l'ouest par le courant ont pu également être prises comme une corroboration de l'ancienne croyance dans la direction dominante vers l'intérieur du courant

dans le détroit de Belle-Isle ; mais l'examen qu'on fait aujourd'hui indique une explication bien différente, comme nous l'avons vu.

Du Cap Whittle à la Pointe Heath, et le chenal nord d'Anticosti.—D'après les observations de 1895, dans le détroit de Mingan, il paraît que le courant y a un caractère de marée avec un écoulement qui est virtuellement égal dans chaque direction. (*Voir* Rapport des Progrès, avril 1896, pages 17 et 18.) Il n'y a, par conséquent, aucun courant direct à attendre dans le chenal nord d'Anticosti.

A la pointe Natashquan, qui est à moitié chemin entre le cap Whittle et les îles Mingan, les observations durant l'été avec les bouées à pavillon démontrent que le courant de surface porte plus vers le sud-est que l'intérieur. Les observations démontrent que cet écoulement vers l'extérieur est encore plus marqué au cap Est, où la direction est vers le sud pendant les deux tiers du temps. Des gens qui connaissent Anticosti disent aussi que c'est seulement sur la courte partie de côte, depuis Table-Head jusqu'au cap Est, où la rive coure nord et sud, que le courant a une direction dominante de cette nature.

Au poste A on a trouvé que la direction dominante du courant était la même que la direction des vents qui avaient la plus grande vitesse à ce moment. Comme les vents qui soufflent de l'ouest sont ceux qui prédominent en aucun temps, il est probable que le courant de surface a ordinairement cette tendance vers l'extérieur. Ceci se trouve confirmé par l'expérience du capitaine Macauley, du str *Canada*, qui dit qu'en traversant de la pointe Heath au cap Whittle, les navires sont portés plus vers le sud par les vents du nord-ouest que vers le nord par les vents du sud-est.

Comme il n'existe aucune preuve d'un courant direct dans ce chenal, la tendance du courant de surface vers l'extérieur doit prendre son origine dans le chenal lui-même ; et elle paraît être balancée par une tendance vers l'intérieur du courant sous-marin. Les deux séries d'observations obtenues au poste C démontrent que le courant qui porte vers l'ouest le long de la rive nord, en atteignant le cap Whittle, porte en somme vers le nord-ouest. Cette direction dominante est plus marquée dans le courant sous-marin qu'à la surface ; et cette direction du courant vers l'intérieur autour du cap Whittle doit être considérée comme un courant intérieur pour compenser l'écoulement à la surface.

Ces directions dominantes du courant lorsqu'on les prend ensemble, tendent à la conclusion que l'eau en somme traverse du cap Whittle vers le cap Est. C'est probablement surtout comme courant sous-marin ; parce que les vents qui soufflent de l'ouest influent sur l'eau dans leur propre direction. Mais comme la direction vers le sud est plus forte sur le côté d'Anticosti, l'eau de surface paraît être transportée contre ce côté par la direction vers l'ouest de l'eau au large du cap Whittle ; ce qui démontre que son influence se fait sentir sur toute la longueur en travers.

Au large de l'extrémité est d'Anticosti, le gros de l'eau porte vers l'ouest, comme nous l'avons vu par les observations des courants sous-marins aux postes B et H. Il est plus que probable que cette eau continue vers l'ouest, et contribue au courant de retour qui compense le courant de Gaspé. La température et la densité de cette eau ne fournissent pas d'indications positives montrant d'où elle vient ; et bien qu'elle puisse possiblement être tirée de la partie centrale du golfe, où l'eau entrant au cap Ray se disperse, il paraît plus probable que c'est de l'eau qui est venue du cap Whittle.

CIRCULATION GÉNÉRALE DANS LE GOLFE.

Bien qu'il y ait certains exemples dans cette région de courants qui coulent assez uniformément pour être appelés constants, nous avons cependant trouvé qu'il était possible d'après une observation continue ou une longue expérience d'arriver à une direction dominante pour chaque localité ; ou la direction dans laquelle le courant coule le plus fréquemment, et dans laquelle, par conséquent, porte le gros de l'eau. En faisant la revue de ces mouvements de l'eau, en vue de tracer la circulation générale dans le golfe, c'est le principe de la balance du courant qui est le plus évident. Chaque fois qu'il y a un courant d'un caractère constant, il y a un courant de retour correspondant pour le compenser. Ainsi dans le détroit de Cabot, l'eau sortant vers l'extérieur au cap Nord, est balancé par l'eau qui entre au cap Ray ; le courant vers le nord-est sur le côté ouest

de Terreneuve est balancé par la direction contraire du mouvement sur la rive opposée ; et nous avons d'assez bonnes indications d'un courant de retour pour compenser le courant de Gaspé.

C'est cette balance de courant qui démontre la nature et la direction de la circulation de l'eau dans le golfe. Si nous commençons à la tracer à partir du détroit de Cabot, où se fait la balance entre le golfe et l'océan, le courant vers l'intérieur au cap Ray paraît se disperser plus ou moins loin dans la partie centrale du golfe, mais il reprend sa force sur la côte ouest de Terreneuve, et fait une courbe profonde dans l'angle nord-est du golfe et revient vers l'ouest, comme nous l'avons vu, le long de la rive nord. En arrivant au cap Whittle, il se dirige encore vers l'ouest ; et, soit par un courant réel ou en déplaçant l'eau qui vient plus directement du cap Ray, il paraît faire son chemin autour de l'extrémité est d'Anticosti et compense ainsi l'eau qui sort par le courant de Gaspé de l'estuaire du Saint-Laurent. Ce courant, après avoir tourné la côte de Gaspé, porte vers le sud-est comme direction générale à travers le golfe jusqu'au côté ouest du détroit de Cabot, et ses eaux à cet endroit laissent le golfe par le courant qui sort au large du cap Nord. Ce courant se fait encore sentir autour de la côte nord-est de l'Ile du Cap-Breton quelques fois aussi loin que Scatari, avant que de se mêler aux eaux de l'Atlantique.

Ce mouvement général de l'eau dans le golfe est d'accord avec la densité uniforme et relativement élevée de l'eau dans sa partie nord-est, comme il a déjà été dit ; et explique pourquoi cette densité se trouve presque égale qu'en plein Atlantique ; et aussi pourquoi il y a une si faible augmentation dans la température de l'eau de surface à mesure que la saison avance.

Ce doit donc être le cours ordinaire de l'eau, plus spécialement en été, lorsque les courants sont le moins troublés. Mais si parfois au printemps l'eau qui sort dans le détroit de Cabot occupe la plus grande partie de ce détroit, le montant d'eau requis pour la compensation peut couler dans le golfe par le détroit de Belle-Isle. Bien qu'il soit très possible que ceci puisse se produire de bonne heure au printemps de quelques saisons, les témoignages ne sont pas très forts dans ce sens. D'un autre côté, il est plus évident maintenant que jamais qu'il ne peut pas y avoir de courant direct en travers du golfe depuis Belle-Isle jusqu'au détroit de Cabot, selon l'ancienne théorie ; parce que nous voyons maintenant que toute eau entrant à Belle-Isle serait retournée le long de la côte nord plutôt que dans cette direction.

Il paraît aussi que toute la balance ou compensation dans le courant du golfe se fait à la surface et dans les courants ordinaires sous-marins, qui ne s'étendent probablement pas à une plus grande profondeur qu'environ 50 à 60 brasses. Il n'y a donc rien pour démontrer la nécessité d'aucun mouvement appréciable dans l'eau profonde de 60 à 80 brases en descendant, située dans les chenaux profonds du golfe. Les indications directes que nous avons obtenues sont favorables à la croyance que cette eau profonde est tranquille.

Jusqu'à quel point les vents piquant de l'ouest peuvent influencer ces mouvements généraux de l'eau, il serait difficile de le dire. Les vents dominants sur le golfe en général sont nord-ouest en hiver et sud-ouest en été. Ces vents peuvent avoir une influence appréciable pour maintenir le courant sur le côté ouest de Terreneuve et pour le porter plus loin dans l'angle nord-est du golfe avant qu'il revienne. Si l'on attribue cet effet au vent cependant, il est encore bien plus difficile de comprendre comment il se fait que l'eau de densité inférieure en faisant son chemin de Gaspé au cap Nord n'est pas transportée plus loin dans le golfe, mais reste sur le sud-ouest ou sur le côté du vent. Dans des rapports antérieurs on a déjà fait des remarques sur ce trait particulier ; et bien qu'une explication satisfaisante ne soit pas apparente, il pourrait être bon de signaler que le biais du courant dans les deux cas s'accorde avec la rotation de la terre. Ainsi le courant de Gaspé, après avoir tourné autour de la côte de Gaspé, porte vers l'ouest parce que sa course est vers le sud ; et le courant vers l'intérieur au cap Ray, avec une direction nord, porte vers l'est. Comme le golfe Saint-Laurent est situé entre le 46° et le 52° de latitude nord, il est possible que la rotation de la terre peut avoir un effet appréciable.

Il est probable que la température et la densité de l'eau et la direction de ses courants peuvent avoir une portée importante sur les mouvements du poisson, qui jusqu'à présent sont imparfaitement compris. Les pays qui bordent la mer du Nord partagent

cette opinion ; et les renseignements résultant de l'enquête des mouvements et autres caractéristiques de l'eau y sont employés là comme base pour arriver aux raisons de la distribution et la migration du poisson aux différentes saisons. Cette information a sa principale application dans la mer du Nord à la pêche du hareng ; et cependant on attend un rapport pratique des déboursés que l'on fait pour les obtenir ; et l'enquête est d'une telle importance que l'on discute les arrangements d'une coopération internationale parmi les pays bordant la mer du Nord pour mener cette enquête à bonne fin. Dans nos pêcheries, la morue et le maquereau ont une plus grande importance relative que le hareng ; ce qui pourrait justifier la dépense de plus fortes sommes en proportion en servant leurs intérêts par ces enquêtes.

Comme exemple de l'importance de savoir où l'on peut trouver le poisson, et pourquoi il préfère une région à une autre en différentes saisons, on pourrait mentionner que durant la dernière saison les goélettes de pêche revenaient du Labrador en septembre avec des demi-cargaisons, tandis que dans les limites du golfe nous avons trouvé sur le *Lansdowne* que la morue était partout abondante pendant l'été sur les bancs de 30 et 40 brasses, et les goélettes n'en ont pas pris avantage. Les pêcheurs prétendent que le poisson ne se prend jamais lorsque l'eau est limpide, et sa limpidité doit avoir quelque rapport aux conditions physiques dont on a pu s'assurer. Il est connu aussi que la morue se prend dans des eaux moins profondes au printemps, et plus loin du rivage à mesure que la saison avance. Cela peut dépendre plus directement des mouvements du hareng et du capelan qu'elle suit ; mais ce poisson peut être lui-même influencé dans ses mouvements par la température ou autres caractéristiques de l'eau, qui peuvent différer en différents temps.

Note sommaire au sujet de la portée du courant de surface dans la partie nord-est du golfe Saint-Laurent.—D'après la valeur des courants tels que décrits, et la grande variation de direction qu'ils indiquent, surtout à la surface, il est nécessairement difficile de poser des règles relatives au courant affectant le commerce maritime, qui ne soient pas sujettes à de nombreuses exceptions. Il est d'une importance pratique de remarquer que les courants dans toute cette région sont tous lents, et dépassent rarement un nœud par heure dans la saison d'été. C'est sans doute pour cela qu'ils sont si sujets à se déranger, et présentent tant d'irrégularités lorsqu'on les examine en détail.

Il a été possible, comme nous l'avons vu, lorsqu'on examine de plus longues périodes, et lorsque l'on tient compte aussi du courant sous-marin, de tracer la circulation générale de l'eau ; qui dépend d'un plus grand mouvement dans quelque direction dominante plutôt que dans les autres directions, lorsque l'on prend de longues moyennes. Une connaissance de cette circulation générale est importante pour les marins, parce qu'elle comprend tous les courants les plus constants, et elle indique aussi la direction que le courant de surface tend à prendre lorsqu'il n'est pas troublé.

La tendance primaire du courant de surface est donc de suivre la direction que suit la circulation générale dans la localité en question ; mais cette tendance est dérangée et souvent détournée par l'influence de la marée et du vent. L'influence de la marée se montre principalement comme un changement de direction du courant, qui se fait soit sur une étendue limitée, ou complètement autour du compas ; et il est probable aussi que les marées elles-mêmes sont irrégulières dans cette région à cause de l'intervention de l'ondulation de la marée venant du détroit de Belle-Isle avec la marée principale qui entre par le détroit de Cabot. Lorsque le vent reste dans un sens, et a une force un peu considérable, la poussée qu'il imprime à l'eau de surface s'étend bientôt jusqu'à une profondeur de cinq brasses ou plus, et son influence se fait ainsi sentir sur toute l'épaisseur de la couche de surface qui affecte les navires. En général ces influences agissent toutes en même temps, et c'est leur effet combiné qui donne lieu à la manière d'être actuelle du courant de surface.

Il peut, par conséquent, être avantageux de donner en peu de mots la manière d'être actuelle du courant de surface, dans les différentes parties de la région sous considération ; sans faire plus de distinction qu'il est nécessaire entre les causes qui influencent ses mouvements. Il faut comprendre que les courants dont on parle se trouvent au large et ne comprennent pas les courants locaux près du rivage.

Sur la côte ouest de Terreneuve le courant coule presque toujours le long de la rive vers le nord-est. Il n'est presque pas appréciable depuis le cap Saint-Georges jusqu'à la baie des Iles ; mais à partir de là jusqu'à la pointe Riche il est distinct et s'élève ordinairement à un nœud à l'heure. Parfois, le courant peut couler vers le large ou vers la rive pendant quelques heures à la fois. Il est possible aussi que le courant mollisse, ou soit en sens contraire à la surface, durant de gros vents du nord-est.

De la pointe Riche à l'extrémité ouest du détroit de Belle-Isle, les courants sont variables et incertains dans leur direction, et les courants transversaux sont fréquents. On a déjà expliqué les raisons. La superficie sur laquelle ces courants peuvent se produire s'étend vers l'ouest depuis la partie la plus étroite du détroit à la pointe Amour jusqu'à une ligne à travers la pointe Riche, courant nord magnétique jusqu'aux îles aux Esquimaux. Vers le côté ouest de cette superficie, les courants ont ordinairement moins d'un nœud, et excèdent rarement un nœud et demi ; mais vers l'entrée du détroit leur force augmente, tandis qu'en direction ils se rapprochent plus de la ligne du détroit lui-même.

Les caractéristiques du courant dans le détroit de Belle-Isle lui-même ont déjà été complètement décrites. (*Voir* les rapports déjà cités, et aussi les avis aux marins, n° 65 de 1895, département de la marine et des pêcheries, Ottawa.)

Sur la ligne des steamers à travers cette région, de l'île Greenly à la Pointe Heath, le courant de surface a en général les caractéristiques suivantes dans la saison d'été, telles qu'obtenues d'après les observations dans les mois de juillet, août et septembre 1896 :—Depuis le large des îles aux Esquimaux jusqu'à l'extrémité est d'Anticosti, la force du courant varie ordinairement d'un demi-nœud à un nœud à l'heure. En direction le courant change continuellement, et il fait ordinairement une révolution complète autour du compas par la droite. Dans les temps ordinaires, la manière dont ce changement de direction se produit est telle que la direction du courant est hors de rapport avec le temps de la marée. (D'après des observations continues sur les courants de surface et sous-marins, on leur a trouvé avec la marée quelques rapports qui s'appliquent au courant de surface durant les périodes de temps calmes.) Quant à l'influence du vent, lorsqu'on prend une période de plusieurs jours ou une semaine, on trouve que la plus grande portée a eu lieu dans la même direction générale que le plus grand parcours total du vent ; mais en aucun temps particulier la direction du courant est rarement la même que le vent qui souffle localement.

Sur les différentes parties de cette route, on peut aussi remarquer que le long de la rive nord à partir du large des îles aux Esquimaux jusqu'au cap Whittle, la direction du courant suit plus ordinairement la rive, plutôt que donnant au large ou sur le rivage. De plus, si on en juge d'après le mouvement général de l'eau tel qu'indiqué par le courant sous-marin, il est probable que le courant de surface se porte avec plus de force vers l'ouest durant les vents d'est, que vers l'est durant les vents d'ouest. (De bonne heure au printemps, on dit qu'il atteint une vitesse de trois nœuds lorsqu'il coule vers l'ouest.) Dans les eaux plus ouvertes du cap Whittle à la pointe Heath, les observations font voir qu'il est probable que le courant se porte plus fréquemment vers le sud-est que dans d'autres directions, sous l'influence des vents régnants. De plus, au large du cap Whittle, durant les périodes de temps calme, le courant coule vers le nord-ouest plus que dans les autres directions ; et dans ses mouvements, on peut reconnaître un élément de la marée. Au large de la pointe Heath le courant change aussi de direction, et donne vers le large ou sur le rivage pendant deux heures à la fois.

Etat présent de cette branche de la commission des marées, et ses travaux futurs.—Dans le cours des trois dernières années un examen général des courants dans l'intérieur du golfe Saint-Laurent et les détroits qui le relient à l'océan, a été fait spécialement par rapport aux principales routes de steamers qui le parcourent. Jusqu'à présent on a accordé peu d'attention aux courants dans la large baie formée par le contour de la côte depuis Miscou jusqu'au Cap-Breton, dans laquelle se trouve l'île du Prince-Edouard. Les forts courants de marée du bas du Saint-Laurent n'ont pas encore été examinés ; parce qu'ils sont ordinairement parallèles au rivage et ont moins de tendance à jeter un navire hors de sa route ; et aussi parce que depuis la Pointe-au-Père jusqu'à Québec, les navires jouissent des avantages du service des pilotes. Il était nécessaire aussi d'obtenir

d'abord quelques connaissances sur les courants du golfe et sur leur relation avec l'océan. On n'a encore fait aucun examen des courants dans l'Atlantique au large de l'extrémité extérieure du détroit de Belle-Isle, pour aider les navires se dirigeant vers le détroit. Sur la côte sud de Terreneuve on dit qu'il existe un fort courant vers l'intérieur dans les grandes baies ; et l'on attribue plusieurs naufrages à cette cause. On devrait s'assurer jusqu'à quelle distance au large ce courant se fait sentir, et les conditions du vent et de la marée qui lui donnent la plus grande force ; parce que deux de nos principales routes de steamers suivent cette côte. On a recueilli quelques renseignements sur le cours général du courant sur le côté atlantique de la Nouvelle-Ecosse ; mais les courants sur le côté sud-ouest et dans la baie de Fundy sont beaucoup plus importants. Dans les bras supérieurs de la baie, les courants sont probablement parallèles à la ligne de la côte, comme dans le bas du Saint-Laurent ; mais là, la navigation dépend entièrement de la marée, et l'heure et la hauteur de la marée sont de la première importante. Vers l'embouchure de la baie, les courants exigent un examen dans l'intérêt des lignes de steamers allant à Saint-Jean et aux ports situés dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse. On devrait faire une étude de ces courants tandis que les principaux postes de maréee sont encore en opération ; parce qu'ils sont principalement de la nature des marées, et qu'on ne peut s'assurer de leur direction que par une comparaison directe avec les données de la marée. Elle pourrait servir à donner les renseignements dont on a le plus besoin relativement aux courants sur nos côtes de l'est, et qu'il est important d'obtenir aussitôt que possible dans l'intérêt du commerce maritime du Canada.

J'ai l'honneur d'étre, votre obéissant serviteur,

W. BELL DAWSON,

Directeur du service maréométrique.

TABLEAU 1.—DIRECTION DU COURANT DE SURFACE ; indiquant le temps du
pendant lesquelles le courant a coulé dans les directions indiquées.

NOTE.—Après le 12 août, les directions du courant, durant la journée, sont la moyenne entre

Localité.	1896.	Temps total en heures.	S.	S.S.-O.	S.-O.	O.S.-O.	O.
Station A.							
A mi-chemin entre le cap Est, Anticosti, et le cap Whittle.	Mercredi, 8 juillet..	3½	....	....	....	....	....
	Jeudi, 9 do ..	24	4	1	....	1	3
	Vendredi, 10 do ..	24	2	2	2	1	....
	Samedi, 11 do ..	24	2	2	10	4	8
	12-13 juillet.........	24	9	7	1	6	5
	Mardi, 14 juillet..	24	2	1	6	2	2
	Mercredi, 15 do ..	6½	3	2	3	1	....
	Totaux.........	130	22	15	22	15	18
Station B.							
A 24 milles S.-E. de Heath-Point, Anticosti.	15-16 juillet........	7½	....	....	....	....	....
	Vendredi, 17 juillet..	3½	....	....	....	....	....
	Samedi, 18 do ..	24	6	2	2	2	....
	Lundi, 20 do ..	24	....	....	....	....	....
	Mardi, 21 do ..	24	3	....	....	1	....
	Mercredi, 22 do ..	24	1	1	....	1	6
	Jeudi, 23 do ..	7½	....	....	....	....	....
	Totaux.........	114½	10	3	2	4	6
Station C.							
A 18 miles S. du cap Whittle..	Lundi, 27 juillet..	11	2	....	1	....	....
	Mardi, 28 do ..	24	3	1	1	....	1
	Mercredi, 29 do .	24	1	4	....	4	3
	Jeudi, 30 do ..	24	....	....	....	....	....
	Vendredi, 31 do ..	6½	....	....	....	....	....
	Mercredi, 12 août....	15	....	....	1	3	7
	Jeudi, 13 do	24	2	4	6	10	....
	Vendredi, 14 do	24	....	2	1	3	12
	Samedi, 15 do	24	3	4	4	7	1
	Totaux.........	176½	11	15	14	27	24
Station D.							
A 15 milles S. par O. de la Grande Ile Mécattina.	Mercredi, 19 août...	15	8	2	3	2	3
	Jeudi, 20 do ...	24	1	6	2	3	....
	Vendredi, 21 do ...	24	6	8	4	2	2
	Samedi, 22 do ...	16	9	5	5	2	....
	Totaux.........	79	24	21	14	9	5
Station E.							
A 13 milles S.S.-E. de la baie Shécatica.	Mardi, 24 août...	2	....	....	....	....	....
	Mercredi, 26 do ..	13½	2	....	....	....	....
	Jeudi, 27 do ...	14½	2	....	....	1	....
	Totaux.........	30	4	....	....	1	....
Station F.							
A 10 milles N.N.-O. de la pointe Riche	Jeudi, 27 août...	6	1	....	....	....	....
	Vendredi, 28 do ...	24	3	....	....	....	....
	Samedi, 29 do ...	8	....	....	....	....	....
	Totaux.........	38	4	....	....	....	....

courant dans chaque direction. Les chiffres indiquant le nombre de demi-heures
Les directions sont magnétiques. Variation, 29° à 34° O.

les directions à la surface et à une profondeur de 18 pieds Comparez les planches II et III.

O.N.-O.	N.-O.	N.N.-O.	N.	N.N.-E.	N.-E.	E.N.E.	E.	E.S.-E.	S.-E.	S.S.-E.	S.	Pas de courant.
...	...	...	...	...	...	...	...	1	2	4	...	...
2	...	1	2	4	5	3	1	5	2	2	4	12
1	2	2	1	3	3	3	8	9	1	2	2	6
1	3	1	1	...	1	3	3	3	1	...	2	5
...	2	1	...	...	...	...	1	5	7	4	9	...
...	...	1	2	1	1	...	3	10	10	5	2	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	3	3	...
4	7	6	6	8	10	9	16	33	24	20	22	25
...	...	1	...	4	6	2	1	...	1	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	7	...	...	...	...
4	...	7	2	2	3	2	2	6	4	3	6	1
...	...	...	2	3	3	12	17	5	3	...	...	3
...	...	...	1	2	8	13	7	2	...	3	3	8
3	1	...	...	...	1	4	6	7	6	1	1	10
...	...	2	1	4	2	5	1	...	...	...	...	...
7	1	10	6	15	23	38	34	27	14	7	10	22
1	...	...	3	...	1	2	2	1	4	5	2	...
2	1	2	3	3	8	8	5	3	3	4	3	...
3	...	3	3	3	4	4	3	4	2	5	1	2
...	...	...	1	...	8	15	3	6	11	4	...	...
...	...	...	4	4	4	1	...	...	...	...	...	...
5	2	4	2	1	...	...	...	...	...	...	...	5
4	1	9	5	4	1	...	...	...	1	...	2	1
13	14	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3
4	5	8	6	4	...	...	...	...	...	1	3	1
32	23	26	27	19	26	30	13	14	21	19	11	12
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	8	5
...	3	...	...	1	2	5	7	7	...	4	1	7
...	...	...	...	...	...	...	...	1	4	16	6	5
...	...	...	...	...	...	...	...	4	2	5	9	...
...	3	...	...	1	2	5	7	12	6	32	24	17
...	...	...	...	...	1	3	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	2	2	1	1	10	1	8	2	...
...	2	...	...	...	...	...	9	5	...	2	2	8
...	2	...	...	2	3	4	10	15	1	10	4	8
...	...	...	...	...	...	2	6	...	...	2	1	1
...	8	5	1	9	1	4	3	8	2	1	3	3
...	5	1	...	...	...	...	...	2	...	1	...	7
...	13	6	1	9	1	6	9	10	2	4	4	11

TABLEAU I.—Direction du courant de surface,

Localité.	1896.	Temps total en heures.	S.	S.S.-O.	S.-O.	O.S.-O.	O.
Station G.							
A 12 milles O.N.-O. de Cow-Head (à l'ouest de la côte de Terreneuve).	Jeudi, 3 sept..	2	....	....	....	....	....
	Mardi, 8 do ..	13	....	....	....	....	....
	Mercredi, 3 do ..	24	....	....	....	....	....
	Jeudi, 10 do ..	22½	....	....	....	....	....
	Vendredi, 11 do ..	4	....	....	....	....	....
	Lundi, 14 do ..	6½	....	....	....	....	....
	Totaux........	72	....	....	....	....	....
Station H.							
A 13 milles S.-E. de Heath-Point, Anticosti.	Mercredi, 16 sept..	2½	2	2	....	....	....
	Jeudi, 17 do ..	16½	4	....	....	....	2
	Lundi, 21 do ..	8	2	2	2	....	....
	Mardi, 22 do ..	5	....	....	....	....	1
	Jeudi, 24 do ..	15½	3	8	2	....	....
	Vendredi, 25 do ..	15½	....	1	1	6	3
	Samedi, 26 do ..	3	....	....	....	....	....
	Totaux........	66	11	13	5	6	6

indiquant le temps du courant, etc.—*Suite.*

O.N.-O.	N.-O.	N.N.-O.	N.	N.N.-E.	N.-E.	E.N.-E.	E.	E.S.-E.	S.-E.	S.S.-E.	S.	Pas de courant.
....	.....	3	1	....	...	....	.....	....	......	....	.....	....
....	......	4	9	6	......	6	.....	....	......	....	......	1
....	.	9	1	....	1	33	3	....	......	....	......	1
....	..	....	......	2	10	27	6	....	.....	....	..	....
....	......	......	......	....	......	....	......	7	1	....	......	....
....	......	3	3	2	1	1	......	....	....	....	.....	3
....	......	19	14	10	12	67	9	7	1	....	......	5
....	.....	....	.....	....	......	....	....	....	1	....	2	....
....	.....	....	1	2	6	5	2	2	4	1	4	4
....	.....	....	.....	....	.....	2	......	3	2	3	2	....
6	3	....	.....	....	...	....	....	....	....	....	......	....
2	...	....	....	4	2	....	......	3	1	3	3	3
6	2	....	....	....	1	8	1	....	1	1	......	....
....	1	....	....	....	......	1	.....	....	1	....	....	3
14	6	....	1	6	9	16	3	8	10	8	11	10

TABLEAU II.—COURANTS SOUS-MARINS ; LEUR VÉLOCITÉ ET LEUR DIRECTION.

Les positions des postes sont indiquées sur la carte marine, planche I. Le temps des observations est l'heure-type pour le 60[e] méridien, calculé d'après le système de 24 heures de minuit à minuit. Les chiffres dans les colonnes indiquent la vélocité du courant en nœuds par heure ; et les directions sont celles vers lesquelles le courant coule. Ces directions sont magnétiques. Variation, 29° à 34° O.

Ces résultats ont été obtenus au moyen d'un flotteur de surface fixe, d'un compteur de courant à trois brasses de profondeur, et d'un évantail en eau profonde supporté par un fil métallique de sondage, conformément aux méthodes expliquées dans le corps du rapport. Les résultats tels que donnés sont dignes de foi. Lorsque le courant sous-marin est si lent que sa portée est incertaine, on donne seulement sa direction générale. La vélocité est correcte jusqu'au dixième le plus proche d'un nœud ; si elle est incertaine, elle est omise.

POSTE B.—AU LARGE DE LA POINTE HEATH, ANTICOSTI. PROFONDEUR, 52 BRASSES.

Profondeur.	Samedi, 18 juillet 1896.							20 juillet.	
	10.30	13.10	14.00	15.30	16.30	17.40	18.40	9.30	10.30
Surface.....	0·5 E *b* S	0·9 SE	0·8 SE	0·8 SE	0·ℰ S *b* E	0·9 S *b* O	1·1 SO	0·2 E *b* S	0·3 SE
3 brasses..	0·4 E *b* S	0·9 SE	0·8 SE	....	0·8 S *b* E	0·9 SO	0·9 OSO	Aucun.	0·3 S
10 do ..	Aucun.	0·4 E	0·7 E	....	Aucun.	0·3 SO	0·6 O *b* S	Aucun.	Lent.
20 do ..	Aucun.	0·4 E	0·4 E	0·5 NE	0·4 NNE	Aucun.	0·5 O	0·6 O *b* S	0·3 O *b* N
30 do ..	....	0·5 E	0·5 N	0·3 NE	9·6 NNE	Aucun.	0·6 O	0·4 O *b* S	....
40 do ..	....	....	0·5 N	....	0·8 N *b* O	0·4 ENE	0·6 O	0·4 O *b* S	....

Profondeur.	Lundi, 20 juillet—*Fin.*					Mardi, 21 juillet.			
	11.30	12.10	13·50	16.15	19.15	10.15	10.50	11.30	14.20
Surface...	SE *b* E	SE *b* E	0·6 ESE	0·6 E *b* S	0·5 ESE	Aucun.	Aucun.	0·5 OSO	0·5 ENE
3 brasses.	0·3 SE	0·4 SE	0·5 SE	0·5 ESE	0·3 NNE	0·6 SO	0·7 O	Courant sous-marin montant à la surface.	0·5 ENE
10 do ..	Aucun.	0·4 SE	0·5 NE	0·4 ENE	0·4 NNE	1·0 O *b* N	0·8 O		0·6 NE
20 do ..	0·3 NO	Aucun.	0·5 NNE	0·6 ENE	0·5 NE	0·7 O *b* N	0·6 O		0·3 E
30 do ..	0·4 ONO	....	Aucun.	0·5 ENE	0·3 NE	0·5 OSO	0·7 O		Aucun.
40 do ..	0·4 ONO	0·2 NO	Aucun.	0·5 NNE	0·4 NE	0·5 OSO	0·7 OSO		....

Profondeur.	Mardi—*Fin.*		Mercredi, 22 juillet 1896.						
	16.00	17.00	9.45	10.40	11.10	13.50	16.10	17.50	18.45
Surface...	0·8 NE	0·9 NE	0·1 O	0·1 O	Aucun.	0·3 NE	0·3 ESE	0·3 ESE	0·4 SE
3 brasses.	0·8 ENE	0·9 NE	0·5 NO	0·5 O	0·6 ONO	0·6 —	0·7 E	....	Aucun.
10 do ..	0·7 ENE	0·5 NE	0·5 OSO	0·5 O	0·7 O	0·3 O	0·8 NE	....	0·5 E
20 do ..	0·5 NE	0·6 NE	0·2 O	0·4 O	0·5 O	0·9 NO	0·6 NNE	....	0·6 NNE
30 do ..	0·5 NE	0·7 NE	0·2 O	....	0·4 O	0·8 NO	0·6 NNE	....	0·6 NE
40 do ..	0·7 NE	0·7 NE	Aucun.	....	0·4 O	0·7 ONO	....	0·9 N	0·8 NNE

Tableau II.—Courants sous-marins—*Suite.*

POSTE H.—AU LARGE DE LA POINTE HEATH, ANTICOSTI. PROFONDEUR, 37 BRASSES.

Profondeur.	Jeudi, 17 sept. 1896.					Lundi, 21 sept.			
	9.05	10.20	14.00	16.10		9.15	9.55	10.55	11.50
Surface.....	0·5 SE	0·6 S *b* O	Lent.	0·5 N *b* E	Weather very rough. Observations approximate.	1·1 E *b* N	0·9 E *b* N	0·9 ESE	1·0 SSE
3 brasses...	0·5 SSE	0·6 S *b* O	0·4 S *b* O	0·6 N		1·1 E *b* N	0·9 ESE	0·9 SE	1·0 SSE
5 do ..	0·7 S	0·6 SSO	....	Lent.		1·1 E *b* N	....	1·0 SSE	1·0 S
10 do ..	0·3 SO	0·3 SO	0·5 ONO	Aucun.		0·9 E *b* N	1·0 ESE	0·8 SE	0·9 S
20 do .	0·3 SSO	0·3 SO	Aucun.	Lent.		0·8 E *b* N	0·6 ESE	0·4 ESE	0·3 S
30 do ..	Aucun.	0·3 SSO	....	....		0·5 E *b* N	0·5 E	Aucun.	Aucun.

Profondeur.	Lundi—*Suite.*			Mardi, 22 sept.				
	13.25	14.50	15.40	10.10	11.10	13.00	14.10	
Surface.....	1·1 S	1·2 S *b* O	— SO (Rolling heavily.)	0·7 NNO	0·7 ONO	0·7 ONO	0·7 O	Gros temps jusqu'à mercredi. Vent E à NNE. 1157 milles en 36 heures.
3 brasses...	1·1 SSO	1·2 —		0·7 NNO	0·7 NO	0·6 NO	0·7 O *b* S	
5 do ..	....	....		0·5 N *b* O	0·6 NO	— NNO	....	
10 do ..	0·9 SSO	0·9 S *b* O	0·9 SO	0·6 N	0·5 NNO	0·5 O	0·9 O	
20 do ..	0·4 S	0·5 S *b* O	0·5 SO	0·3 N	NO	1·0 OSO	1·0 OSO	
30 do ..	0·3 S	0·5 S *b* O	0·4 SO	Aucun.	NO	....	....	

Profondeur.	Jeudi, 24 sept. 1896.								
	9.05	10.00	11.15	11.45	13.35	14.55	16.20	16.55	17.45
Surface.....	1·1 NNE	0·9 NNE	0·8 E	0·7 ESE	0·9 SSE	1·3 S *b* E	1·3 SSO	1·3 SSO	1·0 SO
3 brasses...	1·1 NNE	1·0 NE	0·8 E	0·5 ESE	0·9 S *b* E	1·3 S *b* O	1·2 SSO	1·2 SSO	1·0 SO
do ..	1·1 NE	0·9 NE	0·7 NE	0·5 E *b* S	0·7 S	1·1 —	....	1·2 SO	0·9 OSO
10 do ..	1·0 NE	0·6 NE	0·3NNE	0·3 SSE	0·5 S *b* O	0·8 SO	....	1·0 OSO	0·8 SO
20 do ..	0·7 ENE	0·4 ENE	0·4 N	Aucun.	0·5 O	0·8 OSO	0·5 OSO	0·5 OSO	0·3 SSO
30 do ..	0·7 E	0·4 ENE	0·4 N	Aucun.	0·5 OSO	0·7 SO	0·5 SO	....	0·6 SE

Profondeur.	Vendredi, 25 sept. 1896.							
	8.55	9.40	11.00	11.55	13.20	14.50	17.10	18.35
Surface.....	0·7 ONO	0·7 ONO	0·6 NO	0·6 ONO	0·7 O *b* S	0·7 O SO	0·5 OSO	0·5 ESE
3 brasses...	0·7 ONO	0·8 NO	0·5 ONO	0·6 ONO	0·7 O *b* N	0·6 O *b* S	0·4 OSO	0·4 SE
5 do ..	....	0·8 NO	0·6 NO	0·6 ONO	0·7 O *b* N	0·6 O *b* N	0·5 O *b* S	0·5 SSE
10 do ..	0·4 NNE	0·4 NNO	Aucun.	0·6 ONO	0·6 O	0·8 OSO	0·7 O *b* S	Aucun.
20 do ..	0·7 NNE	0·6 N *b* E	0·4 N	Aucun.	0·4 O	0·8 OSO	0·8 O *b* S	0·4 SSO
30 do ..	0·6 NNO	0·6 NNO	0·4 NNO	Aucun.	0·5 ONO	0·6 O	0·8 O	0·5 SSO

TABLEAU II.—Courants sous-marins—*Suite.*

POSTE C.—AU LARGE DU CAP WHITTLE. PROFONDEUR, 71 BRASSES.

Profondeur.	Lundi, 27 juillet 1896.								
	14.15	14.30	15.10	15.35	16.05	16.35	17.05	17.35	19.05
Surface.....	1·0 E b N	1·1 E b S	1·1 ESE	1·0 ESE	0·9 SE	1·0 SE	1·0 SE	SE b S	1·1 SSE
3 brasses ..	1·0 SE	....	1·1 SE	1·0 SE	....	....	1·0 SE	....	....
10 do ..	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·5 ESE	Aucun.	Aucun.	0·3 E	0·3 E..	0·3 SSE
20 do ..	0·6 NO	....	Aucun.	0·3 O	0·3 O	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·3 SE
30 do ..	....	0·5 O	Aucun.	0·4 O	Aucun.	0·3 O	Aucun.	0·4 E	0·3 ESE
40 do ..	0·5 NO	....	....	....	....	....	....	....	....
50 do ..	0·6 NO	....	....	0·5 NO	....	Aucun.	....	....	....

Profondeur.	Mardi, 28 juillet 1896.								
	9.10	9.35	10.15	10.40	11.05	11.55	13.10	13.45	15.15
Surface.....	0·8 SSE	0·8 S b E	0·7 S	0·7 S	0·8 S b O	1·0 S b O	Chang.	0·8 ONO	0·8 NO
10 brasses ..	0 5 SE	0·3 S	0·2 S	0·2 S	0·3 S	0·4 S	Aucun.	Aucun.	Aucun.
20 do ..	0·5 NNE	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·5 SSE	Aucun.	Aucun.	....
30 do ..	0·5 ENE	0·4 E	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·4 S	Aucun.	....	....
50 do ..	0·5 NNE	....	....	0·5 NE	....	....	....	....	....

Profondeur.	Mardi—(*Suite*).				Mercredi, 29 juillet 1896.				
	16.15	16.45	17.20	17.45	9.10	10.15	10.45	11 40	13.20
Surface.....	0·8 N b O	0·8 N	0·7 NNE	0·7 NE	0·9 NE	1·0 ENE	1·0 ENE	0·9 E b N	0·8 E b S
3 brasses ..	....	....	....	....	....	....	....	0·9 ENE	0·9 ESE
5 do ..	....	....	....	....	0·8 NE	....	....	0·7 ENE	0·5 ESE
10 do ..	0·6 NO	Aucun.	Aucun.	0·5 E	0·4 NE	0·4 E	0·4 ENE	0·3 ENE	0·3 N NO
20 do ..	....	Aucun.	....	Aucun.	Aucun.	0·3 E	0·3 ENE	0·3 ENE	0·4 N NO
30 do ..	0·3 N	0·3 N	....	Aucun.	Aucun.	0·3 E	0·2 ENE	0·3 ENE	Aucun.
50 do	0·5 O	0·6 O	....	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·3 ENE	....	....

Profondeur.	Mercredi—(*Suite*).					Jeudi, 30 juillet 1896.			
	14.40	15.10	16.15	17.30	19.00	9.45	17.20	17.45	19.05
Surface.....	0·5 ESE	0·5 SE	0·7 SE	0·6 SSO	0·5 SSO	* SE	* E b N	* E b N	* E b S
3 brasses ..	0·5 SE	0·5 SE	....	....	....	....	Incert.	0·6 SE	....
5 do ..	0·4 SE	0·4 SE	....	....	....	....	0·3 NE	0·3 E	0·6 SE
10 do ..	0·3 NO	0·2 NNO	Aucun.	Aucun.	....	Lent.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
20 do ..	0·4 NO	0·5 NNO	0·3 NO	0·3 NO	Aucun.	Lent.	....	Aucun.	Aucun.
30 do ..	0·4 NO	0·5 NNO	0·3 ONO	0·3 NO	....	Lent.	....	....	....
50 do ..	....	....	Aucun.	....	....	....	* Gros	temps.	

TABLEAU II—Courants sous-marins—*Suite.*

STATION C.—*Fin.*

Profondeur.	Mercredi, 12 août 1896.						Jeudi, 13 août.		
	10.30	11.40	13.15	15.40	17.15	19.30	9.45	10.50	11.45
Surface.....	0·2 OSO	0·4 ONO	0·4 NO	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·3 NO	0·4 NNO	0·5 NNO
3 brasses...	Lent.	0·2 ONO	0·4 —	0·4 O	0·4 OSO	0·4 O	0·3 NO	0·4 NO	0·5 N *b* O
5 do ..	Lent.	Lent.	Aucun.	0·5 O	0·3 SSO	....	Aucun.	....	0·4 N
10 do ..	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·4 O	Aucun.	0·4 SO	Aucun.	....	0·3 N
20 do ..	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	—O	Aucun.	0·3 NNE	0·3 NNE
30 do ..	Aucun.	0·2 S	Aucun.	0·3 OSO	0·2 SO	0·3 S	0·3 E	0·2 NNE	....
50 do ..	Aucun.	Aucun.	....	0·5 O	0·2 SO	Aucun.	0·5 E	0·3 ENE	....

Profondeur.	Jeudi—*Suite.*					Vendredi, 14 août.			
	14.30	15 45	17.00	19.05		9.40	10.15	11.40	13.00
Surface.....	0·4 N	0·5 N *b* E	Lent.	0·6 S *b* O	(Le courant au sud commence à la surface et graduellement devient plus profond.	0·3 NO	0·4 NNO	NO *b* N	0·5 NO
3 brasses...	0·4 N *b* O	0·5 N	Aucun.	0·5 SSO		Aucun.	0·4 NNO	0·5 NO	0·5 NO
5 do ..	0·4 N	0·3 O	Lent.	0·4 SW		Aucun.	0·3 NNO	0·3 NO	0·3 NO
10 do ..	0·3 N	0·3 O	Lent.	— O		0·4 O	0·4 O	0·3 NO	Aucun.
20 do ..	0·3 N	Aucun.	Aucun.	Aucun.		Aucun.	Aucun.	0·3 NO	0·3 NO
30 do ..	0·2 NNO	0·3 O	....	Aucun.		Aucun.	....	Aucun.	Aucun.
50 do ..	0·2 NNO	0·3 ONO	....	....		....	....	....	....

Profondeur.	Vendredi—*Suite.*		Samedi, 15 août 1896.					
	16.10	19.05	9.15	11.15	13.30	15.45	16.50	17.35
Surface.....	0·6 NNO	0·5 O	0·4 OSO	0·3 O	0·6 NNO	0·6 N *b* O	0·4 N *b* E	0·3 NNE
3 brasses.....	0·6 NO	0·5 ONO	0·4 O	0·3 O *b* N	0·6 NNO	0·6 ONO	0·5 NNO	0·4 N
5 do ..	0·5 NO	0·5 NO	0·3 O	Aucun.	0·4 NO	0·5 ONO	0·4 O	0·5 NO
10 do	Aucun.	Aucun.	0·4 SO	Aucun.	0·3 N	0·3 ONO	0·2 NNO	0·3 NO
20 do	0·3 N	Aucun.	0·4 SSO	Aucun.	0·3 N	0·2 O	....	Aucun.
30 do	Aucun.	Aucun.	0·2 SSO	Aucun.	....	Aucun.	....	Aucun.
50 do	....	....	Aucun.	Aucun.	....	....	....	— O

STATION D.—AU LARGE DES ILES MECATTINA. PROFONDEUR, 45 BRASSES

Profondeur.	Mercredi, 19 août.				Jeudi, 20 août—*(La suite sur l'autre page.)*				
	10.40	11.35	13.20	15.05	8.40	9.50	10.35	11.40	13.35
Surface...	0·6 S *b* E	0·5 S	0·5 SSE	0·4 S	0·2 S	0·3 SSO	0·3 SSO	0·2 SO	Auc.
3 brasses.	0·6 S *b* O	0·5 SSO	0·5 S	0·3 SSO	Aucun.	0·3 SSO	0·3 S *b* O	0·3 SSO	Auc.
5 do	0·6 S O	0·6 SSO	0·4 SO	0·3 SSO	0·3 OSO	0·3 SSO	0·4 SO	0·3 O	Auc.
10 do	0·8 S O	0·7 SO	0·5 SO	0·5 O	0·4 OSO	0·4 O *b* N	0·4 ONO	0·4 O	Auc.
15 do	....	....	....	....		0·4 O	0·4 O	0·5 OSO	0·4 O
20 do	0·6 OSO	0·5 O *b* S	0·4 O	0·3 O	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Auc.
30 do	0·4 OSO	0·4 SO	0·4 SSO	0·3 SSO	Aucun.	Aucun.	....	....	....

TABLEAU II.—Courants sous-marins—*Suite.*

STATION D.—*Suite.*

Profondeur.	Jeudi—*Suite.*			Vendredi, 21 août 1896.				
	14.30 à 16.15	17.15	17.40	9.15	9.45	10.30	13.30	14.50
Surface.....	Courant de surface vire de l'ouest par nord à l'est.	0·3 ENE	0·3 E	0·2 ESE	0·4 SE	0·3 SE	0·5 S *b* E	0·6 SSE
3 brasses..		Lent.	0·3 ESE	0·2 SE	0·4 SE	0·3 SE	0·7 S	0·7 S
5 do ..		NE	0·2 E	....	0·2 OSO	Aucun.	0·7 SSO	0·7 SSE
10 do ..		NE	Aucun.	....	0·3 OSO	0·2 O	0·5 SO	0·4 SSO
20 do ..		0·4 O	0·4 O	0·5 O	0·6 OSO	0·6 O	0·5 O *b* S	0·4 SO
30 do ..		0·3 O	0·3 O	0·4 O	....	0·4 O	0·4 OSO	0·3 SO

Profondeur.	Vendredi—*Suite.*		Samedi, 22 août 1896.						
	17.00	18.50	9.00	10.00	11.40	12.35	14.25	15.00	15.20
Surface...	0·6 SSE	0·5 S *b* E	— SE *b* S	— S *b* E	0·8 S	0·8 S	0·9 SSO	— S	— S
3 brasses.	0·6 S *b* E	0·5 S *b* E	0·5 SE	— S *b* E	0·8 S	0·8 S *b* O	1·0 SSO	— S	— S
5 do ..	0·7 S	....	0·6 SE	0·7 S *b* O	— S *b* O	0·7 SSO	0·8 SO	0·9 SO	0·9 SO
10 do ..	0·4 SO	0·5 SO	0·9 SSO	0·9 SSO	0·9 SO	....	0·6 SO	....	0·4 SO
20 do ..	0·3 OSO	0·4 SO	0·5 SO	0·4 SSO	0·4 SO	....	0·4 SSO	....	0·4 SO
30 do ..	Aucun.	Aucun.	0·4 SO	0·4 SO	0·4 SO	....	Aucun.	....	....

STATION E.—AU LARGE DE LA BAIE SHECATICA. PROFONDEUR, 98 BRASSES.

Profondeur.	Lundi, 24 août 1896.			Mercredi, 26 août 1896.				
	12.00	13.25	—	10.45	11.45	13.30	14.40	16.00
Surface...	0·3 ENE	0·4 NE	Mauvais temps; continuant le mardi.	0·3 NE	0·3 ENE	0·3 ESE	0·5 ESE	0·6 ESE
3 brasses..	0·2 E	0·3 E		0·3 NNE	0·3 ENE	0·3 ESE	0·5 ESE	0·6 ESE
5 do ..	Aucun.	....		0·3 NNE	0·3 NE	0·3 ENE	0·4 E	....
10 do ..	0·3 E	0·4 ENE		0·3 ONO	0·3 OSO	Aucun.	0·3 E	....
20 do ..	Aucun.	0·5 E		Aucun.	0·2 NO	Aucun.	Aucun.	....
30 do ..	Aucun.	0·4 ESE		0·3 O	0·2 NO	....	Aucun.	Aucun.
50 do ..	....	0·4 ESE		Aucun.	....	....	....	....

Profondeur.	Mercredi—*Suite.*		Jeudi, 27 août 1896.						
	16.40	18.40	9.00	9.50	10.30	10.50	11.50	13.15	13.55
Surface....	0·6 ESE	0·6 SSE	Lent.	Lent.	Lent.	Aucun.	0·2 S *b* E	Aucun.	Aucun.
3 brasses..	0·6 SE	0·5 SSE	Aucun.	Aucun.	....	Aucun.	Aucun.	0·3 NO	....
5 do ..	0·5 ESE	0·6 SSE	0·3 SO	0·5 O	....	0·2 O	0·4 NO	Aucun.	....
10 do ..	0·4 ESE	Aucun.	0·3 O	0·3 OSO	....	0·4 O	0·5 NO	Aucun.	....
20 do ..	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·3 NO	....	Aucun.	Aucun.	0·2 O	....
30 do ..	0·3 SE	....	Aucun.	0·2 O	Aucun.	....	....	....	Aucun.
50 do ..	0·2 E	....	....	....	Aucun.	....	....	....	Aucun.
80 do ..	0·2 E	....	....	....	....	....	....	....	....

TABLEAU II.—Courants sous-marins—*Fin.*

POSTE F.—AU LARGE DE LA POINTE-RICHE. PROFONDEUR, 40 BRASSES.

Profondeur.	Jeudi.	Vendredi, 28 août 1896.							
	18.40	8.50	9.50	11.25	13.40	14.40	15.00	16.25	17.30
Surface.....	0·4 E *b* N	Lent.	0·4 ESE	0·4 SSE	Aucun.	Aucun.	0·5 NO	0·5 NO	0·5 N *b* O
3 brasses...	0·4 E *b* S	0·5 E *b* S	0·4 SE	0·4 SSE	0·4 ONO	0·4 O	Courant sous-marin venant à la surface.	0·5 NO	0·5 NNO
5 do ...	0·4 E	Incertain.	0·4 SE	0·3 S	0·4 NO	0·4 NO		0·6 NO	0·6 NNO
10 do ..	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Lent.	0·4 NNO	Aucun.		0·3 ESE	0·3 ESE
20 do ...	Aucun.	Aucun.	....	Aucun.	Aucun.	Aucun.		0·3 ESE	0·4 ESE
30 do ...	Aucun.	Aucun.	....	Aucun.	Aucun.	Aucun.		Aucun.	Aucun.

POSTE G.—AU LARGE DE COW-HEAD, TERRENEUVE. PROFONDEUR, 42 BRASSES.

Profondeur.	3 sept.	Mardi, 8 sept.					Mercredi, 9 sept.		
	14 45	11.15	13.15	15.15	17.00	18.40	8.30	10.10	11.25
Surface...	0·3 NNO	0·5 NE	0·5 N *b* E	0·6 N *b* E	0·5 N	0·4 NNE	0·7 ENE	0·7 ENE	0·6 E *b* N
3 brasses.	....	0·4 NE	0·5 N *b* O	0·6 NNO	0·5 NNO	0·4 N	0·7 ENE	0·7 ENE	0·6 E *b* N
5 do .	0·5 NNO	0·4 NE	0·6 N *b* O	0·4 NO	0·6 NNO	0·3 NNE	0·6 ENE	0·6 E *b* N	0·4 E *b* N
10 do .	0·6 NNO	0·4 NE	0·5 N *b* E	0·4 N *b* E	0·5 N	0·3 N	0·5 ENE	0·5 E *b* N	0·4 E *b* N
20 do .	Aucun.	0·4 NE	0·4 NNE	0·3 N *b* E	Aucun.	0·3 N	0·3 ENE	0·3 E *b* N	0·3 ENE
30 do .	Aucun.	0·3 NE	....	0·3 N *b* E	Aucun.	0·3 N	0·5 ENE	0·4 E *b* N	0·2 ENE

Profondeur.	Mercredi—*Suite.*				Jeudi, 10 sept.			
	13.10	15.05	16.10	17.25	8.55	10.25	12.45	14.50
Surface	0·6 E *b* N	0·4 E *b* N	0·3 ENE	— E *b* N	0·7 ENE	0·7 ENE	0·8 ENE	0·7 ENE
3 brasses...	....	0·4 ENE	0·3 ENE	....	0·7 ENE	0·7 ENE	0·9 ENE	0·7 ENE
5 do ...	0·5 E *b* N	0·3 —	......	0·5 E	0·6 ENE	0·7 ENE	0·8 ENE	0·7 NE *b* N
10 do ...	0·4 E *b* N	0·3 ENE	0·4 ENE	0·5 E	0·7 ENE	0·7 ENE	0·6 ENE	0·5 NE *b* N
20 do ...	0·3 E *b* N	0·3 ENE	0·3 ENE	0·3 E	0·5 ENE	0·5 ENE	0·4 ENE	Aucun.
30 do ...	Aucun.	Aucun.	Aucun.	0·3 E	0·5 ENE	0·5 ENE	0·4 ENE	Aucun.

Profondeur.	Jeudi—*Fin.*		Lundi, 14 sept. 1896.					
	16.00	18.40	13.10	13.50	14.20	16.55	17.50	Observations.
Surface ...	0·6 NE *b* E	0·6 NE	Aucun.	Aucun.	0·1 ENE	0·1 N	0·1 N *b* O	
3 brasses..	0·6 NE	0·5 NNE	Lent.	Aucun.	Lent.	0·1 NO	0·1 N *b* O	Très petit courant excepté à 10 et 20 brasses.
5 do .	0·5 NE *b* N	0·4 NNE	Lent.	Aucun.	....	....	....	
10 do .	0·6 NE *b* E	0·5 N *b* E	Lent.	0·5 NNE	0·5 NNE	0.4 NO	0·5 NNO	
20 do .	Aucun.	0·2 ENE	Lent.	0·3 NNE	....	0·4 NNE	Aucun.	
30 do .	Aucun.	Aucun.	Lent.	Aucun.	....	Aucun.	Aucun.	

ANNEXE N° 4.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

TORONTO, 15 août 1896.

Au major F. GOURDEAU,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le vingt-cinquième rapport annuel sur le service météorologique, qui couvre la période de temps comprise entre le 1er juillet 1895 et le 30 juin 1896, ainsi que les annexes A et B, étant les rapports concernant les observatoires de Québec et de Saint-Jean.

Dans le cours du dernier exercice, grâce en grande mesure à la dissimination des prévisions quotidiennes, le public a pris un bien plus grand intérêt dans tous les branches de ce service, les bulletins quotidiens du vent, publiés à 10 heures du matin et affichés dans les principaux ports des lacs et des provinces maritimes étant hautement appréciés. Le système de signaux indicateurs de la température sur les trains a été appliqué à la division de l'Ontario du chemin de fer du Michigan-Central, et dans la Nouvelle-Ecosse au chemin de fer *Dominion-Atlantic.* On a également pris des mesures pour appliquer ce système au chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, ces signaux rendant de grands services aux cultivateurs surtout durant le temps des récoltes. On se propose aussi, et les arrangements sont presque terminés, d'afficher chaque jour à Toronto une carte de la température semblable à celles employées dans les principales villes des Etats-Unis, indiquant d'un coup d'œil la température actuelle au Canada et aux Etats-Unis à 8 heures du matin. Plus tard ces cartes pourront êtres affichées dans d'autres villes du Canada.

Un grand nombre de données précieuses sur le climat du pays ont été reçues d'observateurs volontaires, des bons services desquels cette division est bien reconnaissante. Le nombre de ces observateurs est maintenant de 236, et il continue à augmenter, quarante-quatre ayant été ajoutés dans le cours du dernier exercice, ce qui augmente considérablement les écritures de ce bureau, toutes leurs observations devant être réduites à leurs diverses valeurs moyennes. Parmi les plus précieuses additions à la liste des postes s'en trouvent un certain nombre dans les parties nord et est de l'Ontario, sur lesquelles on a grandement besoin d'observations. On a aussi ajouté quelques stations importantes dans le Manitoba et la Colombie-Britannique.

Voici une liste des postes ajoutés durant le dernier exercice et dont on reçoit des rapports :—

Ontario.

Classe II.—

Fort-Francis, Lac LaPluie........................W. W. Birdsall.
Collingwood, "Kiononta Farm"........................F. Dawson.
Agincourt, York-Est........................G. H. Dean.
Otonabee, Peterborough........................J. M. Drummond.
Bobcaygeon, Victoria........................J. Cairnduff.
Desbarats, Algoma........................E. H. Twight.
Erasmus, Wellington........................George Wood.
Weston, York-Ouest........................E. Smith.
Vankleek-Hill, Prescott........................Rév. J. Macleod.
Emo-River, Algoma........................A. Locking.
Bloomfield, Prince-Edward........................W. R. Bowerman.

Classe III.—

Linden-Valley, Victoria...J. Sanderson.
Camden, Addington...J. Teskey.
Ursa, Peterborough...C. J. M. Kettle.
Kitley, Leeds...R. Gile.
Montagon, Leeds..J. Chalmers.
Parma, Lennox...C. R. Allison.
Arden, Addington..T. Anderson.
Jermyn, Peterborough..Wm. Armstrong.
Cherry Valley, Prince-Edward....................................L. Platt.
Westport, Leeds..W. McNight
Sparrow Lake, Ontario...A. Waincko.
Lansdowne, Leeds...J. C. Stafford.
Roblin's-Mills, Lennox...E. Roblin.
Wooler, Northumberland...J. C. Dunn.
Emsdale, Muskoka...William Jenkin.
Fenelon-Falls, Victoria...S. J. Reazin.
Port-Hope, Durham..W. W. Barret.

Québec.

Classe II.—

Village de Gaspé, Gaspé...J. Slous.

Nouvelle-Ecosse.

Classe II.—

Guysborough, Guysborough...E. B. Smith.

Manitoba.

Classe II.—

Rosebank, Selkirk..W. Irvine.
Russell, Marquette...E. A. Struthers
Treherne, Marquette...J. Cooper.
Mellendean, Selkirk...William Stark.

Classe III.—

Rathwell, Marquette...C. O. Evans.

Territoires du Nord-Ouest.

Classe II.—

Macleod, Alberta...S. B. Steele.
Yarrow, Alberta...G. T. Berry.

Colombie anglaise.

Classe II.—

Kootenay Reclamation Works.....................................W. Henderson.
Garrey-Point, New-Westminster..................................William McColl.
Tobacco-Plain, Kootenay-Est......................................M. Phillips.
Quatsino, île Vancouver..B. W. Leeson.

Classe III.—

Aqueduc de Victoria, île Vancouver..............................
Nanaimo, île Vancouver..M. Bray.
Ile Valdez, golfe de Géorgie.......................................T. Bell.

Les postes suivants ont été fermés, et les observations ont été discontinuées :

Québec—Classe II, Saint-Hyacinthe.......... L'observateur a démissonné.
T. N.-O.—Classe II, Saskatoon.......... L'observateur a été déplacé.
C.-B. – Classe II, Duncans.......... L'observateur est parti pour Victoria.

Le 27 août, M. W. G. Knight, du poste de rapport par télégraphe à Swift-Current, T.-N.-O., qui avait agi en qualité d'agent pour ce service depuis de nombreuses années, décéda et fut remplacé par madame Maud Knight.

En janvier 1896, le révérend J. Flett ayant discontinué de faire des observations au poste faisant rapport par télégraphe à Prince-Albert, M. C. O. Davidson a été nommé agent.

En janvier, le poste d'Ottawa a été élevé au rang de poste faisant rapport par télégraphe, et M. W. T. Ellis a été nommé observateur.

Le 2 mars, M. George Macleod, agent au poste faisant rapport par télégraphe à Banff, T. N.-O., est mort après une longue et douleureuse maladie et M. Norman B. Sanson a été nommé observateur à sa place.

Le 3I mars, M. John Murray, agent au poste faisant rapport par télégraphe au pont de Spence, est mort après une courte maladie, MM. Clyde et Munro continuèrent les observations jusqu'au 30 juin. M. Murray était un observateur très consciencieux et l'on regrette beaucoup son décès. Kamloops ayant été considéré une position beaucoup plus centrale que Spence's-Bridge comme poste faisant rapport par le télégraphe, on se propose de fermer immédiatement ce dernier poste, et d'en établir un à Kamloops à sa place.

En juin un poste de signaux de tempêtes fut établi à la Rivière-aux-Renards, Québec, et M. Alexis Dufresne fut nommé agent.

Cet endroit est fréquenté par un grand nombre de bateaux de pêche et les signaux de tempête sont très appréciés.

Les intérêts de la navigation étant considérables à Wiarton, Ont., une station de signaux de tempête y fut établie dans le printemps de 1896, et M. H. R. A. Ely fut nommé agent.

BUREAU CENTRAL.

Il n'y a eu aucun changement dans le personnel du bureau central dans le cours de l'année ; cependant afin de tenir à jour l'ouvrage qui augmente rapidement, il faudra avant longtemps des aides additionnels.

SIGNAUX DE TEMPÊTES.

Il n'y a pas eu un grand nombre de fortes bourrasques dans le cours de la dernière année, mais on a signalé à temps, à quelques exceptions près, l'approche de celles qui ont eu lieu. Les trois plus violentes tempêtes dans la région inférieure des lacs ont eu lieu les 28 septembre, 6 octobre et 17 octobre ; on a donné respectivement douze, six et vingt-quatre heurs d'avis de leur approche. Dans le golfe et les provinces maritimes, les plus fortes bourrasques ont eu lieu les 12 et 16 octobre, 19 et 25 novembre, 2, 5, 10 décembre, et le 11 mars, et avis de leur approche a été donné de six à vingt-quatre heures à l'avance. La liste des naufrages et des pertes de vie sur les grands lacs et le long des côtes de l'Atlantique ne paraît pas longue, et dans bien des cas les navigateurs reconnaissent qu'ils tirent de grands avantages en tenant compte des avis donnés par les signaux de tempêtes.

Marine—Service météorologique.

TABLEAU I.

Le tableau suivant donne le nombre des avis qui ont été distribués et la moyenne de ceux qui se sont réalisés :

Année.	Nombre total d'avis.	Nombre d'avis qui se sont réalisés.	Proportion pour 100.
1877	743	510	68·6
1878	860	673	78·3
1879	712	591	83·0
1880	889	736	82·8
1881	854	727	85·1
1882	841	658	78·2
1883	1,085	858	79·1
1884	798	663	83·2
1885	830	741	89·3
1886	906	799	88·2
1887	1,093	972	88·9
1888	897	758	84·5
1889	1,126	926	81·3
1890	1,199	987	82·3
1891	1,019	826	81·2
1892	1,161	888	80·7
1893	1,317	1,118	84·9
1894	1,333	1,149	86·2
1895	1,285	1,169	91·0
1896—six mois—1er janvier au 30 juin	297	259	87·3

PRONOSTICS DE LA TEMPÉRATURE.

La distribution des pronostics de la température s'est faite régulièrement pendant la période couverte par ce rapport ; ces pronostics ont été publiés tous les jours par les principaux journaux du Canada, et de plus affichés dans environ 1,500 bureaux de télégraphe dans le Manitoba, l'Ontario, Québec et les provinces maritimes. En sus de ces pronostics ordinaires, un bulletin contenant un pronostic sur la force et la direction du vent pendant les 36 heures suivantes, et chaque fois qu'on l'a jugé à propos, un état général sur le mouvement probable des tempêtes, est transmis par télégraphe aux maîtres de havres et autres personnes dans les différents ports principaux des lacs et des provinces maritimes, où ils sont affichés à des endroits en vue dans des cadres fournis à cette fin. Ces bulletins sur le vent sont très appréciés, comme on le constatera par les citations suivantes de quelques-unes des nombreuses lettres reçues des maîtres de havres et des autres personnes qui les affichent :—B. Cow, Murray Harbour, I.P.-E. —" La population en général aussi bien que ceux qui partent en mer les examinent attentivement." B. W. Hennesey, Port-Hawkesbury. N.-E.—" Je suis convaincu qu'il a rendu de grands services à un grand nombre de patrons de navires." C. P. Terris, Arichat, N.-E.—" Je dois rendre témoignage de l'exactitude du service dans le plupart des cas." E. McFarlane, Annandale.—" Le bulletin de la température a été régulièrement reçu et affiché, et pendant qu'on le recevait il était consulté avec attention par tous ceux qui pouvaient en profiter, et on le manquerait beaucoup durant la campagne de pêche." George Conroy, Tignish, I.P.-E.—" Les patrons des navires qui fréquentent cette partie de la province apprécient les avis de tempêtes, et durant la dernière saison ces avis donnaient amplement le temps de se préparer contre les tempêtes qui approchaient." J. A. Matheson, Campbellton, I.P.-E. — " Je crois qu'il est avantageux pour les pêcheurs, parce que je les vois fréquemment entrer pour consulter les probabilités avant de prendre la mer le matin." Joseph Ramsay, Campbellton, I.P.-E.—" Les navigateurs l'ont trouvé très utile et ont été avertis en plusieurs occasions de ne pas prendre la mer, et ils ont évité ainsi des fortes bourrasques." Robert Thompson, Owen Sound, Ont.—" Je le considère très avantageux surtout pour la catégorie des petits bateaux." W. H. McEvoy, Amherstburg, Ont.—" Il a rendu des grands services aux navigateurs—notre rapport de

bonne heure le matin a été très exact, et les patrons de navires américains le considèrent très digne de confiance." Robert MacAdams, Sarnia, Ont.—" La population de la ville l'examinent avec intérêt." John C. Clark, Port-Dalhouie, Ont.—" Il a été affiché tous les jours et rend de grands survices aux capitaines des bateaux qui montent et descendent le canal." W. P. Cook, Port-Arthur, Ont.—" Les bulletins de la température ont été affichés régulièrement au bureau météorologique et au bureau de poste durant tout l'été, et les intéressés les ont consultés régulièrement et ont agi en conséquence." Sylvester Brother, Toronto.—" Vos prédictions sont si étonnamment correctes que peu d'embarcations, s'il en est, petites ou grandes, pensent à quitter le port sans consulter le bulletin de la température." James Hemlow, Liscomb, N.E.—" Ils sont d'une grande valeur pour les navires qui fréquentent ce port, surtout pour les bateaux de pêche dans l'automne et l'hiver, entrant dans ce port parce qu'il est toujours libre de glaces, et lorsqu'ils sont dans le port ils viennent fréquemment, je pourrais dire tous les jours, à terre pour consulter les probabilités." Peter McNeil, St. Peter's, N.E.—" Deux bateaux sont restés dans le port récemment lorsqu'ils ont vu l'avertissement, et maintenant ils se considèrent heureux. Un navire est resté ici le même jour et le capitaine est heureux d'être resté." J. A. McGowan, Shelburne, N.E.—" Je considère le bulletin très avantageux pour les navigateurs, et je trouve qu'ils le consultent de plus en plus à mesure qu'ils le connaissent mieux." S. H. Crowell, Sydney-Nord, N.E.—" Je viens justement de voir une couple de nos courtiers de navires qui disent, qu'accompagnés de différents capitaines, être venus fréquemment consulter le bulletin de la température dans le cours de l'année, et qu'ils peuvent affirmer sans crainte qu'un bon nombre de capitaines ont subi l'influence de ces bulletins, et qu'en somme ces bulletins ont été très exacts et ont été hautement appréciés." H. McDonald, Port-Morieu, N.E.—" Les patrons de navires et les pêcheurs consultent toujours le bulletin avant de partir, et chaque fois il est juste." John Gunn, Pictou, N.E.—" Pas plus tard que la semaine dernière, trois bateaux à destination de l'île Pictou sont restés ici par l'incertitude de la température et ne voulaient pas partir. Ils ont tous confiance dans le bulletin." Arthur Newberry, Charlottetown, I.P.E.—" Je suis d'avis que les expéditeurs se fient beaucoup à ces prédictions." Samuel Hemphill, Georgetown, I.P.E.—" On reconnaît en général l'exactitude des prédictions et on les apprécie beaucoup pour cela, elles sont inestimables, et un bon nombre de bateaux et de navires ont toute raison d'être reconnaissants d'avoir vu le bulletin à temps." Wesley Myers, Victoria, I.P.E.—" Nous le considérons tous avant geux pour les navigateurs, et les capitaines de navires agissent en conséquence." Joseph Gallant, Rousticoville, I.P.E.—" Je les considère d'une grande valeur pour les navigateurs et pour les pêcheurs." Madame C. C. Seely, Grand-Manan.—" Les pêcheurs semblent les trouver très avantageux et les acheteurs de poisson gelé paraissent se guider en grande mesure d'après ces bulletins."

L'avis de l'approche des tempêtes de neige qui pourraient arrêter les trains a été donné aux compagnies de chemins de fer, qui paraissent les apprécier beaucoup.

Les signaux indicateurs de la température ont été déployés comme d'habitude pendant l'été sur les trains, et sont surtout destinés à rendre service aux cultivateurs le long des lignes de chemins de fer.

Des prédictions spéciales ont été données comme d'habitude gratuitement à toutes les personnes qui les demandaient.

Le tableau suivant (n° 2) indique les prédictions et la proportion pour cent de celles qui se sont réalisées dans chaque district, chaque mois et pendant la période entière :

TABLEAU II.—SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE—Nombre de prévisions données en proportion de celles qui se sont réalisées dans chaque district, chaque mois, depuis juillet 1895 jusqu'à juin 1896.

Mois.	Manitoba.					Lacs d'en bas.					Baie Georgienne.					Vallée d'Ottawa.				
	Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.			
		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.
1895.																				
Juillet	86	66	11	9	83·1	116	92	19	5	87·5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Août	92	79	10	3	91·3	108	92	13	3	91·2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Septembre	91	47	22	22	63·7	114	85	15	14	81·1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Octobre	102	76	11	15	79·9	123	100	15	8	87·4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	78	58	10	10	80·8	114	92	14	8	86·8	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	91	59	17	15	74·2	107	72	17	18	75·2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1896.																				
Janvier	85	62	13	10	80·6	111	68	25	18	72·5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Février	80	69	8	3	91·2	90	70	11	9	83·9	91	72	9	10	84·1	93	75	7	11	84·4
Mars	79	46	13	20	69·4	91	68	10	13	80·2	89	67	12	10	82·0	99	74	11	14	80·3
Avril	74	47	15	12	73·6	94	72	15	7	84·6	89	68	11	10	82·6	87	59	17	11	77·6
Mai	76	51	18	7	78·9	117	85	21	11	81·6	115	78	22	15	77·4	104	85	14	5	88·5
Juin	84	65	11	8	84·0	111	84	16	11	82·9	110	85	13	12	83·2	98	78	12	8	85·7
Total	1,018	725	158	134	79·0	1,296	980	191	125	83·0	494	370	67	57	81·7	481	378	61	49	84·9

TABLEAU II. SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE—Nombre de prévisions données en proportion de celles qui se sont réalisées dans chaque district, etc.—*Suite.*

Mois.	Haut du Saint-Laurent.					Bas du Saint-Laurent.					Golfe.					Provinces maritimes.					Total.				
	Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.			
		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.
1895.																									
Juillet	107	82	16	9	84·1	101	76	15	10	82·7	110	89	14	7	87·3	114	86	24	4	86·0	634	491	99	44	85·3
Août	100	83	11	6	88·5	97	75	11	11	83·0	108	87	16	5	88·0	117	96	17	4	89·3	622	512	78	32	88·6
Septembre	105	84	8	13	83·8	103	80	8	15	81·5	101	84	10	7	88·1	109	88	13	8	86·7	623	468	76	79	81·2
Octobre	121	100	14	7	88·4	116	90	21	5	86·6	120	91	21	8	84·6	125	102	17	6	88·4	707	559	99	49	86·1
Novembre	101	83	13	5	88·6	97	81	11	5	89·2	97	95	6	6	90·7	97	78	10	9	85·6	584	477	64	43	87·2
Décembre	94	65	9	20	73·9	94	65	12	17	75·5	96	62	17	17	73·4	108	68	24	16	74·1	590	391	96	103	74·4
1896.																									
Janvier	91	61	19	11	77·5	85	64	9	12	80·6	87	63	13	11	79·9	113	80	27	6	82·7	572	398	106	68	78·8
Février	93	73	7	13	83·3	90	77	5	8	88·3	87	68	10	9	83·9	102	82	12	8	86·3	726	586	69	71	85·5
Mars	93	68	14	11	80·6	93	67	11	15	78·0	102	66	15	21	72·1	109	74	15	20	74·8	755	530	101	124	76·9
Avril	89	65	12	12	79·8	83	61	11	11	80·1	83	70	6	9	85·9	86	57	24	5	80·2	687	499	111	77	80·7
Mai	105	82	16	7	85·7	95	77	12	6	87·4	95	70	18	8	82·3	103	79	16	8	84·5	811	607	137	67	83·3
Juin	97	79	12	6	87·6	104	75	19	10	80·3	107	72	19	16	75·2	105	84	15	6	87·1	816	622	117	77	84·6
Total	1,196	925	151	120	82·8	1,158	888	145	125	82·9	1,196	907	165	124	82·7	1,288	974	214	100	83·9	8,127	6,140	1,153	834	82·6

NOTE.—On obtient le pour-cent de réalisation en prenant la somme de celles qui se sont réalisées en entier et la moitié de la somme de celles qui se sont réalisées en partie et en divisant par le nombre entier.

Marine--Service météorologique.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DES ÉTATS-UNIS.

Le chef du service des Etats-Unis a continué l'échange des rapports, et je désire lui exprimer ma vive appréciation de la courtoisie constante qui a marqué toute la correspondance faite avec lui.

PUBLICATIONS.

Les publications de ce bureau sont fréquemment demandées par des personnes et des institutions dans les différentes parties de l'univers. Plus de 800 exemplaires du *Monthly Weather Review* et du *Toronto General Meteorological Register* sont distribués immédiatement après leur publication. Cinq centss carte de la température sont publiées vers le sept de chaque mois, et un grand nombre sont affichées dans des endroits en vue.

BIBLIOTHÈQUE

Dans le cours de l'année quelques améliorations ont été faites à la bibliothèque, par l'addition de quelques rayons dont on avait grand besoin. Nous avons reçu dans le cours de l'année deux cent vingt-neuf livres, brochures et rapports annuels, et vingt et un rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Aucune reliure n'a été faite depuis dix ans ; il faudra relier un grand nombre de rapports précieux et d'autres ouvrages, afin de les préserver d'une ruine complète.

INSPECTION DES POSTES.

Dans le cours de la dernière année on a fait l'inspection des postes, et la nécessité des inspections fréquentes et soigneuses et de l'ajustement des instruments a été clairement démontrée.

Les postes suivants ont été inspectés par M. H. V. Payne, du rapport duquel on extrait ce qui suit : Port-Arthur, Fort-William, Winnipeg, Qu'Appelle, Swift-Current, Medicine-Hat, Fort-Macleod. Edmonton, Calgary, Banff, Glacier, Spence's-Bridge, Chilliwack, Agassiz, Port-Simpson, Rivers'-Inlet, Esquimaux, Kamloops, Grande-Prairie, Vernon, Enderby, Rivière-Blanche, Schreiker, Kingston, Kingston (casernes de la Tête du Pont), Deseronto, Pictou, Wiarton, Owen-Sound, Presqu'Isle, Collingwood, "Kiononta Farm", Montagnes Bleues.

A Port-Arthur, j'ai trouvé peu sûres les approches des signaux et je les ai fait réparer ; on a également pris des mesures pour donner une meilleure exposition aux instruments indicateurs du vent. A Fort-William, Ont., on a trouvé qu'on ne prenait pas un soin convenable des instruments et qu'ils avaient besoin de réparations et de peinture. A Winnipeg les instruments furent réglés et l'agent a reçu des instructions au sujet de certaines erreurs trouvées dans les observations. A Qu'Appelle tous les instruments ont été éprouvés, et l'on a enseigné à l'agent la manière de faire des observations sur la pluie. A Edmonton, T.N.O., la position des instruments n'étant pas convenable ils furent déplacés et installés à un meilleur endroit. A Swift-Current, T.N.O., un observateur venant d'être nommé, on lui expliqua la manière de faire les observations et tous les instruments furent éprouvés. A Banff, comme l'on se proposait d'élever un anémomètre à quelque endroit bien exposé, on examina les montagnes environnantes, on fit des comparaisons et des épreuves avec les instruments, et l'on enseigna à l'aide de l'observateur la manière de s'en servir.

A Agassiz, la position des instruments n'étant pas convenable, je donnai des instructions de les installer ailleurs. A Esquimalt, C.-B., le baromètre fut nettoyé, une position fut choisie pour le pluviomètre et les instruments furent éprouvés. A Grande-Prairie, l'observateur étant mort, on a essayé sans succès de trouver un autre observateur, de sorte que les instruments furent enlevés. A Schreiber, on a changé la position du pluviomètre, qui n'était pas bonne. A Kingston, on a comparé les instruments aux étalons, et la position de quelques-uns des instruments ainsi que du mât des signaux

n'étant pas bonne, on a recommandé de les placer ailleurs. A Picton, on a trouvé le mât des signaux en mauvais état, et il a été réparé et peinturé. A Wiarton, un préposé aux signaux ayant été nommé, on lui a enseigné ses fonctions. A Owen-Sound des réparations au mât des signaux ont été trouvées nécessaires. A Presqu'Ile l'anémographe a été mis en bon état. A " Kiononta Farm ", près de Collingwood, l'abri du thermomètre a été convenablement arrangé.

M. B. C. Webber a inspecteé les postes suivants : —Parry-Sound, Gravenhurst, Burk's-Falls, Sprucedale, Eau-Claire, Mattawa, Clontarf, Renfrew, Rockliffe, Winnipeg, Portage-la-Prairie, Minnedosa, Brandon, Qu'Appelle, Indian-Head, Régina, Prince-Albert, Battleford, Swift-Current, Calgary, Banff, Carmanah, Esquimalt, Agassiz, Chilliwack, Spence's-Bridge, Kamloops, Edmonton, Chaplin et Medicine-Hat.

A Parry-Sound, une nouvelle girouette électrique a été installée et tous les instruments furent examinés. At Burk's-Fall, l'abri du thermomètre, qui avait été construit la tête en bas, a été remis en place et l'observateur à été instruit dans ses fonctions. A Mattawa, l'observateur a reçu des instructions au sujet des observations sur la pluie, etc. A Renfrew, le pluviomètre a été trouvé en mauvais état. A Rockliffe, Ont., on a fourni un thermomètre neuf, et l'on a examiné et approuvé un meilleur endroit pour l'anémographe.

A Winnipeg, tous les instruments ont été examinés avec soin ainsi que tout l'ouvrage de ce poste. A Minnedosa, le baromètre marquait trop bas et la girouette ne fonctionnait pas convenablement ; ces intruments ont été réglés. A Qu'Appelle, j'ai nettoyé le baromètre et comparé les autres instruments. A Indian-Head j'ai enseigné à l'observateur la manière de faire les observations. A Prince-Albert j'ai trouvé qu'il fallait une nouvelle construction pour l'anémographe, et que les autres instruments devraient être placés ailleurs. A Battleford j'ai nettoyé le baromètre et j'ai laissé un instrument de rechange ; j'ai également réglé l'enregistreur du soleil. A Swift-Current j'ai fourni un assortiment d'instruments électriques, nettoyé le baromètre et réglé le pluviomètre. A Medicine-Hat, j'ai nettoyé et éprouvé les baromètres et j'ai remplacé le vieux pluviomètre par un neuf. A Calgary on a érigé une construction pour l'anémomètre, et l'on a réparé l'abri du thermomêtre et on l'a installé à un nouvel endroit. A Banff, les baromètres ont été éprouvés et réglés, et j'ai parfaitement enseigné à l'observateur la manière de se servir des thermomètres à réservoirs et secs. On a aussi examiné et fait rapport sur un emplacement pour un anémomètre sur la montagne du Tunnel. A Carmanah, C.-B., j'ai nettoyé le baromètre et j'ai remplacé par un neuf le pluviomètre qui était très vieux. A Esquimalt j'ai examiné tous les instruments et les ai trouvés en bon état. A Spence's-Bridge j'ai éprouvé les instruments et nettoyé les baromètres. A Kamloops des instructions complètes ont été données à l'observateur au sujet des observations, parce qu'on se proposait d'établir ici un poste faisant rapport par télégraphe. A Edmonton, plusieurs réparations ont été trouvées nécessaires, et tous les instruments ont été examinés et réglés. A Fort-William le mât des signaux avait été soulevé par la gelée, et jai laissé des instructions à ce sujet. A la Rivière-Blanche j'ai éprouvé tous les instruments et l'on m'a recommandé et j'ai approuvé une position pour l'anémomètre sur le toit de la gare.

M. F. N. Denison a visité les stations suivantes : Southampton, Kincardine, Goderich et Stratford.

A Southampton l'anémomètre et la girouette électrique avaient grand besoin d'attention, et ont été mis en parfait état de service, et les autres instruments ont été éprouvés. A Kincardine, les fondations de la maison des signaux avaient besoin de réparations et des instructions ont été données à ce sujet, tous les instruments ont été examinés. A Goderich, le mât des signaux ayant été détruits, un nouveau fut érigé, et l'anémomètre électrique a été réglé. A Stratford, les instruments ont été examinés et des instructions ont été données à leur sujet.

Respectueusement soumis,

R. F. STUPART,

Directeur.

OBSERVATOIRE MAGNÉTIQUE.

TORONTO, 15 août 1896.

Au major F. GOURDEAU,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous pli le rapport sur cet observatoire pour l'exercice terminé le 30 juin 1896.

On a continué durant l'exercice comme par le passé les observations magnétiques et météorologiques de routine, et les instruments de photographie, le barographe, le thermographe et les magnétographes ont été tenus en opération.

Le directeur a continué les observations les dimanches, à un endroit situé à environ deux cents verges au nord magnétique de l'observatoire parfaitement éloigné de toute influence des bâtiments, dans le but de déterminer la somme d'effet de la nouvelle école de science sur les divers aimants de l'observatoire.

Les déterminations faites de cette manière ont démontré que tous les aimants sont affectés, et il faudra faire des corrections constantes. A cause de la vibration invariable des aimants causée par le tramway électrique, toutes les déterminations absolues doivent se faire les dimanches, alors que le tramway ne marche pas. L'effet des courants électriques sur nos aimants nuit certainement à la valeur des observations magnétiques faites à cet observatoire, mais ne les rend nullement sans valeur, parce qu'on peut faire des corrections, et nos traces photographiques indiquent très nettement les courbes quotidiennes, et nos données sur quoi que ce soit ayant l'apparence d'une tempête sont probablement aussi précieuses qu'elles l'ont jamais été. La carte des valeurs magnétiques quotidiennes, moyennes et absolues a été régulièrement faite sur papier millimètre formant les courbes, qui, jointe aux observations quotidiennes des taches du soleil faites au moyen de l'équatorial de six pouces offrent des données précieuses pour les recherches magnétiques. Dans le cours de l'exercice la valeur des éléments a été transmise chaque jour à Washington, où l'on s'en sert en même temps que des données d'autres observatoires pour découvrir les rapports entre les phénomènes météorologiques et magnétiques. Les troubles magnétiques les plus importants ont été enregistrés les 12 et 13 juillet, 9 et 10 août, 29 et 30 septembre, 12, 13, 28 et 29 octobre, 9 et 10 novembre, 4 mars, 2 et 3 mai.

Le 28 avril le fil de suspension du déclinomètre d'en haut se brisa, l'aimant fut suspendu de nouveau, et la cassure fut mesurée au moyen de la trace photographique. En décembre, l'aiguille de force verticale du magnétographe a été démontée pour mettre un tampon pour voir si l'on ne pouvait pas diminuer les vibrations causées par le tramway électrique, mais on n'a constaté aucune amélioration sensible. On a remarqué des toiles d'araignées sur l'aiguille du magnétographe déclinomètre en mai. En mai on enleva le couvert extérieur et l'on nettoya l'aimant des ses toiles d'araignées. On a fait régulièrement chaque heure un tableau des courbes, et l'on a extrait les résultats.

On prend trois fois par jour des observations à vue pour contrôler les registres automatiques du barographe et du thermographe, et l'on obtient des résultats très satisfaisants. La correction du résidu du barographe est de ·005, et l'on a déterminé de nouveau les zéros des thermomètres-étalons du thermographe au commencement d'avril, ainsi que ceux des thermomètres à maximum et à minimum sous le même abri, et l'on n'a constaté aucun changement. Durant les temps de froid excessif de février, l'horloge du thermographe s'arrêta. On enleva le couvert de l'instrument, et l'on examina et répara complétement l'horloge, qui depuis a marché d'une manière satisfaisante. Le 19 juin la corde de l'horloge du barographe se brisa. On en posa tout de suite une neuve. L'horloge magnétique a marché sans interruption pendant toute l'année. En décembre la batterie de gravité a été substituée à la gravitation, attendu que l'action

de cette dernière se détériorait un peu trop rapidement, et depuis ce temps il y a eu très peu d'interruptions dans les interrupteurs magnétiques. On ajoute chaque mois au *Monthly Weather Report* un résumé des changements magnétiques.

SERVICE HORAIRE.

Durant l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1896, on a fait à l'observatoire de Toronto des observations stellaires pour connaître l'heure durant 97 jours et 11 passages solaires pour l'heure durant les éclaircies de nuits obscures, au cours desquelles on a observé 362 étoiles. La position des étoiles telle qu'indiquée par le *Berliner Yahrbuch* nous a servi comme ci-devant pour nos déductions.

L'erreur de collimation de la lunette méridienne a été fréquemment déterminée, principalement par des mesurages micrométriques sur les réticules du collimateur.

Un nombre extraordinaire d'étrangers ont visité l'observatoire cette année, et le soir on a montré à un grand nombre de personnes des vues des corps célestes par le télescope équatorial de 6 pouces.

L'éclipse totale de la lune le 3 septembre 1895, a été observée avec le grand télescope, et a été suivie par un certain nombre de spectateurs intéressés réunis sous le dôme de la tour de l'observatoire. Les divers phénomènes se rattachant à l'éclipse ont été notés, la nuit étant remarquablement belle à Toronto. L'obscurité de cette éclipse a été plus marquée que celle du 10 mars dernier, et durant la totalité la lune présentait une couleur cuivre foncée bien prononcée. On a observé les occultations de quatre étoiles pâles et l'on a noté le moment de leur disparition. A 2.30 p.m., le 4, on a observé une aurore boréale dans la classe III nord.

Les observations régulières des taches du soleil se sont continuées pendant toute l'année, et l'on a fait des cartes de 4 pouces de diamètre pendant 219 jours. Une époque maximum a eu lieu du 7 au 15 juillet, suivie d'un minimum bien sensible jusqu'au 26, et du 29 juillet au 7 septembre un autre maximum se produisit, la période du 1er au 11 août étant remarquable par les nombreux et magnifiques groupes s'étendant à travers la partie centrale du soleil de l'est à l'ouest. Du 8 au 25 septembre il y eut période minimum modérée, et depuis cette dernière date jusqu'au 9 octobre un maximum bien sensible, se composant d'un nombre de grands groupes. Des périodes modérément sensibles de maximum et de minimum alternèrent jusqu'au 11 avril 1896, lorsqu'il se produisit un minimum remarquablement long et ininterrompu qui dura jusqu'au 27 mai. Durant ce temps le soleil fut complètement libre de taches le 14 avril, ce jour étant le premier où il n'y eût aucune tache sur le soleil depuis le commencement des observations le 15 mars 1895 ; le soleil fut libre de taches, aussi, les 15 et 17 avril et 16 mai. Pendant plusieurs jours de cette période on n'a observé qu'une tache de la grosseur de la plus fine pointe d'épingle. Du 27 au 30 juin il y eût un maximum modéré.

Les échanges d'heures entre les observatoires de Montréal, Québec, Saint-Jean et celui de Toronto ont eu lieu comme d'habitude, et les comparaisons ont été enregistrées sur le chronographe. Les erreurs de l'horloge de Toronto et des divers chronomètres employés par les observateurs ont été calculées d'après les plus récentes observations.

Les heures ont aussi été communiquées régulièrement à Halifax les jours d'échanges d'heures jusqu'au 7 avril, alors que l'on discontinua.

On a fait l'examen des comparaisons de l'horloge et du chronomètre ainsi que des observations envoyé s par les observatoires de Québec et de Saint-Jean.

Marine—Service météorologique.

Le tableau suivant fait voir la différence entre l'heure donnée par l'observateur type, et celle envoyée par les différents observatoires. Le signe + indique que l'heure envoyée par les divers observatoires a de l'avance sur celle donnée par l'observateur type.

Cette dernière heure est la moyenne arthmétique des heures telle que déterminée à Toronto et à Montréal.

—	Toronto.	Montréal.	Québec.	Saint-Jean.
1895.	Secondes.	Secondes.	Secondes.	Secondes.
11 juillet	+0·10	—0·10	+0·45	+0·63
30 do	+0·15	—0·15	+3·80	+1·62
16 août	—0·02	+0·02	+0·88	+0·49
4 septembre	+0·22	—0·22	+1·59	+1·52
24 do	0·00	0·00	+0·13	+2·31
8 octobre	—0·82	+0·82	—1·27	+0·69
24 do	—0·30	+0·30	+0·22	+0·51
22 novembre	—0·39	+0·39	+0·09	+0·53
10 décembre	—0·22	+0·22	+0·39	+0·17
27 do	.....	.....	+2·94	+0·70
30 do	+0·21	—0·21	.....	.....
1896.				
21 janvier	+0·08	—0·08	—0·63	—0·38
12 février	.....	.....	.....	—3·04
13 do	—0·17	+0·17	—0·10	.....
28 do	—0·09	+0·09	—0·14	+0·43
17 mars	+0·15	—0·15	+1·11	+0·09
7 avril	—0·30	+0·30	—1·37	+0·16
22 do	.....	.....	—0·71	+0·95
23 do	—0·16	+0·16	.....	.....
7 mai	—0·45	+0·45	—0·81	+0·47
27 do	—0·32	+0·32	—1·13	+1·50
11 juin	—0·83	+0·83	—1·25	+1·32

Respectueusement soumis,

R. F. STUPART,

Directeur.

ANNEXE A.

OBSERVATOIRE DE QUÉBEC,
QUÉBEC, août 1896.

Au directeur du service
Météorologique, Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur l'observatoire de Québec pour l'exercice clos le 30 juin 1896.

Toutes les observations météorologiques ont été faites chaque jour comme ci-devant, et transmises au bureau central à 8 heures du matin et à 8 heures du soir, et les observations de températures ont été faites deux fois par heure à la citadelle. D'après les instructions du bureau météorologique on ne s'est pas servi cette année du signal de tempête.

L'heure a été déterminée à l'observatoire au moyen du passage des étoiles-types chaque belle nuit, et aussi par le soleil.

Durant l'hiver et principalement durant les dégels du printemps, j'ai remarqué que la lunette méridienne n'est pas installée sur un terrain suffisamment solide. En diverses occasions durant l'espace de 24 heures, j'ai trouvé un changement considérable dans la déviation et l'inclinaison.

L'heure exacte (75e méridien) a été donnée chaque jour à la ville au moyen du canon du midi, et durant la saison de navigation, qui, cette année, a commencé le 27 avril, aux capitaines de vaisseaux par la boule horaire à 1 heure p.m.

L'heure exacte a également été donnée aux horlogers et autres personnes presque chaque jour au moyen du téléphone.

Plusieurs chronomètres ont aussi été réglés à cet observatoire durant l'année.

La boule horaire a manqué deux fois et le canon quelque fois dans le cours de l'année, parce qu'il n'y avait pas de courant sur la ligne du télégraphe à ce moment.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR SMITH,
Directeur de l'observatoire de Québec.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE,
TORONTO, 20 août 1895.

Au major F. GOURDEAU,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le rapport annuel sur l'observatoire de Saint-Jean pour l'exercice 1895-96, étant l'annexe B de mon rapport transmis le 18 du courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
R. F. STUPART, par F.P.,
Directeur.

ANNEXE B.

OBSERVATOIRE DE SAINT-JEAN,
SAINT-JEAN, N.-B., 15 août 1896.

M. P. F. STUPART,
Directenr du service météorologique,
Toronto, Ontario.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1896.

Les observations météorologiques ordinaires ont été faites comme d'habitude dans les années antérieures.

Le service horaire a reçu une soigneuse attention ; les observations d'étoiles au moyen de la lunette méridienne pour déterminer les erreurs et marches de l'horloge ont été faites à de fréquents intervalles. L'heure quotidienne a été donnée au commerce et autres personnes au moyen de la boule horaire à 1 heure p.m., heure locale.

Durant l'année des lumières électriques ont été posées dans la chambre de la lunette pour l'éclairage et pour illuminer le diaphragme du télescope.

Le bulletin de la température du matin contenant les pronostics de 8 heures a.m., l'état de la température sur le continent, en général, et les rapports des postes du littoral depuis Anticosti jusqu'à Boston, sont maintenant reçus de Toronto par le télégraphe plus à bonne heure, ce qui me permet de donner au bulletin une plus grande circulation, et augmente sa valeur pour les éditeurs et autres personnes. Ce bulletin est affiché dans des endroits publics et publié dans tous les journaux quotidiens de Saint-Jean, ainsi que dans d'autres journaux dans la province. Outre ce bulletin, tous les journaux quotidiens de la ville publient un rapport de notre température locale. Grâce à l'exactitude des pronostics télégraphiés de Toronto, je reçois beaucoup de demandes de pronostics, surtout durant la saison des tempêtes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
D. L. HUTCHINSON,
Directeur.

ANNEXE C.

Au ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

OBSERVATOIRE DU COLLÈGE MCGILL,
MONTRÉAL, 11 mars 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur les travaux de l'observatoire du collège McGill, Montréal, pour l'année 1896.

Les observations météorologiques ordinaires se rattachant au service météorologique du Canada se sont continuées sans interruption pendant l'année. Elles consistaient : (1) En une série d'observations des éléments ordinaires à quatre heures d'intervalle. (2) En une série d'observations télégraphiques à 8 heures du matin et à 8 heures du soir chaque jour, sur lesquels sont basés les pronostics de la température. (3) En une série d'observations de la température, faites deux fois par heure d'après des thermomètres automatiques.

Le service horaire et le système des échanges d'heure avec l'observatoire de Toronto se sont continués de la manière décrite dans les rapports antérieurs. Les observations de 628 étoiles ont été faites pendant 122 nuits au cours de 49 semaines. Pendant six semaines—du 11 septembre au 24 octobre—les erreurs de l'horloge ont été déterminées d'après les observations des aides de la commission côtière et géodésique, MM. Sinclair et Faris, qui durant cette période s'occupaient de travaux de longitude ici, et qui se servaient du pilier de notre lunette pour leur instrument. Des comparaisons d'heures ici et à l'observatoire de Toronto ont été faites dix-huit jours.

LONGITUDES.

Dans le cours de l'été dernier l'astronome royal visita Montréal au cours de son voyage au Japon, et ayant apporté les réductions complètes des observations de longitude Montréal-Greewich, je suis en mesure d'annoncer la valeur définitive de la longitude de Montréal (le point central entre les deux piliers des lunettes méridiennes à cette observatoire), telle que déterminée d'après les observations du professeur H. H. Turner et de moi-même en 1892, comme étant de $4^h\ 54^m\ 18^s{\cdot}670$. Cette quantité de $0^s{\cdot}105$ est en plus de l'ancienne valeur qui a été obtenue au moyen du système des longitudes des Etats-Unis. Les déterminations sur lesquelles reposaient jusqu'à présent les longitudes américaines, avaient été faites par la commission côtière et géodésique des Etats-Unis en 1866, 1870 et 1872. Lorsque l'on considère que les signaux par le câble étaient transmis d'après l'ancien système d'éclats, et que les opérations de longitude, telles que faites par les Américains, ne comprenaient pas un entre-échange d'observations, la concordance de l'ancienne valeur avec celle annoncée plus haut est tout à fait dans la limite des erreurs qu'on aurait pu à bon droit assigner à la première.

Durant les mois de mai et juin les observations destinées à déterminer la longitude d'Ottawa ont été faites en coopération avec M. W. King, du ministère de l'intérieur. Durant septembre et octobre la différence de longitude entre Albany, N.-Y., et Montréal, a été déterminée sous la direction de M. E. H. Sinclair, de la commission côtière et géodésique. Ce travail compléta la chaîne des déterminations de longitude entre Washington, Cambridge et Montréal, et donna un autre raccordement entre les déterminations de longitude transatlantique américaine et notre détermination en 1892.

Grâce à la bienveillance de M. Sinclair je suis en état de donner les résultats de ses réductions en campagne, qui portent la différence de longitude entre Montréal et Cambridge à $9^m\ 47^s\ 581{\cdot}011$. La différence obtenue en 1883 par le professeur Rogers, de

l'observatoire du collège Harvard, et par moi, était de $9^m\ 47^s\ 550{\cdot}019$. En combinant ces deux résultats nous obtenons $9^m\ 47^s\ {\cdot}572$ comme différence de longitude entre Montréal et Cambridge.

TEMPÉRATURES DU SOL.

Les observations de témpératures du sol faites de concert avec H. L. Callendar, F.R.S., professeur de physique à l'Université McGill, se sont continuées. Deux observations à l'œil, par jour, aux différentes profondeurs, ont été faites pendant toute l'année. Les résultats jusqu'au 1er mai dernier ont été présentés dans un document à la dernière réunion de la Société Royale du Canada et seront publiés bientôt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre dévoué,

C. H. McLEOD,

Directeur.

ANNEXE Nº 5.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

BUREAU DU PRÉSIDENT,
OTTAWA, novembre 1896.

A l'honorable L. H. DAVIES,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur les affaires de la commision d'inspection des bateaux à vapeur pour l'exercice terminé le 30 juin 1896.

Le rapport contient un état des assemblées de la commission tenues durant l'exercice, les nominations faites, les accidents survenus, les poursuites pour infraction de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, et le nombre de bateaux à vapeur dans la Confédération en tant que les inspecteurs les connaissent; le tableau n° 1 fait voir les bateaux à vapeur qui ont été inspectés, et le tableau n° 2 indique ceux qui ne l'ont pas été; le tableau n° 4 indique le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la flotte du Canada, et le tableau n° 5 indique le nombre de bateaux à vapeur qui se sont perdus, qui se sont brisés, ou qui ont été autrement mis hors de service.

Outre le nombre de bateaux à vapeur inspectés au port de Montréal, les inspecteurs ont encore inspecté les palans et appareils de hissage de 382 navires.

Les tableaux A, B et C font voir le nombre total de bateaux à vapeur au Canada, leur tonnage brut, le montant des droits et honoraires perçus, et le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la flotte du Canada, avec leur tontage brut et enregistré.

A.—NOMBRE de navires à vapeur inspectés et non inspectés, conformément aux rapports des inspecteurs de bateaux à vapeur au Canada, avec leur tonnage brut, durant l'exercice expiré le 30 juin 1896 :—

Division.	Nombre de navires.	Tonnage brut.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur	340	69,771·00
Kingston	156	25,848·96
Montréal	181	18,069·93
Québec	136	36,099·00
Nouvelle-Ecosse	123	27,475·80
Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard	129	17,292·51
Colombie-Britannique	152	22,165·09
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	83	5,455·86
Total	1,300	222,178·15

B.—DROITS et honoraires perçus pour inspection de bateaux à vapeur durant l'exercice expiré le 30 juin 1896.

Division.	Montant.
	$ cts.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur	6,838 22
Kingston	2,779 00
Montréal	2,249 63
Québec	3,474 68
Nouvelle-Ecosse	2,693 94
Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard	1,378 32
Colombie-Britannique	2,409 56
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	554 82
Inspection de barges à passagers	110 00
Certificats de mécaniciens	717 50
Total	23,205 67

C.—NOMBRE de navires à vapeur ajoutés à la flotte canadienne pendant l'exercice expiré le 30 juin 1896.

Division.	Nombre de navires.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur	10	240·00	162·00
Kingston	15	372·94	202·01
Montréal	12	1,122·51	667·69
Québec	Nil.		
Nouvelle-Ecosse	6	171·13	89·43
Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard	3	34·72	20·32
Colombie-Britannique	14	2,434·71	1,641 81
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	6	647·20	430·10
Total	66	5,023·21	3,213·03

RÈGLES ET MODIFICATIONS.

Dans le cours de l'année les règles et les modifications concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen des mécaniciens de bateaux à vapeur, ont été refondues et sanctionnées par le gouverneur en conseil.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL.

Une assemblée du quorum du conseil d'inspection des bateaux à vapeur a eu lieu à Toronto, du 13 au 27 février inclusivement, et elle se composait des inspecteurs John Dodds et James Johnston, de Toronto, et du président E. Adams. La réunion avait pour but d'examiner les candidats aux charges d'inspecteurs des bateaux à vapeur pour la divison du Manitoba ; et aussi pour décider des questions soumises par l'inspecteur d'Halifax au sujet de la forme du tuyau de chaudière connu sous le nom de Babcock et Wilcox, qui devra servir sur les bateaux à vapeur ; et la question relative aux arbres de couche d'un remorqueur que construit la Compagnie d'améliorations du Haut de l'Ottawa.

NOMINATIONS.

M. C. E. Robertson, ci-devant inspecteur du district du Manitoba, s'étant retiré du service, M. G. P. Phillips, de Portage-du-Rat, qui avait passé un examen satisfaisant, à

Toronto, le 27 février 1896, a été nommé à la position d'inspecteur des chaudières, des machines et des coques des bateaux à vapeur pour ce district, avec résidence à Portage-du-Rat, et salaire de $1,000 par année, par arrêté du conseil du 16 mai 1896.

ACCIDENTS.

Division d'Ontario-Ouest et Huron.

14 juillet 1895.—Le vapeur *Cibola*, de Toronto, fut totalement détruit par un incendie à Lewiston, N.-Y., pendant que le vapeur était au quai ; une perte de vie ; cause de l'incendie inconnue.

5 septembre 1895.—Le vapeur *St. Magnus*, d'Hamilton, pendant qu'il se trouvait sur la cale-sèche à Port-Dalhousie, a pris feu et a été détruit ; une perte de vie ; cause du feu, incendie de l'entrepôt sur le quai.

7 octobre 1895.—Le vapeur *Africa*, d'Owen-Sound, remorquant la barge *Severn*, tous deux chargés de charbon, allant d'Ashtabula, E.-U., à Owen-Sound, Ont., rencontra une forte bourrasque sur le lac Huron ; le câble de remorquage se rompit et l'*Africa* se trouvant pris dans l'entre-deux des lames coula à fond, avec tout l'équipage, se composant de treize personnes. La *Severn* fut jetée à la côte dans le voisinage de l'île Lyal et se brisa en pièces, mais l'équipage se sauva.

3 novembre 1895.—Le vapeur *Athabaska*, de Montréal, en route de Fort-William à Owen-Sound, était rendu à environ cinquante milles de Fort-William, lorsque l'arbre de la manivelle de haute pression se brisa. Le vapeur revint à Fort-William et fut ensuite remorqué à Owen-Sound, où il fut réparé.

Division d'Ontario-Est.

3 août 1895.—Le vapeur *Daisy*, de Port-Hope, prit feu pendant que l'équipage dormait. Le navire a été complètement détruit ; aucune perte de vies.

15 septembre 1895.—Le vapeur *Columbia*, de Port-Hope, prit feu pendant qu'il était amarré au quai de Bobcaygeon, et la coque fut gravement endommagée. Tout l'équipage se trouvant à terre au moment où le feu se déclara, il n'y eut aucune perte de vies.

26 octobre 1895.—Le yatch à vapeur *Sea Gull*, étant au quai à Port-Perry, fut complètement détruit par un incendie. Cause du feu, l'explosion d'une lampe à pétrole.

31 octobre 1895.—Le vapeur *Alexandria*, de Montréal, frappa un caillou dans le canal Lachine et coula jusqu'au pont ; il fut subséquemment remis à flot et réparé à Montréal.

8 novembre 1895.—Les vapeurs *Hero* et *Nile* s'abordèrent durant la nuit près du quai de Huff, baie de Quinté. Les deux vapeurs furent gravement endommagés. Le *Hero* fut échoué sur la côte pour l'empêcher de couler. Les navires furent subséquemment réparés à Deseronto.

15 novembre 1895.—Le remorqueur *James A. Walker*, de Kingston, en frappant un rocher dans le Rapide Plat, brisa les ailes de son hélice, la machine s'emporta et causa la rupture des colonnes d'avant de la machine et la félure du condensateur ; il fut plus tard remorqué jusqu'à Montréal, où il fut réparé.

25 avril 1896.—Le remorqueur *Eva* fut totalement détruit par un incendie. Il était sur la cale à Lindsay et y avait été tout l'hiver. Origine du feu inconnue.

22 juin 1896.—Le vapeur *Reindeer*, de Kingston, au cours d'un voyage de Deseronto à Pictou, brisa l'arbre de la machine et la plaque de fondation. La rupture fut causée par un défaut de l'arbre de couche. Le navire fut remorqué jusqu'à Kingston, où l'on fit les réparations.

Division de Montréal.

20 septembre 1895.—Le remorqueur *St. Peter* et le steamer *Turrett Bay* s'abordèrent dans le port de Montréal. L'avant du *St. Peter* fut gravement endommagé et il

perdit aussi sa cheminée, qui tomba par-dessus bord. Le *Turrett Bay* continua son voyage sans avarie.

7 mai 1896.—Le bateau-passeur *Mansfield*, pendant la traversée entre New-Edinburg et la Pointe de la Gatineau, prit feu et fut totalement consumé. On suppose que le feu a été mis par une étincelle de la fournaise de la chaudière.

14 mai 1896.—Le vapeur *Owens*, un remorqueur à aubes, étant au quai de Montebello, prit feu et fut totalement consumé. Un homme a été gravement brûlé. La cause de l'incendie est inconnue.

Division de Québec.

6 août 1896.—Le vapeur *Canada*, de Montréal, pendant la traversée entre Tadousac et la Rivière-du-Loup, pendant un brouillard épais, se jeta sur le rocher Percil et fut endommagé. Le vapeur se remit à flot avec la marée et se rendit à Québec ; où il fut placé sur la cale sèche et réparé.

21 novembre 1895.—Le vapeur *Thames*, de Québec, au cours d'un voyage de Terreneuve à Montréal, s'échoua sur un banc près du Cap-Breton et se perdit complètement. Aucune perte de vie.

18 mai 1896.—Le remorqueur à aubes *Beaver*, de Québec, brisa son arbre de couche entre les rebords des aubes. On découvrit la rupture pendant qu'il était au quai. On le remplaça par un plus gros.

Division de la Nouvelle-Ecosse.

Août 1895.—Le vapeur *Islet*, de Yarmouth, pendant un gros vent, rompit ses amarres et fut jeté à la côte, où il se brisa complètement.

Février 1896.—Le steamer *St. Pierre*, de Yarmouth, coula en mer au cours d'un voyage entre Halifax, Nouvelle-Ecosse et Vancouver, Colombie Britannique. Le désastre n'a causé aucune perte de vie.

Division du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard.

23 juillet 1895.—Le steamer *Prince Rupert*, à machine à triple expansion, faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., et Digby, N.-E., en quittant le quai à Saint-Jean, brisa son cylindre de haute pression, et fut retenu jusqu'à ce que des changements eussent permis de se servir de sa machine auxiliaire.

De nouveau, le 22 août, il brisa les boulons d'assemblage de l'arbre de l'aube de tribord, au cours de la traversée de Digby à Saint-Jean.

17 août 1895.—Le vapeur à passagers *Miramichi*, aborda la goélette *Ascola*, dans la rivière Miramichi, le beaupré de foc de cette dernière frappant le vapeur en avant de sa cheminée et la brisant, et enlevant un côté du pont supérieur jusqu'à la poupe. Cinq jeunes filles qui étaient sur le pont à ce moment furent jetées par-dessus bord avec les débris, et trois d'entre elles se noyèrent avant qu'on put leur porter secours. Une enquête eut lieu, et le résultat fut l'annulation du certificat du capitaine du vapeur pendant douze mois.

12 août 1895.—Le vapeur à passagers *Hampstead* et le remorqueur *Nereid* s'abordèrent dans le fleuve Saint-Jean, ce dernier frappant le *Hampstead* au passavant de l'avant, s'enfonçant cinq pieds dans ses défenses et défonçant son bordage jusqu'à la ligne de flottaison. Des réparations provisoires lui permirent de terminer la saison de navigation.

17 novembre 1895.—Le steamer à fret *Albert*, de Charlottetown, I.P.E., fit une voie d'eau en mer, pendant une forte bourrasque, et fut abandonné parce qu'il coulait. L'équipage fut sauvé et débarqué à Saint-Pierre Miquelon.

9 juin 1896.—Les remorqueurs à vapeur *Hope* et *Maggie M.* s'abordèrent dans le fleuve Saint-Jean. La poupe du *Maggie M.* fut emportée jusqu'à la ligne de flottaison ; le *Hope* fut coupé jusqu'à la coque. Le *Maggie M.* fut conduit à la côte et des réparations provisoires l'empêchèrent de couler.

Examen des capitaines et lieutenants.

Division de la Colombie-Britannique.

20 juillet 1890.—Le steamer *Coquitlan* s'échoua sur des rochers dans le détroit de Johnston ; ses plaques de poupe et de proue furent avariées ; il se remit à flot et se rendit à Victoriaville, où l'on répara les avaries.

1er août 1895.—Le steamer *Muriel* s'échoua et fut en partie submergé dans le chenal Granville, il fut remis à flot le 6 août ; et l'on fit des réparations provisoires pour l'amener à Victoria, où on l'examina sur le chemin de fer maritime et le répara complètement.

1er novembre 1895.—Le steamer *Caribou and Fly*, en étant conduit dans Mill Creek, rivière Skeena, pour prendre ses quartiers d'hiver, s'échoua aux deux bouts ; lorsque la mer se retira il se brisa en deux et fut complètement perdu ; on sauva les machines.

25 novembre 1895.—Le steamer *Thistle* s'échoua dans Chatham-Sound, endommagea sa quille, son étambot et quelques planches de son bordage ; fut remis à flot le lendemain et amené à Victoria, où il fut mis sur la cale sèche et réparé.

22 décembre 1895.—Le steamer *Islander*, en se rendant à Victoria, donna sur l'île Prevost, près du phare de la Pointe Portluck ; il se remit à flot le 24 et se rendit sous vapeur à Victoria ; avaries considérables à la poupe, à la quille, à la carlingue, au couple et à plusieurs plaques. Fut mis sur le chemin de fer maritime et réparé.

27 décembre 1895.—Le remorqueur *Arrow*, pendant qu'il remorquait un chalan sur le lac Arrow, Colombie-Britannique, fut chaviré par un coup de vent soudain ; le capitaine et le mécanicien furent perdus. Le navire fut subséquemment redressé, et l'on s'aperçut qu'il avait perdu sa chaudière.

8 janvier 1896.—Le vapeur *Falcon* ayant remorqué un chalan, en se rendant à Comox, frappa un billot qui brisa son hélice ; il fut jeté sur l'île Trial et fut brisé par les vagues. Perte totale.

13 janvier 1896.—Le vapeur *Vancouver*, au cours d'un voyage à Chemainus, s'échoua dans les Sansome Narrows ; il fut tiré delà et remorqué à Victoria, où on le mis sur la cale et répara les avaries à l'avant et à la quille.

9 février 1896.—Le vapeur *Mary Hare* était mouillé à Reed Island, Cowichan Gap, à l'ancre, et tout l'équipage à terre ; le feu se déclara et le consuma complètement.

9 mars 1896.—Le vapeur *Comox*, pendant qu'il était amarré au quai de la Union SS. Co., Vancouver, et que tout l'équipage était à terre, a pris feu au-dessus de la chaudière, on le suppose, causant des dommages considérables au pont, aux garnitures, etc., qui furent réparés.

4 mai 1896.—Le vapeur *T. H. Carter*, pendant son voyage de Victoria à Mud-Bay, toucha sur Trial Island, se remit à flot ensuite et coula eu eau profonde ; perte totale.

12 mai 1896.—Le remorqueur *Mamie*, en remorquant, brisa l'arbre d'arrière en frappant des billots flottants ; il fut remorqué jusqu'à Vancouver, où l'on fit et posa un nouvel arbre de couche.

Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest.

12 août 1895.—Le vapeur *Siskiwith*, de Port-Arthur, pendant qu'il était au quai à Fort-William, prit feu et fut en partie détruit. Cause inconnue ; il fut reconstruit de nouveau. Montant des avaries évalué à $1,025.

POURSUITES POUR INFRACTIONS À L'ACTE D'INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

Résultat dans chaque cas.

Le vapeur *Rocket*, dont j'ai parlé dans mon rapport annuel de l'exercice terminé en juin 1894, comme ayant été condamné à l'amende pour infraction de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, et des procédures ayant été prises pour vendre le bateau pour le paiement de cette amende. La procédure n'a pas été exécutée, l'amende ayant été payée

par le défendeur au gouvernement le 11 décembre 1895, par le reçu de dépôt n° 29 de la banque de Montréal, pour $130.71, montant des frais et de l'amende imposés.

Le 19 avril 1895, des procédures furent intentées contre les remorqueurs à vapeur *Equal Rights*, *Fred Davidson*, *Maud*, *Doty* et *Tender* pour infraction de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, en transportant des passagers sans avoir de certificats à cet effet.

Les causes furent entendues devant le magistrat de police à Barrie, Ont., et les défendeurs furent condamnés ; quatre d'entre eux furent condamnés à $50 d'amende et les frais, et le vapeur *Fred Davidson* à $20 et les frais.

Les propriétaitaires du *Maud*, du *Fred. Davidson* et de l'*Equal Rights* payèrent les amendes, s'élevant en totalité à $126, pour lesquelles le département a reçu le dépôt n° 2092 de la Banque Canadienne de Commerce, Barrie, pour la somme.

On accorda aux propriétaires du *Tender* et du *Doty* une extension de temps pour le paiement, qui fut perçu et payé au département le 30 juillet 1895, par le reçu de dépôt n° 2115, pour $100, sur la Banque de Commerce, à Barrie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD ADAMS,

Président du bureau d'inspection des bateanx à vapeur.

ANNEXE N° 6.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'EXAMEN DES CAPITAINES ET LIEUTENANTS.

Au sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

HALIFAX, N.-E., 19 août 1896.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 3 du courant, j'ai préparé et je vous inclus le rapport annuel du conseil des examinateurs des capitaines et lieutenants pour l'exercice 1895-96.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. SMITH,
Président

HALIFAX, N.-E., 20 août 1896.

Au sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du conseil d'examen de capitaines et lieutenants à partir du 30 juin 1895 jusqu'au 30 juin 1896, fin de l'exercice.

Le conseil s'est assemblé pour tenir les examens comme suit :

Port d'Halifax	11	fois.
" de Saint-Jean	10	"
" de Yarmouth	1	"
" de Québec	2	"
Total	24	fois.

Il y a eu aussi trois examens d'aspirants à Victoria, C.-B.

A Halifax 10 aspirants ont demandé à subir l'examen de navigation comme capitaines au long cours, et 17 comme lieutenants et 4 comme seconds lieutenants.

Six capitaines, 10 lieutenants et 3 seconds lieutenants ont reçu des certificats. Dix demandes furent faites pour certificats de compétence comme capitaine pour le cabotage et pour vaisseaux de l'intérieur, et deux pour certificats de lieutenants, et 10 capitaines et 2 lieutenants ont reçu des certificats.

A Saint-Jean, 14 demandes de certificats pour la navigation au long cours comme capitaines ont demandé des certificats, et onze certificats ont été accordés aux aspirants heureux.

Onze officiers ont demandé des certificats pour la navigation au long cours comme capitaines, et un comme second lieutenant.

Dix capitaines et un second lieutenant ont reçu des certificats.

Deux aspirants ont demandé des certificats de compétence, comme capitaines pour le cabotage et pour vaisseaux de l'intérieur, et un pour lieutenant.

Deux capitaines et un lieutenant ont reçu des certificats pour le cabotage et la navigation intérieure.

A Yarmouth, deux demandes de compétence comme capitaines pour la navigation au long cours ont été faites, et les deux aspirants ont reçu des certificats.

A Québec, un aspirant a demandé un certificat comme capitaine au long cours et un comme second lieutenant. Les deux aspirants ont reçu des certificats.

A Victoria, C.-B., deux aspirants ont demandé des certificats de compétence comme capitaines pour la navigation au long cours, et un comme second lieutenant.

Le second lieutenant seul a reçu un certificat.

Par l'état ci-dessus, on voit que durant les 12 mois finissant le 30 juin 1896, 26 demandes ont été faites pour certificats de compétence comme capitaines pour navigation au long cours, 31 comme lieutenants, et 7 comme seconds lieutenants.

Dix-neuf capitaines, 22 lieutenants et 6 seconds lieutenants ont reçu des certificats.

Douze demandes de certificats de compétence comme capitaines pour le cabotage et la navigation intérieure ont été faites au conseil d'examen, et 3 comme lieutenants.

Douze capitaines et 3 lieutenants ont obtenu des certificats.

Quatre certificats de service ont été accordés par le bureau d'Halifax à autant de capitaines pour le cabotage et la navigation intérieure et 5 à des lieutenants, et 4 certificats renouvelés de tous grades.

Le nombre total de certificats accordés par le département de la marine et des pêcheries à Ottawa, comprenant certificats de compétence, de service et de renouvellements, sur demandes faites au conseil d'examen à Halifax, a été de 741, et des droits au montant de $794.50 ont été perçus et déposés à la banque de Montréal au crédit du receveur général, et les reçus de banque pour ce montant ont été envoyés au département chaque mois.

Les honoraires pour les examens des aspirants à Victoria sont envoyés directement à Ottawa par l'agent de la marine et des pêcheries à ce port, et il n'en est pas tenu compte par le président du conseil à Halifax.

Ce rapport ne mentionne pas les certificats de compétence pour le cabotage et les eaux de l'intérieur, accordés par le département sur des examens à aucun autre port qu'à ceux ci-dessus mentionnés.

A Saint-Jean, le membre local du conseil passe les examens pour le cabotage et la navigation intérieure et aussi pour le service des aspirants, et en fait rapport au département directement à Ottawa.

Parmi les aspirants, ci-dessus énumérés, quelques-uns se présentaient pour la seconde et la troisième fois pour l'examen de capitaine, lieutenant ou second lieutenant, selon le cas, n'ayant pas réussi auparavant.

Les noms de ces candidats apparaissent sur les livres à ce bureau chaque fois qu'ils se présentent pour l'examen. On leur permet cependant de passer un second examen sans payer d'autre honoraire, mais pour tout autre examen subséquent, quel qu'en soit le nombre, le plein montant des honoraires est encore perçu.

L'examen des aspirants aux certificats de compétence dans la navigation au long cours est semblable à celui qu'exige le *Board of Trade* impérial, et tout nouveau sujet d'examen introduit par le gouvernement britannique est adopté par le Canada, et les certificats que le ministre de la marine et des pêcheries accorde ont la même valeur que ceux accordés dans la Grande-Bretagne.

L'examen sur les couleurs a été de temps à autre changé, amélioré et rendu plus complet, et consiste maintenant dans des épreuves de la vision de la forme, de la vision de la couleur, et de l'ignorance de la couleur, qui sont bien suffisantes pour s'assuser si un aspirant a quelque défaut dans la vue, parce qu'il est très important qu'un officier ayant la charge du pont d'un navire puisse distinguer la couleur et la description des feux immédiatement lorsqu'ils sont en vue, s'ils sont portés par un navire et s'ils sont placés dans un phare sur la côte.

Je suis d'opinion qu'il est de la plus haute importance que les capitaines et les officiers des navires n'aient aucun défaut de l'ouïe, parce que tout officier en charge de la

passerelle ou du pont d'un navire en marche devrait pouvoir comprendre le rapport de la vigie, ou si c'est un officier subalterne, il doit nécessairement être en état de comprendre les ordres du capitaine sur les routes à suivre lorsque c'est nécessaire, et de comprendre les diverses instructions du capitaine sur la manière de se servir des clochettes en arrivant à un quai ou en le quittant, car autrement il pourrait arriver de graves accidents.

A une enquête que j'ai tenue récemment, il a été prouvé qu'un officier était incapable d'entendre et de distinguer les ordres donnés par le capitaine même en temps calme, et si l'on avait continué à employer cet officier, on aurait pu prévoir de graves résultats.

L'ancienne édition des règles et règlements gouvernant les examens des aspirants aux certificats de navigation au long cours s'étant épuisée, on a pris une copie des règles existantes, et toutes les modifications et additions qui ont été faites de temps à autres au Canada et dans le Royaume-Uni, ont dû être insérées, et les parties que l'on considérait inutiles ou surannées ont été retranchées.

Ces règles et règlements ont été approuvés par le ministre de la marine et des pêcheries et aussi par le *Board of Trade* impérial, à qui on les a soumis, et ils ont été sanctionnés par un arrêté du conseil du 29 juin, tous les règles et règlements et arrêtés du conseil antérieurs étant annulés.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. SMITH,

Président du conseil d'examen des capitaines et lieutenants.

ANNEXE N° 7.

PIGEONS VOYAGEURS.

HAZEL-HILL, COMTÉ DE GUYSBORO', N.-E., 28 septembre 1896.

À M. J. H. PARSONS,
Agent du département de la marine et des pêcheries,
Halifax, N.-E.

RAPPORT SUR LE SERVICE DES PIGEONS VOYAGEURS.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 14. J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les pigeons voyageurs :—

Reçu du sergent Mulholland, I.R., le 24 décembre 1895	55
Morts	1
Jeunes pigeons éclos	57
" morts	2
Vieux pigeons dans le pigeonnier, 1er juillet 1896	54
Jeunes do do do	55
Total	109

Au 1er juillet 1896, les pigeons n'étaient pas en état d'être dressés.

Fidèlement à vous,

S. S. DICKENSON, par D. C.

Résumé d'une lettre du capitaine Kent, I.R., au sujet du transfert des pigeons voyageurs du pigeonnier d'Halifax (citadelle), à Hazel-Hill, Canso.

31 décembre 1895.

A M. J. PARSONS,
Agent du département de la marine et des pêcheries,
Halifax.

1. Le pigeonnier de la citadelle a été démoli le 22 décembre 1895.

2. Le sergent Mulholland partit en chemin de fer le 23 décembre, emportant par messageries 13 boîtes, etc., contenant 55 pigeons voyageurs, ainsi que tout le grain en magasin et la correspondance et les livres. Il se rendit par steamer de Port-Mulgrave à Canso, et de là à Hazel-Hill par voiture.

3. Le surintendant Dickinson, du service du câble, aida le sergent Mulholland à transporter les oiseaux et à en disposer. Une maison à murs épais de 12 pieds de côté (à l'intérieur) a été assignée aux pigeons, et des ouvrages en menuiserie et autres furent faits

sous la direction du sergent Mulholland pour l'adapter au service des pigeons, et les oiseaux futent installés dans leur pigeonnier. Grâce à l'épaisseur des murs doubles et remplis de sciure de bois, le chauffage artificiel est inutile.

4. Les livres de généalogie, etc., et la correspondance, ont été expliqués à un M. Carmichael, qui a pris la charge directe des oiseaux sous M. Dickinson.

5. Avant le départ du sergent Mulholland de Hazel-Hill pour retourner à Halifax, on avait posé un plancher, terminé un grand nombre de juchoirs, etc., garni de toile métallique la fenêtre qui venait d'être coupée et vitrée, préparé un terrain d'exercice en tissus métallique, posé une lumière électrique (incandescante) dans la chambre, et préparé ce qu'il fallait pour le service de l'eau.

6. Les dépenses du sergent Mulholland ont été, pour frais de voyage, etc., $25.75, et frais de messageries sur les cages d'oiseaux, $6, certifiés par le capit. Kent, et subséquemment payés par le département.

H. V. K.,
Surintendant des signaux, etc.

Mémoire sur la visite de l'agent Parsons au pigeonnier de Hazel-Hill.

De bonne heure en janvier 1896, j'étais à Canso, et passai une partie de l'après-midi à visiter et inspecter les pigeons et leur installation à Hazel-Hill.

Il y avait une double porte pour correspondre au double mur, et l'une des fenêtres donnait une assez bonne lumière sans laisser entrer trop de froid.

Les pigeons paraissaient en bon état et la chambre et les alentours étaient propres et ne sentaient pas mauvais. Le plan de la cour d'exercice était fait mais n'était pas exécuté. M. Carmichael, qui a soin des oiseaux, est très intelligent et paraît s'intéresser au succès de ce service.

J. PARSONS,
Agent.

HALIFAX, 30 septembre 1896.

ANNEXE N° 8.

SERVICE DES SIGNAUX DU CANADA,
QUÉBEC, 27 août 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le 14[e] rapport annuel sur les services accomplis par ce bureau et les agents sous le contrôle de votre département pour le service des signaux, pendant le dernier exercice financier se terminant le 30 juin 1896.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. J. McHUGH,
Surintendant.

M. F. GOURDEAU,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

SERVICE DES SIGNAUX, CANADA,
BUREAU DU SURINTENDANT,
QUÉBEC, 27 août 1896.

Le sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur ce service pour l'exercice clos le 30 juin 1896.

Comme les années précédentes, il a été envoyé du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent des rapports donnant la température, le vent, la condition et le mouvement de la glace pendant les mois d'hiver et du printemps, ainsi que le signalement des navires remontant et descendant.

La neige est tombée de bonne heure, mais n'a pas excédé celle des saisons dernières ; la glace s'est formée lentement et les havres sont restés ouverts beaucoup plus tard que les saisons précédentes.

Aucun navire n'a été détenu par la glace dans le fleuve ou le golfe, ce qui n'a pas eu lieu depuis treize ans. A peu d'exceptions près la plupart des steamers rentrant ou sortant, depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 30 juin, ont rencontré de nombreux icebergs à partir de 300 milles jusqu'à l'est du Cap-Race et de Belle-Isle, et à une distance de 60 milles à l'ouest de ces deux endroits on a rencontré des icebergs à 20 milles à l'ouest du Cap-Norman, dans le détroit de Belle-Isle.

La station de la quarantaine de la Grosse-Ile a fait rapport, comme par le passé (excepté lorsque le câble a été interrompu), de tous les navires transatlantiques après leur avoir accordé la pratique. Ce service a rendu de grands services au commerce transatlantique. Ces rapports sont envoyés gratuitement au département par la ligne du gouvernement jusqu'à Québec.

Après la clôture de la navigation trois rapports par semaine sont reçus et distribués de la manière ordinaire. Du 1er au 20 avril les rapports ont été transmis au Bureau de Commerce de Montréal, Saint-Jean, N.-B., et Québec, et à la Chambre de Commerce

d'Halifax, N.-E., ainsi qu'à la presse de Québec et de Montréal, à l'agent du département à Québec, à la douane, à l'agent de l'immigration, à tous les agents des lignes régulières de steamers, aux patrons de remorqueurs, aux pilotes en aval et en amont de Québec, ainsi qu'à MM. H. Fry et C[ie], agents des Lloyds, à Québec.

Grâce aux départs plus hâtifs des ports étrangers, des rapports ont été reçus et expédiés comme il est dit ci-dessus ainsi qu'à Sydney-Nord, durant la saison de navigation, à partir du 20 avril.

Le médecin de la quarantaine à Rimouski reçoit aussi un rapport de l'arrivée des steamers de la malle, le nom de la station et l'heure du passage étant donnés lorsque le steamer est signalé en premier lieu.

Le surintendant en chef de la quarantaine à la Grosse-île reçoit aussi un rapport de tous les navires qui remontent, indiquant le nom de la station et l'heure du passage, ainsi que la température et la direction du vent. (Ceci s'applique aux transatlantiques et aux navires étrangers.)

Des renseignements sur le vent, la température et la glace dans le voisinage d'Anticosti, des îles de la Madeleine, de Meat-Cove, C.-B., de l'île Saint-Paul, du Cap-Ray et de Terreneuve, sont également transmis à la Pointe-aux-Esquimaux, sur la côte du Labrador, dans le mois de mars, pour la gouverne de la flotte de pêche aux phoques.

C'est la sixième année qu'on ne voit aucune glace dans le voisinage de Saint-Pierre de Miquelon après le milieu d'avril.

Le bureau ici a fourni aux agents d'Anticosti, des îles de la Madeleine, de Meat-Cove, C.-B., du Cap-Ray, Terreneuve, de la Pointe-Basse, de Sydney-Nord et du Cap-Race dans le mois d'avril, de complets renseignements sur le vent, la température et le mouvement et l'état de la glace dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent jusqu'à Montréal, pour la gouverne des navires qui auraient pu les demander.

NAVIGATION.

1895—Dernier voilier sorti, 16 novembre, navire *America.*

1895—Dernier steamer de fret, 27 novembre, *Turrett Ball.*

1895—Dernier steamer de la malle, 18 novembre, *Mongolian.*

1895—Dernier steamer de cabotage, 1er décembre, *Polino.*

1896—Les premiers steamers de fret arrivés le 1er avril, *Flamboro* et *Loughrigg Holme.* Le steamer de la ligne Allan *Mongolian*, de Liverpool, arrivé le 28 avril.

Le premier voilier vers l'intérieur est arrivé le 12 mai, la barque *Medusa.* La navigation se ferma dans le détroit de Canso le 29 janvier et s'ouvrit de nouveau le 25 mars.

La Baie-Plaisante, île de la Madeleine, s'ouvrit le 21 avril, le *St. Olaf* y arriva le même jour de Pictou, N.-E.

La Pte-Escuminac, N.-B., fit rapport de l'ouverture de la navigation le 23 avril, aucune glace n'étant aperçue après cette date.

Le havre de Sydney, C.-B., fut partiellement clos du 16 au 21 février, et à partir de cette date jusqu'au 8 mars on n'a vu que peu ou pas de glace. Il fut fermé de nouveau jusqu'au 17, et du 24 au 28 avril, après laquelle date il resta ouvert.

Respectueusement soumis,

H. J. McHUGH,

Surintendant du service des signaux.

SERVICE DES SIGNAUX DU CANADA.

BUREAU DU SURINTENDANT,
QUÉBEC, 31 août 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous inclure les annexes A, B et C du quatorzième rapport annuel du service des signaux jusqu'à la fin de l'exercice terminé le 30 juin. Les rapports de la Pointe-Riche, Terreneuve et du Cap-Ray n'ont pas encore été reçus. Je vous les expédierai aussitôt que je les recevrai.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

H. J. McHUGH,
Surintendant.

M. F. GOURDEAU,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

ANNEXE A.

RAPPORT *sur la glace, etc., dans le détroit de Belle-Ile et sur la côte ouest de Terreneuve, d'après les notes des agents du ministère à Belle-Ile, Cap-Bauld, Cap-Norman, Forteau, Ile Greenly et Pointe-Riche, Terreneuve, depuis juillet 1895 jusqu'à juin 1896.*

BELLE-ISLE.

1895, 20 novembre—Dernier steamer aperçu.

1985, 25 novembre—Dernier voilier aperçu, une barque.

1895, 3 décembre —Première tombée de neige.

1895, 11 décembre—La première glace s'est formée et s'étendait à l'est et à l'ouest de l'île. Une quantité considérable venait du nord-est. Le mois, en général a été nuageux, et il est tombé beaucoup de neige, de grésil et de pluie ; vents variables, O.S.O. au début et E.N.E. dans la dernière partie du mois.

Janvier 1896—Ce mois a été raisonnablement clair. Vents O.S.O. au commencement, E.N.E. au milieu et O.N.O. dans la dernière partie. La neige est tombée deux jours seulement, le 15 et le 27. De vastes champs de glace unie se sont formés et sont passés vers l'est, allant vers le sud. Environ 25 icebergs sont passés dans le sud vers le même temps. A partir de cette dernière date la glace s'est formée sans interruption, couvrant tous les détroits. De nombreuses bandes de canards et autres oiseaux aquatiques sont restées autour de l'île pendant tout le mois.

Février 1896—Une bonne quantité de grosse glace et de nombreux icebergs sont passés dans le sud en allant vers l'est. Le 14 la grosse glace du nord, la première aperçue, passa dans le sud, sans eau libre ou lacs au milieu. Son apparence indiquait de la vieille glace et non pas de la glace de formation récente. Les icebergs étaient dans tous les cas d'immenses dimensions, tant en longueur qu'en hauteur. Les vents de nord à l'est ont régné, la neige est tombée en grande quantité, des amoncellements de 40 à 50 pieds dans quelques-unes des vallées. A la fin du mois 5 icebergs se sont échoués à l'ouest, savoir, 1 au large de la baie du Château, 2 au centre du détroit, et 2 sur la rive sud.

Mars 1896—Le temps pendant ce mois a été très variable, de fortes brises et bourrasques de l'O.N.O., avec neige, grésil et brouillard. Le 7 le détroit a été complètement rempli par de la grosse glace et plus de 100 icebergs au milieu et dispersés dans toutes les directions. Le 22 une forte bourrasque du S.S.O. chassa toute la glace et laissa l'eau libre jusqu'au cap Bauld au sud et le Labrador au nord.

Le 23, des goélettes sont descendues à la dérive dans un champ de glace venant de l'ouest. Le 24 la glace se forma en grande quantité durant la nuit.

1896, avril et mai.—Les vents du nord et du nord-ouest qui ont régné durant ce mois ont été cause que le détroit a été complètement obstrué par la grosse glace du nord ou arctique, et lorsqu'elle se brisa par de la glace plus mince. Aucun navire n'aurait pu passer dans le détroit en aucun temps durant ce mois. Environ 500 banquises sont passées dans le sud, quelques-unes d'immenses dimensions, et 60 sont restées échouées dans l'est et dans le détroit. Le temps a été froid et il est tombé une grande quantité de neige. Il n'a pas plu durant ce mois. La glace a commencé à partir le 26, le vent soufflant de l'ouest jusqu'au 29, lorsqu'il tourna au N.N.E., un fort vent remplissant le détroit de grosse glace à l'est et à l'ouest, où elle resta jusqu'au 22 mai. De forts vents d'ouest s'élevèrent, et le 26 le détroit était libre de bancs de glace, la navigation étant virtuellement ouverte.

1896, 21 juin.—Le premier steamer allant vers l'intérieur a été aperçu vers l'ouest. On n'a vu aucun phoque cette saison.

BANQUISES.

1896—16	janvier,	10 à l'E.	28	mars,	60 échouées.
20	do	12 au S.-E.	3	avril,	47 à l'E.
21	do	13 à l'E.	6	do	100 à l'E. et l'O.
4	février,	5 do	8	do	107 do
5	do	5 do	12	do	160 do
14	do	20 à l'O.	14	do	67 au S.
7	mars,	100 échouées.	24	juin,	98 au S.
15	do	97 do			

CAP-BAULD, TERRENEUVE.

Comme il est dit dans les rapports annuels précédents, la distance de Belle-Isle n'étant que de 14 milles, les observations sur le vent et la glace varient très peu.

Comme les années précédentes, on n'a vu aucun phoque sur la côte ou sur la glace flottante.

CAP-NORMAN, TERRENEUVE.

1895.—1er décembre.—Première tombée de neige.

11 décembre—La première glace s'est formée et s'étendait depuis le rivage jusque de l'autre côté du détroit, et elle resta ainsi jusqu'au 20 mai. Des vents du N.-E. soufflèrent, gardant la glace dans l'ouest et amenant ici de nombreuses banquises. La navigation a été impossible jusqu'à cette dernière date. Aucun phoque ou navire aperçu durant la saison. Fortes chutes de neige et forts vents pendant tout l'hiver; il a neigé presque tous les deux jours.

BANQUISES.

1895.—avril, 25 aperçues tous les jours (en moyenne).
mai, 29 do do
25 juin, 94 dans l'est.
26 do 89 do
27 do 87 do
28 do 80 do
29 do 70 do
30 do 70 do

Une moyenne de 34 par jour a été aperçue durant ce dernier mois.

POINTE-AMOUR, LABRADOR.

1895.—Le *Neptune*, capitaine Blanford, parti de la Baie-Fourteau le 10 novembre.

13 novembre.—La glace se forme le long de la rive.

1er au 10 décembre.—La glace se forma rapidement, et le 11 le détroit était complètement couvert. Les phoques sont passés en grands nombres. Le détroit resta plein de grosse glace du nord, avec de nombreuses banquises ci et là jusqu'au 21 mai, lorsque toute la glace s'éloigna, laissant quelques banquises échouées.

26 mai.—Première goélette venant de l'ouest.

28 mai.—Le premier steamer passe dans l'est.

BANQUISES.

1899.—Avril.—Moyenne, 9 par jour.
Mai.— " 11 "

ILE GREENLY, LABRADOR.

1895.—25 octobre.—Première neige, avec temps très froid.

1895.—13 décembre.—La première glace se forme le long de la rive et en dehors à l'ouest et au sud.

PHOQUES.

De nombreux troupeaux de phoques ont été aperçus durant les mois de mars et avril.

RANQUISES.

1895.—5 décembre.—Une dans l'est.
1896.—11 avril.—Cinq dans l'est.
13 juin.—Une dans l'est.

ROCHERS-AUX-OISEAUX.

1895.—La première glace se forma et prit rapidement le 10 novembre, et la dernière glace a été vue le 28 avril 1896.

1896.—12 mars.—Premier steamer de chasse aux phoques passe au large.

Avrill.—Le premier steamer passa ici allant vers le Saint-Laurent.

Respectueusement soumis.

H. J. McHUGH.
Surintendant du service des signaux.

ANNEXE B.

Indications du thermomètre à Belle-Isle, du 1[er] décembre 1895 au 30 avril 1896.

Date.	Degrés.	Date.	Degrés.	Date.	Degrés.
1895.		1896.		1896.	
1er décembre	36	20 janvier	**10**	12 mars	26
2 do	26	21 do	**5**	13 do	22
3 do	20	22 do	8	14 do	11
4 do	17	23 do	17	15 do	12
5 do	9	24 do	**6**	16 do	14
6 do	32	25 do	12	17 do	19
7 do	20	26 do	**5**	18 do	14
8 do	27	27 do	20	19 do	18
9 do	10	28 do	**7**	20 do	27
10 do	**4**	29 do	**13**	21 do	29
11 do	**3**	30 do	10	22 do	30
12 do	**8**	31 do	6	23 do	**2**
13 do	**5**	1er février	**6**	24 do	**7**
14 do	22	2 do	11	25 do	16
15 do	33	3 do	20	26 do	29
16 do	29	4 do	10	27 do	37
17 do	22	5 do	6	28 do	26
18 do	20	6 do	12	29 do	19
19 do	30	7 do	20	30 do	30
20 do	30	8 do	28	31 do	24
21 do	18	9 do	26	1er avril	27
22 do	22	10 do	27	2 do	29
23 do	29	11 do	30	3 do	29
24 do	30	12 do	26	4 do	25
25 do	32	13 do	19	5 do	27
26 do	32	14 do	**1**	6 do	17
27 do	32	15 do	14	7 do	13
28 do	32	16 do	**6**	8 do	17
29 do	26	17 do	**12**	9 do	21
30 do	18	18 do	7	10 do	20
31 do	30	19 do	9	11 do	32
1896.		20 do	19	12 do	28
		21 do	20	13 do	20
1er janvier	26	22 do	7	14 do	19
2 do	20	23 do	8	15 do	17
3 do	14	24 do	20	16 do	24
4 do	24	25 do	5	17 do	29
5 do	**5**	26 do	**3**	18 do	32
6 do	**6**	27 do	9	19 do	22
7 do	22	28 do	14	20 do	29
8 do	23	29 do	27	21 do	20
9 do	0	1er mars	29	22 do	26
10 do	8	2 do	34	23 do	27
11 do	**4**	3 do	36	24 do	21
12 do	30	4 do	31	25 do	21
13 do	30	5 do	30	26 do	24
14 do	28	6 do	29	27 do	27
15 do	26	7 do	24	28 do	29
16 do	**5**	8 do	27	29 do	28
17 do	**4**	9 do	33	30 do	29
18 do	**4**	10 do	21		
19 do	**9**	11 do	19		

Note.—Les chiffres en noir signifient au-dessous de zéro.

Température la plus basse, 1895, 12 décembre ; la plus haute, 1[er] décembre.
do 1896, 29 janvier do 12 janvier.
do 1896, 17 février do 11 février.
do 1896, 24 mars do 27 mars.
do 1896, 7 avril do 11 avril.

Respectueusement soumis,

MICHAEL COLTON, *gardien de phares.*
H. J. McHUGH, *surintendant.*

ANNEXE

POSTES DE TÉLÉGRAPHE, DE SÉMAPHORES ET DE

FLEUVE ET GOLFE

RIVE SUD DU FLEUVE

	Postes des signaux.	Bureaux de télégraphe	Ph res.	Poste de pavillons.	Poste de sémaphore.	Milles marins de Québec.	Compagnie de télégraphe faisant le service.
1	L'Islet	Bur. de tél.	....	Pavil.	....	41	Cie du Grand-Nord-Ouest..
2	Rivière-du-Loup	do	Phare	do	....	94¾	do
3	Pointe-au-Père	do	do	do	....	157¼	do
4	Petit-Métis	do	do	do	....	176¼	do
5	Matane	do	do	do	....	199¼	do
6	Cap-Chatte	do	do	do	....	233½	do
7	Rivière-Martin	do	do	do	....	258½	do
8	Cap-Madeleine	do	do	do	....	291½	do
9	Pte-de-la-Renommée	do	do	do	....	320¾	do
10	Cap-Rosier	do	do	do	....	343¾	do
	RIVE NORD DU FLEUVE						
11	Port-Neuf	Bur. de tél.	Phare	Pavil.	....	144¼	Gouv. féd. et Cie du G.N.-O.
12	Manicouagan	do	....	do	....	180	do do
13	Pointe-des-Monts	do	Phare	do	....	205	do do
	COTE DE						
14	Cap-Désespoir	Bur. de tél.	Phare	Pavil.	....	372¾	Cie du Grand-Nord-Ouest..
15	Pointe-au-Maquereau	do	do	do	....	395¾	do
	COTE DU						
16	Pointe-Escuminac	Bur. de tél.	Phare	Pavil.	....	450	Gouv. féd. et Cie du G.N.-O.
	ILE						
17	Pointe-Ouest	Bur. de tél.	Phare	Pavil	....	323	Gouv. féd. et Cie du G.N.-O.
18	Pointe-Sud-Ouest	do	do	do	....	356½	do do
19	Pointe-Sud	do	do	do	....	411	do do
20	Pointe-Heath	do	do	do	....	432½	do do
	ILES DE LA						
21	Grosse-Ile	Bur. de tél.	Phare	Pavil.	....	472¾	Gouv. féd., U. de l'O. et Cie
22	Ile Amherst	do	do	do	....	477¾	du G.N.-O.
	CAP-BRETON						
23	Meat-Cove	Bur. de tél.	Phare	Pavil.	....	526¾	Gouv. féd., U. de l'O. et Cie
24	Pointe-Basse	do	do	do	Sémaphore..	585	du G.N.-O.
	ILE SAINT-						
25	Poste principal	Téléphone	Phare	Pavil.	....	531	Gouv. féd., U. de l'O. et Cie du G.N.-O.
	TERRE						
26	Cap-Ray	Bur. de tél.	Phare	Pavil.	....	552¾	Gouv. féd., Cie de câble Anglo-Amér. et de l'O. et Cie
27	Cap-Race	do	do	do	....	820	du G.N.-O.

C.

SIGNAUX, MINISTÈRE DE LA MARINE, CANADA.

SAINT-LAURENT.

SAINT-LAURENT.

Taux par 10 mots et mots additionnels.	Date où le poste a été établi.	Nom de l'agent.	Bureau de poste.	Comté.	Province.	Sal. annuel payé par le ministère de la mar.
25c. et 1c.	28 oct. '79.	Mme J. B. E. Fortin.	L'Islet	L'Islet	Qué.	$50
do	16 nov. '81.	L. T. Puize	Rivière-du-Loup (en bas).	Temiscouata	do	50
do	22 nov. '79.	John McWilliams	Pointe-au-Père	Rimouski	do	50
do	17 nov. '79.	Jules Martin	Petit-Métis	do	do	50
do	5 nov. '79.	P. Desjardins	Matane	do	do	50
do	19 sept. '79.	Trefflé Côté	Cap-Chatte.	Gaspé	do	50
do	23 sept. '79.	Jean Gauthier	Rivière-Martin	do	do	50
do	9 oct. '79.	J. F. Sasseville	Cap-Madeleine	do	do	50
do	14 oct. '80.	James Ascah	Rivière-au-Renard	do	do	50
do	20 oct. '79.	E. Costin	Cap-Rosier.	do	do	50
SAINT-LAURENT.						
40c. et 2c.	1er juin '83.	Dorelas Tremblay	Portneuf (en bas)	Saguenay	Qué.	$50
do	15 août '83.	A. Laussier	Manicouagan.	do	do	
do	19 oct. '83.	V. Faffard.	Pointe-des-Monts.	do	do	50
GASPÉ.						
25c. et 1c.	17 juin '80.	James Beck	Cap-Désespoir	Gaspé	Qué.	$50
do	22 mai '80.	Auguste Bertrand	Port-Daniel	do	do	50
NOUVEAU-BRUNSWICK.						
40c. et 2c.	2 juill. '85.	K. McLennan	Pointe-Escuminac	Northumberland	N.-B.	
D'ANTICOSTI.						
75c. et 6c.	1er oct. '81.	Auguste Malouin	Ile d'Anticosti *via* Gaspé	Gaspé	Qué.	
do	18 oct. '80.	E. Pope	do	do	do	
do	27 juill. '81.	Alphonse Nadeau.	do	do	do	
do	20 juill. '81.	Z. Gagné	do	do	do	
MADELEINE.						
$1.00 et 8c.	17 août '80	A. Le Bourdais	Iles de la Mad. *via* Pictou	Gaspé	Qué.	
do	11 juin '81.	William Cormier.	do N.-E.	do	do	
NOUVELLE-ECOSSE.						
55c. et 3c.	7 nov. '81.	A. R. MacDonald	Meat-Cove, C.-B	Victoria	N.-E.	
30c. et 2c.	1er août '81.	J. G. Peters	Pointe-Basse, C.-B.		do	$50
PAUL.						
80c. et 5c.	1890	John McLeod	Sydney-Nord, C.-B.	Victoria	N.-E.	
NEUVE.						
$1.05 et 10c	9 nov. '82.	E. R. Renuie	Cap-Ray	Terreneuve.	Terreneuve	$50
do	1890	P. Myrrick.	Cap-Race	do	do	

H. J. McHUGH, *inspecteur, service des signaux.*

PORT D'HALIFAX N.-E.,

NAVIRES signalés durant

Année ou mois.	Vaisseaux de guerre anglais. Transports.			Vaisseaux de guerre étrangers.			Steamers, 1re classe.			Steamers, 2e classe.		
	Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.
Juillet	3	3	0	1	1	0	16	14	2	80	80	0
Août	2	2	0	0	0	0	16	11	5	64	64	0
Septembre	6	5	1	0	0	0	17	11	6	70	70	0
Octobre	2	2	0	0	0	0	13	9	4	74	74	0
Novembre	1	1	0	0	0	0	20	17	3	53	53	0
Décembre	1	1	0	0	0	0	19	15	4	47	45	2
Janvier	0	0	0	0	0	0	15	14	1	50	49	1
Février	0	0	0	0	0	0	19	18	1	45	43	2
Mars	0	0	0	0	0	0	22	21	1	34	34	0
Avril	1	1	0	0	0	0	35	25	10	36	36	0
Mai	4	4	0	2	2	0	18	16	2	71	68	3
Juin	3	3	0	0	0	0	11	11	0	68	62	6
Totaux	23	22	1	3	3	0	221	182	39	692	678	14

N.B.—Outre les voilers signalés, il en est arrivé durant la nuit un grand nombre

SERVICE DES SIGNAUX.

l'exercice clos le 30 juin 1896.

Navires.			Barques.			Petites barques.			Bricks.			Brigantins.			Goélettes à 3 mâts ou portant des signaux particuliers.			Totaux mensuels.		
Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportées.	Arrivées.	Passées.	Rapportées.	Arrivées.	Passées.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivées.	Passées.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.
0	0	0	3	3	0	1	1	0	0	0	0	7	5	2	13	10	3	124	117	7
0	0	0	3	2	1	3	1	2	0	0	0	5	4	1	9	4	5	102	88	14
1	1	0	1	1	0	3	1	2	0	0	0	7	5	2	13	11	2	118	105	13
0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	7	7	0	9	9	0	107	103	4
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	3	3	0	84	81	3
0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3	1	0	2	2	0	73	65	8
0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65	63	2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	65	62	3
0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	2	2	0	64	63	1
0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4	1	80	69	11
0	0	0	6	5	1	0	0	0	0	0	0	3	3	0	10	10	0	14	108	6
0	0	0	13	12	1	1	1	0	0	0	0	5	4	1	18	9	9	119	102	17
1	1	0	32	29	3	11	7	4	0	0	0	42	34	6	84	64	20	1,115	1,026	89

dont on ne tient pas compte.

H. V. KENT, capit. I. R.,
Surintendant des signaux.

ANNEXE N° 9.

EXPÉDITION DU BÉTAIL VIVANT.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1896.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain, etc.	Nombre d'hommes.
	1896.									$ c.					Liv.	Liv.	
1	2 mai	Mongolian	Liverpool					577		8.66	49 *83						
2	5 do	Pomeranian	Glasgow					411		6.17	100						
3	6 do	Lake Winnipeg	Liverpool					610		9.15	2						
4	7 do	Concordia	Glasgow	833				403		10.22	65						
5		Merrimac	Bristol					310		4.65							
6		Montevidean	Londres					338		5.07	147						
7	9 mai	Ottoman	Liverpool	2,020				572		18.68	20						
8		Memnon	Londres					118		1.77	51						
9	10 mai	Sarnia	Havre				400	400		6.00							
10		Fremona	Londres					329		4.94	109						
11	11 mai	State of Georgia	Newcastle	301				230		4.96							
12	12 do	Siberian	Glasgow					406		6.09	115						
13	13 do	Lake Huron	Liverpool					258		3.87	26						
14		Parkmore	do					501		7.52	68						
15	14 mai	Tritonia	Glasgow	501				422		8.84	82						
16		Peleciana	Manchester					202		3.03							
17		Hurona	Dunkirk					677		10.16							
18	15 mai	Memphis	Bristol					238		3.57	20						
19	16 do	Numidian	Liverpool					529		7.94	105						
20		Assaye	Londres					361		5.42	86 †42						
21		Bellona	Dunkirk					464		6.96	10						
22		Grecian	Glasgow					444		6.66	62						
23	20 mai	Canadian	Londres					397		5.96	134						
24		Barrowmore	Liverpool					540		8.10	63						
25	21 mai	Amarynthia	Glasgow					405		6.08	9						
26	22 do	Etolia	Bristol					300		4.52							

Expédition du bétail vivant.

27	23 do	Angloman	Liverpool					866		12.99	84						
28	24 do	Brazilian	Londres					324		4.86	202						
29	26 do	Sarmatian	Glasgow					403		6.05	90						
30	27 do	Lake Superior	Liverpool					570		8.55	39						
31	28 do	Escalona	Newcastle	150				220		4.05							
32		Alcides	Glasgow	611				419		9.35	40						
33		Lycia	Bristol					290		4.35							
34	29 mai	Avlona	Dunkerque					351		5.27							
35	30 do	Laurentian	Liverpool				10	333		5.00	37						
36		Scotsman	do	1,502				366		13.00	128						
37		Gerona	Londres				30	242		3.63	116						
				5,918		14,287	440	14,827		252.09	2,184						646
37	Mai 1895			4,450		15,523	364	15,887		521.11	1,997						
44	do 1894			9,370		14,341		14,341		523.93	982						
33	do 1893			101		15,336		15,336		306.72	296						
41	do 1892			391		16,287	424	16,711		334.22	511						

* *Vancouver.* † *Labrador.*

38	2 juin	Scandinavian	Glasgow					436		6 54	101						
39		Ormiston	Londres					296		4 44	233	2					
40	3 do	Mayumba	do					230		3 45							
41	4 do	Warwick	Glasgow	509	4			413	1	8 75	25						
42	6 do	Mongolian	Liverpool					298	2	4 47	102						
43		Loango	Bristol	19				351		5 37							
44	7 do	Lake Winnipeg	Liverpool					512		7 68	58						
45	10 do	Pomeranian	Glasgow					449	1	6 74	152	1					
46	11 do	Concordia	do	501				431		8 98	10						
47		Merrimac	Bristol	26				311	23	4 80							
48	13 do	Ottoman	Liverpool					934	1	14 01	74						
49	14 do	Iona	Londres					521		7 82	48						
50		Parkmore	Liverpool					524	1	7 86	136						
51		Montevidean	Londres					413	1	6 20	77						
52		Dunmere Head	Belfast								41						
											*30						
53	15 do	Montezuman	Londres					415	1	6 23	458	5					
54	16 do	Siberian	Glasgow					465		6 98	88	1					
55	17 do	Lake Huron	Liverpool					400	1	6 00	56	1					
56		Oregon	Dunkerque			327	50	377		5 66							
57	18 do	Tritonia	Glasgow	800	9			421	1	10 32	81						
58	19 do	Memphis	Bristol					326		4 89							
59	20 do	Barrowmore	Liverpool			567	30	597	2	8 96	63						
60		Numidian	do			280	20	300	1	4 50	106						
61	21 do	State of Georgia	Newcastle	424				239		5 71	†40						
62	23 do	Grecian	Glasgow				20	424		6 36	58						
63		Memnon	Londres					321	3	4 82	41						

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1896.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1896.									$ c.					Liv.	Liv.	
64	24 juin	Durham City	Londres					274	4	4 11							
65	25 do	Canadian	do	68				478	4	7 51	42						
66		Amarynthia	Glasgow	490	1			338		8 27							
67		Etolia	Bristol					299	1	4 49							
68	26 do	Hurona	Londres					422		6 33	131						
69	27 do	Angloman	Liverpool					840	5	12 60	131						
70		Assaye	Londres					428		6 42	70						
71	30 do	Sarmatian	Glasgow	311				420		7 86	‡79						
		Total pour juin		3,148	14	13,833	120	13,953	32	225 13	2,531	10			3,737,422	1,012,670	603
		Reporté 31 mai '96		5,918	91	14,387	440	14,827	21	252 09	2,184	9			4,015,253	1,442,820	646
		Total à date		9,066	105	28,220	560	28,780	53	477 22	4,715	19			7,753,675	2,455,490	1,249
		Même date 1895		18,720	106	29,466	364	29,830	58	1,082 10	4,440	25					
		do 1894		16,055	55			29,090	19	1,033 93	1,521	3					
		do 1893		218				33,389	34	764 70	572	3					

* 30 au voyage précédent. † Sur le *Labrador*. ‡ Et 1 orignal.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
72	1er juill	Lake Superior	Liverpool	196				415		7 21	11						
73	2 do	Bellona	Londres	172				426		7 25	58						
74		Lycia	Bristol					302		4 53							
75		Brazilian	Londres	56				526		8 17	20						
76		Alcides	Glasgow	353				423		8 12	30						
77	3 do	Raymore Head	Belfast								40						
78		Vancouver	Liverpool								2						
79	4 do	Laurentian	do					815		12 23							
80	7 do	Scandinavian	Glasgow	56				417		6 54	63						
81	8 do	Lake Winnipeg	Liverpool	134				600		9 67							
82	9 do	Warwick	Glasgow	321				421		7 93	3						
83		Fremona	Londres	136				392		6 56	13						

Expédition du bétail vivant.

84	10 juill.	Queensmore	Bristol					*			6						
85	11 do	Mongolian	Liverpool	360				352		7 08	18						
86		Scotsman	do					747		11 21	36						
87	12 juill.	Gerona	Londres	117				120		2 39	123						
88		Ormiston	do	686				456		10 27	18						
89	14 juill.	Pomeranian	Glasgow	91				417		6 72	67						
90	15 do	Parkmore	Liverpool					669		10 04							
91	16 do	Lake Ontario	do					337		5 06	10						
92		Megantic	Londres	1,188				564		14 40	182						
93		Concordia	Glasgow	391				424		8 32	6						
94	17 juill.	Escalona	Newcastle	178				220		4 19							
95	18 do	Loango	Londres	145				102		2 31							
96	18 do	Ottoman	Liverpool					784		11 76	37						
97		Sarnia	Hâvre					360		5 40							
98	19 juill.	Merrimac	Bristol					309		4 64							
99	21 do	Siberian	Glasgow	163				374		6 43	48						
100	22 do	Montevidean	Londres	559				362		8 23	69						
101		Lake Huron	Liverpool	142				655		10 54	4						
102	23 juill.	Tr tonia	Glasgow	156				357		6 14	28						
103	24 do	Labrador	Liverpool								40						
104	25 do	Numidian	do	280				547		9 61	61						
105		Avlona	Newcastle	335				243		5 33							
106	26 juill.	Barrowmore	Liverpool					670		10 05							
107		Iona	Londres					345		5 18	89						
108		Memphis	Bristol	540				289		7 04	1						
109		Rosarian	Londres	1,882				257		13 27	38						
110	28 juill.	Grecian	Glasgow	146				406		6 82	44						
111	30 do	Amarynthia	do	429				415		8 38	5						
112	31 do	Montezuma	Londres	926				†201		7 65	74						
				10,138		15,624	95	15,719		286 67	1,244				4,751,248	1,444,081	710
				9,066		28,280	560	28,780		477 22	4,715				7,753,675	2,455,490	1,249
				19,204		43,844	655	‡44,499		763 89	5,959				12,504,923	3,899,571	1,959
110		Même date, 1895		42,892				44,627		1,767 73	6,642						
118		do 1894		32,257				42,941		1,611 28	2,528						
159		do 1893		667				45,735		1,140 11	832						

*A pris à Québec 339 bestiaux, descendus de Montréal, le navire tirant trop d'eau. †345 bestiaux et 149 moutons envoyés à Québec, à cause du tirant du navire.
‡Total envoyé à Québec, 684 bestiaux, 149 moutons.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1896.

Numéro.	Date	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1896.									$ c.					Liv.	Liv.	
113	1er août	Angloman	Liverpool	518	4			934		16 60							
114	2 do	Feleciana	Manchester	378	1			348		7 11							
115	2 do	Canadian	Londres	1,106	2			397	2	11 49	1						
116	2 do	Memnon	Bristol	131	1			272		7 74							
117	3 do	State of Geoogia	Newcastle	431				240		5 76							
118	4 do	Sarmatian	Glasgow	295				415		7 71	56						
119	4 do	Irishmen Head	Dublin								25						
120	5 do	Lake Superior	Liverpool	295	2			386		7 27	15						
121	6 do	Alcides	Glasgow	854				432		10 75	31						
122	7 do	Hurona	Londres					584		8 76	105						
123	8 do	Vancouver	Liverpool								42						
124	8 do	Laurentian	do	72				802		12 39							
125	8 do	Lycia	Bristol	535	2			248	1	6 40							
126	9 do	Bellona	Hâvre	616				443	3	9 73							
127	10 do	Brazilian	Londres	1,154	5			379		11 46	35						
128	10 do	Assaye	do	1,278	5			398		12 36	40						
129	11 do	Scandianavian	Glasgow	757	2			442	3	10 42	76						
130	12 do	Lake Winnipeg	Hope	100	2			608	1	9 62	1						
131	13 do	Warwick	Glasgow	464	2			449	1	9 06							
132	14 do	*Scotsman	Liverpool					650		9 75	22						
133	15 do	Mongolian	do	562	1			562		11 24	29						
134	15 do	Fremona	Londres	197	1			430		7 44							
135	16 do	Oregon	Dunkirk	509	†			144	†	4 71							
136	16 do	Ormiston	Londres	330	6			456	1	8 49	48						
137	16 do	Queensmore	do	939				707		15 31	57						
138	17 do	Etolia	Bristol	117				232		4 07							
139	18 do	‡Pomeranian	Glasgow	677				550		11 64	36						
140	19 do	Lake Ontario	Liverpool	247				282		5 47	46						
141	20 do	Rossmore	do			643	80	723		10 85							
142	21 do	Escalona	Newcastle	178				266		4 88	1						
143	22 do	Ottoman	Liverpool	529				521		10 47	40						
144	22 do	Memorial	Bristol	324				355		6 95							
145	23 do	Frey	Londres					190		2 85							
146	25 do	Siberian	Glasgow	147				422		7 12	26						

147	25 do	Montevidean	Londres	1,984				152		12 20	131						
148	26 do	Lake Huron	Liverpool	953				417		11 03	29						
149	27 do	Tritonia	Glasgow	994				423		11 32	23						
150	28 do	Barrowmore	Liverpool	321				730		12 56							
151	28 do	Gerona	Londres	697				326		8 38	88						
152	28 do	§Megantic	do	913				575		13 20	105						
153	29 do	Memphis	Bristol	872				308		8 98							
154	29 do	Numidian	Liverpool	987				548		13 16	1						
155	29 do	Labrador	do								37						
156	30 do	Rosarian	Londres	728				267		7 65	150						
		a Total pour août		22,189				18,103		381 35	1,296						842
		b Déjà reporté		19,024				44,499		763 89	5,959						1,959
		Total, 31 août 1896		41,393				62,512		1,145 24	7,255						
		do 1895		72,341				60,216		2,529 89	8,281						
		do 1894		60,977				55,332		2,270 41	3,174						
		do 1893		712				60,836		1,593 05	1,123						

* 147 bêtes à cornes de plus envoyées par chemin de fer à Québec pour être embarquées là. † Pas de rapport. ‡ 57 bêtes à cornes par chemin de fer à Québec pour être embarquées là. ‖ 358 bêtes à cornes par chemin de fer à Québec pour être embarquées là. § 237 bêtes à cornes envoyées à Québec pour être embarquées là.

a 799 bêtes à cornes			envoyées par chemin de fer pour Québec.		
b 684	do	149 moutons	do		do
1,483	do	149	do	do	do

157	1er sept.	Grecian	Glasgow	387	1			424	1	8 30	22	0					
158	3 do	Amarynthia	do	180			10	448		7 62							
159		Memnon	Bristol					308	1	4 62							
160	4 sept.	*Angloman	Liverpool	315			15	813		13 77	20	0					
161	5 do	Lake Superior	do	802			5	350		9 26	108	0					
162		Loango	Bristol	338				175		4 32							
163	6 sept.	Canadian	Londres	1,774	12			74	2	9 98	120	1					
164	8 do	Sarmatian	Glasgow				5	434		6 51	76	1					
165	10 do	Alcides	do					339	1	5 09	20	1					
166	11 do	Lycia	Bristol	27	1			300	1	4 64							
167		Feleciana	Manchester	325			110	496		9 07							
168	12 sept.	Sarnia	Hâvre	1,260				240		9 90							
169		Laurentian	Liverpool					407		6 11							
170	13 sept.	Montezuma	Londres	2,254	8			360	2	16 67	256	2					
171		Hurona	do					606	3	9 09	141						
172		State of Georgia	Newcastle	337			60	252		5 47							
173		Brazillian	Londres	1,875	4			95	1	10 81	82						
174	15 sept.	Scandinavian	Glasgow	75				323		5 23	40						
175	16 do	Lake Winnipeg	Liverpool	405	2			217		5 27	37						
176	17 do	Warwick	Glasgow					200		3 00							
177		Etolia	Bristol					296		4 44	4						

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1896.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1895.									$ c.					Liv.	Liv.	
178	19 sept.	Mongolian	Liverpool					202		3 03	33						
179		†Scotsman	do				10	226	1	3 39	47	1					
180		Assaye	Londres	1,483				251		11 19	71						
181	20 sept.	Ormiston	do	999				142		7 13							
182		Rossmore	Liverpool					838		12 57							
183		Iona	Londres	663				233		6 82	155						
184	23 sept.	Pomeranian	Glasgow				10	427		6 41	55						
185		Carlisle City	Liverpool	523			20	278		6 79	54						
186	24 sept.	Concordia	Glasgow					241		3 62							
187		Fremona	Londres					452		6 78							
188	25 sept.	Parkmore	Liverpool	809				606		13 09							
189		‡Queensmore	Londres	574				5		2 90	168						
190	26 sept.	Ottoman	Liverpool					377		5 66	26						
191	27 do	Merrimac	Bristol					344		5 24							
192	29 do	Ganges	Newcastle				30	221		3 32							
193	— do	Siberian	Glasgow					425		6 38	22						
194	30 do	Lake Huron	Liverpool					133		2 00	46						
		‖Total pour septembre 1896		15,396		12,288	275	12,563		265 49	1,603						609
		§Reporté, 31 août 1896		41,393	214	61,522	990	62,512	105	1,145 24	7,255	25			17,646,621	4,326,724	2,801
	30 sept.	¶Total pour la saison		56,789		73,810	1,265	75,075		1,410 73	8,858						
188		Même date, 1895		112,165	524	73,620	2,255	75,870	120	3,397 90	9,832						
193		do 1894		90,703	678			69,880	69	3,004 11	3,988						
191		do 1893		905				70,540	115	1,886 13	1,310						
214		do 1892		15,967				86,877	117	1,737 54	1,505						

*150 bêtes à cornes envoyées d'ici à Québec pour être embarquées là. †176 bêtes à cornes et 160 moutons envoyés à Québec pour être embarquées là. ‡250 bêtes à cornes, 1,411 moutons et 88 chevaux envoyés à Québec. ‖576 bêtes à cornes, 1,571 moutons et 88 chevaux envoyés par chemin de fer à Québec. ‡1,483 bêtes à cornes et 149 moutons envoyés par chemin de fer à Québec. ¶2,059 bêtes à cornes, 1,720 moutons et 88 chevaux envoyés par chemin de fer à Québec pour être embarquées là. Ces nombres n'ont pas été pris dans le compte de nos rapports.

195	1er oct.	Memphis	Bristol					276		4 14							
196	2 do	Pretoreia	Glasgow				10	432		6 48	35						
197	3 do	Numdian	Liverpool					200		3 00	62						
198		Labriador	do								20						
199	4 oct.	Barrowmore	do	618				521		10 91							
200	5 do	Frey	Londres					18[illegible]		2 78							
201		Montevidean	do	1346				136		8 77	134						
202	6 oct.	Gréta Holme	Boulogne	214				171		3 64	17						
203		Grecian	Glasgow				15	339		5 09	42						
204	7 oct.	Lake Superior	Liverpool	93				266		4 46	5						
205	8 do	Amarynthia	Glasgow					268		4 02							
206		Bangor Head	Belfast								19						
207	9 oct.	Gerona	London	653				262		7 20	97						
208		*Angloman	Liverpool	154			20	255		4 60	15						
209	10 oct.	†Megantic	Londres	1064						5 32	112						
210		Rosarian	do	949				139		6 84							
211		Manitoban	Glasgow					163		2 45	10						
212	13 oct.	Lycia	Bristol	387				236		5 48							
213		Sarmatian	Glasgow					228		3 42	22						
214	14 oct.	Lake Ontario	Liverpool	231				23		1 51	56						
215		Alcides	Glasgow					211		3 17	26						
216		Canadian	Londres	578				108		4 51							
217	15 oct.	Loango	Bristol					200		3 00							
218		Memnon	Liverpool					300		4 50							
219	16 oct.	Warwick	Glasgow					202		3 03							
220	17 do	Scandinavian	do					189		2 84							
221		Laurentian	Liverpool					451		6 77							
222	20 oct.	Avlona	Newcastle	156			30	166		3 27							
223		Buenos Ayrean	Glasgow	728				464		10 60	27						
224		Brazilian	Londres	1486				85		8 71	21						
225	21 oct.	Lake Winnipeg	Liverpool	340				259		5 59	39						
226		Barrowmore	do					272		4 08							
227	22 oct.	Durham City	Hâvre	707				199		6 53							
228	23 do	Etolia	Bristol					301		4 52	2						
229		Hurona	Londres					500		7 50	69						
230		‡Scotsman	Liverpool					42		0 63	34						
231	24 oct.	Rossmore	do					710		10 65							
232		Mongolian	do					193		2 90	10						
233	25 oct.	Montezuma	Londres	907				701		15 06	120						
234	27 do	Pomeranian	Glasgow					385		5 78	86						
235		Escalona	Newcastle	148				167		3 25							
237		Carlisle City	Liverpool	610			5	341		8 17							
237		Parkmore	do	886			20	530		12 38							
228	28 oct.	Ormiston	Londres	567				186		5 63	3						
239	29 do	Concordian	Glasgow					258		3 87							
240	31 do	‖Ottoman	Liverpool	275				3		1 43	14						

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1896.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1896.									$ c.					Liv.	Liv.	
241		Merrimac	Bristol	226				386		6 92							
242		Iona	Londres					495		7 43	70						
		a Expédié en octobre		13,323		12,248	156	12,404		252 83	1,175						598
		b Reporté, 30 septembre 1896		56,789	340	73,810	1,265	75,075	167	1,410 73	8,858	71					3,410
		c Total à date, 1896		70,112		86,058	1,421	87,479		1,663 56	10,033						4,008
		Même date, 1895		171,252				88,460		4,366 32	11,896						
		do 1894		119,341				79,390		3,575 79	5,095						
		do 1893		1,781				80,495		2,193 51	1,516						
		do 1892		15,914				95,192		1,903 84	1,628						

* 373 moutons et 47 bestiaux ont été embarqués à Québec. † 1,663 moutons et 243 bestiaux ont été embarqués à Québec. ‡ 574 bestiaux ont été embarqués à Québec. ‖ 618 bestiaux envoyés à Québec. *a* 2,036 moutons et 1,482 bestiaux envoyés à Québec. *b* 1,720 moutons, 2,059 bestiaux et 88 chevaux envoyés à Québec. *c* 3,756 moutons, 3,541 bestiaux et 88 chevaux à Québec.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
243	3 nov.	Hibernian	Glasgow					333		5 00	21						
244	4 do	Lake Huron	Liverpool	165				280		5 03							
245	5 do	Barrowmore	do	647				530		11 19	2						
246	6 do	Memphis	Bristol					350		5 25							
247	7 do	Fremona	Londres					461		6 92	1						
248		Numidian	Liverpool					207		3 11	7						
249		Labrador	do								40						
250	8 nov.	Amarynthia	Glasgow					254		3 81							
251	9 do	Queensmore	Londres	890				738		15 52	15						
252	11 do	Montreal	do	523				175		5 25							
253	*	Angloman	Liverpool					500		7 50							
254		Lake Superior	do	305			15	249		3 74							
255	12 nov.	Manitoba	Glasgow					295		4 43							
256	13 do	Alcides	do					212		3 18	15						
257		Lycia	Bristol	288				198		4 41							

258		Ganges	Londres					214		3 21							
259	15 nov.	Sarmatian	do	1,105				108		7 15	7						
260	17 do	Scandinavian	Glasgow					290		4 35	44						
261	18 do	Assaye	Londres	692				446		10 15	22						
262		Cervona	do					430		6 45	101						
263		Tritonia	Glasgow	697				285		7 77	57						
264		Lake Ontario	Liverpool					40		0 60							
265	10 nov.	Laurentian						360		5 40							
266		Rosarian	Londres	537				181		5 41							
267		Bellona	do					303		4 55							
268	20 nov.	Loango	do	346				128		3 65							
269		Warwick	Glasgow					204		3 06	2						
270		Frey	Londres					180		2 70							
271	21 nov.	Caspian	Glasgow					372		5 58							
272		Memnon	Bristol	203				191		3 89	1						
273	22 nov.	Gerona	Londres					455		6 83	20						
274		Gerta Holme	Boulogne								33						
		Expédiés en novembre 1896		6,408		8,954	15	8,969		166 62	388				2,720,704	483,921	400
		Reporté auparavant		70,112	340	86,058	1,421	87,479	400	1,63 56	10,033	77			25,493,453	5,227,122	4,008
		Total, cours de l'année 1896		76,520		95,012	1,436	96,448		1,830 18	10,421				28,214,157	5,711,043	4,408
249		Total, 1895		210,607				94,972		4,955 23	13,303						4,809
254		do 1894		139,780				86,635		3,997 53	5,623						4,156
235		do 1893		3,743				83,332		2,297 94	1,660						3,388
260		do 1892		15,914				98,731		1,984 70	1,739						3,863

* Et 200 bestiaux envoyés à Québec. Les 3,756 moutons, 3,741 bestiaux, 88 chevaux qui sont allés à Québec et qui ont été mis à bord ne sont pas compris dans ces chiffres. On n'a encore reçu aucun rapport des pertes en mer pour le mois de novembre.

Montréal, 23 novembre 1896.

POPE ET MORGAN,
Inspecteurs.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port d'Halifax pendant le mois de juin 1896.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination	Moutons.		Bestiaux.				Droits perçus.	Chevaux.		Cochons.		Foin.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
				Expédiés.	Perdus.	Gras.	A engraisser.	Total.	Perdus.		Expédiés.	Perdus.	Expédiés.	Perdus.			
	1896.									$ c.					Liv.	Liv.	
1	27 juin	St. John City	Londres	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	19 déc.	Numidian	Liverpool	....	....	....	....	....	....	....	†21	....	....	....	....	....	....

* 1 cheval rouan appartenant au col. Shannon. Certificat de M. Jakeman, vétérinaire, produit. Cheval marqué V.R. en peinture rouge.
† Les chevaux ont été inspectés par M. Jakeman, vétérinaire, et marqués V.R. avec de la peinture.

DAVID HUNTER,
Gardien de port.

Marine—Expédition du bétail vivant.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Saint-Jean.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Couchons. Expédiés.	Couchons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1895.									$ c.					Liv.	Liv.	
1	12 déc	Lake Superior	Liverpool	1,843	*31					18 43	75				52 000	12 000	*8
2	28 do	Lake Ontario	do	542	*3	75			*1	7 67	66	*1			29 250	11 710	3
3	30 do	Concordia	Glasgow	431	†31	302			†18	13 37	28				80 000	40 000	†14
		Total		2,816	65			377	19	39 47	169	1			161 650	63 710	25
	1896.																
4	9 janv	Lake Winnipeg	Liverpool	40		125				4 15					29 705	11 880	5
5	20 do	Warwick	Glasgow	137	*7	248				8 81	12				62 970	23 820	*13
6	23 do	Lake Superior	Liverpool			164				4 92	20				34 750	14 630	6
7	31 do	Lake Ontario	do	883	†17	107			†9	12 04	188	†4			45 000	20 000	†9
		Total		1,060	24			644	9	29 92	220	4			172 425	70 330	33
8	8 fév	Concordia	Glasgow			226			*2	6 78					54 240	14 000	9
9	13 do	Oregon	Londres								18						
10	20 do	Lake Winnipeg	Liverpool	18		384			*1	11 70	72				97 000	20 000	15
11	25 do	Sarnia	Londres								108						
		Total		18				610	3	18 48	198				157 240	34 000	24
12	5 mars	Lake Huron	Liverpool			445			*1	13 35	80				90 125	40 050	*18
13	8 do	Warwick	Glasgow	602	*4	340			*1	16 22	17	*1			98 000	24 600	*16
14	11 do	Lake Ontario	Liverpool	656	*10	200			*1	12 56	108				65 000	17 000	*11
15	18 do	Lake Superior	do	419	*4	331			*1	14 12	91				83 925	33 570	*15
16	26 do	Concordia	Glasgow	1,602	†73	340			†1	26 22	18	†2			132 120	46 400	†19
		Total		3,279				1,656		82 47	314				469 170	161 620	79
17	2 avril	Lake Winnipeg	Liverpool	125		438				14 39	35				101 200	40 646	18
18	9 do	Lake Huron	do	499		275				13 24	48				60 750	26 000	14

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Saint-Jean—*Fin.*

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons.		Bestiaux.				Droits perçus.	Chevaux.		Cochons.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
				Expédiés.	Perdus.	Gras.	Expédiés.	Total.	Perdus.		Expédiés.	Perdus.	Expédiés.	Perdus.			
	1896.									$ c.					Liv.	Liv.	
19	15 avril	Lake Ontario	Liverpool	....	...	385	....	....	....	11 55	38	...	....	....	85 875	34 650	15
20	16 do	Warwick	Glasgow	599	....	315	....	....	...	15 44	68	....	....	....	96 000	33 200	‡15
21	16 do	Oregon	Londres	....	....	....	....	....	....	....	51	....	....	....	....	....	....
22	23 do	Lake Superior	Liverpool	496	...	346	....	....	....	15 34	30	....	....	...	85 650	34 640	15
		Total	....	1,719	....	....	....	1,759	...	69 96	270	...	....	....	429 475	169 136	77

* Mort en mer. † Mort en mer, grosse tempête. ‡ Aucun rapport de pertes pour le mois d'avril.

NOMRRE total de moutons, bestiaux et chevaux expédiés au Royaume-Uni de Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax dans le cours de l'année 1896, et de Saint-Jean durant décembre 1895.

—	Moutons.	Bestiaux.	Chevaux.
Montréal	76,112	96,448	10,421
Québec	3,756	3,741	88
Saint-Jean	8,892	5,046	11,071
Halifax	....	....	22
Totaux	88,760	105,235	21,602

ANNEXE Nº 10.

RELEVÉ des quais sous le contrôle du ministère de la marine le 30 juin 1896.

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
Ontario.				$ c.
Cockburn, île	Alfred Monck	30 mai 1889.	25 p. 100 des perceptions.	67 70
Goderich	W. Marlton	14 fév. 1894.	25 do *	267 09
Kingsville	A. E. Malott	6 nov. 1895.	25 do	21 91
Morpeth	C. Stammers	1er août 1894.	25 do	45 67
Rondeau	W. R. Fellowes	17 déc. 1888.	25 do	59 97
Saut-Staine-Marie	Vacant		$100 par année do	
Southampton	Geo. McVittie	16 août 1895.	25 p. 100 des perceptions.	34 81
Summerstown	A bail			
Thessalon, Algoma	Sam'l Hazen	13 mai 1896.	25 p. 100 des perceptions.	
Wiarton	H. R. A. Ely	10 déc. 1890.	25 do	88 99
				586 14
Québec.				
Agnès	L. A. Roy	27 nov. 1891.	25 p. 100 des perceptions.	7 92
Anse Saint-Jean	F. Lavoie	13 mars 1895.	25 do	120 32
Baie Saint-Paul	Vacant		25 do	
Baie Saint-Paul, bloc isolé	A. Simard	25 août 1891.	25 do	176 76
Beauport	H. Grenier	1er juill. 1895.	25 do	
Berthier	Jos. Bouffard	26 avril 1895.	25 do	56 03
Carleton	Jos. Cauchon	4 juin 1889.	$50 par année	64 14
Cascades	Nerée Moreau	20 août 1892	25 p. 100 des perceptions.	
Chicoutimi	Juste Ouellette	2 mai 1893.	25 do	198 75
Echo-Vale, lac Mégantic.	D. P. Matheson	16 mai 1894.	25 do	16 00
Grande-Rivière	John Carberry	23 sept. 1892.	25 do	161 43
Ile aux Grues	Jos. Painchaud	17 fév. 1890.	25 do	1 27
Lacolle	R. J. Robinson	8 mars 1894	25 do	19 29
Les Eboulements	M. Tremblay	4 sept. 1894.	25 do	59 00
L'Islet	Octave Morin	3 fév. 1893.	25 do	
Longueuil	D. Brissette	23 mars 1893.	25 do	47 21
Magog	David Pippin	12 juin 1896.	25 do	
Matane	E. Chouinard	2 juill. 1895.	25 do	
Malbaie	Elie Maltais	15 août 1893.	25 do	146 79
New-Carlisle	John C. Hall	4 juin 1889	25 do	165 24
Percé	T. W. Flynn	19 janv. 1893.	25 do	32 28
Port-Daniel	John Enright	11 sept. 1890.	$50 par année	70 24
Rimouski	Chas. Lepage	24 juill. 1894	25 p. 100 des perceptions.	
Rivière-Ouelle	J. H. dit Beaulieu	28 nov. 1892.	25 do	1 61
Rivière-du-Loup	Louis Pinze	16 sept. 1891.	25 do	183 83
St-Alphonse de Bagotville	Abel Tremblay	7 juill. 1891.	25 do	310 73
Saint-Jean d'Orléans	Chas. Langlois	16 déc. 1892.	25 do	65 50
Sainte-Cécile du Bic	L. N. Cote	20 juill. 1891.	25 do	177 86
Saint-Laurent d'Orléans	Ed. Chabot	25 août 1894.	25 do	40 27
Tadousac	L. N. Catellier	20 juill. 1895.	25 do	150 94
Trois-Pistoles	D. Damour	10 mai 1895.	25 do	
Saint-Thomas de Montmagny.	T. Gendreau	9 nov. 1894.	25 do	8 28
				2,281 69

* La commission sur les perceptions ne devant pas dépasser $200 par année.

RELEVÉS des quais, etc.—*Suite.*

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.		Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
Nouvelle-Ecosse.					$ c.
Arisaig	John McInnis	27 août	1892.	25 p. 100 des perceptions.	
Avonport	Robert Shaw	23 nov.	1888.	25 do	
Barrington	S. W. Crowell	12 août	1891.	25 do	169 26
Bayfield	W. McDonald	30 oct.	1894.	25 do	42 62
Anse-Belliveau	St. Clair Thérieau	24 nov.	1892.	25 do	186 33
Broad-Cove	John Teal	12 juin	1893.	25 do	
Broad-Cove-Marsh	Hugh McDonald	19 oct.	1892.	25 do	
Brooklyn	F. T. Gardiner	20 do	1882.	20 do	
Canada-Creek	C. E. Eaton	23 nov.	1888.	25 do	
Anse-du-Cap	M. A. Doucette	7 déc.	1891.	25 do	15 37
Centreville	W. M. B. Dakin	25 août	1888.	25 do	76 30
Ruisseau Chipman	Jas. Misaner	23 nov.	1888.	25 do	
Pointe de l'Eglise	Chas. F. Belliveau	20 août	1892.	25 do	49 19
Baie des Vaches	Arch. McKinnon	15 avril	1879.	7½ do	435 76
Cranberry-Head	Abram Thurston	16 fév.	1889.	25 do	
Jetée de Cr bbens	A. R. Boyd	2 oct.	1895.	25 do	
Anse Delap	R. W. McCoil	28 nov.	1889.	25 do	
Digby	H. B. Short	9 janv.	1891.	25 do	1,137 08
Eagle-Head	Nathan Leslie	9 do	1889.	25 do	
Baie de l'Est	Donald McInnis (fils de Ronald)	5 avril	1886.	50 do	
Riv. de l'E., hav. de Sheet	Malcolm McFarlane.	20 mai	1890.	25 do	
Grand-Narrows, Co. Victoria.	Vacant			25 do	
Grand-Narrows, comté du Cap-Breton	E. A. McNeill	6 nov.	1888.	25 do	
Havre de Hall	Sydney Roscoe	23 do	1888.	25 do	
Hampton	Judson Foster	25 août	1888.	25 do	55 98
Harbourville	. Morris	8 juin	1894.	25 do	31 12
Irish-Cove	Colin Cash	28 do	1895.	25 do	31 20
Lismore	D. A. McKinnon	5 juill.	1895.	25 do	
Maitland, comté de Hants	W. B. Smith	8 juin	1894.	25 do	
Maitland, Co. de Yarmouth	J. N. Sanders	20 sept.	1894.	25 do	31 20
Margaretsville	T. J. Downie	25 août	1888.	25 do	57 78
Anse Métégan	H. F. Deveau	15 sept.	1888.	20 do	79 24
Rivière Métégan	Urbain Doucette	3 janv.	1883.	25 do	114 33
Pointe de la Milice	D. McIntosh	20 août	1892.	25 do	
Morden	John Redgate	16 nov.	1893.	25 do	12 21
Ogilvie	M. Donnellan	13 juill.	1893.	25 do	25 65
Parrsboro'	Thompson Tipping	26 do	1888.	25 do	49 13
Quai de Pickett	Andrew Bishop	24 déc.	1884.	25 do	
Plympton	Wm. Smith	8 août	1890.	25 do	
Pointe Brulée	David Stevenson	23 nov.	1888.	25 do	
Port-George	W. Crawford	7 juin	1894.	25 do	137 48
Port-Hood	A. V. McDougald	17 mai	1892.	25 do	133 29
Port-Lorne	Samuel Beardsley	25 août	1888.	25 do	50 95
Rivière au Saumon	J. M. Deveau	25 nov.	1890.	25 do	
Saulniersville	John T. Saulnier	25 août	1888.	25 do	43 17
Ile Tancook	Amos Hubley	28 oct.	1893	25 do	
Tracadie	J. M. Hall	6 nov.	1888.	25 do	
Tusket-Wedge	Jas. Cothreau	16 fév.	1889.	25 do	
Victoria	William Brown	11 do	1889.	25 do	8 65
Wallace	Don Mckenzie	16 déc.	1892.	25 do	
Pubnico-Ouest	W. H. D'Entremont.	20 sept.	1893.	25 do	
Riv. de l'Ouest, havre de Sheet	Malcolm McFarlane.	3 do	1889	25 do	
Pointe Blanche	Elisha West	9 janv.	1889.	25 do	
					3,173 29
Nouveau-Brunswick.					
Bouctouche	J. J. LeBlanc	2 mai	1892.	25 do	13 99
Campbellton	Alfred J. Venner	10 juin	1893.	25 do	303 04
Cap Tourmentin	W. B. Welsh	8 avril	1894.	25 do	303 78
Clifton, Stonehaven	S. Paynes	9 nov.	1894.	25 do	20 44
Dalhousie	W. J. Smith	27 juin	1891.	25 do	140 74

RELEVÉ des quais, etc.—*Suite.*

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
Nouveau-Brunswick—Fin.				$ c.
Edgett's-Landing	Thos. Barnett	5 juill. 1895	25 p.c. des collections	66 76
Cap Hopewell	Wm. Hamilton	9 avril 1890	25 do	60 21
Quaco	W. H. Rourke	15 juill. 1892	25 do	
Saint-Louis	C. Frigand	29 oct. 1895	25 do	
				908 96
Ile du Prince-Edouard.				
Annandale	James Taylor	2 juill. 1885	25 do	
Bay-View	Joseph Harrington	2 oct. 1885	25 do	8 30
Belfast	Thos. McLennan	21 juill. 1890	25 do	84 89
Quai Brush	Levi R. Ings	18 sept. 1885	25 do	121 62
Anse Campbell	Angus McIntyre	17 oct. 1888	25 do	
Pointe de la Chapelle	Ronald McCormack	18 sept. 1885	25 do	9 28
Pointe de la Chine	W. S. N. Crane	18 do 1885	25 do	
Clifton	Wm. McKay	22 do 1886	25 do	
Crapaud et jetée Victoria	James Dea	12 mai 1890	25 do	87 88
Georgetown	James Burke	2 juill. 1885	25 do	16 91
Quai de Hickey	R. Webster	31 do 1891	25 do	12 00
Higgin's-Shore	G. G. Henry	9 nov. 1891	25 do	
Pointe de Hurd	R. Robblee	6 oct. 1888	25 do	16 39
Kier's-Shore	W. Hodgson	10 juin 1895	25 do	58 90
Lambert	Angus McQueen	24 oct. 1891	25 do	59 63
Pointe Lewis	David Lewis	10 juin 1895	25 do	71 58
Ile McGee	Norman Gallant	9 nov. 1891	25 do	
Rivière au Vison	B. Clow	30 juin 1892	25 do	
Havre de Murray-Sud	J. McKinnon	27 janv. 1896	25 do	
Crique des Neuf-Milles	Edward Harrington	29 oct. 1885	25 do	
Cardigan-Nord	Donald McIntyre	2 juill. 1885	25 do	29 39
Pinette	Alex. Young	15 juin 1896	25 do	
Pownal	Alex. McRea	2 oct. 1885	25 do	57 03
Baie Sainte-Marie	Benj. Lewellin	22 avril 1893	25 do	18 18
Rustico-Sud, pont du Banc d'Huîtres	D. Gallant	23 fév. 1895	25 do	22 84
Stevens et Montague	Angus McQueen	24 oct. 1891	25 do	
Rivière à l'Esturgeon	Beanard Kearney	18 sept. 1885	25 do	24 95
Rivière Tignish	Geo. Conroy	2 oct. 1891	25 do	54 46
Rivière Vernon	J. G. McKenzie	19 do 1885	25 do	77 26
Ile Boisée	M. H. McMillan	16 mai 1889	25 do	15 67
				847 16

RÉCAPITULATION.

	$ c.
Ontario	586 14
Québec	2,281 69
Nouvelle-Ecosse	3,173 29
Nouveau-Brunswick	908 96
Ile du Prince-Edouard	847 16
Total des droits de quai perçus	7,797 24

A AJOUTER—Reçu par les capitaines des ports suivants, en sus de la rémunération allouée :—

Capitaine de port—Fort-William, Ont		$16 50	
do	Port-Arthur	6 00	
do	Saint-Jean, Qué	95 00	
do	Vancouver, C.-B	28 50	
			146 00

Revenu total des quais et havres ... 7,943 24

ANNEXE

ETAT des dépenses encourues par le ministère de la marine

——	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Entretien des phares—					
En amont de Montréal.	40,561 28	42,306 69	46,289 05	44,054 01	57,609 16
District de Montréal	23,053 56	25,762 54	21,699 49	22,453 52	22,369 00
En aval de Québec.	45,615 65	41,651 73	43,730 61	31,582 75	41.936 00
Nouvelle-Ecosse	46,460 72	56,394 88	43,682 86	76,230 77	67,862 24
Nouveau-Brunswick	20,488 00	23,893 00	27,485 14	20,542 29	23,369 12
Ile du Prince-Edouard					
Colombie-Britannique					
Construction—					
En amont de Montréal	3,136 15		2,976 83	8,770 55	6,940 45
Québec	7,323 75	7,492 59	1,543 06		57,818 35
Nouvelle-Ecosse	22,041 42	6,905 80	18,967 23	10,948 31	34,760 12
Nouveau-Brunswick			11,555 91	8,735 73	9,561 14
Ile du Prince-Edouard					
Colombie-Britannique					
Steamers fédéraux—					
Québec	69,026 73	37,176 02	34,549 49	59,797 05	47,500 00
Nouvelle-Ecosse	14,778 92	26,603 94	19,759 96	13,139 86	20,999 63
Nouveau-Brunswick					
Ile du Prince-Edouard					
Colombie-Britannique					12,115 96
Examens des capitaines et lieutenants			908 12	1,407 66	4,312 07
Expédition à la baie d'Hudson					
Enquêtes au sujet des naufrages			140 00		874 00
Hôpital de la marine, Québec	19,977 36	19,221 45	21,618 73	19,823 18	21,000 00
Hôpitaux de marine	1.070 86	15,615 71	15,652 62	15,728 93	23,536 16
Service météorologique	8,200 00	8,950 00	8,950 00	9,379 82	12,618 15
Enregistrement des navires canadiens.					
Enlèvement des obstacles à la navigation.			2,350 07	1,000 00	
Récompenses pour sauvetage de vies					2,284 32
Service des signaux					
Inspection des bateaux à vapeur	7,106 93	7,999 00	7,396 96	8,321 00	8,500 00
Levé hydrographiq. de la baie Georgienne					
Police riveraine, Montréal	27,445 35	10,238 71	9,423 31	8,030 00	10,000 00
do Québec		12,623 59	9,038 62	9,370 73	10,348 00
Gouvernement civil	15,083 88	18,064 25	19,401 05	20,220 96	22,644 52
Communication par steamers—					
Entre Québec et les provinces maritimes					
Entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme					
Achat de steamer pour remplacer—					
Glendon					
Lady Head					
Service postal d'hiver, I.P.-E					
Observations des marées					
Gratifications					
Levé hydrographique, anse Burrard					
Commerce d'exportation du bétail					
	371,070 56	360,899 90	367,129 11	389,537 12	518,958 49

N° 11.

à partir de la date de la confédération jusqu'au 30 juin 1896.

1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.
$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
61,036 47	60,798 75	71,937 18	68,344 18	65,421 00	73,175 11	74,587 78	65,518 61	67,541 21
31,143 14	20,939 13	15,000 00	12,999 48	15,998 00	15,996 09	14,917 95	16,523 88	14,326 36
65,545 00	102,056 09	110,362 00	98,792 93	89,980 41	96,904 00	93,178 61	96,703 87	89,781 29
100,953 80	114,711 91	114,344 51	143,125 56	128,496 00	132,888 95	120,951 33	116,189 60	128,918 59
29,266 85	53,439 04	60,119 02	62,551 61	50,998 00	58,989 00	57,499 02	61,252 82	63,921 90
....	3,357 71	12,584 64	13,730 53	11,817 00	16,986 66	12,158 72	15,288 17	12,997 33
13,207 09	18,519 50	15,983 72	17,175 97	15,853 00	18,948 78	15,152 73	15,576 99	17,570 72
18,999 38	24,461 86	14,286 65	13,320 40	16,267 98	7,207 90	11,993 75	13,297 81	14,180 02
39,303 87	41,950 82	19,325 00	24,336 47	12,945 29	12,776 47	4,154 58	7,797 75	7,539 76
90,181 79	51,867 94	43,898 63	42,214 55	25,550 00	13,500 00	17,386 97	7,069 01	7,758 36
16,691 06	31,572 60	8,842 97	17,819 85	7,083 82	12,028 13	22,598 14	4,985 53	4,578 52
....	....	....	11,829 61	17,752 00	2,504 47	2,560 88	6,074 50	8,150 05
....	4,353 93	8,799 07	8,477 67	29 66	....	....	....	8,645 39
51,758 05	64,490 00	79,043 70	62,971 49	49,987 66	42,683 00	44,972 79	49,318 93	64,973 00
24,999 57	30,008 99	22,992 62	133,826 08	38,839 39	43,027 00	42,016 53	32,574 64	34,700 60
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	16,241 26	61,782 63	28,933 63	16,333 05	14,429 52	15,139 95
15,984 72	10,555 67	41,796 74	19,156 56	16,095 90	12,193 40	8,460 68	9,733 34	11,788 09
6,466 18	4,520 19	5,696 62	4,672 08	4,050 00	4,249 76	4,250 12	4,253 43	3,888 41
....	....	....	....	....	....	....	....	....
1,068 89	2,313 81	366 00	466 41	342 65	500 00	1,691 00	676 73	310 48
21,000 00	20,456 45	21,994 75	23,795 85	19,965 97	19,987 50	20,791 77	12,991 22	19,964 33
27,150 43	45,986 87	37,111 67	37,155 72	42,449 55	37,487 10	37,445 57	35,040 00	32,218 94
18,830 54	36,760 59	33,580 00	45,560 03	44,871 38	46,050 24	45,706 13	45,554 51	45,163 54
....	272 30	1,096 46	412 06	842 14	1,435 10	239 26	257 75	607 43
....	....	450 00	....	293 00	462 00	305 86	825 00	150 00
1,975 13	4,931 78	3,552 86	2,292 20	1,958 55	4,071 00	2,833 10	2,263 15	1,806 13
....	1,000 00	....	....	....	....	....	....	....
13,266 00	10,291 58	12,200 00	13,081 86	13,073 01	13,228 38	13,076 46	11,854 34	12,211 65
....	....	....	....	....	....	....	....	....
14,453 87	12,370 86	13,395 00	14,090 00	13,524 29	14,062 00	13,462 74	13,131 06	21,953 26
18,200 00	26,526 66	24,500 00	27,136 68	21,482 08	23,498 06	23,023 26	22,094 48	13,497 81
25,336 04	30,087 23	31,326 18	32,789 18	32,304 12	32,682 50	33,610 19	35,083 95	36,447 50
....	15,000 00	10,000 00	10,000 00	....	....	....	....	....
....	....	....	750 00	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
706,817 92	845,150 09	844,586 09	970,146 27	820,054 38	786,156 23	755,359 47	723,360 89	761,730 62

ANNEXE

ÉTAT des dépenses encourues par le ministère de la marine

	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Entretien des phares—						
En amont de Montréal	71,048 50	70,116 68	70,788 27	70,697 89	85,718 98	75,690 74
District de Montréal	21,643 05	22,260 32	22,946 43	23,262 94	33,289 28	16,735 49
En aval de Québec	91,098 66	102,784 99	101,302 35	118,856 94	131,095 29	131,540 80
Nouvelle-Ecosse	137,846 15	150,793 17	142,909 72	137,439 40	143,153 24	117,708 53
Nouveau-Brunswick	66,073 00	75,947 92	86,670 70	92,130 28	76,046 63	96,425 28
Ile du Prince-Edouard	16,985 72	17,907 27	19,059 62	20,218 83	22,282 52	17,852 13
Colombie-Britannique	17,803 00	18,349 06	18,107 54	15,457 76	14,783 75	16,230 43
Cap-Race	...	...	...	...	...	4,453 25
Construction—						
En amont de Montréal	13,581 00	9,782 27	18,432 63	27,977 42	36,678 16	18,383 20
Québec	3,731 31	9,672 50	3,168 48	4,354 87	5,877 84	1,260 00
Nouvelle-Ecosse	13,355 00	9,422 75	12,489 35	4,352 42	5,905 17	5,330 89
Nouveau-Brunswick	2,253 80	1,022 57	2,868 70	7,667 42	2,421 66	5,280 75
Ile du Prince-Edouard	3,092 00	1,934 49	2,158 60	879 40	...	384 60
Colombie-Britannique	3,237 90	1,005 26	9,830 38	5,223 11	4,942 70	321 84
Imprimeur de la reine	...	...	...	...	...	26 58
Steamers fédéraux —						
Québec	44,923 98	45,156 13	43,019 13	51,092 98	51,485 03	50,714 52
Nouvelle-Ecosse	31,049 74	37,841 07	27,726 60	42,921 27	30,283 27	32,287 10
Nouveau-Brunswick	...	...	...	...	24,633 26	14,337 23
Ile du Prince-Edouard	23,911 97	19,680 00	19,539 52	33,962 54	20,927 58	19,987 67
Colombie-Britannique	8,504 61	25,484 00	16,111 83	12,485 07	13,430 69	10,809 07
Département	...	...	...	...	...	13,288 83
Examen des capitaines et lieutenants	3,982 00	4,021 20	5,580 79	6,656 44	5,239 28	4,858 98
Expédition à la baie d'Hudson	...	...	480 69	71,374 69	35,217 10	14,762 61
Enquêtes au sujet des naufrages	863 19	875 64	830 12	385 15	592 63	520 14
Hôpital de la marine, Québec	19,938 12	19,998 53	19,990 34	19,996 68	16,047 95	19,706 96
Hôpitaux de la marine	33,162 45	29,880 78	31,401 30	45,371 29	32,229 02	32,545 35
Service météorologique	47,464 07	51,990 25	56,418 16	56,625 46	56,898 33	57,140 74
Enregistrement des navires canadiens	2,013 28	168 84	189 27	237 88	157 13	233 13
Enlèvement d'obstacles à la navigation	1,116 51	35 80	342 76	2,259 21	1,237 34	4,190 83
Récompenses pour sauvetage de vies	2,212 00	2,534 60	2,614 91	5,221 15	8,147 22	7,363 94
Service des signaux	...	3,365 33	6,704 17	3,881 05	4,622 00	5,082 17
Inspection des bateaux à vapeur	14,835 00	16,209 00	21,893 28	23,235 04	21,775 57	22,837 80
Levés hydrographiques	...	77 81	26,745 54	20,454 68	17,759 36	21,592 55
Police riveraine, Montréal	21,994 74	15,798 24	19,021 93	17,683 59	20,933 75	17,413 47
do Québec	20,321 82	22,520 41	22,958 79	20,399 33	22,922 82	22,935 65
Gouvernement civil	36,789 46	37,988 39	38,775 00	29,900 83	30,453 57	37,193 62
Communication par steamers—						
Entre Québec et les provinces maritimes	...	...	...	...	...	...
Entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	...	...	...	...	...	...
Réparations au quai	...	...	...	...	...	...
Achat de steamers pour remplacer—						
Le *Glendon*	...	395 55	56,164 71	47,238 03	...	...
Le *Lady Head*	...	...	...	...	...	...
Service postal d'hiver, I.P.-E.	...	...	...	...	5,985 42	6,312 93
Observations des marées	...	...	...	...	...	...
Gratifications	...	...	...	...	...	...
Levé hydrographique, Burrard-Inlet	...	...	...	...	...	...
Commerce d'exportation du bétail	...	...	...	...	...	...
Levé hydrographique, baie de Quinté	...	...	...	...	...	...
Secours aux nav. canadiens en détresse	...	...	...	...	...	...
Equipement des navires	...	...	...	...	...	...
Veuve de feu A. Warner	...	...	...	...	...	...
McDonald, Frères	...	...	...	...	...	...
Rapports parlementaires	...	...	...	...	...	...
Enquête à l'effet du canal d'égout de Chicago	...	...	...	...	...	...
John McDonald	...	...	...	...	...	...
	774,831 53	825,010 82	927,241 61	1,029,901 14	980,120 59	917,557 31

N° 11—*Fin.*

artir de la date de la confédération jusqu'au 30 juin 1896—*Fin.*

1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.
$ c.	$	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
85,588 70	72,621 23	84,035 65	93,180 72	87,033 61	87,598 15	78,090 69	82,541 16	87,256 28
17,510 17	12,285 79	118,750 70	122,471 89	116,531 27	120,404 19	124,348 80	124,763 81	124,143 66
108,278 67	112,690 20							
133,009 92	140,197 15	139,459 56	139,916 83	148,815 26	150,445 26	137,339 73	140,877 53	123,234 65
73,465 49	78 285 79	61,608 91	61,089 31	66,886 69	71,079 46	59,917 96	69,654 46	63,018 64
14,796 62	19,118 51	16,968 80	19,000 46	17,069 98	16,819 64	15,569 39	17,976 67	17,988 15
19,604 63	16,877 12	16,411 49	19,595 22	26,858 68	24,413 27	27,240 77	21.734 18	24,770 44
5,124 20	7,358 01	....	....	....	....	....	....	....
6,341 97	8,623 76		9,796 28	21,704 05	8,766 62	12,581 15	2,699 40	11,993 84
2,287 86	12,203 06		3,723 14	809 27	10,097 18	4,743 13	3.004 14	3,300 00
5,533 48	6,039 91		4,596 94	1,965 16	4,381 24	3,104 77	4,737 03	1,842 94
1,542 61	2,966 36	2[illegible],863 09	208 16	1,845 35	1,271 15	.115 45	1,597 89	200 00
....	....		410 00	1 56	....	1,604 00	....	....
6,918 00	1,890 00		14,417 25	9,478 81	2,958 61	6,357 43	180 83	225 50
....	40 14		....	....	....	....	....	....
150,659 19	126,629 33	114,956 20	111,437 03	145,899 61	163,097 46	178,183 97	169,661 64	145,315 28
5,063 96	4,381 04	4,117 83	4,255 24	6,363 88	4,116 99	3,745 33	2,757 29	4,062 82
165 00	....	....	....	....	....	....	....	....
513 91	516 67	888 94	1,172 77	603 21	643 49	850 81	351 15	483 98
18,777 62	18,643 14	10,279 08	751 75	....	....	....	....	....
30,667 67	33,689 20	31,450 03	33,303 37	34,106 83	35,757 07	38,403 94	38,589 05	36,682 96
59,986 10	58,577 07	58,452 10	62,457 10	67,138 06	64,165 60	66,440 96	64,588 34	66,600 29
897 02	179 21	647 52	1,207 07	462 59	1,476 19	394 00	207 40	517 60
2,500 94	3,603 65	5,737 26	3,633 65	2,878 68	1,554 53	202 02	2,217 36	456 38
6,825 48	5,503 44	8,150 92	4,952 20	6,398 93	7,432 64	8,014 67	6,591 34	8,004 38
4,441 59	5,092 54	4,976 80	4,700 79	5,014 42	5,040 58	4,668 93	5,311 74	5,338 76
21,430 45	22,313 03	20,989 52	22,183 76	22,736 59	24,386 95	25,961 36	26,385 88	26,321 27
19,424 14	17,808 46	17,969 23	17,677 51	16,451 10	17,542 11	31,461 76	12,653 28	15,099 63
18,725 95	16,948 82	13,167 00	573 80	....	....	....	....	....
18,553 57	14,698 68	8,620 61	7,279 85	6,161 60	5,436 23	....	....	....
32,728 78	43,501 96	42,835 78	43,253 67	43,195 31	56,477 27	54,988 88	71,373 82	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	143,505 60	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	84 90	1,007 65	824 38	2,644 69
....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....
7,740 25	1,842 47	2,752 67	7,012 70	3,309 44	4,376 96	6,497 03	6,138 18	7,779 69
....	....	244 75	1,888 71	711 59	5,099 17	10,172 61	11,507 24	9,627 45
....	200 00	80 00	1,025 00	....	....	3,261 32	....	....
....	....	....	1,690 12	2,580 45	....	....	....	....
....	....	....	520 85	1,411 57	1,711 73	1,350 83	2,268 74	2,887 24
....	....	....	....	....	2,085 45	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	7 30	....
....	....	....	....	....	....	....	500 00	746 89
....	....	....	....	....	....	....	160 00	....
....	....	....	....	....	....	....	4,000 00	....
....	....	....	....	....	....	....	....	291 08
....	....	....	....	....	....	....	....	2,500 00
....	....	....	....	....	....	....	....	200 00
883,250 85	1,023,801 34	807,417 53	885,410 11	861,426 80	898,720 03	905.654 34	895,828 28	793,634 49

ANNEXE N° 12.

RAPPORT D'ALFRED OGDEN SUR LES POSTES DE SAUVATAGE.

BEDFORD, N.E., 20 octobre 1896.

A M. F. GOURDEAU,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre mon rapport sur l'inspection des postes de sauvatage dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick pour l'année 1896.

Poste de l'île Pictou.

J'ai inspecté cette station le 27 juin dernier, pendant que j'étais à Bay-View à visiter la homarderie de Bay-View, sur l'île Pictou, et j'ai trouvé la chaloupe, la remise et tous les accessoires en parfait état.

Le printemps dernier les cales de lancement ont été endommagées par des gros vents, mais ont été réparées à très peu de frais peu de temps après.

Les vieux gilets en liège dont j'ai fait mention dans mon rapport de l'an dernier comme étant " mous et incommodes " n'ont pas été remplacés par des nouveaux comme je l'avais recommandé.

Poste de l'île du Diable.

Inspecté le 30 septembre. Bateau et tous les appareils en bon état. Le patron est mort le 17 septembre, et son successeur n'a pas été nommé, mais le reste de l'équipage avait continué les exercices comme d'ordinaire. Il faut une hache, un bidon de 3 gallons pour l'eau et un seau en fer.

Poste de l'île du Port-Mouton.

J'arrivai à ce poste le 9 octobre, par le steamer de l'Etat le *Lansdowne*.

Le bateau et le hangar sont en bon état, mais les cales de lancement sont en très mauvais ordre et devront être construites en neuf, au coût de $40 à $50. Dans les gros temps il est presque impossible de lancer le bateau sans l'endommager, et tout à fait impossible de le haler.

C'est un endroit difficile pour y garder un bateau et un poste très important, et l'on devrait y construire de solides cales de lancement pour éviter le risque de perdre le bateau en le brisant sur les rochers.

Poste de la Blanche.

Inspecté le 9 octobre ; le bateau, le hangar et tous les appareils sont en bon état, propres et bien rangés, Le patron et l'équipage sont toujours en alerte pour les naufrages, et on le considère à peu près le meilleur sur la côte. Il faut douze brasses de cordage de chanvre de 15 brins pour cordes de sauvetage et environ 40 brasses de 9 brins, pour les rames, les rides de haubans.

Ile du Cap-Sable.

Visitée le 9 octobre ; à ce poste il n'y a qu'un petit bateau métallique de quinze pieds de quille, 5 pieds 2 pouces de large, avec compartiments imperméables à l'air en avant et en arrière, ainsi que tubes d'air allant de l'avant à l'arrière entre les compartiments, de chaque côté.

Ce bateau était originairement sur le steamer *Chesapeake*, et a été sur l'île depuis environ 33 ans. Il est lourd et incommode pour l'endroit.

Je recommanderais de fournir un bateau Beebe McLellan à cette station, avec un équipage régulier qu'on pourra réunir de l'établissement Hawk (qui se trouve à environ 1 mille du bateau) en moins d'une heure. Tous les habitants sont des pêcheurs, et parmi eux ce trouvent d'excellents rameurs.

Il n'y a que trois hommes qui habitent les îles du Cap Sable, au phare.
La passe Hawk a environ $\frac{1}{4}$ de mille de large et se trouve a environ $\frac{3}{4}$ de mille de la remise du bateau et du phare.

Il n'y a pas de gilets de liège à cette station, je les avais recommandés dans mes rapports antérieurs, et je crois qu'il est important d'en fournir.

Poste de l'île aux Phoques.

Inspecté le 10 octobre ; le bateau et les apparails en parfait ordre. Lancé le bateau et exercé l'équipage par un gros temps, et je suis très satisfait de la manière dont ils le manœuvraient.

Le bateau sur le côté ouest de l'île est tenu en bon état, mais les hommes n'ont pas de gilets de liège. Je recommanderais de fournir tout de suite 6 gilets.

Cette île se trouve à environ 14 milles de la terre ferme. Il y a 400 moutons et 10 bêtes à cornes sur l'île.

Les améliorations au logement du patron et de l'équipage, que j'ai recommandées l'an dernier, n'ont pas été faites, parce que les matériaux n'ont pas été fournis.

Poste de l'île à la Vase.

Visité le 10 octobre. Cette île se trouve à environ 12 milles de la terre ferme, et appartient à la Compagnie de homarderie de l'île à la Vase, qui reçoit une petite subvention du département pour fournir et entretenir un grand doré de 17 pieds de fonds, 21 pieds de dessus, 6 pieds de large et $2\frac{1}{2}$ de profondeur. Il est muni de compartiments imperméables à l'air en avant et en arrière, est léger et se manœuvre facilement ; ce bateau tient bien la mer et est en parfait état.

Il y avait sur l'île une trompette portative qui rendait de grands services aux petites et aux grandes embarcations approchant de l'île, mais depuis quelques années elle a été inutile et s'est détruite. Je recommanderais d'en fournir une neuve coûtant environ $15 à cette station.

Quatre hommes résident sur l'île en hiver et environ 50 en été. Il y a également 500 moutons et 3 vaches.

Poste de Yarmouth.

Visité le 10 octobre. Le patron et l'équipage étaient absents, mais je me suis procuré la clef de la remise et j'ai trouvé tout en bon état, excepté la cale de lancement, qui a besoin de $4 ou $5 de réparations. Je recommanderais d'autoriser le patron à faire les réparations nécessaires.

Poste du Cap-Tourmentin, C.-B.

Visité le 13 octobre. Le bateau et les appareils étaient en bon état. Dans mon rapport de 1894 je recommandais de fournir les articles suivants, qui sont absolument nécessaires :

Une cale de lancement en bois, de 150 pieds de long et de 8 x 4 pouces, couverte de bandes de fer de 2 x $\frac{3}{4}$ pouces ; 1 treuil à double tambour ; 200 pieds de câble

de manille, $3\frac{1}{2}$ pouces ; 2 poulies simples de $8\frac{1}{2}$ pouces ; 40 brasses de câble de chanvre pour halage, à 9 brins ; 1 barillet à eau de 3 gallons ; 1 bidon à kérosine et mèches de lampes ; aucun de ces articles n'a été fourni.

Actuellement on ne peut lancer le bateau avec sûreté qu'à l'eau haute, et on ne peut le remonter du tout à l'eau basse. Si on avait besoin du bateau pendant une tempête, lorsque le vent soufflerait vers la côte et la marée basse, je doute qu'on pût réussir à faire sortir le bateau.

Cette station est importante et j'espère qu'on s'efforcera de la rendre utile.

Poste de l'île Scattarie.

J'ai visité ce poste le 3 novembre, à bord du steamer de l'Etat *Aberdeen.* Tout l'équipage était présent, arrivant justement de faire l'exercice sur la mer agitée. Le bateau et tous les appareils sont tenus en très bon état.

Comme je l'ai dit l'an dernier, le treuil n'est pas assez puissant pour l'ouvrage qu'il a à faire, et je recommanderais de fournir un treuil à double tambour et une poulie simple de 12 pouces avec rouet et esssieu en acier.

Il faudra la prochaine saison six pentures de dalot en acier, de 3 pouces.

Sur cette île habitent trente familles de pêcheurs qui possèdent 100 moutons et 25 têtes de bétail.

Ile Saint-Paul.

J'ai visité ce poste le 7 novembre et j'ai tout trouvé en bon état.

Il n'y a à ce poste que deux bateaux à ressac dont l'un est neuf. L'autre est vieux et a été réparé plusieurs fois ; il est faible et quelques-unes des pièces de bois sont brisées. Il faut un autre bateau, et comme il n'y a que quatre hommes au poste principal, les bateaux à ressac sont lourds à manœuvrer pour eux. Je recommanderais de fournir un doré double à compartiments imperméables à l'air en avant et en arrière, et advenant un naufrage ce doré pourrait être lancé et mené à la rame au large de la côte, alors qu'un bateau à ressac ne le pourrait pas.

A l'anse de la Trinité (côté nord) il y a un hangar à bateau et une maison de refuge, contenant un poêle, du combustible et de l'huile, et il y a communication téléphonique avec la station principale.

Le surintendant m'informe que le vieux bateau à ce poste n'appartient pas au gouvernement, et je suis d'avis qu'un doré, comme celui décrit plus haut, conviendrait à ce poste.

Au poste principal il y a un vieux canon pour lancer les cordes, mais le surintendant m'informe qu'il ne fonctionne pas bien, et que le capit. Bloomfield Douglas, R.N.R., l'a essayé et l'a déclaré impropre au service et en a fait rapport au département.

Je recommanderais d'envoyer un canon neuf de modèle moderne pour remplacer celui-ci.

Cette île se trouve à 14 milles de l'île du Cap-Breton. Avec le surintendant il y a 6 hommes, dont deux sont gardiens de phares, ce qui ne laisse que 4 hommes au poste principal.

J'ai trouvé au poste principal l'approvisionnement de vivres et de vêtements suivant : Dix barils de farine, 16 barils de pain, 5 barils de bœuf, 5 barils de lard, 1 baril de fèves, 1 boîte de café, $\frac{1}{2}$ caisse de thé, 7 gallons de mélasse, 11 couvertures, 20 paires de pantalons, 20 habits, 20 casquettes, 20 chemises, 20 paires de chaussures, 20 paires de chaussons.

Poste de la Tête Blanche.

Visité le 14 novembre ; le bateau, le hangar et tous les appareils étaient en excellent état.

Il fallait de la peinture et de l'huile, 2 lanternes et 1 bidon à l'huile de charbon.

Marine—Postes de sauvetage.

Poste de l'Anse aux Harengs.

Visité le 27 novembre. Tout dans ce poste est tenu en bon état. Le bateau est propre et joliment peinturé. Il faut ici deux lanternes neuves pour remplacer celles qui ont été brisées l'automne dernier pendant qu'il aidait à un naufrage.

Post de l'anse Duncan.

Visité le 27 novembre. Tout est en bon état dans ce poste, qui n'a besoin de rien.

Ile de Sable.

J'arrivai par le steamer de l'Etat *Newfield* au poste principal dans la matinée du 12 décembre, et pendant que l'on débarquait les provisions du steamer j'eus l'occasion de visiter les bateaux et les appareils.

Deux canons neufs pour lancer des cordes ont été récemment envoyés à l'île de l'agence d'Halifax, mais faute de fusées le surintendant n'a pu en faire l'épreuve ; mais il pourra en faire bientôt l'essai, parce que le *Newfield* était à débarquer des fusées.

Une partie des cales de lancement ont été récemment emportées par la mer, mais on avait sur les lieux les matériaux nécessaires à la réparation des anciennes et à la construction de nouvelles cales.

Tous les bateaux étaient proprement peinturés et en très bon état, tous les appareils bien entretenus et à leurs places convenables.

Le vieux bateaux-courrier que, dans mon rapport de 1894, je déclarais faible et impropre au service, est encore à ce poste, et devrait, je crois, être remplacé par un bateau plus solide.

Il y a au quai de la Marine et des Pêcheries, à Halifax, un très beau bateau, construit par MM. Embri & Sons, de Port-Hawksbury, N.-E., pour le gouvernement fédéral, et exposé à l'exposition de Chicago, qui, à mon avis, serait juste ce qu'il faut à l'île de Sable pour communiquer avec la terre ferme en cas de besoin urgent. Ce bateau est solide, bien construit, et très propre à la mer ; c'est un fin voilier et de dimension convenable. Il est en partie ouvert, mais on pourrait facilement et à peu de frais poser un panneau d'écoutille. Je recommanderais d'envoyer ce bateau, qui est depuis trois ans sur le quai à Halifax, à l'île, pour remplacer le bateau-courrier qui s'y trouve.

Le surintendant m'informe qu'il y a sur l'île 50 personnes, y compris les employés et leurs familles.

Les animaux et provisions en magasins se composent de 100 chevaux, 90 bêtes à cornes, 30 barils de farine, 10 barils de bœuf, lard, pain, fèves et son, et un bon approvisionnement de foin, d'avoine, de pommes de terre et de navets.

Je n'ai pas eu occasion de visiter les autres postes de l'île, parce qu'il faisait nuit lorsque le *Newfield* eût fini de débarquer tous les approvisionnements, et il partit pour la terre ferme.

Aux maisons de refuge et aux logements du personnel, j'ai tout trouvé propre et en bon état.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

Situation des postes de sauvetage

Postes.	Quand établi.	Patrons.	Hommes d'équipage.	Salaire du patron.	Gages de l'équipage.
Blanche, N.-E	— sept. 1895	W. A. B Smith.	6	$75 p. an et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaq.ex., 2 fois par mois.
Cap-Sable, N.-E..........	....	Lightkeeper	Pas d'équip. organisé.	....	....
Cobourg, Ont.............	7 nov. 1882	D. Rooney......	6	$75 p. an et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaq.ex. 2 fois par mois'
Collingwood, Ont.........	2 sept. 1885	P. Doherty.	6	do ..	do ....
Ile du Diable, N.-E... .	1885......... Rétabli en 1890.	F. Edward	6	do ..	do ....
Anse Duncan, N.-E	1886.........	R. E. Monk	6	do ..	do ....
Goderich, Ont............	21 oct. 1886.	Wm. Babb.	6	do ..	do ....
Anse aux Harengs, N.-E.	....	J. Dempsey.....	Pas d'équip. organisé.	....	....
Ile à la Vase, N.-E.....	....	J. Pitman......	do	$80	....
Ile Pelée, Ont...........	....	A. Henning.....	6	$75 p. an et $1.50. chaque exercice.	$1.50 p. chaq.ex., 2 fois par mois.
Ile Pictou, N.-E.... ...	23 nov. 1889.	D. McLean.....	6	do ..	do ....
Pointe au Peuplier, Ont..	20 avril 1883	L. Spafford.	6	do ..	do ....
Port-Hope, Ont...........	6 nov. 1889.	C. R. Nixon...	6	do ..	do ....
Port-Mouton, N.-E......	— do 1889	J. Maxwell.....	6	do ..	do ....
Port-Rowan, Ont	19 oct. 1883	Richard Clark ..	6	do ..	do ....
Port-Stanley, Ont.	25 juin 1885	Wm. Berry.. ..	6	do ..	do ...
Ile de Sable, N.-E.......	1885.........	Surintendant de l'établissement de secours.	Du personnel de l'établissement de secours.	Payé comme surintendant et personnel de l'établissement de secours.	
Scatterie, N.-E....	1885......... Rétabli en 1890.	J. N. Brown ...	6	$75 p. an et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaq.ex., 2 fois par mois.
Ile au Phoque, N.-E.....	1880.........	W. Trefry	7	$250 par an.......	$100 chaque par an.
Ile Saint-Paul, N.-E.....	. .. .	Sur. de l'établiss. de secours.	Pas d'équip. organisé.	....	....
Cap-Tourmentin, N.B....	....	W. B. Walsh, Bayfield.	....	....	....
Toronto, Ont............	1er mars 1883	W. Ward.......	6	$75 p. an et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaq.ex., 2 fois par mois.
Wellington, Ont.........	17 do 1883	H. McCullough.	6	do ..	do ....
Whitehead, N.-E........	6 juin 1890	H. P. Monroe...	6	do ..	do ....
Yarmouth, N.-E	1886......... Rétabli en 1889.	John H. Gavel..	6	do ..	do ....

entretenus par le gouvernement du Canada.

Valeur du bateau.	Description du bateau.	Equipement.	Où construit.
$			
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, mod. Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bateau.	Dartmouth, N.-E.
.....	Bateau de sauvetage métallique, 16 pds de quille, 5 pds de bau.	Equipement ordinaire.........	
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, mod. Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bateau.	Goderich, Ont.
575	do do ..	do do ..	do
575	do do ..	do do ..	Dartmouth, N.-E.
575	do do ..	do do ..	do
575	do do ..	do do ..	Goderich, Ont.
....	Bateau de sauvetage métallique, 28 pds de quille, 6 pieds de bau.	Equipement au complet........	New-York.
....	Bateaux de pêche et chaloupes (non la propriété du gouvernement).	....	
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, mod. Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bateau.	Goderich, Ont.
575	do do ..	do do ..	Dartmouth, N.-E.
550	Qui se vide et se redres. autom., 26 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, mod. Dobbins.	do do ..	Buffalo, E.-U.
620	do do ..	do do ..	Goderich, Ont.
575	do do ..	do do ..	Dartmouth, N.-E.
.....	Bateau à ressac, 26 pds de long, 6½ pieds de bau.	Equipement complet et hangar à bateau.	Buffalo, E.-U.
575	Qui se vide et se redresse automatiquement, 25 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau.	do do ..	Goderich, Ont
......	Les deux bateaux modèle Dobbins ont été changés pour un bateau à ressac Beebe et un bateau Beebe-McLellan qui se vide automatiquement.	Hangar à bateau, équipement complet, etc.	
.....	Qui se redresse, etc., de même que les modèles Dobbins et bateaux de sauvetage bordés à clin, 21 pieds de quille.	Equipement complet et hangar à bateau.	Dartmouth, N.-E.
....	Bateau Beebe McLellan sur le côté est et un bateau à ressac sur le côté ouest.	do do ..	Halifax, N.-E.
......	Deux bat. à ressac, 25 pds d'un bout à l'autre, 6½ pieds de bau, l'autre 23 pieds de long, 4 pds 8 pcs de bau.	....	do
......	....	....	
575	Qui se redresse, etc., de même que les modèles Dobbins.	Equipement complet et hangar à bateau.	Goderich, Ont.
1,400	do do ..	do do ..	Buffalo, E.-U.
575	do do ..	do do ..	Dartmouth, N.-E.
575	do do ..	do do ..	do

ANNEXE No 13

RÉCOMPENSES POUR SAUVETAGE DE VIES.

LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été données par le gouvernement du Canada durant l'année 1896, pour des services de bravoure et d'humanité rendus en sauvant des vies de naufrages de vaisseaux, ou par les gouvernements anglais ou étrangers pour services semblables, rendus par des bateaux canadiens en sauvant des vies de naufrages de vaisseaux anglais ou étrangers, durant la même période.

Noms et désignation des personnes.	Nature des services rendus.	Date des services rendus.	Description des récompenses.
Le cap. D. Smith, patron de la barque *Kate F. Troop*, de Saint-Jean, N.-B.	Sauvetage de la barque *Torquato* de Castellamare en Italie, naufragée dans l'océan Atlantique.	....	Une médaille commémorative du gouvernement Italien.
Patrick Murphy de Québec..	Bravoure dans le sauvetage de plusieurs personnes en danger de se noyer en différentes occasions.	....	Une montre en argent et $25.
Le cap. Gaetano fu Gio Batta, maître de la barque italienne *Orsola*.	Sauvetage à grands risques du patron et de 11 hommes de l'équipage de la barque *Lotus*, de Pictou, N.-E., coulée dans la baie de Biscay.	24 mars 1894..	Une montre en or au patron, £17 payés pour subsistance de l'équipage et dépenses encourues au débarquement de l'équipage à Saint-Vincent, îles du Cap Vert ; £15 payés pour chaloupe détruite au sauvetage de l'équipage.
Alex. McDonald, John McDonald, Alex. McDonald et John McQuarrie, du Petit-Mabou, N.-E.	Sauvetage à grands risques d'un jeune garçon et de sa sœur, dont la chaloupe avait chavirée.	27 août 1894..	Une montre en argent à chacun des quatre hommes, valant $20 chaque.
Ronald McDonald, John McDonald, Alex. Gillis et Lewis McDonald.	Services d'humanité et de bravoure dans le sauvetage de deux personnes dont la chaloupe avait chavirée dans une tempête près de Port-Hood, N.-E.	26 sept. 1894..	Une montre en argent à chaque homme, valant $20 chaque.
G. E. Pettis, patron, Pleman Benzanson, 1er second, John Lehburgh, Christian Gouley et Chas. Olsen, matelots de la goélette *Gypsum Prince* de Windsor, N.-E.	Services héroïques dans le sauvetage du capitaine et de l'équipage de la goélette américaine *B. H. Jones*.	18 mars 1895..	Une montre et une chaîne en or au patron, une médaille en or au second et à chacun des trois matelots, accordées par le Président des Etats-Unis.
Le cap. C. E. Dixon, maître de la goélette *Osceola* de Windsor, N.-E.	Promptitude et énergie déployée lors de l'abordage du navire avec le steamer *Miramichi*, et sauvetage des vies des deux passagers sur le steamer.	14 août 1895..	Une lettre de remerciements du ministre de la Marine et des Pêcheries.
Jas. A. Greenlaw, Eben Greenlaw, Frank Greenlaw, Edward Greenlaw, Harry Parker, Clarence Cline, Lorenzo Lambert, de l'île Cerf, Saint-André, N.-B.	Sauvetage de deux personnes en danger de se noyer, leur chaloupe ayant chaviré dans un coup de vent.	16 sept. 1895..	Une lettre de remerciements du ministre de la Marine et des Pêcheries.
Samuel Walters, patron, W. S. Stubbs, 1er officier, R. Collins, G. Welsh, T. Redmond, G. Maguire, O. Dahlstroum et J. Hayes, matelots du steamer *Sachem* de Liverpool, G.-B.	Services en sauvant la petite barque *Gertrude* d'Halifax, naufragée pendant un ouragan lors d'un voyage de Saint-Jean, Terreneuve, à Sydney, C.-B.	11 oct. 1895..	Un binocle au patron, valant £5 ; une montre en or au 1er officier, valant £15 ; £2 stg. à chacun des matelots ; £8.2.0d. payés pour frais de subsistance de l'équipage du navire naufragé à bord du navire qui leur avait porté secours.

LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été données par le gouvernement du Canada, etc.—*Fin.*

Noms et désignation des personnes.	Nature des services rendus.	Date des services rendus.	Description des récompenses.
Christen Cjernlosen, patron du navire *Prudhoe*, d'Arendal, Allemagne.	Bontés et services dans le sauvetage en mer de l'équipage de la barque *Flora* de Charlottetown, I.P.-E.	27 oct. 1895...	Une lettre de remerciements et de louanges du ministre de la marine au patron.
Don Jose Calle, patron, Don Domingo Arretequi, 1er officier, Fanstino Totorica, Valentine Eu-Liera, Fozé Oyarbude et Vicente Galiano, matelots.	Sauvetage, après trois tentatives faites au grand péril de leur vie, de l'équipage de la goélette *Annie G. O'Leary*, d'Halifax, et pour soins donnés aux naufragés	30 nov. 1895...	Un binocle au patron, valeur, £5; une montre en or au 1er officier, valeur, £15, et £10 à chacun des quatre matelots.
George Selig, de l'anse Vogler, N.-E.	Services d'humanité et de bravoure dans le sauvetage de deux personnes dont le bateau a chaviré dans un coup de vent à l'île Tobias, sur la côte de Lunenburg, N.-E.	3 déc. 1895...	Un binocle, valeur, $12.

ANNEXE N° 14.

TABLEAU des droits perçus pour les matelots malades pendant l'exercice terminé le 30 juin 1896.

Québec.	$ c.
Gaspé	82 96
Montréal	3,370 60
New-Carlisle	271 32
Percé	100 06
Québec	7,287 38
Rimouski	485 88
Saint-Armand	15 38
Saint-Jean	1,487 50
Sorel	11 56
Stanstead	22 46
Trois-Rivières	364 56
Total	13,499 66
Nouveau-Brunswick.	
Bathurst	186 20
Chatham	1,403 72
Dalhousie	660 38
Dorchester	12 66
Moncton	1,270 46
Newcastle	764 14
Sackville	216 80
St-Andrews	79 04
Saint-Jean	5,364 40
St-Stephen	69 50
Total	10,027 30
Nouvelle-Ecosse.	
Amherst	756 04
Annapolis	92 18
Arichat	110 30
Antigonish	11 64
Baddeck	245 54
Barrington	6 54
Bridgetown	2 64
Nouvelle-Ecosse—Fin.	$ c.
Canso	180 00
Digby	217 82
Halifax	5,665 38
Kentville	13 00
Liverpool	65 16
Lockeport	13 31
Lunenburg	559 88
Margaretsville	7 30
Sydney-Nord	1,088 44
Parrsboro'	1,281 88
Pictou	347 98
Port-Hawkesbury	25 92
Port-Hood	15 46
Shelburne	80 98
Sydney	2,720 20
Weymouth	167 40
Windsor	1,048 50
Yarmouth	408 14
Total	15,129 23
Ile du Prince-Edouard.	
Charlottetown	300 12
Summerside	79 56
Total	379 68
Colombie-Britannique.	
Nanaïmo	2,325 34
New-Westminster	61 82
Vancouver	1,740 20
Victoria	2,598 38
Total	6,725 74
Grand total	45,761 61

ANNEXE N° 15.

ETAT COMPARATIF DES PHARES, ETC.

District.	Phares.	Feux.	Gardiens.	Phares flottants.	Sifflets de brume.	Cornets de brume.	Cloches de brume.	Canons ou bombes de brume.	Bouées à sifflets.	Bouées-cloches.	Bouées à gaz.	Steamers.
	*	*										
Province d'Ontario...........	181	229	174	3	2	11	2	....	....	5	2	....
Phares flottants......	3	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Province de Québec........ ..	117	154	138	8	2	9	....	9	....	....	10 (4 avec cloc.)	2
Phares flottants........	8	8	....	....	3	..	1	....	....	....	....	....
Province de la Nouvelle-Ecosse.	170	176	175	1	10	6	2	1	16	13	....	2
Signaux de brume.....	2	2	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Phares flottants.......	1	1	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....
Province du Nouv.-Brunswick.	93	119	101	1	4	8	....	1	4	3	....	1
Signaux de brume.....	3	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Phares flottants.......	1	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Province de l'Ile du Prince-Ed.	35	55	41	....	....	1	....	...	3	1	....	S.S. "Stanley."
Province de la Col.-Britannique	15	19	17	....	1	5	4	....	....	1	....	2
	629	770	646	13	22	40	9	11	23	23	12	

*Les phares flottants et les signaux de brume aux endroits où il n'y a pas de feux, se trouvent, dans ces deux colonnes, compris dans le nombre total des phares et des feux en Canada.

VINGT-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL

DU MINISTÈRE

DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

1896

PÊCHERIES

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1897

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

A Son Excellence le très honorable SIR JOHN CAMPBELL-HAMILTON GORDON, COMTE D'ABERDEEN, *gouverneur général du Canada, etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, pour être présenté à la législature du Canada, le vingt-neuvième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries, division des pêcheries.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

LOUIS HENRY DAVIES,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 31 décembre 1896.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DU

RAPPORT DES PÊCHERIES DE 1896.

H—*Fin.*

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

P.

Q.

R.

S.

S—*Fin.*

T.

V.

W.

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.

A l'honorable
Louis H. Davies,
Ministre de la marine et des pêcheries.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries pour l'exercice expiré le 30 juin 1896.

Vous trouverez ci-annexés des états indiquant les recettes et les dépenses, des relevés relatifs aux primes de pêche, ainsi que des rapports concernant le service de protection des pêcheries, le bureau de renseignements, la question de la mer de Behring, l'ostréiculture, etc. Trois rapports d'une nature spéciale préparés par la commission des pêcheries et traitant respectivement du homard, des œufs de poisson et de la carpe forment le supplément n° I. Un rapport sur la mise en conserves du homard par les professeurs McPhail et Bruère, de Montréal, sera publié comme supplément n° II. Ce dernier rapport donne les résultats d'une investigation qui a été faite, avec l'autorisation du ministère, sur les causes qui amènent la détérioration des conserves de homard, notamment, le noircissement de la chair. On jugera de l'importance de cette investigation lorsqu'on saura que les propriétaires de homarderies perdent tous les ans, de ce chef, à peu près $500,000, des gens bien renseignés allant même jusqu'à porter le chiffre des pertes à $900,000 par année. Le rapport en question sera sans doute lu avec beaucoup d'attention par tous ceux qui sont intéressés, directement ou indirectement, dans l'industrie de la mise en conserve du homard.

Les annexes se suivent dans l'ordre suivant :—

N° 1. Dépenses et recettes.

N° 2. Primes de pêche.

N° 3 à n° 10. Rapports des inspecteurs et statistiques concernant les pêcheries des différentes provinces.

N° 11. Service de protection des pêcheries et bureau de renseignements.

N° 12. Pisciculture, suivie d'un rapport sur l'ostréiculture.

N° 13. Question de la mer de Behring.

N° 14. Liste des gardes-pêche du Canada.

DÉPENSES ET RECETTES.

Les dépenses totales du service des pêcheries se sont élevées à $420,805 pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Ce montant comprend: pêcheries proprement dites, $96,961 ; pisciculture, $38,050 ; service de protection des pêcheries, $102,021; primes de pêche, $163,567 ; et dépenses diverses, $20,203. Les détails de ces dépenses se trouvent à l'annexe 1 du présent rapport.

Les recettes totales des pêcheries (permis de pêche, amendes, etc.) se sont montées à près de $100,000. (*Voir* page 7.)

PRIMES DE PÊCHE.

La somme de $163,567 a été payée dans le cours de l'année 1895 aux pêcheurs (en haute mer) des provinces maritimes. Sur cette somme, $76,182 ont été divisées parmi 907 navires manœuvrés par 6,250 hommes, et $87,385 ont été distribuées à 24,558 pêcheurs répartis entre 13,873 bateaux. Depuis 1892, époque où le système des primes a été inauguré, le ministère a payé plus de deux millions de dollars pour encourager les pêcheurs canadiens à exploiter nos pêcheries maritimes.

On trouvera à l'annexe 2 une liste complète des navires dont les équipages ont reçu des primes de pêche, ainsi que des renseignements concernant le paiement de ces gratifications.

STATISTIQUE GÉNÉRALE RELATIVEMENT AUX PÊCHERIES.

ÉTENDUE DES CÔTES.

Les pêcheries du Canada sont les plus vastes du monde. La côte orientale des provinces maritimes depuis la baie de Fundy jusqu'au détroit de Belle-Isle couvre une distance de 5,600 milles, et le littoral de la Colombie-Britannique est porté à 7,180 milles, ce qui est plus que le double de l'ensemble des côtes de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Tandis que la superficie d'eau salée près des rivages, les baies de peu d'importance non comprises, couvre plus de 1,500 milles carrés, la superficie d'eau douce de cette partie des grands lacs appartenant au Canada est estimée à 72,700 milles carrés, indépendamment des nombreux lacs du Manitoba et des Territoires, tous peuplés de poissons alimentaires des meilleures espèces.

VALEUR DU RENDEMENT DES PÊCHERIES.

La valeur du rendement des pêcheries du Canada est estimée à $20,199,338 pour l'année 1895, soit une diminution de plus d'un demi-million de dollars comparativement au chiffre de l'année précédente. Ce montant se subdivise par province comme suit :—

Provinces.	Valeur.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$
Nouvelle-Ecosse	6,213,131	....	334,256
Nouveau-Brunswick	4,403,158	51,629	
Colombie-Britannique	4,401,354	450,876	
Québec	1,867,920	....	435,466
Ontario	1,584,473	....	75,494
Ile du Prince-Edouard	976,836	....	112,901
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	752,466	....	34,621

A l'exception de la Colombie-Britannique, pour laquelle il y a un surplus de près d'un demi-million de dollars, et du Nouveau-Brunswick, qui accuse une légère augmentation, toutes les autres provinces ont produit moins que l'année précédente.

Les différents inspecteurs des pêcheries expliquent la chose dans leurs rapports respectifs ; ces rapports, que l'on trouvera aux annexes 3 à 10, sont résumés plus loin.

Le tableau ci-dessus ne comprend pas la grande quantité de poisson qui a été consommée par la population sauvage de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest, et que l'on évalue à plus de $2,000,000.

ESPÈCES DE POISSONS.

Entre les années 1869 et 1895, la valeur du produit des pêcheries, en ne tenant compte que des cinq principaux poissons qui entrent dans le commerce, a été comme suit :—

Morue	$102,813,832
Hareng	51,463,298
Homard	46,759,098
Saumon	41,738,791
Maquereau	36,862,092

Le tableau suivant indique la valeur du rendement des principales espèces de poissons pour l'année 1895, et fait voir l'augmentation ou la diminution comparativement à l'année précédente.

Pour la première fois dans l'histoire de nos pêcheries canadiennes, le saumon a supplanté la morue. Tandis que le rendement de la morue a diminué de plus d'un demi-million de dollars, celui du saumon a augmenté à peu près dans la même proportion, de sorte que la différence de $1,000,000 qui existait entre ces deux poissons, en 1894, se trouve intervertie. Les autres fluctuations les plus importantes sont la forte augmentation qu'accusent le hareng et la sardine et la diminution dans la pêche du maquereau et celle du homard.

Espèces de poissons.	Montant.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$
Saumon	3,732,717	505,278	
Morue	3,638,519		595,712
Hareng	2,786,516	220,786	
Homard	2,210,096		160,536
Poisson blanc	767,307		112,343
Maquereau	736,655		172,215
Truite	702,589		55,558
Eperlan	451,108	46,225	
Egrefin	444,703		71,844
Sardine	423,492	137,736	
Doré	303,296	10,030	
Flétan	270,901	16,749	
Merluche	210,856		93,796
Gasparot	192,432		61,472
Huîtres	192,292	10,184	
Esturgeon	155,176	36,121	
Anguille	151,436	27,341	
Merlan	148,767		73,127
Petite morue	138,525	47,710	
Brochet	103,325		
Alose	98,181	5,749	

Le poisson employé comme appât est évalué à $352,047, et la valeur des huiles de poisson portée à $248,246.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES INSPECTEURS.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

La valeur du produit des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse est beaucoup moindre que l'année précédente ; cela est attribuable à la diminution du maquereau, du homard et surtout de la morue.

L'inspecteur A. C. Bertram, du Cap-Breton, dit que la morue a paru être aussi abondante que jamais en haute mer, mais qu'elle a été rare sur les côtes, et si les pêcheurs ne se décident pas à remplacer leurs bateaux par des goélettes de dimension moyenne, qui leur permettent d'exploiter les meilleurs fonds de pêche, le rendement de ce poisson de valeur ira toujours en diminuant. A Sydney-Nord, on a commencé à se servir de goélettes. Une compagnie a été organisée pour équiper des navires avec lesquels on pourra prendre le large. La diminution dans le rendement du maquereau est due à ce que les étrangers ont pêché à l'ableret sur une grande échelle. Heureusement que l'abondance du hareng a suppléé à la rareté des autres poissons. Le hareng d'été du Cap-Breton, qui n'est égalé en taille et en qualité sur aucune autre côte de l'Amérique du Nord, est non seulement un excellent aliment, mais encore un article de commerce profitable. Les propriétaires de homarderies ont commencé les opérations de bonne heure et ont mis sur le marché au delà d'un quart de million de boîtes de plus que l'année précédente.

L'inspecteur R. Hockin signale une diminution d'environ 5½ pour 100 dans la valeur du produit des pêcheries comprises dans *le district n*° 2. Le hareng a été abondant, et si les prix avaient été plus élevés, le rendement de ce poisson aurait été beaucoup plus considérable. La pêche du maquereau a manqué ; il a été pris moins de 1,000 barils de ce poisson, contre 27,000 barils en 1891. Le saumon et le gasparot accusent une diminution. En ce qui concerne l'alose et l'éperlan, les statistiques indiquent une augmentation. Quant aux poissons de la famille de la morue, il n'y a que l'égrefin dont le rendement se soit accru. Une diminution d'à peu près 9 pour 100 est signalée dans la production des conserves de homard.

L'inspecteur L. S. Ford, district n° 3, signale aussi une diminution dans le produit des pêcheries en général ; il attribue la chose à la rareté du poisson et au manque d'appât. En outre, on s'est attaché à pêcher le homard de préférence aux autres poissons. Ceux qui ont fait la pêche près des grands lacs ont assez bien réussi, mais la pêche à bord des bateaux n'a pas été couronnée de succès.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

L'augmentation signalée dans le produit des pêcheries de cette province porte entièrement sur *le district n*° 2 (côte du détroit de Northumberland), où, d'après *l'inspecteur Chapman*, la valeur du rendement du poisson aurait excédé de plus d'un quart de million de dollars le chiffre de l'année précédente. Ce résultat est attribué à l'éperlan, qui, malgré qu'on l'ait pêché outre mesure par le passé, a donné un million de livres de plus qu'en 1894, ainsi qu'au hareng et à la morue, qui accusent une sensible amélioration sur cette partie de la côte. Les prix pour le homard en boîtes ont été élevés, mais la production des conserves n'a pas été tout à fait aussi forte que l'année précédente.

L'inspecteur Pratt signale une diminution dans le produit des pêcheries du comté de Charlotte. Cela est dû, dit-il, au peu d'ardeur déployée par les pêcheurs

et aux bas prix offerts pour le poisson. Le hareng et la sardine sont les principaux poissons de ce district; le fait est qu'ils représentent les deux tiers de la production totale, et malgré l'énorme quantité qu'on en prend tous les ans, ils sont encore abondants dans la baie de Fundy, et leur rendement aurait été plus considérable si la demande avait été plus forte. La grève des employés des sardineries a aussi contribué à diminuer le chiffre de la production. M. Pratt parle en termes élogieux de la Société d'exposition de poisson de Campobello, qui encourage et stimule les pêcheurs par une exposition annuelle de produits des pêcheries et d'engins de pêche. Des prix sont accordés aux heureux concurrents. Ces réunions annuelles d'hommes pratiques discutant les moyens à prendre pour atteindre les meilleurs résultats, engendrent des relations amicales entre les pêcheurs et tendent à exciter l'émulation parmi eux. Il serait à souhaiter que cet exemple fût imité ailleurs.

L'inspecteur Miles, du district de la rivière Saint-Jean, signale aussi une légère diminution dans le rendement des pêcheries de ce district. A certaines époques du printemps, la baie de Fundy est le seul endroit où l'on puisse se procurer de l'appât frais, et nombre de barils de gasparot sont alors vendus aux pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse. Le poisson salé et fumé est presque tout exporté aux Indes Occidentales et aux Etats-Unis.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

L'inspecteur pour cette province signale une diminution de plus de $100,000 dans le rendement total des principaux poissons qui se rencontrent dans les parages de l'Ile, savoir: le maquereau, la morue, le hareng, le homard et la merluche. Le maquereau a été rare durant toute la saison. Le homard a été, comme d'habitude, pêché avec vigueur, et les résultats sont considérés comme satisfaisants. Le hareng a été abordant sur la côte jusqu'au mois de juin, mais comme il était de qualité inférieure on l'a employé surtout comme appât. Dans la première partie de la saison la morue a été rare; plus tard elle a été plus abondante, mais pas assez pour permettre de reprendre le terrain perdu. La merluche a été abondante mais n'a pas été recherchée. Les huîtres accusent une légère augmentation comparativement à l'année précédente. Les bancs du comté de Queen ont produit plus, en proportion, que ceux de la baie de Richmond.

QUÉBEC.

Le *garde-pêche Wm Wakeham* signale une diminution de 33 pour 100 dans le produit des pêcheries de la division du golfe. La morue a été rare dans la première partie de la saison, et le mauvais temps qu'il a fait pendant l'automne a empêché les pêcheurs de prendre de ce poisson en aussi grande quantité que par le passé.

La diminution dans le rendement du saumon est attribuable plutôt aux tempêtes qui ont sévi dans le mois de juin qu'à la rareté du poisson. Les sportsmen ont pris beaucoup de poissons à la ligne, et les gardiens ont remarqué que les étangs étaient pleins de reproducteurs. La production des conserves de homard a été moins forte qu'en 1894. La saison a commencé de bonne heure et sous d'heureux auspices, mais le homard est devenu si rare que plusieurs homarderies ont fermé avant l'expiration du terme fixé par les règlements. Le hareng a été abondant, surtout dans les environs des îles de la Madeleine.

Le rendement des pêcheries intérieures de Québec a atteint à peu près la moyenne.

ONTARIO.

Le produit total des pêcheries de cette province est un peu moindre que l'année précédente. La diminution dans le rendement de la truite et du poisson blanc est compensée par l'augmentation qu'accusent le hareng, le doré et le brochet. Les grands lacs, à l'exception du lac Ontario, paraissent avoir donné de 8 à 12 pour 100 de moins que l'année précédente. Si la production annuelle reste à peu près au même chiffre, d'un autre côté il faut aujourd'hui plus d'engins de pêche que par le passé. Il a été tendu au delà de deux millions de brasses de rets à mailler et 420 rets à chambres sur les grands lacs, du côté du Canada, et 83 remorqueurs ou navires et 1,346 bateaux, manœuvrés par plus de 3,000 hommes, ont été employés.

L'importance des pêcheries de ces eaux intérieures ne saurait être trop appréciée. Par exemple, en 1895, il a été pris plus de 5,500,000 livres de truite saumonée dans les lacs Supérieur et Huron, et 6,500,000 livres de hareng et près de 2,000,000 de livres de doré dans les lacs Erié et Ontario.

Les pêcheries du lac des Bois se sont développées au point de mériter qu'on les mette dans la même catégorie que celles des autres grandes mers de l'intérieur. Le fait est que le rendement du lac en question égale presque celui du lac Ontario et est plus que la moitié de celui du lac Supérieur, et plus que le tiers de celui du lac Erié. Le principal poisson du lac des Bois est l'esturgeon, dont le rendement s'est chiffré, en 1895, par 716,000 livres, et qui a donné, la même année, 65,800 livres de caviar et de vésicule. Un résumé des rapports des gardes-pêche de cette province se trouve à l'annexe n°7, page 185.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Les inspecteurs des districts de l'ouest disent que les opérations de pêche n'ont pas été très brillantes en 1895. Par suite de la crise financière qui s'est fait sentir dans les Etats de l'ouest, le principal marché, les prix offerts pour le poisson ont été peu élevés. La pêche au rets, pendant l'hiver, a été entravée par les glaces. Le principal poisson de l'ouest est sans contredit le poisson blanc, dont il a été pris au delà de 10,000,000 de livres durant l'année.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Le produit des pêcheries de cette province accuse une augmentation en valeur de près d'un demi-million de dollars. Tout en ne tenant pas compte de la pêche du phoque, le rendement total des pêcheries de la Colombie-Britannique a été plus fort que jamais. La production des conserves de saumon a été très considérable. La valeur du rendement du saumon seul est porté à plus de $2,000,000. Pendant l'année 1895, il y a eu en opération 48 établissements de conserves, dont 31 se trouvaient sur la rivière Fraser.

Les peaux de phoques à fourrures sont évaluées à $713,590. Il y a une différence au moins de 23,115 peaux comparativement au résultat obtenu l'année dernière. Les pêcheries maritimes sur la côte du Pacifique n'ont été jusqu'ici que peu exploitées ; cependant il a été pris plus de 2,500,000 livres de flétan, dont un cinquième a été exporté.

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

TABLEAU indiquant le rendement et la valeur des pêcheries du Canada pour l'année 1895.

Numéro.	Espèces de poissons.		Quantité.	Valeur.	Valeur totale.
				$	$
1	Morue, séchée	qtx.	806,415	3,630,279	
2	do langues et noues de	brls.	824	8,240	3,638,519
3	Saumon, conservé en boîtes	liv.	28,858,897	2,886,479	
4	do frais	"	4,872,770	794,964	
5	do saumuré	brls.	3,825	42,312	
6	do fumé	liv.	56,460	8,962	3,732,717
7	Hareng, salé	brls.	511,470	2,301,616	
8	do frais	liv.	11,556,085	295,705	
9	do fumé	"	10,051,613	203,235	2,800,556
10	Maquereau, saumuré	brls.	35,554	497,756	
11	do frais	liv.	2,068,236	238,899	736,655
12	Homard, conservé en boîtes	"	12,345,592	1,666,388	
13	do vivant ou frais	ton'x	7,374	543,708	2,210,096
14	Merluche, séchée	qtx.	73,424	186,890	
15	do noues de	liv.	47,931	23,966	210,856
16	Egrefin, séché	qtx.	120,758	422,653	
17	do fumé	liv.	231,000	22,050	444,703
18	Merlan, séché	qtx.	59,507		148,767
19	Truite	liv.	6,926,116	692,189	
20	do	brls.	1,040	10,400	702,589
21	Poisson blanc	liv.	14,249,399		767,307
22	Eperlan	"	9,022,157		451,108
23	Flétan	"	3,977,350		270,901
24	Alose	brls.	9,639		98,181
25	Anguille	liv.	909,270	54,556	
26	do	brls.	9,984	96,880	151,436
27	Gasparot	"	48,108		192,432
28	Sardine	"	188,089	377,292	
29	do conserves	boîtes.	924,000	46,200	423,492
30	Achigan	liv.	1,159,870		85,567
31	Doré	"	7,678,411		303,296
32	Brochet	"	3,592,975		103,325
33	Maskinongé	"	455,535		27,332
34	Eturgeon	"	1,749,520		155,176
35	Seiche	brls.	15,055		60,220
36	Carrelet	liv.	252,432		12,622
37	Winninish	"	100,000		6,000
38	Huîtres	brls.	47,673		192,292
39	Moules	"	20,022		69,027
40	Perche	liv.	1,010,580		29,729
41	Petite morue	"	2,910,510		138,525
42	Oulachons	"	594,200		30,625
43	Poisson commun et mêlé	brls.	80,850		296,789
44	Consommation non comp. d. les chiffres ci-dessus.		1,928,230		269,282
45	Peaux de phoques à fourrure (Col.-Britannique)	nomb.	71,359		713,590
46	do à poil	"	16,469		18,753
47	Peaux de loutres de mer	"	16		2,000
48	do baleines blanches	"	205		820
49	Huile de poisson	galls.	620,613		248,246
50	Poisson employé comme boitte	brls.	234,696		352,047
51	do do engrais	"	105,209		52,605
52	Guano de poisson	ton'x.	3,615		51,155
	Total pour 1895				20,199,338
	do 1894				20,719,573
	Diminution				520,235

TABLEAU indiquant le rendement des pêcheries des

Numéro.	Espèces de poissons.		Nouvelle-Écosse. Quantité.	Nouvelle-Écosse. Valeur.	Nouveau-Brunswick. Quantité.	Nouveau-Brunswick. Valeur.	Colombie- Quantité.
				$		$	
1	Morue, séchée	qtx.	512,292	2,305,315	93,183	419,324	2,820
2	do langues et noues	brls.	503	5,030	100	1,000	....
3	Saumon, conservé en boîtes	liv.	3,296	495	8,000	1,200	28,847,101
4	do frais	"	420,436	84,087	2,064,395	412,879	1,795,892
5	do saumuré	brls.	227	3,632	10	160	3,148
6	do fumé	liv.	4,860	972	5,000	1,000	46,600
7	Hareng, saumuré	brls.	206,164	927,738	211,654	952,443	....
8	do frais	liv.	1,014,855	10,445	3,055,520	61,110	249,500
9	do fumé	"	1,139,483	22,790	8,776,000	175,520	27,530
10	Maquereau, saumuré	brls.	19,152	268,128	2,000	28,000	....
11	do frais	liv.	1,399,180	158,612	631,500	75,780	....
12	Homard, conservé en boîtes	"	5,712,684	799,775	2,530,700	354,298	....
13	do dans la carapace, vivant, etc.	tonn.	5,944	436,420	1,425	106,875	....
14	Merluche, séchée	qtx.	50,824	127,060	15,940	39,850	....
15	do noues de	liv.	18,237	9,119	14,282	7,141	....
16	Egrefin, séché	qtx.	96,088	336,308	22,432	78,512	....
17	do fumé	liv.	21,000	1,050	210,000	21,000	....
18	Merlan, séché	qtx.	43,498	108,745	16,009	45,022	....
19	Truite	liv.	151,682	15,169	179,250	17,925	56,350
20	do saumuré	brls.	....	....	....	....	....
21	Poisson blanc	liv.	....	....	....	....	....
22	Eperlan	"	473,035	23,652	7,641,300	382,065	58,000
23	Flétan	"	1,066,245	106,625	244,060	24,406	2,536,700
24	Alose	brls.	2,096	20,960	6,640	66,400	....
25	Anguille	liv.	....	....	....	....	....
26	do	brls.	3,569	35,690	5,544	55,440	....
27	Gasparot	"	16,478	65,912	30,928	123,712	....
28	Sardine	"	....	....	185,025	368,100	....
29	do en conserves	boîtes.	....	....	924,000	46,200	....
30	Achigan	liv.	8,170	817	391,200	39,120	....
31	Doré	"	....	....	68,045	3,402	....
32	Brochet	"	....	....	....	....	....
33	Maskinongé	"	....	....	....	....	....
34	Esturgeon	"	....	....	....	....	375,000
35	Encornet	brls.	12,568	50,272	1,028	4,112	....
36	Plie	liv.	130,375	6,519	114,557	5,728	....
37	Ouinanish	"	2,540	10,160	18,070	72,280	1,600
38	Huîtres	brls.	4,195	28,704	14,301	24,776	....
39	Moules	"	....	....	....	....	....
40	Perche	liv.	....	....	....	....	....
41	Petit morue ou poisson gelé	liv.	80,510	4,025	2,583,550	129,178	....
42	Oulachons	"	....	....	....	....	594,200
43	Poisson commun et mêlé	brls.	6,123	15,816	26,675	58,901	....
44	Consommation locale non comp. dans les rapports		....	....	....	....	....
45	Peaux de phoques à fourrures, C.-B.	nomb.	....	....	....	....	71,359
46	Peaux de phoques	"	1,350	1,678	25	37	3,650
47	Peaux de loutres de mer	"	....	....	....	....	16
48	Peaux de marsouins	"	....	....	....	....	....
49	Huile de poisson	gall.	236,399	94,560	78,389	31,356	135,000
50	Boitte	brls.	71,379	107,071	83,112	124,668	....
51	Poisson pour engrais	"	23,400	11,700	53,025	26,513	....
52	Guano de poisson	tonn.	721	8,080	909	22,725	50
	Totaux		....	6,213,131	....	4,403,158	....

différentes provinces du Canada pour l'année 1895.

Britannique.	Québec.		Ontario.		Ile du Prince-Edouard.		Manitoba et Territoires du N.-O.		Numéro.
Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
$		$		$		$		$	
14,100	180,894	814,023			17,226	77,517			1
	218	2,180			3	30			2
2,884,710					500	75			3
179,589	581,197	116,239			10,850	2,170			4
31,480	440	7,040							5
6,990									6
	48,693	219,119	3,812	17,154	41,147	185,162			7
7,485	2,000	20	7,215,160	216,455	19,050	190			8
2,753	108,600	2,172							9
	7,653	107,142			6,749	94,486			10
					37,556	4,507			11
	1,002,492	140,349			3,099,716	371,966			12
	4	338			1	75			13
					6,690	19,980			14
					15,412	7,706			15
	1,088	3,808			1,150	4,025			16
									17
									18
5,635	523,000	52,300	5,958,284	595,828	49,100	4,910	8,450	422	19
			1,040	10,400					20
	180,495	14,439	3,141,430	249,665			10,927,469	503,203	21
2,900	282,002	14,100			567,820	28,391			22
126,835	122,645	12,265			7,700	770			23
	895	10,741			8	80			24
	778,270	46,696	131,000	7,860					25
	131	1,310			740	4,440			26
					702	2,808			27
	3,064	9,192							28
									29
	95,280	5,717	665,220	39,913					30
	279,766	13,988	3,299,410	164,970			4,031,190	120,936	31
	229,330	11,467	1,229,250	49,170			2,134,395	42,688	32
	101,720	6,103	353,815	21,229					33
18,750	337,690	20,261	800,590	108,035			236,240	8,130	34
	1,451	5,804			8	32			35
	100,000	6,000			7,500	375			36
8,000									37
9,080	944	4,720			25,463	101,852			38
					582	1,746			39
	191,370	5,741	789,760	23,693			29,450	295	40
	240,400	5,020			6,050	302			41
30,625									42
49,095	11,682	35,366	15,015	80,101			22,162	57,510	43
250,000							1,928,230	19,282	44
713,590									45
2,737	11,429	14,286			15	15			46
2,000									47
	205	820							48
54,000	160,465	64,186			10,360	4,144			49
	53,725	80,588			26,480	39,720			50
	28,759	14,380			25	12			51
1,000					1,935	19,350			52
4,401,354		1,867,920		1,584,473		976,836		752,466	

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant la valeur totale du produit des pêcheries des provinces respectives du Canada de 1870 à 1895, inclusivement, telle que constatée dans les rapports annuels du département des pêcheries.

Années.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Ontario.	Colombie-Britannique.	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	Total pour le Canada.
	$	$	$	$	$	$	$	$
1870	4,019,425	1,131,433	Pas de rapport	1,161,551	264,982	Pas de rapport	Pas de rapport	6,577,391
1871	5,101,030	1,185,033	do	1,093,612	193,524	do	do	7,573,199
1872	6,016,835	1,965,459	do	1,320,189	267,633	do	do	9,570,116
1873	6,577,087	2,285,662	207,595	1,391,564	293,091	do	do	10,754,997
1874	6,652,302	2,685,794	288,863	1,608,660	446,267	do	do	11,681,886
1875	5,573,851	2,427,654	298,927	1,596,759	453,194	do	do	10,350,385
1876	6,029,050	1,953,389	494,967	2,097,668	437,229	104,697	do	11,117,000
1877	5,527,858	2,133,237	763,036	2,560,147	438,223	583,433	do	12,005,934
1878	6,131,600	2,305,790	840,344	2,664,055	348,122	925,767	do	13,295,678
1879	5,752,937	2,554,722	1,402,301	2,820,395	367,133	631,766	do	13,529,254
1880	6,291,061	2,744,477	1,675,089	2,631,556	444,491	713,335	do	14,499,979
1881	6,214,782	2,930,904	1,955,290	2,751,962	509,903	1,454,321	do	15,817,162
1882	7,131,418	3,192,339	1,855,687	1,976,516	825,457	1,842,675	do	16,824,092
1883	7,689,374	3,185,674	1,272,468	2,138,997	1,027,033	1,644,646	do	16,958,192
1884	8,763,779	3,730,454	1,085,619	1,694,561	1,133,724	1,358,267	do	17,766,404
1885	8,283,922	4,005,431	1,293,430	1,719,460	1,342,692	1,078,028	do	17,722,973
1886	8,415,362	4,180,227	1,141,991	1,741,382	1,435,998	1,577,348	186,980	18,679,288
1887	8,379,782	3,559,507	1,037,426	1,773,567	1,531,850	1,974,887	129,084	18,386,103
1888	7,817,030	2,941,863	876,862	1,860,012	1,839,869	1,902,195	180,677	17,418,510
1889	6,346,722	3,067,039	866,430	1,876,194	1,963,123	3,348,067	167,679	17,655,256
1890	6,636,444	2,699,055	1,041,109	1,615,119	2,009,637	3,481,432	232,104	17,714,902
1891	7,011,300	3,571,050	1,238,733	2,008,678	1,806,389	3,008,755	332,969	18,977,878
1892	6,340,744	3,203,922	1,179,856	2,236,732	2,042,198	2,849,483	1,088,254	18,941,171
1893	6,407,279	3,746,121	1,133,368	2,218,905	1,694,930	4,443,963	1,042,093	20,686,661
1894	6,547,387	4,351,526	8,119,738	2,303,386	1,650,968	3,950,478	787,087	21,719,573
1895	6,213,131	4,403,158	976,836	1,867,920	1,584,473	4,401,354	752,466	20,199,338
Totaux	171,871,472	76,140,890	24,065,965	50,729,547	26,361,133	41,274,907	4,899,303	395,339,230

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux de pêche, des rets, etc., ainsi que le nombre des pêcheurs au Canada, 1895.

Provinces.	Pêcheurs.		Navires.			Bateaux.		Rets à mailler et seines.		Valeur des rets à chambres, trappes, enclos, etc.	Valeur des homarderies et trappes à homard.	Valeur approximative des réfrigérants, glacières, boucans et autres appareils non énumérés.	Valeur totale,
	Navires.	Bateaux.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.				
					$		$		$	$	$	$	$
Nouvelle-Ecosse..........	5,879	19,736	595	25,678	1,205,280	14,986	324,113	2,337,255	539,289	208,635	493,520	369,131	3,139,968
Nouveau-Brunswick.....	968	9,421	274	3,844	123,635	5,393	205,534	568,350	393,144	264,295	304,067	419,672	1,710,347
Ile du Prince-Edouard...	147	3,611	25	771	14,050	1,522	57,080	85,783	36,480	10,636	321,838	39,555	479,639
Québec...............	301	11,942	54	1,771	40,075	7,182	185,993	301,865	156,707	91,506	102,323	228,099	804,703
Ontario..............	417	2,842	*83	1,775	237,800	1,346	96,365	2,046,473	257,315	133,865	....	106,160	831,505
Colombie-Britannique....	†2,007	12,478	180	2,700	606,610	2,817	127,750	380,110	296,700	....	....	1,054,375	2,085,435
Manitoba et T. du N.-O.	85	1,500	10	1,290	90,840	1,022	17,222	322,500	33,555	....	....	60,634	202,251
	9,804	61,530											
Totaux............	....	71,334	1,221	37,829	2,318,290	34,268	1,014,057	6,042,336	1,713,190	708,937	1,221,748	2,277,626	9,253,848

* Presque tous des remorqueurs. † Y compris les navires employés à la pêche du phoque et leurs équipages.

MONTANT DU CAPITAL PLACÉ DANS L'EXPLOITATION DES PÊCHERIES ET NOMBRE D'HOMMES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.

Le tableau qui se trouve à la page précédente fait voir que, l'année dernière, 71,334 hommes ont été occupés à l'exploitation de nos pêcheries, et que l'on s'est servi de rets et d'autre matériel de pêche représentant dans l'ensemble un capital d'environ *neuf millions et quart de dollars.* Au delà de 1,200 goélettes et remorqueurs à vapeur, estimés à $2,318,300, et manœuvrés par 9,800 matelots, ont été employés à la pêche, outre 34,268 bateaux répartis entre 61,500 pêcheurs et évalués à plus d'un million de dollars. L'année dernière, il a été tendu plus de 6 millions de brasses de rets.

Pendant l'année 1895, six cent trente-six homarderies ont été en opération, et au moins 1,000,000 de trappes à homard ont été tendues. Le tout a été évalué à $1,220,000. Cette branche de l'industrie de la pêche seule a donné du travail à 12,000 personnes.

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à l'exploitation des pêcheries du Canada, ainsi que la valeur du matériel de pêche, depuis 1879 jusqu'à 1895.

Années.	Navires.			Bateaux.		Valeur des rets et seines.	Valeur d'autre matériel de pêche.	Total du capital placé.
	Nombre	Tonnage.	Valeur.	Nombre	Valeur.			
						$	$	$
1879	1,183	43,873	1,714,917	25,616	854,289	988,698	456,617	4,014,521
1880	1,181	45,323	1,814,688	25,266	716,352	985,978	419,564	3,936,582
1881	1,120	48,389	1,765,870	26,108	696,710	970,617	679,852	4,113,049
1882	1,140	42,845	1,749,717	26,477	833,137	1,351,193	823,938	4,757,985
1883	1,198	48,106	2,023,045	25,825	783,186	1,243,366	1,070,930	5,120,527
1884	1,182	42,747	1,866,711	24,287	741,727	1,191,579	1,224,646	5,014,663
1885	1,177	48,728	2,021,633	28,472	852,257	1,219,284	2,604,285	6,697,459
1886	1,133	44,605	1,890,411	28,187	850,545	1,263,152	2,720,187	6,814,295
1887	1,168	44,845	1,989,840	28,092	875,316	1,499,328	2,384,356	6,748,840
1888	1,137	33,247	2,017,558	27,384	859,953	1,594,992	2,390,502	6,863,005
1889	1,100	44,936	2,064,918	29,555	965,010	1,591,085	2,149,138	6,770,151
1890	1,069	43,084	2,152,790	29,803	924,346	1,695,358	2,600,147	7,372,641
1891	1,027	39,377	2,125,355	30,438	1,007,815	1,644,892	2,598,124	7,376,186
1892	988	37,205	2,112,875	30,513	1,041,972	1,475,043	3,017,945	7,647,835
1893	1,104	40,096	2,246,373	31,508	955,109	1,637,707	3,174,404	8,681,557
1894	1,178	41,768	2,409,029	34,102	1,009,189	1,921,352	4,099,546	9,439,116
1895	1,221	37,829	2,318,290	34,268	1,014,057	1,713,190	4,208,311	9,253,848

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre d'hommes employés pour faire la pêche depuis 1879.

Années.	Nombre d'hommes à bord des navires.	Nombre d'hommes à bord des bateaux.	Nombre total de pêcheurs.
1879	8,818	52,577	61,395
1880	8,757	51,900	60,657
1881	8,359	50,679	59,056
1882	8,498	52,785	61,283
1883	9,966	52,259	62,225
1884	9,968	51,854	61,822
1885	9,539	53,282	62,821
1886	8,927	53,073	62,000
1887	8,911	55,247	64,158
1888	9,574	53,109	62,683
1889	9,621	55,382	65,003
1890	8,726	55,000	63,726
1891	8,666	56,909	65,575
1892	8,330	55,348	63,678
1893	8,899	58,854	67,753
1894	9,525	61,194	70,719
1895	9,804	61,530	71,334

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES.

Le rapport de la commission nommée en vertu d'une convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, en date du 6 décembre 1892, pour étudier les mesures de protection à appliquer aux pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada, a été signé à Washington par les deux commissaires le 31 décembre 1896.

La première assemblée de la commission eut lieu à Washington le 21 mars 1893; à cette assemblée on en vint à une entente sur les sujets à étudier et la manière de procéder. Vu la vaste étendue des eaux qu'il fallait inspecter, on jugea qu'il était impossible de terminer les études dans le délai primitivement fixé; des notes furent en conséquence échangées entre les deux gouvernements et le délai fut prorogé jusqu'au 31 décembre 1896.

Les commissaires décidèrent que leurs travaux porteraient sur les pêcheries suivantes: les pêcheries du maquereau de la côte de l'Atlantique et du golfe Saint-Laurent, et les pêcheries en général sur la frontière et dans les eaux contiguës, savoir:—la baie de Passamaquoddy et les eaux adjacentes, les rivières Saint-Jean et

Sainte-Croix, situées entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine le lac Memphrémagog, entre la province de Québec et les Etats du Vermont et de New-York; le haut du Saint-Laurent et la chaîne de grands lacs entre la province d'Ontario et les Etats limitrophes à partir de New-York jusqu'au Minnesota, inclusivement; le lac La Pluie ainsi que la rivière et le lac des Bois, entre la province d'Ontario et le Manitoba et l'Etat du Minnesota; la rivière Colombie, qui traverse la frontière internationale, entre la Colombie-Britannique et l'Etat de Washington; la rivière Fraser, le golfe de Géorgie, le détroit de Puget et le détroit de Juan de Fuca, contigus à la Colombie-Britannique et à l'Etat de Washington. Toutes les eaux ci-dessus mentionnées, excepté le lac La Pluie, et la rivière Colombie, ont été visitées par les deux commissaires, qui se sont procuré tous les renseignements qu'il leur a été possible concernant les pêcheries et les ressources de chacune d'elles. Les commissaires n'ont pas eu le temps de donner aux pêcheries du maquereau toute l'attention voulue; aussi n'en parlent-ils pas dans leur rapport.

Ce rapport, qui traite longuement de l'histoire et des conditions des diverses pêcheries dans les eaux ci-haut énumérées, ainsi que les conclusions auxquelles on en est venu et les règlements dont on a cru devoir recommander l'adoption, seront publiés dans un volume séparé.

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES.

On trouvera ci-après (annexe 11) le rapport du commandant O. G. V. Spain sur le service de protection des pêcheries. Il fait plaisir de constater que ce service s'est encore fait sans accident et d'une manière très satisfaisante.

La flotte des croiseurs a été à peu près la même que l'année précédente. Elle comprenait les steamers *Acadia*, *La Canadienne*, *Stanley*, *Curlew*, *Constance*, *Petrel*, *Dolphin*, et les goélettes *Vigilant*, *Kingfisher* et *Osprey*. Le steamer *Aberdeen* a aussi été attaché à ce service pendant quelques semaines. Le *Petrel* et le *Dolphin* ont croisé sur les grands lacs d'Ontario et tous les autres sur la côte de l'Atlantique. On trouvera à la page 247 un court rapport du capitaine Walbran, du *Quadra*, sur la côte de la Colombie-Britannique. Tous les croiseurs ci-dessus énumérés appartiennent à l'Etat. Des extraits des rapports de quelques-uns des officiers sont aussi publiés dans l'annexe ci-haut mentionnée.

Il suffira de jeter un coup d'œil sur la longue liste des navires américains qui ont été abordés par nos croiseurs ou qui ont fait escale dans nos ports pour se rendre compte de leur importance. Le nombre des navires de pêche des Etats-Unis qui ont pris des permis sous le *modus vivendi*, pendant la dernière saison, a atteint presque le double du chiffre de la saison précédente, et a été le plus considérable depuis 1892.

Durant la saison de 1896, un navire étranger seulement a été saisi pour avoir pêché en deçà de la limite de 3 milles. L'affaire est actuellement pendante devant la cour Suprême du Canada.

Vers la fin de la saison, le commandant Spain s'est occupé spécialement de voir à ce que les règlements concernant la pêche du homard fussent observés. Dans le détroit de Northumberland un très grand nombre de trappes qui n'étaient pas dans les conditions voulues ont été saisies et détruites.

Les dépenses totales de ce service pour la dernière année civile se chiffrent par $102,021.

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

BUREAU DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PÊCHERIES.

Ce bureau se trouve sous la direction du préposé au service de protection des pêcheries. Les renseignements fournis par le bureau en question sont indiqués en détail par W. M. Hutchins, de Halifax, qui est chargé de mettre en circulation les rapports qui lui arrivent tous les jours de 55 stations dispersées sur les côtes des provinces maritimes.

Les rapports sur le mouvement du poisson sont publiés dans la partie D de l'annexe 11.

PISCICULTURE.

Le rapport du professeur Prince sur la pisciculture, pour l'année 1896, forme l'annexe n° 12. Il y a à l'heure qu'il est en Canada 15 piscifactures sous le contrôle de l'Etat. L'établissement piscicole de l'Ile du Prince-Edouard n'a pas été en opération.

En 1896, plus de 200,000,000 d'alevins sont éclos dans ces piscifactures et ont été distribués ; la moitié de cette quantité d'alevins se composait de jeunes homards (*homarus*).

Dans le cours de l'été, des homards, des huîtres et des achigans ont été expédiés vivants à la Colombie-Britannique pour être déposés dans les eaux de cette province, et sont parvenus heureusement à destination. Cette transplantation de mollusques et de crustacés d'un océan à l'autre, en bonne condition, est une chose de la plus haute importance et ne peut manquer de donner d'excellents résultats. Pendant la dernière année civile, les dépenses totales pour cette branche du service se sont élevées à $38,000, soit $1,700 de moins qu'en 1895.

OSTRÉICULTURE.

Un rapport de M. E. Kemp, l'expert en ostréiculture, se trouve à la page 321.

Les opérations ont commencé à Tracadie, N.-E., où des huîtres reproductrices ont été déposées après que les lits eurent été parfaitement nettoyés. Puis les lits réservés de Shédiac ont été examinés et trouvés en bonne condition. M. Kemp a ensuite consacré son temps à inspecter les eaux de l'Ile du Prince-Edouard, dans le but de voir quels seraient les meilleurs endroits pour la plantation et la culture des huîtres. Il a aussi inspecté les eaux du comté de Yarmouth, N.-E., dans le même but.

QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

Cette année, la commission de la mer de Behring s'est réunie à Victoria, Colombie-Britannique, pour entendre des témoins au sujet des réclamations en dommages-intérêts auxquelles ont donné lieu les saisies pratiquées par le gouvernement des Etats-Unis antérieurement à l'institution du tribunal d'arbitrage qui a siégé à Paris.

La question est traitée sous ses divers aspects par M. R. N. Venning. (*Voir* annexe 13 du présent rapport.) M. Venning parle de la convention telle que finalement ratifiée pour le règlement des réclamations ; des statuts du Canada et des Etats-Unis

en vertu desquels la commission a été nommée ; du personnel de la commission ; des avocats des deux parties et de leurs arguments respectifs.

L'auteur cite aussi des statistiques faisant voir le nombre de phoques, mâles et femelles, qui ont été pris pendant l'année 1896 aux divers endroits où on en fait la pêche ; il indique les changements qu'il faudrait faire aux règlements de pêche et les mesures qu'on devrait adopter pour que ceux-ci ne soient pas lettre-morte; enfin il expose les mœurs du phoque et traite d'autres points intéressants se rattachant à la question.

CONCLUSION.

Saison de pêche de 1896.

Comme nous désirions publier notre rapport annuel pendant la session du parlement, nous n'avons pas attendu que les statistiques de pêche pour l'année courante fussent compilées.

Les statistiques de ce genre sont compliquées et difficiles à coordonner. Pour la raison que je viens de donner, le présent rapport indique le rendement des pêcheries pour l'année 1895 ; mais je vais tout de même donner un aperçu des opérations de la dernière saison en me basant sur les rapports que nous avons reçus dernièrement de nos différents gardes-pêche.

Dans la *Nouvelle-Ecosse*, le rendement des pêcheries atteindra probablement la moyenne ; la diminution dans telle ou telle espèce de poisson sera compensée par une augmentation d'un autre côté. Au large de la côte du Cap-Breton, la pêche du maquereau a encore manqué ; la chose est due à ce que l'on a pris un nombre excessif de poissons œuvés à l'aide d'ablerets. Le gros homard d'été a été rare. Bien qu'il y ait eu plus de homarderies en opération, la production des conserves de homard a été moindre qu'en 1895. Il en a été de même sur le détroit de Northumberland. Dans la région occidentale, ceux qui ont fait la pêche sur les bancs ont mieux réussi que les pêcheurs côtiers.

Dans toutes les parties du *Nouveau-Brunswick*, une augmentation dans le rendement des pêcheries est anticipée. Cette augmentation portera principalement sur le saumon, l'éperlan, le hareng, la morue et même le maquereau, qui a paru rare sur d'autres parties de la côte. La diminution dans la production des conserves de homard sera compensée par une hausse dans les prix. La grève des employés des sardiniers du Maine a eu pour effet de diminuer quelque peu notre production, attendu que plus de 75 pour 100 de l'approvisionnement de ces sardiniers viennent des eaux canadiennes.

Sur *le golfe Saint-Laurent*, *Québec*, le rendement des pêcheries a été un peu au-dessous de la moyenne. Malheureusement, les prix offerts pour le poisson ont été très bas. Beaucoup de pêcheurs n'ont pas encore écoulé leur morue sèche, la demande pour cet article de commerce ayant été très faible. Une violente tempête a éclaté au mois d'octobre dernier, et 48 bateaux de pêche ont été détruits à Percé. Le rendement du saumon a été plus fort que jamais, surtout sur la côte sud. Le homard va en diminuant, et il faut plus d'engins qu'autrefois pour pêcher ce crustacé en quantité appréciable. Par suite de l'insuccès de la pêche à certains endroits de la

côte nord, plusieurs familles se trouveront dans le besoin l'hiver prochain et seront peut-être forcées de chercher de l'ouvrage ailleurs. Heureusement que M. Menier, le propriétaire d'Anticosti, pourra donner du travail à tous ceux qui s'adresseront à lui.

Sur *les lacs du Manitoba*, le rendement des poissons qui entrent dans le commerce accuse une augmentation comparativement aux résultats obtenus l'année précédente. Le nouveau système d'expédier le poisson blanc dans de la glace cassée sans le geler a été beaucoup en vogue l'été dernier, plus d'un million de livres de ce poisson ayant été ainsi distribuées de Saint-Paul à Montréal, par voies ferrées ou par steamers, dans des compartiments frigorifiques. L'esturgeon se fait rare; la demande pour ce poisson a beaucoup augmenté, non seulement à cause de sa chair, mais encore à cause du caviar que l'on fabrique avec ses œufs.

Dans *les Territoires du Nord-Ouest*, le rendement des pêcheries a été aussi considérable que par le passé. Les règlements de pêche ont été bien observés non seulement par les blancs, mais encore par les Métis et les Sauvages, qui commencent à comprendre que les règlements en question ont été adoptés dans leur propre intérêt.

Dans la *Colombie-Britannique*, la pêche a été très bonne. La production des conserves de saumon a excédé de près de 700,000 boîtes le plus haut chiffre atteint précédemment. Sur les 55 établissements de conserves en opération durant l'année 1896, 34 se trouvaient sur la rivière Fraser, 19 sur les rivières du nord, et 2 sur l'île de Vancouver. La pêche du flétan et de l'esturgeon se fait avec une activité toujours croissante sur la côte occidentale, près de 2,000,000 de livres de flétan ayant été exportées durant la saison. Malgré que la pêche des phoques à fourrure accuse une diminution de 15,000 peaux comparativement au chiffre de l'année précédente, les prix pour les peaux de ces amphibies ont été un peu moins élevés.

Outre qu'il administre et contrôle les pêcheries du Canada, le ministère donne son attention aux problèmes compliqués qui surgissent sans cesse dans l'industrie de la pêche, et dont la solution est d'une importance majeure pour tout le pays.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. GOURDEAU,

Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

ANNEXE No I.

DÉPENSES ET RECETTES.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 1896, le total des déboursés pour tout le service des pêcheries, sauf le gouvernement civil, s'est élevé à $420,805.09, soit plus de $5,000 de moins que le crédit voté pour cette fin.

Durant cette même période, le total des recettes provenant des loyers, des permis, des amendes et des ventes, y compris les patentes de *modus vivendi* accordées aux navires des Etats-Unis, s'est élevé à $91,549.76. Cette somme comprend aussi les amendes imposées aux goélettes étrangères *J. L. Nicholson* et *Grace L. Fears*, ainsi que le produit de la vente des remorqueurs condamnés *Telephone* et *Grace.*

Service.	Dépense.	Crédit.
	$ c.	$ c.
Pêcheries	96,961 72	97,400 00
Pisciculture	38,050 41	40,000 00
Service de protection des pêcheries	102,021 72	102,393 31
Primes de pêche	163,567 99	160,000 00
Divers	20,203 25	26,709 05
Total	420,805 09	426,502 36

On en trouvera les détails, sous les titres respectifs, dans le rapport de l'auditeur général.

A part cela, le sommaire suivant indique les salaires et les déboursés des officiers de pêcheries dans les différentes provinces, ainsi que les dépenses occasionnées par l'entretien des établissements de pisciculture dans tout le pays.

Service.	Dépense.	Crédit.
	$ c.	$ c.
Pêcheries, Ontario	24,917 48	22,000 00
do Québec	11,870 43	13,000 00
do Nouveau-Brunswick	20,526 56	20,000 00
do Nouvelle-Ecosse	23,049 41	20,000 00
do Ile du Prince-Edouard	3,555 87	3,500 00
do Manitoba	3,952 18	2,500 00
do Territoires du Nord-Ouest	2,963 02	3,500 00
do Colombie-Britannique	6,226 77	7,900 00
Total	96,961 72	92,400 00
Crédit supplémentaire	....	5,000 00

Salaires et déboursés des officiers des pêcheries—*Fin.*

Service.	Dépense.	Crédit.
	$ c.	$ c.
Pisciculture, établissement piscicole d'Ottawa	1,097 31	
do do de Newcastle	3,747 03	
do do de Sandwich	4,624 03	
do do de Tadoussac	2,711 13	
do do de Gaspé	1,993 21	
do do de Magog	855 06	
do do de Ristigouche	2,701 10	
do do de Bedford	1,223 58	
do do de Bay-View	3,225 95	
do do de Sydney	560 86	
do do de Miramichi	1,860 00	
do do de la rivière Saint-Jean	4,691 62	
do do de la rivière Fraser	2,817 02	
do do de Selkirk	2,865 69	
Compte général	3,075 83	
Total	38,050 41	40,000 00

Ces dépenses, par provinces, se subdivisent comme suit :—

DÉPENSE.

	$ c.	$ c.
Ontario.		
Salaires des officiers	16,279 03	
Déboursés des officiers	7,430 82	
Divers	1,207 63	
Total		24,917 48
Québec.		
Salaires des officiers	7,797 52	
Déboursés des officiers	3,980 12	
Divers	92 79	
Total		11,870 43
Nouveau-Brunswick.		
Salaires des officiers	13,131 21	
Déboursés des officiers	6,387 63	
Divers	1,007 72	
Total		20,526 56
Nouvelle-Ecosse.		
Salaires des officiers	15,339 20	
Déboursés des officiers	7,643 52	
Divers	66 59	
Total		23,049 41
Ile du Prince-Edouard.		
Salaires des officiers	2,787 81	
Déboursés des officiers	740 03	
Divers	27 93	
Total		3,555 87

DÉPENSES—*Fin.*

	$ c.	$ c.
Manitoba.		
Salaires des officiers	1,836 50	
Déboursés des officiers	433 49	
Divers	1,582 19	
Total		3,852 18
Territoires du Nord-Ouest.		
Salaires des officiers	1,690 29	
Déboursés des officiers	1,264 31	
Divers	8 42	
Total		2,963 02
Colombie-Britannique.		
Salaires des officiers	4,149 63	
Déboursés des officiers	1,093 25	
Divers	983 89	
Total		6,226 77
Grand total		96,961 72

PISCICULTURE.

	$ c.	$ c.
Etablissement piscicole de Newcastle.		
Salaires	1,000 00	
Dépenses diverses	2,747 03	
Total		3,747 03
Etablissement piscicole de Sandwich.		
Salaires	900 00	
Dépenses diverses	3,724 03	
Total		4,624 03
Etablissement piscicole d'Ottawa.		
Salaires	641 63	
Diverses dépenses	455 69	
Total		1,097 32
Etablissement piscicole de Tadoussac.		
Salaires	650 00	
Dépenses diverses	2,061 13	
Total		2,711 13
Etablissement piscicole de Gaspé.		
Salaires	470 53	
Dépenses diverses	1,522 68	
Total		1,993 21

PISCICULTURE—*Suite.*

	$ c.	$ c.
Etablissement piscicole de Magog.		
Salaires	575 00	
Dépenses diverses	280 06	
Total		855 06
Etablissement piscicole de Ristigouche.		
Salaires	700 00	
Dépenses diverses	2,001 10	
Total		2,701 10
Etablissement piscicole de Bedford.		
Salaires	450 00	
Dépenses diverses	773 58	
Total		1,223 58
Etablissement piscicole de Bayview.		
Salaires	500 00	
Dépenses diverses	2,725 95	
Total		3,225 95
Etablissement piscicole de Sydney.		
Salaires	360 00	
Dépenses diverses	200 86	
Total		560 86
Etablissement piscicole de Miramichi.		
Salaires	812 53	
Dépenses diverses	1,048 46	
Total		1,860 99
Etablissement piscicole de la rivière Saint-Jean.		
Salaires	600 00	
Dépenses diverses	4,091 62	
Total		4,691 62
Etablissement piscicole de Selkirk.		
Dépenses diverses		2,865 69
Etablissement piscicole de la rivière Fraser.		
Salaires	130 00	
Dépenses diverses	2,687 02	
Total		2,817 02
Compte général		
Dépenses diverses		3,075 83
Total, pisciculture		38,050 41
Total—Salaires et déboursés des officiers		69,961 72

DIVERS.

Divers.	$ c.	$ c.
Construction de passes-migratoires	1,722 40	
Dépenses judiciaires et incidentes	4,982 24	
Musée piscicole et piscifacture d'Ottawa	149 14	
Dépenses se rattachant à la distribution des primes de pêche	4,951 05	
Examen d'huîtrières	5,143 68	
Mer de Behring (A. L. Belyea)	577 40	
Commission internationale des pêcheries	1,945 69	
Permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis	278 55	
W. B. Deacon	93 15	
S. Wilmot	45 55	
E. Hackett	214 40	
Total		20,103 25
Grand total		155,115 38

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES—1895-96.

	$ c.	$ c.
Steamer "Acadia."		
Gages des officiers et de l'équipage	8,188 42	
Provisions	2,621 13	
Combustible	2,134 20	
Réparations	1,123 38	
Dépenses diverses	5,919 38	
Total		19,986 51
Steamer "La Canadienne."		
Gages des officiers et de l'équipage	8,533 59	
Provisions	2,614 23	
Combustible	1,623 56	
Réparations	2,715 89	
Dépenses diverses	5,174 51	
Total		20,661 78
Steamer "Stanley."		
Gages des officiers et de l'équipage	3,552 21	
Provisions	1,293 18	
Combustible	817 87	
Dépenses diverses	1,194 40	
Total		6,873 65
Steamer "Curlew."		
Gages des officiers et de l'équipage	5,875 42	
Provisions	1,793 03	
Combustible	1,610 07	
Réparations	471 52	
Dépenses diverses	2,259 39	
Total		12,009
Steamer "Petrel."		
Gages des officiers et de l'équipage	5,669 89	
Provisions	2,139 70	
Combustible	1,477 52	
Dépenses diverses	2,409 13	
Total		12,696 24

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES, ETC.—*Fin.*

	$ c.	$ c.
Steamer "Constance."		
Gages des officiers et de l'équipage	6,284 72	
Provisions	2,048 12	
Combustible	7,055 12	
Réparations	393 29	
Dépenses diverses	3,271 30	
Total		19,051 5
Goélette "Vigilant."		
Gages des officiers et de l'équipage	3,629 66	
Provisions	1,189 85	
Combustible	33 30	
Réparations	24 80	
Dépenses diverses	1,095 38	
Total		5,972 99
Goélette "Kingfisher."		
Gages des officiers et de l'équipage	4,685 92	
Provisions	1,984 97	
Combustible	70 24	
Réparations	382 03	
Dépenses diverses	1,345 74	
Total		8,468 90
Steamer "Dolphin."		
Gages des officiers et de l'équipage	1,934 75	
Provisions	779 25	
Combustible	414 22	
Réparations	414 08	
Divers	1,057 40	
Total		4,599 70
Steamer "Aberdeen."		
Gages, etc., des officiers et de l'équipage		1,042 09
Bureau de renseignements se rattachant aux pêcheries		3,053 63
Compte général, service de la protection des pêcheries—		
Gages, etc	4,433 75	
Divers	3,694 77	
		8,128 52
Total		122,544 99
A DÉDUIRE—Montant payé pour le steamer *Constance* par le ministère des douanes		20,523 27
Total net		102,021 72

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

ETAT des recettes provenant des pêcheries et mises au crédit du receveur général du Canada durant l'exercice clos le 30 juin 1896.

	$	c.
Ontario, loyers, honoraires de permis, amendes, etc	35,681	68
Québec do do do	8,160	98
Nouvelle-Ecosse, loyers, honoraires de permis, amendes, etc	6,180	93
Nouveau-Brunswick, do do do	10,696	88
Ile du Prince-Edouard do do do	2,161	85
Manitoba do do do	1,670	19
Territoires du Nord-Ouest, loyers, honoraires de permis, amendes, etc	586	50
Colombie-Britannique do do do	26,410	75
	91,549	76
A DÉDUIRE—Remises	2,727	10
	88,822	66
Permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis	7,351	50
Total	96,174	16

ÉTAT comparatif des dépenses et recettes du ministère des

—	1885-86. Dépenses.	1885-86. Recettes.	1886-87. Dépenses.	1886-87. Recettes.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ontario	17,900 74	15,917 62	19,534 01	15,063 57
Québec	13,938 21	2,963 75	14,966 55	3,804 66
Nouveau-Brunswick	15,719 36	4,078 10	16,944 87	4,417 52
Nouvelle-Ecosse	17,852 33	2,166 53	18,092 21	1,585 28
Ile du Prince-Edouard	3,187 73	40 00	4,044 49	128 00
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	1,920 73	....	2,468 25	5 00
Colombie-Britannique	1,878 53	922 50	5,860 72	943 50
Pisciculture et passes-migratoires	44,038 80	....	37,864 22	....
Service de protection des pêcheries	37,613 30	....	134,340 12	....
Divers	10,350 43	....	11,327 77	....
Totaux	164,400 16	26,088 50	265,443 21	25,947 53
Primes de pêche	161,597 39	....	160,903 59	....

—	1891-92. Dépenses.	1891-92. Recettes.
Ontario	15,155 83	25,368 90
Québec	10,917 36	4,742 76
Nouveau-Brunswick	15,707 98	6,334 83
Nouvelle-Ecosse	18,755 86	3,357 42
Ile du Prince-Edouard	1,835 65	166 00
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	3,593 43	1,079 00
Colombie-Britannique	6,158 17	8,192 48
Pisciculture et passes-migratoires	43,957 74	178 00
Service de la protection des pêcheries	93,397 40	....
Divers	17,449 06	....
Totaux	226,928 48	49,719 39
Primes de pêche	156,892 25	....

pêcheries, depuis le 1er juillet 1895 jusqu'au 30 juin 1896.

1887-88.		1888-89.		1889-90.		1890-91.	
Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
19,860 52	18,251 25	19,264 98	24,266 06	14,539 87	23,666 96	15,540 30	26,517 70
13,463 37	5,394 99	12,991 63	3,390 79	9,670 94	5,409 81	10,666 98	3,642 14
20,533 20	7,625 64	20,298 00	8,282 88	14,914 95	8,834 35	16,082 77	7,193 69
18,308 02	3,905 44	20,201 09	2,744 23	17,395 24	5,424 95	17,844 19	5,582 65
3,402 51	....	3,746 69	140 00	3,113 21	302 88	3,242 25	667 00
2,816 64	819 25	2,848 16	848 00	3,604 70	794 00	3,609 03	1,234 00
3,661 83	6,934 55	4,333 63	6,416 00	3,634 41	11,367 50	4,320 53	12,859 02
41,082 04	....	41,315 12	352 50	39,126 91	....	39,496 45	1,286 50
77,102 98	....	69,693 82	....	64,434 66	1,176 38	83,050 16	1,934 49
13,498 56	....	10,912 18	....	9,313 92	....	13,382 28	....
213,729 67	42,931 12	205,605 30	46,440 46	178,748 81	56,976 83	207,234 94	60,917 19
163,757 92	....	149,990 63	....	149,999 85	....	165,967 22	....

1892-93.		1893-94.		1894 95.		1895-96.	
20,116 91	30,623 09	22,634 37	28,632 82	21,938 56	33,211 60	24,917 48	35,681 68
11,761 34	7,471 70	11,692 82	7,211 82	12,459 34	8,836 18	11,870 43	8,160 98
15,721 05	7,831 53	18,522 94	8,333 24	21,370 94	11,170 36	20,526 56	10,696 88
19,444 22	6,782 02	20,420 81	5,296 27	23,555 38	7,075 07	23,049 41	6,180 93
2,847 60	304 10	3,078 55	980 15	3,796 58	3,312 30	3,555 87	2,161 85
3,932 96	1,661 68	5,331 29	926 99	6,178 71	2,458 80	6,915 20	2,256 69
5,490 60	40,264 00	5,283 21	25,337 90	6,218 74	23,517 25	6,226 77	26,410 75
47,322 49	....	45,024 67	....	39,730 93	....	38,050 41	....
106,805 39	....	115,147 59	....	100,207 29	....	102,021 72	....
100,602 14	....	34,892 19	....	24,619 86	....	20,203 25	....
334,044 70	94,938 12	282,028 44	76,719 19	260,076 33	89,581 56	257,237 10	91,549 76
159,752 15	....	158,794 54	....	160,089 42	....	163,567 99	
				420,165 75		420,805 09	

ANNEXE Nº 2.

PRIMES DE PÊCHE.

Les déboursés faits pour ce service sont autorisés par la loi 54-55 Vic., chap. 42, intitulée " Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche ", et qui pourvoit à la distribution d'une somme annuelle de $160,000, suivant des règlements à être faits de temps en temps par le gouverneur général en conseil.

Le nombre des demandes reçues en 1895 a été de 14,727,—soit 221 de plus qu'en 1894.

Le nombre des réclamations payées dans le cours de l'année a été de 14,780,—soit 430 de plus que durant l'année précédente.

Le montant des primes payées en 1895 s'est élevé à $163.567.99, dont $76,182.99 à des navires, et $87,385 à des bateaux.

Le nombre des bateaux qui ont reçu la prime, en 1895, a été de 907, ayant un tonnage de 30,156 tonneaux, soit une augmentation de 8 vaisseaux et 572 tonneaux sur les chiffres de l'année 1894.

Le nombre des bateaux qui ont reçu la prime a été de 13,873, et celui des pêcheurs 24,558, soit une augmentation de 522 bateaux et de 1,456 pêcheurs sur l'année précédente.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PRIMES DE PÊCHE.

Le paiement des primes de pêche est régi par les dispositions suivantes de l'arrêté du conseil nº 2533, daté le 24 août 1894:—

1. Les pêcheurs qui ont été employés à faire la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon et l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, pendant au moins trois mois, et qui n'ont pas pris moins de 2,500 livres de poisson de mer, auront droit à une prime; pourvu toujours que nulle prime ne sera payée à ceux qui feront la pêche dans des bateaux mesurant moins de 13 pieds de quille, et le nombre des réclamants est limité à trois hommes (y inclus le propriétaire) pour les bateaux au-dessous de 20 pieds.

2. Il ne sera payé aucune prime sur le poisson pris avec des rets à piège, rets à enclos et nasses, ni sur le poisson pris avec des rets à mailler employés par des personnes qui suivent d'autres occupations que celles de la pêche, et qui ne consacrent qu'une heure ou deux par jour à pêcher avec ces rets et ne sont pas des pêcheurs constamment engagés à pêcher.

3. Aucun pêcheur ne pourra réclamer plus d'une fois par saison, soit qu'il ait pêché dans deux vaisseaux, ou dans un vaisseau et un bateau de pêche, ou dans deux bateaux.

4. Les propriétaires de vaisseaux de pas moins de 13 pieds de quille, qui ont été employés pendant au moins trois mois à la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime sur chacun des dits bateaux.

5. Les vaisseaux canadiens enregistrés de dix tonneaux et au-dessus (jusqu'à 80 tonneaux), employés au moins trois mois à la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime qui devra être calculée sur le tonnage enregistré, dont une moitié sera payable au propriétaire ou aux propriétaires et l'autre moitié à l'équipage, excepté dans le cas où un ou plusieurs membres de l'équipage auraient manqué de se conformer aux règlements, auxquels cas la dite ou les dites parts ne seront pas payées.

6. Les trois mois pendant lesquels un navire devra avoir été employé à faire la pêche pour avoir droit à la prime devront commencer le jour où le navire fait voile d'un port pour son voyage de pêche et finir le jour où il rentre au port après le dit voyage.

7. Les propriétaires ou capitaines de vaisseaux qui ont l'intention de faire la pêche et de réclamer la prime devront, avant de partir pour un voyage de pêche, se procurer une licence du percepteur des douanes ou du garde-pêche le plus voisin, la dite licence sera attachée à la réclamation lorsque cette dernière sera envoyée pour être payée.

8. Les dates et les endroits de pêche devront être précisés dans la réclamation, ainsi que la quantité et les espèces de poisson pris.

9. Les âges des hommes devront être donnés. Les garçons au-dessous de 14 ans ne sont pas acceptés comme réclamants.

10. Les réclamations devront être assermentées comme étant vraies et correctes dans tous leurs détails.

11. Les réclamations doivent être produites le ou avant le 30 novembre de chaque année.

12. Les officiers autorisés à recevoir les réclamations devront fournir les formules nécessaires, gratis, et après les avoir certifiées devront les transmettre au département de la marine et des pêcheries.

13. Une réclamation dans laquelle le réclamant ou les réclamants auront fait une erreur ne pourra être amendée après avoir été signée et assermentée comme étant correcte.

14. Quiconque sera reconnu avoir fait des rapports faux ou frauduleux dans aucun détail, sera exclu de participation dans la prime et poursuivi avec toute la sévérité de la loi.

15. Le montant de la prime à être payée aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux et vaisseaux sera fixé de temps à autre par le gouverneur en conseil.

16. A partir du 1er janvier 1895 et après cette date, tous les navires de pêche munis d'un permis devront porter un pavillon distinct qui sera arboré au grand mât de hune durant tout le voyage de pêche. Le pavillon aura quatre pieds carrés, en parties égales de rouge et blanc, mises diagonalement d'angle à angle. Toute négligence de se conformer au présent règlement, portée à la connaissance du ministère de la marine et des pêcheries, entraînera la perte de la prime, à moins qu'une justification satisfaisante ne soit produite.

Les détails suivants touchants les paiements de la prime établissent:

1. Que la prime a été fondée en 1882.

2. Le nombre des réclamations et des pêcheurs payés par année, est comme suit:—

En 1882	$11,972,	représentant	29,932	pêcheurs.
1883	13,086	do	33,399	do
1884	12,468	do	31,297	do
1885	14,124	do	33,564	do
1886	14,900	do	33,523	do
1887	15,416	do	34,387	do
1888	15,599	do	34,887	do
1889	17,078	do	38,343	do
1890	17,959	do	39,050	do
1891	18,506	do	38,859	do
1892	14,442	do	29,064	do
1893	13,635	do	28,013	do
1894	14,350	do	29,222	do
1895	14,780	do	30,808	do
Totaux	$208,315	do	464,348	do

3. La somme de primes payées par année, est comme suit:—

En 1882	$172,285 47
1883	130,344 85
1884	155,718 98
1885	161,539 39
1886	160,903 59
1887	163,757 92

En 1888	150,185 53
1889	158,526 54
1890	158,241 01
1891	156,891 85
1892	159,752 14
1893	158,234 10
1894	160,066 80
1895	163,567 99
Somme totale de primes payées	$2,210,016 16

4. La proportion de primes payées par tête, ou la base des paiements de chaque année:—

En 1882, les navires ont été payés dans la proportion de $2 par tonneau, la moitié payable à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage.

Les bateaux ont été payés dans la proportion de $5 par homme, un cinquième allant à l'armateur et quatre cinquièmes à l'équipage.

En 1883 la proportion pour les navires était de $2 par tonneau, et payée comme en 1882. La base des paiements aux bateaux étant de $2.50 par homme, dont un cinquième à l'armateur et quatre cinquièmes à l'équipage.

En 1884, pour les navires $2 par tonneau, comme en 1882 et 1883 ; et pour les armateurs de bateaux, comme suit:—

Bateaux de 14 à 18 pieds de quille			$1 00
" de 18 à 25	"		1 50
" de 20	"	et plus	2 00

Pêcheurs en bateaux, $3 chacun.

En 1885, les navires ont été payés $2 par tonneau, comme les années précédentes. La proportion pour les bateaux fut la même qu'en 1884, en y ajoutant les bateaux mesurant 13 pieds de quille. Pêcheurs en bateaux, $3 chacun.

En 1886 et 1887, la proportion pour les navires et les bateaux resta la même qu'en 1885.

En 1888, les navires furent payés dans la proportion de $1.50 par tonneau, la moitié allant à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage, comme auparavant. La proportion pour les bateaux resta la même qu'en 1885-86-87, et les pêcheurs en bateaux reçurent $3 chacun.

En 1889, la proportion pour les navires resta la même qu'en 1888. Les armateurs de bateaux reçurent $1 par bateau, et les pêcheurs $3 chacun. Ces taux servirent aussi de base aux paiements des années 1890 et 1891.

En 1892, les navires furent payés dans la proportion de $3 par tonneau, à partager entre l'armateur et l'équipage, suivant le règlement. Les armateurs de bateaux reçurent $1, et les pêcheurs $3 chacun.

En 1893, la proportion payée aux navires fut de $2.90 par tonneau, tandis que celle payée aux armateurs de bateaux et à leurs pêcheurs resta la même qu'en 1892.

En 1884, les navires reçurent $2.70 par tonneau. La proportion pour les bateaux fut la même que celle qui leur était accordée depuis 1889 ; $1 à l'armateur et $3 à chaque pêcheur.

En 1895, les navires reçurent $2.60 par tonneau. Les armateurs de bateaux reçurent $1.00 par bateau, et leur équipage $3 par homme.

Le nombre des navires qui ont reçu des primes de pêche depuis 1882 est de 11,418, et ils représentent un tonnage de 423,465 tonneaux ; leurs équipages, qui ont aussi reçu la prime, se chiffre par 88,067. La moyenne du nombre d'hommes par navire est de 8.

Nombre total des bateaux qui ont reçu la prime, 196,772 ; celui des pêcheurs, 376,281. Moyenne du nombre d'hommes par bateau, 2.

5. La plus forte prime payée par tête à des pêcheurs sur navires a été de $21.75 en 1893 ; la plus faible, 83 centins.

La plus forte prime payée par tête à des pêcheurs en bateaux a été de $4 ; la plus faible, $2.

La moyenne générale payée par tête est de $4.75.

ÉTAT GÉNÉRAL des réclamations pour primes de pêche reçues en 1895.

Province.	Comté.	Nombre de réclamations reçues.	Nombre de réclamations rejetées.	Nombre de réclamations en suspens.	Nombre de réclamations payées.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	193	....	....	*196
	Antigonish	126	....	....	*127
	Cap-Breton	433	....	1	432
	Colchester	....	....	....	....
	Cumberland	8	....	....	8
	Digby	309	....	....	*311
	Guysborough	1,489	9	....	*1,482
	Halifax	1,696	4	....	*1,697
	Inverness	548	1	....	547
	King	48	....	1	47
	Lunenburg	1,095	4	....	1,091
	Pictou	32	....	....	32
	Queen	288	2	....	286
	Richmond	996	....	....	*1,000
	Shelburne	832	1	....	*832
	Victoria	503	7	....	*499
	Yarmouth	239	....	1	238
	Totaux	8,835	28	3	8,825
Nouveau-Brunswick	Charlotte	435	....	....	*438
	Gloucester	445	8	....	*439
	Kent	67	....	....	67
	Northumberland	4	....	....	4
	Ristigouche	1	....	....	1
	Saint-Jean	27	1	....	26
	Westmoreland	....	....	....	....
	Totaux	979	9	....	975
Ile du Prince-Edouard	King	457	....	....	*459
	Prince	447	....	13	*462
	Queen	105	....	1	104
	Totaux	1,009	....	14	1,025
Québec	Bonaventure	826	6	....	*863
	Gaspé	2,397	1	1	*2,398
	Rimouski	24	....	....	24
	Saguenay	657	3	3	*670
	Totaux	3,904	10	4	3,955

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	8,835	28	3	8,825
Nouveau-Brunswick	979	9	....	975
Ile du Prince-Edouard	1,009	....	14	1,025
Québec	3,904	10	4	3,955
Grands totaux	14,727	47	21	14,780

*NOTE.—Le nombre des réclamations de primes payées comprend plusieurs réclamations pour les années antérieures restées en suspens et qui ont été approuvées. C'est ce qui explique la différence entre les réclamations payées et celles reçues, déduction faite de celles rejetées et de celles non encore réglées.

LISTE des primes de pêches payées aux **navires** dans chaque comté pour l'année 1895.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Tonnage.	Moyenne du tonnage.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
						$ c.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	11	337	30½	65	798 41
	Antigonish	1	11	11	2	28 60
	Cap-Breton	11	172	15½	49	429 31
	Cumberland	3	43	14	5	86 68
	Digby	55	1,475	27	388	3,602 68
	Guysborough	23	513	22	96	1,235 24
	Halifax	71	1,851	26	384	4,451 19
	Inverness	25	462	18½	114	1,170 23
	King	5	72	14½	13	172 25
	Lunenburg	174	12,221	70	2,162	31,621 70
	Queen	14	595	42½	106	1,469 55
	Richmond	77	2,518	32½	573	6,456 82
	Shelburne	85	2,533	30	629	6,222 30
	Victoria	1	27	27	5	54 60
	Yarmouth	47	2,188	46½	593	5,526 71
	Totaux	603	25,018	41½	5,184	63,326 27
Nouveau-Brunswick	Charlotte	46	849	18½	155	2,057 43
	Gloucester	179	2,057	11½	565	5,317 87
	Kent	....	....	....	....	....
	Northumberland	1	11	11	3	28 60
	Ristigouche	1	26	26	5	60 84
	Saint-Jean	11	164	15	36	419 58
	Totaux	238	3,107	13	764	7,884 32
Ile du Prince-Edouard	King	17	501	29½	78	1,230 08
	Prince	8	231	29	43	540 37
	Queen	2	37	18½	8	90 68
	Totaux	27	769	28½	129	1,861 13
Québec	Gaspé	3	111	37	23	288 60
	Saguenay	36	1,151	32	150	2,822 67
	Totaux	39	1,262	32½	173	3,111 27

RÉCAPITULATION.

	Nombre de navires.	Tonnage.	Moyenne du tonnage.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
Nouvelle-Ecosse	603	25,018	41½	5,184	63,326 27
Nouveau-Brunswick	238	3,107	13	764	7,884 32
Ile du Prince-Edouard	27	769	28½	129	1,861 13
Québec	39	1,262	32½	173	3,111 27
Grands totaux	907	30,156	33	6,250	76,182 99

LISTE des primes de pêche payées aux **bateaux** pour l'année 1895.

Province.	Comté.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Montant payé.	Total des primes payées aux bateaux et navires en 1895.
				$	$ c.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	185	278	1,019	1,817 41
	Antigonish	126	200	726	754 60
	Cap-Breton	421	808	2,845	3,274 31
	Cumberland	5	10	35	121 68
	Digby	256	476	1,684	5,286 68
	Guysborough	1,459	2,247	8,100	9,335 24
	Halifax	1,626	2,575	9,351	13,802 19
	Inverness	522	1,190	4,089	5,259 23
	King	42	68	246	418 25
	Lunenburg	917	1,054	4,081	35,702 70
	Pictou	32	51	185	185 00
	Queen	272	414	1,514	2,983 55
	Richmond	923	1,407	5,144	11,600 82
	Shelburne	747	1,211	4,380	10,602 30
	Victoria	498	835	3,003	3,057 60
	Yarmouth	191	282	1,037	6,563 71
	Totaux	8,222	13,106	47,439	110,765 27
Nouveau-Brunswick	Charlotte	392	632	2,287	4,344 43
	Gloucester	260	644	2,192	7,509 87
	Kent	67	125	439	439 00
	Northumberland	3	13	42	70 60
	Ristigouche	....	....	....	60 84
	Saint-Jean	15	20	75	494 58
	Westmoreland	....	....	....	
	Totaux	737	1,434	5,035	12,919 32
Ile du Prince-Edouard	King	442	758	2,722	3,952 08
	Prince	454	1,088	3,715	4,255 37
	Queen	102	295	987	1,077 68
	Totaux	998	2,141	7,424	9,285 13
Québec	Bonaventure	863	1,793	6,263	6,263 00
	Gaspé	2,395	4,731	16,507	16,795 60
	Rimouski	24	35	129	129 00
	Saguenay	634	1,318	4,588	7,410 67
	Totaux	3,916	7,877	27,487	30,598 27

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	8,222	13,106	47,439	110,765 27
Nouveau-Brunswick	737	1,434	5,035	12,919 32
Ile du Prince-Edouard	998	2,141	7,424	9,285 13
Québec	3,916	7,879	27,487	30,598 27
Grands totaux	13,873	24,558	87,385	163,567 99

ÉTAT COMPARATIF des primes

Numéro.	Province.	Comté.	1892. Navires. Montant.	1892. Bateaux. Montant.	1892. Total.	1893. Navires. Montant.	1893. Bateaux. Montant.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1	Nouvelle-Ecosse...	Annapolis....	776 11	761 00	1,537 11	700 52	746 81
2		Antigonish	24 75	789 00	813 75	15 95	559 00
3		Cap-Breton	324 51	2,806 00	3,130 51	317 34	2,677 00
4		Colchester....	....	....	....	....	....
5		Cumberland	....	....	....	49 30	11 00
6		Digby	4,214 12	1,788 00	6,002 12	4,250 87	1,675 00
7		Guysboro'....	1,396 45	7,186 00	8,582 45	964 04	6,964 00
8		Halifax	6,106 71	7,616 00	13,723 71	7,321 32	7,283 00
9		Inverness	737 89	4,123 00	4,860 89	841 00	4,156 00
10		King	220 20	242 00	462 20	155 25	235 00
11		Lunenburg	31,260 36	4,057 00	35,317 36	31,588 21	3,996 00
12		Pictou	....	327 00	327 00	....	137 00
13		Queen	1,041 61	1,600 00	2,641 61	1,136 34	1,505 00
14		Richmond	6,033 97	4,931 00	10,964 97	6,227 13	4,635 00
15		Shelburne	5,905 46	406 00	10,311 46	5,256 94	4,256 00
16		Victoria....	85 00	3,049 00	3,134 00	139 20	2,959 00
17		Yarmouth	6,709 25	895 00	7,604 25	6,560 45	748 00
18		Totaux....	64,837 39	44,576 00	109,413 39	65,523 86	42,542 81
19	Nouv.-Brunswick .	Charlotte	2,519 65	2,405 00	4,924 65	2,427 24	2,000 00
20		Gloucester	1,513 09	2,955 00	4,468 09	4,634 07	2,338 00
21		Kent	47 50	615 00	662 50	69 01	122 00
22		Northumberland	288 00	97 00	385 00	250 85	48 00
23		Ristigouche	....	....	....	....	....
24		Saint-Jean	271 87	66 00	337 87	535 92	99 00
25		Westmoreland....	71 50	21 00	92 50	....	....
26		Totaux....	4,711 61	6,159 00	10,870 61	7,917 09	4,607 00
27	Ile du P.-E....	King....	1,102 30	3,364 00	4,466 30	1,345 70	2,578 00
28		Prince	1,276 85	2,673 00	3,949 85	989 02	3,326 50
29		Queen	250 64	1,116 00	1,366 64	133 40	957 00
30		Totaux....	2,629 79	7,153 00	9,782 79	2,468 12	6,861 50
31	Québec	Bonaventure	25 00	6,449 00	6,474 00	24 17	4,720 50
32		Gaspé	363 25	16,692 00	17,055 25	370 71	15,859 00
33		Rimouski	....	286 00	286 00	....	321 00
34		Saguenay	1,983 10	3,896 00	5,879 10	2,349 34	4,676 00
35		Témiscouata....	....	....	....	....	....
36		Totaux....	2,371 35	27,323 00	29,694 35	2,744 22	25,576 50

RÉCAPITU-

37	Nouvelle-Ecosse..	....	64,837 39	44,576 00	109,413 39	65,523 86	42,542 81
38	Nouv.-Brunswick..	....	4,711 61	6,159 00	10,870 61	7,917 09	4,607 00
39	Ile du P.-E.	....	2,629 79	7,153 00	9,782 79	2,468 12	6,861 50
40	Québec	....	2,371 35	27,323 00	29,694 35	2,744 22	25,576 50
41		Totaux....	74,550 14	85,211 00	159,761 14	78,653 29	79,587 81
			Moins rembours..		9 00	Moins rembours..	
					159,752 14		

payées de 1892 à 1895, inclusivement.

	1894.			1895.				
Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Grand total.	Numéro.
$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
1,447 33	1,084 91	926 00	2,010 91	798 41	1,019 00	1,817 41	6,812 76	1
574 95	29 70	722 00	751 70	28 60	726 00	754 60	2,895 00	2
2,994 34	471 09	2,690 00	3,161 09	429 31	2,845 00	3,274 31	12,560 25	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
60 30	45 90	22 00	67 90	86 68	35 00	121 68	249 88	5
5,925 87	3,742 56	1,606 00	5,348 56	3,602 68	1,684 00	5,286 68	22,563 23	6
7,928 04	1,338 70	7,796 00	9,134 70	1,235 24	8,100 00	9,335 24	34,980 43	7
14,604 32	5,617 00	8,934 00	14,551 00	4,451 19	9,351 00	13,802 19	56,681 22	8
4,997 00	926 95	4,270 00	5,196 95	1,170 23	4,089 00	5,259 23	20,314 07	9
390 25	329 40	177 00	506 40	172 25	246 00	418 25	1,777 10	10
35,584 21	30,695 14	4,402 00	35,097 14	31,621 70	4,081 00	35,702 70	141,701 41	11
137 00	.....	168 00	168 00	.....	185 00	185 00	817 00	12
2,641 34	1,331 13	1,753 00	3,084 13	1,469 55	1,514 00	2,983 55	11,350 63	13
10,862 13	6,014 42	4,989 00	11,003 42	6,456 82	5,144 00	11,600 82	44,431 34	14
9,512 94	7,215 45	4,237 00	11,452 45	6,222 30	4,380 00	10,602 30	41,879 15	15
3,098 20	37 73	3,088 00	3,125 73	54 60	3,003 00	3,057 60	12,415 53	16
7,308 45	5,920 95	879 00	6,799 95	5,526 71	1,037 00	6,563 71	28,276 36	17
108,066 67	64,801 03	46,659 00	111,460 03	63,326 27	47,439 00	110,765 27	439,705 36	18
4,427 24	2,460 05	2,043 00	4,503 05	2,057 43	2,287 00	4,344 43	28,199 37	19
6,972 07	5,282 52	2,195 00	7,477 52	5,317 87	2,192 00	7,509 87	26,427 55	20
191 01	.....	163 00	163 00	.....	439 00	439 00	1,455 51	21
298 85	.....	47 00	47 00	28 60	42 00	70 60	801 45	22
.....	.....	.....	.....	60 84	.....	60 84	60 84	23
634 92	445 23	55 00	500 23	419 58	75 00	494 58	1,967 60	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	92 50	25
12,524 09	8,187 80	4,503 00	12,690 80	7,884 32	5,035 00	12,919 32	49,004 82	26
3,923 70	1,098 19	2,674 00	3,772 19	1,230 08	2,722 00	3,952 08	16,114 27	27
4,315 52	380 70	2,698 00	3,078 70	540 37	3,715 00	4,255 37	15,599 44	28
1,090 40	45 90	979 00	1,024 90	90 68	987 00	1,077 68	4,559 62	29
9,329 62	1,524 79	6,351 00	7,875 79	1,861 13	7,424 00	9,285 13	36,273 33	30
4,744 67	70 20	4,869 00	4,939 20	.....	6,263 00	6,263 00	22,420 87	31
16,229 71	334 80	15,720 00	16,054 80	288 60	16,507 00	16,795 60	66,135 36	32
321 00	.....	105 00	105 00	.....	129 00	129 00	841 00	33
7,025 34	2,407 18	4,534 00	6,941 18	2,822 67	4,588 00	7,410 67	27,256 29	34
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35
28,320 72	2,812 18	25,228 00	28,040 18	3,111 27	27,487 00	30,598 27	116,653 52	36

LATION.

108,066 67	64,801 03	46,659 00	111,460 03	63,326 27	47,439 00	110,765 27	439,705 36	37
12,524 09	8,187 80	4,503 00	12,690 80	7,884 32	5,035 00	12,919 32	49,004 82	38
9,329 62	1,524 79	6,351 00	7,875 79	1,861 13	7,424 00	9,285 13	36,273 33	39
28,320 72	2,812 18	25,228 00	28,040 18	3,111 27	27,487 00	30,598 27	116,653 52	40
158,241 10	77,325 80	82,741 00	160,066 80	76,182 99	87,385 00	163,567 99	641,637 03	41
7 00				Total des remises..........			16 00	
158,234 10							641,621 03	

ÉTAT COMPARATIF par provinces pour les années 1882 à 1895, inclusivement, indiquant :—

(1) Nombre total des réclamations de primes de pêche reçues et payées par le ministère de la marine et des pêcheries.

Année.	Nouvelle-Écosse.		Nouveau-Brunswick.		Ile du Prince-Édouard.		Québec.		Total.	
	Reçues.	Payées.	Reçues	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.
1882	6,730	6,613	1,257	1,142	1,169	1,100	3,162	3,117	12,318	11,972
1883	7,171	7,076	1,693	1,579	1,138	1,106	3,602	3,325	13,604	13,086
1884	7,007	6,930	1,252	1,224	923	885	3,470	3,429	12,652	12,468
1885	7,646	7,599	1,609	1,588	1,117	1,025	3,943	3,912	14,315	14,124
1886	7,639	7,702	1,767	1,763	1,131	1,080	4,275	4,355	14,812	14,900
1887	8,262	8,227	1,975	1,958	1,201	1,126	4,138	4,105	15,576	15,416
1888	8,481	8,429	2,065	2,026	1,153	834	4,328	4,310	16,027	15,599
1889	8,816	8,523	2,428	2,392	1,211	1,511	4,664	4,652	17,119	17,078
1890	9,337	9,429	2,522	2,469	1,352	1,257	4,860	4,804	18,071	17,959
1891	10,242	10,063	2,831	2,084	1,482	1,446	5,108	4,913	19,663	18,506
1892	8,272	8,186	1,067	1,001	1,065	1,051	4,425	4,204	14,829	14,442
1893	7,926	7,844	967	881	1,027	1,012	4,059	3,898	13,979	13,635
1894	8,640	8,600	925	911	983	963	3,948	3,876	14,496	14,350
1895	8,835	8,825	979	975	1,009	1,025	3,904	3,955	14,727	14,780
Totaux	115,004	114,046	23,337	21,993	15,961	15,421	57,886	56,855	212,188	208,315

(2) **Nombre** de navires, leur tonnage, et nombre d'hommes ayant droit aux primes de pêche chaque année.

Année.	Nouvelle-Écosse.			Nouveau-Brunswick.			Ile du Prince-Édouard.			Québec.			Total.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.
1882	588	22,841	5,343	120	2,171	531	15	389	74	63	2,210	538	786	27,611	6,486
1883	700	29,788	6,238	126	2,102	496	16	450	66	62	2,236	443	904	34,576	7,243
1884	700	29,828	6,327	139	2,289	560	16	582	92	56	1,965	382	911	34,664	7,361
1885	629	27,709	5,897	128	2,120	496	19	597	113	55	1,791	317	831	32,217	6,823
1886	562	25,375	5,022	145	2,628	520	32	1,071	215	52	1,730	320	791	30,804	6,077
1887	566	24,520	4,900	154	2,889	563	38	1,677	338	54	1,883	334	812	30,969	6,135
1888	589	26,008	5,450	150	2,545	544	37	1,245	249	51	1,842	388	827	31,640	6,631
1889	597	27,123	5,684	153	2,590	565	35	1,274	239	48	1,729	330	833	32,716	6,818
1890	540	23,955	4,935	133	2,129	447	32	1,002	203	34	1,182	220	739	28,268	5,805
1891	527	22,780	4,618	124	2,051	411	27	778	155	27	924	168	705	26,533	5,352
1892	507	22,279	4,611	108	1,683	343	30	983	139	23	803	159	668	25,748	5,252
1893	536	23,195	4,780	210	2,922	634	27	910	151	32	952	179	805	27,979	5,744
1894	602	24,735	5,077	238	3,189	721	21	594	114	38	1,066	178	899	29,584	6,090
1895	603	25,018	5,184	238	3,107	764	27	769	129	39	1,262	173	907	30,156	6,250
Totaux	8,246	355,154	74,066	2,166	34,415	7,595	372	12,321	2,277	634	21,575	4,129	11,418	423,465	88,067

(3) NOMBRE de bateaux auxquels la prime a été distribuée, et nombre de pêcheurs qui ont fait la pêche dans ces bateaux.

Année.	Nouvelle-Ecosse.		Nouveau-Brunswick.		Ile du Prince-Edouard.		Québec.		Total.	
	Nombre de bateaux	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.
1882	6,043	12,130	1,024	2,530	1,087	3,070	3,071	5,716	11,225	23,446
1883	6,458	13,553	1,453	3,309	1,098	3,106	3,266	6,188	12,275	26,156
1884	6,257	12,669	1,086	2,505	869	2,346	3,344	6,416	11,556	23,936
1885	6,970	13,396	1,460	3,254	1,006	2,606	3,857	7,485	13,293	26,741
1886	7,140	13,351	1,618	3,567	1,048	2,547	4,303	7,981	14,109	27,446
1887	7,662	13,997	1,804	3,994	1,088	2,711	4,051	7,550	14,605	28,252
1888	7,840	14,115	1,876	4,148	797	2,141	4,259	7,852	14,772	28,256
1889	7,926	14,118	2,237	5,032	1,475	3,568	4,602	8,807	16,240	31,525
1890	8,886	15,738	2,324	5,242	1,192	3,024	4,766	9,241	17,168	33,245
1891	9,525	16,552	1,928	4,126	1,383	3,427	4,865	9,402	17,701	33,507
1892	7,679	12,307	893	1,765	1,021	2,047	4,181	7,693	13,774	23,812
1893	7,308	11,748	671	1,314	985	1,962	3,866	7,245	12,830	22,269
1894	7,956	12,899	661	1,281	913	1,813	3,821	7,139	13,351	23,132
1895	8,222	13,106	737	1,424	998	2,141	3,916	7,877	13,873	24,558
Totaux	105,872	189,679	19,772	43,501	14,960	36,509	56,168	106,592	196,772	376,281

(4) NOMBRE total d'hommes qui ont reçu la prime chaque année.

Année.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Total.
	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	
1882	17,473	3,061	3,144	6,254	29,932
1883	19,791	3,805	3,172	6,631	33,399
1884	18,996	3,065	2,438	6,798	31,297
1885	19,293	3,750	2,719	7,802	33,564
1886	18,373	4,087	2,762	8,301	33,523
1887	18,897	4,557	3,049	7,884	34,387
1888	19,565	4,692	2,390	8,240	34,887
1889	19,802	5,597	3,807	9,137	38,343
1890	20,673	5,689	3,227	9,461	39,050
1891	21,170	4,537	3,582	9,570	38,859
1892	16,918	2,108	2,186	7,852	29,064
1893	16,528	1,948	2,113	7,424	28,013
1894	17,976	2,002	1,927	7,317	29,222
1895	18,290	2,198	2,270	8,050	30,808
Totaux	263,745	51,096	38,786	110,721	464,348

(5) TOTAL des paiements annuels des primes de pêche.

Année.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1882...........	106,098 72	16,997 00	16,137 00	33,052 75	172,285 47
1883............	89,432 50	12,395 20	8,577 14	19,940 01	130,344 85
1884............	104,934 09	13,576 00	9,203 96	28,004 93	155,718 98
1885............	103,999 73	15,908 25	10,166 65	31,464 76	161,539 39
1886............	98,789 54	17,894 57	10,935 87	33,283 61	160,903 59
1887............	99,622 03	19,699 65	12,528 51	31,907 73	163,757 92
1888............	89,778 90	18,454 92	9,092 96	32,858 75	150,185 53
1889............	90,142 51	21,026 79	13,994 53	33,362 71	158,526 54
1890............	91,235 64	21,108 33	11,686 32	34,210 72	158,241 01
1891............	92,377 42	17,235 96	12,771 30	34,507 17	156,891 85
1892............	109,410 39	10,864 61	9,782 79	29,694 35	159,752 14
1893............	108,060 67	12,524 09	9,328 62	28,320 72	158,234 10
1894............	111,460 03	12,690 80	7,875 79	28,040 18	160,066 80
1895............	110,765 27	12,919 32	9,285 13	30,598 27	163,567 99
Totaux...	1,406,107 44	223,295 49	151,366 57	429,246 66	2,210,016 16

LISTE des primes de pêche payées aux navires en 1895.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

* Ce signe indique que quelques-uns de l'équipage ne se sont pas conformés aux règlements et ne sont pas compris dans la colonne de l'équipage.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
							$ c.
94708	Ann Eliza	Digby	62	Arthur W. Longmire	Hillsburn	*13	155 45
72978	Annie Coggins	do	22	David Hayden	Granville, en bas	*2	36 78
94700	Franklin S. Schenck	do	44	Fred. W. Thorn	Thornville	10	114 40
80001	Florence	St-Jean, N.-B.	15	Edward Quinlan	Lac Victoria	*4	35 10
94706	George J. Tarr	Digby	61	John S. Hayden	Victoria-Beach	14	158 60
94693	John H. Kennedy	do	54	Stephen Haynes	do	*9	122 85
83461	Josie L. Day	do	16	Edward Keane	do	*1	24 96
88685	Ladora	St-Jean, N.-B.	12	Stephen Baker	Margaretsville	*2	23 40
83253	Rescue	Annapolis	17	Josiah Burrell	Clementsport	5	44 20

COMTÉ D'ANTIGONISH.

96787	Benecia Boy	Halifax	11	Lawrence Hylan	Havre au Bouche	2	28 60

COMTÉ DE CUMBERLAND.

83261	Economist	Digby	14	James E. Ogilvie	Parrsboro'	*2	30 34
75614	Fawn	do	17	do	do	*2	36 84
103022	May	Parrsboro'	12	Robert Spicer	Île Spencer	*1	19 50

COMTÉ DU CAP-BRETON.

83086	Ada M	Pt-Hawkesbury	20	Mathew Leblanc	Petit Bras-d'Or	*4	43 34
100389	Annie F	Sydney	13	John Farrell	Main-à-Dieu	*3	29 58
85507	Belle of Rome	do	14	C. W. Mann	Gabarouse	4	36 40
100372	Betsy Jane	do	11	Samuel Moore	Petit Bras-d'Or	3	28 60
85381	Champion	do	19	John Williams	Louisbourg	5	49 40
75571	Fanny	Liverpool	16	Stephen Colvez	Petit Bras-d'Or	6	41 60
100383	Florence L	Sydney	10	Peter Leblanc	do	4	26 00
88531	Ida	do	11	Isiah Leblanc	do	3	28 60
74039	James Henry	do	18	Peter Desveau	do	5	46 80
100380	Mary D	do	27	Simon Devoe	do	*6	65 19
92600	Merit	do	13	Alex. Leblanc	do	6	33 80

COMTÉ DE DIGBY.

94696	Annie M. Sproule	Digby	70	John W. Sproule	Digby	*14	170 64
83258	Alfred	do	29	Edwin Haines	Freeport	8	75 40
83431	Acadian	Weymouth	32	Geo. H. Stevens	do	10	83 20
88598	Alph. B. Parker	St-Jean, N.-B.	39	Holland Outhouse	Tiverton	12	101 40
90660	Alice May	Yarmouth	18	Edgar McDormand	Westport	8	46 80
88267	Bessie May	St-Jean, N.-B.	23	E. C. Bowers	Westport	8	59 80
94704	Charles Haskell	Digby	67	Howard Anderson	Digby	*13	157 88

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

Liste des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE DIGBY—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées. $	c.
94698	Carrie H	Digby	20	Augustus Haycock	Westport	7	52	00
74331	Condor	Yarmouth	11	Howard Titus	do	5	28	60
75711	Dove	do	20	Joseph Ossinger	Tiverton	7	52	00
88408	Elihu Burritt	Digby	50	H. B. Allen	Digby	7	130	00
90662	Edward A. Horton	do	67	Joseph E. Snow	do	*14	163	32
94707	Ernest F. Norwood	do	79	do	do	*13	186	16
85683	Edith L.	do	16	R. W. Ford	Westport	*2	29	12
77740	Elmer	do	15	James Gower	do	6	39	00
75757	Etta	Yarmouth	17	Clarence Webber	do	7	44	20
80797	Ella H	Digby	13	Jno. Whiteneck	Freeport	3	33	80
100891	Fleur de Lis	Weymouth	17	Geo. E. Mallett	Anse de Gilbert	*3	38	68
74329	Fairy Queen	Yarmouth	13	Wallace Coggins	Westport	*2	22	54
80798	Freddie G.	Digby	18	Geo. Gower	do	7	46	80
77963	Freeman Colgate	St-André, N.-B.	26	Frank Morrell	do	*8	63	85
75601	Flash	Digby	10	James A. Peters	do	*	13	00
100535	Fairplay	do	11	Casimir Comeau	Métaghan	*1	17	88
83260	Gazette	do	20	D. et O. Sproule	Digby	*	26	00
100537	Gertie H	do	32	Handly Outhouse	Tiverton	10	83	20
90436	Genesta	Barrington	32	George Denton	Westport	10	83	20
80800	Helen Maud	Digby	20	Charles McDormand	do	*7	48	75
88401	Hattie	do	37	Thomas C. Titus	do	7	96	20
100064	Isma	St-Jean, N.-B.	31	Charles Hicks	do	9	80	60
94709	Jennie B. Thomas	Digby	52	Joseph E. Snow	Digby	*4	86	92
80604	Jennie C.	Yarmouth	16	Charles Hicks	Westport	6	41	60
59388	Letitia	St-André, N.-B.	10	P. A. Beliveau	Anse Beliveau	4	26	00
100872	Lizzie Blanche	Weymouth	21	Jno. Theriault	Sandy-Cove	7	53	60
85690	Lora T.	Digby	15	Joseph Thurber	Freeport	7	39	00
54114	Lone Star	Halifax	29	Amos H. Outhouse	Tiverton	10	75	40
80881	Lena May	St-André, N.-B.	18	Freeman Small	do	*5	38	04
85533	Minnie	Yarmouth	12	Edwin Haines	Freeport	6	31	20
85682	Malapert	Digby	23	E. C. Bowers	Westport	9	59	80
80794	Minnie C	do	18	Charles Bailey	do	7	46	80
85687	Mabel	do	38	Wm. M. Denton	do	*10	94	31
100487	Mabel B.	do	57	Chas. E. Finigan	Freeport	11	148	20
94825	On Time	Weymouth	19	Henry Glaven	Westport	9	49	40
75714	Prince	Yarmouth	10	Saml. Thurber	Freeport	*4	23	40
100539	Rowena	Digby	10	Warren Snow	Anse de Smith	*2	21	67
75864	Roving Lizzie	Weymouth	11	Heber Outhouse	Tiverton	5	28	60
83132	Restless	Digby	25	Jackson Coggins	Westport	8	65	00
100609	Swan	Shelburne	56	Edwin Haines	Freeport	*11	139	54
85558	S. A. Crowell	Yarmouth	23	Wallace Gower	Westport	8	59	80
80784	Silver Cloud	Digby	45	John Clifford	Tiverton	13	117	00
38036	Twilight	do	14	Benjamin Taylor	Anse de Smith	3	36	40
75726	Thrush	Yarmouth	13	Frank S. Lent	Freeport	5	33	80
94694	Utah and Eunice	Digby	33	Edward Haines	do	8	85	50
74317	Willie	Yarmouth	22	Johnston Denton	Westport	9	57	20
85559	Willie F.	do	12	F. B. Lent	do	*2	20	80
88264	Walter J. Clarke	Digby	20	Arthur Porter	do	*6	45	50

COMTÉ DE GUYSBOROUGH.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées. $	c.
41771	Atalia	Guysborough	34	Thos. H. Peeples	Havre du Pirate	4	88	40
103453	Anna Maud	Arichat	10	Reuben H. Munro	Whitehead	3	26	00
43109	Chatham Head	Miramichi	24	Wm. England	Middle-Melford	3	62	40
100445	Carrie O.	Canso	12	Samuel Crant	Whitehead	* 3	24	96
38418	Dolphin	Arichat	36	Wm. S. Peart	Guysborough	6	93	60
83180	Friend	Halifax	17	Luke Mannett	Rivière Larry	5	44	20
85382	G. H. Marryatt	do	24	Dnl. Fraser	Mulgrave	4	62	40
94963	Golden Seal	do	32	Edwd. B. Pelrine	Rivière Larry	7	83	20
80999	Guardian Angel	Guysborough	21	Joseph Fougère, jeune	do	5	54	60

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE GUYSBOROUGH—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
							$ cts.
53577	Ilda	Pt-Hawkesbury.	27	Thomas England	Middle-Melford.	* 4	58 50
74355	La Mode	Pictou	26	John O'Neil	Anse de Auld	5	67 60
69964	Lizzie A.	Pt-Hawkesbury.	20	Jno. F. Reeves	Stn de Mulgrave	* 3	45 50
75577	Mary Ann Bell	Lunenburg	33	Joseph O'Neil	Anse de Auld	5	85 80
83408	M. A. Franklyn	Halifax	22	Wm. Doiron	Anse à Charlo	5	57 20
88466	Minnie J	Arichat	10	Perry Munro	Whitehead	3	26 00
69141	Mary Elizabeth	Halifax	16	R. T. Matthews	Hav. au Corbeau	*	20 80
100442	Nellie	Canso	41	Boak et Bennett	Halifax	* 3	73 30
94993	Onward	Charlottetown, I.P.-E.	15	E. C. Whitman	Canso	7	39 00
80970	Orion	Halifax	24	Hubert Richards	Anse de Charlo.	6	62 40
75892	Peter Mitchell	Pt-Hawkesbury.	26	Wm. P. Power	Havre du Pirate	5	57 60
100231	Pearl	Halifax	17	Alex. Keating	Canso	* 2	30 94
92575	Robinetta	do	14	Reuben H. Munro	Whitehead	* 4	32 76
100444	Stella May	Canso	12	James Meagher	Canso	* 4	28 08

COMTÉ D'HALIFAX.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
90866	Alice	Halifax	12	Abraham Cleveland	Dover-Ouest	* 2	26 00
75848	Annie Gaetz	do	36	Jno. G. Weston	Jeddore-Est	9	93 60
100221	Baleka	do	31	Andrew Gray, jeune	Sambro	7	80 60
94662	Bessie Florence	do	12	Chas. W. Twohig	Pennant	3	31 20
90496	Black Prince	do	18	Jas. W. Slaunwhite	Baie Terence	4	46 80
100236	Bessie Jennex	do	80	Wellington Jennex *et al*	Jeddore	*15	201 50
90721	Brilliant Star	do	36	Peter Hartlin	Jeddore-Est	10	93 60
96799	Catherine A. C	do	17	Hezekiah Cleveland	Dover-Ouest	3	44 20
92566	Carrie M	do	12	W. H. Munroe	Sheet-Harbour	2	31 20
74071	Condor	do	20	John Julien *et al*	Chezzetcook-O.	* 3	45 50
92602	Caboodel	do	80	James A. Farquhar	Halifax	*	104 00
85663	Daring	do	18	Chas. Slaunwhite, aîné.	Baie Terence	3	46 80
85655	Daisy	do	16	Saml. Richardson	Havre aux Sauv.	5	41 60
90726	Ellen Maud	do	16	Wm. G. Fleming	Havre Ketch	* 3	33 28
90481	Ella D.	do	32	Archd. Darrach, aîné	Anse au Hareng	* 7	78 00
100220	E. J. Smith	do	11	Jno. J. Smith	Sambro	3	28 60
85738	Emma F.	Lunenburg	13	Amos Graves	Dover-Est	3	33 80
80832	Ella May	do	16	Judson Dauphinee	Village Français	3	41 60
100248	Excelsior	Halifax	14	Joseph Prest	Baie Spry	5	36 40
96785	Eva M. B.	do	45	Daniel Bonang *et al*	Chezzetcook-O.	* 9	102 39
92564	Evangeline	do	23	Henry Young, aîné	Hav. Petpiswick	4	59 80
85644	Flora	Halifax	42	Patrick Scallion	Anse au Hareng	* 9	103 74
100247	Fairy Queen	do	11	Geo. H. Nickerson	Sambro	2	28 60
100259	Florence	do	15	Caleb Gray	do	2	39 00
97046	Fredona	Liverpool	12	Edward Sturmy	Baie Spry	* 3	27 30
88220	Grandee	Halifax	14	Jno. P. Slaunwhite	Baie Terence	3	36 40
100228	Golden Dawn	do	46	Edw. Conrod, P.-G.	Chezzetcook-E.	14	119 60
90489	Greenleaf	do	44	M. Julien, P.-G.	do O.	13	114 40
80996	Gertie Bell	Guysborough	15	Leander York	Passage de l'Est.	6	39 00
69097	Highland Jane	Halifax	32	Geo. Hartlin	Jeddore-Est	10	83 20
83306	Iona	do	26	Andrew Sullivan	Anse au Hareng	* 6	59 16
100212	James R	do	51	C. et A. Mitchell	Jeddore-Est	12	132 60
83303	James Ryan	Port-Medway	48	Wm. Harris	Halifax	*	62 40
75605	Little Annie	Halifax	27	Matthew Lynch	Anse Ferguson.	* 6	61 44
69105	Lady of the Lake	do	20	Richard Christian	Prospect, en h.	6	52 00
94661	L. C. Tough	do	12	Jno. E. Tough	Pennant	3	31 20
94665	Louis Luby	do	41	Wm. J. Lapierre, *et al.*	Chezzetcook-O.	12	106 60
96789	Lydia A. Mason	do	39	Peter Mason, *et al*	Tangier	* 4	91 26
100227	May	do	10	Wm. Heneberry	Sambro	2	26 00
100254	Myrtle M. Gray	do	19	James Gray	Pennant	4	49 40
85664	Mary E	do	14	Andrew Twohig	do	* 2	30 34
100580	Maggie E. C.	Lunenburg	20	David F. Covey	Anse Hackett	5	52 00

Liste des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ D'HALIFAX—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage.	Montant des primes payées.
							$ c.
100238	Mary Bell	Halifax	10	Jno. A. McDonald	Anse Harrigan	* 2	19 50
46498	Mariner	do	56	W. C. et J. H. Henley	Baie Spry	* 8	137 52
96805	Maggie May	do	62	Jeremiah Fillis, *et al.*	Chezzetcook-O.	* 8	123 61
100249	Minnie M.	do	10	John P. Martin	Havre aux nav.	4	26 60
85665	Nellie D.	do	12	Daniel Smith	Sambro	3	31 20
80841	Nina	do	13	Wm. E. Murphy	Owls-Head	3	33 80
100245	Oracle	do	18	Samuel Gray	Sambro	* 3	40 95
64018	Ocean Bride	do	23	Geo. Borgal	Havre Plaisant	6	59 80
100241	Pansy	do	32	Geo. Schnair	Pennant	6	83 20
92571	Primrose	do	14	Angus Gray	do	3	36 40
77787	Rescue	do	20	William Connors	Dover-Est	3	52 00
100474	R. Beatrice	do	19	Isaac Corney	Dover-Ouest	* 4	44 46
100566	Rob S.	do	21	Geo. H. Marryatt	Pennant	2	54 60
75575	Rising Dawn	Lunenburg	18	Frederick Boutilier	Havre aux Sauv.	5	46 80
64869	Sarah L. Oxner	Halifax	34	Edward Hayes	Anse au Hareng	10	88 40
100218	Sarah M. W.	do	14	Hezekiah Wambolt	Havre aux Sauv.	4	36 40
37519	Safeguide	do	36	W. C. Henley	Baie Spry	* 5	80 24
100255	Seaflee	do	12	James Stevens	Hav. aux Moules	3	31 20
103351	True Love	do	10	Jno. E. Arnold	Baie Terence	* 3	22 75
75833	Twilight	do	14	S. Hubly et C. Garrison	Havre aux Sauv.	* 3	29 12
77836	T. W. Smith.	do	35	Charles Beaver	Baie Spry	* 5	78 00
96781	Venture	do	43	Edward Dempsey	Anse au Hareng	11	111 80
97086	Veria G	do	54	Chas. W. Hart	Sambro	11	140 39
100260	Violet	do	12	James H. Smith	do	3	31 20
90485	Violet West	do	36	Thomas Gaetz, *et al*	Seaforth	11	93 60
92578	Willetta	do	12	Joseph Gray	Sambro	3	31 20
61904	Water Lily	do	14	Isaac Morash	Dover-Ouest	* 2	30 34
100226	Willie H. Crosby	do	65	James Julien, *et al*	Chezzetcook-O.	18	169 00
85378	Zephyr	do	16	Robt. Slaunwhite	Baie Terence	5	41 60

COMTÉ D'INVERNESS.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage.	Montant des primes payées.
71302	Alice	Charlottetown, I.P.-E.	10	Patrick Cormier	Chéticamp	5	26 00
103313	Catherine	P't-Hawkesbury	10	Sévérin Chiasson	do	4	26 00
96778	Campania	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. lim	Havre de l'Est	4	28 60
83244	Claribel	Charlottetown, I.P.-E.	19	Chas. Doucet	Chéticamp	5	49 40
85392	Colibri	P't-Hawkesbury	18	James Britt.	Belle Côte	* 4	36 78
96767	Dove	do	49	John Murray	Pt-Hawkesbury	9	127 40
96768	Elizabeth Ann	do	11	Magloire Poirier	Chéticamp	4	28 60
103317	Flying Star	do	11	P. Desveaux et S. Belfontain	do	4	28 60
96774	Florence	do	11	Thomas Poirier	do	5	28 60
103311	Henry L. Phillips	do	78	J. C. Skinner	Port-Hastings	6	202 80
96763	Lelia Linwood	do	67	Peter Paint et Fils	Pt-Hawkesbury	*	87 10
103312	Laura	do	13	Joseph Aucoin	Chéticamp	5	33 80
96775	Louise	do	11	Placide Boudrot	do	4	28 60
103316	Laura	do	10	Ubalde Bourgeois	do	4	26 00
103318	Little Heir	do	19	Eusebe Chaisson	do	5	49 40
103315	Lillie	do	12	Fidèle Chiasson	do	4	31 20
103314	Mary	do	10	John Boudrot	do	4	26 00
69125	May Flower	do	15	Hyacinthe Chiasson	do	6	39 00
96769	Mary Lambert	do	11	Charles Chiasson	do	4	28 60
96779	Majestic	do	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. lim	do	4	31 20
96771	Marie	do	10	Xavier Roach	do	4	26 00
96777	Marie Joseph	do	11	Victor Roach	do	4	28 60
96770	O. L. B	do	12	Gabriel Boudrot	do	4	31 20
96773	Virgin	do	10	Marcelin Leblanc	do	4	26 00
96776	Willie B.	do	11	John F. Roach	do	4	28 60

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE KING.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage.	Montant des primes payées. $ c.
80093	Anna K	St-Jean, N.-B.	14	A. E. Spicer	Harbourville	* 3	31 85
77732	Heather Belle	Digby	13	Joseph Parker	Havre de Hall	3	33 80
103023	Minnie H.	Parrsboro'	12	Edson Bowlby	Ruisseau Canada	* 1	20 80
77967	Naomi	St-André, N.-B.	14	Charles Hagerty	Rocher Noir	3	36 40
94756	Sarah E. Ells	St-Jean, N.-B.	19	Leonard Houghton	Havre de Hall	3	49 40

COMTÉ DE LUNENBURG.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage.	Montant des primes payées. $ c.
100846	Albatross	Lunenburg	26	Abraham Ernst	Baie Mahone	5	67 60
100578	Avon	do	49	Thos. A. Wilson	Bridgewater	*12	118 30
100489	Algoma	do	56	Lemuel Publicover	Lahave	10	145 60
94790	Abana	do	80	James Romkey	do	14	208 00
100170	Atlanta	do	80	Freeman Anderson	Lunenburg	14	208 00
100839	Acalia	do	34	David Berringer	do	4	88 40
94783	Alaska	do	80	Lewis Knickle	do	12	208 00
100472	Arcana	do	80	Alex. Knickle	do	14	208 00
94961	Altona	do	67	Henry Moser	do	13	174 20
94778	Argosy	do	80	Charles Smith	do	12	208 00
100838	Blanche A. Colp	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	14	208 00
100848	Britannia	do	59	Lambert Lohnes	Lahave	* 8	127 84
100571	Britannia	do	80	Charles Smith	Lunenburg	14	208 00
94651	Bessie A.	do	80	M. McGregor	Lahave	14	208 00
94647	Bonus	do	80	Jno. M. Ritcey	La Have	14	208 00
100163	Beauty	do	65	Wm. Sarty	do	10	169 00
92637	Bertie C. H.	do	80	Thomas Hamm	Lunenburg	14	208 00
96823	Burnham H.	do	80	Richard Heckman	do	14	208 00
94782	Bona Fides	do	80	I. Joseph Rudolph	do	14	208 00
96828	Bonanza	do	80	Charles Silver	do	14	208 00
103421	Blenheim	do	80	Charles Smith	do	14	208 00
94648	Batavia	do	80	L. B. Currie	Dublin-Ouest	14	208 00
103430	Beluga	do	80	A. V. Conrad	La Have	12	208 00
94643	Carrie M. C.	do	39	Joshua Coolen	Pte au Renard	8	101 40
94645	C. A. Chisholm	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	11	208 00
94658	C. A. Ernst	do	57	do	do	8	148 20
100159	C. U. Mader	do	80	C. U. Mader	do	14	208 00
100823	Carrie	do	60	Adnah Burns	Dayspring	13	156 00
97081	Carrie	do	80	Jno. M. Ritcey	La Have	14	208 00
100834	Comrade	do	80	Norman Reinhardt	Anse de Getson	14	208 90
90824	Ceto	do	80	A. V. Conrad	La Have	14	208 00
97084	Calla Lily	do	62	Edmund Hirtle	do	13	161 00
100579	Citizen	do	80	M. McGregor	do	16	208 00
96825	Cecilia W.	do	41	Robt. Walfield	Iles La Have	8	106 60
90857	Capio	do	72	G. N. C. Hawkins	Lunenburg	11	187 20
103419	Cordova	do	80	Charles Smith	do	12	208 00
100570	Clarence F.	do	52	David Smith	do	11	135 20
90869	Clara E. Mason	do	80	do	do	14	208 00
103415	Clarence Smith	do	80	G. A. Smith	do	14	208 00
100483	Curfew	do	49	J. D. Sperry	Petite-Rivière	11	127 40
103428	Caldera	do	69	Jacob Weagle	Dayspring	13	179 40
103427	Cymbrian	do	60	Dean Fralick	La Have	13	156 00
88355	D. A. Mader	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	12	208 00
100841	Dora	do	80	W. F. Acker	Lunenburg	14	208 00
97089	Dictator	do	80	S. Watson Oxner	do	14	208 00
90834	Diego	Port-Medway	27	Harris Conrad	Anse de Vogler	* 6	65 19
83308	Ella	Liverpool	10	Jennis C. Hanson	Baie Mahone	2	26 00
103424	Elva M.	Lunenburg	80	C. U. Mader	do	14	208 00
88356	Energy	do	80	do	do	13	208 00
100827	Elnora	do	52	Henry Gerhardt	Kingsbury	*11	129 57
94659	Enterprise	do	80	Wm. Cleversey	La Have	9	208 00
96821	Edgar F. Richards	do	55	Elias J. Richard	do	11	143 00

Liste des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées. $ c.
94650	Elsie	Lunenburg	47	Jno. Schmisser	La Have	7	122 20
94960	Eureka	do	80	Reuben Smith	do	14	208 00
100151	Erminie	do	80	Wm. Young	Lunenburg	13	208 00
100481	Florence	do	29	William Young	Baie Mahone	7	75 40
92638	Florence M	do	80	J. Alex. Silver	Lunenburg	13	208 00
103198	F. B. Wade	Liverpool	80	L. B. Currie	Dublin-Ouest	16	208 00
103429	Fern	Lunenburg	70	Cyrus Walter	La Have	13	182 00
103411	Geneviève	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	14	208 00
100478	Gladiola	do	52	Kenneth Silver	Dayspring	10	135 20
100850	Grace	do	80	Daniel Getson	Anse Getson	14	208 00
94958	Genesta	do	80	Reuben Romkey	La Have (en bas)	14	208 00
97088	Glendale	do	38	Charles Bell	La Have	8	98 80
100488	Gurnet	do	56	Alvin Creaser	do	11	145 60
90862	Grenada	do	80	Alvin Himmelman	do	14	208 00
90582	G. A. Smith	do	80	Jno. M. Ritcey	do	12	208 00
93836	Gleaner	do	80	Samuel Herman	do	14	208 00
9477[illegible]	Galatea	do	80	Jno. B. Young	do	14	208 00
100576	Glad Tidings	do	80	J. Wm. Young	do	17	208 00
97083	Garland	do	51	J. D. Sperry	Petite-Rivière	8	132 60
100825	Georgina	do	34	James Bell, jeune	Dublin-Shore	7	88 40
10048[illegible]	Gallant	do	57	Elias Richard, aîné, P-G	Pointe Getson	12	148 20
100569	Howard Young	do	80	James Young	Lunenburg	14	208 00
90825	Henry N. Batchelder	Port-Medway	80	Henry Selig	Anse Vogler	17	208 00
100156	Hustler	Lunenburg	44	L. B. Currie	Dublin-Ouest	10	114 40
100490	Irene M. B	do	66	Eli Ernst	Baie Mahone	12	171 60
96837	Irvin G	do	80	Israel Spindler	Middle-South	14	208 00
59475	Jessen	do	69	Jno. W. Haughn	La Have	9	179 40
103414	Jennie Myrtle	do	80	M. McGregor	do	16	208 00
94789	Joseph McGill	do	80	Henry Ritcey	do	16	208 00
94785	J. C. Schwartz	do	80	Charles Hewitt	Lunenburg	14	208 00
96830	J. A. Silver	do	80	Charles L. Silver	do	14	208 00
100164	J. H. Ernst	do	80	S. Watson Oxner	do	14	208 00
100837	J. M. Young	do	80	Wm. Young	do	14	208 00
94654	J. W. Geldert	do	80	Jas. W. Geldert	do	14	208 00
103491	Jennie May	do	80	Martin Westhaver	Ruisseau Martin	12	208 00
94780	Laurence	do	80	Abraham Ernest	Baie Mahone	18	208 00
94788	Laura C. Zwicker	do	80	do	do	14	208 00
100830	Loraine C	do	64	Leander Corkum	La Have	13	166 40
96827	Leopold	do	80	Samuel Ritcey	do	14	208 00
96833	L. E. Young	do	80	Benj. Anderson	Lunenburg	14	208 00
96832	Laura M. Knock	do	80	Benj. Knock	do	14	208 00
103418	Leader	do	80	Alex. Knickle	do	14	208 00
100835	Lottie B	do	12	Allan R. Morash	do	2	31 20
103420	Luetta	do	80	David Smith	do	14	208 00
99854	Latona	do	80	S. Watson Oxner	do	13	208 00
83316	Lottie	Port-Medway	80	S. E. Teel	Anse Vogler	14	208 00
100562	Millie L. E	Lunenburg	65	Abraham Ernst	Baie Mahone	12	169 00
103413	Martello	do	65	do	do	10	169 00
96840	Mayflower	do	60	J. H. Dawson	Bridgewater	9	156 00
103422	Mischief	do	80	Thos. A. Wilson	do	16	208 00
83173	Maggie Smith	do	80	Lemuel Smith	La Have (en bas)	10	208 00
100844	Mystic Tie	do	64	Solomon Conrad	La Have (en haut)	9	158 08
100574	Melrose	do	71	Alvin Naugler	La Have	14	184 60
100849	Merl M. Parks	do	80	Simon Parks	do	14	208 00
103425	Majestic	do	80	Reuben Ritcey	do	14	208 00
90823	Miletus	Port-Medway	80	Jno. Shankle	do	12	208 00
100573	Marsala	Lunenburg	38	James Shankle	do	9	98 80
94642	Minnie C	do	55	Edmen Walters	do	12	143 00
94772	Molega	do	80	Benj. Anderson	Lunenburg	14	208 00
94775	Malabar	do	80	R. H. Griffith	do	14	208 00
92633	Magnolia	do	80	Joshua Heckman	do	14	208 00
103412	Minnie B	do	25	Allan R. Morash	do	5	65 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
92640	Minerva	Lunenburg	80	Alex. Strum	Lunenburg	12	208 00
103416	Minnie J. Smith	do	80	Wm. C. Smith	do	16	208 00
92632	Monarch	do	80	J. H. Wilson	do	15	208 00
97100	Maggie M. W.	do	80	do	do	14	208 00
94777	Maurice C. Geldert	do	80	Jno. B. Young	do	14	208 00
100153	Milo	do	80	J. Wm. Young	do	14	208 00
100162	Magic	do	45	J. D. Sperry	Petite-Rivière	8	117 00
100840	Maritime	do	59	Albert McKean	Pleasantville	*10	127 85
97032	Minnie Maud	Liverpool	80	Jno. S. Wolf	Dublin-Ouest	*16	196 46
103426	Melbourne	Lunenburg	61	Eber Gerhardt	La Have	13	158 60
83342	Nova Zembla	do	79	Joseph Hamm	Baie Mahone	13	205 40
88693	Nokomis	do	80	C. U. Mader	do	14	208 00
100485	Nightingale	do	52	W. D. Haughn	La Have	*10	119 60
100831	Nantasket	do	80	Robert Parks	do	14	208 00
90827	Nyanza	do	80	Elias Walter	Lunenburg	14	208 00
94966	Nicanor	do	79	Davis Westhaver	Ruisseau Martin	12	205 40
92636	Nonpareil	do	80	John Zinck	Lunenburg	14	208 00
94641	Ovando	do	80	Jeffrey Publicover	La Have	*11	199 34
100577	Oddfellow	do	58	Thomas Hamm	Lunenburg	12	150 80
94779	O. P. Silver	do	80	Obed Silver	do	14	208 00
94786	Ontario	do	80	Benj. C. Smith	do	13	208 00
85562	Oresa	do	13	Wm. Weinacht	do	4	33 80
100157	Orinoco	do	56	Wm. Westhaver	do	11	145 60
100483	Puma	do	58	Arthur Pentz	La Have	13	150 80
100836	Panama	do	80	Henry Adams	Lunenburg	14	208 00
94774	Puritan	do	80	Theophilus Creaser	Anse Ritcey	14	208 00
100486	Pandora	do	53	Benj. Lohnes	Sud	12	137 80
103171	Ruby	Shelburne	57	Leander Oxner	La Have (en bas)	*10	141 47
100572	Rowena	Lunenburg	51	Wm. Schmeiser	La Have	11	132 60
96334	Robert F. Mason	do	80	Martin Mason	Lunenburg	14	208 00
100473	Rapture	do	57	Alvin Moser	South	12	148 20
88349	Senovar	do	80	Nathan Hiltz	Pointe Martin	12	208 00
100165	Snow Queen	do	67	Leander Meisner	do	12	174 20
94962	Stella E.	do	80	Reuben Ritcey	La Have	14	208 00
94787	Samoa	do	80	James W. Geldert	Lunenburg	14	208 00
100471	Secret	do	80	Jno. B. Young	do	14	208 00
90868	Sadie	do	79	Thomas Backman	Rosebay	14	205 40
92623	Torridon	do	80	M. McGregor	La Have	14	207 00
100475	Tartar	do	61	W. N. Reinhardt	do	13	158 60
100476	Tokalon	do	52	James Richard	do	* 9	122 92
100575	Tyler	do	54	W. A. Zwicker	Lunenburg	10	140 40
103423	Three Cheers	do	80	Jacob W. Sarty	Pleasantville	*15	195 78
94657	T. W. Langille	do	71	Francis Conrad	Middle-South	13	184 60
103417	Uruguay	do	80	Jno. M. Ritcey	LaHave	14	208 00
97098	Urania	do	80	David Heisler	Lunenburg	14	208 00
97099	Union	do	78	Wm. Smeltzer	do	12	202 80
94649	Valenar	do	80	Nathan Hiltz	Pointe Martin	12	208 00
100821	Venus	do	76	Jacob Hiltz	Baie Mahone	12	197 60
94956	Venezuela	do	80	Isaac Corkum	LaHave	12	208 00
83164	Valiant	do	80	Anthony Heckman	do	12	208 00
100826	Vandala	do	72	Albert McKean	Pleasantville	10	187 20
94776	Volunteer	do	80	M. McGregor	LaHave	14	208 00
90597	Vivian	do	80	Arthur H. Zwicker	Lunenburg	14	208 00
85635	Vanilla	do	80	James Romkey	LaHave	12	208 00
94967	White Cloud	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	14	208 00
94953	W. D. Richard	do	80	W. N. Reinhardt	Anse Getson	*15	201 50
96829	Wisteria	do	80	Freeman Anderson	Lunenburg	14	208 00
100152	Werra	do	80	David Smith	do	14	208 00
100842	W. H. Walters	do	80	Thomas Walter	do	14	208 00
100833	Yucatan	do	80	J. Joseph Rudolph	do	14	208 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Écosse.—*Suite.*

COMTÉ DE QUEEN.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage.	Montant des primes payées.
							$ c.
90844	Armada	Guysborough	25	Lysander B. Cohoon	Port-Medway	7	65 00
85564	Bessie Williams	Barrington	77	A. W. Hendry	Liverpool	11	200 20
85478	Glenora	Liverpool	76	James C. Inness	do	14	197 60
103191	Jennie B	do	13	Alexander Shankle	Port-Matoon	* 3	29 58
103197	Marcella	do	80	A. W. Hendry	Liverpool	*13	179 14
75762	May Queen	do	17	Wm. H. Peterson	do	* 1	26 52
83310	Myosotis	Port-Medway	80	Edwin Morine	Port-Medway	14	208 00
61916	Only Son	Liverpool	16	Wm. A. Conrad	Liverpool	* 5	38 14
103194	Oressa	do	10	Winot Arnold	Port-Matoon	* 2	21 67
90832	Ronald H. C.	Port-Medway	55	Lysander B. Cohoon	Port-Medway	11	143 00
103193	Startle	Liverpool	11	Albert Wagner	Port-Matoon	3	28 60
103199	Trilby	do	12	Wm. Wigglesworth	Liverpool	3	31 20
83495	Utopia	do	80	James C. Inness	do	* 9	189 10
97041	W. H. Smith	do	43	Wm. P. Godfrey	Brooklyn	10	111 80

COMTÉ DE RICHMOND.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage.	Montant des primes payées.
69143	Arequippa	Arichat	36	Philip Gruchy	D'Escousse	7	93 60
88456	Alice May	do	39	Wm. LeVesconte	do	10	101 40
77544	Alpha	do	42	do	do	11	109 20
36474	Alexander Fraser	Lunenburg	32	Anselme Samson	do	10	83 20
66681	B. K. Kelly	Halifax	35	Robt. Joyce	do	* 5	83 42
35996	Blue Bell	Arichat	25	Marin Beauséjour	Martinique	9	65 00
38301	B. Weir & Co.	do	25	Célestin Cordeau	Riv. Bourgeois	* 7	60 94
54156	British Lady	Pt-Hawk'sbury	19	Albert Joyce	R. des Habitants	2	49 40
75561	Boreas	Lunenburg	41	John Colford	Port-Richmond	5	106 60
88459	Caroline	Arichat	12	Jno. B. Girroir	Arichat-Ouest	3	31 20
74100	Candid	do	22	Désiré Burke	Riv. Bourgeois	7	57 20
72061	C. P. M.	do	22	Alexander Burke	do	6	57 20
103452	Charlotte	do	73	David Walker	Bassin de la riv. des Habitants.	6	189 80
72058	Daisy	Arichat	34	Placide Richard	Arichat	3	88 40
72052	Dayspring	do	52	Chas. Leblanc	Arichat-Ouest	4	135 20
77822	Eliza Smith	do	44	Alexander Poirier	D'Escousse infér.	12	114 40
75569	Empress	Lunenburg	47	Célestin Poirier	do	*12	117 50
53811	Electric Flash	Halifax	53	Dominique Fougère	Poulamond	13	137 80
38477	Elizabeth	Arichat	18	Placide Burke	Riv. Bourgeois	7	46 80
83033	Emma Proctor	Pt-Hawk'sbury	41	Edward Proctor	R. des Habitants	7	106 60
83395	Elerie	Halifax	29	Lewis Murray	Port-Richmond	3	75 40
74116	Fama	do	44	Wm. LeVesconte	D'Escousse	11	114 40
88462	Fannie S.	Arichat	28	Daniel Sampson	Riv. Bourgeois	* 6	67 60
38481	G. H. B.	do	36	Placide Forgeron	Arichat-Ouest	4	93 60
88599	Guide	Halifax	38	Edward Poirier	D'Escousse infér.	11	98 80
38408	Hector	Arichat	35	George Walker	Bassin	5	91 00
90734	Helen M. Crosby	Pt-Hawk'sbury	64	Wm. Cruickshanks	Port-Richmond	16	166 40
88468	Irene	Arichat	12	David M. Gruchy	Petit-de-Grat	3	31 20
96764	Ida C. Spoffard	Pt-Hawk'sbury	54	Robert Murray	Port-Richmond	7	140 40
88451	Jubilee	Arichat	34	D. Gruchy	D'Escousse	10	88 40
85560	Jacques	Yarmouth	58	Frédéric Poirier	do	*13	140 76
38486	Julia	Arichat	20	Louis Burke	Riv. Bourgeois	* 5	47 67
80972	John Vincin	Sydney	17	Peter Burke	do	* 5	40 52
83135	J. B. M.	Halifax	20	Samuel P. Burke	Saint-Pierre	* 4	43 34
88467	Katie	Arichat	11	David Poirier	D'Escousse infér	3	28 60
80994	L'Esperance	Guysborough	10	Joseph Petitpas	Arichat	3	26 00
72070	Lennox	Arichat	46	D. Gruchy	D'Escousse	12	119 60
37551	Leading Star	Halifax	39	Rémi et Maxime Joyce	do	*11	93 60
88455	Laura Victoria	Arichat	39	John Manger	Cap LaRonde	10	101 40
75875	Lida and Lizzie	do	56	Wm. LeVesconte	D'Escousse	14	145 60
72071	Lumen Diei	do	20	Urbain Sampson	Riv. Bourgeois	6	52 00
74054	Laura E. Douglas	Barrington	39	Joseph Steele	Port-Richmond	6	101 40

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE RICHMOND—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage.	Montant des primes payées.
							$ c.
38516	Lady of the Lake..	Arichat.	26	Peter Landry..... .	Saint-Pierre	7	67 60
88464	Mary E.	do	10	Chas. Wolfe.........	Arichat.........	3	26 00
88463	Maria.............	do	15	Andrew Boudrot.....	Petit de Grat...	3	39 00
38417	Messenger.........	do	30	Cléophas Boudrot.....	Poulamond.. ..	10	78 00
69969	Morning Light.....	Pt-Hawkesbury	39	David Walker.........	Bassin	4	101 40
38522	Mary..............	Arichat.........	23	Isaïe Boudrot.........	Riv. Bourgeois..	7	59 80
72063	May Flower......	do	12	John Burke..........	do ..	6	31 20
88431	Mayflower.........	Halifax.........	21	Docité Fougère.......	do ..	7	54 60
92066	Mary L........ ..	Arichat.........	19	Simon Goyetche.....	do ..	* 5	45 29
83100	Morning Star......	do	13	Albert Boudrot.	R. des Habitants	* 2	28 17
100240	Merrimac..........	Halifax...	58	Albert Martell.. . . .	D'Escousse	15	150 80
74365	Nova Stella........	Arichat.......	53	Léon U. Poirier.......	D'Escousse infér.	15	137 80
72148	Neptune...........	do	26	Henry Sampson. . ..	Riv. Bourgeois..	8	67 60
54139	Ocean Belle........	Halifax.........	20	Isidore Fougère.......	Poulamond......	8	52 00
61630	Olive J............	do	57	Jno. Malcolm.........	Port-Malcolm...	9	148 20
74332	Proditor	do	54	Désiré Poirier.........	D'Escousse infér.	15	140 40
72067	Philomene D... ..	Arichat.........	22	James Walker........	Bassin..........	5	57 20
38462	Partners.	do	26	Thomas Sampson.....	Riv. Bourgeois..	8	67 60
73119	Royal.......	Halifax.........	12	Isaac Dugas	Arichat-Ouest ..	2	31 20
88439	Ripple	do	20	Isidore Boudrot.	Petit de Grat...	4	52 00
75763	Ripple	Arichat	17	David McDonald	Bassin	2	44 20
64033	Ripple	Pt-Hawkesbury	34	Geo. Cruickshanks....	Port-Richmond..	5	88 40
88452	R. Ferguson.......	Arichat.	24	Maurice Burke..	Saint-Pierre	7	62 40
37612	Sea Slipper........	Lunenburg	41	Chas. Manger	Cap La R nde..	11	106 60
85645	Sissie Bell.........	Halifax.........	40	Firmin Fougère.	Poulamond......	*10	99 28
51781	S. E. Cove.......	do	54	Rémi Fougère	do	15	140 40
88465	Stella	Arichat	46	A. J. Boyd...........	Riv. Bourgeois..	12	119 60
92599	Thistle............	Sydney	11	L. Manbourquette	L'Ardoise	* 2	23 84
38480	Two Brothers....	Arichat.	32	Simon Landry	Riv. Bourgeois..	9	83 20
61990	Union.............	Halifax.........	20	Arthur Leblanc......	Arichat.........	3	52 00
71034	Vanguard	do	47	Dom. Boudrot..	Petit de Grat...	* 6	106 94
57662	Village Bride......	do	24	Peter Malcolm	Port-Malcolm ..	5	62 40
38523	Victoria.....	Arichat	24	Henry Burke.........	Saint-Pierre ...	* 6	57 95
94666	Winged Arrow ...	Halifax.........	56	Paul Leblanc	Poulamond......	14	145 60
90723	Winnie L..........	do	31	John Graham	Port-Malcolm.. .	8	80 60

COMTÉ DE SHELBURNE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage.	Montant des primes payées.
90655	Annina	Yarmouth......	11	James Cox...........	Côté Sud	* 5	26 22
90426	Amanda	Barrington	38	Isaac Nickerson	do	10	98 80
94632	A. C. Greenwood...	Shelburne	15	Hugh M. Perry......	Black-Point	5	39 00
100612	Ardella..	do	10	Lyle Martin.... ..	Jordan-Est......	4	26 00
100620	Alina	do	80	Churchill Locke..	Lockeport	*18	202 53
100617	Altona	do	28	Clifford Locke........	do	8	72 80
103178	Alfred........ .. .	do	80	Jno. A. McGowan....	Shelburne	*19	193 84
100813	Blanche	Barrington	24	Jno. T. Duncan.......	Havre de Clark..	9	62 40
97028	Bertha	Yarmouth	10	Edwin Williams	Green Harbour .	* 3	22 75
88551	Blanche M., Thorburn	Shelburne	80	Wm. H. Thorburn....	Baie Jordan	*16	196 46
100604	Bella H. McKinnon	do	35	Clifford Locke	Lockeport	9	91 00
94942	Coronilla	do	23	Wm. H. Kenny	Havre de Clark..	9	59 80
61586	Cepola....	do	80	Wm. A. McDonald ...	Lockeport	8	208 00
96970	Charlie Richardson.	do	26	J. B. Harding	Rockland.. ..	8	67 60
100605	Dawn	Barrington	49	Angus N. Smith......	Barrington	*12	122 50
100819	David James . .	do ..	27	J. J. Duncan.........	Havre de Clark.	9	70 20
90855	Delta..............	Shelburne	24	Leander McKenzie....	Jordan-Est	* 3	44 90
83492	Dessie............	Liverpool	11	E. A. Capstick........	Lockeport	4	28 60
75624	Dwina........ . ..	Shelburne	52	Churchill Locke. .	do	14	135 20
100613	Dove	do	80	Arthur Hood	Shelburne	16	208 00
97023	Edwina...........	Yarmouth.......	11	Leonard Penny	Côté Sud........	* 3	25 03

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE SHELBURNE—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées. $	c.
90712	Ella May	Halifax	19	Leander McKenzie	Jordan-Est	* 3	39	52
93976	Edith	Shelburne	40	Enos Churchill	Lockeport	* 8	98	23
85731	Eva L. H.	do	62	Albert E. Thorburn	Pointe de Sable	13	161	20
90645	Fly	Yarmouth	15	Chas. M. Wickens	Havre de Shag	4	39	00
85476	Fleetwing	Shelburne	11	Wilson Sperry	Green-Harbour	4	28	60
100818	Geneva Ethel	Barrington	29	Chas. E. Kenny	Havre de Clarke	* 8	71	22
103065	Garnet	Yarmouth	27	Edmund K. Snow	Port La Tour	6	70	20
80831	Glide	Lunenburg	16	Wm. McMillan	Lockeport	6	41	60
100815	Happy Home	Barrington	10	Harvey Slate	Cape Negro	4	26	00
90647	Hattie Emeline	Yarmouth	11	Charles Reynolds	Port La Tour, en haut	* 3	21	46
80799	Hattie J	Digby	16	Isaac Nickerson	Havre de Shag	* 6	36	40
97057	Horace B	Liverpool	14	Geo. Hiltz	Lockeport	5	36	40
100607	Icelda	Shelburne	19	Benjamin Hardy	Allandale	5	49	40
103174	Iona	do	15	Wm. L. Ringer	Lockeport	5	39	00
90440	Jennie Frederica	Barrington	40	Peter Kenny	Havre de Clarke	9	104	00
54132	John Franklin	Halifax	18	F. A. Lockhart	Hantsport	*6	43	46
88554	Jersey Lily	Shelburne	80	Enos Churchill	Lockeport	*16	196	46
94941	John Purney	do	80	Geo. H. King	Pointe de Sable	20	208	00
77957	Kedron	Annapolis	22	Churchill Locke	Lockeport	*7	53	63
73967	Katie	Liverpool	14	do	do	*5	33	37
100817	Little Dorritt	Barrington	64	Angus N. Smith	Barrington	*9	136	70
80624	Lima	Yarmouth	12	Wm. Halliday	Pointe à l'Ours	*3	23	40
100320	Lena	Barrington	13	Lovitt Nickerson	Havre de Clarke	7	33	80
90438	Lark	do	13	Samuel Atwood	Parc du Chêne	5	33	80
90429	Lettie May	do	10	David Nickerson	Côté-Sud	*1	17	34
100606	Myra Louise	do	17	Robt. Lowe, aîné	Havre de Clarke	*7	41	44
100816	Mattie G. Morrissey	do	24	D. Morrissey	do	9	62	40
88402	Mizpah	Digby	53	E. Gaskill	North-Head, Gd-Manan, N.-B.	*9	120	58
100614	Mayflower	Shelburne	11	Uriah Williams	Green-Harbour	4	28	60
103175	Myrtle	do	10	Stephen Decker	Petit-Havre	4	26	00
103182	Meta	do	18	Clifford Locke	Lockeport	5	46	80
100619	Mary E. Harlow	do	80	do	do	20	208	00
103173	Mabel	do	21	Jno. Matthews	Rockland	7	54	60
83493	Mary C	Liverpool	80	Wm. McMillan	Lockeport	20	208	00
103177	Mayflower	Shelburne	12	Alfred Swim	do	4	31	20
92568	Mary Kate	Halifax	13	W. B. Lawrence	Shelburne	*4	28	18
83434	Mary May	Barrington	20	Joseph Crow	Pointe de Sable	*6	48	29
103184	Mayflower	Shelburne	26	Nathaniel Vernon	do	*2	42	26
72977	Nellie H. Ham	Digby	26	Charles Anderson	Havre de Clarke	*3	48	29
90439	Oscar F	Barrington	18	Henry D. Cook	Côté-Sud	6	46	80
96977	Oriole	Shelburne	43	Clifford Locke	Lockeport	9	111	80
100820	Ranger	Barrington	11	Thos. K. Nickerson	Doctor's-Cove	*3	25	03
100319	Rob Roy	Yarmouth	12	Freeman Lowe	Havre de Clarke	7	31	20
92320	Rialto	Shelburne	46	A. E. Thorburn	Pointe de Sable	*8	112	96
90648	Stranger	Barrington	15	James C. McGrevy	Centreville	9	39	00
85390	Susan C	do	21	P. P. Smith	do	*4	45	50
90433	Ste. Anne	do	11	J. E. Brown	Havre de Clarke	*3	22	80
100325	Starlight	Yarmouth	10	Stephen M. Goodwin	do	3	26	00
100616	Sea Slipper	Shelburne	11	James V. Euslow	Green-Harbour	4	28	60
85483	Sarah H. Seeton	do	80	Clifford Locke	Lockeport	20	208	00
100814	Three Sisters	Barrington	10	Geo. Crowell	Pointe à l'Ours	*2	19	50
90893	Thomas H	Yarmouth	13	Fred. Nickerson	Havre de Clarke	*7	30	06
103179	Trilby	Shelburne	31	Wm. McMillan	Lockeport	9	80	60
96961	Tivoli	do	24	Wm. J. Doane	Tête-Rouge	7	62	40
90895	Union St. Pierre	Yarmouth	20	Cyrus Nickerson	Havre de Clarke	*6	45	50
100811	Vesta Pearl	Barrington	40	Wm. B. Smith, jeune	do	*8	93	60
100608	Vesper	Shelburne	13	Churchill Locke	Lockeport	5	33	80
100812	Wyvern	Barrington	25	James E. Swim	Havre de Clarke	9	65	00
90430	Will Carleton	do	80	Joseph A. Smith	Port La Tour	16	208	00
85541	Willie M	Yarmouth	24	Loran A. Kenney	Havre de Shag	* 6	57	95
100611	Water Sprite	Shelburne	50	Elijah Nickerson	Havre de Wood	*	65	00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE SHELBURNE—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
77744	Whip-poor-will	Shelburne	17	Jno. Littlewood.	Black-Point	5	44 20
103183	Wren...............	do	18	Wm. McCarthy......	Shelburne	* 6	43 46
75722	Yuba..............	Yarmouth	15	Chas. E. Crowell......	Port La Tour...	3	39 00

COMTÉ DE VICTORIA.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
100388	Hattie	Sydney.........	27	Jno. Fitzgerald......	Cap-Nord	* 5	54 60

COMTÉ DE YARMOUTH.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
94980	Aurore	Yarmouth	80	Leon D'Eon	Pubnico-Ouest..	18	208 00
94977	Civilian	do	80	Chs. D'Entremont	do ..	19	208 00
85536	Circassian	do	80	A. P. Stoneman. ...	Yarmouth	*22	195 52
103063	Defender...........	do	20	Ambrose D'Entremont	Pubnico-Ouest..	* 5	44 58
66679	Diploma	do	80	Nicholas D'Entremont	do ..	19	208 00
90871	Dora	do	63	A. R. Stoneman	Yarmouth......	*19	159 71
103053	Eddie C...........	do	11	J. F. Harding	Argyle, en bas..	3	28 60
97036	Eva...............	do	10	Gabriel Bourque.. . .	Pointe Sluice....	* 3	22 75
85551	Ethel..............	do	80	J. H. Porter et Cie....	Tusket-Wedge..	19	208 00
90654	Flora........... ..	do	64	David D'Entremont..	Pubnico-Ouest..	20	166 40
94972	Florence...........	do	11	Joshua Boudreau	Tusket-Wedge..	5	28 60
85503	G. P. Taylor.......	do	13	W. A. Killam	Yarmouth......	* 4	16 90
90885	Georgina...	do	80	Henry Lewis.	do	*21	203 28
100327	Hattie.............	do	10	Robt. Ellenwood, P.-G.	do	* 5	23 84
85554	Hazel Glen	do	80	Arthur D'Entremont..	Pubnico-Ouest..	*20	198 56
80643	Hazel Dell.........	do	80	Edward F. Parker....	Yarmouth.....	16	208 00
97026	James Farnham ...	do	31	Wm. A. Killam.......	do	* 4	60 46
88587	Jessie May	do	14	Angus Daley	Pubnico-Head ..	* 5	33 37
80641	Jonathan..........	do	69	Zacharie D'Eon.......	Pubnico-Ouest..	19	179 40
88581	Kingfisher.........	do	47	A. F. Stoneman	Yarmouth......	*12	104 25
51972	Lydia Rider........	do	57	Ls. P. D'Entremont...	Pubnico-Ouest..	19	148 20
103059	Lady Bourque.....	do	11	Uriel Bourque	Pointe Sluice....	4	28 60
80614	Louise.....	do	80	J. H. Porter et Cie....	Tusket-Wedge .	19	208 00
90887	L'Etoile..........	do	14	do	do ..	14	124 80
88261	Little Joe	do	18	Edward F. Parker....	Yarmouth.....	* 6	43 46
100329	La Rose........ ...	do	13	Eli Bourque..........	Ruis. à l'Anguille	* 4	30 42
88583	Mary O'Dell.	do	14	David Smith	Anse de Kelly...	3	36 40
85539	Maggie Jane.	do	12	Wm. Robbins.........	Port-Maitland ..	* 3	27 30
103057	May Flower	do	12	James Blades.........	Pubnico-Est	5	31 20
74339	Maitland..........	do	45	Frank Harris.	Sandford	11	117 00
74322	Morning Star	do	25	J. B. Lewis.........	Yarmouth......	9	65 00
90659	N. A. Laura.......	do	59	Thadée D'Entremont..	Pubnico-Ouest..	19	153 40
88596	N. A. Louis.	do	64	Chas. D'Eon..	do ..	20	166 40
90892	Nellie......	do	59	J. H. Porter et Cie....	Tusket-Wedge..	19	153 40
85553	Onyx	do	80	Edward F. Parker....	Yarmouth.	16	208 00
90873	Primrose	do	34	H. P. D'Entremont...	Pubnico-Est, en bas..... ...	*10	84 39
100313	Souvenir.	do	71	S. D. D'Entremont ...	Pubnico-Ouest..	20	184 60
100323	Senora............	do	80	M. A. Surette	do ..	23	208 00
75724	Sea Foam	do	75	J. H. Porter et Cie....	Tusket-Wedge..	*19	190 13
96962	Sun Rise	do	18	J. E. Crosby..........	Yarmouth......	* 2	31 20
88589	Sandford	do	20	W. A. Killam	do . ..	* 4	40 87
100312	S. C. Hood........	do	12	Timothy Powell......	do	3	31 20
88597	Uncle Sam	do	80	James Amiro.........	Pubnico-Ouest..	24	208 00
90896	Wapiti	do	80	A. P. Stoneman.......	Yarmouth. ...	18	208 00
88260	William C. Allan..	do	11	James E. Morris	do	* 2	21 46
90897	Wrasse	do	56	A. P. Stoneman......	do	*18	141 77
90882	Will-o'-the-wisp....	do	51	do	do	*19	129 29

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées. $ c.
94727	Aurelia	Saint-Jean	22	James Scovil	Grand Manan	* 4	47 68
74326	Dreadnaught	Yarmouth, N.-E	19	Alfred Stanley	Flagg's-Cove	3	49 40
103118	Della F. Tarr	Saint-André	34	C. H. Greenwood	Wilson's-Beach	* 6	82 09
80803	Exenia	Windsor, N.-E.	18	Wm. F. Parker	Havre-au-Castor	3	46 80
83202	Enchantress	Saint-André	10	Peter Dixon	Flagg's-Cove	3	26 00
92516	Emma	do	22	Robt. Ellis	Baie Maces	5	57 20
80882	Ella Mabel	do	14	Walter Calder, jeune	Welchpool	3	36 40
92505	Edith R	do	47	Richardson et Conley	Iles Ouest	7	122 20
94834	Flora Wooster	do	22	Andrew McGee	Back-Bay	4	57 20
88276	Falcon	do	12	James Lawson	Flagg's-Cove	3	31 20
92511	Fleetwing	do	11	Alden McFarlane	do	* 2	23 84
97146	Free Trade	do	10	Geo. Scott	do	*	13 00
94835	Georgie Linwood	do	25	Wm. Hawkins	Havre-au-Castor	* 4	58 50
97150	Gleaner	do	13	Andrew McGee	Flagg's-Cove	2	33 80
92508	Grey Eagle	do	13	N. Mitchell, jeune	Welchpool	3	33 80
59379	Gazette	do	47	Wm. Watt	Flagg's-Cove	* 8	109 98
80650	Happy Home	Yarmouth, N.-E.	14	John A. Doon	Black's-Harbour	* 2	27 30
94839	Harry	Saint-André	14	Wm. J. Tucker	Flagg's-Cove	3	36 40
83463	Havelock	do	33	Wm. James	Wilson's-Beach	5	85 80
92507	Kinetics	do	10	Andrew McGee	Back-Bay	* 1	19 50
88273	Lillian E	do	13	do	do	3	33 80
59395	Little Minnie	do	14	do	do	* 2	27 30
75598	Lizzie Jane	Digby, N.-E.	18	Charles Green	Fair-Haven	3	46 80
77766	Laconic	Shelburne, N.-E.	15	Jno. Dixon	Flagg's-Cove	3	39 00
88407	Linnet	Digby, N.-E.	15	James Scovil	do	3	39 00
83426	Louisa	Saint-Jean	16	Wm. Shaw *et al.*	Lepréau	* 4	37 44
59342	Lizzie McGee	Saint-André	14	Andrew McGee	Back-Bay	* 3	27 31
77965	Lydia B	do	18	J. M. et W. Calder, j.	Welchpool	3	46 80
103117	Margaret	do	49	Milton Eldridge *et al.*	Havre-au-Castor	* 9	121 03
85442	Mystery	do	14	C. Dixon et Jno. Moses	Flagg's-Cove	3	36 40
92514	Maggie Jane	do	10	John Thomas	do	4	26 00
88277	Maggie Jane	do	18	Thomas Bright	Seely's-Cove	* 1	31 20
92509	Mary Jane	do	13	A. et W. Calder	Welchpool	3	33 80
97143	Ocean Gem	do	15	Lewis Frankland	WhiteHd. Island	* 2	32 50
92518	Peril	do	18	G. Dixon et M. Eldridge	Havre-au-Castor	3	46 80
75547	River Rose	Barrington, N.-E	13	John Wills	White-Head	* 4	30 42
88272	Simeon H. Bell	Saint-André	14	Moses et Chas. Dixon	Flagg's-Cove	3	36 40
88414	Trumpet	Saint-Jean	20	Geo. U. Wright	Havre-au-Castor	3	52 00
97145	Thistle	Saint-André	12	Frank Ingersoll	Flagg's-Cove	*	15 60
59387	Telephone	do	19	James Brown *et al*	Wilson's-Beach	3	49 40
88282	Veritas	do	10	Simon Leonard	Leonardville	* 1	17 34
103111	Volunteer	do	13	A. W. Ingersoll	Woodw'rd's Cove	3	33 80
94832	Venus	do	42	Simon Brown	Wilson's-Beach	7	109 20
77969	Wave Queen	do	11	H. W. Foster	Grand-Havre	4	28 60
92512	Water Witch	do	11	R. A. Main	Woodw'rd's Cove	* 3	25 03

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées. $ c.
103275	Anna Helen	Chatham	12	Colin C. Turner	Tracadie	3	31 20
100960	Annie M	do	11	W. S. Loggie	Chatham	4	28 60
103081	Albatross	do	13	Thomas Ahier	Shippégan	3	33 80
100987	Arabi	do	12	Philip Rive	Caraquet	3	31 20
100990	Alberta	do	11	do	do	3	28 60
96739	Angeline	do	14	Octave Gionet	do	3	36 40
103085	Argentina	do	12	Vital Lanteigne	do	3	31 20
103071	Anglesca	do	12	Hyacinthe LeBoutillier	do	3	31 20

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc., Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées. $ c.
100984	Alice	Chatham	11	Chas. DeGruchy	Percé	3	28 60
100309	Adeline Gladys	do	12	Richard Young	Petite Lamèque.	3	31 20
92419	Anna	do	12	Docité Chiasson	Lamèque	3	31 20
72099	Adeline	do	12	Auguste Poulin	do	3	31 20
80716	Annie	New-Carlisle, Q.	10	Robert Rivers	Phare de Miscou	*3	22 75
103279	Alice Maud	Chatham	10	Peter Fiott	Caraquet	3	26 00
97194	Alika	do	12	Lange Poulin, aîné	Lamèque	3	31 20
96725	Bessie T	do	10	Colin C. Turner	Tracadie	3	26 00
103072	Ben Hurr	do	11	John Young	do	4	28 60
100975	Big Bear	do	10	Robert Young et Fils	Caraquet	3	26 00
100783	Belle	do	11	do	do	3	28 60
100909	Bluenose	do	11	Joseph Sewell	do	3	28 60
100780	Brittannic	do	12	Colson Hubbard	do	3	31 20
100299	Blanchard	do	12	Peter Fiott	do	3	31 20
100983	Bee	do	11	Chas. DeGruchy	Percé	3	28 60
61431	Bee	do	11	Paul Noël	Lamèque	3	28 60
72079	Betsy	do	13	Sébastien Noël	Petite Lamèque.	3	33 80
101000	Condor	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	26 00
103083	Corsair	do	10	do	do	4	26 00
100988	Cæsar	do	10	Philip Rive	Caraquet	3	26 00
100774	Calliope	do	12	do	do	4	31 20
100789	Chazalie	do	11	Robt. Young et Fils	do	4	28 60
100784	Charlotte	do	13	do	do	3	33 80
103271	Celia	do	11	Dominique Gallien	do	3	28 60
100971	Cyprien	do	10	Elie Sivret	do	3	26 00
100916	Cygnet	do	12	Geo. Romeril	Paspébiac	3	31 20
96730	Christina	do	11	Chas. DeGruchy	Percé	3	28 60
103076	Dipper	do	11	W. S. Loggie	Chatham	3	28 60
100999	Dove	do	11	Thos. Ahier	Shippégan	3	28 60
100913	Daffodil	do	10	do	do	3	26 00
100915	Dawn	do	12	Geo. Romeril	Paspébiac	3	31 20
100917	Dora	do	11	do	do	3	28 60
92412	Dollie Dutton	do	13	Richard Young	Petite Lamèque.	4	33 80
100998	Eagle	do	10	Thos. Ahier	Shippégan	4	26 00
100911	Emperor	dc	10	do	do	3	26 00
103090	Etna	do	11	Philip Rive	Caraquet	3	28 60
100772	Estelle	do	13	do	do	3	33 80
100905	Evangeline	do	10	do	do	3	26 00
100293	Eliza	do	15	Robert Young et Fils.	do	3	39 00
100786	Empress	do	12	do	do	12	31 20
100787	Ethel	do	11	do	do	3	28 60
96723	Emma	do	15	Ludger Duguay	Ile de Shippégan	3	39 00
96737	Elmina	do	11	Jacques Noël, aîné	Lamèque	4	28 60
61405	Fly	do	11	Alex. McLaughlin	Tracadie	4	28 60
100977	Fly	do	12	Charles DeGruchy	Percé	3	31 20
96736	Fly	do	14	Richard Young	Petite Lamèque.	4	36 40
103001	Falcon	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	26 00
100913	Foam	do	10	do	do	3	26 00
100782	Flying Foam	do	12	R. Young et Fils	Caraquet	3	31 20
85699	Four Sisters	do	10	Marcel Caron	do	3	26 00
103077	Fame	do	10	W. S. Loggie et Cie	Shippégan	4	26 00
61445	Flavie	do	13	Théophile Duguay	Lamèque	4	33 80
100298	Fisher	do	12	Elie Chiasson	Petite Lamèque.	4	31 20
92418	Grip	do	12	James Davidson	Tracadie	* 2	26 00
100993	Garfield	do	10	Philip Rive	Caraquet	3	26 00
100964	Gladstone	do	10	do	do	3	26 00
100989	Gladiator	do	11	do	do	3	28 60
100992	Great Mogul	do	11	do	do	* 2	23 84
100790	Guiding Star	do	11	R. Young et Fils	do	3	28 60
103086	Gipsy	do	20	J. R. Chiasson	do	3	52 00
100910	Gleaner	do	13	Luc Lanteigne	do	3	33 80
100954	Gazelle	do	10	Colson Hubbard	do	4	26 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER—*Suite.*

Numéro official.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
							$ c.
100919	Gazelle	Chatham	12	Geo. Romeril	Paspébiac	3	31 20
100778	Gambetta	do	12	Colson Hubbard	Caraquet	3	31 20
106968	Gem	do	11	Chas. DeGruchy	Percé	3	28 60
96733	Gem	do	12	Richard Young	Petite Lamèque	4	31 20
103282	Gilnockie	do	11	Robert Young et Fils	Caraquet	3	28 60
100994	Hercules	do	10	Philip Rive	do	3	26 00
100906	Hotspur	do	10	do	do	3	26 00
61425	Hope	do	13	Geo. Romeril	Paspébiac	3	33 80
100956	Harold N	do	12	W. S. Loggie et Cie	Shippégan	3	31 20
100903	Hope	do	12	Robt. Young et Fils	Caraquet	3	31 20
100997	Ivanhoe	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	26 00
96724	Isabel	do	11	Pierre Noël	Lamèque	3	28 60
100958	John B	do	11	W. S. Loggie	Chatham	3	28 60
100965	Josephine	do	11	Philip Rive	Caraquet	3	28 60
100969	John Bull	do	10	Joseph Sewell	do	3	26 00
103289	Jersey Lily	do	12	Thomas Ahier	Shippégan	3	31 20
103281	Japan	do	11	R. Young et Fils	Caraquet	3	28 60
100981	Kite	do	11	Chas. Degruchy	Percé	3	28 60
103288	Kite	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	26 00
103283	Kohinoor	do	13	Philip Rive	Caraquet	3	32 80
103075	Lilly Belle	do	14	W. S. Loggie	Chatham	4	36 40
103003	Lark	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	26 00
103089	Lady Maud	do	11	Philip Rive	Caraquet	3	28 60
100902	Lord Stanley	do	10	R. Young et Fils	do	3	26 00
100972	Lizzie D	do	11	do	do	3	28 60
100951	Leo	do	13	Hyacinthe Lanteigne	do	4	33 80
100980	Lynx	do	11	Chas. DeGruchy	Percé	3	28 60
103280	Lily	do	11	Peter Fiott	Caraquet	3	28 60
92413	Mary Jane	do	14	Théodore Savoy	Tracadie	4	36 40
88669	Morning Star	do	12	Gustave Gionet	Pokemouche	3	31 20
92420	Mary Louise	do	13	Richard LeBreton	do	* 2	25 36
100781	Mary Louise	do	11	Colson Hubbard	Caraquet	* 2	23 84
100957	Mary R	do	12	W. S. Loggie	Chatham	3	31 20
100785	Midnight	do	11	Robt. Young et Fils	Caraquet	3	28 60
103088	Max	do	10	Maxime Cormier	do	3	26 00
85692	Mary	do	11	Isaïe Godin	do	3	28 60
103084	Mary Emma	do	11	Onésime Poulin	do	3	28 60
100295	Marie Louisa	do	18	Joseph Poulin	do	4	46 80
100955	Majestic	do	10	Colson Hubbard	do	3	26 00
100779	Mermaid	do	11	do	do	3	28 60
100300	Mikado	do	13	Peter Fiott	do	3	33 80
61447	Merida	do	13	André Aché	Lamèque	4	33 80
72100	Marie	do	11	Onésime Chiasson	do	4	28 60
100292	Marie Joseph	do	12	Lazare Gauvin	Petite Lamèque	3	31 20
103278	Marie Celia	do	13	Lange Albert	Anse Bleue	4	33 80
100991	MacMahon	do	11	Philip Rive	Caraquet	3	28 60
100970	Nellie	do	11	Dominique Gallien	do	3	28 60
103284	Normandy	do	11	Philip Rive	do	3	28 60
103005	Osprey	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	4	26 00
103004	Oriole	do	11	do	do	* 2	23 84
96732	Providence	do	10	J. L. Robichaud	do	4	26 00
72076	Providence	do	12	Thomas Ahier	do	3	31 20
96740	Providence	do	13	Prosper Albert	Caraquet	3	33 80
103080	Ptarmigan	do	11	Thomas Ahier	Shippégan	3	28 60
100996	Parisian	do	10	Philip Rive	Caraquet	3	26 00
100776	Patrick	do	11	do	do	3	28 60
100904	P.T.S	do	11	Thomas Sivret	do	3	28 60
100297	Palma	do	14	Olivier Duguay	Lamèque	4	36 40
100967	Queen	do	10	Robert Young et Fils	Caraquet	3	26 00
103272	Red Weasel	do	11	John Young	Tracadie	* 2	23 84
103074	Raleigh	do	10	W. S. Loggie	Chatham	3	26 00
103078	Reward	do	13	Jas. DeGrace	Shippégan	3	33 80

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées. $ c.
100773	Rupert	Chatham	12	Philip Rive	Caraquet	3	31 20
100775	Red Gauntlet	do	11	do	do	3	28 60
100908	Rosalie	do	10	E. LeBoutillier	do	3	26 00
100952	Replevin	do	10	Geo. Romeril	Paspébiac	3	26 00
97191	Rita	do	12	Chas. DeGruchy	Percé	3	31 20
100979	Ranger	do	10	do	do	3	26 00
96727	Ryse	do	11	Sinaié Aché	Lamèque	3	28 60
92404	Rosa	do	17	F. O. Aché	do	4	44 20
61438	Rosane	do	13	Aimé Duguay	do	3	33 80
103273	Russell	do	10	Jno. M. Ward	Ile Miscou	3	26 00
103287	Raven	do	11	Thomas Ahier	Shippégan	4	28 60
100961	Silver Moon	do	14	W. S. Loggie	Chatham	4	36 40
103006	Swallow	do	11	Thos. Ahier	Shippégan	3	28 60
100963	Stanley	do	10	Philip Rive	Caraquet	3	26 00
100788	Sir Charles	do	11	R. Young et Fils	do	3	28 60
100901	Sea Flower	do	12	do	do	3	31 20
100914	Sea Flower	do	11	Geo Romeril	Paspébiac	3	28 60
100974	Sivret	do	10	R. Young et Fils	Caraquet	3	26 00
100907	Sarah	do	10	do	do	3	26 00
100986	Swift	do	11	Maxime Cormier	do	3	28 60
103010	Sarah B	do	10	J. N. Lanteigne	do	3	26 00
103087	Stanley	do	10	Théotime Poulin	do	3	26 00
100978	Speedy	do	11	Chas. DeGruchy	Percé	3	28 60
100982	Snowdrop	do	11	do	do	3	28 60
100959	Sea Bird	do	10	W. S. Loggie et Cie	Shippégan	3	26 00
100308	St. Joseph	do	12	Adolphe Aché	Lamèque	4	31 20
74401	Sara	do	11	Nazaire Noël	do	3	28 60
96731	Sea Star	do	13	Joseph Savoy	Shippégan	3	33 80
92408	Sarah, A. W	do	15	Robt. J. Wilson	Miscou	3	39 00
103286	Snipe	do	11	Thomas Ahier	Shippégan	4	28 60
103082	Thrush	do	10	do	do	3	26 00
100777	Teutonic	do	11	Colson Hubbard	Caraquet	3	28 60
100918	Tickler	do	12	Geo. Romeril	Paspébiac	3	31 20
96738	Three Brothers	do	12	Richard Young	Petite Lamèque	4	31 20
100771	Umbria	do	12	Philip Rive	Caraquet	3	31 20
103274	Vesuvius	do	10	Geo. D. Mallet	Shippégan	3	26 00
100995	Voltaire	do	10	Philip Rive	Caraquet	3	26 00
100966	Von Molke	do	11	do	do	3	28 60
103285	Valkyrie	do	12	do	do	3	31 20
88663	Wm. Sinclair	do	17	W. S. Loggie	Chatham	5	44 20
103079	Wren	do	11	Thos. Ahier	Shippégan	3	28 60
100973	World's Fair	do	11	R. Young et Fils	Caraquet	3	28 60
100953	White Wings	do	10	do	do	3	26 00
100985	Wasp	do	12	Chas. DeGruchy	Percé	3	31 20
96735	White Fish	do	12	Joseph Savoy	Lamèque	4	31 20
100920	Zephyr	do	12	Geo. Romeril	Paspébiac	3	31 20

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

83105	Katie Bell	Chatham	11	Mathurin Breaux	Néguac	3	28 60

COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

94959	Winnie, G. S	Lunenburg, N.-E	26	Donald McGregor	Dalhousie	*5	60 84

Liste des primes de pêche payées aux **navires**, etc., Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTE DE SAINT-JEAN.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
							$ c.
88270	Alice May	Saint-Jean	10	Jos. Shoebridge	Saint-Jean	2	26 00
88387	Comet	Windsor, N.-E.	10	W. E. Belding	Havre Chance	2	26 0
103114	Edward Morse	Saint-André	32	John Butler	Musquash	6	83 20
59373	E. M. Oliver	do	14	Chas. Harkins	Havre Dipper	3	36 40
88253	E. B. Collwell	Jaint-Jean	19	A. Thompson	do	5	49 40
103114	Ethel	Saint-André	10	Wm. J. Galbraith	Pisarinco	3	26 00
77783	Lost Heir	Saint-Jean	15	Hy. Alston	do	5	39 00
42089	Lily	Saint-André	10	Francis Campbell	Havre Dipper	2	26 00
59326	Maud Holmes	do	21	Patrick Murray	do	*3	47 78
59322	Sea Flower	Saint-Jean	11	James Thompson	Havre Chance	3	28 60
97149	Winnie	Saint-André	12	Robt. McLellan	Havre Dipper	2	31 20

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

COMTÉ DE KING.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
							$ c.
96924	Brother and Sister.	Charlottetown..	26	Wm. Lord........	Souris..........	*5	57 95
74141	Belle...............	Guysboro', N.-E.	31	Alex. Jackson.........	Hav. Murray-N.	4	80 60
69132	Belle of the Bay....	do	20	John Gosbee, P.-G..	Rivière Murray.	*	26 00
92675	Can't Help It	Pictou, N.-E ...	40	John Herring..........	Hav. Murray-S.	8	104 00
38335	Elizabeth	Arichat, N.-E...	17	Daniel Hemphill......	Georgetown.....	*5	40 52
83196	Ethel Blanche.....	Pictou, N.-E....	17	James Penny, jeune...	Hav. Murray-S..	4	44 20
100691	Francis E. Willard.	do	23	Benj. H. Herring.....	do	*4	53 82
75552	Hannah Eldridge..	Halifax, N.-E...	57	Henry Dicks..........	Georgetown.....	4	148 20
90640	Lorena............	Charlottetown..	11	Peter Stewart.........	Souris..........	*3	22 88
69109	Marcella Butler....	Halifax, N.-E...	38	Jno. Hemphill........	Georgetown.....	4	98 80
90639	Morell.	Charlottetown..	16	Edward Delorey .. .	do	3	41 60
100696	Marion Emerson...	Pictou, N.-E....	30	Reuben Cahoon.......	Cap à l'Ours....	4	78 00
94667	Nettie M. G.......	Halifax, N.-E...	32	John Cahoon..........	do	*5	76 27
88350	Orion	Charlottetown..	28	Aaron Cogswell......	Georgetown.....	14	202 80
96761	Quick	Port-Hawkesbury, N.-E....	13	Reuben Bisson........	Souris..........	*2	25 36
90488	Wave	Charlottetown..	19	James Delorey........	Georgetown.....	3	49 40
88228	Welcome..........	do	33	Walter Millar.........	Hav. Murray-N.	*6	79 68

COMTÉ DE PRINCE.

71310	Black Watch.......	Charlottetown..	24	Benj. Perry...........	Alberton	5	62 40
92467	Golden Ball........	do	12	Wm. Cousins.........	Lot 4.........	2	31 20
80928	L. H. Davies.......	do	33	Gallant et Pino..	Bloomfield......	*9	81 51
75891	May Queen	Chatham, N.-B..	23	James Richard........	Alberton	*5	54 82
94992	Sarah P. Ayer.....	Charlottetown..	64	Jno. Champion..	do	13	166 40
92610	S. A. Parkhurst....	do	44	Thos. B. Woodman....	do	*2	68 64
83096	St. Patrick.........	do	16	Jno. White...........	Anse Fortune...	*3	36 40
96926	Sea Foam....	do	15	Wm G. Ramsay.... .	Princetown.....	4	39 00

COMTÉ DE QUEEN.

92466	G. H. Gardner.....	Charlottetown..	17	Isaac Marshall........	Rustico-Nord...	*3	38 68
96936	Katie and Ella.....	do	20	G. H. Toombs........	Charlottetown..	5	52 00

Liste des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Fin.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTÉ DE GASPÉ.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
							$ c.
73495	Canadienne	Halifax, N.-E.	53	J. N. Arseneau	Grindstone	11	137 80
96766	Golden Rule	Port-Hawkesbury, N.-E.	42	J. P. Savage	Amherst, M.I.	9	109 20
94675	Success	Halifax, N.-E.	16	R. J. Leslie	do	3	41 60

COMTÉ DE SAGUENAY.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. de l'équipage payé.	Montant des primes payées.
74270	Amarilda	Québec	24	Pierre Bernier	Bic	2	62 40
85756	Aristile	do	19	Cléophas Vézina	Saint-Michel	4	49 40
100857	Alix	do	13	Alfred Tremblay	Montmagny	2	33 80
42436	Amelia	Gaspé	50	Paul Cormier	Pte-Esquimaux	8	130 00
100463	B. C.	Québec	15	François Métivier	Montmagny	2	39 00
83370	C. M. G. P.	do	46	J. B. Petipas	Pte-Esquimaux	* 8	112 96
61966	D. Cronan	Halifax, N.-E.	40	Nazaire Cormier	do	6	104 00
59909	Elizabeth	Québec	27	Joseph Caron	Sandy-Bay	4	70 20
80754	Eugenie	do	48	André Vigneau	Pte-Esquimaux	6	124 80
92586	Golden Bow	Gaspé	61	Matthew Allison	Riv. du Tonnerre	4	158 60
75679	Gleaner	Québec	41	Luc Cormier	Pte-Esquimaux	* 8	100 68
85750	H B.	do	57	Edouard Boudreau	do	4	148 20
66259	Katie E. Stuart	Halifax, N.-E.	54	James Buckle	Bonne Espérance	* 6	122 86
103355	La Clerina	Québec	20	Narcisse Levesque	Ile Verte	*	26 00
103136	Maria Claude	do	21	Ulric Couillard	Sandy-Bay	* 2	45 50
100464	Marie Oliva	do	12	Horace Demeule	Ile aux Coudres	3	31 20
100469	Marie Victoire	do	20	A. Pedneau	do	4	52 00
80734	Marie Louisina	do	29	Désiré Morin	L'Islet	6	75 40
[illegible]9584	Marie Louise	do	23	Pierre Ouellette	Québec	4	59 80
69380	Marie Anne	Gaspé	36	Chas. Landry	Pte-Esquimaux	7	93 60
69382	Marie du Sacré Cœur	do	46	Paul Landry	do	6	119 60
42434	Marguerite	Québec	27	Guillaume Duguay	Cailles-Rouges	* 1	52 65
55863	Marie Adelmina	do	13	Cyrille Levesque, aîné	Ile Verte	2	33 80
77866	Pioneer	do	39	Wm. Lebrun	Pte-Esquimaux	6	101 40
75445	Phœnix	Gaspé	28	Louis Vigneau	do	4	72 80
103358	Romeo	Québec	22	Louis Pineau	Bic	2	57 20
74335	Safe	Yarmouth, N.-E.	35	Cyrille Giasson	Sept-Isles	3	91 00
100362	St. Louis	Québec	23	A. Bergeron	Ile aux Coudres	5	59 80
103133	Snowshoe	do	20	Ferdinand Buteau	Berthier	4	52 00
103359	Steadfast	do	40	Joseph Gagné	Balbaie	5	104 00
80753	Stella Maris	do	51	Ls. Cummings	Pte-Esquimaux	* 8	119 34
69591	Ste. Marie	do	37	Alex. Shearer	do	* 4	86 58
73026	Ste. Anne	do	20	A. et L. Michaud	Ile Verte	*	26 00

ANNEXE N° 3.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

District N° 1.—Comprenant les quatre comtés de l'Ile du Cap-Breton.
Inspecteur, A. C. Bertram, Sydney-Nord, C.B.

District N° 2.—Comprenant les comtés de Cumberland, de Colchester, de Pictou, d'Antigonish, de Guysborough, de Halifax et de Hants.
Inspecteur, Robert Hockin, Pictou.

District N° 3.—Comprenant les comtés de King, d'Annapolis, de Digby, de Yarmouth, de Shelburne, de Queen et de Lunenburg.
Inspecteur, L. S. Ford, Milton.

DISTRICT N° 1.

RAPPORT ANNUEL TOUCHANT LES PÊCHERIES DE L'ILE DU CAP-BRETON, COMPRENANT LES COMTÉS DU CAP-BRETON, D'INVERNESS, DE RICHMOND ET DE VICTORIA.

SYDNEY-NORD, C.B., 2 janvier 1896.

A l'honorable ministre
de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant les pêcheries de l'île du Cap-Breton, pour l'année 1895, ainsi qu'un résumé synoptique des rapports des officiers locaux des pêcheries, les tableaux statistiques, et les relevés comparatifs ordinaires.

Dans un rapport préliminaire j'ai fait entrevoir la probabilité d'une diminution dans le rendement de la pêche pour cette année. Je regrette de dire que de fait mes prévisions se sont réalisées.

Voilà pourquoi, en raison de la diminution considérable qui a affecté cette industrie, comparativement à 1894, j'ai essayé, dans le tableau qui suit d'indiquer les pertes moyennes subies par nos pêcheurs. On remarquera que la perte, par tête, a été plus forte dans les comtés de Cap-Breton et d'Inverness; dans le premier de ces comtés, la diminution s'est fait sentir surtout dans la pêche du maquereau et de la morue; dans le deuxième, les pêcheurs en plus grand nombre n'ont obtenu qu'un moindre succès respectif.

Comtés.	Pêcheurs.		Augmentation.	Diminution.	Rendement par tête		Diminution.
	1894.	1895.			1894.	1895.	
Cap-Breton	1,554	1,502	....	52	148·61	127·79	20·82
Inverness	2,214	2,256	42	....	146·90	140·00	12·28
Richmond	2,434	2,457	23	....	177·67	154·33	23·34
Victoria	1,449	1,463	14	......	130·25	123.57	6·68

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

Le nombre d'hommes qui se sont livrés à l'industrie de la pêche a été un peu plus considérable qu'en 1894, mais en jetant un coup d'œil sur le tableau comparatif suivant, qui donne le nombre de bateaux et des hommes employés dans les pêcheries, on constate qu'il y a eu peu de variation d'année en année.

Comtés.	Tonnage des vaisseaux.		Equipage.		Bateaux employés.		Equipage.	
	1894.	1895.	1894.	1895.	1894.	1895.	1894.	1895.
Cap-Breton........	182	174	55	56	818	800	1,498	1,446
Inverness.................	422	509	95	127	808	832	2,119	2,129
Richmond..............	2,185	2,297	504	543	1,305	1,379	1,930	1,914
Victoria	56	50	16	17	845	905	1,433	1,446

Par suite du succès obtenu dans d'autres localités, où l'on emploie pour les pêcheries des goélettes, avec l'encouragement donné par le gouvernement sous forme de primes, il y a un désir croissant, non seulement chez les pêcheurs, mais aussi chez des personnes qui s'occupent d'autres industries, d'engager un certain capital afin d'avoir des vaisseaux convenables permettant de faire la pêche en eau profonde. A cette fin, on a formé une compagnie à North Sydney, et déjà, dans la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse, on a fait l'acquisition d'une goélette convenable pour une telle pêche. On s'attend à ce que cette même compagnie achètera d'autres vaisseaux, et que dans peu d'années, du port de Sydney-Nord sortira une flottile de goélettes de pêche. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, des hommes d'affaires, en d'autres parties du Cap-Breton, vont faire l'acquisition de plusieurs vaisseaux destinés à la pêche en eau profonde. Tout ce qu'il faut, c'est que l'on commence à agir vers ce but dans chaque district, plus une somme raisonnable d'encouragement pour la première année, et l'on trouvera facilement des capitalistes disposés à mettre de leur argent au service de ce genre d'industrie. Nous savons tous qu'il y a abondance de poisson dans la mer, qu'il y a toujours marché ouvert pour le poisson bien préparé, et que tout ce qui est nécessaire est l'esprit d'entreprise et le capital pour créer une industrie profitable et améliorer la condition du peuple en lui donnant de l'emploi, tout en établissant des chances favorables d'un profit rémunérateur pour ceux qui y engageront leurs capitaux. Nos pêcheurs commencent à comprendre que la pêche faite au petit bateau à un mille ou deux du rivage ne leur rapporte que bien peu de profit, et que, tôt ou tard, il faudra mettre de côté ces bateaux pour une classe de vaisseaux qui leur permettra de se rendre en eau profonde, où le poisson abonde sur les bancs et de s'y livrer à leur occupation.

MAQUEREAU.

Comparée au résultat de l'année précédente, cette branche des pêcheries montre une diminution de 3,271 barils. Dans mon dernier rapport annuel, j'ai attiré l'attention sur le dommage causé à la pêche du maquereau par les vaisseaux des Etats-Unis qui se servent de la seine en bourse et qui poursuivent ce poisson vers le nord, alors qu'il se rend aux endroits où il dépose le frai. Dans ce rapport j'ai déclaré que des milliers de quarts de " maquereaux portant leur frai " ont été pris par les vaisseaux que je viens de mentionner durant la dernière partie des mois de mai et de juin de cette année. Les femelles, alors qu'elles arrivèrent dans les eaux du Cap-Breton, portaient une très forte quantité de frai, et c'est dans cette condition qu'elles ont été prises au moyen de la seine en bourse. Les pêcheurs qui pêchent à peu de distance du rivage, et ceux qui formaient l'équipage des vaisseaux à seines ont déclaré que jamais auparavant ils n'avaient vu les femelles portant autant de frai si prêt à être déposé. La conséquence naturelle de la destruction des femelles avant le dépôt du frai en 1894 a été l'insuccès qui s'est produit dans la pêche du maquereau cette année, tant dans les eaux des Etats-Unis que dans celles du Canada.

Le mois de juin est la période naturelle pendant lequelle ce poisson dépose son frai. Les premiers endroits de dépôt de frai que rencontre le maquereau sont la Baie Aspy et la Baie Saint-Laurent. C'est dans la dernière partie de juillet que le fretin fait sa première apparition ; à ce moment, les eaux de ces baies fourmillent littéralement de jeunes maquereaux. Ils croissent si rapidement que, dans la dernière partie du mois d'août, ils ont environ six pouces de longueur ; à cette phase de leur développement on les désigne sous le nom de "tinkers". Au mois d'octobre ils ont atteint presque tout leur développement; c'est alors qu'ils se dirigent vers le sud, où ils séjournent durant la froide saison. Il semble évident que si l'on ne molestait pas ce poisson avant que l'éclosion du frai ait eu lieu et qu'il se soit développé, on le trouverait en la même abondance qu'avant l'époque où l'on a commencé à se servir, pour s'en emparer, de la seine en bourse si destructive.

HARENG.

La pêche de ce poisson a été l'une des branches importantes des pêcheries du Cap-Breton pour cette année ; en effet, les rapports indiquent une augmentation de 10,679 barils de hareng salé. A deux ou trois exceptions près, lesquelles ont été restreintes à une faible échelle, la pêche du hareng a été rémunératrice à un degré tel qu'il y a pour les pêcheurs locaux compensation presque adéquate pour couvrir les pertes qui se sont produites dans d'autres branches.

Si l'on considère la valeur de notre hareng gras de la mi-été comme article d'un commerce profitable avec l'étranger et comme aliment important servant à la consommation locale, cette année, cette pêche sera un grand bienfait non seulement pour les pêcheurs, mais aussi pour les fermiers qui résident près des côtes de la mer et qui se livrent à la pêche du hareng durant la période de l'année où les travaux de la ferme ne requièrent pas tous leurs soins. Il faut remarquer que le hareng d'été du Cap-Breton est supérieur pour la grosseur et l'excellence de qualité à tout autre hareng pris sur quelque autre côte que ce soit de l'Amérique du Nord. Durant les trois années qui ont précédé 1895, ce poisson a été remarquablement rare dans les eaux du Cap-Breton. Dans un rapport antérieur, j'ai dit que je ne pouvais attribuer cette rareté à aucune autre cause que celle-ci, savoir : de violentes tempêtes de l'est et du nord-est arrivées et durant quelques jours alors que le poisson entrait dans les eaux rapprochées de la côte, tempêtes qui ont eu pour effet de renvoyer le poisson dans les eaux profondes. J'attire maintenant l'attention sur le fait qu'à chaque saison où la pêche du hareng de mi-été a manqué, il y a eu de fortes tempêtes durant la dernière partie de juillet, vers l'époque où ce poisson se rapproche des côtes. Mais, cette saison-ci, il n'y a pas eu de tempêtes, et, par suite, le hareng a été abondant, de sorte que l'insuccès de quelques branches des pêcheries dépend peut-être plus qu'on ne le pense généralement des causes climatériques.

MORUE.

La pêche à la morue est l'une des branches les plus importantes de l'industrie, et je regrette d'avoir à dire que les statistiques de cette année accusent une diminution de pas moins de 25,432 quintaux. La rareté de ce poisson sur les bancs de terre est la cause principale de cette diminution. Il est vrai que le mauvais temps met quelquefois des obstacles aux opérations de cette pêche, mais la saison qui vient de se terminer n'a pas été exceptionnelle sous ce rapport ; de sorte qu'il faut chercher une autre cause explicative de la grande diminution qui s'est produite cette année. La rareté des appâts est une cause d'entrave sérieuse pour la pêche à la morue, mais, si l'on prend la saison dans son ensemble, les pêcheurs ont pu se procurer des appâts en quantité assez abondante. Les pêcheurs disent que la morue a été retenue sur les bancs du large par les pêcheurs des vaisseaux qui y jettent les déchets de poisson, que la morue dévore avec voracité. Cette opinion semble être plausible, attendu que, à l'automne avancé, alors que le mauvais temps règne au large et que les vaisseaux reviennent des bancs du large, on trouve la morue plus abondante sur les bancs de terre. Cette pêche ne s'épuise cependant pas, car, durant cette saison elle-même on a pris sur les bancs rapprochés de Terre-Neuve plus de morue que durant les années

précédentes. De même, on a trouvé la morue en grande abondance sur les bancs du large ou bancs du Cap-Breton, que n'atteignent pas les pêcheurs en bateaux. Je dois donc insister sur ce point de mon rapport de l'année dernière, à savoir : que le seul moyen auquel les pêcheurs devraient recourir, c'est de se servir, pour leur occupation, de goélettes au lieu de bateaux. Les pêcheurs de Lunenburg, de Liverpool, de La Have et d'autres districts à l'ouest de cette province ont généralement mis de côté le bateau de pêche pour le remplacer par la goélette de dimension moyenne, ce qui leur permet d'atteindre les meilleurs bancs et de se livrer à leur industrie d'une manière profitable.

La plupart de ces vaisseaux pêchent au large de la côte du Cap-Breton, et d'après l'opinion des pêcheurs se servant de bateaux, retiennent la morue au large par les déchets de poisson qu'ils jettent par-dessus bord. Il n'y a pas de doute que la morue est aussi abondante dans la mer aujourd'hui qu'en aucun temps, et toute la morue prise par les pêcheurs ne s'élève pas à 5 pour 100 de la quantité totale de ce poisson. Les plus grands ennemis de la morue sont les animaux marins. C'est la nourriture naturelle du loup marin. Souvent, quant on tue des loups marins et qu'on les ouvre, on trouve dans un seul animal une demi-douzaine de morues (et ce n'est pas là quelque chose d'exceptionnel) ; on en a même trouvé quatorze dans l'estomac d'un gros loup marin. On voit par là que le loup marin est l'ennemi naturel de la morue, et il a été dit que les loups marins étaient aussi nombreux, il y des années, qu'ils le sont aujourd'hui. Que nos pêcheurs d'ici se réunissent et qu'ils construisent des vaisseaux convenables pour pêcher la morue, et ils n'auront pas lieu de croire que la morue se fait rare.

FLÉTAN.

Il y a aussi diminution dans le total de la pêche au flétan, bien que dans quelques districts cette année ait été meilleure que l'année dernière sous ce rapport. Les pêcheurs qui se servent de bateaux ne se livrent pas en grand à la pêche du flétan, par suite de ce que le marché local n'offre qu'une faible demande de poisson ; or, le flétan salé est un pauvre article de consommation, et, par conséquent, n'a pas beaucoup de valeur commerciale. Toutefois, il s'en prend une forte quantité par des vaisseaux des Etats-Unis appropriés à cette fin et munis de glace afin de conserver le poisson jusqu'à ce qu'ils atteignent leurs propres marchés. La quantité de flétan ainsi capturée loin des côtes de cette île ne figure pas, il va s'en dire, dans nos rapports.

SAUMON.

Les statistiques indiquent une diminution dans le saumon salé, frais et en conserve. Je constate que cette diminution est générale dans tous les districts de l'île. Je ne puis assigner de cause à la rareté de ce poisson à la mi-été durant la saison de la pêche avec des rets à mailler. Cependant, durant les mois d'octobre et de novembre, le saumon a remonté les diverses rivières en aussi grand nombre que lors des années où les rapports ont montré des pêches fructueuses. Quant à la rareté de ce poisson, cette année, on peut en attribuer la cause au fait qu'en juillet dernier l'eau a été exceptionnellement basse dans les rivières par suite de la sécheresse qui régnait à cette époque, ce qui a retenu le saumon dans les eaux profondes jusqu'aux crues de l'automne.

HOMARD.

Il n'y a aucune branche des pêcheries qui rapporte aux pêcheurs des bénéfices à aussi bonne heure dans la saison que la pêche aux homards. Sur quelques parties de la côte les opérations commencent même dès le premier jour de mai, alors que dans d'autres endroits la glace en dérive empêche la mise en place de casiers dans l'eau avant le dernier jour de mai et le premier de juin. Dans les nombreuses homarderies on paie argent comptant aux pêcheurs le produit de leur pêche, ce qu'ils trouvent très commode après un hiver passé à ne rien faire. Les statistiques accusent un surplus sur l'année dernière se montant à 274,676 livres de homard

en conserve. Comme dans les années précédentes, on a trouvé que les habitats de ces crustacés ont été bien peuplés. Si le ministère n'avait pas accordé une prolongation de la saison de pêche, il y aurait eu une diminution considérable dans la production des 54 homarderies en opération dans ce district. Néanmoins, un certain nombre de homarderies ont arrêté leurs opérations même avant la clôture de la saison (15 juillet). Ces homarderies avaient commencé leurs opérations de bonne heure dans la saison, par suite de ce qu'elles sont situées dans des districts qui leur permettent de se mettre à l'œuvre plus à bonne heure que celles qui se trouvent au nord de l'île Saint-Pierre. Je constate que les propriétaires de homarderies qui ont engagé un capital considérable dans la construction de bâtiments, quais, etc., pour la mise en œuvre de leurs opérations, sont plus disposés à ménager les habitats des homards que ceux qui n'ont mis qu'un petit capital en jeu. Quelques-uns de ceux de la première catégorie ont adopté les incubateurs flottants suggérés dans la circulaire de l'officier C. A. Stayner envoyé par le ministère. Ces incubateurs mesurent de six à huit pieds de longueur et sont faits avec des planches d'épinette blanche d'un pouce et d'un pouce et demi. Il y a un espace de deux à trois pouces entre les planches. On dépose sur le fond des branches d'épinette sur lesquelles le frai est placé ; ces branches sont d'ailleurs submergées de quelques pouces au-dessous de la surface de l'eau. Les incubateurs sont maintenus en mouvement par l'action du vent et des vagues. Peu de temps après que le frai a été déposé sur les branches, les œufs éclosent et bientôt les jeunes homards passent entre les branches et disparaissent dans l'eau. Le ministère et ces officiers ne sauraient donner trop d'encouragement à ceux qui, de cette manière, essaient de préserver ce crustacé précieux.

PÊCHES MOINDRES.

Bien qu'il y ait eu augmentation dans la pêche de la truite et de l'éperlan, les statistiques accusent une diminution dans toutes les autres branches moins considérables des pêcheurs. On peut attribuer ce résultat autant à l'indifférence de la part de notre population de se livrer à ces branches des pêcheries qu'à toute autre cause.

Gasparot.—Il y a ici une diminution de 2,500 barils. On ne considère pas ce poisson comme mets agréable, mais on s'en sert surtout comme appât. Dans la première partie de la saison, alors que le gasparot fait son apparition dans les rivières, les pêcheurs et les cultivateurs s'en servent à l'état frais pour la consommation domestique, mais on n'en prépare qu'une petite quantité pour être salée.

La pêche aux huîtres serait susceptible de se développer davantage si l'on nettoyait les fonds de Malagawatch, de la rivière Denis et de la baie Whycocomagh pour y cultiver de nouveaux bancs.

Je recommanderais que l'expert, M. Kemp, examine nos bancs d'huîtres aussitôt que possible. Les endroits que je viens de nommer semblent bien appropriés à la propagation des huîtres.

On a mieux observé que dans les années précédentes les règlements qui régissent les périodes pendant lesquelles la pêche est interdite, et dès que l'on a découvert des transgressions sous ce rapport on a promptement pris les mesures nécessaires pour faire punir les transgresseurs.

SOMMAIRE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DANS L'ILE DU CAP-BRETON, 1895.

COMTÉ DU CAP-BRETON.

Le garde-pêche Francis Quinan, de Sydney, fait rapport que, durant la dernière saison, il y a eu une diminution considérable dans le produit total de la pêche. A l'exception du maquereau, du hareng et du homard, il y a eu diminution dans toutes les autres branches. Cette diminution s'est fait surtout sentir dans la pêche de la morue, qui a été d'un tiers moindre que l'année précédente. Dans son district, il y a également eu rareté de flétan, de maquereau et de saumon. Ceux des pêcheurs qui prennent le homard, le hareng et le maquereau ont assez bien réussi, le hareng surtout a

été plus abondant que les années précédentes, mais les prix ont été bas. Au milieu de l'été, une baleine s'est échouée sur le rivage dans l'anse Wadden ; on en a retiré une certaine quantité d'huile. Durant tout le cours de l'année, dans son district, on a bien observé les règlements de la saison prohibée. Excepté ce qui a servi à la consommation locale, les produits de la pêche de la saison ont été vendus sur les marchés de Halifax et de Boston.

Le garde-pêche Alexander McDonald, de la Baie de l'Est, fait rapport qu'il y a eu diminution dans la pêche de la morue, du maquereau et du flétan, et augmentation dans celle du homard et du hareng. Pour les pêcheurs de ce district, la pêche de la morue est devenue si peu profitable qu'ils délaissent cette pêche pour se livrer à celle du homard ou à d'autres occupations. La pêche du maquereau n'a donné qu'un maigre résultat, ce qui est dû à la rareté de ce poisson, rareté que les pêcheurs locaux ne s'expliquent pas. Pour la dernière saison, cependant, la pêche du hareng a été un peu meilleure que pour les deux années précédentes. On ne se livre pas d'une manière générale à la pêche du saumon. Le saumon capturé a été vendu aux consommateurs de l'endroit. Dans le cours de la saison, deux fabriques de homard ont été en opération dans son district, contre quatre l'année précédente ; cependant les rapports accusent une augmentation comparativement à l'année précédente, ce qui prouve que les paqueurs ont eu une saison profitable. Par suite de l'eau basse dans les rivières vers la mi-été, la truite et le saumon se sont faits rares dans son district. A l'automne, durant la crue des eaux, ces poissons sont venus en grand nombre, trop tard toutefois pour les pêcheurs à la ligne. Dans le cours de l'année on a bien observé les règlements dans toutes les branches.

Le garde-pêche Wm Burke, de Mira, fait rapport qu'il y a eu diminution dans toutes les branches, à l'exception du homard et du hareng; pour ces deux derniers poissons il y a eu augmentation considérable. C'est à Beaulieu et à Main-à-Dieu, d'après son rapport, qu'il y a eu la plus forte diminution de morue et d'égrefin (*haddock*), tandis qu'aux autres stations de pêche la diminution n'a pas été aussi grande. La pêche du gasparot dans la baie Mira a été absolument nulle. La pêche du saumon dans la baie et la rivière Mira a aussi été médiocre. Il ne peut expliquer cette rareté de poisson dans son district. Les règlements ont été bien observés, à l'exception d'un seul cas parvenu à sa connaissance et qu'il a dûment rapporté à l'inspecteur, qui a pris l'action voulue.

Le garde-pêche Richard Hickey, de Nord-Sydney, en soumettant son rapport sur les opérations de l'année cercernant les pêcheries de son district, regrette de dire qu'il y a eu une diminution marquée dans la branche la plus importante de l'industrie, savoir: la pêche de la morue. Comme, dans sa division, c'est la pêche de la morue à laquelle on se livre le plus, on voit tout de suite que l'insuccès de cette pêche a pesé lourdement d'une manière générale sur presque tous les pêcheurs, et par suite, dans l'ensemble, la saison a été désastreuse. Comparée à celle de la saison de 1894, la diminution s'est chiffrée par 4,415 quintaux. Il ne connaît pas de cause spéciale qui ait pu occasionner une telle diminution. Il y a eu à peu près le même nombre d'hommes qui se sont livrés à la pêche que l'année précédente. La rareté de la morue a été si marquée durant les premiers mois de la saison que les pêcheurs se sont presque découragés, et que quelques-uns d'entre eux ont complètement mis cette pêche de côté pour s'occuper d'autres branches de l'industrie. Toutefois, à une date plus avancée de la saison, la pêche a semblé s'améliorer, et si les mois d'automne n'avaient pas été accompagnés d'un mauvais temps tel que les pêcheurs n'ont pu réussir dans leur pêche comme ils l'auraient désiré, la diminution n'aurait pas été aussi grande. Il arrive toujours que, lorsque le poisson d'eau profonde est abondant au commencement de la saison, il se fait rare à l'automne, et *vice versa*. On a surtout remarqué cette particularité l'année précédente, alors que la morue était abondante au commencement de la saison, mais disparut des eaux des côtes à l'approche de l'automne. La période la plus favorable à une pêche abondante de la morue, c'est dans le cours des premiers mois de la saison. Si la morue ne donne que passé cette période, comme cela a été le cas durant la dernière saison, on ne peut jamais s'attendre à une pêche fructueuse.

Il accuse également diminution dans la capture du homard, comparativement à la saison de 1894. Il n'y a qu'une seule homarderie dans son district, et, d'après les

rapports, cette fabrique a subi une diminution de 5,864 boîtes. On peut, en premier lieu, attribuer cette diminution à la rareté des appâts au commencement de la saison, et, en deuxième lieu, à de fréquentes tempêtes qui ont détruit une grande quantité des appareils de pêche et nui considérablement au succès de cette pêche. On ne peut attribuer cette diminution à la rareté du homard, car les pêcheurs déclarent qu'il y en a eu en abondance durant toute la saison, et de meilleure taille que ceux capturés depuis quelques années. Les deux branches que nous venons de mentionner sont les seules à accuser une diminution notable dans l'industrie de la pêche pour la dernière saison. D'un autre côté, les augmentations n'ont affecté que le hareng et le flétan. Le surveillant fait rapport qu'il y a eu une augmentation appréciable dans la pêche du hareng, comparativement à celle de l'année dernière et de plusieurs années antérieures. Ce progrès dans cette pêche est un bon point à noter en rapport avec les opérations de l'année dernière. A une époque cette branche était l'une des plus importantes dans ce district, mais dans le cours de ces dernières années les pêcheurs ne lui ont pas porté autant d'intérêt, ce qui est dû surtout à ce que la pêche du hareng a subi une diminution graduelle d'année en année, à tel point que cette pêche en est venue à ne pas contre-balancer les déboursés et le temps qui y étaient consacrés. Il faut espérer que l'amélioration de l'année dernière va se continuer, ce qui ramènera cette branche au premier rang de l'industrie piscicole dans le Cap-Breton. L'augmentation qui s'est produite dans la pêche du flétan est aussi une source d'encouragement pour les pêcheurs locaux. Ce poisson se vend frais et les centres commerciaux et miniers de ce district lui offrent toujours un marché prompt et rémunérateur, car tout le poisson est absorbé par la consommation locale. La pêche du maquereau n'a pas été meilleure que l'année dernière. Ce poisson, autrefois si abondant dans les eaux près des côtes du Cap-Breton, continue à se faire rare, ce qui a porté les pêcheurs locaux à mettre presque complètement cette pêche de côté. C'est l'opinion de plusieurs que jusqu'à ce que les vaisseaux pêcheurs des Etats-Unis et du Canada renoncent à l'emploi de la seine et retournent à l'ancienne méthode de l'hameçon, on ne peut compter sur une amélioration dans la pêche du maquereau. Dans son district, les branches moins importantes des pêcheries présentent à peu près un rendement moyen pour l'année dernière. Environ 75 pour 100 de tout le poisson a été vendu sur les marchés canadiens, la balance a été absorbée par la consommation locale. On a bien observé les règlements concernant les périodes où la pêche est prohibée, et, dans son district, il n'y a eu aucune violation des lois de la pêche au cours de l'année dernière.

COMTÉ D'INVERNESS.

Le garde-pêche D. F. McLean, de Port-Hood, dit:—En comparant les rapports de la saison de 1895 avec ceux de la saison de 1894, on constatera une diminution dans le rendement de la pêche du hareng, du maquereau, de la morue, de la merluche, de l'égrefin, de l'éperlan, du flétan, de l'achigan, du gasparot, de l'anguille et de l'encornet, et une augmentation dans celle du saumon et de l'anguille. Il fait rapport qu'il y a eu aussi augmentation dans la capture du homard pour les trois homarderies en opération dans son district, mais comme il y avait quatre homarderies en opération en 1894, le total de la capture a été plus considérable pour cette année-là. Il ne connaît aucune cause d'une nature particulière qui puisse expliquer la diminution dont nous venons de parler. Il dit que la raison la plus probable, ce sont les vents qui ont régné durant la saison qui ont causé le plus d'effet, en ce qu'ils ont empêché le hareng et le maquereau de s'approcher de la côte en aussi grande quantité à l'époque du frai. La morue et l'égrefin ont été rares durant le printemps et l'été, tandis que la merluche et l'égrefin ont été abondants près des rivages durant le cours de l'automne, et l'on aurait sans doute fait une pêche abondante si ce n'eût été du chien de mer, qui, comme dans les trois dernières années, a fréquenté les côtes et détruit un assez grand nombre de lignes dormantes; on peut en dire autant des rets à maquereau durant la pêche d'automne. Il a eu plusieurs entrevues avec les pêcheurs au sujet du chien de mer et de ses allées et venues. Ce poisson vorace apparaît sur nos côtes vers le 1er septembre, et s'éloigne des fonds de pêche vers le 1er novembre. Il n'a pas été en aussi grande abondance cette année qu'en 1893 ou 1894. Il croit que

la consommation locale absorbe de 12 à 15 pour 100 du produit total de la pêche. Le reste est expédié en Europe, aux Etats-Unis, aux Indes Occidentales, ainsi que dans plusieurs villes et cités dans tout le Canada, soit, autant qu'il peut l'estimer, environ 40 pour 100 en Canada, et le reste dans les pays susnommées. Dans son district on a bien observé les règlements des périodes prohibées. Il n'est venue à sa connaissance aucune violation des lois de la pêche.

Le garde-pêche James Coady, des Fourches Margaree, fait rapport que ses statistiques montrent une diminution dans la pêche du saumon, de la morue et du gasparot, comparativement à la saison de 1894. Il attribue cette diminution uniquement à la rareté du poisson sur la côte durant la première partie de la saison. Cependant le maquereau montre une augmentation de 230 barils, à part 17,940 livres de poisson expédié frais sur des marchés étrangers. Pour le hareng, il y a de même une augmentation de 549 barils. Durant les douze dernières années on n'avait pas vu une telle abondance de ces poissons, bien qu'à l'est et à l'ouest de ce district ils aient été très rares. Comparée à celle de 1894, la capture du homard, cette année, accuse aussi une augmentation, en dépit de la rareté de la boitte au commencement de la saison, mais il faut tenir compte que l'une des homarderies n'a pas, de toute la saison, été mise en opération. Dans son district, le rendement de la pêche de toutes les autres espèces de poisson a été à peu près le même que pour l'année précédente. La sécheresse de la saison et l'eau basse ont aussi causé une diminution dans la pêche du saumon ; la pêche à la ligne de ce poisson n'a donné qu'un résultat médiocre durant tout l'été. Comme d'ordinaire, dans les mois de septembre et d'octobre, à la suite de la crue des eaux dans les rivières, le saumon les a remontées en grand nombre, et les officiers l'ont protégé efficacement. On a confisqué trois nasses et trois rets placés dans la rivière Margaree (en haut) contrairement à la loi. Un transgresseur, amené devant la cour de pêcherie, a été convaincu et mis à l'amende. On a expédié aux Etats-Unis environ 40 pour 100 de la pêche totale, 15 pour 100 ont été vendus en Canada, et la balance a servi à la consommation locale.

Le garde-pêche David Ross, de la Margaree Nord-Est, fait rapport qu'il y a eu une petite diminution dans la pêche de la morue, due surtout à la rareté de la boitte. Pour le hareng, les chiffres accusent une augmentation de 390 quarts. Ce poisson a été plus abondant et s'est tenu près de la côte plus longtemps que les années précédentes. Comparée à celle de la saison précédente, il y a eu une augmentation marquée dans la pêche du maquereau, soit 837 barils en plus. Il attribue l'amélioration survenue dans cette branche des pêcheries au fait qu'il y a eu, sur la côte, moins de vaisseaux se servant de seine en bourse que les dernières années précédentes. Il y a eu aussi amélioration dans la capture du homard, soit, de plus que l'année précédente, 1,700 boîtes d'une livre. Le homard a été plus abondant que les années précédentes, Durant la saison où les homarderies sont en opération, le temps a été favorable. On n'a découvert qu'un seul cas de pêche illégale. On a dénoncé à l'inspecteur le transgresseur, qui a été amené devant la cour des pêcheries, convaincu et mis à l'amende. Environ 80 pour 100 du produit de la saison ont été expédiés sur les marchés de Halifax, du Brésil et des Etats-Unis.

Le garde-pêche Lewis McKeen, de Mabou, fait rapport qu'il y a eu diminution dans la pêche de la morue, du maquereau, du hareng et du gasparot ; ces deux dernières branches ont été un fiasco complet. Il croit que les trappes à homard ont contribué pour une part à l'insuccès du poisson plus haut nommé, durant les cinq dernières années. La rareté de la boitte a aussi contribué pour beaucoup à la diminution qui s'est produite dans la capture des poissons que l'on pêche à la ligne, comme la morue, la merluche et l'égrefin. L'encornet, qui fournit la boitte la plus précieuse, n'est arrivé que tard en novembre. alors que la morue était abondante, mais le mauvais temps a empêché que l'on fît une pêche fructueuse à cette saison. Dans son district, on ne se livre pas à la pêche de la morue avec la même activité que les années précédentes, parce que les pêcheurs qui faisaient exclusivement cette pêche autrefois s'occupent maintenant de la pêche du homard. On n'a pas mis autant de homard en boîtes, attendu qu'il y a eu deux homarderies de moins mises en opération que l'année précédente. Le homard a été abondant, de bonne grosseur et en quantité constante durant le cours de la saison. Les rapports accusent une diminution dans la pêche du saumon, ce qui est dû aux vents d'est qui ont régné durant la

saison de pêche. La pêche du maquereau continue de décliner d'année en année, dans son district, de sorte que, pour cette saison, elle a été presque nulle. L'emploi de la seine en bourse dans le cours des années précédentes est la cause assignée par les pêcheurs à la rareté de ce poisson. Les autres branches des pêcheries n'ont pas subi de changement notable. On a expédié environ 85 pour 100 du produit de la pêche en général, surtout à Halifax et à Boston ; la balance a servi à la consommation locale. On a observé assez bien les règlements. On a saisi dans le havre de Mabou des rets qui y avaient été placés en contravention des règlements, et après avoir porté le fait à la connaissance de l'inspecteur, ces rets ont été confisqués. Il fait rapport qu'il y a accumulation de débris à l'embouchure du ruisseau des Sauvages Whycocomagh, lesquels devraient être enlevés.

Le garde-pêche Peter McEachern, de Glendale, fait rapport qu'il y a eu augmentation pour la morue, le hareng et les huîtres, ce qui est dû à ce que l'on a mis plus d'activité dans la pêche. On a bien observé les règlements. Le peu de hauteur de l'eau dans les rivières durant la saison de pêche a été la cause d'une maigre capture de saumon et de truite.

Le garde-pêche Joseph Deveau, de Chéticamp, fait rapport qu'il y a eu une diminution de 2,912 quintaux dans la pêche de la morue, ce qui est dû à la rareté du poisson; dans la pêche du maquereau, 258 barils. Il y a eu augmentation pour le homard, soit 1,680 boîtes d'une livre, ce qui est dû à une augmentation du nombre des trappes. La pêche du hareng, qui sert surtout à la boitte et à la consommation locale, a donné le même rendement que l'année dernière. Dans son district, la pêche du saumon a donné un rendement moyen. Vingt et une petites goélettes ont été employées pour la pêche durant l'été. Nombre d'hommes employés, 93. La valeur du poisson pris est estimée par lui à $6,135. Nombre de bateaux, 199, montés par 668 hommes et garçons. Un cas de pêche illégale de homard est venue à sa connaissance. Le transgresseur a été amené devant la cour par l'inspecteur, convaincu et condamné à l'amende. Il n'y a pas de passes migratoires dans son district, ni de dommage causé par le bran de scie.

COMTÉ DE RICHMOND.

Le garde-pêche D. Cameron, de Saint-Pierre, fait rapport qu'il y a eu diminution dans la pêche de toutes les sortes de poisson, à l'exception du hareng seul. Ce dernier accuse une augmentation de 100 barils sur l'année précédente. Dans son district, pour la saison de 1895, comme pour celle de 1894, la pêche du maquereau a été presque complètement nulle. Il ne peut expliquer cette rareté de poisson, qui a été la cause de la diminution dans les diverses branches. Il fait rapport que, dans son district, on a bien observé les règlements de la saison prohibée. Il n'y a, dans son district, ni scierie, ni passes migratoires.

Le garde-pêche Alfred Lenoir, d'Arichat, fait rapport que, dans l'ensemble, le résultat de la saison a été moins profitable aux pêcheurs que celui de la saison précédente. La pêche de printemps du maquereau a été complètement nulle, tandis que la pêche d'automne a été inférieure à celle des années précédentes. Pour quelque raison inconnue, ce poisson s'est tenu dans les eaux profondes; il n'y a eu que de petites troupes isolées qui se soient approchées des côtes. Il croit que les bancs de maquereau ont été rompus par les pêcheurs à la seine des Etats-Unis, et que le poisson ainsi dérangé a gagné les eaux profondes. La pêche de la morue a atteint la moyenne; à la fin de la saison, il y a eu quelques bonnes prises. Toutefois, l'égrefin a été extraordinairement rare cette saison, pour quelque cause inconnue. Au commencement de la saison, la pêche du homard a été bonne, mais vers la fin de juin, il commença à se faire rare, et la plupart des homarderies ont été fermées avant le terme ordinaire de la saison. M. Duff, qui a construit un incubateur et l'a rempli de frai durant la saison, a été tellement encouragé par le succès qu'il a obtenu en enrichissant les fonds de pêche appauvris, qu'il se propose d'en établir un à chacune de ses homarderies. Les règlements au sujet des périodes prohibées ont été bien observés par tout le monde généralement.

Le garde-pêche John Murchison, de Grande-Rivière, fait rapport que, bien qu'un plus grand nombre de personnes se soient livrées à la pêche cette année que l'année

précédente, cependant il n'y a pas eu augmentation dans la quantité de poisson prise. Il accuse une diminution pour la morue, le maquereau, l'égrefin, le gasparot et le merlan, et une forte augmentation pour le hareng et le homard, comme suit:

Augmentation: hareng, 2,668 barils; homard, 99,426 livres. Diminution: maquereau, 941 barils; morue, 348 quintaux; égrefin, 799 quintaux; merlan, 81 quintaux. Les rapports indiquent que l'égrefin et le merlan diminuent d'année en année. Les pêcheurs ne connaissent pas la cause de cet état de choses, à moins que cela dépende de ce que les fonds près de la côte ne fournissent plus d'aussi bonne nourriture qu'autrefois. La diminution dans la pêche de la morue est due à la rareté de la boitte durant le cours de la mi-été; il attribue celle qui s'est produite dans la pêche du maquereau aux pêcheurs qui se servent de la seine en bourse et qui dispersent les bancs de poisson au large. Environ 80 pour 100 de la prise totale est expédié à Halifax; la balance va à la consommation locale.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche Chas. L. Campbell, de New-Campbellton, fait rapport qu'il y a eu augmentation dans les pêches suivantes: saumon, 2 barils; hareng, 449 barils; homard, 3,258 livres; morue, 270 quintaux; égrefin, 470 quintaux; truite, 2,600 livres; éperlan, 36,500 livres; gasparot, 44 barils; moules, 10 barils; anguille, 27 barils; encornet, 550 barils; petite morue, 3,500 livres; et diminution pour le maquereau, 245 barils; la merluche, 65 quintaux; le merlan, 70 quintaux; le flétan, 2,290 livres; les huîtres, 40 barils. La saison n'a pas été beaucoup rémunérative pour les pêcheurs, bien que bon nombre d'entre eux aient augmenté leurs appareils de pêche. Le maquereau d'été n'a pas donné en aussi grande abondance que durant la dernière saison. A l'île aux Oiseaux, le maquereau d'automne a été assez abondant, mais un moindre nombre de pêcheurs se sont livrés à cette pêche que durant les années précédentes. Le chien de mer s'est tenu en grand nombre près des rivages, chassant les autres poissons, et détruisant les appareils de pêche. Le hareng a été de meilleure qualité, étant plus gros que celui des deux dernières années. Dans son district, il n'y a pas eu de trappes de poisson mises en opération durant la saison. Celle d'Ingonish a été détruite à l'automne de 1894, et comme elle ne payait pas les dépenses, on n'en a pas établi de nouvelle. Comme l'été a été très sec et l'eau basse, la truite et le saumon n'ont pas remonté les rivières en quantité appréciable avant les pluies d'automne. Le produit de la pêche de ce district a comme d'habitude été expédié à Sydney-Nord, Halifax et Montréal. La consommation locale absorbe environ un cinquième du produit de la pêche. On a bien observé la saison prohibée. Durant l'année, trois cas de transgression de l'Acte des pêcheries sont venues à sa connaissance et déférés à l'inspecteur. Comme conséquence, les transgresseurs ont été trouvés coupables et mis à l'amende. Si la boitte n'avait pas été rare, la capture des homards dans son district aurait été beaucoup plus considérable. On a essayé du chien de mer comme boitte, mais cela n'a pas réussi. Cette année, le homard a été plus gros que l'année dernière. Les gardiens ont accompli leurs devoirs d'une manière satisfaisante, surtout le gardien Gillis, de Clyburn's-Brook; ce dernier a saisi dix-huit rets placés dans les rivières, mais il n'a pu en identifier les propriétaires ni les braconniers. Ces rets ont été envoyés à l'inspecteur. Il n'y a aucune scierie le long des cours d'eau que fréquente la truite, ni passes migratoires, et il n'y en a pas besoin.

Le garde-pêche Wm Hellen, du Cap-Nord, fait rapport qu'il y a eu une diminution notable dans toutes les branches, à l'exception du hareng, du homard et de l'anguille, comparativement à la saison precédente. La diminution dans la pêche de la morue a été de 4,892 quintaux, due à la rareté de ce poisson dans les eaux rapprochées des côtes, et au fait que les pêcheurs qui se servent de bateaux ne se rendent sur les bancs du large où le poisson abonde qu'à l'automne, alors qu'il se rapproche des côtes. La diminution dans la pêche du maquereau est de 518 barils; de l'égrefin, 569 quintaux; de la merluche, 74 quintaux; du flétan, 300 livres; de la truite, 2,000 livres, et de l'huile 3,700 gallons. Il attribue cette diminution dans les branches sus-énumérées à la rareté du poisson. Quant au homard, il l'attribue à

l'emploi de la seine en bourse, qui dérange et effraie les bancs alors qu'il se dirigent vers la baie du Nord. Vers l'automne, le chien de mer a encore fait son apparition, causant le dommage ordinaire aux appareils de pêche. L'augmentation de 64,662 livres de homard est due à un plus grand nombre de homarderies. La pêche du hareng de la mi-été a été meilleure que celle de l'année précédente, et a contribué à l'augmentation de 455 barils de ce poisson. Le saumon a été rare sans qu'on connaisse les causes de cette rareté. On a expédié les produits de la pêche à Halifax, à Sydney-Nord et aux Etats-Unis ; la consommation locale en a absorbé environ dix pour cent. Les règlements ont été bien observés ; il n'y a eu, à sa connaissance ou à celle des gardiens, aucune transgression de la loi. Il n'y a eu aucun dommage causé aux cours d'eau par les scieries.

Le garde-pêche Daniel McCharles, de la Rivière-du-Milieu, dont la circonscription se trouve à l'intérieur, fait rapport qu'il n'y a que deux ou trois personnes qui gagnent leur vie à pêcher. La plupart des gens qui font la pêche s'adonnent aussi à la culture. Le hareng et la morue ont été plus abondants dans les lacs que l'année dernière. Le garde-pêche signale une augmentation de 197 barils, pour le hareng, une augmentation de 1,637 quintaux pour la morue, mais une diminution de 50 barils pour le gasparot. La pêche du saumon a donné autant que l'année précédente. Les autres espèces accusent une légère augmentation. On exporte à Halifax et à Montréal à peu près 60 pour 100 du rendement des pêcheries, et le reste sert à la consommation locale. Les règlements ont été bien observés. Les cours d'eau ne sont pas contaminés par de la sciure de bois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,

Inspecteur des pêcheries pour la circonscription N° 1, Ile du Cap-Breton.

DISTRICT N° 2.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR ROBT. HOCKIN SUR LES PÊCHERIES DE LA CIRCONSCRIPTION N° 2 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE CUMBERLAND, COLCHESTER, PICTOU, ANTIGONISH, GUYSBOROUGH, HALIFAX ET HANTS, POUR 1895.

Pictou, Nouvelle-Écosse, 2 janvier 1896.

L'honorable ministre
de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les pêcheries de la circonscription n° 2 de la province de la Nouvelle-Ecosse, accompagné de tableaux indiquant la quantité et la valeur des poissons de chaque espèce qui ont été pris, et d'états comparatifs faisant voir l'augmentation ou la diminution dans le produit des pêcheries de chaque comté et dans le rendement de chaque espèce de poisson.

La valeur de tout le poisson qui a été pris pendant la dernière saison est portée à $1,429,782, contre $1,510,907, chiffre de l'année précédente. C'est donc là une diminution d'un peu plus de 5½ pour 100, mais c'est encore au-dessus du chiffre de l'année 1893.

Une grande quantité de harengs de belle apparence ont fréquenté les eaux côtières, mais la pêche du maquereau a donné de piètres résultats, surtout pendant les mois d'automne.

Voici quelles ont été les augmentations et les diminutions dans le rendement des diverses espèces de poisson :—

Poissons anadromes.		
Saumon, diminution d'environ	7	pour 100
Gasparot " "	24	"
Alose, augmentation "	22	"
Eperlan " "	4	"
Poissons pélagiens.		
Morue, diminution d'environ	14	"
Merlan " "	27	"
Merluche " "	5	"
Egrefin, augmentation "	19	"

SAUMON.

Les divers comtés formant cette circonscription ont des eaux côtières sur le détroit de Northumberland, la baie de Fundy et l'océan Atlantique—ce qui offre une variété de conditions—et il est intéressant d'étudier la fluctuation de la pêche du saumon dans chacun d'eux. Sur le détroit de Northumberland, les rapports de l'année dernière accusaient une diminution de 14 pour 100 dans le produit des pêcheries du saumon comparativement aux résultats obtenus l'année précédente; en 1895, diminution de 25 pour 100 comparativement à 1894. Le rendement des mêmes pêcheries était évalué en 1893 à $19,430 ; en 1895, le chiffre tombe à $12,192, soit une diminution depuis 1893 de $7,238. Les comtés que cela concerne sont ceux d'Antigonish, de Pictou et une partie de ceux de Colchester et de Cumberland. La pêche se fait surtout au moyen de rets tendus le long de la côte, car le saumon ne se groupe dans les cours d'eau relativement peu étendus qui se jettent dans le district que pendant la saison réservée d'automne, alors qu'il s'y rend pour frayer. Il est difficile de déterminer les causes affectant l'augmentation ou la diminntion dans le rendement des pêcheries du saumon. Il est impossible de dire si les poissons pris dans les eaux côtières pendant les mois de juin, juillet et août proviennent ou non des rivières des comtés en question. Il est probable que les saumons qui naissent dans ces rivières vont sur la côte et se nourrissent près des embouchures ; la température et les autres conditions n'étant pas de nature à les porter à remonter les cours d'eau, ils ne le font que sous l'impulsion de l'instinct de la reproduction dans les mois d'automne, alors que les rivières sont ordinairement pleines de saumons.

ALOSE.

Ce poisson se rencontre principalement dans la baie de Fundy ; l'on n'en prend que quelques barils dans les autres eaux. On le pêche surtout avec des filets traînants et des nasses. Le rendement des pêcheries de l'alose a été de 19 pour 100 plus considérable que l'année dernière. Voici un tableau comparatif :—

	Barils.
1889	535
1890	750
1891	1,178
1892	1,811
1893	746
1894	981
1895	1,185

Dans les années 1878-79-80, les rapports reçus de la même localité accusaient un rendement moyen de 6,918 barils.

En rétablissant les pêcheries de l'alose dans leur ancien état, on assurerait aux pêcheurs de ces parages à peu près $50,000 par année. Les 120 barils de poissons œuvés que l'on prend annuellement dans la rivière Shubenadie donnent lieu de croire que si une loi à l'effet de protéger l'alose était mise en vigueur, il s'en suivrait d'excellents résultats.

GASPAROT.

Aucune raison satisfaisante ne peut être donnée pour expliquer la diminution de 24 pour 100 dans le rendement des pêcheries du gasparot comparativement aux résultats obtenus l'année dernière. Ce poisson a été rare sur toute la côte de la Nouvelle-Ecosse et dans cette partie du littoral du Nouveau-Brunswick donnant sur la baie de Fundy.

HARENG.

Le rendement du hareng a été de 9 pour 100 plus fort que la production moyenne pour les 5 années précédentes, et a excédé de 70 pour 100 le produit de la pêche de l'année dernière. Malheureusement, les pêcheurs n'ont pas eu le plein avantage de cette augmentation ; en effet, le prix du marché est tombé très bas et on ne s'est pas livré à la pêche avec la vigueur qu'on aurait déployée dans des conditions plus favorables. Si nombreuses et si variables sont les circonstances affectant les poissons dans l'océan qu'il est inutile que j'expose une longue théorie pour expliquer l'augmentation dans le rendement du hareng; je me contenterai de faire une seule observation. Le frai de la plupart des poissons de mer flotte près de la surface jusqu'à ce que les alevins soient éclos, mais celui du hareng va au fond, s'attache aux rochers, aux herbes, etc., et là sert de nourriture aux crustacés. Il est probable que par suite de la pêche excessive dont le homard a été l'objet dans le cours des 10 dernières années, une plus grande quantité d'œufs de hareng parviennent à l'état d'alevins.

MAQUEREAU.

En 1895, il a été salé 5,967 barils de maquereau et il en a été vendu l'équivalent de 2,876 barils à l'état frais. Tel a été le produit de la pêche de ce poisson pour l'année en question.

Voici une récapitulation du rendement annuel depuis 1889 :

	Maquereau salé.	Maquereau frais.
1889	19,751 barils	190 barils
1890	23,139 do	160 do
1891	27,124 do	300 do
1892	14,332 do	10 do
1893	10,851 do	3,750 do
1894	10,175 do	3,347 do
1895	5,967 do	2,876 do

Depuis quelques années, on cherche autant que possible à mettre le maquereau sur le marché à l'état frais. Ce poisson a deux migrations bien définies : au printemps, il gagne la côte en se dirigeant vers le nord, passant apparemment d'une température élevée à une température plus basse pour frayer, et à l'automne il se porte dans la direction du sud. Lorsque, à l'automne (je parle d'après les observations que j'ai faites), les rivières sont hautes et charrient vers les eaux côtières les petits des poissons anadromes ainsi que les éléments propres à sustenter les poissons des espèces inférieures, qui à leur tour peuvent servir de pâture aux maquereaux, alors ceux-ci sont abondants en automne ; mais lorsque les rivières sont très basses à cette saison-là, il n'y a rien pour retenir les maquereaux sur la côte, et par conséquent l'on en prend moins. Les rapports reçus du comté de Guysborough font voir que, cette année, dans ce comté, il a été salé 3,596 barils de maquereau, et qu'il en a été vendu l'équivalent de 2,859 barils à l'état frais. L'année dernière, d'après les rapports venus de la même localité, il avait été salé 4,981 barils de maquereau et il en avait été vendu l'équivalent de 3,080 barils à l'état frais. Si le déclin n'a pas été plus prononcé, c'est dû à ce que les habitants du comté en question ont fait une bonne pêche pendant le printemps près des îles de la Madeleine. Suivant les rapports reçus du comté de Halifax, où presque tout le poisson est généralement pris près de la côte, on a salé 1,854 barils de maquereau et on en a vendu l'équivalent de 17 barils à l'état frais, en 1895 ; l'année précédente, il en avait été salé 4,798 barils et il en avait été mis en vente l'équivalent de 550 barils à l'état frais.

HOMARD.

Cette année, les relevés ont été préparés pour la première fois sous l'empire des amendements à l'Acte des pêcheries, qui exigent des chiffres exacts sous peine d'une forte amende. L'ensemble des relevés fait voir qu'il a été mis en conserve 3,280,898 livres de homard, cette année, et d'autres sources indiquent qu'il en a été vendu 268 tonnes à l'état frais; l'année dernière, il en avait été mis en conserve 3,824,512 livres et il en avait été vendu 147 tonnes à l'état frais. En supposant que 5 livres de homard frais donnent une livre de conserves, si la proportion des homards vendus frais avait été mise en boîte, on aurait un total de 3,340,900 boîtes pour cette année. Il faut faire des déductions sur les relevés de l'année dernière, car on a découvert que certains gardes-pêche avaient ajouté par erreur à leurs tableaux le rendement d'autres divisions, parce que les propriétaires des établissements de conserves résidaient dans leurs circonscriptions, bien que les établissements fussent situés ailleurs. En tenant compte de tout, je ne crois pas beaucoup me tromper en estimant le rendement de l'année dernière à 3,744,512 boîtes. Il y a donc eu une diminution de 9 pour 100 dans le produit de cette année. Les pêcheries côtières de l'Atlantique ont donné à peu près la même chose que l'année dernière. Les pêcheries du homard dans les eaux côtières ainsi que les pêcheries des poissons anadromes, saumon, alose et gasparot, sont celles qui se trouvent le plus affectées par la législation. Tous les gardes-pêche attestent que la loi limitant le temps de la pêche pour le homard a été bien observé. Des pêcheurs qui, il y a quelques années, étaient absolument opposés à toute mesure restrictive, admettent maintenant que les règlements sont nécessaires et aident les gardes-pêche à les appliquer. Dans plusieurs localités, j'ai entendu dire que des expériences, couronnées de succès, avaient été faites avec des incubateurs flottants. A mon avis, les expériences de ce genre méritent tout encouragement, car, si elles réussissent, elles pourront avoir d'importants résultats. Relativement aux pêcheries dans les rivières, il vaut mieux employer des gardiens payés seulement pour le temps qu'ils consacrent à faire la patrouille que de nommer des surveillants par arrêté en conseil. On ne peut pas s'attendre à de grands résultats avec le faible montant voté pour la préservation des pêcheries; dans cette division le crédit alloué ne s'élève pas à plus de $1.70 par année pour chaque mille de rivière où il faut faire la patrouille. Si on néglige la semence, il n'y aura pas de récolte. L'argent qui serait dépensé à protéger le poisson pendant le temps du frai constituerait un placement très rémunérateur.

RESUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ D'ANTIGONISH.

Le garde-pêche John McDonald, du comté d'Antigonish, atttibue le déclin de la pêche du saumon à la grande quantité de homard pourri employée comme appât par les pêcheurs, ce qui contamine l'eau et chasse le poisson. Les homards ont été en même nombre et de la même grosseur que par le passé. Il y a eu une diminution dans le rendement de la morue, mais une augmentation dans celui de la merluche. Ce dernier poisson est toujours assez abondant; si l'on en prend moins dans une saison que dans une autre, c'est à cause de la rareté des appâts. Il a été récolté moins d'huîtres que l'année dernière; mais aussi depuis qu'il faut des permis, il y a moins de personnes qui pêchent ce mollusque. Aucune violation des lois de pêche n'a été signalée à M. McDonald, sauf que le gardien Dexter a saisi, le 20 avril, trois rets illégalement tendus. En diverses occasions le garde-pêche a visité les établissements de conserves de homard pendant qu'ils étaient en opération, et il a constaté chaque fois que les règlements étaient observés. Il a aussi visité les divers barrages de moulins qui se trouvent dans le comté; aucun d'eux n'est pourvu de passes migratoires offrant les conditions voulues.

COMTÉ DE PICTOU.

Le garde-pêche Allan McPhee, d'Avondale, dit qu'il y a eu un déclin marqué dans la pêche du saumon. Les gardiens spéciaux ont fidèlement rempli leurs devoirs, et le braconnage offrait trop de risques pour qu'on ait songé à s'y livrer. Les eaux de tête de la rivière Barney ont été fermées au poisson par un nouveau barrage établi à travers la branche Est, près des moulins de McGregor. Pendant le cours de l'année dernière, on a déposé environ 60,000 jeunes saumons (provenant de la pisci-facture de Bedford) dans la rivière Barney et autant dans la rivière des Français. M. McPhee signale une diminution considérable dans la pêche au homard et dans le rendement des poissons de toutes espèces, chose qu'il ne peut expliquer.

Le garde-pêche John D. McQueen, du Petit-Havre (Little Harbor), dit que la pêche en général n'a pas atteient la moyenne, et que le rendement du saumon n'a pas dépassé la moitié de la moyenne. Ce déclin est attribuable dans une certaine mesure au temps exceptionnellement sec qu'il a fait pendant la saison de pêche. Grâce surtout à l'activité déployée par les gardiens spéciaux, les règlements ont été bien observés. Deux cas d'infraction à la loi de pêche sont venus à sa connaissance, et les contrevenants ont été promptement condamnés à l'amende. L'unique passe migratoire qui se trouve dans sa circonspection est en bon état.

Le garde-pêche A. O. Pritchard dit que les gardiens employés ont fidèlement rempli leurs devoirs. Plusieurs rets ont été saisis et confisqués. Le saumon n'entre pas dans les rivières à l'époque où il peut être légalement pris.

COMTÉ DE GUYSBOROUGH.

Le garde-pêche Wm. Cameron, de Guysboro, signale, pour sa division, une augmentation de 18 pour 100 dans le rendement du saumon comparativement aux résultats obtenus l'année dernière. Le hareng n'a pas été aussi abondant depuis 30 ans ; les prix, cependant, ont été bas. La pêche du maquereau, au printemps, a complètement manqué, et pendant l'été et l'automne ce poisson a été très rare ; cependant, les bateaux de pêche qui sont allés aux îles de la Madeleine ont eu assez de succès. M. Cameron signale une augmentation de 9 pour 100 dans la mise en conserve du homard. Il y a plus d'hommes qui pêchent et les opérations se poursuivent en eaux plus profondes. M. Cameron ne croit pas que les pêcheries de homard soient en voie d'épuisement, car avec tous les efforts que l'on déploie on ne pourrait pas prendre autant de ces crustacés s'ils étaient rares. La plupart des propriétaires d'établissements de conserves vendent vivants les homards les plus gros. Il y a eu une diminution de 7 pour 100 dans le rendement de la morue. Par contre, il y a eu une augmentation de 40 pour 100 dans le rendement de l'égrefin ; ce résultat est dû à ce que la pêche a été poursuivie avec plus de vigueur pendant l'hiver au large de Canso. Il n'y a pas très longtemps qu'on a découvert la présence de l'égrefin dans ces parages-là. Depuis que la chose est connue, le nombre des pêcheurs a toujours été en augmentant. Il y en a qui viennent d'autres parties du pays dans des bateaux. La pêche se poursuit jusque vers le 15 février, mais seulement par les beaux temps. Par suite des bas prix qui ont régné pour le hareng et la morue, l'année n'a pas été prospère pour les pêcheurs. A Auld's-Cove, les pêcheurs ont souscrit $110 pour la construction d'un brise-lames, dont le besoin se fait beaucoup sentir, car lorsqu'il fait un mauvais temps les bateaux sont obligés de se rendre à Port-Mulgrave, une distance de 4 milles, pour trouver un abri.

Le garde-pêche Allan McQuarrie, de Sherbrooke, dit que la production des pêcheries de sa division a été beaucoup plus considérable que par le passé. Le poisson a été plus abondant. Le temps a été favorable. Il y a eu une forte diminution dans le rendement du saumon, de la truite et de l'éperlan. Par suite du temps qu'il a fait pendant la saison de pêche, les rivières sont restées à un niveau très bas et le saumon s'est tenu dans l'eau salée. La principale rivière de la division de M. McQuarrie, la Sainte-Marie, avec ses lacs, ses eaux dormantes et ses tributaires, était autrefois célèbre pour son saumon ; mais maintenant qu'il y a un établissement de conserves de homard à son embouchure, que de nombreuses trappes à homard, contenant sou-

vent de l'appât pourri, sont tendues le long de son cours, et qu'un commerce de bois important se fait avec des remorqueurs à la tête de la marée, elle se dépeuple graduellement, tout cela étant de nature à agiter les eaux et à intimider le poisson. Les règlements concernant les saisons réservées ont été bien observés, et aucune contravention sérieuse n'est venue à la connaissance du garde-pêche. Les gardiens ont été très attentifs et ont vu à ce que les pêcheurs se conformassent à la loi. M. McQuarrie dit que les passes migratoires sont à peu près dans la même condition que l'année dernière, et qu'il faudrait en pratiquer d'autres dans le barrage de Fisher et un peu partout dans la division. Il suggère que des passes migratoires soient établies dans tous les barrages qui interceptent le passage du poisson. Les règlements relatifs à la pêche du homard sont maintenant bien observés. Le garde-pêche recommande qu'un grand ruisseau qui se trouve à Southfield soit débarrassé des débris qui l'encombrent. Il recommande aussi que la pêche au rets pour le gasparot soit limitée jusqu'au 1er ou 10 juillet, car après cette date des truites peuvent se prendre dans les rets. Les filets pour l'alose devraient être prohibés après le 1er juillet, vu que les petits saumons sont alors exposés à s'y engager.

COMTÉ D'HALIFAX.

Le garde-pêche Robt. Easton, du Havre-de-Pope, signale une diminution dans le rendement des pêcheries côtières, sauf en ce qui concerne le homard, qui accuse une légère augmentation, un plus grand nombre de personnes l'ayant pêché. Il a été exporté de cette division aux Etats-Unis environ 28 tonnes de homards vivants. C'est la première fois que des homards sont expédiés vivants de cette localité. Un seul cas d'infraction aux règlements relatifs au homard a été porté à la connaissance du garde-pêche. Il y a quatre passes migratoires dans cette division ; toutes à l'exception d'une sont en bon état.

Le garde-pêche, George Rowlings, du Havre de Musquodoboit, dit : L'égrefin et la morue ont été assez abondants, mais le rendement de la morue a été beaucoup moindre que l'année dernière. Ces poissons n'ont pas été aussi abondants que l'année dernière, et en outre il n'y a pas eu autant de bateaux employés à la pêche qu'en 1894 ; en 1895 il y en a eu 10 de moins que l'année précédente. Le hareng a été très abondant ; on le pêche surtout le long de la côte avec des rets. Il en a été pris dans cette division au delà de 4,000 barils de plus que l'année dernière. Cependant, le prix est tombé si bas que l'on a pêché que juste ce qu'il fallait pour servir d'appât. Le saumon a été assez abondant. Le homard a été en assez grande quantité jusque vers le 15 juin ; après cette date, il s'est fait rare et l'on n'a pas eu besoin des dix jours additionnels sur cette partie de la côte. Les propriétaires d'établissements de conserves en général n'ont aucune objection à cesser les opérations en n'importe quel temps après le 20 juin. Il n'y a plus de braconnage pendant l'automne en ce qui concerne le homard. Les passes migratoires sont à peu près dans la même condition que l'année dernière. Il y a sur la rivière Petpeswick un barrage qui appartient à M. John Anderson mais qui n'est d'aucune utilité depuis nombre d'années ; M. Anderson a fait pratiqué dans le barrage en question une ouverture de 10 pieds au centre de la rivière, de sorte que le poisson a maintenant libre accès aux eaux de tête. M. Rowlings insiste encore une fois pour qu'une passe migratoire soit établie dans le barrage sur la rivière Lawrencetown. Les règlements ont été bien observés et les poursuites intentées contre ceux qui avaient enfreint la loi en 1894 ont eu un bon effet.

Le garde-pêche J. H. Bartlett, d'Halifax-Ouest, dit que le rendement du maquereau a été beaucoup plus faible que dans les 5 ou 6 dernières années. Ce poisson se tient loin de la côte, de sorte qu'il est impossible de le prendre avec des dragues. En outre, les pêcheurs se plaignent que les steamers détruisent leurs rets. Le prix pour le maquereau est meilleur qu'il n'a jamais été depuis nombre d'années. Le hareng a été beaucoup plus abondant que dans ces dernières années, mais à cause du bas prix qui a régné les pêcheurs n'en ont pas pris autant qu'ils l'auraient fait dans des circonstances plus favorables.

Le rendement du saumon a été au-dessous de la moyenne. Les règlements concernant les saisons réservées ont été bien observés. La pêche en général paraît avoir été poursuivie avec la même vigueur qu'à l'ordinaire, mais la rareté du poisson et la présence de myriades de chiens de mer et de seiches expliquent la diminution qu'accuse le rendement des pêcheurs. Le hareng est le seul poisson qui soit consommé dans la localité; tous les autres sont mis sur le marché. Plusieurs violentes tempêtes ont causé des dommages sérieux aux rets, aux quais et aux jetées. Les passes migratoires que renferme cette division paraissent donner de bons résultats.

COMTÉ DE HANTS.

Le garde-pêche J. R. Mosher, du comté de Hants, dit que l'alose est le poisson qui est pris en plus grande quantité dans sa division. Elle était autrefois très abondante, mais par suite de l'avidité des pêcheurs, il est venu un moment où l'on n'en voyait presque plus. Une sensible amélioration s'est produite en ce qui concerne ce poisson. La loi devrait protéger l'alose pendant le printemps, saison où elle fraye; un grand nombre d'aloses visitent les eaux de la Nouvelle-Ecosse et sont prises dans les mois de mai et de juin, pendant qu'elles cherchent à remonter les rivières. Il devrait y avoir pour la Nouvelle-Ecosse une saison réservée commençant le 1er octobre et finissant le 25 juin, et pendant le temps de la pêche il devrait être défendu de prendre du poisson de 6 heures de l'avant-midi, le samedi, à 6 heures de l'après-midi, le lundi. Chaque bateau devrait être limité à 200 brasses de rets.

COMTÉ DE COLCHESTER.

Le garde-pêche R. J. Pollock, de Stewiacke, dit que le saumon a été assez abondant et que plus de personnes que d'habitude l'ont pêché. Il attribue l'augmentation dans le rendement de ce poisson aux alevins qui ont été déposés dans la rivière. Il n'a pas été pris autant d'alose que par le passé; les pêcheurs n'ont pas déployé de ce côté la même activité qu'autrefois, et il sont été beaucoup dérangés dans leurs opérations lors de la descente du bois. Il y a eu des infractions aux règlements relatifs aux saisons réservées; les contrevenants ont été punis et leur attirail de pêche a été confisqué. M. Pollock fait remarquer que les pêcheurs qui tendent des rets pour le bar après le 1er octobre peuvent prendre du saumon; mais comme les mailles des rets pour le bar doivent être de 6 pouces, mesure d'extension, et que peu de saumons remontent la Stewiacke, il n'y a pas lieu de s'alarmer à ce sujet.

Le garde-pêche J. W. Davidson, de Colchester, fait rapport que le rendement de l'alose a été peu considérable comparativement aux résultats obtenus par le passé. Il dit que les pêcheurs s'accordent à attribuer la chose à l'absence de protection de ce poisson pendant le temps du frai. Il se déclare en faveur d'une saison réservée qui commencerait le 15 août et finirait le 15 juin. Il a raison de croire que les gardiens ont surveillé les rivières avec soin.

COMTÉ DE CUMBERLAND.

Le garde-pêche Fowler, de Cumberland, signale une forte augmentation dans le rendement du hareng, en ce qui concerne la baie de Fundy, ainsi que dans la pêche du saumon et des poissons qui se prennent à la ligne. La chose est due, dit-il, à l'emploi d'un plus grand nombre de bateaux et de meilleurs engins de pêche.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT HOCKIN,

Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT No 3.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR L. S. FORD SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 3 DE LA NOUVELLE-ECOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE YARMOUTH, SHELBURNE, QUEEN, LUNENBURG, KING, ANNAPOLIS ET DIGBY, POUR L'ANNÉE 1895.

MILTON, 2 janvier 1896.

L'honorable ministre de la
Marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les pêcheries de la circonscription n° 3, accompagné de divers relevés et d'un résumé des rapports des gardes-pêche.

Comme je le prévoyais dans mon rapport préliminaire, il y a eu une légère diminution dans le rendement de quelques espèces de poisson, à cause de leur rareté. La pêche du maquereau a été moins fructueuse que l'année dernière.

Ceux qui ont pêché près du Grand Banc ont obtenu en général d'assez bons résultats, mais la pêche en bateau n'a pas réussi dans l'ensemble. Le manque d'appât au moment où l'on en avait le plus besoin, la rareté du poisson, et l'attention donnée à la pêche du homard, telles sont les causes auxquelles on attribue la chose.

HARENG.

Le rendement de ce poisson a atteint la moyenne et aurait été exceptionnel si les prix pour le poisson salé n'étaient pas tombés si bas. Dans la plupart des ports, surtout sur la côte de l'Atlantique, on a rencontré d'immenses bancs de harengs. Si les pêcheurs avaient des réfrigérants et de meilleures facilités pour expédier le hareng gelé aux Etats-Unis, ils s'adonneraient avec plus de vigueur à la pêche de ce poisson.

MAQUEREAU.

La pêche du maquereau a été assez fructueuse dans quelques comtés, mais a complètement manqué dans d'autres. Je me permettrai d'attirer encore une fois l'attention du ministère sur l'importance des pêcheries du maquereau et sur la nécessité de faire une enquête minutieuse pour déterminer la cause de leur déclin.

HOMARD.

Grâce à la protection persistante, sinon parfaite, dont on entoure les pêcheries du homard, celles-ci tiennent encore le premier rang en importance et rapportent un revenu considérable aux pêcheurs. Les exportations de homards vivants aux Etats-Unis vont en augmentant d'année en année, et il semble y avoir un marché illimité pour ces crustacés à des prix rémunératifs. Les gardes-pêche doivent toujours avoir l'œil au guet pour empêcher l'expédition des homards trop courts ou œuvés que, par inadvertance ou à dessein, on laisse pénétrer dans les mannes, et le service d'inspection provoque d'amères plaintes de la part des expéditeurs, bien que les homards soient maniés avec tout le soin possible. Le meilleur plan serait de nommer des gardiens à tous les postes de pêche pour inspecter les mannes lorsqu'elles se remplissent, ce qui éviterait le remaniement des homards à Yarmouth. Les propriétaires des établissements de conserves dans la plupart des comtés n'achètent que les homards de 9 pouces à $10\frac{1}{2}$ pouces de longueur, et par suite de la vive concurrence qui existe il leur est difficile de réaliser des profits ; cependant le déclin dans l'industrie des conserves est peu sensible, et l'on est actuellement à faire des préparatifs pour la saison prochaine.

SAUMON.

Le rendement du saumon a été assez considérable; tout indique que ce poisson sera avant longtemps plus abondant dans toutes les pêcheries de l'intérieur. Il faudrait établir des passes migratoires en beaucoup d'endroits et repeupler les rivières et les lacs.

Le gasparot et les autres poissons de rivières ont donné un assez bon rendement; tout de même les appâts ont manqué au printemps.

Il n'est consommé sur les lieux qu'à peu près 5 pour 100 du poisson pris dans cette circonscription; le reste est exporté.

Les règlements concernant la sciure de bois ont été bien observés.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le garde-pêche E. S. Goudy, de Barrington, dit que la pêche de la morue a été poursuivie aussi vigoureusement que par le passé, mais que son rendement n'a été que des ⅔ de la moyenne. Les pêcheries du hareng ont donné beaucoup plus que d'habitude. Des maquereaux ont été vus en immenses bancs, mais ils étaient trop loin de la côte pour qu'on pût les prendre dans les trappes. La loi, en ce qui concerne les établissements de conserves, a été bien observée. Il y a eu une augmentation dans l'exportation des homards vivants, et on est actuellement à faire des préparatifs sur une grande échelle pour la prochaine saison.

Le garde-pêche W. J. McGill, Shelburne, dit qu'il y a eu une légère augmentation dans le rendement de la morue, quatre nouveaux bateaux ayant été employés à pêcher ce poisson. La pêche sur les bancs a été bonne, mais la pêche à la ligne sur la côte a été très faible, à cause de la rareté du poisson et des appâts. Les pêcheries du maquereau ont donné un peu plus que l'année dernière. Le hareng a été abondant en dehors du port, mais par suite du bas prix qui a régné l'on n'en a pris que très peu. Les homards ont été en assez grande quantité. Il y a eu une augmentation dans l'exportation des homards vivants et de bons prix ont été obtenus. Il faudra surveiller ce commerce avec soin, si toutefois il se maintient, bien que la loi ait été assez bien observée dans cette division. Le rendement du saumon et celui du gasparot ont atteint la moyenne. Le curage des ruisseaux et des rivières a eu pour effet d'augmenter la production des pêcheries fluviales.

COMTÉ DE YARMOUTH.

Le garde-pêche J. A. Hatfield, Yarmouth, signale une légère diminution dans le rendement de la morue. Les pêcheries du maquereau ont donné plus que l'année dernière. Le hareng a été assez abondant, mais à cause du bas prix offert pour ce poisson on ne l'a pêché que sur une petite échelle. Il a été pris un plus grande quantité de homards que l'année dernière. La pêche du gasparot a été faible, mais ce poisson s'est vendu à un prix plus élevé que par le passé. Le rendement du saumon a é é au-dessous de la moyenne; celui des autres poissons a été assez considérable.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche J. N. Freeman, Liverpool, dit que la pêche à la ligne sur la côte, en ce qui concerne la morue, l'égrefin, le merlan et d'autres poissons, a été au-dessous de la moyenne, mais que les pêcheurs qui ont pris le large ont obtenu de bons résultats. Le rendement du hareng a atteint la moyenne; la pêche du maquereau a été très faible. Ces poissons n'ont pas paru entrer dans le port. Il y a eu une forte diminution dans le produit des pêcheries du saumon; la pêche du gasparot a été passable. Le rendement du homard a été assez considérable.

COMTÉ DE LUNENBURG.

Le garde-pêche W. M. Solomon, La Have-Ouest, dit que ceux qui ont pêché près du Grand Banc ont obtenu plus de succès que l'année dernière. La pêche de la morue, de l'égrefin et du merlan a excédé dans l'ensemble de plus de 7½ pour 100 le rendement de 1894, y compris la pêche côtière, qui a été très faible. Le rendement du

maquereau a été nul. La pêche du hareng a été au-dessous de la moyenne. Il a été pris une plus grande quantité de homards que l'année dernière, et la loi a été en général bien observée. Les pêcheries du saumon ont donné plus que par le passé. La pêche du gasparot a été au-dessous de la moyenne. La rivière La Have et la Petite-Rivière ont été l'objet de beaucoup d'attention cette année. Le Petite-Rivière se trouve maintenant dégagée de toute obstructruction depuis la mer jusqu'à sa source. Il y a 31 passes migratoires dans cette division; quelques-unes ont besoin de réparations et elles seront sans doute mises en bon état pour la saison prochaine.

Le garde-pêche D. Evans, Chester, signale une forte déminution dans le rendement du maquereau. Il y a eu augmentation dans la pêche du hareng. Le rendement de la morue et des poissons qui se prennent à la ligne a atteint la moyenne. Le homard a été assez abondant. L'emploi de pots à mains pour la pêche du homard finira par amener la ruine des pêcheries de ce crustacé si l'on n'empêche pas la chose. Les rivières Mush-à-Mush et Martins ont été debarrassées de tout ce qui les obstruait, et les poissons ont maintenant un libre passage depuis la mer jusqu'aux lacs pour aller frayer. Les pêcheurs de cette division ont demandé au gouvernement de défendre la pêche pendant l'hiver; ils veulent que la saison réservée commence le 1er juillet et finisse le 1er avril.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

M. M. Bailey, comté d'Annapolis, dit que la pêche du saumon a été au-dessous de la moyenne dans la rivière, mais qu'elle a été meilleure dans la baie. Il y a eu une légère augmentation dans le rendement du hareng. La pêche du maquereau a été nulle. Les homards ont été peu abondants au commencement de la saison, mais ils ont ensuite peu à peu augmenté en nombre. Le merlan a été excessivement rare. Le rendement des autres poissons a atteint la moyenne. Les cours d'eau à saumon et à truite ne pourront pas résister longtemps aux saignées qu'y pratiquent les sportsmen, à moins qu'on ne les repeuple sans retard.

COMTÉ DE KING.

R. F. Reid, Wolfville, signale une diminution dans le rendement du gasparot. Un grand nombre de poissons de cette famille ont remonté les rivières, lors de la crue des eaux et avant que les rets eussent été tendus.

Le garde-pêche James S. Miller dit que la pêche du saumon a été très bonne à plusieurs postes de sa division. La pêche de l'alose a été passable tant sous le rapport de la quantité qu'au point de vue de la qualité. Le produit des pêcheries de la morue a été au-dessous de la moyenne. Le rendement de l'égrefin a été deux fois plus considérable que l'année dernière. Le hareng a été assez abondant, bien que les pêcheurs persistent à dire que les trappes à homard éloignent ce poisson de la côte.

COMTÉ DE DIGBY.

Le garde-pêche T. C. Shreve, Digby, dit que le rendement des poissons de toutes les espèces a été moins fort qu'en 1894. Rareté de la boitte et présence d'une foule de chiens de mer, voilà les causes auxquelles il attribue la chose. Le chien de mer est très vorace et chasse les poissons comestibles des fonds de pêche. Si l'on offrait une légère prime pour la destruction de ce poisson nuisible, le rendement des pêcheries augmenterait tout le long de la côte. M. Shreve croit que l'on devrait prendre des mesures pour empêcher l'exportation de moules aux Etats-Unis. Les bancs de moules à Chéticamp, et Météghan seront épuisés avant longtemps si ce commerce continue, et c'est de là que les pêcheurs tirent la plus grande partie de leur boitte.

J'attirerai encore une fois l'attention de votre ministère sur la nécessité d'amender plusieurs des règlements concernant les pêcheries fluviales. Il y a des règlements qui, par suite des circonstances, sont impraticables, et souvent les gardes-pêche se trouvent dans une position très embarrassante, ce qui n'arriverait pas si des ordonnances plus modernes étaient mises en vigueur.

Le tout respectueusement soumis.

L. S. FORD,

Inspecteur des pêcheries, division n° 3.

NOUVELLE-ÉCOSSE—DISTRICT N° 1.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche et des espèces et quantités de poisson, ainsi que du nombre d'hommes employés dans l'industrie de la pêche, dans la Province de la Nouvelle-Écosse, pour l'année 1895.

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à trappe. — Nombre.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon, salé, barils.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Maquereau fr. ou en conserve (en boîtes), liv.	Numéro.
	Comté du Cap-Breton.			$			$			$		$			$									
1	De False Bay Beach à Long-Beach					51	983	69	4500	1190							640		221	440		140	200	1
2	De Long-Beach à la Baie Glacée et Bridgeport					34	1070	41	2300	712									346	1000		70	800	2
3	De Lingan à la Barre sud et à la rivière Sydney	1	7	150	3	54	890	73	2930	831							800		216	14400		14	400	3
4	De Sydey au Bras N.-ouest et Fourches Sydney					35	333	48	1860	550							425		254	26000	9000			4
5	Du pont des Grand-Narrows à l'île de Noël					39	500	83	1000	500							300		300			10		5
6	De Boisdale à la rivière George					15	175	22	300	175							100		50			5		6
7	Petit Bras-d'Or et Boularderie	8	123	2500	39	50	800	115	3000	1000									500			30		7
8	Mines de Sydney, Grand et Petit Etangs					30	325	35	935	400							1700		200			10		8
9	De Sydney-Nord à Ball's-Creek					15	250	30	1300	575							60		300			17		9
10	Louisbourg et anse de Kennington	1	16	300	5	45	2010	109	7000	800									635			255		10
11	Grande-Lorraine et Petite-Lorraine					45	2300	97	10000	5000						5	1600		1300			386		11
12	Bauline					14	450	32	1170	585									140			50		12
13	Main-à-Dieu	1	13	400	4	42	2100	92	8400	4200									640			210		13
14	Baie et rivière Mira					60	1500	115	15400	6600						4	6800		700	3000		75		14
15	Ile Scattarie					10	1150	32	1100	550	1	550							275			38		15
16	Gabarus, Grand-Mira et Grand-Lac	1	15	300	5	155	3500	247	6300	3200	1	370	2	200	500		100	200	450			140		16
17	Rive nord de la baie de l'Est et lac de Fork					38	380	70	660	290									46	300				17
18	Benacadie, anse de Piper et Grand-Narrows					43	630	88	1080	550									183					18
19	Rive sud de la baie de l'Est					25	260	50	450	240									40	200				19
	Totaux	12	174	3650	56	800	19606	1448	69685	27948	2	920	2	200	500	9	12525	200	6796	45340	9000	1450	1400	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.															Produits du poisson.				Valeur totale.	Numéro.
		Homard, conserves, en boîtes, liv.	Morue, sèche, qtx.	Merluche, sèche, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Seiche, barils.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, barils.	Guano de poisson, ton.	$ c.	
	Comté du Cap-Breton.																					
1	De False Bay Beach à Long Beach	46298	975	5	161	...	1000	28800	1900	18	...	22	50	..	...	...	743	...	250	27	19,683 42	1
2	De Long-Beach à la Baie Glacée et Bridgeport	...	373	4	40	...	800	4000	2500	15	...	...	20	..	...	...	190	...	95	6	5,707 50	2
3	De Lingan à la Barre sud et à la rivière Sydney	26500	267	5	23	...	600	12500	2500	25	...	...	25	..	...	...	335	...	66	17	9,003 50	3
4	De Sydney au Bras N.-O. et aux Fourches Sydney	...	14	...	...	...	1200	...	3500	60	...	...	30	..	...	...	7	...	4	...	2,639 80	4
5	Du pont des Grand-Narrows à l'île de Noël	...	1200	...	300	...	100	...	550	125	...	...	17	..	...	...	400	...	250	...	9,242 50	5
6	Boisdale à la rivière George	...	325	...	50	...	125	...	350	30	...	...	15	..	...	...	100	...	50	...	2,367 50	6
7	Petit Bras-d'Or et Boularderie	43056	2300	20	200	...	100	8000	...	45	...	...	16	..	200	...	600	800	350	...	23,512 84	7
8	Mines de Sydney, Grand et Petit Etangs	...	320	10	60	...	...	600	...	25	...	...	10	..	50	...	50	...	50	...	3,610 00	8
9	Sydney-Nord à Ball's Creek	...	400	...	30	..	...	2000	500	...	...	..	12	.	25	...	100	300	60	...	4,455 00	9
10	Louisburg et anse de Kennington	30240	840	...	454	10	...	1050	200	4	...	...	...	..	40	...	520	...	130	...	16,749 10	10
11	Grande Lorraine et Petite Lorraine	...	1390	...	530	16	...	1800	400	10	...	...	...	..	50	...	830	...	165	...	20,823 50	11
12	Bauline	...	140	...	70	3	...	400	100	..	3	...	...	..	10	...	60	...	42	...	2,396 50	12
13	Main-à-Dieu	73140	490	...	110	6	...	600	200	6	...	...	...	.	40	...	240	...	126	...	19,203 60	13
14	Baie et rivière Mira	...	390	...	140	6	450	400	800	90	12	...	10	4	10	...	190	...	90	...	8,845 50	14
15	Ile Scattarie	...	1050	...	250	25	...	2000	...	...	...	...	...	.	...	...	800	...	40	...	8,012 00	15
16	Gabarus, Grand-Mira et Grand-Lac	144964	1140	...	80	...	110	...	...	80	...	...	...	7	...	3	570	...	600	...	31,287 96	16
17	Rive nord de la baie de l'Est et lac de Fork	...	84	...	...	...	50	...	...	14	...	...	75	..	...	...	27	...	40	...	1,470 55	17
18	Benacadie, anse de Piper et Grand-Narrows	...	322	...	...	...	...	..	...	12	...	...	3	..	...	...	140	...	100	...	2,556 50	18
19	Rive sud de la baie de l'Est	...	30	...	...	...	...	...	...	4	...	...	3	..	...	...	20	...	10	...	386 50	19
	Totaux	164198	12050	44	2498	66	4535	62150	13500	563	15	22	286	11	425	3	5922	1100	2518	50	191,953 77	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon, salé, brls.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Saumon, en conserve, en boîtes, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Maquereau, frais ou en conserve (en boîtes), liv.	Homards, en conserve, en boîtes, liv.
	Comté d'Inverness.			$			$			$			$								
1	Port-Hood					81	1600	172	10000	3700					300		160	8000	60		68138
2	Petite-Mabou					31	310	46	1200	400							80	3000	10		
3	Bord de la mer					15	200	30	2500	800							180	5000	15		35856
4	Judique et Petite-Judique					55	640	114	6000	1900					500		600	38000	50		37078
5	Longue-Pointe					27	370	44	2000	600					3600		360	6000	65		
6	Creignish					16	150	32	2000	700					5000		400	4000	25		
7	Pointe-Basse					24	240	42	2500	800							400	6000	15		
8	Port-Hastings	1	78	1600	6	25	560	44	1800	600							960	2000	40		
9	Port-Hawkesbury	2	116	3000	15	20	300	30	6000	1800	3	525	600				420	1000	440		
10	Baie de l'Ouest à Malagawatch	1	60	1400	13	90	1420	265	7320	2680							3040				
11	Orangedale Boom et rivière Dennis					50	950	150	3650	1300							240				
12	Anse au Phoque, Estmere et rivière aux Habitants					27	400	81	2350	1025							230				
13	Havre de Mabou, Houillères et Ben Virrach					16	350	33	590	270					300		7		4		14496
14	Port-Bain et Grande-Anse					13	260	28	650	300							5		5		
15	Scottsville et lac de l'Est d'Ainslie					11	100	18	660	180											
16	Whycocomagh					7	100	14	250	120					600		7				
17	Côté ouest du havre de Margaree, rivière et fourches de la Margaree					15	325	30	1690	546					25900		240		238	18500	13536
18	Ile Margaree					18	460	38	1200	275							289		350		4848
19	Marais de la Grande-Anse à l'anse de la Baleine					23	516	46	1790	438					600		197		102		
20	Grand-Etang					21	1300	60	1800	1000							150		923		43440
21	Friar's-Head					16	950	48	1100	900							100		388		
22	Anse de Delaney et anse de Doucet					8	310	24	1000	950							240		222		
23	Côté est du havre de Margaree					24	1200	72	2400	1000							650		325		
24	Havre de l'Est et Chéticamp	21	255	6135	93	128	2500	465	3855	2683				9	3200		849		764		16800
25	Cap Rouge et baie de Plaisance					71	1870	203	1600	975					4000	1000	60		690		34400
	Totaux	25	509	12135	127	832	17381	2129	65905	25942	3	525	600	9	44000	1000	9864	73000	4731	18500	268592

Statistique du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—*Suite*.

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																Produits du poisson.				Valeur totale.	
		Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Achigan, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Petite morue.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, b.	Poisson employé comme engr., b.	Guano de poisson.	$	c.
	Comté d'Inverness.																						
1	Port-Hood	1600		1000	400	400	400	200	600	200				10	160			1400	260	25		24,391	82
2	Petite-Mabou	300		50	40	40	100	100	400		20				10			50	40			2,418	50
3	Bord de la mer	100		200	60	60		200	200		10				20			40	70	15		7,578	84
4	Judique et Petite Judique	200		80	30	60	2400		800		10			50	50			40	90	10		11,681	92
5	Longue-Pointe	160				30	1200		300		10			5				30	50			4,468	00
6	Creignish	120				50					20							50	50			4,093	00
7	Pointe-Basse	160				30					20							40	40			3,069	00
8	Port-Hastings	140				50	300		4000		30			50	10			50	70			6,727	00
9	Port-Hawkesbury	200				50	700	800	1600		50			10	40			800	100			10,301	50
10	Baie de l'Ouest à Malagawatch	790	15				3600		9500			300	75	117	120	10500	950	50	95	150	65	26,757	50
11	Orangedale Boom et rivière Dennis	250	7				3800		9000			400	35	240	45		50	8	8			7,660	20
12	Anse au Phoq., Estmere et R. des Habitants	130	5				1200		1300			350	33	50	33	1500	90	9		38	21	4,977	60
13	Havre Mabou, Houillères et Ben-Virrach	110		8		527	400	100	4500	350	14		4	7	14		14	67	80			5,241	24
14	Port-Bain et Grande-Anse	90		5		15			4000						8		7	60	40			899	50
15	Scottsville et lac de l'Est d'Ainslie						28600				158			85								4,342	00
16	Whycocomagh	90					700		2000		15			10				45	12			922	50
17	Côté ouest du havre de Margaree, rivière et fourches de la Margaree	935		21		62	1500	540			276		10	12	6			421	65			20,006	94
18	Ile Margaree	120		12		23		300							15			75	120			7,880	72
19	Mar. de la Gr.-Anse à l'anse de la Baleine	231		6		45		250							13			143	49			3,977	20
20	Grand-Etang	1400		50	10	65	60	200						5	90			130	250			27,199	10
21	Friar's-Head	900		20		60		100							49			90	87			10,564	50
22	Anse de Delaney et anse de Doucet	440		17		56		25							56			140	55			6,771	50
23	Côté est du havre de Margaree	1400				50		100							100			300	100			14,630	00
24	Havre de l'Est et Chéticamp	9345		470		580		1700						4	1293		856	4193	1893			75,376	70
25	Cap Rouge et baie de Plaisance	1000		29		190		1850							135		99	330	1215			23,910	00
	Totaux	20211	27	1968	540	2443	44969	6465	38200	550	633	1050	157	655	2267	12000	2066	8561	4839	238	86	*315,846	78

*Plus 28,600 liv. de chien de mer, $286, pour ce comté.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, salé, barils.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Maquereau, salé, brls.	Homard, en conserves, liv.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Egrefin, qtx.	Numéro.
	Comté de Richmond.			$			$			$									
1	Arichat et Petit-de-Grat	8	157	2855	28	180	2160	222	28520	14260	....	150	3332	568	108656	1712	3	910	1
2	Cap Auguet, île Madame et Arichat-Ouest	4	111	1725	13	183	2196	221	27540	13770	....	.....	4608	44	59376	1067	6	906	2
3	Baie Rocheuse et Cap Le Rond	....	....	.....	.....	42	504	64	9580	4740	....	.....	489	150	33600	183	....	71	3
4	D'Escousse et D'Escousse en bas	23	895	16140	254	234	2804	148	8860	4436	....	.....	346	578	28896	5796	7	247	4
5	Saint-Pierre	4	95	1000	21	15	250	22	3000	800	....	.....	75	.....	.....	700	....	....	5
6	Rivière Bourgeoise	18	540	8000	144	20	140	23	2800	900	....	.....	50	.....	22560	5000	....	300	6
7	Grandigue et Port Saint-Louis	....	....	.....	.....	21	420	30	4500	1670	....	.....	210	....	....	175	....	55	7
8	Rivière des Habitants et Bassin	6	184	2900	22	100	1100	150	28200	6900	....	.....	2100	115	.....	6700	....	3020	8
9	Port-Malcolm et détroit de Canso	7	304	2900	58	82	820	100	6750	2260	....	.....	700	60	....	1260	....		9
10	Baie de l'Ouest	....	....	.....	.....	90	900	180	4000	1750	10	.....	300	.....	....	500	....	.....	10
11	De Fourchu à Saint-Esprit	....	....	.....	.....	55	1240	128	7400	1295	....	....	340	240	121056	900	....	20	11
12	De L'Archevêque à Pointe-Michaud	....	....	....	.....	78	1358	162	15900	2776	....	1500	615	520	83888	350	...	30	12
13	L'Ardoise, L'Ardoise en bas et Rockdale	1	11	180	3	228	4008	360	45000	7655	....	2200	2856	1253	77610	2690	....	1020	13
14	Grande-Grève, St-Pierre-Est et réserve des Sauvages	....	....	...	.....	51	870	104	6400	1120	....	...	895	94	..	456	....	113	14
	Totaux	71	2297	35700	543	1379	18770	1914	198490	64302	10	3850	16916	3622	535642	27489	16	6692	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Écosse.**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.									Produits du poisson.		Valeur totale.	Numéro.
		Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Carrelet, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Huile de poisson, gall.	Poisson employé comme boitte, brls.	$ c.	
	Comté de Richmond.													
1	Arichat et Petit-de-Grat	111	3464	....	13	29	17	87	35325	30	1176	....	52,801 39	1
2	Cap Auguet, île Madame et Arichat-Ouest	905	1420	.....	24	63	18	68	30825	70	1327	....	43,309 69	2
3	Baie Rocheuse et Cap Le Rond	10	890	....	4	12	3	34	15275	15	155	....	11,315 25	3
4	D'Escousse et D'Escousse en bas	7	14475	2500	12	356	26	18	17600	15	2127	....	46,592 74	4
5	Saint-Pierre	....	....	......	3	.....	15	......	....	....	275	23	3,794 00	5
6	Rivière Bourgeoise	....	....	....	......	.....	......	......	....	....	2000	80	27,853 40	6
7	Grandigue et Port Saint-Louis	....	....	8000	25	.....	130	......	....	....	90	25	3,798 50	7
8	Rivière des Habitants et Bassin	.....	....	15500	400	.....	20	..	....	....	310	50	54,554 00	8
9	Port-Malcolm et Détroit de Canso	....	....	.....	430	.....	.....	120	....	....	410	58	12,111 00	9
10	Baie de l'Ouest	......	....	.....	10	....	20	.....	....	....	160	20	4,094 00	10
11	De Fourchu à Saint-Esprit	.....	900	......	....	......	20	....	......	....	300	230	26,712 84	11
12	De L'Archevêque à Pointe-Michaud	6	....	......	10	......	34	.....	....	......	116	150	24,438 22	12
13	L'Ardoise, L'Ardoise en bas et Rockdale	22	500	......	168	.....	34	.....	....	....	945	260	59,259 40	13
14	Grande-Grève, Saint-Pierre-Est et réserve des sauvages	18	....	......	15	..	50	.....	....	....	182	60	8,558 80	14
	Totaux	1079	21649	26000	1114	460	387	327	99025	130	9573	956	379,193 23	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Écosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.					Espèces de poisson.							Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.										
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, conserves, en boîtes, liv.	Hareng, salé, brls.	Maquereau, salé, brls.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, tonn.	
	Comté de Victoria.			$			$			$			$								
1	Anse à la Viande, anse au Naufrage et Burton's-Beach	....	....	..	....	30	590	64	1584	792	...	....	....	7	300	96	46	69	36000	....	1
2	Etang de la baie Saint-Laurent et Havre du Nord	1	27	250	9	92	1840	168	3720	1602	....	...	....	18	....	...	55	270	29280	....	2
3	Middle-Head et Pointe-Blanche	....	...	....	....	64	1280	108	3640	1520	....	....	....	21	...	.....	80	100	....	....	3
4	New-Haven et Havre de Neil	....	....	.. .	...	106	3040	165	7140	2140	....	....	....	....	....	....	310	77	33130	....	4
5	Anse Verte et baie du Nord, Ingonish	....	....	....	....	89	2150	148	4000	1200	....	....	....	26	....	....	93	171	17760	....	5
6	New-Campbellton, Grand-Bras d'Or et île aux Oiseaux	....	....	....	. .	50	560	56	2600	680	....	....	...	2	200	....	420	115	8592	....	6
7	Englishtown, baie Sainte-Anne et Black-Head	1	15	200	4	90	720	70	5000	1300	1	120	80	30	100	.....	400	50	.	....	7
8	Barasois, anse à l'Anguille, riv. Nord et ruiss. d. Sauvag.	...	....	....	....	42	520	90	3900	1500	....	....	....	5	....	......	400	100	.....	....	8
9	Anse au Breton, Petite-Rivière et Roche-Noire	....	....	....	...	23	335	42	2500	800	....	....	....	....	....	50	200	70	17280	....	9
10	Rivière des Français, anse au Naufrage et Path-End	....	....	...	....	42	660	53	4550	1500	....	....	....	25	....	......	225	125	.....	....	10
11	Baie du Sud, Ingonish et Middle-Head	1	8	150	4	104	1700	220	15500	4200	....	....	....	48	800	150	500	375	20000	....	11
12	Kemp-Head, Bourderie et Baddeck	....	...	....	....	52	630	70	1440	441	....	....	....	5	970	.....	271	8	......	2	12
13	Côtés nord et sud de Little-Narrows	....	....	....	....	41	415	55	1310	316	....	....	....	....	330	.....	256	4	......	....	13
14	Washabuck et Iona	...	....	....	...	80	720	137	3020	616	....	....	...	....	700	.....	517	11	.....	1	14
	Totaux	3	50	600	17	905	15160	1446	59904	18607	1	120	80	187	3400	296	3733	1545	162042	3	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson. Morue, séchée, qtx.	Noues et langues de morue, brls.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mélangé, brls.	Produits du poisson. Huile de poisson, galls.	Peaux de veau-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, brls.	Valeur totale. $	c.	Numéro.
	Comté de Victoria.																				
1	Anse à la Viande, anse au Naufrage et Burton's-Beach	344			21		500								16	260		265	8,819	40	1
2	Etang de la baie St-Laurent et Havre du Nord	790			80	1000	600					20			36	550	12	410	13,907	70	2
3	Middle-Head et Pointe Blanche	720		20	50	100	800					30			32	568		138	6,796	20	3
4	New-Haven et Havre de Neil	4149		11	175										90	2600		600	29,081	70	4
5	Anse Verte et baie du Nord, Ingonish	1797		8	220	200									65	1100		300	16,056	40	5
6	New-Campbellton, Grand-Bras-d'Or et île aux Oiseaux	250		10	30	110						6	90	900	50	220		35	6,819	38	6
7	Englishtown, baie Sainte-Anne et Black-Head	100		100	10			500				5	100			150		100	4,440	00	7
8	Barasois, anse à l'Anguille, rivière du Nord et ruisseau des Sauvages	220			110	1300		40000	10	20		50	10			200		50	8,060	00	8
9	Anse au Breton, Petite Rivière et Rocher Noir	400			70	30	1000		10				50		100	300		50	7,219	70	9
10	Riv. des Français, anse au Naufrage et Path-End	625			170		2100		15				90		140	630		85	8,169	50	10
11	Baie du Sud, Ingonish et Middle-Head	2300	1	50	800	1000	1400	2000	50		10	20	2200	200	400	2000	200	1000	38,025	50	11
12	Kemp-Head, Bourderie et Baddeck	2066				1375		3612	12	95	5	27			25	202		37	12,309	90	12
13	Côtés nord et sud de Little-Narrows	279				260		3578	24	260	3	45			8	91		21	4,430	30	13
14	Washabuck et Iona	2495						1645	36	505	4	26			3	311		40	16,646	65	14
	Totaux	16535	1	199	1736	5375	6400	51335	157	880	22	229	2630	1100	965	9182	212	3131	*180,782	33	

* A ajouter pour ce comté, 213,700 liv. de chien de mer, $2,137.

RÉCAPITULATION

De la production et de la valeur des pêcheries dans l'Ile du Cap-Breton, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Taux.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon, salé	brls.	215	16 00	3,440 00
do frais	liv.	63,775	0 20	12,755 00
do en conserves	boîtes.	1,296	0 15	194 40
do fumé	liv.	200	0 20	40 00
Hareng, salé	brls.	37,349	4 50	168,070 50
do frais ou gelé	liv.	118,340	0 01¼	1,479 25
do fumé	"	9,000	0 02	180 00
Maquereau, salé	brls.	11,348	14 00	158,872 00
do en conserves	boîtes.	19,900	0 12	2,388 00
Homard, en conserves	"	1,330,474	0 14	186,266 36
do frais	ton'x.	3	75 00	225 00
Morue, séchée	qtx.	76,285	4 50	343,282 50
Langues et noues de morue	brls.	44	10 00	440 00
Merluche, séchée	qtx.	2,211	2 50	5,527 50
Noues de merluche	liv.	540	0 50	270 00
Egrefin, séché	qtx.	13,369	3 50	46,791 50
Merlan, séché	"	1,145	2 50	2,862 50
Truite	liv.	54,890	0 10	5,487 00
Flétan, frais	"	96,664	0 10	9,666 40
Eperlan	"	129,035	0 05	6,451 75
Bar	"	550	0 10	55 00
Gasparot	brls.	2,467	4 00	9,868 00
Huîtres	"	1,945	4 00	7,780 00
Moules	"	661	6 00	3,966 00
Anguille	"	1,557	10 00	15,570 00
Alose	"	11	10 00	110 00
Seiche	"	5,649	4 00	22,596 00
Carrelet	liv.	99,025	0 05	4,951 25
Petite morue	"	13,100	0 05	655 00
Poisson commun et mélangé	brls.	3,164	3 00	9,492 00
Huile de poisson	galls.	33,238	0 40	13,295 20
Poisson employé comme boitte	brls.	11,444	1 50	17,166 00
do comme engrais	"	238	0 50	119 00
Guano de poisson	ton'x.	136	25 00	3,400 00
Peaux de veau-marin	nomb.	1,312	1 25	1,640 00
Chien de fer	liv.	242,300	0 01	2,423 00
Total pour 1895				1,067,776 11
Total pour 1894				1,177,453 55
Diminution				109,677 44

Tableau indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux, rets, nasses, etc., employés aux pêches de l'Ile du Cap-Breton, ainsi que la valeur approximative du matériel de pêche non compris dans les relevés statistiques de 1895.

Matériel.	Valeur.
	$ c.
111 navires, 3,030 tonneaux	52,085 00
3,916 bateaux	70,917 00
393,984 brasses de rets	136,799 00
45 fabriques de conserves	40,000 00
90,000 trappes à homard	67,500 00
Lignes à main, lignes traînantes, etc	17,246 00
Quais de pêche, maisons et divers	85,200 00
Bateaux à vapeur, semaques, canots, etc	7,850 00
31 rets à éperlan	1,060 00
2 rets à trappes	920 00
6 seines (845 brasses)	1,180 00
Total	480,757 00

NOUVELLE-ÉCOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés
poisson, et du nombre total d'hommes employés, etc.,

Numéro.	Divisions.	Bateaux.			Matériel de pêche.						Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng.	
					Rets à mailler.		Rets à éperlan.		Nasses.				
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Salé, brls.	Fumé.
	Comté d'Antigonish.		$			$		$		$			
1	Havre au Bouche	29	506	31	13100	626	....	....	......	....	......	308	....
2	Linwood, Cap Jack et Petite Tracadie	27	397	29	13800	1040	....	....	.....	....	700	256	.. ..
3	Grande Tracadie et Bayfield	24	304	29	8150	1004	....	....	......	....	1950	358	....
4	Monk's Head, côtés nord et sud du havre d'Antigonish	30	456	35	16790	2517	....	....	.....	....	10450	295	....
5	Lakeville, anse de Ballantyne et côté sud du cap George	26	579	38	12400	1050	....	....	....	....	2300	317	.....
6	Côté nord du cap George et Georgeville	24	460	43	10700	890	....	..	....	....	900	209	....
7	Anse Maligne, ruisseau du Docteur, Arisaig, Knoidart et Moidart	35	606	45	11700	1562	....	....	...	....	9100	338	.....
	Totaux	195	3308	250	86640	8689	....	....	....	....	25400	2081	.....
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	5080	9365	....
	Comté de Colchester.												
1	Sterling	13	190	16	500	150	12	240	.....	....	......	....	......
2	Stewiacke	55	322	94	823	475	....	...	....	....	8600	....	......
3	Cinq-Iles	7	185	14	.....	....	....	....	4	700	800	12	.....
4	Economie	9	250	18	3000	600	....	....	8	1560	16150	....	7433
5	Petite rivière à l'Achigan jusqu'au village Highland	16	500	30	4850	975	....	....	6	1150	20180	....	......
6	Grand-Village à Queen's-Village	22	590	44	5605	1300	....	....	....	....	34760	....	....
	Totaux	122	2037	216	14778	3500	12	240	18	3410	80490	12	7433
	Valeur $	....	...	....	....	....	....	...	.....	....	16098	54	148

Division N° 2.

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la **Nouvelle-Ecosse** (division n° 2) pour 1895.

Maquereau, salé, brls	Homard, conserves, en boites, liv.	Morue, séchée, qtx.	Merluche. Séchée, qtx.	Merluche. Noues de, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Poisson commun et mélangé.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Valeur totale.	Numéro.
																	$	
57	61178	133	14	11	3	200	2000	....	9	....	8	....	100	77	85	300	12,093	1
50	..	57	6	....	....	300	2000	....	27	....	75	....	....	25	51	....	3,339	2
117	....	11	....	....	....	300	4000	...	7	100	40	....	......	....	91	....	4,882	3
35	33600	74	139	199	11	1000	6000	...	33	....	80	....	......	104	149	160	11,107	4
114	40226	237	471	419	70	....	1500	....	48	....	....	....	......	319	150	200	12,534	5
43	.....	154	670	472	17	....	.....	....	23	....	....	....	....	414	163	...	4,888	6
39	38593	33	448	532	17	....	....	....	14	...	....	....	......	258	130	200	11,339	7
455	173597	699	1748	1633	118	1800	15500	....	161	100	203	....	100	1197	819	860	....	
6370	24304	3146	4370	817	413	180	775	....	644	400	2030	...	150	479	1229	430	60,182	
....	4800	.....	....	....	....	200	10405	....	51	....	5	....	.....	....	25	20	1,514	1
....	.....	......	.....	...	...	8500	.....	800	150	....	....	38	......	.	.. .	.. .	3,630	2
....	.....	142	.. .	....	....	....	.....	....	..	.. ..	....	7	......	50	18	....	970	3
....	.....	24	......	....	....	150	......	....	....	....	. ..	152	......	....	....	....	5,021	4
....	. .. .	......	.....	....	....	300	......	..	....	....	....	281	.. .	..	.. ..	....	6,876	5
....	.....	.... .	......	....	....	250	......	....	...	....	....	181	.....	....	....	....	8,787	6
....	4800	166	.....	....	....	9400	10405	800	201	....	5	659	......	50	43	20	....	
....	672	747	......	....	...	940	500	80	804	....	50	6590	......	20	65	10	26,798	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à éperlan. — Nombre.	Valeur.	Nasses — Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.
	Comté de Cumberland.			$			$			$		$		$		
1	Pugwash, Port-Philippe et rive du golfe	..	....	....	....	126	2624	130	990	336	39	780	..	...	.....	....
2	Wallace	..	....	...	..	25	200	45	700	290	15	450	..	...	....	...
3	Rivière Philippe	1	50	500	4	10	220	12	900	450	....	...	..	....	3500	....
4	La Planche et Nappan	..	...	....	....	1	10	1	170	65	....	....	..	....	300	....
5	Minudie à la rivière aux Pommes	1	30	500	4	8	167	13	260	90	....	...	..	....	2300	70
6	Advocate	..	....	...	....	5	120	8	200	85	...	....	..	....	2000	35
7	Ile Spencer et Port-Greville	2	18	210	6	10	225	23	480	225	....	....	..	....	1000	250
8	Parrsborough	..	....	....	...	2	45	3	60	30	....	....	2	60	5000	20
	Totaux	4	98	1210	14	187	3611	235	3760	1571	54	1230	2	60	14100	375
	Valeur $	..	....	...	....	....	...	....	....	....	....	....	..	....	2820	1687

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, frais ou en conserves, en boîtes, liv.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur.	Numéro.
																		$	
....	...	250	429631	....	....	....	....	....	.....	75600	50	51	....	....	....	825	2500	66,850	1
1500	....	....	....	...	....	..	....	700	......	17000	180	425	6	8	....	....	....	3,495	2
....	....	..	...	...	....	....	....	2000	....	.....	225	....	....	11	....	....	....	1,910	3
....	...	....	......	....	....	....	....	...	....	1500	105	...	....	10	....	...	..	655	4
....	200	..	.....	60	10	20	....	....	......	1800	10	....	....	250	....	....	....	3,774	5
....	100	...	....	45	....	35	20	....	3000	.....	..	....	....	....	....	8	....	1,247	6
....	900	....	....	293	5	160	26	....	9000	...	....	....	....	....	25	22	....	4,242	7
....	500	....	......	15	....	10	....	....	3000	.....	....	....	....	2	....	...	....	1,522	8
1500	1700	250	429631	413	15	225	46	2700	15000	95900	570	476	6	281	25	855	2500	....	
15	34	30	60148	1859	37	783	115	270	1500	4795	2280	1904	60	2810	10	1283	1250	83,695	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à pièges. Nombre.	Rets à pièges. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Rets à éperlan. Nombre.	Rets à éperlan. Valeur.	Nasses, nombre.	Nasses, valeur.	Espèces de poisson. Saumon. Salé, brls.	Saumon. Frais, dans la glace, liv.	Saumon. Conserves, en boîtes, liv.	Saumon. Fumé, liv.	Hareng. Salé, brls.	Hareng. Frais ou gelé, liv.	Maquereau. Salé, brls.	Maquereau. Frais ou en conserves, en boîtes, liv.	Numéro.
	Comté de Guysborough.			$			$			$		$			$		$		$									
1	Ecum Secum	...	...	...	...	67	1050	90	3460	1150	...	...	2	135	90	...	...	...	...	...	1200	...	200	250	...	25	...	1
2	Marie-Joseph	...	...	...	...	50	1000	80	2150	760	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	200	...	...	380	...	20	...	2
3	Liscombe, baie des Espagnols et Gegoggin	...	...	...	...	110	2650	140	7640	2580	...	...	2	180	120	...	...	...	...	...	1100	...	...	940	...	35	...	3
4	Baie et rivière Sainte-Marie	1	27	590	9	49	860	65	2760	920	...	...	2	150	90	...	...	...	...	...	5600	...	700	680	...	25	...	4
5	Havre du Vin	...	...	...	...	32	640	45	2200	760	...	...	2	160	75	...	...	...	...	...	950	...	80	460	...	20	...	5
6	Havre et lac des Sauvages	...	...	...	...	55	1100	72	4200	1400	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	200	...	50	850	...	34	...	6
7	Havre Holland et rivière des Sauvages	...	...	...	...	23	850	40	3900	1300	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	560	...	...	600	...	10	...	7
8	Port-Beckerton	...	...	...	...	50	1200	65	4600	2000	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1020	...	25	...	8
9	Havre du Pêcheur	...	...	...	...	35	860	48	3540	2000	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1260	...	30	...	9
10	Havre du Pays, havre et rivière d'Isaac	...	...	...	...	75	1500	98	5950	3000	...	...	3	215	240	...	...	...	...	...	1200	...	...	2600	...	27	...	10
11	Du havre Isaac à Whitehead	9	157	5800	45	838	24753	811	106300	36105	6	980	56	1495	360	10	150	2	13	8	720	...	...	8641	155200	1591	20600	11
12	De Whitehead à Canso	3	44	880	13	225	10200	305	32510	8120	28	6800	4	1200	920	...	...	...	...	1	8000	2000	...	2600	130000	250	160000	12
13	Canso à la rivière au Saumon	1	16	320	3	327	4137	281	41323	9770	39	4500	7	800	650	2	40	...	...	...	8000	...	...	3890	98000	213	219000	13
14	Riv. au Saumon à la ligne de comté d'Antigonish, y comp. l'anse de Cook, Guysborough, la côte Nord et Canso	11	305	4855	52	485	9640	501	83931	17037	...	...	6	1100	660	6	120	...	...	...	6424	...	...	12512	286400	1291	172200	14
	Totaux	25	549	12445	122	2421	60440	2641	304464	7902	73	12280	84	5435	3205	18	310	2	13	9	34154	2000	1030	36683	669600	3596	571800	
	Valeur $	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	144	6830	300	206	165073	6696	50344	68616	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson. — Homard. — En conserves, en boîtes, liv.	Homard. — Vivant ou frais, tonnes.	Morue. — Séchée, qtx.	Morue. — Langues et noues, barils.	Merluche. — Séchée, qtx.	Merluche. — Noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Seiche, barils.	Petite morue, liv.	Poiss. comm. et mél., b.	Produits du poisson. — Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Valeur	Numéro.
	Comté de Guysborough.																							$	
1	Ecum Secum	30400	....	490	....	....	...	40	....	1400	1200	600	....	9	15	40	..	60	750	..	250	510	150	10.405	1
2	Marie-Joseph	54720	....	800	....	5	....	100	.. .	150	3000	500	....	10	10	35	..	50	760	..	400	460	250	15,666	2
3	Liscombe, baie des Espagnols et Gegoggin	72844	..	1200	....	10	....	12[illegible]	....	2500	2000	900	....	180	160	40	..	90	1600	..	600	660	350	25,563	3
4	Baie et rivière Sainte-Marie	36000	....	490	....	..	....	40	....	2800	1000	1500	150	150	30	40	2	20	500	..	250	300	180	14,500	4
5	Havre au Vin	....	..	156	....	7	....	20	....	500	1400	700	....	10	50	10	2	15	400	..	80	260	....	4,583	5
6	Havre et lac des Sauvages	35760	...	240	....	3	....	15	....	600	1200	1400	...	80	20	20	..	15	350	..	120	700	175	12,670	6
7	Havre de Holland et rivière des Sauvages	....	...	280	.. .	5	..	25	....	3000	800	300	....	30	15	10	..	20	500	..	140	310	....	5,658	7
8	Port de Beckerton	85870	....	360	...	10	...	40	....	......	4000	500	....	10	25	30	..	50	700	..	180	270	400	20,599	8
9	Havre du Pêcheur	23400	....	410	..	15	....	30	...	...	2500	600	...	....	30	20	..	40	900	..	250	400	110	13,004	9
10	Havre du Pays, havre d'Isaac à Whitehead	50400	...	310	....	10	...	50	....	......	2100	900	....	25	60	30	..	70	1000	.	160	310	250	23,028	10
11	Du havre Isaac à Whitehead	491111	....	8881	....	247	...	2551	616	8750	80850	3810	600	743	164	314	..	.....	1100	35	7796	4316	2121	212,490	11
12	De Whitehead à Canso	294664	25	4700	30	700	....	5000	450	1000	17000	.. .	....	100	....	78	..	1800	....	15	3990	3500	1900	139,692	12
13	De Canso à la rivière Saumon	66764	....	1754	....	218	490	1438	89	1900	......	2400	....	45	5	15	..	3134	....	7	2531	3600	716	92,624	13
14	De la R. Saumon à la ligne du comté d'Antigonish, y compris l'anse à Cook, Guysborough, la rive Nord et Canso	4752	....	1655	....	266	....	1236	47	2137	....	6000	....	352	....	50	..	800	...	7	1682	1300	700	121,017	14
	Totaux	1246685	25	21726	30	1496	490	10705	1202	24737	117050	20110	750	1744	584	732	4	6164	8560	64	18429	16896	7302	....	
	Valeur .... $	174555	1000	97767	300	3740	245	37468	3005	2474	11705	1005	75	6976	4088	7320	40	24656	428	96	7371	25344	3651	711,499	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche, etc.—
Nouvelle-Écosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges. — Nombre.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Numéro.
	Comté d'Halifax.			$			$			$		$			$	
1	Côte Nord	....	....	....	....	150	1600	160	8000	1700	....	....	60	6000	2500	1
2	Sainte-Marguerite-Est	2	38	400	7	170	3000	180	10500	1900	....	....	39	3600	4800	2
3	Havre aux Sauvages	4	62	1400	21	220	3400	235	28000	4400	2	600	29	2800	3600	3
4	Anse à Peggy	1	10	160	4	60	1200	50	6700	1650	....	....	8	800	1600	4
5	Dover	4	90	1200	20	260	3000	210	26500	4200	....	....	51	5000	7500	5
6	Prospect	1	22	400	5	250	2600	260	19000	2500	....	....	47	4700	9500	6
7	Baie Terence	5	75	1300	20	231	3000	250	11000	1540	1	200	32	2300	6400	7
8	Pennant	5	70	1900	20	80	2200	160	4300	780	....	....	14	1300	3000	8
9	Sambro	10	204	3500	38	72	1480	128	8000	1450	....	....	9	750	1600	9
10	Havre de Ketch	1	17	300	5	70	1000	160	8000	2000	....	....	16	1600	3400	10
11	Anse aux Portugais	....	....	....	....	90	1300	190	15200	3000	....	....	19	1900	4800	11
12	Anse au Hareng	6	180	5500	36	70	700	40	3000	680	....	....	26	2600	6200	12
13	Anse Ferguson	1	30	500	7	60	650	58	2500	380	....	....	48	4700	9600	13
14	Bedford	....	....	....	....	5	120	12	650	260	....	....	3	300	1100	14
15	Halifax	3	180	8600	41	10	220	32	300	90	....	....	14	2000	4200	15
16	Passage de l'est et île du Diable	1	15	500	6	87	1647	79	18540	1109	....	....	....	....	....	16
17	Lawrencetown et baie des Vaches	....	....	....	....	22	347	21	9360	536	....	....	....	....	....	17
18	Seaforth et havre des Trois-Brasses	1	45	1200	12	37	379	20	10470	575	....	....	....	....	....	18
19	Chezzetcook-Ouest	6	267	7200	76	136	1470	73	22000	1200	....	....	....	....	....	19
20	Chezzetcook-Est	1	47	1600	17	59	810	47	9940	559	....	....	....	....	....	20
21	Havre de Petpiswick	1	23	500	4	65	1092	56	6560	518	....	....	....	....	....	21
22	Havre Musquodoboit	....	....	....	....	47	891	38	7500	482	....	....	....	....	....	22
23	Jeddore	5	236	8600	56	138	2364	87	18030	963	....	....	1	175	70	23
24	Havre aux Moules et Tête de Hibou	3	36	700	11	98	2200	98	22442	1464	....	....	3	1450	630	24
25	Havre du Navire	....	....	....	....	68	1320	73	14800	874	....	....	....	....	....	25
26	Havre de Plaisance	1	23	400	6	20	395	24	3250	240	....	....	....	....	....	26

27	Tangier	1	39	1700	4	40	840	38	7905	540	1	500	.....	....	....	27
28	Havre de Pope et île Gerrard	....	....	....	...	42	925	40	3854	565	....	....	.....	....	....	28
29	Ile Spry, Tête de Taylor et Mushaboon	5	151	2800	31	99	1995	68	4980	1000	1	200	.....	....	....	29
30	Sheet-Harbour et île Sober	1	12	200	2	67	1088	64	4280	897	....	.....	2	125	100	30
31	Havre du Castor et rivière au Saumon	....	....	....	......	39	748	30	260	47	...	...	.....	....	....	31
32	Quoddy et anse Harrigan	1	10	150	2	16	250	10	200	40	...	.....	.....	....	....	32
33	Rivière Moser et anse Smith	...	...	....	....	10	160	18	80	16	...	.....	.....	....	....	33
34	Baie Mitchell et Ecum Secum	....	...	....	......	33	418	30	2100	220	....	.....	.....	....	....	34
	Totaux	70	1882	50710	451	2913	44804	3039	288201	37375	5	1500	421	42600	70600	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés

Numéro.	Divisions.	Saumon.		Hareng.		Maquereau.		Homard.		Morue.	
		Frais, dans la glace.	Fumé.	Salé.	Frais ou gelé.	Salé.	Frais ou en conserves, en boîtes.	En conserves.	Vivant ou frais.	Séchée.	Langues et noues.
	Comté de Halifax.	liv.	liv.	barils.	liv.	barils.	liv.	liv.	tonn.	qtx.	brls
1	Côte Nord	2000	100	100	....	100	....	....	1½	80	....
2	Sainte-Marguerite-Est	1800	....	30	....	10	....	....	½	50	....
3	Havre des Sauvages	5000	....	7000	6000	120	500	....	10	1100	....
4	Anse à Peggy	1600	....	350	2500	50	100	....	1	180	....
5	Dover	1500	....	2500	10000	200	1000	....	15	450	....
6	Prospect	3000	....	1500	10000	250	1000	8000	30	1000	....
7	Baie Terrence	100	....	1000	5000	200	....	10992	42	1000	....
8	Pennant	60	....	350	2000	50	....	8000	15	1600	....
9	Sambro	300	....	250	600	40	....	67200	12	600	....
10	Havre de Ketch	300	....	100	450	80	200	....	8	150	....
11	Anse aux Portugais	180	....	80	300	59	....	....	3½	40	....
12	Anse au Hareng	500	....	60	210	25	....	....	1	650	....
13	Anse Ferguson	80	....	90	1800	25	....	....	½	15	....
14	Bedford	500	....	....	....	8	....	....	....	....	....
15	Halifax	....	....	10	....	5	500	....	....	500	....
16	Passage de l'Est et île du Diable	674	....	444	....	19	....	....	3	967	1
17	Lawrencetown et Baie des Vaches	578	....	238	....	10	....	....	3	78	....
18	Seaforth et Havre des Trois-Brasses	180	....	274	....	13	....	....	3	670	1
19	Chezetcook-Ouest	....	....	651	....	32	....	....	4	3386	2
20	Chezetcook-Est	....	....	738	....	2	....	....	3	792	1
21	Havre Petpiswick	....	....	771	....	2	....	24692	....	355	....
22	Havre Musquodoboit	1660	55	617	....	14	....	....	5	444	....
23	Jeddore	500	60	1584	....	28	....	....	10	2541	2
24	Havre aux Moules et Tête de Hibou	341	90	2697	....	92	....	35088	22	415	1
25	Havre du Navire	312	....	1427	....	35	....	....	12	320	1
26	Havre de Plaisance	....	....	233	....	5	....	46900	10	285	....
27	Tangier	410	....	1030	....	22	....	....	....	225	1
28	Havre de Pope et île Gerrard	....	....	693	....	30	....	36000	3	268	....
29	Baie Spry, Tête de Taylor et Mushaboon	60	....	1080	....	320	....	102528	12	693	....
30	Sheet-Harbour et île Sober	480	700	1090	....	2	....	130416	4	194	....
31	Havre au Castor et rivière au Saumon	....	....	152	....	8	....	128067	6	230	....
32	Quoddy et anse Harrigan	200	....	17	....	....	....	96206	3	140	....
33	Rivière Moser et anse de Smith	....	....	5	....	....	....	....	....	50	....
34	Baie Mitchell et Ecum Secum	190	....	90	....	7	....	117648	....	124	....
	Totaux	22405	1005	27251	38860	1864	3300	811737	243	19592	10
	Valeur $	4481	201	122630	389	26096	396	113643	9720	88164	100

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Merluche.		Espèces de poisson.											Produits du poisson.					
Séchée.	Noues.	Egrefin.	Merlan.	Truite.	Flétan.	Eperlan.	Gasparot.	Huîtres.	Moules.	Anguille.	Seiche.	Poisson commun et mêlé.	Huile de poisson.	Poisson employé comme boitte.	Poisson employé comme engrais.	Peaux de loup-marin.	Valeur.	Numéro.
Qtx.	Liv.	Qtx	Qtx	Liv.	Liv.	Liv.	Brls	Brls	Brls	Brls	Brls	Brls	Galls.	Brls	Brls	Nomb	$	
25	25	40	40	650	....	....	15	....	...	3	5	15	40	2	....	....	3,222	1
25	25	20	30	300	....	250	5	....	4	4	1	3	20	5	....	....	1,255	2
900	1400	150	150	200	500	100	35	....	12	6	12	30	500	130	....	....	44,347	3
110	150	60	80	80	200	......	15	....	....	1	2	25	100	20	....	....	4,456	4
600	500	150	100	800	1200	150	35	....	3	3	8	12	450	75	..	....	20,461	5
100	150	90	120	....	..	100	40	....	12	3	10	75	200	50	40	....	19,437	6
450	600	60	250	....	800	250	50	....	30	3	20	120	400	60	50	....	18,416	7
150	250	100	80	600	1000	180	65	....	20	2	10	75	300	90	40	....	13,293	8
350	275	140	250	250	200	200	14	....	2	2	4	25	800	40	350	....	17,221	9
100	110	80	210	....	150	.....	16	....	....	....	5	12	100	30	....	....	3,966	10
....	....	12	10	....	....	....	....	....	....	....	....	5	28	3	....	....	1,509	11
200	310	....	....	....	140000	....	....	....	....	..	...	3	380	165	....	....	18,746	12
50	80	12	40	....	2000	....	....	....	....	....	....	4	65	21	....	....	1,448	13
......	......	..	....	200	...	.....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	262	14
180	120	150	5	....	...	.	...	....	..	....	....	...	1000	45	....	....	3,939	15
12	40	339	99	....	9116	.....	19	....	15	5	....	12	495	65	....	....	9,823	16
.....	......	9	32	420	130	4000	38	....	14	6	....	10	35	7	....	....	2,514	17
......	......	27	6	160	387	13000	28	....	19	5	....	15	298	44	....	....	5,914	18
......	......	218	28	....	988	5500	8	....	238	7	...	8	1826	280	...	....	23,071	19
......	......	46	39	350	760	1200	30	....	42	9	....	15	315	38	....	....	8,172	20
......	......	64	280	375	1140	300	125	....	33	5	...	13	128	24	120	....	10,600	21
2	....	47	58	1230	2460	5000	10	....	28	14	....	15	200	26	....	...	6,983	22
88	174	98	57	220	2410	1600	15	....	38	18	....	35	1313	200	....	....	22,007	23
....	....	32	24	1000	1150	....	7	....	19	7	....	30	248	25	180	....	22,069	24
.....	..	40	23	350	1990	700	160	....	11	6	....	8	174	16	....	....	10,233	25
100	400	56	18	....	1550	......	3	....	9	4	....	6	138	10	240	....	10.528	26
......	....	13	18	500	1780	1000	11	....	12	4	....	11	116	8	....	...	6,660	27
21	......	30	5	...	2000	....	....	....	2	1	3	....	224	10	180	....	10,521	28
385	775	70	....	....	1275	....	...	...	3	11	4	....	803	60	500	....	29,834	29
.....	.....	13	....	....	700	....	10	...	2	7	3	....	113	10	650	17	25,096	30
....	.....	11	3	....	.....	.....	....	....	....	3	1	....	130	5	700	12	20,503	31
......	....	15	....	....	......	.....	....	....	....	5	....	....	100	4	450	....	14,709	32
..	......	3	...	....	100	......	....	....	....	....	....	....	30	2	....	....	282	33
...	....	22	2	....	1780	......	....	....	....	....	....	....	100	3	600	....	18,174	34
3848	5384	2217	2057	7685	175766	33530	754	4	568	147	88	582	11169	1573	4100	29	....	
9620	2692	7760	5143	769	17577	1676	3016	16	3976	1470	352	873	4468	2360	2050	29	429,671	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	Divisions.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à éperlan. Nombre.	Rets à éperlan. Valeur.	Nasses. Nombre.	Nasses. Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.
	Comté de Hants.		$			$		$		$			
1	Maitland à Shubénacadie	43	234	43	2480	345	....	....	....	....	11600	....	.....
2	Shubénacadie au Grand-Lac	66	290	64	1270	310	....	....	....	....	3500	....	.....
3	Noël à Walton	9	260	11	2600	720	....	....	3	100	8000	....	.....
4	Hants-Ouest	18	630	18	3325	925	....	....	9	290	3250	10	.....
	Totaux	136	1414	136	9675	2300	....	....	12	390	26350	10	.....
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5270	45	.....
	Comté de Pictou.												
1	Pictou-Ouest	126	2650	138	2500	750	6	150	....	....	.....	....	.....
2	Ile Pictou	64	1352	107	880	240	....	....	....	....	....	70	.....
3	Division Centrale	20	400	20	400	120	....	....	....	....	.....	....	.....
4	Division Sud	23	410	33	2900	1890	3	60	....	....	9300	....	51000
5	Ile Merigonish	12	175	18	870	430	....	....	....	....	7412	....	.....
6	Grève Nord	4	60	4	825	410	....	....	....	....	4200	....	.....
7	Etangs	18	270	19	1060	520	1	30	....	....	6300	....	8000
8	Lismore	4	60	4	510	290	....	..	....	....	5050	....	8700
	Totaux	271	5377	343	9940	4650	10	240	....	....	32262	70	67700
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6452	315	677

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.															Produits du poisson.			
Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard, conserves de, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Valeur.	Numéro.
																	$	
....	....	....	...	.. .	...	....	......	....	522	....	....	....	....	....	....	....	4,408	1
...	....	....	....	...	....	......	.....	800	86	....	....	38	....	...	....	..	1,504	2
....	....	....	46	5	8	......	...	600	15	....	...	85	....	...	....	....	2,816	3
1000	....	....	68	....	....	9500	4700	....	197	....	....	141	9600	60	....	....	4,974	4
1000	....	....	114	5	8	9500	4700	1400	820	....	....	264	9600	60	....	..	....	
20	....	....	513	13	26	950	235	140	3280	..	....	2640	480	90	....	....	13,702	
....	10	309760	25	....	....	500	11000	....	....	15	7	....	....	....	700	1500	46,149	1
....	5	229000	6	...	....	......	..	....	....	....	...	....	....	....	400	1100	33,622	2
....	....	.. ..	....	....	....	6000	15000	200	200	..	100	....	....	....	....	....	3,170	3
...	20	21792	75	...	....	300	6700	....	....	....	....	....	....	....	16	110	6,482	4
....	2	19144	....	100	....	.	......	...	....	....	....	....	...	....	95	100	4,633	5
....	....	....	....	.. .	....	300	......	....	....	....	....	....	....	....	....	....	870	6
...	2	34752	10	18	...	500	......	....	....	....	...	..	....	....	100	160	6,603	7
...	13	....	72	180	....	100	3960	....	....	....	37	....	....	....	50	....	2,706	8
...	52	614448	188	298	....	7700	36660	200	200	15	144	...	...	...	1361	2970	....	
....	728	86022	846	745	....	770	1833	20	800	60	1440	....	....	...	2042	1485	104,235	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le district n° 2, **Nouvelle-Ecosse**, avec un état comparatif de l'augmentation et de la diminution pour les années 1894 et 1895.

Articles.		Quantités en 1895.	Taux.	Totaux.	Augmentation.	Diminution.
			$ c.	$	Quantité.	Quantité.
Saumon, salé	brls.	9	16 00	144		1
" frais	liv.	235,161	20 00	47,032		16,473
" en boîtes	"	2,000	15 00	300	2,000	
" fumé	"	2,035	20 00	407		140
Hareng, salé	brls.	66,482	4 50	299,169	27,020	
" frais	liv.	777,660	0 01	7,777	348,710	
" fumé	"	10,133	0 02	203	9,767	
Maquereau, salé	brls.	5,967	14 00	83,538	4,202	
" en boîtes	liv.	575,350	0 12	69,043	93,950	
Homard, en boîtes	"	3,280,898	0 14	459,325		543,614
" frais	tonn.	268	40 00	10,720	121	
Morue, séchée	qtx.	42,898	4 50	193,041		7,273
" langues et noues	brls.	40	10 00	400	29	
Merluche, séchée	qtx.	7,410	2 50	18,525		386
" noues	liv.	7,507	0 50	3,754		1,506
Egrefin	qtx.	13,273	3 50	46,456	2,496	
Merlan	"	3,305	2 50	8,263		1,263
Truite	liv.	63,522	0 10	6,353	132	
Flétan	"	307,816	0 10	30,782		17,901
Eperlan	"	216,805	0 05	10,840	9,445	
Bar	"	3,150	0 10	315	20	
Gasparot	brls.	4,450	4 00	17,800		1,280
Huîtres	"	595	4 00	2,380		205
Moules	"	1,152	7 00	8,064		148
Anguille	"	1,237	10 00	12,370	48	
Alose	"	1,208	10 00	12,080	227	
Seiche	"	6,252	4 00	25,008		548
Petite morue	liv.	18,160	0 05	908	7,110	
Poisson commun	brls.	806	1 50	1,209		4,512
Huile de poisson	galls.	30,870	0 40	12,348		38,437
Peaux de veau-marin	nomb.	29	1 00	29		1
Poisson employé comme appât	brls.	21,547	1 50	32,323	1,547	
Produits du poisson empl. comme engrais.	"	17,752	0 50	8,876	325	
Total				1,429,782		

ÉTAT COMPARATIF de la valeur des pêches dans chaque comté du district n° 2, Nouvelle-Ecosse, pour les années 1894 et 1895.

Comté.	Valeur en 1894.	Valeur en 1895.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$	$
Antigonish	69,454	60,182		9,272
Colchester	26,506	26,798	292	
Cumberland	92,792	83,695		9,097
Guysborough	653,837	711,499	57,662	
Halifax	485,333	429,671		55,662
Hants	16,692	13,702		2,990
Pictou	166,290	104,235		62,055
Total	1,510,904	1,429,782	57,954	139,076
	1,420,782			57,954
Diminution	81,122			81,122

ÉTAT du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc, employés aux pêches du district n° 2, Nouvelle-Ecosse, et estimation approximative de la valeur d'autre matériel de pêche, pour l'année 1895; aussi relevé du nombre d'hommes employés.

Articles.		Valeur.
		$
99 navires, 2,529 tonneaux		64,365
6,245 bateaux		120,991
717,458 brasses de rets à mailler		65,987
78 rets à pièges		13,780
505 seines, 48,035 brasses		73 805
94 rets à éperlan		2,020
34 nasses		3,873
1,931 lignes traînantes, etc		7,652
		352,473
222,647 trappes à homard	$112,370	
101 établissements de conserves	108,800	
		221,170
41 bateaux à vapeur et semaques	$15,630	
33 réfrigérants et glacières	15,405	
1,572 boucans et poissonneries	44,825	
955 jetées et quais	23,706	
		99,566
Total		673,209

Nombre d'hommes employés sur les navires				587
do	do	bateaux		6,860
do	do	pour encaquer, nettoyer et mariner le poisson		900
do	do	dans les homarderies		1,773
			10,120	

Relevé des engins de pêche du homard, etc., et autre matériel, employés pour cette industrie dans le district n° 2, pendant l'année 1895.

Comtés.	Engins de pêche.				Nombre d'hommes employés.	Autre matériel.									
	Trappes.		Homarderies.			Réfrigérateurs et glacières.		Boucans et poissonneries.		Jetées et quais.		Bateaux à vapeur et semaques.		Nom-bre.	Valeur.
	Nombre.	Valeur.	Nom-bre.	Valeur.		Nom-bre.	Valeur.	Nom-bre.	Valeur.	Nom-bre.	Valeur.	Nom-bre.	Valeur.		
		$		$			$		$		$		$		$
Antigonish	19,275	12,261	4	4,900	94	...	...	41	807	1	100	7	390	280	140
Colchester	600	360	1	100	5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cumberland	23,960	14,376	21	15,050	268	...	...	4	65	...	...	...	...	...	...
Guysborough	80,400	45,270	24	37,200	613	25	14,840	560	16,857	229	7,332	31	13,540	3,088	1,696
Halifax	59,777	17,803	28	21,800	377	8	565	967	27,096	725	16,274	3	1,700	4,000	2,000
Pictou	38,635	22,300	23	29,750	416		...	...	...	...	...	...	...	200	100
Totaux	222,647	112,370	101	108,800	1,773	33	15,405	1,572	44,825	955	23,706	41	15,630	7,568	3,936

NOUVELLE-ÉCOSSE, DISTRICT N° 3.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du nombre et de la valeur des engins de pêche mis en usage, des espèces et quantités de poisson prises, et du nombre d'hommes occupés à la pêche, dans le district n° 3 de la **Nouvelle-Ecosse**, pendant l'année 1895.

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Navires. — Tonnage.	Navires. — Valeur.	Navires. — Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Bateaux. — Valeur.	Bateaux. — Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Rets à mailler. — Valeur.	Nasses. — Nombre.	Nasses. — Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Homard, vivant ou frais, ton.	Morue, séchée, qtx.	Numéro.
	Comté d'Annapolis.			$			$			$		$						
1	Margaretville	2	27	810	8	12	240	21	1200	600	1	300	3000	900		5	590	1
2	Port-George					19	380	35	2000	1000	2	700	4200	600		5	320	2
3	Port-Lorne	1	22	660	10	21	420	42	3200	1600				670		7	500	3
4	Hampton					17	340	27	1500	750				600		7	600	4
5	Phinny et anse de Young					24	480	40	2000	1000				500		10	750	5
6	Anse de Parker					34	680	60	3200	1600	1	50		480		10	380	6
7	Hillsboro' et anse Delap	1	62	1860	14	28	560	40	2800	1400				420		14	400	7
8	Batture de Victoria et Granville	8	350	10500	84	30	600	52	3000	1500				250		7	4000	8
9	Anse Thorne jusqu'à la Traverse					10	200	20	1000	500	4	600		60	220000		2000	9
10	Clementsport jusqu'à la rivière à l'Ours	2	26	780	10	25	500	40	600	300	10	200		25	300000	2	400	10
11	Annapolis-Est jusqu'à la limite du comté								3500	1700	8	400	5000					11
12	Rivière Lequille										1	50	1000					12
13	Rivière Round-Hill												400					13
14	Lacs et cours d'eau intérieurs																	14
15	Annapolis Fish Dryer																	15
	Totaux	14	487	14610	126	220	4400	377	24000	11950	27	2300	13600	4505	520000	67	10040	
	Valeur $												2720	20272	10400	5025	45100	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																Produits du poisson.				Valeur totale.	Numéro.
		Langues et noues de morue, barils.	Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Guano de poisson ton'x.	$ c.	
	Comté d'Annapolis.																						
1	Margaretville	4	125	75	154	100		2000										150	300		10	9,649 00	1
2	Port-George	3	200	100	200	50		2000										200	320	60	10	7,630 00	2
3	Port-Lorne	6	520	250	750	100		3000										250	425	70	20	11,382 50	3
4	Hampton	4	250	125	550	100		3200										300	380	75	10	9,955 00	4
5	Phinny et anse de Young	4	1000	500	700	100		3000										300	410	80	10	13,020 00	5
6	Anse de Parker	3	280	140	1000	100		2000										200	350		30	10,240 00	6
7	Hill-boro' et anse Delap	2	800	400	1200	500		10000										400	400	25		14,182 50	7
8	Batture Victoria et Granville	10	3500	1500	7000	2660		50200				200						1000	1300		40	69,490 00	8
9	Anse Thorne jusqu'à la traverse		500	250	210	288													100	30		16,665 00	9
10	Clementsport jusq. la riv. à l'Ours	2	600	300	920	122		2000				520						250	364	100	30	18,033 50	10
11	Annapolis-Est jusq. la lim. du comté						1000		2000	2000	100		17	100	2000	2000	500				20	4,330 00	11
12	Rivière Lequille						500			220		10										342 00	12
13	Rivière Round-Hill						700				5											170 00	13
14	Lacs et cours d'eau intérieurs						10000															1,000 00	14
15	Annapolis Fish Dryer		886		443																	4,215 50	15
	Totaux	38	8661	3640	13077	4120	12200	77400	2000	4220	105	730	17	100	2000	2000	500	3050	4349	440	180		
	Valeur $	380	21652	1820	45769	10300	1220	7740	100	422	420	5110	170	1000	100	100	1000	1220	6523	220	1440	190,305 00	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Valeur.	Rets à trappe. Nombre.	Valeur.	Nasses. Nombre.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, frais, dans la glace, barils.	Hareng. Salé, barils.	Frais ou gelé, liv.	Fumé, liv.	Numéro.
	Comté de Digby.			$			$			$		$		$			$					
1	Digby	6	270	7500	65	5	150	10	280	120			2	150	4	750	1800	1800	150	500	1800	1
2	Bayview					8	240	17	240	99			1	1000	5	850	2500		45	900	750	2
3	Grande-Anse					3	210	14	470	200												3
4	Rossway					10	300	20	550	200			5	600				250	20	1400	600	4
5	Waterford					7	210	13	260	100			2	90					10	800	500	5
6	Centerville					85	1050	70	2000	844								100				6
7	Anse Sableuse					16	480	31	960	405					2	300	250					7
8	Anse au Vison	1	24	1100	10	9	270	18	875	220	1	1500			2	300	250					8
9	Petite-Rivière					33	990	75	1980	836					2	300	250					9
10	Anse de White					7	200	14	300	110								1600				10
11	Gr.-Grève et anse à la Baleine					12	360	24	320	115												11
12	Traverse-Est					4	120	8	240	98									20			12
13	Baie Sainte-Marie					8	240	16	500	200			4	400					30	20000	500	13
14	Weymouth	1	41	1100	10	5	150	10	220	88	2	3200	1	500								14
15	Anse de White					24	700	48	390	140	1	1500	1	100								15
16	Pointe de l'Eglise	2	25	600	10	12	360	24	420	150												16
17	Météghan					25	750	50	4000	1600			2	200								17
18	Chéticamp					8	240	16	320	125												18
19	Sainte-Marie					15	870	36	870	350												19
20	Anse de Smith	1	10	200	3	5	150	10	130	100			13	750					100	20000	1800	20
21	Westport	24	489	19000	175	41	3450	78	18000	7200					10	600	2500					21
22	Freeport	12	303	7200	92	5	4000	118	6425	3500					5	300	1000					22
23	Tiverton	7	185	5500	60	36	2100	75	7060	3590					3	250	810					23
	Totaux	54	1347	42200	425	387	17590	795	46810	20390	4	6200	31	3790	33	3650	9360	3750	375	4760	2150	
	Valeur $																	750	1687	476	443	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson. Homard. En conserves, liv.	Homard. Vivant ou frais, tonn.	Morue. Séchée, qtx.	Morue. Langues et noues, brls.	Merluche. Séchée, qtx.	Merluche. Noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Moules, barils.	Alose, barils.	Plie, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Produits du poisson. Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Valeur totale. $ c.	Numéro.
	Comté de Digby.																			
1	Digby	12000	15	3000	[illegible]	8000	1000	8000	200	20000	70		800	2500	40	3000	1000	200	72,036 00	1
2	Bayview		1½	60	2	240	150	65	41	1000	10		400	1000	10	200	40	25	2,406 50	2
3	Grande-Anse		1	30	2½	240	150	110	17	500					12	300	48	30	1,618 50	3
4	Rossway		¼	100	3	400	180	130	15	300					18	600	90	35	2,705 75	4
5	Waterford			20	2	120	100	38	9	200					4	75	15	8	763 00	5
6	Centerville			200	4	1800	250	70	38	700					18	1800	300	60	7,411 00	6
7	Anse Sableuse		½	65	2½	200	100	48	30	900					4	150	27	8	1,360 50	7
8	Anse au Vison		¾	90	4	700	200	120	9	850					9	600	70	40	3,279 75	8
9	Petite-Rivière			230	4	1500	400	400	33	1000					17	1400	150	25	7,034 00	9
10	Anse de White			80	1	400	150	35	9	500					9	400	55	20	2,230 50	10
11	Grande-Grève et anse à la Baleine			278	8	900	250	175	23	800					4	400	120	10	4,785 00	11
12	Traverse de l'Est			125	3	520	300	75	24	1000					4	250	60	4	2,768 50	12
13	Baie Sainte-Marie			315		90	100	20	150			20			10	175	30		2,817 50	13
14	Weymouth			40				25	10		300				6		5		2,242 50	14
15	Anse de White			45	2	325	200	140	38			6			10		25		1,837 50	15
16	Pointe de l'Eglise			112	3	65	100	75	25	900					4		9		1,201 00	16
17	Météghan	21000	3	330	4	95	120	125	315	1000					22		65		6,454 00	17
18	Chéticamp			125	2			35	115	800					4		28		1,122 50	18
19	Sainte-Marie			315	4			110	50	700					6		58		2,136 50	19
20	Anse de Smith			40	1	15		4	12	800	100						3500	125	7,373 00	20
21	Westport		3	10000	14	5000	500	8000	3500	40000					45	20000	2000	400	110,155 00	21
22	Freeport		2	7000	10	4700	500	7500	10000	19000					18	10000	1800	500	103,886 00	22
23	Tiverton	3000	1	3000	8	2000	1800	2500	7000	7000					15	3000	300	250	48,730 00	23
	Totaux	36000	28	25600	92	27310	6550	27800	21663	97950	480	26	1200	3500	289	42350	9795	1740		
	Valeur ... $	5040	2100	115200	920	68275	3275	97300	54157	9795	3360	260	60	175	578	16940	14692	870	336,354 50	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Valeur.	Rets à trappe. Nombre.	Valeur.	Nasses. Nombre.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.
	Comté de King.			$			$			$		$		$			$
1	Aylesford	..	....	.. .	....	....	...	....	..	....	....	....	..	....	...	......	.. .
2	Avonport	..	....	.....	....	16	260	16	2000	750	....	....	..	....	....	......	......
3	Ile du Bateau	..	....	. ..	...	....	....	....	....	....	....	...	..	...	1	750	400
4	Gasparot	.	....	...	....	....	..	....	....	....	35	200	..	....	....	.....	......
5	Ile Longue	..	....	......	....	....	....	...	....	....	....	......	..	..	2	1000	500
6	Bancs de Starr	..	....	......	....	..	....	....	....	.. .	....	......	..	....	3	4000	2000
7	Kingsport	.	....	......	....	....	...	....	...	....	....	....	..	....	1	600	300
8	Medford	..	....	.....	.	....	..	....	....	....	....	.....	..	....	1	200	100
9	Blomidon	..	....	....	. ..	....	....	....	....	. .	....	......	2	500	1	300	150
10	Havre de Baxter	..	...	. . .	....	13	260	26	400	200	...	......	3	900	1	300	150
11	Havre de Hall	2	31	700	6	20	400	40	2000	1000	....	....	11	3300	1	300	150
12	Pointe de la Chasse	..	....	....	....	....	....	....	....	...	....	..	1	300	....	......	......
13	Ruisseau de Chipman	..	....	.. .	...	....	....	....	90	45	....	......	1	300	1	300	150
14	Rocher-Noir	2	25	800	5	....	....	....	150	75	....	......	1	300	....	......	......
15	Harbourville	1	15	400	3	..	.. .	....	90	45	....	.....	4	1200	....	.....	.. ...
16	Morden	.	....	....	....	3	60	6	90	45	....	......	2	600	....	.. .	....
17	Baie de Scott	..	....	....	....	7	140	14	840	420	....	......	..	....	3	9000	4000
	Totaux	5	71	1900	14	59	1120	102	5660	2580	35	200	25	7400	15	16750	7900
	Valeur ......$	..	..	......	....	....	....	....	....	....	..	....	..	....	....	...	......

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.											Produits du poisson.			Valeur totale.	Numéro.
Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, fumé, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Eperlan, qtx.	Truite, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Alose, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	$ c.	
1350	....	....	....	....	....	....	800	....	....	....	....	....	....	350 00	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1300	....	....	....	....	5,200 00	2
100	....	....	....	....	....	....	....	100	10	90	....	....	....	970 00	3
2000	....	....	....	....	....	....	1500	....	....	....	....	....	....	4,150 00	4
150	....	....	....	....	....	....	....	150	900	65	....	....	....	695 00	5
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	189	....	....	....	1,890 00	6
....	30	....	....	25	....	....	....	....	....	100	....	....	....	1,247 50	7
....	50	....	....	40	50	45	....	....	....	20	....	20	50	947 50	8
....	150	30000	....	70	45	30	....	....	....	10	....	10	60	1,967 50	9
8500	390	....	2	325	400	90	....	....	....	....	200	100	150	6,997 50	10
22000	700	120000	....	350	360	100	....	....	....	....	200	300	600	13,865 00	11
1000	90	....	....	20	30	10	....	....	....	....	300	40	50	1,080 00	12
4000	150	4000	....	100	70	30	....	....	....	....	40	100	90	2,586 00	13
2000	550	100000	1	190	90	75	....	....	....	....	150	150	250	6,717 50	14
4000	100	150000	....	60	20	40	....	....	....	....	400	75	100	5,012 50	15
1000	50	....	....	50	25	30	....	....	....	....	375	60	80	1,092 50	16
2000	1000	160000	3	90	80	....	....	....	....	235	100	75	250	11,637 50	17
48100	3260	564000	6	1320	1170	450	2300	250	2210	709	1765	930	1680		
9600	14670	11280	450	5940	4095	1125	230	25	8840	7090	906	1395	840	66,306 00	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. Navires. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Valeur.	Rets à piège. Nombre.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou en conserves, liv.	Homard, en conserves, liv.	Numéro.
	Comté de Lunenburg.			$			$			$		$			$									
1	Chester	2	20	400	6	150	3500	150	28000	4500	29	10000	20	10000	5500	8000	700	3000	1500	2600	25	...	48096	1
2	Baie Mahone et rivière de Martin	24	1550	57500	320	200	3600	90	17000	2450	3	1200	8	5000	1550	4000	...	1000	20000	...	40	...	...	2
3	Pointe au Renard	1	39	750	10	85	1500	120	35000	2700	15	6400	18	13000	7000	510	...	800	9000	...	150	...	...	3
4	Anse au Moulin	...	...	...	...	80	1400	85	28000	1800	8	5500	16	11000	4500	250	...	250	...	...	75	...	...	4
5	Lodge	...	...	...	...	28	750	32	22000	1250	3	1200	13	7000	3500	800	...	150	235	...	25	...	...	5
6	Anse Nord-Ouest	...	...	...	...	65	1650	60	28000	1700	...	...	20	12000	6500	600	...	750	245	...	75	...	...	6
7	Aspotogan	...	...	...	...	26	725	35	14000	1200	2	800	11	7000	3500	250	...	400	225	...	40	...	30000	7
8	Grève de Sable	...	...	...	...	50	1050	54	28000	1650	1	400	12	7000	3500	525	...	450	...	...	40	...	...	8
9	Blandford	...	...	...	...	100	2600	100	70000	4500	9	3520	20	12000	5500	50	...	5000	...	...	100	...	...	9
10	Petit-Tancook	...	...	...	...	50	2500	52	50000	2500	2	800	10	5000	3000	400	...	2500	...	...	20	...	10100	10
11	Grand-Tancook	...	...	...	...	190	6025	210	140000	11500	2	800	35	27000	10500	575	...	1100	...	...	150	...	...	11
12	Anse Profonde	...	...	...	...	28	425	32	15500	820	...	...	8	5025	900	...	...	425	...	...	25	...	...	12
13	Lunenburg et île à la Croix	70	5600	382000	1120	194	8730	175	30000	18000	39	12050	5	600	935	120	...	3900	26000	1500	290	2500	82014	13
14	Rivière La Have, anse de Ritsey et Dublin	70	4830	345000	966	245	9800	180	35600	17800	28	11200	5	550	940	3500	1050	4133	1300	4000	125	1500	...	14
15	Petite-Rivière à la limite du comté	7	460	28000	98	184	5520	149	25000	14500	5	2000	4	350	750	4000	875	1650	1050	3600	60	1000	11520	15
	Totaux	174	12499	813650	2520	1675	49775	1524	566100	86870	146	55870	205	122525	58075	23580	2625	35408	71255	11700	1240	5000	181730	
	Valeur $	...	...	...	...	...	...	...	...		...	...	...	...	...	4716	525	159336	712	234	17360	600	25442	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																Produits du poisson.					Valeur totale.	Numéro.
		Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Seiche, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Guano de poisson, ton'x.	$ c.	
	Comté de Lunenburg.																							
1	Chester	....	1556	..	50	50	225	1200	1200	5000	140	15	40	75	8000	800	100	400	5	140	40	....	33,114 94	1
2	Baie Mahone et rivière Martin	....	49350	90	400	80	60	300	35000	2500	12	10	20	35	5000	400	50	10000	4	1500	....	....	241,122 00	2
3	Pointe au Renard	....	300	....	130	60	325	650	1200	600	3	....	8	35	5000	150	100	675	....	150	50	....	10,014 00	3
4	Anse du Moulin	....	260	....	80	45	200	140	....	200	....	....	6	20	1800	....	30	135	....	40	60	....	4,710 50	4
5	Lodge	....	....	....	70	25	40	....	350	....	4	....	....	8	800	....	10	160	....	40	15	....	2,884 35	5
6	Anse Nord-Ouest	....	330	2	75	70	75	....	360	....	5	....	4	12	1000	....	15	170	....	35	20	....	7,066 95	6
7	Aspotogan	....	200	....	....	50	40	....	200	....	....	....	4	9	800	....	10	140	....	25	15	....	8,044 25	7
8	Grève de Sable	....	250	....	75	....	60	....	250	....	4	....	5	....	1000	....	10	150	....	38	8	....	4,434 50	8
9	Blandford	....	3000	....	....	60	400	....	300	....	4	4	15	12	1500	225	100	1000	....	60	55	....	39,005 15	9
10	Petite-Tancook	....	1050	....	....	425	65	....	800	....	....	3	....	....	800	....	15	250	....	30	25	....	16,143 50	10
11	Grande-Tancook	....	800	3	25	120	135	....	1050	....	....	4	....	5	1050	850	45	400	....	40	250	....	60,327 00	11
12	Anse Profonde	....	....	....	....	....	35	200	....	400	22	5	15	18	1400	200	....	50	....	6	12	....	2,965 00	12
13	Lunenburg à l'île à la Croix	300	78500	135	886	6700	774	150	180450	275	30	95	6	250	....	150	....	30250	....	525	....	350	474,010 71	13
14	Rivière La Have, anse de Ritchie et Dublin	250	104570	35	....	1122	313	625	26500	4500	35	30	12	25	....	625	....	48080	....	400	..	30	539,383 75	14
15	Petite-Rivière à la limite du comté	180	6388	20	....	225	15	155	700	1200	40	25	5	18	....	350	....	2300	....	225	....	25	56,543 40	15
	Totaux	730	246554	285	1791	9032	2662	3420	251060	14675	299	191	140	522	28150	3750	485	94660	9	3254	550	405	....	
	Valeur $	54750	1109493	2850	447	31612	6655	342	25106	734	1196	1337	1400	2088	1408	187	970	37864	9	4881	275	3240	1,499,800 00	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à trappe. — Nombre.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon. — Salé, barils.	Frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.
	Comté de Queen.			$			$			$		$			$			
1	Liverpool, île aux Goëlands et Brooklyn..	8	438	13050	78	78	1593	89	5420	1864	4	1500	6	660	1800	3	1050	1375
2	Western Head, Havre de l'Elan et Pointe Noire..	..	....	.. ...	....	50	902	58	4704	1663	..	....	3	330	900	..	.....	1046
3	Ptes Blanche, et Hant et Somerville.. .	..	....	... ..	...	48	783	59	3454	1330	..	. ..	.	....	....	..	..... .	861
4	Port-Joli et Port-Hébert.......	..	...	...	....	38	899	47	1200	447	..	....	..	....	....	..	......	819
5	Port-Mouton.........	3	34	1300	10	130	3128	140	5598	2059	..	. ..	2	220	450	..	. ..	5014
6	Eagle Head et Beach Meadows..........	..	....	.. ...	....	25	511	26	1324	452	..	....	..	....	....	..	.....	323
7	Berlin-Ouest et Est..	..	....	......	....	34	583	39	2260	798	1	400	..	...	...	..	....	649
8	Port-Medway	3	172	8000	31	61	1046	68	2988	1073	2	800	..	....	....	..	3750	522
9	Milton.............	..	....	.. ..	....	5	50	....	......	. .	..	....	..	....	....	..	1600	. ..
10	Village du Moulin...	..	....	......	....	20	240	20	680	272	..	...	..	....	....	..	3341	......
11	Greenfield..........	..	....	.. ...	....	10	100	....	.....	....	..	....	..	....	....	..	1919	....
	Totaux..........	14	644	22350	119	499	9835	546	27628	9958	7	2700	11	1210	3150	3	11660	10609
	Valeur........ $	..	....	... .	....	....	...	....	......	....	..	....	..	....	....	48	2332	47740

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			
Maquereau, salé, brls.	Homard, en conserves, liv.	Homard, vivant ou frais, tonnes.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Poisson, commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poiss. emp. c. boitte, b.	Valeur totale.	Numéro.
																$ cts.	
94	....	....	5492	62	45	23	6510	....	22	...	....	....	17	2200	268	34,900 50	1
71	....	.....	382	13	40	20	685	....	2	.	....	...	30	381	60	7,991 40	2
50	22656	.....	418	....	73	20	500	....	....	....	....	....	12	143	35	10,116 54	3
20	24240	.....	362	....	37	7	200	400	20	26	20	....	1	84	25	9,710 20	4
82	46032	200	1126	20	76	27	4800	....	....	....	....	....	6	188	83	51,327 18	5
19	38400	.....	110	....	15	2	....	....	....	....	....	....	6	43	23	7,711 70	6
2	35040	.....	47	1	6	3	200	.. .	10	....	....	....	....	20	5	8,172 10	7
29	8736	......	3921	.. .	52	12	....	...	305	....	....	....	....	1387	31	24,405 84	8
....	....	....	....	....	....	....	....	...	60	....	....	....	....	....	....	560 00	9
....	....	....	......	...	....	....	....	....	194	....	4	10	....	....	....	1,584 20	10
....	....	...	.....	....	....	....	....	....	171	.. .	....	2	....	....	....	1,087 80	11
367	175104	200	11858	96	344	114	12895	400	784	26	24	12	72	4446	530	....	
5138	24514	15000	53361	240	1204	285	1289	20	3136	182	240	120	144	1778	795	157,567 46	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à trappe. — Nombre.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou en conserves, liv.	Numéro.
	Comté de Shelburne.			$			$			$		$			$					
1	Barrington	2	110	5500	30	60	1550	66	14000	1300	...	...	...	...	...	300	600	...	...	1
2	Havre de Wood	3	79	3000	36	130	2550	136	19500	...	1	2000	1	1600	500	...	2000	...	30000	2
3	Havre Shag.	2	31	1000	16	43	1100	46	16000	1400	...	...	...	...	...	...	800	...	2000	3
4	Pointe à l'Ours	2	28	600	12	42	1075	30	10000	950	...	...	...	...		...	200	...	...	4
5	Ile du Cap	28	553	30600	280	365	7275	470	59000	6050	6	11000	...	...		...	10000	...	300000	5
6	Port-la-Tour et Baccaro	3	80	3200	21	252	3575	136	50500	6050	...	...	...	...	...	...	1800	...	...	6
7	Port-la-Tour, en haut	3	50	1200	18	35	350	34	14500	550	...	...	...	...	...	...	700	...	...	7
8	Cap du Nègre et Blanche	...	...	...	...	84	1030	44	12500	900	...	...	...	...	...	...	1200	20	1000	8
9	Ile du Cap du Nègre	...	...	...	...	56	1250	60	14400	1090	1	1500	...	...	...	...	3000	30	1500	9
10	Port-Clyde	...	...	...	...	6	80	8	700	130	...	...	...	...	...	2750	...	...	...	10
11	Havre Nord-Est	1	17	1000	5	15	1250	32	6400	1050	3	39	...	...	...	2000	400	10	...	11
12	Pointe Noire et Baie Ronde	2	39	1500	12	50	2900	76	16000	2600	8	95	...	...	...	...	1027	81	...	12
13	Roseway et île McNutt	...	...	...	...	52	3700	85	15900	2500	...	...	...	...	...	...	1880	89	...	13
14	Gunning Cove, Churchover	...	...	...	...	59	1800	78	8300	1385	...	...	...	...	...	360	1820	...	...	14
	et Birchtown	10	510	16800	100	52	1350	75	19000	3200	80	360	...	...	...	1000	3200	...	...	
15	Shelburne et Pointe de Sable.																			15
16	Jordan	1	95	3500	18	50	1500	68	12500	2080	16	208	...	...	...	2000	650	...	...	16
17	Lockeport	20	1120	63000	220	115	9000	300	30000	6500	145	1888	...	...	...	...	...	...	...	17
	Totaux	77	2712	130900	768	1457	41335	1744	321200	37735	260	17090	1	1600	500	8410	29277	230	334500	
	Valeur	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1682	131746	3220	40140	

Statistique du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.												Produits du poisson.		Valeur totale.	Numéro.
		Homard, conserves, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	$ c.	
	Comté de Shelburne.																
1	Barrington	....	100	2500	....	1500	250	500	1600	400	650	20	20	1200	1800	33,735 00	1
2	Havre de Wood	80170	700	800	....	200	100	.....	1000	......	....	....	....	225	4000	87,063 80	2
3	Havre Shag	17000	90	1000	....	475	200	......	4500	200	25	....	....	180	600	21,164 50	3
4	Pointe à l'Ours	35000	50	275	....	175	80	......	1000	......	....	....	....	50	600	12,620 00	4
5	Ile du Cap	60000	800	9750	....	4200	300	......	122000	.....	....	60	60	6000	6500	234,045 00	5
6	Port-la-Tour et Baccaro	....	235	3000	......	700	1800	......	2300	......	200	....	....	3500	1400	50,705 00	6
7	Port-la-Tour, en haut	......	70	375	....	170	280	.....	1500	.....	....	....	....	340	425	12,306 00	7
8	Cap du Nègre et Blanche	....	310	475	......	600	200	...	1200	....	....	....	....	180	480	34,700 50	8
9	Ile du Cap du Nègre	....	250	425	....	275	180	....	2800	......	....	....	....	1750	800	38,355 00	9
10	Port-Clyde	8000	....	....	....	....	....	620	....	.....	500	....	....	....	....	3,732 00	10
11	Havre Nord-Est	15648	65	795	10	140	53	....	800	....	60	....	5	400	....	14,160 20	11
12	Pointe Noire et Baie Ronde	......	10	461	8	400	31	......	2000	....	45	....	....	490	....	10,653 00	12
13	Roseway et île McNutt	....	12	525	50	600	50	......	1000	.....	15	...	14	675	....	15,938 00	13
14	Gunning-Cove, Churchover, et Birchtown	......	....	625	......	357	180	...	500	.....	43	....	....	350	....	13,136 00	14
15	Shelburne et Pointe de Sable	24000	65	8628	12	259	117	550	4500	....	80	175	10	1500	200	65,910 00	15
16	Jordan	......	43	2191	....	350	12	2400	......	5000	50	....	....	....	....	18,355 00	16
17	Lockeport	....	322	19244	1220	1900	784	2000	11000	......	40	650	5	2200	150	129,573 00	17
	Totaux	239818	3122	51069	1300	12301	4617	6070	157700	5600	1708	905	114	19040	16955	....	
	Valeur	33575	234150	229811	3259	43053	11542	607	15770	280	6832	6335	1140	7616	25432	796,182 00	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et des bateaux employés à la pêche, *etc.*—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à piège. Nombre.	Rets à piège. Valeur.	Nasses. Nombre.	Nasses. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng. Salé, barils.	Hareng. Fumé, liv.	Maquereau, frais, liv.	Homard. En boîtes, liv.	Homard. Vivant ou frais, ton'x.	Morue. Séchée, qtx.	Morue. Langues et noues, brls.	Numéro.
	Comté de Yarmouth.			$			$			$		$		$									
1	Yarmouth	19	899	26070	230	53	1000	106	4300	1500	3	10000	..	....	3000	3772	2500	280630	395950	445	18800	4	1
2	Tusket	....	....	....	....	175	1200	175	14000	4000	..	....	1	100	5000	....	....	....	....	....	....	....	2
3	Tusket Wedge	6	372	11800	90	75	600	150	4000	1600	1	500	1	150	....	4392	....	10800	....	140	6600	....	3
4	Pubnico-Ouest	14	972	23300	215	25	1300	50	1200	400	1	2000	..	....	....	1350	....	48000	30000	150	11700	....	4
5	Pubnico-Est	2	40	1000	12	20	1000	40	600	150	..	....	..	....	....	600	....	5000	42720	75	1000		5
6	Sandford	1	20	500	5	35	700	65	5000	2000	1	3000	..	....	4000	2600	....	120000	....	110	475	....	6
7	Port-Maitland	1	12	300	6	20	700	45	3000	1000	..	....	..	....	....	235	....	....	....	150	4950	....	7
8	Argyle	1	10	250	5	20	300	40	1200	400	..	....	..	....	....	400	....	....	....	150	400	....	8
9	Rivière à l'Anguille	1	13	500	5	25	200	40	1500	600	..	....	..	....	....	150	....	....	....	....	60	....	9
10	Arcadie et Petite-Rivière	....	....	....	....	40	600	80	1000	400	..	....	2	1000	....	5000	....	....	....	300	200	....	10
11	Rivière au Saumon	....	....	....	....	20	150	20	2000	500	..	....	..	....	400	....	....	....	....	....	....	....	11
12	Pointe Sluice	2	21	500	9	20	400	40	2000	500	..	....	..	....	....	400	....	....	....	....	150	....	12
	Totaux	47	2359	63220	577	528	8150	851	39800	13050	6	15500	4	1250	12400	18899	2500	*464430	468650	1520	44335	4	
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	..	....	2480	85045	50	*46443	65611	114000	199507	40	

* NOTE—Ce poisson ayant été presque tout mis sur le marché à l'état frais, sa valeur est portée à 2 sous plus bas qu'ailleurs.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du nombre et de la valeur des engins de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson. Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Seiche, barils.	Gasparot, fumé, liv.	Egrefin, fumé, liv.	Morue, désossée, liv.	Petite morue, liv.	Produits du poisson. Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils	Valeur totale.	Numéro.
	Comté de Yarmouth.																			$ c.	
1	Yarmouth	1590	2047	1762	...	41360	...	...	80	15	...	35	...	15000	...	...	2510	1000	...	242,868 70	1
2	Tusket	...	...	...	7000	...	80000	3300	...	100	30	...	10000	...	...	20000	...	...	...	21,-00 00	2
3	Tusket Wedge	425	600	700	...	...	...	...	...	5	...	100	...	...	...	...	950	400	...	63,806 50	3
4	Pubnico-Ouest	...	2100	1800	...	3000	5000	...	...	...	...	10	...	...	...	...	2495	700	...	93,463 00	4
5	Pubnico-Est	...	300	400	...	4000	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	300	75	...	22,088 30	5
6	Sandford	...	75	10	...	1400	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	100	...	37,864 00	6
7	Port-Maitland	...	300	600	...	6000	...	...	...	...	...	...	...	6000	105000	...	500	200	1000	51,532 50	7
8	Argyle	...	200	80	1000	8000	10000	250	...	40	...	...	25000	...	...	...	200	100	...	18,280 00	8
9	Ruisseau à l'Anguille	30	20	20	600	1000	4000	200	...	200	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4,300 00	9
10	Arcadie et Petite-Rivière	...	80	50	...	...	2000	30	...	60	...	...	...	...	...	...	...	...	...	47,125 00	10
11	Rivière au Saumon	...	...	...	700	...	1500	400	...	50	...	...	...	...	...	20000	...	...	...	3,245 00	11
12	Pointe Sluice	...	...	...	...	...	2000	100	...	10	...	...	...	...	...	...	25	...	...	3,085 00	12
	Totaux	2045	5722	5422	9300	64760	104520	4280	50	480	30	145	35000	21000	105000	40000	6980	2575	1000	...	
	Valeur $	5112	20027	13555	930	6476	5226	17120	350	4800	300	580	700	1050	10500	20000	2792	3862	500	609,058 00	

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district n° 3, **Nouvelle-Ecosse**, 1895.

Espèces de produits.		Quantités.	Taux.	Valeur.	Total.
			$ c.	$ c.	$ c.
Saumon, salé	brls.	3	16 00	48 00	
do frais, dans la glace	liv.	121,500	0 20	24,300 00	
do fumé	"	2,625	0 20	525 00	24,873 00
Hareng, salé	brls.	102,333	4 50	460,498 50	
do frais	liv.	118,855	0 01	1,188 55	
do fumé	"	1,120,350	0 02	22,407 00	484,094 05
Maquereau, salé	brls.	1,837	14 00	25,718 00	
do frais ou en boîtes	liv.	803,930	....	87,181 08	112,899 08
Homard, en boîtes	"	1,101,312	0 14	154,183 68	
do vivant ou frais	ton'x.	5,673	75 00	425,475 00	579,658 68
Morue, séchée	qtx.	390,776	4 50	1,758,492 00	
do désossée	liv.	105,000	0 10	10,500 00	
do langues et noues	brls.	419	10 00	4,190 00	1,773,182 00
Merluche, séchée	qtx.	41,203	2 50	103,007 50	
do noues	liv.	10,190	0 50	5,095 00	108,102 50
Egrefin, séché	qtx.	69,446	3 50	243,061 00	
do fumé	liv.	21,000	0 05	1,050 00	244,111 00
Merlan, séché	qtx.	39,048	2 50	....	97,620 00
Truite	liv.	33,290	0 10	....	3,329 00
Flétan	"	661,765	0 10	....	66,176 50
Eperlan	"	127,195	0 05	....	6,359 75
Bar	"	4,470	0 10	....	447 00
Gasparot, salé	brls.	9,386	4 00	37,544 00	
do fumé	liv.	35,000	0 02	700 00	38,244 00
Anguille	brls.	775	10 00	....	7,750 00
Alose	"	877	10 00	....	8,770 00
Seiche	"	667	4 00	....	2,668 00
Moules	"	2,382	7 00	....	16,674 00
Carrelet	liv.	31,350	0 05	....	1,567 50
Petite morue	"	49,250	0 05	....	2,462 50
Poisson commun et mélangé	brls.	1,346	2 00	....	2,692 00
Huile de poisson	galls.	172,291	0 40	....	68,916 40
Peaux de loup-marin	nomb.	9	1 00	....	9 00
Poisson employé comme boitte	brls.	38,388	1 50	....	57,582 00
do do engrais	"	5,410	0 50	....	2,705 00
Guano de poisson	ton'x.	585	8 00	....	4,680 00
Total pour 1895		....	....	....	3,715,572 96
Total pour 1894		....	....	....	3,859,033 56
Dimnution		....	....	....	143,460 60

Tableau indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés dans le district n° 3, **Nouvelle-Ecosse,** avec l'estimation des autres engins de pêche non compris dans les relevés, 1895.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ c.	$ c.
385 navires (tonnage, 20,119)	1,088,830 00	
4,825 bateaux	132,205 00	
1,031,198 brasses de rets à mailler	182,533 00	
265 seines (145,735 brasses)	78,985 00	
458 rets à trappe	97,560 00	
87 enclos	14,740 00	
5 rets à éperlan	280 00	
		1,595,133 00
34 homarderies	23,950 00	
176,126 trappes à homard, etc	140,900 00	
		164,850 00
89 réfrigérants et glacières	9,220 00	
1,245 boucans et poissonneries	78,254 00	
374 jetées et quais	48,083 00	
37 semaques à voiles et à vapeur	40,958 00	
Lignes traînantes	49,504 00	
		226,019 00
Valeur totale		1,986,002 00

Nombre d'hommes employés dans les pêcheries du district n° 3, **Nouv.-Ecosse.**

Sur des navires et des voiliers	4,549
Sur des bateaux	5,939
Dans des établissements de conserves	968
Total	11,456

RÉCAPITU

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés
d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans

Numéro.	Comtés.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel					
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à trappe.		Nasses.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
				$			$			$		$		$
1	Cap-Breton.....	12	174	3,650	56	800	19,606	1,448	69,685	27,948	2	920	...	.....
2	Inverness......	25	509	12,135	127	832	17,381	2,129	65,905	25,942	...	....	...	....
3	Richmond.....	71	2,297	35,700	543	1,379	18,770	1,914	198,490	64,302	...	....	...	......
4	Victoria......	3	50	600	17	905	15,160	1,446	59,904	18,607	...	......	...	......
5	Antigonish.....	...	.....	....	.....	195	3,308	250	86,640	8,689	...	....	...	.....
6	Colchester.....	...	.....	....	.....	122	2,037	216	14,778	3,500	...	....	18	3,410
7	Cumberland....	4	98	1,210	14	187	3,611	235	3,760	1,571	...	...	2	60
8	Guysborough...	25	549	12,445	122	2,421	60,440	2,641	304,464	7,902	73	12,280	2	13
9	Halifax........	70	1,882	50,710	451	2,913	44,804	3,039	288,201	37,375	5	1,500	...	....
10	Hants..... ...	...	......	....	.....	136	1,414	136	9,675	2,300	...	... ...	12	390
11	Pictou.........	...	......	....	.....	271	5,377	343	9,940	4,650	...	....	...	... ..
12	Annapolis......	14	487	14,610	126	220	4,400	377	24,000	11,950	...	....	27	2,300
13	Digby.........	54	1,347	42,200	425	387	17,590	795	46,810	20,390	4	6,200	31	3,790
14	King..........	5	71	1,900	14	59	1,120	102	5,660	2,580	35	200	25	7,400
15	Lunenburg.....	174	12,499	813,650	2,520	1,675	49,775	1,524	566,100	86,870	146	55,870	...	.. ..
16	Queen.........	14	644	22,350	119	499	9,835	546	27,628	9,958	7	2,700	...	.....
17	Shelburne......	77	2,712	130,900	768	1,457	41,335	1,744	321,200	37,735	260	17,090	...	......
18	Yarmouth.....	47	2,359	63,220	577	528	8,150	851	39,800	13,050	6	14,500	4	1,250
	Totaux.....	595	25,678	1,205,280	5,879	14,986	334,113	19,736	2,142,640	385,319	538	112,260	121	18,613

LATION.

à la pêche, les quantités et les espèces de poisson prises, et le nombre toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1895.

De pêche.			Espèces de poisson.											
Seines.														
Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, salé, barils.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, conserves, en boîtes, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils	Maquereau, frais ou en boîtes, liv.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Numéro.
		$											
2	200	500	9	12,525	......	200	6,796	45,340	9,000	1,450	1,400	364,198	1
3	525	600	9	44,000	1,000	......	9,864	73,000	....	4,731	18,500	268,592	2
...	....	....	10	3,850	.....	. ..	16,916	....	....	3,622	....	535,642	3
1	120	80	187	3,400	296	.....	3,773	....	....	1,545	....	162,042	4
...	....	....	....	25,400	......	......	2,081	....	....	455	....	173,597	5
...	....	....	....	80,490	......	.....	12	....	7,433	.....	....	4,800	6
..	....	....	....	14,100	...	.....	375	1,500	1,700	......	250	429,631	7
84	5,435	3,205	9	34,154	2,000	1,030	36,683	669,600	....	3,596	571,800	1,246,685	8
421	42,600	70,600	....	22,405	......	1,005	27,251	38,860	... ...	1,864	3,300	811,737	9
...	....	....	....	26,350	.... .	... ..	10	....	1,000	.....	....	....	10
...	....	....	....	32,262	......	......	70	67,700	....	52	....	614,448	11
...	....	....	....	13,600	......	.....	4,505	. ...	520,000	.....	....	... .	12
33	3,650	9,360	....	3,750	......	......	375	47,600	22,150	.....	....	36,000	13
15	16,750	7,900	....	48,100	....	......	3,260	....	564,000	.....	....	....	14
205	122,525	58,075	...	23,580	.... .	2,625	35,408	71,255	11,700	1,240	5,000	181,730	15
11	1,210	3,150	3	11,660	. ....	......	10,609	....	....	367	....	175,104	16
1	1,600	500	....	8,410	.. .	......	29,277	....	....	230	334,500	239,818	17
...	....	....	....	12,400	......	... ..	18,889	....	2,500	.....	464,430	468,660	18
776	194,615	153,970	227	420,436	3,296	4,860	206,164	1,014,855	1,139,483	19,152	1,399,180	5,712,684	

RÉCAPITU

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, de poisson prises, et le nombre d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries,

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson. Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, liv.	Morue, langues et noues, barils.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.
1	Cap-Breton	......	12,050	...	44	....	2,498	66	4,355	62,150	13,500	.....
2	Inverness	....	20,211	27	1,968	540	2,443	....	44,960	6,465	38,200	550
3	Richmond	......	27,489	16	......	....	6,692	1,079	....	21,649	26,000	.....
4	Victoria	3	16,535	1	199	....	1,736	....	5,375	6,400	51,335	.....
5	Antigonish	.....	699	....	1,748	1,633	118	....	1,800	....	15,500	.....
6	Colchester	...	166	....	......	....	....	....	9,400	....	10,405	800
7	Cumberland ...	.....	413	....	15	....	225	46	2,700	15,000	95,900	....
8	Guysborough....	25	21,726	30	1,496	490	10,705	1,202	24,737	117,050	20,110	750
9	Halifax.........	243	19,592	10	3,848	5,384	2,217	2,057	7,685	175,766	33,530	.....
10	Hants	.....	114	....	5	....	8	....	9,500	....	4,700	1,400
11	Pictou	......	188	...	298	....	....	....	7,700	....	36,660	200
12	Annapolis	67	10,040	38	8,661	3,640	13,077	4,120	12,200	77,400	2,000	4.220
13	Digby	28	25,600	92	27,310	6,550	27,800	21,663	....	97,950	......	.....
14	King......	6	1,320	....	.....	....	1,170	450	2,300	....	....	250
15	Lunenburg	730	246,554	285	1,791	....	9,032	2,662	3,420	251,060	14,675	.....
16	Queen...........	200	11,858	....	96	....	344	114	....	12,895	400	.....
17	Shelburne	3,122	51,069	....	1,300	....	12,301	4,617	6,070	157,700	5,600	.....
18	Yarmouth	1,520	44,335	4	2,045	....	5,722	5,422	9,300	64,760	104,520	.....
	Totaux.....	5,944	509,959	503	50,824	18,237	96,088	43,498	151,682	1,066,245	473,035	8,170

LATION.

le nombre et la valeur des engins de pêche en usage, les espèces et les quantités dans toute la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pendant l'année 1895—*Fin.*

Espèces de poisson.									Produits du poisson.						
Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Seiche, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Guano de poisson, ton'x	Valeur totale.	Numéro.
														$ c.	
563	15	22	286	11	425	...	...	3	5,922	1,100	2,518	...	50	191,953 77	1
633	1,050	157	655	...	2,267	...	12,000	2,066	8,361	...	4,839	238	86	315,846 78	2
1,114	...	460	387	...	327	99,025	...	130	9,573	...	956	...	...	379,193 23	3
157	880	22	229	...	2,630	...	1,100	965	9,182	212	3,131	...	...	180,782 33	4
161	100	...	203	...	...	...	...	100	1,197	...	819	860	...	60,182 00	5
201	...	...	5	659	...	...	...	...	50	...	43	20	...	26,798 00	6
570	476	...	6	281	...	...	...	...	25	...	855	2,500	...	83,650 00	7
1,744	...	584	732	4	6,164	...	3,560	64	18,429	...	16,896	7,302	...	711,499 00	8
754	4	568	147	...	88	...	...	582	11,169	29	1,573	4,100	...	429,671 00	9
820	...	...	...	264	...	...	9,600	60	...	...	...	...	...	13,702 00	10
200	15	...	144	...	...	...	...	...	...	...	1,361	2,970	...	104,235 00	11
105	...	730	17	100	...	2,000	2,000	500	3,050	...	4,349	440	180	190,305 00	12
...	...	480	...	26	...	1,200	3,500	289	42,350	...	9,795	1,740	...	396,354 50	13
2,210	...	...	...	709	...	...	...	...	1,765	...	930	1,680	...	66,306 00	14
299	...	191	140	...	522	28,150	3,750	485	94,660	9	3,254	550	405	1,499,800 00	15
784	...	26	24	12	...	...	...	72	4,446	...	530	...	...	157,567 46	16
1,708	...	905	114	...	...	...	...	...	19,040	...	16,955	...	...	796,182 00	17
4,280	...	50	480	30	145	...	40,000	...	6,980	...	2.575	1,000	...	*609,058 00	18
16,303	2,540	4,195	3,569	2,096	12,568	130,375	80,510	5,316	236,399	1,350	71,379	23,400	721	6,213,131 07	

*A ajouter à la valeur du n° 18 :—

35,000 liv. de gasparot fumé	$ 700 00
21,000 " d'égrefin fumé	1,050 00
105,000 " de morue désossée	10,500 00
	$12,250 00

RÉCAPITULATION.

Du rendement des pêcheries de toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Prix.	Quantité.	Valeur.	Valeur totale.
		$ c.		$ c.	$ c.
Saumon, salé	brls.	16 00	227	3,632 00	
do frais	liv.	0 20	420,436	84,087 00	
do en boîtes	"	0 15	3,296	494 40	
do fumé	"	0 20	4,860	972 00	
					89,185 40
Hareng, salé	brls.	4 50	206,164	927,738 00	
do frais	liv.	0 01	1,014,855	10,444 80	
do fumé	"	0 02	1,139,483	22,790 00	
					960,972 80
Maquereau, salé	brls.	14 00	19,152	268,128 00	
do frais	liv.	....	1,399,180	158,612 08	
					426,740 08
Homard, en boîtes	"	0 14	5,712,684	799,775 04	
do frais ou vivant	ton'x.	....	5,944	436,420 00	
					1,236,195 04
Morue, séchée	qtx.	4 50	512,292	2,305,315 50	
do langues et noues	brls.	10 00	503	5,030 00	
					2,310,345 50
Merluche séchée	qtx.	2 50	50,824	127,060 00	
do noues	liv.	0 50	18,237	9,119 00	
					136,179 00
Egrefin, séché	qtx.	3 50	96,088	336,308 00	
do fumé	liv.	0 05	21,000	1,050 00	
					337,358 50
Merlan, séché	qtx.	2 50	43,498	....	108,745 50
Truite	liv.	0 10	151,682	....	15,169 00
Flétan	"	0 10	1,066,245	....	106,624 90
Eperlan	"	0 05	473,035	....	23,651 50
Bar	"	0 10	8,170	....	817 00
Gasparot	brls.	4 00	16,303	65,212 00	
do fumé	liv.	0 02	35,000	700 00	
					65,912 00
Huîtres	brls.	....	2,540	....	10,160 00
Anguille	"	10 00	3,569	....	35,690 00
Alose	"	10 00	2,096	....	20,960 00
Seiche	"	4 00	12,568	....	50,272 00
Carrelet	liv.	0 05	130,375	....	6,518 75
Petite morue	"	0 05	80,510	....	4,025 50
Moules	brls.	....	4,195	....	28,704 00
Poisson commun	"	....	5,316	....	13,393 00
Chien de mer	liv.	....	242,300	....	2,423 00
Huile de poisson	galls.	0 40	236,399	....	94,559 60
Peaux de loup-marin	nomb.	....	1,350	....	1,678 00
Poisson employé comme boitte	brls.	....	71,379	....	107,071 00
do do engrais	"	....	23,400	....	11,700 00
Guano de poisson	ton'x.	....	721	....	8,080 00
Total pour 1895		....	....	....	6,213,131 07
do 1894		....	....	....	6,547,387 11
Diminution		....	....	....	334,256 04

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1895.

Articles.	Valeur.	Total.
	$	$
595 navires, 25,678 tonneaux	1,205,280	
14,986 bateaux	324,113	
2,142,640 brasses de rets à mailler	385,319	
776 seines (194,615 brasses)	153,970	
538 rets à trappe	112,260	
121 enclos	18,613	
130 rets à éperlan	3,360	
Lignes traînantes et à main	74,402	
		2,277,317
180 homarderies	172,750	
488,773 trappes à homard	320,770	
		493,520
122 réfrigérants et glacières	24,625	
2,817 boucans et poissonneries	123,079	
88 bateaux à vapeur, semaques et chaloupes	64,438	
Jetées et quais pour la pêche, etc	156,989	
		369,131
Valeur totale		3,139,968

ANNEXE N° 4.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

District No 1, comprenant le comté de Charlotte.—*Inspecteur J. H. Pratt, Saint-André.*

District No 2, comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert.—*Inspecteur R. A. Chapman, Moncton.*

District No 3, comprenant les comtés de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.—*Inspecteur H. S. Miles, Oromocto.*

DISTRICT N° 1.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR JOHN H. PRATT, SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 1, DU NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LE COMTÉ DE CHARLOTTE, POUR L'ANNÉE 1895.

SAINT-ANDRÉ, N.-B., 2 janvier 1896.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon 7e rapport annuel sur les pêcheries du district n° 1 du Nouveau-Brunswick, comprenant la terre ferme et les îles du comté de Charlotte, ainsi que sur les pêcheries des lacs de Chiputneticook, s'étendant de Sainte-Croix vers le nord, le long de la frontière internationale entre l'Etat du Maine et le Nouveau-Brunswick. A ce rapport se trouvent annexés des tableaux indiquant la quantité et la valeur des poissons de chaque espèce qui ont été pris, ainsi qu'un résumé des rapports des gardes-pêche et un relevé du montant du capital affecté à l'exploitation des diverses pêcheries.

Je regrette d'avoir à signaler une légère diminution dans la pêche pour l'année dernière et une baisse correspondante dans la valeur du rendement des pêcheries. La chose est due dans une forte mesure à ce que les pêcheries n'ont pas été exploitées avec la même vigueur que par le passé, à cause des bas prix payés pendant tout le cours de l'année par les marchands de poisson.

Voici les chiffres pour les deux dernières années:—

Valeur totale du rendement des pêcheries pour	1894...	$1,118,477 29
do do	1895...	968,203 50
Diminution pour 1895		$150,273 79

Je n'ai sans doute pas besoin de dire qu'un grand nombre de navires d'autres ports du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse viennent dans ce district et repartent sans faire de déclaration de leurs cargaisons ici; mais je présume qu'ils rendent compte de leurs pêches dans leurs ports d'attache.

L'année dernière, j'ai passé deux mois sur le *Curlew* à croiser sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton pour aider à protéger nos pêcheries contre toute tentative de violation du traité de 1818 par les goélettes de pêche des Etats-Unis qui en grand nombre rôdent au large de nos côtes. En diverses occasions, des pêcheurs qui étaient en train d'enfreindre le traité en question ont été dénoncés et le commandant Spain, M.R., est promptement intervenu.

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

SAUMON.

Je suis heureux de pouvoir dire que le saumon va en augmentant dans la rivière Sainte-Croix. Un grand nombre de saumons ont été vus dans la rivière Magaguadavic, et il n'y a pas de doute que si l'on prend les mesures voulues ces poissons seront bientôt aussi abondants dans cette rivière que dans la Sainte-Croix et les autres cours d'eau. Le soin avec lequel le garde-pêche Todd, de Saint-Etienne, et ses gardiens ont surveillé la rivière Sainte-Croix et ses nombreuses passes-migratoires des deux côtés, a produit de bons résultats. L'augmentation du saumon est perceptible même pour l'observateur le plus superficiel, et le gain des braconniers sur la rivière, autrefois lucratif, est maintenant presque nul. Le personnel des gardiens spéciaux qui ont si bien fait la patrouille sur la rivière, l'année dernière, est fortement recommandé pour la prochaine saison.

HOMARD.

La pêche du homard accuse une diminution. La chose est due non seulement à ce que le nombre des pêcheurs a été moindre que d'habitude, mais encore à ce que très peu de homards ont fréquenté les pêcheries. Ce crustacé, d'après les rapports transmis, va en diminuant dans la baie Saint-André, parce qu'on le pêche à cet endroit sur une trop grande échelle, et les gardes-pêche recommandent fortement qu'une loi prohibitive soit appliquée à cette baie pendant une couple d'années. J'ai déjà dit qu'il serait à propos d'adopter pour cette circonscription, sinon pour toute la baie de Fundy, un règlement fixant la limite de longueur des homards à $10\frac{1}{2}$ pouces, au lieu de 9 pouces comme à présent. Les divers gardes-pêche et presque tous les pêcheurs de homard dans cette circonscription ainsi que dans les autres parties de la baie de Fundy sont de mon avis. Les pêcheurs ne reçoivent qu'environ un sou pour tous les homards de moins de $10\frac{1}{2}$ pouces; cela ne vaut pas la peine de courir le risque de ruiner les pêcheries pour l'avenir. Les habitants de cette région comprennent parfaitement l'inportance des pêcheries du homard et approuveront tout règlement qui tendra à protéger celles-ci efficacement.

HARENG.

Le hareng continue toujours à être très abondant dans la baie de Fundy, malgré que nous soyons continuellement informés qu'il est "détruit" et qu'il ne tardera pas à "disparaître". Le jour de son extinction totale, cependant, paraît être aussi éloigné que jamais. L'année dernière, le hareng, tant gros que petit, a été rencontré par toute la circonscription en immences bancs, et le marché en a été bientôt encombré. L'offre ayant de beaucoup excédé la demande, les prix sont restés extrêmement bas. Le hareng salé s'est vendu à un prix très minime et le hareng fumé s'est maintenu tout le temps à un chiffre peu élevé. Le hareng saur a été recherché et a rapporté d'assez bons profits. Le marché pour la sardine a été aussi stagnant qu'en 1894, et en conséquence de bas prix ont été payés pour le hareng-sardine pendant la saison. Les employés des nombreux établissements de conserves de sardine des Etats-Unis se sont mis en grève au cœur de la saison de pêche, ce qui a sensiblement réduit les recettes de nos propriétaires de nasses.

MORUE.

Je regrette de dire qu'il y a diminution dans le rendement de ce poisson; la chose est attribuable dans une forte mesure à ce que le nombre des bateaux pêcheurs a été moindre que par le passé. La présence du vorace chien de mer dans la baie de Fundy a aussi beaucoup nui à la pêche de la morue.

MERLAN ET ÉGREFIN.

La pêche de ces poissons accuse une légère diminution, due en grande partie à ce qu'on n'a pas déployé de ce côté la même activité que d'habitude. Les prix ont été trop bas pendant la saison pour engager les pêcheurs à rechercher le merlan et l'égrefin et à abandonner pour ceux-ci d'autres pêches plus rémunératrices.

MERLUCHE.

Il y a une forte diminution dans la pêche de la merluche ; je ne saurais expliquer la cho-e. Ce poisson a été peu abondant: peut-être n'a-t-il pu trouver dans nos eaux la nourriture qu'il lui fallait, ou a-t-il été chassé par les nombreux bancs de chiens de mer qui se sont engagés dans la baie de Fundy. D'ailleurs, la pêche de la merluche a été beaucoup négligée pendant la saison à cause du bas prix offert par les acheteurs pour ce poisson.

CONSERVES DE HOMARD ET DE SARDINE.

La mise en conserve du homard et du hareng-sardine est l'objet de beaucoup d'attention de la part de nos énergiques pêcheurs, et les relevés de l'année dernière accusent une augmentation dans la production du poisson conservé. Les propriétaires des établissements de conserves ont une forte demande pour leurs produits, qui sont beaucoup appréciés par les marchands et les consommateurs. Une autre homarderie sera en opération à Campobello dans le cours de l'année, et mon prochain rapport annuel accusera une augmentation considérable dans la production des conserves de toutes sortes. Outre la sardine et le homard, de l'égrefin et de la pétoncle sont aussi mis sur le marché en conserves, et si ce n'était des droits prohibitifs imposés par le tarif des Etats-Unis, les propriétaires des établissements de conserves pourraient exporter leurs produits sur une grande échelle dans les Etats de l'ouest.

PASSES MIGRATOIRES.

Toutes les passes migratoiree de cette circonscription, à l'exception de celles qui se trouvent sur la rivière Hinton et aux chutes d'en haut, sont en bon état. Jusqu'ici ces passes imigratoires ne valaient rien pour les pêcheurs de la rivière Magaguadavic, vu que celle qu'il y avait aux chutes d'en bas ne permettait pas aux poisson de circuler. Il a été remédié à la chose par la construction d'un autre barrage et d'une nouvelle passe migratoire. Celle-ci, inventé par M. F. W. Holt, I. C., de Saint-George, N.-B., est admirablement adaptée à cette partie de la rivière. Je dois des remercîments à ce monsieur, qui a bien voulu m'aider à préparer les plans et devis et qui a aussi surveillé les travaux.

EXPOSITION DE POISSONS DE CAMPOBELLO.

Les efforts que font les membres de la société d'exposition de poissons de Campobello pour encourager nos pêcheurs par une exposition annuelle des produits de leur industrie méritent d'être secondés par tous leurs amis. Chaque année cette société met tout en œuvre pour exciter l'émulation parmi les pêcheurs, et jusqu'ici les résultats ont été des plus satisfaisants pour tous les intéressés. L'exposition annuelle a eu lieu dans le cours du mois d'octobre dernier, à Welshpool, et un grand nombre de personnes étaient présentes. Un splendide programme a été exécuté, consistant en courses nautiques et autres amusements; un grand bal, donné dans la soirée, a couronné la fête. Les échantillons de poissons exposés égalaient, au dire des gens qui s'y connaissaient, tout ce que l'on peut trouver de mieux ailleurs. Les nombreux exposants ont été comblés d'éloges pour tout le trouble qu'ils s'étaient donné. Des prix ont été accordés à ceux qui l'avaient emporté sur leurs concurrents. Ces réunions périodiques, où nos pêcheurs et nos marchands échangeant leurs idées et discutant les innombrables détails relatifs aux pêcheries, engendreront un meilleur sentiment parmi eux tous, et déjà à l'heure qu'il est les bons résultats de l'exposition annuelle de poissons se font sentir.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le garde-pêche Campbell, de Saint-André, dit que la saison de pêche dans sa division n'a pas été profitable, ce qu'il attribue aux bas prix qui ont régné, plutôt qu'à la rareté du poisson. La principale pêche dans ces parages est celle du hareng-sardine, qui se fait au moyen d'enclos. Ce poisson a abondé, mais les prix ont été si bas

qu'on ne l'a pêché que sur une petite échelle. La sécherie de Robertson et Gardner, à Saint-André, offre aux pêcheurs à la ligne un marché facile pour leur poisson. Cette maison a préparé près de 600,000 livres de morue, égrefin, merlan et hareng pendant la dernière saison et est actuellement occupée à fumer et à sécher du poisson pour le marché des Indes Occidentales. La pêche du homard a été à peu près la même que l'année précédente, mais plus de trappes ont été tendues et plus d'hommes ont été employés. Dans la région qui se trouve sous la surveillance immédiate de M. Campbell, la pêche de ce mollusque diminue tous les ans et devra bientôt être abandonnée. Il n'a pas été pris de gros hareng dans cette division dans ces dernières années, bien que M. Campbell croie que ce poisson a été abondant dans l'intérieur de la baie durant l'hiver. Les pêcheurs ont mieux observé les règlements, l'année dernière, que par le passé, ce qui est dû à la présence du *Curlew* et aussi au fait que le hareng était si abondant et à si bon marché qu'il ne valait pas la peine de courir le risque de le pêcher avec des seines ou à la lumière des torches. Un grand nombre de pêcheurs se sont mis à pêcher le homard, l'automne dernier, mais les gardiens les ont vite contraints à se conformer à la loi. La pêche dans les lacs de Chamcook a été maigre, et le rendement du saumon et de la truite dans les eaux intérieures a été peu considérable. Dans le district de Saint-George, cependant, la pêche a été bonne comme d'habitude. M. Campbell fait encore une fois remarquer combien une chaloupe à vapeur serait utile aux gardes-pêche pendant les fréquents voyages que le *Curlew* est obligé de faire en dehors de la baie de Fundy. Il est presque impossible d'empêcher la pêche illégale dans des chaloupes à rames, la division étant si grande et les marées et les courants si forts. Le seul parti à prendre est de se rendre en voiture à l'endroit le plus rapproché et d'essayer d'obtenir de l'aide, ce qui est souvent difficile et quelquefois impossible. La nouvelle passe migratoire aux chutes d'en bas, Saint-George, promet de donner d'excellents résultats ; M. Campbell est convaincu que le saumon pourra maintenant remonter la rivière. Quelques-unes des passes migratoires aux secondes chutes et sur la rivière Bonny auront besoin d'être réparées dans le cours de la prochaine saison.

Le gardien spécial Frawley, de Saint-George, dit que la pêche dans sa division porte exclusivement sur la truite, et que le rendement de ce poisson a été beaucoup plus considérable que l'année précédente. Les passes migratoires aux chutes d'en bas sont en bon état ; il les a réparées dans le cours de l'année. La passe migratoire sur la rivière Linton est toujours dans la même condition, et il faudra y faire des réparations. La passe migratoire qu'il y avait aux chutes d'en haut ayant été emportée par les eaux, au printemps dernier, M. Frawley ne saurait dire si le poison pourra remonter oui ou non.

Le gardien spécial Cross, du Havre-au-Castor, dit que la pêche de la morue a été bonne et qu'il y a eu une légère augmentation dans le rendement du merlan et du flétan. La pêche de la merluche, de l'égrefin et de la sardine a été un peu moindre que l'année précédente. Le hareng-sardine a été aussi abondant qu'en 1894, mais les prix ont été si bas pendant la dernière partie de la saison qu'on ne l'a pêché que sur une petite échelle. Le rendement hu homard a beaucoup augmenté, un plus grand nombre d'hommes ayant été employés à la pêche de ce molusque. L'année dernière il a été fabriqué une plus forte quantité de guano de poisson que par le passé, à cause des bas prix offerts pour le hareng et de l'abondance du poisson. Par suite de la dépression du marché pour la sardine, il n'a pas été mis en conserve plus de poisson que d'habitude. Somme toute, les pêcheurs n'ont pas aussi bien réusi qu'en 1894.

Le gardien spécial Dick, de Latête, dit que le rendement des pêcheries de sa division a été à peu près le même que l'année précédente. Seule la pêche du homard a quelque peu décliné par suite de la rareté de ce crustacé. Un grand nombre de personnes se sont mises à pêcher le homard dans cette direction avant l'expiration de la saison réservée, mais M. Dick a promptement détruit toutes leurs trappes, et il est tout probable que la chose ne se répétera plus

Le garde-pêche Todd, de Saint-Etienne, dit que la pêche des poissons de toutes espèces a été meilleure dans sa division que dans les dernières années. Le saumon a été abondant et augmente perceptiblement. M Todd attribue cela à la protection

dont on entoure ce poisson, car depuis que des gardiens spéciaux ont été stationnés là où c'était nécessaire, il s'est fait très peu de pêche illégale. Il y a cinq passes migratoires sur la rivière Sainte-Croix et deux sur la rivière Denis ; toutes ont été tenues ouvertes et en bon état. Presque tout le poisson pris dans ces parages a été consommé sur les lieux, et le reste a été exporté aux Etats-Unis. M. Todd recommande fortement que des gardiens soient encore employés pendant la prochaine saison, afin que les pêcheries soient plus efficacement protégées.

Le gardien spécial Haney, des îles de l'Ouest, dit qu'il a apporté beaucoup de soin à la préparation de son rapport et qu'il regrette que les relevés accusent une diminution. Les pêcheurs n'ont pas eu autant de succès que l'année précédente. Cela est dû non seulement à ce que le prix du hareng-sardine a été bas, mais encore à ce que les établissements de conserves de sardine d'Eastport et de Lubec ont chômé près de 15 jours pendant le meilleur temps de la pêche, et lorsqu'ils ont rouvert la seiche et la merluche argentée avaient chassé le hareng dans la baie Saint-André, la baie Beach et la rivière Letang. En outre, les établissements de conserves de sardine ont fermé quelques semaines plus tôt que d'habitude, ce qui a aussi contribué à abaisser le chiffre du rendement. Les pêcheurs en général se sont conformés aux règlements, les prix étant trop bas pour les porter à courir le risque d'être punis. Quelques personnes ont tenté de pêcher le homard illégalement, mais les gardiens ont promptement détruit les trappes des contrevenants, et cela a eu un bon effet. En somme, la loi a été bien observée.

Le garde-pêche Brown, de Campobello, dit qu'il a été salé une plus grande quantité de hareng que par le passé, mais à cause du bas prix qui a régné les pêcheurs n'ont pas montré beaucoup d'encouragement dans la pêche de ce poisson. Le hareng de toutes grosseurs a été très abondant pendant la saison ; il est arrivé souvent que les enclos étaient pleins et qu'on ne trouvait pas d'acheteurs. Le hareng fumé s'est vendu à un prix très minime. Le rendement des poissons pris à la ligne a quelque peu diminué ; la merluche a été très rare. Un certain nombre de personnes se sont mises à pêcher le homard avant l'expiration de la saison réservée, mais leurs trappes ont été promptement détruites. M. Brown recommande que la pêche du homard commence le 1[er] décembre et finisse le 31 mai, et que seulement le hareng destiné à servir d'appât puisse être pris à la lumière de torches pendant le mois de décembre.

Le garde-pêche Martin, de Grand-Manan, signale une forte diminution dans la pêche des poissons pris à la ligne, surtout en ce qui concerne la merluche, qui n'a pas été aussi abondante que l'année précédente. Il ne peut expliquer la chose ; peut-être est-ce à cause de l'absence du crangon, qui constitue la principale nourriture de la merluche. La présence d'immenses bancs de chiens de mer a beaucoup nui à la pêche à la ligne traînante. Le rendement du hareng a été beaucoup plus considérable qu'en 1894. Le hareng fumé, exporté aux Indes Occidentales, rapporte 40 sous la boîte. Le coût du fumage et de l'encaquement est beaucoup moindre que par le passé, attendu que les boîtes sont fournies par l'acheteur. La pêche du homard a aussi été meilleure que l'année précédente et ce crustacé a été plus abondant, ce qui doit être attribué à la stricte application de la loi. Le règlement défendant la pêche le dimanche a été bien observé. Les frayères à South-West Head ont été surveillées avec soin, et personne, que M. Martin sache, n'a violé la loi à cet endroit. Le garde-pêche est d'avis que si l'on pouvait empêcher les pêcheurs de laisser leurs rets pleins de poisson dans l'eau pendant le jour, les harengs fréquenteraient en grand nombre les parages de North Head au commencement de l'hiver.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,

Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT No. 2

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. A. CHAPMAN SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 2, COMPRENANT LES COMTÉS DE RISTIGOUCHE, GLOUCESTER, NORTHUMBERLAND, KENT, WESTMORELAND ET ALBERT, POUR L'ANNÉE 1895.

MONCTON, 2 janvier 1896.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries du district n° 2 de la province du Nouveau-Brunswick pour l'année 1895. Vous trouverez ci-joints des extraits des rapports des gardes-pêche, des tableaux indiquant le rendement des pêcheries par divisions et comtés, et enfin un relevé du capital affecté à l'industrie de la pêche. Les relevés accusent une augmentation de $243,823 dans la valeur totale du rendement des pêcheries comparativement à l'année précédente; voici les chiffres :

Pour 1894..$2,940,185
" 1895.. 3,165,008

Comme mon rapport préliminaire concorde parfaitement avec les statistiques, je ne dirai qu'un mot des poissons des diverses espèces qui ont été pris.

SAUMON.

Le rendement de ce poisson, quoique considérable, n'a pas atteint tout à fait le chiffre de l'année précédende, mais les gardes-pêche et les gardiens disent que les cours d'eau étaient pleins de saumons et de saumoneaux l'automne dernier.

HARENG.

Non seulement ce poisson a-t-il été abondant dans le cours du printemps dernier, mais encore de gros harengs ont fréquenté les bancs de Caraquet et de Miscou pendant les mois d'août et de septembre, ce qui a contribué à augmenter le chiffre du rendement.

ÉPERLAN.

Le rendement de ce poisson a été près d'un million de livres plus fort qu'en 1894 : c'est le plus beau résultat obtenu jusqu'ici. Bien qu'il soit pêché sur une grande échelle, l'éperlan paraît augmenter dans nos eaux; les rivières en étaient remplis le printemps dernier au temps du frai, et à l'automne la pêche en a été meilleure que jamais. L'importance des pêcheries de l'éperlan pendant la saison de l'hiver pour un grand nombre de gens très pauvres qui, à cette époque de l'année, n'ont pas d'autres ressources que la pêche pour vivre, ne saurait être trop appréciée.

MORUE.

Malgré le mauvais temps qu'il a fait pendant l'automne dernier, le rendement de la morue a été plus considerable qu'en 1894. La chose est due à ce que dans certains districts on s'était mieux préparé que d'habitude pour la pêche de ce poisson.

MAQUEREAU.

Le maquereau a été abondant dans quelques localités et il en a été expédié dans la glace une plus grande quantité que jamais; mais à d'autres endroits ce poisson a été très rare, et dans l'ensemble le rendement est au-dessous du chiffre de l'année précédente.

HOMARD.

Vu le petit nombre d'établissements de conserves qui ont été en opération l'année dernière, il a été mis en boîtes beaucoup moins de homard qu'en 1894, mais comme les prix étaient élevés, l'année a été profitable tant pour les propriétaires de homarderies que pour les marchands.

HUÎTRES.

Le rendement des huîtres a été plus fort que l'année précédente, et tandis qu'en quelques districts les huîtrières menacent de s'épuiser, dans la baie du Vin et à d'autres endroits de la rivière Miramichi les bancs paraissent augmenter d'année en année.

RESUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

Le garde-pêche J. A. Verge dit que la pêche du saumon, sans avoir été aussi bonne qu'en 1894, a tout de même dépassé la moyenne. Les cours d'eau fourmillaient de poisson reproducteurs l'automne dernier.

Le garde-pêche Donald McLean dit: "Le rendement du saumon n'a pas été aussi considérable qu'en 1894, année où la pêche de ce poisson avait été exceptionnellement bonne. Cela est dû au mauvais temps qu'il a fait au commencement de la saison. Les règlements concernant les saisons réservées, la sciure de bois et les déchets de moulins ont été fidèlement observés.

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Le garde-pêche William Sweeney dit que le hareng a été abondant au printemps, et que la pêche des autres poissons a été assez bonne, sauf en ce qui concerne le maquereau, qui a été très rare.

Le garde-pêche James Hickson dit que le rendement des poissons de presque toutes les espèces a été considérable dans son district. Les lois et règlements ont été en général bien observés.

Le garde-pêche J. D. Thériault dit que la pêche dans sa division a été somme toute moins bonne que l'année précédente. La plupart des pêcheurs n'avaient que de petits bateaux qui ne pouvaient tenir la mer par les mauvais temps.

Le garde-pêche Jos. L. Haché dit que la pêche a été assez bonne. Le déclin dans le rendement de certaines pêcheries doit être attribué au mauvais temps plutôt qu'à la rareté du poisson.

Le garde-pêche Xavier D. Abbott dit que la pêche a été meilleure que par le passé, malgré que le temps ait été très défavorable pendant l'automne.

Le garde-pêche Adolphe Aché dit que la pêche dans sa division n'a pas été aussi bonne que l'année précédente, à cause des tempêtes qui ont sévi, surtout dans la dernière partie de la saison.

Le garde-pêche Wm. Walsh dit que la pêche, sauf en ce qui concerne l'éperlan, a été moins bonne qu'en 1894, à cause du mauvais temps qu'il a fait, ce qui a empêché les petits bateaux de prendre la mer. Le rendement de l'éperlan a été presque deux fois plus fort que l'année précédente. Un grand nombre d'éperlans ont été pris à la ligne avant que la pêche régulière à travers la glace eût commencé.

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

Le garde-pêche J. G. Williston dit que la pêche du saumon a été meilleure que l'année précédente. L'éperlan a été abondant et s'est vendu à de bons prix. Le rendement des autres poissons a été à peu près le même qu'en 1894. Les règlements ont été bien observés.

Les gardes-pêche Hogan et Boeis disent qu'un grand nombre de saumons et de saumoneaux ont remonté les rivières Miramichi nord-ouest et sud-ouest pendant l'automne dernier, au temps du frai.

COMTÉ DE KENT.

Le garde-pêche W. F. Haunah dit qu'il a été pris un assez grand nombre de très gros maquereaux ; ces poissons ont été expédiés dans la glace aux Etats-Unis et ont rapporté un profit appréciable à tous les intéressés. La pêche de l'éperlan a été bonne et des prix assez élevés ont été obtenus pour ce poisson.

COMTÉ DE WESTMORELAND.

Le garde-pêche Robert Goodwin dit que la pêche a été assez bonne partout et que les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche Denis T. Cormier dit que la pêche de l'alose a été meilleure que d'habitude, mais il insiste encore pour que la saison réservée soit étendue jusqu'au 20 juin, afin que les poissons aient le temps de déposer leur frai.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. A. CHAPMAN,
Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT N° 3.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR H. S. MILES SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 3 DU NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LES COMTÉS DE SAINT-JEAN, KING, QUEEN SUNBURY, YORK, CARLETON ET VICTORIA, POUR L'ANNÉE 1895.

OROMOCTO, 2 janvier 1896.

L'honorable ministre
de la marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de cette circonscription pour l'année qui vient d'expirer. Vous trouverez ci-après un résumé des rapports des gardes-pêche, des tableaux indiquant le rendement des diverses pêcheries, etc., etc. La pêche, en ce qui concerne le saumon, l'alose et le gasparot, accuse une diminution comparativement aux résultats obtenus l'année précédente. La valeur totale du rendement de toutes les pêcheries pour l'année dernière est de $259,946.25, soit une diminution de $32,940.15, qui est en partie due à ce que la pêche pour le comté d'Albert n'est pas comprise, cette année, dans mes statistiques.

La baie de Fundy est le seul endroit où de l'appât puisse être obtenu pendant les mois d'avril, de mai et une partie du mois de juin par les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse; et ceux-ci prétendent que s'ils ne pouvaient pas s'en procurer ici ils seraient forcés d'abandonner le métier. Environ 2,500 barils de gasparot frais ont été employés comme appât, et ont été soit vendus ici aux navires ou expédiés à Digby, Halifax, Yarmouth et Pubnico. Le poisson salé et fumé est exporté sur une grande échelle aux Indes Occidentales et aux Etats-Unis.

ALOSE.

Ce poisson, qui est pêché avec excès, va en diminuant. A cause des hauts prix que l'on obtient dans le pays et à l'étranger pour l'alose, celle-ci est beaucoup recherchée, et il s'en suit que chaque année il y a une diminution plus ou moins forte dans l'approvisionnement avec une augmentation correspondante dans les prix. Je ne puis trop fortement recommander que l'on protège ce poisson soit en défendant de le pêcher pendant une partie de l'année, soit en lui réservant en permanence certaines frayères.

SAUMON.

Il y a eu une diminution sensible dans la pêche de ce poisson en ce qui concerne le port de Saint-Jean. Cela est dû à la destruction des rets pour les navires remontant et descendant la baie au milieu de la brume.

HOMARD.

Le rendement du homard a été plus considérable que l'année précédente; un plus grand nombre d'hommes que d'habitude ont pêché ce crustacé. Les prix ont aussi été plus rémunérateurs.

HARENG.

Ce poisson a été très abondant, mais à cause des bas prix qui ont régné, on n'a pas considéré qu'il valait la peine de le pêcher.

MORUE, MERLUCHE ET ÉGREFIN.

Le rendement de ces poissons a été à peu près le même que par le passé. En hiver, les poissons en question sont gelés et expédiés dans toutes les parties du Canada; ceux qui sont séchés et salés servent à la consommation locale.

SARDINE.

La sardine a toute été employée, l'année dernière, comme appât pour la pêche du homard et de divers poissons.

TRUITE.

Dans la plupart de nos rivières et ruisseaux la truite est abondante, et bien qu'il n'en soit pas exporté, de grandes quantités en sont prises par les sportsmen et d'autres personnes de qui il est impossible d'obtenir des renseignements. Mais tant que la pêche de la truite ne sera permise qu'à la ligne il n'y aura aucun danger que ce poisson disparaisse.

ACHIGAN.

La pêche de l'achigan dans la rivière Saint-Jean et la baie de Bellisle sera sans doute vigoureusement poursuivie cette année. Ce poisson n'a sans doute pas été inutilement protégé depuis trois ans, et les pêcheurs jubilent de voir qu'ils pourront encore le pêcher.

PASSES MIGRATOIRES.

Le besoin de passes migratoires se fait sentir dans plusieurs rivières de ma circonscription. Dans le cours de l'année il en a été construit une à Woodstock sur le modèle des anciennes échelles de montée, et l'on en attend beaucoup de bien. Les deux passes migratoires sur la rivière Oromocto ont été endommagées par la glace le printemps dernier; l'une d'elles a été mise complètement hors de service et l'autre a été réparée. Ces passes migratoires sur l'Oromocto ont toujours été considérées comme n'étant d'aucune utilité, vu qu'il n'y est jamais passé de poisson. Un effort sera fait pour induire le gouvernement à acheter les barrages qui se trouvent près des scieries de Hart et de Tracy. On ne peut rencontrer nulle part de plus belles frayères pour toutes les espèces de poissons que dans les lacs Oromocto (nord et sud).

EAUX NON SOUMISES A L'INFLUENCE DE LA MARÉE.

Le saumon ne mord pas à la mouche dans la rivière Saint-Jean, et je me permettrai de recommander que la pêche au rets soit permise en amont de la pointe de Crock ; autrement le braconnage avec de long rets se poursuivra. Si des permis pour 35 verges de rets étaient accordés, ce serait une source de revenu considérable, les habitants en seraient enchantés, et il serait détruit moins de poissons qu'à l'heure qu'il est.

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

RÉSUMÉ DES RAPPORT DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

Joseph O'Brien, du comté de Saint-Jean, signale une diminution dans la pêche du saumon pour sa division. Il attribue la chose au temps exceptionnellement brumeux qu'il a fait dans la baie et le port. Il est exporté à peu près 90 pour 100 de ce poisson aux Etats-Unis, dans la glace. Quant au gasparot, tout ce qui est salé est exporté; le gasparot frais et fumé sert à la consommation locale dans la proportion de 20 pour 100 environ, et le reste est employé comme appât. Il est expédié aux Etats-Unis dans la glace 25 pour 100 de l'alose. En ce qui concerne le homard, il en est expédié pas moins de 80 pour 100 en vie, sur la glace, dans le Haut-Canada et les Etats-Unis. Tout l'égrefin fumé a été vendu en Canada. La loi relative aux saisons réservées a été bien observée, mais pour des infractions aux autres lois 18 amendes ont été imposées et un rets a été confisqué. Des deux passes migratoires que renferme le comté de Saint-Jean, une seulement (celle qui se trouve près du moulin de Knight Frères, sur la rivière Musquash) fonctionne bien; l'autre (celle qui se trouve près du moulin de M. Bostwick, sur la rivière au Saumon) a besoin de réparations. M. O'Brien recommande que la loi concernant l'inspection du poisson salé soit amendée.

Le gardien Leonard Power, de Tynmouth Creek, comté de Saint-Jean, dit que le saumon fréquente les eaux sous sa surveillance en grande abondance, et que ce poisson a été, l'année dernière, bien protégé sur les frayères. M. Power ajoute qu'il a vu dans le cours de la dernière saison 290 saumons en deçà d'une distance d'un mille; comme l'eau était très basse et très claire, les poissons ont pu facilement être comptés. Le garde-pêche a passé deux jours avec le gardien Power dans le cours du mois de novembre, et il n'a jamais vu, dit-il, de cours d'eau plus riches en saumon. Ces cours d'eau se trouvent tous dans le désert et ne peuvent être inspectés et protégés qu'à pied.

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche W. H. Heine, de Norton Station, dit que la division a été surveillée avec soin. Le rendement du gasparot n'a pas été tout à fait aussi fort que l'année précédente; à cause des bas prix qui ont régné on n'a pas pêché ce poisson avec la même activité que d'habitude. La pêche de l'alose sur la rivière Kennebecasis a été bien meilleure que l'année précédente, surtout dans le haut de la rivière, où ce poisson a été plus abondant que par le passé. D'immenses bancs de jeunes aloses ont été fréquemment vues du pont qui traverse la rivière. Dans le voisinage de Hampton, où la pêche a coutume d'être très bonne, le rendement de l'alose a été très faible; cela est dû à ce que la rivière s'est trouvée encombrée de billes pendant la plus grande partie de la saison de pêche. La pêche du doré dans le lac Darling va en augmentant et un plus grand nombre de personnes exploitent les pêcheries de ces parages; de fortes quantités de ce poisson sont prises et expédiées aux Etats-Unis. Le saumon est très rare dans cette rivière. Il y a eu très peu de pêche illégale dans ce district pendant l'année dernière; deux rets seulement ont été saisis. Deux pêcheurs ont été surpris à occuper de plus grandes parties de la rivière qu'un quart. A peu près la moitié du rendement du gasparot dans cette division sert à la consommation locale, le reste étant expédié dans les villes et les villages situés le long de la ligne du chemin de fer Intercolonial. La loi concernant les saisons réservées a été fidèlement observée. M. Heine a régulièrement fait la patrouille sur la rivière dans son canot et a constaté que l'on se conformait partout aux règlements. Si l'on continue à protéger avec soin cette division, la pêche de l'alose deviendra une industrie très importante. L'année dernière, un marchand de poisson de Hampton a payé la somme de $236 à un pêcheur pour de l'alose.

Le garde-pêche J. W. Nolan, de Smith's Creek, dit que la loi a été partout fidèlement observée dans sa division.

Le garde-pêche W. L. Belyea, de Brown's Flats, dit que la pêche a atteint la moyenne et qu'il a été exporté à peu près 50 pour 100 du poisson pris dans sa division. Il a été vendu en Canada 40 pour 100 du rendement des pêcheries, et le reste a servi à la consommation locale. Il n'y a pas eu d'abus, que M. Belyea sache. La loi concernant les saisons réservées a été fidèlement observée. Un individu a été

surpris à pêcher illégalement l'esturgeon, et son rets a été saisi. Une amende de $10 a été payés à l'inspecteur. M. Belyea est d'avis que la pêche de l'esturgeon devrait commencer au moins deux semaines plus tôt. La longueur des rets devrait être de 60 brasses, et il ne devrait pas être accordé plus de deux permis à une seule personne. Chaque rets devrait porter le numéro du permis s'y rattachant, avec les initiales du propriétaire, afin de permettre aux gardes-pêche de mieux constater les infractions à la loi, car lorsqu'il n'y a que les initiales, il est difficile de savoir si un permis a été accordé pour tendre tel ou tel rets.

Le garde-pêche Justus H. Grey, de Springfield, dit que la pêche du saumon a été meilleure que jamais. On s'accorde à dire que cela est dû à l'attention que le ministère des pêcheries a donnée à ce poisson. Le saumon est exporté dans la glace et rapporte un bénéfice net de 35 sous la livre. Le doré a été très rare l'année dernière, et la pêche en a été maigre. L'alose a aussi été rare. Le gasparot est arrivé tard au moment où les pêcheurs étaient occupés à cultiver leurs terres et n'est resté que peu de temps. Les anguilles qui infestent les eaux de cette division détruisent le saumon, et sont une source sérieuse de perte et d'ennui pour les pêcheurs, qui souvent ne trouvent que " la peau et les arêtes " de ce qui avait été un jour un beau saumon. Les pêcheurs jubilent à la pensée qu'ils pourront pêcher le bar l'hiver prochain. Quatre rets ont été saisis. Ce serait une bonne chose si le ministère des pêcheries adoptait un règlement statuant que chaque rets à bar devra porter le numéro du permis s'y rattachant ; on pourrait alors constater facilement si des rets ont été tendus sans permis.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche A. C. Warden, de Johnston, dit que le rendement des poissons qui se prennent ordinairement dans son district a été assez considérable, sauf en ce qui concerne le saumon et le gasparot ; ce dernier poisson a été abondant, mais à cause des bas prix offerts sur le marché de Saint-Jean on ne l'a pêché que sur une très petite échelle. La loi concernant les saisons réservées a été bien observée. Il n'y a pas de passes migratoires dans cette division.

Le garde-pêche M. Case, de Wickham, dit que la pêche du gasparot a été moins bonne que l'année précédente, et n'a pas atteint non plus la moyenne des quatre dernières années. Ce poisson a été assez abondant dans la rivière, mais comme les prix étaient bas sur le marché de Saint-Jean, les pêcheurs ne l'ont pas recherché. Le rendement de l'alose a atteint à peu près la moyenne. La pêche du saumon a été un peu moins bonne que par le passé. La truite et l'anguille ont été plus abondantes que d'habitude. Il a été affecté à la consommation locale environ 40 pour 100 du poisson pris dans cette division ; le reste a été vendu à Saint-Jean et aux Etats-Unis. La loi relative aux saisons réservées a été bien observée. Aucune amende n'a été imposée et aucun rets n'a été confisqué dans cette division. Il n'y a pas de passes migratoires ici.

COMTÉ DE SUNBURY.

Le garde-pêche Geo. W. Hoben, de Swan Creek, signale une diminution dans le rendement de quelques espèces de poissons, particulièrement en ce qui concerne le gasparot. La chose est attribuable à ce que la crue a été peu forte et a duré peu de temps, et aussi à ce que les prix ont été bas sur les marchés. Le rendement du doré a été considérable comme d'habitude. Ce poisson est en demande sur les marchés des Etats-Unis, et malgré qu'on le pêche sur une très grande échelle il ne paraît pas diminuer. La pêche du saumon n'a pas été aussi bonne que d'habitude. Cela est dû surtout à ce qu'un grand nombre de saumons ont été pris plus bas dans la rivière et dans le port de Saint-Jean. Les basses marées à Saint-Jean empêchent le poisson de remonter la rivière à travers les chutes. Le rendement de l'alose a été à peu près le même que l'année précédente ; les pièces prises étaient d'excellente qualité. Ce poisson sert à la consommation locale. Le temps prohibé pour l'alose et le gasparot a été prolongé jusqu'au samedi soir, et les pêcheurs paraissent être très contents de la chose. La loi concernant les saisons réservées a été bien observée. Personne n'a violé les règlements. La passe migratoire qui se trouve sur la branche supérieure de la rivière d'Oromoco ne paraît être d'aucune utilité, et jusqu'à ce que les barrages

de moulins actuels aient été démolis les poissons ne pourront atteindre les lacs Oromocto, qui offrent les plus belles frayères que l'on puisse rencontrer dans le Nouveau-Brunswick pour toutes les espèces de poissons.

COMTÉ D'YORK.

Le garde-pêche Robert Orr, de Frédéricton, dit qu'il a visité comme d'habitude les rivières et les lacs sous son contrôle pour mettre à effet les instructions du ministère et exécuter les ordres qu'on lui a donnés de temps à autre. Il n'y a pas d'augmentation dans la pêche du saumon, de l'alose et du gasparot, et le rendement du doré accuse une forte diminution. Les saumoneaux ont été abondants dans le bras sud-ouest de la Miramichi; ils étaient très gros. Le saumon a été rare pendant la saison de pêche et n'a pas mordu à la mouche. Cela est dû à ce que l'eau de la rivière était extrêmement basse et aussi limpide que du cristal. Du 15 septembre au 27 novembre, le saumon a abondé dans la rivière Miramichi; le frai a été protégé avec soin par les gardiens, dont trois étaient au service du ministère et six aux gages des propriétaires riverains. Cette protection conjointe a donné d'excellents résultats. M. Orr a visité la rivière Miramichi sur son entière longueur (environ 50 milles) tous les quinze jours, et il a constaté chaque fois que tout allait bien. Pendant la prochaine saison, il devrait y avoir aux fourches de la rivière, à 50 milles de Boiestown, deux autres hommes pour surveiller les branches. Il y a eu de la pêche illégale là, mais avec un personnel si restreint il est impossible d'exercer partout une stricte surveillance. Tout le poisson pris dans cette division sert à la consommation locale. La pêche à la dérive se poursuit toujours dans la rivière Saint-Jean, mais sur une moindre échelle qu'autrefois. Pour faire cesser cet état de choses il faudra nommer plus de gardiens. La loi concernant la saison réservée a été fidèlement observée, grâce à la vigilance des gardiens. Aucun engin de pêche n'a été saisi pendant le cours de la saison. M. Orr attire de nouveau l'attention sur le fait que de 30 à 40 barrages de moulins sont encore pourvus de passes migratoires. Tout le monde dans cette division se plaint que la saison de pêche s'ouvre trop tôt. Elle devrait commencer le 1er juin au lieu du 1er mars, ce qui permettrait au saumon de remonter et de s'introduire dans les cours d'eau, et expirer le 1er septembre, comme autrefois.

COMTÉ DE CARLETON.

Alex. G. Lindsay, de Highlands, dit que les eaux de pêche de sa division embrassent le bras sud-ouest de la rivière Miramichi ainsi que ses branches nord et sud et ses tributaires, soit une étendue d'environ 127 milles. La seule obstruction qui existe dans ces eaux est le barrage situé à Foreston, sur la branche sud. Cette division comprend aussi la rivière Saint-Jean, entre les limites des comtés d'York et de Victoria, avec les divers cours d'eau qui se jettent dans cette rivière entre les lignes de démarcation des deux comtés ci-dessus mentionnés. Le saumon, la truite, l'alose et le gasparot fréquentent la rivière Saint-Jean. L'alose est inconnue, dans la Miramichi, en ce comté. Le saumon ne mord pas à la mouche dans la rivière Saint-Jean. La pêche au rets est prohibée. On ne prend pas le poisson avec des rets aussi ouvertement que par le passé, mais la pêche qui se fait par ce moyen est très considérable. M. Lindsay a appris de bonne source que des filets à saumon étaient employés sur la rivière Saint-Jean par des habitants de toutes les paroisses longeant la rivière en question. L'alose se prend jusqu'aux grandes chutes.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche Thos. D. Ryan, des Grandes-Chutes, dit que la pêche a atteint à peu près la moyenne. Le poisson a été très abondant, mais vu la sécheresse de la saison et la faible hauteur de l'eau dans les rivières, les pêcheurs ont déployé peu d'activité. Tout le poisson pris dans cette division sert à la consommation locale. Des abus existent plus ou moins dans ce district, mais les pêcheries ont été bien protégées pendant la dernière saison. La loi relative aux saisons réservées a été fidèlement observée, et dans quelques localités des gardiens spéciaux ont été nommés pour voir à ce que les règlements ne fussent pas violés. Il n'y qu'un moyen de protéger les pêcheries, c'est d'employer des gardiens spéciaux pendant tout le temps voulu. Il n'y a pas de passes migratoires dans cette division.

NOUVEAU-BRUNSWICK—DISTRICT N° 1.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 1 de la province du **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1895.

		Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							Espèces de poisson.											
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Enclos.		Seines.														
Numéro.	Divisions.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Homard, en conserves (en boîtes), liv.	Homard, vivant ou frais, tonneaux.	Morue, sèche, qtx.	Egrefin, fumé, liv.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues de, liv.	Egrefin, qtx.	Numéro.
	Comté de Charlotte.			$			$			$		$			$												
1	Grand-Manan	19	368	8275	66	407	39963	481	11952	3163	50	50400	46	1919	9677		81[illegible]0	2809000	8050000		467	5430		2300	2300	1100	1
2	Campo-Bello	14	293	6550	89	139	7450	124	2263	628	28	11275	25	1000	1250		1220		125000		18	1739		1610	1452	4363	2
3	Saint-George à Saint-Etienne					76	1685	84			44	12275	42	1260	1100						11	70	210000			400	3
4	L'Etang à St-George	6	87	1600	25	208	6497	207	810	262	62	30750	73	1868	2825		95		6000		42	1428		966	500	1583	4
5	Lépreux à L'Etang	13	268	5300	[illegible]6	118	1955	154	4950	2475	32	6100	34	1020	2040		1000		3000	11500	344	485		2780	2780	920	5
6	Saint-George, rivière et lacs																										6
7	St-Etienne, rivière et lacs															600											7
8	Iles de l'Ouest	8	143	3000	29	280	10568	240	3825	755	70	26130	76	2283	2933		300	50870	7000		197	750		20		4366	8
	Totaux	60	1159	24725	275	1228	68118	1290	23800	7283	286	136855	296	9350	19825	600	10735	2859870	8191000	11500	1079	9902	210000	7676	7032	12732	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouv.-Brunswick**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																	Produits du poisson.					Valeur totale.	Numéro.
		Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Pétoncles (en conserves), boîtes.	Sardine (en conserves), boîtes.	Moules, barils.	Moules écaillées, liv.	Alose, barils.	Seiche, barils.	Sardine, barils.	Moules (en conserves), liv.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Doré, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Guano de poisson, tonneaux.	$ c.	
	Comté de Charlotte.																								
1	Grand-Manan	4090	...	8000	....	....	....	.....	....	...	....	..	.....	....	..	....	....	....	23500	..	660	....	....	345,480 00	1
2	Campo-Bello....... ...	4213	......	45000	4000	....	....	.....	....	....	....	149	5000	..	......	....	....	....	5461	..	1176	....	....	66,963 90	2
3	St-George à St-Etienne..	200	2500	......	.....	....	....	200000	650	3000	....	....	23700	.....	2200	...	....	....	900	..	50	3300	28	85,697 50	3
4	L'Etang à St-George ...	1615	.. ..	...	.....	....	....	..	..	....	....	30	76240	.....	50	....	....	....	2000	..	210	1000	75	178,459 00	4
5	Lépreux à L'Etang......	240	.....	20500	....	...	4800	188000	4390	7409	50	....	17310	10000	4500	....	....	....	5350	6	1190	1075	230	110,786 40	5
6	Saint-George, rivière et lacs.	......	6000	....	......	....	....	......	....	......	....	....	...	.....	......	....	....	....	....	..	....	....	...	600 00	6
7	Saint-Etienne, rivière et lacs...	......	5000	......	4000	135	....	....	...	.....	....	....	....	.. ..	.....	550	3500	20	...	..	.....	.....	....	1,602 50	7
8	Iles de l'Ouest...	4396	......	360	4800	....	..	200000	61	......	....	64	58875	....	6507	1000	...	21	2678	..	726	100	26	178,614 20	8
	Totaux..........	14754	13500	73860	12800	135	4800	588000	5101	10409	50	243	181125	10000	13257	1550	3500	41	39889	6	4012	5475	359	968,203 50	

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries de la division nº 1 du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon, frais	liv.	600	0 20	120 00
Hareng	brls.	10,765	4 50	48,442 50
" gelé	par 100	2,859,870	0 02	57,197 40
" fumé	liv.	8,191,000	0 02	163,820 00
Gasparot	brls.	135	4 00	540 00
Morue	qtx.	9,902	4 50	44,559 00
Peaux de loup-marin	nomb.	6	3 00	18 00
Merlan	qtx.	14,754	2 50	36,885 00
Merluche	"	7,676	2 50	19,190 00
" noues	liv.	7,032	0 50	3,516 00
Egrefin	qtx.	12,732	3 50	44,562 00
Flétan	liv.	73,860	0 10	7,386 00
Egrefin, fumé	"	210,000	0 10	21,000 00
Alose	brls.	50	10 00	500 00
Pétoncles, en conserves	boîtes	4,800	0 15	720 00
Sardine	"	588,000	0 05	29,400 00
Truite	liv.	13,500	0 10	1,350 00
Petite morue	"	1,550	0 05	77 50
Seiche	brls.	243	4 00	972 00
Carrelet	liv.	13,257	0 05	662 85
Eperlan	"	12,800	0 05	640 00
Doré	"	3,500	0 05	175 00
Moules, en conserves	boîtes	10,000	0 05	500 00
Poisson commun ou mêlé	brls.	41	2 00	82 00
Sardine	"	181,125	2 00	362,250 00
Moules	"	5,101	1 25	6,376 25
Homard	ton'x.	1,079	75 00	80,925 00
"	boîtes	11,500	0 14	1,610 00
Huile de poisson	galls.	39,889	0 40	15,955 60
Moules écaillées	liv.	10,409	0 10	1,040 90
Guano de poisson	ton'x.	359	25 00	8,975 00
Poisson employé comme boitte	brls.	4,012	1 50	6,018 00
" " engrais	"	5,475	0 50	2,737 50
Valeur totale pour 1895				968,203 50
" " 1894				1,118,477 29
Diminution en 1895				150,273 79

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du district nº 1, du **Nouveau-Brunswick**, durant l'année 1895.

Matériel.	Valeur.
	$ c.
60 navires (1,159 tonneaux)	24,725 00
1,228 bateaux	68,118 00
23,800 brasses de rets à mailler	7,283 00
296 seines (9,350 brasses)	19,825 00
50 rets à éperlan	530 00
286 enclos	136,855 00
856 lignes traînantes	9,365 00
14,643 trappes à homard	11,615 00
4 homarderies	4,200 00
12 presses à poisson	1,200 00
5 glacières	1,200 00
510 boucans et poissonneries	113,492 00
247 jetées et quais	45,255 00
13 semaques à voiles et à vapeur	5,550 00
2,500 lignes à main	2,500 00
500 puisettes	2,500 00
3 établissements de conserves de sardine	8,500 00
1 sécherie	2,500 00
40 chalans	4,000 00
Total	469,213 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—

Tableau indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation pendant

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à éperlan- Nombre.	Rets à éperlan- Valeur.
				$			$			$		$
	Comté de Ristigouche.											
1	En amont de Dalhousie	....	....	....	....	32	480	32	7680	7680	213	12780
2	Dalhousie à Belledune	....	....	....	....	160	3000	320	17500	20000	16	1000
	Totaux	....	....	....	....	192	3480	352	25180	27680	229	13780
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Comté de Gloucester.											
1	Petit-Rocher	....	....	....	....	180	2200	360	12600	11200	....	....
2	Bathurst, etc	....	....	....	....	305	10500	840	19300	33300	15	900
3	Grand-Anse	1	24	400	3	200	3500	400	6500	6000	3	200
4	Caraquette, en haut	7	86	2900	22	19	2900	52	1900	850	22	650
5	Caraquette	97	1067	38800	292	46	13800	140	38000	4600	12	600
6	Shippégan (terre ferme)	23	273	8600	75	70	3500	141	5800	2400	35	1300
7	Ile Shippégan	45	563	27000	146	113	7800	245	8700	3500	13	450
8	Miscou, etc	3	35	1850	9	84	2071	184	3260	1500	15	500
9	Pokemouche	2	25	1500	6	220	4400	260	17500	12250	80	2800
10	Tracadie	7	79	3500	21	18	1800	41	12000	2400	78	1780
	Totaux	185	2152	84550	574	1255	52471	2663	125560	78000	273	9180
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Comté de Northumberland.											
1	Néguac, etc	1	11	300	4	190	3800	250	25600	16290	170	3500
2	Baie du Vin, etc	2	30	800	6	225	10500	565	80000	80000	169	5070
3	Chatham, etc	4	94	2800	19	150	3000	150	12000	8200	292	14600
4	Bras nord-ouest de la rivière Miramichi	....	....	....	....	60	800	60	3500	3500	....	....
5	Bras sud-ouest de la rivière Miramichi	....	....	....	....	50	750	50	3000	2800	....	....
	Totaux	7	135	3900	29	675	18850	1075	124100	110790	631	23170
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Comté de Kent.											
1	Harcourt, etc	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	Carleton	....	....	....	....	45	1900	110	3500	1500	65	1000
3	Saint-Louis	....	....	....	....	40	2000	80	3900	1250	80	2400
4	Richibouctou, etc	5	75	2000	20	220	8800	440	16400	7200	297	11880
5	Bouctouche, etc	....	....	....	....	300	10000	750	6800	2000	194	5700
6	Cocagne	....	....	....	....	91	1500	192	7100	1800	74	1560
	Totaux	5	75	2000	20	696	24200	1572	37700	13750	710	22540
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Comté de Westmorland.											
1	Shédiac, Botsford, etc	....	....	....	....	316	11100	600	27000	11500	245	12000
2	Westmorland et Sackville	....	....	....	....	44	1775	75	7200	2150	30	750
3	Dorchester	....	....	....	....	35	1650	70	8500	3200	....	....
	Totaux	....	....	....	....	395	14525	745	42700	16850	275	12750
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	*Comté d'Albert*	....	....	....	....	3	150	6	630	180	....	....
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Grands totaux	197	2362	90450	623	3216	113676	6413	355870	247250	2118	81420
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

DISTRICT N° 2.

à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et des pêcheries, dans le district n° 2, de la province du **Nouveau-Brunswick**, l'année 1895.

Espèces de poisson.												
Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, en boîtes, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquer., frais ou en conserves, liv.	Homard, en conserves, liv.	Homard, vivant ou frais, ton.	Morue, séchée, qtx.	Morue, langues et noues, brls.	Numéro.
63500	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	1
132500	....	....	2300	30000	10000	....	....	30000	5	180	....	2
196000	....	....	2300	30000	10000	....	....	30000	7	180	....	
39200	....	....	10350	600	200	....	....	4200	525	810	....	
120000	5000	....	24000	50000	....	50	3500	37500	4	1570	....	1
1028400	3000	....	31500	....	....	60	42300	125000	6	17100	....	2
37000	....	....	2000	....	....	290	21700	72000	4	4000	....	3
....	....	....	1700	....	....	60	....	....	....	4800	4	4
1000	....	....	26000	11000	....	200	7000	96000	4	30000	30	5
5600	....	....	2100	10000	....	200	11000	68000	3	5620	10	6
....	....	....	4500	....	....	100	15000	208000	2	12150	15	7
8460	....	....	10000	....	....	50	1000	288000	2	2000	....	8
36000	....	....	2400	20000	....	50	21000	6000	5	1200	4	9
9280	....	....	8000	....	....	180	....	50400	3	2300	5	10
1245740	8000	....	112200	91000	....	1240	122500	950900	33	80740	68	
249148	1200	....	504900	1820	....	17360	14700	133126	2475	363330	680	
80400	....	5000	4000	....	10000	10	4000	73550	3	500	....	1
131550	....	....	7000	....	10000	20	30000	129500	3	200	....	2
88000	....	....	100	....	....	120	1000	....	....	....	....	3
54000	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4
36800	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5
390750	....	5000	11100	....	20000	150	35000	203050	6	700	....	
78150	....	1000	49950	....	400	2100	4200	28427	450	3150	....	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
26000	....	....	2000	....	....	20	138000	170250	3	200	....	2
....	....	....	6000	....	....	100	....	82000	3	300	....	3
17000	....	....	10500	....	....	40	32000	156000	4	450	20	4
....	....	....	5000	....	....	250	1000	150000	3	100	....	5
....	....	....	3500	....	....	50	....	45000	2	100	....	6
43000	....	....	27000	....	....	460	459000	603250	15	1150	20	
8600	....	....	121500	....	....	6440	55080	84455	1125	5175	200	
5000	....	....	42000	25000	25000	150	10000	732000	60	100	....	1
2650	....	....	2000	40000	30000	....	5000	....	10	25	....	2
12700	....	....	100	....	....	....	....	....	....	....	....	3
20350	....	....	44100	65000	55000	150	15000	732000	70	125	....	
4070	....	....	198450	1300	1100	2100	1800	102480	5250	562	....	
7000	....	....	....	5000	....	....	....	....	45	4	....	1
1400	....	....	....	100	....	....	....	....	3375	18	....	
1902840	8000	5000	196700	191000	85000	2000	631500	2519200	176	82899	88	
380568	1200	1000	885150	3820	1700	28000	75780	352688	13200	373045	880	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes

Nouveau-Brunswick,

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.								
		Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.
	Comté de Ristigouche.									
1	En amont de Dalhousie	....	...	....	10000	....	585000	....	....	....
2	Dalhousie à Belledune	....	....	...	4000	....	32000	...	....	....
	Totaux	....	....	...	14000	....	617000	....	....	....
	Valeur $	....	....	....	1400	....	30850	....	....	....
	Comté de Gloucester.									
1	Petit-Rocher	200	...	....	2000	...	......	..	....	....
2	Bathurst, etc	..	....	...	9000	....	130000	15000	....	....
3	Grand-Anse	50	200	....	400		16000	....	....	...
4	Caraquette, en haut	150	150	160	400	1400	74000	500	....	1100
5	Caraquette	400	600	400	1400	120000	50000	1600	...	100
6	Shippégan (terre ferme)	500	1700	100	....	5000	95000	500	...	20
7	Ile Shippégan	480	270	220	....	13500	20000	....	....	..
8	Miscou, etc	200	200	....	....	1800	290000	2000	...	....
9	Pokemouche	170	230	50	4500	1500	220000	2500	540	....
10	Tracadie	130	150	150	4500	9000	160000	1700	450	....
	Totaux	2280	3500	1080	22200	152200	1055000	23800	990	1220
	Valeur $	5700	1750	3780	2220	15220	52750	2380	3960	4880
	Comté de Northumberland.									
1	Néguac, etc	150	150	....	2000	1000	564000	20000	100	400
2	Baie du Vin, etc	100	100	....	2000	4500	593500	40000	400	11100
3	Chatham, etc	....	....	...	4000	...	1000000	20000	400	500
4	Bras nord-ouest de la rivière Miramichi	...	....	....	22000	....	......	200000	1100	....
5	Bras sud-ouest de la rivière Miramichi	...	...	.	8000	...	30000	1500	1200	..
	Totaux	250	250	...	38000	5500	2187500	281500	3200	12000
	Valeur $	625	125	....	3800	550	109375	28150	12800	48000
	Comté de Kent.									
1	Harcourt, etc	....	...	....	4000	....	......	2000	....	....
2	Carleton	200	...	...	2500	...	145000	38400	....	....
3	Saint-Louis	100	100	...	6000	..	400000	25000	1500	200
4	Richibouctou, etc	600	3200	20	1800	12500	1168000	2000	2400	250
5	Bouctouche, etc	500	200	...	2000	....	900000	4000	1900	3000
6	Cocagne	100	....	...	1500	...	180000	2000	500	1100
	Totaux	1500	3500	20	17800	12500	2793000	73400	6300	4550
	Valeur $	3750	1750	70	1780	1250	139650	7340	25200	18200
	Comté de Westmoreland.									
1	Shédiac, Botsford, etc	100	....	....	10000	...	820000	5000	1500	300
2	Westmoreland et Sackville	50	....	....	2000	....	156000	7500	350	....
3	Dorchester	...	...	...	...	...	......	......	30	....
	Totaux	150	....	...	12000	.	976000	12500	1880	300
	Valeur $	375	....	....	1200	...	48800	1250	7520	1200
1	*Comté d'Albert*	....	....	....	2000	..	......	....	12	...
	Valeur $	...	....	....	200	....	......	....	48	....
	Grands totaux	4180	7250	1100	106000	170200	7628500	391200	12382	18070
	Valeur $	10450	3625	3850	10600	17020	381425	39120	49528	72280

employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 2 de la province du pendant l'année 1895—*Fin.*

Espèces de poisson.								Produits du poisson.					Valeur totale.	Numéro.
Moules, brls.	Anguilles, brls.	Alose, brls.	Seiche, brls.	Sardine, boîtes.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de l.-marin, nomb.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Guano de poisson, ton'x.	$ c.	
....	3000	....	....	....	....	102000	....	....	....	....	....	....	78,200 00	1
....	20	....	....	....	....	8000	....	....	....	400	1500	....	46,985 00	2
....	3020	....	....	....	....	110000	....	....	....	400	1500	....	....	
....	30200	....	..	....	....	5500	....	....	....	600	750	....	125,185 00	
10	10	....	..	....	5000	....	....	350	....	550	1400	....	150,220 00	1
900	200	....	....	....	....	750000	....	500	..	6700	27000	....	522,646 00	2
200	....	....	50	....	....	....	....	400	....	3000	400	....	57,969 00	3
400	25	....	25	....	..	6000	100	2000	....	1500	1700	....	45,020 00	4
3000	100	....	400	..	....	27000	....	19000	....	3000	1200	....	310,650 00	5
900	....	....	200	....	15000	4000	400	3000	....	3000	1500	..	68,655 00	6
1950	40	....	100	....	....	....	....	4750	....	3700	2700	..	125,500 00	7
30	10	....	....	....	1000	3000	....	2000	....	4000	1600	..	120,422 00	8
125	70	20	....	....	1200	5000	....	450	15	450	500	....	45,580 00	9
50	150	....	10	....	8000	2500	....	1350	....	900	....	....	74,357 00	10
7565	605	20	785	....	30200	797500	500	33800	15	26800	38000	....	....	
15130	6050	200	3140	....	1510	39875	1000	13520	15	40200	19000	....	1,521,019 00	
20	40	40	....	....	....	20000	500	450	...	2000	2000	....	88,642 00	1
....	30	700	....	....	6000	100000	....	100	....	6000	850	500	196,335 00	2
....	100	500	....	336000	50000	1400000	....	....	....	....	1500	....	171,900 00	3
....	155	700	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	45,950 00	4
....	10	450	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	19,210 00	5
20	335	2390	....	336000	56000	1520000	500	550	....	8000	4350	500	....	
40	3350	23900	....	16800	2800	76000	1000	220	....	12000	2175	12500	522,037 00	
....	50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1,100 00	1
....	20	50	....	....	....	10000	....	200	....	1600	..	..	71,520 00	2
50	250	60	....	....	10000	40000	20000	400	...	2000	....	....	120,515 00	3
15	450	40	....	....	1100	4500	....	1200	....	5200	1200	....	201,945 00	4
250	100	....	....	....	....	52000	200	1000	....	2500	....	....	122,995 00	5
200	200	....	....	....	....	10000	....	200	....	1000	1000	....	44,250 00	6
515	1070	150	....	....	11100	116500	20200	3000	..	12300	2200	....	....	
1030	10700	1500	....	....	555	5825	40400	1200	....	18450	1100	....	562,325 00	
300	200	....	....	....	....	30000	600	500	..	25000	1000	...	395,080 00	1
20	50	360	....	....	1000	5000	....	100	4	2000	500	50	31,651 50	2
....	20	850	....	....	....	2000	....	200	....	....	..	....	12,090 00	3
320	270	1210	....	....	1000	37000	600	800	4	2700	1500	50	....	
640	2700	12100	...	....	50	1850	1200	320	4	40500	750	1250	438,821 50	
10	....	40	....	....	....	1000	3	10	....	....	....	...	....	1
20	....	400	....	....	....	50	6	4	....	....	....	....	5,621 00	
8430	5300	3810	785	336000	98300	2582000	21803	38160	19	74500	47550	550	....	
16860	53000	38100	3140	16800	4915	129100	43606	15264	19	111750	23775	13750	3,175,008 50	

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district nº 2 du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon, frais	liv.	1,902,840	0 20	380,568 00
do en boîtes	"	8,000	0 15	1,200 00
do fumé	"	5,000	0 20	1,000 00
Hareng, salé	brls.	196,700	4 50	885,150 00
do frais	liv.	191,000	0 02	3,820 00
do fumé	"	85,000	0 02	1,700 00
Maquereau	brls.	2,000	14 00	28,000 00
do frais	liv.	631,500	0 12	75,780 00
Homard	boîtes	2,519,200	0 14	352,688 00
do	ton'x.	176	75 00	13,200 00
Morue	qtx.	82,899	4 50	373,045 50
do langues et noues de	brls.	88	10 00	880 00
Merluche	qtx.	4,180	2 50	10,450 00
do noues de	liv.	7,250	0 50	3,625 00
Egrefin	qtx.	1,100	3 50	3,850 00
Truite	liv.	106,000	0 10	10,600 00
Flétan	"	170,200	0 10	17,020 00
Eperlan	"	7.628,500	0 05	381,425 00
Bar	"	391,200	0 10	39,120 00
Gasparot	brls.	12,382	4 00	49,528 00
Huîtres	"	18,070	4 00	72,280 00
Moules	"	8,430	2 00	16,860 00
Anguille	"	5,300	10 00	53,000 00
Alose	"	3,810	10 00	38,100 00
Seiche	"	785	4 00	3,140 00
Carrelet	liv.	98,300	0 05	4,915 00
Poisson gelé	"	2,582,000	0 05	129,100 00
Poisson commun	brls.	21,803	2 00	43,606 00
Sardine	boîtes	336,000	0 05	16,800 00
Huile de poisson	galls.	38,160	0 40	15,264 00
Peaux de loup-marin	nomb.	19	1 00	19 00
Poisson employé comme boitte	brls.	74,500	1 50	111,750 00
do engrais	"	47,550	0 50	23,775 00
Guano de poisson	ton'x.	550	25 00	13,750 00
Total				3,175,008 50

ETAT comparatif de la valeur du rendement des pêcheries dans chaque comté du district nº 2 du **Nouveau-Brunswick**, pour les années 1894 et 1895.

Comtés.	Valeur en 1894.	Valeur en 1895.	Augmentation.
	$ c.	$ c.	$ c.
Ristigouche	104,555 00	125,185 00	20,630 00
Gloucester	1,417,226 00	1,521,019 00	103,793 00
Northumberland	498,435 00	522,037 00	23,602 00
Kent	526,184 00	562,325 00	36,141 00
Westmoreland	393,785 00	438,821 50	45,036 50
a Albert	4,772 50	5,621 00	848 50
Total	2,944,957 50	3,175,008 50	230,051 00

a Albert a été ajouté à ma division cette année.

Relevé des trappes à homard mises en usage, des homarderies exploitées, et des accessoires de pêche employés dans le district n° 2, Nouveau-Brunswick, pendant l'année 1895.

Comtés.	Trappes à homard. Trappes.		Homarderies.		Nombre de personnes employées.	Accessoires de pêche. Réfrigérants et glacières.		Boucans et poissonneries.		Jetées et quais.		Bateaux à vapeur et semaques.	
	Nomb.	Valeur.	Nomb	Valeur.		Nomb	Valeur.	Nomb	Valeur.	Nomb	Valeur.	Nomb	Valeur.
		$		$			$		$		$		$
Ristigouche	2,047	1,547	2	2,500	35	14	12,200	110	1,700	1	500	1	500
Gloucester	68,650	58,300	47	78,500	1,478	44	22,500	111	15,400	19	12,300	26	15,500
Northumberland	11,580	10,680	9	20,600	382	56	22,000	84	8,700	7	4,400	17	12,500
Kent	48,200	35,100	62	37,900	1,320	11	7,300	45	2,900	3	1,300	8	8,000
Westmoreland	26,500	17,500	60	21,000	850	....	....	30	800	....	....	..	....
Albert	200	50	.....	....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....
Totaux	157,177	123,177	180	160,500	4,065	125	64,000	380	29,500	30	18,500	52	36,500

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, trappes, etc., employés dans les pêcheries du district n° 2, **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1895.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ c.	$ c.
197 navires (tonnage collectif, 2,362)	90,450 00	
3,216 bateaux	113,676 00	
355,870 brasses de rets	247,250 00	
2,118 rets à éperlan	81,420 00	
450 rets à bar	2,250 00	
2 rets à maquereau	5,000 00	
15 enclos	800 00	
		540,846 00
157,177 trappes à homard	123,177 00	
180 homarderies	160,500 00	
		283,677 00
12 établissements de conserves en général	13,000 00	
125 réfrigérants et glacières	64,000 00	
30 jetées et quais	18,500 00	
380 boucans et poissonneries	29,500 00	
52 bateaux à vapeur et semaques	36,500 00	
350 lignes traînantes	7,000 00	
950 cabanes de pêcheurs d'éperlan	11,500 00	
		180,000 00
		1,004,523 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—DISTRICT N° 3.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 3 de la province du **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1895.

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Navires. — Tonnage.	Navires. — Valeur.	Navires. — Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Bateaux. — Valeur.	Bateaux. — Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Rets à mailler. — Valeur.	Enclos. — Nombre.	Enclos. — Valeur.	Seines. — Nombre.	Seines. — Brasses.	Seines. — Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Numéro.
	Comté de Saint-Jean.			$			$			$		$			$						
1	Havre et rivière Saint-Jean	2	31	620	10	185	7400	370	30800	23000	28	9800	6	360	420	....	22770	1500	....	500000	1
2	Havre Dipper	8	160	5200	32	44	2200	80	39600	29700	....	......	5	200	400	....	....	....	....	......	2
3	Pisarinco	3	60	1200	12	40	2000	80	32000	24000	....	......	....	......	....	....	78000	300	.....	....	3
4	Musquash	3	60	1200	12	16	800	32	12800	9600	12	4200	12	480	960	....	24400	1500	.....	....	4
5	Saint-Martin et Martin's Head	....	....	......	....	18	720	32	10000	7500	....	....	....	....	......	....	500	200	....	....	5
	Totaux	16	311	8220	66	303	13120	594	125200	93800	40	14000	23	1040	1780	...	125670	3500	..	500000	
	Autres comtés.																				
6	King	....	....	....	....	137	1840	212	13350	3064	....	......	....	......	....	....	15330	491	....	....	6
7	Queen	1	12	240	4	189	4840	332	23070	13187	....	.....	....	......	...	...	2255	198	4650	......	7
8	Sunbury	....	....	......	....	81	810	162	9170	4580	....	......	....	......	......	....	810	.....	.. ..	....	8
9	York	....	....	.....	....	100	2000	200	5500	1375	...	....	....	......	.....	...	10890	......	.. ...	......	9
10	Carleton	....	....	.....	...	39	580	78	500	250	....	.....	....	......	..	....	3500	..	...	....	10
11	Victoria	...	....	......	...	100	550	140	1500	750	....	......	....	......	......	10	2500	.....	.....	....	11
	Totaux	1	12	240	4	646	10620	1124	53090	23206	....	......	....	.....	....	10	35285	689	4650	....	
	Grands totaux	17	323	8460	70	949	23740	1718	178290	117006	40	14000	23	1040	1780	10	160955	4189	4650	500000	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouv.-Brunswick—*Fin.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.														Produits du poisson.		Valeur totale.	Numéro.
		Homard, vivant ou frais, tonneaux.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Gasparot, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Sardine, brls.	Doré, liv.	Carrelet, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, brls.	$ c.	
	Comté de Saint-Jean.																		
1	Havre et rivière Saint-Jean	....	....	...	..	4500	....	....	15000	100	1500	..	...	...	4500	...	2500	130,304 00	1
2	Havre Dipper	75	127	2	1800	900	150	....	....	...	...	600	...	...	...	55	...	15,163 50	2
3	Pisarinco	20	80	5	1400	2800	880	....	150	75	...	...	...	...	...	35	..	35,724 00	3
4	Musquash	25	100	2	80	150	75	....	...	...	...	1700	...	...	...	30	1600	19,849 50	4
5	Saint-Martin et Martin's Head	50	75	3	800	250	150	....	..	...	...	1600	..	3000	...	20	500	11,675 50	5
	Totaux	170	382	12	4080	8600	1255	....	15150	175	1500	3900	...	3000	4500	140	4600	212,716 50	
	Autres comtés.																		
6	King	...	...	...	4	...	...	3550	222	16	208	...	5725	...	118	200	...	9,488 75	6
7	Queen	...	..	...	...	...	...	2500	1460	45	650	...	31220	..	51	...	...	16,189 00	7
8	Sunbury	...	...	...	...	...	...	2700	1554	3	62	...	23000	...	...	...	...	8,448 00	8
9	York	...	...	...	...	...	...	8000	25	...	300	...	3000	...	20	...	...	6,288 00	9
10	Carleton	...	..	...	...	...	...	13000	...	5	40	...	1600	...	22	...	...	2,596 00	10
11	Victoria	...	...	...	...	...	...	30000	...	...	20	...	...	...	120	...	...	4,220 00	11
	Totaux	...	...	...	4	...	...	59750	3261	69	1280	...	64545	...	331	200	...	47,229 75	
	Grands totaux	170	382	12	4084	8600	1255	59750	18411	244	2780	3900	64545	3000	4831	340	4600	259,946 25	

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district n° 3, **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon, salé	brls.	10	16 00	160 00
do frais	liv.	160,955	0 20	32,191 00
Hareng, salé	brls.	4,189	4 50	18,850 50
do gelé	liv.	4,650	0 02	93 00
do fumé	"	500,000	0 02	10,000 00
Homard	ton'x.	170	75 00	12,750 00
Morue, séchée	qtx.	382	4 50	1,719 00
Langues et noues de morue	brls.	12	10 00	120 00
Merluche, séchée	qtx.	4,084	2 50	10,210 00
Egrefin	"	8,600	3 50	30,100 00
Merlan	"	1,255	2 50	3,137 50
Truite	liv.	59,750	0 10	5,975 00
Gasparot	brls.	18,411	4 00	73,644 00
Anguille	"	244	10 00	2,440 00
Alose	"	2,780	10 00	27,800 00
Sardine	"	3,900	1 50	5,850 00
Doré	liv.	64,545	0 05	3,227 25
Carrelet	"	3,000	0 05	150 00
Poisson commun et mêlé	brls.	4,831	3 00	14,493 00
Huile de poisson	galls.	340	0 40	136 00
Poisson employé comme boitte	brls.	4,600	1 50	6,900 00
Total				259,946 25

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du district n° 3, **Nouveau-Brunswick**.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ c.	$ c.
17 navires (323 tonnes)	8,460 00	
949 bateaux	23,740 00	
178,290 brasses de rets	117,006 00	
40 nasses	14,000 00	
23 seines (1,040 brasses)	1,780 00	
		164,986 0
6,100 trappes à homard	4,575 00	
26 glacières	5,350 00	
60 boucans et poissonneries	37,925 00	
6 bateaux à vapeur et semaques	6,000 00	
83 lignes traînantes	2,075 00	
60 quais et jetées	15,700 00	
		71,625 00
Valeur totale du matériel		236,611 00

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans **toute** la province du **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1895.

Numéro.	Comtés.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à éperlan. Nombre.	Rets à éperlan. Valeur.	Navires. Nombre.	Navires. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, sur la glace, liv.	Saumon, en boîtes, liv.	Saumon, fumé, liv.	Numéro.
				$			$			$		$		$			$					
1	Ristigouche	....	.	....	...	192	3,480	352	25,180	27,680	229	13,780	....	....	....	..	...	....	196,000	.....	.....	1
2	Gloucester	185	2,152	84,550	574	1,255	52,471	2,663	125,560	78,000	273	9,180	....	....	....	..	......	....	1,245,740	8,000	.....	2
3	Northumberland	7	135	3,900	29	675	18,850	1,075	124,100	110,790	631	23,170	....	....	....	......	......	....	390,750	......	5,000	3
4	Kent	5	75	2,000	20	696	24,200	1,572	37,700	13,750	710	22,540	....	....	....	......	....	...	43,000	..	.....	4
5	Westmoreland	....	..	....	....	395	14,525	745	42,700	16,850	275	12,750	....	....	....	......	.....	....	20,350	.....	....	5
6	Albert	....	.....	....	....	3	150	6	630	180	......	......	....	....	....	......	...	...	7,000	.....	....	6
7	Saint-Jean	16	311	8,220	66	303	13,120	594	125,200	93,800	......	..	40	14,000	23	1,040	1,780	....	125,670	......	......	7
8	King	....	.....	....	....	137	1,840	212	13,350	3,064	......	....	....	....	....	......	.....	....	15,330	......	......	8
9	Queen	1	12	240	4	189	4,840	332	23,070	13,187	....	......	....	....	....	......	......	....	2,255	....	......	9
10	Sunbury	....	.....	......	....	81	810	162	9,170	4,580	....	......	....	.....	..	......	......	....	810	...	....	10
11	York	....	.....	......	....	100	2,000	200	5,500	1,375	...	....	....	.....	....	......	......	....	10,890	.....	.....	11
12	Carleton	....	.....	....	....	39	580	78	500	250	.....	.....	....	....	....	......	.....	...	3,500	....	.....	12
13	Victoria	....	...	....	....	100	550	140	1,500	750	..	....	....	....	....	......	......	10	2,500	......	.....	13
14	Charlotte	60	1,159	24,725	275	1,228	68,118	1,290	23,800	7,283	....	.....	286	136,855	296	9,350	19,825	....	600	...	....	14
	Totaux	274	3,844	123,635	968	5,393	205,534	9,421	557,960	371,539	2,118	81,420	326	150,855	319	10,390	21,605	10	2,064,395	8,000	5,000	

TALEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouveau-Brunswick**—*Suite.*

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson. Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou conservé, en boîtes, liv.	Homard, conservé, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Numéro.
1	Ristigouche	2,300	30,000	10,000	....	....	30,000	7	180	....	.....	....	......	.....	14,000	....	617,000	......	1
2	Gloucester	112,200	91,000	....	1,240	122,500	950,900	33	80,740	68	2,280	3,500	1,080	.....	22,200	152,200	1,055,000	23,800	2
3	Northumberland	11,100	....	20,000	150	35,000	203,050	6	700	....	250	250	....	....	38,000	5,500	2,187,500	281,500	3
4	Kent	27,000	....	....	460	459,000	603,250	15	1,150	20	1,500	3,500	20	.....	17,800	12,500	2,793,000	73,400	4
5	Westmoreland	44,100	65,000	55,000	150	15,000	732,000	70	125	....	150	......	.....	......	12,000	....	976,000	12,500	5
6	Albert	....	5,000	....	....	....	....	45	4	....	.....	......	.....	.....	2,000	....	....	....	6
7	Saint-Jean	3,500	....	500,000	....	....	....	170	382	12	4,080	.....	8,600	1,255	....	....	....	....	7
8	King	491	....	....	....	....	....	......	....	....	4	.....	......	....	3,550	....	....	....	8
9	Queen	198	4,650	....	....	....	....	...	......	...	.....	.....	....	.....	2,500	....	....	....	9
10	Sunbury	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	......	.....	......	....	2,700	....	....	....	10
11	York	....	....	....	....	....	....	.....	.....	....	......	.....	.....	.....	8,000	....	....	....	11
12	Carleton	....	....	....	....	....	....	......	.....	....	.....	.....	......	......	13,000	....	....	....	12
13	Victoria	....	....	....	....	....	....	......	......	....	......	.....	.....	......	30,000	....	....	....	13
14	Charlotte	10,765	2,859,870	8,191,000	....	....	11,500	1,079	9,902	....	7,676	7,032	12,732	14,754	13,500	73,860	12,800	....	14
	Totaux	211,654	3,055,520	8,776,000	2,000	631,500	2,530,700	1,425	93,183	100	15,940	14,282	22,432	16,009	179,250	244,060	7,641,300	391,200	

Tableau indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—*Fin*.

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson.											Produits du poisson.					Valeur totale.	Numéro.
		Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Seiche, brls.	Sardine, brls.	Doré, liv.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun ou mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Guano de poisson, tonneaux.	$ c.	
1	Ristigouche				3,020						110,000				400	1,500		125,185 00	1
2	Gloucester	990	1,220	7,565	605	20	785			30,200	797,500	500	33,800	15	26,800	38,000		1,521,019 00	2
3	Northumberland	3,200	12,000	20	335	2,390		†		56,000	1,520,000	500	550		8,000	4,350	500	522,037 00	3
4	Kent	6,300	4,550	515	1,070	150				11,100	116,500	20,200	3,000		12,300	2,200		562,325 00	4
5	Westmoreland	1,880	300	320	270	1,210				1,000	37,000	600	800	4	27,000	1,500	50	438,821 50	5
6	Albert	12		10		40					1,000	3	10					5,621 00	6
7	Saint-Jean	15,150			175	1,500		3,900		3,000		4,500	140		4,600			212,716 50	7
8	King	222			16	208			5,725			118	200					9,488 75	8
9	Queen	1,460			45	650			31,220			51						16,189 00	9
10	Sunbury	1,554			3	62			23,000									8,448 00	10
11	York	25				300			3,000			20						6,288 00	11
12	Carleton				5	40			1,600			22						2,596 00	12
13	Victoria					20						120						4,220 00	13
14	Charlotte	135		*5,101		50	243	181,125	3,500	13,257	1,550	41	39,889	6	4,012	5,475	359	968,203 50	14
	Totaux	30,928	18,070	13,531	5,544	6,640	1,028	185,025	68,045	114,557	2,583,550	26,675	78,389	25	83,112	53,025	909	4,403,158 25	

*$1,540.90, valeur des moules mises en boîtes ou écaillées. †$46,260, valeur des sardines mises en conserves. $31,000, valeur de l'égrefin fumé.
$30,120, valeur des pétoncles et des sardines mises en boîtes.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries dans toute la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.	Valeur totale.
			$ c.	$ c.	$ c.
Saumon, salé	brls.	10	16 00	160 00	
do frais	liv.	2,064,395	0 20	412,879 00	
do en boîtes	"	8,000	0 15	1,200 00	
do fumé	"	5,000	0 20	1,000 00	
					415,239 00
Hareng, salé	brls.	211,654	4 50	952,443 00	
do frais	liv.	3,055,520	0 02	61,110 40	
do fumé	"	8,776,000	0 02	175,520 00	
					1,189,073 40
Maquereau, salé	brls.	2,000	14 00	28,000 00	
do frais	liv.	631,500	0 12	75,780 00	
					103,780 00
Homard, en boîtes	"	2,530,700	0 14	354,298 00	
do vivant ou frais	ton'x.	1,425	75 00	106,875 00	
					461,173 00
Morue, séchée	qtx.	93,183	4 50	419,323 50	
do langues et noues	brls.	100	10 00	1,000 00	
					420,323 50
Merluche, séchée	qtx.	15,940	2 50	39,850 00	
do noues	liv.	14,282	0 50	7,141 00	
					46,991 00
Egrefin	qtx.	22,432	3 50	78,512 00	
do fumé	liv.	210,000	0 10	21,000 00	
					99,512 00
Merlan	qtx.	16,009	2 50	....	40,022 50
Truite	liv.	179,250	0 10	....	17,925 00
Flétan	"	244,060	0 10	....	24,406 00
Eperlan	"	7,641,300	0 05	....	382,065 00
Achigan	"	391,200	0 10	....	39,120 00
Gasparot	brls.	30,928	4 00	....	123,712 00
Huîtres	"	18,070	4 00	....	72,280 00
Moules	"	13,531	....	23,236 25	
do en boîtes et écaillées	liv.	15,409	0 10	1,540 90	
					24,777 15
Anguille	brls.	5,544	10 00	....	55,440 00
Alose	"	6,640	10 00	....	66,400 00
Seiche	"	1,028	4 00	....	4,112 00
Sardine	"	185,025	....	368,100 00	
do en boîtes	boîtes	924,000	0 05	46,200 00	
					414,300 00
Doré	liv.	68,045	0 05	....	3,402 25
Carrelet	"	114,557	0 05	....	5,727 85
Petite morue	"	2,583,550	0 05	....	129,177 50
Poisson commun et mêlé	brls.	26,675	....	....	58,901 00
Huile de poisson	galls.	78,389	0 40	....	31,355 60
Peaux de loup-marin	nomb.	25	....	....	37 00
Poisson employé comme boitte	brls.	83,112	1 50	....	124,668 00
do do engrais	"	53,025	0 50	....	26,512 50
Guano de poisson	ton'x.	909	25 00	....	22,725 00
Total pour 1895		....	....	....	4,403,158 25
do 1894		....	....	....	4,351,528 69
Augmentation		....	....	....	51,629 56

Relevé du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés dans les pêcheries du **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1895.

Matériel.	Valeur.	Valeur totale.
	$ c.	$ c.
274 navires, 3,844 tonneaux	123,635 00	
5,393 bateaux	205,534 00	
557,960 brasses de rets à mailler	371,539 00	
319 seines, 10,390 brasses	21,605 00	
341 enclos	151,655 00	
		873,968 00
177,920 trappes à homard	139,367 00	
184 homarderies (4,100 employés)	164,700 00	
		304,067 00
2,168 rets à éperlan	81,950 00	
500 puisettes	2,500 00	
450 rets à bar	2,250 00	
2 rets à maquereau	5,000 00	
2,500 lignes à main	2,500 00	
1,289 lignes traînantes	18,440 00	
15 établissements de conserves (en général)	21,500 00	
12 presses à poisson	1,200 00	
156 refrigérants et glacières	70,550 00	
1,490 boucans et poissonneries	180,917 00	
1 sécherie	2,500 00	
950 cabanes de pêcheurs d'éperlan	11,500 00	
40 chalans	4,000 00	
71 bateaux à vapeur et semaques	48,050 00	
337 jetées et quais	79,455 00	
		532,312 00
Total		1,710,347 00

ANNEXE Nº 5.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EDWARD HACKETT SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD, POUR L'ANNÉE 1895.

TIGNISH, 2 janvier 1896.

A l'honorable ministre,
de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de cette province pour l'année 1895. Ce rapport est accompagné de tableaux indiquant la quantité et la valeur du poisson pris dans chaque comté. Je regrette de dire que les opérations de l'année n'ont pas été aussi bonnes qu'en 1894, et accusent un déclin dans les principales branches. Il y a une diminution de $142,907.07 dans la valeur totale du rendement des pêcheries, comparativement au chiffre de l'année 1894.

Voici un tableau comparatif :—

Espèces de poisson.	Valeur, 1894.	Valeur, 1895.	Diminution.
	$	$	$
Hareng	203,909	185,352	18,557
Maquereau	145,625	98,993	46,632
Homard	380,770	372,041	8,729
Morue	107,892	77,517	30,375
Merluche	28,899	19,980	8,919

Les cinq espèces de poisson ci-dessus mentionnées sont les plus importantes qui se rencontrent sur nos côtes et dans nos eaux profondes.

OBSERVATONS GÉNÉRALES.

La saison s'étant ouverte de bonne heure, les pêcheurs attendaient beaucoup des opérations de l'année. Le *hareng* est arrivé sur la côte dans la dernière semaine d'avril et a continué à venir en abondance jusqu'au 10 de juin. Ce poisson étant surtout employé comme appât, et n'ayant aucune valeur commerciale comme produit d'exportation, on ne l'a pas pêché sur une grande échelle après qu'on se fût assuré une provision suffisante de boitte Sur la plus grande partie de la côte la pêche du homard s'est faite en même temps, et comme ils avaient amassé une ample provision de boitte, les pêcheurs ont négligé le hareng. C'est ce qui explique la diminution dans le rendement de ce poisson.

Le pêche du *homard* a été vigoureusement poursuivie et a donné d'assez bons résultats. Il y a une légère diminution comparativement au rendement pour la saison précédente, mais tout de même les opérations de l'année peuvent être considérées comme satisfaisantes.

Le *maquereau* a été rare pendant tout le cours de la saison, et le rendement en a été bien inférieur au chiffre atteint en 1894.

La *morue* a été rare dans les eaux côtières au commencement de la saison, mais à mesure que l'été avançait, elle a été de plus en plus abondante. A l'automne, la pêche de la morue a été bonne, mais il était alors trop tard pour reprendre le terrain perdu. Conséquence, forte diminution dans le rendement de ce poisson. La pêche de la merluche n'a pas été activement poursuivie, et les relevés accusent pour le poisson en question un déclin considérable. Cela n'est pas dû à ce que la merluche a été rare, mais à ce que les pêcheurs ne l'ont pas recherchée.

La pêche de *l'éperlan* a été assez bonne, mais la valeur totale du rendement de ce poisson est de $5,292 moindre qu'en 1894.

Les *huîtres* accusent une légère augmentation ; la chose est due à ce que la pêche a été meilleure sur les bancs dans le comté de Queen. La pêche dans la baie de Richmond, comté de Prince, n'a pas été aussi bonne que par le passé. Les huîtres ont été rares sur les bancs dans la baie, et moins de bateaux et d'hommes ont été employés. Les pêcheries de moindre importance, telles que celles de l'égrefin, du flétan, etc., n'étant pas exploitées comme industries séparées, leur rendement varie très peu d'année en année.

De même, le rendement du saumon de la truite, de l'anguille, etc., est à peu près le même chaque année.

On trouvera ci-après plus de détails sur les pêcheries de la province.

HARENG.

Des bancs considérables de harengs sont arrivés sur la côte au commencement de la saison. La glace a quitté le rivage du côté nord de l'île vers le 30 avril, et aussitôt que les pêcheurs ont pu tendre leurs rets dans l'eau, ils se sont mis à pêcher le hareng. Ce poisson a été très abondant pendant le mois de mai, et la pêche en a été très bonne à Nail Pond, Tignish, Miminegash, West Point, Egmont Bay, Georgetown, Saint-Pierre, Rustico, New-London, Malpèque, Alberton, etc. Le hareng du printemps est assez gros, mais comme il est très maigre, on ne le prépare pas pour l'exportation. On l'emploie surtout comme appât pour la pêche du maquereau et du homard, et comme il est très abondant, cela permet aux pêcheurs de se procurer une ample provision d'appât à bon marché. Des bancs de harengs de belle taille et d'excellente qualité visitent les côtes de l'île pendant l'été et l'automne; mais les pêcheurs étant alors occupés à prendre d'autres poissons négligent le hareng.

HOMARD.

Comme le printemps est arrivé de bonne heure, la pêche du homard a commencé à quelques endroits du côté nord vers le milieu d'avril, et avant le milieu de mai on pêchait partout sur la côte. Au début, le homard a été abondant dans la plupart des endroits, et les premières pièces qui ont été prises étaient de bonne taille ; mais au bout d'un mois ou de six semaines, la pêche a laissé à désirer. Vers la fin de juin, ce crustacé a été très rare du côté nord, et un grand nombre de homarderies ont fermé au commencement de juillet. Du côté sud, la pêche n'a pas commencé si tôt, le homard n'ayant paru sur la côte qu'au mois de mai ; mais elle s'est continuée plus tard, et les homarderies n'ont fermé que le 15 juillet. La production totale des conserves accuse une diminution de 73,368 livres, comparativement à l'année 1894, mais n'est pas inférieure à la moyenne des 5 dernières années.

MAQUEREAU.

Le rendement total de ce poisson (salaisons et conserves) accuse une diminution en valeur de $46,632 comparativement à l'année précédente. Les pêcheries du maquereau vont en déclinant depuis 10 ans et ne donnent aucun signe d'amélioration, la dernière saison étant une des pires qu'on ait vue. Les pièces qui ont été prises étaient d'excellente qualité et ont commandé des prix extrêmement hauts. Les pêcheurs qui ont réussi à attraper quelques barils de ce poisson ont réalisé de beaux

bénéfices. Ceux qui étaient pourvus de rets ont assez bien réussi, mais la pêche à la ligne a complètement manqué. Un grand nombre de pêcheurs avaient compté principalement sur ce poisson pour vivre pendant l'hiver. La pêche du maquereau est devenue si aléatoire que ceux qui s'y sont livrés jusqu'ici devront tourner leur attention d'un autre côté s'ils veulent obtenir des résultats appréciables.

MORUE.

La pêche de la morue commença de bonne heure, mais dans la première partie de la saison ce poisson était si rare et si petit qu'un grand nombre de pêcheurs abandonnèrent la partie. Mais à mesure que la saison avança la morue augmenta en quantité et en grosseur, ce qui permit à ceux qui avaient persisté à pêcher, de faire un voyage profitable. A peu d'exception près, les pêcheurs d'ici ne se livrent pas exclusivement à la pêche de la morue. Au mois de mai dernier, plusieurs goélettes venues de divers ports du côté nord s'équipèrent pour la pêche de la morue et partirent pour les fonds de pêche avec de grandes espérances de succès. La rareté du poisson en question, au commencement de la saison, eut un mauvais effet, et les goélettes ne tardèrent pas à revenir avec peu de chose. Pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre une flotte considérable de petits navires quitte le comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et gagne les fonds de pêche au large du Cap-Nord, comté de Prince, à la recherche de la morue ; ces navires font généralement de très heureux voyages. Au delà de 100 bateaux ont fait la pêche dans ces parages, l'année dernière, et ont réussi à prendre de grandes quantités de morue et de merluche.

MERLUCHE.

La merluche accuse une diminution en valeur de $9,919. La pêche de ce poisson n'a pas été aussi vigoureusement poursuivie que par le passé, les pêcheurs ayant préféré exploiter les pêcheries du maquereau et de la morue.

HUÎTRES.

La pêche des huîtres, surtout sur les bancs de la baie Richmond, dans le comté de Prince, n'a pas été aussi bonne que par le passé. Les bancs dans les baies et rivières du comté de Queen ont au contraire produit beaucoup, et le rendement total accuse une augmentation de 1,408 barils comparativement aux résultats obtenus en 1894.

Il n'y a pas de doute que l'état d'épuisement des bancs de la baie Richmond est dû à l'excès de pêche. Dans ces dernières années, des bateaux avaient coutume de venir de toutes les parties de la province pêcher l'huître dans cette baie. Pendant la saison de pêche, on pouvait voir des centaines de bateaux dans la baie, avec leurs équipages occupés depuis le point du jour jusqu'à une heure avancée de la nuit à prendre des huîtres. Cela ne pouvait avoir qu'un effet, celui d'épuiser les huîtières, et à l'heure qu'il est un grand nombre des meilleurs bancs autrefois sont devenus improductifs et la pêche ne s'y fait plus du tout. La pêche dans la baie, pendant la saison qui vient de finir, n'a pas par conséquent été poursuivie avec autant de vigueur que d'habitude. Un grand nombre de pêcheurs se sont rendus dans les rivières et les estuaires, où les bancs étaient plus productifs. Il est trop tôt pour parler de l'effet que les nouveaux règlements auront sur les huîtrières, mais les dispositions obligeant de remettre vivantes dans l'eau les petites huîtres et défendant de creuser la vase dans le voisinage immédiat des bancs ne pourront manquer de produire de bons résultats. Le ministère devrait aussi étudier sérieusement la question de savoir s'il ne serait pas à propos de raccourcir la saison de pêche. La production et la consommation de l'huître dans nos eaux sont des choses de la plus haute importance, non seulement parce que l'industrie huîtrière donne de l'emploi à beaucoup de gens, mais encore parce que ce mollusque offre aux habitants des villes et villages de l'intérieur un aliment des plus nourrissants et des plus succulents.

ÉPERLAN.

La pêche de l'éperlan accuse une légère diminution pour l'année. Cette pêche a cependant été activement poursuivie et a donné de l'emploi à un grand nombre d'hommes pendant la saison. L'éperlan se prend dans tous les principaux cours d'eau de la province, et les rets et le matériel employés pour ce poisson continuent à augmenter chaque année.

TRUITE.

La pêche de la truite n'est pas poursuivie comme une industrie dans cette province. Ce poisson est pris principalement par les sportsmen, qui font la pêche à la ligne pour se récréer. Il y a quelques années, des truites de mer de belle taille et d'excellente qualité abondaient dans les cours d'eau de cette île. Le déboisement du pays d'où sont résultés une diminution dans le volume de l'eau des rivières et un changement dans sa température, la mise en culture des terres s'étendant le long des rives et la contamination des cours d'eau, conséquence du défrichement, ont eu pour effet de dépeupler les eaux. Dans plusieurs des meilleures rivières, comme la Morrell, la Winter et la Dunk, la truite est encore très abondante en saison, et ces cours d'eau continuent à être beaucoup fréquentés par les sportsmen.

SAUMON.

Le rendement de ce poisson accuse une légère augmentation pour l'année. Le saumon ne se rencontre pas dans les cours d'eau de cette province. On le pêche au rets dans les eaux soumises aux marées, dans les estuaires, ou sur la côte extérieure. Pendant le temps du frai, cependant, le saumon fréquente les principaux cours d'eau pour y déposer ses œufs. L'année dernière, il y a eu un nombre immense de reproducteurs, et comme les rivières sont petites et que l'eau est peu profonde sur les frayères, il a été très difficile de les protéger. Vu les tentatives persistantes et répétées de braconnage sur la rivière Dunk, il a fallu augmenter le personnel des gardiens à cet endroit pendant les mois de novembre et de décembre. La présence d'un nombre additionnel d'hommes sur la rivière a eu pour effet de tenir les braconniers en échec, et très peu de maraudage a été fait.

Le garde-pêche McBride, qui avait été chargé de surveiller spécialement la rivière dit:—

"Le saumon n'a pas remonté vers les frayères aussi de bonne heure que d'habitude. Il est resté dans le lit de la marée jusqu'à ce que l'eau eût été décolorée par la pluie. Il a alors remonté la rivière en foule. Les frayères sont toutes creusées, ce qui montre qu'une grande quantité de frai a été déposée dans la rivière, cette saison. Les gardiens ont fait la patrouille sur la rivière nuit et jour. Je ne crois pas qu'un seul saumon ait été pris dans la rivière, cette saison; les braconniers ont eu peur d'exercer leurs industries. Je dois dire ici que les gardiens ont bien rempli leurs devoirs. Les mesures adoptées pour protéger les rivières donnent de bons résultats."

MARCHÉS.

Le produit des pêcheries, autant que j'ai pu m'en assurer, est écoulé comme suit:—

Hareng: tout employé dans le pays comme aliment ou comme appât.

Maquereau:	95 pour 100	vendus aux Etats-Unis.
	5 "	" en Canada.
Homard:	40 "	" en Europe.
	40 "	" aux Etats-Unis.
	20 "	" en Canada.
Morue:	50 "	pour la consommation locale.
	50 "	vendu en Canada.

Merluche :	50	pour cent	pour la consommation locale.
	50	"	vendus en Canada.
Egrefin—Tout pour la consommation locale.			
Eperlan :	90	pour 100	vendus aux Etats-Unis.
	10	"	pour la consommation locale.
Huîtres :	95	"	vendus en Canada.
	5	"	pour la consommation locale.

L'année 1895 n'a pas été heureuse pour les pêcheurs, mais on ne peut pas dire qu'elle a été absolument mauvaise. Les diverses pêches, sauf celle du maquereau, ont atteint la moyenne des autres années. Le maquereau accuse une énorme diminution, qui n'a pas été compensée par une augmentation correspondante dans le rendement des autres poissons, et c'est ce qui explique surtout le déclin dans la valeur totale. Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD HACKETT,
Inspecteur des pêcheries.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, ainsi que le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, pendant l'année 1895.

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.						Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à éperlan.		Lignes traînantes.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
	Comté de King.			$			$			$		$		$	
1	Souris	3	50	1550	12	120	2400	175	7000	2500	.....	.....	120	1800	1
2	Baie-Fortune	.....	.....	.....	.....	28	340	44	880	220	9	180	4	20	2
3	Dundas	.....	.....	.....	.....	135	4050	405	6000	2700	.....	.....	.....	.....	3
4	Georgetown	.....	.....	.....	.....	10	300	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
5	Havre de Murray, nord	6	224	4100	34	80	4000	160	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
6	Havre de Murray, sud	7	191	3500	38	135	2700	325	6100	1830	1	20	170	1490	6
7	Morell et Saint-Pierre	.....	.....	.....	.....	30	1190	102	6550	2200	3	60	7	50	7
8	Naufrage	.....	.....	.....	.....	55	550	165	3600	600	.....	.....	.....	.....	8
9	Lac du Nord	.....	.....	.....	.....	65	1300	165	2923	975	.....	.....	15	150	9
10	Lac de l'Est	.....	.....	.....	.....	17	255	34	1700	425	.....	.....	1	10	10
	Totaux	16	465	9150	84	675	17085	1594	34753	11450	13	260	317	3520	

TABLEAU indiquant les espèces et quantités de poisson prises ainsi que les produits du poisson dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, pendant l'année 1895.

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson. Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, en conserves, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard, en conserves, liv.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Numéro.
	Comté de King.												
1	Souris	....	....	1500	....	600	47230	2000	....	2500	5957	....	1
2	Baie-Fortune	....	....	1150	....	17	32928	52	....	52	....	20	2
3	Dundas	....	....	3000	....	175	142944	100	....	50	....	....	3
4	Georgetown	....	....	200	50	20	30240	....	....	....	....	....	4
5	Havre de Murray, nord	....	....	1000	....	186	139000	100	....	150	500	50	5
6	Havre de Murray, sud	....	....	2050	....	100	167612	2000	....	2500	2500	590	6
7	Morell et Saint-Pierre	7050	500	540	....	140	92448	1100	2	50	300	40	7
8	Naufrage	2000	....	1200	....	100	90480	200	....	75	....	....	8
9	Lac du Nord	....	....	975	....	585	78000	975	....	....	....	....	9
10	Lac de l'Est	....	....	510	....	135	64800	340	....	....	....	....	10
	Totaux	9050	500	12125	50	2058	885682	6867	2	5377	9257	610	
	Valeur $	1810	75	54562	....	28812	106281	30901	20	16131	4628	2135	

TABLEAU indiquant les espèces et les quantités de poisson prises, etc.—Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson. Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Produits du poisson. Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Guano de poisson, tonneaux.	Valeur totale.	Numéro.
	Comté de King.											$ c.	
1	Souris	500	....	....	....	175	....	....	1800	1500	75	44,591 10	1
2	Baie-Fortune	1000	....	3880	....	75	10	....	120	1000	50	12,451 36	2
3	Dundas	....	....	....	....	....	20	....	225	2000	250	39,413 28	3
4	Georgetown	100	....	....	....	100	40	....	....	350	....	5,884 30	4
5	Havre de Murray, nord	....	....	1000	....	25	....	....	150	2500	....	29,044 00	5
6	Havre de Murray, sud	....	....	7000	....	....	90	....	2250	1800	50	55,228 44	6
7	Morell et Saint-Pierre	7500	1000	3000	250	10	50	5	800	400	50	26,148 76	7
8	Naufrage	600	....	300	....	....	....	....	50	1100	....	20,927 60	8
9	Lac du Nord	6000	3000	....	....	....	....	....	600	600	50	28,865 00	9
10	Lac de l'Est	1500	1000	....	....	....	2	....	170	....	....	13,821 00	10
	Totaux	17200	5000	15180	250	385	212	5	6165	11250	525		
	Valeur ....$	1720	500	759	1000	1155	1272	20	2466	16875	5250	276,374 84	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Rets à mailler. Nombre.	Rets à mailler. Valeur.	Lignes traînantes. Nombre.	Lignes traînantes. Valeur.	Espèces de poisson. Hareng. Salé, brls.	Hareng. Frais ou gelé, liv.	Maquereau. Salé, brls.	Maquereau. Frais ou en conserves, en boîtes, liv.	Homard. En conserves, en boîtes, liv.	Homard. Vivant ou frais, liv.	Numéro.
	Comté de Queen.			$			$			$			$		$		$							
1	Tracadie					35	1750	97	4800	960	3	1000	600	25	650	20	500	922	12000	164	5000	85000		1
2	New-London	1	52	1000	7	21	1400	70	2840	800	4	750	700			7	140	500	4000	250		81600		2
3	Crapaud					33	4180	48						7	230			300		10		87392		3
4	Pointe-Prime					10	200	12			1	200	150	3	75	12	180	200	2000	5	300	125856		4
5	Rustico	1	15	350	5	62	5200	190	1500	500	6	1800	900	4	80	3	45	2000		650		75504		5
6	Charlottetown													5	150								1	6
7	Rivière Wheatly					3	200	14	200	40								80						7
8	Lot 65					80	1600	96														210648		8
9	Pownal					27	230	46														46704		9
10	Baies et rivières					30	300	60																10
	Totaux	2	67	1350	12	297	15060	633	9340	2300	14	3750	2350	44	1185	42	865	4002	18000	1079	5300	712704	1	
	Valeur $																	18009	180	15106	636	85524	75	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Edouard—*Suite*.

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson. Morue. Séchée.	Morue. Langues et noues, brls.	Merluche. Séchée, qtx.	Merluche. Noues, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Huitres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Petite morue, liv.	Produits du poisson. Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson servant d'engrais, brls.	Guano de poisson, tonnes.	Peaux de loup-marin, nombre.	Valeur totale.	Numéro.
	Comté de Queen.																				$ c.	
1	Tracadie	1791	....	....	....	....	500	....	40515	300	1000	59	....	....	....	500	400	....	....	....	33,677 25	1
2	New-London	800	....	50	20	50	....	300	....	10	300	10	25	....	....	250	450	....	25	....	21,992 00	2
3	Crapaud	....	....	....	....	....	....	....	23000	....	....	....	....	....	2000	....	1400	....	500	....	20,327 04	3
4	Pointe-Prime	25	1	35	35	5	800	100	4000	....	100	5	5	....	200	20	150	25	320	15	20,596 72	4
5	Rustico	400	....	....	....	100	....	500	6000	....	100	....	80	....	350	500	1600	....	160	....	34,757 98	5
6	Charlottetown	....	....	....	....	....	600	....	10000	....	1800	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7,835 00	6
7	Rivière Wheatly	800	....	....	....	150	450	....	400	....	....	70	35	3	....	40	30	....	5	....	5,093 00	7
8	Lot 65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	25,277 76	8
9	Pownal	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2024	....	....	....	....	....	....	....	....	....	13,700 48	9
10	Baies et rivières	....	....	....	....	....	8000	....	234000	100	3140	....	150	....	....	....	....	....	....	....	26,360 00	10
	Totaux	3816	1	85	55	305	10350	900	317915	410	8464	144	295	3	2550	1310	4030	25	1010	15	....	
	Valeur ....$	17172	10	255	27	1067	1035	90	15895	1640	33856	432	1770	12	127	524	6045	12	10100	15	209,617 23	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Navires. — Tonnage.	Navires. — Valeur.	Navires. — Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Bateaux. — Valeur.	Bateaux. — Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Rets à mailler. — Valeur.	Rets à piège. — Nombre.	Rets à piège. — Brasses.	Seines. — Nombre.	Seines. — Brasses.	Seines. — Valeur.	Rets à éperlan. — Nombre.	Rets à éperlan. — Valeur.	Lignes traînantes. — Nombre.	Lignes traînantes. — Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Numéro.
	Comté de Prince.			$			$			$		$			$		$		$					
1	Tignish	....	....	....	....	80	3400	190	4000	1200	2	1000	5	1000	2000	5	120	....	....	1800	4000	....	1200	1
2	Alberton	4	163	12400	30	28	1420	60	2000	800	....	....	12	3800	6000	12	380	....	....	....	2800	....	171	2
3	Narrows et lot n° 11	....	....	....	....	51	2100	85	3000	900	....	....	....	....	....	6	136	....	....	....	2500	1000	30	3
4	Grande-Rivière	....	....	....	....	2	90	9	200	50	....	....	....	....	....	4	80	....	....	....	400	....	4	4
5	Malpèque	1	20	250	5	15	1500	50	500	150	....	....	....	....	....	8	200	....	....	....	800	....	10	5
6	Tryon	....	....	....	....	45	1350	90	850	280	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	680	....	....	6
7	Summerside et baie Richmond	....	....	....	....	7	210	14	....	....	....	....	....	....	....	5	125	....	....	....	....	....	....	7
8	Carleton	....	....	....	....	27	1000	35	600	180	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	500	....	....	8
9	Baie d'Egmont	....	....	....	....	43	1620	84	4920	1460	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4500	....	65	9
10	Brae et Pointe Ouest	....	....	....	....	57	2280	115	3000	900	....	....	....	....	....	11	230	48	240	....	1200	....	943	10
11	Miminegash	1	40	500	13	85	4250	300	5640	1860	2	1200	4	1170	1200	2	45	....	....	....	2000	....	600	11
12	Nail-Pond	....	....	....	....	104	5400	340	5960	2100	....	....	4	700	1100	....	....	13	350	....	5440	....	589	12
13	Baies et rivières	1	16	400	3	6	315	12	600	200	....	....	....	....	....	25	700	....	....	....	200	....	....	13
	Totaux	7	239	3550	51	550	24935	1384	31270	10080	4	2200	25	6670	10300	78	2086	61	590	1800	25020	1000	3612	
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	360	112590	10	50568	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																Produits du poisson.			Valeur totale.	Numéro.
		Maquereau, en conserves, liv.	Homard, en conserves, liv.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, liv.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Guano de poisson, tonneaux.	$ c.	
	Comte de Prince.																					
1	Tignish	1920	287232	1850	600	4000	200	1200	800	6100	...	...	...	10	8	7500	...	1000	2000	...	89,176 84	1
2	Alberton	...	102144	1340	150	...	10	800	...	42000	...	...	...	...	...	...	...	600	1200	...	37,986 28	2
3	Narrows et lot n° 11	...	75080	120	35	500	5	300	...	12000	...	1410	13	40	...	...	1000	120	800	...	29,449 10	3
4	Grande-Rivière	...	35240	110	...	...	...	500	...	13000	...	5000	...	40	...	...	...	65	100	...	27,695 80	4
5	Malpèque	...	85440	1900	...	1000	...	300	...	47575	...	746	...	50	...	...	...	300	...	100	29,855 55	5
6	Tryon	...	128186	...	...	...	...	100	...	15000	...	...	...	...	...	...	...	...	1600	...	21,602 32	6
7	Summerside et baie Richmond	...	21160	...	...	...	...	1000	...	10000	...	...	...	20	...	...	...	...	...	...	39,711 20	7
8	Carleton	...	66384	...	...	...	...	450	...	...	...	9113	...	...	...	...	...	...	...	...	10,261 08	8
9	Baie d'Egmont	...	304368	140	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	58,314 16	9
10	Brae et Pointe Ouest	...	45360	...	...	...	...	1800	...	17050	12	500	...	10	...	...	2500	...	800	...	28,510 70	10
11	Miminegash	...	146016	400	200	...	...	1000	...	2000	...	...	...	3	...	...	...	300	1800	...	40,359 92	11
12	Nail-Pond	13056	204720	683	213	600	20	1200	1000	...	30	...	40	...	...	...	...	500	2900	300	70,951 62	12
13	Baies et rivières	...	...	...	...	...	...	12900	...	70000	...	230	...	60	...	...	...	...	...	...	6,970 00	13
	Totaux	32256	1501330	6543	1198	6100	235	21550	1800	234725	42	16999	53	233	8	7500	3500	2885	11200	400		
	Valeur $	3870	180159	29443	3594	3050	822	2155	180	11736	168	67966	159	1398	80	375	175	1154	16800	4000	490,844 57	

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1895.

Numéro.	Comtés.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Valeur.	Rets à pièges. Nombre.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Rets à éperlan. Nombre.	Valeur.	Lignes traînantes. Nombre.	Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, conserves de, boîtes, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Maquereau, frais ou en conserves, boîtes, liv.	Numéro.
				$			$			$		$			$		$		$							
1	King	16	465	9150	84	675	17085	1594	34753	11450	..	....	....	.....	...	13	260	317	3520	9050	500	12125	50	2058	....	1
2	Queen	2	67	1350	12	297	15060	633	9340	2300	..	....	14	3750	2350	44	1185	42	865	....	....	4002	18000	1079	5300	2
3	Prince	7	239	3550	51	550	24935	1384	31270	10080	4	2200	25	6670	10300	78	2016	61	590	1800	....	25020	1000	3612	32256	3
	Totaux	25	771	14050	147	1522	57080	3611	75363	23830	4	2200	39	10420	12650	135	3461	420	4975	10850	500	41147	19050	6749	37556	

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson. Homard, en conserves, boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Seiche, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Produits du poisson. Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson servant d'engrais, barils.	Guano de poisson, tonnes.	Peaux de loup-m., nomb.	Valeur totale.	Numéro.
																									$ cts.	
1	King	885682	...	6867	2	5377	9257	610	17200	5000	15180	250	..	385	212	.	5	....	....	6165	11250	....	525	..	276,374 84	1
2	Queen	712704	1	3816	1	85	55	305	10350	900	317915	410	8464	144	295	..	3	....	2550	1310	4030	25	1010	15	209,617 23	2
3	Prince	1501330	....	6543	....	1198	6100	235	21550	1800	234725	42	16999	53	233	8	..	7500	3500	2885	11200	....	400	..	490,844 57	3
	Totaux	3099716	1	17226	3	6660	15412	1150	49100	7700	567820	702	25463	582	740	8	8	7500	6450	10360	26480	25	1935	15	976,836 64	

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le rendement des différentes pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			c.	$ c.
Saumon, frais, dans la glace	liv.	10,850	0 20	2,170 00
do en conserves	"	500	0 15	75 00
Hareng, salé	brls.	41,147	4 50	185,161 50
do frais ou gelé	liv.	19,050	0 01	190 50
Maquereau, salé	brls.	6,749	14 00	94,486 00
do en conserves	liv.	37,556	0 12	4,506 72
Homard, en conserves	"	3,099,716	0 12	371,965 92
do vivant ou frais	ton'x.	1	75 00	75 00
Morue, séchée	qtx.	17,226	4 50	77,517 00
Langues et noues de morue	brls.	3	10 00	30 00
Merluche, séchée	qtx.	6,660	3 00	19,980 00
do noues	liv.	15,412	0 50	7,706 00
Egrefin, séché	qtx.	1,150	3 50	4,025 00
Truite	liv.	49,100	0 10	4,910 00
Flétan	"	7,700	0 10	770 00
Eperlan	"	567,820	0 05	28,391 00
Gasparot, salé	brls.	720	4 00	2,808 00
Huîtres	"	25,463	4 00	101,852 00
Moules	"	582	3 00	1,746 00
Anguille	"	740	6 00	4,440 00
Alose	"	8	10 00	80 00
Seiche	"	8	4 00	32 00
Carrelet	liv.	7,500	0 05	375 00
Petite morue	"	6,050	0 05	302 50
Huile de poisson	galls.	10,360	0 40	4,144 00
Poisson servant de boitte	brls.	26,480	1 50	39,720 00
do d'engrais	"	25	0 50	12 50
Guano de poisson	ton'x.	1,935	10 00	19,350 00
Peaux de loup-marin	nomb.	15	1 00	15 00
Total pour 1895				976,836 64
Total pour 1894				1,119,738 07
Diminution				112,901 33

RÉCAPITULATION

Nombre et valeur des navires, bateaux, rets, pièges, etc., employés dans les pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard, saison de 1895.

Nombre.	Article.	Valeur.	Valeur totale.
		$	$
25	Navires, 771 tonneaux	14,050	
1,522	Bateaux	57,080	
....	Rets à mailler, 75,363 brasses	23,830	
4	Rets à pièges	2,200	
39	Seines, 10,420 brasses	12,650	
135	Rets à éperlan	3,461	
420	Lignes traînantes	4,975	
			118,246
228,725	Trappes à homard	135,703	
193	Etablissements de conserves	186,135	
			321,838
80	Glacières	2,870	
54	Boucans et poissonneries	7,700	
43	Jetées et quais	22,585	
2	Bateaux à vapeur et semaques	6,400	39,555
	Valeur totale	....	479,639

Relevé des engins de pêche du homard, etc., dans l'Ile du Prince-Edouard, saison de 1895.

Comtés.	Trappes à homard et homarderies. Trappes. Nombre.	Trappes. Valeur.	Homarderies Nombre.	Homarderies Valeur.	Nombre d'hommes employés.	Autre matériel. Réfrigérants et glacières. Nombre.	Réfrigérants et glacières. Valeur.	Boucans et poissonneries Nombre.	Boucans et poissonneries Valeur.	Jetées et quais. Nombre.	Jetées et quais. Valeur.	Bateaux à vapeur et semaques. Nombre.	Bateaux à vapeur et semaques. Valeur.
		$		$			$		$		$		$
King	55685	39430	46	52135	965	78	2770	......	......	18	14750	2	6400
Queen	55880	34593	49	42600	1127	2	100	14	600	16	2635	......	.....
Prince	117160	61680	98	91400	1278	....	......	40	7100	9	5200	.....	.....
Totaux	228725	135703	193	186135	3370	80	2870	54	7700	43	22585	2	6400

ANNEXE N° 6.

QUÉBEC.

RAPPORT DU COMMANDANT W[m] WAKEHAM SUR LES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 1895, Y COMPRIS UN RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

BASSIN DE GASPÉ, 2 janvier 1896.

A l'honorable ministre de la
Marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de la division du golfe, province de Québec, avec un résumé des rapports des gardes-pêche locaux et divers relevés statistiques.

Les relevés accusent un déclin considérable dans le rendement des pêcheries les plus importantes. Une fois la saison assez avancée, les gérants des principales maisons intéressées dans les pêcheries ont prédit qu'il y aurait à la fin de l'année, comparativement à l'année précédente, une diminution d'environ un tiers. La statistique fait voir qu'on avait calculé assez juste. En 1894, nous avions une valeur totale de $1,971,199.77; l'année qui vient d'expirer nous donne un rendement évalué à $1,518,829.43, soit une diminution de $452,370.34.

MORUE.

La saison s'est ouverte de bonne heure, mais pendant l'été le temps a été trop mauvais pour permettre de pêcher sans interruption. Sur toute l'étendue des côtes méridionales de la division, il n'a pas paru y avoir la quantité ordinaire de morues sur les fonds de pêche; cela ne peut pas être attribué à l'absence de boitte, car le hareng et la seiche ont toujours été assez abondants. Je suis d'opinion que pour une raison ou pour une autre, probablement à cause de l'abondance de nourriture, la morue ne s'est pas portée comme d'habitude vers la côte sud du golfe, au mois de mai, mais est restée sur les bancs du large ou grands bancs; ce qui me porte à croire cela, c'est que la morue a été plus abondante qu'à l'ordinaire sur les bancs du large, où la pêche a été exceptionnellement bonne. En outre, le temps a été très orageux pendant tout le cours de l'été; il est souvent arrivé que les bateaux n'ont pu prendre la mer pendant toute une semaine. A l'approche de l'automne, la morue a augmenté comme d'habitude, et aux endroits où l'on pouvait trouver un abri la pêche a été bonne, mais sur la plus grande partie de la côte, il n'a été pratiquement rien fait après le 20 septembre. Sur la côte septentrionale, en haut, la pêche, quoique n'ayant pas atteint la moyenne, a été loin d'être mauvaise, et sur la même côte, en bas, en aval de Natashquan, la pêche a été une des meilleures de ces dernières années; les pêcheurs côtiers et les bateaux de la Nouvelle-Écosse et de Terreneuve ont tous obtenu de très bons résultats. Les pêcheurs de Terreneuve ont fait une excellente pêche sur la côte du Labrabor, et cela a été pour eux une bonne aubaine après la catastrophe de l'hiver dernier.

SAUMON.

Le rendement du saumon accuse une diminution d'environ 190,000 livres, et la chose doit être attribuée, selon moi, au mauvais temps qu'il a fait pendant le mois de juin. Partout on n'entendait parler que de rets qui avaient été emportés et de postes de pêche qui avaient été abandonnés, soit par suite de la perte complète de l'attirail de pêche, ou à cause de l'impossibilité de retendre les rets sédentaires une fois qu'ils avaient été déplacés. Comme presque tous les rets sont tendus non pas dans les estuaires plus ou moins protégés, mais sur la côte exposée à la mer, on comprend facilement combien la pêche doit être gênée lorsque le temps est mauvais à la meil-

leure époque de la saison. La plupart des rets ne sont pas tendus en eaux profondes, 12 ou 14 pieds étant ordinairement la limite de profondeur à l'extrémité du large d'un rets à saumon ; il s'en suit que lorsque la mer est grosse, les saumons passent le long du rivage au delà des rets, où l'eau n'est pas agitée jusqu'au fond. La pêche à la mouche dans les rivières a été bonne ; les sportsmen qui sont arrivés tard ont le mieux réussi, vu que l'eau, qui était basse à l'ouverture de la saison, a monté avec les pluies des mois de juin et de juillet. Les gardiens s'accordent à dire que dans le mois d'octobre les étangs contenaient plus de reproducteurs qu'à l'ordinaire.

HARENG.

La pêche du hareng accuse une augmentation d'environ 3,000 barils. Le hareng de printemps a été aussi abondant qne jamais ; il en a été pris aux îles de la Madeleine par des bateaux plusieurs milliers de barils, qui ne se trouvent pas portés dans les relevés. Ce hareng se prend soit pour être fumé ou pour être employé comme appât par les pêcheurs de morue, d'égrefin ou de homard de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse ou des Etats-Unis. Le hareng d'automne n'a pas été pris aussi abondamment ; il n'a pas paru venir sur les côtes, et comme le temps était très mauvais, on ne l'a pêché que sur une petite échelle.

HOMARD.

La production des conserves de homard accuse une légère diminution. Les chiffres exacts sont : pour 1894, 1,168 998 boîtes d'une livre ; pour 1895, 1,002,492 boîtes d'une livre, soit une diminution de 166,506 livres. Ce déclin peut avoir été causé dans une certaine mesure par le mauvais temps qu'il a fait pendant le mois de juin. D'un autre côté il y avait plus de homarderies en opération et plus de trappes de tendues que par le passé. La pêche commença de bonne heure, et au commencement de la saison le homard fut abondant, mais tout à coup il se fit rare, et plusieurs homarderies fermèrent avant que la saison fût à moitié terminée et avant que le mauvais temps eût rien à faire avec la diminution de la pêche. Depuis longtemps le homard est pêché sur une trop grande échelle. Le rendement se maintient à peu près au même chiffre, mais c'est parce que le nombre des engins employés augmente chaque année. Ceux qui s'aperçoivent que la pêche dans les anciennes pêcheries cessera bientôt d'être profitable songent à établir des homarderies du côté nord du golfe. Mais il ne faut pas oublier que la limite nord du homard se trouve au détroit de Belle-Ile, et que longtemps avant que la limite actuelle eût été atteinte le homard s'est fait de plus en plus rare. Le homard se rencontre en bonnes quantités—mais pas aussi abondamment qu'autrefois sur la côte sud—tout le long de la côte nord à partir de la Pointe des Monts jusqu'au cap Whittle ; à ce dernier endroit la côte avance vers le nord, et à partir de là le homard commence à diminuer en nombre.

MAQUEREAU.

Le rendement du maquereau accuse une diminution d'à peu près 1,300 barils. Ce poisson a été abondant près des îles de la Madeleine ; presque tout le maquereau pris par les pêcheurs des Etats-Unis qui ont pêché dans le golfe soit avec des seines ou des rets à mailler, soit à la ligne, a été attrapé dans le voisinage de ces îles. Les pêcheurs qui résident dans les îles en question et qui prennent le maquereau à la ligne sur la côte se plaignent que leur industrie est ruinée par les navires de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis. Ces navires tendent un nombre immense de rets, qui sont tenus dans l'eau jour et nuit, et ferment ainsi au poisson l'accès des baies et des pêcheries côtières en général. Tout près des îles de la Madeleine, il ne se prend de gros maquereaux nulle part dans la division. Un grand nombre de petits maquereaux ont été vus par tout le golfe pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Ces jeunes poissons ont commencé à arriver au mois d'août ; ils avaient alors environ 5 pouces de longueur. Ils ont littéralement fourmillé dans toutes les parties du golfe, et il en a été pris dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Rimouski. Si, comme on le prétend, il est vrai que les poissons reviennent dans les eaux où ils sont éclos, d'ici à un an ou deux le maquereau sera aussi abondant dans le golfe que par le passé.

PHOQUE.

La pêche du phoque sur la glace pendant les mois de mars et avril n'a pas réussi. Le nombre des navires employés à pêcher cet amphibie va graduellement en diminuant; il faut pour prendre le phoque des goélettes d'une construction spéciale, et comme le prix de l'huile a beaucoup baissé, on hésite à risquer du capital dans une entreprise devenue peu profitable.

POISSONS SERVANT D'APPAT.

En ce qui concerne les poissons de cette catégorie, le hareng et la seiche ont été assez abondants sur la côte sud; de même pour le hareng, le capelan et le lançon sur la côte nord. Aux endroits où les moules étaient en grande quantité, on les a employées à l'état frais. Le petit maquereau étant en abondance, on s'en en servi sur une grande échelle.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE LOCAUX.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Subdivision de Ristigouche.

Le garde-pêche Verge dit que la pêche du saumon accuse une diminution de 24,000 livres environ, comparativement au rendement de l'année précédente. L'eau ayant été très basse, le saumon est resté dans les chenaux et a ainsi échappé aux rets. La pêche à la ligne a été bonne, et il y a eu abondance de reproducteurs dans le bras principal de la Ristigouche et ses tributaires, à l'automne. Le gardien en chef sur la Ristigouche dit que le nombre des saumons reproducteurs va toujours en augmentant, ce qui prouve que la protection de la rivière et la fidèle observation des règlements ont un bon effet. La pêche de l'éperlan avec des rets à poches dans l'estuaire a été bonne. Si la glace n'était pas partie après la première gelée la pêche aurait été meilleure; environ 10 jours ont été perdus dans le meilleur temps de la saison. Au printemps, l'éperlan a été exceptionnellement abondant, ce qui montre que ce poisson n'avait pas été affecté par la pêche d'hiver.

Les divers règlements de pêche ont été fidèlement observés.

SUBDIVISION DE CARLETON.

Le garde-pêche Dagneau signale une diminution de 27,000 livres dans la pêche du saumon. Les grands vents qui ont régné pendant la saison de pêche ont emporté plusieurs des rets à saumon et éloigné le poisson du rivage. La pêche de la morue a complètement manqué dans cette subdivision, c'est-à-dire dans le haut de la baie des Chaleurs. La morue n'a été abondante dans aucun temps, et à l'automne, saison où ce poisson a coutume de venir dans les eaux peu profondes, le temps a toujours été trop mauvais pour permettre de pêcher. Le hareng a été à peu près comme d'habitude. Le homard n'accuse pas d'augmentation; une homarderie seulement est exploitée à l'heure qu'il est dans cette subdivision. Les divers règlements ont été bien observés.

SUBDIVISION DE BONAVENTURE.

Le garde-pêche Smith dit que la pêche du saumon et celle de la morue ont été mauvaises. En ce qui concerne le saumon, la chose est due à la persistance du mauvais temps pendant la saison de pêche. Le poisson ne s'est pas approché de la côte, et une fois qu'il eût atteint les estuaires il s'est tenu dans les chenaux, vu que les rivières étaient basses. M. Smith attribue l'insuccès de la pêche de la morue au temps excessivement mauvais qu'il a fait pendant l'automne. Le rendement du homard a été à peu près le même que l'année précédente; ce crustacé n'est plus pêché sur une grande échelle dans cette subdivision. Tous les règlements de pêche ont été bien observés.

SUBDIVISION DE PORT-DANIEL.

Le garde-pêche Ross signale une diminution d'environ 10,000 livres dans la pêche au rets du saumon. Cela est attribué par les pêcheurs au mauvais temps qu'il a fait,

vu que c'est dans les endroits les plus exposés que le déclin a été le plus prononcé. La pêche du homard a aussi manqué, les relevés n'accusant que 52,000 livres comparativement à 92,300 livres en 1894. Il n'y a pas de doute que l'industrie des conserves de homard a été poussée trop loin par le passé. La morue accuse également une diminution d'environ 3,000 quintaux. Ce poisson n'est pas venu dans la baie des Chaleurs en aussi grande abondance que l'habitude. Il y a eu augmentation dans le rendement du hareng, mais l'éperlan a donné à peu près 15,000 livres de moins que l'année précédente. Dans l'ensemble, le rendement des pêcheries de cette subdivision accuse une diminution d'environ un tiers en valeur. A l'exception du homard, cette diminution est entièrement due à des causes naturelles. Les règlements ont tous été fidèlement observés.

COMTÉ DE GASPÉ, SUBDIVISION DE LA GRANDE-RIVIÈRE.

Le garde-pêche Jones dit que le rendement de toutes les espèces de poisson a été moindre que l'année précédente, sauf en ce qui concerne l'éperlan. La pêche du homard, qui commence la première, accuse une diminution d'environ 30,000 livres. Cela est en partie dû à la cessation de la pêche à la ligne traînante, mais il n'y a pas de doute que le homard disparaît rapidement. La pêche du saumon accuse aussi une diminution; la chose est entièrement attribuable au mauvais temps qu'il a fait jusqu'au 1er octobre. Mais à partir de cette date jusqu'à la fin de la saison, vers le 15 novembre, le saumon a été très abondant et la pêche en a été très bonne toutes les fois que le temps a été assez beau pour permettre aux bateaux de prendre la mer. Somme toute, la saison a été pauvre.

SUBDIVISION DE MONT-LOUIS.

Le garde-pêche Lemieux dit que la pêche de la morue a été bien au-dessous de la moyenne dans sa subdivision, surtout dans le haut de la rivière. Cela n'est pas dû aux ravages des marsouins, car il y en a eu moins que d'habitude. Le hareng a été abondant; aussi la boitte n'a-t-elle pas manqué. Le rendement du saumon a atteint à peu près la moyenne. Les règlements ont été bien observés.

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTS.

Le garde-pêche Sasseville dit que malgré qu'un plus grand nombre de bateaux que d'habitude aient été employés à la pêche de la morue, l'année dernière, le rendement de ce poisson a été très faible. Les pêcheurs expliquent la chose comme suit: 1° la morue a été rare; 2° les marsouins l'ont chassée. Le hareng a été abondant. La pêche au rets du saumon a été maigre, la plupart des rets ayant été emportés par les vagues. La pêche à la mouche sur la rivière Sainte-Anne a été bonne, 119 pièces d'une moyenne de 20 livres ayant été prises. La pêche du capelan et celle du maquereau ont complètement manqué. Les règlements ont été bien observés. Les rivières ont fourmillé de poissons pendant l'automne. Le rendement de la morue accuse une diminution d'un peu plus de 20,000 qtx. Ce poisson a été rare tant sur la côte que sur les bancs, ce qui montre qu'il n'a pas visité en aussi grande quantité que d'habitude la partie sud-ouest du golfe. La morue a été un peu plus abondante à l'automne, mais le mauvais temps a persisté et l'on n'a pu rien prendre. La pêche du hareng de printemps et d'automne n'a pas non plus réussi.

SUBDIVISION DE GASPÉ.

Le garde-pêche Annett signale une diminution de 19,542 livres dans le rendement du saumon et de 396 barils dans celui du hareng. La morue est arrivée tard, et a été rare pendant l'été; la pêche d'automne a été bonne, mais la persistance du mauvais temps a empêché de reprendre le terrain perdu. Aussi, ce poisson accuse-t-il une diminution de 9,275 qtx comparativement aux résultats obtenus en 1894. Il y a eu une augmentation de 4,580 livres dans la pêche du homard et de 54,297 livres dans celle de l'éperlan. Les règlements de pêche ont été bien observés.

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD

Le garde-pêche Thériault dit que le hareng a été assez abondant à partir du mois de mai jusqu'au mois de novembre. La morue a été rare.

SUBDIVISION DES ÎLES DE LA MADELEINE.

Le garde-pêche Chevrier signale une diminution considérable dans le rendement des pêcheries des îles. La pêche de la morue a été presque nulle. La chasse du phoque a été au-dessous de la moyenne des dernières années. Le hareng a été très abondant au mois de mai, plusieurs milliers de barils en ayant été pris par les navires de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis. La pêche au rets du maquereau n'a pas été aussi bonne que d'habitude pendant le mois de juin. Les pêcheurs attribuent cela au nombre énorme de rets à mailler tendus par les navires autour des îles, et surtout au large de la baie du Faisan. Les pêcheurs côtiers veulent que l'on défende de préparer le poisson au large, comme la chose se fait à bord des navires. La pêche à la ligne du maquereau d'été, d'automne et de printemps a aussi été au-dessous de la moyenne. Les pêcheurs de la localité disent que cela est également dû au nombre immense de rets à mailler qui sont tenus dans l'eau jour et nuit et qui empêchent le poisson de pénétrer dans la baie. Les pêcheurs des îles de la Madeleine demandent qu'on les protège contre les pêcheurs étrangers, qui entourent complètement les îles de leurs rets à mailler. La pêche du homard a bien commencé, mais longtemps avant la fin de la saison plusieurs propriétaires de homarderies ont été forcés de fermer à cause de la rareté de ce crustacé. L'année dernière, il n'a pas été mis de homard en conserves hors de la saison. Cela est dû à la nomination de gardiens surnuméraires pour surveiller la lagune de la Grande-Entrée.

COMTÉ DE SAGUENAY.

Subdivision de Moisie.

Le garde-pêche Mignault dit que la pêche du saumon a commencé le 20 mai et a fini le 10 juillet. Il y a eu une diminution de 69,000 livres dans le rendement de ce poisson. Cela est entièrement dû au mauvais temps qu'il a fait. Les rivières sont restées hautes et le saumon les a remontées sans s'arrêter, ce qui explique pourquoi la pêche au rets a cessé de bonne heure. La pêche à la mouche dans la Moisie a été bonne, 200 pièces de belle taille ayant été prises. Le rendement de la morue accuse une diminution de 2,716 quintaux. La chose est attribuable à la persistance des vents de l'est, qui ont souvent empêché les bateaux de prendre la mer pendant 8 ou 10 jours de suite. Le mauvais temps a aussi tenu le capelan, qui est la boitte d'été, loin de la côte. Heureusement, l'automne a été plus beau, et la morue étant abondante, les bateaux ont bien réussi, mais le temps a été trop court pour permettre de reprendre le terrain perdu. Le hareng a été abondant au printemps mais rare à l'automne. Le flétan accuse une légère augmentation. Il n'y a pas été pris de gros maquereaux, mais une foule de petits maquereaux ont été vus au mois d'août. Les règlements ont été bien observés dans cette subdivision.

SUBDIVISION DE MINGAN.

Le garde-pêche DuBerger dit que la pêche de la morue accuse une diminution de 18,420 qtx comparativement au rendement de l'année précédente. Il attribue cela à la persistance du mauvais temps pendant l'été, saison où l'on pêche le plus dans sa subdivision. La pêche du saumon accuse aussi une diminution, due à la même cause. La chasse du phoque a été peu brillante, 800 pièces de ce gibier seulement ayant été tuées par la flotte de la pointe des Esquimaux, le printemps dernier, contre 5,192 en 1894. Tous les navires, à l'exception de deux, ont été pris dans les glaces et n'ont pu approcher des phoques.

SUBDIVISION DE NATASHQUAN.

Le garde-pêche Gaudin dit que la chasse du phoque, au printemps, a été très pauvre; les 5 navires de Natashquan n'ont pris que 113 pièces de ce gibier, tandis que l'année précédente les 3 navires qui composaient la flotte d'alors avaient réussi à en prendre 700. Cela n'est pas dû à la rareté des phoques; un grand nombre de ces amphibies ont été vus, mais l'on n'a pas pu les atteindre, il y a été pris un plus grand nombre de saumons que l'année précédente dans la baie et la rivière Natashquan, mais à Agwanus et à Nabissippi la pêche au rets n'a pas réussi. La morue a été rare

pendant l'été; le bateau qui a obtenu le plus de succès, l'été dernier, n'a pris que 60 quintaux de ce poisson, tandis qu'il y a 3 ans le bateau qui avait le mieux réussi en avait attrapé 450 quintaux. Quelques bateaux ont fait une assez bonne pêche sur les bancs du large pendant l'automne. Le hareng a été abondant pendant le mois de septembre. Soixante caisses de homard ont été mises en conserves dans la petite homarderie de Watsheeshoo. Les règlements de pêche ont tous été bien observés.

SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE.

Le garde-pêche Whitely dit que la pêche du saumon a encore manqué l'année dernière. Ce poisson est resté dans la mer ou est allé ailleurs. La même chose est arrivée sur la côte du Labrador, et après plusieurs années pendant lesquelles il avait été très rare, le saumon est revenu en aussi grande abondance que jamais. La morue a été très abondante dans toute cette subdivision. Le temps a été assez beau et la boitte n'a pas manqué. Le prix, cependant, a été bas. La chasse du phoque a été pauvre, mais meilleure que l'année précédente. Cette industrie dépend entièrement de la condition de la glace dans le golfe. Lorsque la glace reste dans le golfe jusqu'en juin, la chasse du phoque est bonne, mais lorsque, comme l'année dernière, elle s'échappe par le détroit de Belle-Isle au mois d'avril ou au mois de mai, les phoques s'en vont et ne reviennent pas. Les habitants du Labrador sont tous bien approvisionnés pour l'hiver. Un grand nombre de navires de la Nouvelle-Ecosse et de Terreneuve ont fait la pêche dans ce district; ils ont pêché pour la plupart avec des seines et des rets à morue, et tous ont bien réussi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. WAKEHAM

Inspecteur des pêcheries de la division du golfe.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (À L'EXCLUSION DE LA DIVISION DU GOLFE) POUR 1895.

RIVE SUD DU FLEUVE SAINT-LAURENT À PARTIR DE CAP CHATTE JUSQU'À LA POINTE-LÉVIS.

Le garde-pêche Johnny Joncas signale une forte diminution dans la pêche au rets du saumon sur le fleuve Saint-Laurent; il ne s'est pas pris un seul saumon dans un des rets. La pêche à la ligne dans la rivière Matane a été meilleure que l'année précédente. Un plus grand nombre de saumons que jamais ont remonté cette rivière. Un jour, comme M. Joncas se trouvait au pied du barrage de M. Price, il remarqua que les saumons essayaient en vain de traverser la passe migratoire. En examinant celle-ci, il s'aperçut qu'elle était bouchée avec des morceaux de bois; il les fit enlever, et huit jours après tous les saumons avaient remonté. Des tentatives de pêche au dard ont été faites dans les eaux d'en haut, mais M. Joncas n'a pu condamner personne à l'amende, faute de preuve suffisante. Il ne s'est pas pris de hareng ni de sardines dans les enclos de fascines, mais il a été attrapé avec des rets à mailler assez de harengs de bonne qualité pour approvisionner tout le comté. Environ 10,000 livres d'éperlan et de petite morue ont été prises à la ligne à l'embouchure de la rivière Matane. Un seul pêcheur a vendu pour 60 dollars de ces petits poissons pendant les mois d'août et de septembre. L'apparence de petits maquereaux de 3 ou 4 pouces de longueur dans cette partie du fleuve Saint-Laurent a été tout un événement. Ils étaient trop petits pour se prendre dans les rets à hareng, mais l'on en a attrapé quelques-uns dans les enclos de fascines. Les règlements de pêche ont été assez bien observés. Un seul pêcheur a été puni, et ce, pour avoir harponné deux saumons. La valeur totale du rendement des pêcheurs se chiffre par $11,740, soit une diminution de près de 50 pour 100 comparativement au chiffre de l'année précédente.

Le garde-pêche L. E. Grondin dit que le saumon et la sardine ont été rares sur la rive sud du Saint-Laurent, probablement à cause de l'absence des vents d'est. La pêche du hareng a été bonne. M. Grondin a eu de la difficulté à faire observer le règlement défendant la pêche le dimanche. Le garde-pêche a vu, un dimanche, un grand nombre de harengs (de quoi remplir 150 barils) qui étaient pris dans une nasse

et qui s'échappaient par l'ouverture, au grand chagrin du propriétaire de la nasse. Aucun cas d'infraction aux lois de pêche n'est venu à la connaissance du garde-pêche. Le rendement des pêcheries de ce district est évalué à $35,470.

Le garde-pêche H. Martin dit qu'à l'exception de la sardine, qui a été rare, le rendement des divers poissons a atteint à peu près la moyenne. Il dit lui aussi que de jeunes maquereaux ont été vus; mais on a considéré qu'il ne valait pas la peine d'en prendre. Les règlements ont été bien observés. La valeur totale du rendement des pêcheries du district de M. Martin est portée à $24,000.

Le garde-pêche Nap. Lévesque signale une légère diminution dans le rendement des pêcheries de son district. Le hareng a été assez abondant au début mais ne tarda pas à se faire rare. Environ un tiers du produit, des pêcheries de ces parages a été consommé dans la localité, et le reste a été vendu sur les marchés du Canada. Les règlements ont été bien observés. M. Lévesque estime la valeur du rendement des pêcheries de sa division à $13,000, à peu près la même chose que l'année précédente.

Le garde-pêche Xavier Pelletier signale une amélioration dans la pêche de l'alose, du hareng et de la sardine, surtout à Saint-André, Kamouraska et Saint-Denis. Dans la sardinerie de Saint-André il a été mis en conserves 67,000 boîtes de sardines pendant la saison. Le rendement de toutes les autres espèces de poisson accuse une diminution. La chose est attribuable, surtout en ce qui concerne l'anguille, à la sécheresse qui a régné et qui a déterminé un abaissement considérable des eaux dans les rivières de l'intérieur. Cinq baleines blanches ont été attrapées. A peu près un quart du produit des pêcheries de la division de M. Pelletier a été expédié sur les marchés du Canada, et le reste a été consommé dans la localité. Un seul cas d'infraction à la loi est venu à la connaissance de M. Pelletier: un propriétaire de scierie a été surpris à laisser échapper de la sciure de bois dans une rivière, mais il s'est soumis aux injonctions du garde-pêche sans qu'il fût nécessaire de lui intenter une poursuite. La valeur totale du rendement des pêcheries de cette division se chiffre par $30,000.

Le garde-pêche J. Beaubien signale une augmentation pour sa division dans la pêche des poissons de toutes les espèces. L'anguille, qui est le principal poisson qui se prend dans ces parages, a donné au delà d'un quart de million de livres, ce qui est plus que l'année précédente. Le rendement de l'achigan et celui de l'esturgeon ont aussi été plus considérables que l'année précédente. Même l'alose, qui depuis quelques années semblait avoir abandonné ces côtes, a été pêché en bonne quantité; environ 30,000 livres de ce poisson ont été prises à Lévis et à Beaumont. Tout le poisson attrapé dans cette division, représentant une valeur de $25,800, a été écoulé sur les marchés de la ville de Québec. Les règlements ont été bien observés.

RIVE NORD DU FLEUVE SAINT-LAURENT, A PARTIR DE QUÉBEC JUSQU'À BERSIMIS.

Le garde-pêche L. P. Huot dit que la dernière saison de pêche a été satisfaisante. Le rendement de l'alose et celui de l'anguille ont été deux fois plus considérables que l'année précédente. La pêche du saumon accuse une augmentation de deux tiers. Il y a eu une forte diminution pour le bar et l'achigan; l'esturgeon a donné à peu près la même chose que l'année précédente. Les règlements de pêche ont été bien observés. Le produit total des pêcheries de la division de M. Huot, évalué à près de $20,000, a été écoulé sur les marchés de la ville de Québec.

Le garde-pêche Ulysse Bhéreur signale une légère augmentation pour sa division dans la pêche des poissons en général. Une bonne quantité de truite a été prise dans les eaux de l'intérieur. Dix marsouins ont été attrapés aux Eboulements. Le rendement total des pêcheries de cette division est évalué à $10,700.

Le garde-pêche L. N. Catellier signale une diminution dans le rendement du saumon. Il attribue cela aux tempêtes violentes qui ont sévi et qui ont détruit ou endommagé presque tous les rets, ce qui a causé une grande perte de temps, d'argent et de poisson. Cependant la chose a profité aux rivières à saumon, qui, paraît-il, fourmillent de reproducteurs. Tout le saumon qui se prend dans le voisinage est vendu sur les marchés de Québec et de Montréal. L'eau étant restée basse dans les rivières, la pêche à la ligne a été un peu moins bonne que l'année précédente. Les alevins de saumon, qu'on emploie pour repeupler les cours d'eau, sont en grande demande. Le règlement défendant de pêcher le dimanche a été bien observé; les

pêcheurs de saumon sont bien particuliers sur ce point. Le poisson qui se prend dans les enclos de fascines sert généralement à la consommation locale. Il a été pêché à peu près la même quantité de petits poissons que d'habitude. Cent quatre-vingt-dix marsouins ont été attrapés dans la division de M. Catellier, soit au delà de deux fois plus que l'année précédente. Le rendement total des pêcheries de cette division est évalué à environ $27,000, à peu près la même chose que l'année précédente.

DIVISION DE L'INTÉRIEUR.

DIVISION DE SHERBROOKE ET MÉGANTIC.

Le garde-pêche Allan McLeod signale une forte augmentation dans le rendement des pêcheries du lac Mégantic et des environs. Il attribue cela à la protection efficace des frayères pendant les saisons réservées et aux alevins qui y ont été déposés il y a quelque temps. Si l'on continue à exercer une stricte surveillance, ces eaux seront avant longtemps aussi peuplés qu'elles l'étaient il y a un quart de siècle. Le nombre des sportsmen et les touristes va en augmentant tous les ans. Le steamer *Lena*, qui pendant l'été dernier a conduit les gens aux fonds de pêche et les en a ramenés, a fait de bonnes affaires. Il y a encore parmi les colons et les étrangers une tendance à braconner. Le barrage sur la rivière de l'Araignée a été tenu ouvert presque tout l'été. Il faudrait établir une passe migratoire sur la rivière Chaudière. Le grand nombre de billes qui flottent dans les eaux de cette rivière nuisent au poisson.

Le garde-pêche P. C. Bourke dit que la pêche a atteint à peu près la moyenne dans les eaux du comté de Mégantic, surtout en ce qui concerne la truite et le doré, mais il ne fait aucune observation.

DIVISION DE MAGOG ET DE BROME.

Le garde-pêche N. A. Beach, pour le lac Memphremagog, et le garde-pêche *S. U. Courtney*, pour le lac Brome, ont transmis des relevés qui donnent à peu près les mêmes chiffres que d'habitude pour la pêche dans les eaux sous leur surveillance, mais ils n'ont pas fait de rapport. Le rendement des pêcheries de cette division est estimé à $8,260.

BAIE DE MISSISQUOI.

Le garde-pêche P. E. Luke dit qu'à l'exception d'un ableret pour prendre du poisson commun, toute la pêche se fait à la ligne dans ces parages. Le produit des pêcheries est en conséquence limité, et est tout employé à la consommation domestique. Le règlement concernant les saisons réservées a été assez bien observé, mais des tentatives de pêche illégale ont été faites la nuit. M. Luke a saisi deux seines et un bateau, mais il n'a pu réussir à découvrir ceux à qui ils appartenaient. Il n'y a pas de passes migratoires dans cette division.

RIVIÈRE RICHELIEU.

Le garde-pêche James Finlay dit que la pêche de l'anguille a été meilleure que l'année précédente. Ce poisson est exporté aux Etats-Unis. Les poissons des autres espèces ont donné moins que d'habitude. M. Finlay a saisi et détruit 17 ablerets qui avaient été illégalement tendus dans les rivières du Sud et Richelieu. Parmi ceux à qui appartenaient ces ablerets, les uns ont été emprisonnés et les autres ont traversé la frontière. Il n'a pas été jeté de sciure de bois dans les cours d'eau l'été dernier.

Le garde-pêche J. O. Dion dit que malgré que l'eau ait été basse dans la rivière Richelieu, le rendement des pêcheries excède le chiffre de l'année précédente, sauf en ce qui concerne l'anguille, qui accuse une diminution. Cependant, il a été pris paraît-il dans un enclos 1,500 anguilles en une seule nuit. Les pêcheurs à la seine n'ont pas aussi bien réussi que les autres et ont cessé les opérations de bonne heure, ce qui a permis à un plus grand nombre de poissons de frayer. On a vu des alevins en abondance aux embouchures des petits cours d'eau. Le silure a été abondant et il en a été pris au delà de 20,000 livres. Il est regrettable que les gens pauvres ne fassent pas une provision de ce poisson pour l'hiver en le salant. On dit que ces

arêtes disparaissent et qu'il devient ferme et savoureux. La perche va aussi en augmentant dans les eaux de ces parages. Le barrage qui se trouve à Saint-Ours est encore dépourvu d'une passe migratoire. Les règlements ont été bien observés. M. Dion a aussi à surveiller la petite rivière de Montréal et la rivière des Hurons. La poursuite intentée contre un nommé Taupier a eu évidemment un bon effet, car les pêcheurs se sont présentés de bonne heure pour avoir leurs permis.

DIVISION DE CHATEAUGUAY ET DE LAPRAIRIE.

Le garde-pêche A. Matte signale une augmentation dans la pêche pour sa division. Les règlements ont été bien observés. L'unique passe migratoire qui se trouve dans son district a besoin de réparations; et il devrait en être coustruit une autre. Il est d'avis que la pêche à la seine ne devrait pas être permise dans les petits cours d'eau. Le produit total des pêcheries de cette division se chiffre par $16,000.

DIVISION DE BEAUHARNOIS.

Le garde-pêche John Kelly dit que par suite du peu de hauteur de l'eau et de l'usage continu de seines et de rets à mailler, le poisson va toujours en diminuant. La pêche à la seine devrait être prohibée, car cet engin détruit non seulement un grand nombre de jeunes poissons mais même le frai. La loi relative aux saisons réservées a été bien observée. Les passes migratoires ont été tenues en bon état et les propriétaires de scieries se sont conformés aux règlements.

DIVISION DE MONTRÉAL ET DE CHAMBLY.

Le garde-pêche John Morris attribue aussi à la faible hauteur de l'eau la légère diminution qu'accuse le rendement des pêcheries dans le voisinage de la métropole du Canada. Il dit que les règlements de pêche ont été observés par les pêcheurs de son district, mais il n'en pas été de même des pêcheurs des divisions de Sorel et de Berthier, qui expédient à Montréal de jeunes poissons qui sont impropres à l'alimentation et que l'on rejette avec les autres débris. M. Morris a pesé quelques-uns de ces poissons et il en a fallu une douzaine pour donner le poids d'une livre. Le garde-pêche croit que ce gaspillage de poissons non parvenus à maturité pourrait et devrait être arrêté. Il voudrait que la pêche des poissons mous soit prohibée pendant les mois de juillet et d'août, vu qu'ils se décomposent sous l'influence de la chaleur avant qu'on puisse en disposer.

DIVISION DE VERCHÈRES ET DE L'ASSOMPTION.

Le garde-pêche Gédéon Magnan signale une augmention dans le rendement des pêcheries, surtout en ce qui concerne l'anguille et les poissons communs, mais il ne fait pas d'observations.

COMTÉ DE RICHELIEU, Y COMPRIS LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS.

Les gardes-pêche N. Lavallée et J. F. Picotin signalent une légère diminution dans la pêche pour cette division. M. Picotin fait cependant remarquer qu'il a été pris plus de dorés et d'achigans dans la rivière Saint-François que pendant le cours de l'année précédente. Les règlements sont de mieux en mieux observés. Quelques personnes ont tenté de pêcher à la ligne pendant la saison réservée, et c'est tout. Il n'a pas été imposé d'amendes. Il y a quelques barrages de moulins qu'il aimerait à voir pourvus de passes migratoires.

COMTÉ ET RIVIÈRE YAMASKA.

Les gardes-pêche Denis Shooner et J. Charbonneau signalent une diminution de près de 50 pour 100 dans le rendement des pêcheries de ces parages comparativement aux résultats obtenus l'année précédente, mais ils ne donnent aucune raison pour expliquer la chose. M. Charbonneau dit que les deux passes migratoires sur la rivière Yamaska sont en bon état, mais qu'il y a encore deux barrages importants dépourvus de passes sur ce cours d'eau.

DIVISION DE NICOLET.

Le garde-pêche Jos. Boisvert signale une légère amélioration dans la pêche pour sa division. L'alose a été plus abondante que l'année précédente. Une partie du poisson pris dans ces parages est expédiée à Montréal, et le reste sert à la consommation locale. M. Boisvert recommande que l'on fasse un règlement portant que chaque rets devra porter à un endroit visible le numéro du permis s'y rattachant, afin de permettre aux gardes-pêche de découvrir les rets tendus sans permis et de les saisir. Au cours du mois de janvier dernier, le garde-pêche a détruit plusieurs rets qu'on avait tendus sous la glace sans permis, ce qui a eu un bon effet. La passe migratoire sur la rivière Bécancour a été tenue en bon état.

DIVISION DE TROIS-RIVIÈRES.

Le garde-pêche Chas. Vadeboncœur dit que par suite des travaux que l'on est à exécuter sur la rivière Saint-Maurice et de la pêche excessive qui a été faite par le passé en aval de Québec, les pêcheries de sa division vont en déclinant. Le poisson le plus important à l'heure qu'il est est la petite morue, dont le rendement s'est élevé à 2,000 barils. Plus les règlements sont sévères, moins il se prend de truite dans les eaux d'en haut.

DIVISION DE TERREBONNE.

Les relevés transmis par les gardes-pêche de cette division accusent une augmentation en valeur de 50 pour 100 dans le rendement des pêcheries de la localité. M. Lauzon dit qu'à l'exception de cette partie de sa division s'étendant en amont du barrage de M. Meunier, où les pêcheurs n'obtiennent ordinairement que de piètres résultats, le poisson continue à être assez abondant dans ces parages. Les gens comprennent maintenant mieux que par le passé les avantages qu'ils retireront en se conformant aux règlements que l'on a mis en vigueur dans leur propre intérêt.

Le garde-pêche T. Cloutier dit aussi que les lois de pêche sont mieux observées qu'autrefois. La pêche a atteint la moyenne. Le besoin de passes migratoires se fait sentir dans la division de M. Cloutier, surtout à Saint-Jérôme.

Le garde-pêche D. Filiatrault, de Sainte-Rose, dit que les fonds de pêche de cet endroit sont constamment visités par des gens de Montréal, lesquels ne rendent pas compte de leurs pêches ; mais le rendement du poisson a certainement été plus fort que l'année précédente.

Le garde-pêche J. Filiatrault, de Sainte-Adèle, dit qu'il a été pris environ 15,000 livres de truite dans les eaux de sa division.

DIVISION DU BAS DE L'OTTAWA.

Le garde-pêche R. Jones, dit que malgré que le nombre des pêcheurs ait été moindre que l'année précédente, le rendement des pêcheries de cette division a été aussi considérable que d'habitude. Les règlements concernant les saisons réservées ont été bien observés. M. Jones a confisqué les engins de tous ceux qui ont violé la loi ; il a jugé que c'était là la meilleure punition à leur infliger.

DIVISION DU HAUT DE L'OTTAWA.

Le garde-pêche M. D. Clairoux dit que malgré que le nombre des pêcheurs ait été plus grand que l'année précédente, quelques permis ayant été accordés pour la pêche sur le lac des Chênes, le rendement total des pêcheries de cette division n'a guère dépassé le chiffre de l'année 1894. Le doré a été plus abondant que l'année précédente, grâce à la meilleure observation des règlements concernant la saison réservée. Les pêcheurs et les autres regrettent que le débouché de la baie Noire dans la rivière Ottawa ne soit pas creusé pour sauver de la destruction l'énorme quantité de poissons qui s'étouffent tous les printemps dans leurs efforts pour gagner les eaux profondes. Cela pourrait se faire à peu de frais, vu que le chenal qui a besoin d'être dragué n'a que 20 verges de largeur. A l'heure qu'il est, ce chenal est si peu profond que la glace atteint le fond. Maintenant que la pêche au rets est défendue dans les lacs de la Gatineau, la pêche à la ligne y est meilleure. Le produit total des pêcheries des deux divisions est évalué à $37,500.

PROVINCE DE QUÉ

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la quantités de poisson prises, et le nombre d'hommes occupés à l'exploitation des

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à trappes. Nombre.	Rets à trappes. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, liv.
	SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE															
	Comté de Bonaventure.			$			$			$		$			$	
1	Tête de marée à Maguasha..	..	....	....	...	17	255	34	4950	4950	65	3900	....	...	....	40362
	SUBDIVISION DE CARLETON															
1	Maguasha et Nouvelle	..	....	....	..	60	800	120	2600	1200	..	....	5	170	70	12350
3	Carleton	..	....	....	....	90	1050	180	3400	1750	..	....	25	900	275	14175
2	Maria..............	..	....	....	....	115	1750	230	52000	2000	..	..	20	600	190	24700
	Totaux	..	....	....	.	265	3600	530	58000	4950	..	...	50	1670	535	51225
	SUBDIVISION DE BONAVENTURE															
1	New-Richmond	..	....	...	...	17	160	15	1300	650	..	...	....	...	....	....
2	Black Capes	..	....	....	.	21	147	20	2855	1740	..	....	.	.....	...	7700
3	Capelin	..	...	....	..	130	1540	125	6700	2750	..	....	12	360	175	...
4	Bonaventure..	..	....	....	...	230	3200	290	10100	5050	..	..	58	1360	850	1900
5	New-Carlisle	..	....	....	....	35	330	35	1050	420	..	....	28	625	525	500
6	Paspébiac	..	....	....	...	105	2020	240	1550	775	.	....	22	550	450	...
	Totaux	..	..	....	.	538	7397	725	23555	11385	..	....	120	2895	2000	10100
	SUBDIVISION DU PORT-DANIEL															
1	Hopetown	..	....	....	...	40	1500	96	540	560	..	....	9	220	100	1000
2	Nouvelle	..	....	....	...	52	1100	90	1060	600	..	....	8	230	280	.....
3	Shigawake....	..	..	...	....	73	720	70	900	390	..	....	3	70	60	.....
4	Port-Daniel		....	....	...	175	3420	240	2950	1811	..	...	17	430	510	21394
5	L'Anse-aux-Gascons . ..	..	....	....	....	180	5200	211	3711	2440	..	....	22	587	765	3800
	Totaux	..	....	....	....	520	11940	707	9161	5801	..	.	59	1537	1715	26194
	TOTAL POUR LE COMTÉ															
1	Subdivision de Ristigouche.	..	....	....	....	17	255	34	4950	4950	65	3900	....	....	....	40362
2	do Bonaventure	..	....	....	....	538	7397	725	23555	11385	..	....	120	2895	2000	10100
3	do Carleton ..		....	....	....	265	3600	530	58000	4950	..	....	50	1670	535	51225
4	do Port-Daniel.	..	....	....	....	520	11940	707	9161	5801	..	....	59	1537	1715	26194
	Totaux	..	..	....	....	1340	13192	1996	95666	27086	65	3900	229	6102	4250	127881

BEC—Division du Golfe.

pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les pêcheries du **comté de Bonaventure**, province de Québec, pendant l'année 1895.

(De la tête de la marée à Maguasha).

Espèces de poisson.															Produits du poisson.					
Hareng, salé, barils.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Homard, en conserves, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Morue, langues et noues, barils.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Seiche, barils.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Valeur totale. $	c.	Numéro.
....	.....	..	......	....	......	....	..	5000	131407	....	20	....	40000	....	...	....	....	17,342	75	1

(Maguasha à la Grande Rivière Cascapédia).

150	600	1	.....	....	4	1	1	550	.....	15	4	....	....	150	15	....	950	4,303	50	1
550	9000	20	7800	...	10	2	2	200	...	10	12	...	400	30	30	30	2400	8,491	00	2
800	10000	12	.....	4½	15	3	5	500	....	....	15	....	..	25	40	20	700	10,031	50	3
1500	19600	33	7800	4½	29	6	8	1250	......	25	31	....	400	205	85	50	4050	22,826	00	

(De la Grande Cascapédia à la Pointe Paspébiac).

100	.....	..	......	....	......	...	..	....	....	5	..	....	..	....	20	6	450	717	00	1
100	4000	..	.....	....	7	....	.	....	...	5	..	....	.....	...	12	5	700	2,488	80	2
1025	5000	..	10500	...	1000	.....	..	..	....	10	..	....	....	....	750	250	6300	14,557	50	3
1200	6000	..	7488	....	1500	5	8	..	....	100	.	....	....	....	1125	350	7500	19,001	32	4
155	3000	.	......	...	200	.....	.	....	.....	10	..	....	.....	....	150	75	3500	3,730	00	5
460	5000	..	.....	....	2000	6	75	....	.....	200	..	50	...	....	1500	500	1000	14,542	50	6
3040	23000	..	17988	...	4707	11	83	...	....	330	..	50	...	....	3557	1186	19450	55,037	12	

(De la Pointe Paspébiac à la Pointe au Maquereau).

320	.....	..	33200	....	190	....	..	...	......	...	..	....	.....	...	180	300	326	7,828	00	1
120	..	..	......	....	200	..	.	....	.....	....	..	....	.....	....	150	200	100	1,850	00	2
190	....	..	.....	....	510	....	..	..	.....	....	..	....	......	....	380	594	160	4,273	00	3
380	.....	.	17600	...	2520	....	..	...	24000	....	..	....	......	....	1500	990	875	23,515	30	4
470	.....	..	1200	....	2135	....	..	....	......	...	.	160	..	....	1250	1076	......	15,404	50	5
1480	....	.	52000	....	5555	...	.	....	24000	....	..	160	...	....	3460	3160	1461	52,870	80	

DE BONAVENTURE.

...	.....	..	......	..	......	..	..	5000	131407	....	20	....	40000	....	....	...	.....	17,342	75	1
3040	23000	..	17988	....	4707	11	83	....	....	330	..	50	....	....	3557	1186	19450	55,037	12	2
1500	19600	33	7800	4½	29	6	8	1250	...	25	31	....	400	205	85	50	4050	22,826	00	3
1480	......	..	52000	....	5555	....	..	..	24000	..	..	160	.....	....	3460	3160	1461	52,870	80	4
6020	42600	33	77788	4½	10291	17	91	6250	155407	355	51	210	40400	205	7102	4396	24961	148,076	67	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés

Province de

Comté

SUBDIVISION DE LA GRANDE RIVIÈRE

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.
	Comté de Gaspé.			$			$			$			$
1	Newport	....	....	....	....	1[illegible]0	6500	[illegible]70	5500	30[illegible]0	4	150	100
2	Pabos	....	....	....	....	58	3320	136	1386	105[illegible]	6	200	185
3	Petite Rivière (ouest)	....	....	....	....	27	2000	54	900	430	2	60	80
4	Grande Rivière	....	....	....	....	100	5000	230	4500	169[illegible]	5	150	140
5	Petite Rivière (est)	....	....	....	....	60	26[illegible]0	1[illegible]0	1850	370	2	50	60
6	Anse du Cap et L'Anse à Beaufils	....	....	....	....	109	4200	213	5068	1680	6	[illegible]00	220
7	Île Bonaventure et Percé	....	....	....	..	138	9000	276	5500	1600	4	90	80
8	Coin du Banc	1	90	1500	5	14	750	30	1500	900	2	65	50
	Totaux	1	90	1500	5	666	33420	1429	26204	10820	31	965	915

SUBDIVISION DE GASPÉ

Numéro.	Divisions.	Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.
1	Barachois	....	....	....	....	157	6990	179	1730	1630	11	400	380
2	Malbaie	....	....	....	....	55	1750	68	1210	[illegible]10	3	84	125
3	Pointe Saint-Pierre	....	....	....	....	67	1660	92	2220	745	4	112	140
4	Chien Blanc	....	....	....	....	97	2570	104	1270	660	3	60	70
5	Anse au Loup-Marin	....	....	....	....	31	530	29	650	400	....	....	....
6	Douglastown	....	....	..	....	90	2950	140	1789	1160	8	240	140
7	Anse au Sable	....	....	....	....	30	740	38	2100	2000	....	.	....
8	Gaspé, Nord et Sud	....	....	....	..	39	400	43	3264	2280	15	300	750
9	Péninsule	....	....	....	....	18	300	29	1960	1620	..	....	....
10	Cap aux Os	....	....	....	....	28	350	38	1300	1085	1	20	6
11	Petit Gaspé	....	....	....	....	16	270	18	394	290	....	....	..
12	Grande Grève et Tête du Navire	....	....	....	...	69	1500	71	1720	1110	7	280	200
13	Cap des Rosiers	....	....	....	....	62	1200	84	900	230	3	60	40
	Totaux	....	....	..	...	759	21210	933	20498	13820	55	1556	1851

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD

Numéro.	Divisions.	Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.
1	Anse au Jersiais	....	....	....	....	110	2200	124	2400	1250	1	30	25
2	Anse à Grisfonds	....	....	....	....	100	2500	108	2380	975	2	70	70
3	Rivière au Renard	....	....	....	....	210	5300	220	5200	2550	3	120	150
4	Petit Cap	....	....	....	....	50	560	54	1180	450	....	....	...
5	Échourie et Grande Anse	....	....	....	....	32	400	31	720	380	....	....	...
6	Pointe Jaune et Anse à Valeau	....	....	....	....	62	770	60	1[illegible]50	950	....	....	....
	Totaux	....	....	....	....	564	11730	597	13230	6555	6	220	245

à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, etc.—Québec—*Suite.*

de Gaspé.

Pointe au Maquereau à Barachois, Malbaie).

Espèces de poisson.													Produits du poisson.				Valeur totale.	Numéro.
Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Homard, en conserves, liv.	Morue, séchée.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Barils, brls.	Seiche, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson servant d'engrais, brls.		
4200	300	2000		25700	7450	8	100	1200	6000		100		4100		1700		44,773 00	1
15900	70		600		3600	5	11	900	13550		125		2200		1035		23,503 50	2
	27			31400	1100	2	4	560			45		800		200		10,357 50	3
750	350		1400	13992	7800	3	6	1000	8000		100		4200		1500		43,692 88	4
	160				3000	2	4				60		2500		250		15,599 00	5
200	100			33600	8600	4	8	2000			125		7000		1500		49,712 00	6
	100			28800	10000	3	5	1500			180		9000		1500		56,249 50	7
13600	15			11200	910	1	1	200			25		800		150		9,129 00	8
34650	1062	2000	2000	144692	42460	28	139	7360	27550		760		30620		7835		253,016 38	

(Barachois, Malbaie, au Cap des Rosiers).

Saumon	Hareng salé	Hareng frais	Hareng fumé	Homard	Morue	Langues	Egrefin	Flétan	Eperlan	Barils	Seiche	Poisson commun	Huile	Peaux	Boitte	Engrais	Valeur totale	Numéro
1000	200				6650				3000				3200		2400		36,055 00	1
520	140			28600	6000								2000		1000		44,038 00	2
250	100				1700								1000		800		9,750 00	3
	100			13920	1500								800		600		10,368 80	4
1653	40			12300	230								100		100		3,457 60	5
2645	200				1900								750		400		10,879 00	6
11188	80				100								50		20		3,097 60	7
17485	10								93445	5							8,264 25	8
9800	40				100								50		50		2,685 00	9
6417	60			6400	270								100		100		3,854 40	10
1290	30				125								70		90		1,118 50	11
4275	200				1900								700		500		1,335 00	12
	300				900								500		250		5,975 00	13
56523	1500			61220	21375				96445	5			9320		6310		140,878 15	

(Cap des Rosiers à la Pointe Renommée).

Saumon	Hareng salé	Hareng frais	Hareng fumé	Homard	Morue	Langues	Egrefin	Flétan	Eperlan	Barils	Seiche	Poisson commun	Huile	Peaux	Boitte	Engrais	Valeur totale	Numéro
	330				2200	25	25	4000			100	65	1600	1	650	300	14,483 75	1
150	300				2000	15	25	1500			80	50	1600	1	700	300	13,078 75	2
	500				3250	25	50	15000			150	80	3000	2	1250	1000	23,217 50	3
	40				970	10	15	3000			50	30	700		280	150	6,062 50	4
	80				620	10	8	1200			31	22	510	1	200	100	4,143 25	5
	210				1500	12	15	4500			70	45	1150	2	450	250	9,995 00	6
150	1460				10540	97	138	29200			481	292	8560	7	3530	2100	70,980 75	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Comté de

SUBDIVISION DU MONT LOUIS

Divisions.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges. — Nombre.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.
Comté de Gaspé.			$			$			$		$			$		
Grand Etang	..	...	.....	...	34	400	34	760	400	..	...	2	80	60	..	.....
Chlorydorme	..	...	.....	...	101	1670	96	2800	1450	..	...	...	....	...	..	900
Petite Anse et Pte de la Frégate	..	...	.....	...	58	570	50	1100	500	..	...	...	....	...	..	.....
Grande et Petite Vallée	..	...	.....	...	68	1150	74	1500	900	..	...	1	30	60	..	1100
Rivière de la Madeleine	..	...	.....	...	22	290	28	600	225	..	...	...	....	...	..	1800
Manche D'Epée et Gros Mâle	..	...	.....	...	35	260	51	580	155	..	...	...	....	...	..	250
Mont Louis et Rivière à Pierre	..	...	.....	...	66	710	73	1230	530	..	...	2	75	55	..	3400
Totaux	..	...	.....	...	384	5050	406	8570	4160	..	..	5	185	175	..	7450
SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTS																
Rivière Claude à la Riv. Martin	..	...	.....	...	30	450	63	1897	948	..	...	...	....	....	..	.....
Sainte-Anne	..	...	.....	...	59	885	92	3103	1051	..	...	...	....	....	1	2480
Cap Chatte	..	...	.....	...	37	555	57	1763	881	..	...	...	....	....	..	.....
Totaux	..	...	.....	...	126	1890	212	6763	2880	..	...	...	....	....	1	2480
SUBDIVISION DES ILES																
Ile Amherst	4	150	3500	35	146	2920	292	25550	14230	.	...	10	1600	3000	..	.
Ile de l'Entrée	..	...	.....	...	8	150	18	1500	900	.	..	...	....	....	..	.....
Ile Bryon	..	...	.....	...	90	1800	180	.....	.....	..	...	1	60	75	..	.....
Grosse-Ile et Old Harry	..	...	.....	...	54	1080	100	720	120	..	...	4	240	350	..	.....
Grande Entrée et Ile Wolf	..	...	.....	...	140	2500	280	1250	420	1	275	2	160	175	..	...
S. Beach, Pointe Basse et Petit Brick	..	...	.....	...	83	1490	176	1350	450	..	...	1	80	100	..	.....
Ile de la Meule	..	...	.....	...	210	6300	450	....	.....	..	..	5	650	1000	.	...
Havre aux Maisons	11	440	10000	60	6	120	10	....	.....	..	...	1	120	150	..	.....
Totaux	15	590	13500	95	737	16360	1506	30370	16120	1	275	24	2910	4850	..	.....
TOTAUX POUR LE																
Subdiv. de la Grande Rivière	1	90	1500	5	666	33420	1429	26204	10820	..	...	31	965	915	..	34650
do de Gaspé	..	...	.....	...	759	21210	933	20498	13820	..	...	55	1556	1851	..	56523
do de la rivière au Renard	..	...	.....	...	564	11730	597	13230	6555	..	...	6	220	245	..	150
do " Madeleine	..	...	.....	...	384	5050	406	8570	4160	..	..	5	185	175	.	7450
do de Ste-Anne des Monts	..	...	.....	...	126	1890	212	6763	2880	..	...	..	....	....	1	2480
do des îles de la Madeleine	15	590	13500	95	737	16360	1506	30370	16120	1	275	24	2910	4850	..	.....
Totaux	16	680	15000	100	3236	89660	5083	105635	54355	1	275	121	5836	8036	1	101253

matériel de pêche, etc., dans la province de Québec—*Suite.*

Gaspé—*Fin.*

(De la Pointe Renommée à Rivière à Pierre).

Espèces de poisson.															Produits du poisson.				
Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau. salé, brls.	Homard, en conserves, en boîtes.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Poisson, commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Nombre de peaux de loup-marin.	Poisson employé comme boëtte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur totale.
																			$ c.
30	....	....	....	......	800	1	...	....	200	.....	....	..	...	....	800	....	250	....	4,460 00
110	....	....	....	.....	2500	7	..	...	8900	......	....	..	...	....	2100	...	450	25	14,412 50
70	....	....	....	....	875	4	...	....	1600	..	....	..	...	....	750	....	145	23	4,981 50
285	....	....	...	.....	1725	3	...	400	2000	....	....	..	....	...	1100	....	450	300	10,800 00
60	....	....	....	......	300	1	.....		300	...	....	..	..	....	225	....	75	60	2,252 50
110	....	....	....	.....	400	....	....	....	600	....	....	..	...	....	325	....	110	45	2,722 50
275	..	....	....	.....	620	....	..	..	1150	.....	....	..	...	....	480	....	200	80	5,354 50
940	....	..	....	......	7220	16	...	400	14750	.....	...		...	....	5780	....	1680	533	44,983 50

(Rivière à Pierre à Cap Chatte).

400	....	....	...	.	810	...	.•.	400	700	...	....	..	....	....	405	...	175	220	6,089 50
580	....	....	....	....	1530	....	...	750	1500	..	....	..	....	....	765	....	300	135	11,055 50
493	....	....	....	......	492	....	...	750	690	....	....	..	...	....	246	....	117	100	4,900 40
1473	....	....	....	.....	2832	..	...	1900	2890	....	....	..	....	....	1416	....	592	455	22,045 40

DE LA MADELEINE.

1750	....	....	2085	96360	2576	7	100	....	4000	......	80	50	....	....	690	300	1500	..	66,765 04
200	....	....	100	14400	20	...	...	....	.....	.....	...	..	....	...	365	90	200	....	4,964 50
1900	....	....	1800	115200	250	....	...	....	2000	......	75	..	....	....	1650	500	1900	....	55,713 00
1550	....	....	545	84000	.....	...	...	....	.....	.....	50	10	..	...	1000	250	1550	....	29,752 50
2200	....	....	440	133680	88	....	...	...	.....	......	5	..	....	...	324	103	2200	....	38,754 55
1300	...	....	625	35568	60	...	...	....	.....	......	40	..	....	....	....	.	1300	...	21,999 52
4000	....	....	2000	139200	750	3	100	....	5000	....	150	15	....	..	3300	1000	2500	....	76,963 00
250	....	....	25	960	.....	....	...	....	.....	..	...	..	....	....	7500	2500	150	....	7,959 40
13150	....	....	7620	619344	3744	10	200	....	11000	....	400	75	....	....	14829	4743	11300	....	302,871 51

COMTÉ DE GASPÉ.

1062	2000	2000	....	144692	42460	28	139	....	7360	27550	...	..	760	...	30620	....	7835	....	253,016 38
1500	....	....	....	61220	21375	....	...	..	.	96445	...	5	....	....	9320	..	6310	...	140,878 15
1460	....	....	..	....	10540	97	138	....	29200	.....	...	..	481	292	8560	7	3530	2100	70,980 75
940	....	....	....	.....	7220	16	...	400	14750	. .	...	..	....	....	5780	....	1680	533	44,983 50
1473	...	....	....	..	2832	....	..	1900	2890	....	...	..	....	...	1416	..	592	455	22,045 40
13150	...	..	7620	619344	3744	10	200	....	11000	....	400	75	...	....	14829	4743	11300	....	302,871 51
19585	2000	2000	7620	825256	88171	151	477	2300	65200	123995	400	80	1241	292	70525	4750	31247	3088	834,775 69

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Comté de

SUBDIVISION DE GODBOUT

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges. — Nombre.	Valeur.
	Comté de Saguenay.			$			$			$		$
1	Manicouagan..	2	22	450	5	5	100	6	500	450	...	...
2	Godbout	...	...	...	...	12	240	14	1200	1000	...	...
3	Pte des Monts et Baie de la Trinité..	...	...	...	...	14	288	26	2300	1850	1	150
4	Iles du Caribou et aux Œufs	...	...	...	...	36	720	44	2500	2000	...	...
5	Pointe aux Anglais	...	...	...	...	36	720	60	2000	1600	...	...
6	Pentecôte et Cailles Rouges	...	...	...	...	10	200	20	750	500	...	...
	Totaux	2	22	450	5	113	2268	170	9250	7400	1	150

SUBDIVISION DE MOISIE

Numéro.	Divisions.	Navires — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges — Nombre.	Valeur.
1	Jambons et Sainte-Marguerite	4	98	2125	15	17	760	34	1650	1240	...	...
2	Sept-Iles	7	171	3750	40	34	2750	58	1185	748	...	...
3	Moisie	2	32	550	6	35	2200	70	5434	4709	...	...
4	Pointe au Cormoran et Pigou...	1	13	250	6	3	150	6	150	92	...	...
	Totaux	14	314	6675	67	89	5860	168	8419	6789	...	...

SUBDIVISION DE MINGAN

Numéro.	Divisions.	Navires — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges — Nombre.	Valeur.
1	Rivière au Grain et rivière Chaloupe..	1	10	150	2	21	850	60	100	40	...	...
2	Sheldrake	...	...	...	...	59	2400	128	400	200	1	200
3	Rivière du Tonnerre..	1	60	1000	4	60	2400	120	400	200	2	1000
4	Dock Ridge Point et Jupitagan	...	...	...	...	64	2650	166	300	200	...	...
5	Magpie	...	...	...	...	100	5000	200	400	300	...	...
6	Rivière Saint-Jean	...	...	...	...	90	4500	190	1200	1200	...	...
7	Longue Pointe	...	...	...	...	20	500	55	300	300	...	...
8	Rivières Mingan et Romaine	...	...	...	...	3	190	6	400	300	...	...
9	Pointe aux Esquimaux	12	484	12000	76	146	3300	266	1000	500	3	1050
10	La Corneille	...	...	...	...	2	100	2	200	100	...	...
	Totaux	14	554	13150	82	565	21890	1193	4700	3340	6	2250

SUBDIVISION DE NATASHQUAN

Numéro.	Divisions.	Navires — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges — Nombre.	Valeur.
1	Watsheeshoo, Nabisippi et Agwanus..	2	56	1300	9	27	1110	51	700	310	...	...
2	Ile à Michon	...	...	...	...	3	90	5	100	40	...	...
3	Natashquan	5	115	2500	30	36	2900	81	4850	1600	...	...
4	Kegashka à Coacoachoo..	...	...	...	...	20	600	20	1500	750	...	...
	Totaux	7	171	3800	39	86	4700	157	7150	2700	...	...

matériel de pêche, etc, dans la **province de Québec**—*Suite.*

Saguenay.

(Manicouagan à Jambons).

Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, salé, barils.	Saumon, frais dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Homard, en conserves, liv.	Morue, séchée, qtx.	Lan. et noues d. mor. brls	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Produits du poisson. Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais	Valeur totale. $	c.	Numéro
		$																	$	c.	
..	....	....	....	3000	24	....	....	....	....	....	......	....	....	15	1200	400	....	50	1758	00	1
2	150	150	....	23000	75	....	200	....	....	1800	1000	....	..	....	350	75	50	30	6441	25	2
1	60	70	....	22500	67	..	340	....	....	2300	3700	....	....	....	1200	310	50	..	7874	00	3
1	60	50	...	15000	210	....	2870	....	....	500	6500	....	....	...	1730	10	300	25	18727	00	4
1	50	50	....	6000	620	...	5790	...	...	750	6000	....	....	....	3000	15	450	20	32623	75	5
1	50	40	...	3500	25	3060	1200	....	....	500	1000	....	....	...	860	28	150	....	7394	90	6
6	370	360	....	73000	1021	3060	10400	....	....	5850	18200	....	....	15	8340	838	1000	125	74818	90	

(Jambons à Pigou).

Nombre	Brasses	Valeur	Saumon salé	Saumon frais	Hareng	Homard	Morue	Lan. et noues	Egrefin	Truite	Flétan	Eperlan	Moules	Poisson commun	Huile	Peaux	Boitte	Engrais	Valeur $	c.	Numéro
2	202	300	...	2200	120	....	407	7	..	200	758	....	58	....	267	39	82	....	3545	85	1
2	75	85	....	12499	110	....	800	7	..	....	2087	....	67	....	989	153	241	....	8156	85	2
5	190	270	....	127103	....	..	2045	6	....	900	12700	....	39	....	2000	135	340	....	37716	85	3
1	25	50	..	......	....	....	90	1	...	..	400	....	25	....	75	4	10	....	630	00	4
10	492	705	....	141802	230	....	3342	21	..	1100	15945	....	189	....	3331	331	673	....	50049	55	

(Pigou à Watsheeshoo).

Nombre	Brasses	Valeur	Saumon salé	Saumon frais	Hareng	Homard	Morue	Lan. et noues	Egrefin	Truite	Flétan	Eperlan	Moules	Poisson commun	Huile	Peaux	Boitte	Engrais	Valeur $	c.	Numéro
4	135	180	....	...	....	....	950	3	90	....	1400	1800	....	....	750	14	360	35	5725	00	1
3	250	350	1	.....	....	....	2450	4	150	....	3500	800	....	...	2000	25	425	80	13504	75	2
2	180	200	2	.....	....	...	2500	2	50	....	1500	....	....	....	2080	20	350	60	13039	00	3
5	270	155	7	.....	....	....	3660	1	70	....	1900	....	....	....	2500	15	620	25	18988	25	4
4	300	400	21	.....	600	....	7600	2	40	....	500	....	....	....	5600	10	800	30	40913	50	5
4	150	300	....	22000	....	....	7800	2	30	1000	800	....	....	....	5700	15	1150	25	43841	25	6
2	100	100	6	.....	...	....	1800	3	40	....	1000	....	....	....	1500	30	300	30	9568	50	7
1	30	25	26	....	....	....	100	....	....	300	..	....	...	....	1000	300	10	....	1686	00	8
12	600	1300	...	.....	150	....	6600	....	50	...	500	....	....	....	6400	800	1100	....	35810	00	9
..	...	....	5	.....	....	..	....	....	.	1000	.....	....	..	...	90	30	...	....	253	50	10
37	2015	3010	68	22000	750	....	33460	17	520	2300	11100	2600	....	....	27620	1259	5115	285	183329	75	

(Watsheeshoo à Coacoachoo).

Nombre	Brasses	Valeur	Saumon salé	Saumon frais	Hareng	Homard	Morue	Lan. et noues	Egrefin	Truite	Flétan	Eperlan	Moules	Poisson commun	Huile	Peaux	Boitte	Engrais	Valeur $	c.	Numéro
5	150	100	12	...	100	2880	1090	....	...	....	......	....	...	...	390	....	270	....	6511	20	1
..	....	....	4	....	....	....	60	....	....	....	800	....	....	....	25	..	10	....	439	00	2
7	250	320	162	15100	760	....	1170	....	....	....	......	....	.	....	1025	115	470	....	15555	75	3
2	60	60	40	...	50	...	300	....	....	....	......	....	....	....	300	30	100	.	2522	50	4
14	460	480	218	15100	910	2880	2620	....	....	....	800	....	....	....	1740	145	850	....	25028	45	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Comté de

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Navires. — Tonnage.	Navires. — Valeur.	Navires. — Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Bateaux. — Valeur.	Bateaux. — Hommes.	Matériel — Rets à mailler. — Brasses.	Rets à mailler. — Valeur.	Rets à pièges. — Nombre.	Rets à pièges. — Valeur.
				$			$			$		$
1	Baie du Loup et Etamamin	....	....	....	....	6	120	6	350	180	...	.
2	Pointe à Mourier et Harrington	....	....	....	....	55	1140	66	500	250	6	2400
3	Tête de la Baleine, Ouest	....	....	....	....	31	620	30	750	375	4	1200
4	Baie du Mouton	....	....	....	...	44	865	56	560	280	5	2000
5	La Tabatière, Grande Meccatina	....	. .	....	....	21	485	21	670	335	3	900
6	Tête de la Baleine, Est.	....	....	....	....	15	255	28	795	397	1	400
7	Saint-Augustin	....	....	....	....	8	174	14	1050	525	...	....
8	Pointe à Giroux et L'Anse au Portage	..	...	....	....	6	100	7	350	175	...	.....
9	Canso et Chicatica.	....	....	...	....	9	350	10	400	200	2	600
	Totaux	...	....	...	....	195	4109	239	5425	2717	21	7500

SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE

Numéro.	Divisions.	Navires — Nombre.	Navires — Tonnage.	Navires — Valeur.	Navires — Hommes.	Bateaux — Nombre.	Bateaux — Valeur.	Bateaux — Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Rets à mailler — Valeur.	Rets à pièges — Nombre.	Rets à pièges — Valeur.
1	Nabitippi et l'Anse du Taureau	....	....	....	....	4	200	5	300	150	....	....
2	Baie du Rocher et îles du Chien	....	....	...	....	14	700	26	700	550	5	500
3	Vieux Fort et île Brûlée	....	..	....	..	30	1500	56	700	650	6	1500
4	Bonne-Espérance	....	....	....	....	34	2150	64	800	650	10	3000
5	Ile au Pigeon et Pointe au Bâton	1	30	1000	8	16	900	24	600	450	5	1250
6	Baie au Saumon	....	....	...	....	30	2000	60	500	400	6	1500
7	Petite pêcherie et Cinq-Lieues	....	....	....	....	6	400	10	400	400	2	400
8	Baie du Milieu et Belles Amours	....	....	....	....	15	1000	40	300	200	4	800
9	Baie Bras D'Or et Longue Pointe	....	....	....	....	30	1500	60	2000	1000	6	1500
10	Ile Verte	....	....	....	....	40	2000	100	1000	600	6	1500
11	Blancs Sablons	....	..	.	....	10	500	20	400	400	1	300
	Totaux	1	30	1000	8	229	12850	465	7700	5450	51	12250

L'ILE

Numéro.	Divisions.	Navires — Nombre.	Navires — Tonnage.	Navires — Valeur.	Navires — Hommes.	Bateaux — Nombre.	Bateaux — Valeur.	Bateaux — Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Rets à mailler — Valeur.	Rets à pièges — Nombre.	Rets à pièges — Valeur.
1	Baie au Renard et baie au Saumon	....	....	....	....	11	620	25	200	150	....	....
2	Mauzerolle et baie du Capelan	....	....	....	....	15	960	35	800	510	....	....
3	Anse Macdonald	....	....	....	....	21	1090	49	950	600	...	...
4	Baie des Anglais	....	....	....	....	12	600	28	500	290	....	.....
5	Anse aux Fraises	....	....	....	..	24	960	53	610	366	....	.....
6	Shallop Creek et Pointe aux Oies	...	....	..	....	11	300	17	150	90	...	....
7	Pointe au Cormoran et Pointe du Sud	..	...	....	....	15	340	30	.....	.....	...	.....
	Totaux	....	..	....	....	109	4870	237	3210	2006	...	....

matériel de pêche, etc., dans la **province de Québec**—*Suite.*

Saguenay—*Fin.*

(Coacoachoo à Chicatica).

De pêche. Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, salé, barils.	Hareng, salé, barils.	Homard, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Produits du poisson. Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Valeur totale. $ c.	Numéro.
1	60	30	3	...	....	280	....	.....	.....	230	....	46	....	1,469 00	1
6	1000	1000	2		....	2750	...	....	.....	1833	....	450	....	13,815 20	2
3	200	100	2	. .	....	1500	.	......	......	1600	200	250	....	8,047 00	3
5	800	700	5	....	....	3500	.....	......	......	2483	50	580	..	17,755 70	4
5	350	280	6	55	8640	520	.....	....	.....	2537	730	76	....	5,934 40	5
....	..	..	17	...	5760	100	....	650	.....	405	113	17	....	1,922 15	6
3	150	100	27	...	......	250	....	4250	....	256	30	40	....	2,181 90	7
1	30	20	15	....	....	150	....	1500	.....	100	...	25	....	1,142 50	8
2	60	40	3	....	....	350	....	......	.....	233	....	60	....	1,806 20	9
26	2650	2270	80	55	14400	9400	....	6400	....	9677	1123	1544	....	54,074 05	

(Chicatica à Blancs Sablons).

Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon.	Hareng.	Homard.	Morue.	Langues.	Truite.	Flétan.	Huile.	Peaux.	Boitte.	Engrais.	Valeur totale.	Numéro.
...	....	.....	6	30	....	10	.....	....	.....	10	....	10	....	295 00	1
1	40	100	5	10	....	400	......	.....	....	960	120	150	...	2,684 00	2
4	160	400	6	....	....	3000	.....	....	......	2600	125	900	....	16,142 25	3
6	600	1500	15	....	....	6000	......	......	...	4000	....	2000	....	31,840 00	4
4	340	850	6	....	....	1800	.....	....	....	1100	...	700	...	9,686 00	5
4	300	400	6	....	....	3000	......	....	...	2000	....	1000	...	15,896 00	6
2	100	200	8	....	....	400	....	....	....	450	120	100	....	2,408 00	7
4	400	800	4	50	....	1000	.....	....	....	600	40	300	....	5,529 00	8
4	200	400	3	200	....	1000	..	....	....	1750	1000	400	...	7,998 00	9
8	1000	2000	....	....	....	3000	.....	....	......	3000	500	1000	....	16,825 00	10
1	40	100	....	....	....	200	.....	......	......	3000	1000	50	....	3,425 00	11
38	3180	6750	59	290	....	19810	......	....	......	19470	2905	6610	....	112,728 25	

D'ANTICOSTI.

Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon.	Hareng.	Homard.	Morue.	Langues.	Truite.	Flétan.	Huile.	Peaux.	Boitte.	Engrais.	Valeur totale.	Numéro.
2	360	460	6	170	20208	150	...	....	200	160	18	170	....	4,726 62	1
3	470	460	....	85	....	790	1	.....	1700	600	20	410	....	4,997 50	2
5	660	560	3	150	....	1050	3	..	2300	750	10	500	....	6,770 50	3
2	320	410	....	120	....	450	6	....	2400	300	10	250	150	3,447 50	4
2	350	450	....	240	....	960	2	......	4800	600	20	400	150	6,840 00	5
...	....	.....	5	....	22560	....	......	......	.....	....	...	190	....	3,523 40	6
....	.....	......	....	....	36340	......	......	......	......	.....	....	370	...	5,642 60	7
14	2160	2340	14	765	79108	3400	12	.....	11400	2410	78	2900	300	35,948 12	

RÉCAPITULATION.

Statistique du nombre et de la valeur des navires, bateaux, engins de pêche, etc., dans le **comté de Saguenay** et la **division du Golfe**, pour l'année 1895.

TOTAL POUR LE COMTÉ DE SAGUENAY.

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges. — Nombre.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon, salé, barils.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Numéro.
	Subdivisions.			$			$			$		$			$							
1	Godbout	2	22	450	5	113	2268	170	9250	7400	1	150	6	370	360	....	73000	1021	.....	.....	.....	1
2	Moisie	14	314	6675	67	89	5860	168	8419	6789	....	....	10	492	705	...	141802	230	.....	.....	.....	2
3	Mingan................	14	554	13150	82	565	21890	1193	4700	3340	6	2250	37	2015	3010	68	22000	750	.....	.....	.....	3
4	Natashquan	7	171	3800	39	86	4700	157	7150	2700	....	.....	14	460	480	218	15100	910	.....	.....	.....	4
5	Saint-Augustin.........	....	.....	.....	...	195	4109	238	5425	2717	21	7500	26	2650	2270	80	....	55	.....	.....	.....	5
6	Bonne-Espérance.. ..	1	30	1000	8	229	12850	465	7700	5450	51	12250	38	3180	6750	59	....	290	.....	.....	.....	6
7	Anticosti............ ...	....	.....	.....	....	109	4870	237	3210	2006	....	.....	11	2160	2340	14	.....	765	.....	.....	.....	7
	Totaux	38	1091	25075	201	1386	56547	2628	45854	30402	79	22150	145	11327	15915	439	251902	4021	....	....	....	

TOTAL POUR LA DIVISION DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.

Numéro.	Divisions.	Navires — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges — Nombre.	Valeur.	Seines — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, salé, barils.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Numéro.
1	Comté de Bonaventure.	....	.....	.....	....	1340	23192	199[illegible]	9566[illegible]	27086	65	3900	229	6102	4250	....	127881	6020	....	42600	33	1
2	do Gaspé..	16	680	15000	100	3236	89660	508[illegible]	105635	54355	1	275	121	5836	8036	1	101253	19585	2000	2000	7620	2
3	do Saguenay.....	38	1091	25075	201	1386	56547	2628	45854	30402	79	22150	145	11347	15915	439	251902	4021	.....	......	......	3
	Grands totaux.....	54	1771	40075	301	5962	169399	9707	247155	111843	145	26325	495	23285	28201	440	481036	29626	2000	44600	7653	

RÉCAPITULATION.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux, engins de pêche, etc., dans le **comté de Saguenay** et la **division du Golfe**, pour l'année 1895.

TOTAL POUR LE COMTÉ DE SAGUENAY.

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson. Homard, en conserves, boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Produits du poisson. Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson servant d'engrais, brls.	Valeur totale. $ c.	Numéro.
	Subdivisions.																			
1	Godbout	3060		10400			5850	18200						15	8340	838	1000	125	74,818 90	1
2	Moisie			3342	21		1100	15945		189					3331	331	673		50,049 55	2
3	Mingan			33460	17	520	2300	11100	2600						27620	1259	5115	285	183,329 75	3
4	Natashquan	2880		2620				800							1740	145	850		25,028 45	4
5	Saint-Augustin	14400		9400			6400								9677	1123	1544		54,074 05	5
6	Bonne-Espérance			19810											19470	2905	6610		112,728 25	6
7	Anticosti	79108		3400	12			11400							2410	78	2290	300	35,948 12	7
	Totaux	99448		82432	50	520	15650	57445	2600	189				15	72588	6679	18082	710	535,971 07	

TOTAL POUR LA DIVISION DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.

Numéro.	Divisions.	Homard, en conserves, boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson servant d'engrais, brls.	Valeur totale. $ c.	Numéro.
1	Comté de Bonaventure	77788	4½	10291	17	91	6250		155407	355	51	210	40400	205	7102		4396	24961	148,076 67	1
2	do Gaspé	825256		88171	151	477	2300	65200	123995	400	80	1241		292	70525	4750	31247	3088	834,775 69	2
3	do Saguenay	99448		82432	50	520	15650	57445	2600	189				15	72588	6679	18082	710	535,977 07	3
	Grands totaux	1002492	4½	180894	218	1088	24200	122645	282002	844	131	1451	40400	512	150215	11429	53725	28759	1,518,829 43	

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le rendement des pêcheries de la division du golfe, province de Québec, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon, salé	brls.	440	16 00	7,040 00
do frais, dans la glace	liv.	481,036	0 20	96,207 20
Hareng, salé	brls.	29,626	4 50	133,317 00
do frais, dans la glace	liv.	2,000	0 01	20 00
do fumé	"	44,600	0 02	892 00
Maquereau, salé	brls.	7,653	14 00	107,142 00
Homard, en boîtes	liv.	1,002,492	0 14	140,348 88
do frais	ton'x.	4½	75 00	337 50
Morue, salée	qtx.	180,894	4 50	814,023 00
Langues et noues de morue	brls.	218	10 00	2,180 00
Egrefin, salé	qtx.	1,088	3 50	3,808 00
Truite	liv.	24,200	0 10	2,420 00
Flétan	"	122,645	0 10	12,264 50
Eperlan, frais, dans la glace	"	282,002	0 05	14,100 10
Moules	brls.	944	5 00	4,720 00
Anguille, salée	"	131	10 00	1,310 00
Seiche	"	1,451	4 00	5,804 00
Petite morue	liv.	40,400	0 05	2,020 00
Poisson commun et mêlé	brls.	512	3 00	1,536 00
Huile de poisson	galls.	150,215	0 40	60,086 00
Peaux de loup-marin	pièces.	11,429	1 25	14,286 25
Poisson employé comme boitte	brls.	53,725	1 50	80,587 50
do servant d'engrais	"	28,759	0 50	14,379 50
Total				1,518,829 43
Valeur totale en 1894				1,971,199 77
do do 1895				1,518,829 43
Diminution pour 1895				452,370 34

TABLEAU indiquant le nombre d'hommes employés ainsi que le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans les pêcheries de la division du Golfe pendant l'année 1895.

Description.	Valeur.
	$ c.
54 navires de 1,771 tonneaux, manœuvrés par 301 hommes	40,075 00
5,962 bateaux, montés par 9,707 hommes	169,399 00
247,155 brasses de rets à mailler	111,843 00
145 trappes et rets à poche pour éperlan	26,325 00
495 seines, de 23,285 brasses	28,201 00
78 établissements de conserves de homard, employant 1,876 personnes	40,900 00
88,036 trappes à homard, avec lignes traînantes, bouées, etc	61,423 00
134 refrigérants et glacières	8,825 00
860 boucans et poissonneries	166,880 00
183 jetées et quais (privés)	45,470 00
824 lignes traînantes (morue)	6,924 00
Valeur totale	706,265 00

PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite—*

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux de pêche et rets, du nombre sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, depuis Cap-

Numéro.	Pêches, ou situées.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	Espèces de rets employés.				
					Rets à mailler.			Enclos.	
		Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$				$		$
1	Capucins	12	180	16	10	200	120	....	....
2	Petit Mechins	15	225	15	16	360	230	....	....
3	Mechins	20	300	30	22	520	390	....	....
4	Grosses Roches	12	180	18	13	300	200	....	....
5	Sainte-Félicité	25	375	36	38	800	500	6	120
6	Matane	19	285	20	18	500	340	13	260
7	Rivière Blanche	19	250	19	19	500	300	1	20
8	Baie Sableuse	20	300	40	20	600	400	1	20
9	Métis	1	15	2	....	....	....	5	100
10	Sainte-Flavie	5	75	10	1	30	20	3	60
11	Sainte-Luce	....	....	....	2	60	40	18	360
12	Sainte-Anne	3	45	6	....	....	....	12	240
13	Rimouski	8	85	17	....	....	....	8	130
14	Ile Saint-Barnabé	7	275	5	....	....	....	2	200
15	Ilôt à Canuel	2	50	6	....	....	....	3	175
16	Sacré-Cœur	7	58	16	....	....	....	8	340
17	Rivière Hâtée	1	12	9	....	....	....	4	60
18	Cap à l'Orignal et Bic	....	....	6	....	....	....	6	150
19	Saint-Fabien	1	20	8	....	....	....	8	88
20	Saint-Simon	4	40	6	....	....	....	6	96
21	Eaux de l'int., comtés de Rimouski et Témiscouata	....	....	....	....	....	....	....	....
22	Trois-Pistoles	2	100	3	2	....	....	5	350
23	Ile Verte	35	2800	64	....	....	....	34	3050
24	Cacouna	....	....	11	....	....	....	11	1000
25	Fraserville	1	300	3	3	150	150	3	300
26	Notre-Dame-du-Portage	....	....	13	....	....	....	11	710
27	Saint-André	....	....	40	....	....	....	20	1470
28	Kamouraska	....	....	16	....	....	....	8	500
29	Saint-Denis	....	....	14	12	650	200	15	300
30	Rivière-Ouelle	....	....	39	34	2550	730	40	1400
31	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	....	....	27	....	....	....	24	440
32	Eaux de l'int., comtés de Kamouraska et L'Islet	....	....	....	....	....	....	....	....
33	Saint-Roch	....	....	30	....	....	....	30	1500
34	Saint-Jean Port-Joli	....	....	40	....	....	....	40	2800
35	Trois-Saumons	....	....	3	....	....	....	3	160
36	L'Islet	....	....	30	....	....	....	30	2000
37	Anse à Giles	....	....	4	....	....	....	3	200
38	Ile aux Grues	....	....	20	....	....	....	20	2000
39	Cap Saint-Ignace	....	....	13	....	....	....	13	730
40	Montmagny	2	35	23	....	....	....	23	1800
41	Berthier	4	36	20	....	....	....	20	3450
42	Saint-Valier	6	170	2	....	....	....	2	3000
43	Saint-Michel	5	180	5	....	....	....	5	2800
44	Beaumont	9	270	4	....	....	....	4	2050
45	Lévis	10	400	6	....	....	....	6	3050
	Totaux	255	7061	715	210	7220	3620	474	37479
	Valeurs $	....	....	....	....	....	....	....	....

NON COMPRIS LA DIVISION DU GOLFE.

d'hommes employés, du rendement, de la valeur et des espèces de poisson, etc., **Chatte** jusqu'à la **Pointe-Lévis**, pendant l'année 1895.

Espèces de poisson.										Valeur.	Numéro.
Saumon, liv.	Truite, liv.	Alose, liv.	Hareng, brls.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Sardine, brls.	Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Poisson commun et petit poisson, liv.	$ c.	
....	200	....	115	....	....	......	....	....	33000	867 50	1
....	....	....	152	....	....	......	....	....	26000	944 00	2
1750	200	....	400	....	....	......	....	....	28750	2,457 50	3
500	....	....	212	....	....	......	....	....	60250	1,656 50	4
200	200	....	448	....	....	......	....	....	5400	2,130 00	5
2600	3500	....	125	1400	....	......	....	....	16800	1,684 50	6
....	....	....	400	....	....	......	....	....	20000	2,000 00	7
240	....	....	1120	....	....	......	....	....	....	5,088 00	8
760	....	....	505	....	....	......	....	....	2000	2,444 50	9
240	....	....	373	....	....	......	....	....	....	1,726 50	10
1990	....	....	1665	....	....	......	....	....	....	7,890 50	11
1350	....	....	2800	....	....	6	....	....	....	12,888 00	12
900	....	....	1125	2000	....	20	....	....	1000	5,432 50	13
410	....	25000	900	....	....	16	....	....	....	5,680 00	14
170	....	500	1480	....	....	29	....	....	....	6,811 00	16
170	....	....	1390	....	....	10	....	....	27400	6,593 00	15
730	....	250	120	....	....	12	....	....	10400	841 00	17
1025	....	50	190	....	....	......	....	....	....	1,063 00	18
400	....	500	125	800	....	15	....	....	....	765 50	19
700	....	....	....	400	....	......	....	....	....	164 00	20
200	20000	....	....	....	....	......	....	....	....	2,040 00	21
300	....	1500	40	....	400	7	....	....	14000	515 00	22
1110	....	10600	350	700	6800	540	....	....	116000	* 6,943 00	23
2700	....	2000	70	200	900	400	....	....	20000	2,441 00	24
375	....	4000	....	30	700	......	....	....	160000	1,958 80	25
80	....	....	110	3500	....	60	....	....	22000	1,121 00	26
....	....	330	2315	1780	....	790	....	....	....	12,914 10	27
200	....	10050	700	1400	16500	170	....	....	....	5,377 00	28
800	....	6000	400	16050	600	425	....	....	....	4,594 00	29
....	....	2100	800	25330	420	......	....	....	2000	† 5,411 00	30
....	....	875	....	12900	1100	......	....	....	20700	1,099 50	31
....	10000	....	....	....	....	......	....	....	....	1,000 00	32
....	....	....	....	9330	....	......	....	....	15000	709 80	33
....	....	....	....	11200	....	......	....	....	18000	852 00	34
....	....	....	....	800	....	......	....	....	1000	58 00	35
....	....	....	....	15000	....	......	....	....	15000	1,050 00	36
....	....	....	....	3000	....	......	....	....	....	180 00	37
....	....	....	....	41300	....	......	....	....	4000	2,518 00	38
....	....	....	....	700	1000	......	500	450	4400	208 50	39
210	....	2790	....	15000	9000	......	6900	21000	5400	3,305 40	40
370	....	3790	....	24600	3400	......	9760	1300	2200	2,849 20	41
620	....	3700	....	28000	7200	......	6110	200	2800	2,984 80	42
450	....	6600	....	49600	2220	......	2900	1030	3400	3,912 70	43
520	....	17500	....	22500	1550	......	2840	800	2400	2,888 20	44
670	....	12360	....	35600	1000	......	1900	1650	3600	3,342 10	45
22740	34100	110495	18430	323120	52790	2500	30910	26430	662900	....	
4548	3410	6630	82935	19387	3167	7500	2473	1322	6629	139,400 60	

* Il faut inclure ici 64,000 liv. de hareng fumé, $1,280.
† Dans le nº 30, il faut inclure 5 marsouins "*belugas*," 250 gallons d'huile, valeur totale, $120.

Statistique du nombre et de la valeur des bateaux de pêche et rets, du nombre sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, depuis Québec jusqu'à

Numéro.	Pêches, ou situées.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	Matériel de pêche.				
					Rets à mailler.			Nasses pour l'anguille.	
		Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	Ile d'Orléans.		$				$		$
1	Saint-Laurent	...	...	12	12	4000	3000	1	100
2	Saint-Jean	...	...	16	12	3000	1630	4	400
3	Saint-François (côté sud)	...	...	15	...	...	...	15	1100
4	Argentenay	...	...	9	...	...	...	9	600
5	Saint-François (côté nord)	...	...	3	...	...	...	3	75
6	Sainte-Famille	...	...	14	1	250	250	13	1300
7	Saint-Pierre	...	...	10	5	1250	1000	5	800
8	Sainte-Pétronille	...	...	1	1	220	200	...	...
	Côte nord.								
9	Ange-Gardien	...	...	1	...	...	...	1	150
10	Château-Richer	...	...	7	...	...	...	7	425
11	Sainte-Anne	...	...	5	...	...	...	5	200
12	Saint-Joachim	...	...	23	...	...	...	23	2000
13	Ile Madame	...	...	2	...	...	...	2	300
14	Baie Saint-Paul et lacs environnants	...	...	10	...	...	...	10	50
15	Ile aux Coudres	...	...	40	...	...	...	40	250
16	Les Eboulements	...	...	35	...	...	...	40	250
17	Saint-Irénée	...	...	10	...	...	...	12	75
18	Malbaie	...	...	15	2	200	50	15	100
19	Saint-Fidèle	...	...	10	1	80	15	10	50
20	Saint-Siméon	...	...	10	1	100	25	9	45
	Division du Saguenay.								
21	Saint-Firmin	4	245	5	...	...	...	3	60
22	Tadoussac	6	225	8	3	430	260	1	25
23	Bergeronnes	3	60	3	3	350	210	...	...
24	Bon Désir	2	20	2	1	50	30	1	20
25	Escoumains	9	140	9	5	480	280	4	80
26	Saut-au-Mouton	4	80	4	...	...	...	4	80
27	Mille-Vaches	4	80	4	1	80	48	3	60
28	Portneuf	4	80	4	3	300	180	1	20
29	Saut-au-Cauchon	1	20	1	1	100	60	...	...
30	Ilets Jérémie	3	60	3	2	150	90	3	60
31	Bersimis	2	40	2	1	80	50	1	20
32	Eaux intérieures	...	...	...	...	...	...	...	...
33	*Division du lac Saint-Jean*†	...	...	125	...	...	...	...	...
	Totaux	42	1050	418	55	11120	7378	245	8695
	Valeur $	...	...	...	...	...	...	...	...

*Y compris 10 marsouins (*belugas*); valeur totale, $240. †Estimé. ‡Du n° 21 à 25, y compris 19

d'hommes employés, du rendement, de la valeur et des espèces de poisson, etc., **Bersimis,** dans la **province de Québec,** pendant l'année 1895.

Espèces de poisson.											
Saumon, liv.	Truite, liv.	Alose, liv.	Hareng, barils.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Sardine, barils.	Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Poisson commun et petit poisson, brls.	Valeur.	Numéro.
										$ c.	
1170	...	8750	...	50400	...	...	2785	1056	...	4,058 60	1
4175	...	4900	...	45600	...	...	14760	2700	...	5,180 80	2
...	...	...	...	22200	...	...	...	...	...	1,332 00	3
...	...	...	...	13600	...	...	...	...	...	816 00	4
...	...	...	...	1400	200	...	1680	660	6	275 40	5
16	...	...	...	20000	2600	...	9960	3540	39	2,411 00	6
32	...	280	...	23800	...	...	6000	1620	...	2,012 20	7
8	...	60	...	3000	...	...	960	240	...	274 00	8
...	...	...	...	2400	...	...	...	...	...	144 00	9
...	...	...	...	9600	2000	...	2640	580	11	958 20	10
...	...	...	...	3400	...	...	900	200	...	286 00	11
...	...	...	...	28700	...	...	...	...	...	1,722 00	12
...	...	...	...	6000	...	...	...	...	...	360 00	13
...	50000	...	...	500	...	...	...	...	...	5,030 00	14
...	...	...	...	500	...	375	...	...	...	*1,395 00	15
...	...	...	...	500	...	30	...	...	10	140 00	16
...	...	...	...	...	...	30	...	...	10	110 00	17
900	4000	...	26	...	...	30	...	...	40	867 00	18
40	4000	...	30	...	...	30	...	...	10	653 00	19
400	6000	...	405	...	...	10	...	...	10	2,552 50	20
1000	2000	...	15	...	...	5	...	...	200	‡882 50	21
19440	4000	...	13	...	...	...	...	...	300	4,946 50	22
10900	1000	...	...	...	...	...	...	...	...	2,280 00	23
2800	...	...	7	...	...	...	...	...	150	891 50	24
7920	1500	...	38	...	...	4	...	...	200	2,317 00	25
1000	500	...	25	...	...	10	...	...	150	692 50	26
5600	800	...	28	...	...	10	...	...	400	2,156 00	27
7460	2000	...	12	...	...	12	...	...	...	1,782 00	28
2500	1000	...	...	...	...	...	...	...	...	600 00	29
6860	500	...	23	...	...	8	...	...	100	1,749 50	30
5200	3000	...	15	...	...	10	...	...	75	1,587 50	31
...	25000	...	...	...	...	...	...	...	...	2,500 00	32
...	12000	...	...	...	...	...	18000	43000	400	§12,190 00	33
77421	117300	13990	637	231600	4800	564	57685	53596	2111	...	
15484	11730	839	2867	13896	288	1692	4615	2680	4222	69,712 70	

marsouins (*belugas*), valeur totale, $4,560. §Y compris 100,000 liv. de winninish, 12,000 liv. de brochet.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux et rets, du nombre de pêcheurs, s'étendant de Québec au haut de

Numéro.	Pêches, où situées.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	Espèces de rets employés.								
					Rets à mailler.			Seines.		Verveux.		Nasses pour l'anguille.	
		Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$				$		$		$		$
1	Sherbrooke et Mégantic.....	....	......	...				Pêche à la ligne.					
2	Magog et Brome.............	....	.....	..				do		do			
3	Baie de Missisquoi..........	1	8	3	....	.....	.....	......	......	1	20	....	......
4	Rivière Richelieu...........	100	700	107	8	100	400	430	410	50	780	8	17000
5	Châteauguay et Laprairie....	45	550	45	40	800	100	600	450	....	......	....	......
6	Beauharnois.................	58	870	115	36	720	54	240	280	5	25	....	......
7	Chambly et Montréal.......	48	480	88	3	85	5	270	360	9	18	....	......
8	Verchères et comté de L'Assomption.................	88	700	100	1	50	45	600	450	73	365	....	......
9	Comté de Richelieu et rivière Saint-François............	80	600	80	2	50	10	460	525	30	120	4	80
10	Comté et rivière Yamaska..	43	200	90	76	850	180	300	135	117	230	5	60
11	Comté de Nicolet...........	19	335	25	3	60	6	200	175	5	60	15	60
12	Trois-Rivières..............	5	100	7	....	......	......	70	50	....	......	....	......
13	Berthier, Maskinongé et Montcalm	64	760	65	7	110	15	200	50	35	80	....	......
14	Terrebonne..................	160	1000	160	....	......	.....	250	165	37	74	3	10
15	Lac des Deux-Montagnes, île Perrot et Soulanges.......	25	250	30	67	700	100	......	......	5	25	....	......
16	Rivière Ottawa vis-à-vis le comté d'Argenteuil......	12	180	12	40	300	300	......	.....	....	......	....	......
17	Rivière Ottawa et comtés d'Ottawa et Pontiac	175	1750	175	376	5640	1400	.....	....	....	......	....	......
18	Lacs de la Gatineau	....	.....	.....				Pêche à la ligne.					
	Totaux.............	923	8483	1102	659	9465	2615	3620	3050	367	1797	35	17210
	Valeur..........$	....	......	......	...	.....	......	......	......	....	......	....	......

du rendement, de la valeur et des espèces de poissons, etc., dans le district l'**Ottawa**, pendant l'année 1895.

Espèces de poisson.											Valeur.	Numéro.
Truite, liv.	Alose, liv.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Poisson blanc, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun et petit poisson, liv.	Perche, liv.	$ c.	
34000	......	4000	....	6500	....	21000	21000	2000	23000	41000	8,260 00	1
103000	......	8000	....	15000	12300	18500	22700	26000	53200	4300	17,456 00	2
....	.. .	....	....	....	1500	4000	5000	....	16000	....	900 00	3
....	....	16730	1100	.....	....	1670	2900	6600	64530	8600	3,193 60	4
....	900	8000	144900	....	1000	450	....	17000	253000	28700	16,086 00	5
....	.....	19400	11100	......	2170	2670	6150	7640	25250	4900	3,461 90	6
......	10000	25000	16000	....	3500	4000	7000	10000	20000	3000	4,850 00	7
....	3450	12000	680	......	1000	.....	3030	5030	53245	....	2,495 70	8
100	1500	7600	1000	......	1100	2400	7040	7560	50150	......	2,559 00	9
....	...	23700	6200	200	4000	2120	8770	11500	161325	1000	6,447 20	10
....	27200	18550	5520	600	800	1300	1530	1950	16000	6470	3,938 30	11
1100	8800	2000	2000	1600	......	200	1500	2500	4000	......	* 4,298 00	12
40000	300	1800	1400	45000	750	150	5000	6200	172000	22000	12,524 00	13
62000	1330	3220	900	.....	1050	7900	9670	6050	27520	5600	8,568 40	14
....	300	3200	14700	....	8600	6820	15000	18900	58000	200	4,878 20	15
1000	750	2500	....	2000	750	2000	5000	10500	49000	4500	2,510 00	16
200	....	67850	74600	11000	63200	5100	67450	77900	102800	61100	24,701 50	17
106000	....	....	....	10000	....	15000	11000	....	....	....	12,850 00	18
347400	54530	223550	280100	91900	101720	95280	199740	217330	1149020	191370	....	
34740	3272	13413	16806	7352	6103	5717	9987	10867	22980	5741	139,977 80	

* Ajouter 2,000 brls de petite morue, $3,000.

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêches de la **province de Québec,** (à l'exclusion du **district du Golfe)** pour 1895.

Espèces de poisson.		Prix.	Quantité.	Valeur.
		$ c.		$ c.
Saumon	liv.	0 20	100,161	20,032 20
Truite	"	0 10	498,800	49,880 00
Alose	"	0 06	179,015	10,740 90
Hareng	brls.	4 50	19,067	85,802 00
do fumé	liv.	....	64,000	1,280 00
Anguille	"	0 06	778,270	46,696 20
Esturgeon	"	0 06	337,690	20,261 40
Sardine	brls.	3 00	3,064	9,192 00
Poisson blanc	liv.	0 08	180,495	14,439 50
Maskinongé	"	0 06	101,720	6,103 20
Achigan	"	0 06	95,280	5,717 00
Doré	"	0 05	279,766	13,988 30
Brochet	"	0 05	229,330	11,467 00
Winnonish	"	0 06	100,000	6,000 00
Perche	"	0 03	191,370	5,741 10
Petite morue	brls.	1 50	2,000	3,000 00
Poisson commun	liv.	....	2,234,120	33,830 30
Peaux de marsouin (*belugas*)	nombre.	4 00	205	820 00
Huile de do do	galls.	0 40	10,250	4,100 00
Total pour 1895		....	....	349,091 10
do 1894		....	....	332,186 77
Augmentation		....	....	16,904 33

RÉCAPITULATION.

Rendement et valeur des pêches dans **toute la province de Québec**, pour 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur.
			$ c.
Saumon, salé	brls.	440	7,040 00
do frais	liv.	581,197	116,239 40
Hareng, salé	brls.	48,693	219,119 00
do frais	liv.	2,000	20 00
do fumé	"	108,600	2,172 00
Maquereau, salé	brls.	7,653	107,142 00
Homard, en boîte	liv.	1,002,492	140,348 88
do frais	ton'x.	4½	337 50
Morue, séchée	qtx.	180,894	814,023 00
Langues et noues de morue	brls.	218	2,180 00
Egretin	qtx.	1,088	3,808 00
Flétan	liv.	122,645	12,264 50
Truite	"	523,000	52,300 00
Eperlan	"	282,002	14,100 10
Anguille, salée	brls.	131	1,310 00
do	liv.	778,270	46,696 20
Alose	"	179,015	10,740 90
Esturgeon	"	337,690	20,261 40
Sardine	brls.	3,064	9,192 00
Poisson blanc	liv.	180,495	14,439 50
Maskinongé	"	101,720	6,103 20
Bar	"	95,280	5,717 00
Doré	"	279,766	13,988 30
Brochet	"	229,330	11,467 00
Winnonish	"	100,000	6,000 00
Perche	"	191,370	5,741 10
Seiche	brls.	1,451	5,804 00
Moules	"	944	4,720 00
Petite morue	liv.	240,400	5,020 00
Poisson commun et mêlé	brls.	11,682	35,366 30
Peaux de loup-marin	nombre.	11,429	14,286 25
Peaux de marsouin (*belugas*)	"	205	820 00
Huile de poisson	galls.	160,465	64,186 00
Poisson pour boitte	brls.	53,725	80,587 50
Poisson pour engrais	"	28,759	14,379 50
Total pour 1895			1,867,920 53
do 1894			2,303,386 54
Diminution			435,466 01

STATISTIQUE

Du nombre et de la valeur des bateaux, rets et autre matériel de pêche employés dans la province de Québec (à l'exclusion du district du golfe) pour 1895.

Articles.	Valeur.
	$ c.
1,220 bateaux de pêche, 2,235 hommes	16,594 00
27,805 brasses de rets à mailler	13,613 00
3,620 brasses de seines	3,050 00
754 nasses à anguille	63,384 00
367 verveux	1,797 00
Total	98,438 00

RÉCAPITULATION

Des navires, bateaux et autre matériel de pêche employés dans toute la province de Québec, pour 1895.

Articles.	Valeur.	Total.
	$ c.	$ c.
54 navires de 1,771 tonneaux, 301 hommes	40,075 00	
7,182 bateaux, 11,942 hommes	185,993 00	
274,960 brasses de rets à mailler	125,456 00	
26,905 brasses de seines	31,251 00	
145 trappes et filets pour l'éperlan	26,325 00	
754 nasses	63,384 00	
367 verveux	1,797 00	
		474,281 00
78 homarderies, 1,876 employés	40,900 00	
88,036 trappes à homard, etc	61,423 00	
		102,323 00
134 réfrigérants et glacières	8,825 00	
860 boucans et poissonneries	166,880 00	
183 jetées et quais (privés)	45,470 00	
824 lignes traînantes, morue	6,924 00	
		228,099 00
Total		804,703 00

ANNEXE N° 7.

ONTARIO.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE D'ONTARIO POUR L'ANNÉE 1895.

DIVISION DU LAC DES BOIS.

Le garde-pêche Chadwick, du Portage-du-Rat, dit que le lac des Bois a rapporté plus que le double de la quantité de poisson pris l'année dernière. Ce résultat est dû à ce que l'on a exploité cette industrie avec plus d'activité. Il y a eu plus de pêcheurs, avec plus de remorqueurs, de bateaux et de rets qui se soient livrés à la pêche du côté canadien que jamais auparavant. Le nombre de rets à enclos a été de 76. La capture totale, évaluée à $114,440, est exportée de l'autre côté de la frontière.

Bien que la capture du poisson blanc ait atteint presque un million de livres, l'esturgeon est de beaucoup le principal poisson de ce grand district. Le produit du caviar et des vessies est aussi digne de remarque, vu qu'il représente une valeur de plus de $21,000, et dont aucune mention n'a jamais été faite dans les statistiques d'Ontario. L'esturgeon étant le poisson le plus propre au commerce, de même que le plus profitable dans ce district, cet officier a soigneusement considéré la question de la propagation de cette espèce, et recommande que l'on fasse le choix d'une rivière convenable qui soit tributaire du lac des Bois, que l'on nettoyerait avec une seine pour toutes sortes de poisson depuis son embouchure jusqu'aux premières chutes, puis après avoir tendu une barrière en broches en travers de son embouchure, d'y placer une centaine d'esturgeons mâles et femelles pour la reproduction. Dans ces conditions les œufs seraient à l'abri des dépradations de la part des autres espèces de poisson qui en général en font leur proie, et le frai se rendrait dans le lac, à travers cette barrière, de manière à perpétuer indéfiniment la reproduction. Ceci devrait se faire au printemps, avant que l'esturgeon commence à frayer, et tout ce travail pourrait se faire en un seul voyage avec un seul agrès de pêche. Il dit que la manière d'accorder les permis de pêche, tel que cela se pratique actuellement, ne fonctionne pas bien, et il recommande que l'on accorde l'équivalent de six permis à un propriétaire d'agrès de pêche, qui deviendrait un chef responsable et qui engagerait la main-d'œuvre pour faire l'ouvrage. Les saisons réservées ont été bien publiées aux endroits importants de la division, et implicitement respectées. Il y a eu deux cas de pêche illicite qui ont été soumis à l'enquête. Dans le premier huit rets à enclos ont été saisis dans la baie de Sabaskong, et le propriétaire a été poursuivi pour avoir pêché sans permis. Cependant la cour a cru devoir renvoyer la plainte. Dans le second cas, quatre rets à enclos ont été confisqués comme appartenant à la *Arion Fish Company*, du Minnesota, dans le lac Nimakin. Avant de tenter cette saisie, M. Chadwick s'est assuré que ces rets se trouvaient en dedans des eaux canadiennes, vu qu'il s'était fait beaucoup de commentaires à propros de la frontière internationale. Ces rets, apportés au Portage-du-Rat, une distance de 260 milles, ont d'abord été offerts en vente à l'encan, mais ont été subséquemment vendus $200 à vente privée. Deux autres infractions au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Acte des pêcheries, *re* pollution des cours d'eau ont été rapportées, l'une à Poplar-Bay, et l'autre à Hungry-Hall. Après une vigoureuse enquête, il a été forcé à regret d'abandonner les procédures, à défaut de pouvoir identifier les coupables. La seule passe migratoire dans ce district est dans le barrage de la *Keewatin Power Co.*; elle serait efficace sous tous rapports.

Cet officier, en indiquant ce qu'il considère être le principal devoir d'un garde-pêche, savoir, la prévention de la pêche illicite, dit:—

"Ce district comprend une étendue de territoire qui embrasse quelques 300 milles d'eaux internationales, et pour que les pêcheurs canadiens soient convenablement protégés, il faut un homme d'une perception vive, de beaucoup de prévoyance et d'habileté d'exécution, doublées d'une détermination à maintenir la maxime depuis longtemps mise en honneur, " le Canada pour les Canadiens ". C'est ce que j'ai fait, et bien au delà de l'encouragemont nominal que j'ai reçu sous forme de salaire, qui, si on le compare au revenu et à la valeur des captures. est entièrement inadéquat. Le district est tout à fait inaccessible, soit par chemin de fer ou par chemins carrossables, et quant aux voies de transport par bateaux à vapeur, les quelques bateaux à passagers et à fret ne parcourent pas toute l'étendue de territoire qu'un garde-pêche est obligé de visiter pour faire une inspection générale du district; le fait est que le seul moyen d'atteindre les endroits suspects ne peut être que par les bateaux des pêcheurs eux-mêmes, et il est évident qu'un officier de pêche ne peut effectuer un service efficace lorsqu'il se trouve obligé de voyager sur les bateaux des gens mêmes qu'il doit surveiller. Les pêcheurs sont des gens tout aussi clairvoyants que qui que ce soit, et l'on ne peut s'attendre qu'ils conduiront un officier de pêche aux endroits où il peut se commettre des irrégularités. De plus, par la raison que les territoires avoisinant les fonds de pêche ne sont habités par aucuns colons blancs, il n'y a que les pêcheurs eux-mêmes qui puissent indiquer les irrégularités ou les infractions, et comme il ne serait pas prudent pour eux de se dénoncer les uns les autres, par crainte de représaille, le garde-pêche se trouve à n'avoir aucune aide, comme dans les autres districts, et la seule manière de faire face à la difficulté serait de fixer le salaire du garde-pêche à un chiffre équivalent à ses devoirs et aux exigences de sa charge, et lui permettre par là de consacrer plus de temps et d'attention à cette industrie, une des plus importantes de ce district, sur laquelle une grande partie, et dans certaines localités, toute la population dépend pour vivre. Ce serait aussi pour lui un moyen de porter une attention toute spéciale aux marchés et aux taux de fret, qui intéressent tant les pêcheurs des lacs intérieurs—distincts du lac des Bois—et d'empêcher que les meilleurs valeurs ne soient absorbées par les commerçants des Etats-Unis."

LAC SUPÉRIEUR.

Le garde-pêche D. F. Macdonell fait rapport d'une légère augmentation de la capture faite dans la partie supérieure du lac Supérieur, évaluée à $107,300, mais ne fait aucune observation.

Le garde-pêche J. H. Elliott dit que dans la partie inférieure du lac Supérieur sous sa surveillance, la capture du poisson blanc, comparée à l'année précédente, accuse une diminution de 64,800 liv., celle de la truite saumonée, de 39,165 liv., et du doré, d'environ 4,000 liv. Cette diminution est en partie due à la pêche excessive, mais surtout au gros temps qu'il a fait en septembre et octobre. Plusieurs pêcheurs ont souffert de fortes pertes par la destruction de leurs rets et de leurs bateaux par suite des fortes bourrasques d'automne. Le bateau à voiles du gouvernement a rendu de bons services, mais il a été nécessaire, après que le mauvais temps fut passé, de se servir d'un petit bateau à rames, afin d'agir avec vitesse d'un point à l'autre, à la tombée de la nuit, afin de surprendre les pêcheurs à la seine. La capture, qui consistait surtout en poisson blanc et en truite saumonée, est évaluée à environ $100,000, faisant une valeur totale pour tout le lac de $206,000, soit une diminution de $18,000 sur celle de l'année précédente.

LAC HURON.

Division du Chenal Nord, ou des Manitoulines.

Le garde-pêche ci-dessus, qui a aussi charge de cette division, se plaint que les pêcheurs, et même de fortes compagnies, négligent de lui envoyer des rapports de

leurs captures. On devrait adopter quelques moyens pour les obliger de faire rapport à l'expiration de chaque saison.

La diminution constante des captures de ces divisions est attribuée à la pêche excessive, et au fait que l'on remarque des billots dans ces eaux. A l'exception d'environ deux tonnes, tout le poisson capturé dans cette division a été expédié à Détroit, à Buffalo et à Chicago. Les principaux abus ont été la pêche aux filets à piège et à la seine. Bien que le premier mode ne soit pas adopté communément, le dernier paraît prévaloir. Beaucoup de sauvages et de blancs apportent des seines dans leurs bateaux, et les retirent de l'eau la nuit pour éviter une surprise. Dix seines, sept rets à piège et cinq bateaux ont été confisqués pour usage illégal, et il y a eu six condamnations. Le privilège de faire la pêche au hareng en novembre permet à ceux qui sont disposés de le faire, de prendre du poisson blanc et de la truite. L'usage de rets à enclos pour prendre du hareng durant la saison réservée pour le poisson blanc et la truite dans les eaux fréquentées par ces sortes de poissons ne devrait pas être permis. On a vu des tonnes de ces espèces de poissons dans les étangs prêts à frayer, et comme ces rets restent parfois dans l'eau cinq et six jours sans être levés, il s'ensuit qu'une grande quantité d'œufs périssent. M. Elliott insiste pour que les mailles des rets à enclos aient pas moins de quatre pouces de dimension, afin d'empêcher la destruction du jeune poisson, tel que cela arrive avec les mailles plus petites Si les bateaux de pêche, les remorqueurs et les rets étaient numérotés, ce serait d'une grande assistance pour les officiers de pêche dans l'exercice de leurs fonctions. Les licences ne devraient être accordées qu'aux pêcheurs de bonne foi, qui s'occupent eux-mêmes de leurs rets, et non aux compagnies, aux sociétés ou aux commerçants, qui souvent ne cherchent qu'à monopoliser les pêcheries à l'exclusion des véritables pêcheurs. On devrait adopter un système uniforme de licences pour les grands lacs. Il n'y a pas de passes migratoires dans ce district, mais quelque arrangement à bon marché pourrait être avantageusement disposé dans certains cours d'eau. Cet officier est d'opinion qu'à moins d'adopter quelques moyens de protection pour le poisson blanc, ces eaux seront bientôt dépeuplés de ce produit alimentaire précieux, qui diminue constamment.

Le garde-pêche Lamorandière corrobore aussi la diminution des pêches dans le voisinage de Killarney. Un pêcheur expérimenté l'a informé que le produit de la dernière saison a été de 30 pour 100 moindre que la saison précédente. De grandes quantités de jeunes et de petits poissons sont gaspillés, par être tirés à terre avec des seines, où on les laisse périr, tandis que l'on n'expédie que le poisson vendable. Le poisson qui n'est pas de grosseur légale est généralement apporté aux stations où il n'y a pas d'officier de pêche, tel qu'aux îles de la Sauvagesse ou Ronde. Le rendement total de cette division est porté à $204,500, soit $90,000 de moins que l'année dernière.

BAIE GEORGIENNE.

Le garde-pêche F. J. Smith fait rapport que la pêche a été faible tout l'été, et les pêcheurs qui s'attendaient à se refaire à l'automne ont été bien désappointés, la capture d'octobre ayant été d'environ 250 tonnes de moins que la capture précédente. La truite, le poisson blanc et le doré sont les principaux poissons de cette division, où l'on en prend près de trois millions de livres. On a inauguré un nouveau système de pêcher le doré à travers la glace avec des hameçons; près de 200 cabanes se trouvaient sur la glace un certain temps; les petits garçons peuvent même réaliser jusqu'à une piastre par jour par ce moyen primitif et peu dispendieux de faire la pêche. Si les trappes et les seines disparaissaient de la baie, et si les saisons réservées étaient bien observées, le doré ne disparaîtrait pas de sitôt. M. Smith a visité les frayères de la rivière Severn et autres rivières durant la saison réservée, et il a trouvé le poisson tellement abondant qu'il se poussait actuellement en dehors de son élément naturel. La truite saumonée et le poisson blanc ont frayé au moins deux semaines plus à bonne heure que d'habitude, ayant quitté les frayères le 8 novembre. Les propriétaires de moulins ont fait tout en leur pouvoir, en construisant des docks et des cours pour empiler le bois de service, afin de tenir le bran de scie et les rebuts hors de l'eau. Le remorquage des billots à travers la baie paraît

faire le plus de tort aux fonds de pêche du poisson blanc. Il a vu des rets en partie détruits par l'écorce déposée au fond de l'eau par le mouvement de ces billots. Il a confisqué et détruit trente rets à trappes et verveux et une seine pour usage illégal, en outre de dix filets, de douze seines et de trois rets à trappes en faisant la patrouille avec le vaisseau *Dolphin*, capitaine Pierson. Le rendement de cette division excède $100,000.

Le garde-pêche J. Donaldson dit que bien que quelques pêcheurs se plaignent, la saison a été assez bonne, mais il n'y a pas de doute que le poisson n'est pas aussi abondant que les années passées. D'après lui, la diminution provient de l'emploi de filets à petites mailles, qui prennent tous les ans des tonnes de poisson non encore arrivé à maturité, ainsi qu'à la pêche excessive, ce que l'on pourrait enrayer en élevant le taux des licences. Il croit que les eaux sont quelque peu polluées par le dépôt des ordures provenant des égouts de nos villes et cités qui bordent le littoral du lac. La capture totale est évaluée à $84,000.

Le garde-pêche R. Edmonstone dit que quelques remorqueurs de son district ont fait la pêche dans d'autres divisions durant la plus grande partie de la saison, et plusieurs bateaux n'ont fait la pêche qu'une partie du temps, ou avec moins de filets qu'auparavant. Par suite de la pêche excessive sur la rive nord-est de la baie, la truite et le poisson blanc deviennent rares. Les trois quarts du poisson pris dans cette division sont vendus en Canada.

Le garde-pêche Isaac Lennox fait rapport d'une diminution considérable du poisson blanc, qu'il attribue à la rareté de l'espèce, dont les fonds d'alimentation sont ruinés par l'écorce des billots remorqués à travers la baie. En raison de ce qu'il y a eu plus de gens qui ont fait la pêche à la truite, au hareng et au doré, le rendement a excédé le précédent. Tout le doré, 80 pour 100 du hareng, et 50 pour 100 de la truite et du poisson blanc sont exportés, le surplus étant consommé dans le pays. Les saisons réservées sont mieux observées, les pêcheurs voyant que les gardes-pêche sont déterminés à mettre la loi en force. Il a saisi et détruit dix-neuf rets à trappes tendus illégalement. Il recommande que toutes les espèces de poisson expédié devraient être étiquetées clairement, et que si un baril contient deux espèces de poisson ou plus, elles devraient être indiquées sur l'étiquette.

La valeur totale des pêches de la baie Georgienne, savoir : depuis la rivière des Français (*French River*) jusqu'à Cabot's Head, est portée à $273,200, soit une diminution de 8 pour 100 sur le rendement précédent.

LAC HURON (SUITE).

(*Du Cap Hurd à Point Edward.*)

Le garde-pêche Charles Briggs fait rapport d'à peu près la même quantité de poisson capturé par les cinq remorqueurs et les 47 bateaux de son district que l'année précédente. La grande diminution du poisson blanc a été couverte par le surplus de la truite saumonée. Malgré le fait qu'il y a eu peu de hareng de capturé en octobre et en novembre, le rendement a quelque peu excédé celui de l'année précédente. Le temps a été tellement mauvais qu'il n'y a presque pas eu de poisson de capturé en octobre et en novembre. Beaucoup de pêcheurs qui avaient tendu leurs filets au commencement d'octobre ne les ont visités que vingt jours après, et d'autres ne les ont jamais vus du tout, de sorte que le poisson a virtuellement eu deux mois de saison réservée. Cet officier se plaint aussi de la nuisance provenant de l'écorce des trains de bois qui traversent le lac. Après un vent d'ouest, une grande partie de cette écorce vient à la grève. Il voudrait voir ces eaux dépeuplées des poissons communs et voraces, tels que la carpe, le mulet et le brochet, qui détruisent les œufs des autres poissons de meilleure espèce. Il a la preuve évidente de ce fait, ayant ouvert un grand nombre de ces poissons, et les ayant trouvés remplis d'œufs de truites. Il y a eu peu ou point de pêche illicite de faite cette année, ni aucunes violations des règlements concernant la sciure de bois et les déchets. La seule passe

migratoire dans son district, près de Southampton, a été tenue en bon ordre. Les trois quarts de la capture, évaluée à $82,000, ont été soit exportés soit vendus en Canada, et le reste a servi à la consommation locale,

Le garde-pêche Hugh McFayden dit que la truite tachetée n'a pas été aussi abondante dans la rivière Saugeen que d'habitude. Par suite de la grande sécheresse, les cours d'eau sont restés très bas ; néanmoins, il estime la capture à 20,000 livres. Il se commet très peu d'abus dans son district, et il n'y a eu qu'une seule condannation. Les cours d'eau sont bien munis de passes migratoires, tenues en bon état de réparation. Il y en a eu une de construite cet été.

Le garde-pêche H. W. Ball fait rapport d'une diminution dans la capture, qu'il attribue plutôt à des circonstances casuelles qu'à la rareté du poisson. Comme on n'avait pas disposé de tout le poisson gelé de la saison précédente, les pêcheurs ont commencé tard leurs opérations, puis le mauvais temps du mois d'octobre a raccourci la saison de pêche, ce qui a grandement contribué à une meilleure observance de la saison réservée. La truite saumonée peut avoir diminué en grosseur, le poisson capturé actuellement étant plus petit qu'il y a vingt ans, mais il s'en prend davantage, et la quantité moyenne se maintient. La différence dans la maille peut avoir quelque effet sur la diminution de grosseur du poisson capturé. D'après cet officier, la pêche du hareng ne devrait pas être permise durant le mois de novembre, qui est la saison réservée pour le poisson blanc et la truite. A l'appui de sa prétention, il donne les raisons suivantes. Le hareng se fait rare dans le lac Huron et la baie Georgienne. La pêche de novembre n'a jamais payé et ne paiera jamais sur la rive est. Le gros temps qui prévaut alors empêche que l'on porte une attention convenable aux filets tendus. Pendant ces tempêtes plusieurs filets sont emportés et perdus pour leur propriétaires, mais ils n'en arrêtent pas moins le poisson jusqu'à ce qu'ils deviennent tellement chargés qu'ils coulent au fond, et contribuent à polluer les eaux environnantes au détriment des pêches. Naturellement les pêcheurs emploient le plus souvent leurs plus vieux filets à cette époque, de sorte que la valeur intrinsèque de leurs pertes ne se monte pas à grand'chose. Près de la grève où se fait la pêche au hareng, la truite qui vient pour frayer se prend dans les petites mailles de ces filets, et même en bien des cas on tend des rets pour la truite, et en peu de temps on emplit de truites un baril pour le hareng, qui naturellement est repaqué après la saison réservée. La rareté du hareng est aussi attribuée au fait que les autres espèces de poisson se nourrissent du jeune poisson non arrivé à maturité. De toute la capture, évaluée à $63,700, il y a environ 80 pour 100 des meilleures espèces, et environ 15 pour 100 du poisson commun qui sont exportés.

Le garde-pêche H. B. Quarry dit que le poisson paraît généralement aussi abondant que jamais. Les opérations de la saison auraient été plus satisfaisantes si elles n'avaient été entravées par les forts mauvais temps d'octobre et de novembre, qui ont détruit beaucoup de rets à enclos et de rets à mailler. On attribue spécialement à ces tempêtes la diminution que l'on a remarqué dans la capture de l'esturgeon et du doré, vu que les plus fortes captures de ces espèces se font généralement en octobre. Les pêcheurs attribuent le bon approvisionnement de poisson au frai répandu dans ces eaux et provenant des piscifactures. Les règlements des pêcheries ont été bien observés. Il n'y a eu qu'une amende d'imposée, et c'était pour pêche illégale sous la glace.

Le garde-pêche J. C. Pollock dit que la pêche au moyen de rets à enclos dans le lac Huron, une partie de sa division, a été satisfaisante, le rendement ayant été meilleur que depuis bien des années ; mais sur la rivière St.-Clair les pêcheurs à la seine ont commencé tard et ont peu réussi. Il existe actuellement un meilleur sentiment entre les pêcheurs et l'officier de pêche que lorsqu'il a pris la charge de ce district, et les règlements sont mieux observés. La valeur totale du poisson capturé dans cette partie du lac Huron, au sud du cap Hurd, est portée à $221,800, soit une légère augmentation sur le produit de l'année dernière. Pour tout le lac comprenant le chenal nord et la baie Georgienne, la valeur totale est portée à $700,000, soit une diminution de 12½ pour 100.

DIVISION DU LAC ST-CLAIR.

Le garde-pêche Joseph Boimier fait rapport d'une augmentation dans la capture de toutes les espèces de poissons, et spécialement du doré. La pêche à la ligne a été bonne dans la rivière Détroit. La seule difficulté qu'il a rencontrée provenait de la part des pêcheurs à la ligne étrangers. Les pêcheurs de sa division ont bien observé les règlements.

Le garde-pêche C. W. Raymond dit qu'en conséquence de l'eau basse dans la baie Mitchell la pêche à la seine a été pauvre. La pêche à la ligne a été assez bonne. La pêche au dard a été la seule pêche illicite qui soit venue à sa connaissance. Il prétend avoir passé 86 jours à protéger activement les pêcheries, pendant lesquels il aurait parcouru 1,800 milles. Pour la protection de l'achigan M. Raymond recommande la pêche au dard du brochet et autre poisson commun durant les mois d'hiver.

RIVIÈRE THAMES.

Le garde-pêche Théo. Pelletier dit que par suite de la crue des eaux du printemps et de l'accumulaiion de la glace, les opérations de pêche ont été retardées, cependant la capture a été assez bonne. Un nouveau poisson, appelé carpe allemande, a fait son apparition dans la rivière Thames. Ce poisson paraît être très prolifique, et atteint une forte grosseur. Quelques-uns ont pesé jusqu'à 22 livres.

Le garde pêche John Crotty fait rapport d'une diminution dans la capture du doré, et d'une augmentation dans celle de la carpe. Je ne considère pas que ce dernier poisson soit désirable dans nos eaux. Il est vrai qu'il est très prolifique, mais étant de la même nature que le mulet, il suce le frai des meilleures espèces de poisson, et est aussi vorace que le brochet. Il s'est occupé à bien mettre en vigueur les règlements concernant la sciure de bois.

Le garde-pêche Peter McCann, des eaux supérieures de la rivière Thames, dit que par suite du retard de la crue des eaux du printemps, la première apparition du poisson n'a pas eu lieu aussi à bonne heure que d'habitude. La pêche à la ligne paraît avoir accru en popularité, et les amateurs de cette pêche ont été enthousiastes sur les captures considérables de beaux achigans. Heureusement, ce poisson paraît être plus abondant que le poisson commun. Les pêcheurs à la ligne font tout en leur pouvoir pour protéger l'achigan, en instruisant le public sur son importance, et ils font valoir la prohibition de la capture du jeune achigan de moins de 10 pouces de longueur. Il n'y a pas de doute que beauconp de ce poisson non encore arrivé à maturité sont actuellement capturés et détruits, surtout par de jeunes garçons le long des grèves de cette rivière. Il est venu à sa connaissance plusieurs rapports de pêche au dard, mais il n'a pu obtenir une seule condamnation. Deux nouvelles passes migratoires ont été construites durant cette saison ce qui en fait treize, toutes en bon état.

Le rendement total de la rivière Thames est porté à $7,860, environ le même que l'année dernière.

DIVISION DU LAC ÉRIÉ.

Le capitaine E. Dunn, du croiseur *Petrel*, dit dans son rapport que la pêche dans le lac Erié a été faible dans la plupart des endroits, excepté dans le voisinage de Rondeau, où la capture a été de beaucoup au-dessus de la moyenne. Il attribue la diminution au temps calme durant l'été, ce qui a fait que l'eau est devenue très chaude sur les rives, et conséquemment le poisson a gagné des eaux plus profondes. Le capitaine Dunn a été informé que l'eau à l'est de Rondeau était beaucoup plus froide qu'ailleurs le long du rivage, ce qui est attribué aux fortes sources qui se trouvent dans le voisinage. Lorsque le vent était nord-est, amenant l'eau plus froide à l'ouest, la pêche dans cette direction s'améliorait aussitôt, et *vice versa*. Comme autre démonstration de sa théorie au sujet de l'eau chaude, il ajoute: "La pêche

à l'ouest de la Pointe Pelée a presque manqué entièrement, les eaux dans ce voisinage étant plus basses qu'à aucune autre partie du lac. La pêche à la grève près de Long Point, ainsi que dans la baie de Port-Dover, a été faible, tandis que la pêche au rets à mailler dans les eaux profondes, au sud de la Pointe, a été excellente.

Le garde-pêche Jas. E. Quick dit que la saison de pêche a commencé à bonne heure, et a été favorable jusqu'au mois de juillet, alors que l'eau est devenue tellement chaude qu'il ne s'est pas fait de pêche durant ce mois-là, ainsi que dans le mois d'août, mais elle a recommencé en septembre. Le hareng et l'esturgeon ont rapporté autant que l'année précédente, mais le poisson blanc, l'achigan et le doré indiquent une sérieuse diminution. Les pêcheurs à la ligne prétendent qu'il y a eu plus d'achigan de capturé à la ligne durant cette saison que depuis un grand nombre d'années. Il a remarqué que ces espèces de poissons abondaient tout près de la grève durant le mois de mai. La diminution dans le rendement général est attribuée aux bourrasques du mois d'octobre. Le fait qu'il y avait trois rets à enclos de moins durant cette saison que durant la dernière fait aussi une grande différence. Les saisons réservées ont été bien observées par nos pêcheurs, mais malheureusement on ne peut pas dire la même chose de nos voisins, qui paraissent déterminés à braconner de notre côté partout où ils en ont la chance. Néanmoins, le capitaine Dunn, du croiseur *Petrel*, a maintenu de près sa surveillance et a confisqué plusieurs engins de pêche. La capture est portée à $6,500.

Le garde-peche Hy. Linley dit que bien que les opérations de pêche aient commencé plus tard que d'habitude, la température a été exceptionnellement favorable jusqu'aux fortes bourrasques survenues en octobre qui ont endommagé les rets. La capture du hareng (2,690,000 liv.) est au-dessus de la moyenne. Cette amélioration dans notre principal poisson de ces eaux est due à la protection qu'on lui a donné dans nos frayères contre les braconniers étrangers qui persistent dans leurs pratiques illicites. L'esturgeon indique aussi une augmentation marquée ; le poisson blanc a donné à peu près la même chose, mais le doré a rapporté moins qu'en 1874. Les prix ont été bas sur les marchés des Etats-Unis. Les amateurs de pêche se plaignent que la carpe allemande s'accroît trop rapidement, au détriment de l'achigan ainsi que d'autres espèces de poissons préférables qui fréquentent la baie Rondeau. Il y a une tendance croissante à retirer les rets et les pieux plus à bonne heure, afin d'éviter les pertes occasionnées par le mauvais temps d'automne. Les alevins de poisson blanc ont été parsemés avec succès au large de Cedar Springs. Les saisons réservées ont été bien observées par nos pêcheurs. La capture dans la division du comté de Kent est portée à $121,550, un surplus sur la saison précédente.

Le garde-peche Wm. Freeland dit que les pêcheurs n'ont pas aussi bien réussi qu'auparavant, ce qui est dû à la température calme, alors que le poisson reste à l'eau profonde, et le rendement a été médiocre durant toutes les époques de la saison. Il y a eu au moins une bonne capture de faite par un pêcheur, qui aurait en une seule fois capturé une tonne de poisson blanc. Dans cette division, les tempêtes d'octobre se sont aussi fait sentir sévèrement, surtout dans la partie est non protégée par la Pointe Rondeau, ce qui a naturellement raccourci la saison, et la capture en proportion. Les lois et règlements de pêche ont été bien observés. La valeur du poisson capturé ici est portée à $77,368, une diminution de 21 pour 100, comparée à la capture précédente.

Le garde-pêche D. Sharp dit que la pêche dans Inner Bay a été la meilleure qui se soit faite depuis nombre d'années, de fait, la pêche aux rets à enclos et aux rets à mailler a été bonne partout jusqu'à l'été, alors que les pêcheurs ont fait peu de chose. Puis la pêche d'automne a été entravée par les bourrasques auxquelles les gardes-pêche des districts de l'ouest ont déjà fait allusion, C'est à ces causes plutôt qu'à la rareté du poisson que l'on doit attribuer la diminution de 25 pour 100 dans les pêches de ce district. La diminution a été générale pour toutes les e pèces de poissons, à l'exception du poisson blanc, qui s'est maintenu dans la moyenne. Il est arrivé à sa connaissance une couple de cas de contraventions aux règlements des saisons réservées, et dans ces deux cas les rets ont été saisis.

Le garde-pêche C. H. McCrae fait la remarque qu'il faut attribuer la diminution dans la capture du poisson aux eaux basses du lac Erié, vu que les captures de l'autre côté indiquent que l'abondance du poisson n'a pas fait défaut. Beaucoup de rets ont aussi été détruits ou endommagés dans cette division par les bourrasques maintenant furieuses du mois d'octobre. Les pêcheurs de la Grande-Rivière, en aval de Dunnville, ont eu une courte saison. L'ouverture de la rivière s'est faite tard, et la crue des eaux s'est maintenue jusqu'à peu de temps avant le commencement de la saison réservée, de sorte que les eaux basses sont bientôt venues entraver les opérations de pêche, mais pendant leur durée le poisson a été très abondant. En amont de Dunnville, la pêche à la ligne et à la traîne a été très satisfaisante, et il a été capturé de splendides échantillons d'achigans, de dorés, de maskinongés et même de poisson commun. Cet officier favoriserait l'émission de quelques licences pour puises dans les cours d'eaux, mais pour les usages domestiques seulement. Cet emploi donnerait aux cultivateurs l'occasion de se procurer du poisson commun au printemps, alors que ce poisson est dans la meilleure condition. La carpe devient très abondante, mais elle est considérée comme un très pauvre poisson comme aliment. Les règlements de pêche sont bien observés par les pêcheurs licenciés, mais ce sont les étrangers qu'il a à disputer. Depuis que l'on charge un honoraire à ces étrangers, ils ne viennent pas en aussi grand nombre, et ne sont pas aussi hardis qu'auparavant, ce qui est tout à l'avantage de nos pêcheries. Durant les forts vents d'automne, des quantités de dorés morts ont été jetés à la grève. La seule passe migratoire dans sa division est en bon ordre et fonctionne parfaitement bien.

Le garde-pêche W. P. Croome dit que la pêche à la ligne a été assez bonne dans les eaux supérieures de la Grande-Rivière, sous sa surveillance. Il considère que les égouts du système de drainage de Brantford qui se déversent dans la rivière constituent une nuisance sérieuse, en ce qu'ils contaminent les eaux de ce voisinage. A l'exception de la pêche faite à la ligne par de jeunes garçons durant la saison réservée, et dont il a saisi et détruit les agrès de pêche, les règlements ont été bien observés. Il y a neuf passes migratoires dans ce district, et elles sont toutes en assez bon ordre.

DIVISION DU LAC ONTARIO.

Le garde-pêche F. Kerr, dont la division comprend l'extrémité est du lac Erié et l'extrémité ouest du lac Ontario, unis par la fameuse rivière Niagara, fait rapport que les opérations de pêche ont été généralement meilleures que depuis des années passées, tandis que le hareng, le saumon, la truite et le doré ont rapporté beaucoup plus que l'année précédente. Le poisson blanc et l'esturgeon ont rendu la moyenne. La capture du lac Erié est évaluée à $9,380, et celle du lac Ontario à $41,130, formant un total de $50,500, pour chaque partie respective de ces lacs. La capture du hareng, le principal poisson de cette division, a été la plus considérable qui se soit vue depuis quinze ans, surtout dans le lac Ontario. L'arrivée abondante du poisson a commencé durant la dernière semaine d'août, et s'est maintenue jusqu'à la première semaine de décembre. Durant cette longue course sans précédent, il n'y a eu aucun signe de diminution, soit dans la grosseur, soit dans la capture. Il y a eu des coups de filets splendides à différentes stations de pêche, un seul bateau capturant jusqu'à 8,000 pièces dans une seule nuit. Les pêcheurs reçoivent environ une piastre du cent, ce qui est considéré être une rémunération profitable lorsque le poisson est aussi abondant. Le hareng bleu noir, au temps du frai, vient au rivage de l'eau profonde, y reste pendant quelques semaines, se retire ensuite à quelques deux milles, après quoi il se disperse. C'est alors qu'il se forme en grands bancs, après quoi ces bancs se dispersent ou disparaissent, jusqu'à ce qu'il se réunisse de nouveau à la saison suivante. On devrait adopter et mettre en vigueur un règlement relativement aux mailles des filets, afin de maintenir la grosseur moyenne de ce poisson. A la fin de la saison, alors que la grosseur de ce poisson diminue, on devrait se servir de plus petites mailles. Le hareng du lac Erié est plus gros que celui du lac Ontario. Il attribue la disparition du hareng siscoe de ce dernier lac à l'usage que l'on a fait de mailles de différentes grandeurs, qui captureraient aussi bien le poisson de petite

que de grande taille. On a capturé durant cette saison plus que le double de la quantité de truites saumonées prises durant la saison précédente. Il est vrai qu'il y a eu plus d'hommes employés à cette pêche, mais aussi le poisson était plus abondant. Ce poisson, de la plus belle qualité et très gros, a été presque tout capturé sur les vieux fonds de pêche de Winona et de Grimsby. Tandis que cette amélioration se produit dans la truite saumonée, on ne peut en dire autant du poisson blanc, qu'on ne capture qu'en petite quantité dans les filets tendus pour la truite. L'esturgeon devient de plus en plus un poisson de valeur, et est en constante demande sur les marchés des Etats-Unis. Bien que ce poisson ne soit pas protégé, et que la demande en soit faite durant tout le cours de l'année, la quantité n'en paraît pas être diminuée, mais il est plus petit. Un pêcheur près de Rideway en a capturé 10,000 livres dans son rets à enclos. On en prend en grande quantité à la ligne dans la rivière Niagara. En somme, l'esturgeon a plus rapporté qu'en 1894. Le doré a été abondant dans la rivière Niagara, et on en a fait de grandes captures à la ligne. Quelques pêcheurs en ont pris jusqu'à 500 livres, en quelques heures, tandis qu'il y a quelques années on aurait considéré une bonne pêche d'en prendre quelques-uns. Un fait digne de remarque est que ce poisson paraît mordre plutôt après la nuit tombante, et beaucoup de cultivateurs et autres font la pêche aux quais de Bridgeburgh et de Fort-Erié le soir, et en prennent en quantité. On attribue cette amélioration à la prohibition de l'usage de la seine dans le voisinage ainsi que du dépôt des rebuts venant de Buffalo. Depuis la saisie des remorqueurs des Etats-Unis, nos voisins déversent leurs rebuts à sept milles dans leurs propres eaux, ce qui fait que les nôtres conservent leur pureté. Notre croiseur a aussi eu le bon effet de retenir les rets à mailler de l'autre côté de la frontière. Entre la Pointe Albino et Fort-Erié, nos pêcheurs se servent plutôt de lignes dormantes que de rets à mailler, ce qui donne au poisson l'opportunité d'entrer dans la rivière, qui était autrefois une excellente frayère. Durant les grandes bourrasques de la fin de novembre des millions de jeunes dorés, de quatre à six pouces de long, ont été apportés à la grève. La même chose s'est produite à la baie Burlington, près de Dynes' Point, où des tonnes de jeunes silures étaient répandues sur la grève parmi des morceaux de glace. En ce cas, le poisson n'était pas mort, et les pêcheurs faisaient une bonne récolte, pendant le temps que cela durait, justifiant le vieux dicton "à quelque chose malheur est bon". Comme la perche devient un poisson de table de valeur, M. Kerr considère que ce poisson devrait être protégé par une saison réservée. Ce poisson est toujours en bonne demande, et on le capture en toutes saisons. Cet officier de pêche a émis 44 permis de pêche à la ligne à des étrangers durant l'été. La saisie d'un bateau et de ses agrès, aussi bien que l'arrestation des délinquants pour contravention à nos règlements, a eu pour effet de calmer l'ardeur de ces pêcheurs à la ligne étrangers, mais il faut les surveiller pour qu'ils se tiennent de leur côté de la rivière, lorsque la pêche est meilleure de notre côté. Il y a eu quelques saisies de faites dans les baies Burlington et Ashbridge pour infractions commises par nos propres gens, mais généralement les règlements ont été bien observés. Durant l'absence du croiseur régulier le *Petrel*, ce garde-pêche a pris le commandement du *Joe Milton* et a fait la patrouille pendant trois semaines dans le lac Erié.

Le garde-pêche Wm. Sargent fait rapport qu'il y a eu diminution dans le produit du hareng ciscoe, mais que le hareng ordinaire tient sa moyenne, tandis que le premier, un poisson d'eau profonde, se prend de 10 à 15 milles au large, et l'autre de trois à quatre milles. Le demi-million de livres de hareng que cet officier mentionne dans son rapport comme étant capturé, est tout fumé, et il l'estime à deux fois le taux du même poisson frais adopté pour les fins de la statistique. L'achigan paraît augmenter en nombre, et il s'en est fait de bonnes captures à la ligne et à la traîne dans les creeks de Douze-Milles et de Seize-Milles. La truite progresse aussi grâce au frai que l'on y a déposé, il y a quelques années. Les cultivateurs et autres ont fait de bon profits avec le poisson commun qu'ils ont capturé durant les hautes eaux du printemps.

Le garde-pêche James Stanley dit que tandis que la capture a été légère dans la partie ouest de sa division, celle de la partie est a été meilleure qu'en 1894, surtout pour la truite saumonée, le poisson blanc et le brochet. Le hareng a indiqué une forte diminution. Le poisson commun a rapporté une moyenne. Les pêcheurs sont fortement opposés

à la pêche à la seine dans cette partie du lac Ontario, vu qu'ils croient qu'elle nuit à toute espèce de poisson. Il y a eu une condamnation pour pêche à la truite illégale, et une amende a été imposée. Une infraction au règlement concernant la sciure de bois a été promptement arrêtée par cet officier.

Le garde-pêche A. R. Eagleson dit que la pêche ne se fait pas d'une manière excessive dans la partie ouest du lac du Riz, qui se trouve sous sa surveillance. Il y a eu deux individus de condamnés à l'amende durant la saison réservée.

Le garde-pêche N. Simmons fait rapport que la capture a légèrement diminué dans le district de la rivière Trent.

Le garde-pêche Jos. Redmond dit que les pêcheries de son district ne diminuent pas, si l'on considère la quantité de rets employés. Pendant quelques jours au printemps, il se prenait tellement de jeunes poissons blancs dans la partie est de son district qu'il a fait cesser les pêcheurs de faire la pêche. La pêche à la ligne dans les lacs Est, Ouest et Consecon a été bonne pour l'achigan, et a attiré un grand nombre de touristes. Il y a eu neuf condamnations, et deux verveux ont été saisis pour illégalités.

Le *garde-pêche W. P. Clarke* se plaint de la difficulté qu'il éprouve à obtenir des rapports fidèles de la part des pêcheurs. Si la capture du poisson blanc et du hareng dans la baie de Quinté a été plus considérable que l'année dernière, c'est parce que l'on a permis l'usage de la seine durant cette saison. Le silure, le brochet et autre poisson commun font voir une grande augmentation, qu'il attribue à l'abondance d'alimentation qu'ils trouvent dans la baie. Environ les deux tiers de la capture sont expédiés à Buffalo et à Cap-Vincent, le reste sert à la consommation locale. La pêche à la ligne a été meilleure qu'elle l'a été depuis des années, mais la pêche à travers la glace a été faible, vu que la baie était remplie de gasparots. La saison réservée a été bien observée. Les propriétaires de moulins n'ont pas jeté de rebuts dans ces eaux dernièrement, et il ne s'est pas commis d'illégalités à sa connaissance.

Le garde-pêche James McGlynn fait rapport que le poisson a été plus abondant autour de l'île Wolfe qu'il y a bien des années. Il attribue ce résultat à une meilleure observance des règlements de pêche. Il est d'avis qu'on devrait imposer un droit de licence aux nombreux touristes qui viennent visiter son district durant les mois d'été pour faire la pêche à la ligne et à la traîne. La capture est évaluée à $4,700, presque le double de l'année précédente.

Le garde-pêche E. H. Sills dit que le rendement total a quelque peu excédé celui de l'année dernière. Ce progrès est presque général pour toutes les espèces. Le poisson était de grosse taille et de bonne qualité. A l'exception de la pêche du printemps, le brochet et le poisson commun ont été plus abondants qu'en 1894. Le hareng et le poisson blanc ont donné une moyenne, mais les fortes bourrasques de l'automne ont non seulement raccourci la saison, mais ont aussi sans aucun doute tenu le poisson éloigné des fonds de pêche habituels. L'eau basse durant les mois d'été a aussi tenu le poisson à l'eau profonde, où l'on a tendu les rets, ce qui explique les bonnes captures qui ont été faites. Les punitions infligées à ceux qui avaient transgressé les règlements l'année dernière ont eu un bon effet, et il ne s'est commis aucune illégalité durant cette saison, les propriétaires de moulins ont particulièrement été soigneux de leur sciure de bois et de leurs rebuts. M. Sills recommande que l'on attache à chaque rets ou engin de pêche une étiquette métallique portant le nom du porteur de la licence et le numéro de celle-ci. Si on adoptait ce système, cela faciliterait beaucoup l'accomplissement des devoirs des officiers à surprendre les appareils illégaux. Beaucoup de pêcheurs à la ligne viennent passer quelques jours de plaisir, et s'ils ne sont pas remarqués par le garde-pêche, ils s'en retournent sans le permis réglementaire. Pour obvier à ceci, les officiers de douane devraient être autorisés à émettre de tels permis aux pêcheurs à la ligne, ou du moins notifier le garde-pêche local de l'arrivée de ces pêcheurs.

COMTÉS DE FRONTENAC, DE LEEDS ET DE LANARK.

Le garde-pêche John Purdy dit que la capture a été plus considérable que l'année dernière. La pêche illégale a été discontinuée, et les pêcheurs porteurs de licences poursuivent leurs opérations avec un renouvellement d'énergie. Puisque toute la capture, évaluée à $7,900, est exportée aux Etats-Unis, par voie du Cap-Vincent, N.-Y. Les saisons réservées, aussi bien que les règlements concernant la sciure de bois ont été bien observés. Il n'y a pas de passes migratoires dans ce district.

Le garde-pêche George Lake fait rapport que la capture a donné à peu près une moyenne, dont la moitié a été vendue aux commerçants, et le reste a servi à la consommation locale. Il n'y a eu qu'un seul cas de pêche illégale qui soit venu à sa connaissance, deux ablerets ont été saisis, et le coupable a été condamné à l'amende. On ne permet pas qu'il vienne de la sciure de bois ni de rebuts dans les cours d'eau. Il a été ordonné de faire des réparations à la seule passe migratoire qu'il y ait dans ce district. Il recommande de nouveau de placer une autre passe migratoire au barrage du pied du lac Bob.

Le garde-pêche R. A. Gilbert fait rapport que la pêche à la ligne a été bonne. Comme l'usage de rets n'a pas été permis dans ces eaux intérieures depuis plusieurs années, le poisson est maintenant abondant. Les amateurs de pêche et les colons peuvent maintenant se procurer d'une manière légale tout le poisson dont ils ont besoin pour leur propre usage. Ces gens sont convaincus qu'en respectant les saisons réservées ils en retirent un bénéfice pour le reste du temps de la pêche. Plus de 18,000 livres de belles truites ont été capturées dans ce seul district. Cet officier reçoit beaucoup de demandes pour faire usage de rets, mais ce sont pour la plupart des gens de passage qui veulent capturer le poisson pour la vente, sans égard aux conséquences. Les lacs sont maintenant entourés de colons établis en permanence, qui aiment à pêcher à la ligne entre les époques où ils sont occupés aux champs, et pour leur bénéfice on ne devrait pas permettre l'usage des rets, qui dépeuplent ces eaux dans leur voisinage immédiat. M. Gilbert voudrait que quelques-uns de ces lacs fussent approvisionnés d'achigan ou de doré.

Le garde-pêche H. R. Purcell dit que le poisson en général s'améliore dans les eaux intérieures sous sa surveillance. L'usage des rets pour la consommation domestique est limité aux lacs qui ne sont pas fréquentés par le poisson de choix. Beaucoup de ces eaux sont fournies de poisson blanc, d'achigan, de doré et de hareng, et sont visitées par de nombreux touristes qui passent une partie de l'été dans les alentours. Les lacs où l'on a mis des alevins il y a quelques années indiquent maintenant une amélioration marquée.

Les gardes-pêche Jeacle et autres dans le comté de Leeds disent que la capture a donné une moyenne, spécialement pour le poisson commun, qui sert tout à la consommation locale.

DE BROCKVILLE À LANCASTER.

Les gardes-pêche Mooney et autres dans cette partie du fleuve Saint-Laurent font rapport que la capture a donné une moyenne. On ne permet pas l'usage des rets dans ce district, mais la pêche à la ligne et à la traîne, ainsi que l'usage de quelques lignes dormantes pour l'esturgeon, ont donné d'assez bonnes captures. Beaucoup de touristes louent des bateaux pour faire ces pêches, ce qui procure aux pêcheurs de l'emploi plus profitable que s'ils faisaient la pêche eux-mêmes. Le montant d'argent ainsi laissé par ces amateurs de passage est assez considérable.

Le garde-pêche Davis dit que par suite de la protection accordée actuellement à ces eaux, le poisson est devenu tellement abondant que les gens peuvent maintenant se procurer tout le poisson dont ils ont besoin sans avoir recours à l'usage de rets. Les transgresseurs d'autrefois deviennent les dénonciateurs d'aujourd'hui, si désireux qu'ils sont de voir cette partie du beau Saint-Laurent devenir un des plus beaux cours d'eau du continent pour les amateurs de pêche.

COMTÉS DE PRESCOTT ET DE RUSSELL.

Les gardes-pêche de ce district font rapport que la quantité de poisson capturé a été à peu près la même que l'année dernière.

Le garde-pêche M. Riddle dit qu'à peu d'exceptions près, les seules personnes qui font la pêche sont les cultivateurs, dont les captures servent toutes à la consommation domestique. Il a saisi environ 35 brasses de rets non licenciés à Norway Bay, mais il n'a pas pu découvrir le propriétaire. Il n'y a pas de passes migratoires dans son district, mais il pense qu'il devrait y en avoir une à Galetta, sur la rivèrie Mississipi.

COMTÉ DE RENFREW.

Les gardes-pêche de ce grand comté disent que la capture a été insignifiante, et est portée à moins de $1,000.

LAC NIPISSINGUE.

Le garde-pêche J. S. Richardson dit que depuis que l'usage de rets n'est plus permis dans ce lac, le poisson est devenu beaucoup plus abondant. La capture faite à la ligne et à la traîne consiste presque entièrement en brochets.

PARRY-SOUND ET MUSKOKA.

Le garde-pêche George R. Steele dit qu'il a visité les lacs et les rivières sous sa surveillance, et que la loi est assez bien observée. A l'exception d'une couple, les propriétaires de moulins se sont conformés aux règlements. Deux tentatives de pêche illégale ont été faites à Eagle Creek durant la saison réservée, mais les braconniers ont décampé et n'ont pu être identifiés. Il n'y a pas de passes migratoires dans sa division, mais il devrait en être placée une au barrage de la sortie du lac au Chevreuil.

Le garde-pêche E. Forsyth dit que bien que le poisson soit aussi abondant que jamais, la quantité capturée n'a pas dépassé la moyenne, par suite de ce que l'on s'est livré à cet amusement avec moins d'entrain. Tout le poisson capturé sert à la consommation domestique. Les propriétaires de moulins sont généralement bien disposés à observer les règlements concernant la sciure de bois. Les saisons réservées ont été bien respectées. Il n'y a pas de passes migratoires dans son district, et il ne considère pas qu'il soit nécessaire qu'il y en ait.

DIVISION DE PETERBOROUGH.

Le garde-pêche G. W. Fitzgerald fait rapport que l'achigan et le maskinongé ont été plus abondants, mais les prix ont été plus bas que l'année dernière. La petite quantité de poisson que les touristes envoient dans leurs familles respectives sont les seules exportations de poisson qui se font dans ce district. Cet officier s'est occupé de 16 cas de pêche illégale, et tous les transgresseurs ont été condamnés à l'amende. Dans un cas, le propriétaire d'un moulin à Burnt River a été condamné à une amende de $20 pour avoir jeter du bran de scie dans la rivière. La passe migratoire construite à Bobcaygeon a été suffisante, et M. Fitzgerald a vu lui-même le poisson y passer. Cette passe devra contribuer à la propagation de l'achigan et du maskinongé dans le lac à l'Esturgeon.

Le garde-pêche D. Breeze dit que le maskinongé a commencer à remonter les creeks vers le 26 avril, et l'achigan le 14 mai. Le changement de la saison réservée pour ce dernier poisson a rencontré l'approbation générale à cet endroit. Un homme a été condamné à l'amende pour avoir eu de l'achigan en sa possession durant la saison réservée. Il y a aussi eu deux bateaux et deux rets de confisqués et détruits pour illégalités. Dans une certaine occasion cet officier a rencontré six bateaux

contenant environ vingt personnes qui partaient pour une excursion de pêche au doré; tout ce qu'il a pu faire a été de capturer deux bateaux, étant incapable d'arrêter les gens, vu qu'ils étaient déguisés et armés. M. Breeze recommande que les officiers soient changés de dictricts durant la meilleure partie des saisons réservées, ce qui faciliterait l'arrestation des braconniers, qui ne les reconnaîtraient pas. Le barrage des eaux entre Lakefield et Peterborough, causé par la construction du canal de la vallée de la Trent, va fournir de splendides frayères pour le poisson, vu que la rivière va à certains endroits devenir large et profonde avec un fond de gravier net. Les huit barrages entre les lacs du Riz et Clair devraient être munis de passes migratoires, et ces eaux deviendraient alors les meilleurs endroits de la province pour la propagation de l'achigan et du maskinongé. Les scieries sont munies de machines pour enlever la sciure de bois et les rebuts; elles ont été visitées souvent et trouvées en bon ordre.

DIVISION DE SIMCOE.

Le garde-pêche Wm. McDermott dit que le poisson de toute espèce dans cette division a été aussi abondant que l'année précédente, à l'exception de la truite, qui paraît aller constamment en diminuant. Comme compensation, l'achigan et le brochet augmentent dans les rivières Holland et Nottawasaga. Le fait qu'il n'a à mentionner qu'une seule condamnation indique que la pêche illégale est réduite au minimum, bien qu'il s'en fasse encore. Les propriétaires de moulins ont enfin montré un bon esprit en se conformant strictement aux dispositions de l'Acte concernant la sciure de bois. Toutes les passes migratoires, à l'exception d'une seule, ont toutes été trouvées en bon ordre, et celle qui était défectueuse a sans doute été réparée depuis.

Le garde-pêche George Clark dit que l'effet de la mise en vigueur des règlements concernant les pêches s'est déjà fait sentir. La truite a été plus abondante dans le lac Simcoe que depuis nombre d'années. Le poisson blanc augmente aussi. La pêche à l'achigan n'a pas été aussi bonne que d'habitude. On a souvent essayé de faire la pêche du maskinongé au dard dans la rivière Holland durant le temps du frai, ce qui a causé beaucoup d'occupation à cet officier. Trois individus surpris à pêcher avec des rets, qui ne sont pas permis dans ces eaux, ont été sévèrement condamnés à l'amende, et il est déterminé à empêcher le braconnage. Les propriétaires de moulins paraissent maintenant se conformer à la loi.

DIVISION DE SCUGOG.

Le garde-pêche de cette division fait rapport que la capture est quelque peu moindre; elle consiste principalement en achigan, maskinongé et poisson commun.

COMTÉ DE WELLINGTON ET SON VOISINAGE.

Le garde-pêche David Coleman dit que par suite de la bonne protection maintenant accordée à la truite mouchetée, ce poisson augmente rapidement. Les eaux supérieures des rivières Crédit et Nottawasaga, dont le fond est de gravier, offrent d'excellentes frayères à ce poisson précieux pour les amateurs. Des associations particulières distribuent chaque année des alevins pour améliorer leurs réserves, en même temps qu'elles détruisent autant de carpes que possible. Malgré le prix élevé de la truite (50 cents la livre) le braconnage diminue, par suite de la surveillance des officiers de pêche et des gardiens particuliers.

Le garde-pêche J. Graham est d'opinion que la saison pour pêcher la truite devrait commencer un mois plus à bonne heure et finir un mois plus tôt, vu que 90 pour 100 de la truite qui se prend durant le dernier mois sont remplis de frai.

ONT

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des remorqueurs, bateaux et engins son prises, en ce qui concerne la province

Numéro.	District.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.
	Lac des Bois.			$			$			$
1	District de la rivière La Pluie	6	110	16200	19	66	4430	119	15430	1320
	Valeur $	....	..	....	....	....	...	....	....	....
	Lac Supérieur.									
1	Lacs dans le district de la baie du Tonnerre—Poisson-Blanc, La Flèche des Mille-Lacs, Phare du Nord, au Plongeon et Scotch	...	....	......	....	14	1800	28	11000	2475
2	Port-Arthur	4	115	8500	20	10	2100	20	25000	3750
3	Népigon	1	20	900	4	5	1000	10	14000	2850
4	Rossport	2	32	1600	7	7	1300	14	19000	3100
5	Jackfish	....	....	......	....	2	320	4	3500	700
6	Port-Caldwell	2	37	2700	9	2	500	4	7000	1400
7	Ile au Caribou	....	....	.....	....	5	1170	10	15000	2300
8	Ile Michipicoten	....	..	...	....	5	1050	10	15000	2300
9	Otter-Head	....	....	. .	..	3	475	6	9000	930
10	Havre Richardson	...	....	.....	...	2	260	4	3400	640
11	Havre de Ganley	...	....	.....	....	3	475	6	7000	930
12	Rivière du Chien	....	....	.....	..	3	500	6	9000	1200
13	Petit Gros-Cap	....	....	.....	....	2	200	4	....	.....
14	Havre au Sauvage	....	....	....	....	3	140	1	1000	100
15	Gargantua	....	....	....	....	2	350	4	4000	575
16	Iles aux Lézards	2	35	7000	15	5	1000	10	27000	6000
17	Baie Mica	...	....	.....	....	2	110	4	8000	800
18	Pointe Mamaise	....	....	.....	....	2	300	4	7500	900
19	Batchewana	....	....	.....	...	2	350	4	5000	600
20	Baie Goulais	....	....	.....	....	6	300	12	2000	200
21	Gros-Cap	....	....	....	....	2	300	4	7500	700
	Totaux	11	239	20700	55	87	14000	174	199900	32150
	Valeur $	....	....	.....	....	....	.....	...	....	...

ARIO.

de pêche, le nombre d'hommes employés à la pêche, et les espèces et quantités de pois-
d'Ontario, pour l'année 1895.

DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.												
Rets à enclos.		Verveux.														
Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, brls.	Hareng, frais, liv.	Esturgeon, liv.	Maskinongé, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Valeur.		Numéro.
	$		$											$	c.	
76	12690	10	400	....	466500	4800	.....	....	715950	940	209600	54665	80000	....		1
....		....	....	....	37320	480	.....	......	42957	56	10480	2187	1600	*116,440	00	
....	.....	....	...	...	19000	13500	.....	.....	. .	....	9000	5000	.. ..	3,520	00	1
23	3450	....	...	165	275000	215000	125	17000	20000	....	16000	......	.....	48,910	00	2
1	150	....	....	40	56000	48000	85	4000	1500	.. .	3500	.....	......	10,915	00	3
5	800	...	....	70	85000	125000	125	1500	3600	...	2200	......	......	21,621	00	4
....	....	....	....	....	15000	27000	55	..	....	....	. ..	.....	.....	4,450	00	5
3	574	....	.. .	....	39000	80000	650	....	4500	....	......	.....	. ..	17,890	00	6
....	...	....	....	....	1770	140175	......	. ....	.... ..	...	......	...	....	14,159	10	7
2	600	....	....	....	42520	145200	. ...	1200	......	....	....	. .	.....	17,957	60	8
. ..	......	....	....	....	5760	23800	......	.....	....	....	....	..	....	2,840	80	9
....	. .. .	....	....	....	23075	28520	.. ..	.....	... .	....	. ..	..	......	4,698	00	10
....	...	....	....	....	19820	22000	......	....	.....	....	....	......	......	3,785	60	11
....	..	....	....	....	25350	20200	.....	......	......	....	....	......	.. .	4,048	00	12
2	1000	....	....	....	23840	16260	.. ..	...	......	....	...	.....	....	3,533	20	13
....	...	....	....	....	7050	1610	. ..	.....	....	.	......	.....	....	725	00	14
....	..	....	....	....	5410	18200	.....	.. ...	......	....	......	.....	....	2,252	80	15
5	1000	....	....	....	138320	195200	.. ..	. ..	.....	....	......	....	.....	30,585	60	16
....	.... ..	....	....	....	2660	760	.....	....	. ..	....	.	. ..	.....	288	80	17
...	.....	....	....	....	20420	20420	.....	......	. .	....	.....	...	......	3,675	60	18
5	1000	....	....	....	41660	25270	......	.. .	4040	...	2450	......	.....	6,224	70	19
3	1000	....	.....	....	6340	5850	....	.....	......	....	.....	......	......	1,092	20	20
....	....	....	....	....	22400	11865	...	. ..	......	....	.....	......	.....	2,978	50	21
49	9575	....	....	275	875395	1183830	1040	23700	33640	....	33150	5000	.....	....		
.. .	......	....	....	2750	70032	118383	10400	711	2018	...	1657	200	......	206,151	50	

*Dans le n° 1 sont compris 65,800 liv. de caviar et de vessies d'esturgeon, évaluées à $21,360.

Tableau indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	District.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à chambres. — Nombre.	Valeur.
	Lac Huron.			$			$			$		$
	Chenal nord, île Manitouline et les environs.											
1	Ile Saint-Joseph					6	850	12	4000	360	7	2100
2	Thessalon					7	1025	14	12000	2550	7	2700
3	Ile Cockburn					3	400	6	9000	1000		
4	Ile des Français					2	150	3			5	1500
5	Algoma Mills	1	19	3000	5	2	200	5	12000	2500	4	800
6	Ile de John					2	250	4			5	1600
7	Newport					2	300	3	6000	960		
8	Ile Aird	1	16	2000	3	2	225	3	800	15	5	1500
9	Rivière des Espagnols et La Cloche					3	225	6	1500	250		
10	Baie Gore, île Manitouline	1	19	1500	6	3	200	6	5000	550	5	2000
11	Kagowong, île Manitouline	1	10	1000	3	3	300	6	11000	1500	1	200
12	Little-Current, île Manitouline	1	4	500	3	3	500	6	14000	2200		
13	Wikwimikong, île Manitouline					5	170	10	4300	745		
14	Ile Ronde					5	285	10	15000	1080		
15	Killarney					23	2100	50	69000	7000		
16	Rivière Mauvaise					1	150	2	2000	300		
17	Ile aux Outardes	1	8	3500	5	2	560	4	12000	2500		
18	Ile de la Sauvagesse	3	90	11000	24	15	2200	30	63000	17800		
19	Iles Lonely et Club					7	670	14	4900	1150		
20	Ile Fitzwilliam					8	300	16	3000	300		
21	Embouchure de la Baie du Sud	1	15	3000	6	12	900	24	19000	1080		
22	Ile aux Canards					5	430	10	11000	2000		
23	Ile Verte	2	15	4000	12	2	450	4	15000	2500	5	1500
24	Ile Brûlée					2	225	4	6000	1000		
	Totaux	12	196	29500	67	125	13065	252	299500	49340	44	13900
	Valeur $											

engins de pêche, etc., en ce qui concerne la province d'**Ontario**—*Suite.*

Espèces de poisson.											
Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Hareng, brls.	Hareng, frais, liv.	Esturgeon, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Perche, liv.	Valeur totale. $ c.	Numéro.
19700	8000	......	1500	520	700	3400	10000	12920	200	3,328 60	1
51900	48900	160	......	1900	......	6800	......	700	....	10,230 00	2
6700	38600	......	4500	......	......	......	......	550	...	4,542 00	3
12000	6000	......	......	10000	......	10000	......	200	....	2,664 00	4
10000	100000	......	10000	400	......	2000	......	200	....	11,228 00	5
4600	6250	......	2000	11470	......	75700	......	600	....	5,538 20	6
16000	14000	......	......	......	......	......	......	100	....	2,682 00	7
24325	12600	......	3000	......	......	......	500	105	....	3,318 10	8
300	250	......	10000	......	......	......	......	250	....	354 00	9
52000	17300	......	......	8650	......	12650	......	......	....	7,041 50	10
33950	16530	......	......	50	......	2400	100	300	....	4,502 00	11
52700	19880	......	6000	......	430	500	......	340	....	6,441 60	12
15840	4780	......	......	......	20	650	220	50	....	1,788 70	13
22120	7370	......	......	......	......	1000	450	200	....	2,578 60	14
150360	48400	......	......	1540	40	6400	2040	890	....	17,383 00	15
1400	......	......	5500	6200	......	1500	3500	200	200	874 00	16
26000	32000	......	5000	......	......	......	......	50	...	5,431 00	17
136100	228990	......	......	......	......	......	......	......	....	33,787 00	18
1500	51500	......	......	......	1000	500	......	600	....	5,367 00	19
260	15290	......	......	......	......	100	100	......	...	1,558 80	20
27860	237360	......	4900	......	......	......	......	500	....	26,121 80	21
9300	137600	......	30700	......	......	......	......	1000	....	15,445 00	22
32000	271274	......	......	......	......	......	......	150	....	29,690 40	23
6330	21000	......	2000	......	......	......	......	320	....	2,672 80	24
713245	1343874	160	85100	40730	2190	123600	16910	20225	400	......	
57060	134387	720	2553	2144	131	6180	676	405	12	204,568 10	

Tableau indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux

LAC HURON

Numéro.	District.	Navires, remorqueurs, et bateaux employés. — Navires et remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à enclos. — Nombre.	Valeur.
	District de la baie Georgienne.			$			$			$		$
25	Byng Inlet	1	15	3000	6	14	2200	30	60000	9000	....	......
26	Pointe au Baril	1	12	3500	5	11	1650	25	50000	8000	....	......
27	Shawanaga, île au Vison et rocher de Campbell	2	20	6000	12	18	2800	42	200000	15000	....	......
28	Ile au Parapluie	....	....	....	....	5	600	14	15000	3000	....	......
29	Copperhead, îles de l'Ouest, Midland et Pénétancouchine	1	13	1000	5	25	3500	55	200000	13000	....	......
30	Port de Victoria	1	15	1400	6	19	3000	65	55000	7500	....	......
31	Waubashene	1	5	700	4	17	2000	40	35000	5400	....	......
32	Baie de Nottawasaga, y compris Collingwood et ses environs	6	75	30000	50	30	4500	90	270000	30000	....	......
33	Meaford	2	27	7500	10	1	25	2	27000	2700	....	......
34	Baie d'Owen-Sound, du cap Riche à la Grande-Baie	....	....	....	....	28	1320	54	62000	6150	....	......
35	Baie de Colpoy à Cabot's-Head	6	150	30000	30	36	3350	72	87000	7250	....	......
	Totaux	21	332	83100	128	204	24945	489	1061000	107000	....	......
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	......

LAC HURON

Numéro.	District.	Navires — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Valeur.	Rets à enclos — Nombre.	Valeur.
36	Du Cap Hurd à Southampton	5	85	8100	30	47	5600	102	115000	14000	....	......
37	Rivière Saugeen	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	......
38	De Port-Elgin à Kincardine	1	18	1500	6	4	600	10	27000	3000	....	......
39	De Port-Albert à Goderich	3	85	8500	18	6	1000	15	63000	10000	1	300
40	Bayfield et ses environs	....	....	....	....	10	1670	25	13790	2240	....	......
41	Drysdale et ses environs	....	....	....	....	1	10	16	1900	320	....	......
42	Grand Coude	....	....	....	....	9	555	20	....	....	10	1840
43	Pointe Pierreuse et Pointe Bleue	1	11	2500	6	7	260	15	3200	575	7	1500
44	Plympton	....	....	....	....	3	150	6	....	....	3	720
45	Sarnia	....	....	....	....	26	1830	48	380	565	20	4830
	Totaux	10	199	20600	60	113	11675	257	224270	30700	41	9190
	Totaux pour la baie Georgienne	21	332	83100	128	204	24945	489	1061000	107000	....	......
	do le chenal du Nord	12	196	29500	67	125	13065	252	299500	49340	44	13900
	Grands totaux pour tout le lac Huron	43	727	133200	255	442	49685	998	1584770	187040	85	23090
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	......

et engins de pêche, etc., en ce qui concerne la province **d'Ontario**—*Suite.*

—*Suite.*

de pêche.		Espèces de poisson.										Valeur totale.	Numéro.
Verveux.													
Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Hareng, barils.	Hareng, frais, liv.	Esturgeon, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Perche, liv.		
	$											$ c.	
......	......	90000	80000	.....	....	2000	500	40000	3000	9000	......	17,650 00	25
......	......	72470	114530	......	....	2780	660	31630	4100	10650	....	19,415 50	26
....	....	80000	120000	.....	....	2000	......	12000	4000	......	....	19,280 00	27
......	......	35000	30000	200	....		......	......	.....	.....	...	6,700 00	28
10	100	30600	88000	1300	....	4000	....	14000	2000	4000	.....	18,195 00	29
17	200	2000	1000	50	....	.....	.....	238000	127000	48000	......	18,425 00	30
15	175	10000	15000	150	....	1800	700	70000	110000	37500	...	11,775 00	31
.....	......	285460	556400	80	43100	26600	1490	38030	3040	7340	...	83,985 10	32
......	.....	2000	102000	......	....	...	...	.....	.....	...	....	10,360 00	33
......	.....	2500	233800	10	7500	.....	......	.....	.....	......	......	23,850 00	34
......	.....	32000	378000	150	45000	....	.....	25000	......	.....	....	43,635 00	35
42	475	642030	1718730	1940	95600	39180	3350	468660	253140	116490	.....	....	
.....	......	51362	171873	8730	2868	2351	201	23433	10126	2330	....	273,273 60	

(proprement dit)—*Fin.*

......	......	3300	737200	1640	39100	.....	.....	......	...	.....	.....	82,537 00	36
....	.....	....	20000	.....	....	......	...	.....	....	......	.....	2,000 00	37
...	.....	6000	110000	...	26000	....	9000	2500	150	23100	29000	14,263 C0	38
.....	....	4100	436000	....	18000	4000	24000	2000	1200	55100	70000	49,498 00	39
......	....	......	52700	.....	12500	....	.....	.....	......	930	1250	5,701 50	40
....	......	....	50	......	20600	...	......	....	......	50	.....	624 00	41
.....	......	28000	2850	....	27400	20150	....	23800	......	17200	2050	6,151 50	42
......	....	1760	81600	10	86200	13300	......	29500	....	4500	.....	13,294 80	43
......	......	220	200	.....	12260	12900	......	21570	....	350	.....	2,264 90	44
.....	......	14850	9750	62	156540	466800	...	206560	...	4000	......	45,554 20	45
......	......	58230	1450350	1712	398600	517150	33000	285930	1350	105250	102300	221,888 90	
42	475	642030	1718730	1940	95600	39180	3350	468660	253140	116490	......	273,273 60	
.....	......	713245	1343874	160	85100	40730	2190	123600	16910	20225	400	204,568 10	
...... 45	475	1413505	4512954	3812	579300	597060	38540	878190	271400	241965	102700	....	
......	......	113080	451296	17154	17379	35824	2312	43910	10856	4839	3081	699,730 60	

Tableau indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	District.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Seines. — Brasses.	Valeur.
	Division du lac Saint-Clair.			$			$			$		$
1	Rivière Saint-Clair	....	....	..	....	9	510	18	......	......	1000	900
2	Lac St-Clair, y compris la baie Mitchell	....	....	......	....	33	955	60	......	......	1400	1320
3	Rivière Thames	....	...	......	...	22	175	66	.....	......	450	710
4	Rivière Détroit	.. .	....	.. .	....	7	210	43	......	....	600	560
	Totaux	....	....	......	....	71	1850	187	... .	. ..	3450	3490
	Valeur $	...	....	... ..	...	....	.....	...	......	......	....	....
	Division du lac Erié.											
1	Comté d'Essex	2	100	9500	10	54	4800	72	1000	250	. . .	......
2	Ile Pelée	....	....	......	....	12	1400	21	1800	300	.....	......
3	Comté de Kent	2	218	14400	16	42	5320	58	......	......	... ..	......
4	Comté d'Elgin	6	94	16700	14	29	3055	52	1550	140	....	......
5	Port-Burwell	2	28	5000	8	4	400	8	......	.....	......	.....
6	Clear-Creek	1	6	100	2	3	700	3	....	....	..	...
7	Port-Rowan	....	....	....	....	10	260	28	1300	350	1200	425
8	St. Williams	....	....	.. ..	....	8	200	32	......	......	1600	745
9	Normandale	....	....	......	....	15	485	31	5500	550	400	140
10	Port-Dover	3	80	5200	14	8	640	24	7700	740	......	......
11	Selkirk	....	....	.... .	....	4	200	9	1000	100	...	....
12	Cayuga à la baie Moulton, y compris la Grande-Rivière	2	32	4500	7	18	1085	30	9000	2500	1200	225
13	Low-Banks	....	....	...	....	2	40	4	1000	400	......	....
14	Port-Colborne	....	....	......	...	6	300	6	4000	400	.....	......
15	Ridgeway	1	8	1500	3	8	550	18	10000	1500	....	.. .
16	Fort-Erié	....	....	. .	...	16	750	26	12000	2000	.....	...
	Totaux	19	566	56900	74	239	20185	422	55850	9230	4400	1535
	Valeur $	....	....	.....	...	....	......	....	.....	......	.....	......

engins de pêche, etc., en ce qui concerne la province d'**Ontario**—*Suite.*

de pêche.				Espèces de poisson.										
Rets à enclos.		Verveux.											Valeur.	
Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, liv.	Hareng, frais, liv.	Esturgeon, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Perche, liv.		Numéro.
	$		$										$ c.	
....	.....	....	....	....	19400	17120	...	340	60870	.....	5450	...	4,782 10	1
4	700	19	330	1175	1300	42110	2235	3510	24770	9250	95500	3150	6,617 30	2
....	.....	....	....	......	....	650	550	33000	35600	14050	173500	......	7,864 00	3
....	....	....	....	19500	....	....	100	100	100	225	1500	......	1,616 00	4
4	700	19	330	20675	20700	59880	2885	36950	121340	23525	275950	3150	....	
...	....	....	....	1654	621	3593	173	2217	6067	941	5519	94	20,879 40	
39	21000	....	....	30000	675000	75100	....	15600	60900	......	601300	160000	47,963 00	1
18	5700	....	....	9300	62930	38400	4900	.....	15320	......	25800	.....	6,511 90	2
54	21600	...	....	18640	2689300	53610	.....	4000	660350	.....	145500	......	121,554 30	3
55	19950	....	....	56300	1196300	73500	.....	10600	573400	....	50000	75300	77,368 00	4
8	2400	....	..	11960	47550	12530	......	200	57100	....	7460	5730	6,323 20	5
5	1500	....	....	10550	52700	68000	......	....	19000	.....	3300	1500	3,894 00	6
....	..	....	....	......	3800	....	....	500	28600	13300	12750	18950	2,929 50	7
....	.....	....	...	.....	....	....	....	4070	25650	8170	45000	24060	3,475 30	8
....	.....	...	....	......	118430	....	......	2460	14280	2080	8050	58000	6,398 70	9
18	3500	....	....	8600	192080	18810	.....	2525	72250	......	35220	29880	12,943 80	10
4	800	....	....	2260	24330	5820	......	125	3680	...	7900	7100	1,822 40	11
....	.....	....	....	400	32230	....	540	2750	13700	3100	13100	8000	2,507 30	12
....	.....	....	....	....	5000	....	......	100	3000	.....	2000	......	346 00	13
....	......	....	....	......	6000	....	.....	1000	1000	...	5000	......	390 00	14
3	1800	....	....	......	30060	10000	......	1500	25000	2000	11300	8200	3,393 80	15
....	......	....	....	......	4000	25000	......	......	69700	2000	4000	......	5,265 00	16
204	78280	...	....	148010	5139710	319570	5440	45430	1642930	30650	977680	396720	....	
....	.....	....	....	11841	154191	19174	326	2726	82146	1226	19554	11902	303,086 20	

*Estimé.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	District.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Seines. — Brasses.	Valeur.	Rets à enclos. — Nombre.	Valeur.
	Lac Ontario, y compris la rivière Niagara et autres tributaires.			$			$			$		$		$
1	Niagara	....	....	....	....	10	950	20	10000	1500	....	....	....	....
2	Queenstown	....	....	....	....	4	120	6	....	....	....	....	3	1000
3	Welland	....	....	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	....
4	Port-Dalhousie	1	8	1800	3	4	500	10	10000	1500	....	....	....	....
5	Beamsville	....	....	....	....	6	350	14	6000	600	....	....	....	....
6	Burlington-Beach	....	....	....	....	15	1185	15	25000	2970	....	....	....	....
7	Pêcher à la ligne dans les districts ci-dessus	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
8	Comtés de Halton et Peel	....	....	....	....	14	2150	40	46800	4800	....	....	....	....
9	Comté d'York	....	....	....	....	7	700	9	7900	1500	....	....	....	....
10	Comté d'Ontario	....	....	....	....	4	125	8	1000	100	....	....	....	....
11	Comtés de Durham et Northumberland	....	....	....	....	20	1200	30	22000	1100	....	....	....	....
12	Lac du Riz	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
13	Rivière Trent	....	....	....	....	30	460	60	....	....	....	....	....	....
14	Comté de Prince-Edward	3	125	9000	11	60	2000	200	14850	3000	300	150	....	....
15	Baie de Quinté	....	....	....	....	53	1400	120	14700	1300	1200	945	....	....
16	Au large du comté de Lennox, y compris la rivière Napanee	....	....	....	....	39	865	51	5600	700	150	100	....	....
17	Ile Amherst et ses environs	....	....	....	....	16	240	32	4125	375	....	....	....	....
18	Ile Wolfe et ses environs	....	....	....	....	24	580	24	5250	720	....	....	....	....
	Totaux	4	133	10800	14	306	2825	644	173225	20165	1650	1195	3	1000
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

engins de pêche, etc., en ce qui concerne la province **d'Ontario**—*Suite.*

Verveux.		Espèces de poisson.											Valeur totale.	Numéro.
Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Hareng, liv.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Perche, liv.		
	$												$ c.	
....	......	.....	6000	35000	......	2800	..	5000	30000	......	*10000	3000	5,420 00	1
....	.....	.....	......	40000	....	....	.....	2000	5000	....	20000	5000	2,120 00	2
....	......	.....	......	....	.....	....	...	2000	2000	.....	2000	3000	350 00	3
....	......	2000	6000	160000	...	.....	.....	......	.....	.....	4000	12000	6,000 00	4
...	.....	2000	12000	165000	..	.....	.....	.....	.....	.....	2000	12000	6,710 00	5
....	...	500	5000	230000	4000	....	......	2000	......	5000	11000	10000	8,520 00	6
....	......	......	.....	......	.....	.....	.....	25000	129000	43000	....	78000	120,010 00	7
....	......	1300	2000	520000	400	.....	.....	1000	......	1000	41000	600	16,866 00	8
....	......	.....	2500	34800	.....	...	......	......	.....	1000	7500	......	1,484 00	9
....	......	......	.....	3650	.....	....	...	......	......	50	100	...	113 50	10
18	270	5400	......	20000	900	.....	......	1000	.....	40000	20000	.....	3,146 00	11
....	....	.....	....	....	......	....	65000	80000	......	....	5000	....	*8,800 00	12
74	1550	.....	3000	......	10000	1000	50000	50000	35000	40000	135000	8000	13,250 00	13
10	200	60000	70000	30000	2000	5000	2000	4000	4000	8000	102500	8000	16,290 00	14
89	2020	15100	......	114000	5800	......	100	3200	11780	130000	215900	31800	16,235 00	15
51	1000	20050	......	54000	7330	1240	....	1450	22250	136700	104400	49500	13,978 70	16
....	......	9700	2800	....	....	......	.....	2500	2300	3800	......	1800	1,527 00	17
25	600	10600	......	800	7070	4050	......	.....	4420	36600	34500	26340	4,704 40	18
267	5640	126650	109300	1407250	37500	39290	117100	179150	245750	445150	714900	249040	....	
....	......	10132	10930	42218	2250	2357	7026	10749	12288	17806	14298	7471	137,524 60	

*Estimée.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	Districts.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Verveux. — Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, liv.
	Frontenac, Leeds et Lanark.			$			$			$		$	
1	Ile Howe	....	....	....	....	6	90	7	1658	225	5	100	......
2	Kingston et Pittsburg	....	....	....	....	19	350	19	2000	150	29	662	....
3	Comté de Frontenac	....	....	....	....	47	470	100	4000	770	11	88	1000
4	*Gananoque à Rockport	....	....	....	....	50	2250	150	....	...	3	25	......
5	Charleston, Beverly et autres lacs dans Leeds et Lanark	....	....	...	...	13	230	22	140	45	39	840	1000
	Totaux	....	....	....	....	135	3390	298	7798	1190	87	1715	2000
	Valeur $	....	....	....	....	....	...	....	.....	....	....	.....	160
1	†Fleuve Saint-Laurent, de Brockville à Lancaster	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	......	...
2	†Comtés de Prescott et Carleton	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	......	200
3	†Comté de Renfrew	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	......	....
4	†Lac Nipissingue	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	......	......
5	†Parry-Sound et Muskoka	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	2500
6	†Peterborough et les environs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	......	...
7	†Lac Scugog et les environs	....	....	....	....	....	....	....	.. .	....	....	.....	......
8	†Lac Simcoe et les environs	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	.....	31000
9	†Comté de Wellington et les environs	....	....	....	....	....	....	....	... .	....	....	.....	......

* Pêche à la ligne. † Avec lignes dormantes, hameçons, ou à la cuiller.

engins de pêche, etc., en ce qui concerne la province d'**Ontario**—*Suite.*

Espèces de poisson.											
Truite, liv.	Hareng, frais, liv.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Perche, liv.	Valeur totale. $ c.	Numéro.
....	......	1200	....	100	600	....	9400	7300	....	636 00	1
....	.....	30000	....	....	....	....	97560	109150	450	7,898 90	2
19300	16000	1100	....	....	4800	1700	3800	27000	1200	3,657 00	3
....	.....	29000	15000	1600	40500	1000	195000	78000	18000	15,116 00	4
8000	1500	1800	....	....	12500	2500	16200	145200	1800	5,514 00	5
27300	17500	63100	15000	1700	58400	5200	321960	366650	21450	32,821 90	
2730	525	3786	900	102	3504	260	12878	7333	644	....	
....	.....	2700	16800	1200	12400	1000	12500	4500	....	2,626 00	1
....	.....	7050	400	5450	7200	6200	10300	67700	7250	3,515 50	2
150	.....	1650	3000	....	1500	2050	5500	4600	550	815 00	3
....	.....	....	....	4000	2000	....	5300	5700	....	686 00	4
14750	2000	....	....	4000	11750	13900	7900	25200	1900	4,252 00	5
16700	.....	10300	....	88200	126300	....	....	46200	6000	16,262 00	6
....	.....	8300	....	105100	66400	....	....	82500	1000	12,468 00	7
76000	25000	....	....	17800	78000	140000	35000	33000	....	25,638 00	8
12500	.....	400	....	....	1200	100	400	10500	....	1,577 00	9

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des remorqueurs, bateaux et engins de pêche, du nombre d'hommes employés à la pêche, des espèces et des quantités de poisson pris, etc., en ce qui concerne la province d'**Ontario**, pour l'année 1895.

Numéro.	Districts.	Remorqueurs et bateaux employés. Remorqueurs.				Bateaux.			Matériel de pêche. Rets à mailler.		Seines.		Rets à enclos.		Verveux.		Espèces de poisson.		Numéro.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	
				$			$			$		$		$		$			
1	Lac des Bois	6	110	16200	19	66	4430	119	15430	1320	....	....	76	12690	10	400	....	466500	1
2	Lac Supérieur	11	239	20700	55	87	14000	174	199900	32150	....	....	49	9575	....	....	275	875395	2
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	43	727	133200	255	442	49685	998	1584770	187040	....	....	85	23090	42	475	....	1413505	3
4	Lac Saint-Clair	....	....	....	....	71	1850	187	....	....	3450	3490	4	700	19	330	....	20675	4
5	Lac Erié	19	566	56900	74	239	20185	422	58850	9230	4400	1535	204	78250	....	....	....	148010	5
6	Lac Ontario	4	133	10800	14	306	2825	644	173225	20165	1650	1195	3	1000	267	5640	....	126650	6
7	Frontenac, Leeds et Lanark	....	....	....	....	135	3390	298	7798	1190	....	....	....	....	87	1715	....	2000	7
8	Fleuve St-Laurent, Brockville à Lancaster	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	8
9	Comtés de Prescott et Carleton	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	200	9
10	Comté de Renfrew	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	10
11	Lac Nipissingue	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	11
12	Parry-Sound et Muskoka	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2500	12
13	Peterborough et environs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	13
14	Lac Scugog et environs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	14
15	Lac Simcoe et environs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	31000	15
16	Comté de Wellington et environs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	16
	Totaux	83	1775	237800	417	1346	96365	2842	2036973	251095	9500	6220	421	125305	425	8560	275	3086435	

Récapitulation du nombre et de la valeur des remorqueurs, bateaux et engins de pêche, etc.—Province d'Ontario—*Fin*.

Numéro.	Districts.	Espèces de poisson.												Valeur.	Numéro.
		Truite, liv.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Hareng, frais, liv.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Perche, liv.	$ c.	
1	Lac des Bois	4800	...	....	....	....	715950	940	....	209600	54665	80000	....	116,440 00	1
2	Lac Supérieur	1183830	1040	....	23700	....	33640	....	....	33150	5000	....	....	206,151 50	2
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	4512954	.....	3812	579300	....	597066	....	38540	878190	271400	241965	102700	699,730 60	3
4	Lac Saint-Clair	....	..	....	20700	....	59880	2885	36950	121340	23525	275950	3150	20,879 40	4
5	Lac Erié	....	..	....	5139710	....	319570	5440	45430	1642930	30650	977680	396720	303,086 20	5
6	Lac Ontario	109300	..	.....	1407250	37500	39290	117100	179150	245750	445150	714900	249040	137,524 60	6
7	Frontenac, Leeds et Lanark	27300	.....	.....	17500	63100	15000	1700	58400	5200	321960	366650	21450	32,821 90	7
8	Fleuve St-Laurent, Brockville à Lancaster	....	.....	.....	....	2700	16800	1200	12400	1000	12500	4500	....	2,626 00	8
9	Comtés de Prescott et Carleton	....	.....	.....	....	7050	400	5450	7200	6200	10300	67700	7250	3,515 50	9
10	Comté de Renfrew	150	..	....	....	1650	3000	....	1500	2050	5500	4600	550	815 00	10
11	Lac Nipissingue	....	.....	....	....	....	....	4000	2000	....	5300	5700	....	686 00	11
12	Parry-Sound et Muskoka	14750	.....	.....	2000	....	....	4000	11750	13900	7900	25200	1900	4,252 00	12
13	Peterborough et les environs	16700	.....	.....	....	10300	....	88200	126300	....	....	46200	6000	16,262 00	13
14	Lac Scugog et les environs	....	.....	.....	....	8300	....	105100	66400	....	....	82500	1000	12,468 00	14
15	Lac Simcoe et les environs	76000	.....	.....	25000	....	....	17800	78000	140000	35000	33000	....	25,638 00	15
16	Comté de Wellington et les environs	12500	..	.....	....	400	....	....	1200	100	400	10500	....	1,577 00	16
	Totaux	5958284	1040	3812	7215160	131000	800590	353815	665220	3299410	1229250	2937045	789760	1,584,473 70	

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries de la province d'Ontario, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Poisson blanc	brls.	275	10 00	2,750 00
do	liv.	3,086,435	0 08	246,914 80
Truite	"	5,958,284	0 10	595,828 40
do	brls.	1,040	10 00	10,400 00
Hareng	"	3,812	4 50	17,154 00
do frais	liv.	7,215,160	0 03	216,454 80
Anguille	"	131,000	0 06	7,860 00
Esturgeon	liv.	800,590	0 06	108,035 40
do caviar	"	62,624	0 30	18,787 20
do vessies	"	3,216	0 80	2,572 80
Maskinongé	"	353,815	0 06	21,228 90
Achigan	"	665,220	0 06	39,913 20
Doré	"	3,299,410	0 05	164,970 50
Brochet	"	1,229,250	0 04	49,170 00
Poisson commun	"	2,937,045	0 02	58,740 90
Perche	"	789,760	0 03	23,692 80
Total pour 1895				1,584,473 70
do 1894				1,659,968 66
Diminution				75,494 96

ÉTAT indiquant le nombre de remorqueurs, de bateaux, etc., employés à la pêche, dans la province d'**Ontario**, pendant l'année 1895.

Matériel.	Valeur.
	$ c.
83 remorqueurs et navires (1,775 tonneaux, 417 hommes)	237,800 00
1,346 bateaux (2,842 hommes)	96,365 00
2,036,973 brasses de rets à mailler	251,095 00
9,500 brasses de seines	6,220 00
421 rets à enclos	125,305 00
425 verveux	8,560 00
	725,345 00
220 réfrigérants et glacières	67,960 00
101 jetées et quais	38,200 00
Valeur totale	831,505 00

ANNEXE N° 8.

MANITOBA.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. L. TUPPER CONCERNANT LES PÊCHERIES DU MANITOBA POUR L'ANNÉE 1895.

SELKIRK, MAN., 2 janvier 1896.

A l'honorable,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport, avec des analyses des rapports des différents officiers de pêche du Manitoba, ainsi que des états de la capture pour la saison de 1895.

[*Extrait du rapport de l'inspecteur Tupper.*]

" La dernière saison n'a pas été avantageuse aux pêcheurs pour plusieurs raisons. La dépression des affaires dans les Etats de l'ouest, qui constituent notre marché principal, a nui à la vente de notre poisson, et naturellement les prix ont baissé. De plus, la glace s'étant formée par morceaux cassés, il a été presque impossible de tendre les rets sous la glace, ce qui a beaucoup gêné les pêcheurs dans leurs opérations, et leur a causé du tort. Je suis heureux de pouvoir dire que bien que la pêche faite dans un but de commerce a principalement été faite à Horse Island, à l'extrémité nord du lac Winnipeg, à une distance de 300 milles, il s'est cependant passé une autre année sans aucune perte de bateaux ou de vies dans les opérations des pêches. Le nouveau feu d'alignement que votre département a fait placer à l'embouchure de la rivière Rouge a été d'un grand secours pour les steamers, et les propriétaires en ont exprimé leur satisfaction.

LA PÊCHE DANS UN BUT DE COMMERCE.

" Les compagnies commerciales de pêche dans l'extrémité nord du lac ont été très heureuses dans leurs captures cet été. Je leur ai fait une visite en juin, et j'ai inspecté leurs réfrigérateurs et leur manière d'opérer. J'ai constaté que la plus grande propreté régnait partout, qu'on avait le soin d'éloigner autant que possible tous les déchets des eaux du lac, de fait, qu'il n'y avait que le lavage du pont des remorqueurs qui se faisait par-dessus bord après les captures. Quant aux compagnies dont les agrès se trouvent dans le havre de l'île Selkirk, je ne crois pas que ça fasse grand'chose, en tant que tous les déchets sont absorbés par les millions de jeunes poissons des frayères du printemps, et il n'en va pas sur les fonds de pêche du poisson blanc dans le lac.

UN NOUVEAU MODE D'EXPÉDIER LE POISSON BLANC.

La *Manitoba Fish Company*, par l'entremise de M. Overton, a apporté de Selkirk de splendides échantillons de truite des lacs, de poisson blanc, etc., non gelés, qui ont été expédiés à l'Exposition Colombienne de Chicago simplement paqués dans la glace, et qui seraient arrivés à Chicago en parfait état, d'après le commandant Wakeham et autres. Une demande de semblable poisson non gelé est venue des Etats-Unis durant la dernière saison ; c'était naturellement du poisson qui devait être livré à la consommation immédiate, ce qui ne peut que très faiblement affecter la vente du poisson gelé, vu que le commerce ne s'en fait pas au même temps de l'année. Ce poisson frais était paqué dans de la glace à l'île Selkirk, apporté dans le compartiment froid du steamer, déchargé à Selkirk-Est (une distance de quatre milles) ; de là expédié dans des convois réfrigérateurs, et chaque fois est arrivé en parfait état de conservation.

" On est à faire des préparatifs pour expédier le poisson de cette manière sur une grande échelle, et comme ce sytème occasionne plus de dépenses et donne plus d'ouvrage ici, il en résulte plus de bien-être pour les pêcheurs sur le lac. Le retour de la prospérité de l'autre côté de la frontière, ce qui assure un marché à nos pêcheurs, les encourage beaucoup, et je crois que soixante et quinze mille piastres seront dépensées cet hiver en réfrigérateurs améliorés, en steamers, et autres modes de manipuler le poisson.

ESTURGEON.

" On a dépensé beaucoup de temps et d'argent à chercher des fonds de pêche pour l'esturgeon, et pour trouver quel était le meilleur mode d'en faire la capture. On a essayé l'usage de quelques rets en coton dont on se sert dans la baie Delaware et autres points sur la côte de l'Atlantique, mais on a trouvé qu'on ne pouvait pas s'en servir ici. Il paraît qu'il faut se servir de rets à mailler et à enclos en laine.

" Les règlements de pêche au Manitoba ont besoin d'être revisés, par suite des nombreux changements partiels qu'on leur a fait subir, et la manière de faire la pêche sur les lacs qui a été changée. La licence que l'on est convenu d'appeler " domestique " accordée à des résidants, est réellement employée pour la pêche qui sert au commerce, et il y a actuellement pas moins de sept petits congélateurs sur le lac, appartenant à des pêcheurs qui vivent sur le lac, et on s'en sert pour emmagasiner le poisson destiné à l'exportation. Il va falloir passer de nouveaux règlements pour ces cas-là.

"Les saisons réservées ont été bien observées, à l'exception d'un très petit nombre bre de cas à la rivière Rouge, le printemps dernier, et de quelques sauvages qui ont pris du poisson blanc pour leur usage personnel durant la saison réservée.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le sous-inspecteur M. Sutherland, de Winnipeg, fait rapport que par suite des eaux basses à l'ouverture de la rivière Rouge, il n'y a pas eu beaucoup de captures au commencement de la saison, cependant; depuis le milieu de juin jusqu'à la fin de juillet, la rivière a monté considérablement, et la capture durant toute la saison peut se comparer favorablement avec celle de l'année précédente. Les lois et les règlements de pêche sont bien observés dans tout le district, et les pêcheurs ainsi que la population en général paraissent satisfaits de ces règlements, et l'opinion générale est qu'il serait difficile de les améliorer.

Le garde-pêche Daniel Devlin, de Saint-Laurent, dit que pendant son tour d'inspection des différents endroits de pêche dans la direction nord de la Pointe du Chêne, la Pointe Marécageuse, la Pointe du Creek du Cygne, la Pointe au Lapin et la Longue-Pointe, aucunes infractions aux lois de pêche ne sont venues à sa connaissance. Plus tard il s'est rendu au lac du Sud, au creek Francis, l'île du Rocher, la baie Clandeboye, le Portage du Rat et Toboggan, et a aussi constaté que les règlements étaient bien observés. Il a visité le congélateur de Blackwood Bros., et a trouvé qu'il était en bon état d'exploitation. En novembre il a fait un voyage spécial aux différents fonds de pêche, mais n'a vu aucune infraction. Ses rapports font voir qu'on a expédié sur le marché les différentes sortes de poissons suivants,—40,760 livres de poisson blanc à 4½ centins, 210,070 livres de doré à 3½ centins, et 185,408 livres de brochet à 1¾ centin, évaluées $12,431.28, en outre du poisson mêlé pour la consommation locale, évalué à $501.75 ; ce qui fait que la capture totale pour 1895 représente une valeur de $12,933. Un certain nombre de pêcheurs ont demandé la permission de capturer un peu de poisson blanc pour la consommation domestique pendant la saison réservée, mais ce privilège une fois accordé porterait à la fraude, et à tout événement, il serait difficile de distinguer des autres ceux qui se conformeraient à la loi. La glace ayant commencé à se former sur les bords du lac le 9 novembre, il a considéré qu'il était inutile de continuer son inspection, vu que la saison de pêche était effectivement terminée.

Le garde-pêche H. Martineau, du Détroit, lac Manitoba, fait rapport qu'il a visité les différents fonds de pêche sous sa surveillance, comprenant une partie des eaux publiques des lacs Manitoba, Flux et Reflux et du Chien, depuis la rivière aux Grues

jusqu'à la Longue-Pointe et la rivière à la Vase-Blanche, sur le côté ouest du lac Manitoba, un parcours de 137 milles, comprenant la réserve de la rivière aux Grues, l'île Ronde, la baie aux Grues, le Plateau, les districts du lac Manitoba (coté ouest), la réserve du lac Flux et Reflux, le village de Manitoba, Manitoba-House, l'établissement des Islandais, la réserve de la baie Sableuse et la Longue-Pointe sur le côté est du lac Manitoba; et depuis la Pointe aux Ormes, la baie du Chien, le Détroit du côté est, le lac du Chien, l'île au Bouleau et la baie Lillie, du côté est du lac Manitoba, soit un parcours de cent soixante et dix milles, avec tous les creeks et les cours d'eau qui s'y rattachent. Il a trouvé que la saison réservée était généralement bien observée.

Les opérations de pêche se font toujours en hiver, vu que pendant le reste de l'année les habitants ne font la pêche que pour vivre ou à peu près. L'année dernière, n'ayant pas pu notifier à temps tous les pêcheurs des changements survenus dans les règlements de pêche, ils commencèrent trop tard, et comme conséquence le mois de décembre s'est passé sans qu'il y eut de pêche, ce qui fait que le rapport a été maigre. La saison du frai pour le poisson blanc a été plus à bonne heure d'une semaine cette année que l'année dernière, ayant commencé de bonne heure en septembre, et s'étant prolongée jusqu'à la première semaine d'octobre. Tous les pêcheurs et les colons s'accordent à dire que la saison réservée pour le poisson blanc devrait s'étendre du 10 septembre au 15 novembre, ce qui couvre tout le temps du frai. Les rets à mailler ordinaires ne sont employés que par les pêcheurs, et on en a employé 11,470 brasses, évaluées à $1,483. Ils ont fait usage de 83 bateaux et esquifs, d'une valeur de $5 à $10 ; leur tonnage variait de une à cinq tonnes, et environ 162 hommes se sont occupés de faire la pêche durant l'année. Huit barils de poisson blanc à $7 le baril, et 112,000 livres de poisson à environ 3 cents, et 5,100 livres de poisson fumé à 6 cents, ont été mis sur le marché, ayant réalisé en tout $3,167. 57,000 livres de brochet à ½ cent, évaluées à $285 ; 14,600 livres de doré à une cent, d'une valeur de $146 ; et 10,200 livres de tullibi à 1 cent, évaluées à $102,—soit une valeur totale de $3,700.

Le garde-pêche Wm McEwen, de Dunara, transmet son rapport annuel pour le district comprenant la Petite-Saskatchewan, l'île au Chevreuil, l'île Marécageuse, la rivière Berens et Tête-de-Chien. Les lois et les règlements de pêche sont bien observés, à l'exception des sauvages qui font la pêche à l'esturgeon dans la rivière au Pigeon pendant la saison réservée, et qui le tiennent dans des étangs jusqu'à ce que la saison de pêche commence, et qui le vendent alors aux commerçants. Il recommande aussi un changement dans les fonds de pêche pour cueillir le frai destiné à la reproduction.

Il considère que l'industrie de la pêche augmente rapidement, vu qu'il a déjà reçu des demandes de licences de la part d'hommes nouveaux pour l'année prochaine, et ce, parce que durant son expédition il leur a démontré l'avantage pour eux d'avoir des licences.

Le garde-pêche J. H. Adam, de la rivière à la Poule-d'Eau, fait rapport sur les pêcheries du district comprenant le lac Dauphin, la partie sud du lac Winnipegosis, et de la rivière et du lac de la Poule-d'Eau.

La capture totale de l'année, comprenant celle de la consommation locale, s'est élevée à 439,500 livres, d'une valeur de $6,010. La quantité vendue au Canada a été de 16,100, ou 71,500 livres.

L'augmentation dans la capture cette année est principalement due aux règlements de pêche, qui ont été amendés durant l'année 1894, accordant 500 verges aux pêcheurs, et la pêche d'hiver a commencé deux semaines plus à bonne heure. D'après les informations qu'il a recueillies soigneusement, il croit que les saisons ont été assez bien observées. A l'avenir, afin de faire mieux respecter la loi, et avec le moins de dépense possible, il recommande que chaque rets en usage pour lequel une licence aura été accordée, soit numéroté et étiqueté pour qu'on puisse les distinguer facilement de ceux qui ne sont pas conformes à la loi.

L'ffiocier de pêche Charles Wood, pour le district de Fairford, fait rapport que la capture du poisson blanc a été moins considérable que les années précédentes. Il n'a pas été expédié autant de poisson que par le passé par suite de la dépression du marché. Les pêcheurs sont allés faire la chasse plutôt que la pêche. Cet automne le poisson paraît avoir été abondant, il est arrivé à bonne heure à ses frayères, et il n'a pas

été dérangé comme les années précédentes par les grandes compagnies de pêche. Comme il est actuellement strictement défendu de faire la pêche à l'embouchure de la Petite-Saskatchewan et dans la baie de l'Esturgeon, le poisson a eu de meilleures chances de remonter cette rivière pour aller frayer au lac Saint-Martin et à Fairford. Il regrette qu'il soit encore permis aux sauvages de faire la pêche durant la saison réservée n'importe où ils veulent. Aussitôt que le poisson arrive à ses frayères, les sauvages commencent à le capturer, ce qui en diminue la reproduction. Dans son opinion, le gouvernement devrait leur accorder *des réserves de pêche*, et les obliger à s'y limiter, ce qui serait à l'avantage des gens de ce district et d'autres endroits. En tout cas, ils ont bien agi cette année, ils commencent maintenant à comprendre que ce sont eux qui sont à blâmer pour la diminution de notre poisson, et cet automne ils ont respecté la loi et se sont soumis aux règlements de pêche. Il espère qu'à l'avenir nos pêcheries vont s'améliorer, c'est-à-dire si l'on prohibe la pêche dans la baie de l'Esturgeon.

Le garde-pêche M. Léo Schanus, de Fort-Alexander, envoie son rapport annuel du rendement des pêcheries du district n° 3, lac Winnipeg, côté est, de Tête-Ouverte à Tête-de-Chien. Il a visité son district deux fois, en janvier et en octobre. Tous les pêcheurs ont pris une licence, à l'exception des sauvages sous traité, qui s'y sont refusés. La saison réservée est généralement bien observée. Une des meilleures frayères pour le poisson blanc est à la rivière du Riz. Il n'y a pas deux pêcheurs qui s'accordent sur la saison du frai de l'esturgeon, vu qu'ils trouvent des œufs arrivés à maturité pendant chaque mois de l'année, et ils en concluent qu'il fraie durant toute l'année. Ce poisson est très abondant depuis quelques années dans ce district; d'un autre côté, le poisson blanc diminue. L'esturgeon fréquente généralement les frayères du poisson blanc. Quelques pêcheurs sont d'opinion que l'esturgeon ne devrait pas être protégé par une saison réservée, parce qu'on n'en fait pas beaucoup la pêche durant l'hiver.

La diminution dans la capture du poisson blanc et du tullibi est attribuée à la rareté du poisson. Il y a eu environ 696,220 livres de différentes espèces de poissons de capturées; et sur cette quantité 342,100 livres ont été vendues aux commerçants canadiens de Selkirk, et le reste a servi à la consommation locale. Il ne se fait pas de pêche illicite, et les pêcheurs de ce district, tous citoyens canadiens, possèdent leurs propres agrès de pêche et vendent leurs captures à des maisons canadiennes. Robinson et Cie ont deux moulins dans ce district, un à la rivière Bad-Throat, et l'autre à la rivière du Riz; aux deux endroits la loi a été bien observée en ce qui concerne les déchets provenant de ces moulins.

Le garde-pêche G. W. Thompson, du district de Gemli, dit qu'il est difficile de fixer l'époque du frai pour l'esturgeon, les opinions varient beaucoup sur ce point, cependant, il paraît être certain que lorsque la saison réservée commence, d'après la loi actuelle, la plus grande partie de ce poisson a frayé. Le meilleur temps pour capturer l'esturgeon est immédiatement après que les glaces sont parties. D'après ce qu'il a pu apprendre, il croit que la saison réservée devrait être entre le premier mai et le premier juin, de façon à ce que si quelques pêcheurs demandaient la permission de capturer de l'esturgeon après le premier juin, cette permission leur soit accordée comme essai. La saison réservée pour le doré devrait aussi être changée, et devrait commencer au 20 mai pour finir au 20 juin, parce qu'il a été très bien établi que c'est la véritable saison du frai pour cette espèce. Il a été moins capturé de poisson blanc cette année qu'auparavant dans ce district. Il est difficile de dire quelle est la cause réelle de cette rareté, mais on peut l'attribuer à la pêche excessive. Les sauvages et les métis en capturent beaucoup près de la côte est du lac, durant la saison réservée. Il y a plus de frayères de ce côté que du côté ouest. Il a été souvent établi que le poisson blanc frayait avant le 20 novembre, et ainsi on pourrait raccourcir la saison réservée de quelques jours. Afin de favoriser les pauvres colons, il recommande que l'honoraire de la licence soit déterminé proportionnellement à la quantité de brasses au lieu d'être un honoraire général pour tous les rets. Les présents règlements de pêche ont été bien observés. Il n'y a pas eu d'infraction à la loi, et il n'est pas venu à sa connaissance de rumeurs à ce sujet.

MANI

TABLEAU indiquant le nombre des pêcheurs, le tonnage et la valeur des remorqueurs, et les quantités de poisson prises, en ce qui concerne

Numéro.	District.	Navires et bateaux employés. Navires ou remorqueurs. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Valeur.	Seines. Brasses.	Valeur.
				$			$			$		$
1	Pêche commerciale, lac Winnipeg	10	1290	90840	85	23	6400	92	53000	7435	...	....
2	Partie inférieure de la rivière Rouge et du lac Winnipeg jusqu'à la Pte du Saule, à l'ouest, et Tête-Ouverte, à l'est	....	...	......	....	48	542	68	10400	886	....	....
3	Lac Winnipeg, à l'est, de Tête-Ouverte à Tête-de-Chien	....	......	....	....	155	1850	195	48750	7402	....	....
4	Lac Winnipeg, rive ouest, de la Pte du Saule à Tête-de-Chien	....	....	.....	....	143	1835	196	48700	4870	....	....
5	Haut de la rivière Rouge	...	......	......	....	19	190	28	600	130	231	200
6	Lac du Rocher, Manitoba sud	...	......	......	....	....	.....	......	250	76	....	....
7	Lac du Sud, Manitoba, de la Longue-Pointe à Totogan	....	......	......	....	24	240	107	53500	856	99	135
8	Petite rivière Saskatchewan et lac Saint-Martin	....	......	......	....	142	504	82	22500	798	.	....
9	Lac Winnipegosis et rivière de la Poule-d'Eau	....	....	.....	...	60	370	100	9000	884	....	....
10	Le Détroit et lac du Flux et Reflux jusqu'à la baie Sableuse	....	....	......	....	83	731	162	16470	1483	....	....
11	Lac Winnipeg, au nord de Tête-de-Chien	....	......	.....	....	165	1960	170	38500	3900	...	....
	Totaux	10	1290	90840	85	862	14622	1200	301670	28720	330	335
	Valeur $	...	....	....	....	....	..	...	....	....	....	....

TOBA.

navires et bateaux, le nombre et la valeur des engins de pêche, ainsi que les espèces
la province du **Manitoba**, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.												
Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, liv.	Poisson blanc, fumé, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Tullibi, liv.	Perche, liv.	Silure.—(barbote), liv.	Poisson mêlé, liv.	Pour la consommation domestique, liv.	Valeur.	Numéro.
											$ c.	
168	2689609	.....	16850	960	......	....	...	......	....	....	108,949 06	1
....	....	......	108600	183400	....	....	23450	36300	41400	....	7,937 50	2
....	51050	......	197010	61535	75800	38000	....	25324	247500	354120	19,244 44	3
....	137880	.....	260880	35500	....	230600	......	18100	206700	313280	24,044 40	4
....	3000	1000	32000	....	....	....	....	.....	13700	....	1,267 00	5
....	....	.....	....	80000	....	....	......	.....	....	....	1,600 00	6
....	40760	......	40070	185400	....	....	......	.....	....	20070	6,741 20	7
....	239520	.....	31680	....	....	....	......	.....	49000	244860	13,469 80	8
....	171000	.....	23500	59000	....	....	6000	......	170000	368000	14,165 00	9
8	112200	5100	34600	83600	....	10200	....	......	58400	107900	9,360 00	10
....	784000	....	186000	....	28440	....	......	....	72000	520000	43,997 60	11
176	4229019	6100	931190	689395	104240	278800	29450	79724	858700	1928230	....	
880	169161	305	27936	13788	4170	5576	294	797	8587	19282	250,766 00	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries du **Manitoba**, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Poisson blanc	brls.	176	5 00	880 00
do frais	liv.	4,229,019	0 04	169,160 76
do fumé	"	6,100	0 05	305 00
Doré	"	931,190	0 03	27,935 70
Brochet	"	689,395	0 02	13,787 90
Esturgeon	"	104,240	0 04	4,169 60
Tullibi	"	278,800	0 02	5,576 00
Perche	"	29,450	0 01	294 50
Silure (barbote)	"	79,724	0 01	797 24
Poisson mêlé	"	858,700	0 01	8,587 00
Consommation domestique	"	1,928,230	0 01	19,282 30
Total		9,170,048		250,776 00

ETAT du matériel de pêche au **Manitoba**, pour l'année 1895.

Matériel.	Valeur.
	$ c.
6 remorqueurs, 163 tonnes, 60 hommes	21,690 00
4 navires, 1,127 tonnes, 25 hommes	69,150 00
862 bateaux, 1,200 hommes	14,622 00
301,670 brasses de rets à mailler	28,720 00
330 do de seines	335 00
67 congélateurs et glacières	55,434 00
18 jetées et quais	5,200 00
Total	195,151 00

ANNEXE N° 9.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR L'ANNÉE 1895, PAR L'INSPECTEUR, F. C. GILCHRIST.

NOTE.—Le rapport suivant est plutôt de la nature d'un rapport préliminaire, vu que l'inspecteur Gilchrist est décédé avant d'avoir complété son rapport annuel régulier. De là le défaut de renseignements sur ce grand et important district. L'absence des rapports des gardes-pêche a aussi contribué à abréger cet annexe.

FORT-QU'APPELLE, T.N.-O., 2 janvier 1896.

A l'honorable,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—Le rendement des pêcheries dans les Territoires a été quelque peu inférieur aux années précédentes. La principale raison de cette diminution a été l'extension de la région sur laquelle les règlements ont dû être mis en vigueur. Il y a d'autres causes à cette diminution, mais elles sont plutôt d'une nature locale. Si la diminution dans la capture a suivi la mise en vigueur des règlements, ceci signifie que pour la plus grande partie de cette diminution, le poisson a été protégé d'autant, et pour la première fois depuis nombre d'années peut-être il lui a été permis de se propager sans molestation.

DISTRICT DE PRINCE-ALBERT.

La capture dans cette division a été quelque peu plus considérable que l'année dernière, ce qui est grandement dû au fait qu'un certain nombre de colons, principalement des métis, qui avaient eu une très pauvre récolte, ou pas de récolte du tout, par suite de la sécheresse, se mirent à pêcher dans les lacs au nord de Prince-Albert, pour le marché. Ces gens vendent leur poisson à un agent d'une maison de l'est, et se proposent d'exploiter cette industrie pendant la plus grande partie de l'hiver. Il a été intenté plusieurs poursuites pour infraction aux règlements, mais en somme la loi a été bien observée.

DISTRICT DE BATTLEFORD.

La capture dans cette division accuse une légère augmentation. La loi a été assez bien observée.

DISTRICT DU LAC LA BICHE.

La capture accuse une diminution dans cette division. La saison réservée a été si l'on prend toutes choses en considération, bien observée au lac La Biche, ainsi que dans les lacs du voisinage, dans le cours de l'automne dernier, et si la chose peut se continuer ainsi, les pêcheries ne pourront que s'améliorer. Ce lac se trouve cependant dans un état critique, parce que le poisson y a considérablement diminué, et comme il s'y trouve environ 300 métis qui y résident, qui vivent en grande partie de pêche, c'est une position sérieuse pour eux et pour le pays.

DISTRICT D'EDMONTON.

La capture ici accuse une dépression générale, par suite de la mise en vigueur plus régulière des règlements concernant les saisons réservées. La seule exception est au lac au Pigeon, où la capture a continuellement augmenté depuis les trois dernières années. Ce résultat est dû principalement à l'exploitation persistante de la pêche pendant l'hiver, tant par des pêcheurs blancs, porteurs de licences, que par des métis et des sauvages, les saisons réservées étant strictement observées.

DISTRICT DE CALGARY ET DE BELLEY.

Cette divison couvre cette partie des montagnes Rocheuses qui s'étend dans les Territoires entre la ligne principale du chemin de fer Canadien du Pacifique et la frontière américaine, ainsi que les cours d'eau qui en sortent, et ce, aussi loin que la truite descend ces cours d'eaux. Le poisson qu'on y rencontre se compose presque entièrement de truite des montagnes et de rivières, que l'on prend à la ligne, excepté dans les lacs Kootenay, la Passe du Nid-de-Corbeau, et Minnewankan (*du Diable*), ou l'on rencontre de la truite des lacs, ainsi que du poisson blanc (*chipeiformis*) dans le premier de ces lacs. La loi n'est pas aussi bien observée ici ici qu'elle devrait l'être ; mais la division est grande et le travail tellement dispendieux qu'il est difficile de prévoir comment les choses pourront s'améliorer jusqu'au temps où les finances du pays pourront permettre la dépense de plus fortes sommes d'argent à la protection des pêcheurs. Néanmoins, les gardiens tant de la police à cheval que les autres ont rendu de bons services.

DISTRICT DU LAC LONG.

La pêche qui s'est faite dans ce lac important a été plus considérable l'année dernière qu'auparavant, et les pêcheries sont en bon ordre.

DISTRICT DE QU'APPELLE.

Dans cette division, qui se trouve sous ma surveillance immédiate, la capture accuse une amélioration. Les gardiens chargés des lacs Plume-d'Aigle, Qu'Appelle et Croche—ont suivi leurs instructions, et il en est résulté qu'il s'est fait très peu de pêche illégale.

DISTRICT DE CUMBERLAND.

Dans le voisinage de Cumberland-House, la saison réservée a été bien observée cet automne, mais à une certaine distance de ce poste elle ne l'a pas été. Ce résultat est dû au fait qu'il y a eu de la maladie et un décès dans la famille du gardien de cet endroit, ce qui l'a empêché de sortir de chez lui pendant assez longtemps, et les gens du pays en ont profité pour aller faire la pêche à quelques milles de distance. Cependant les fonds de pêche qui avaient été exploités depuis des années ont eu un repos, et autant du moins a été gagné.

A qui connaît l'immensité de ce pays, il n'est pas facile d'expliquer les difficultés que vos officiers ont à rencontrer pour mettre la loi en vigueur. Prenez la division Cumberland, par exemple. Tous les arrangements pour la protection du poisson reproducteur doivent être faits des mois d'avance, et si quelque chose survient au dernier moment pour défaire ces plans, il n'y a plus moyen de les refaire, vu qu'il faut au moins deux mois pour agir au moyen du service de la malle. C'est la même chose avec la division du lac La Biche. La protection des pêcheries importantes de ces divisions éloignées est très dispendieuse.

ÉTAT du rendement des pêcheries des Territoires du Nord-Ouest pour l'année 1895.

Espèces de poissons.	Quantité.	Valeur.
	Liv.	$ c.
Poisson blanc	6,657,150	332,857 50
Truite	8,450	422 50
Doré	3,100,000	93,000 00
Brochet	1,445,000	28,900 00
Esturgeon	132,000	3,960 00
Tullibi	40,000	800 00
Poisson commun et mêlé	4,175,200	41,750 00
Totaux	15,557,800	501,690 00

ÉTAT des bateaux de pêche et des rets dans les Territoires du Nord-Ouest.

260 bateaux de pêche	$2,600
20,500 brasses de rets à mailler	4,500
Total	$7,100

RÉCAPITULATION.

Rendement et valeur des pêcheries du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Espèces de poissons.	Quantité.	Valeur.
	Liv.	$ c.
Poisson blanc	176	880 00
do frais	10,886,169	502,018 26
do fumé	6,100	305 00
Doré	4,031,190	120,935 70
Brochet	2,134,395	42,687 90
Esturgeon	236,240	8,129 60
Tullibi	318,800	6,376 00
Truite	8,450	422 50
Perche	29,450	294 50
Barbue	79,724	797 24
Poisson commun et mêlé	5,033,900	50,337 00
Consommation locale	1,928,230	19,282 30
Totaux	24,684,374	752,466 00

ANNEXE N° 10.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR JOHN McNAB SUR LES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR L'ANNÉE 1895.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 2 janvier 1896.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel sur les pêcheries de la Colombie-Britannique pour l'année 1895, avec des états tabulaires de leur rendement et de leur valeur.

La saison a été la plus prospère dans l'histoire des pêcheries de la Colombie-Britannique, et, à part le rendement des peaux de phoques, la valeur des produits des pêcheries proprement dites a été plus considérable qu'à aucune époque précédente.

Vingt millions sept cent quatre-vingt mille cent soixante et dix livres de saumon ont été mis en boîtes sur la rivière Fraser, et *huit millions soixante et six mille neuf cent trente-deux livres* dans les autres divisions de la province.

Les divers montants de la valeur du saumon mis en boîtes depuis cinq ans se chiffrent comme suit :—

1891	$1,517,060
1892	1,148,860
1893	2,916,990
1894	2,362,714
1895	2,884,710

La capture faite dans les rets des pêcheurs américains à Point Roberts représente à peu près 12 pour 100 de la capture sur la rivière Fraser.

Quarante-sept fabriques de conserves ont été exploitées durant la saison, 31 sur la rivière Fraser, 16 sur la côte nord, et une sur la côte ouest de l'île Vancouver.

On a très activement cherché dans le cours de l'été des endroits pour y établir des fabriques de conserves de saumon, et il est probable que l'année prochaine il sera ouvert plusieurs nouveaux établissements.

La grande augmentation du saumon qui s'est produite ces années dernières dans le rendement de la rivière Fraser doit être attribuée, dans mon opinion, à la piscifacture et au fait que les déprédations que faisaient les sauvages sur les frayères, ainsi que la destruction qu'ils faisaient du jeune saumon en descendant des lacs, ont été mieux contrecarrés qu'auparavant.

La capture du saumon dans la rivière Skeena n'a pas donné satisfaction. Les autres cours d'eau allant au nord ont donné une assez bonne moyenne.

Les essais d'expédier du saumon frais en Europe, par la voie d'Australie, dans des congélateurs ont eu assez de succès, et la compagnie qui a tenté l'entreprise a résolu d'agrandir ses établissements de congélateurs à New-Westminster, et de faire de plus fortes expéditions durant la saison de 1896.

Le grand total du saumon qui a été préparé par différentes méthodes, en même temps que les expéditions du saumon frais provenant de la province, forme l'immense ensemble de 31,818,593 livres.

L'exportation de l'éperlan frais durant la saison a été plus considérable que durant l'année précédente par plus de 500,000 livres.

Le capital investi en appareils et matériaux de pêche, comprenant la flotte pour la capture du phoque, etc., se répartit comme suit :

1895	$2,085,435
1894	1,942,978
Augmentation	$ 142,457

PROTECTION DES PÊCHERIES.

Le service a été en sommes satisfaisant durant la saison, et les gardiens actifs et fidèles ; mais comme il est devenu nécessaire de tenir un bateau en patrouille pendant toute l'année sur la rivière Fraser et les lacs, il faudra avoir un bateau plus convenable que la chaloupe ouverte *Claymore*, afin que le service, dont l'importance est inestimable, puisse se faire avec efficacité.

La capture du phoque par les vaisseaux canadiens a été inférieure à celle de 1894 de 23,115 peaux.

Les gardiens employés dans les rivières du Nord ont tous fait de bons rapports quant aux captures du saumon, à l'exception de la Skeena, où la capture a encore été peu importante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB,

Inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique.

A.—Liste des fabriques de conserves de saumon dans la Colombie-Britannique, pendant la saison de 1895.

Propriétaire ou agent.	Nom de la fabrique.	Première année en exploitation.	Nombre de bateaux.	Paquage en boîtes de 1 liv. 1892.	1893.	1894.	1895.
Rivière Fraser.							
Cie de pêche Bon-Accord	Sea-Island	1890	20	384,480	2,109,600	1,216,704	960,816
J. H. Todd et Fils	Beaver	1888	20	609,600	1,573,536	1,210,560	1,287,216
do	Richmond	1882	20				
Ewen et Cie	Ewen	1876	20	384,000	2,112,000	1,200,000	1,296,000
Cie de paquage de la Colombie-Britannique, Londres	Fabrique de la rivière Fraser	1876	20	36,400	640,900	360,000	337,200
Cie de paquage Victoria, T. E. Ladner, agent	Harlock	1882	20	200,064	722,640	484,368	
	Delta	1887	20	204,000	872,960	521,904	
	Wellington	1880	20	288,000	615,200	706,752	3,246,000
	Laidlaw	1878	20	192,800	610,122	286,704	
	Holly	1890	20	180,000	662,400	545,520	
Cie de paquage Anglo-British Columbia (limitée), H. Bell-Irving, agent	Wadham	1887	20				
	Colombie-Britannique	1887	20				
	Amérique Britannique	1887	20				
	Passe du Canot	1888	20	1,532,208	6,296,832	4,021,200	5,743,048
	Phœnix	1887	2				
	Pointe Gary	1889	13				
	Annandale	1891	20				
	Dumfries	1891	20				
Cie de paquage de Terra Nova	Terra Nova	1892	20	216,000	794,400	432,000	453,600
Cie de paquage de l'île Lulu	Ile Lulu	1893	20	.....	1,032,000	753,600	624,000
Cie de paquage de la côte du Pacifique	Côte du Pacifique	1893	20	.....	736,800	636,480	550,560
Cie de paquage Steveston	Steveston	1883	20	.....	1,056,000	837,216	768,000
Short et Squire	Impériale	1893	20	.....	816,000	598,320	600,000
Cie de paquage Canadian Pacific	Canadian-Pacific	1893	20	.....	1,296,000	988,180	936,000
Cie de paquage Brunswick	Brunswick	1893	20	.....	816,000	792,000	601,290
Cie de paquage Fisherman	Fisherman	1894	20	.....	.....	549,744	565,840
Cie de paquage du Golfe de Géorgie	Golfe de Géorgie	1894	20	.....	.....	884,640	816,480
Good Murphy, Densmore et Cie	Good Murphy	1894	20	.....	.....	425,280	460,800
Cie de paquage Victoria	Standard	1890	20	540,000	354,432	317,952	338,832
Cie de paquage Balmoral	Balmoral	1886	20	540,000	305,856	307,200	456,000
Cie de paquage Royal Canadian	Royal Canadian	1892	20	576,000	456,000	331,200	378,834
Cunningham et Cie	Skeena	1883	20	540,000	387,120	336,000	360,000
Cie de paquage Anglo-British Columbia	Amérique Britannique	1883	20	540,000	364,800	360,000	546,480
do do	Pacifique Nord	1889	20	540,000	355,200	456,000	441,600
Cie de paquage de la Col.-Britannique (limitée), Londres.	Windsor	1878	20	540,000	321,600	445,488	.....
Turner, Beeton et Cie	Inverness	1878	20	540,000	288,000	374,400	391,824

Cunningham et Rood	Fabrique de Lower Inlet	1890	.....	540,000	420,144	360,00	415,680
F. Boutilier et Cie	Boutilier	.....	.....	.....	.....	.....	389,000
Costello et McMoran	Star	.....	.....	.....	.....	.....	769,921
Cie de paquage Alliance	Alliance	.....	.....	.....	.....	.....	182,400
Cie de paquage Atlas	Atlas	.....	.....	.....	.....	.....	192,000
Munn et Holland	Carlisle	.....	.....	.....	.....	.....	336,000
Rivers Inlet							
Cie de paquage de la Col.-Britannique (limitée), Londres.	Fabrique de Rivers Inlet	1882	20	264,000	720,000	820,800	961,872
do do do	Victoria	1882	20	230,400	500,000	524,400	495,360
R. P. Rithet et Cie, agents	Warnock	1884	20	223,440	480,000	582,528	442,464
Cie de paquage de la Baie de l'Alerte	Fabrique de la Baie de l'Alerte	1881	.....	206,400	177,936	.....	301,584
Cie de paquage Anglo-British Columbia	Good Hope	.....	.....	.....	.....	.....	912,000
Cie de paquage Namu	Namu	.....	.....	.....	.....	.....	144,000
Cie de paquage Clayoquot	Clayoquot	.....	.....	.....	.....	.....	158,400
Rivière Naas.							
Cie de paquage Fédération	Fédération	1888	20	540,000	360,000	960,000	936,000
do do	Mill Way	1889	20	352,800	192,000		
	Grand total	.....	.....	11,588,592	29,169,908	23,627,140	28,847,101

B.—Rapport de la capture de phoques, etc., par la flotte de la Col.-Britan., saison, 1895.

Navires.	Patrons.	Tonneaux.	Equipages.		Chaloupes.	Canots.	Capture.					Totaux.
			Blancs.	Indiens.			Côte de la Col.-Brit.	Côte du Japon.	Côte de l'île Copper.	Mer de Behr.		
										Mâles.	Femell's	
Agnes McDonald....	M. F. Cutter....	107	28	14	8	7	....	711	......	593	669	1,973
Ainoko..........	G. Heater......	75	7	26	2	13	325	.....	.....	479	515	1,319
Amateur	C. Jipson.......	18	2	14	..	7	65	......	......	.....	.....	65
Annie C. Moore.....	C. Hackett.....	113	8	30	2	15	105	.....	......	730	812	1,647
Annie E. Paint.....	A. Bissett.....	82	26	....	8	....	....	1,121	135	191	575	2,022
Arietis	O. Scarf........	86	22	.	7	....	....	680	426	.....	......	1,106
Aurora	T. Harold......	41	7	22	2	11	108	......	......	186	527	821
Beatrice, of Shanghai	D. G. Macauley.	66	5	28	1	14	230	....	.....	608	838	1,676
Beatrice, of V'ncouv'r	L. Olsen........	49	18	....	6	2	......	.....	.....	93	109	202
Borealis	E. Robbins......	37	21	....	6	....	......	801	110	96	641	1,648
Brenda	C. E. Locke....	100	....	....	....	....	. .	881	......	.....	....	881
C. D. Rand..........	J. J. Whiteley..	51	7	16	3	8	143	...	......	182	459	784
Carlotta G. Cox.....	C. J. Harris....	76	26	....	8	....	......	920	22	176	449	1,567
Casco	C. Le Blanc....	63	19	....	6	....	.....	1,308	351	......	......	1,659
City of San Diego...	S. Pike.........	46	17	....	5	....	....	370	243	......	......	613
Diana	A. Nelson	50	19	....	6	....	.....	872	292	......	......	1,164
Director.............	F. W. Gilbert...	87	23	....	7	....	.....	......	71	317	300	688
Dora Seward	H. F. Seward...	93	7	36	2	18	503	......	.....	766	813	2,082
E. B. Marvin.......	W. D. Byers....	96	27	....	8	....	......	946	10	125	251	1,332
Enterprise..........	J. Daly.........	69	7	30	2	15	221	......	....	947	782	1,950
Favourite....... .	L. McLean.....	80	5	36	1	18	150	......	.....	927	720	1,797
Fawn	M. Keefe.......	59	6	28	1	14	248	.....	......	460	316	1,024
Fisher Maid........	C. Chipps.......	21	1	12	....	6	109	......	....	....	......	109
Florence M. Smith..	L. McGrath....	99	8	41	2	20	285	....	......	564	594	1,443
Fortuna	J. Cousins ...	97	18	....	5	....	......	219	......	......	.....	219
Geneva......	W. O'Leary	92	29	....	9	....	.....	1,137	470	......	......	1,607
Henrietta..........	W.D.McDougall	31	7	8	2	4	......	....	....	45	156	201
Kate	O. Buckholz....	58	6	21	2	10	181	.....	......	279	394	854
Katherine	J. Gould........	81	7	21	2	11	159	......	......	288	403	850
Kilmeny...........	R. Southby.....	18	3	8	....	4	15	.....	...	.....	......	15
Labrador	J. G. Searle	25	4	11	....	6	51	....	......	107	152	310
Libby	F. Hackett.....	92	8	21	2	11	234	....	......	451	1,016	1,701
Mary Ellen....	G. R. Ferey	63	10	20	5	10	.....	854	.....	106	356	1,316
Mary Taylor.......	R. O. Lavender.	43	18	....	5	....	369	......	434	......	.....	803
Mascot	E. Lorenz......	40	7	16	2	8	.. ..	787	168	126	223	1,304
Maud S.	R. E. McKiel...	97	2	32	9	16	287	......	.....	750	642	1,679
May Belle.........	E. Shields......	58	7	28	2	13	234	......	.....	437	676	1,347
Mermaid	W. H. Whitely.	73	24	....	7	...	.....	1,113	753	....	... .	1,866
Minnie	V. Jacobson....	46	8	18	3	9	......	.....	......	266	393	659
Mountain Chief.....	J. Nawassen....	23	2	16	....	6	39	......	.. ...	.....	......	39
Ocean Belle.........	P. Martin	83	23	....	7	....	......	1,056	562	......	. . .	1,618
Oscar & Hattie......	T. Magnessen...	82	9	24	3	12	147	......	......	648	519	1,314
Otto................	J. McLeod......	86	8	32	3	14	285	......	30	432	364	1,111
Pachwillis	J. Nyetan......	19	....	14	...	7	66	......	......	....	. ..	66
Penelope	W. Heater......	69	5	24	2	12	......	......	......	238	532	770
Pioneer......	W. E. Baker....	66	24	....	7	....	.....	845	790	.....	......	1,635
Rosy Olsen..........	A. B. Whidden.	39	....	....	....	....	.... ..	627	.....	......	......	627
Sadie Turpel........	J. Anderson....	56	19	....	6	...	......	798	470	......	.....	1,268
Sapphire	Wm. Cox.	108	8	37	3	19	192	....	....	827	956	1,975
San Jose......	M. Foley......	32	5	20	2	10	147	...	....	318	251	716
Saucy Lass..........	D. Martin......	38	6	21	1	10	257	......	.....	269	432	958
Shelby	C. Claussen.....	16	10	....	4	....	124	.....	... .	......	......	124
South Bend.........	C. F. Dillon....	21	4	10	1	4	... .	.....	. ...	37	111	148
Teresa........ ...	G. Meyer......	63	8	17	2	9	102	.....	.. ..	335	532	969
Triumph	C. M. Cox.....	98	8	43	3	19	353	...	.....	862	995	2,210
Umbrina	C. Campbell...	99	25	.. .	7	....	......	1,187	562	......	......	1,749
Vera	W. Shields......	60	19	....	6	....	.. .	853	15	177	272	1,317
Victoria	R. Balcan	63	7	25	2	12	187	.....	.....	601	566	1,354
Viva	M. Pike........	92	23	....	7	....	.....	601	367	...	... .	968
Walter L. Riel......	S. Balcan..	76	9	24	2	12	145	....	......	678	534	1,357
Wanderer	H. Paxton.....	25	2	10	1	5	....	.... ..	.....	197	159	356
Capture en canots par	les Sauvages....	.....	....	....	...	....	3,787	......	.....	... ..	......	3,787
	Totaux	3,892	788	854	217	421	9,853	18,687	6,281	15,914	20,004	70,739

Total de la capture des navires canadiens	70,739
Capture du *Director*. au large des îles Falkland...............	620
do des goélettes américaines débarquée à Victoria.	2,255
Grand total...................	73,614

C.—Relevé du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, du nombre d'hommes employés dans les pêcheries, de la quantité et de la valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poissons, etc., dans la province de la **Colombie-Britannique**, pour l'année 1895.

Numéro.	Localité.	Navires et bateaux employés.						Matériel de pêche.					Espèces de poisson et produits du poisson.					Numéro.
		Navires.			Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Valeur des lignes de fond.						
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.		Saumon, brls.	Saumon, frais, liv.	Saumon, fumé, liv.	Saumon, en boîtes.	Esturgeon, liv.	
			$			$			$		$	$						
1	District de la rivière Fraser	40	154480	130	1770	70800	8529	260000	195000	1800	2000	950	1068	1522392	8000	20780171	350000	1
2	Du détroit de Howe à Rivers Inlet	5	7000	15	160	6400	654	14500	10850	250	375	150	145	10000	5000	3113280	....	2
3	De Rivers Inlet à la rivière Skeena	10	40180	30	425	12750	2500	75500	56000	1000	1500	50	1000	15000	600	3809250	....	3
4	De la rivière Skeena à l'Alaska	1	2500	3	90	3500	360	18000	13500	.	....	.. ..	150	8000	10000	986000	....	4
5	Côte Est des îles de la Reine-Charlotte	....	....	....	25	3750	110	2500	2500	250	375	1000	60	1500	2000	....	....	5
6	Côte Ouest des îles de la Reine-Charlotte	. ..	....	....	20	2000	60	1200	900	300	450	250	......	....	......	....	....	6
7	Du Cap Scott à Comox	...	....	....	15	1500	35	1500	1000	300	450	250	25	25000	5500	....	....	7
8	De Comox à Victoria	55	11000	160	60	3600	120	3000	2000	4000	6000	3000	50	50000	5000	....	25000	8
9	De Victoria au Cap Beale	5	1500	15	20	1000	60	1500	1000	1000	1500	4000	150	25000	8000	....	....	9
10	Du Cap Beale au Cap Scott	3	750	12	15	750	50	1500	1000	200	300	200	500	4000	2500	158400	....	0
	Totaux	119	217410	365	2600	106050	12478	379200	283750	9100	12950	9850	3148	1795892	46600	28847101	375000	

C.—**Relevé** du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, etc.—Province de la Colombie-Britannique—*Fin.*

Numéro.	Localité.	Espèces de poisson et produits du poisson. Flétan, liv.	Hareng, liv.	Hareng, fumé, en boîtes.	Oolâchan, salé, barils.	Oolâchan, frais, liv.	Oolâchan, fumé, liv.	Truite, liv.	Poisson assorti ou mélangé, liv.	Morue, liv.	Eperlan, etc.	Morue noire, liv.	Peaux de phoques, nombre.	Peaux de loups-marins, nombre.	Peaux de loutres de mer, nombre.	Huile de poisson, gallons.	Valeur.	Numéro.
																	$ c.	
1	District de la rivière Fraser	1381000	20000	3000	150	240000	1000	26000	150000	100000	28000	...	......	..	....	10000	2,363,736 30	1
2	Du détroit de Howe à Rivers Inlet	25000	55000	150	125	10000	500	350	1400	5000	......	...	......	450	....	2500	320,960 50	2
3	De Rivers Inlet à la rivière Skeena	18000	....	..	275	10000	1000	1000	....	....	.....	...	......	1000	....	12000	415,965 00	3
4	De la rivière Skeena à l'Alaska	8000	5000	...	450	50000	2000	500	500	....	......	...	......	250	....	8000	113,712 50	4
5	Côte Est des îles de la Reine-Charlotte	20000	2000	2580	...	....	.....	...	10000	2000	......	30	.....	1000	...	50000	24,018 00	5
6	Côte Ouest des îles de la Reine-Charlotte	15000	15000	300	. .	....	.....	.....	25000	10000	......	50	......	600	12	12000	10,230 00	6
7	Du Cap Scott à Comox	1200	15000	8000	....	....	......	10000	10000	1000	5000	..	......	....	4	9000	10,785 00	7
8	De Comox à Victoria	1058000	120000	12000	70	60000	5000	12500	225000	150000	25000	...	......	200	....	20000	99,050 00	8
9	De Victoria au Cap Beale	2500	10000	500	......	......	....	5000	18000	8000	.....	...	......	....	....	1500	8,075 00	9
10	Du Cap Beale au Cap Scott	8000	7500	1000	.....	....	....	1000	8000	6000	...	5	......	150	....	10000	27,302 50	10
	Totaux	2536700	249500	27530	1070	370000	9500	36350	447900	282000	58000	85	....	3650	16	135000	3,393,834 80	
	Capture de la flotte canadienne de pêche aux phoques												71359	.....	....	......	713,590 00	
	Huîtres, 4,000 boiss., $8,000 ; moules, 1,200 boiss., $8,600 ; mollusques, $480 ; crevettes et salicoques, $5,000												......	.....	....	......	22,080 00	
	Crabes, $18,000 ; abalones, $600 ; colle de poisson, $750												......	.....	....	......	19,350 00	
	Guano de poisson, 50 tonneaux												.....	....	....	......	1,000 00	
	Estimation de la valeur des diverses espèces de poissons consommés dans la province et non compris ci-dessus												..	......	....	......	250,000 00	
	do du caviar												.....	......	....	......	1,500 00	
																	4,401,354 80	
	Valeur des captures de phoques par des navires américains et débarquées à Victoria, C.-B.												2255	..	....	......	22,550 00	
	Grand total												......	......	....	......	4,423,904 80	

D.—RÉCAPITULATION

Rendement et valeur des pêches dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1895.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ c.	$ c.
Saumon, en boîtes	liv.	28,847,101	0 10	2,884,710 10
do frais	"	1,795,892	0 10	179,589 20
do salé	brls.	3,148	10 00	31,480 00
do fumé	liv.	46,600	0 15	6,990 00
Esturgeon, frais	"	375,000	0 05	18,750 00
Flétan, frais	"	2,586,700	0 05	126,835 00
Hareng, frais	"	249,500	0 03	7,485 00
do salé	"	27,530	0 10	2,753 00
Oolâchan, frais	"	370,700	0 05	18 500 00
do fumé	"	9,500	0 15	1,425 00
do salé	brls.	1,070	10 00	10,700 00
Truite, fraîche	liv.	56,350	0 10	5,635 00
Poisson assorti et mélangé	"	447,900	0 05	22,395 00
Eperlan, frais	"	58,000	0 05	2,900 00
Morue, fraîche	"	282,000	0 05	14,100 00
Morue noire, salée	brls.	85	10 00	850 00
Phoques	nom.	71,359	10 00	713,590 00
Loups marins	"	3,660	0 75	2,737 50
Loutre de mer	"	16	125 00	2,000 00
Huîtres	boiss.	4,000	2 00	8,000 00
Moules et mollusques				9,080 00
Crabes et abelones				18,600 00
Crevettes et salicoques				5,000 00
Caviar				1,500 00
Colle de poisson				750 00
Huile de poisson	galls.	135,000	0 40	54,000 00
Guano de poisson	ton'x.	50	20 00	1,000 00
Valeur du poisson consommé dans l'intérieur de la province				250,000 00
				4,401,354 80
Valeur des peaux de phoques débarquées à Victoria par les navires des Etats-Unis				22,550 00
Grand total				4,423,904 80

E.—Capital placé dans les pêcheries et le matériel de pêche de la Colombie-Britannique pour l'année 1895.

Espèces de poisson.	Valeur.	Total.
	$	$
49 fabriques de conserves de saumon—moyenne	20,000	980,000
12 fabriques d'huile	750	9,000
4 glacières		35,000
Stations de salaison		4,000
119 navires		217,410
2,600 bateaux		106,050
379,200 brasses de rets à mailler		283,750
910 do seines		12,950
Lignes, hameçons, etc		9,850
Chalans et bateaux plats		6,000
		1,664,010
61 navires employés à la chasse aux phoques	389,200	
217 bateaux do do	21,700	
421 canots	10,525	
		421,425
Grand total		2,085,435

Pêcheurs employés à faire la pêche en bateaux	12,478
do do navires	365
Matelots et chasseurs de la flotte de voiliers—	
Blancs	788
Sauvages	854
	14,485

ANNEXE N° 11.

RAPPORT SUR LE SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES DU CANADA, PAR LE COMMANDANT O. G. V. SPAIN.

OTTAWA, 15 décembre 1896.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les opérations du service de protection des pêcheries durant la dernière campagne :—

Les navires composant la flotte sont indiqués dans le tableau suivant :—

Navires.	Officier commandant.	Date de la commission.	Date du désarmement.
Croiseur "Acadia"	Commandant Spain	26 mai	12 novembre
do "La Canadienne"	do Wakeham	10 mai	21 do
do "Stanley"	Capit. Finlayson	20 juin	11 septembre
do "Constance"	do May	10 mars	25 novembre
do "Curlew"	do Pratt	15 avril	4 décembre
do "Petrel"	do Dunn	30 avril	3 do
Bateau à patrouille "Dolphin"	do Pearson	30 avril	3 do
Croiseur "Osprey"	do McKenzie	16 septembre	12 novembre
do "Kingfisher"	do Kent	1er avril	15 décembre
do "Vigilant"	do McKenzie	20 avril	15 septembre
do "Aberdeen"	do Knowlton	A ma disposition pendant quelques temps au commencement de la campagne et aussi pendant une couple de semaines lorsque le *Stanley* désarma.	

L'*Acadia* fut employé à surveiller les opérations en général entre le Cap-Sable, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, et le Cap-Gaspé, dans Québec.

La Canadienne a pris son ancien poste sur les côtes de Québec et du Labrador. Ce navire agit indépendamment du reste de la flotte et est sous le commandement du Dr Wakeham, qui est chargé de la division des pêcheries de Québec. Elle a aussi donné une partie considérable de son temps au service des phares et des bouées.

Le *Stanley* a été employé dans le golfe Saint-Laurent et sur la côte nord de l'Ile du Prince-Edouard, croisant entre la pointe est de l'île et Port-Daniel, dans Québec, mais il désarma de bonne heure afin de se préparer pour son service d'hiver, et l'*Aberdeen* le remplaça pendant quelque temps.

Le *Constance* fait le service douanier dans le fleuve Saint-Laurent et autour de la côte de Gaspé. Il a fait quelques saisies et bien rempli son service ; mais la contrebande se fait sur une très grande échelle sur nos côtes, et un seul navire ne peut y mettre fin. Je soumettrais ce qui suit à l'approbation de l'honorable contrôleur des douanes :—que le *Constance* établisse son quartier général à Gaspé, et surveille la baie des Chaleurs et aussi haut que possible dans le fleuve; ayez une bonne et solide chaloupe à vapeur avec quartier général à la Rivière-du-Loup, qu'elle fasse la patrouille jusqu'à l'endroit où le *Constance* s'arrête, et ayez un navire d'environ 160 tonneaux, marchant environ 14 nœuds, avec quartier général à Sydney-Nord.

Cela entraînerait naturellement certaines dépenses, mais je crois que je pourrais garantir de mettre fin à la contrebande si l'on donne suite à mes recommanda-

tions. Nous pourrions saisir durant la campagne plus de contrebande qu'il n'en faudrait pour payer la navire, ou bien nous pourrions l'empêcher complètement d'entrer, ce qui serait tout aussi bon. Les navires sous mes ordres pour le service de protection des pêcheries ont déjà beaucoup trop à faire pour surveiller nos propres pêcheurs et ceux des Etats-Unis pour pouvoir porter une attention suffisante aux contrebandiers.

Curlew.—Ce navire fait la patrouille dans la baie de Fundy et sur la côte de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton.

Le *Petrel* a été surtout employé sur le lac Erié, avec quartier général à Port-Stanley et Amherstburg, pour surveiller les intérêts de nos pêcheurs.

Dolphin.—Ce bateau a été employé dans la baie Georgienne avec quartier général à Owen-Sound. Il fait observer les règles et règlements du ministère, et s'occupe de nos propres pêcheurs.

Osprey.—C'est une goélette neuve construite par M. Joseph McGill, de Shelburne. Elle a 120 pieds de long, 100 pieds de ligne de flottaison, 25 pieds 6 pouces de large, et 13 pieds de tirant d'eau, et jauge environ 127 tonneaux. Son pont est en pin de l'Orégon, bordé en madrier de chêne jusqu'à la ligne de flottaison ; carène en planches de bouleau et mâts en pin de l'Orégon. Je suis d'opinion que cette goélette est la plus rapide de sa classe sur le continent. Elle tend au vent 2,227 verges carrées de voiles, et fait admirablement son service. Elle fait le service entre Canso et Sydney, avec quartier général au commencement de la campagne à Canso, et plus tard à Sydney.

Kingfisher.—Employé principalement au large de la pointe est de l'Ile du Prince-Edouard, est parti de là à l'automne pour Sydney, et escorta les derniers bateaux de pêche des Etats-Unis au large de nos côtes, établissant son quartier général à Shelburne dans la dernière partie de la campagne.

Vigilant.—Ce navire a fait le service sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton, s'occupant surtout des pêcheurs de homard. Il est trop lent pour n'importe quel autre service. L'*Osprey* le remplaça vers le milieu de septembre, et il fut remis à M. McGill en paiement partiel du nouveau navire.

Aberdeen.—Ce navire, sous le commandement du capitaine Knowlton, a fait un excellent service au printemps, pour la protection de la limite de trois milles. Il opéra la saisie de la goélette américaine *Frederick Gerring, Junior.*

Dans mes rapports antérieurs j'ai attiré l'attention sur le fait qu'il était extrêmement désirable de retenir les services de nos bons marins durant l'hiver, et j'ai été très heureux de pouvoir placer quelques bons marins sur le *Newfield* et sur le *Stanley.*

SAISIES.

La seule saisie de navires de pêche des Etats-Unis opérée durant la dernière campagne, a été celle de la goélette *Frederick Gerring, Junior.* Elle a été saisie à moins d'un mille et demi du récif aux Goëlands, au large de la côte de Guysborough, Nouvelle-Ecosse, le 25 mai, par le capitaine Knowlton, pour avoir tiré du maquereau d'une seine en dedans des limites. Le patron prétendit que le poisson avait été pris en dehors, et que si elle se trouvait en dedans des limites au moment de la saisie, c'est qu'elle avait dérivé et que la pêche était finie du moment que le poisson était enfermé dans la seine. Le procès s'instruisit dans la cour de l'amirauté de la Nouvelle-Ecosse, devant le juge en chef, et le navire fut condamné et confisqué. Cependant le défendeur en appela à la cour suprême, à la capitale. La cause fut entendue, mais le jugement fut réservé.

PERMIS ACCORDÉS AUX NAVIRES DE PÊCHE ÉTRANGERS.

Un arrêté du conseil ayant été rendu pour sanctionner la continuation du système d'accorder des permis, commencé en vertu du *modus vivendi* annexé au traité de Washington, 1888, des permis semblables furent de nouveau accordés pour 1896, le droit étant de $1.50 par tonne, comme ci-devant.

Le tableau suivant contient une liste des navires qui ont pris de ces permis durant l'année 1896 :

Liste des navires de pêche américains auxquels des permis ont été accordés, en vertu de l'acte intitulé "Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique", durant l'année 1896 :—

Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Où délivrés.	Droit.
Robin Hood	Gloucester	88	Shelburne, N.-E	$ 132 00
Elector	do	113	Pubnico, N.-E	169 50
Alice R. Lawson	do	115	do	172 50
Monitor	do	104	Tusket, N.-E	156 00
Mystery	do	114	Pubnico, N.-E	171 00
Fernwood	do	124	do	186 00
Josie M. Calderwood	do	86	Tusket, N.-E	129 00
Annie Wesley	do	88	do	132 00
Thetis	do	91	do	136 50
Nellie Burns	Portland	64	Yarmouth, N.-E	96 00
Margaret	Salem	107	Tusket, N.-E	160 50
Madonna	Gloucester	110	do	165 00
Howard Holbrook	do	92	Liverpool, N.-E	138 00
American	do	118	Tusket, N.-E	177 00
A. E. Whyland	do	123	Yarmouth, N.-E	184 50
Emma M. Dyer	do	77	Campobello, N.-B	115 50
Judique	do	115	Port-Hawkesbury, N.-E.	172 50
Pinta	do	94	Canso, N.-E	141 00
Ettie	do	44	Halifax, N.-E	66 00
Mayflower	do	108	Port-Hawkesbury, N.-E	162 50
Masconomo	do	91	do	136 50
Mary E	do	64	St-Peter's, N.-E	96 00
Notice	do	63	Port-Hawkesbury, N.-E.	94 50
Oliver Cromwell	Provincetown	60	do	90 00
Frank G. Rich	Booth-Bay	72	St-Peter's, N.-E	108 00
Willie L. Swift	Provincetown	95	do	142 50
Volunteer	Gloucester	102	Canso, N.-E.	153 00
Annie G. Quiner	Bucksport	79	St-Peter's, N.-E	118 50
Winona	Gloucester	103	Liverpool, N.-E	154 50
Stranger	do	82½	Port-Mulgrave, N.-E	123 76
Flora L. Nickerson	Booth-Bay	63	Louisburg, N.-E	94 50
Carrier Dove	Gloucester	82	Port-Hawkesbury, N.-E.	123 00
Carrie E. Sayward	do	59	Port-Mulgrave, N.-E	88 50
Joseph B. Maguire	do	88½	do	132 75
Carrie W. Babson	do	86	do	129 00
Gladiator	do	107	Amherst, M.I., Qué	160 75
D. A. Wilson	Salem	61	Pubnico, N.-E	91 50
Everett Pierce	Gloucester	65	Souris, I.P.-E	97 50
Marathon	do	65	Port Mulgrave. N.-E	97 50
Arbutus	do	114	Amherst, M.I., Qué	170 75
Lizzie J. Greenleaf	do	88	Port-Mulgrave, N.-E	132 00
Edward Trevoy	do	88	Liverpool, N.-E	132 00
Penobscot	do	85	Port-Hawkesbury, N.-E.	127 50
Davy Crockett	do	80	Canso, N.-E.	120 00
Louis & Rosie	Booth-Bay	49	Port-Mulgrave, N.-E	73 50
Landseer	Gloucester	94	do	141 00
Addie M. Story	do	58	do	87 00
Richard Lester	do	69	Port-Hawkesbury, N.-E.	103 50
Florence Nightingale	do	39	do	58 50
J. E. Garland	do	76	Port-Mulgrave, N.-E	114 00
Abbie M. Deering	do	96	Souris, I.P.-E	144 00
Reporter	do	79	do	118 50
Mist	do	68	Canso, N.-E.	102 00
Hereward	do	85$\frac{60}{100}$	Lockeport, N.-E	128 40
Mattie Winship	do	73	Pubnico, N.-E	109 50
John Smith	do	62	Port-Hawkesbury, N.-E.	93 00
Matthew Keany	do	67	Port-Mulgrave, N.-E	100 50
Lottie S. Morton	do	64	do	96 00
Noonday	do	72	do	108 00
Hattie Evelyn	do	66	Port-Hawkesbury, N.-E.	99 00
Dido	do	78	Port-Mulgrave, N.-E	117 00
Charles H. Taylor	do	92	Canso, N.-E.	138 00
Grace L. Fears	do	85	Port-Mulgrave, N-E	127 50
Geo. S. Boutwell	do	64	do	96 00
Ralph E. Eaton	do	65	Port-Hawkesbury, N.-E.	97 50

LISTE des navires de pêche américains, etc.—*Fin.*

Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Où délivrés.	Droit.
Epes Tarr	Gloucester	66	Port-Hawkesbury N.-E.	$ 99 00
Wm. E. McDonald	do	94	Port-Mulgrave, N.-E.	141 00
Golden Hope	do	101	Pubnico, N.-E.	151 50
Lizzie M. Stanwood	do	100	Souris, I.P.-E	150 00
David Sherman	do	67	do	100 50
Lizzie Walworth	Millbridge	8	Campobello, N.-B.	12 00
Margaret Mather	Gloucester	91	Souris, I.P.-E	136 50
F. R. Walker	do	68	do	102 00
Meteor	do	119	Lockeport, N.-E.	178 50
Pendragon	do	68	Charlottetown, I.P.-E.	102 00
Joseph Rowe	do	177	Liverpool, N.-E	190 50
F. W. Homans	do	62	Amherst, M.I., Qué.	92 75
Total		6,390 60/100		$ 9,585 65

SOMMAIRE.

Nombre total de navires 77
Tonnage total 6390-60
Montant total des droits perçus .... $ 9683 65

Relativement à ces permis il me fait grandement plaisir de constater que la condition relative à la vente ou au transfert d'approvisionnements par des navires américains autorisés à des navires n'ayant pas de permis, insérée dans les permis de l'an dernier, a eu un effet considérable.

Dans les années antérieures, comme je le faisais remarquer dans mon dernier rapport, ce paraissait être l'habitude pour les navires américains que l'un d'eux achetât un permis et approvisionnât ensuite cinq ou six autres navires. De fait, j'ai moi-même retenu à Sydney-nord une goélette des Etats-Unis pour avoir été prise en flagrant délit. Pour empêcher autant que possible à l'avenir la répétition de cas de cette nature, on inséra dans les permis de *modus vivandi* émis en faveur des navires de pêche des Etats-Unis, une clause les avertissant que si des provisions, etc., étaient vendues par un navire muni d'un permis à un navire qui n'en avait pas, le permis serait immédiatement révoqué, et qu'il ne serait plus accordé de permis au même navire.

Comme conséquence de ce paragraphe supplémentaire, au lieu de délivrer 47 permis comme pendant la dernière campagne, on en a délivré 77 cette année.

J'ai donné dans mon dernier rapport un court historique de ces permis de *modus vivandi.*

Ci-suit un état du nombre des permis émis depuis 1888 :—

1888	36
1889	78
1890	119
1891	98
1892	108
1893	71
1894	53
1895	47
1896	77

On constatera qu'il a été délivré plus de permis l'an dernier que pendant aucune année depuis 1892. Il y a eu et il y a encore une forte demande de poisson frais aux Etats-Unis. Leurs propres pêcheries côtières ne peuvent suffire à cette demande, et en conséquence leurs pêcheurs sont obligés de se procurer de plus grands navires pour faire la pêche au large de nos côtes, et nous les trouvons sur les différents bancs au

large de la côte canadienne. Pour faire cette pêche, il leur est absolument nécessaire d'avoir de la boitte, de la glace, des provisions, etc.; et pour jouir de ces privilèges il leur faut des permis. Selon moi, le paiement de $1.50 par tonne ne représente nullement la valeur énorme qu'ils obtiennent en retour; cependant, ce paiement fait disparaître en grande mesure la friction que le traité de 1818 entraînerait inévitablement si on l'observait d'une manière uniforme.

L'opinion des pêcheurs canadiens varie sur ce système de permis. Un bon nombre de pêcheurs de haute mer prétendent que les pêcheurs des Etats-Unis munis de permis leur font la concurrence pour ce qui a été récemment un approvisionnement restreint de boitte, tandis que d'un autre côté les pêcheurs sur la côte déclarent qu'ils obtiennent de meilleurs prix pour leur boitte, et, naturellement, les marchands en profitent largement dans tous nos ports de mer. Les pêcheurs des Etats-Unis expriment souvent l'opinion qu'ils pourraient réussir tout aussi bien sans se servir aucunement de nos ports. Pour prouver la fausseté de tout cela, il suffira de jeter un coup d'œil sur la longue liste des navires des Etats-Unis qui se servent de nos ports, surtout de celui de la ville de Liverpool, Nouvelle-Ecosse. *Voir* l'annexe B de ce rapport.

Les relevés de Canso, Nouvelle-Ecosse, forment l'annexe C de ce rapport.

Les relevés de Sand-Point, comté de Shelburne, forment l'annexe D de ce rapport.

Les relevés de Souris, Ile du Prince-Edouard, forment l'annexe E de ce rapport.

Les relevés de Sydney, Nouvelle-Ecosse, forment l'annexe F de ce rapport.

LA PÊCHE DU MAQUEREAU.

Comme d'habitude, le maquereau fit son apparition au large de nos côtes vers le 23 mai, et, ce jour-là, on fit de très belles captures en dehors de Sambro, Nouvelle-Ecosse. Il y avait là de 40 à 50 goélettes de pêche des Etats-Unis. Le maquereau se formait en bancs considérables en dedans et en dehors des limites. Le lendemain deux goélettes américaines en capturèrent 300 barils à environ 4 milles au large de Prospect, et 4 autres en capturèrent environ 800 barils à une faible distance à l'est. Le prix du marché à Boston était de $13 par baril salé. Les croiseurs fédéraux *Aberdeen*, *Kingfisher* et *Curlew* surveillaient ces navires, et il fallait exercer une vigilance incessante pour suivre parfaitement leurs mouvement en aval et en amont sur les côtes.

Le maquereau suivait la côte de très près. En dedans des limites nos pêcheurs étaient très heureux, capturant plus de poisson que ceux du dehors; mais si on avait permis à l'essaim des seineurs américains de s'avancer vers nos côtes et d'y jeter leurs seines, le poisson se serait dispersé et nos pêcheurs n'auraient rien fait.

Le 2 juin, deux goélettes de pêche des Etats-Unis, la *Ethel B. Jacobs* et la *Yosemite*, arrivèrent à Boston, venant du Cap, avec 380 et 350 barils respectivement, la *Jacobs* ayant pris son dernier poisson à 4 milles au large de Canso le 30 mai. Ce voyage seul lui rapporta $5,700. Le 3 juin, j'évalue, d'après mes rapports, la capture des goélettes américaines de pêche au maquereau, au large de nos côtes, à 6,000 barils.

Une autre coïncidence assez curieuse relative à la disparition subite du maquereau vers le milieu de l'été cette année, c'est que les rapports constatent qu'il a paru en très grandes quantités à l'île des Sauvages, sur la côte nord du Labrador canadien. Ce maquereau était de grande taille. Il est probable qu'il est monté loin dans le nord après être entré dans le golfe au printemps.

On a inventé et essayé durant la dernière saison deux nouveaux appareils pour capturer le maquereau. Le premier consiste en deux longues perches fixées sur les côtés du navire, une masse de filets et de la boitte jetée à la volée sur l'eau.

D'un point par le travers des manœuvres de devant un bout-hors est tourné à angle droit de la coque, tandis qu'en même temps une plus petite perche est tournée en dehors juste en avant du grand hauban, des anneaux, auxquels sont attachées les extrémités d'un filet en sac carré, jouent librement sur ces perches. La distance entre les perches est approximativement de 40 pieds, la longueur du filet à son bord intérieur. Au moyen de manœuvres le filet est tiré jusqu'à l'extrémité du bout-hors. Le bout-hors de devant est suspendu presque horizontalement, mais l'autre bout est

abaissé jusqu'à ce que son extrémité extérieure et la plus grande partie du filet soient submergées. De la boitte fraîchement hachée est jetée au-dessus du sac caché, le maquereau se précipite pour le happer, et s'il est abondant, le filet est relevé jusqu'à ce que le bord dépasse la surface, et alors le poisson est hissé à bord. Ce dernier procédé économise l'usure et s'exécute facilement.

La seconde invention est tout à fait différente de la précédente, et n'est rien moins qu'une machine électrique destinée à attirer le maquereau à un certain endroit où l'on suppose sa capture presque certaine.

Le bateau est muni d'une dynamo à laquelle est fixé un long fil qui commande quatre lumières incandescentes. Ces lumières peuvent être descendues à une profondeur de 1,200 pieds si c'est nécessaire, ou à une faible distance sous l'eau, et le courant est alors ouvert; on suppose que le maquereau se réunit autour de ces lumières et la seine entoure le tout.

Si cette invention est comme on le prétend, elle révolutionnera la pêche, mais j'espère sincèrement qu'on ne permettra jamais d'employer cet engin dans nos eaux. La loi défend l'usage des seines en bourse, et cet engin serait bien pire de toute manière pour la destruction du poisson.

L'automne dernier quelques pêcheurs ayant des seines en bourse ont assez bien réussi au large de Sydney et de la côte du Cap-Breton. Au Canada nous avons une loi qui défend absolument l'usage des seines en bourse dans les eaux territoriales par nos pêcheurs, et naturellement par les étrangers, mais le maquereau à présent est poursuivi jusqu'aux limites, est rendu farouche et se disperse. La seine en bourse est un engin des plus destructeurs, et si l'on pouvait arriver à faire quelque convention internationale dans le but de s'en débarrasser complètement, ce serait d'un immense avantage pour les pêcheurs.

Liste des navires de pêche des Etats-Unis abordés par les croiseurs canadiens, dans les eaux canadiennes, sur la côte de l'Atlantique et dans le golfe Saint-Laurent, pendant la campagne de 1896—avec indication du port d'inscription, du tonnage et du nombre d'hommes de chaque navire.

N°	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonneaux.	Hommes.	Avec permis ou sans permis.	Date du départ.
1	Alice	Provincetown	86	17	Non.	8 mai 1896.
2	Annie Wesley	Gloucester	88	18	Oui.	27 mars 1896.
3	Agnes E. Downs	do	80	16	Non.	20 avril 1896.
4	Abbie M. Deering	do	96	17	Oui.	10 mai 1896.
5	Andrew Burnham	do	86	17	Non.	12 do 1896.
6	Albert Geiger	do	53	15	Non.	12 do 1896.
7	Augusta E. Herrick	Boston	95	18	Non.	12 do 1896.
8	Annie Greenlow	Gloucester	102	17	....	12 do 1896.
9	Alice M. Parsons	do	72	17	Non.	12 do 1896.
10	Annie C. Hall	do	84	16	Non.	10 do 1896.
11	Alice C. Jordan	do	82	17	Non.	20 do 1896.
12	Ada K. Damon	Provincetown	90	14	Non.	20 do 1896.
13	Annie W. Hodgdon	Gloucester	24	5	Non.	25 do 1896.
14	Alice F. Morris	do	77	11	Non.	7 août 1896.
15	Argo	do	109	17	Non.	20 do 1896.
16	Addie M. Story	do	58	12	Oui.	25 juin 1896.
17	Arbutus	....	....	....	....	
18	Annie R. Lawson	....	....	....	....	
19	American	Gloucester	118	....	....	
20	A. E.	....	....	....	....	
21	Annie G. Quiver	....	....	....	....	
22	Blue Jacket	Gloucester	110	18	Non.	20 mars 1896.
23	Braganza	do	91	17	Non.	10 mai 1896.
24	Bessie M. Wells	do	93	17	Non.	18 do 1896.
25	Commonwealth	do	81	18	Non.	10 do 1896.
26	Centennial	do	110	17	Non.	12 do 1896.
27	Carrie E. Phillips	Provincetown	110	18	Non.	20 do 1896.
28	Carrie W. Babson	Gloucester	85	16	Oui.	15 juin 1896.
29	Carrie E. Sayward	do	59	16	Oui.	18 do 1896.
30	Charles H. Taylor	do	92	18	Oui.	8 juillet 1896.
31	Canopus	do	68	16	Non.	8 do 1896.
32	Carrie & Annie	do	90	16	Non.	20 juin 1896.
33	Cecil H. Low	do	75	11	Non.	12 août 1896.
34	Carrier Dove	do	82	16	Oui.	30 juin 1896.
35	Carleton Belle	Booth-Bay, Me.	132	20	Non.	1er mai 1896.
36	Davy Crockett	Gloucester	81	15	Oui.	12 do 1896.
37	David Sherman	do	68	17	Oui.	12 do 1896.
38	Dido	do	78	15	Oui.	8 juillet 1896.
39	D. A. Wilson	Beverley	87	15	Oui.	30 do 1896.
40	Emma M. Dyer	Gloucester	77	15	Oui.	24 avril 1896.
41	Eva M. Martin	Ellsworth	11	3	Oui.	1er mai 1896.
42	Emma E. Wetherall	Boston	109	17	Non.	10 do 1896.
43	Emma	Portland	77	16	Non.	12 do 1896.
44	Edith S. Whalen	Gloucester	79	17	Non.	12 do 1896.
45	Emerald	do	40	14	Non.	15 do 1896.
46	Eliza H. Parkhurst	do	115	17	Non.	15 do 1896.
47	Eddie Davidson	do	77	17	Non.	20 do 1896.
48	Edward Trevoy	do	89	16	Oui.	15 juin 1896.
49	Epes Tarr	do	67	14	Oui.	15 juillet 1896.
50	Everett Pierce	do	65	14	Oui.	1er do 1896.
51	Ella M. Doughty	Portland	71	17	Oui.	1er do 1896.
52	Edward A. Rich	Gloucester	79	16	Non.	20 août 1896.
53	E. C. Hussey	Salem, Mass.	81	17	Non.	29 do 1896.
54	Ethel	Gloucester	68	11	Non.	10 septembre 1896.
55	Ettie	do	44	6	Oui.	28 juin 1896.
56	Eleazar Boynton	do	85	15	Non.	1er octobre 1896.
57	Elector	do	113	18	Oui.	12 août 1896.
58	Ethel B. Jacobs	do	125	18	Non.	15 octobre 1896.
59	F. W. Homans	do	63	16	Oui.	10 mai 1896.
60	Fredonia	do	109	17	Non.	11 do 1996.
61	Frederick Geering	do	67	16	Non.	12 do 1896.
62	Flora L. Nickerson	Booth-Bay, Me.	99	17	Oui.	18 do 1896.
63	Frank Butler	New-London	71	17	Non.	20 do 1896.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis abordés par les croiseurs canadiens, dans les eaux canadiennes, etc.—*Suite.*

N°	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonneaux.	Hommes.	Avec permis ou sans permis.	Date du départ.
64	Florence Nightingale	Gloucester	39	6	Oui.	20 juin 1896.
65	F. R. Walker	do	68	11	Oui.	25 juillet 1896.
66	Florence	do	63	13	Non.	3 septembre 1896.
67	Fannie S. Orne	do	81	13	Non.	14 do 1896.
68	Fernwood					
69	Frank G. Rich					
70	Gatherer	Gloucester	91	17	Non.	5 mai 1896.
71	George W. Pierce	Portland	59	17	Non.	12 do 1896.
72	Grayling	Gloucester	115	19	Non.	12 do 1896.
73	George F. Edmunds	do	142	18	Non.	22 do 1896.
74	Geneva Mertis	do	42	16	Non.	20 do 1896.
75	Gertie Evelyn	do	81	17	Non.	20 do 1896.
76	George S Boutwell	do	64	15	Oui.	15 juillet 1896.
77	Grace L. Fears	do	85	16	Oui.	20 do 1896.
78	George Campbell	do	106	17	Non.	16 septembre 1896.
79	General Cogswell	do	130	17	Non.	3 octobre 1896.
80	Gladiator					
81	Golden Hope					
82	Hiram Lowell	Gloucester	120	18	Non.	20 avril 1896.
83	Hattie Maud	Portland	86	16	Non.	1er mai 1896.
84	Hattie & Lottie	Dennis	96	16	Non.	10 do 1896.
85	Hustler	Gloucester	92	17	Non.	12 do 1896.
86	Henrietta Frances	Portland	73	16	Non.	10 do 1896.
87	Harry G. French	Gloucester	95	17	Non.	12 do 1896.
88	Herald of the Morning	do	68	17	Non.	12 do 1896.
89	Harry L. Belden	Boston	117	18	.....	12 do 1896.
90	Hattie M. Graham	Gloucester	133	19	Non.	10 do 1896.
91	Henry Morganthan	Portland	85	18	Non.	12 do 1896.
92	Hattie A. Heckman	Gloucester	105	18	Non.	12 do 1896.
93	Harvard	do	106	17	Non.	12 do 1896.
94	Hattie E. Worcester	do	112	18	Non.	20 do 1896.
95	Hattie Evelyn	do	66	16	Oui.	10 juillet 1896.
96	Hereward	do	86	16	Oui.	12 do 1896.
97	Horace Albert	do	66	16	Non.	12 do 1896.
98	Henry W. Longfellow	do	78	17	Non.	30 juin 1896.
99	Henry M. Stanley	do	110	18	Non.	4 novembre 1896.
100	Howard Holbrook					
101	Iolanthe	Gloucester	71	16	Non.	1er mai 1896.
102	Josie M. Calderwood	do	86	16	Oui.	1er avril 1896.
103	John S. Presson	do	89	17	Non.	10 mai 1896.
104	Jennie P. Phillips	Swampscott	53	14	Non.	10 do 1896.
105	James Dyer	Portland	81	17	Non.	12 do 1896.
106	James G. Blaine	Gloucester	98	16	Non.	12 do 1896.
107	John M. Plummer	Portland	96	17	Non.	12 do 1896.
108	J. W. Collins	Gloucester	74	16	Non.	8 juillet 1896.
109	J. J. Clarke	do	66	10	Non.	15 mai 1896.
110	J. E. Garland	do	76	17	Oui.	20 juin 1896.
111	Joseph B. McGuire	do	86	15	Oui.	1er juillet 1896.
112	John Smith	do	62	14	Oui.	1er do 1896.
113	Judique	do	115	17	Oui.	20 octobre 1896.
114	Joseph Rowe					
115	Kenneth Frances	Portland	73	16	Non.	8 mai 1896.
116	Kearsage	Gloucester	101	17	Non.	20 do 1896.
117	Lizzie Smith	Provincetown	73	17	Non.	8 do 1896.
118	Lizzie J. Greenleaf	Gloucester	88	16	Oui.	10 do 1896.
119	Lucille	do	99	18	Non.	12 do 1896.
120	Lottie Gardner	do	111	18	Non.	12 do 1896.
121	Latona	do	103	18	Non.	12 do 1896.
122	Louisa Polleys	do	69	15	Non.	20 do 1896.
123	Lucy W. Dyer	Portland	78	17	Non.	10 do 1896.
124	Louis & Rosie	Booth-Bay, Me.	74	17	Oui.	15 juillet 1896.
125	Lizzie M. Stanwood	Gloucester	100	17	Oui.	15 do 1896.
126	Lottie S. Morton	do	64	16	Oui.	1er do 1896.
127	Landseer	do	94	18	Oui.	1er do 1896.
128	Lizzie M. Centre	do	70	17	Non.	18 octobre 1896.
129	Lizzie Walmouth					

Liste des navires de pêche des États-Unis abordés par les croiseurs du gouvernement canadien dans les eaux canadiennes, etc.—*Fin.*

N°	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonneaux.	Hommes.	Avec permis ou sans permis.	Date du départ.
130	Mystery	Gloucester	114	18	Oui	1er avril 1896.
131	Monitor	do	104	18	Oui	1er mai 1896.
132	Madonna	do	104	18	Oui	28 mars 1896.
133	Miranda	do	103	17	Non	12 mai 1896.
134	Miritis H. Perry	Boston	58	14	Non	12 do 1896.
135	M. S. Ayer	Gloucester	76	17	Non	12 do 1896.
136	Margaret Mather	do	91	14	Oui	12 do 1896.
137	Maud D. Wetherall	Portland	103	17	Non	12 do 1896.
138	Mariner	Gloucester	107	17	Non	12 do 1896.
139	Mist	do	69	15	Oui	25 juin 1896.
140	Marathon	do	65	15	Oui	8 do 1896.
141	Matthew Keany	do	67	16	Oui	20 do 1896.
142	Marsala	do	76	15	Non	1er juillet 1896.
143	Mary E	do	64	15	Oui	20 août 1896.
144	Mattie Winship	do	73	16	Oui	10 juillet 1896.
145	Margaret					
146	Mayflower					
147	Masconoma					
148	Meteor					
149	Nereid	Gloucester	92	18	Non	12 mai 1896.
150	Norman Fisher	do	76	18	Non	11 do 1896.
151	Norumbega	do	120	18	Non	15 do 1896.
152	Notice	do	63	10	Oui	15 do 1896.
153	Noonday	do	71	15	Oui	10 juillet 1896.
154	Nellie Burns					
155	Osesa	Gloucester	82	16	Non	8 mai 1896.
156	Oliver Cromwell	Provincetown	60	8	Oui	15 do 1896.
157	Orient	Gloucester	84	16	Non	15 do 1896.
158	Oliver Eldridge	do	68	15	Non	25 juin 1896.
159	Pendragon	do	58	16	Oui	12 mai 1896.
160	Pinta	do	94	18	Oui	27 do 1896.
161	Procyon	do	108	17	Non	22 juillet 1896.
162	Pathfinder	do	63	13	Non	30 do 1896.
163	Penobscctt	do	85	18	Oui	30 juin 1896.
164	Robin Hood	do	88	14	Oui	30 avril 1896.
165	Ralph E. Eaton	do	68	16	Oui	12 mai 1896.
166	Reporter	do	78	16	Oui	12 do 1896.
167	Ralph Hodgdon	do	86	17	Oui	20 juin 1896.
168	Richard Lester	do	69	15	Oui	
169	Stowell Sherman	Provincetown	87	17	Non	1er mai 1896.
170	Speculator	Gloucester	104	18	Non	10 do 1896.
171	Sarah Lee	do	98	16	Non	1er do 1896.
172	S. F. Maker	do	104	17	Non	12 do 1896.
173	S. R. Lane	do	68	18	Non	15 juillet 1896.
174	Stranger	do	82	16	Oui	20 juin 1896.
175	Thetis	do	91	18	Oui	10 avril 1896.
176	Talisman	do	118	17	Non	12 mai 1896.
177	Volunteer	do	102	18	Oui	10 juillet 1896.
178	Winona	do	104	14	Oui	1er juin 1896.
179	William E. McDonald	do	93	18	Oui	1er juillet 1896.
180	William H. Oakes	do	68	11	Non	20 do 1896.
181	Willie L. Swift					
182	Yosemite	Gloucester	115	17	Non	15 mai 1896.
	Total					

Memo.— 6 navires sont reportés avant le 15 avril.
11 do entre le 15 avril et le 1er mai.
19 do do 1er mai et le 10 mai.
48 do do 10 mai et le 15 mai.
14 do do 15 mai et le 25 mai.

LISTE des pêcheurs à la ligne des États-Unis et de la Nouvelle-Ecosse dans la baie, 1896:

Nom du navire.	D'où ils venaient.	Patron.	Capture.
Annie W. Hodgson	Gloucester (p. au rets)	Forrestall.	55
Abbie M. Deering	do	McLean	
Addie M. Story	do	Sweet	
Addie F. Cole	Provincetown	McIntyre	
Aroostook	Liverpool	Smith	25
Ben Hurr	Port-Hawkesbury		89
Carrier Dove	Gloucester	Wright	30
Carrie E. Sayward	do	Moody	
Carrie W. Babson	do	Lawson	
Carrie and Annie	Boston	Gayton	
Canopus	Gloucester	McPhil	
Davy Crockett	do	Critchett	
D. A. Wilson	Beverley	Kenney	
Dido	Gloucester	Cuddy	
Dove	Port-Hawkesbury	Renolds	11
Edith Annie	St-Jean, Terreneuve	Power	Aucune.
Ettie	Gloucester	Martin	Au rets.
Everatt Pierce	do	Brown	
Edward Trovey	do	Trevoy	
Ella M. Doughty	Portland	Doughty	
Epes Tarr	Gloucester		
Florence Nightingale	do (p. au rets)	Cogill	190
F. W. Homans	do	Wharf	
Geo. S. Boutwell	do	Parsons	
Grace L. Fears	do	McPhee	
Gertie Evelyn	do	McShane	
Hattie Evelyn	do	Bradford	
Hereward	do	Leaman	
Henry W. Longfellow	do		
Horace Albert	do	McKinnon	
Hustler	do	Keen, senior	
J. J. Clark	do	Hudder	130
Joseph B. Maguire	do	Irwin	
J. E. Garland	do	Beaton	
John Smith	do	Stewart	
J. W. Collins	do	Fewers	
Lizzie J. Greenleaf	do	Latham	
Landseer	do	Osier	
Lizzie M. Stanwood	do		30
Lottie S. Morton	do	Crawford	
Louis and Rosie	Booth-Bay	Maguire	
Marothon	Gloucester	Collins	
Mist	do	McDonald	
Marsals	do	McKay	
Matthew Keany	do	Gould	
Mattie Winship	do	Roberts	
Margaret Mather	do	Eaton	
Margaret	St.-Andrews (p. au rets)		
Mary E	Gloucester	Hamilton	
Maritime	Lunenburg	Himelman	
Notice	Gloucester	Jackman	203
Noonday	do	Harty	
Norman Fisher	do (seineur)	Anderson	
Nereid	do do	McLean	
Oliver Cromwell	Provincetown	Freeman (p. au rets)	150
Oldridge	Gloucester	Noonan	
Orient	do	Turner	
Oriole	Lockeport	McGinn	
Penobscot	Gloucester	McDonald	
Pendragon	do	Johnson (seineur)	
Rialto	Shelburne	Thorborn (p. au rets)	60
Richard Lester	Gloucester	Horton	
Reporter	do	Steele	
Ralph F. Hodgdon	do	Greenleaf	
Ralph E. Eaton	do	McDonald	
Stranger	do	Purdy	
S. R. Lanes	do		
Venus	St.-Andrews	Holmes	55
Vesta	Chester, N-E	Evans	15
Wm. E. McDonald	Gloucester	Osier	

Liste des seineurs de maquereau des Etats-Unis qui ont fait la pêche sur la côte du Cap, 1896.

Nom du navire.	Port de partance.	Nom du patron	Capture.
Alice M. Parsons	Gloucester	Maymer	250
Alice C. Jordan	do	Warren	330
Albert Geiger	do	Mailman	150
Annie Greenlaw	do	Greenlaw	140
Annie C. Hall	do	Pitts	140
Abbie M. Deering	do	McLean	110
Augusta E. Herrick	Boston	Ellis	120
Andrew Burnham	do	Blake	100
Alice	Provincetown	Chase	110
Actress	Gloucester	Pas de rapport.	
Bragzanda	do	Corkhum	210
Centennial	do	Nausland	221
Charles Levi Woodbury	do	Miller	350
Commonwealth	do	Grants	110
Carrie E. Phillips	do		52
David Sherman	da	Melonson	162
Davy Crockett	do	Critchett	80
Ethel B. Jacobs (salé $5,700 ce voyage)	do	Jacobs	520
Eddie Davidson	do	Cromwell	169
Elsie M. Smith	do	Hall	425
Edith S. Walen	do	Kimball	30
Emma E. Wetherell	do	Rowe	425
Emerald	do	Wilson	200
Eliza H. Parkhurst	do		80
Emma	Portland	Pas de rapport.	
Frederick Gerring, jeune	Gloucester		180
F. W. Homans	do	Carrigan	275
Fredona	do	Morgan	270
Flora Nickerson	Booth-Bay	Eben Lewis	600
Frank Butler	Provincetown	Rich	50
George W. Pierce	Portland		150
Gertie Evelyn	Gloucester	Hall	110
George F. Edmunds	do	Corkhum	317
Grayling	do		180
Gatherer	do	McGray	370
Geneva Mertis	do	McLeod	160
Herald of the Morning	do	McLean	140
Harvard	do	Swim	396
Hattie E. Worcester	do	Maguire	220
Hustler	do	Keen	370
Harry L. Beldon	do	Whalen	161
Hattie M. Graham	do	Graham	420
Harry G. French	do	Gore	220
Hattie A. Heckman	do	Heckman	225
Hattie and Lottie	Dennis Port	Ab. Nickerson	195
Hattie Maud	Portland		150
Henrietta Francis	do	Edwards	220
Henry Morganthan	do	Pas de rapport.	
Iolanthe	Gloucester	John White	140
James G. Blaine	do	McDonald	240
John S. Presson	do	Williams	180
James A. Garfield	do	Pitts	300
James Dyer	Portland	Dyer	71
John M. Plummer	do	Pool	35
Kearsarge	Gloucester	Mills	420
Latona	do	Croucher	180
Lizzie J. Greenleaf	do	O'Brien	325
Lottie Gardner	do	Parris	240
Lizzie M. Centre	do	Smith	470
Lucille	do	Welsh	140
Louise Polleys	do	Cavanagh	60
Lizzie Maud	Portland	Spurling	
Lilla B. Fernald	do	Pas de rapport.	
Lizzie Smith	do	Chase	107
Miranda	Gloucester	Cluett	120
Margaret Mather	do	Eaton	100
Marguerite Haskins	do	Harty	375
Margie Smith	do	Smith	
Mariner	do	Swim	250

LISTE des seineurs de maquereau des Etats-Unis qui ont fait la pêche, etc.—*Fin.*

Nom du navire.	Port de partance.	Nom du patron.	Capture.
M. S. Ayers	Gloucester	Cole	75
Mertis H. Perry	Boston		150
Maud S	Booth-Bay	Seavy	300
Maud B. Wetherell	Portland	McKay	286
Norumbega	Gloucester	McKinnon	400
Nereid	do	McLean	169
Norman Fisher	do	Anderson	240
Orient	do	Turner	50
Pendragon	do	Johnson	
Polar Wave	do	Carroll	70
Reporter	do	Leaming	260
Ralph E. Eaton	do	McDonald	296
Sarah E. Lee	do	White	130
Speculator	do	McDonald	290
S. F. Maker	do	Payson	200
Stowell Sherman	Provincetown	Hatch	120
Talisman	Gloucester	McKay	190
Yosemite	do	McFarlane	550
	Total de la capture	Barils.	17,447

Vers la fin de la campagne un des journaux de l'île disait ceci au sujet de la pêche au maquereau, et je partage cordialement cette opinion :

" Les pêcheurs de l'Ile du Prince-Edouard, ceux du côté nord du moins, devraient porter plus d'attention à la pêche de la morue. Ce poisson se vend toujours et, d'habitude, les prix sont passablement bons, et si, au lieu de perdre leur temps de semaine en semaine à attendre que le maquereau donne, les pêcheurs se livraient à la pêche de la morue, dont ils peuvent prendre des quantités énormes, ils gagneraient de bons gages, et l'absence du maquereau ne les laisserait pas dans une mauvaise position financière. Il est vrai que la pêche de la morue donne beaucoup plus d'ouvrage que celle du maquereau, dans laquelle on a toujours l'espoir de faire une ou deux bonnes captures qui récompensent pour les semaines d'attente, et la pêche à la morue n'est peut-être pas une occupation aussi romanesque et attrayante, mais il y a très peu de remanesque dans le travail journalier qu'on s'impose pour gagner le pain de la vie dans n'importe quelle occupation de nos jours, et nos pêcheurs commettent une erreur en ne profitant pas de la pêche à la morue beaucoup plus qu'ils ne le font."

HOMARD.

Durant la dernière campagne j'ai été occupé en grande partie à mettre en vigueur les règlements concernant la pêche du homard. Ceux qui persistaient le plus à enfreindre la loi étaient les pêcheurs du détroit de Northumberland et de la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse, et ils nous ont donné beaucoup de peine; de fait, à un endroit dans la Nouvelle-Ecosse, on a tiré un coup de feu sur un de mes hommes. Mes instructions étaient de mettre fin à la pêche illégale, et pour mettre ces ordres à exécution il fut nécessaire de détruire une quantité considérable d'engins de valeur, tels que pièges, lignes, etc. La mise en boîtes ne se faisait pas du tout dans les homarderies, mais dans les bois, dans de petites cabanes qu'il était particulièrement difficile de trouver. Chaque fois que nous en découvrions, je démolissait immédiatement toute l'installation et détruisais les chaudières, etc. Dans la plupart des cas il était presque impossible de découvrir les délinquants, parce que les gens ne voulaient pas dénoncer leurs voisins. Pour ce service j'ai trouvé nécessaire de noliser un remorqueur à Charlottetown, parce que le tirant d'eau des navires sous mes ordres était trop considérable pour me permettre d'approcher tout près du rivage. Ce remorqueur était monté par des hommes de l'*Acadia* et rendit d'excellents services.

M. W. C. Hobkirk, garde-pêche du comté de Queen, Ile du Prince-Edouard, et second de l'*Acadia*, m'aidèrent considérablement à mettre fin à cette pêche illégale. Nous avons eu aussi la chaloupe à valeur de l'*Acadia*, qui a croisé sur la côte entre Richibouctou et le cap George, d'un côté du détroit, et entre la pointe ouest et le cap à l'Ours, sur l'autre côté.

J'annexe des extraits du rapport annuel et des rapports des capitaines Dunn, Pearson, Kent et Pratt. Aussi, un rapport du capitaine Walbran, du croiseur fédéral *Quadra*, sur la pêche dans les eaux de la Colombie-Britannique.

ANNEXE A.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES OFFICIERS DES CROISEURS.

Le capitaine E. DUNN, commandant du croiseur *Petrel*, fait rapport que le croiseur de protection des pêcheries *Petrel* appareilla et partit d'Owen-Sound le 29 avril. Rien d'important ne se produisit jusqu'au 1er mai, lorsqu'il opéra la saisie de treize (13) rets à mailler américains, dans le voisinage des "Hen & Chickens", à l'ouest de l'île Pelée. Ils furent vendus et le produit fut déposé au crédit du receveur général.

Le 6 mai, au large de l'île Mohawk, on vit deux remorqueurs qui faisaient la pêche, mais à mon approche ils s'éloignèrent vers Erié. J'ai trouvé deux bouées à filets près de l'endroit qu'ils venaient de quitter. Le temps étant trop couvert pour pouvoir déterminer leur position exacte, j'ai calculé au loch la distance jusqu'à la Pointe Mohawk, et j'ai trouvé que les bouées étaient tout près de la frontière et les filets tendus vers le sud. J'ai décidé de ne pas les relever, bien que les filets fussent trouvés appartenir au remorqueur *Grace*, une ancienne saisie.

Depuis ce jour jusqu'au 20 juin, le *Petrel* a été employé à faire la patrouille le long de la frontière d'un bout à l'autre du lac Erié. L'efficacité de cette patrouille est évidente, attendu que le *Petrel* ni aucuns pêcheurs canadiens n'ont aperçu d'Américains braconnant dans nos eaux.

Du premier juin jusque vers le milieu de juillet, on a vu de grandes quantités de poissons morts dans toutes les parties du lac, mais surtout à l'extrémité ouest. C'était du poisson plus ou moins chargé de frai, surtout du hareng, du doré et de l'achigan.

Le 20 juin, ayant reçu instruction de me rendre au lac Huron pour faire une enquête sur la prétendue pêche illégale, je découvris que c'était un cas de braconnage ou de vol dans un petit bateau avec des rets à enclos. Comme c'était tout près du rivage et près de la frontière, la capture n'a pu se pratiquer avec le *Petrel*. J'ai conseillé à l'officier local de s'occuper de cette affaire avec un petit bateau. Au cours de cette croisière je me trouvai heureusement dans le voisinage du phare de Cabots-Head, et j'aidai à des équipages de bateaux à éteindre le feu qui l'aurait complètement détruit. Le 26 juin je recommençai à faire la patrouille sur le lac Erié.

Le 18 je fus occupé à faire une enquête sur les irrégularités rapportées par l'officier Quick. Les rets à enclos ayant été "mêlés" par des gens inconnus à la Pointe Pelée. Cette enquête a été poursuivie de nouveau en différents temps lorsque l'occasion s'en présentait, mais on n'a pu découvrir le coupable.

Le 29 août je reçus instruction de faire une rigoureuse inspection de tous les phares et sifflets de brume, lorsque je passerais dans leur voisinage. Je le fis de temps à autre, et je suis heureux de dire que cette inspection a eu un bon effet. La plupart des phares paraissant avec meilleur avantage à une seconde visite.

Plus tard dans la saison j'ai essayé de faire sauter l'épave du *Wissahickow*, mais à cause des fortes houles, les fils de la batterie se brisèrent et j'ai dû y renoncer. Le 5, je fis une nouvelle tentative et j'ai réussi à faire sauter l'épave. L'emplacement a été nettoyé jusqu'à une profondeur de vingt pieds, et l'on n'a trouvé aucun obstacle. Le 6 le capitaine Jarmin, qui avait la charge de la dynamite, quitta le navire.

Le 14 octobre j'ai réussi à opérer la saisie de 106 rets à mailler américains, presque neufs. Cette saisie a été faite au sud du phare de l'ouest sur la Longue-Pointe, à environ sept milles au nord de la frontière. Le 28 j'ai de nouveau opéré une saisie de 14 rets à mailler l'esturgeon et 8 rets à mailler le hareng dans le voisinage de la Pointe du Moulin-à-Vent, près de Buffalo. Le 6 je reçus instruction de me rendre à Ottawa pour aider au département des douanes dans l'affaire de la saisie du remorqueur *Grace Ruelle* et son chalan pour avoir jeté des immondices dans la rivière Détroit. Je fus absent jusqu'au 10. Le 17, à cause de menaces de mauvais temps, et la journée étant favorable, je décidai de relever la bouée à gaz du milieu, ce qui fut fait avec succès, et une bouée-espars fut laissée à cet endroit. Cette bouée à gaz a été remorquée à Amherstburg. Elles furent toutes deux placées sur le rivage, les soupapes furent encaissées et les lanternes et cages furent placées sous les soins du gardien du phare Hackett.

Le 20 novembre, j'ai saisi 62 rets à mailler américains, à l'est de l'île Pelée, à quatre ou cinq milles de la frontière, et contenant environ une demi-tonne de poisson, surtout du hareng. Le 29, je partis pour Owen-Sound pour prendre mes quartiers d'hiver, et j'y arrivai le 3 décembre. La capture dans ce lac (lac Erié) a été très faible des deux côtés par les pêcheurs avec des rets à enclos, mais en général bonne avec des rets à mailler. J'attribue cela au temps extraordinairement orageux des mois d'été, qui a tenu l'eau près du rivage dans un état très agité et vaseux. Le poisson s'éloignant naturellement vers le centre du lac pour avoir de l'eau plus claire. Les pêcheurs aux rets à mailler ont été excessivement heureux dans leurs captures durant les mois d'octobre et de novembre, alors que les pêcheurs canadiens qui se servaient de ces rets m'ont fait rapport de très fortes captures.

Comme on le remarquera, entre le 1er mai et le 14 octobre, il n'a été opéré aucune saisie de rets. L'efficacité de la patrouille, qui a été constamment faite d'un bout du lac à l'autre, a été prouvée par le fait qu'on a souvent observé un grand nombre de remorqueurs américains à l'ouvrage, mais toujours dans leurs propres eaux ; nous avons vu jusqu'à 15 remorqueurs en un seul jour. Des renseignements pris auprès des gardiens de phare et de nos propres pêcheurs prouvent encore davantage l'effet de ce système de patrouille. Le nombre total de milles parcourus durant la campagne a été de 15,992.

Capitaine Geo. W. Pearson, du croiseur de patrouille *Dolphin*.—Conformément à des instructions reçues, le *Dolphin* fut placé sous commission le 28 avril. Après avoir ajusté sa boussole sur les feux d'alignement d'Owen-Sound, je me rendis sur le côté nord de la baie Georgienne, où je croisai jusqu'au 22 mai. Je croisai ensuite sur le côté sud jusqu'au 30 mai, revenant sur le côté nord et y croisant jusqu'au 12 juin ; je fis ensuite des croisières ininterrompues d'Owen-Sound à Penetanguishene et le long de la côte vers Killarney, en faisant de temps à autre une pointe vers Tobermory et les îles adjacentes. Le 1er août je partis pour le chenal du nord, arrivant au Saut-Sainte-Marie et me rendant au lac Supérieur pour faire une enquête sur la prétendue pêche faite par des Américains dans le voisinage de l'île Parisienne, et partant finalement pour le lac Huron et la baie Georgienne le 12 août, où je croisai jusqu'au 21 août. Je reçus alors instruction de me rendre au lac Supérieur pour m'y occuper des affaires des pêcheries. J'y demeurai jusqu'au 7 septembre, revenant de nouveau à la baie Georgienne, où j'ai repris ma croisière jusqu'au 6 octobre, alors que je reçus ordre de me rendre aux îles des Canards pour faire une enquête sur les plaintes des pêcheurs aux rets à mailler contre l'habitude des pêcheurs aux rets à enclos de se servir d'un " tablier " dans les poches de leurs filets et attrapant ainsi de grandes quantités de petits poissons trop jeunes. Le résultat de l'enquête a fait le sujet d'un rapport au département le 10 octobre. A partir de cette date j'ai repris ma croisière dans la baie Georgienne jusqu'à ce que j'eus reçu ordre de désarmer le *Dolphin*. Durant toute ma campagne d'été, je suis très heureux de dire que les pêcheurs réguliers à rets à mailler ont bien observé la loi sous tous rapports et ne m'ont causé aucune peine.

J'ai trouvé cependant qu'il se pratiquait un braconnage considérable au moyen de rets à enclos et de seines, surtout sur le côté nord entre Parry-Sound et Little-Current, et dans le voisinage de Tobermory ; j'ai réussi à saisir et détruire 41 rets à

enclos d'une valeur de $3,300, quatre verveux d'une valeur de $100, six seines, $600, et 39 rets à mailler d'une valeur d'environ $150. J'ai aussi saisi le remorqueur *H. Gauthier* appartenant à S. E. Oldfield, et employé par H. et S. Oldfield, pour la pêche aux rets à enclos.

Le capitaine J. H. PRATT, commandant le croiseur de l'Etat *Curlew*, dit que pendant que ce steamer était en quartier d'hiver à Saint-Jean, ses machines, etc., ont été complètement réparées, et le 15 avril le pavillon fut hissé. Le 16 avril, nous descendîmes la baie, en croisant parmi les îles dans la baie de Passamaquoddy, et sur la frontière internationale entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine; j'ai trouvé que les opérations de la campagne venaient de commencer et que plusieurs banquiers américains étaient déjà allés à Eastport pour se procurer du hareng pour appât.

Des croisières continuelles sur la côte du Nouveau-Brunswick de la baie de Fundy, avec parfois des croisières sur la côte de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au cap Sable, au sud, et avec escale dans plusieurs ports de cette côte, se continuèrent jusqu'au 13 mai, lorsque je reçus des ordres de me rendre immédiatement à l'est du cap Sable et de croiser entre ce point et Sambro. Une nombreuse flotte américaine de seineurs de maquereau venait d'arriver sur cette côte, en chassant de nombreux bancs de maquereau, qui commençait alors à donner entre le cap Sable et Sambro. Il y avait sur une distance de moins de trente milles le long de la côte près de cent goélettes dont les équipages brûlaient du désir d'obtenir un chargement dans le moins de temps possible et probablement sans grand souci de quel côté de la limite de trois milles ils réussiraient à capturer leur poisson, pourvu qu'ils échappassent à la surveillance des croiseurs. Suivant lentement les bancs de maquereau, à mesure qu'ils s'avançaient vers l'est, un bon nombre de seineurs firent d'assez bonnes captures et rentrèrent chez eux. D'autres eurent peu de succès, et retournèrent à leur port d'attache découragés et endettés. Le maquereau était gros et de très bonne qualité. Accompagnant la flotte, nous arrivâmes à Sydney-nord le 2 juin et nous trouvâmes toute une flotte de seineurs étrangers à l'ancre ici pour se mettre à l'abri et cherchant le maquereau au large de la côte du Cap-Breton. Nous croisâmes avec la flotte de pêches sur cette côte jusqu'au 13 juin, et nous trouvâmes que la plupart des capitaines de seineurs désiraient observer les règlements de pêche et de douanes canadiens, l'expérience leur ayant enseigné que ces lois ne pouvaient pas être enfreintes avec impunité. Le 13 juin, nous partîmes de nouveau vers l'est, surveillant soigneusement la côte, et nous jetâmes l'ancre à Sheet-Harbour cette nuit-là. Quelques seineurs épars furent aperçus pendant notre course ce jour-là, et ils retournaient chez eux avec de faibles chargements. Nous arrivâmes à Lunenburg, dimanche, le 14, n'y trouvant aucun seineur, et le maquereau très rare. Le 16 nous arrivâmes dans la baie de Fundy, jetant l'ancre dans le havre Saint-André le 17, et nous trouvâmes les opérations de pêche très prospères dans le district, surtout la pêche au hareng. La capture du petit hareng pour la mise en boîtes de sardines s'était déjà arrêtée plusieurs fois avant mon retour, par suite de grèves parmi les employés des sardineries des Etats-Unis, et les propriétaires de nasses souffraient des pertes d'emploi. J'ai continué à croiser durant la saison d'été dans la baie de Fundy jusqu'au cap Sable et sur le côté du Nouveau-Brunswick, surtout le long de la frontière internationale. Il y a eu des brouillards presque sans interruption pendant tout ce temps, ce qui a beaucoup nui à notre croisière.

Le 28 octobre je reçus de vous par le télégraphe des ordres d'aller immédiatement croiser entre Canso et Sydney, et partant pour l'est j'ai jeté l'ancre dans le havre de Canso dans la soirée du 29 octobre. Là, je reçus de vous des ordres de me rendre à Ecum-Secum et à Marie-Joseph, pour mettre fin à la pêche illégale du homard.

Nous jetâmes l'ancre dans le havre de Marie-Joseph le 30, et nous avons croisé parmi ces îles jusqu'au 4 novembre, cherchant des paniers à homard, et nous en trouvâmes près de 300 que nous détruisîmes. Ces paniers étaient presque tous tendus sur des lignes de fond, sans aucune bouée pour en signaler la présence, et l'on se servait de grappins pour draguer le fonds. Cependant, grâce au manœuvrement facile du *Curlew*, les divers fonds de pêche furent rapidement et facilement examinés par le navire et ses chaloupes, et les paniers furent saisis et détruits.

Le 13 novembre, le temps s'étant calmé, nous descendîmes sous vapeur jusqu'à Isaac-Harbour, où nous trouvâmes plusieurs bateaux de pêche au maquereau américains qui y étaient venus se mettre à l'abri.

Nous arrivâmes à Marie-Joseph le 16, et les recherches des paniers à homard parmi les îles se continuèrent jusqu'au 18, mais nous n'en trouvâmes qu'un petit nombre. Les pêcheurs paraissaient avoir profité de la leçon que nous leur avions donnée lors de notre précédente visite. Le 18, nous suivîmes de nouveau la côte en allant vers l'ouest, et nous jetâmes l'ancre à Lunenberg ce soir-là; il n'y avait aucun navire américain, et les pêcheurs ne prenaient que quelques maquereaux dans leurs filets. Nous entrâmes dans tous les petits ports, lorsque nous reprîmes notre croisière vers l'ouest, et nous trouvâmes plusieurs navires de pêche étrangers qui avaient cherché un refuge dans quelques-uns des ports, et tous se conformaient aux règlements de douanes et de pêche qui régissent leur conduite lorsqu'ils se trouvent dans nos ports. Le 26 novembre, nous arrivâmes dans la baie de Fundy et nous avons vu que les affaires s'étaient faites paisiblement durant notre absence, à l'exception de plusieurs pêcheurs de homard qui avaient tendu leurs paniers aux îles des Loups et le long de la côte entre Latête et Lepreaux. Cependant, le lendemain de notre arrivée, le temps étant favorable, je pris les hommes de la patrouille du récif Coffil avec leur chaloupe et je visitai les districts suspects. Nous détruisîmes tous les paniers et les réservoirs, au nombre de plusieurs centaines. Je me rendis à Saint-Jean le 4 décembre, licenciai l'équipage et désarmai le navire le même soir.

Durant la saison j'ai visité des ports innombrables sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et j'ai invariablement trouvé les habitants bien heureux d'avoir le *Curlew* dans leurs ports, même lorsque sa présence était nécessitée par les infractions de la loi de la part des habitants de la localité.

Dans plusieurs ports on m'a fait des plaintes de braconnage de la part de navires de pêche américains, mais renseignements pris, je les ai trouvées sans fondement. Le pavillon réglementaire que portent les bateaux de pêche canadiens qui ont reçu la prime est très utile pour découvrir la nationalité des navires, bien que ce règlement ne soit pas mis en vigueur aussi strictement qu'il devrait l'être par les officiers des pêcheries. La faible pêche du petit hareng pour la mise en conserve comme sardines a été très affectée durant la saison, par les bas prix de l'article fabriqué, et les grèves incessantes dans les sardineries de Eastport et de Lubec, Maine. En conséquence, le prix pour le petit hareng est resté très bas pendant presque toute la saison, et la demande était bien incertaine, bien que les bancs fussent très nombreux. Le gros hareng était également très abondant dans la baie de Fundy, et les prix très bas. A Grand-Manan, durant les mois d'automne, le hareng de grande taille était plus abondant qu'il l'a été depuis un grand nombre d'années, et de très fortes captures ont été faites par les pêcheurs aux nasses et filets dans la partie sud de l'île.

Le capitaine W. H. Kent, du croiseur *Kingfisher*, rapporte que le navire a été mis sous commission le 1er avril, croisant sur la rive sud de la Nouvelle-Ecosse, ma station s'étendant du Cap-Sable à Lunenburg, avec quartier général à Shelburne. J'ai fait une visite jusqu'à Pubnico dans l'ouest, mon temps étant employé à surveiller la flotte de printemps de banquiers américains faisant escale dans les différents ports de ma station. Le 11 mai, les premiers seineurs américains firent leur apparition, et le 26 il y avait déjà environ quatre-vingt-dix voiles. J'ai fait la patrouille sur la côte entre Shelburne et le Cap-LaHave jusqu'au 24. Nous avons aperçu le premier banc de maquereau le 20, au large de Port-Medway, à quelques centaines de verges seulement en dehors des limites. Les Américains s'y trouvaient, mais trop loin pour les voir. Un grand banc de maquereau fut aperçu au large du cap LaHave le 21, mais il n'y avait que trois seineurs. Ils n'ont pas pris de poisson, parce qu'ils étaient trop proches des limites pour courir le risque. Le 29 je partis de nouveau vers l'est, lorsque à la hauteur de l'île aux Œufs j'y ai vu plusieurs seineurs qui y avaient fait de bonnes captures ce jour-là. Dans l'après-midi le vent s'éleva de l'est, accompagné de brouillard et de pluie; je suis entré dans Sheet Harbour en même temps que le seineur américain *Jas. A. Garfield*, qui avait pris 235 barils de poisson la veille. Nous restâmes dans le brouillard jusqu'au 2 juin, lorsque nous sortîmes et hélâmes le *Maud S.* au large du Castor, retournant chez lui avec 370 barils, qui rapporta avoir

capturé son poisson à la hauteur de l'île Guyon. J'ai continué à croiser au large de Louisbourg avec la flotte. Le 7 juin, elle s'en alla vers l'ouest vers chez elle. Je l'ai suivie jusqu'au Cap-Canso. Je me rendis ensuite à Arichat; plus tard je croisai vers l'ouest, en suivant la partie de la flotte qui restait, et faisant escale dans plusieurs ports jusqu'au Cap-Sable. Je revins vers l'est dans la dernière partie de juin, en croisant pendant quelques jours dans les environs de la baie de Chedabouctou. Le 16 juillet je quittai le détroit pour la baie du Nord, arrivant à mon poste au large de la pointe Est, I.P.-E., le 17 juillet, où je restai à croiser jusqu'au 4 novembre. Pendant que j'étais ici le capitaine Chas. Purdy, de la goélette de pêche américaine *Stranger*, me fit cadeau de deux homards de $\frac{5}{8}$ pouce de long, qu'il avait pris au large de la pointe Est, I.P.-E., à environ 4 milles. Il m'informa qu'il y avait de grands bancs de homard, et qu'il avait capturé ceux-ci dans la dernière semaine de juin. Je les ai expédiés au prof. Prince, du département des pêcheries, à Ottawa.

Environ 60 navires de pêche au homard sont restés ici pendant la plus grande partie de l'année. La pêche aux Iles de la Madeleine a manqué, ce qui fait que la flotte s'est tenue sur la côte de l'Ile du Prince-Edouard. La capture a été très faible, ayant été en moyenne de 20 à 110 barils. Au commencement d'octobre les navires commencèrent à se retirer graduellement pour retourner chez eux. Le 4 novembre je partis du Golfe avec le dernier navire de pêche américain, et me rendis à Sydney, où il ne restait que six seineurs. Le 10 novembre ces derniers partirent aussi, et je les suivis le 13. La capture à Sydney a été passable, étant de 120 à 180 barils; un des navires de la flotte n'a pas pris un seul poisson. Après mon départ de Sydney le temps devint très mauvais. Je m'occupai à surveiller la pêche du homard pour voir si la loi était bien observée. A cause de l'agitation de la mer, c'est difficile de faire grand'chose ; autant que j'ai pu voir la loi a été très bien observée. Je visitai Whitehead, Liscomb, Marie-Joseph, Ecum Secum, Jegogan, Sheet-Harbour, et je me rendis jusqu'à Lunenburg et Shelburne, arrivant à la Pointe de Sable le 2 décembre, où je trouvai un certain nombre de pêcheurs américains aménagés pour la pêche de l'égrefin. et aussi plusieurs navires en partance pour Terreneuve pour y prendre de l'esturgeon gelé. Je croisai dans les environs jusqu'au 10, alors que je mis le navire en cale sèche, congédiant mes hommes le 12 décembre. Durant cette campagne le *Kingfisher* a parcouru 7,117½ milles, est resté 1,761$\frac{3}{4}$ heures en mer, et a fait 416 abordages.

Le capitaine WALBRAN, du str *Quadra*, Victoria, C.-B., fait rapport :

Durant les mois d'hiver, novembre, décembre et janvier, à cause du gros temps, les navires de pêche des Etats-Unis ne font pas ordinairement la pêche au flétan dans les eaux de la Colombie-Britannique. Les mois pendant lesquels cette pêche se fait surtout sont ceux de mars, avril et mai, et en automne les mois de septembre et octobre. Dans les mois de mars et avril, me dit-on, le flétan est dans toute sa beauté ; en hiver ce poisson s'en va à l'eau profonde pour revenir au printemps. Pour le prendre en hiver les navires sont obligés de se tenir très au large de la côte.

Dans les mois du printemps les navires de pêche américains ont été fréquemment aperçus faisant la pêche en dedans de la limite des trois milles aux îles Scott, faisant de Bull Harbour leur port de refuge. La Compagnie de pêche de la Nouvelle-Angleterre a ses fonds de pêche au flétan à six milles à l'ouest de la baie du Refuge, sur la rive sud du Passage Edye. De cet endroit le poisson est expédié dans l'est par les steamers *Coquitlam*, *Capilano* et *Thistle*, nolisés par la compagnie. Les navires des Etats-Unis ont été aperçus faire la pêche au large de cette station, portant leurs captures à Seattle, Washington. J'apprends que ces pêcheurs n'emploient que la meilleure partie du poisson et jettent le reste. La Compagnie de la Nouvelle-Angleterre paque son poisson dans la glace et l'expédie entier. Le braconnage et le trafic illégal paraissent se faire tout le long de cette côte, chaque petit établissement ayant de petits bateaux s'occupant de cette pêche durant les mois d'été. L'hiver est trop rude pour ces bateaux, qui sont petits et ne pourraient résister aux bourrasques qui règnent pendant cette saison.

Dans la baie Shushartie, il n'y a pas longtemps, une goélette américaine chargée de pommes de terre, et ostensiblement à destination de l'Alaska, y arrêta et essaya d'y vendre une partie de sa cargaison.

A Port-Simpson, on m'a assuré que le trafic illégal durant les mois d'été se faisait constamment à l'extrémité nord des îles de la Reine-Charlotte, et que les renseignements transmis à Victoria que des équipages de navires américains étaient débarqués et entrés avec effraction dans des maisons sauvages, en l'absence de leurs propriétaires, étaient exacts. Ces navires vendent toutes sortes de provisions, farine, bacon, biscuits, etc., au grand détriment des commerçants canadiens. Ces navires avaient établi leur quartier général à Virago Harbour.

Quelques sauvages me donnèrent des renseignements, mais ils me dirent qu'il n'était pas venu un navire depuis une lune. Je leur demandai si ces navires venaient en hiver et ils me répondirent *halo* (non).

Il est impossible pour le *Quadra* de mettre fin à ce prétendu trafic illégal, pendant une courte visite faite de temps à autre dans le nord. Pour faire un bien réel, le navire devrait être stationné là, pendant au moins deux mois à la fois en été, lorsque ce trafic se fait, en établissant sa principale croisière entre les îles de la Reine-Charlotte et Port-Simpson.

Le capitaine C. T. KNOWLTON dit dans son rapport : L'ouvrage fait par le croiseur fédéral *Aberdeen*, pendant qu'il a été employé comme croiseur pour le service de protection des pêcheries, a compris ce qui suit :

Le 16 mai nous nous rendîmes et croisâmes entre Sambro et Lunenburg.

Le 21 il rencontra une grande flotte de seineurs des Etats-Unis, et croisa parmi cette flotte entre Sambro et Liscomb.

Le 20 mai il rencontra le seineur des Etats-Unis *Frederick Gerring*, de Gloucester, à 1⅝ mille de Gull Ledge, rejetant du maquereau de sa seine. Nous le prîmes à la remorque et nous rentrâmes à Liscomb pour la nuit.

Le 26 nous repartîmes, et le 27 nous remîmes la goélette entre vos mains à Halifax. Nous partîmes alors vers l'est, accomplissant quelques ouvrages de marine se rattachant à nos autres travaux. Le 1er juin, pendant que nous étions à Sydney, je fus informé qu'on n'avait plus besoin de l'*Aberdeen* pour le service de protection des pêcheries. Je m'occupai d'affaires maritimes jusqu'au 23 août, lorsque nous partîmes de Québec, avec instruction de reprendre le service de protection des pêcheries aux Iles de la Madeleine. Je continuai de faire ce service jusqu'au 19 septembre dans les eaux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

Ce bureau a prouvé de nouveau la grande importance qu'il a pour nos pêcheurs. Il y a actuellement 55 stations qui font des rapports quotidiens sur les mouvements du poisson, et ces rapports sont publiés dans les journaux du matin et du soir.

M. Hutchins, le commis, a été nommé permanemment à la charge de ce bureau ; il s'est acquitté de ses fonctions avec le plus grand soin. Il fait un rapport sur les mouvements du poisson pendant la campagne.

Ci-joint une liste des expéditeurs de dépêches.

Le tout respectueusement soumis,

O. G. V. SPAIN,

Commandant du service de protection des pêcheries.

Expéditeurs de dépêches du bureau de renseignements des pêcheries et qui sont employés de l'Etat.

Résidence.	Nom.	Allocation.
		$ c.
Alberton, I.P.-E	J. P. Brennan	15 00
Arichat, C.-B	Rémi Benoit	15 00
do (Ouest), C.-B	C. P. LeLacheur	15 00
Bayfield, N.-E	E. G. Randall	15 00
Campobello, N.-E	A. J. Clarke	15 00
Canso, N.-E	Thos. C. Cooke	15 00
Chéticamp, C.-B	S. Aucoin	15 00
Digby, N.-E	J. M. Viets	15 00
Gabarus, C.B.	R. McLean	15 00
Georgetown, I.P.-E	Chas. Owen	15 00
Grand-Manan	E. A. Calder	15 00
Hawkesbury, C.-B	J. C. Bourinot	15 00
Liverpool, N.-E	J. H. Dunlop	15 00
Lockeport, N.-E	J. R. Ruggles	15 00
Louisbourg, C.-B	P. O'Toole	15 00
Mabou, C.-B	Louis McKeen	15 00
Malpèque, I.P.-E	J. M. McNutt	15 00
Margaree, C.-B	M. A. Dunn	15 00
Musquodoboit, Havre, N.-E	George Rowlings	15 00
Sydney-Nord, C.-B	A. G. Hamilton	15 00
Petit-de-Grat, C.-B	P. T. Fougère	15 00
Port-Hood, C.-B	E. D. Tremaine	15 00
Port-La Tour, N.-E	J. W. Taylor	15 00
Port-Medway, N.-E	E. E. Letson	15 00
Port-Mulgrave, N.-E	David Murray	15 00
Pubnico, N.-E	J. A. D'Entremont	15 00
Sand-Point, N.-E	R. H. Bolman	15 00
Spry-Bay, N.-E	W. C. Henley	15 00
Sainte-Anne, C.-B	D. McAulay	15 00
Saint-Pierre, C.-B	D. Urquhart	15 00
Total		450 00

ANNEXE B.

Memo: Navires de pêches des Etats-Unis et autres navires des Etats-Unis entrés au *Port de Liverpool*, N.-E., pour l'année terminée en décembre 1896.

——	Nombre.	Tonnage.	Equipage.
Navires de Gloucester (pour abri)	116	11,141	1,912
do do (sous licence pour abri)	7	638	69
do do (do approvisionnements)	1	127	18
do do (do boitte)	1	103	18
do do (do glace)	1	92	18
do de pêche (pour abri)	23	1,886	355
do do (pour réparations)	6	637	98
do do (pour eau)	4	313	52
do do (pour soins médicaux)	3	231	45
do Provincetown (pour abri)	4	346	71
do do (pour réparations)	1	77	15
do Portland (pour abri)	9	661	126
do do (pour huîtres, fraîches)	26	983	75
Total, navires de pêche des Etats-Unis	202	17,235	2,872
Autres navires des Etats-Unis (pour fret)	4	775	22
Grand totaux, navires des Etats-Unis	206	18,010	2,894

ANNEXE C.

LISTE des navires des Etats-Unis qui se sont inscrits à la douane, au port de *Canso*, pendant la dernière campagne de 1896.

Date.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnes.	Hommes.	D'où ils venaient.	Avec perm. "P." S. permis "N."	Pourquoi entrés dans le port.
1896.							
4 janv.	Gertie Evelyn	Gloucester	81	16	Bancs	N	Abri et réparations.
16 do	Orient	do	89	7	Gloucester	N	do
22 do	American	do	118	8	do	N	do
15 avril.	Nourmahal	do	109	18	do	N	Homme malade.
15 do	Senator Frye	do	85	18	do	N	do
27 do	Mabel R. Bennett	Salem	116	6	Boston	N	Abri.
4 mai.	Pinta	Gloucester	99	18	Gloucester	P	Boitte, glace et permis.
4 do	Orpheus	do	105	16	do	N	Abri et eau.
4 do	Robin Hood	do	88	14	do	P	do
19 do	F. Nightingale	do	39	6	do	N	do
27 do	David Sherman	do	60	17	Au large	N	do
27 do	H. C. Worcester	do	112	18	do	N	do
27 do	Norumbega	do	120	18	do	N	do
27 do	Reporter	do	79	16	do	N	do
27 do	Speculator	do	104	18	do	N	do
27 do	Alice M. Parsons	do	72	17	do	N	do
27 do	Talisman	do	119	17	do	N	do
27 do	Harry G. French	do	95	17	do	N	do
27 do	Abbie F. Deering	do	96	17	do	N	do
27 do	Elsie M. Smith	do	106	17	do	N	do
27 do	Lizzie Maud	do	95	18	do	N	do
27 do	Kearsage	do	101	19	do	N	do
27 do	Pendragon	do	68	16	do	N	do
27 do	Alice C. Jordan	do	81	17	do	N	do
27 do	Briganza	do	91	17	do	N	do
27 do	Miranda	do	103	17	do	N	do
29 do	Marguerite Haskins	do	96	17	do	N	do
29 do	Stowell Sherman	Provincetown.	87	17	do	N	do
29 do	Lizzie Greenleaf	Gloucester	88	17	do	N	do
29 do	Ralph E. Eaton	do	65	16	do	N	do
30 do	Sarah E. Lee	do	98	16	do	N	do
30 do	Hattie A. Heckman	do	105	17	do	N	do
30 do	Eddie Davidson	do	78	17	do	N	do
30 do	Hustler	do	92	17	do	N	do
30 do	Louise Polleys	do	69	15	do	N	do
30 do	Annie C. Hall	do	84	17	do	N	do
2 juin.	Volunteer	do	102	16	Gloucester	P	do et permis.
18 do	Elector	do	113	18	Bancs	P	Glace, boitte, etc.
18 do	Arthur D. Story	do	98	17	Gloucester	N	Abri et eau.
30 do	David Crockett	do	80	16	do	P	Permis et eau.
1er juill.	Carrie and Annie	do	90	16	do	N	Abri, réparations.
2 do	D. A. Willson	do	61	16	do	P	Eau, boitte, etc.
3 do	Winona	do	103	16	Bancs	P	Emb. du poisson et ravitailler.
6 do	Pinta	do	99	18	Gloucester	P	Glace, boitte, eau.
6 do	Mist	do	68	14	do	P	Permis, eau.
6 do	Marsala	do	76	15	do	N	Abri et eau.
8 do	John Smith	do	62	14	do	N	do
11 do	M. Kearny	do	66	16	do	N	do
13 do	Chas. H. Taylor	do	92	18	do	P	Glace, boitte et permis.
18 do	Grace L. Fears	do	84	16	do	N	Abri et eau.
20 do	Thetis	do	91	18	Bancs	P	Eau, etc.
21 do	Volunteer	do	102	16	Gloucester	P	Glace, boitte, eau.
14 août.	Emma M. Dyer	do	77	16	do	P	do
19 do	Pinta	do	99	18	Halifax	P	do

Liste des navires des Etats-Unis qui se sont inscrits à la douane, port de *Canso*, etc.—*Fin*.

Date.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnes.	Hommes.	D'où ils venaient.	Avec permis "P." Sans permis "N."	Pourquoi entrés dans le port.
1896.							
28 août	Mary E	Gloucester	64	18	Gloucester	N	Abri, eau.
28 do	Annie W. Hodgson	do	24	5	Baie St-Laur't	N	do
31 do	Chas. H. Taylor	do	92	18	Gloucester	P	Glace, boitte, eau.
15 sept	Carrier Dove	do	82	16	Baie St-Laur't	P	Abri, eau.
15 do	Marguerite	do	103	17	Bancs	....	do
15 do	Winona	do	103	17	Gloucester	P	Glace, boitte, eau.
28 do	Ettie	do	44	6	Baie St-Laur't	P	Abri, eau.
28 do	L. M. Stanwood	do	100	16	Boston	P	Hommes, eau.
28 do	Nightingale	do	39	6	Baie St-Laur't	P	Abri, eau.
28 do	Gladiator	do	100	17	Bancs	P	Glace, boitte, eau.
9 oct	Eleazer Boynton	do	84	14	Gloucester	N	Abri, eau.
10 do	Elector	do	119	18	Bancs	P	Boitte, abri, glace.
12 do	Mystery	do	114	18	do	N	do
26 do	Matthew Kenny	do	67	16	Baie St-Laur't	P	do
26 do	Everett Pierce	do	64	16	do	P	do
26 do	Wm. E. McDonald	do	94	16	do	P	do
26 do	Thetis	do	91	18	Bancs	P	do
26 do	Richard Lester	do	69	14	Baie St-Laur't	P	do
26 do	D. A. Willson	do	66	16	do	P	do
26 do	Margaret	St-Andrews	49	12	do	P	do
26 do	Wm. Collins	Gloucester	74	16	do	N	do
26 do	David Crockett	do	80	16	do	P	do
26 do	J. B. McGuire	do	88	14	do	P	do
27 do	Canopus	do	68	14	do	N	do
30 do	G. E. Boutwell	do	64	14	do	P	do
30 do	Lottie S. Martin	do	64	14	do	P	do
30 do	Hattie Evelyn	do	66	16	do	P	do
30 do	Lois & Rosie	Booth-Bay	49	14	do	P	do
2 nov.	Abbie M. Deering	Gloucester	96	17	do	P	do
4 do	L. M. Stanwood	do	100	18	Gloucester	P	do hommes.
4 do	Mary E	do	64	14	Baie St-Laur't	N	do
5 do	Edward Trevoy	do	88	6	Gloucester	N	do réparations.
5 do	Edward F. Eseleth	do	84	14	Bancs	N	Homme malade et do
9 do	G. F. Edwards	do	141	17	Côte	N	Abri, eau.
9 do	Carrie E. Sawyer	do	59	14	Baie St-Laur't	P	do
9 do	Norma	do	104	18	Gloucester	N	do et réparations.
9 do	Stranger	do	82	16	Baie St-Laur't	P	do
9 do	Horace Albert	do	65	16	do	N	do
13 do	Ethel B. Jacobs	do	125	16	Côte	N	do
13 do	Kearsage	do	101	17	do	N	do
21 do	Edgar S. Foster	Bucksport	94	5	Boston	N	do
1er déc	Annie G. Quiner	do	79	6	do	N	do
1er do	Masconoma	Gloucester	91	18	Gloucester	P	Boitte, eau.
1er do	Thetis	do	91	7	do	N	Abri, eau.
5 do	J. Collins	do	74	13	Bancs	N	do
14 do	Hattie E. Worcester	do	112	18	Gloucester	N	do réparations.

LISTE des navires des Etats-Unis qui sont entrés dans le port de *Souris* pendant la campagne de 1896.

Nom du navire.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Port d'inscription.	Avec ou sans permis.	Pourquoi entrés dans le port.
Ettie	44	6	Gloucester	Permis	Provisions.
Notice	63	10	do	do	do
Carrier Dove	82	14	do	do	do
Joseph B. Maguire	88	15	do	do	do
Everett Pierce	65	12	do	do	Obtenir permis.
Carrie E. Sayward	59	16	do	do	Provisions.
Marathon	65	14	do	do	do
Abbie M. Deering	96	13	do	do	Permis et provisions.
Reporter	79	14	do	do	do do
Mist	68	15	do	do	Provisions.
Stranger	82	16	do	do	do
Richard Lester	69	15	do	do	do
Lottie S. Morton	64	15	do	do	do
D. A. Wilson	61	15	Salem	do	do
J. E. Garland	76	17	Gloucester	do	do
Noonday	72	15	do	do	do
Florence Nightingale	39	6	do	do	Boitte et provisions.
Lois and Rosie	49	16	Booth-Bay	do	Provisions.
Hereward	85	16	Gloucester	do	do
Penobscot	85	18	do	do	do
Hattie Evelyn	66	14	do	do	do
George F. Boutwell	64	14	do	do	do
Epps Tarr	66	13	do	do	Emb. un homme et prov.
Carrie W. Babson	86	18	do	do	Provisions.
Ralph F. Hodgdon	85	17	do	Sans p.	Réparations temporaires.
Horace Albert	65	14	do	do	do do
Carrie and Annie	90	16	do	do	do do
J. W. Collins	74	16	do	do	do do
Marsala	76	15	do	do	do do
David Crockett	80	15	do	Permis	Provisions et réparations.
Lizzie M. Greenleaf	88	17	do	do	Provisions.
Orient	89	16	do	Sans p.	Abri et réparations.
Oliver Eldridge	68	15	do	do	do
Matthew Keany	67	16	do	Permis	Provisions.
David Sherman	67	15	do	do	Permis et provisions.
Lizzie M. Stanwood	100	17	do	do	do do
Margaret Mather	91	16	do	do	Permis, provisions et débarquer un marin malade.
Dido	78	14	do	do	Provisions.
F. R. Walker	68	11	do	do	Permis et provisions.
Landseer	94	19	do	do	Provisions.
Addie M. Storey	68	14	do	do	do
Henry W. Longfellow	78	17	do	Sans p.	Réparations temporaires.
Ralph E. Eaton	65	15	do	Permis	Provisions.
Wm. E. McDonald	93	18	do	do	do
Grace L. Fears	85	15	do	do	do
Edward Trevoy	88	17	do	do	do
Mattie Winship	73	16	do	do	do
L. W. Homans	63	15	do	Sans p.	Débarq. un homme malade.
Pendragon	68	15	do	Permis	Permis et provisions.
John Smith	62	14	do	do	Provisions.
Mary E	64	15	do	do	do
Canapus	68	14	do	Sans p.	Réparations temporaires.
Gertie Evelyn	81	15	do	do	do do
Morman Fisher	76	14	do	do	Pour abri.
Nereid	92	15	do	do	do
S. R. Lane	68	14	do	do	do
Ella M. Doughty	52	14	do	Permis	do
Annie W. Hodgdon	24	5	do	Sans p.	do

Navires de pêche des Etats-Unis entrés à Sydney-Nord en 1896.

Numéro.	Nom.	Tonnage.	Hommes.	Port d'inscription.	Avec permis "P"	Observations.
1	Maggie & May	115	18	Gloucester	P	Abri.
2	Marguerite	107	18	Salem	P	Eau.
3	Harvester	101	16	Gloucester		Havre.
4	J. M. Calderwood	86	16	do	P	Mettre homme malade à terre
5	Howard Holbrook	92	18	do	P	Boitte et eau.
6	do	92	18	do	P	Eau.
7	America	118	19	do	P	Abri.
8	Maggie & May	115	18	do		do
9	Speculator	104	18	do		do
10	J. M. Calderwood	86	16	do	P	do
11	Thetis	91	18	do	P	Réparations.
12	James G. Blain	98	17	do		Abri.
13	Lucy W. Dyer	78	17	Portland		Eau.
14	Elsie M. Smith	106	17	Gloucester		Abri.
15	Abbie M. Deering	96	17	do		Eau.
16	Harry G. French	95	17	do		do
17	Norumbega	120	18	do		Abri.
18	Latonia	103	18	do		Eau.
19	James Dyer	81	17	Portland		Réparations.
20	Iolanthe	70	17	Gloucester		do
21	Orient	89	16	do		Eau.
22	Pendragon	68	16	do		Abri.
23	Geo. F. Edmunds	142	18	do		do
24	Louis Pollys	69	15	do		do
25	Alice M. Parsons	72	17	do		Eau.
26	Hattie E. Worcester	112	18	do		do
27	Commonwealth	81	17	do		Abri.
28	Eliza H. Parkhurst	115	17	do		do
29	Sarah E. Lee	98	16	do		Pour voir le médecin.
30	Orient	89	16	do		Réparations.
31	Carrie E. Philips	109	18	do		Abri.
32	David Sherman	69	17	do		Eau.
33	Fredonia	109	17	do		Abri.
34	Hattie E. Worcester	112	18	do		do
35	Pendragon	68	16	do		do
36	Louis Pollys	69	15	do		do
37	Hattie E. Heckman	105	17	do		Havre.
38	Harry L. Beldon	117	19	Boston		Eau.
39	Louis Pollys	69	15	Gloucester		do
40	James G. Blain	98	17	do		Havre.
41	James B. McGuire	88	14	do	P	do
42	Carrie W. Babson	85	14	do	P	do
43	James B. McGuire	88	14	do	P	Réparations.
44	Marathon	65	12	do	P	Havre.
45	Norman Fisher	76	16	do		do
46	Hustler	92	16	do		do
47	Margaret Mather	91	16	do	P	do
48	Nereid	92	16	do		do
49	Hattie E. Worcester	112	17	do		do
50	do	112	17	do		Réparations.
51	Kearsage	101	17	do		Havre.
52	Norman Fisher	76	16	do		do
53	Margaret Mather	91	17	do	P	do
54	Nereid	92	16	do		do
55	Hustler	92	16	do		do
56	Hattie E. Worcester	112	17	do		do
57	Geo. F. Edmunds	141	17	do		Abri.
58	Norman Fisher	76	16	do		do
59	Hattie E. Worcester	112	17	do		do
60	Hustler	92	16	do		do
61	Geo. F. Edmunds	141	17	do		do
62	Kearsage	101	17	do		do
63	Ethel B. Jacobs	125	16	do		Havre.
64	do	125	16	do		do

Navires de pêche des Etats-Unis entrés à Sydney-Nord—*Fin.*

Numéro.	Nom.	Tonnage.	Hommes.	Port d'inscription.	Avec permis "P"	Observations.
65	Norman Fisher	76	16	Gloucester	......	Havre.
66	Lizzie M. Centre	77	17	do	......	do
67	Kearsage	101	17	do	......	do
68	Hattie E. Worcester	112	17	do	......	do
69	Hustler	92	16	do	......	do
70	Nereid	92	16	do	......	do
71	Geo. F. Edmunds	141	17	do	......	do
72	Ethel B. Jacobs	125	16	do	......	Abri.
73	Norman Fisher	76	16	do	......	do
74	Hattie E. Worcester	112	17	do	......	do
75	Kearsage	101	17	do	......	do
76	Hustler	92	16	do	......	do
77	Valkyrie	132	8	do	......	do
	Total	7,521	1,272			

Pour démontrer davantage l'importance de nos ports pour les navires de pêche des Etats-Unis, il suffit de dire que 212 navires sont entrés à Sand-Point, comté de Shelburne, durant la campagne de 1896, en grande partie pour se mettre à l'abri et faire des réparations. Plus de 50 pour 100 de ces entrées se font en novembre, décembre et janvier.

ANNEXE D.

RAPPORT DÉTAILLÉ DU BUREAU DE RENSEIGNEMEMTS DES PÊCHERIES.

HALIFAX, N.-E., 29 décembre 1896.

Au commandant O. S. V. SPAIN,
Chargé du service de protection des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du bureau de renseignements des pêcheries.—Campagne du 1er mai au 15 octobre 1896.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

BAYFIELD.

La *morue et l'égrefin* ont fait leur apparition en petites et passables quantités, respectivement, le 1er juillet.

Le *hareng* apparut le 27 avril en quantités passables, mais le 6 mai il devint abondant, et des captures excellentes ont été faites jusqu'au 15. De cette date au 3 juin les captures ont été légères, surtout à cause des grands vents qui régnaient. A l'exception d'une bonne capture le 2 juillet, les rapports n'en constatent aucune autre ensuite.

La pêche du *homard* commença environ trois semaines plus tôt que d'ordinaire cette année, les pièges ayant été tendus vers le 4 mai. Du 6 au 16, de légères captures furent faites chaque jour, mais le 17 les rapports les disaient très bonnes, et la capture moyenne jusqu'au 30 juin a été passable. Du 4 au 24 juin de légères captures furent régulièrement rapportées, après quoi la pêche fut passable jusqu'à la fin de la saison de pêche le 15 juillet. Les rapports constatent que la capture totale a été au-dessus de la moyenne.

Le *maquereau* donna le 7 juin, mais à l'exception de quelques bons coups de filets donnés dans la dernière semaine de juin et la troisième semaine de juillet, la capture a été légère jusqu'au 7 août, parce que le poisson ne voulait pas entrer dans les filets ou mordre à l'hameçon. Le 8 août, il commença à mordre à l'hameçon, et des pêches passables furent rapportées jusqu'au 9 septembre, lorsque la capture moyenne fut bonne jusqu'au 20, alors que les rapports disaient que le maquereau ne mordait plus aussi bien à cause du mauvais temps. La capture moyenne est évaluée au-dessus de la moyenne.

Le *saumon* donna pour la première fois le 13 juin en petites quantités et les captures restèrent légères jusqu'au 16, après quoi elles furent passablement bonnes jusqu'au 22. Après une semaine de pêche médiocre, le poisson devint abondant, et d'excellentes captures furent faites jusqu'au 6 juillet, mais une légère diminution était sensible. Durant la semaine suivante, les captures furent bonnes chaque jour jusqu'au 16, après quoi il fut rare jusqu'au 6 août, fin de la campagne. On dit que la capture totale a dépassé celle de 1895.

CANSO.

La *morue* fit son apparition le 13 mai, mais les captures furent faibles jusqu'au 15, à cause du petit nombre de pêcheurs qui se livraient à cette pêche. Du 16 au 20 des captures très passables furent rapportées chaque jour, mais du 20 au 4 juin les captures furent de nouveau faibles. Durant le reste du mois de juin la capture moyenne a été bonne, et à l'exception de quelques faibles captures durant la première semaine de juillet, le reste du mois a été très satisfaisant, parce que les rapports constatent

une bonne pêche. Pendant tout le mois d'août le temps fut mauvais et la boitte rare, et en conséquence les captures furent faibles; mais comme le temps n'a pas été aussi mauvais durant le mois de septembre, les pêcheurs, en moyenne, ont fait de très passables captures. Bien que la capture sur la côte n'ait pas été grande, on rapporte qu'il y a eu amélioration sur l'année précédente.

L'*égrefin* fit son apparition le 10 juin et les captures jusqu'au 2 juillet varièrent entre bonnes et passables. Du 2 au 31 juillet, bien qu'un bon nombre de captures fussent faibles, on en fit quelques très bonnes dans la troisième semaine, et la moyenne de la capture pour le mois a été passable. Pendant les mois d'août et septembre cette pêcherie subit les mêmes revers que la pêche de la morue, et les captures jusqu'à la fin de la campagne furent presque identiques. Les remarques de MM. A. N. Whitman & Son, sur le développement d'une autre branche de cette très importante pêche, qu'on trouvera dans le rapport annexé, sont intéressantes.

Le *hareng* arriva le 14 mai, mais les captures pendant toute la campagne furent faibles. Bien qu'on surveille avec soin les mouvements de ce poisson en septembre, le rendement a complètement manqué cette année, et c'est surtout attribué aux prix extraordinairement bas qui ont régné pendant la saison.

La pêche du *homard* commença le 4 mai, et à partir de cette date les rapports constatent de faibles mais régulières captures chaque jour. On considère que la capture totale de ce poisson est d'environ la moitié de celle de 1895, et c'est probablement dû au gros temps qui a régné pendant la plus grande partie de la saison de pêche du homard. On rapporte qu'il y a diminution graduelle dans la quantité et la taille du homard, mais que l'outillage plus complet et les prix obtenus ont aidé à maintenir la quantité totale et la valeur, approximativement, à la hauteur de celles de l'an dernier.

Le *maquereau* arriva en petites quantités le 26 mai, et les captures furent faibles pendant le reste du mois. Le 30, cependant, il donna en assez grande abondance dans la baie de Chédabouctou, et les rapports disaient qu'il se réunissait en bancs sur la côte le 3. Du 8 juin au 6 juillet les captures furent faibles mais régulières, et le rendement total du maquereau d'été est regardé comme le plus faible connu. Rien ne fut rapporté jusqu'au 8 octobre, alors qu'il se réunissait en bancs dans la baie de Chédabouctou, et de faibles captures furent faites; les rapports constatant que le poisson était gras et de bonne qualité. On rapporte de plus que la pêche de juin dans la baie Chédabouctou, pendant la dernière saison, a été extraordinairement bonne quant au nombre et à la taille.

Le *saumon* a été en faibles mais régulières quantités du 19 mai au 14 juillet, et bien que la capture ait été plus grande sur certaines parties de la côte, la quantité totale prise ici a été plus faible que d'habitude.

L'*encornet* fut en premier lieu signalé le 22 juin, et des captures passables furent faites la semaine suivante. Durant la première semaine de juillet, les captures furent faibles, mais le reste du mois donna une bonne moyenne. Du 1er au 10 août, ce poisson fut très rare, mais le 10 on en prit une quantité passable, et pendant toute la semaine suivante de faibles captures furent faites chaque jour. Après cela, elles furent très irrégulières, mais quelques bons coups furent donnés. Malgré qu'on ait fait quelques excellentes captures dans la seconde semaine de septembre, la capture du mois n'a donné qu'une moyenne passable. Durant la dernière campagne le plus grand nombre des pêcheurs de Lunenburg ont obtenu leur approvisionnement de boitte sur le banc de Terreneuve, et il en est résulté que les recettes des pêcheurs de cette localité pour la boitte ont été très faibles.

DIGBY.

La *morue* fit son apparition en bonnes quantités le 1er mai, et cette pêche fut bonne jusqu'au 15 juin, quelques excellentes captures ayant été rapportées pendant les seconde et quatrième semaines de mai. Vers le 16 juin, les captures devinrent un peu plus faibles, mais les rapports constatent des captures passables et régulières chaque jour jusqu'au 3 juillet, après quoi elles furent presque toutes faibles jusqu'à la fin de la campagne. Les rapports n'ont pas constatés que le chien de mer ait fait autant de dégâts que les années passées, et l'on n'a constaté aucune rareté de boitte.

Les manifestes reçus au bureau de la douane de Digby des ports auxiliaires de Sandy-Cove et de Tiverton indiquent que près de 2,000 quintaux ont été expédiés à Saint-Jean, Yarmouth et Halifax durant la quatrième semaine d'août Le rendement total est évalué à 380,000 livres, mais comme une partie de la flotte de Digby a vendu sa capture à Yarmouth et Saint-Jean, elle égalerait probablement ou dépasserait la capture totale de 1895.

L'*égrefin* fut signalé en quantités passables le 1er mai, mais le 4 il devint rare, et l'on n'a fait que de faibles captures jusque vers le 9 juillet, après quoi elles furent passables jusqu'au dernier jour d'août, et ensuite, bien qu'on ait fait de pauvres captures durant le mois de septembre, la moyenne n'a été que passable jusqu'à la fin de la campagne. On évalue le total à 589,000 livres.

La *merluche* fut pêchée en quantités passables depuis le 16 juin jusqu'à la fin de ce mois, après quoi elle devint plus abondante et de bonnes captures furent signalées chaque jour jusqu'au 14 septembre, alors que la pêche devint très fructueuse et continua de l'être jusqu'à la clôture de la saison. Vers le 7 août, des nouvelles envoyées de Weymouth apprirent que la merluche y était très rare, mais on en a probablement jugé par les captures que la présence du chien de mer avait faites légères. Le rendement total est estimé à 607,000 livres.

Le *flétan* fut signalé pour la première fois le 1er mai, et les captures furent passables et régulières jusqu'au 10 juillet. Rien ensuite. Le résultat brut de la campagne est porté à 3,200 livres.

Le *hareng* a donné en bonne quantité le 4 mai, et il fut pris en très jolies quantités jusqu'au 9, alors qu'il devint et resta rare jusqu'au 26 mai. Il ne fut ensuite signalé que vers le 6 août, et il en fut pris d'assez bonnes quantités pendant quelques jours. Rien pendant tout le mois de septembre, mais dans les trois premiers jours d'octobre de légères captures en furent faites chaque jour.

La pêche du *homard* commença le 1er mai, et les captures furent passables jusqu'au 26 ; une amélioration fut signalée le lendemain, et elles furent bonnes jusqu'à la fin de juin. D'assez bonnes prises furent faites durant les dix premiers jours de juillet, mais il n'y eut plus rien ensuite. Le produit total de la campagne est estimé à 1,247 barils, ce qui accuse, comparaison faite avec 1895, une augmentation possiblement attribuée à l'exploitation des nouveaux fonds de pêche que mentionnait le rapport de 1895.

Le *maquereau* arriva en assez bonnes quantités le 19 mai, et pendant le reste de ce mois les captures varièrent de passables à pauvres. Il n'y eut pas de prises durant tout le mois de juin, mais le 9 juillet on annonça que le petit maquereau était arrivé dans la baie Sainte-Marie, en aval de Sea-Wall, et de légères captures en furent faites chaque jour pendant une semaine. Les 6 et 7 août il fut signalé en bancs dans la baie de Fundy, mais il n'en fut pas pris. Le 15 il était en assez grande quantité dans la baie Sainte-Marie, et il en fut fait des prises passables ce jour-là. Durant le reste de ce mois les captures furent légères, et il n'en fut plus signalé par la suite.

Le *saumon* fut annoncé le 10 juin, mais les captures, d'ailleurs très passables ne durèrent que quelques jours. Sauf une bonne prise le 27, en n'en mentionna plus d'autres.

L'*alose* arriva le 7 juillet, et de faibles captures en furent faites assez régulièrement jusqu'au 5 août. Le 6 cette pêche devint bonne dans la baie Sainte-Marie, et de grandes quantités furent pêchées. On dit que, à partir de l'île aux Eglantiers jusqu'à la tête de la baie, les pêcheurs ont fait une riche moisson, car l'alose était grosse et très grasse. Vers le même temps les bateaux de l'Anse à la Truite en prirent chacun en moyenne 5 barils, dont le prix variait de $12 à $15 le baril. Alléchés par cette aubaine ils s'en allèrent à la recherche de l'alose dans la baie de Fundy ; mais d'après les avis reçus les captures furent légères jusqu'au 1er septembre, après quoi il n'en a plus été signalé.

A part ce qui précède, les données suivantes offrent un certain intérêt :

La quantité totale de	merlan	pêché est évaluée à	60,100 livres.
"	noues	"	2,800 "
"	d'huile de morue	est évaluée à	3,004 gallons.

HALIFAX.

Les quantités suivantes de homard ont été exportées aux Etats-Unis :—

Trimestre de mars,	1,337	paniers, évalués à	....	$ 7,771
" juin,	3,320	"	....	17,285
" sept.,	311	"	....	1,558
" déc.,	Rien.			
Total........	4,968	"	....	$26,614

HAVRE D'ISAAC.

La *morue* a été irrégulière toute la campagne durant, mais il paraît avoir été fait des captures assez satisfaisantes lorsque le temps le permettait. Vers le 8 août on rapporta que les bateaux avaient fait chacun une moyenne de dix quintaux. Durant tout le mois de septembre le temps fut défavorable, les bateaux ne purent aller sur les fonds qu'un jour ou deux par semaine, et le poisson ne pouvait pas être bien salé pour le marché. Dans le mois suivant le temps fut aussi orageux, mais lorsque les bateaux purent arriver sur les bancs la morue abondait, surtout durant la dernière partie d'octobre, et ils purent prendre en moyenne de quatre à cinq quintaux, ce qui va considérablement aider aux pêcheurs à se préparer pour l'hiver, car on craint que plusieurs de ces derniers ne soient obligés à demander des avances aux paqueurs de homard.

Hareng.—La capture de hareng gras a été faible, mais bien salée, et il en est résulté que tout le poisson était bon pour le marché; tandis que l'année dernière le hareng, vu sa grande quantité, s'était plus ou moins gâté et avait subi une grande dépréciation.

Le *homard* fut signalé pour la première fois le 7 mai, mais les captures paraissent avoir été légères pendant toute la campagne, et le résultat total accuse un déficit de 25 pour 100 sur celui de l'année dernière. On dit que la pêche du homard a été très active l'hiver dernier, et que tout le homard ayant la taille réglementaire a été expédié à Boston. C'est un malheur, car il va en résulter que cette pêche ne sera pas exploitée l'hiver prochain.

Le *maquereau* a été très rare, et on estime que la capture totale, entre New-Harbour et le Havre-des-Pêcheurs, ne dépassera pas vingt-cinq barils.

LIVERPOOL.

Le *gasparot* a fait son apparition le 4 mai, et durant tout ce mois les captures furent légères, mais régulières.

La *morue* fut signalée le 8 mai, comme d'habitude, et jusqu'au 14 les captures furent faibles, bien que, le 12, la pêche fut bonne à 10 milles au large de la côte. Le 14 mai la pêche s'améliora considérablement, et d'excellentes captures furent toujours signalées, excepté quand les tempêtes s'en mêlaient, jusqu'au 4 juillet, alors que la pêche se mit à diminuer, et il n'y eut plus que de faibles captures jusqu'au 14 juillet, après quoi il ne fut pris que quelques poissons, vu l'extrême rareté de la boitte. Résultat total évalué beaucoup au-dessous de la moyenne.

L'*égrefin* ne fut signalé que dans la seconde semaine de mai, et les captures en furent très minces.

Le *flétan* fut pêché en grandes quantités dans la troisième semaine de mai.

Le *hareng* fut signalé pour la première fois le 14 mai, pendant qu'il se formait en banc à six milles environ de la côte; la semaine suivante il abonda et s'approcha de la côte. Pas de captures signalées avant le 22, lorsque quelques bons coups de filets furent levés pendant cette semaine. Quelques légères prises furent opérées pendant la première semaine de juin, mais ensuite rien ne fut signalé jusqu'au 26 septembre, alors qu'il y eu de très bonnes captures pendant quelques jours; certains bateaux en ont pris jusqu'à 5 barils. Capture totale estimée à un dixième de celle de l'année précédente.

Le *homard* parut en bonnes quantités le 4 mai, et de faibles qu'elles furent pendant un court espace de temps dans la dernière partie de la seconde semaine de mai, les captures ont en somme donné une bonne moyenne jusqu'au 22 juin ; à partir de ce jour elles furent misérables jusqu'au 8 juillet, après quoi il n'en a plus été signalé. Le résultat total est accepté comme bonne moyenne. On évalue à 4,000 caisses la mise en conserves, et à 160,000 le nombre de homards vivants exportés.

Le 16 mai il fut annoncé que le *maquereau* se formait en bancs à 5 milles au large de Little-Hope, mais il n'y eut pas de captures avant le 26 juin, et elles furent légères. Après cela, rien jusqu'au 28 septembre, alors que les bateaux prirent en moyenne de 2 à 15 poissons de bonne qualité. La capture totale ne dépasse pas 10 barils.

Le *saumon* arriva le 8 mai en petites quantités, qui augmentèrent le 15, puis diminuèrent légèrement vers le 18, après quoi les captures furent passables jusqu'au 28. De cette dernière date au 22 juin de bonnes prises furent signalées, mais rien ensuite. Le produit de la campagne a été très considérable, et on estime qu'il a été pris plus de saumon cette année que dans les quinze dernières années.

L'*encornet* fit son apparition en faibles quantités le 26 juin, mais le lendemain il en fut fait une bonne capture ; cependant, à l'exception de quelques légers coups de filets durant la première semaine de juillet, il ne fut plus rien signalé par la suite. On dit que ce poisson a détruit les quelques maquereaux pris dans les rets.

LOCKEPORT.

Le *gasparot* fut signalé en bonnes quantités le 2 mai, et, bien qu'il en ait été fait quelques captures assez abondantes durant la semaine, il n'en fut plus question jusqu'au 16, et alors seulement en faibles quantités jusqu'à la clôture de la pêche, qui eut lieu vers le même temps.

Morue.—Vers le 4 mai on annonça que les bateaux qui font la pêche au large se préparaient à sortir, et, le 9, le meilleur de ces bateaux prit 40 quintaux de belle morue. Sauf quelques rares intervalles, ces captures continuèrent jusque vers le 22, alors que la pêche diminua un peu jusque vers le 5 juin. Ce jour-là, on apprit que les banquiers réussissaient bien et que la pêche du large s'améliorait considérablement : un bateau, monté par quatre pêcheurs, a pris 50 quintaux en une semaine. Les captures du large restèrent excellentes jusqu'au 3 juillet, alors que l'encornet, qui remplaça le hareng comme boitte, fit défaut, et le rapport fut alors faible jusque vers le 12. Dans le cours des huit jours suivants il y ent encore des prises excellentes ; mais il survint du mauvais temps qui, avec la rareté de la boitte, fit que la pêche ne donna que de faibles résultats jusqu'au 14 août, bien que le poisson abondât sur les fonds. Dans la troisième semaine d'août, lorsqu'il fut possible d'obtenir de l'encornet pour servir de boitte, il y eut de bonnes captures, et, le 19, les bateaux qui s'étaient approvisionnés s'en allèrent sur les fonds. Vers le même temps le chien de mer devint incommode, et les prises furent légères jusqu'au 2 septembre. Le lendemain on annouça que la morue était très abondante, mais il n'en fut pas beaucoup pris, parce que le chien de mer se tenait tout près de la côte et que la boitte était rare. Durant le reste du mois la moyenne des pêches fut bonne, et quelques très bonnes captures furent opérées dans les dix premiers jours d'octobre, tandis que le chien de mer abondait au large. Comparée à la précédente, la dernière campagne paraît avoir donné un léger déficit, comme on peut le voir par le relevé.

Moules.—Il en a été pris 758 barils pour servir de boitte.

Egrefin.—Bien qu'il n'y ait aucun doute que ce poisson était sur les fonds pendant la plus grande partie de la saison, les seules captures signalées furent opérées entre le 8 et le 20 juin, et encore furent-elles légères. En comparant le résultat avec celui de 1895, on trouve une diminution considérable.

La *merluche* n'a pas été signalée cette année, mais le rendement général est estimé bien au-dessous de celui de 1895.

Le *flétan* parut en bonnes quantités le 9 mai, et la pêche fut très fructueuse jusque vers le 16, mais à partir de ce jour il se fit rare jusqu'au 20 juin. Après cela, il n'en fut plus signalé. Cette pêche accuse une diminution très marquée : le der

nier rendement ne se chiffre que par 3,000 livres, tandis que celui de 1895 en avait donné 14,000.

Le *hareng* ne fut signalé cette année que le 22 mai, alors qu'il parut en abondance sur les bancs, mais il n'y eut pas de captures avant le 30, alors que les rets en firent d'excellentes pour la boitte sur les fonds du large. Du 1[er] juin au 24 juillet pas de pêche sur la côte, bien qu'il fut toujours possible d'obtenir sur les fonds du hareng pour la boitte jusque vers le 4 juillet, alors que l'encornet remplaça le hareng comme boitte ; il en fut signalé très peu jusqu'au 22 septembre, jour où un seul rets en prit deux barils à Western-Head, et les jours suivants il y eut des prises passables. Dans la dernière semaine de septembre le hareng fut maintenu au large par le chien de mer, mais vers le 2 octobre il vint en abondance sur la côte, et la moyenne des captures fut bonne, tandis que les bateaux du large en prirent chacun sept barils. La capture totale est évaluée à 2,000 barils, pas tout à fait la moitié autant que l'année précédente. Ces chiffres ne couvrent que le hareng salé.

Le *homard* fut annoncé le 2 mai, et il y eut des prises légères et régulières chaque jour jusqu'à la fin de la pêche.

Nombre de homards vivants pris pour l'exportation. 141,000
" mis en conserves................ 580 caisses, ou 27,840 liv.

Le *maquereau* fut signalé d'abord le 29 mai en petites quantités, mais ensuite on n'en entendit plus parler jusqu'à la dernière semaine de septembre, alors qu'il en fut fait de faibles captures ; il fut aussi pris en petites quantités à l'île du Bélier. Durant les dix premiers jours d'octobre, de légères captures furent opérées chaque jour au cap. La prise totale est évaluée à 35 barils, ou 7,000 livres, ce qui représente une petite diminution sur 1895.

Le *saumon* fut signalé en abondance à la rivière Jordan le 24 mai, et un rets en prit six à Western-Head. Depuis ce jour jusque vers le 16 juin de légères captures furent faites assez régulièrement à la rivière Jordan et à Western-Head.

L'*encornet* fut très rare jusqu'au 12 août, alors qu'il fut pris en quantités plus régulières; aussi, les bateaux purent faire leur chargement de boitte et s'en aller sur les fonds. Vers le 28 il devint abondant et continua de l'être jusque vers le 17 septembre, alors qu'il redevint très rare et finit par disparaître.

TOTAL DES CAPTURES.

6 Gros navires	2,358,000 liv.
23 Navires de côte	1,301,800 "
Bateaux de côte	758,050 "
Total	4,417,850 liv., ou 25,987 qtx.
Total de morue	4,307,350 liv.
" d'égrefin	68,000 "
" de merluche	4,250 "
" de merlan	38,250 "
Total	4,417,850 liv., ou 25,987 qtx.

LUNENBURG.

La *morue* fut signalée pour la première fois le 16 mai, et des captures passables furent faites chaque jour jusque vers le 27 juin, alors qu'elle devint abondante sur les fonds de la côte, et d'excellentes prises furent faites jusqu'au 10 juillet. La semaine suivante les captures varièrent de bonnes à passables, mais ensuite elles furent légères, par suite surtout du mauvais temps et de la rareté de la boitte, jusqu'au 4 août; après cela il y eut chaque jour d'assez bonnes pêches jusqu'au 20. Le 18 août, poisson et boitte abondaient sur les grands bancs, et vers le 22 les banquiers arrivèrent avec de bonnes charges. Du 20 au 27 les captures furent bonnes sur la côte, mais ensuite elles devinrent rares, tandis qu'une très bonne pêche se continuait sur les grands bancs. Le 31 août un certain nombre de banquiers arrivèrent du banc Quero avec de bonnes charges, et annoncèrent que la pêche était très bonne. Durant cette période, du 27 août au 30 septembre, les prises sur la côte furent légères, mais très bonnes depuis le 1[er] octobre jusqu'au 30 novembre. En somme les captures sur

la côte ont été moyennes, bonnes sur les fonds de la côte, bonnes sur les bancs du Milieu et Quero, bonnes dans la baie du Nord, et pauvres au Labrador. On dit que quelques-uns des bateaux de la flotte du grand banc ont fait une excellente pêche sur le côté occidental de ce banc et sont revenus avec des charges complètes. Les chiffres suivants donnent une idée du résultat:—

LISTE de la flotte banquière.

Nombre de navires.	Port.	Captures.
		liv.
54	Lunenburg	15,380,750
4	do Baie du Nord	612,000
6	do Labrador	569,500
34	La Have	11,860,800
22	do Baie du Nord	2,676,700
15	do Labrador	1,600,520
11	Baie Mahone	3,565,000
8	do Labrador	1,020,000

L'*égrefin* fut pris en assez bonnes quantités entre le 8 juin et le 14 juillet, alors qu'il devint médiocre, et il n'en fut presque plus capturé jusqu'au 12 août. Le 13 il redevint abondant et resta en assez grande quantité jusqu'au 22. Le lendemain il y eut une autre diminution qui continua jusqu'au 15 octobre; mais à partir de ce jour jusqu'au 12 novembre les captures furent assez bonnes. La campagne, prise dans son ensemble, a été moyenne.

Le *hareng* fut pêché pour la première fois cette année le 19 mai, et on dit qu'un bateau a pris sept barils de hareng de banc. Du 21 mai au 5 juin ils prirent en moyenne un baril chacun, et les captures furent déclarées passables. Le 6 cette moyenne montait à 5 barils par bateau, mais ensuite elle diminua graduellement jusqu'au 20, alors qu'elle ne fut plus que d'un baril par bateau. Après cela il ne fut plus rien signalé jusqu'au 24 septembre,—fait inconnu depuis des années—bien que l'on annonçait que le hareng abondait à Tancook et qu'il fût assez nombreux depuis le 18 jusqu'au 21 inclusivement. Le 22, il fut publié que des bateaux avaient fait sept barils en moyenne, et jusqu'au 2 octobre d'excellentes prises furent faites régulièrement. Bien que le hareng d'automne ait été signalé en abondance jusqu'au 10 novembre, il n'a été fait que de légères captures entre le 2 et le 10 octobre inclusivement.

La pêche du *homard* commença le 1er janvier, et de là au 8 mai les captures furent légères; le homard vivant fut expédié aux Etats-Unis. Augmentation appréciable le 9 mai, et jusque vers le 6 juin les prises furent assez bonnes. Après cela il y en eut très peu et elles étaient faibles.

Le *maquereau* arriva le 19 mai, et un bateau en prit un très gros ce jour-là; mais après, et jusque vers le 20 juin, les captures furent légères et les bateaux firent une moyenne de 30 à 150 poissons. En dehors d'une petite capture opérée vers le 10 août, dans la baie Sainte-Marguerite, il ne fut rien signalé jusqu'au 15 septembre, alors qu'on trouva quelques centaines de maquereaux de 12 pouces dans les rets à chambres. On dit que la pêche du maquereau d'automne a été la plus misérable que l'on ait vu depuis des années, et qu'il n'a pas été pris plus que deux barils de maquereau par les rets à chambres. La capture totale est au-dessous de la moyenne.

L'encornet fut signalé en abondance à Chester et aux Rochers Bleus pendant la dernière semaine de juin, mais il n'en fut pris sur la côte que vers le 11 août, alors que des captures variant de pauvres à passables furent faites jusqu'au 28. Pendant la troisième semaine d'août l'encornet abonda sur les grands bancs, et d'assez bonnes prises furent faites sur le fond du Milieu et sur le banc Quero.

PORT LA TOUR.

Le *gasparot* fut pris en quantités faibles, mais régulières, depuis le 8 mai jusqu'au 26 juin, après quoi il n'en fut plus signalé. Le 13 mai, on annonça qu'il en passait beaucoup dans la rivière Barrington.

Morue.—Bien qu'on ait dit que, le 11 mai, des pêcheurs avaient pris chacun 100 morues, il ne s'est pas fait beaucoup de pêche, à cause des bas prix du marché. Le 14 mai, elle devint rare, mais elle augmenta graduellement et fut assez abondante jusqu'au 26, après quoi elle diminua et redevint rare jusqu'au 1er juin. Pendant tout le mois de juin les captures varièrent de passables à médiocres, mais la boitte était très rare. Le 10 juin de bonnes captures de morue furent opérées au large. La semaine finissant le 22 juin fut très heureuse pour les pêcheurs, car un banc d'encornet retint la morue sur les fonds et permit ainsi aux bateaux de faire merveille. Plus tard, lorsque l'encornet se mit à partir, il fut remplacé par un banc de hareng, et les perspectives furent très encourageantes. Toutefois, ce banc ne dura pas longtemps, et il en résulta une pauvre semaine pour les pêcheurs de la côte, bien que les barques eurent plein succès sur les fonds du large. Durant la première partie de juillet le temps fut très mauvais et la boitte rare, et les pêcheurs firent très peu de chose ; mais vers le 15, de légères captures furent faites très régulièrement pendant près d'une semaine. Le reste du mois fut orageux, il y eut grande rareté de boitte, et on a dit que cette semaine a été l'une des plus mauvaises. Durant tout le reste de la saison les captures furent légères, à cause surtout de la grande rareté de boitte, quoique en différents temps le poisson fût en bonnes quantités sur les fonds. En somme, la pêche de la morue, quoique pauvre, a donné le même résultat que l'année dernière—c'est-à-dire 2,000 quintaux environ.

L'*égrefin* fut d'abord signalé le 1er mai, mais les captures ne furent pas régulières avant le 31 juillet ; à partir de ce jour il fut pêché régulièrement en petites quantités jusqu'au 18 septembre. On calcule que la capture totale ne dépasse pas 400 quintaux.

Le *hareng* fut signalé en bonnes quantités au large le 10 juin, mais sur la côte il ne fut pas fait de prises avant le 18 août, alors que de légers coups de filets furent donnés chaque jour pendant une semaine. Le 15 septembre, de petits bancs de hareng furent signalés sur le côté oriental de la Blanche, et à partir du 25 jusqu'à la fin du mois il y eut chaque jour d'assez bonnes captures sur la côte. On estime que la prise totale, jusqu'au 19 octobre, égale celle de l'année précédente ; il a été exporté entre 400 et 500 barils de hareng.

Le *homard* fut pêché en quantités petites, mais régulières, depuis le 1er mai jusqu'au 15 juillet. L'outillage de pêche a été considérablement augmenté cette année, attendu que les opérations de la campagne précédente avaient fort rémunéré. On estime que la capture totale est à peu près égale à celle de l'année dernière ; mais comme il y a eu moins d'appareils de détruits, les pêcheurs vont se trouver mieux rémunérés.

La pêche du *maquereau* a totalement manqué cette année.

L'*encornet* fut signalé en bonnes quantités sur les fonds vers le 22 juin, mais il n'y est pas resté longtemps. Du 19 août au 24, il y eut d'assez bonnes captures tous les jours, mais ensuite il n'en fut plus annoncé, sauf une faible le 9 septembre.

PUBNICO.

La *morue* fut pêchée en assez bonnes quantités depuis le 25 mai jusqu'au 29 juin, puis les captures augmentèrent jusqu'à ce que la boitte devint rare durant la seconde semaine de juillet. Du 11 au 26 juillet, rien ; mais la morue et la boitte abondèrent sur le banc de Brown vers le 20. Le 27, quoique rare sur la côte, la boitte abondait au large, et tant qu'on a pu s'en procurer, de bonnes captures de morue furent faites sur la côte. Pendant tout le mois d'août la morue et la boitte d'encornet abondèrent sur le banc de Brown ; aussi, les bateaux quittèrent la pêche côtière et s'en allèrent sur le banc, où ils firent de bonnes charges. Les 26 et 27 août, de bonnes prises de morue furent faites dans le havre d'Abbott ; mais à l'exception de quelques captures passables durant la troisième semaine de septembre, peu de choses, car la morue

avait commencé à partir vers le 6. On considère que les opérations de la dernière campagne ont été très fructueuses ; elles ont donné un surplus de 400 à 500 quintaux sur la précédente.

L'*égrefin* fut assez abondant jusqu'au 30 juin, alors qu'il le devint davantage, et la pêche fut très fructueuse jusqu'au 6 septembre, jour où le poisson parut prendre le large.

Le *hareng* fut signalé pour la première fois le 22 mai, en petites quantités ; mais la pêche a presque totalement manqué. Les 26 et 27 août, des captures passables furent faites dans le havre d'Abbott.

Homard.—Avant le 15 mai les captures furent très bonnes ; après cela elles devinrent et restèrent passables jusque vers le 7 juin ; depuis ce jour jusqu'à la fin de la campagne elles furent légères, mais régulières. Le résultat total de la campagne est jugé moyen.

Le *maquereau* fut d'abord annoncé le 14 mai : ce jour là les enclos de Bluff-Head en prirent treize. Les deux jours suivants, de légères captures furent aussi faites à la pointe Pubnico. Le 18, le maquereau devint très abondant : 30 barils furent pris à Bluff-Head et 75 à Pubnico. Cette abondance continua jusque vers le 7 juin, et près de 4 barils furent expédiés à Boston, dans la glace, durant la semaine terminée ce jour-là. Dans le cours de la semaine suivante quelques bons coups de rets furent donnés, mais ensuite le poisson se fit rare jusqu'au 2 juillet, après quoi il n'en fut plus signalé. Le 31 juillet et le 1er août on annonça que le maquereau se formait en bancs dans la baie aux Homards.

L'*encornet* fut rare sur la côte durant toute la campagne, mais on dit qu'il abonda sur le banc de Brown depuis le 20 juillet jusqu'au 29 août.

POINTE DE SABLE.

Le *gasparot* fut d'abord signalé le 5 mai en petites quantités, mais le lendemain il devint plus abondant, et chaque jour vit une pêche très passable jusqu'au 13 juillet, après quoi il n'y eut plus rien. La capture totale, comparée avec celles des années précédentes, donne une bonne moyenne.

La *morue* arriva cette année une semaine plus tôt que d'habitude, c'est-à-dire le 5 mai, jour où l'on annonça une bonne capture. Durant les huit jours suivants de bonnes captures furent opérées sur la côte et sur le banc La Have ; mais le chien de mer abondait sur ces derniers fonds, et il fit des ravages. Du 14 mai au 6 juin les captures varièrent de passables à pauvres, bien que durant la dernière semaine de mai quelques chaloupes en avaient fait de bonnes à 18 ou 20 milles sud-est du phare de Shelburne. Le 1er juin des banquiers qui arrivaient du large annoncèrent que la pêche y était bonne, et elle continua de l'être jusque vers le 10, alors que le mauvais temps fit suspendre les opérations. Le 13 juin la morue revint en assez grande quantité, et, le lendemain, des bancs assez considérables firent leur apparition ; mais comme la morue ne prenait ni le gasparot ni la moule, les captures ne furent que passables jusqu'au 11 juillet. Le 20 juin, la moyenne des prises sur les fonds à 18 ou 20 milles sud-est du phare de Shelburne fut de $1\frac{1}{2}$ quintal par homme, et il fut possible de faire un bon approvisionnement de boitte de hareng. Dans la première semaine de juin, comme l'encornet commençait à venir, les chaloupes firent de bonnes pêches à 18 ou 20 milles du Cap au Nègre. Le 4 juillet on apprit que le poisson était rare sur le fonds La Have, et le 11 il devint rare sur la côte. Du 18 juillet au 11 août, la pêche de la morue fut à peu près abandonnée, car la boitte avait pris le large, et il n'était pas possible d'en trouver.

Durant la seconde semaine d'août quelques bonnes prises furent faites dans le goulet entre les fonds et le banc Roseway ; une pêche passable fut aussi signalée sur le banc. Le 12, l'encornet étant revenu, il fut pris une assez bonne quantité de morue jusqu'au 22. A cette dernière époque le chien de mer fit son apparition, et comme il était très incommode, les captures quotidiennes furent légères jusqu'au 12 septembre. Le 23 août une pêche passable fut signalée sur le banc de Brown, et, le 4 septembre, les banquiers annoncèrent de bonnes prises à 18 milles sud-est du phare de Shelburne. Le 12 septembre, une pêche passable fut signalée à 7 ou 10 milles de la côte et à 11 milles sud du cap au Nègre, tandis qu'une bonne pêche fut faite à 18

milles sud-est du phare de Shelburne. Le 17 septembre la morue donna tout près des caps, et pendant quelques jours quelques bonnes prises furent opérées; mais le mauvais temps survenant, les bateaux furent obligés de s'en revenir de bonne heure: par suite les captures furent légères, quoique la morue eut été signalée en bonnes quantités sur les fonds du large. Durant la dernière semaine de septembre, d'excellents bancs de morue étaient sur la côte, et lorsque le temps le permit les captures varièrent de $1\frac{1}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ quintal par homme, à 3 ou 4 milles au large. Vers le même temps les banquiers annoncèrent que la pêche était bonne sur les fonds du large, ainsi que sur les bancs La Have et Roseway. Le mauvais temps commença le 1er octobre, et pendant les dix premiers jours de ce mois les captures varièrent de passables à médiocres, puis elles devinrent nulles. En somme les opérations de la dernière campagne ont été très maigres: les petits bateaux n'ont pris que 175 quintaux sur les fonds de la côte, contre 300 quintaux l'année précédente.

L'*égrefin* fut signalé cette année trois semaines plus tôt que l'année dernière, et fut pris en bonnes quantités entre le 5 et le 13 mai inclusivement: il abondait aussi sur le banc La Have. Du 14 mai au 6 juin les captures varièrent de passables à médiocres, bien que l'égrefin donnât vers le 31 mai. Le 13 juin, de bons bancs furent signalés sur la côte, et jusqu'au 10 juillet la capture moyenne par jour fut très satisfaisante; mais ensuite elle devint misérable, par le fait que la boitte était partie. A cause du mauvais temps il ne fut plus rien signalé jusqu'au 12 août, alors que d'assez bonnes prises furent faites pendant onze jours; après cela, l'égrefin devint et resta rare jusqu'au 12 septembre. Un bon banc d'égrefin étant venu sur la côte vers le 16, les captures, quoique passablement irrégulières, varièrent de bonnes à passables, mais furent pauvres pendant le reste de la saison. Le résultat de la dernière campagne est estimé à 150 quintaux—ce qui représente une diminution considérable sur celui de 1895; on l'attribue entièrement à la présence obstinée du chien de mer, qui était très nombreux et empêchait l'égrefin d'approcher de la côte.

Quoique la *merluche* n'ait pas fait l'objet direct des rapports du bureau, les pêcheurs américains disent qu'elle a été très abondante au large de cette côte pendant toute la saison.

D'après les rapports, le *flétan* a été rare durant toute la campagne, mais on a dit qu'il avait été assez abondant à 30 milles sud-est du phare de Shelburne le 20 juillet.

Le *hareng*, quoique passablement abondant sur les fonds du large pendant la première semaine de juin, n'a pas été signalé sur la côte avant le 22, alors que de légères captures en furent faites chaque jour pendant à peu près une semaine. De faibles captures furent encore signalées entre le 13 et le 18 juillet, mais le mauvais temps et le chien de mer furent cause qu'il y eut peu de prises. Le 8 septembre on annonça que le hareng abondait sur les fonds du large, mais comme le chien de mer se tenait sur la côte, il en éloigna le poisson. Le 30 septembre le hareng donna en abondance, et jusqu'au 10 octobre d'excellentes captures en furent faites chaque jour. Il était gros, mais pas très gras, et le 26 octobre on annonça qu'il y avait sur les chafauds des pêcheurs 3,000 barils en cours de salaison pour l'exportation. Comparé à celui de l'année dernière, ce résultat donne une augmentation considérable.

La pêche du *homard* commença vers le 10 février et fut très passable jusqu'au 1er juin, alors qu'elle diminua. Le homard, gros et petit, fut expédié aux Etats-Unis jusqu'au 1er avril. Ici la homarderie commença ses opérations vers le 10 avril, prit tout le petit homard, et fit environ 460 caisses de conserves. Le 23 mai le homard accusa une amélioration notable sur la capture de l'année précédente à pareille époque; mais à partir du 2 juin jusqu'à la clôture de la pêche, les captures, quoique régulières, furent faibles. Vers les 13 et 15 juin une grosse tempête fit perdre aux pêcheurs les deux tiers environ de leurs appareils. En somme, les opérations de la dernière campagne paraissent avoir été très fructueuses, car à part 460 caisses de conserves 860 paniers de homard vivant furent expédiés aux Etats-Unis, où le crustacé fut rapidement vendu à bons prix.

Le 27 mai on annonça que le *maquereau* se formait en bancs autour du phare de Shelburne, et quelques très bonnes captures furent opérées; mais après cela il n'en fut plus question jusqu'au 27 octobre, alors que des captures, variant de 18 à 20

par flotte de rets, furent faites au phare de Shelburne, et le poisson vendu à raison de 10 centins la pièce pour la consommation locale.

Le *saumon* fut pêché pour la première fois cette année le 27 mai en petites quantités, qui augmentèrent le lendemain et jusqu'au 6 juin. Depuis ce jour jusqu'au 27 les captures furent faibles—bien que sur la rivière Jordan, le 30 mai, la moyenne fût de 50 par homme; le saumon fut abondant le 13 juin, bon le 18, et encore abondant le 27.

L'encornet de grandes dimensions arriva le 23 juin en quantités passables, mais il devint bientôt abondant et continua ainsi jusqu'au 2 juillet, jour où les captures diminuèrent quelque peu, et le poisson finit par s'en aller vers le 17. Il revint le 11 août, et on en fit de bonnes prises jusque vers le 15 septembre, alors qu'elles diminuèrent graduellement. Le 12 août, l'encornet parut en abondance sur le banc Quero, et sur les fonds du large le 8 septembre. On en fit de bonnes provisions pendant les mois d'août et de septembre sur les bancs La Have, de Brown et Roseway.

WHITEHEAD.

Le *gasparot* a été pêché en quantités faibles, mais régulières, depuis le 28 mai jusqu'au 6 juin. La capture totale est évaluée à 50 barils—soit à peu près la même que l'an dernier.

La *morue* est arrivée quatre jours plus tôt que l'année dernière; mais à l'exception de quelques bons coups de filets pendant la troisième semaine d'août, la campagne a donné de maigres résultats. Durant les deux derniers mois et demi, des tempêtes ont suspendu les opérations, ce qui explique la faible capture de 800 quintaux seulement et le déficit de près de 400 quintaux sur l'année précédente.

L'*égrefin* parut le 28 mai; mais les captures furent légères, quoique passablement irrégulières, jusqu'au 24 août, après quoi il n'en fut plus signalé. Capture totale estimée à 350 quintaux, soit un déficit d'environ 50 quintaux en comparaison de l'année précédente.

La *merluche* fut pêchée en faibles quantités pendant la première semaine de juin, mais ensuite il n'en fut plus signalé.

Le *hareng* fut signalé le 28 mai, et à partir de ce jour jusqu'au 11 août les captures furent faibles et irrégulières. Rien ensuite. Capture totale estimée à 600 barils, ce qui est à peu près 900 barils de moins que l'année dernière.

La pêche du *homard* commença le 5 mai, et les quantités prises chaque jour jusqu'à la clôture de la campagne furent faibles, mais régulières. Capture totale estimée à 4,400 caisses.

Le *maquereau* parut le 28 mai; le lendemain il se formait en bancs, et de légères captures en furent faites chaque jour pendant le reste du mois. Du 1er au 8 juin des prises variant de 15 maquereaux par bateau à 4 barils par enclos furent opérées chaque jour. Résultat total estimé à 140 barils.

L'*encornet* fut pris en légères quantités tous les jours pendant la troisième semaine d'août.

YARMOUTH.

Le *gasparot* fut d'abord signalé en faibles quantités le 1er mai, mais le lendemain il devint plus abondant et d'assez bonnes pêches furent faites jusque vers le 4 juin, après quoi elles furent légères jusqu'au 1er juillet. La capture totale est à peu près la même que l'an dernier. Presque tout le gasparot a été vendu frais pour servir de boitte.

La *morue* fut signalée le 8 mai en assez bonnes quantités, mais le lendemain le vent était trop fort pour la pêche côtière, et la flotte de Digby partit pour le banc La Have. Le 5, bonne pêche, mais le 7 les captures diminuèrent quelque peu et elles furent passables jusqu'au 9 juin, alors que le mauvais temps mit fin aux opérations. Vers le 18 la morue revint en bonnes quantités et quelques captures excellentes furent faites jusqu'au 25, alors que le poisson se fit rare. Il en fut très peu signalé après le 7 juillet.

L'*égrefin* parut en petites quantités le 1er mai, et les captures en furent légères jusqu'au 13, jour où il devint plus abondant; d'assez bonnes pêches furent faites

jusqu'au 26. Ce jour-là il redevint rare, mais le 1er juin il se montra en plus grand nombre, et depuis le 5 jusqu'à la fin du mois les captures furent passables. Elles furent légères pendant la première semaine de juillet, et le seul résultat annoncé après cela fut une capture passable le 6 août.

Le *flétan* fut pris en assez bonnes quantités entre le 1er et le 15 mai, après quoi il se fit rare jusque vers le 18 juin, alors que des captures passables furent faites pendant quelques jours, mais ensuite il fut encore rare. Le flétan de la meilleure qualité se vendit facilement à Boston et New-York; celui de qualité inférieure fut gardé pour la consommation locale.

On annonça que le *hareng* était arrivé le 13 mai, mais il n'en fut pas pêché avant le 15, après quoi les captures furent faibles jusqu'au 18 juin. Durant les quelques jours suivants des prises très passables furent faites, mais ensuite le hareng fut signalé irrégulièrement et il parut généralement rare. Le hareng d'automne fut meilleur que la moyenne; il était aussi de grosseur moyenne. De grandes quantités en furent gardées pour servir de boitte pour la pêche du homard au printemps et le reste fut vendu.

Le *homard* fut signalé le 1er mai, et d'assez bonnes quantités en furent prises jusqu'au 13, alors qu'il s'opéra une légère diminution, et il resta rare jusqu'au 18 juin. Du 18 au 22 juin les captures furent de nouveau passables; mais, d'après les rapports reçus, elles furent légères tout le reste de la campagne. Les quantités suivantes de homard vivant furent expédiées aux Etats-Unis :—

HOMARD vivant expédié à Boston, campagne de 1896.

Date.	Nombre de paniers.	Valeur.
Janvier	3,382	$ 33,999
Février	2,395	28,330
Mars	1,802	23,587
Avril	10,669	70,594
Mai	6,979	53,983
Juin	4,341	34,693
Juillet	989	8,766
	30,557	$253,952

Le *maquereau* fut signalé pour la première fois le 11 mai, jour où il en fut pris 100 gros dans l'enclos de la Pointe de Burn. Le 13, il en fut pris plusieurs barils par les enclos. Vers le 15 les captures devinrent plus régulières, et à partir de ce jour jusqu'au 22 les enclos varièrent de 60 à 130 barils. Le 23 on annonça que le maquereau était plus abondant, et les enclos prirent tout le poisson qu'ils purent et qui fut exporté, à l'exception d'une petite quantité gardée pour la consommation locale. Le 29 le mauvais temps mit obstacle à la pêche, et les prises devinrent légères. Le 1er juin les enclos firent une moyenne de 12 barils de gros maquereau, et les captures augmentèrent jusque vers le 5, alors que le poisson se mit à partir. Pendant la seconde semaine de juin les enclos firent peu de chose, mais entre le 18 et le 25 de bons coups de rets furent signalés tous les jours. Très peu de prises durant le reste de la campagne.

Le *saumon* fut pris en faibles quantités depuis le 1er jusqu'au 19 mai, alors qu'il devint plus abondant, et le 21 les captures furent estimées à 200 liv. par jour. Du 24 au 30 inclusivement le saumon fut très abondant, et d'excellentes prises furent faites par les enclos à maquereau, mais le reste de la campagne ne donna qu'une moyenne passable. Le saumon était exporté aussitôt après sa capture, et il en a été gardé très peu pour la consommation locale, parce que les prix étaient trop élevés. Plus tard la demande locale fut satisfaite par la pêche du large.

L'*alose* fut signalée pour la première fois le 1er mai, et de ce jour au 22 juin les captures furent légères et passablement régulières.

CAP-BRETON.

ARICHAT.

La *morue* parut le 11 mai, et les captures furent assez bonnes jusque vers le 9 juillet, alors que pendant huit jours la pêche donna peu de résultats. Vers le 18, cependant, on annonça qu'elle était assez fructueuse, et les captures furent très passables, quoique un peu irrégulières, jusqu'à la fin de septembre. Pendant toute la première partie d'octobre, elles furent légères. La pêche de la morue est regardée comme la meilleure et la plus rémunératrice, parce qu'elle est la moins précaire et la plus continue de toutes celles qui sont exploitées dans ce quartier.

L'*égrefin* parut en abondance le 4 mai, et les captures furent bonnes jusque vers le 13. Après cela, il commença à diminuer, et durant le reste de ce mois la pêche varia de passable à pauvre. Pendant la plus grande partie du mois de juin, elle donna une forte jolie moyenne; mais ensuite il ne fut plus rien signalé jusqu'au 9 septembre, après quoi les captures furent passables jusqu'à la fin du mois. Quoique cette pêche ait été assez bonne, d'après les rapports, on dit quelle n'a pas été aussi fructueuse qu'autrefois, et que le résultat pourrait être meilleur au printemps si les pêcheurs étaient munis de rets. L'expérience de ceux qui avaient des rets le prouve.

Le *hareng* donna en assez bonnes quantités le 5 mai, mais il ne continua pas longtemps, car du 7 au 14 juin les captures furent légères. Après cela, le poisson abonda de nouveau jusqu'à la fin de juillet, quoique les captures fussent passablement irrégulières pendant la première partie de ce mois. Durant tout le mois d'août elles furent misérables, mais en septembre elles donnèrent une bonne moyenne. A l'exception de quelques faibles prises durant la première semaine d'octobre, il y en eut très peu ensuite. On dit que la capture totale a été au-dessous de la moyenne, et celle de juillet pauvre.

La pêche du *homard*, qui commença vers le même temps que l'année dernière et qui promettait beaucoup, n'a pas été heureuse en définitive. Le mauvais temps et de grosses mers détruisirent en différentes périodes de la campagne une grande quantité d'engins de pêche. La première des captures eut lieu le 4 mai, et leur moyenne jusqu'à la fin de juin fut passable. Pendant tout le mois de juillet elles furent irrégulières. On calcule que la quantité totale mise en conserves est considérablement moindre que celle de l'année précédente.

Comme d'habitude le *maquereau* arriva le 22 mai, mais les captures furent légères jusqu'au 13 juin, après quoi il n'en fut plus signalé. Au 20 novembre il n'avait pas encore paru de bancs, et la campagne est jugée avoir été un fiasco.

L'*encornet* fut annoncé pour la première fois le 20 juillet; d'assez bonnes prises furent opérées pendant le reste du mois, et elles furent en moyenne passables jusqu'au 13 août.

Le *gasparot* fut pris en petites quantités chaque jour durant la dernière semaine de mai. Il ne se montra plus ensuite.

La *morue* fut d'abord signalée le 6 juin, et des captures, variant de passables à médiocres, furent faites jusque vers le 6 juillet, alors que la boitte se fit rare, et jusqu'au 24 juillet les prises furent faibles, mais régulières. A partir de ce jour et jusqu'au 3 septembre les pêcheurs firent d'assez bonnes opérations, bien que la boitte fût difficile à obtenir; mais durant le reste du mois les captures furent légères. Pendant tout le mois d'octobre, pas de pêche, le temps étant trop mauvais et il était impossible aux pêcheurs de se procurer de la boitte. En somme les opérations de la campagne ont été un peu meilleures qu'en 1895, parce que la morue s'est tenue sur les fonds pendant les mois de juin, juillet et août. On dit que la morue pêchée cette année était plus grosse qu'à l'ordinaire.

La pêche de l'*égrefin* commença le 28 mai, et à l'exception de quelques captures passables opérées pendant la troisième semaine de juin et les première et dernière semaines de juillet, elle donna des résultats faibles et réguliers jusqu'au 27 septembre, jour où le mauvais temps y mit fin. Quoique peu considérable, la capture totale soutient avantageusement la comparaison avec celle de l'année dernière.

Cette année le *hareng* n'est arrivé que le 8 juin, et depuis ce jour jusqu'au 10 juillet, les captures varièrent de passables à médiocres. Vers le 27 juin on annonça que le

hareng approchait en grande quantité, mais il ne se montra pas, et depuis le 10 juillet jusqu'à la fin de la campagne les prises furent faibles. Durant le mois de septembre on annonça que quelques trente ou quarante navires pêchaient dans la baie; mais ils s'en retournèrent bredouille, car le hareng ne vint pas sur la côte comme d'habitude. Comparée à la capture exceptionnellement considérable de l'année dernière, celle de cette année a été des deux tiers moindre, et ce résultat sera vivement ressenti par les pêcheurs, dont plusieurs sont peu en situation de faire face aux besoins de l'hiver qui approche.

La pêche du homard commença vers le 15 avril. Stimulés par le départ hâtif des glaçons en dérive, les pêcheurs tendirent leurs casiers, et pendant la première semaine ils firent d'assez bonnes captures qui peuvent se répartir en une moyenne de plus de 200 homards par bateau. Encouragés par ce brillant début, ils augmentèrent leurs engins et leur personnel de pêche. Vers le 1er mai, cependant, les captures commencèrent à décroître par suite de mauvais temps et de coups de vents du nord-est, et le 16 on annonça que la pêche était la plus misérable que l'on eût vue jusque-là dans la baie. Le mauvais temps continua tout le reste de la saison, et les captures furent légères en conséquence; la moyenne quotidienne s'est à peine chiffrée par 50 homards par bateau. La capture totale est la plus petite connue jusqu'ici. Il va en résulter que plusieurs des pêcheurs feront à peine leurs frais. Les pêcheurs de ce quartier sont en général d'opinion que la prolongation de temps accordée par le département pour la pêche n'est d'aucun avantage, car la pêche devient sans profits avant le 15 juillet, et elle est rarement continuée après cette date. Des observations sérieuses faites dans le cours des quinze ou seize dernières années par notre excellent correspondant du bureau lui ont démontré que presque la moitié des homards capturés pendant les mois de juillet et d'août sont remplis de frai et trouvés tout près de la côte, parmi les rochers et les récifs, où ils rampent évidemment pour frayer. Les paqueurs disent que le crustacé pris durant cette période ne contient certainement pas autant de viande que celui qui est capturé plus tôt dans la saison. Il est généralement admis que les trois meilleurs mois pour la pêche dans cette baie, ainsi que sur la côte du détroit de Canso, où la pêche est la même, sont ceux de mai, juin et septembre—juillet et août étant saison close—et on est convaincu que si les règlements sévères, qui sont maintenant appliqués sous la surveillance du commandant Spain, ne sont pas mieux observés, en peu d'années cette importante pêcherie sera finie.

Le *maquereau* parut le 25 mai, mais les captures, quoique régulières, furent faibles jusqu'au 6 juillet, après quoi il n'en fut plus signalé. Un nombreux détachement de ce poisson s'est formé en banc dans la baie, au commencement de juin, mais il survint un fort vent d'est qui le chassa sur la côte occidentale et dans la baie Guysboro, où quelques bons coups de filets furent donnés. En somme, cette pêche a encore manqué; en totalité il n'a été pris que de 30 à 40 barils.

CHÉTICAMP.

La *morue* est arrivée dès le 7 mai, et ce jour-là un bateau en prit un quintal. Vers le 11 elle diminua considérablement, et les captures furent faibles, mais régulières, jusque vers le 26 juin, alors qu'une pêche assez fructueuse fut de nouveau signalée pendant à peu près une semaine. Après cela les prises furent légères, mais régulières, jusque vers le 19 juillet, et de là à la fin de septembre elles furent passables et régulières.

D'après tous les rapports, le *hareng* n'a été pris qu'en petite quantité durant la seconde semaine de mai.

Le *homard* parut en assez bonnes quantités le 18 mai, et des captures passables en furent faites jusqu'au 23, alors qu'on signala une diminution, et à l'exception de quelques prises assez satisfaisantes opérées çà et là dans le cours du mois suivant, elles furent faibles.

Le *maquereau* ne s'est pas montré avant le 25 août, et sauf une couple de bons coups donnés dans la seconde semaine de septembre, les captures furent légères jusqu'au 29 de ce mois, et ensuite il n'y eut plus rien, par suite de tempêtes.

Le *saumon* fut signalé pour la première fois le 6 juin, et la pêche donna une bonne moyenne jusqu'au 9 juillet, mais elle fut légère pendant les dix jours suivants

L'encornet donna abondamment le 3 juillet, et d'excellentes captures en furent faites jusque vers le 6 août, jour où elles devinrent et restèrent passables jusqu'au 18; ensuite, faibles et irrégulières jusqu'à la fin du mois. Durant tout le mois de septembre ellles furent assez bonnes, à très peu d'exceptions près.

D'ESCOUSSE.

La *morue* fut d'abord signalée le 25 mai, et à partir de ce jour les captures en furent faibles, mais régulières, jusqu'au 25 juillet, où la pêche cessa après une campagne essentiellement morte. La flotte de la baie du Nord, composée d'une quinzaine de voiles, revint vers le 20 octobre, avec une moyenne d'environ 500 quintaux—très piètre résultat. Les pêcheurs rapportèrent que la morue abondait dans la baie du Nord pendant le mois d'août et qu'ils auraient pu facilement en faire des chargements complets s'ils n'avaient pas consacré une grande partie de leur temps à la pêche du maquereau.

La pêche de la *merluche* commença vers le 14 mai, et de faibles captures en furent faites très régulièrement chaque jour jusqu'au 25 juillet.

Le *hareng* fut signalé pour la première fois le 11 mai, et d'assez bonnes captures en furent faites jusque vers le 19, alors qu'il devint et resta rare durant toute la campagne. Le 18 juillet on annonça que le hareng de ce mois n'était pas venu en quantité, et les bateaux n'ont pas même fait la moyenne d'un baril chacun, ce qui est sans précédents en ces parages.

Le *homard* fut pris en assez bonnes quantités vers le 11 mai, mais durant cette semaine il devint passablement rare, la température étant très froide. Sauf une bonne capture par-ci par-là durant les mois de mai et juin, les prises ont été généralement légères pendant toute la campagne; mais le homard était d'assez belle taille. Une seule homarderie a fonctionné cette année; son paquage est estimé à 600 caisses.

Le *maquereau* fit son apparition vers le 28 mai, et, à l'exception de quelques coups passables, les captures furent comparativement faibles. Le résultat de la campagne est à peu près le même que l'année dernière: relativement nul.

GABARUS.

La *morue* n'est arrivée cette année que vers le 8 juin, jour où une légère capture fut opérée; le lendemain la pêche s'améliora, et elle fut assez bonne jusqu'au 24. Du 25 juin au 14 août les prises, à l'exception de quelques bonnes de temps à autre, furent très faibles, par suite du temps défavorable et de la rareté de la boitte. Du 15 août au 30 septembre elles furent très passables, en dépit d'une température variable et de la présence du chien de mer. Capture totale, bonne.

L'*égrefin* fut pris en petites quantités vers la mi-juillet, mais il n'a pas été signalé régulièrement.

Le *hareng* fut annoncé pour la première fois le 10 juin, et, à très peu d'exceptions près, les captures furent misérables toute la campagne durant. Le 10 juillet on annonça que le hareng se formait en bancs dans la baie; mais il ne pouvait pas être capturé par les rets, et les prises furent très faibles.

Le 1er mai on annonça que le *homard* avait été pris en petites quantités,—résultat évidemment dû au mauvais temps qui avait empêché les pêcheurs de tendre un grand nombre de casiers. Toutefois, vers le 14 mai la pêche devint un peu meilleure, et d'assez bonnes captures furent faites pendant tout une semaine. Puis, le mauvais temps survenant de nouveau, les prises redevinrent faibles, et les pêcheurs se découragèrent en voyant leurs engins détruits ou avariés par les tempêtes pendant la seconde semaine de juin. Durant tout ce dernier mois et celui de juillet les captures furent très régulières, mais légères. Le résultat total est évalué à la moitié de celui de la campagne précédente.

La pêche du *maquereau* commença le 28 mai, et les bateaux firent des captures variant de 2 à 6 barils. Le 1er juin le poisson devint plus abondant, et d'assez jolis coups de filets furent signalés chaque jour jusqu'au 8, alors qu'il partit, et il en fut pris

très peu après cela. On dit que les pêcheurs ont assez bien réussi pendant la courte saison, et la capture totale est estimée à 500 barils, pris principalement dans la baie.

Le poisson était gros et il a été bien salé.

L'encornet n'a été pris qu'en très faibles quantités pendant les mois de juin et juillet; mais vers le 18 août on annonça qu'il était abondant, et il continua de l'être jusqu'à la fin de septembre—ce qui explique en grande partie la bonne capture de morue.

Le *homard* fut signalé le 13 mai, et d'assez bonnes pêches furent faites chaque jour pendant à peu près une semaine au détroit de Canso, à Port-Malcolm et à Judique. D'autres captures passables furent signalées durant la seconde semaine de juin au détroit de Canso, à Port-Malcolm et à Creighnish, et on dit qu'en général la campagne a été assez heureuse.

Comparativement parlant, la pêche du *maquereau* a totalement manqué jusqu'au 16 octobre, et comme après cela les perspectives ne promettaient pas beaucoup, les pêcheurs étaient très découragés.

INGONISH.

Cette année la *morue* n'a été signalée que le 16 mai, et de ce jour les captures, sauf quelques exceptions, furent légères jusque vers le 14 septembre, alors que l'encornet parut en assez grande abondance; durant le reste de ce mois il fut fait d'assez bonnes prises chaque jour. Dans la seconde semaine de juin les pêcheurs de fonds réussirent assez bien au large; quelques captures passables furent aussi opérées pendant les premières et dernières semaines de juillet et d'août. Vers la fin de septembre de nombreux troupeaux de chiens de mer envahirent la côte, ce qui nuit beaucoup aux pêcheurs à la ligne; il n'en fut pas de même au large, où le chien de mer ne parut pas gêner les opérations. Capture totale, à peu près les deux tiers d'une campagne moyenne.

L'égrefin parut vers le 25 mai, et à l'exception de quelques pêches assez bonnes pendant les premières et secondes semaines de juin et d'août et la dernière de juillet, l'égrefin fut rare jusqu'à la fin de la saison, et irrégulier pendant les mois de septembre et d'octobre, par suite de tempêtes.

Le *hareng* parut vers le 10 mai en assez bonnes quantités et continua de la sorte jusqu'au 17, alors qu'il devint rare jusqu'au 4 juin ; après cela il n'en fut plus signalé. On dit que les bancs d'été ne sont pas venus cette année.

La pêche du *homard* commença vers le 10 mai, et jusqu'à la mi-juin il y eut d'assez bonnes captures, car le nombre des engins de pêche était deux fois plus considérable que l'année dernière, et deux nouvelles homarderies avaient été établies ce printemps. Depuis la mi-juin jusqu'à la clôture de la campagne, le homard n'a pas été pris en aussi grandes quantités. Le résultat de cette augmentation d'outillage est que ni homarderies ni pêcheurs n'ont fait aussi bien que l'année dernière, quoique la capture ait été considérable.

Le *maquereau* fut d'abord annoncé le 26 mai, mais les captures furent faibles jusque vers le 8 juin : le maximum n'en a pas dépassé 60 poissons par bateau. Du 8 au 14 juin, pêches passables, mais irrégulières ; ensuite, peu de résultats jusqu'au 8 juillet, après quoi rien jusqu'au 2 août, alors que de légères captures furent opérées chaque jour pendant les trois semaines suivantes. On estime que le rapport total ne représentera pas une moyenne d'un baril par bateau.

Le *saumon* est arrivé une semaine plus tard cette année, et il n'en a été pris que de petites quantités entre le 4 et le 16 juin, après quoi la pêche fut assez fructueuse jusqu'à la fin du mois. Du 1er au 16 juillet, captures faibles, mais régulières. Résultat total, un peu au-dessus de la moyenne ; mais les prix ayant baissé, la recette a été plus faible que les années précédentes.

L'encornet n'est arrivé que le 17 juillet, et il y eut d'assez bonnes captures. Le lendemain il abondait, mais il ne prenait pas, et il en fut pris très peu durant la semaine suivante. Cependant, quelques bonnes captures furent opérées entre le 28 et le 31 inclusivement, ce qui donna un bon appoint aux pêcheurs de morue. Pendant tout le mois d'août, à l'exception de quelques coups passables durant la première et la troisième semaine, les prises furent légères comme d'habitude. Durant

la première semaine de septembre, le mauvais temps mit obstacle à la pêche ; mais le 8 de faibles quantités d'encornet furent obtenues. Vers le 15 il devint plus abondant, et de bonnes prises eurent lieu pendant une douzaine de jours ; mais après cela il se fit rare jusqu'à la fin du mois.

L'ARDOISE.

L'*égrefin* parut le 28 mai, et il en fut pris un bon nombre durant les trois jours suivants; mais le 30 il se mit à diminuer graduellement, et tout le mois suivant les pêches varièrent de passables à pauvres. Tout le reste de la campagne elles furent légères, et particulièrement irrégulières entre le 11 et le 27 juillet. La capture totale est évaluée à au-dessous de la moyenne des années passées.

Le *hareng* fut signalé pour la première fois le 6 juin, et toute la campagne durant les captures furent très faibles et passablement irrégulières. Le résultat total est jugé nul, à peine suffisant pour la consommation locale.

La pêche du *homard* commença le 6 mai, mais les captures furent légères, résultat probable du plus grand nombre de pêcheurs qui se sont livrés à cette industrie. Vers le 22 une amélioration se fit sentir, et jusqu'au 1er juin des prises passables furent faites chaque jour. Durant le reste de la campagne, à l'exception de quelques-unes assez bonnes opérées dans les deuxième et troisième semaines de juin, elles furent misérables. Quatre homarderies ont fait des opérations, et on dit que la capture totale a été au-dessous de la moyenne; mais les prix s'étant maintenus élevés, $2 le 100, les résultats ont été très avantageux pour les pêcheurs.

Le *maquereau* parut le 21 mai, mais les captures furent faibles, et les bateaux ne firent qu'une moyenne de 20 à 30 poissons chacun. Vers le 28, cependant, il devint plus abondant ; les bateaux firent une moyenne de 2 à 3 barils de maquereau qui était de belle qualité. Le 1er juin, le maquereau se forma en bancs, et quoique quelques bons coups aient été donnés chaque jour pendant une semaine, on annonça, le 2 juin, que la moyenne des captures avaient été au-dessous de celle de 1895. Vers le 10 juin elles devinrent plus légères, et elles restèrent irrégulières jusqu'au 3 juillet, après quoi il n'en fut plus signalé. Il est à noter que, dans ce quartier, le maquereau s'éloigne chaque année de plus en plus de la côte, ce qui rend les bonnes prises difficile. Comme le poisson pris cette année était gros et gras, il fut tout salé pour l'exportation ; il n'en a pas été vendu à l'état frais pour la boitte et la consommation locale.

LOUISBOURG.

La *morue* arriva le 7 mai, mais jusqu'au 8 juin les captures furent faibles, en raison surtout de la rareté de la boitte. Tout le reste du mois de juin elles varièrent de passables à médiocres, mais on croit qu'elles auraient été beaucoup plus considérables s'il avait été possible de se procurer de la boitte. Du 1er juillet au 20 août le temps fut très mauvais et la boitte rare : conséquence, les captures de morue furent légères, quoique très régulières. Le 6 août, quand l'encornet fut assez abondant, la morue était en nombre sur les fonds; mais la pêche ne fut pas faite activement. Ceci, évidemment, explique le faible rapport. Dès que la boitte devint bonne, vers le 21 août, les captures de morue augmentèrent, et jusqu'à ce que le mauvais temps mit obstacle à la pêche, dans le mois d'octobre, la moyenne fut très passable.

L'*égrefin* parut le 1er juin, mais à l'exception de quelques bons coups durant la dernière semaine d'août, les captures furent faibles, quoique régulières, pendant toute la campagne.

Le *hareng* fut signalé dès le 1er mai, mois les captures furent très faibles et irrégulières jusqu'au 9 juin ; à partir de là jusqu'à la fin de la campagne elles furent médiocres, à très peu d'exceptions près. Les années passées il se faisait toujours de bonnes prises de hareng gras dans le mois de juillet, mais cette année la pêche a été presque nulle, et son rapport total accuse un tiers de déficit

La pêche du *homard* commença, comme d'habitude, le 1er mai ; mais jusque vers le 10 les captures furent légères, quoiqu'il en ait été fait de très bonnes les 4 et 5. Du 11 mai au 26 juin la moyenne fut très passable, quoiqu'un grand nombre de

casiers aient été détruits par de grosses mers vers le 28 mai et dans la première semaine de juin. Du 27 juin à la clôture de la pêche, les prises furent faibles, et on dit que le résultat total est un déficit.

Le *maquereau* fut d'abord signalé en petites quantités le 28 mai, mais le lendemain les bateaux firent une moyenne de 2 barils, et continuèrent à en prendre d'assez bonnes quantités jusqu'au 9; le 5 la moyenne des bateaux ne chiffrait que 15 barils. Les seules captures signalées ensuite eurent lieu durant la dernière semaine de juillet, alors qu'il en fut opéré de faibles chaque jour. On dit que le maquereau du printemps était si gras que les rets à mailles de 3¾ pouces n'ont pu en prendre plus de deux tiers.

Le *saumon* parut en assez bonnes quantités le 7 mai, et les captures, à l'exception de quelques-unes passables opérées les 17, 18, 29 et 30 mai, furent faibles, mais régulières, jusqu'à la fin de la campagne, le 26 juin.

L'*encornet* arriva en légères quantités le 12 juin, mais il augmenta le 27 pour diminuer encore vers le 1er août; des captures passables furent signalées jusqu'au 13, médiocres jusqu'au 20, puis bonnes jusqu'au 2 octobre, jour où le mauvais temps mit fin à la pêche.

MARGEREE.

Le *gasparot* fut pris régulièrement en faibles quantités chaque jour entre le 12 mai et le 20 juin.

La *morue* fut signalée pour la première fois le 20 mai, et les captures, opérées par les lignes de fonds, furent faibles durant tout ce mois. Dans la première semaine de juin quelques prises passables furent faites, mais tout le reste du mois et jusqu'au 17 juillet elles furent légères; la morue était assez abondante sur les fonds, mais la boitte manquait. Vers le 18 juillet on signala l'encornet sur la côte, et depuis ce jour jusqu'au 12 octobre la moyenne des pêches fut bonne.

L'*égrefin* n'est arrivé que le 22 juin, et les captures furent faibles jusqu'au 28 juillet; il se fit alors une amélioration, et il y eut quelques bonnes pêches chaque jour jusqu'au 10 août, après quoi elles furent plus légères tout le reste de la campagne.

La *merluche* arriva en même temps que l'égrefin, et, d'après les rapports, donna le même résultat. On dit que la capture de ces trois espèces de poissons a donné une bonne moyenne : les bateaux, au nombre de 23, en prirent de 60 à 120 quintaux.

Le *hareng* fut pêché pour la première fois le 5 mai, mais il ne fut pas signalé régulièrement avant le 12 ; à partir de ce jour, les captures furent faibles et régulières. On dit que le hareng pris dans les dernières semaines de juin et de juillet était de grande taille. Il fut plus abondant durant les mois d'août et de septembre, et le 5 de ce dernier mois une grande capture fut signalée vers Grand-Etang. La semaine suivante le chien de mer devint incommode, mais il ne paraît pas avoir sensiblement entravé la pêche, car le hareng d'automne arriva le 20 et d'excellentes prises en furent faites pendant une semaine.

La pêche du homard commença le 12 mai, mais elle donna de faibles résultats jusqu'au 20, alors qu'elle devint meilleure, et jusque vers le 7 juin la capture fut très passable. Depuis le 8 juin jusqu'à la clôture de la campagne, le 31 juillet, les prises furent faibles, résultat qu'on attribue aux orages de ce mois. On estime que le rapport total sera au-dessous de la moyenne.

Un *maquereau* de très grandes dimensions fut signalé le 25 juillet en petites quantités, et toute la saison durant les captures furent faibles et un peu irrégulières. Le 4 août on annonça une assez bonne pêche à Grand-Etang. D'après les rapports, cette pêche a été faite avec des chaluts, et elle a manqué. On dit qu'un grand banc est venu sur la côte vers la fin de septembre, mais le maquereau ne mordait pas à l'hameçon, et conséquemment la capture fut légère.

Le *saumon* fut pris en quantités faibles, mais régulières, entre les 5 et 17 juin ; puis il devint plus abondant, et d'assez bonnes pêches furent faites jusqu'au 1er juillet, alors que survinrent de grands vents. A quelques exceptions près, les captures continuèrent d'être faibles durant ce mois, et dans les onze premiers jours d'août elles varièrent de passables à médiocres. On dit que la moyenne a été bonne, et bien meilleure que l'année précédente : le total se chiffre par 1,200 liv. contre 700.

L'*encornet* parut en abondonce le 27 juillet, et d'excellentes captures en furent opérées pendant quelques jours. Durant les mois entiers d'août et de septembre les prises varièrent de très bonnes à médiocres, mais elles furent signalées très irrégulièrement.

MEAT-COVE.

Morue.—Quoique les captures n'aient été signalées sur la côte que le 29 mai, il se fit de bonnes pêches au nord de l'Ile Saint-Paul, le 22. Du 29 mai au 30 juin les prises furent faibles, excepté dans un intervalle, du 16 au 22, où il en fut fait d'assez bonnes chaque jour. Durant tout le mois de juillet le temps fut orageux et mit obstacle à la pêche, sauf quand les bateaux purent se rendre sur les fonds, où ils firent souvent d'assez bons coups. Les prix de vente de la morue étaient si faibles, dit-on, que, à moins d'être abondante, les pêcheurs n'y auraient pas trouvé leur compte en la pêchant.

Le *hareng* arriva le 20 mai, et il en fut fait de légères captures chaque jour, sauf vers la fin de mai, où elles furent passablement irrégulières. Comparée avec celle de l'année précédente, la capture totale est considérablement moindre : il n'est pas venu de bancs, et on en a pris à peine assez pour la consommation locale.

Homard.—Quoique l'on eut annoncé que la côte était libre de glace le 4 mai, il n'y eut pas de pêches immédiatement, attendu que les pêcheurs étaient activement employés aux opérations agricoles. Vers le 15 mai, cependant, un petit nombre de casiers furent t ndus, et ils firent chaque jour de petites captures. Le 23 la pêche devint bien meilleure, et d'assez bonnes quantités de homard furent prises tous les jours jusqu'au 27 juin ; puis, de ce jour à la fin de la saison les captures furent faibles, mais régulières. La manière dont se fait cette pêche est susceptible d'objection : il y a manque de jugement à tendre un aussi grand nombre de casiers tout près les uns des autres, comme on a fait cette année dans la baie Saint-Laurent ; les fabriques exploitent absolument les mêmes fonds, ce qui finira par ruiner ces derniers. On dit que cette année la pêche du homard et celle du maquereau ont été plus suivies que les autres ; les pêcheurs ont très bien réussi, et le homard était de bonne taille.

La pêche du *maquereau* commença une semaine plus tôt cette saison, mais les captures se firent en petit nombre jusque vers le 11 août, bien qu'on vit le maquereau se former en bancs le 16 et le 26 juillet. Le 11 août ils furent abondants, et les captures devinrent plus régulières jusqu'au 29 septembre ; d'après le rapport qu'on nous en fit ils se formaient aussi en bancs le 31 août, le 1er septembre et le 17 ; mais ne mordaient pas à l'hameçon. Après le 29 septembre bien peu furent pris, car les orages du mois d'octobre empêchaient toute opération de pêche.

On rapporte que durant les mois d'août et de septembre les pêcheurs recueillirent une riche récolte de ce poisson entre la Pointe-Blanche et le Cap-Saint-Laurent, et comme les prix étaient élevés, le résultat fut plus satisfaisant que durant les années précédentes. On rapporte aussi que durant la saison le rivage fourmillait de petits poissons de deux à trois pouces de long, sans doute du jeune hareng dont le maquereau faisait sa nourriture, ce qui est la raison pour laquelle ils restèrent plus longtemps sur ces côtes cette année que les années précédentes.

Le saumon arriva vers le même temps que l'année dernière, et les captures furent en petit nombre du 4 au 26 mai ; depuis cette date jusqu'au 7 juillet on en fit de très belles captures, après quoi ils devinrent encore rares et la pêche cessa le 15.

Encornet.—Les seules captures signalées furent opérées durant la dernière semaine de juin, et il s'en fit de belles chaque jour.

PETIT DE GRAT.

Morue.—Elle n'a été signalée que vers le 23 mai, alors que de petites captures furent faites, et depuis ce jour jusqu'à la fin de la saison, à l'exception de quelques bonnes prises, çà et là, durant le mois de juin, les captures furent peu nombreuses, quoique régulières. Pendant la première semaine de septembre d'assez belles captures furent opérées sur le banc de Canso. Cette pêche, pendant la dernière saison, fut exploitée

en plein, et quoique la capture soit considérée à peu près égale à celle de 1895, on prétend que les pêcheurs ne seront pas récompensés amplement de leurs efforts par la raison d'une diminution d'environ un dollar par quintal.

L'*égrefin* parut plus tôt que la morue, cette année, et le 8 mai on signala que trois bateaux en avaient pris 400, ce qui fut jugé une belle capture pour la première. Après cela les captures furent peu nombreuses, bien que le poisson fût abondant vers le 23, mais il refusait de prendre l'hameçon. Du 1er au 5 juin on rapporta que la pêche avait été assez belle, et le reste du mois il ne se fit pas de captures considérables. Des captures peu nombreuses et irrégulières furent faites également du 1er au 12 juillet, mais après cette époque on n'en signala aucune jusqu'au mois d'octobre, pendant lequel les captures furent peu considérables, le mauvais temps empêchait les pêcheurs en bateaux de sortir. On dit que le résultat de la dernière campagne est meilleur que celui de 1895, et que la capture totale, qui est estimée à 700 quintaux, dépasse de 100 quintaux celle de l'année dernière, mais comme les prix étaient réduits le produit net sera, pour les pêcheurs, à peu près le même qu'en 1895.

La *merluche*, elle n'a pas été prise comme à l'ordinaire durant la dernière saison, et on en attribue la cause au fait que les fonds ne produisent pas une assez bonne nourriture, car ces poissons sont généralement pris sur un fond vaseux, ce que l'on ne trouve pas du côté nord-est de la baie Chédabouctou.

Le *hareng*, d'après les rapports, fit son apparition vers le 28 avril, mais les captures furent peu considérables jusqu'au 28 juin, alors qu'il s'en fit de bonnes captures durant environ trois jours; mais après cela le poisson devint et resta rare jusqu'à la fin de la campagne. Pendant tout le cours d'août et de septembre, les meilleurs mois pour ce poisson, les captures furent en petit nombre et cette pêche a presque fait défaut, car la capture, d'à peu près 370 barils, est une grande diminution, comparée à celle de 1895, et elle fut rudement ressentie par les pêcheurs, qui, dit-on, avaient laborieusement travaillé. On calcule que la destruction de filets par le chien de mer occasionnera une perte de $500.

Homard.—La pêche du homard commença comme à l'ordinaire de bonne heure en avril, et l'on en prit en assez grande quantité jusque vers le 6 mai, alors que les engins de pêche furent brisés par les grosses mers, et les captures furent peu nombreuses pendant à peu près une semaine. Le 13 elles devinrent plus abondantes; vers le 16 on rapporta que le homard avançait vers l'eau basse, et de belles captures furent faites tous les jours jusqu'au 27. Vers le 30 un coup de vent détruisit plusieurs des pièges, ce qui causa beaucoup de tort aux pêcheurs, car le homard était assez abondant, mais les appareils étaient insuffisants. Vers le 13 juin un autre coup de vent d'est détruisit les engins, et pendant le reste de la saison les captures furent peu considérables. Malgré tous ces mécomptes on estime que la capture totale sera de 300 caisses de plus qu'en 1895.

Le *maquereau* fut d'abord signalé dans ce district le 26 mai, et d'assez belles captures furent faites jusqu'au 1er juin, quand elles devinrent rares, et elles furent peu considérables après ce temps jusqu'au 12 juillet. La pêche d'automne fut attendue avec beaucoup d'intérêt et à peu près 2,000 filets furent jetés; mais ce fut encore un fiasco, car seulement environ 4,500 poissons furent pris, et ne rapportèrent que 9 cts la pièce. La capture totale est évaluée à peu près à 275 barils, dont 250 barils étaient du maquereau du printemps et 25 du maquereau d'automne. Ce dernier, salé, se vendît $12.50 le baril.

Le *saumon* fut pris régulièrement en captures peu considérables depuis le 8 juin jusque vers le 12 juillet, et la pêche a été passablement fructueuse. De la quantité totale pêchée il n'y eut que dix barils de salés pour les marchés américains, car les pêcheurs trouvèrent un marché à Sydney pour tous les poissons frais qu'ils pouvaient capturer et pour lesquels ils réalisèrent de bons prix.

L'*Encornet* vint en grande quantité le 18 juillet et il en fut fait de bonnes provisions tous les jours jusqu'au 2 août, alors que survint une légère diminution, et les captures furent peu considérables jusque vers le 12. Après cela l'encornet revint en grande quantité, et jusqu'au 10 septembre on le signala tous les jours en abondance. Pendant le reste du mois de septembre il fut très abondant, et les pêcheurs

se plaignirent de ce qu'il détruisait le maquereau pris dans les filets. Pendant la saison un navire américain autorisé et neuf de la Nouvelle-Ecosse s'approvisionnèrent de boitte à cette station.

PORT-HOOD.

La *morue* fut prise une dizaine de jours plus tôt cette année, et d'assez belles captures furent faites assez régulièrement tous les jours depuis le 15 mai jusque vers le 9 juin, quand on constata une légère diminution. Ceci se continua jusque vers le 25, quand la morue revint en plus grande quantité, et depuis ce jour jusqu'à la fin de la saison les captures, sans compter celles du mois d'août quand la pêche était peu considérable, varièrent. Le chien de mer parut comme à l'ordinaire vers la fin de septembre, mais cette année il ne fit pas un tort considérable à cette pêche. La capture totale fut jugée un peu meilleure que celle de l'année dernière.

L'*égrefin* n'a pas été signalé cette année avant le 1er juin, et pendant ce mois les captures furent pauvres, quoiqu'il y en eut de passables dans la seconde et la troisième semaines. Durant le reste de la saison elles furent à peu près les mêmes que celles de la morue, excepté que la capture du mois d'août fut un peu meilleure. On dit aussi que cette pêche accuse une légère augmentation.

La *merluche* parut à peu près une quinzaine de jours plus tard ce printemps, et du 25 juin au 29 juillet les captures varièrent de passables à pauvres, mais elles furent assez fructueuses le reste de la saison.

Le *flétan* fut pêché en petite quantité durant la seconde semaine de juin, mais on n'en signala plus après ce temps.

Hareng.—Le hareng du printemps arriva vers le 21 avril et de belles captures furent faites à Petite-Judique jusque vers le milieu de mai. Du 6 au 27 mai d'assez belles captures furent faites en cet endroit, mais le 28 elles commencèrent à diminuer, et à l'exception de quelques bons coups de filets entre les 8 et 16 juillet les captures furent mauvaises et irrégulières durant le reste de la saison. La pêche d'été fut bien légère, car on ne prit que quelques barils, mais celle d'automne fut un peu meilleure et il paraît que le poisson était de bonne qualité.

Le *homard* fut pêché pour la première fois le 18 avril et pris en assez bonne quantité jusque vers le 4 mai, où un coup de vent détruisit les appareils et rendit la pêche impossible jusqu'à leur réparation. Du 5 au 27 mai on annonça que le homard était en grande quantité sur les fonds, mais le 27 il se mit à diminuer et fut rare jusqu'à la clôture de la campagne, le 25 juillet.

Le *maquereau* fit son apparition vers le 26 juin, et de ce jour les captures varièrent jusque vers le 25 juillet; après quoi elles furent rares et irrégulières jusqu'au 15 octobre. On dit qu'il n'en a été pris que quelques barils durant toute la saison.

L'*encornet* fut signalé en petite quantité le 17 juillet, mais vers le 30 il y en eut en abondance et des captures variant de bonnes à passables furent faites jusque vers le 17 août; après ce temps ils furent rares jusqu'au 1er septembre, puis devinrent de nouveau abondantes et continuèrent ainsi jusque vers le 15. Plus rien ensuite, sauf vers la première partie du mois d'octobre, alors que l'on en signala souvent de belles captures.

La *morue* arriva le 30 mai. De ce jour les captures furent assez bonnes jusqu'au 9 juin, ensuite elles devinrent rares et il n'y en eut plus après le 21 juillet.

La *merluche* fut assez abondante depuis le 22 septembre jusqu'au 15 octobre, et quand le temps était favorable on faisait fréquemment d'assez bonnes pêches.

Le *hareng* arriva en petite quantité le 1er mai, mais chaque jour subséquent il augmenta, et du 9 au 19 il abonda. Après ce temps il diminua graduellement et les captures furent peu considérables jusqu'au 21 juillet, puis on n'en signala aucune après ce temps.

Le *homard.*—Il n'a pas fait l'objet de rapports cette année.

Le *maquereau* n'est pas venu cette année comme autrefois, et les seules captures opérées furent légères durant les dernières semaines de juillet et août.

Le *saumon.*—On rapporta que les pêcheurs de saumon sortirent leurs filets le 20 juin, et du 2 au 21 juillet des captures peu considérables mais régulières furent faites tous les jours.

L'*encornet* fut pris en petites quantités du 11 au 27 juillet, il fut même signalé abondant le 21 ; mais comme il n'était pas en grande demande, la pêche en fut limitée.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

ALBERTON.

La *morue* fut signalée pour la première fois cette année le 30 mai, et de petites captures en furent faites jusqu'au 1er juin ; la pêche devint bonne dans tout le quartier, mais, comme à l'ordinaire, les pêcheurs ne firent aucun effort, et durant tout le mois il n'y eut que des prises passables. Pendant tous les mois de juillet et d'août elles furent peu considérables, mais vers le 2 septembre elles devinrent plus satisfaisantes, et vers le 19 on en signala d'excellentes. On dit que la morue n'a jamais été aussi abondante sur cette côte, et quoique les pêcheurs aient négligé cette pêche pour celle plus incertaine du maquereau, il paraît que près de 150 bateaux et petits navires venant de Caraquet et de Shippégan, N.-B., pêchèrent en cet endroit pendant les mois d'août et de septembre, et que quand le temps était favorable ils prirent autant de morue qu'ils en désiraient : jamais on n'a vu chose pareille. Dans l'état actuel, les pêcheurs de la localité sentiront vivement les rigueurs de l'hiver, car ayant peu fait, ils se trouvent presque sans provisions.

Merluche.—On eut des nouvelles de la merluche le 10 juillet, et il en fut fait de légères captures jusqu'au 17 août, alors qu'elle devint plus abondante, puis la pêche fut assez bonne jusqu'au 18 septembre. Le 19 une excellente capture fut faite, mais on n'en signala aucune plus tard. Il paraît que la merluche a été aussi abondante que la morue pendant toute la saison.

Le *hareng* arriva en petites quantités le 1er mai, mais jusqu'au 12 les captures furent peu considérables. De ce jour la pêche devint assez bonne, et pendant la troisième semaine on fit de belles prises, et la capture moyenne jusqu'au 2 juin fut bonne. Après elles furent peu considérables jusqu'au 23 juillet, et on n'en signala plus après ce temps. On dit que pendant le mois de mai des bancs considérables de hareng auraient pu être exploités avec peu de difficulté au Cap-Nord et à Sea-Cow-Pond. Tous les pêcheurs en firent amples provisions, bien que sur la côte occidentale le poisson n'ait pas été aussi abondant.

La pêche du *homard* s'ouvrit sur la côte occidentale vers le 25 avril, et au bout de deux ou trois jours le crustacé arriva au Cap-Nord, et revint de là vers le sud le 5 mai. Vers le 1er mai, lors du départ des glaces, on signala un dommage considérable fait aux pièges et aux appareils le long des côtes de Frog-Pond, du Cap-Nord et de Tignish. Du 5 mai au 25 juin la capture moyenne fut assez belle ; mais pendant tout le mois de juillet les prises furent peu considérables à cet endroit ; toutefois, depuis le Cap-Nord jusqu'au sud de ce port on dit que le homard est devenu plus abondant. En somme le résultat de la campagne a été faible, et cette campagne se termina sur la côte occidentale vers le 20 juin.

Le *maquereau* parut vers le 4 juin, mais les captures furent presque toutes peu considérables jusque vers le 18 juillet, alors qu'il se produisit une amélioration dans tous les quartiers ; les bateaux firent une moyenne de 100. Pendant le reste du mois de juillet et tout le cours du mois d'août, où elles furent très irrégulières, les captures varièrent de passables à médiocres, et peu considérables pendant tout le reste de la saison, quoique un peu plus régulières. On affirme que le résultat de la dernière campagne a été le plus grand insuccès ici connu, et notre correspondant est d'avis que le grand nombre de pièges et de filets qui restaient constamment dans l'eau contribueront fortement à tenir le maquereau à distance des côtes. On affirme aussi que si les pêcheurs de ce quartier désirent réussir, ils seront nécessairement obligés de se pourvoir de bateaux ou navires plus grands, et consacrer plus de temps à la pêche de la morue et moins à celle incertaine du maquereau.

GEORGETOWN.

La *morue* fit son apparition vers le 23 mai, et il y eut d'assez belles captures entre le 27 de ce mois et le 24 juin. Pendant la première semaine de juin on nous

fit rapport d'assez bonnes pêches entre le Cap à l'Ours et Grande-Rivière. Le 15, on annonça qu'une morue de grandes dimensions abondait sur les bancs à dix milles environ de la côte, et les pêcheurs qui se servaient de lignes de fond firent d'assez belles captures, tandis que sur la côte la morue était petite et se pêchait avec la ligne à la main. Vers le 25 juin le poisson devint rare, et jusqu'au 24 juillet les captures furent légères, quoique régulières. Le 25 juillet on annonça que la morue s'accumulait près de la côte ainsi que sur les bancs de la Grande-Rivière, et les banquiers du Cap-George firent de belles prises. A partir de ce jour les captures varièrent de passables à bonnes, particulièrement pendant les mois de septembre et d'octobre. Le 8 août on signala une belle pêche de morue à dix milles de la côte, et le 15 la morue fut abondante sur les bancs sud-est de l'île Boughton. Vers le 29 la morue fut signalée en grande quantité au large, et le 5 octobre abondante entre l'île Boughton, et le Banc des Pêcheurs. Tous les rapports de ces postes ayant été discontinués le 15 octobre, il est difficile de dire exactement combien de temps la morue resta sur la côte; mais il est probable que la pêche y fut bonne toute la campagne durant, car le 9 novembre de belles captures furent signalées au large de Souris.

La *merluche*, le 31 juillet, fut signalée en abondance à la hauteur du Cap-George, mais sur la côte il ne se fit aucune capture jusqu'au 1er août; à partir de ce jour la pêche fut bonne jusqu'au 15 octobre, lorsque le temps était favorable. Le 8 août on signala de belles prises à dix milles au large, et le 15 il y en eut de très bonnes sur les bancs au sud-est de l'île Boughton.

La pêche du *hareng* commença cette année dès le 13 avril, la capture variant de un demi à trois quarts de baril par filet. Les deux jours suivants, à cause des vents d'est et de la glace flottante, les rets ne furent pas tendus. Le 16, la moyenne était d'un demi-baril par rets; mais du 17 au 25, n'ayant aucune demande de boitte, peu de pêche. Néanmoins, le 28, huit banquiers canadiens arrivèrent et deux furent munis de boitte et firent voile pour le Cap-Nord, mais il est douteux qu'ils se soient rendus bien loin, vu les vents du nord-est et la glace flottante. A l'exception des derniers cinq jours du mois de mai, de belles captures furent faites régulièrement tous les jours, et le 9 on rapporta que seize banquiers avaient fait provision de boitte, à part treize autres, entre le 9 et le 13, le hareng étant alors en abondance dans la baie Cardigan. Bien qu'on eut annoncé qu'un banc de hareng était arrivé le 1er juin, les captures furent peu considérables pendant le reste de la campagne, car le poisson se réfugia en eau profonde. Le 24 juillet on aperçut des bancs de hareng, mais on supposa qu'il était petit. Vers le 10 octobre il arriva à la hauteur de la Grande-Rivière et la moyenne des captures était d'à peu près trois barils par rets. Durant la campagne, lorsque la boitte était en demande, l'on pouvait toujours s'en approvisionner sur les bancs à quelque distance de la côte.

Les pêcheurs de *homard* sortirent leurs engins vers le 29 avril, mais le temps étant orageux ils ne prirent rien avant le 1er mai, alors qu'une petite capture fut signalée. Du 2 au 26 mai les prises furent assez bonnes et régulières, mais le 27 on annonça qu'elles étaient rares et elles continuèrent de l'être jusqu'au 20 juillet; puis, meilleures après ce temps, et variant de bonnes à passables—le 25 les bateaux avaient de 800 à 1,200 homards—jusqu'à la clôture de la saison. Quelques paqueurs considèrent que la dernière campagne est la plus mauvaise qu'ils aient eue dans les dix dernières années.

Le *maquereau* fut pêché dès le 10 juin, mais il fut rare et difficile à capturer durant tout le cours de la saison; il n'en fut pris que bien peu de barils en comparaison d'années précédentes. Il y eut la même plainte parmi les capitaines de navires qui faisaient la pêche dans toutes les parties du golfe et qui prétendent avoir vu quelques grands bancs. Quelques vaisseaux parcoururent plusieurs milles sur le golfe, et pendant dix jours ils ne prirent pas un seul poisson. De temps à autre l'on voyait des morues, mais elles disparaissaient aussitôt qu'on les approchait. Vers le 22 août le maquereau fut signalé en abondance, mais il refusait de mordre; conséquemment, les captures furent peu considérables. Le 31, on annonça que deux ou trois bateaux avaient pris de dix-huit à vingt-cinq barils devant la pointe de l'Est et le banc des Pêcheurs. Vers le 11 octobre un banc vint à dix milles nord-est du Cap-George; le 13 on rapporta que le maquereau mordait facilement au Cap-George

et les captures varièrent de deux à vingt-cinq barils ; ce fut la seule pêche active qui ait été faite durant la saison dernière. Le 13 octobre le ss. *St. Olaf* rapporta qu'il avait traversé un banc de maquereau entre les îles de la Madeleine et la pointe Est, Ile du Prince-Edouard, et si le temps était favorable on s'attendait à le trouver aux environs de Chéticamp. Suivant le rapport du 9 novembre, la flotte américaine, à l'exception de trois ou quatre navires, avait quitté ce quartier, mais les capitaines des vaisseaux qui restèrent étaient d'avis qu'un banc de maquereau était encore au nord, et ils basaient leur opinion sur le peu de changement survenu dans la température de l'eau du golfe, ainsi que sur l'absence de bancs.

L'*encornet* parut en quantité le 31 juillet, et les captures furent fort belles jusqu'au 10 août ; de cette date elles ne furent que passables jusqu'à la fin du mois. Du 1er septembre au 12 octobre de bonnes prises furent régulièrement faites. On dit que ce poisson était en grande quantité sur les côtes pendant la saison dernière, et l'on ne se plaignit pas du manque de boitte. Les pêcheurs de maquereau constatèrent même que l'encornet et le chien de mer étaient si nombreux qu'ils étaient pour eux un grand obstacle à la pêche du maquereau.

MALPÈQUE.

La *morue* parut, comme à l'ordinaire, en assez bonne quantité le 28 mai, et les captures varièrent jusqu'au 11 juin ; mais dans la suite elles furent assez belles jusqu'au 23 juillet, puis augmentèrent et devinrent bonnes jusqu'au 18 août. A partir de ce jour les rapports furent irréguliers, mais en somme la pêche fut assez bonne jusqu'au 30 septembre, puis on n'en signala plus. Pendant toute la saison les prix furent bas, vu qu'il n'y avait qu'un seul marché local ; conséquemment, cette pêche n'a pas beaucoup rémunéré les pêcheurs.

Le *flétan* fut pris en petites quantités, mais assez régulièrement du 16 mai au 23 juillet.

Le *hareng* fut signalé pour la première fois le 25 mai, et d'assez belles captures furent faites jusqu'au 28, et de cette date au 27 juin elles furent peu considérables ; on n'en signala aucune après ce temps. La capture totale fut suffisante pour les besoins du quartier.

Le *homard* ne fit pas son apparition aussi à bonne heure que l'année dernière, la première capture n'ayant été signalée que le 12 mai. De cette date au 30 les prises furent assez belles, mais par suite de temps orageux le homard devint rare et de petites dimensions ; il en fut ainsi jusqu'à la fin de la saison, le 22 juillet. On rapporte que le nombre total de caisses expédiées d'ici s'est chiffré par 2,000, quantité égale à celle de 1894 et à peu près 200 caisses de moins que la dernière campagne, qui fut exceptionnellement bonne.

Le *maquereau* parut pour la première fois le 15 juin ; de cette date les captures furent peu considérables jusqu'au 23 juillet, alors qu'il en fut fait de belles pendant à peu près cinq jours. Après cela elles redevinrent rares et très irrégulières pendant tout le cours du mois d'août, bien qu'on eut annoncé que le maquereau s'était, le 13, formé en bancs dans l'eau profonde. Pendant la seconde semaine de septembre de petites captures furent faites régulièrement ; mais, d'après les rapports, le poisson ne prenait pas l'hameçon. La pêche à la ligne et à l'hameçon a manqué, mais environ 75 barils de maquereau furent pris avec les rets et expédiés aux Etats-Unis.

Huîtres.—On rapporte qu'elles deviennent de plus en plus rares et plus petites. Il faudra faire de nouveaux règlements, sans quoi cette pêche, qui est une excellente source de revenus pour l'île, deviendra une chose du passé en ce qui concerne la baie de Richmond.

MIMINEGASH.

La *morue* parut en grande quantité le 9 juin, mais les captures ne furent qu'assez bonnes jusqu'au 19, ensuite elles devinrent mauvaises et continuèrent de l'être jusque vers le 14 juillet, puis plus de rapport jusqu'au 25 septembre, alors que d'assez belles captures furent faites tous les jours jusqu'au 5 octobre.

L'*égrefin* et la *merluche* furent signalés en abondance pendant la saison ; mais, règle générale, les pêcheurs ne les suivent pas tant qu'il y a probabilité de capturer

du maquereau. On fit néanmoins de petites captures de merluche avec la ligne de fond entre les 20 et 22 juillet et du 5 au 18 août inclusivement. Elles furent assez belles du 19 août au 9 septembre, et peu considérables jusqu'au 18.

Hareng.—Bien que le hareng parût en quantité le 13 mai, il s'en prit peu, par suite de la grande perte de filets survenue durant la dernière partie du mois d'avril. Pendant la troisième semaine de mai les captures furent peu considérables, mais elles augmentèrent beaucoup dans la dernière semaine, quoiqu'il n'en fut plus signalé après ce temps.

Homard.—La glace étant partie de bonne heure, les perspectives étaient encourageantes jusqu'à ce qu'une grosse tempête de nord-est qui dura trois jours détruisit une grande partie des engins de pêche et paralysa les pêcheurs jusque vers le 9 mai. On signala la première capture de homard le 3 mai, et des prises peu considérables furent faites jusque vers le 12; puis on rapporta que le homard était en plus grand nombre, et la semaine suivante il fut pêché en assez bonne quantité. Du 19 mai au 19 juin la capture fut peu considérable, et on dit qu'à cause de cette grande rareté plusieurs homarderies fermèrent leurs portes au mois de mai. Il est aussi constaté que du phare de la Pointe-Ouest au Cap-Gage, distance d'environ vingt-cinq milles, il y a quatorze homarderies, et la capture totale de la saison dernière est évaluée à peu près à 1,500 caisses contenant chacune 48 boîtes d'une livre.

Le *maquereau*, qui constitue la pêche principale sur cette partie de la côte, a comparativement manqué, et on estime que pas plus de 20 barils furent pris à l'hameçon et à la ligne entre la Pointe-Ouest et le Cap-Gage; mais si les captures à l'hameçon et à la ligne ont été peu considérables, on en a signalé d'assez belles opérées par les rets. Les pêcheurs soutiennent que le maquereau a peur des rets, et conséquemment, malgré son abondance, on ne le prend pas avec la ligne et l'hameçon.

TIGNISH.

La *morue* parut en grand nombre le 1er juin, et la pêche fut bonne pendant à peu près trois jours, puis elle commença à diminuer, et pendant tout le reste du mois elle fut passable. Dans le mois de juillet les captures, d'après les rapports, furent peu considérables, et il n'en fut plus signalé ensuite.

La *merluche* fut prise en petites quantités entre les 10 et 21 inclusivement.

Le *hareng* parut en petites quantités le 1er mai, mais on signala des coups de filet le 5 et le 6 seulement, et il s'en fit d'assez bonnes provisions; le 15 et le 16 d'excellentes pêches furent signalées. Durant le mois de juin on rapporta bien peu de captures, sauf dans la première semaine, où elles varièrent de passables à médiocres. Du 10 au 21, de légères captures furent faites tous les jours.

Le *homard* ne fut signalé que le 15 mai, et il s'en fit d'assez bonnes captures durant une couple de jours. Il n'y eut aucun rapport pendant le mois de juin; mais du 4 au 21 juillet la capture quotidienne fut peu considérable.

Le *maquereau* arriva le 6 juin, et les captures furent régulières, mais peu nombreuses, jusqu'au 17 juin, alors que le poisson devint un peu plus abondant, et il se fit d'assez bons coups de filet jusqu'au 21, après quoi plus de rapports.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

HAVRE AU CASTOR.

La *morue* s'est montrée environ un mois plus tôt cette année. Du 15 mai au 12 octobre il fut fait régulièrement des prises légères, et bien que le 9 juin on ait fait mention d'un bon banc qui se serait approché de terre, les captures n'ont pas changé pour la peine. Dans la troisième semaine d'août, lorsque l'encornet abondait, il y eut de bonnes pêches pendant cinq jours environ, mais peu de chose dans la suite. On dit que la capture totale dépassera de beaucoup celle de 1895.

L'*égrefin* arriva en même temps que la morue et les prises ont été à peu près les mêmes pendant la plus grande partie de la campagne. Du 8 au 21 septembre inclusivement, la pêche a été signalée bonne tous les jours, et du 29 au 12 octobre elle variât de passable à médiocre.

La *merluche* fit son apparition vers le 13 juin en petit nombre, mais il en fut pris bien peu dans ce mois-là; on a signalé, cependant, de bonnes prises aux îles Wolf, du 23 au 25 inclusivement, et du 7 au 31 juillet la pêche a été abondante tous les jours; surtout, il y eu d'excellents coups de filet durant la dernière semaine de ce mois. Dans les deux premières semaines d'août les prises ont continué d'être bonnes. On signalait une diminution sur la côte, mais les prises au large continuèrent d'être bonnes. Du 13 au 31 septembre on annonça que la pêche était excellente et il y eut régulièrement de bonnes captures. Dans la troisième semaine de septembre les bateaux apportèrent de 1,800 à 2,000 livres de merluche par voyage, mais du 1er au 12 octobre la prise moyenne était seulement ordinaire.

Le *hareng* ne s'est montré que vers le 21 juillet; il était abondant et les nasses furent préparées pour le recevoir. Jusque vers le 11 août le petit hareng abonda et la pêche réussit bien, mais les prix étaient bas. Le 10 août on annonçait que le gros hareng était arrivé aux îles Wolf, mais vers le 13 les prises de petit hareng diminuèrent; elles augmentèrent vers le 22, et furent vendues pour de la sardine à $2.00 le boucaut. Il y eut abondance jusqu'au 30 septembre; à partir de cette date jusqu'au 12 octobre il y eut diminution graduelle, et après cette date la rareté fut très grande. Vers le 13 août on fit d'assez bonnes prises de gros hareng, mais à l'exception de quelques pêches abondantes jusqu'au 17, la quantité fut petite jusqu'au 14 septembre. Le hareng-sardine était aussi abondant qu'en 1895, mais il ne fut pas pêché en aussi grande quantité à cause des bas prix.

Le *homard* est arrivé le 1er mai en petites quantités, et jusqu'au 30 la pêche fut assez bonne; puis elle fut faible jusqu'au 25 juin, date de la fermeture de cette pêche. On estime que la capture totale dépasse celle de 1885, et comme les prix ont été plus élevés les pêcheurs ont eu lieu d'être plus satisfaits.

L'*encornet* fut abondant du 13 au 24 août, mais on n'en a pas vu depuis.

CAMPOBELLO.

La *morue* s'est montrée le 6 mai et la pêche a été faible tout le temps de la campagne. Dans la deuxième semaine de juin, les banquiers ont fait de bonnes pêches à Welchpool.

La pêche de l'*égrefin* commença le 13 mai, et de légères captures furent faites assez régulièrement tous les jours jusqu'au 28 juillet, puis quelques bonnes captures jusqu'à la fin du mois; ensuite le poisson est devenu rare, et après le 13 août il n'y en avait plus.

La *merluche* ne s'est montrée que le 11 juin, et jusqu'au 20 la pêche a été faible. A cette date elle a été plus abondante; on a fait de très bonnes pêches jusqu'à la fin d'août, et, à certaines époques, les captures étaient excellentes.

Le *hareng* est venu en petites quantités le 6 mai, les pêches furent faibles et signalées très irrégulièrement.

Le *homard* s'est montré le 6 mai; on a fait régulièrement des prises faibles dans le cours de ce mois, après quoi la pêche fut presque nulle.

La *sardine* fut pêchée pour la première fois le 29 mai en faibles quantités, mais il y eut d'assez bonnes pêches dans la troisième semaine de juin. Du 25 juin au 8 juillet les prises redevinrent faibles, mais elles furent assez bonnes le reste du mois et très bonnes pendant tout le mois d'août.

CARAQUET.

La *morue* fut signalée une semaine plus tôt, cette année, et il y eut de bonnes prises régulières du 21 mai au 6 juin. Légère diminution le 17, mais le 19 la morue redevint plus abondante, et malgré l'irrégularité causée par le temps orageux la pêche s'est maintenue bonne jusqu'au 20 juillet. Le 27 juin les banquiers annoncèrent que la morue était assez abondante sur les bancs. Le 21 juillet les rapports étaient de nouveau favorables, et durant le reste de la saison la pêche en général fut bonne, quoique irrégulière, à cause du manque de boitte et du gros temps. Le 23 septembre, la pêche étant devenue médiocre à cette saison, il fut rapporté que les bateaux étaient partis pour l'Ile du Prince-Edouard, où la morue abondait. Bien

qu'il ait été fait de bonnes prises durant la plus grande partie de la campagne, on estime que le rapport total est moindre que celui de 1895.

Le *hareng* n'est arrivé cette année que vers le 7 mai ; à partir de cette date jusqu'au 14 il y eut de bonnes pêches tous les jours ; le 12, les bateaux ont fait une moyenne de 25 à 30 barils. Le 20 et le 21, d'excellents coups de filet furent signalés, mais on n'entendit parler de rien jusqu'au 20 août, bien que les banquiers eussent annoncé le 7 juin qu'il y avait du hareng en bonne quantité. Le 20 et le 21 août il se fit encore de très bonnes captures, mais pendant le reste de la campagne, jusqu'au 21 septembre, les prises furent irrégulières et variables.

La pêche au *homard* s'est ouverte le 7 mai, mais les prises furent faibles jusqu'au 14 ; ensuite elles sont devenues passables, puis bonnes le 21. A partir de cette date on signala de bonnes captures, mais il y eut diminution ensuite, et le 3 juin le homard devint et resta rare jusqu'au 18. Du 19 au 26 juin les captures redevinrent bonnes, mais le gros temps étant revenu, elles furent faibles jusqu'au 8 juillet, après qnoi la moyenne fut assez bonne jusqu'à la clôture de la pêche le 29. En somme la campagne a donné un résultat satisfaisant, le produit total ayant été le même à peu près que celui de l'année dernière.

Le *maquereau* est arrivé dans ce quartier vers le 11 juillet, et il en fut fait chaque jour de bonnes prises une semaine durant. Le 18 il est devenu plus rare, mais il en fut pris régulièrement jusqu'à la fin du mois. Du 1er au 29 août on a signalé des prises très régulières.

Le *saumon*, d'après les rapports, était abondant le 21 mai, et il en fut fait des prises excellentes jusqu'au 28, alors que commença la diminution, et jusqu'au 11 juillet la moyenne fut passable.

L'*encornet*, d'après les rapports, a abondé dans ce quartier pendant la dernière saison.

GRAND-MANAN.

La *morue* fut signalée pour la première fois le 9 mai, et il s'en fit de bonnes prises tous les jours jusqu'au 19. Dans le même temps on rapporta que la pêche était assez bonne à Gravelly-Bottom, Bulk-Head et sur le banc de Grand-Manan. Du 19 à la fin de mai les prises furent faibles sur la côte, de même qu'à Dark-Harbour, Bradford's-Cove, Long-Island-Bay, et Seal-Cove-Sound ; mais les bateaux du banc de Grand-Manan accusèrent de bonnes prises. Dans les onzes premiers jours de juin la pêche s'annonça bonne et il se fit de bonnes prises à Bulk-Head, Gravelly-Bottom et Wolf's-Bank, de même que près de la côte ; mais durant le reste du mois elles furent meilleures à ces stations, de même qu'au Chenal du Nord. Du 1er au 27 juillet la pêche fut médiocre, mais plus tard on fit de bonnes prises à Bulk-Head ; on était aussi plus chanceux près de la côte, et le 31 les bateaux de Grand-Manan arrivèrent avec de très bonnes charges. Dans les trois premières semaines d'août la pêche fut bonne près de la côte et aux endroits suivants : Long-Island, le 5 août; Southern-Head, du 8 au 10 inclusivement, aux Bancs Ingoll et Grand-Manan le 14, et à Flag's-Bank le 19. Du 21 août au 16 septembre les prises près de la côte et dans les îles et les baies des environs furent passables, et dans l'ensemble les rapports indiquent un meilleur résultat que les années précédentes. Ce résultat dépasse de 1,000 quintaux celui de 1890.

L'*égrefin* fut d'abord pris en petites quantités, à Bradford's-Cove et à Long-Pond Bay, le 21 mai. En juin les captures furent passables sur la côte et à Bulk-Head, Gravelly-Bottom et au Chenal du Nord ; mais elles furent faibles dans les trois premières semaines de juillet. Vers le 22, il s'opéra une légère amélioration qui se continua jusqu'au 4 août, alors que la pêche devint bonne et continua de l'être jusqu'au 21; elle devint moyenne jusqu'à la fin du mois, et bonne de nouveau durant les cinq premiers jours de septembre. On estime que la prise totale est à peu près égale à celle de 1895.

La pêche de la *merluche* a commencé le 1er juin, et elle fut passable jusqu'au 25 ; il se fit ensuite une amélioration très sensible et une bonne pêche jusqu'au 5 juillet ; les neuf jours suivants les captures furent faibles, mais elles devinrent graduellement meilleures et on fit une très bonne pêche jusqu'au 11 août, celle du 9 étant excep-

tionnellement abondante; quelques bateaux montés par deux pêcheurs obtinrent 60 quintaux. La semaine suivante, la merluche se fit rare, mais du 19 août au 30 septembre, elle donna une bonne moyenne. La capture totale est estimée à 1,500 quintaux, ce qui constitue une augmentation considérable sur celle de 1895. Ce résultat est peut-être dû à une meilleure alimentation dans la baie, mais surtout à l'absence du chien de mer, en comparaison de la saison précédente, ce qui a permis une manœuvre plus facile aux pêcheurs de fonds. Les hommes et l'équipement étant les mêmes, on ne s'explique pas la chose autrement.

Le *flétan* fut signalé en assez bonnes quantités le 9 mai à Muir's-Ledge, et des captures passables en furent faites depuis ce jour jusqu'au 27, de même qu'à Gravelly-Bottom. En juin et juillet les prises furent faibles et quelque peu irrégulières, mais dans la deuxième semaine d'août on en prît en quantité. La capture totale est jugée faible.

On a commencé la pêche du *hareng* le 6 mai à Dark-Harbour Pond, avec un assez bon résultat; elle a continué d'être bonne pendant une semaine, après quoi elle a ralenti, surtout à Bradford's-Cove et à Long-Pond Bay. Le 1er mai elle devint bonne à Dark-Harbour, et depuis le 3 jusqu'à la fin du mois les captures furent moyennes et régulières. Durant la majeure partie de juillet elles furent faibles et irrégulières, mais le 28 il y eut abondance à Dark-Harbour et on y fit d'excellentes prises, ainsi qu'à North-Head et à White-Head jusqu'au 5 août. Durant le reste du mois la pêche fut bonne sur tous les points de ce quartier, spécialement dans la première semaine d'août. En septembre elle fut très bonne tous les jours; le poisson était gros et excellent pour être mis en barils et pour faire du hareng saur. On calcule que le résultat de la dernière campagne dépasse tous les records précédents, comme le démontrent les chiffres suivants:

Total du poisson fumé	....	2,300,000 boîtes,
do frais	....	12,400,000 livres,
do mariné	....	10,000 barils.

Le poisson frais a été exporté aux Etats-Unis.

Le *homard* a été vu en premier lieu le 6 mai, et durant le mois on a fait de bonnes prises en différents endroits autour de l'île. Il y eut diminution à partir du 1er juin, et on en a revu très peu durant le reste de la saison. Malgré la faiblesse des prises dans les derniers mois, cette pêche accuse une augmentation de 100 tonnes environ; ce résultat est dû sans doute à une nouvelle homarderie établie ici et qui a induit un plus grand nombre de personnes à se livrer à la pêche du homard; grâce à une concurrence étrangère active, nos pêcheurs obtinrent des prix presque fabuleux, de telle sorte que la campagne a été l'une des meilleures que nous ayons eu.

QUÉBEC.

ILES DU CARIBOU.

La *morue* fit son apparition en faibles quantités le 29 juillet, et il s'en fit quelques prises légères à la Pointe-aux-Anglais. Du 29 juillet au 18 août les captures annoncées furent faibles, mais elles devinrent bonnes le 19; les rapports ayant été reçus irrégulièrement, on ne sait pas si cela a duré. Dans la première semaine de septembre une pêche passable fut signalée, mais le 15 elle se mit à diminuer et les prises devinrent petites.

Le *lançon* se montra en abondance le 3 août et il en fut fait une forte provision pendant trois jours. Il n'en a pas été signalé depuis, si ce n'est le 13 septembre, où il s'en fit une bonne pêche.

POINTE AUX ESQUIMAUX.

Le *capelan* fut pris en bonnes quantités depuis le 8 jusqu'au 19 juin inclusivement.

La *morue* fut signalée pour la première fois le 5 juin, et les prises ont varié entre bonnes et assez bonnes jusque vers le 19, où il s'en fit de très bonnes, mais ensuite

rien ne fut plus signalé jusqu'au 1er juillet, et la prise fut faible dans la première semaine de ce mois. Vers le 6, cependant, elle devint très abondante et il se fit tous les jours d'excellentes pêches une semaine durant; mais du 13 au 6 août les prises furent très passables. Ensuite et jusqu'au dernier jour de septembre on rapporta tous les jours que la pêche était bonne, et durant la deuxième semaine d'octobre elle fut moyenne.

Le *lançon* n'est apparu cette année que le 27 juillet, et il en fut fait une assez bonne provision. Pas de rapport ensuite avant le 27, puis pêche moyenne jusqu'à la fin du mois. Une très bonne prise vers le 12 octobre.

Le *saumon* arriva le 15 juin, et les bonnes prises ont duré une semaine. Durant la deuxième semaine de juillet elles furent très passables et régulières.

GASPÉ.

La *morue* ne fut signalée cette année que le 28 mai, et les prises furent faibles et irrégulières jusqu'au 29 juin; puis elles furent moyennement bonnes, et bien qu'un peu irrégulières, elles donnèrent satisfaction dans leur ensemble jusqu'au 29 août. Durant la deuxième semaine de juillet les bateaux faisaient en moyenne 2½ drafts sur les bancs au large de l'entrée de la baie, et la semaine suivante ils faisaient une pêche moyennement bonne à l'entrée même de la baie. Vers la deuxième semaine d'août il se fit une bonne pêche sur les bancs, mais en septembre les captures, quoique assez bonnes, furent peu nombreuses. Dans l'ensemble le résultat dépasse considérablement celui de 1895.

La pêche du *hareng* fut misérable tout l'été et l'automne; les captures ont été faibles.

La pêche du *maquereau* a été insignifiante, et on estime que la prise totale n'excède pas trois ou quatre douzaines.

Le *saumon* parut en bonnes quantités le 16 mai, et il en fut pris très passablement tout le reste du mois. Pendant la première semaine de juin les captures furent quelque peu meilleures, mais le 8 elles commencèrent à diminuer et le 19 elles devinrent rares et faibles jusque vers le 5 juillet, époque de la fermeture.

GRANDE-RIVIÈRE.

Le *capelan* se montra en abondance le 10 mai, et il s'en fit tous les jours d'excellentes captures jusqu'au 20; ensuite il n'en fut plus signalé jusqu'au 15 juin, alors que la moyenne fut assez bonne jusqu'au 28. Le capelan a été plus abondant que les autres années.

La *morue* fut signalée pour la première fois le 16 mai, et il s'en fit de légères captures près de la côte et sur les bancs tous les jours jusqu'au 20; après il n'y a pas eu de rapport jusqu'au 3 juin; du 3 au 17 les prises varièrent de pauvres à passables durant la dernière partie du mois. Pendant tout le mois de juillet elles furent assez bonnes quand il était possible d'avoir de la boitte et que le temps permettait aux pêcheurs de se rendre aux bancs, car on y signalait la présence du poisson en assez bonnes quantités. Dans le mois d'août les bateaux étaient tous rendus aux bancs et la pêche côtière était complètement négligée. Les captures de la première semaine de ce mois furent légères, mais le 7 elles devinrent abondantes et on en fit quelques-unes excellentes. Le reste de la campagne fut orageux et la grande rareté de la boitte empêcha les bateaux de faire beaucoup. La pêche de la morue constitue la principale industrie ici; elle emploie environ quatre-vingt-dix bateaux avec une moyenne de 135 filets, et sans l'excellente capture opérée en août, elle aurait été un insuccès à peu près complet.

Le *hareng* ne s'est montré que le 2 mai, et il fut abondant jusqu'au 3 juin. Le 4 il était un peu plus rare, mais on en fit de bonnes captures jusqu'au 8; ensuite il n'y eut plus de rapports que le 3 juillet. Ce jour-là, quoique les prises fussent seulement passables, le poisson était très gros; mais durant ce mois la pêche fut souvent interrompue et la quantité pêchée fut faible. Pendant le reste de la campagne, les bateaux s'étant tenus continuellement sur les bancs, on n'a presque pas fait de pêche sur la côte, quoiqu'il y eut de bonnes prises à faire dans les deux premières semaines d'août.

La pêche du *homard* commença pauvrement le 2 mai, et les captures furent faibles jusqu'au 7, alors qu'il en fut fait quelques bonnes pendant une semaine, surtout à l'est de ce poste. Le 15, nouvelle accalmie qui dura jusqu'au 9 juin, jour où la dernière homarderie ferma ses portes à cause de la grande rareté. On dit que le homard était tellement rare et petit cette année que plusieurs pêcheurs ont renoncé à le pêcher.

Maquereau.—D'après les informations reçues ce poisson ne s'est pas montré pendant la saison.

On a pris du *saumon* en petite quantité, du 10 au 28 mai ; la pêche a varié entre passable et bonne du 4 au 24 juin; ensuite il est redevenu rare jusqu'au 9 juillet, et il n'y a plus eu de rapports après cette date.

L'*encornet* fut assez abondant, les captures variaient entre passables et bonnes et se sont répétées en juin, août et septembre.

LONGUE POINTE.

Le *capelan* n'a été l'objet d'aucun rapport cette année.

La *morue* fut signalée le 3 juin, et les prises furent faibles jusqu'au 9, alors qu'il s'est produit une amélioration. Le lendemain les prises étaient encore faibles à cause du mauvais temps, mais du 11 au 24 il fut fait tous les jours des pêches assez bonnes. Du 26 juin au 6 juillet la moyenne fut très acceptable, mais aucun rapport n'est venu ensuite jusqu'au 26 septembre, date à laquelle on a fait une très bonne capture, puis quelques bonnes dans la deuxième semaine d'octobre. Le 15 août la goélette *Orando*, capitaine J. W. Publicover, de Whale-Head, qui s'en retournait par voie d'Halifax, rapporta au bureau que la pêche de la morue, entre Hannington et Bonne-Espérance, avait été la plus pauvre qu'on eut vue depuis 40 ans ; les bateaux apportant à peine 20 quintaux, et le produit total étant estimé à 3,000 quintaux.

Le *lançon* seulement se montra en grande abondance le 22 juin, et il en fut fait quelques excellentes prises cette semaine-là. Les rapports furent défavorables dans la première semaine de juillet, et à l'exception d'une très bonne capture, le 6, elles furent peu nombreuses. Les seules prises signalées ensuite le furent le 26 septembre et le 12 octobre, et elles étaient excellentes.

Le *saumon* s'est montré le 10 juin, et la prise moyenne fut bonne jusqu'au 4 ; il y eut aussi quelques captures abondantes dans la dernière semaine de juin.

POINTE NEWPORT.

On a annoncé du *capelan* en abondance du 8 au 19 juin inclusivement, et de très bonnes prises furent opérées.

La *morue* fut signalée en bonnes quantités sur les bancs le 27 mai, et en assez bon nombre sur la côte. Depuis lors jusqu'au 25 juillet les captures furent moyennes, bien que la pêche fût tant soit peu retardée par la tempête et le manque de boitte. Vers cette époque la morue devint un peu plus rare sur les bancs, et les bateaux ne firent que des captures médiocres, tandis que sur la côte la pêche était encore moins bonne. Dans la dernière partie de juillet il y eut de grands vents et la boitte fut rare, ce qui explique l'insuccès. Depuis le 1er août jusqu'au 15 octobre la capture moyenne fut passable, bien que les rapports fussent reçus irrégulièrement, les bateaux restant sur les bancs et venant seulement une fois par semaine. Vers le milieu d'août on signala de la morue en abondance sur les bancs, et les bateaux firent de bonnes captures. Dans l'ensemble cette pêche a été bien meilleure que l'année dernière, le produit total étant estimé à 10,000 quintaux, surplus considérable sur l'année précédente.

Le *hareng* arriva en abondance le 2 mai et s'est maintenu tel jusqu'au 20, lorsqu'on s'est aperçu d'une légère diminution, et dans la suite les prises varièrent de passables à bonnes, avec une allure irrégulière, jusqu'à la fin de la campagne. Capture totale estimée à 1,000 barils, soit 300 barils de moins qu'en 1895.

Le *homard* fut pris en petites quantités le 2 mai, mais il y en eut plus le 4 et les prises varièrent de bonnes à passables jusqu'au 17, alors que le homard devint rare et est resté rare jusqu'au 28, après quoi plus de rapports. Produit total environ 500 boîtes, ce qui constitue une forte diminution sur la pêche de l'année dernière.

Le *saumon* a fourni de bonnes prises entre le 28 mai et le 17 juin, le produit total en est estimé à 3,000 livres.

L'*encornet* s'est montré beaucoup plus à bonne heure cette année ; dès le 25 juillet il en fut fait de bonnes prises, qui ont continué jusqu'au 13 août, alors qu'il devint rare. Le 25, cependant, l'abondance en revint, et tous les jours jusqu'au 15 octobre il y eut de fort jolies captures.

PERCÉ.

La *morue* fut signalée cette année un peu plus tôt que de coutume, et du 19 au 27 mai on a fait une assez bonne pêche, après quoi il s'est produit une légère diminutions qui a duré jusque vers le 7 juin, alors qu'il y eut encore de bonnes captures jusqu'au 12 ; mais ensuite, la boitte faisant défaut, la pêche se réduisit à peu de chose jusqu'au 8 juillet. Le 10 et le 20, les rapports reçus des bancs furent satisfaisants. Les prises sur la côte, du 9 au 19, furent passables, malgré la rareté de la boitte. Dans la dernière partie de juillet la morue redevint rare, mais dans la première semaine d'août les bateaux se rendirent sur les bancs, et la pêche côtière fut abandonnée. Les captures sur les bancs, pendant les trois mois suivants, furent assez bonnes, malgré l'irrégularité des rapports.

Le *hareng* parut en bonnes quantités le 2 mai, et des prises passables et bonnes furent faites chaque jour jusqu'au 21, puis la pêche devint très bonne ; on fit aussi de magnifiques coups le 8 juin. Après cela il y eut diminution graduelle, et la dernière capture eut lieu le 28 juillet.

Le *homard* fut signalé le 2 mai, et de légères captures en furent opérées jusqu'au 18, alors qu'il devint plus abondant, ce qui a assuré de bonnes prises jusqu'au 27. Après cela la pêche alla en diminuant jusqu'au 27 juin, jour du dernier rapport.

L'*encornet* parut le 13 août, et la pêche en fut moyenne jusqu'au 9 octobre.

SEPT ISLES.

Le *capelan* fut pris en grandes quantités du 15 au 20 octobre.

La *morue*, à l'exception de quelques bonnes prises opérées dans la première et la troisième semaines, fut rare jusqu'au 8 août ; après cette date et le 3 septembre il se fit quelques bonnes captures, et ensuite la pêche fut insignifiante jusqu'à la fin. Le produit total de cette campagne est un tiers de moins que d'ordinaire.

Flétan.—Tous les jours il en fut pris tant soit peu, du 1er au 6 juin compris.

Le *hareng* fut d'abord signalé le 27 mai et il abonda jusqu'au 5 juin. Ensuite il n'y a pas eu de rapport avant le 4 août, jour où on l'annonça à la Pointe-des-Monts ; mais il n'en fut pris que vers le 11 septembre, où il y eut quelques bons coups de filets.

Le *lançon* s'est montré en abondance le 27 mai, et jusqu'au 24 juin il en fut pris beaucoup. Il y eut peu de pêche la semaine suivante. Le 3 juillet nouvelle abondance, et de ce jour au 28 il y eut des captures excellentes ; puis la pêche s'est maintenue bonne jusqu'au 26 septembre.

Le premier rapport concernant le *saumon* fut reçu le 27 mai, mais les prises furent légères jusqu'au 1er juin, puis il y eut une bonne pêche pendant dix jours. Après cela les captures furent faibles jusqu'au 4 juillet, puis on n'a plus eu d'autres rapports.

RIVIÈRE SAINT-JEAN.

Les rapports concernant la *morue* ont été reçus irrégulièrement cette année, mais c'est dû à ce que ce poste n'est pas une station à rapports réguliers, les nouvelles des pêcheries nous étant transmises par la Longue-Pointe de Mingan, qui est la station de rapports de ce quartier. Vers le 3 juin la morue fut signalée en assez bonnes quantités, et jusqu'à la fin de juillet la prise moyenne fut bonne. Aucun rapport n'a été reçu dans les deux premières semaines d'août, mais le 15 la morue fut très abondante et la pêche fructueuse. Dans la dernière semaine de septembre et la troisième d'octobre on signala de temps en temps de bonnes captures.

Le *lançon* a été signalé irrégulièrement, mais il s'en prît d'amples provisions dans les dernières semaines de juin, d'août et de septembre, et la première de juillet.

D'après les rapports, le *saumon* a abondé tout le mois de juin.

RIVIÈRE DU TONNERRE.

Le *capelan* s'est montré en abondance le 8 juin, et fut pris en bonne quantité jusqu'au 18.

La *morue* est arrivée en assez bonne abondance le 29 mai, et on signala chaque jour des captures moyennes jusqu'au 17 juin, alors que la pêche s'améliora et resta bonne jusqu'au 19. Ce jour-là il y eut une diminution très forte, et aucun rapport ne fut reçu avant le 28 juillet. A partir de ce jour jusqu'au 27 août la prise moyenne fut assez bonne. Entre le 28 août et le 25 septembre elle fut fructueuse tous les jours, mais le 26 il y eut une autre diminution jusqu'à la clôture de la campagne, et les prises furent passables, mais signalées irrégulièrement.

Le *lançon* fut d'abord annoncé le 8 août et on en prit une grande quantité. Il n'y eut pas de rapport jusqu'au 25, et après cela jusqu'au dernier du mois la pêche fut passable.

Saumon. Il en fut fait de bonnes pêches du 15 au 19 juin inclusivement.

ANTICOSTI.

BAIE DES ANGLAIS.

Le *gasparot*, contre la coutume, n'a pas fait l'objet de rapports cette année.

Le *capelan* fut signalé abondant du 24 juin au 15 juillet, rare ensuite jusqu'au 21, puis il quitta la côte.

La *morue* parut en bonnes quantités le 17 juin, mais les prises furent légères les quatre jours suivants. Le 22, la pêche redevint bonne jusqu'au 27, alors que le gros temps nuisit aux captures, qui furent légères jusqu'au 4 juillet. A cette dernière date la pêche fut très misérable pendant environ quatre jours, puis elle devint passable pour se terminer pauvrement. Durant tout le reste de la campagne les prises furent faibles ; on n'en a signalé que quelques bonnes par exception.

On dit que sur la rivière Mozriol, côté nord de l'île, la pêche a été très bonne.

Capture totale à la Baie des Anglais estimée à 250 quintaux.
" l'Anse aux Fraises " 500 "
" la Baie du Capelan " 237 "

Ces chiffres accusent une diminution considérable sur les résultats de 1895.

Le *hareng* parut en assez bonnes quantités le 25 mai, mais une tempête survenue le lendemain rendit la prise légère jusqu'au 4, lorsque quelques captures excellentes furent faites pendant quelques jours. Le gros temps ayant repris, on fit peu de chose jusqu'au 17 ; ensuite quelques prises légères tous les jours pendant une semaine. En juillet et août, les captures furent, à quelques exceptions près, bien légères, à cause du gros temps qui a régné la plus grande partie de ces mois. Il n'y eut aucun rapport dans les deux premières de septembre, mais du 14 au 13 octobre la moyenne était assez bonne.

BAIE DU RENARD.

Le *capelan* est arrivé sur la côte sud de l'île vers le milieu de juin, et y est resté en bonnes quantités jusqu'à la fin de juillet.

La *morue* fut signalée pour la première fois le 4 juin en très bonnes quantités ; mais il en fut pris très peu avant le 16, alors que de bonnes prises furent opérées pendant quelques jours. Vers le 21 tous les bateaux partirent pour Heath Point, d'où on avait rapporté que la pêche était très bonne avec de la boitte de capelan. Dans la première semaine de juillet on fit de bonnes captures à la Baie du Renard et à Heath Point, mais la boitte étant devenue rare les prises furent légères jusque vers le 15, alors que le capelan revint en abondance, et on fit de bonnes prises jus-

qu'à ce que le gros temps suspendit les opérations vers le 21 août, jour où l'on annonça une bonne pêche à cette station avec de la boitte d'encornet. Il n'y eut plus aucun rapport dans la suite ; mais on a raison de croire que les bateaux ont fait quelques prises légères dans les alentours. Le produit total est estimé à cent cinquante quintaux.

Le *hareng* arriva le 20 mai, et il fut fait tous les jours des prises considérables, jusqu'au 4 juin, jour où, d'après les rapports, le poisson quitta la baie. Le mauvais temps est arrivé ensuite, et on n'eut plus de rapport que le 16, lorsque le hareng est venu en assez grande abondance, mais il n'est resté que deux jours. A l'exception d'une légère prise le 4 juin, rien ne fut signalé après le 17 juin.

ILES DE LA MADELEINE.

La *morue* fut d'abord signalée le 9 juin en assez bonnes quantités, mais il n'en fut pas pris avant le 20, parce que tout le monde était occupé à la pêche du homard. Du 20 au 27 les captures furent légères tous les jours—bien qu'il y eût assez de poisson—parce que peu de pêcheurs s'en occupaient. Vers le 30 la chance était bonne, mais tous les bateaux se livraient activement à la pêche du homard, qui était pauvre. Dans les deux dernières semaines de juillet il fut souvent fait de bonnes pêches, mais à l'exception de quelques-unes assez bonnes opérées dans la première semaine d'août, les captures furent faibles depuis le 14 juillet jusqu'au 27 août. Bien qu'elles fussent légères dans la dernière semaine d'août, on dit qu'il y avait du poisson en quantité, mais que peu de bateaux s'en occupaient. En septembre la pêche fut variable, tantôt bonne, tantôt moyenne, et on rapporte que les pêcheurs se sont bien tirés d'affaire. Si le résultat total n'a pas été meilleur, ce n'est pas parce que le poisson manquait, car il a été abondant toute la saison, mais parce que le nombre des bateaux employés était petit.

Le *hareng* vint en abondance le 28 avril à Grindstone, et on en prit de grosses quantités jusque vers le 24 mai. D'assez bonnes captures furent faites à Etang-du-Nord le 8 mai ; vers le 11 le poisson arriva dans le havre Amherst, et dix jours durant il s'y fit de très bons coups de filets. Dans la troisième semaine on annonça que l'abondance régnait dans tous les quartiers ; cependant il n'y eut que quelques bons coups de filets, le gros temps mettant un obstacle sérieux aux opérations, et pendant le reste de la campagne les prises furent faibles. On rapporte que dans la dernière semaine de mai il s'en prit de fortes quantités comme boitte pour le homard et le maquereau, et qu'une nombreuse flotte de bateaux étrangers, probablement des banquiers, étaient occupés à charger, le hareng paraissant être en aussi grande abondance que les années précédentes. Durant le mois de septembre on en a signalé une grande quantité autour de l'île des Morts, et il en fut pris plusieurs barils dans des rets tendus à l'intention du maquereau.

Le *homard* fut signalé en grandes quantités dans le havre d'Amherst le 14 mai, mais il devint rare le 1 , et les captures furent peu abondantes jusqu'au 28, après quoi pendant dix jours la pêche fut très fructueuse. Depuis le 7 juin jusqu'à la clôture de la campagne les prises furent légères, bien que le 9 du même mois elles fussent plus abondantes dans la baie Plaisante, et que pendant toute la semaine qui suivit il en ait été pris en grande quantité. On dit que la pêche a été très bonne dans la partie sud-est des îles, mais dans les parties sud-ouest, nord-ouest et nord elle fut très médiocre en comparaison des années précédentes. Bien que la moyenne du homard pêché fut à peu près la même que celle des années précédentes, le nombre des bateaux pêcheurs a augmenté très rapidement, et là où il y en a actuellement vingt il n'y en avait qu'un il y a dix ou quinze ans.

Le *maquereau* fut signalé pour la première fois le 1er juin et fut pêché en petites quantités, mais régulièrement, jusqu'au 23. On ne le revit plus ensuite que dans la troisième semaine de juillet, où de peu abondantes captures furent faites jusqu'au 11 août. Ce jour-là les bateaux qui se trouvaient sur la rive nord de l'île prirent de bonnes captures, mais la plupart des bateaux n'avait pas salé un baril, et bien que quelques bons coups de filets fussent faits, le maquereau ne paraît pas avoir été en aussi grande abondance que les années précédentes. Jusqu'à la fin de la campagne

les captures en général ont été peu fructueuses, bien qu'à l'Etang-du-Nord, le 5 septembre, on ait signalé des bateaux qui en avait fait d'excellentes ; les perspectives étaient belles, si seulement la température était restée favorable. Le 15 septembre des rapports de l'île Byron, le principal rendez-vous des pêcheurs de maquereau, nous annoncèrent que la pêche avait été très pauvre. Les bateaux se sont retirés à bonne heure en octobre par suite de la température, qui était très défavorable à la pêche. Comparativement à l'année dernière, la campagne qui vient de finir a été très peu fructueuse, et le total des prises a été de 50 pour 100 moindre qu'en 1895.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. HUTCHINS,

Commis en charge du bureau de renseignement des pêcheries.

ANNEXE N° 9.

PISCICULTURE, 1896.

RAPPORT DU PROFESSEUR EDWARD E. PRINCE, COMMISSAIRE ET INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PÊCHERIES DU CANADA POUR L'ANNÉE 1896.

A l'honorable Louis H. Davies,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—Dans mon dernier rapport j'ai eu la satisfaction de vous dire que les résultats des opérations de la saison (1895) excéd aient ceux de n'importe quelle année précédente, et que la production des alevins avait été plus considérable que jamais, bien que j'aie pris des mesures pour assurer une plus grande économie dans les dépenses des différents établissements ichtyogéniques sous le contrôle du département. Je n'ai pas cessé d'opérer de grandes économies, tout en activant les opérations piscicoles durant l'année qui vient de finir, et je suis heureux de déclarer que, grâce à l'énergie et au zèle déployés par les directeurs des différentes piscifactures et par leur personnel, le succès des résultats obtenus n'a jamais été surpassé. Naturellement, bien que l'on ne puisse pas espérer la répétition du nombre phénoménal d'alevins distribués l'année dernière, c'est-à-dire 294,040,000, sinon en augmentant les dépenses, il y a cependant lieu de se féliciter que la production des alevins en 1896 ait dépassé de beaucoup celle de n'importe quelle année avant 1893. La quantité totale de fretin distribué en 1892 a été de 135,959,500, et celle distribuée cette annnée n'a pas été de moins de 202,959,500. La moyenne de la production annuelle, dans les établissements ichtyogéniques du département pendant les dix dernières années, a été de 143,000,000,—de sorte que la production de la présente année excède la moyenne par plus de cinquante millions. De tels résultats sont des plus satisfaisants, comparés à ceux obtenus dans d'autres pays dont les dépenses annuelles sont beaucoup plus fortes. Aux Etats-Unis les dépenses annuelles des différents Etats s'élèvent approximativement à $180,000 ; celles de la commission des pêcheries de Washington à pas moins de $150,000. Le chiffre total de ces différentes dépenses est six fois plus élevé que celui de notre département, bien que les résultats, c'est-à-dire la production des alevins, ne soient pas quatre fois autant qu'ils le disent. En d'autres termes nos résultats sont de 150 pour 100 supérieurs à ceux obtenus chez nos voisins, vu qu'ils distribuent 3,000 alevins pour chaque dollar, tandis qu'ici nous en distribuons près de 7,500 pour la même somme. Il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'il ne peut pas y avoir de preuves plus évidentes de l'efficacité des établissements ichtyogéniques du Canada. La plupart des officiers de ces établissements ont été dressés par le précédent surintendant des opérations piscicoles (M. Samuel Wilmot), dont j'ai mentionné la retraite du service dans mon dernier rapport.

A part les établissements de pisciculture officiels du Dominion, il se fait au Canada plusieurs tentatives de production artificielle du poisson. Mais elles ne sont risquées que dans un but commercial, par conséquent, sur un espace limité. Les provinces n'ont fait aucun effort systématique pour approvisionner les eaux des îles par le moyen de la pisciculture; mais un nombre sans cesse croissant de demandes de renseignements et d'instructions pratiques sur l'incubation et l'élevage de la truite et des autres poissons ont éte envoyées à notre département et ont donné la preuve que les efforts particuliers de quelques personnes enthousiasmées seconderont, à l'avenir, ceux du gouvernement en cette matière. Ces efforts subsidiaires embrassant, en général, la culture d'un poisson tel que la truite mouchetée et autres genres qui ne sont pas encore inclus dans les opérations du département, seront d'une

inestimable valeur. Les piscifactures du gouvernement ont servi presque exclusivement à l'élevage des différentes espèces de poisson qui sont d'un grand prix pour le commerce. D'autres espèces, telles que la truite mouchetée, l'achigan, etc., qui ne sont pas considérés comme des poissons recherchés, n'ont pas été depuis quelques années incubées dans nos établissements.

QUANTITÉS D'ALEVINS DISTRIBUÉS.

Le tableau suivant indique les distributions d'alevins des différentes espèces de poissons élevés à l'aide des incubateurs :

Saumon (*Salmo salar*)	8,551,500
Sockeye (saumon du Pacifique) *Onchorhynchus nerka*)	10,393,000
Truite saumonée (*Salvelinus namaycush*)	5,825,000
Poisson blanc des lacs (*Coregonus clupeiformis*)	78,190,000
Homard (*Homarus americanus*)	100,000,000
	202,959,500

Le tableau comparatif qui suit indique dans des colonnes séparées non seulement les quantités d'alevins déposés, mais encore le nombre d'œufs embryonnaires qui ont été reçus par chaque établissement et transférés les uns aux autres :

Numéro.	Nom de la piscifacture.	Nombre d'alevins sortis de la piscifacture.	Nombre d'œufs incubés envoyés à d'autres piscifactures.	Nombre d'œufs incubés reçus d'autres piscifactures.	Espèces de poissons.
1	Rivière Fraser, C.-B.	10,393,000			Saumon sockeye.
2	Sydney, N.-E.	243,500		250,000	Saumon de l'Atlantique.
3	Bedford, N.-E.	1,300,000			do
	do	225,000		350,000	Truite des grands lacs.
	do	2,700,000		3,000,000	Poisson blanc.
4	Riv. Dunk, I. P.-E.		Pas en opération		
5	Riv. St-Jean, N.-B.	1,028,000			Saumon de l'Atlantique.
	do	400,000		500,000	Truite des grands lacs.
	do	2,640,000		3,000,000	Poisson blanc.
6	Miramichi, N.-B.	1,430,000	270,000	260,000	Saumon de l'Atlantique.
7	Ristigouche, Qué	1,250,000	250,000		do
8	Gaspé, Qué.	800,000			do
6	Tadoussac, Qué.	2,500,000			do
10	Magog, Qué.	1,650,000		2,000,000	Poisson blanc.
	do	1,750,000		2,000,000	Truite des grands lacs.
11	Newcastle, Ont.	2,500,000	* 2,600,000		do
	do	2,700,000		3,000,000	Poisson blanc.
12	Sandwich, Ont	61,000,000	15,000,000		do
13	Ottawa, Ont.	3,000,000		3,000,000	do
	do	950,000		1,500,000	Truite des grands lacs.
14	Bay-View, N.-E.	100,000,000			Homard.
15	Selkirk, Man.	4,500,000	*4,500,000		Poisson blanc.
	Totaux	202,959,500	22,620,000	18,860,000	

*En opération une partie de la saison.

HOMARDS, HUITRES, ETC., DISTRIBUÉS DANS LES RIVIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

En sus des travaux ordinaires qui se font dans les piscifactures, et dont tous les détails sont donnés dans les rapports des directeurs, le département a entrepris la tâche importante de transporter les meilleures espèces de poissons de l'Atlantique à l'océan Pacifique. L'année dernière eut lieu une transplantation très réussie, dans certaines rivières de la province d'Ontario, d'achigans à grande bouche, avec la coopération du gouvernement provincial ; mais le projet autorisé et exécuté cette

année, bien qu'à peu près semblable, a été plus difficile : il s'agissait de transporter des huîtres de l'Atlantique, des homards, des achigans à grande bouche, et de la petite morue de la Nouvelle-Ecosse à la Colombie-Britannique.

La commission des pêcheries des Etats-Unis a fait avec des succès variables cinq ou six de ces expéditions dans les dernières années, mais aucune entreprise de ce genre n'avait été exécutée avant ce temps au Canada. Comme il n'y a pas de vrais homards dans l'océan Pacifique, mais seulement une espèce de petites huîtres disséminées çà et là le long des côtes de la Colombie-Britannique, d'une faible importance économique, toute entreprise qui réussirait à faire entrer dans ces eaux occidentales les crustacés de valeur et les mollusques mentionnés, ne pourrait manquer de rapporter de bons bénéfices, et il est très possible qu'elle pourrait conduire à de nouvelles industries piscicoles sur les côtes de l'océan Pacifique. Tous les détails de ce projet, tel qu'exécuté, seront publiés en temps opportun, car il est impossible, à cette période de l'année, de faire, excepté d'une façon très vague, un rapport des différents résultats observés depuis la distribution de juillet 1896. Il suffit de dire maintenant que dans mon rapport de 1895, à propos de cet envoi, je suggérais que, comme expérience, on expédiât dans un wagon frigorifique, mille homards vivants, quelques-uns dans des cuves d'eau de mer fraîche, d'autres dans de la soude brute avec de la glace, et d'autres dans des herbes marines ; que les femelles portant des œufs y fussent incluses, et, si possible, que l'on détachât les œufs des homards reproducteurs et qu'on les mît dans des auges sur des herbes, ou autrement. J'ai aussi favorisé la capture et le transport de quelques homards, âgés d'environ trois ou quatre mois, et conséquemment de petite dimension, car ces spécimens prématurés peuvent être forts s'ils sont portés dans des vaisseaux confortables et peu profonds. Des barils d'huîtres vivantes, c'est-à-dire quatre ou cinq mille huîtres, produits des huîtrières du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, devraient aussi être transportés, et quelques barils d'eau saumâtre contenant de la petite morue. En traversant la partie ouest de la province d'Ontario, quelques barils d'eau fraîche contenant le petit achigan devaient être pris à bord et distribués dans des étangs de la Colombie-Britannique. La petite morue était destinée à être distribuée dans les lacs saumâtres du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, car certains de ces lacs sont moins fortement imprégnés de matières salines et alcalines, et un poisson robuste s'y propagerait facilement, vu que certains branchiopodes y sont florissants, et ceux-ci seraient une nourriture acceptable au poisson ainsi distribué.

En diverses occasions je me suis entretenu de la dernière partie de cette entreprise avec sir John Schultz, dont l'expérience des eaux occidentales et la grande science professionnelle le portèrent à approuver fortement ma proposition. Le rév. Père Lacombe m'a personnellement déclaré qu'il partageait hautement cette opinion, car la transplantation de poissons dans des eaux qui maintenant n'en contiennent d'aucune espèce, serait un bienfait pour la population des environs de ces lacs salés, ainsi que pour les tribus indiennes voisines. Mon entreprise n'a pas été exécutée dans toute son intégrité, mais l'effort a réussi suffisamment pour montrer qu'une tentative plus considérable pourrait surmonter toutes les difficultés. Le 2 juillet, une cargaison de plus de 600 homards vivants, dont 200 femelles portant des œufs et 150 bien petits, partit d'Halifax sous les soins de M. C. A. Stayner, dont la grande expérience dans la pêche du homard servit beaucoup à l'exécution du projet. Un aide, compétent en chimie et biologie, accompagna l'envoi et rendit des services, sous la direction de M. Stayner. Huit barils de beaux homards vivants furent aussi expédiés. A cette époque, à Moncton, Nouveau-Brunswick, nous ne pûmes nous procurer la provision de petite morue que nous avions eu l'intention de prendre à bord ; mais à Sturgeon-Falls, dans la partie ouest d'Ontario, plusieurs barils d'eau fraîche contenant 40 petits achigans furent embarqués, et, grâce à de la glace récoltée çà et là en route, ils arrivèrent à destination le 9 juillet, vivants et en bon état. Le tout fut immédiatement distribué dans des eaux choisies par l'inspecteur McNab, New-Westminster, et par le capitaine J. T. Walbran, du croiseur canadien *Quadra*, et avec l'approbation de M. Stayner. Comme je l'ai déjà constaté, les rapports reçus depuis la plantation du homard, etc., démontrent clairement que non seulement des cargaisons de ce genre peuvent être transportées d'un océan à l'autre, mais aussi, que les

mollusques et les crustacés transplantés trouvent des conditions qui leur conviennent et vivent en bonne santé dans des pièces d'eau abritées, judicieusemont choisies dans le détroit de Géorgie. Nous préparons en ce moment un rapport complet de l'expédition et de ses résultats, et lorsque nous aurons des nouvelles subséquentes du poisson transplanté nous le publierons afin de fournir une base pour tout autre projet du même genre. En attendant, les citations suivantes du rapport que M. Stayner soumit à cette époque feront connaître la nature des mesures prises :

" Je quittai Halifax le 2 juillet, ayant dans le wagon frigorifique spécial 600 homards et envirou 4 pintes impériales de frai. Il n'y avait pas de petite morue à Moncton, car l'inspecteur Chapman m'avait informé qu'il ne pouvait s'en procurer à cette saison.

" Le 4, à 11 hrs p.m., nous prîmes à bord les cinq barils d'eau contenant 40 achigans très petits. Le garde-pêche Richardson nous déclara qu'il n'avait pu obtenir de plus gros poisson, et nous nous procurâmes un sac de sel à North-Bay.

" A Winnipeg le département du chemin de fer Canadien du Pacifique fit poser en une heure de nouveaux ressorts sous notre convoi. La voie était encore raboteuse, ce qui causa sans doute la mort de plusieurs homards. Le plancher du wagon avait aussi à peu près un pouce d'eau circulant çà et là, ce qui était peu confortable, vu que nous étions, l'aide et moi, obligés de passer plusieurs heures de chaque jour dans ce wagon. Nous primes cinq tonnes de glace à Halifax, deux tonnes à Carleton-Junction, Ontario, et une tonne à Hector. Nous n'aurions pas eu besoin d'une aussi grande quantité, mais nous redoutions un retard comme celui éprouvé par d'autres trains pendant trois jours par une crue des eaux dans les montagnes Rocheuses. Nous passâmes, néanmoins, mais le convoi, dû le 10 juillet, n'était pas encore arrivé le 11, et le convoi du jour suivant n'arriva qu'après minuit. A Revelstoke nous prîmes quatre barils d'eau salée envoyés là pour nous, mais en y goûtant je la trouvai douce, et nous ne l'avons utilisé qu'après l'avoir mêlée en parties égales avec celle d'Halifax qui nous restait encore. A Sicamous, nous rencontrâmes le fonctionnaire McNeish, qui attendait les cinq barils d'achigan, mais il nous dit qu'il n'y avait aucun endroit convenable pour les mettre, à cause de courants d'eau douce. Nous les apportâmes donc à la piscifacture de New-Westminster.

" A New-Westminster nous transportâmes toute la cargaison au remorqueur mis à notre disposition. Nous fîmes plus de 100 milles, depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir; mais nulle part nous ne pûmes trouver de l'eau suffisamment salée. L'eau du détroit de Géorgie était toute colorée de dépôts flottants venant de la rivière Fraser. Nous déposâmes 196 homards vivants, y compris deux bien gros, pesant dix livres chacun, et plusieurs femelles chargées d'œufs, tout près du phare de Nanaïmo, sous les soins de M. Brown. 72 furent mis près de la grève, entourés d'un filet. Le reste fut jeté à la mer dans l'eau plus profonde, en route pour Nanaïmo, car nous espérions que l'eau serait plus salée vers le fond. Le 11, nous mîmes six barils d'huîtres dans les deux wagons, ainsi que les œufs de homard, qui, je le crains, ont été gâtés par la chaleur du soleil pendant le trajet. Les deux autres barils d'huîtres furent répandus sous la direction de Son Honneur le juge Bole, dans les eaux à marée sur la côte, à environ neuf milles plus haut que le bras nord de Burrard Inlet, où il est bien probable qu'elles se propageront, car il y a abondance d'écailles pour le poisson. Elles n'avaient pas encore frayé. Les huîtres étaient en très bonne condition, il y en avait à peine une de gâtée.

" Les six barils restèrent au *Quadra* pour être transportés et distribués.

" La température du wagon frigorifique fermé était presque régulièrement de 41° ou 42° F. toute la route en allant vers l'ouest, et de 45° à 50° F. lorsque la porte était ouverte.

" La température de l'eau dans la Colombie-Britannique était de 67° F."

COOPÉRATION DES PÊCHEURS.

C'est une vérité évidente que la protection du jeune poisson et du poisson reproducteur devrait aller de pair avec la pisciculture. La diminution, devenue si apparente dans les eaux intérieures du Canada, pourrait être grandement enrayée si les pêcheurs étudiaient leurs propres intérêts et évitaient d'amener à terre du poisson

trop jeune et comparativement sans valeur. L'implantation artificielle peut être utile, mais elle le serait infiniment plus avec l'aide des pêcheurs mêmes, et je ne puis m'empêcher de citer du dernier rapport du surintendant James Nevin, ancien directeur de l'une des piscifactures du département et aujourd'hui surintendant des pêcheries de l'Etat du Wisconsin.

M. Nevin dit : " Dans mon dernier rapport annuel j'ai fait mention de l'augmentation du poisson blanc dans la baie Verte. C'est pour moi une grande satisfaction de pouvoir constater que la capture de cette année et celle de l'année dernière accusent une forte augmentation sur la capture de 1892. Cette augmentation est plus appréciable sur les fonds que nous avons continuellement exploités pendant les huit dernières années. Je regrette beaucoup que nos efforts à multiplier le poisson blanc dans ces grands lacs ne sont pas soutenus par les pêcheurs en général. Je condamne avec énergie l'énorme destruction du petit poisson blanc et d'autres espèces que font les pêcheurs, car je n'ai aucun doute que ces derniers seraient amplement récompensés de leur tolérance s'ils remettaient à l'eau tout le petit poisson blanc qu'ils capturent, au lieu de le vendre pour du poisson blanc " n° 3 ". Je crois qu'il y a dans l'Etat plusieurs négociants qui n'achètent pas le petit poisson blanc, mais il en est d'autres qui conseillent aux pêcheurs d'en disposer au profit du négociant."—(Rapport de la Commission des Pêcheries. Etat du Wisconsin, 1895.)

Du même rapport je cite un extrait donnant la quintescence d'un projet qui, depuis des années, est préconisé par l'éminente autorité écossaise en pêcheries, le professeur McIntosh, de St. Andrews. Les pêcheurs maritimes ont été, dans plusieurs occasions, enseignés et entraînés à faire frayer artificiellement la morue, l'égrefin, ainsi que d'autres poissons, et à disperser les œufs dans l'eau. Ceci, au moins, sauve les œufs d'une perte totale, soit sur le pont ou sur le marché, et une partie des œufs dispersés ne peuvent faire autrement que de survivre. L'Etat du Wisconsin tente officiellement d'exécuter ce projet pour supplémenter à la pisciculture dans les établissements ichtyologiques de l'Etat :—" On place ", dit le surintendant, " des hommes sur des remorqueurs de pêche pendant la fraie pour dépouiller les poissons femelles de leurs œufs et faire féconder ces derniers. Ensuite ces œufs sont soigneusement mesurés et déposés sur les frayères, où ils éclosent en la manière ordinaire et naturelle. Cette commission est la seule aux Etats-Unis et en Amérique qui ait pris l'habitude d'opérer de la sorte. Les pêcheurs, qui étaient d'abord sceptiques et avaient si peu de foi dans cette opération, et qui ne voulaient pas de nous sur leurs remorqueurs, sont aujourd'hui nos meilleurs amis. Les résultats sont une preuve que cette méthode est un succès. Sur tous les points du lac où cette opération a été faite, les pêcheurs ont pris une quantité de petites truites la seconde année après la distribution, où ils ne les avaient jamais pêchées avant qu'on eût commencé à y déposer les œufs fécondés sur les frayères. Si les pêcheurs, du premier au dernier, adoptaient cette méthode d'entretenir l'espèce, une période de clôture ne serait pas nécessaire."

Il peut y avoir sujet de discuter cette dernière opinion, mais il n'y a pas de doute qu'en conservant le frai mur, lequel serait sans cela immédiatement perdu, il n'en résulterait qu'un avantage incontestable pour les pêcheries, surtout si l'on se donne la peine de remettre le frai fécondé en des endroits convenables, les mêmes que le poisson reproducteur choisirait naturellement. Sans doute, les saisons réservées protègent la principale venue de poissons de toute espèce, mais il y a des saisons qui varient et qui portent à la destruction d'un certain nombre de poissons, spécialement de la truite des lacs ou la truite saumonée, dont l'époque du frai arrive souvent avant la clôture de la pêche.

Tous les détails des rapports ordinaires des directeurs de piscifactures à New-Westminster, C.-B., à Sydney, N.-E., Bedford, N.-E., rivière Saint-Jean, N.-B., Miramichi, N.-B., Ristigouche, P.Q., Gaspé, P.Q., Tadoussac, P.Q., Magog, P.Q., New-castle, Ont., Sandwich, Ont., Ottawa, Ont., Selkirk, Man., et Bay-View, N.-E., sont annexés au présent. Un court rapport de l'établissement de Moisie, exploité depuis plusieurs années aux frais des MM. Holliday, Frères, Moisie, P.Q., est aussi inclus dans ces rapports détaillés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

EDWARD E. PRINCE,

Commissaire des pêcheries.

I.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE FRASRE.

NEW-WESTMINSTER, 12 mars 1896.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel concernant les opérations des établissements ichthyogéniques de la rivière Fraser pendant l'année 1896.

Le 12 janvier une consignation de 4,500,000 œufs embryonnaires de poisson blanc, de l'établissement ichthyogénique de Selkirk, a été envoyée à New-Westminster. Je les ai fait transporter immédiatement à la piscifacture et déposer dans les incubateurs. Les œufs étaient bien empaquetés et nous sont arrivés en bonne condition. Durant le mois de mars les jeunes poissons blancs ont été distribués sans perte ni mortalité, comme suit :

9 mars, lac Harrison	1,125,000	
11 " "	1,125,000	
16 " lac Shawnigam	1,125,000	
20 " lac Coquitlam	250,000	
23 " lac Pit	250,000	
25 " lac aux Chevreuils	125,000	
		4,000,000

La récolte de jeunes saumons a été mise en liberté aux dates suivantes :—

7 mars, rivière Harrison	1,363,840	
9 " "	1,363,840	
11 " "	1,363,840	
18 " "	1,183,360	
20 " lac Pit	511,440	
21 " "	596,680	
		6,393,000
		10,393,000

Faisant un grand total de 10,393,000 sortis de la piscifacture en 1896.

Le 28 septembre j'ai envoyé le gardien McNeish avec deux hommes à Morris-Creek, Harrison, avec les matériaux nécessaires pour construire une trappe et faire des préparatifs pour capturer des saumons reproducteurs et cueillir et envoyer les œufs à la piscifacture. Le 3 octobre un premier lot de 630,000 œufs fut reçu à la piscifacture.

L'eau était tellement basse à Morris-Creek que les saumons ne pouvaient pas atteindre leurs frayères. L'eau continua de baisser jusqu'à ce que le creek ne fut plus qu'une suite de petits étangs et de bancs de gravier. L'eau de ces petits étangs devint empestée par des déchets de poisson pourri, et il fut impossible au saumon de monter jusqu'à la trappe ; une autre fut transportée à l'embouchure du creek, et des œufs, en petits lots, y furent cueillis jusqu'au 22 octobre, époque où la pluie ayant commencé à tomber, grossit le creek. Le 31 octobre le dernier lot arriva à la piscifacture, faisant un total de 6,770,000 œufs.

J'ai fait réparer le tramway qui va de la rivière à la piscifacture ainsi que le canal qui va de l'étang à cette dernière. J'ai aussi fait faire à l'établissement des réparations d'une absolue nécessité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB,

Inspecteur des pêcheries.

2.—PISCIFACTURE DE SYDNEY, CAP-BRETON.

SYDNEY-NORD, 18 novembre 1896.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les opérations de la piscifacture de Sydney pendant la présente année.

Dans ces dernières années aucun poisson reproducteur n'a été tiré des eaux de ce district pour notre établissement; les œufs nous sont venus de la piscifacture de Miramichi. Le 26 mars 1896, 250,000 œufs de saumon ont été reçus de M. Sheasgreen, sous-directeur de l'établissement de Miramichi. Ils furent immédiatement placés dans les auges de la piscifacture. Depuis le 26 mars jusqu'à la distribution des alevins, en juin, le nombre des œufs qui sont morts s'est élevé à 6,490.

Le reste a subi la période d'incubation avec succès et des alevins en excellente condition ont été distribués dans les rivières suivantes:

Rivière Margaree, comté d'Inverness	74,000
" Dennis, "	48,000
" Clyburn, comté de Victoria	50,000
" du Nord, "	71,500
Total	243,500

Les eaux avoisinant les rivières plus haut mentionnées sont plus exploitées pour le commerce de poisson que les eaux de n'importe quelle section de notre district. Pour cette raison ces rivières ont été de nouveau empoissonnées cette année.

Dans mes rapports précédents sur les pêcheries du Cap-Breton, j'ai fait remarquer qu'il y a deux venues de saumon dans nos rivières. La première a lieu dans le cours du mois de juin; le saumon entre alors dans les rivières Margaree, Petite-Rivière et Dennis, comté d'Inverness. Il fait aussi son apparition dans les marées de la rivière Sainte-Anne, de la rivière Clyburn, des rivières Nord et Middle, comté de Victoria; de la rivière Mud, comté du Cap-Breton, et de la Grande-Rivière, comté de Richmond. C'est le poisson dont s'approvisionne le commerce. La seconde venue se fait dans la dernière semaine de septembre et dans le mois d'octobre.

Des quantités immenses de ce saumon entrent dans presque toutes nos rivières, et c'est avec les coupies de cette seconde venue qu'on approvisionnait d'œufs, dans les années précédentes, l'établissement de Sydney. Lo conséquence est que lorsque le saumon d'automne s'est accru dans une telle proportion, que nos rivières en sont devenues littéralement pleines, celui du milieu de l'été, qui est pêché pour le commerce, disparaît d'année en année. Il paraîtrait donc que nous avons fait de la pisciculture avec du poisson qui ne convenait pas. Durant les trois dernières années les œufs de saumon nous ont été envoyés de la piscifacture de Miramichi, et comme ces poissons, l'an prochain, auront atteint leur grosseur lorsqu'ils rentreront dans les rivières d'où ils ont été tirés, il y a lieu d'espérer que durant la saison de pêche destinée au commerce, le saumon sera pêché en plus grande abondance dans nos eaux.

Persuadé que les œufs de la piscifacture de Miramichi peuvent être obtenus à meilleur marché que ceux qui proviennent du saumon du Cap-Breton, je suggérerai au département de pourvoir la piscifacture de Sydney d'œufs venant des établissements du Nouveau-Brunswick.

L'établissement de Sydney peut en contenir environ 950,000. Il n'a pas été exploité dans la pleine mesure de sa capacité depuis qu'il est fourni d'œufs du dehors. Je suggère en conséquence qu'une plus grande quantité d'œufs lui soit dorénavant envoyée si possible.

La piscifacture a besoin de quelques légères réparations. Le gardien, M. A. J. Dunlop, est fidèle et laborieux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,
Inspecteur des pêcheries.

3.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN, N.-B.

GRAND-FALLS, N.-B., 27 novembre 1896.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel concernant les opérations de l'établissement ichtyogénique placé sous ma direction et situé au Rapide des Femmes, rivière Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, ainsi que quelques observations sur la pisciculture.

Comme j'ai déjà dit dans mon rapport de 1895 qu'on avait déposé dans cette piscifacture 1,200,000 œufs de saumon, je dois ajouter que dans le mois de mars de cette année j'ai reçu un nouvel approvisionnement de 500,000 œufs de truite saumonée venus de Newcastle et 3,000,000 d'œufs de poisson blanc de Sandwich, Ont. Ces œufs ont tous été reçus en bonne condition; ils ont continué à se bien porter jusqu'à la fin de la période d'incubation, et l'éclosion a donné une bonne moyenne au printemps. Les alevins des différentes espèces de poisson ont tous été distribués à travers les comtés le long de la vallée de la rivière Saint-Jean, dans les eaux reconnues propices aux différents genres de poisson. Très fréquemment on demande au département du fretin pour des endroits dont les eaux sont absolument défavorables aux espèces demandées. Si les employés qui connaissent mieux refusent ou hésitent de distribuer du fretin dans de telles eaux, on leur fait un reproche d'avoir négligé ou refusé d'obéir aux ordres reçus, et ils sont quelquefois réprimandés. Parfois il est impossible de répondre à toutes les demandes qui sont envoyées pour la simple raison que le fretin est trop vieux pour être transporté à d'aussi longues distances avec sécurité; par conséquent, nous sommes obligés, pour conserver le fretin, de le distribuer dans des eaux qui lui soient plus propices et plus accessibles.

DISTRIBUTION D'ALEVINS.

Poisson blanc.

Lac Harvey, comté d'York	320,000
Lac George, do	320,000
Lac Yohoe, do	320,000
Lac Oromocto, do	320,000
Lac Long, comté de Victoria	240,000
Lac Lakeville, comté de Carleton	240,000
Etang Bryan, comté de Madawaska	240,000
Lac Long, comté de Victoria	320,000
Lac Germantown, comté d'Albert	320,000
Total	2,640,000

Saumon de mer.

Rivière au Salmon, comté de Victoria	48,000
" Tobique "	36,000
" Oromocto, comté d'York	48,000
" Saumon, comté de Victoria	48,000
Lac Skiff, comté de York	48,000
Maduxnakeg, comté de Carleton	48,000
Loch Lomond, comté de Saint-Jean	48,000
Washademoak, "	48,000
Loch Alva, "	48,000
Rivière Saint-Jean, à la piscifacture	560,000
" Sainte-Croix, comté d'York	48,000
Total	1,028,000

Truite saumonée.

Lac Harvey,	comté d'York	.0,000
" George,	"	40,000
" Yohoe,	"	40,000
" Balhead,	"	40,000
" Oromocto,	"	40,000
" Lakeville, comté de Carleton		40,000
" Portage, comté de Victoria		30,000
" Rolston,	"	30,000
" Patersons,	"	10,000
" McAdam, comté d'York		10,000
Etang privé,	"	10,000
Lac Long, comté de Victoria		30,000
Mis dans la rivière Saint-Jean, à la piscifacture		40,000
		400,000

RÉCAPITULATION.

Poisson-blanc distribué	2,640,000
Truite saumonnée distribuée	400,000
Saumon de mer distribué	1,028,000
Grand total pour cette année	4,068,000

Je dois faire observer ici qu'une grande quantité d'alevins a été distribuée cette année par l'entremise de notre établissement, et je suis heureux de pouvoir ajouter que cette distribution s'est faite par un procédé systématique, pratique et judicieux, sans perte appréciable, bien que nous ayons été obligés d'en transporter une grande quantité à des longues distances ordinairement défavorables à la sécurité du poisson. Une fois, le printemps dernier, nous avons transporté du fretin de poisson blanc sur une distance de 325 milles par chemin de fer, de la piscifacture de Grand-Falls au lac Germantown, dans le comté d'Albert.

CUEILLETTE D'ŒUFS DE SAUMON.

Le 29 octobre nous partîmes de Grand-Falls pour Carleton, Saint-Jean, N.-B., où nous devions dépouiller de ses œufs le saumon qui se trouvait dans l'étang et où nous arrivâmes le même soir. Le lendemain je suis allé à la rivière ; là j'ai trouvé tout en parfait ordre, comme d'habitude, sous la surveillance de M. Joseph O'Brien, employé très au fait de son ouvrage et très courtois, qui nous aide toujours dans la mesure du possible dans le travail du dépouillement du poisson. Nous perdîmes deux jours avant de commencer, par suite d'un retard dans l'arrivée des boîtes et des auges, bien que je les eusse envoyés une journée avant mon départ. J'ai trouvé les saumons en très bonne condition et j'ai ceuilli leurs œufs en grande quantité. Le 3 novembre j'envoyai mon fils en porter 650,000 à la piscifacture. Dans la nuit du 4 du même mois il est retourné à Carleton, rapportant avec lui les boîtes et les auges vides; le 6 j'envoyai mon fils avec 650,000 autres œufs, ce qui faisait en tout 1,300,000 œufs de saumon qui avaient été envoyés ici pour l'incubation durant la présente saison, et au moment où j'écris les perspectives de rendement sont très belles, mais il est encore trop tôt pour juger des résultats possibles, bien que je m'attende à une excellente récolte de bons alevins pour le printemps prochain.

Le 7 M. Alexander Mowat est allé à la piscifacture de Bedford avec environ 700,000 œufs pour M. Ogden. Le 11, il en a de nouveau porté 300,000 au même établissement,—ce qui fait un total de 1,000,000 d'œufs qui ont été envoyés à la piscifacture de Bedford. Près de 220,000 œufs ont été envoyés à Miramichi sous les soins de M. Mowat. Le nombre total des saumons qui ont été manipulés cette année dans l'étang se décompose comme suit: femelles 440, mâles 175, c'est-à-dire en tout 615.

Le hangar à incubation qui se trouve actuellement dans l'étang est absolument impropre à l'usage auquel il est destiné. D'abord il est trop petit, très peu éclairé. Ensuite il repose sur de vieux piliers ou des troncs d'arbres vermoulus surnageant à peine assez pour le faire flotter. Six ou sept hommes travaillent constamment dessus, avec un grand baril ou tonneau rempli d'eau fraîche et très souvent accompagnés d'une douzaine, et même quelquefois d'avantage, de visiteurs, venus des villes ou d'ailleurs qu'on est certain de rencontrer là quand nous dépouillons le poisson. Cette pression le submerge. Nous travaillons fréquemment dans six ou huit pouces d'eau, ce qui est très désagréable et très malfaisant pour la santé. Je suggère respectueusement au département de construire un établissement plus convenable, et comme il doit être érigé sur l'eau dans l'étang, à cause du flux et du reflux, on doit faire en sorte de l'élever sur une fondation flottante qui puisse contenir un nombre assez considérable de personnes, ainsi que les instruments nécessaires pour le dépouillement du poisson, sans descendre plus bas que le niveau de l'eau. Je demanderais également la construction d'un entrepôt pour déposer les boîtes d'œufs et les auges pleins, et tous les accessoires qui servent à l'incubation du poisson. Cet entrepôt est extrêmement nécessaire pour l'emballage des œufs destinés aux différentes piscifactures. Jusqu'à aujourd'hui nous avons eu la permission de les empaqueter dans une vieille boutique de forgeron appartenant à la Shore Line Railroad ; mais la ville vient d'en faire l'acquisition, en décidant de faire de nouvelles améliorations au havre. Pour cette saison nous sommes forcés d'occuper un petit hangar. Il ne convient pas du tout; il est petit, sombre et absolument dépourvu de fenêtres.

Je ne crois pas qu'aucune autre réparation soit nécessaire l'année prochaine, à moins d'un accident imprévu.

Tous les accessoires de la piscifacture sont en bon ordre, et nous avons un bon approvisionnement d'eau douce.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. McCLUSKEY,
Officier en charge.

4.—PISCIFACTURE DE MIRAMICHI, NOUVEAU-BRUNSWIK.

ESK-SUD, N.-B., 20 novembre 1896.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de cette piscifacture pendant l'année 1896.

Comme le mentionnait mon rapport de 1895, nous avions dans cette piscifacture, dans l'automne de l'année dernière, 1,561,601 œufs de saumon. Durant le mois de mars 250,000 de ces œufs furent envoyés à la piscifacture de Sydney, Cap-Breton, et 21,000 à celle de Ristigouche, laissant une balance de 1,261,000. A ce nombre nous avons ajouté 260,000 œufs de saumon reçus de Ristigouche, vers la fin d'avril, pour répondre à une demande de l'honorable M. Adams. Les œufs sont éclos en très bonne condition. La perte totale depuis le moment où ils furent placés dans les incubateurs jusqu'à celui de leur distribution, n'a été que de 81,600. Les alevins furent distribués dans les eaux suivantes :—

Rivière Miramichi, nord-ouest	630,000
Grande Rivière Miramichi, sud-ouest	120,000
Petite do do	425,000
Rivière Renous	75,000
do Sevogle	150,000
do Kennebecasis, comté de King	10,000
Ruisseau de Stewart	20,000
Total	1,430,000

Les 260,000 œufs reçus de Ristigouche furent déposés dans la rivière Miramichi nord-ouest, pas loin des étangs de pêche " Camp Adams ", et sont inclus dans les 600,000 qui ont été versés dans ces eaux, ainsi que le tableau ci-haut l'indique. Une demande de 100,000 alevins a été faite par M. T. G. Loggie, de Frédéricton, pour la Grande Rivière Miramichi sud-ouest, et une autre de 10,000 pour la rivière Kennebecasis. Ces demandes furent remplies d'une façon très satisfaisante, et le nombre des alevins mentionnés est aussi inclus dans le tableau ci-dessus.

Après la distribution du fretin nous avons commencé les réparations dont la piscifacture avait besoin. Les tuyaux d'alimentation, qui étaient en très mauvais ordre en différents endroits, furent réparés aussi bien que possible ; la digue fut de nouveau remplie de gravier et les remblais le long de la rivière furent prolongés et renforcis ; le gros caisson, qui avait été emporté par l'inondation, fut reconstruit ; l'intérieur de la piscifacture fut complètement nettoyé et repeinturé ; les auges et les incubateurs furent vernis ; plusieurs nouveaux bacs pour le transport des saumons producteurs, des stations de pêche à l'étang, furent construits ; bref tout ce qui se rattache à l'établissement fut mis dans le meilleur état possible.

CAPTURE DE POISSONS REPRODUCTEURS.

Nous avons commencé, le 9 septembre, la capture de poissons reproducteurs, après avoir préparé tous les rets et autres accessoires servant à cette partie de nos travaux. Vers la fin du mois d'août le poisson commença d'entrer en grand nombre dans nos rivières, mais il s'éloigna de nos stations de pêche avant que nous eussions commencé nos opérations. Après cela il n'est pas entré un grand nombre de poissons à la fois dans nos rivières, mais ils circulèrent régulièrement durant toute la saison, ce qui permit à nos pêcheurs d'en prendre en grande quantité. Le nombre total de poissons reproducteurs pris depuis le 9 septembre jusqu'à la levée des rets, qui eut lieu le 14 octobre, a été de 405. Sur ce nombre 315 furent pris à l'aide de seines et de rets fixes dans la rivière Miramichi nord-ouest, et le reste, c'est-à-dire 90, avec des rets fixes dans la Petite rivière Miramichi sud-ouest. La capture totale comprenait 246 femelles et 149 mâles. Ces poissons ont coûté $511.67, soit en moyenne $1.26 la pièce.

CUEILLETTE D'ŒUFS.

Une très haute marée survenue quelques jours avant le commencement du cueillage des œufs nous fit perdre 30 poissons. Quand elle se fut retirée de l'étang par l'étroite voie d'écoulement, elle creusa un grand trou sous un côté de l'enclos où se trouvaient alors renfermés les reproducteurs. Et après tout nous avons encore été chanceux de ne pas en avoir perdu davantage. Après vérification, nous constatâmes que le poisson qui s'était échappé se composait de 11 femelles et de 19 mâles. Avant cet accident nous avions mis 10 femelles en liberté, parce qu'elles montraient des signes d'excroissances fongueuses. De sorte que nous avions dans l'étang, au commencement de l'opération du dépouillement, 225 femelles et 140 mâles. Les premiers œufs furent cueillis le 17 octobre, et les derniers poissons ont été dépouillés le 9 novembre. Tous ces poissons étaient sains au temps de leur remise en liberté. Le total des œufs que nous nous sommes procurés s'est élevé à 1,648,000.

En sus de ce nombre nous reçûmes 280,000 œufs de l'étang de Carleton, Saint-Jean, N.-B. Leur transport fut effectué par M. Alex. Mowat, de la piscifacture de Ristigouche. Ceci fait un total de 1,928,000 œufs—la plus grande quantité qui se soit jamais trouvée, en une seule fois, dans les auges de notre piscifacture. Actuellement ces œufs sont en excellente condition, Nous n'avons subi aucune perte depuis que nous les avons déposés dans la piscifacture, à l'exception de 25,000 de la consignation de Saint-Jean. Cette perte est sans aucun doute due à la trépidation des chars roulant sur des chemins gelés à partir de la station du chemin de fer Newcastle. Quand le temps en sera venu, il sera sage de transporter au moins 500,000 de ces œufs à Sydney ou dans d'autres piscifactures qui n'en sont pas abondamment

pourvus, afin d'empêcher les alevins d'être étouffés par le trop grand nombre après l'éclosion.

En terminant, je dois dire que les opérations de l'année dernière ont été très réussies. Nous recevons tous les jours des preuves des grands avantages qui résultent de la culture du poisson dans ces rivières. Durant la dernière saison la capture du saumon destiné au commerce a atteint le chiffre ordinaire et les pêcheurs signalent une grande abondance de poisson dans les différentes rivières. Les pêcheurs aux rets et les sportsmen paraissent satisfaits de l'état prospère de la pêche du saumon, et cette prospérité est en grande partie due aux piscifactures en même temps qu'aux mesures adoptées depuis quelques années pour protéger les rivières.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ISAAC SHEASGREEN,

Officier en charge.

5.—PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE, QUÉBEC.

Piscifacture de Ristigouche, 28 novembre 1896.

Au professeur E. E. Prince,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de la piscifacture de Ristigouche durant l'année dernière.

Nous avons obtenu, dans l'automne de 1895, de magnifiques résultats de l'incubation des œufs. Les œufs ont été distribués comme suit :

4 avril. Œufs embryonnaires transportés à la piscifacture de Miramichi	260,000
17 juin. Rivière Upsalquitch	150,000
20 do au 25. Grande Ristigouche	200,000
26 do au 27. Rivière Métapédia	200,000
29 do au 3 juillet. Rivière Tem Kedgwick	200,000
5 juillet. Rivière Métapédia	40,000
6 do au 9. Grande Rivière Ristigouche	200,000
Total	1,250,000

L'opération du transport s'est faite avec les plus grandes précautions, et tous les alevins, à l'exception de quelques-uns transportés par chemin de fer, ont été remorqués dans des caisses à claire-voie flottantes dont on se sert sur la rivière Ristigouche. La distribution s'est opérée en bonne condition, les alevins étant constamment plongés dans l'eau fraîche durant tout le trajet. On devrait adopter ce mode de transport partout où il peut être pratiqué.

CAPTURE DE POISSONS REPRODUCTEURS.

Les opérations, à l'étang de Tide-Head, commencèrent le 15 mai, et immédiatement l'étang fut préparé pour la réception du poisson, et les deux rets du département furent tendus le plus tôt qu'il fut possible. On trouvera ci-dessous un état détaillé du nombre de poissons pris dans les rets du département ainsi que des poissons achetés de pêcheurs munis de permis.

Date.	Ile Murray. Rets du gouvernement.	Pitts Creek. Rets du gouvernement.	Melvin Adams. Pêcheur muni de permis.
27 mai			6
28 do			6
29 do			3
30 do	14		11
2 juin	35		22
3 do	21		18
4 do	30		11
5 do	27		0
6 do	13		3
9 do	43		5
10 do	51		6
11 do	20		5
12 do	21		5
13 do	18		
16 do	22		
17 do	17	9	
18 do	2	8	
19 do	17	4	
20 do	9	6	
23 do	12		
24 do	14		
26 do	8		
27 do	15		
30 do	14		
1er juillet	14		
2 do	7		
3 do	6		
4 do	4		
8 do	3		
9 do	1		
11 do	3		
	461	27	101
Total			589

Les chiffres ci-dessus sont tirés de mon journal, qui a été tenu régulièrement et sur lequel on peut compter.

Vous remarquerez, cependant, que 27 poissons seulement ont été pris dans les rets du gouvernement de Pitts Creek. Nous n'avons fait la pêche avec ce rets que durant cinq jours; immédiatement après il fut relevé et les pêcheurs renvoyés.

Avec les 101 poissons achetés de M. Adams et les grandes captures qui ont été faites à l'île Murray, nous en avons suffisamment pour la piscifacture. De fait, si j'eusse prévu qu'il y avait une si grande abondance de poissons, nous nous en serions procurés avec les rets du gouvernement assez pour nous dispenser d'en acheter. Quatre-vingt-sept poissons reproducteurs déposés dans l'étang sont morts des suites de fongosités et ont été enterrés : ils s'étaient blessés en voulant s'échapper des rets.

L'ouvrage de la seine, la séparation des poissons et la cueillette des œufs commencèrent le 17 octobre, et lorsque toute l'opération fut terminée le 5 novembre, 543 poissons avaient été manipulés—193 mâles et 350 femelles—ayant fourni 3,000,000 d'œufs qui furent transportés sans avaries par deux bateaux à la piscifacture de Dee-Side. On s'aperçut alors que nous avions pris dans l'étang 41 poissons

de plus que n'en accusait le premier relevé. Cette erreur s'explique par les grandes captures que nous fîmes en une seule marée. Cette grande affluence de provisions dans l'étang a rendu impossible un calcul exact.

LA PISCIFACTURE.

Dans mon dernier rapport je vous ai parlé du mauvais état des auges à incubation. Nous avons dû en mettre de côté un grand nombre durant la présente saison, parce qu'ils n'étaient plus bons pour l'usage auquel on les destine. Dans le cours de l'été des réparations nécessaires furent faites à l'intérieur de l'établissement, qui a été mis en bon état pour la réception des œufs cet automne, sans qu'il en coûte rien au département. L'année prochaine il faudra renouveler les cuves et les réservoirs ; ceux que nous avons, vieux de dix ans et construits en bois, ne peuvent plus servir. L'hiver et le printemps prochains nous devrons remplacer un certain nombre d'auges incubateurs, soit par des nouveaux, soit en les couvrant d'une feuille de tôle galvanisée, comme je l'ai déjà demandé. J'ai déjà soumis à un ferblantier compétent le plan de cuves dont le coût serait de 5 à 6 dollars par cuve de six pieds de long par 2 pieds et 3 pouces de large sur 10 pouces de profondeur, munie de bons appareils à incubation. Je crois que ces cuves ne coûteraient pas plus cher que des auges en bois, et comme les piscifactures sont quelquefois remplies d'un million on plus d'alevins, on pourrait dans le même espace pourvu de ce genre de cuves, en loger le double sans risquer d'être débordés, ce qui arrive quelquefois quand les piscifactures sont encombrées d'œufs. De plus, au moins un demi-million d'œufs auraient besoin d'être transportés, au temps propice, de notre piscifacture dans une autre qui n'en est pas suffisamment pourvue. Si l'on ne suit pas mes recommandations, on peut être sûr qu'il y aura, le printemps prochain, une pléthore de fretin résultant de la trop grande quantité d'œufs qui se trouve présentement dans la piscifacture.

L'ÉTANG, TIDE-HEAD.

Quantité de nouveaux matériaux sont nécessaires pour les opérations de l'année prochaine: une demi-douzaine de pontons pour transporter les poissons reproducteurs, un grand canot pour la pêche et un bateau, ainsi que 500 pieux pour les rets, et peut-être quelques nouveaux rets ; on devra aussi réparer les vieux. Le coût total de ce matériel n'excédera pas $200.

Me conformant à vos instructions, je suis parti d'ici le 27 octobre pour aller assister à la manipulation du poisson à l'étang de Carleton, Saint-Jean. Environ 600 poissons furent manipulés, qui ont fourni 2,770,000 œufs. Ceux-ci ont été distribués dans les piscifactures de Grand-Falls, Bedford et Miramichi. Ils ont été transportés en bonne condition. Je considère que l'étang de Carleton est le meilleur du Canada pour enfermer le poisson reproducteur.

Je recommanderais la construction d'une très grande piscifacture plus centrale et plus convenablement située, et d'augmenter le nombre de poissons reproducteurs à l'étang de Carleton, de manière que les piscifactures de la Nouvelle-Ecosse ainsi que celles de l'île du Prince-Edouard, s'il en est besoin, puissent s'approvisionner dans un grand établissement d'œufs embryonnaires. On pourrait se servir de l'établissement du Rapide des Femmes, en guise de piscifacture, pour empoissonner la Tobique et les autres rivières des environs, et y déposer en même temps des œufs embryonnaires de l'établissement central.

A la demande du colonel Tucker et d'autres, j'ai visité la rivière Mispeck, dans les environs de Saint-Jean, dans le but d'aider par mon expérience au rempoissonnement de ces rivières, maintenant épuisées, et qui, autrefois, regorgeaient de saumons. Il est certain qu'il y aura un surplus de jeunes saumons et d'œufs à l'étang de Carleton. Je suggérerais de jeter une douzaine de poissons reproducteurs dans la rivière Mispeck. Le poisson a été transporté de l'étang de Carleton sur des pontons et déposé sans aucune avarie dans la rivière, au delà de la première chaîne de chutes. Je n'ai aucun doute que cet ouvrage produira de bons résultats.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Jamais, dans l'histoire de ce pays, nous n'avons vu une aussi grande abondance de saumons dans la rivière Ristigouche et ses tributaires que cette année, sous le double rapport du nombre et de la qualité ; jamais, non plus, les circonstances n'ont été plus favorables pour faire de bonnes captures dans l'estuaire aussi bien qu'à la côte. Le printemps a retardé et le poisson est venu tôt. Il a remonté les rivières au moment où l'inondation et la neige en avaient noirci les eaux, par une très basse température. Il a dû être pris dans les rets de la baie des Chaleurs plus de 2,000,000 de livres de poisson, représentant une somme de $200,000. Il a été pris également entre 4,000 et 5,000 saumons dans la rivière Ristigouche et ses tributaires, qui ont rapporté au moins $100,000 aux habitants et au pays. Tous les pêcheurs semblaient très satisfaits. La rivière Ristigouche et la baie des Chaleurs sont une mine de richesse pour le pays. L'industrie de la pêche au saumon seule jette des centaines de mille piastres dans les quatre comtés. De là l'importance capitale pour le gouvernement fédéral et pour les gouvernements provinciaux de travailler de concert avec le " Restigouche Salmon Club " dans le but de donner la meilleure protection possible aux rivières, car les succès de la pêche aux rets comme celui des sportsmen dépend d'une protection efficace de la rivière.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. MOWAT,
Directeur.

6.—PISCIFACTURE DE GASPÉ, PROVINCE DE QUÉBEC.

BASSIN DE GASPÉ, QUÉBEC, 12 novembre 1896.

Au professeur PRINCE,
Commissaire des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel des opérations de cette piscifacture pendant l'année dernière.

Le travail dans la rivière Dartmouth a commencé le 16 mai, les bacs et les chalans furent réparés et les autres accessoires mis en bon ordre.

Les rets du gouvernement ont été mis à l'eau le 4 juin dans la rivière Dartmouth et y sont restés jusqu'au 3 août. Pendant ce temps 135 poissons ont été pris, et 37 ont été achetés de M. William Stanley au prix courant de $2.00 chaque. Nous avons donc eu 172 poissons. Sept sont morts dans l'étang durant l'été, ce qui a réduit notre nombre à 165, comprenant 100 femelles et 65 mâles.

L'incubation s'est continuée du 12 octobre au 10 novembre, avec le résultat suivant :—

30 femelles, moyenne	14,000 =	420,000
30 " "	12,000 =	360,000
40 " "	9,000 =	360,000
Total		1,140,000

Ces œufs ont été déposés en bonne condition dans la piscifacture, et le poisson après l'opération du dépouillement a été renvoyé à la Grande-Rivière sur des bateaux.

DISTRIBUTION DES ALEVINS.

Le relevé suivant indique le nombre des alevins élevés et distribués durant l'année, avec les noms des rivières :—

Rivière Saint-Jean	50,000
" Cap-Chat	50,000
" York	100,000
" Dartmouth	600,000
Total	800,000

J'avais reçu du département de la marine et des pêcheries instructions d'envoyer 100,000 alevins de saumons de la piscifacture de Gaspé à la rivière Cap-Chatte, à la demande de M. H. McLachlin. Je n'en ai envoyé que 50,000 pour les raisons suivantes : les 20 boîtes qui étaient à la piscifacture avaient été réparées, et comme elles étaient petites, je n'ai pas cru prudent de mettre dans chacune d'elles plus de 2,500 alevins, ce qui faisait 50,000 en tout. Je gardai le reste pour un second voyage ; mais l'homme à qui j'avais confié le fretin à bord du *Campana* a manqué son passage pour revenir, nous laissant sans boîtes à la piscifacture. Et pour utiliser ces 50,000 alevins qui restaient, je fus obligé de les déposer dans la rivière Dartmouth. Ils furent tous distribués en bonne condition.

Les rets du département ont été relevés le 3 août. Les chalans et les bacs ont pris leurs quartiers d'hiver et les rets ont été séchés et envoyés à la piscifacture. Les rets du département ont été replacés comme avant. Les pêcheurs ont été très satisfaits des opérations.

Conformément aux instructions que j'ai reçues, j'ai placé des étais sur le côté sud pour empêcher l'établissement d'être rejeté plus loin ; mais j'ai remis à plus tard le peinturage à l'intérieur.

L'intérieur de la piscifacture a été nettoyé et bien aéré. Les accessoires ont été préparés avec soin pour les opérations régulières de l'hiver.

La piscifacture est pleine d'œufs et j'espère obtenir de bons résultats cet hiver. D'après les rapports, les eaux dans le haut des rivières Saint-Jean et Dartmouth sont remplies de poisson reproducteur.

Les pêcheurs de Saint-Jean en ont pris 190 avec la mouche, et ceux de Dartmouth en ont pris 38 ou 40.

Je demeure, etc.,

HENRY DAVIS,

Officier en charge.

7.—PISCIFACTURE DE TADOUSSAC, PROVINCE DE QUÉBEC.

TADOUSSAC, 18 novembre 1896.

Au professeur PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Dominion,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, et je suis heureux de vous dire que les opérations de la piscifacture de Tadoussac, pendant la saison de 1896, ont obtenu un plein succès tant dans la distribution d'une grande quantité d'alevins de saumon que dans la cueillette d'une grande quantité d'œufs.

Des 2,700,000 œufs de saumon recueillis durant les mois d'octobre et novembre 1896, 2,500,000 ont été distribués, au cours du mois de juin 1896, dans les rivières et lacs suivants :

Rivière Sainte-Marguerite, branche N.-E.	400,000
" Sainte-Marguerite, branche N.-O. par tableau	150,000
" A Mars	200,000
" Saint-Jean	200,000
" Saguenay par lac Long	200,000
" Baude	300,000
" Chisholm	600,000
Lac Mowat	400,000
Lac de la Piscifacture	50,000
	2,500,000

Comme d'habitude, la distribution des alevins s'est faite avec succès dans le haut de la rivière Saguenay, avec l'aide du remorqueur *Forest*. Nous avons rempli nos barils de saumons dans la soirée pour être prêts à quitter Tadoussac vers minuit, afin de profiter de la fraîcheur de la nuit et d'être le lendemain matin dans le haut du Saguenay pour gagner les rivières où nous devions déposer nos alevins et revenir à Tadoussac dans la journée. Avec les rets du gouvernement il a été pris 1,044 saumons au poste de la Pointe Rouge et au poste des Petites îles. Samedi, le 6 juin, la pêche du saumon était très abondante à la Pointe Rouge. Obligés d'ouvrir les portes de la piscifacture pour nous conformer aux lois du dimanche, nous prîmes 100 saumons reproducteurs à l'étang, 29 mâles et 71 femelles, et nous en remîmes 60 en liberté à la piscifacture. Le lendemain, qui était un dimanche, le poisson entra par centaines, mais il sortait immédiatement par la porte de derrière du parc, d'une vague à l'autre. Des 1,044 saumons 529 reproducteurs des plus grands furent gardés pour la piscifacture, 515 furent remis en liberté, sauf les meurtris, qui furent donnés aux employés de la piscifacture, à des notables de la place et à des familles pauvres.

A l'époque de la fraie nous avions parmi les saumons de l'étang 311 grosses femelles qui ont produit 3,780,000 œufs, tous en excellente condition.

Après des expériences répétées, j'ai constaté qu'avec le lavage méticuleux des œufs dans les auges à doubles rangs, l'incubation se fait aussi bien. Les incubateurs ont commencé à fonctionner depuis le 26 octobre jusqu'au 13 de novembre. Durant la période d'emprisonnement des poissons reproducteurs, de mai à novembre, nous n'en avons perdu aucun.

Les réparations que nous avons faites dernièrement aux deux barrages du lac de la piscifacture nous assurent un bon approvisionnement d'eau pour la salle d'incubation. La piscifacture est en bon état de fonctionnement, aucune réparation ne sera nécessaire pour la prochaine saison, excepté le peinturage et le vernissage des auges et des cuves. Je n'enverrai personne au poste des Petites Iles le printemps prochain. D'après les rapports des dernières années, je crois que la pêche à la Pointe Rouge sera suffisante pour fournir à la piscifacture de Tadoussac le nombre de saumons reproducteurs dont elle a besoin ; c'est une économie d'environ cent dollars par année. En tous cas, je vous recommande de garder le poste des Petites Iles pour les années de disette ou pour augmenter la capture du poisson reproducteur. L'augmentation graduelle du nombre des saumons capturés et surtout l'exceptionnelle moisson de cette année (1896) sont dues à des causes déterminées. Dans mon opinion, presque tout le crédit de cette abondance doit être accordé à la piscifacture de Tadoussac. Le peu d'argent dépensé par le gouvernement a produit certainement de gros bénéfices. Aucun argent ne peut être dépensé plus sagement dans l'intérêt public. Augmentez le nombre des piscifactures, et dans quelques années votre département sera en mesure de distribuer la richesse aux pauvres familles qui demeurent sur la côte Nord, en donnant un plus grand nombre de permis de pêche dans le Saint-Laurent, ce grand dispensateur de saumons dans les rivières. Je voudrais qu'il y eût une piscifacture à l'embouchure de toutes les rivières à saumon, ce qui, sans aucun doute, augmenterait énormément la quantité

de poisson. Une autre piscifacture pour le Saguenay coûterait peu de choses et celle de Tadoussac pourrait la fournir d'œufs.

A l'époque de la fraie, le 7 novembre, M. P. V. Savard, le député de Chicoutimi et Saguenay m'a rendu visite. Il a paru s'intéresser vivement à la piscifacture de Tadoussac, et il a confiance dans les résultats heureux de la pisciculture. Il a visité le bâtiment dans lequel s'opère la fraie à l'époque de la manipulation du saumon et on lui a fait voir aussi le vieux quai de l'étang à saumon qui tombe en ruines. M. Savard a dit qu'il faudrait le réparer aussitôt que possible, car des centaines de touristes visitent cet endroit durant l'été. Les opérations faites à la piscifacture de Tadoussac ont été entièrement satisfaisantes pendant la dernière saison et les succès obtenus tant dans la reproduction que la distribution d'un si grand nombre d'alevins de saumons. sont très encourageants. Les pêcheurs à la ligne rapportent qu'ils ont fait d'excellentes pêches dans toutes les rivières à saumon, tributaires du Sagnenay. Le nombre des saumons pris par les pêcheurs pour le marché accuse une augmentation de près de cinquante pour cent, et la pêcherie de saumons continue d'être dans un état très prospère. La prospective est brillante pour les pêcheurs aux rets comme pour les pêcheurs à la ligne, si l'on en juge par les bons résultats des quelques dernières années.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. N. CATELLIER.

8.—PISCIFACTURE DE MAGOG.

RAPPORT SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI EN 1896.

Au professeur Prince,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant en conformité du règlement adopté par le département à ce sujet.

Il a été reçu à la piscifacture en mars 1,650,000 œufs de poisson blanc et 1,750,000 œufs de truite saumonée, et environ quatre-vinq-cinq pour cent de ces œufs ont éclos et les alevins distribués avec succès comme suit :—

Poisson blanc.

Lac Mégantic, comté de Mégantic.
Lac Massawippi, comté de Stanstead.
Lac Memphrémagog, comtés de Brome et de Stanstead.
Lac Orford, comtés de Brome et de Sherbrooke.
Lac Brome, comtés de Brome et de Sherbrooke.

Truite saumonée.

Lac Mégantic, comté de Mégantic.
Lac Massawippi, comté de Stanstead.
Lac Memphrémagog, comtés de Brome et de Stanstead.
Lac Orford, comtés de Brome et de Sherbrooke.

On a reçu d'excellents rapports au sujet des alevins distribués dans les lacs en question, et si l'on protégeait mieux la truite saumonée, les avantages de la reproduction artificielle seraient encore plus marqués. Dans tous les cas il y a certainement une amélioration générale. J'ai fait rapport au département de certaines réparations nécessaires que l'on devrait faire sans retard.

PISCIFACTURE DE NEWCASTLE—ONTARIO.

NEWCASTLE, 27 décembre 1896.

Au professeur PRINCE,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter sous pli un rapport des opérations de la piscifacture de Newcastle durant l'année dernière.

Truite saumonée.

Baie Georgienne—Collingwood	350,000
do —Wiarton	200,000
Lac Huron—Southampton	150,000
do —Kincardine	150,000
Lac Simcoe—Barrie	150,000
Lac Couchiching—Orillia	150,000
Rivière Severn	100,000
Lac Saint-Clair	500,000
Lac Ontario—Hamilton	150,000
do do —Toronto	150,000
do do —Cobourg	150,000
do do —Newcastle	250,000
Total, truite saumonée	2,700,000

Poisson blanc.

Lac Ontario—Hamilton	300,000
do do —Toronto	300,000
do do —Cobourg	300,000
do do —Picton	300,000
do do —Consecon	300,000
Baie de Quinté—Belleville	300,000
Lac Simcoe—Barrie	300,000
do Couchiching—Orillia	300,000
do Rosseau—Muskoka	300,000
Total, poisson blanc	2,700,000

Liste du nombre total d'alevins et d'œufs à demi éclos distribués par la piscifacture de Newcastle dans le cours du printemps de 1896.

Œufs embryonnaires.

Expédiés à Magog, Québec	1,000,000
do Grand-Falls, N.-B.	500,000
do Bedford, N.-E.	500,000
Alevins de truite saumonée	2,500,000
Alevins de poisson blanc	2,700,000
Total de la distribution de Newcastle	7,200,000

Il me fait plaisir de dire que les alevins étaient tous en bon état quand on les a déposés dans les différentes conditions mentionnées plus haut, et la seule perte qu'on ait éprouvée pendant la saison s'est produite le 9 et le 10 mai. Par suite de la chaleur excessive de ces deux jours nous avons perdu 250,000 alevins de truite saumonée dans les réservoirs de la la piscifacture.

Cueillage d'œufs.

La quantité totale d'œufs recueillis cette année à Wiarton, a été de 5,000,000, et 700,000 de ces œufs ont été livrés à M. Walker, à l'usage de la piscifacture d'Ottawa. La balance de 4,300,000 œufs a été déposée dans les incubateurs de cette piscifacture, et présentement ces œufs paraissent être en bonne et saine condition. S'il m'avait été permis de partir pour Wiarton le 1er octobre, le temps ordinaire pendant lequel je faisais ce voyage dans les dernières années j'aurais réussi à recueillir au moins 2,000,000 d'œufs de plus. N'ayant pu quitter que le 10 octobre, et le temps ayant été mauvais et orageux, il m'a été impossible de faire tendre les rets avant le 22. Le poisson, d'un autre côté, ayant commencé à frayer cette année plus à bonne heure que d'habitude, il s'en est suivi que j'ai manqué la promière migration.

J'espère donc que votre département pourra une autre année permettre qu'on commence les opérations plus à bonne heure à Wiarton. Relativement aux opérations à faire à la piscifacture il faudra poser un nouveau plancher dans la salle d'incubation d'en haut ainsi que se procurer de nouveaux auges d'incubation, car ceux que nous avons sont vieux, pourris et coulent beaucoup. Si ces réparations étaient faites la piscifacture serait alors en parfait état.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN KINEFICK.

10.—PISCIFACTURE DE SANDWICH, PROVINCE D'ONTARIO.

SANDWICH, 27 décembre 1896.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les opérations de la piscifacture de Sandwich pour l'année 1896.

Ainsi que je le mentionnais dans le rapport de l'an dernier, cette piscifacture contenait 100,000,000 d'œufs de poisson blanc, desquels nous avons obtenu 76,000,000 de jeunes poissons blancs et œufs embryonnaires distribués comme suit:

ŒUFS EMBRYONNAIRES.

Ottawa, Ont.	4,000,000
Newcastle, Ont.	3,000,000
Magog, Qué.	2,000,000
Bedford, N.-E.	3,000,000
Rivière Saint-Jean, N.-B.	3,000,000
Total	15,000,000

ALEVINS.

Pointe-Edward, lac Huron	3,000,000
Mitchell's Bay, lac Saint-Clair	3,000,000
Peache Island, "	3,000,000
Belle-Isle, rivière Détroit	2,000,000
Fighting Island, rivière Détroit	6,000,000
Baie en aval de Fighting Island	3,000,000
Stony Island, rivière Détroit	1,000,000
Ile du Bois-Blanc, "	4,000,000
Dans le lac Erié, en aval de Bois-Blanc	3,000,000
Pigeon Bay, lac Erié	2,000,000
Barr Point, "	2,000,000
Colchester, "	2,000,000
Kingsville, "	1,000,000
Leamington, "	1,000,000
Rondeau, "	1,000,000
Port-Stanley, "	1,000,000
Hamilton, lac Ontario	1,000,000
Toronto, "	1,000,000
Niagara, "	1,000,000
Dans la rivière à la piscifacture	17,000,000
Total	61,000,000

Ces alevins étaient en bonne et saine condition quand on les a déposés dans les eaux aux endroits mentionnés plus haut.

Nous avons, cet automne, dans la piscifacture, 95,000,000 d'œufs de poisson blanc qui vont bien, et j'ai l'espérance que l'on aura une forte proportion pour cent d'alevins.

La pêche totale du poisson cet automne a été de 10,000, comme suit :

Remis en liberté	5,830
Vendus	4,500
Salés	150
Perdus	120
Total	10,600

On observera en examinant ces chiffres qu'il a été pris plus de poissons blancs cette année que l'an dernier, ce qui démontre que le poisson blanc ne diminue point. C'est un fait des plus encourageants et agréables pour tous ceux qui s'intéressent à la reproduction artificielle du poisson.

RÉPARATIONS.

Au nombre des opérations à faire dans cet établissement sont les quais de Fighting Island et le peinturage de la piscifacture, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

WILLIAM PARKER.

11.—PISCIFACTURE D'OTTAWA—ONTARIO.

OTTAWA, 31 décembre 1896.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de la piscifacture d'Ottawa pour l'année 1896.

L'on a reçu le 27 novembre 1895 de la piscifacture de Newcastle 1,000,000 d'œufs de truite saumonée qui ont été déposés dans les auges d'incubation, et en février 1896, 3,000,000 d'œufs de poisson blanc venant de la piscifacture de Sandwich.

Les œufs reçus de ces deux endroits étaient en parfait état.

En avril et en mai a eu lieu l'éclosion d'alevins forts et sains, qui ont été déposés dans les eaux mentionnées plus bas.

La distribution des alevins ayant été confiée aux soins de M. Andrew Halkett, un fonctionnaire pratique et des plus soigneux du département des pêcheries, je suis heureux de dire que les alevins ont été déposés avec le plus grand succès dans les différents lacs et qu'il n'a pas été fait de pertes. L'année dernière, au contraire, je le dis avec peine, nous n'avions pas été aussi heureux, car ce travail avait été confié à une personne n'ayant aucune expérience.

J'espère que l'on nommera de nouveau, ce printemps, pour faire la distribution des alevins, M. A. Halkett, qui a toutes les qualités spéciales voulues, et en outre l'expérience de la dernière année. Il a en effet réussi d'une façon très marquée. Nous avons reçu le 20 novembre dernier 1,200,000 œufs de truite saumonée qui ont été déposés dans les auges d'incubation. Jusqu'à présent tout va très bien.

Je m'attends de plus à recevoir 3 ou 4,000,000 d'œufs de poisson blanc de la piscifacture de Sandwich.

DISTRIBUTION DE LA TRUITE SAUMONÉE.

Au 7e lac (Joliette)	50,000
Lac Mississippi	80,000
Lac des Sables	100,000
Lac Roch	60,000
Chutes de Jones	60,000
Lac Ouimet	200,000
Lac Wapizagowke	100,000
Lac des 31 milles	80,000
Glenalmond	60,000
Lac Beverly	60,000
Lac Charleston	60,000
Lac Venista	40,000
Total	950,000

DISTRIBUTION DU POISSON BLANC.

Aux Chutes de Jones	500,000
Lac de Tucker, lac du Faucon et lac du Fer-à-Cheval	300,000
Lac Blanc	500,000
Baie de Quinté	500,000
Lac Rideau	100,000
Sainte-Agathe	300,000
Lac Sharbot	300,000
Lac de Meache	500,000
	3,000,000

Tout dans la piscifacture est en parfait état, et il n'y aura pas lieu de faire des réparations pendant cette année.

Plus de 18,000 visiteurs ont inscrit leurs noms pendant l'année et examiné les articles de pêcheries exhibés et la piscifacture.

Je demeure, monsieur, votre humble serviteur,

JOHN WALKER,

Directeur de la piscifacture d'Ottawa..

12--PISCIFACTURE DE HOMARD DE BAY-VIEW—PICTOU, N.-E.

BEDFORD, N.-E., 19 août 1896.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des opérations à la piscifacture de homard de Bay-View pour la saison de 1896.

Je suis arrivé à Bay-View le 7 mai dernier et j'ai fait préparer la piscifacture pour les opérations de l'année, recevant les premiers œufs des homarderies du voisinage le 12 mai.

Le 22 mai le steamer *Caberfeidh* est parti pour recueillir les œufs de toutes les fabriques de conserves de Bay-View à Cap John et autour de l'île de Pictou. Ce batiment a travaillé sans interruption pendant dix-sept jours à faire cette récolte, et l'on a ensuite déposé dans les jarres 100,000,000 d'œufs. Les bancs de homards venus pour frayer avaient alors quitté les fonds, et le steamer fut renvoyé le 10 juin.

Le 15 juin eut lieu la première éclosion des alevins dans les jarres, et la distribution par steamer commença le 20 juin, pour se terminer le 8 juillet. A cette époque on avait reproduit et déposé avec succès dans les eaux entre Pictou et la terre ferme 100,000,000 de jeunes homards.

Il est possible, si l'on y apporte tous les soins et l'attention voulus, de faire éclore chaque œuf, de sorte que la perte est pratiquement nulle.

Cette année a été la moins fructueuse que les homarderies aient eue depuis nombre d'années, ce qui est dû principalement au fait que la glace a séjourné tard sur les côtes, ainsi qu'aux fortes tempêtes qui ont empêché les pêcheurs de retirer leurs trappes.

La piscifacture est en bon état; le réservoir d'approvisionnement a cependant coulé beaucoup tout l'été, et il faudra le renouveler, avec l'approbation du département, avant de commencer les opératious de la prochaine année.

Ce réservoir est placé directement au-dessus de la chaudière à vapeur et de la pompe, et l'eau qui en a coulé a fort avarié la brique entourant la chaudière.

Il sera nécessaire, à mon avis, de construire cet automne un nouveau réservoir, et on devra le placer en dehors de la piscifacture.

Les frais de cette construction ne seront point élevés. Je vous enverrai un rapport plus détaillé à ce sujet bientôt.

Les deux nouveaux caissons que j'ai fait construire d'après les instructions du département, l'année dernière, ont parfaitement protégé le quai, et résisté très bien aux glaces.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

10.—PISCIFACTURE DE SELKIRK, MANITOBA.

SELKIRK, 29 décembre 1896.

Au professeur PRINCE,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le département n'ayant pas approuvé les préparatifs ordinaires pour le travail de cette saison à la piscifacture de Selkirk, il n'a rien été entrepris ici depuis l'expédition faite des œufs de poisson blanc (4,500,000) à la piscifacture de New-Westminster, Colombie-Britannique, au commencement de janvier. L'inspecteur McNab a rapporté qu'on avait reçu ces œufs en parfait état, ce qu'il attribue au soin avec lequel on a fait le paquage en les expédiant de cette piscifacture. Je m'étais donné beaucoup de peine dans ce travail, je puis le dire, parce que je voulais éviter tous les dangers provenant d'un long voyage en chemin de fer jusqu'à la côte du Pacifique. Comme il est important que le département connaisse précisément les dispositions prises ici pour approvisionner d'eau les jarres et réservoirs, ainsi que la nécessité dans laquelle on se trouve de faire de meilleurs et plus convenables arrangements, je vous soumets un rapport détaillé du mécanicien, M. W. T. Cleland:

SELKIRK-OUEST, 9 mars 1896.

M. R. LATOUCHE TUPPER,

CHER MONSIEUR—En choisissant un outillage à vapeur pour faire un ouvrage donné, la question la plus importante à considérer c'est l'économie du combustible. Mais il me faut dire qu'en spécifiant la machinerie que l'on doit employer dans la piscifacture, l'on paraît avoir entièrement oublié cette question, ou peut-être a-t-on suivi le précédent de quelque autre piscifacture. La pompe en usage dans notre établissement a été faite et construite de façon à faire de la rude besogne et à supporter une haute pression, en sorte que l'on a cherché plutôt la solidité et la force que l'économie du combustible. Dans le travail que vous avez à accomplir vous n'avez d'autre pression à surmonter que celle de l'atmosphère. Ce travail consiste simplement à élever 300 gallons d'eau à 50 pieds de hauteur en une minute. La règle simple suivante sert à trouver quelle est la force nécessaire à cette fin. Multipliez la pesanteur de l'eau en livres par la hauteur en pieds et divisez par 33,000, en sorte que le calcul sera comme suit:

$\frac{300 \times 10 \times 50}{33000}$ = près de 4½. On verra donc que quatre et demi, ou disons cinq chevaux-vapeur seulement suffiront pour ce travail. La pompe actuellement en usage avec ses deux gros cylindres à vapeur peut développer au delà de cent chevaux-vapeur, tandis qu'une machine de la force de cinq chevaux pourrait mouvoir une couples de pompes mécaniques à force ordinaire ayant chacune une capacité égale à celle maintenant employée. Je ferai maintenant le calcul de la vapeur requise par une telle machine et la pompe en usage, vous montrant ainsi l'économie que le changement apporterait.

Le contenu cubique du cylindre de la pompe à vapeur (14 x 12) est de 1,846·8. Chaque cylindre doit être deux fois rempli de vapeur pour chaque coup de piston, soit un total pour les deux cylindres de 7,388·2 pouces cubes de vapeur pour chaque coup. La capacité de la pompe quand elle était neuve, d'après ce que les constructeurs m'ont dit, était de 9·92 gallons américains par coup de piston. On verra qu'il faut beaucoup plus de 30 coups par minute pour fournir les 300 gallons. En multipliant les pouces cubes de vapeur dépensée à chaque coup de piston par 30, nous avons 221,616 pouces cubes de vapeur que la chaudière doit fournir à chaque minute. Le mécanisme de la pompe est ainsi fait qu'il ne peut fonctionner à la détente, et la vapeur de la chaudière est poussée dans les cylindres pendant le coup de piston entier, les orifices restant ouverts jusqu'à ce que le coup de piston ait été complété, quelque soit le plus ou moins d'ouvrage fait par la pompe. Pour être certain d'avoir une machine d'ample force, au cas où la piscifacture aurait une capacité double ou même triple, je ferai le calcul sur la base d'une machine de 8 x 10, laquelle donnerait 15 chevaux-vapeur. Le contenu cubique d'un cylindre de cette sorte est de 502

pouces, et si la vapeur est interrompue du demi-coup de piston, il est évident que la moitié seulement du cylindre sera remplie de la vapeur de la chaudière, la moitié restante du coup étant accomplie par détente, on verra qu'il ne sera retiré que 502 pouces cubes de vapeur de la chaudière à chaque deux coups de piston, ou un mouvement de rotation complet de la machine. Disons que la machine fasse 125 révotions par minute, multipliez cela par 502, et nous obtenons 62,750 pouces cubes de vapeur employée par minute par la machine, comparativement aux 221,616 pouces cubes dépensés par la pompe actuelle. C'est une différence de 158,866 pouces cubes ou près de quatre fois autant de vapeur que cette pompe à haute pression dépense qu'il en faudrait pour une machine faisant trois fois autant. Je ne crois pas exagérer en disant que le changement épargnerait plus de 50 pour 100 du combustible maintenant dépensé. Les pompes mécaniques en question ne sont que de simples pompes foulantes, et coûteraient la moitié moins que la pompe à vapeur, que l'on pourrait échanger avec de bons avantages contre d'autres avec quelque fabricant ou commerçant. Et si ce changement était fait une chaudière droite à 16 chevaux serait assez grande.

L'on épargnerait encore le combustible si l'on avait un appareil de premier ordre pour réchauffer l'eau d'alimentation. Le mécanicien chef prétend que l'on pourrait économiser de 15 à 40 pour 100 du combustible en employant un bon réchauffeur. Quant au chauffage du bâtiment, j'ai déjà eu l'honneur d'attirer votre attention sur le gaspillage qui se fait ainsi du combustible, et j'ai recommandé d'employer à cette fin la vapeur d'échappement. L'économie du combustible servant maintenant à cette fin (combustible qui s'élève à plus de cinq cordes de bois par semaine pendant les mois d'hiver, ainsi que je l'ai constaté après maintes épreuves) paierait la pose des tuyaux en moins de cinq années. Une autre source de gaspillage, non pas seulement de combustible mais qui affecte la durée de la chaudière, c'est que celle-ci doit fonctionner pendant la saison entière sans être nettoyée. A mesure que les dépôts et la vase s'accumulent, l'on doit élever la surface réchauffante à une température plus haute afin d'évaporer l'eau. Cela endommage fort la chaudière. Je crois qu'il est absolument nécessaire d'avoir tout le mécanisme en double si l'on veut avoir la moindre assurance d'obtenir l'heureuse reproduction du poisson pendant la saison. En effet, chaque heure du fonctionnement de la machinerie vous rapproche du temps ou quelque chose d'imprévu devra se produire, comme par exemple l'explosion d'un tube de la chaudière, la corrosion et la rupture d'un tuyau ou de quelque raccordement, ce qui causerait la perte du travail de la saison, ce travail dut-il même être terminé en moins d'une ou deux semaines, et en réalité c'est vraisemblablement le temps ou l'accident devra arriver.

Je recommanderais encore de déplacer la chaudière de l'endroit où elle se trouve sous le grand réservoir pour l'installer dans la salle d'arrière, puis d'enlever la cloison. La salle de reproduction aurait encore la chaleur de la chaudière, sans l'inconvénient de la poussière et des cendres qui s'en échappent. Les chaudières pourraient y être assises sur de bonnes fondations à très peu de frais, en face de la chambre au combustible, et ce serait pour le mieux sous tous rapports.

Dans tous les cas je crois qu'il est indispensable d'avoir une chaudière auxiliaire. Et si l'on adopte les pompes mécaniques qui sont doubles, une seule pouvant fonctionner à la fois, l'on aurait un outillage qui ne le céderait à aucun autre sous le rapport de l'économie du combustible et la sûreté du travail. Le prix de construction de cet outillage n'aurait pas été, je crois, plus élevé que celui du mécanisme posé. Vous avez parlé de vous défaire du grand réservoir d'en haut. Je ne crois pas que cela soit à propos, mais qu'on enlève la chaudière de dessous et qu'on le soutienne comme il faut, et il ne nous causera plus d'autre inconvénient. Quant aux tuyaux de renvoi sous le plancher il faudrait les distribuer de nouveau, mais comme il y a beaucoup de tuyaux de trop on pourrait s'en servir pour cela à bien peu de frais. Je conseillerais aussi fortement de prolonger le tuyau d'aspiration à au moins 15 pieds plus loin dans la rivière, afin d'éviter le sable et le gravier qui ont tant endommagé la pompe et nécessité du dragage. Vous obtiendrez en outre de l'eau beaucoup plus claire en vous éloignant du bord vaseux où se trouve actuellement le tuyau, au printemps, principalement quand la glace commence à briser les bords et

que l'eau des rues et des chumps s'y déversent. Ce serait pour vous, monsieur, je le crois, un grand soulagement, si vous saviez que même si un accident arrivait à cette machinerie (ce qui peut arriver au meilleur appareil) les œufs de la piscifacture ne courraient aucun risque, puisqu'il suffirait de changer d'une pompe à l'autre ou d'une chaudière à l'autre. Quant à moi, l'anxiété que j'éprouvais en sachant que nous ne pourrions rien faire au cas d'accideut m'était plus lourde que d'accomplir ma besogne. Si le mécanisme est doublé vous pouvez compter sur le résultat avec quelque assurance.

Ce serait un erreur grave à mon avis d'augmenter la capacité de la piscifacture en conservant le mécanisme actuel.

Il m'est inutile d'en dire davantage. Le tout respectueusement soumis.

Votre obéissant serviteur,

R. LATOUCHE TUPPER.

14.—PISCIFACTURE DE MOISIE, QUÉBEC.

Québec, 29 décembre 1896.

Au professeur Edward E. Prince,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le rapport annuel sur les opérations de la piscifacture de saumon de Moisie pendant la saison de 1896.

N'ayant pu obtenir, l'année dernière, assez de saumons portant des œufs, à raison de la forte crue des eaux pendant l'automne de 1895 dans la rivière Moisie, instruction a été donnée aux hommes faisant partie de l'expédition de se rendre plus tôt que d'habitude dans le haut des rivières afin d'être certains de réussir.

Les hommes et les canots quittèrent le poste situé à l'embouchure de la rivière, vendredi, le 9 octobre, à 9 a.m., par un beau temps clair, et arrivèrent à la piscifacture le lendemain matin. Partis de la piscifacture à 7 a.m., samedi, ils se rendirent jusqu'au cours d'eau Cachioiche, où ils passèrent la nuit et le dimanche suivant. Lundi, à 7 heures, on se mit en route pour le haut de la rivière, arrivant aux Fourches à 12.30 p.m.

Les hommes ont commencé à seiner le mardi matin. Au premier coup de rets il fut pris trois saumons mâles et deux femelles (chargées de frai) ; au deuxième coup de rets on trouva sept mâles et quatre femelles, dont deux seulement étaient bonnes, et au troisième coup il y avait quatre mâles et deux bonnes femelles, puis les hommes revinrent au campement pour la nuit.

Mercredi matin, à 8 heures, ils repartirent pour la pêche, et le premier coup de filet leur rapporta neuf mâles et huit bonnes femelles. Ayant alors obtenu tous les œufs dont on avait besoin, ils ne dépouillèrent que quatre de ces dernières femelles de leurs œufs et le poisson fut remis à l'eau.

Revenant passer la nuit au campement, ils repartirent le jeudi matin pour la piscifacture, y parvenant à 3 p.m. le même jour. Après avoir déposé avec soin sur les claies les œufs qui étaient en parfait état, ils retournèrent au poste le vendredi matin.

Les deux bâtiments contenant les claies, qui étaient très vieux et tombaient en ruine, ont été complètement reconstruits cette année à des frais considérables.

Le gardien de la piscifacture du saumon me fait rapport, dans une lettre en date du 22 décembre, que tout est en bon état et va bien.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN T. HOLLIDAY.

15.—PISCIFACTURE DE BEDFORD—NOUVELLE-ÉCOSSE.

31 décembre 1896.

Au professeur E. E. Prince,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire le rapport suivant sur les opérations de cette piscifacture pendant la deuxième saison. On a reçu la quantité ordinaire d'œufs de saumons (500,000), de poissons blancs (300,000) et de truites saumonées (200,000), et comme l'eau était fraîche, malgré que l'on fut au commencement de la saison, les alevins étaient très robustes.

Les alevins ont été déposés dans les eaux suivantes :

Saumon.

Rivière	Round-Hill,	comté	d'Annapolis,	N.-E.	50,000
"	Sequille	"	"	"	50,000
"	de l'Ours	"	"	"	50,000
"	de l'Orignal	"	"	"	50,000
"	de l'Est	"	de Pictou	"	50,000
"	de l'Ouest	"	"	"	50,000
"	du Caribou	"	"	"	40,000
"	Stewiacke	"	de Colchester	"	25,000
"	Pennant	"	d'Halifax	"	30,000
"	Sackville,	comté	de Westmoreland,	N.-B.	40,000

Truite du Grand-Lac.

Lacs	Round-Hill,	comté	d'Annapolis,	N.-E.	40,000
"	Mill Stream	"	de Pictou	"	40,000
"	Rocky	"	de Halifax	"	40,000
"	Gough	"	"	"	40,000

Poisson blanc.

Lac	A. Law,	comté	d'Inverness,	N.-E.	1,000,000
"	Ainsley	"	"	"	500,000
"	du Paradis	"	d'Annapolis	"	250,000
"	Round-Hill	"	"	"	500,000
"	La Rose	"	"	"	500,000
"	au Sable	"	d'Halifax	"	250,000
					3,000,000

La distribution des alevins s'est continuée du 14 avril au 14 juin, et il n'y a eu pratiquement pas de perte.

J'ai déjà fait rapport au sujet de certaines réparations, et je n'ai rien négligé pour améliorer les environs des bâtiments, y plantant des arbres et embellissant les terrains.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN,
Préposé à la piscifacture.

ANNEXE 1.

RAPPORT DE L'EXPERT SUR L'OSTRÉICULTURE, 1896.

OTTAWA, 31 décembre 1896.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'ostréiculture pendant la saison de 1896.

A l'ouverture de la navigation je quittai Ottawa pour les provinces maritimes, pour y continuer les travaux que j'avais encore laissés inachevés lors de la clôture de la navigation, l'année précédente.

TRACADIE, N.-E.

L'on avait placé au commencement de la saison des balises autour de l'étendue réservée pour la culture, et à l'arrivée du steamer j'ai examiné les bancs de Tracadie, puis en attendant qu'on eut fait les arrangements nécessaires pour y déposer les huîtres et qu'elles fussent arrivées, je me suis occupé à enlever les pierres et les mauvaises herbes dans la partie cultivée l'année dernière. Je n'ai pu cependant terminer ce travail à temps, parce que la chaleur a bientôt commencé. On a cependant répandu des écailles propres dans l'huîtrière. Cela aura pour effet d'améliorer le fond. Ces écailles sont encore précieuses quand on les peut jeter avant la saison de la fraie, parce q'elles servent à recueillir le naissain. En examinant les huîtres déposées auparavant, j'ai constaté des indices de développement; de plus j'ai remarqué que le développement de cet été a été rapide. Ces huîtres étaient presque trop délicates pour les toucher, et d'ailleurs le moins qu'on y a touché était pour le mieux. La quantité d'huîtres déposées dans cette huîtrière cette année a été de 230½ barils venant de Bouctouche et de la Baie-du-Vin, ainsi que 17½ barils d'écailles.

Une des difficultés éprouvées en plantant les huîtres a été de les obtenir avant la chaleur, car dès que la température de l'eau s'élève les huîtres commencent à sortir et les bords extérieurs des écailles étant excessivement délicats et fragiles, c'est presque transparent. Prendre, expédier et transporter les huîtres en cet état ne peut que leur faire tort; les écailles sont ainsi brisées, cela arrête la croissance, et dans quelque cas le tort causé est si grave que l'huître est réellement tuée. Plus le temps est frais, plus fermes demeurent les huîtres, et elles sont alors en meilleur état pour les expédier et planter.

SHÉDIAC, N.-B.

Ayant terminé mon travail à Tracadie, je me rendis à Shédiac afin d'y examiner les trois huîtrières établies quelque temps auparavant, et qui, je suis heureux de le dire, étaient dans un état florissant. Les huîtres ont atteint une bonne grosseur, et j'en ai remarqué dans l'étendue réservée à la culture plusieurs petites de différentes années de croissance. J'ai aussi examiné d'autres parties de l'huîtière qui n'avaient pas été nettoyées, ou dans lesquelles on n'avait pas planté d'huîtres. L'herbe y poussait et l'alluvion se déposait sur les bancs, car ces endroits n'avaient jamais été cultivés; de plus il y avait une grande quantité d'herbes à anguilles sur toute la réserve, laquelle se compose d'une vase molle. L'on a trouvé sur ces bancs non cultivés de très belles huîtres, et l'on a aussi observé une augmentation de petites, variant en grosseur de la plus petite à l'huître complètement développée. Il a été passé quelque temps à nettoyer ces bancs en général, ainsi qu'à séparer les jeunes huîtres des écailles, pierres ou huîtres vivantes auxquelles elles adhéraient. En ce

faisant l'huître se développe d'une mantère plus uniforme que si elle croît par grappe et elle a une plus grande valeur sur le marché.

Depuis qu'on a planté ces huîtrières l'on a trouvé du naissain et de petites huîtres croissant à différents endroits au delà de la réserve. On m'a aussi informé que l'on en trouvait quelques-unes à marée basse, près du Cap de Casey, situé à environ six milles de là. J'ai aussi visité la langue de terre (à l'eau basse) partant de l'île du Sauvage sur une étendue ne contenant pas d'herbes marines et j'y ai trouvé plusieurs petites huîtres parmi les moules qui y abondent. J'en ai ramassé un seau plein, et en les comptant j'ai constaté qu'il y avait 362 petites huîtres du naissan de l'an dernier. J'ai alors rempli le même seau avec des huîtres d'une grosseur passable, il n'y en avait que 36 quand je les ai comptées, ce qui montre que les petites huîtres se développeront jusqu'à dix fois leur volume, si l'on en prend soin, et qu'il est absolument nécessaire d'appliquer rigoureusement le règlement concernant la grosseur type minimum.

Je regrette de faire rapport qu'il y a eu de la maraude sur l'une des huîtrières. A mon arrivée ici, et avant qu'on eut dragué ou touché aux fonds, j'ai remarqué des traces de râteaux dans l'huîtrière n° 2, ou huîtrière de Hannington, à l'extrémité sud de la réserve. L'eau était claire et l'on pouvait voir très facilement le fond. L'huîtrière avait l'apparence d'avoir été hersée récemment comme si on y avait pêché au moyen de râteaux; là où l'on avait pêché le fond était inégal et le sédiment était plus épais aux endroits qui n'avaient pas été dérangés. Après un examen soigneux j'ai constaté qu'il n'y avait pas sur ce banc autant d'huîtres que lors de mon examen de l'année précédente, et celles qui restaient étaient très petites. J'ai aussi remarqué sur l'une des plus petites huîtrières où j'ai travaillé une perche affleurant à peine à l'eau haute, et en la retirant j'ai découvert qu'on l'y avait enfoncée au moyen d'une corde attachée d'un nœud au bout d'en bas et fixée à un morceau de fer de chemin de fer d'environ trois pieds de longueur pour l'empêcher d'être emportée par l'eau et afin de servir de marque à quelqu'un qui n'avait aucun droit quelconque d'aller là. C'est la première fois que j'aie remarqué quelque maraude, et les gardiens des pêcheries devront exercer une plus grande vigilance maintenant que ces huîtres arrivent à maturité. Je suis d'avis que ces déprédations s'opèrent pendant la nuit ou à bonne heure le matin.

BAIE DE RICHMOND, I.P.-E.

Ayant terminé mon travail à Shédiac je me suis rendu sur le steamer, d'après les instructions du département, aux rivières de la baie de Richmond et dans les eaux environnantes afin de les examiner, et je les trouvai comme suit:

Baie Malpèque.—J'ai commencé mon examen dans la baie Malpèque, sur le côté est, au large de la Pointe de Sable et du quai Prince-Town, vers le quai de Keir. Il y a là deux huîtrières de moyenne grandeur appelées Vieux quai ou l'huîtrière Prince-Town et celle de l'île Grog; le fond de ces étendues est uni dans une profondeur de dix à douze pieds d'eau.

Bien que le naissain eut une apparence de malpropreté quand la drague l'amena à la surface, en comptant les huîtres je constatai qu'il y avait dans ce coup 27 huîtres et des jeunes, dans un autre coup 19 huîtres et des jeunes, c'était dans l'huîtrière Prince-Town. Sur le banc de l'île Grog le premier coup de la drague a donné 36 huîtres et 21 jeunes, le deuxième coup 31 huîtres et 16 jeunes, le troisième 45 huîtres et 17 jeunes. Il y a encore de petites huitrières d'aucune importance dans cette localité. Quelques-uns de ces bancs ont pris naissance quand des navires y ont jeté leur lest de pierres avec des huîtres et du naissain y adhérant, ce qui montre qu'aux endroits où il y a un sol propre on y trouve des huîtres.

Il y a eu déjà quelques grands bancs d'huîtres dans la rivière Shipyard. Ces huîtrières ont été détruites par les personnes qui ont creusé pour avoir de la vase coquillère, et il y reste à peine quelque sol convenable à la croissance des huîtres, car il est presque complètement recouvert des sédiments provenant des inondations et de l'égouttement des terres. Tout est maintenant presque entièrement couvert par l'herbe à anguille. Il y a aussi à l'embouchure de cette rivière quelques petites

étendues recouvertes de très peu d'eau. La glace n'est ici jamais très épaisse et on n'y trouve que très peu d'huîtres; les pêcheurs ne les pêchent que si le temps est trop orageux pour aller au large, et cela ne vaut guère la peine. On pourrait accorder ces étendues à des personnes qui voudraient les cultiver d'après le système de permis.

Au large du passage de Ramsey sur le côté sud du chenal entre le quai de Keir et la pointe du Petit Marais les personnes qui ont creusé pour la vase coquillère ont coupé les bancs; les huîtrières sont en conséquence si petites qu'on n'y trouve que bien peu d'huîtres. Ces lopins d'huîtrières s'étendent sur toute la longueur du chenal et n'ont maintenant que peu ou point de valeur pour les pêcheurs; les cultivateurs y vont encore chercher de la vase coquillère ainsi que sur les fonds du milieu de l'autre côté du chenal du sud. Cette étendue est estimée à six acres, et se compose de coquilles, de sable et d'herbes. Les cultivateurs ont creusé jusqu'à une profondeur de trente pieds sans arriver au fond des coquillages. Le fond est peu profond et l'herbe à anguilles y croît. Dans quelques endroits où il n'y avait pas d'herbes à anguilles j'ai retiré dans un premier coup de drague 41 huîtres et 31 jeunes, au deuxième coup, 16 huîtres. Plusieurs bateaux ont commencé à pêcher ici le 16 septembre et ont pris en moyenne à peu près un baril par homme par jour, mais les huîtres ont été plus rares depuis.

On trouve de petites huîtrières dans le chenal à l'ouest du fond du milieu situé dans cette baie, et les coups de drague ont varié de 10 à 20 huîtres et d'environ la même quantité de jeunes.

Cette baie est bornée à l'ouest par l'île Bunbury ou Grand-Rideau (*Big-Curtain*) et l'île du Petit-Rideau (*Little-Curtain*). Sur l'île Big-Curtain les huîtres sont très nombreuses à l'eau basse. Elles s'attachent aux bords rocheux qui s'avancent en saillie des pointes du nord-est, du nord et du nord-ouest. Elles sont aussi recueillies autour de l'île sur les rivages sablonneux plats qui s'étendent à quelque distance du niveau de l'eau haute. On en trouve également de grandes quantités entre les îles Big et Little-Curtain et du côté est de l'île Litte-Curtain sur les battures, ainsi que sur les rochers de Beech-Point situés à mi-chemin entre Beech-Point et l'île Little-Curtain. On peut marcher à l'eau basse de Beech-Point à l'île Little-Curtain et de l'île Little-Curtain à l'île Big-Curtain, car l'endroit vient presque à sec aux basses marées du printemps.

Un grand nombre des huîtres qui adhèrent au sol aux alentours de ces îles ne parviennent jamais à maturité, car la glace les tue pendant l'hiver. Ce sont d'excellentes huîtres à transplanter, parce qu'elles sont très propres et qu'on les obtient facilement; en effet, on peut les ramasser à la main quand la marée est retirée. Les huîtres croissant sur les battures sont simples et très égales de forme et de grosseur. On trouve aussi des huîtres attachées aux rochers au niveau de l'eau basse sur l'île Grover ou la petite île du Sauvage, laquelle est située au nord de la baie Malpèque.

Dans la baie Richmond les bancs d'huîtres sont situés au large de la partie nord-ouest de l'île Curtain et s'étendent sur toute la longueur de la baie autour de la pointe du Goëland jusqu'au creek Shemody. Les huîtrières de la partie extérieure de la baie se trouvent entre l'île Curtain et le cap Malpèque ou la pointe Charles au nord, s'étendant en descendant jusqu'à la pointe de Taylor et la pointe du Goëland sur la côte sud; elles sont en eau profonde bien qu'on trouve quelques lopins d'huîtrières peu profonds au large du récif de l'île Curtain, lot 16, et que la pointe du Goëland s'avance sur une longue distance en eau peu profonde. On trouve des huîtres à tous ces endroits. Quelques-uns des bancs situés dans l'étendue ci-dessus se trouvent dans environ 20 pieds d'eau, et l'on y obtient de très belles huîtres simples. Ces huîtres ont à peu près 5 ou 6 pouces de longueur et sont pleinement développées. Elles se vendent au plus haut prix sur le marché. On peut dire que la baie forme un banc d'huîtres continu, car on n'est pas plutôt sorti de l'un qu'on en rencontre un autre. En dehors de la baie le sol est plus ferme qu'à l'intérieur.

Il y a des récifs et des rochers au large du rivage occidental de cette baie, entre le cap Malpèque, le lot 16 et la pointe du Goëland; dans ces endroits on y prend les huîtres au moyen de pinces étroites employées expressément dans les fonds rocheux et faites pour cette fin. Sur les bancs profonds on se sert de pinces

de 23 pieds de longueur, ces pinces ne peuvent fonctionner qu'à mer étale, car le courant est si fort qu'il balaye les pinces du fond, ou leur contenu est enlevé par l'eau avant d'atteindre la surface. C'est pour cette saison que les pêcheurs ne peuvent employer ces pinces que si l'eau est tranquille. Je suis monté dans un bateau qui faisait la pêche au nord-ouest de l'île Curtain, et les deux pêcheurs se servaient de pinces dans une huîtrière de 20 pieds d'eau. Leurs pinces avaient 23 pieds de longueur, et ils avaient pris à eux deux environ 3 boisseaux d'huîtres à 9.30 a.m. Avec de fortes marées ils ne pouvaient, me dirent-ils, se servir de leurs pinces à cause du poids de l'eau. J'y jetai une drague dans laquelle je pris 14 grosses huîtres et 56 jeunes.

Dans l'Anse aux Huîtres se trouve une très grande huîtrière à environ cinq pieds à l'eau basse. On creuse pour la vase coquillère du côté nord de cette étendue, mais ces opérations sont limitées. Il se prend très peu d'huîtres sur ce banc, quelqu'un peut y pêcher accidentellement et en prendre quelques-unes. Ce serait une bonne étendue pour les fins de la culture.

De la Pointe de Taylor à la rivière du Sauvage et celle de Barbara Weit se trouvent des bancs continus sur lesquels il a été fait de très bonnes pêches. J'ai donné deux coups de filet dans une grande huîtrière située au large du rivage de M. John McDonald, M.P., prenant la première fois 24 huîtres et 53 jeunes et la deuxième fois 34 huîtres et 50 jeunes. Plus loin, vers l'entrée de la rivière du Sauvage, j'ai donné deux autres coups de filet sur une grande huîtrière, obtenant d'abord 34 huîtres et 86 jeunes puis 40 huîtres et 120 jeunes. Les huîtres de tous ces bancs paraissaient être en très bon état, se développant comme il faut, et les bancs, des bancs naturels, paraissaient être bien peuplés d'huîtres.

L'huîtrière de la rivière du Sauvage paraît avoir été coupée en morceaux, par les personnes qui creusaient pour obtenir de la vase coquillère. Il y a quelques petits lopins d'huîtrières en eau profonde à l'entrée, sur lesquelles se trouvent à peine quelques huîtres, mais des particuliers pourraient les utiliser pour les fins de transplantation.

Les pêcheurs rapportent que les bancs d'huîtres au large de la pointe de Townsend où l'on a employé des dragues sont dans une meilleure condition que les autres. Le banc Mosies a été pêché au moyen de dragues, et les pêcheurs disent qu'on y trouve plus de petites huîtres que nulle part ailleurs. Les hommes qui font la pêche au large du rivage de l'Ecluse sur le lot de 40 acres disent aussi que les huîtres sont plus grosses que celles de l'année dernière.

La rivière Barbara Weit est à peu près dans la même condition que la rivière du Sauvage. On m'a informé qu'il y a vingt ans cette rivière renfermait de très belles huîtrières, car les bancs s'étendaient sur toute la largeur de la rivière et sur une longue distance en remontant. Maintenant, toutefois, il n'y existe plus qu'une petite étendue peu profonde à l'embouchure de la rivière, sur laquelle la glace ne devient pas assez épaisse pour permettre à ceux qui creusent pour la vase coquillère d'y opérer. On trouve très peu d'huîtres sur ce banc. Le creusage pour la vase se pratique autour des embouchures de ces rivières ainsi qu'au large de Chichester ou de la Pointe du Moulin, et en remontant la baie le long du rivage de l'Ecluse et du Vieux-Magasin jusqu'au creek Shemody. Toute cette étendue est aussi coupée par morceaux, et il en est de même de l'anse du lot 16. Les pêcheurs se rendent graduellement plus loin dans la baie. Un grand nombre de bateaux pêchent les huîtres depuis Bentick ou la Pointe du Goëland jusque dans le creek même de Shemody.

Dans la Grande-Rivière la pêche des huîtres se fait sur tout le parcours en remontant la rivière jusqu'au pont. Au-dessus du pont il se fait très peu de pêche, car les huîtres n'y sont pas aussi bonnes. Au pont les rivières se divisent en trois bras : la rivière à la Truite, la rivière à l'Eperlan et l'Etang des Oies. On a aussi creusé pour la vase coquillère à cet endroit, bien que les bancs ne soient pas nombreux. Les huîtres sont aussi d'une qualité inférieure, car l'eau est saumâtre et le sol très mou. Elles sont très maigres, se développent vite par grappes, et ont un goût insipide. On peut dire la même chose des autres bras de la rivière plus bas en descendant, viz : le bras sud-ouest du côté droit en descendant et le creek au Plâtre sur la

gauche. Les huîtres deviennent meilleures plus elles sont prises dans le bas de la rivière, celles d'en aval du passage d'eau ont la même valeur que les huîtres de la baie prises au large de l'île Curtain. Le 22 septembre 136 bateaux pêchaient les huîtres entre le passage d'eau de la Grande-Rivière et le pont, une distance d'à peu près quatre milles. La plupart des bateaux comptaient deux pêcheurs, et règle générale il se prenait d'un baril et demi à deux barils par pêcheur. Les pêcheurs de la Grande-Rivière et de la baie de Richmond rapportent que les huîtres paraissent être plus grosses que celles de l'année dernière, et qu'on en trouvait plus de petites.

Dans la *rivière à la Truite*, partie d'en haut, les huîtres sont très minces, maigres et poussent par grappes. On les trouve sur de petits hauts-fonds étroits ainsi que dans la vase, mais elles ont peu de valeur pour le commerce. Dans la partie d'en bas de la rivière ainsi qu'à son embouchure il y avait des hommes qui pêchaient, et ces huîtres avaient une qualité un peu supérieure à celles du haut de la rivière. Les pêcheurs se plaignaient de leur rareté, mais il y en avait, disaient-ils, de grandes quantités de petites. On en prenait en moyenne un baril par bateau par jour. Les bancs sont continus, à l'exception des endroits où ils ont été coupés par les personnes qui ont creusé pour la vase coquillère dans le passé.

J'ai trouvé que la *rivière Bideford* était à peu près dans la même condition que la partie supérieure de la rivière à la Truite.

Il ne se fait pas de pêche de quelque importance en haut du quai de Richard; de cet endroit en descendant les bancs deviennent plus nombreux jusqu'à l'île aux Oiseaux. Les huîtres sont aussi d'une meilleure qualité plus on les pêche dans le bas de la rivière. On trouve des bancs d'huîtres sur tout le parcours en descendant la rivière. Les huîtres prises dans cette rivière sont de différentes sortes. Quelques-uns des bancs ont un fond vaseux, tandis que d'autres se trouvent sur des langues sablonneuses ou pointes de la rivière. Les huîtres prises dans des fonds vaseux sont grosses, longues, et par grappes. Elles sont à moitié noyées dans la vase quand on les prend, mais celles que l'on pêche dans les huitrières fermes sont de moindre grosseur, d'une forme beaucoup plus régulière et plus souvent simples. Il y a sur le côté opposé du chenal à la hauteur du détroit une huîtrière connue sous le nom d'huîtrière de Cooper qui a un fond très ferme et dans laquelle il se prend de très belles huîtres. Mais elles paraissent y être peu abondantes, et les pêcheurs n'en prennent pas plus d'un demi baril chacun par jour, bien qu'il paraisse y avoir des quantités considérables de petites huîtres, ce qui est un très bon signe. Sur les pointes, à l'entrée du détroit, les huîtres ont une apparence plus inégale, le fonds y est mou et vaseux. Dans le détroit les huîtres sont plus petites, de grosseur et de forme régulières, mais d'une bonne qualité.

Entre les îles aux Oiseaux et du Cochon se trouve une huîtrière longue et étroite dans laquelle il ne se prend maintenant que très peu d'huîtres, bien qu'on en retirait autrefois des quantités considérables. Il se fait très peu de pêche aux huîtres dans la partie nord de la baie située entre les petites îles du Sauvage et Curtain au sud, et les îles aux Oiseaux et du Cochon au nord.

La pêche aux huîtres se fait sur une échelle énorme dans toute cette étendue, et c'est étonnant qu'une pêcherie puisse y résister aussi longtemps. Les excès de pêche dépeuplent graduellement ces bancs. L'on rapporte qu'il y avait cette année plus de pêcheurs qu'en tout autre temps auparavant, et chaque fois que quelqu'un va sur l'eau il peut y voir des embarcations faisant la pêche dans une huîtrière ou dans une autre, ou ramassant des huîtres sur les battures et récifs s'étendant au large des îles et rivages.

SAISON DE PÊCHE DES HUÎTRES DANS LA BAIE RICHMOND, ETC.

Relativement aux eaux de la baie Richmond, de la Grande-Rivière, etc., je désire dire qu'un grand nombre de pêcheurs m'ont parlé du commencement de la saison de pêche dans ces eaux. Tous et chacun étaient fortement d'avis qu'il serait très avantageux de raccourcir la saison. Ils recommandent instamment de fixer l'ouverture de la pêche aux huîtres au 1er octobre de chaque année, pour durer ensuite jusqu'à la fin de la navigation, et de ne pas permettre la pêche au printemps. Si cela était fait

on limiterait le nombre des huîtres prises dans la baie Richmond, et je n'ai point de doute que cette industrie en retirerait un grand avantage, pour les raisons suivantes:

1° Au commencement de la saison actuelle (16 septembre) le temps est, règle générale, trop chaud, soit pour emmagasiner les huîtres soit pour les expédier sûrement. A leur arrivée à destination les huîtres sont souvent dans un mauvais état et ne sauraient d'ailleurs se conserver longtemps, n'ayant pas fini de se développer. De plus la partie extérieure de la coquille est très mince et cassante, tandis qu'elle durcit à mesure que le temps se refroidit.

2° Le temps étant chaud, tous ceux qui peuvent manier les pinces vont pêcher tout le jour quand il fait beau. Le marché se trouve ainsi encombré, les prix tombent et les pêcheurs réguliers n'ont que de très faibles profits.

3° Si la saison ne commençait que le 1er octobre la coquille deviendrait plus dure, parce que le temps serait plus froid. et il est probable que beaucoup moins de personnes se livreraient à l'industrie. Les huîtres se conserveraient mieux, ou ne souffriraient pas autant, ni ne se perdraient pas en aussi grande quantité dans le voyage d'expédition, et en conséquence les pêcheurs auraient toute raison de s'attendre à de meilleurs prix.

DRAGAGE DE VASE COQUILLÈRE DANS LA BAIE RICHMOND.

On allègue que le dragage de la vase coquillère ne se fait pas aussi grandement qu'autrefois. Quoi qu'il en soit le dragage se pratique dans la plupart des rivières où il y a des bancs enfoncés, c'est-à-dire des bancs recouverts de sédiment de vase à différentes profondeurs. On obtient encore de la vase molle à la source des rivières aux endroits où l'eau est saumâtre et où les huîtres (s'il en est) sont d'une qualité inférieure, mais dans la baie les dragueurs étendent graduellement chaque année leurs opérations à une plus grande distance du rivage, et les gens n'y sont point aussi particuliers quant à la nature des bancs, qu'ils soient actifs ou éteints. Je suggérerais, afin de protéger les pêcheurs eux-mêmes de même que pour conserver cette précieuse industrie, de réserver une étendue dans la baie, c'est-à-dire dans la baie Malpèque, lot 16, Grande-Rivière, ainsi que de l'anse aux Huîtres à la pointe du Moulin et jusqu'au creek Shemody en montant, qu'il ne soit pas permis de draguer de la vase coquillère au delà d'une limite d'un quart de mille du rivage, et alors seulement que sur les bancs éteints. On pourrait draguer pendant des années sur ces étendues, sans dépasser la limite mentionnée plus haut, et l'on protégerait les huitrières du large. Tous les pêcheurs s'accordent à dire que l'on fait grand tort aux huîtrières en y draguant de la vase coquillère de même qu'aux bancs avoisinants, sans compter que l'on détruit pratiquement l'étendue dans laquelle on creuse. Il faut absolument protéger la précieuse industrie de la pêche des huîtres dans l'intérêt des futurs pêcheurs, car c'est une des sources qui amènent dans l'île des espèces sonnantes réparties ensuite entre les pêcheurs, camionneurs, marchands et autres.

RIVIÈRE DU NORD OU YORK.

Ayant terminé dans la baie Richmond je me rendis à Charlottetown dans le but d'y examiner la rivière du Nord (réservée par un arrêté du conseil du 4 décembre 1893) et de m'assurer si les bancs pouvaient y être livrés aux pêcheries.

Je commençai mon examen dans la partie supérieure de la réserve au creek Forkey. Je n'ai trouvé que quelques huîtres et du naissain jusqu'à la partie d'en bas de l'île de Scott. Cette étendue se compose de vase molle sur laquelle il y a très peu de sol pour permettre à l'huître de se développer, car les dragueurs ont fait des tranchées presque partout. De la partie d'en bas de l'île de Scott en descendant au pont de la rivière du Nord (la partie inférieure de la réserve) j'ai trouvé de grandes quantités d'huîtres développées et de jeunes sur les côtés du chenal, mais les bancs sont détachés jusqu'au creek qui s'y jette près des propriétés de la succession du Dr Jenkins. De là en descendant à l'extrémité de la réserve les huitrières sont plus vastes et plus nombreuses; en réalité l'on y trouve un banc d'huître continue, à

l'exception de petits espaces faits par les tranchées des dragueurs. Les huîtres sont pleinement développées, et l'étendue en est littéralement couverte. J'ai examiné la rivière en compagnie de deux pêcheurs dans une embarcation, me servant d'une paire de pinces; en retirant les pinces elles étaient remplies d'huîtres et de naissain.

Cette étendue est propre, ne contenant point de vase, et les huîtres y paraissent en très bon état, et leur qualité ou quantité n'a en aucune manière diminué. Dans cette rivière les huîtres croissent naturellement par grappes, bien qu'on puisse facilement les séparer, mais l'on y trouve aussi çà et là des huîtres simples. Les petites se développent bien; elles paraissent en bonne santé et sont propres.

Cette étendue a été livrée par le département aux pêcheurs qui avaient des permis, depuis que j'ai fait mon examen, et l'on m'apprend qu'il a été capturé 500 barils d'huîtres le premier jour de la pêche. On a aussi fait de bonnes pêches depuis, ce qui indique que la réserve de cette huîtrière a eu l'effet désiré. Je n'ai pas le moindre doute que si l'on prohibait la pêche pendant certaines périodes dans d'autres huîtrières, l'on obtiendrait un résultat identique. Dans tous les cas il me fait grand plaisir de pouvoir dire que l'épreuve tentée dans cette étendue particulière a parfaitement réussi.

GEORGETOWN.

Ayant fini à la rivière du Nord, je me rendis à Georgetown afin d'y examiner les rivières Brudenell, Montague, Boughton ou Grand et Cardigan, ainsi que les baies Launching et de Sainte-Marie, et de m'assurer si quelques-unes de ces étendues pouvaient convenir à la préparation de bancs pour y planter des huîtres. Ces rivières étaient dans l'état que je vais décrire :—

Dans la rivière Brudenell, partie d'en haut, où l'on avait dragué et l'on draguait encore de la vase coquillère, l'on trouvait des moules ainsi que les coquilles d'anciens bancs recouverts d'une couche de vase molle variant de un à cinq pieds d'épaisseur. Ces bancs sont appelés des bancs enfoncés ; le sol du chenal se compose d'une vase molle pourrie. Les côtés sont fermes, couverts d'herbes à anguilles et d'un sédiment de deux à huit pouces d'épaisseur. L'étendue ferme dans la plupart des cas consiste en une substance sablonneuse. Le seul endroit convenable à la plantation d'huîtres dans cette rivière se trouve entre l'île Brudenell ou Gordon et le creek de Norton en descendant jusqu'à la pointe de Bourke. M. A. Mackinnon, M.P.P., y a affermé une étendue d'à peu près deux acres. J'examinai cette étendue, que je trouvai ferme mais couverte d'herbes à anguilles. M. Delong, qui habite près du rivage, avait d'abord planté quelques huîtres en eau peu profonde en amont de cette huîtrière, et il m'a informé qu'elles s'étaient développées et qu'on en avait trouvé plusieurs jeunes adhérant aux pièces de bois d'un pont jeté sur le canal de Norton.

L'eau paraît convenable à la culture des huîtres, mais il n'existe pas de sol auquel le naissain puisse s'attacher après avoir été rejeté par le reproducteur, et en conséquence ce naissain est soit étouffé ou perdu dans l'herbe des anguilles ou dans la vase.

La *rivière Montague* à partir du pont en descendant était à peu près dans la même condition que la rivière Brudenell. J'ai trouvé un petit lopin d'huîtrière appelé le fond de pêche du centre, d'environ 3 ou 400 pieds carrés immédiatement en amont du creek des Français. Le fond s'étend au large du rivage à une petite distance et consiste en un sable dur, et recouvert d'abondantes herbes à anguilles dans 8 ou 10 pieds d'eau. Une autre étendue plus vaste a été trouvée immédiatement au-dessous du quai de la Montague inférieure s'étendant en descendant sous la direction du quai du passage d'eau. Cette étendue était aussi couverte d'herbes à anguilles ; le fond est très dur mais il n'y a pas de coquilles.

Le dragage de la vase coquillère se pratique toujours sur la *Grande Rivière*, partie d'en haut, au large du vieux quai de Johnson. On y a trouvé des endroits où le fond était dur, et la drague nous a montré que les moules y croissaient en grandes quantités. En trois coups de drague il a été pris neuf huîtres. Cette étendue paraît être un banc très étroit, de pas plus de 6 ou 9 pieds de largeur, que les

dragueurs de vase auraient laissé. Les huîtres étaient très grosses, de qualité inférieure, de forme très irrégulière, et il n'y avait aucun signe de petites. Les moules dépassaient tout ce qu'il y avait là. Cette huîtrière est très petite et d'aucune utilité pour la culture. Un homme m'a informé qu'il y avait obtenu il y a quelque temps un baril d'huîtres. Les bords de cette rivière sont escarpés, les rivages fermes et couverts d'herbes à anguilles, et le fond du chenal se compose d'une vase molle. Le seul endroit qui paraissait un peu convenable à l'ostréiculture se trouvait au large de l'anse de Malcom, vis-à-vis la pointe Rouge. Là le sol ressemble beaucoup à celui d'autres rivières; en dehors de cette étendue le fond se compose de pierres et de roches et est raboteux. Il n'a pas été trouvé d'autres endroits qui fussent d'aucune manière convenables.

On a remarqué, *dans la rivière Cardigan*, des moules qui croissaient dans quelques anciennes huîtrières où l'on avait dragué de la vase coquillère; on a aussi trouvé quelques vieilles coquilles d'huîtres dans une anse immédiatement en aval du quai de Cardigan. A part cela rien d'important n'a été trouvé; les bords et le chenal de la rivière sont semblables à ceux des autres rivières.

Dans la baie Launching, à l'embouchure de la rivière Cardigan, le fond paraît être de nature sablonneuse si l'on en juge par le toucher de la verge de sonde. Il a été cependant impossible d'obtenir du sol au moyen des dragues, parce qu'il y poussait tant d'herbes à anguilles. Ce fond suivait le rivage sur un parcours considérable; plus au large le fond était mou et vaseux.

La baie de Sainte-Marie était à peu près dans la même condition que les autres étendues examinées dans cette localité. Aux endroits où l'eau était peu profonde il y avait un fond dur couvert d'herbes à anguilles; dans l'eau plus profonde le fond devenait plus mou et le sol était mou et très foncé.

Une étendue ferme a été trouvée au large de la pointe de Reynold, du côté gauche de l'entrée du creek aux Huîtres, mais elle était couverte d'herbes à anguilles. Du côté nord de la baie de Sainte-Marie, au large de l'île Panmure, le sol paraissait être dur et sablonneux jusqu'à une distance considérable au large, dans environ huit pieds d'eau, puis le fond se fait mou et vaseux.

Les étendues fermes que j'ai mentionnées pourraient être nettoyées, fournies de coquilles, et plantées à titre d'expérience si on le désire, ou bien l'on pourrait les affermer à quelqu'un qui les demanderaient.

J'ai peine à voir qu'il y aurait quelque avantage à planter quelqu'une de ces étendues, parce qu'il n'y a pas de sol convenable à la réception du naissain au delà de l'étendue que l'on préparerait. Si le naissain tombait dans la vase ou l'herbe à anguilles il ne se développerait jamais, et serait étouffé aussitôt qu'il y tomberait.

Lorsque j'eus terminé les travaux mentionnés plus haut, la saison était tellement avancée et le temps si orageux que je renvoyai immédiatement le steamer *Zaidea* à Sydney-Nord, C.-B.

YARMOUTH, N.-E.

Je me rendis alors à Yarmouth dans le but d'y examiner la rivière à l'Anguille (*Eel Brook River*), le lac Salé, la rivière Tusket et la baie aux Oies, et de m'assurer de la nature du sol et s'il convenait aux opérations d'ostréiculture; j'y trouvai les huîtrières dans les conditions suivantes :

Dans la partie d'en haut du ruisseau à l'Anguille, à environ un quart de mille en aval du pont, le côté ouest du chenal avait un fond dur composé d'un sédiment dur de vase et d'herbes à anguilles. En dessous de ce sédiment, qui a de quatre à huit pouces d'épaisseur, l'on a remarqué des coquilles d'huîtres pourries. Dans la direction du côté est du chenal le fond devient très mou, la partie dure ne paraît former qu'une élévation très étroite, le chenal lui-même est très étroit, et plus en gagnant l'écluse ou la chute le sol devient mou sur toute la largeur du chenal.

Dans la partie d'en bas du lac le fond est dur et couvert d'herbes à anguilles, et l'étendue est plus vaste. La profondeur de l'eau variait de 16 à 18 pieds, le fond avait une couche de vase d'environ six pieds d'épaisseur, et en dessous on a trouvé des coquilles d'huîtres mortes. J'ai examiné ensuite l'étendue en eau profonde

située dans la direction et en amont de la chute. Le fond consiste de grosses pierres et est très raboteux ; le lac proprement dit a été endigué de temps à autre, le courant détourné, ce qui arrête le cours et la circulation de l'eau, et je suis d'avis que l'eau est trop stagnante au fond. La vase retirée du fond a une très mauvaise odeur, l'eau est saumâtre, et aux chutes il y a peu de profondeur, mais vient ensuite un bassin profond sans aucun débouché qui serve à nettoyer le fond.

On trouve des coquilles le long des terres avoisinant ce ruisseau et le lac. Il y a aussi un immense amas de coquilles recouvertes d'à peu près un pied de terre sur une île. Cette couche de coquilles a de dix-huit pouces à deux pieds d'épaisseur. Il semble qu'elles y aient été amassées par les sauvages dans le passé, parce qu'on y trouvé des pointes de flèche en silex et des fragments de silex, pierre qui n'abonde pas dans la localité, à moins que les sauvages ne l'y ait importée. En examinant l'étendue j'ai trouvé une pointe de flèche parmi les coquilles, ce qui indique que les sauvages ont campé ici dans le passé. Depuis que ces étendues ont été endiguées il n'y a pas de débouché naturel (à part des chutes), et le sédiment a depuis recouvert les bancs et les a détruits.

M. Louis Potier, de Yarmouth, a eu la grande bienveillance de me donner tous les renseignements en sa possession ainsi que son aide, et il m'a accompagné dans mon voyage d'inspection. M. Potier avait pris des notes et fait des expériences à différentes reprises dans le ruisseau ainsi que dans la rivère ; voici un extrait de son journal à ce sujet :—

" La nature du fond varie. Dans le chenal il se compose de vase, sable et gravier, vieilles coquilles d'huîtres, argile, roches, etc.

" J'ai pour la première fois, le 28 octobre 1892, planté environ deux boisseaux d'huîtres. Le 5 juillet 1894, je retirai quatre huîtres en parfait état provenant toutes de cette semence. Ma seconde semence d'huîtres dans des boîtes a eu lieu le 5 décembre 1893 (par un temps très froid), comprenant trois boîtes de sept livres chacune, une boîte de trois livres et demie, et je déposai ce lot sur le côté ouest du chenal, directement vis-à-vis le récif de Potier.

" Le 5 juillet 1894 je retirai une boîte de la seconde semence, l'examinai soigneusement, et constatai que les huîtres étaient en excellent état et avaient augmenté de poids. La troisième semence (comprenant un demi-boisseau jeté dans la rivière) a été faite en juillet 1893. En septembre 1893 j'examinai celles plantées en 1892, les trouvant en très bonne santé. En juillet 1894, le fils de M. Sylvain Potier, en retirant une ancre près de l'endroit où les premières huîtres avaient été plantées, amena un tas de vase mêlée à de vieilles coquilles, et a été surpris d'y trouver un certain nombre de jeunes presque aussi grosses qu'une pièce de cinquante centins."

En examinant cette étendue j'ai levé une boîte des huîtres plantées par M. Potier le 5 décembre 1893 ; toutes ces huîtres étaient presque mortes ou se mouraient. Elles paraissaient être mortes de faim.

Je ne crois pas que cet endroit convienne à l'ostréiculture, car ces bancs sont épuisés dans une profondeur de 12 à 20 pieds d'eau, et cela est dû, à mon avis, aux causes mentionnées plus haut.

J'essayai ensuite au large de la pointe du Rocher, au confluent de la rivière Abrams et de la rivière à l'Anguille en descendant jusqu'à la passe au Chac et la pointe du Bouleau. Dans la partie d'en haut le fond se compose d'un terrain dur et raboteux couvert de grosses pierres et d'herbes marines et le courant y est violent. Plus bas ce sol consiste en une argile dure noire. M. Potier a planté quelques huîtres (disséminées) à cet endroit. Nous n'avons pu les retrouver, car l'eau était si trouble par suite des fortes pluies et des grandes marées si fréquentes dernièrement. Plus bas encore près du côté d'en haut de la pointe du Bouleau le fond est raboteux et couvert d'herbes et se compose de plus petites pierres. Je pris un gros homard dans la drague. De la pointe du Bouleau à la pointe de l'Ecluse (île Surrett) le courant est très fort.

Dans la *rivière Tusket* je fis des expériences dans la baie à la pêcherie de Moules. Le fond y est raboteux et se compose de grosses pierres. L'endroit où je fis des expériences se trouvait à peu près dans six brasses d'eau. Dans la partie d'en haut

de la rivière, à l'île du Petit-Bouleau, vis-à-vis de Plymouth, le fond était très rocheux et le courant rapide. Je n'ai pas trouvé de sol convenable pour y planter des huîtres.

J'ai encore examiné une partie de la baie aux Oies entre Tusket Wedge et la Butte de Comeau ; le fond du chenal consistait en une argile très dure et propre, avec un sédiment de petites coquilles de moules que le courant avait charrié des hauts-fonds avoisinants. Au cours de mon examen je n'ai remarqué aucun être vivant, mais c'est l'endroit le plus propice que j'aie vu dans la localité pour y planter des huîtres à titre d'expérience. Il faudrait déposer des coquilles dans cette étendue avant d'y planter des huîtres. Le courant n'est pas aussi fort que dans d'autres rivières, l'étendue est abritée par des vastes battures de vase venant à sec à marée basse, et le flu et reflux de la mer. Je n'ai trouvé aucune autre étendue qui fut également convenable pendant mon examen. Il y a une très vaste étendue d'eau dans cette localité, mais je n'ai pas eu le temps d'examiner le tout.

BAIE DU VIN, N.-B.

Ayant terminé mon examen à Yarmouth, je me rendis à la baie du Vin pour y examiner les huîtrières et m'assurer de la cause de leur épuisement, etc.

A mon arrivée je constatai que la baie et la rivières étaient gelées. On a demandé au département si l'on pourrait diviser cette étendue par sections pour la conservation et la protection des huîtrières, mais ce dernier ne pouvait rien faire avant que j'eusse personnellement examiné les lieux. L'étendue en question, qui a environ six milles de longueur, est pêchée annuellement par des pêcheurs, dont un bon nombre viennent de très loin. On rapporte qu'ils chargent leurs goélettes sans tenir compte de la grosseur. Les huîtres sont prises avant d'être entièrement développées, et, en conséquence, ces étendues, les plus précieuses du Nouveau-Brunswick, se dépeuplent par suite d'excès de pêche.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Température.

Dans le cours des trois dernières saisons, pendant que je me trouvais à bord du steamer, du commencement à la fin de chaque saison, j'ai pris note de la température de l'eau (les dimanches exceptés), laquelle je donne dans le tableau suivant. Les eaux des provinces maritimes s'élèvent à une température assez chaude, et il n'y a pas de raison qui empêche d'y avoir chaque année du naissain d'automne, si les fonds sont dans un bon état pour le recevoir. Qu'on y donne toute l'attention voulue et je ne vois pas pourquoi certaines étendues, repeuplées à nouveau, ne seraient pas aussi fécondes qu'elles l'étaient primitivement.

Les baies et rivières dans le voisinage des rivages contenant des huîtres se trouvent, jusqu'à un certain point, entourées par des terres, ce qui a pour effet de rendre la température plus égale que dans les eaux à l'extérieur; c'est ainsi que j'ai remarqué, en me rendant d'un port à un autre, que l'eau à l'extérieur avait une température plus basse que dans les baies et rivières.

TEMPÉRATURE de l'eau pendant le mois de

MAI.

Date.	1894. Jour.	1894. Localité.	1894. Temp.	1895. Jour.	1895. Localité.	1895. Temp.	1896. Jour.	1896. Localité.	1896. Temp.
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3	....	....	....	....	....	....	....	....	....
4	....	....	....	....	....	....	Lun.	Havre de Tracadie,	44
5	....	....	....	....	....	....	Mar.	....[N.-E.	43
6	....	....	....	....	....	....	Mer.	....	44
7	....	....	....	....	....	....	Jeu.	....	45
8	....	....	....	....	....	....	Ven.	....	46
9	....	....	....	....	....	....	Sam.	....	47
10	....	....	....	....	....	....	Dim.	....	....
11	....	....	....	....	....	....	Lun.	....	50
12	....	....	....	....	....	....	Mar.	....	46
13	....	....	....	Lun.	Havre de Tracadie,	47	Mer.	....	44
14	....	....	....	Mar.	do [N.-E.	52	Jeu.	....	47
15	....	....	....	Mer.	do	52	Ven.	....	48
16	....	....	....	Jeu.	do	43	Sam.	....	49
17	....	....	....	Ven.	do ...	47	Dim.	....	....
18	....	....	....	Sam.	do	44	Lun.	....	51
19	....	....	....	Dim.	do	....	Mar.	....	51
20	....	....	....	Lun.	do ..	48	Mer.	....	52
21	....	....	....	Mar.	do	56	Jeu.	....	53
22	....	....	....	Mer.	do	55	Ven.	....	50
23	....	....	....	Jeu.	do	58	Sam.	....	51
24	....	....	....	Ven.	do	48	Dim.	....	....
25	....	....	....	Sam.	do	49	Lun.	....	50
26	....	....	....	Dim.	do ..	...	Mar.	....	51
27	....	....	....	Lun.	do	54	Mer.	....	49
28	....	....	....	Mar.	do	52	Jeu.	....	50
29	....	....	....	Mer.	do	57	Ven.	....	52
30	....	....	....	Jeu.	do	56	Sam.	....	50
31	....	....	....	Ven.	do	54	Dim.	....	....

JUIN.

Date.	1894. Jour.	1894. Localité.	1894. Temp.	1895. Jour.	1895. Localité.	1895. Temp.	1896. Jour.	1896. Localité.	1896. Temp.
1	Ven.	....	....	Sam.	Havre de Tracadie,	56	Lun.	Havre de Tracadie,	49
2	Sam.	....	....	Dim.	do [N.-E.	....	Mar.	do [N.-E.	51
3	Dim.	....	...	Lun.	do	53	Mer.	do ...	53
4	Lun.	Hav. de Shédiac, N.-B	56	Mar.	do	57	Jeu.	do	53
5	Mar.	do ...	56	Mer.	do	54	Ven.	do	54
6	Mer.	do	57	Jeu.	do	55	Sam.	do ...	56
7	Jeu.	do	56	Ven.	do	55	Dim.	do	....
8	Ven.	do	55	Sam.	do	56	Lun.	do	55
9	Sam.	do	56	Dim.	do ...	....	Mar.	do	56
10	Dim.	do ...	....	Lun.	do	58	Mer.	do	56
11	Lun.	do	58	Mar.	do	56	Jeu.	do	55
12	Mar.	do	55	Mer.	do	61	Ven.	do	54
13	Mer.	do ...	58	Jeu.	do	58	Sam.	do	54
14	Jeu.	do	60	Ven.	do	60	Dim.	do ..	....
15	Ven.	do ...	62	Sam.	do ...	60	Lun.	do ...	56
16	Sam.	do	64	Dim.	do	....	Mar.	do	56
17	Dim.	do	....	Lun.	do	61	Mer.	do	56
18	Lun.	do	62	Mar.	do	65	Jeu.	do	62
19	Mar.	do	63	Mer.	do	64	Ven.	do	60
20	Mer.	do	64	Jeu.	do	66	Sam.	do	60
21	Jeu.	do	63	Ven.	do	63	Dim.	do	....
22	Ven.	do	63	Sam.	do	55	Lun.	do	61
23	Sam.	do	62	Dim.	do	..	Mar.	do	62
24	Dim.	do	....	Lun.	do	58	Mer.	do	61
25	Lun.	do	61	Mar.	do	56	Jeu.	do	62
26	Mar.	do ...	65	Mer.	do	55	Ven.	do	61
27	Mer.	do ...	65	Jeu.	do	59	Sam.	do	62
28	Jeu.	do	60	Ven.	do	61	Dim.	do ...	....
29	Ven.	do	63	Sam.	do ...	60	Lun.	do ...	64
30	Sam.	do	65	Dim.	do	....	Mar.	do	60

TEMPÉRATURE de l'eau pendant le mois de

JUILLET.

Date.	1894. Jour.	1894. Localité.	1894. Tem.	1895. Jour.	1895. Localité.	1895. Tem.	1896. Jour.	1896. Localité.	1896. Tem.
1	Dim.	Hav. de Shédiac, N-B	....	Lun.	Hav. de Tracadie, NE	55	Mer.	Hav. de Tracadie, NE	60
2	Lun.	do	65	Mar.	do	59	Jeu.	do	63
3	Mar.	do	68	Mer.	do	62	Ven.	do	60
4	Mer.	Quitté Shédiac pour Tracadie, N.-E.	55	Jeu.	do	67	Sam.	do	62
5	Jeu.	Température en mer.	55	Ven.	do	66	Dim.	do	....
6	Ven.	Hav. de Tracadie, NE	63	Sam.	do	65	Lun.	do	61
7	Sam.	do	62	Dim.	do	....	Mar.	do	61
8	Dim.	do	....	Lun.	do	64	Mer.	do	61
9	Lun.	do	63	Mar.	do	65	Jeu.	do	63
10	Mar.	do	61	Mer.	do	65	Ven.	do	66
11	Mer.	do	62	Jeu.	do	66	Sam.	do	66
12	Jeu.	do	62	Ven.	do	67	Dim.	do	...
13	Ven.	do	63	Sam.	do	64	Lun.	do	68
14	Sam.	do	65	Dim.	do	....	Mar.	do	69
15	Dim.	do	....	Lun.	do	66	Mer.	do	70
16	Lun.	do	64	Mar.	do	63	Jeu.	do	69
17	Mar.	do	63	Mer.	do	63	Ven.	do	68
18	Mer.	do	65	Jeu.	do	64	Sam.	Wallace Harbour....	67
19	Jeu.	do	64	Ven.	do	65	Dim.	En mer	65
20	Ven.	do	66	Sam.	do	66	Lun.	Hav. de Shédiac, N-B	72
21	Sam.	do	67	Dim.	do	....	Mar.	do	71
22	Dim.	do	....	Lun.	do	66	Mer.	do	72
23	Lun.	do	69	Mar.	do	66	Jeu.	do	72
24	Mar.	do	70	Mer.	Fait voile de Tracadie	63	Ven.	do	70
25	Mer.	do	69	Jeu.	Arrivé à Shédiac ...	62	Sam.	do	69
26	Jeu.	do	68	Ven.	Hav. de Shédiac, N-B	67	Dim.	do	....
27	Ven.	do	68	Sam.	do	68	Lun.	do	70
28	Sam.	do	70	Dim.	do	....	Mar.	do	71
29	Dim.	do	...	Lun.	do	67	Mer.	do	72
30	Lun.	do	72	Mar.	do	67	Jeu.	do	72
31	Mar.	do	67	Mer.	do	67	Ven.	do	71

AOUT.

Date.	1894. Jour.	1894. Localité.	1894. Tem.	1895. Jour.	1895. Localité.	1895. Tem.	1896. Jour.	1896. Localité.	1896. Tem.
1	Mer.	Hav. de Tracadie, NE	65	Jeu.	Hav. de Shédiac, N-B	66	Sam.	Hav. de Shédiac, N-B	68
2	Jeu.	do	62	Ven.	do	66	Dim.	do	....
3	Ven.	do	68	Sam.	do	67	Lun.	do	68
4	Sam.	do	70	Dim.	do	....	Mar.	do	69
5	Dim.	do	....	Lun.	do	66	Mer.	do	69
6	Lun.	do	70	Mar.	do	68	Jeu.	do	70
7	Mar.	do	69	Mer.	do	69	Ven.	do	69
8	Mer.	do	70	Jeu.	do	70	Sam.	do	69
9	Jeu.	do	68	Ven.	do	69	Dim.	do	....
10	Ven.	do	66	Sam.	do	68	Lun.	do	71
11	Sam.	do	67	Dim.	do	....	Mar.	do	72
12	Dim.	do	....	Lun.	do	67	Mer.	do	72
13	Lun.	do	66	Mar.	do	67	Jeu.	do	72
14	Mar.	do	67	Mer.	do	67	Ven.	do	72
15	Mer.	do	66	Jeu.	do	68	Sam.	do	72
16	Jeu.	do	66	Ven.	do	69	Dim.	do	....
17	Ven.	do	65	Sam.	do	70	Lun.	do	72
18	Sam.	do	66	Dim.	do	....	Mar.	do	71
19	Dim.	do	....	Lun.	do	68	Mer.	do	69
20	Lun.	do	60	Mar.	do	66	Jeu.	do	68
21	Mar.	do	61	Mer.	do	65	Ven.	do	68
22	Mer.	do	64	Jeu.	do	64	Sam.	do	68
23	Jeu.	do	64	Ven.	do	63	Dim.	do	....
24	Ven.	do	64	Sam.	do	64	Lun.	do	68
25	Sam.	do	65	Dim.	do	.	Mar.	do	68
26	Dim.	do	....	Lun.	Shédiac à Ch't'n, IP-E	63	Mer.	do	69
27	Lun.	do	64	Mar.	Ch't'n à Murray Har.	60	Jeu.	do	69
28	Mar.	do	63	Mer.	Murray Harbour....	62	Ven.	do	68
29	Mer.	do	64	Jeu.	do	63	Sam.	do	67
30	Jeu.	do	63	Ven.	do	64	Dim.	do	....
31	Ven.	do	63	Sam.	Charlottetown	64	Lun.	Pointe du Chêne....	65

TEMPÉRATURE de l'eau pendant le mois de SEPTEMBRE.

Date.	1894.			1895.			1896.		
	Jour.	Localité.	Tem.	Jour.	Localité.	Tem.	Jour.	Localité.	Tem.
1	Sam.	Hav. de Tracadie, NE	62	Dim.	Charlottetown, I.P-E	....	Mar.	Pointe du Chêne.....	65
2	Dim.	do	....	Lun.	do ...	66	Mer.	Pte. du Chêne à Tignish, I.P.-E...	58
3	Lun.	do	55	Mar.	West River, I.P.-E..	66	Jeu.	Havre de Tignish....	58
4	Mar.	do	57	Mer.	do	66	Ven.	do	62
5	Mer.	do	59	Jeu.	do	66	Sam.	Malpèque..........	61
6	Jeu.	do	58	Ven.	do	64	Dim.	do	....
7	Ven.	do ...	56	Sam.	do	65	Lun.	Baie de Richmond...	61
8	Sam.	do	54	Dim.	do	....	Mar.	do	63
9	Dim.	do	...	Lun.	do	64	Mer.	do	63
10	Lun.	do	56	Mar.	East River, I.P.-E...	64	Jeu.	do	65
11	Mar.	do	60	Mer.	do	63	Ven.	do	67
12	Mer.	do	58	Jeu.	do	62	Sam.	do ...	66
13	Jeu.	do	58	Ven.	North River, I.P.-E..	60	Dim.	do	....
14	Ven.	do	57	Sam.	do	59	Lun.	do	64
15	Sam.	do	59	Dim.	do	....	Mar.	do	63
16	Dim.	do	....	Lun.	Baie Pownal, I.P.-E.	58	Mer.	do	62
17	Lun.	do	61	Mar.	Charlottetown do	57	Jeu.	do	63
18	Mar.	do ...	63	Mer.	Rivière Orwell do	56	Ven.	do	62
19	Mer.	do	61	Jeu.	Rivière Vernon do	56	Sam.	Grande Rivière......	61
20	Jeu.	do	62	Ven.	East River do	58	Dim.	do	..
21	Ven.	do	61	Sam.	Charlottetown do	57	Lun.	do	59
22	Sam.	do	60	Dim.	do do	....	Mar.	do	59
23	Dim.	do	....	Lun.	Pinnette do	58	Mer.	Baie Malpèque......	55
24	Lun.	do	60	Mar.	do do	59	Jeu.	do	55
25	Mar.	do	58	Mer.	Ch't'n à Summerside.	60	Ven.	Bideford	56
26	Mer.	do	52	Jeu.	Summerside, I.-P.E..	60	Sam.	Malpèque............	56
27	Jeu.	do	56	Ven.	do	58	Dim.	do	...
28	Ven.	do ...	56	Sam.	do	56	Lun.	do	55
29	Sam.	do	56	Dim.	do	....	Mar.	Rivière à la Truite...	55
30	Dim.	do	....	Lun.	do	56	Mer.	Malpèque...........	55
					OCTOBRE.				
1	Lun.	Hav. de Tracadie, NE	52	Mar.	Summerside, I.P.-E..	56	Jeu.	Havre de Tignish....	54
2	Mar.	do	51	Mer.	do	55	Ven.	do	53
3	Mer.	do	52	Jeu.	do	56	Sam.	do	53
4	Jeu.	do	54	Ven.	do	55	Dim.	do	....
5	Ven.	do	60	Sam.	Côté sud à P. du Chêne	56	Lun.	do	53
6	Sam.	do	56	Dim.	Pointe du Chêne....	....	Mar.	do	52
7	Dim.	do	....	Lun.	do	54	Mer.	do	52
8	Lun.	do	53	Mar.	do	54	Jeu.	do	52
9	Mar.	do	52	Mer.	do	53	Ven.	do	52
10	Mer.	do	55	Jeu.	do	50	Sam.	do	51
11	Jeu.	do	55	Ven.	do	48	Dim.	do ...	....
12	Ven.	do	53	Sam.	do	49	Lun.	Pointe du Chêne.....	50
13	Sam.	do	51	Dim.	do	....	Mar.	do	50
14	Dim.	do	....	Lun.	do	51	Mer.	do	49
15	Lun.	do	52	Lun.	do	49	Jeu.	do	49
16	Mar.	do	49	Mar.	do	49	Sam.	do	49
17	Mer.	do ...	48	Mer.	do	49	Sam.	Pte. du Chêne à Charlottetown	48
18	Jeu.	do	47	Jeu.	do	48	Dim.	Charlottetown........	....
19	Ven.	do	49	Ven.	do	46	Lun.	do	48
20	Sam.	do	48	Sam.	do	....	Mar.	Charlottetown à Georgetown............	53
21	Dim.	do	....	Dim.	do	44	Mer.	Rivière Brudenell....	52
22	Lun.	do	47	Lun.	Pointe du Chêne à Shemogue	45	Jeu.	Georgetown........	52
23	Mar.	do	47	Mar.	Shemogue	46	Ven.	do	50
24	Mer.	do	47	Mer.	do	44	Sam.	do	50
25	Jeu.	do	47	Jeu.	Shemogue à Wallace.	43	Dim.	do	....
26	Ven.	do ...	48	Ven.	Rivière Wallace.....	42	Lun.	do	44
27	Sam.	do	47	Sam.	do ...	....	Mar.	do	49
28	Dim.	do	...	Dim.	do	45	Mer.	do	48
29	Lun.	do ...	47	Lun.	do ...	46	Jeu.	do	47
30	Mar.	do	47	Mar.	do	45	.....	Fin des trav. par str. pour la saison.....	....
31	Mer.	do	48	Mer.	Havre au Renard....	43	......	....	....

TEMPÉRATURE de l'eau pendant le mois de

NOVEMBRE.

Date.	1894.			1895.			1896.		
	Jour.	Localité.	Tem.	Jour.	Localité.	Tem.	Jour.	Localité.	Tem.
1	Jeu.	Hav. de Tracadie, NE	48	Ven.	Wallace, N.-E.	44	..	....	....
2	Ven.	do	48	Sam.	do	44	.....	....	....
3	Sam.	do	48	Dim.	....	....	.....	....	....
4	Dim.	do	....	Lun.	Wallace à Tatamagouche	44	.....	....	....
5	Lun.	do	46	Mar.	Malagash Bar.......	41	.....	....	....
6	Mar.	do	45	Mer.	do	41	.....	....	....
7	Mer.	do	42	Jeu.	do	45	.....	....	....
8	Jeu.	do	42	Ven.	Tatamagouch à Brûlée	44	.....	....	....
9	Ven.	do	42	Sam.	Brûlée, N.-E.......	44	.....	....	....
10	Sam.	do	40	Dim.	do	....	.....	....	....
11	Dim.	do	....	Lun.	do	42	.....	....	....
12	Lun.	do ...	41	Mar.	do	40	.....	....	....
13	Mar.	do	39	Mer.	Brûlée à Pictou......	41	.....	....	....
14	Mer.	do	41	Jeu.	Pictou à Tracadie....	40	.....	....	....
15	Jeu.	do	40	Ven.	Havre de Tracadie...	42	.....	....	....
16	Ven.	do	42	....	Fin des travaux de la saison.............	....	.....	....	....
17	Sam.	do	43	.....		....	.....	....	....
18	Dim.	do	....	.....	....	....	.....	....	....
19	Lun.	do	36	.....	....	....	.....	....	....
20	Mar.	do	34	.....	....	....	.....	....	....
21	Mer.	do	32	.....	....	....	.....	....	....
22	Jeu.	do	36	.....	....	....	.....	....	....
23	Ven.	do	32	.....	....	....	.....	....	....
24	Sam.	do	34	.....	....	....	.....	....	....
25	Dim.	do	....	.....	....	....	.....	....	....
26	Lun.	do	34	.....	....	....	.....	....	....
27	Mar.	do	35	.....	....	....	.....	....	....
28	Mer.	do	34	.....	....	....	.....	....	....
29	Jeu.	do	32	.....	....	....	.....	....	....
30	Ven.	Baie gelée, fin des travaux. p. la saison..	....	.....	....	....	.....	....	....

PÊCHE ANNUELLE.

Le tableau suivant compilé des rapports annuels du département des pêcheries indique la pêche annuelle des huîtres dans les différentes provinces depuis l'année 1869. Ces huîtres ont toutes été prises dans les huîtrières naturelles, et jusqu'à tout récemment aucune mesure efficace n'avait été adoptée pour protéger cette précieuse industrie. La demande dépassant aujourd'hui l'offre, les huîtres ont une plus grande valeur sur le marché, aussi pêche-t-on avec excès dans toutes les étendues que l'on trouve. Cela finira par ruiner l'industrie si l'on n'arrête le mal à temps.

La plupart des gens qui font la pêche des huîtres ont d'autres métiers à exercer. La pêche se poursuit avec vigueur non seulement pendant la saison permise mais encore en temps défendu, car les maraudeurs peuvent toujours facilement écouler leurs produits.

A part de pêcher les huîtres, ces gens trouvent encore de l'emploi pendant l'hiver à draguer la vase coquillère, que l'on transporte en quantité très considérable sur le rivage. Les fonds de pêche rapportaient de cette façon double profit, mais le dernier système a nui considérablement au premier, en retrécissant annuellement les étendues. En conséquence, les huîtrières ne sont ni aussi productives ni aussi vastes que si on n'avait jamais dragué la vase.

TABLEAU indiquant la quantité totale et la valeur des huîtres prises au Canada depuis 1869, d'après une compilation des rapports du département des pêcheries.

Année.	Nouveau-Brunswick.		Ile du Prince-Edouard.		Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.		Totaux.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Brls.	$	Brls.	$	Brls.	$	Brls.	$	Brls.	$
1869	600	1,800	....	....	....	....	....	....	600	1,800
1870	14,000	42,000	....	....	....	....	....	....	14,000	42,000
1871	13,150	39,450	....	....	....	....	....	....	13,150	39,450
1872	24,620	73,860	....	....	200	600	....	....	24,820	74,460
1873	15,160	45,480	....	....	12,128	36,384	....	....	27,288	81,864
1874	12,830	38,490	146	256	1,342	4,026	....	....	14,318	42,772
1875	10,020	30,060	41	82	1,655	4,965	....	....	11,716	35,107
1876	7,911	23,733	7,905	23,715	1,040	3,120	....	....	16,856	50,568
1877	7,738	23,214	20,850	62,550	980	2,940	....	....	29,568	88,704
1878	11,270	33,810	17,902	53,706	918	2,754	....	....	30,090	90,270
1879	9,420	28,260	18,145	54,435	1,067	3,201	....	....	28,632	85,896
1880	12,280	36,840	20,297	60,891	1,861	5,583	....	....	34,438	103,314
1881	8,413	25,239	20,815	62,445	2,270	6,810	....	....	31,498	94,494
1882	5,859	17,577	57,042	171,126	1,745	5,235	....	....	64,646	193,938
1883	10,317	90,951	38,880	116,640	1,343	4,029	....	....	50,540	151,620
1884	11,851	35,553	28,290	84,870	1,595	4,785	220	1,250	41,956	126,458
1885	27,368	82,104	28,204	84,612	1,310	3,930	250	1,250	57,132	171,896
1886	28,083	84,249	33,125	99,375	1,397	4,191	300	2,100	62,905	189,915
1887	23,196	69,588	36,448	109,344	1,716	5,148	....	3,500	61,360	187,580
1888	16,384	49,152	35,861	107,588	1,589	4,767	1,200	2,400	55,034	163,907
1889	17,760	53,280	41.257	123,771	2,532	7,596	1,500	5,250	63,049	189,897
1890	16,710	50,130	35,203	105,609	3,013	9,039	1,750	7,000	56,676	171,778
1891	14,934	44,802	41,030	123,090	4,318	12,954	750	3,000	61,032	183,846
1892	17,840	53,520	32,937	98,811	3,776	11,328	1,000	4,000	55,553	167,659
1893	16,365	49,095	29,627	88,881	3,488	10,464	1,600	8,000	51,080	156,440
1894	16,960	67,840	24,055	96,220	2,512	10,048	1,600	8,000	55,127	182,108
1895	18,070	72,280	25,463	101,852	2,540	10,160	1,600	8,000	47,673	192,292
Totaux	389,109	1,202,357	593,523	1,829,869	56,335	174,057	11,770	53,750	1,050,737	3,260,033

HUITRIÈRES.

Pour arrêter l'épuisement ou prévenir la destruction de ces précieuses huîtrières, je serais fortement en faveur du plan d'accorder des baux ou permis aux particuliers qui voudront entreprendre l'ostréiculture. Ce projet a été mis à exécution depuis plusieurs années, mais j'ai eu connaissance que dernièrement l'on a refusé certaines demandes de permis sans avoir réellement de raison. La personne qui peut réclamer une huîtrière comme sienne propre après avoir payé les droits, et qui se conforme aux règlements, en prendra évidemment un plus grand soin que les pêcheurs ordinaires faisant la pêche un peu partout, en sorte qu'il y a excès de pêche sur les fonds publics. Au contraire, le porteur d'un permis protégera les jeunes huîtres, maintiendra son huîtrière en bon état, et vendra ses huîtres arrivées à maturité sur les meilleurs marchés.

Le porteur de permis peut, s'il en fait la demande au département, obtenir la permission de prendre des petites huîtres dans les fonds de pêche public pendant la saison. De plus, si des particuliers possèdent des huîtrières qu'ils ont le soin de peupler, cela contribue au maintien des fonds de pêche publics, ces personnes n'ont pas de contrôle sur le naissain lors de la saison de la fraie, et ce dernier peut s'arrêter aussi bien dans les étendues publiques que privées et *vice versa.*

SAISON RÉSERVÉE.

On n'observe pas comme on le devrait, je le crois, la saison réservée, et il faudrait donner aux officiers de pêche l'instruction de se montrer plus vigilants. Non seulement prend-on aujourd'hui les huîtres entièrement développées, mais il en est encore détruit beaucoup de petites que le râteau amène à la surface pendant le temps chaud. Ce serait certainement beaucoup plus avantageux pour les pêcheurs si les bancs d'huîtres n'étaient aucunement pêchés avant l'ouverture de la saison permise; cependant la pêche se pratiquera tant que l'on pourra écouler le produit, ce qui n'est pas difficile du tout maintenant. Il serait avantageux de fermer les débits d'huîtres pendant la saison défendue.

RATEAUX DE PÊCHE DÉS HUITRES.

L'on a attiré mon attention sur le fait que les permis de pêche d'huîtres délivrés par le département ne sont pas tout à fait justes à ce sujet, et puisqu'il est nécessaire d'imposer un droit pour ce permis l'on devrait le percevoir de chaque pêcheur en particulier. Ainsi, par exemple, règle générale, dans la baie Richmond, on fait la pêche dans une embarcation montée par deux hommes, ces embarcations paient $1.00 pour leurs permis, tandis que les pêcheurs de rivières qui font la pêche séparément doivent aussi payer $1.00, ou le double de ce que paient deux hommes. On m'informe aussi qu'il vient dans la baie du Vin des goélettes avec équipages de six, huit ou dix hommes. Ces goélettes ne prennent qu'un permis, pour lequel ils paient le même droit que les autres. Cela est très injuste pour les pêcheurs faisant la pêche seuls. Le meilleur moyen d'obvier à cette anomalie et de réglementer la pêcherie serait, à mon avis, de faire payer à chaque pêcheur pour son permis, disons 50 centins pour chaque instrument employé à obtenir les huîtres. Il n'y aurait rien d'injuste dans cet arrangement, car les pêcheurs ordinaires font la pêche en ayant deux hommes dans chaque embarcation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ERNEST KEMP,

Expert en huîtres.

ANNEXE N° 13.

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DES PHOQUES À FOURRURE DANS L'OCÉAN PACIFIQUE DU NORD, TELLE QU'INFLUENCÉE PAR LA SENTENCE ARBITRALE ET LA LÉGISLATION QUI EN EST RÉSULTÉE.

PAR R. N. VENNING.

QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

Le rapport du département pour l'année 1895 a continué le récit des événements concernant cette question jusqu'à la fin de l'année, et traité au long de ses différentes phases soumises à l'examen pendant cette période. Il contenait de plus un état passablement complet de l'effet pratique qu'ont eu sur l'industrie de la pêche des phoques à fourrures les règlements de l'arbitrage de Paris ainsi que les mesures adoptées pour les appliquer à la flotte britannique.

C'est l'intention d'étudier brièvement les différentes branches de l'industrie et ce qui s'est fait pendant l'année 1896, venant de finir.

DÉPART DE LA FLOTTE.

Le 12 février le percepteur des douanes de Victoria, C.-B., a fait rapport qu'il était parti pour la pêche du printemps cinquante-un navires, contre cinquante-six dans la saison de 1895 ; sur ces navires vingt-huit se rendaient sur le côté asiatique et vingt-trois sur le côté nord américain de l'océan Pacifique du Nord.

Il restait dans le port à l'époque treize goélettes (y compris trois bâtiments appartenant à des sauvages), qui ne devaient partir qu'au mois de juin. Ces navires s'appareillaient alors pour participer à la pêche dans la mer de Behring à l'expiration de la saison réservée du phoque à fourrure.

Le tableau suivant indique la flotte de pêcheurs de phoques à fourrure, et la destination des navires partis pour faire la pêche du printemps ainsi que décrits plus haut :—

NAVIRES PÊCHEURS DE PHOQUES À FOURRURES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, AYANT DES PERMIS, 1896.

Navire.	Capitaine.	Permis spécial.		Destination.
		Nº	Date du permis.	
Teresa	George Meyer	1	13 décembre 1895	Japon.
Katharine	John E. Fulton	2	18 do 1895	do
Borealis	Adolphe Wasberg	3	20 do 1895	do
Ocean Belle	Augustus B. Whidden	4	21 do 1895	do
Mascot	Ernest Lorens	5	21 do 1895	do
Sadie Turpel	Aubry S. Crane	6	23 do 1895	do
Diana	Andrew Nelson	7	24 do 1895	do
Geneva	William O'Leary	8	28 do 1895	do
E. B. Marvin	Chas. J. Harris	9	28 do 1895	do
Fortuna	Thomas O'Leary	10	30 do 1895	do
Umbrina	Chas. Campbell	11	31 do 1895	do
Allie I. Alger	Colin E. Locke	12	31 do 1895	do
Labrador	John Haan	13	31 do 1895	Côte de la C.-B.
Aurora	Thos. H. Brown	14	6 janvier 1896	Japon.
Casco	G. LeBlanc	15	6 do 1896	do
Triumph	G. N. Cox	16	6 do 1896	do
Otto	John McLeod	17	7 do 1896	do
Kilmeney	William Halgrin	18	7 do 1896	Côte de la C.-B.
Viva	Mark Pike	19	10 do 1896	Japon.
Arietis	Patrick Martin	20	10 do 1896	do
Director	Fredk. W. Gilbert	21	10 do 1896	do
Kate	Carl Stromgren	22	11 do 1896	Côte de la C.-B.
Mermaid	W. H. Whiteley	23	11 do 1896	Japon.
Annie E. Paint	Alfred Bissett	24	11 do 1896	do
Minnie	Victor Jacobson	25	13 do 1896	Côte de la C.-B.
Agnes McDonald	Melville F. Cutler	26	13 do 1896	Japon.
Carlotta G. Fox	W. D. Byers	27	13 do 1896	do
Vera	Wm. Sheilds	28	14 do 1896	do
City of San Diego	Wm. D. McDougall	29	15 do 1896	Côte de la C.-B.
Mary Taylor	R. O. Lavender	30	16 do 1896	Japon.
Wanderer	Harry Parsons	31	17 do 1896	Côte de la C.-B.
Pioneer	W. E. Baker	32	17 do 1896	Japon.
Saucy Lass	D. Martin	33	18 do 1896	do
May Belle	Edward Shields	34	18 do 1896	do
Venture	Andrew Matheson	35	18 do 1896	Côte de la C.-B.
Florence M. Smith	Luke McGrath	36	18 do 1896	Japon.
Penelope	D. G. Macauley	37	21 do 1896	Côte de la C.-B.
Beatrice of Shanghai	William Heater	38	21 do 1896	do
Ida Etta	William O. Hughes	39	22 do 1896	Japon.
Fawn	Michael Foley	40	23 do 1896	Côte de la C.-B.
Oscar and Hattie	Theo. Magneseon	41	23 do 1896	do
Carrie, C. W.	Isaac A. Gould	42	27 do 1896	do
Sapphire	William Cox	43	27 do 1896	do
Beatrice	Arthur H. Jones	44	27 do 1896	do
Dora Sieward	H. F. Sieward	45	28 do 1896	do
Victoria	Reuben Balcam	46	31 do 1896	do
Cape Beale	Jim Eight Quap	47	1er février 1896	do
Favourite	Laughlin McLean	48	5 do 1896	do
Ainoko	George Heater	49	7 do 1896	do
Libbie	Frederick Hackett	50	8 do 1896	do
Annie C. Moore	Charles Hackett	51	8 do 1896	do

[L.S.] (Signé) A. R. MILNE,
Percepteur.

Port de Victoria, C.A., 12 février 1896.

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE.

Le tableau suivant, préparé par le percepteur des douanes de Victoria, comprend un état détaillé des opérations de la flotte britannique pendant la dernière campagne, ainsi que la statistique des dates et des endroits où chaque phoque a été pris, et le sexe de ces phoques, dans l'étendue affectée par les règlements de l'arbitrage concernant la mer de Behring.

CAMPAGNE DE 1896—Pêche côtière de la Colombie-Britannique.

Permis N°	Navire.		Date du rapport.	Mâles.	Femelles.	Total.
25	Goélette	Minnie	13 mai 1896	327	159	486
40	do	Fawn	13 do 1896	286	143	429
18	do	Kilmeney	6 do 1896	63	37	100
52	do	Walter L. Rich	2 do 1896	80	13	93
57	do	Amateur	5 do 1896	22	87	109
58	do	Pachwellis	5 do 1896	49	103	152
56	do	Fisher Maid	5 do 1896	8	55	63
46	do	Victoria	6 do 1896	78	86	164
45	do	Dora Sieward	6 do 1896	174	203	377
49	do	Ainoko	6 do 1896	198	230	428
35	do	Venture	7 do 1896	118	151	269
53	do	San Jose	7 do 1896	49	181	230
43	do	Sapphire	7 do 1896	217	201	418
22	do	Kate	7 do 1896	82	122	204
13	do	Labrador	7 do 1896	48	43	91
42	do	Carrie C. W	8 do 1896	112	57	169
51	do	Annie C. Moore	11 do 1896	271	160	431
29	do	City of San Diego	11 do 1896	149	64	213
33	do	Saucy Lass	13 do 1896	301	170	471
50	do	Libbie	13 do 1896	358	144	502
41	do	Oscar and Hattie	14 do 1896	197	156	353
38	do	Beatrice	14 do 1896	239	142	381
54	do	Dolphin	14 do 1896	454	48	502
37	do	Penelope	15 do 1896	332	126	458
44	do	Beatrice	16 do 1896	272	91	363
48	do	Favourite	16 do 1896	514	310	824
55	do	South Bend	22 do 1896	17	53	70
34	do	May Belle	Perd. en mer av. tout l'équip..			
31	do	Wanderer	do équipage sauvé.			
59	do	Mountain Chief				
47	do	Cape Beale				
	Pêche des sauv. dans des canots			253	325	578
				5,268	3,660	8,928

Pêche du printemps dans le Pacifique du Nord, 1896. Victoria, C.-B.

GOÉLETTE "MINNIE."

Date.	Endroit.				Capture.		Total.
	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	
	°	′ N	°	′ W			
24 février	47	50	124	58	2	1	3
26 do	47	37	125	00	2	3	5
4 mars	47	56	125	20	15	23	38
5 do	47	54	125	27	1	1	2
6 do	47	57	125	32	2	5	7
9 do	47	54	125	11	2	4	6
10 do	48	05	125	12	19	26	45
11 do	48	00	125	15	1	3	4
14 do	48	24	125	43	5	7	12
15 do	48	41	126	12	3	8	11
26 do	48	36	125	37	3	3	6
2 avril	51	21	129	32	1	5	6
7 do	56	15	135	32	27	7	34
9 do	57	18	137	53	4	2	6
10 do	57	38	138	13	41	....	41
11 do	57	42	138	46	4	1	5
12 do	57	53	139	03	22	4	26
13 do	57	42	139	32	1	....	1
14 do	57	35	139	42	26	9	35
15 do	57	41	139	16	64	14	78
19 do	57	38	139	34	24	9	33
22 do	57	38	140	25	3	2	5
23 do	57	40	140	45	9	6	15
24 do	57	41	139	46	21	8	29
28 do	57	49	139	55	9	3	12
30 do	57	38	139	12	16	5	21
					327	159	486

GOÉLETTE "FAWN."

Date.	Latitude °	′ N	Longitude °	′ W	Mâles.	Femelles.	Total.
4 mars	45	56	124	28	12	8	20
5 do	45	52	124	32	3	1	4
9 do	47	15	125	11	1	....	1
10 do	47	34	124	59	12	3	15
11 do	47	44	124	51	20	6	26
12 do	47	50	125	00	2	1	3
14 do	48	16	126	06	24	5	29
15 do	48	32	125	59	7	4	11
16 do	48	45	126	06	6	1	7
17 do	48	50	126	01	25	9	34
18 do	48	50	126	00	....	1	1
16 do	48	45	126	06	1	....	1
26 do	48	53	126	06	30	6	36
1er avril	48	34	126	15	3	2	5
2 do	48	57	126	30	1	....	1
3 do	49	14	127	00	6	3	9
7 do	50	32	128	52	4	2	6
8 do	50	09	129	10	1	1	2
9 do	50	15	128	50	1	....	1
10 do	50	10	128	25	20	10	30
12 do	50	08	128	40	7	3	10
15 do	49	13	127	00	10	4	14
16 do	49	04	126	50	9	5	14
17 do	48	51	126	10	9	20	29
19 do	48	23	125	50	20	7	27
20 do	48	20	125	50	6	10	16
21 do	48	40	126	00	8	7	15
22 do	48	35	126	00	4	4	8
23 do	48	35	126	00	10	8	18
24 do	48	30	126	12	6	5	11
25 do	48	45	126	06	2	1	3
26 do	48	53	125	55	10	3	13
27 do	48	50	126	00	5	2	7
25 do	48	45	126	06	1	1	2
					286	143	429

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, 1896, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "KILMENEY".

Date.	Endroit. Latitude.		Endroit. Capture.		Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.
	°	′ N.	°	′ O.			
4 mars	48	09	125	42	....	4	4
5 do	48	04	125	56	....	2	2
11 do	48	29	125	51	6	5	11
12 do	48	19	126	04	....	3	3
13 do	48	17	126	00	3	8	11
14 do	48	08	125	41	5	3	8
15 do	48	24	125	50	....	1	1
16 do	48	18	125	50	1	5	6
17 do	48	12	125	59	9	17	26
18 do	48	10	126	08	3	15	18
3 avril	48	34	126	00	....	2	2
16 do	48	37	126	14	....	2	2
17 do	48	32	126	17	....	6	6
					27	73	100

GOÉLETTE "WALTER L. RICH".

Date.	Latitude.		Capture.		Mâles.	Femelles.	Total.
9 mars	48	15	126	23	....	5	5
10 do	48	14	126	13	1	5	6
11 do	47	42	125	02	....	5	5
15 do	47	23	124	43	....	2	2
16 do	47	24	125	00	....	8	8
17 do	47	23	125	15	....	4	4
18 do	48	01	126	00	3	4	7
21 do	48	05	125	55	1	3	4
25 do	50	08	128	49	....	8	8
30 do	50	23	129	30	1	4	5
9 avril	54	16	133	50	1	4	5
12 do	54	44	134	09	2	2	4
15 do	54	24	134	20	1	4	5
16 do	54	40	134	29	2	11	13
23 do	50	49	130	23	....	2	2
25 do	49	36	128	06	1	1	2
26 do	49	32	127	05	....	8	8
					13	80	93

GOÉLETTE "AMATEUR".

....	....	....	22	87	109

Cette goélette appartenant à des sauvages, il n'a pas été tenu de journal régulier.
Phoques capturés au large de la côte depuis le cap Flattery, au sud, jusqu'au cap Beale, au nord.

GOÉLETTE "PACHWELLIS".

....	....	....	49	103	152

Cette goélette appartenant à des sauvages, il n'a pas été tenu de journal régulier.
Phoques capturés au large de la côte depuis le cap Flattery, au sud, jusqu'au cap Beale, au nord.

GOÉLETTE "FISHER MAID".

....	....	....	8	55	63

Phoques capturés au large de la côte à partir de 40 milles au sud du cap Flattery jusqu'au cap Beale, au nord.
Goélette indienne, aucun journal régulier tenu.

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, Victoria, C.-B.—*Suite*.

GOÉLETTE "VICTORIA".

Date.	Endroit.				Captures.		Total.
	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	
	°	′ N.	°	′ O.			
9 mars	47	15	125	17	4	3	7
10 do	47	10	125	19	11	5	16
15 do	45	01	125	10	3	1	4
16 do	44	55	125	05	3	....	3
17 do	45	28	125	20	3	1	4
18 do	46	13	125	28	3	2	5
1er avril	48	42	127	22	8	4	12
2 do	48	53	127	37	1	7	8
7 do	50	41	129	27	4	5	9
10 do	50	11	129	06	6	5	11
16 do	50	10	129	15	6	3	9
17 do	50	30	128	45	6	8	14
22 do	49	00	126	30	3	7	10
23 do	49	01	126	32	8	13	21
24 do	48	55	126		5	10	15
26 do	49	15	126		3	6	9
29 do	48	50	126	17	1	6	7
					78	86	164

GOÉLETTE "DORA SIEWARD".

Date.	Latitude °	Latitude ′ N.	Longitude °	Longitude ′ O.	Mâles.	Femelles.	Total.
24 fév	47	32	125	1	1	2	3
4 mars	45	56	125		3	5	8
5 do	46	12	124	20	4	4	8
9 do	47	08	125	06	6	9	15
10 do	47	19	124	50	5	9	14
11 do	47	22	124	45	8	7	15
15 do	40	58	125	55	7	12	19
16 do	41	20	125	10	14	18	32
17 do	41	41	125	40	14	15	29
18 do	41	26	125	32	6	9	15
1er avril	48	30	126	23	3	4	7
3 do	47	31	125	04	11	13	24
9 do	47	55	125	10	8	7	15
15 do	47	36	125	10	14	16	30
16 do	47	35	125	35	14	17	31
17 do	47	02	125	04	12	16	28
19 do	47	04	124	34	6	7	13
20 do	46	50	124	36	8	5	13
21 do	46	36	124	36	7	5	12
23 do	47	15	124	20	2	3	5
25 do	48	04	125	36	4	7	11
26 do	49	05	126	36	8	9	17
27 do	49	01	127	05	3	2	5
29 do	48	56	127	12	6	2	8
					174	203	377

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "AINOKO".

Date.	Endroit. Latitude. °	′ N.	Longitude. °	′ O.	Capture. Mâles.	Femelles.	Total.
15 mars	46	56	126	43	8	6	14
16 do	46	56	125	09	43	35	78
17 do	46	55	125	08	7	12	19
18 do	46	54	124	48	15	10	25
21 do	46	22	125	22	11	20	31
25 do	46	32	124	48	12	30	42
26 do	46	31	125	09	1	5	6
31 do	46	19	124	47	6	12	18
1er avril	46	20	124	54	3	....	3
2 do	46	20	124	54	....	1	1
4 do	47	05	124	53	7	8	15
6 do	47	07	125	00	1	3	4
8 do	47	20	125	20	0	5	5
10 do	46	58	125	10	5	1	6
12 do	47	05	125	25	....	1	1
15 do	47	03	124	59	10	14	24
16 do	47	01	125	02	10	20	30
17 do	46	55	125	13	6	10	16
18 do	47	04	124	39	....	1	1
19 do	46	47	124	48	4	6	10
20 do	47	01	125	05	9	4	13
21 do	47	15	125	19	9	5	14
22 do	47	19	125	18	2	....	2
23 do	47	18	125	24	3	5	8
24 do	47	33	125	27	....	5	5
25 do	48	07	125	12	6	2	8
26 do	48	57	126	18	11	2	13
27 do	48	53	127	09	2	2	4
29 do	49	11	126	38	7	5	12
					198	230	428

GOÉLETTE "VENTURE".

Date.	Latitude. °	′ N.	Longitude. °	′ O.	Mâles.	Femelles.	Total.
3 mars	49	33	127	14	1	1	2
4 do	48	54	126	43	....	2	2
6 do	49	01	126	50	2	....	2
10 do	48	21	124	59	3	7	10
11 do	47	59	125	14	2	2	4
12 do	47	31	124	49	1	....	1
15 do	44	48	124	39	1	5	6
16 do	44	38	124	22	4	6	10
17 do	44	42	124	30	3	3	6
18 do	44	53	124	36	13	11	24
20 do	46	18	124	22	....	1	1
21 do	46	11	124	22	2	5	7
22 do	46	40	124	20	1	3	4
25 do	46	37	124	33	17	36	53
26 do	46	42	124	20	....	8	8
31 do	45	55	124	32	7	13	20
2 avril	46	55	124	27	1	1	2
4 do	47	06	124	38	1	2	3
6 do	47	21	124	47	2	3	5
8 do	47	58	125	10	1	....	1
15 do	48	34	126	03	7	5	12
16 do	48	30	125	13	17	9	26
17 do	48	34	125	59	4	2	6
20 do	48	47	125	42	18	12	30
21 do	48	23	125	06	2	4	6
24 do	48	43	126	04	6	4	10
26 do	49	25	126	48	1	3	4
27 do	49	20	127	06	1	3	4
					118	151	269

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "SAN JOSE".

Date.	Situation.				Capture.		Total.
	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	
	°	′ N.	°	′ O.			
14 mars	49	30	127	35	2	13	15
15 do	49	35	127	55	5	10	15
16 do	49	45	128	15	1	....	1
17 do	49	35	128	10	12	28	40
22 do	49	55	128	12	....	3	3
25 do	49	27	127	35	3	9	12
26 do	49	41	127	35	3	13	16
3 avril	49	47	127	25	....	1	1
7 do	49	53	128	40	5	9	14
8 do	50	06	128	26	....	2	2
10 do	49	49	128	06	....	2	2
12 do	49	49	128	18	3	11	14
16 do	49	30	127	27	5	13	18
17 do	49	15	127	25	1	7	8
19 do	49	34	126	30	....	3	3
20 do	49	10	126	47	....	7	7
21 do	49	03	126	28	....	5	5
22 do	48	43	126	04	....	1	1
23 do	48	44	126	02	....	6	6
24 do	48	41	126	18	6	18	24
25 do	48	51	126	19	....	3	3
26 do	49	13	126	30	1	10	11
27 do	49	37	127	05	....	2	2
29 do	49	44	128	13	2	5	7
					49	181	230

GOÉLETTE "SAPPHIRE".

Date.	Latitude °	′ N.	Longitude °	′ O.	Mâles.	Femelles.	Total.
9 mars	48	10	125	30	1	....	1
10 do	48	31	125	30	5	3	8
11 do	48	06	125	30	1	2	3
12 do	48	00	125	25	2	3	5
13 do	48	20	125	40	1	2	3
14 do	48	29	126	25	8	14	22
15 do	48	39	126	26	6	21	27
16 do	48	44	126	10	2	2	4
17 do	48	50	126	15	3	1	4
18 do	48	28	126	27	1	2	3
26 do	48	45	126	24	8	7	15
31 do	48	35	125	42	1	....	1
1er avril	48	30	126	04	3	....	3
2 do	48	02	125	32	1	....	1
3 do	47	03	125	09	18	17	35
4 do	47	34	125	05	3	2	5
6 do	47	55	125	51	1	2	3
7 do	48	39	126	31	....	1	1
8 do	48	36	126	26	4	7	11
9 do	48	52	126	36	10	6	16
12 do	49	03	127	09	8	11	19
15 do	48	40	126	28	28	20	48
16 do	48	38	126	12	22	28	50
17 do	48	41	126	06	24	19	43
19 do	47	41	126	51	1	....	1
22 do	48	32	126	12	6	2	8
23 do	48	40	126	01	14	15	29
24 do	48	39	126	12	6	5	11
25 do	48	54	126	22	3	....	3
26 do	48	37	125	46	16	4	20
27 do	48	35	125	50	4	1	5
29 do	48	54	127	15	6	4	10
					217	201	418

PÊCHE de phoque à fourrure dans le Pacifique du Nord, 1896, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "KATE."

Date.	Situation. Latitude.		Situation. Longitude.		Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.
	°	′ N.	°	′ O.			
4 mars	48	43	126	20	1	2	3
6 do	48	35	126	24	5	....	5
9 do	48	00	125	05	1	3	4
10 do	48	12	125	20	4	12	16
11 do	47	57	125	30	10	18	28
14 do	47	23	124	30	....	2	2
15 do	47	22	125	05	15	5	20
16 do	47	34	124	35	3	....	3
17 do	47	37	125	10	12	5	17
18 do	47	47	125	25	4	....	4
4 avril	48	45	126	17	4	....	4
10 do	49	15	128	00	1	....	1
12 do	50	15	129	25	3	10	13
15 do	49	23	128	06	....	5	5
16 do	49	13	127	40	4	11	15
17 do	48	44	126	20	4	14	18
21 do	49	00	126	20	2	3	5
22 do	48	43	126	18	....	2	2
23 do	48	47	126	30	4	18	22
24 do	48	53	126	58	2	4	6
25 do	49	29	127	40	1	3	4
26 do	49	24	127	55	2	5	7
					82	122	204

GOÉLETTE "LABRADOR".

Date.	Latitude °	′ N.	Longitude °	′ O.	Mâles.	Femelles.	Total.
6 mars	49	17	126	57	1	1	2
14 do	48	58	126	24	4	1	5
15 do	48	42	126	48	2	3	5
16 do	48	40	126	42	1	2	3
17 do	48	51	126	25	4	1	5
3 avril	49	43	127	53	1	2	3
7 do	50	02	128	10	2	1	3
13 do	48	52	126	17	11	8	19
16 do	48	55	126	10	7	7	14
17 do	49	00	126	05	3	3	6
19 do	48	32	126	55	2	3	5
21 do	48	55	126	01	1	1	2
23 do	48	57	126	01	2	3	5
24 do	48	52	126	13	6	5	11
26 do	48	52	126	27	1	2	3
					48	43	91

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, 1896, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "CARRIE C. W."

Date.	Situation. Latitude. °	′ N.	Longitude. °	′ O.	Capture. Mâles.	Femelles.	Total.
26 février	47	54	125	27	2	1	3
4 mars	47	28	125	20	....	2	2
5 do	47	32	125	10	1	3	4
6 do	47	01	124	48	3	10	13
9 do	47	08	124	30	2	....	2
10 do	47	11	124	46	3	5	8
11 do	46	57	125	46	1	1	2
15 do	44	50	125	40	....	1	1
16 do	44	48	125	08	5	9	14
17 do	45	09	125	42	2	1	3
18 do	45	15	125	25	2	5	7
21 do	47	43	125	13	4	3	7
2 avril	50	35	129	00	5	3	8
6 do	51	30	131	00	1	....	1
8 do	54	18	133	28	17	2	19
9 do	54	22	133	25	7	....	7
12 do	54	18	133	20	6	2	8
15 do	54	39	133	35	8	....	8
19 do	56	30	136	00	3	....	3
23 do	57	05	139	43	2	2	4
24 do	56	48	138	57	19	4	23
28 do	56	40	137	44	17	2	19
29 do	56	20	137	25	2	1	3
					112	57	169

GOELETTE "ANNIE C. MOORE".

Date.	Latitude °	′ N.	Longitude °	′ O.	Mâles.	Femelles.	Total.
10 mars	47	42	125	05	8	6	14
11 do	47	40	125	00	2	3	5
14 do	47	11	125	02	3	3	6
15 do	47	30	124	52	9	5	14
16 do	47	29	124	53	4	6	10
17 do	47	24	125	04	5	4	9
18 do	48	05	126	00	2	4	6
21 do	48	53	127	12	12	10	22
25 do	50	07	12[illegible]	10	5	7	12
31 do	51	42	132	20	1	....	1
2 avril	54	50	133	51	....	1	1
6 do	55	50	135	12	5	1	6
7 do	56	12	135	35	7	2	9
9 do	57	30	137	26	5	2	7
10 do	58	03	138	07	18	7	25
12 do	58	06	138	51	8	3	11
14 do	57	56	139	06	60	32	92
15 do	57	55	139	10	32	18	50
19 do	58	02	139	13	18	10	28
23 do	57	45	139	12	40	21	61
24 do	57	43	139	20	5	3	8
28 do	57	53	140	18	9	5	14
30 do	57	53	139	05	10	5	15
21 mars	48	53	127	12	3	2	5
					271	160	431

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "CITY OF SAN DIEGO".

Date.	Situation.				Captures.		Total.
	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	
	°	' N.	°	' O.			
11 mars	48	48	126	20	2	4	6
14 do	46	52	124	50	....	1	1
15 do	47	00	125	00	....	5	5
16 do	47	00	124	50	1	14	15
17 do	46	59	124	50	2	3	5
18 do	47	18	124	50	4	6	10
21 do	48	12	126	23	4	9	13
22 do	49	11	127	13	1	....	1
25 do	49	41	128	06	5	4	9
26 do	49	53	130	15	1	....	1
7 avril	56	42	136	05	1	....	1
8 do	57	00	136	37	3	1	4
9 do	57	39	137	25	1	....	1
10 do	58	03	137	53	11	....	11
12 do	57	59	138	05	7	1	8
13 do	58	17	139	49	1	....	1
14 do	57	57	138	20	20	....	20
15 do	57	58	138	13	44	5	49
19 do	57	45	138	11	8	....	8
22 do	57	53	138	23	1	....	1
23 do	57	51	138	30	9	4	13
24 do	57	52	138	28	13	5	18
28 do	57	54	140	06	10	2	12
					149	64	213

GOÉLETTE "SAUCY LASS".

Date.	Latitude °	Latitude ' N.	Longitude °	Longitude ' O.	Mâles.	Femelles.	Total.
6 mars	48	37	127	40	3	2	5
9 do	48	25	127	10	5	3	8
10 do	48	50	126	28	4	7	11
11 do	48	55	126	50	11	7	18
13 do	48	15	126	19	2	....	2
14 do	48	30	125	58	12	6	18
15 do	48	19	126	17	6	3	9
16 do	48	33	126	17	2	1	3
17 do	48	44	126	03	6	3	9
21 do	49	25	127	19	20	17	37
22 do	49	35	127	14	4	3	7
6 avril	57	00	136	52	2	1	3
7 do	57	25	137	31	22	12	34
9 do	58	10	139	06	....	2	2
10 do	58	17	139	17	2	3	5
11 do	58	35	139	13	3	5	8
12 do	58	45	139	45	3	4	7
13 do	58	34	139	33	30	12	42
14 do	59	40	139	37	34	10	44
15 do	58	50	139	40	30	14	44
18 do	58	18	139	15	1	....	1
19 do	58	20	139	21	19	12	31
23 do	57	35	139	31	30	18	48
24 do	57	51	139	35	20	5	25
28 do	58	00	140	47	18	10	28
30 do	51	41	140	20	12	10	22
					301	170	471

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, 1896, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "LIBBIE".

Date.	Situation.				Capture.		Total.
	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	
	°	′ N.	°	′ O.			
4 mars	48	32	126	26	3	2	5
9 do	48	09	125	23	6	4	10
10 do	48	08	125	41	7	2	9
11 do	47	50	125	18	12	4	16
13 do	47	26	125	13	....	2	2
14 do	47	14	125	12	11	3	14
15 do	47	19	125	16	4	3	7
16 do	47	02	125	30	3	....	3
17 do	46	58	125	14	4	3	7
18 do	47	20	125	06	1	....	1
21 do	49	12	127	13	17	19	36
22 do	49	14	127	29	2	....	2
6 avril	57	37	138	39	2	....	2
7 do	57	56	139	02	17	5	22
9 do	58	30	140	08	43	10	53
10 do	58	52	140	30	2	....	2
11 do	58	32	140	25	4	....	4
12 do	58	13	139	56	8	3	11
13 do	58	03	139	47	5	....	5
14 do	57	43	139	19	80	24	104
15 do	57	42	139	29	20	18	38
19 do	57	49	138	48	35	6	41
23 do	57	36	139	55	20	9	29
24 do	57	38	139	35	7	5	12
28 do	58	04	140	11	28	11	39
30 do	57	26	140	10	15	10	25
31 do	49	19	127	13	2	1	3
					358	144	502

GOÉLETTE "OSCAR ET HATTIE".

Date.	Latitude °	′ N.	Longitude °	′ O.	Mâles.	Femelles.	Total.
3 mars	45	52	124	59	2	2	4
4 do	45	56	124	39	1	3	4
5 do	46	02	124	54	3	3	6
9 do	46	42	125	41	5	3	8
10 do	46	42	125	21	4	2	6
11 do	47	04	124	33	1	....	1
12 do	47	56	125	50	1	....	1
13 do	47	54	125	27	1	....	1
14 do	48	13	125	23	16	4	20
15 do	48	32	125	59	1	2	3
16 do	48	10	126	19	4	2	6
17 do	48	03	126	05	29	28	57
18 do	48	06	125	52	6	11	17
21 do	48	02	125	59	10	13	23
25 do	50	08	128	50	15	3	18
7 avril	50	39	129	54	2	....	2
8 do	50	19	129	15	5	....	5
10 do	50	18	128	54	6	8	14
12 do	50	11	128	57	2	5	7
15 do	49	03	126	50	9	14	23
16 do	48	56	126	53	8	3	11
17 do	49	03	126	50	18	12	30
19 do	48	06	126	30	3	....	3
20 do	48	55	126	23	5	11	16
21 do	48	45	126	12	3	1	4
22 do	48	49	126	31	3	3	6
23 do	48	51	126	23	4	6	10
24 do	49	06	127	04	4	3	7
25 do	48	37	126	41	5	4	9
26 do	48	50	126	41	19	7	26
27 do	48	53	126	50	2	3	5
					197	156	353

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, 1896, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "BEATRICE", DE SHANGHAI.

Date.	Situation. Latitude.		Situation. Longitude.		Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.
	°	′ N	°	′ O			
4 mars	48	35	126	19	3	5	8
6 do	48	37	126	23	2	6	8
9 do	48	29	125	31	5	2	7
10 do	48	31	125	33	4	....	4
11 do	48	23	125	36	4	1	5
13 do	48	35	126	17	4	2	6
14 do	48	54	127		4	5	9
15 do	49	02	127	55	5	6	11
17 do	49	10	127	03	9	18	27
22 do	50	16	129	03	5	21	26
5 avril	57	26	137	56	....	1	1
7 do	58	01	138		8	11	19
9 do	57	55	140		2	3	5
10 do	58		139		16	2	18
11 do	57	43	138	47	1	....	1
12 do	57	40	138	55	6	3	9
13 do	57	45	138	55	3	1	4
14 do	57	49	139	14	59	8	67
15 do	57	45	139		32	12	44
19 do	57	35	138	43	8	....	8
23 do	57	50	139	02	14	6	20
24 do	57	49	139	08	26	15	41
28 do	57	49	141	08	18	10	28
30 do	57	07	140	25	2	4	6
					239	142	381

GOÉLETTE "LOUIS OLSEN".

Date.	Latitude °	Latitude ′ N	Longitude °	Longitude ′ O	Mâles.	Femelles.	Total.
14 mars	48	51	127	08	7	....	7
15 do	48	19	126	38	24	6	30
16 do	48	03	126	30	11	5	16
17 do	48	01	126	18	28	8	36
18 do	48	10	126	05	8	4	12
21 do	49	23	128	56	13	1	14
22 do	50	10	129	52	4	2	6
6 avril	56	10	138	40	6	1	7
7 do	56	14	138	42	12	....	12
9 do	58	24	140	24	13	....	13
10 do	58	49	140	55	5	1	6
11 do	58	33	141	16	5	....	5
12 do	58	35	140	44	10	....	10
13 do	58	46	139	49	6	....	6
14 do	58	14	139	25	98	6	104
15 do	58	20	139	31	53	8	61
18 do	58	34	140	13	6	1	7
19 do	58	10	140	05	5	....	5
23 do	57	45	138	49	41	....	41
24 do	57	39	138	50	16	2	18
28 do	57	57	140	38	39	....	39
30 do	58	28	139	48	44	3	47
					454	48	502

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, 1896, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "PENELOPE".

Date.	Situation. Latitude. °	′ N.	Longitude °	′ O.	Capture. Mâles.	Femelles.	Total.
4 mars	48	14	125	25	4	7	11
5 do	48	25	125	35	1	1	2
6 do	48	18	126		3	2	5
13 do	48	40	126	30	6	9	15
14 do	48	26	125	55	10	13	23
15 do	48	37	126	10	6	4	10
16 do	48	29	126	24	3	2	5
17 do	48	31	126	27	14	11	25
18 do	48	34	126	05	2	2	4
21 do	49	20	127	37	18	12	30
22 do	49	25	127	53	2	2	4
6 avril	56	59	138	19	3	1	4
7 do	57	18	138	38	12	7	19
11 do	57	34	138	47	5	3	8
12 do	57	40	138	36	4	11	15
14 do	57	31	138	28	53	13	66
15 do	57	39	138	20	65	11	76
19 do	57	35	138	58	24	5	29
23 do	57	24	139	21	25	....	25
24 do	57	33	138	54	15	2	17
28 do	57	47	138	41	39	6	45
30 do	57	56	139	07	18	2	20
					332	126	458

GOÉLETTE "BEATRICE".

Date.	Latitude °	′ N.	Longitude °	′ O.	Mâles.	Femelles.	Total.
4 mars	47	40	125	14	3	3	6
5 do	47	44	125	30	1	....	1
13 do	48	38	126	00	5	3	8
14 do	48	41	126	40	15	17	32
15 do	48	41	126	51	8	5	13
16 do	48	34	126	33	1	....	1
17 do	48	48	126	25	4	9	13
1er avril	48	45	126	43	1	....	1
6 do	53	28	134	01	2	....	2
7 do	54	02	134	01	3	1	4
8 do	54	48	134	58	3	....	3
9 do	55	06	134	08	1	....	1
11 do	56	38	136	13	1	....	1
12 do	56	42	136	54	5	....	5
14 do	57	47	137	58	6	2	8
15 do	57	52	138	09	56	15	71
19 do	57	56	138	26	18	8	26
23 do	57	39	139	05	36	8	44
24 do	57	38	138	45	20	5	25
28 do	58	43	139	51	23	2	25
30 do	58	04	140	10	60	13	73
					272	91	363

PÊCHE du printemps dans le Pacifique du Nord, 1896, Victoria, C.-B.—*Fin.*

GOÉLETTE "FAVOURITE".

Date.	Situation.				Capture.		Total.
	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	
	°	' N.	°	' O.			
4 mars	49		128		....	4	4
6 do	48	40	128	20	3	2	5
9 do	48	42	128	20	3	4	7
10 do	48	40	126	28	2	25	27
11 do	48	28	126		20	25	45
13 do	48	16	126	14	8	8	16
14 do	48	12	125	45	7	8	15
15 do	48	22	125	50	....	5	5
16 do	48	12	127		8	5	13
17 do	48	04	126	47	20	29	49
18 do	49	18	127	54	2	3	5
21 do	49	47	128	04	19	20	39
22 do	49	50	128	15	....	4	4
30 do	51	45	132	10	5	....	5
4 avril	57	40	138	36	15	6	21
5 do	57	39	138	56	6	4	10
7 do	57	50	138	50	28	3	31
9 do	57	30	139	25	2	....	2
10 do	57	45	138	50	30	10	40
12 do	57	50	138	30	7	2	9
14 do	57	48	138	41	80	32	112
15 do	57	47	138	46	60	29	89
19 do	57	45	138	49	31	10	41
23 do	57	43	138	38	33	23	56
24 do	57	48	138	31	45	22	67
28 do	57	59	139	09	60	19	79
30 do	57	30	138	58	20	8	28
					514	310	824

GOÉLETTE "SOUTH BEND".

Date.	Latitude °	' N.	Longitude °	' O.	Mâles.	Femelles.	Total.
17 mars	49	54	127	45	....	1	1
26 do	49	50	128	05	2	3	5
10 avril	49	35	127	56	....	1	1
16 do	49	30	127	35	2	6	8
17 do	49	27	127	13	3	7	10
19 do	48	31	127	08	4	4	8
20 do	49	04	126	35	1	3	4
21 do	48	58	126	35	....	4	4
22 do	48	40	126	55	1	4	5
23 do	49	01	126	45	4	16	20
24 do	49	20	127	17	....	4	4
					17	53	70

Marine et pêcheries—Division des pêcheries.

CAMPAGNE DE PÊCHE AUX PHOQUES, 1896.

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, 1896, Victoria, C.-B.

GOÉLETTE "ADA." Permis nº 67.

Date.	Endroit.				Capture.		Total.
	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	
1896.	°	′ N.	°	′ O.			
2 août	55	04	171	52	22	34	56
5 do	55	14	170	34	19	19	38
6 do	55	10	170	31	10	7	17
8 do	55	36	171	50	6	22	28
9 do	55	47	172	32	8	20	28
10 do	55	32	173	20	9	14	23
11 do	55	23	173	15	3	40	43
12 do	55	16	172	30	11	57	68
14 do	55	06	171	20	....	1	1
16 do	54	57	171	10	....	1	1
19 do	54	32	167	48	....	3	3
20 do	55	06	170	05	10	35	45
21 do	55	00	170	05	10	11	21
22 do	54	56	169	56	21	30	51
24 do	55	00	172	18	27	57	84
25 do	55	06	171	44	3	4	7
26 do	55	14	172	00	8	32	40
27 do	55	04	171	36	7	20	27
28 do	54	46	171	49	1	1	2
21 *a* do	55	02	170	05	....	....	....
30 do	54	54	169	00	1	11	12
31 do	54	54	168	45	6	23	29
1er sept.	55	03	168	50	3	3	6
3 do	54	45	168	10	3	6	9
6 do	54	50	166	26	2	4	6
7 do	55	12	166	39	10	24	34
8 do	54	59	166	52	....	35	35
9 do	55	30	169	48	4	5	9
19 *b* do	....		....		....	....	....
21 *c* do	....		....		....	....	....
					204	519	723

a Abordée par le lieutenant J. C. Hooker, du côtre des E.-U. "Grant ".
b Dutch-Harbour, Alaska, abordée par le lieutenant R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. " Perry ".
c Dutch-Harbour, Alaska, abordée par le lieutenant C. S. Cochran, du côtre des E.-U. " Bear ".

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "AGNES McDONALD". Nº 26.

Date.	Endroit. Latitude.		Endroit. Longitude.		Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.
1896.	°	′ N.	°	′ O.			
2 août	55	16	167	57	3	5	8
5 do	55	06	168	22	13	37	50
6 *a* do	55	17	169	05	....	....	....
9 do	55	48	172	14	4	9	13
9 *b* do	55	48	172	14	....	....	....
10 do	55	55	172	25	5	7	12
11 do	55	50	172	09	8	10	18
12 do	55	38	172	40	1	2	3
15 do	55	52	172	00	....	1	1
21 do	55	54	172	37	2	4	6
22 do	57	25	172	57	6	7	13
23 *c* do	57	33	173	07	....	....	....
23 do	57	33	173	07	5	7	12
24 do	57	33	172	57	1	....	1
26 do	57	08	173	00	21	11	32
27 do	57	12	173	20	8	11	19
1er sept.	56	27	173	45	3	2	5
3 do	54	02	169	36	2	....	2
6 *d* do	54	59	168	02	....	....	....
6 do	55	00	168	00	16	9	25
7 do	55	06	167	44	23	9	32
8 do	55	01	167	29	7	1	8
9 do	55	02	167	15	5	....	5
14 do	55	08	168	12	3	....	3
15 do	55	08	168	05	7	3	10
18 do	54	55	166	30	4	....	4
					147	135	282

a Abordée par le lieutenant H. Emery, du côtre des E.-U. "Wolcott".
b Abordée par le lieutenant G. M. Daniels, du côtre des E.-U. "Rush".
c Abordée par le lieutenant G. M. Daniels, du côtre des E.-U. "Rush".
d Abordée par le lieutenant H. Emery, du côtre des E.-U. "Wolcott".

GOÉLETTE "AINOKO". N° 49.

1er août	55	19	167	50	....	1	1
2 do	55	44	167	51	....	30	30
5 do	55	34	171	07	6	102	108
5 *a* do	55	57	170	25	....	....	....
					6	133	139

a Abordée et confisquée par le lieutenant W. G. Ross, du côtre des E.-U. "Perry".

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.
—*Suite.*

GOÉLETTE "ALLIE J. ALGER". N° 12.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
2 août....	55 35	171 21	8	53	61	
5 do	55 48	171 25	3	7	10	
6 do	55 22	170 26	6	8	14	
7 do	56 00	171 28	....	3	3	
8 do	56 02	171 43	3	5	8	
9 do	55 57	171 23	3	5	8	
10 do	55 53	171 30	3	22	25	Une peau ayant des trous de balles.
11 do	55 52	172 06	2	11	13	do do
12 do	55 40	171 43	6	41	47	Une peau ayant de vieux trous de
18 do	56 00	172 00	2	3	5	balles.
20 do	55 58	171 39	3	7	10	
20 do	56 00	171 40	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballin-
						ger, du côtre des E.-U. *Rush.*
21 do	56 19	172 10	5	16	21	Deux peaux ayant de vieux trous
22 do	56 26	172 22	10	29	39	de balles.
22 do	56 27	172 22	....	....	....	Abordée par le lieut. B. H. Cam-
23 do	56 25	172 36	....	2	2	den, du côtre des E.-U. *Rush.*
24 do	55 51	172 08	4	5	9	
25 do	55 46	171 29	1	3	4	
26 do	55 43	171 40	5	11	16	
27 do	56 02	172 20	20	4	24	
31 do	56 54	172 52	1	2	3	
1er sept....	56 47	172 43	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballin-
1er do	56 28	172 40	1	2	3	ger, du côtre des E.-U. *Rush.*
2 do	55 52	171 07	....	....	....	Abordée par le lieut. R. M. Sturde-
3 do	54 53	170 29	6	8	14	vant, du côtre des E.-U. *Perry.*
6 do	55 19	170 00	1	....	1	
7 do	55 09	169 55	11	20	31	
8 do	55 08	169 46	4	5	9	
9 do	55 15	169 47	8	12	20	
14 do	55 16	170 18	1	1	2	
15 do	54 55	170 02	....	....	....	Abordée par le lieut. H. Emery,
15 do	54 55	170 06	6	3	9	du côtre des E.-U. *Wolcott.*
			123	288	411	

GOÉLETTE "ANNIE C. MOORE" N° 51.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
2 août....	55 35	172 20	30	36	66	
5 do	55 30	172 35	61	55	116	
6 do	55 22	172 30	15	24	39	
8 do	55 20	172 40	35	62	97	
9 do	55 25	172 48	8	6	14	
10 do	55 06	172 30	26	15	41	
11 do	55 00	172 30	14	10	24	
12 do	55 30	172 35	9	11	20	
20 do	55 30	173 00	12	10	22	
21 do	55 30	172 32	13	19	32	
21 do	55 30	172 36	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballin-
22 do	55 25	172 45	45	35	80	ger, du côtre des E.-U. *Rush.*
24 do	55 07	173 00	52	43	95	
26 do	55 10	172 33	52	25	77	
27 do	55 12	172 50	30	26	56	
31 do	54 52	171 00	47	29	76	
1er sept ...	55 00	171 00	20	13	33	
3 do	54 45	171 30	42	19	61	
7 do	55 25	172 35	47	31	78	
9 do	55 25	172 30	25	36	61	
			583	505	1,088	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B. —*Suite.*

GOÉLETTE "ANNIE E. PAINT". N° 24.

Date.	Situation. Latitude.	Longitude.	Capture. Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
25 juillet...	Attu.	Alaska.	....	....	....	Abordée par J. G. Berry, faisant fonctions de percepteur des douanes.
1er août....	55 21	172 47	1	1	2	
2 do	55 23	172 57	6	2	8	
5 do	56 18	172 36	4	5	9	
9 do	56 00	172 18	3	12	15	
10 do	56 04	172 36	5	11	16	
11 do	56 03	172 54	2	7	9	
12 do	55 51	172 00	2	9	11	Une peau ayant de vieux trous de balles.
20 do	55 54	172 12	5	3	8	
21 do	55 55	172 14	....	....	....	Abordée par le lt. B. H. Camden, du côtre des E.-U. *Rush.*
21 do	55 59	172 13	....	14	14	Deux peaux ayant de vieux trous de balles.
22 do	56 13	172 21	8	24	32	
23 do	56 01	172 38	1	2	3	
24 do	55 48	172 51	....	....	....	Abordée par le lieut. J. C. Hooker, du côtre des E.-U. *Grant.*
24 do	55 48	172 49	4	9	13	
25 do	56 06	172 38	....	2	2	
26 do	56 07	172 02	11	12	23	
27 do	56 02	172 14	4	7	11	
31 do	56 11	172 35	4	7	11	
31 do	56 21	172 21	....	....	....	Abordée par le lieut. B. H. Camden, du côtre des E.-U. *Rush.*
1er sept....	56 26	172 55	4	2	6	
3 do	56 04	173 27	....	....	....	Abordée par le lieut. J. H. Brown, du côtre des E.-U. *Perry.*
3 do	56 04	173 27	2	5	7	
6 do	55 50	172 00	1	....	1	
7 do	56 14	171 51	1	1	2	
8 do	54 52	170 40	1	....	1	
15 do	55 23	169 54	....	....	....	Abordée par le lieut. E. V. Johnson, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
15 do	55 23	170 00	4	3	7	
18 do	54 26	170 10	2	2	4	
19 do	54 10	169 50	1	2	3	
22 do	55 08	166 50	5	2	7	
			81	144	225	

GOÉLETTE "ARIETIS". N° 20.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1er août....	56 19	172 32	12	49	61	
2 do	56 09	172 16	....	4	4	
5 do	56 28	172 33	4	9	13	
8 do	56 05	172 09	1	2	3	
9 do	56 11	172 11	....	2	2	
10 do	56 07	172 44	5	18	23	
11 do	56 01	172 53	2	7	9	
17 do	56 02	171 58	1	....	1	
18 do	56 07	171 40	....	2	2	
20 do	56 47	172 26	....	8	8	
21 do	56 49	172 39	10	41	51	
22 do	56 57	172 26	5	50	55	
23 do	57 00	172 40	6	27	33	
24 do	57 06	172 50	1	7	8	
24 do	57 06	172 40	....	....	....	Abordée par le com. F. A. Garforth, du côtre de Sa Majesté *Pheasant.*
25 do	57 15	173 04	2	7	9	
26 do	57 17	172 30	20	34	54	
27 do	57 14	172 29	....	9	9	
31 do	56 11	173 08	5	13	18	
1er sept....	56 08	173 21	1	6	7	
3 do	56 20	173 09	7	7	14	
3 do	56 15	173 16	....	....	....	Abordée par le lieut. R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Perry.*
7 do	57 12	173 13	9	10	19	
9 do	57 06	172 50	7	7	14	
15 do	58 37	173 07	10	11	21	
			108	330	438	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "AURORA". N° 14.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
1er août...	55 45	171 15	....	3	3	Une peau ayant un trou de gaffe
2 do ...	55 54	172 38	2	6	8	Deux p. ayant des trous de gaffe.
5 do ...	55 53	171 47	2	19	21	Une peau ayant un trou de gaffe
7 do ...	55 45	171 52	2	1	3	
8 do ...	55 57	172 04	....	2	2	
9 do ...	55 05	172 55	....	18	18	
10 do ...	55 45	172 18	2	20	22	Deux p. ayant des trous de gaffe.
10 do ...	55 44½	172 11	....	....	....	Abordée et confisquée par le lieutenant Daniels, du côtre des E.-U. *Rush.*
			8	69	77	

GOÉLETTE "BEATRICE" (SHANGHAI). N° 38.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
31 juill.....	55 05	167 40	....	....	....	Abordée par le lieutenant D. F. A. de Otte, du côtre des E.-U. *Corwin.*
1er août...	55 07	167 29	....	2	2	
2 do ..	55 18	167 16	3	24	27	
2 do ...	55 26½	167 37	....	....	....	Abordée par le lieutenant J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
3 do ...	55 12	167 40	....	2	2	
5 do ...	55 17	167 30	2	29	31	
6 do ...	55 09	168 03	1	3	4	
8 do ...	55 05	169 19	3	7	10	
10 do ...	54 59	169 40	4	25	29	
11 do ...	55 00	169 30	20	60	80	
12 do ...	55 00	169 35	10	23	33	
19 do ...	54 50	168 53	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
19 do ...	54 59	169 49	....	....	....	Abordée par le lieutenant E. V. Johnson, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
20 do ...	54 59	169 52	12	18	30	
21 do ...	55 01	169 42	4	8	12	
22 do ...	55 11	169 53	14	10	24	
24 do ...	54 47	170 47	6	19	25	
25 do ...	55 10	170 10	7	5	12	
26 do ...	54 54	169 48	2	4	6	
27 do ...	54 56	169 50	8	24	32	
28 do ...	54 44	170 07	6	4	10	
30 do ...	54 58	169 14	4	4	8	
31 do ...	54 55	169 09	20	15	35	
1er sept....	55 00	169 05	2	....	2	
3 do ...	54 54	168 50	4	2	6	
6 do ...	54 51	167 52	....	....	....	Abordée par le lieutenant H. Emery, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
6 do ...	54 51	167 52	10	5	15	
7 do ...	55 11	167 37	20	18	38	
8 do ...	56 00	167 23	10	37	47	
9 do ...	54 41	167 33	....	....	....	Abordée par le lieutenant B. H. Camden, du côtre des E.-U. Rush.
9 do ...	54 55	167 20	4	3	7	
14 do ...	55 12	168 08	3	....	3	
15 do ...	55 09	167 44	....	2	2	
			179	353	532	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B. —*Suite.*

GOÉLETTE "BEATRICE". N° 44.

Date.	Situation. Latitude.	Situation. Longitude.	Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.	Observations.
1896.	° ' " N.	° ' O.				
30 juillet...	55 34 22	168 04	....	....	....	Abordée par le lieutenant B. M. Chiswell, et D. F. A. de Otte, du côtre des E.-U. *Corwin.*
1er août...	55 22	168 30	4	.. ..	4	
3 do ...	55 26	169 36	20	10	30	
5 do ...	55 11	170 39	21	37	58	
5 do ...	55 48	170 31	....	....	....	Abordée et confisquée par le lieutenant R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Perry.*
			45	47	92	

GOÉLETTE "BOREALIS". N° 3.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
13 juillet....	Attu. Alaska.		....	.. ....	....	Examinée par J. G. Berry, faisant fonctions de percepteur des douanes.
1er août...	56 01	172 51	3	17	20	
2 do ...	57 03	172 47	1	4	5	
5 do ...	55 52	172 10	....	11	11	
6 do ...	56 08	171 46	1	....	1	
8 do ...	55 52	172 12	1	8	9	
9 do ...	55 47	172 08	1	5	6	
10 do ...	55 34	171 41	3	18	21	
11 do ...	55 33	171 23	4	4	8	
12 do ...	55 40	171 44	2	10	12	
22 do ...	55 40	170 37	11	19	30	
24 do ...	55 44	171 00	2	9	11	
25 do ...	55 25	170 41	1	1	2	
26 do ...	55 44	171 58	6	14	20	
27 do ...	55 42	172 08	3	3	6	
30 do ...	54 42	168 00	... .	3	3	
31 do ...	54 41	168 22	9	7	16	
3 sept.....	55 54	173 22	. ...	....	....	Abordée par le lt. F. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry.*
3 do	54 49	173 08	2	....	2	
6 do	57 47	173 54	4	17	21	Une peau avec de vieux trous de balles.
7 do	58 28	173 43	4	22	26	
8 do	58 26	173 47	.... .	1	1	
9 do	58 20	173 49	7	48	55	
15 do	58 49	173 56	5	14	19	
20 do	... .	....	... .	....	....	Dutch Harbor, Alaska, abordée par le lt. H G. Hamlet, du côtre des E.-U. *Bear.*
			70	235	305	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "CARLOTTA G. COX". N° 27.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ ″ N.	° ′ ″ O.				
27 juill....	Attn.,	Alaska.	....	....	....	Examinée par J. G. Berry, faisant fonctions de perc. des douanes.
1er août....	55 44 28	173 43	11	17	28	
2 do ...	55 54	173 52	1	4	5	
5 do ...	56 12 02	172 53 45	....	2	2	
8 do ...	56 07 04	173 07 45	....	1	1	
9 do	56 05	173 10	1	9	10	
10 do	55 59 15	173 11	....	7	7	
11 do ...	55 37 27	173 28 30	1	2	3	
12 do	55 20 20	173 24 15	....	11	11	
20 do ...	56 07 35	171 45 15	2	1	3	
20 do	56 06	172 04	....	....	....	Abordée par le lieut. B. H. Camden, du côtre des E.-U. *Rush.*
21 do	56 23 45	172 26	5	8	13	
22 do	56 27 30	172 34 45	9	28	37	
23 do	56 28 30	172 41	....	1	1	
24 do	56 25 22	172 52 15	4	8	12	
25 do	56 09 38	172 06	....	6	6	
26 do	56 23 12	172 41 15	15	20	35	
27 do	56 30 02	172 51 30	5	11	16	
31 do	56 18 55	172 24 30	4	7	11	
	56 26	172 26 30	....	....	....	Abordée par le lieut. G. M. Daniels, du côtre des E.-E. *Rush.*
1er sept ...	56 10 30	172 41	1	2	3	
3 do	54 31	172 56	....	2	2	
7 do	54 04 50	169 12 15	6	4	10	
8 do	54 50 16	168 51 30	4	6	10	
9 do	55 27	169 16	....	....	....	Abordée par C. S. Craig, du côtre des E.-U. *Corwin.*
9 do	55 06	169 16	3	....	3	
15 do	55 19 10	171 43 45	2	3	5	
			74	160	234	

GOÉLETTE "CARRIE C. W". N° 42.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
2 août....	55 17	168 46	20	35	55	
5 do ...	55 02	167 35	12	20	32	
6 do	55 06	168 36	5	12	17	
6 do	55 25	169 00	....	....	....	Abordée par le lieut. H. Emery, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
8 do	54 58	167 58	2	4	6	
10 do	55 11	170 34	20	18	38	
11 do	55 05	170 40	22	55	77	
12 do	55 03	170 59	9	83	92	
19 do	54 41	168 58	3	1	4	
20 do	54 54	169 38	8	7	15	
21 do	54 59	169 46	....	....	....	Abordée par le lieut. K. W. Perry, du côtre des E.-U. *Grant.*
21 do	54 59	169 45	14	4	18	
22 do	54 57	169 25	13	48	61	
23 do	55 39	171 47	....	....	....	Abordée par le lieut. F. A. Levis, du côtre des E.-U. *Grant.*
24 do	55 46	172 54	3	11	14	
25 do	56 33	173 24				Abordée par le lieut.-comd. F. A. Garforth, du côtre de S. M. *Pheasant.*
26 do	56 20	172 20	5	52	57	
27 do	56 15	172 45	8	89	97	
30 do	54 22	170 45	48	15	63	
1er sept....	54 35	170 56	10	4	14	
3 do	54 55	171 31	33	47	80	
5 do	54 16	171 02	8	31	39	
7 do	54 59	171 16	17	65	82	
8 do ...	55 03	170 59	2	11	13	
9 do	54 57	171 07	2	7	9	
15 do	55 12	171 34	2	8	10	
19 do	54 30	168 00	7	3	10	
			273	630	903	

Copie du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "C. D. RAND". N° 64.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
31 juill.....	55 00	167 18	....	....	....	Abordée par le lieut. C. S. Craig,
1er août....	55 00	167 40	....	1	1	du côtre des E.-U. *Corwin*.
2 do ...	55 04	167 46	6	3	9	
....	55 08	167 28½	....	....	....	Abordée par le lieut. G. M. Daniels,
5 août.....	55 07	167 40	12	12	24	du côtre des E.-U. *Rush*.
6 do....	55 17	168 28	....	6	6	
7 do	55 24	168 53½	1	2	3	
8 do	55 20	169 15	3	5	8	
10 do	55 21	169 13	....	....	....	Abordée par le lieut. F. J. Haake,
10 do	55 17	169 11	7	14	21	du côtre des E.-U. *Perry*.
11 do	55 07	169 20	8	9	17	
12 do	55 05	169 16	23	30	53	
19 do	55 20	167 25	1	10	11	
20 do	55 10	168 45	....	....	....	Abordée par le lieut. K. W. Perry, du côtre des E.-U. *Grant*.
20 do	55 11	168 32	....	....	....	Abordée par le lieut. H. Emery,
20 do	55 15	168 51	20	21	41	du côtre des E.-U. *Wolcott*.
21 do	55 25	169 00	21	31	52	
22 do	55 08	168 20	....	....	....	Abordée par le lieut. J. H. Brown,
22 do	55 10	168 38	13	23	36	du côtre des E.-U. *Perry*.
24 do	55 08	169 57	17	22	39	
25 do	54 55	169 23	7	18	25	
26 do	55 05	169 10	1	2	3	
27 do	54 53	170 03	13	19	32	
27 do	54 55	169 58	....	....	....	Abord. p. le lt.-com. F. A. Garforth,
28 do	54 49	170 01	2	3	5	du côtre de S.M. *Pheasant*.
31 do	54 44	170 48	13	18	31	
1er sept....	55 03	170 50	5	15	20	
3 do	54 57	170 19	19	30	49	
6 do	55 00	170 30	....	1	1	
7 do	55 09	170 17	8	20	28	
8 do	55 00	170 16	8	25	33	
9 do	54 53	170 20	1	7	8	
14 do	55 12	170 30	3	2	5	
15 do	55 02	170 25	2	6	8	
20 do	Dutch Harb	our, Alaska.	....	....	....	Abordée par le lieut. J. C. Hooker, du côtre des E.-U. *Bear*.
			214	355	569	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "CITY OF SAN DIEGO". N° 29.

Date.	Situation. Latitude.	Situation. Longitude.	Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.	Observations.
1896.	° ′ ″N.	° ′ ″O.				
1er août...	54 52	167 50	1	2	3	
2 do	55 06	167 50	2	3	5	
2 do	55 13	167 38 15	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
5 do	55 20	168 06	8	13	21	
7 do	55 18	168 32	....	....	....	Abordée par le lt. H. Emery, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
7 do	55 13	168 31	1	1	2	
8 do	55 01	168 40	4	2	6	
10 do	56 01	173 13	6	25	31	
11 do	56 09	173 53	4	12	16	
12 do ..	56 18	173 30	....	1	1	
14 do	57 11	172 46	....	....	....	Abordée p. le lt. R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Perry.*
16 do ...	56 54	173 29	....	1	1	
21 do	57 03	175 03	1	....	1	
22 do	56 10	172 35	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
22 do	56 09	172 33	7	38	45	
23 do	55 51	172 44	1	2	3	
24 do	55 49	172 44	4	17	21	
25 do	55 52	172 27	1	2	3	
26 do	56 12	172 10	13	47	60	
27 do	56 15	172 22	21	48	69	
31 do	55 48	173 29	1	6	7	
1er sept....	55 53	174 19	1	7	8	
3 do	55 40	172 58	12	22	34	
6 do	56 18	172 30	....	2	2	
7 do	56 23 30	172 40	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
7 do	56 24	172 39	2	38	40	
8 do	56 28	172 32	....	1	1	
9 do	55 49	172 17	1	9	10	
15 do	54 59	168 25	2	8	10	
19 do	Illoolook,	Alaska.	....	....	....	Abordée par le lt. W. W. Hall, du côtre des E.-U. *Bear.*
			93	307	400	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "DOLPHIN". N° 54.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
1er août...	55 10	167 30	....	2	2	
2 do	55 18	167 27	....	....	....	Abordée par le lt. G. M. Daniels, du côtre des E.-U. *Rush.*
2 do	55 12	167 31	11	6	17	
5 do	55 15	168 33	40	21	61	
6 do	55 16	168 29	7	5	12	
8 do	54 53	168 02	5	3	8	
10 do	55 06	169 00	30	12	42	
11 do	55 03	169 06	12	7	19	
12 do	55 08	168 36	20	10	30	
19 do	55 08	169 37	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
19 do	55 08	169 37	5	3	8	
20 do	55 10	169 42	8	10	18	
21 do	55 09	169 12	....	....	....	Abordée par le lt. F. A. Levis, du côtre des E.-U. *Grant.*
21 do	55 05	169 21	20	24	44	
22 do	55 04	169 04	25	26	51	
24 do	55 13	170 05	30	11	41	
25 do	55 09	169 25	9	10	19	
26 do	55 00	169 46	7	11	18	
27 do	55 00	170 18	30	28	58	
28 do	54 45	170 34	3	6	9	
30 do	54 50	169 16	7	8	15	
31 do	54 53	169 12	20	27	47	
3 sept....	54 50	170 00	9	8	17	
7 do	55 15	169 38	15	18	33	
8 do	55 10	169 07	8	9	17	
9 do	55 23	169 22	....	....	....	Abordée par le lt. D. F. A. de Otte, du côtre des E.-U. *Corwin.*
9 do	55 20	169 20	3	3	6	
15 do	55 22	170 00	9	6	15	
8 oct. ...	Dutch-Harbour, Alaska.		....	....	....	Abordée par le lt. C. S. Cochran, du côtre des E.-U. *Bear.*
			333	274	607	

GOÉLETTE "DORA SIEWERD". N° 45.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
2 août...	55 19	168 31	14	22	36	
5 do	55 15	167 48	12	20	32	
6 do	55 10	168 32	3	2	5	
8 do	55 08	169 08	8	9	17	
10 do	55 08	168 55	23	26	49	
11 do	55 11	169 06	14	19	33	
12 do	55 05	169 26	25	29	54	
20 do	57 14	172 20	8	9	17	
21 do	57 55	173 31	3	5	8	
22 do	57 31	172 43	11	38	49	
23 do	57 38½	172 56	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
23 do	57 31	173 01	18	51	69	
24 do	57 35	172 45	5	11	16	
26 do	57 36	172 47	15	67	82	
26 do	57 42	172 47	....	....	....	Abordée par R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Rush.*
27 do	57 35	172 42	24	44	68	
27 do	57 35	172 42	....	....	....	Abordée par le lt. K. W. Perry, du côtre des E.-U. *Grant.*
31 do	57 12	172 32	....	....	....	Abordée par le lt. H. H. Holland, du côtre de S.M. *Icarus.*
31 do	57 12	172 32	22	29	51	
1er sept....	57 20	172 46	18	26	44	
3 do	57 20	172 39	19	15	34	
3 do	57 27	172 39	....	....	....	Abordée par le lt. G. M. Daniels, du côtre des E.-U. *Rush.*
7 do	57 31	172 46	28	22	50	
8 do	57 48	172 53	4	2	6	
9 do	57 39	172 48	35	26	61	
15 do	57 18	172 35	21	14	35	
15 do	57 18	172 35	....	....	....	Abordée par le lt. K. W. Perry, du côtre des E-U. *Grant.*
19 do	55 03	169 45	6	4	10	
			336	490	826	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "DORIS". N° 65.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
29 juill.	55 02	167 58	......	....	....	Abordée p. le lt. R. M. Sturdevant,
2 août	55 08	172 08	19	24	43	du côtre des E.-U. *Rush.*
5 do	56 02	171 52	8	54	62	
8 do	55 40	172 37	13	27	40	
9 do	56 00	172 49	....	5	5	
10 do	56 10	172 41	3	27	30	
10 do	56 00	172 12	....	....	....	Abordée par le lt. com. F. A. Gar-
11 do	56 10	172 45	4	8	12	forth, du côtre de Sa Majesté
21 do	56 42	172 16	3	9	12	*Pheasant.*
22 do	56 35	172 29	11	31	42	
22 do	56 40	172 11	....	....	....	Abordée par le lt. B. H. Camden,
23 do	56 15	172 51	1	4	5	du côtre des E.-U. *Rush.*
24 do	56 05	172 55	8	81	89	
25 do	55 51	172 17	1	4	5	
26 do	56 06	172 09	14	55	69	
27 do	56 13	172 45	13	64	77	
31 do	56 04	172 15	2	16	18	
1er sept	56 18	172 53	2	5	7	
3 do	55 44	169 31	4	9	13	
7 do	55 43	167 00	1	37	38	
8 do	54 57	166 51	9	24	33	
9 do	54 47	166 40	....	6	6	
11 do	54 54	166 54	9	36	45	
19 do	54 42	166 56	4	7	11	
21 do	Dutch Harbour, Alaska..		....	......	....	Abordée par H. G. Hamlet, lt. du
						côtre des E.-U. *Bear.*
			129	533	662	

GOÉLETTE "E. B. MARVIN". N° 9.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
20 juill.	Attu, Alask	a.	....	....	....	Abordée par J. G. Berry, faisant
						fonc. de percepteur des douanes.
30 do	55 31	167 48	....	....	....	Abordée par D. F. A. de Otte, du
2 août	54 58	170 00	3	3	6	côtre des E.-U. *Corwin.*
3 do	55 18	167 48	....	....	....	
5 do ...	55 50	167 47	9	17	26	
6 do	55 32	167 50	2	7	9	
7 do	55 06	168 26	....	....	....	Abordée par le lt. H. Emery, du
8 do	55 03	168 05	3	9	12	côtre des E.-U. *Wolcott.*
10 do	55 47½	172 09	....	....	....	Abordée par le lt. B. H. Camden,
10 do	55 48	172 07	12	20	32	du côtre des E.-U. *Rush.*
11 do	55 38	172 05	4	15	19	
12 do	55 58	172 05	6	10	16	
20 do	55 49	172 04	....	4	4	
21 do	55 58	172 16	3	9	12	
22 do	56 14	173 12	2	1	3	
24 do ...	55 10	172 10	8	5	13	
25 do	54 38	171 31	15	6	21	
26 do	54 48	171 10	9	10	19	
27 do	54 40	171 01	8	4	12	
28 do	54 52	170 34	1	2	3	
30 do	55 50	167 00	2	1	3	
31 do	55 54	167 17	1	2	3	
1er sept	55 12	170 40	....	1	1	
3 do	55 42	172 35	4	5	9	
6 do	55 57	172 13	2	1	3	
7 do	56 12	171 45	4	3	7	
8 do	55 51	172 12	1	....	1	
9 do	55 00	171 30	6	5	11	
12 do	55 34	171 52	....	....	....	Abordée par le lt. H. Emery, du
14 do	55 12	171 16	1	....	1	côtre des E.-U. *Wolcott.*
15 do	55 10	171 20	3	2	5	
			109	142	251	

Copie du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "FAVOURITE". N° 48.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ ″ N.	° ′ O.				
2 août	55 32	172 00	23	52	75	
5 do	56 02	173 25	18	32	50	
7 do ...	55 32	172 15	2	9	11	
8 do	55 26	172 25	8	44	52	
9 do	55 30	172 56	5	12	17	
10 do	55 21	172 30	11	40	51	
11 do ..	55 22	172 35	29	57	86	
12 do	55 30	172 15	47	65	112	
18 do ...	56 09	172 40	2	1	3	
20 do	56 23	173 18	5	9	14	
21 do	56 10	172 52	....	8	8	
22 do	55 25	172 11	78	91	169	
24 do	55 06	171 50	34	40	74	
25 do	55 23	171 48	5	6	11	
26 do	55 35½	171 51	....	....	....	Abordée par le lt. com. F. A. Garforth, du côtre de Sa Majesté *Pheasant.*
26 do	55 33	170 50	43	36	79	
27 do	55 35	172 00	31	28	59	
28 do	55 14	172 08	3	2	5	
31 do	55 13	171 48	19	17	36	
1er sept	55 28	172 00	4	5	9	
3 do	55 23	172 50	21	15	36	
5 do ...	55 14	172 45	22	10	32	
7 do	55 27	172 15	24	12	36	
9 do . .	55 15	171 19	....	....	....	Abordée par le lt. H. Emery, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
9 do	55 09	171 09	7	....	7	
15 do	54 00	170 43	13	4	17	
			454	595	1,049	

GOÉLETTE "FAWN". N° 40.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
29 juill.	....	....	....	....	....	Abordée par le lt. J. H. Brown, du côtre des E.-U. *Perry.*
2 août	55 00	170 00	11	....	11	
5 do	55 17	168 18	20	14	34	
6 do	55 10	168 06	2	4	6	
7 do	55 19	168 25	....	....	....	Abordée par le lt. E. V. D. Johnson, du côtre des Etats-Unis *Wolcott.*
8 do ...	54 53	169 23	8	8	16	
10 do	55 05	170 40	15	14	29	
11 do	55 05	170 40	38	10	48	
12 do	55 05	170 40	24	8	32	
18 do	56 03	173 18	1	....	1	
20 do	55 45	172 28	10	5	15	
21 do	55 42	171 54	9	6	15	
21 do ...	55 42	171 54½	....	....	....	Abordée par le lt. G. M. Daniels du côtre des E.-U. *Rush.*
22 do	55 44	171 28	52	20	72	
24 do ...	55 26	171 52	50	33	83	
25 do . .	55 34	171 52	4	4	8	
26 do	55 18	172 08	40	33	73	
26 do	55 33½	172 08	....	....	....	Abordée par le lt. com. F. A. Garforth, du côtre de Sa Majesté *Pheasant.*
27 do ...	55 21	172 08	20	14	34	
31 do	56 55	173 18	6	3	9	
1er sept	57 03	173 28	2	2	4	
3 do	55 30	172 26	20	13	33	
5 do ...	55 20	172 20	4	2	6	
7 do	56 12 45	172 45½	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.U. *Rush.*
7 do ...	56 12	172 40	10	30	40	
8 do	56 19	172 22	1	....	1	
9 do	55 45	172 07	10	10	20	
14 do	55 18	171 50	2	1	3	
15 do .. .	55 10	171 50	6	5	11	
17 do	54 30	169 58	1	....	1	
18 do . ..	54 35	169 29	1	....	1	
19 do	54 35	169 10	4	4	8	
			371	243	614	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B. —*Suite.*

GOÉLETTE "FLORENCE M. SMITH". N° 36.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ ″ O.				
16 juillet...	Attu,	Alaska.	....	....	....	Abordée par le J. G. Berry, faisant fonctions de percepteur des douanes.
2 août. ...	55 00	170 45	8	1	9	
5 do	56 14	173 22	4	11	15	
8 do	55 50	172 36	1	4	5	
9 do	55 57	172 44	1	3	4	
10 do	55 40	172 40	5	20	25	
11 do	55 37	172 35	3	14	17	
12 do	55 40	172 25	1	4	5	
18 do	55 58½	171 24 10	....	....	....	Abordée par le lieut. E. V. D. Johnson, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
20 do	55 30	171 10	3	5	8	
20 do	53 31	171 09	....	....	....	Abordée par le lieut. G. M. Daniels, du côtre des E.-U. *Rush.*
21 do	56 00	172 24	6	7	13	
22 do	56 16	172 32	7	7	14	
24 do	55 50	172 50	3	15	18	
24 do	55 48	172 54	....	....	....	Abordée par le lieut. J. C. Hooker, du côtre des E.-U. *Grant.*
25 do	55 57	172 34	2	1	3	
26 do	55 40	172 24	6	7	13	
27 do	55 43	172 16	2	3	5	
30 do	54 30	169 40	4	....	4	
31 do	54 24	169 24	7	2	9	
1er sept....	54 46	169 56	3	....	3	
3 do	54 45	168 40	6	2	8	
6 do	54 59	168 06	....	....	....	Abordée par le lieut. H. Emery, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
6 do	54 54	168 06	8	2	10	
7 do	55 12	167 56	20	9	29	
8 do	55 01	168 04	15	2	17	
9 do	55 09	167 50	7	4	11	
11 do	55 10	167 05	6	5	11	
14 do	55 10	168 12	5	2	7	
15 do	55 04	168 00	4	4	8	
			137	134	271	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "IDA ETTA". N° 39.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
24 juillet...	Attu,	Alaska.	......	......	......	Abordée par J. G. Berry, faisant
2 août.....	54 49	169 49	......	2	2	fonctions de percep. des douanes.
3 do	54 04	169 07	......	......	......	Abordée par le lieut. J. H. Brown,
5 do ..	55 14	168 41	6	5	11	du côtre des E.-U. *Perry.*
6 do	55 01	169 13	1	2	3	
6 do	55 03	169 07	......	......	......	Abordée par le lieut. H. Emery,
8 do	55 46	171 23	9	30	39	du côtre des E.-U. *Wolcott.*
9 do	55 50	171 49	2	2	4	
10 do ...	55 34	171 27	1	6	7	
11 do ...	55 42	171 20	......	......	......	Abordée par le lieut. R. M. Sturde-
11 do	55 35	170 25	4	15	19	vant, du côtre des E.-U. *Perry.*
12 do	55 46	171 11	7	18	25	
14 do	57 01	172 30	......	1	1	
20 do ...	56 54	172 50	......	1	1	
21 do	57 12	173 00	......	14	14	
22 do	56 49	172 25	......	54	54	
23 do	57 00	172 35	5	30	35	
24 do	57 06½	172 35	......	......	......	Abordée par le lt.-com. F. A. Gar-
24 do	56 48	172 25	......	12	12	forth, du côtre de S.M. *Pheasant.*
26 do	57 36	173 09	2	17	19	
27 do	57 45	172 55	......	......	......	Abordée par le lieut. J. C. Hooker,
27 do ...	57 36	172 56	2	11	13	du côtre des E.-U. *Grant.*
28 do	56 50	172 27	......	......	......	Abordée par le lieut. K. W. Perry,
						du côtre des E.-U. *Grant.*
30 do	55 55	170 50	......	......	......	Abordée par l'officier du côtre de
31 do	55 05	171 06	7	10	17	S.M. *Icarus.*
1er sept....	54 51	171 12	3	11	14	
3 do	54 47	169 40	2	1	3	
6 do	54 47	167 52	......	......	......	Abordée par le lieut. E. V. D. John-
7 do	55 13	167 45	6	15	21	son, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
8 do	55 15	167 29	1	15	16	
9 do	55 31	167 25	2	18	20	
14 do	55 40	167 24	......	6	6	
15 do	55 42	167 26	4	5	9	
19 do	54 53	168 15	1	4	5	
21 do	Dutch Harb	our, Alaska.	......	......	......	Abordée par le lieut. C. S. Cochran,
						du côtre des E.-U. *Bear.*
			65	305	370	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "KATE". N° 22.

Date.	Situation. Latitude.		Situation. Longitude.		Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.	Observations.
1896.	°	′ O.	°	′ O.				
1er août...	55	17	168	05	....	2	2	
2 do ...	55	21	168	16	10	19	29	
5 do ...	54	52	169	36	7	9	16	
7 do ...	56	56	173	10	....	3	3	
10 do ...	57	41	173	45	1	2	3	
11 do ...	58	15	172	02	1	4	5	
15 do ...	57	50	173	00	....	3	3	
18 do ...	58	00	172	55	....	1	1	
20 do ...	57	49	172	59	6	18	24	
21 do ...	58	04	173	07	2	20	22	
22 do ...	57	53	172	55	3	22	25	
23 do ...	57	46	172	58½	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
23 do ...	57	46	172	58	4	16	20	
24 do ...	57	35	173	01	3	8	11	
25 do ...	58	04	173	22	....	3	3	
26 do ...	57	33	172	53	....	....	....	Abordée par le lt. T. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry.*
26 do ...	57	33	172	53	6	39	45	
26 do ...	57	33	172	53	....	....	....	Ab. et conf. par le lt. T. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry.*
26 do ...	Unalaska, Alaska.		....		....	....	....	Relâchée par le cap. C. L. Hooper, commandant la patrouille de la mer de Behring.
3 sept.	55	52	171	20	14	7	21	
5 do	56	43	173	32	4	3	7	
6 do	57	02	173	20	3	6	9	
7 do	57	21	173	31	6	14	20	
9 do	57	48	172	26	10	31	41	
15 do	56	20	172	48	7	1	8	
					87	231	318	

GOÉLETTE "LABRADOR". N° 13.

Date.	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1er août...	55	17	168	38	....	1	1	
2 do ...	55	02	169	07	4	4	8	
5 do ...	55	16	169	47	16	9	25	
6 do ...	55	15	169	01	....	....	....	Abordée par le lieutenant E. V. D. Johnson, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
6 do ...	55	11	169	10	1	4	5	
7 do ...	55	30	169	32	1	1	2	
8 do ...	55	08	169	00	1	2	3	
10 do ...	55	24	170	03	8	3	11	
11 do ...	55	06	170	04	8	16	24	
12 do ...	55	01	169	51	4	8	12	
19 do ...	55	59	169	30	....	....	....	Abordée par le lieutenant T. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry.*
19 do ...	55	28	168	30	9	10	19	
20 do ...	55	39	168	20	3	3	6	
21 do ...	55	17	168	14	3	6	9	
22 do ...	55	16	168	10	....	....	....	Abordée par le lieutenant R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Perry.*
22 do ...	55	16	168	10	4	8	12	
24 do ...	55	00	171	25	20	11	31	
25 do ...	54	57	171	15	7	6	13	
26 do ...	55	08	171	25	15	14	29	
27 do ...	55	11	171	25	8	8	16	
28 do ...	55	23	171	16	2	1	3	
31 do ...	55	05	171	08	16	9	25	
1er sept....	54	14	171	20	6	5	11	
3 do ...	55	01	171	30	2	1	3	
5 do ..	55	06	171	00	3	2	5	
7 do ...	55	05	171	01	3	3	6	
9 do ...	55	27	170	06	....	....	....	Abordée par le lieutenant B. M. Chiswell, du côtre des E.-U. *Corwin.*
9 do ...	55	17	169	15	14	6	20	
14 do ...	55	22	169	10	4	3	7	
15 do ...	55	17	169	23	1	1	2	
19 do ...	Dutch Harbour, Alaska.				....	....	....	Abordée par le lieutenant R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Perry.*
					163	145	308	

Copie du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "LIBBIE". N° 50.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° O.				
2 août....	55 26	171 40	54	20	74	
5 do	56 30	172 30	12	11	23	
7 do	56 48	173 18	3	1	4	
10 do	56 25	173 06	19	22	41	
11 do	56 28	173 13	7	5	12	
12 do	57 00	173 10	1	1	2	
15 do	57 50	173 04	....	1	1	
18 do	57 30	172 55	3	2	5	
19 do	58 00	173 00	1	....	1	
20 do	58 30	173 00	2	....	2	
22 do	57 42	172 50	43	23	66	
23 do	57 54½	173 10½	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
23 do	57 54	173 10	30	38	68	
24 do	57 30	174 14	10	19	29	
26 do	56 56	173 18	34	38	72	
27 do	57 04	173 27	25	35	60	
31 do	56 09	173 08	12	16	28	
1er sept....	56 12	173 15	5	3	8	
3 do ...	55 22	172 25	13	12	25	
5 do ...	54 58	172 00	12	9	21	
6 do ...	55 02	171 50	1	....	1	
7 do ...	55 44	172 15	16	20	36	
8 do ...	56 00	172 25	3	....	3	
9 do ...	55 23	171 57	5	3	8	
15 do ..	55 50	173 13	....	....	....	Abordée par le lieutenant B. M. Chiswell, du côtre des E.-U. *Corwin.*
15 do ...	55 50	173 13	1	2	3	
			312	281	593	

GOÉLETTE "MARY ELLEN". N° 63.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1er août...	55 07	167 10	....	1	1	
2 do ...	55 25	167 33	....	....	....	Abordée par le lieutenant J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
2 do ...	55 27	167 30	5	8	13	
5 do ...	55 00	167 36	12	5	17	
6 do ...	55 06	167 41	3	....	3	
7 do ...	55 10	168 06½	....	....	....	Abordée par le lieutenant G. M. Daniels, du côtre des E.-U. *Rush.*
8 do ...	55 05	168 50	4	....	4	
10 do ...	55 18	171 18	12	4	16	
11 do ...	55 25	171 18	27	32	59	
12 do ...	55 20	171 22	32	13	45	
18 do ...	55 45	171 57	9	8	17	
20 do ..	56 35	171 52	2	3	5	Une peau ayant deux trous de balle.
21 do ...	56 35	172 47	1	1	2	
22 do ...	55 55	171 57	24	20	44	
23 do ...	55 43	171 45	....	....	....	Abordée par le lieutenant J. C. Hooker, du côtre des E.-U. *Grant.*
24 do ...	55 28	172 02	43	29	72	
25 do ..	55 40	172 00	3	2	5	
26 do ...	55 28	172 02	24	22	46	
26 do ..	55 27½	172 02	....	....	....	Abordée par le lieut. com. F. A. Garforth, du côtre de S.M. *Pheasant.*
27 do ...	55 21	172 01	18	26	44	
28 do ...	55 20	171 40	....	3	3	
30 do ...	56 07	171 37	1	....	1	
30 do ...	55 55	170 50	....	....	....	Abordée par un officier du côtre de S.M. *Icarus.*
31 do ...	56 13½	171 42½	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
31 do ..	56 13	171 42	17	35	52	
1er sept....	56 07	172 05	....	2	2	
3 do ...	55 32	172 55	12	28	40	
7 do ...	56 13	171 58	8	12	20	
8 do ...	55 51	171 55	3	....	3	
9 do ...	55 04	170 38	....	....	....	Abordée par le lieut. H. Emery, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
15 do ...	55 15	168 55	5	3	8	
18 do ...	54 35	167 10	....	1	1	
19 do ...	55 00	167 00	9	4	13	
22 do ...	Dutch Harb	our, Alaska.	....	....	....	Abordée par le lieut. W. W. Hall, du côtre des E.-U. *Bear.*
			274	262	536	

Copie du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite*.

GOÉLETTE "MARY TAYLOR". N° 30.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Remarks.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
28 juill.....	Attu.,	Alaska.	....	......	....	Abordée par J. G. Berry, faisant fonction de perc. des douanes.
5 août.....	55 31	166 15	2	9	11	
11 do	58 13	173 06	1	2	3	
12 do	58 10	173 35	....	4	4	
20 do	55 45	166 32	....	3	3	
22 do	55 56	167 35	3	15	18	
24 do	55 46	167 52	....	4	4	
25 do	55 45	167 40	....	3	3	
27 do	55 28	169 35	5	14	19	
28 do	55 27	169 58	....	....	....	Abordée par le lieut. F. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry*.
28 do	55 21	169 58	....	2	2	
30 do	55 18	168 50	2	12	14	
31 do	55 16	169 10	2	6	8	
3 sept.....	55 24	173 23	....	....	....	Abordée par le lieut. F. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry*.
3 do	55 38	173 20	6	13	19	
5 do	55 37	173 30	1	3	4	
6 do	55 30	173 25	....	4	4	
7 do	55 27	172 36	5	4	9	
9 do	55 07	169 20	1	2	3	
19 do	54 04	163 50	....	1	1	
20 do	53 55	162 45	7	1	8	
			35	102	137	

GOÉLETTE "MASCOT". N° 5.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Remarks.
2 août.....	55 15	167 02	2	2	4	
8 do	55 29	166 49	1	1	2	
10 do	55 26	168 55	5	6	11	
11 do	55 19	168 50	4	6	10	
12 do	55 14	169 27	13	20	33	
19 do ...	55 38	168 13	3	2	5	
20 do	55 21	168 06	5	12	17	
21 do	55 11	168 30	9	5	14	
22 do	55 27	169 24	16	29	45	
24 do	55 16	169 30	14	5	19	
25 do	55 27	169 28	4	10	14	
26 do	55 08	169 14	3	3	6	
27 do ...	55 00	169 58	9	14	23	
28 do	54 52	169 47	....	6	6	
30 do	55 02	169 20	11	2	13	
31 do	54 59	169 22	7	14	21	
1er sept....	55 02	169 36	1	....	1	
2 do	54 57	169 50	2	1	3	
3 do	54 55	169 21	7	1	8	
6 do	55 22	169 05	3	2	5	
7 do	55 13	169 45	17	5	22	
8 do	55 22	169 30	4	3	7	
9 do	55 20	169 16	....	....	....	Abordée D. F. A. de Otte, du côtre des E.-U. *Corwin*.
9 do	55 20	169 12	5	3	8	
15 do	58 32	173 30	12	11	23	
17 do	58 27	174 04	....	1	1	
21 do	58 24	173 20	14	18	32	
22 do	58 24	173 55	5	9	14	
27 do ...	58 12	174 00	1	4	5	
28 do	58 29	173 38	11	18	29	
30 do	58 39	173 34	3	13	16	
			191	226	417	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "MAUD S". N° 68.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′N.	° ′O.				
1er août....	55 42	167 35	....	2	2	
2 do	55 05	167 14	5	17	22	
5 do	55 52	167 18	7	28	35	
6 do	55 36	167 53	4	5	9	
8 do	55 30	168 42	3	3	6	
10 do	55 26	169 11	....	....	....	Abordée par le lieut. R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Perry.*
10 do	55 28	169 52	12	29	41	
11 do	55 05	170 13	7	16	23	
12 do	55 02	169 56	10	13	23	
20 do	56 00	171 39	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
20 do	56 00	171 36	4	5	9	
21 do	56 01	171 36	4	4	8	
22 do	56 09	171 36	13	19	32	
24 do	55 15	172 29	16	11	27	
25 do	54 58	172 00	5	7	12	
26 do	55 15	171 15	18	34	52	
27 do	54 57	171 14	22	29	51	
28 do	54 56	171 00	7	3	10	
31 do ...	55 40	166 19	....	8	8	
1er sept....	55 55	167 01	....	3	3	
2 do	55 52	167 24	....	2	2	
3 do	55 23	164 07	5	3	8	
6 do	55 39	165 08	9	11	20	
7 do	55 39	165 08	24	31	55	
8 do	55 38	165 07	19	26	45	
9 do	55 46	165 07	3	3	6	
11 do	56 16	165 29	6	5	11	
15 do ...	55 47	166 48	28	27	55	Une peau ayant des trous de balles dans l'épaule.
18 do	56 17	166 57	11	12	23	
19 do	56 12	166 11	2	2	4	
			244	358	602	

GOÉLETTE "MERMAID". N° 23.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
2 juill....	Attu,	Alaska.	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Berry, faisant fonction de percepteur des douanes.
2 août.....	55 30	172 08	3	16	19	
5 do	55 35	173 00	3	26	29	
6 do	55 30	173 00	1	14	15	
8 do ..	55 26	173 00	4	22	26	
9 do ..	55 20	173 13	3	5	8	
10 do	55 25	173 10	11	9	20	
11 do	55 25	170 10	5	12	17	
12 do	55 20	173 00	8	18	26	
20 do	56 25	172 15	2	3	5	
21 do	55 39½	172 21½	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
22 do	55 31	172 40	6	13	19	
24 do	55 05	172 10	18	19	37	
26 do	55 13	171 30	19	19	38	
27 do	55 18	171 46	13	4	17	
31 do	54 52	171 50	9	8	17	
1er sept....	55 00	171 50	5	4	9	
3 do	54 50	170 00	13	....	13	
7 do	55 13	172 40	8	1	9	
9 do	55 25	172 45	6	7	13	
15 do	56 30	174 00	4	4	8	
			141	204	345	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "MINNIE". N° 25

Date.	Situation. Latitude.		Longitude.		Capture. Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1896.	°	′ N.	°	′ W.				
1er août...	55	09	168	49	1	1	2	
2 do	55	00	171	12	18	10	28	
5 do	56	13	172	16	8	8	16	
6 do	56	34	172	59	....	1	1	
7 do	56	20	172	27	1	1	2	
8 do	56	09	172	47	2	4	6	
9 do	56	16	173	17	2	9	11	
10 do	56	16	172	52	5	11	16	
11 do	56	15	173	29	3	12	15	
12 do	56	07	171	56	....	2	2	
15 do	55	57	172	24	....	3	3	
18 do	56	06	171	39	1	......	1	
20 do	56	02½	171	51	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
20 do	56	02	171	54	2	7	9	
21 do	56	10	171	45	5	12	17	
22 do	56	05	171	55	19	24	43	
23 do	55	45	171	37	....	....	....	Abordée par le lt. F. A. Levis, du côtre des E.-U. *Grant.*
23 do	55	24	171	00	1	3	4	
24 do	55	24	171	06	9	16	25	
25 do	55	07	169	38	10	17	27	
26 do	55	02	170	28	....	3	3	
27 do	55	05	170	55	14	33	47	
28 do	55	14	170	46	3	7	10	
31 do	54	50	170	34	13	22	35	
3 sept.....	55	24	171	42	20	25	45	
5 do	55	02	171	16	2	3	5	
7 do	55	40	170	50	20	7	27	
8 do	55	33	171	13	1	1	2	
9 do	55	35	171	30	15	23	38	
14 do	55	52	171	10	4	7	11	
15 do	55	43	171	25	7	6	13	
19 do	Dutch-Harbour, Alaska.				....	......	....	Abordée p. le lt. R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Perry.*
21 do	do		do		....	....	....	Abordée par le lt. J. C. Hooker, du côtre des E.-U. *Bear.*
25 do	54	28	166	04	7	13	20	
					193	291	484	

GOÉLETTE "OCEAN BELLE". N° 4

Date.	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
24 juill.....	Attu, Alaska				....	....	....	Abordée par J. G Berry, percept. intérimaire des douanes.
1er août...	55	29	171	17	1	....	1	
2 do	55	19	172	01	7	2	9	
5 do	57	57	173	14	1	3	4	
9 do ...	57	54	173	13	....	1	1	
10 do	58	08	173	12	3	12	15	
11 do	58	19	173	39	1	1	2	
12 do ...	58	08	173	20	3	9	12	
12 do	58	08	173	20	....	....	....	Abordée par le lt. F. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry.*
14 do	58	28	173	18	1	3	4	
16 do	58	54	173	12	2	2	4	
18 do	58	55	173	15	2	8	10	
19 do	58	00	173	25	3	5	8	
20 do	58	18	173	08	4	10	14	
21 do	58	20	173	02	3	11	14	
22 do	58	09	173	01	1	8	9	
23 do	58	06	172	58	13	50	63	
24 do	58	10	173	00	....	3	3	
25 do	57	40	173	18	2	11	13	
27 do	57	44	173	19	....	....	....	Abordée par le lt. F. A. Levis, du côtre des E.-U. *Grant.*
27 do	57	46	173	19	4	13	17	
28 do	57	55	173	12	....	2	2	
31 do	58	10	173	10	4	5	9	
3 sept.....	55	18	172	57	17	21	38	
5 do	54	56	172	50	5	11	16	
7 do	55	30	172	26	8	16	24	
9 do .. .	55	30	172	07	9	12	21	
15 do	55	00	172	15	2	....	2	
18 do	54	05	168	41	1	....	1	
					97	219	316	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "OCEAN ROVER". N° 66.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ O.	° ′ O.				
1er août...	55 27	169 45	2	3	5	
2 do	55 15	169 48	16	6	22	Une peau trouée par des balles.
4 do	55 30	169 57	1	....	1	
5 do . ..	55 14	169 14	21	32	53	do do
6 do	55 09	169 13	2	1	3	
7 do	55 18	169 20	....	1	1	
8 do	55 18	169 19	9	11	20	
9 do	55 26	169 14	1	1	2	
10 do	55 28	169 20	....	....	....	Abordée par F. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry.*
10 do	55 28	169 20	6	16	22	
11 do	55 09	170 04	14	35	49	
12 do	55 02	169 45	9	12	21	
16 do	55 52	171 59	....	1	1	
18 do	56 01	171 53	1	....	1	
20 do	56 06	172 04	....	....	....	Abordée par le lt. B. H. Camden, du côtre des E.-U. *Rush.*
20 do	56 02	172 12	....	2	2	
21 do	55 58	172 04	1	3	4	
22 do	56 11	172 17	4	44	48	
23 do	56 09	172 39	2	10	12	
24 do	56 01	172 59	5	3	8	
25 do	56 18½	172 53	....	....	....	Abordée par le lt. comd. F. A. Garforth, du côtre de S.M. *Pheasant.*
25 do	56 18	172 45	1	1	2	
26 do	56 09	172 40	16	36	52	
27 do ...	56 07	172 43	11	41	52	
30 do	55 03	169 20	....	4	4	
31 do	55 01	169 30	11	20	31	
2 sept.....	54 52	169 46	2	....	2	
3 do	54 49	169 18	5	12	17	
6 do	55 00	166 45	2	10	12	
7 do ...	55 10	166 40	4	27	31	
8 do .. .	55 04	166 40	9	33	42	
9 do	55 04	166 58	1	3	4	
11 do	55 40	166 48	....	9	9	
14 do	55 09	167 34	3	11	14	
15 do ...	55 00	167 00	8	20	28	
18 do	55 12	167 22	3	2	5	
19 do	54 59	166 26	10	12	22	
			180	422	602	

Copie du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "OSCAR AND HATTIE". N° 41.

Date.	Situation. Latitude.	Situation. Longitude.	Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.	Observations.
	° ′ N.	° ′ O.				
29 juill.	54 28	168 42	....	....	....	Abordée par le lt. F. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry.*
2 août	54 51	169 31	7	13	20	
5 do	56 18	172 57	22	23	45	
7 do	56 28	172 54	7	11	18	
8 do	56 09	173 04	2	4	6	
9 do	56 08	173 40	6	4	10	
10 do	56 11	172 50	12	8	20	
11 do	56 00	172 56	10	11	21	
15 do	58 02	173 45	3	....	3	
16 do	58 02	173 27	....	6	6	
18 do	58 13	173 08	....	1	1	
19 do	58 23	173 48	....	13	13	
20 do	58 27	173 26	....	10	10	
22 do	57 00	173 20	12	10	22	
23 do	56 45	172 57	22	16	38	
24 do	56 47	172 57	4	9	13	
25 do	56 01	172 50	7	5	12	
26 do	55 49	172 01	62	8	70	
27 do	55 44	172 03	22	16	38	
31 do	54 55	171 45	42	19	61	
1er sept	55 05	171 39	13	8	21	
3 do	54 58	171 59	11	13	24	
5 do	55 10	170 16	2	5	7	
7 do	55 08	170 58	27	18	45	
8 do	55 10	170 46	....	....	....	Abordée par le lt. E. V. D. Johnson, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
8 do	55 10	170 46	9	5	14	
9 do	55 07	170 39	....	....	....	do do
9 do	55 07	170 39	11	8	19	
16 do	54 59	170 34	4	5	9	
19 do	54 42	169 10	2	....	2	
22 do	55 22	166 44	12	9	21	
			331	258	589	

GÉOLETTE "OSPREY". N° 61.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
2 août	55 05	169 34	2	1	3	
5 do	54 47	168 14	....	1	1	
6 do	55 25	168 07	....	2	2	
8 do	55 04	169 45	1	6	7	
10 do	54 58	169 54	3	3	6	
11 do	55 00	169 41	8	13	21	
12 do	54 54	169 21	5	9	14	
17 do	55 05	168 20	1	....	1	
19 do	55 09	168 40	4	4	8	
20 do	55 15	167 53	....	....	....	Abordée par le lt. K. W. Perry, du côtre des E.-U. *Grant.*
20 do	55 14	168 57	....	....	....	Abordée par le lt. E. V. D. Johnson, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
20 do	55 20	168 59	6	7	13	
21 do	55 19	169 20	1	1	2	
22 do	55 18	169 45	3	12	15	
24 do	56 04	172 38	3	14	17	
25 do	56 30	173 14	....	....	....	Abordée par le lt.-com. F. A. Garfoot, du côtre de S.M. *Pheasant.*
25 do	56 27	173 12	....	1	1	
26 do	56 55	173 04	7	29	36	
27 do	57 03	173 02	4	11	15	
1er sept	56 55	173 58	1	....	1	
3 do	57 04	172 55	....	1	1	
7 do	55 09	169 35	6	4	10	
8 do	55 15	168 59	2	4	6	
9 do	55 25	169 23	....	....	....	Abordée par le lt. D. F. A. de Otte, du côtre des E.-U. *Corwin.*
9 do	55 21	169 18	5	3	8	
14 do	55 01	169 58	1	1	2	
15 do	55 11	169 16	4	5	9	
24 do	53 25	151 06	1	....	1	
			68	132	200	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite*

GOÉLETTE "OTTO". N° 17.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
22 juill.	Attu,	Alaska.	....	....	....	Abordée par J. G. Perry, faisant fonc. de percepteur des douanes.
1er août	58 18	172 30	1	48	49	
2 do	58 00	172 45	....	5	5	
5 do	57 20	172 36	2	5	7	
8 do	55 28	171 21	9	10	19	
9 do	55 51	173 21	6	17	23	
10 do ...	55 48	173 30	3	20	23	
11 do	55 33	173 21	4	19	23	
15 do	57 56	173 35	2	4	6	
20 do	55 00	169 25	6	27	33	
21 do	55 05	169 39	....	....	....	Abordée par le lt. F. A. Levis, du côtre des E.-U. *Grant.*
21 do	54 57	169 35	3	7	10	
22 do	55 03	169 38	6	25	31	
24 do	54 43	171 30	8	39	47	
25 do	55 02	171 18	5	12	17	
26 do	54 56	171 18	10	30	40	
27 do	54 54	171 17	7	10	17	
28 do	54 56	171 51	7	2	9	
31 do	54 45	172 05	7	21	28	
1er sept	55 15	171 36	7	13	20	
3 do	55 09	172 55	8	13	21	
5 do	54 42	172 53	5	33	38	
7 do ...	55 17	173 12	8	13	21	
8 do	54 52	172 53	....	3	3	
9 do	54 24	170 30	2	1	3	
14 do	55 02	168 06	1	....	1	
15 do	55 04	168 00	4	3	7	
			121	380	501	

GOÉLETTE "PENELOPE". N° 37.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
2 août	55 14	169 38	14	21	35	
5 do ...	55 11	170 06	15	22	37	
6 do	55 09	169 41	13	20	33	
7 do	55 07	169 30	2	5	7	
8 do	55 15	169 44	9	23	32	
10 do	55 08	169 49	6	19	25	
11 do	55 03	170 15	16	38	54	
12 do	55 03	170 08	35	29	64	
	54 58	169 35	....	....	....	Abordée par le lt. J. D. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
19 do	55 05	169 57	....	....	....	Abordée par le lt. E. V. D. Johnson, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
19 do	55 01	169 38	2	4	6	
20 do	55 10	170 17	11	21	32	
21 do	55 16	169 39	25	22	47	
22 do	55 11	169 28	33	53	86	
23 do ..	55 00	168 51	1	3	4	
24 do	54 56	169 41	15	44	59	
25 do	55 11	169 57	6	15	21	
26 do	55 14	169 46	9	24	33	
27 do	55 21	169 55	40	98	138	
28 do	55 17	169 36	....	....	....	Abordée par le lt. J. H. Brown, du côtre des E.-U. *Perry.*
28 do	55 15	169 40	10	13	23	
30 do	55 03	168 07	12	17	29	
31 do	55 11	168 22	11	19	30	
2 sept. ...	55 05	169 40	1	3	4	
3 do	54 45	170 29	5	8	13	
7 do ..	55 10	170 26	7	14	21	
8 do	55 06	170 20	7	10	17	
9 do	54 55	170 28	3	4	7	
11 do	54 52	168 27	2	3	5	
14 do	55 19	167 43	7	10	17	
15 do	55 03	167 49	7	8	15	
			324	570	894	

Copie du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "PIONEER". N° 32.

Date.	Situation. Longitude.	Situation. Latitude.	Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.	Observations.
1896.	° ′ O.	° ′ N.				
24 juillet...	Attu, Alas	ka....	....	....	....	Abordée par J. G. Berry, faisant fonctions de percepteur des douanes.
1er août....	56 55	173 56	10	27	37	
7 do ...	57 06	173 40	....	1	1	
10 do ...	56 28	173 05	8	20	28	
11 do	56 25	172 30	....	4	4	
12 do	57 10	174 00	2	....	2	
18 do	57 20	173 10	....	2	2	
20 do ...	57 43	173 32	2	13	15	
21 do	57 48	173 00	....	5	5	
22 do	57 35	173 10	1	16	17	
23 do ...	57 34	173 00	5	19	24	
24 do	57 17	173 36	....	....	....	Abordée par le lieut.-comdt. F. A. Garforth, du côtre de S.M. *Pheasant.*
24 do	57 15	173 35	....	3	3	
25 do	56 00	172 20	....	2	2	
26 do	55 45	171 20	20	9	29	
27 do	55 54	171 25	7	6	13	
30 do	54 58	167 42	8	2	10	
31 do	54 46	167 40	4	8	12	
2 sept.....	54 47	167 20	5	4	9	
3 do	54 40	167 00	6	7	13	
6 do	54 40	166 00	4	5	9	
7 do	54 45	166 30	10	25	35	
8 do	54 45	166 35	32	25	57	
9 do	54 40	166 40	2	....	2	
11 do	54 57	166 00	9	7	16	
14 do	54 59	166 49	7	3	10	
15 do	54 55	167 00	4	5	9	
18 do ...	54 40	167 00	3	....	3	
19 do	54 45	166 10	5	3	8	
			154	221	375	

GOÉLETTE "SADIE TURPEL". N° 6.

Date.	Longitude.	Latitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
15 juillet....	Attu,	Alaska.	....	....	....	Abordée par J. G. Berry, faisant fonctions de perc. des douanes.
30 do	55 29	167 18	....	....	....	Abordée par le lieut. C. S. Craig, du côtre des E.-U. *Corwin.*
2 août.....	55 20	167 23½	3	8	11	
5 do	55 06	168 57½	5	6	11	
6 do	55 09	169 13	1	2	3	
6 do	55 09	169 13	....	....	....	Abordée par le lieut. H. Emery, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
7 do	55 43	167 09	....	1	1	
11 do	58 23	172 41	1	2	3	
12 do	58 55	173 40	1	6	7	
18 do	57 32	172 49	1	1	2	
20 do	57 42	172 55	2	11	13	
21 do	57 53	172 28	6	3	9	
22 do	58 10	172 29	1	3	4	
23 do	58 01	172 39	10	9	19	
23 do	58 03	172 52	....	......	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
24 do	57 54	172 33½	1	1	2	
26 do	56 53	172 42	15	35	50	
27 do	56 59	172 47	15	30	45	
29 do	57 30	173 15	....	2	2	
31 do	56 40	173 06	4	2	6	
1er sept	56 28	173 12	2	2	4	
3 do	55 16	172 16	2	3	5	
5 do	55 01	171 21½	4	....	4	
7 do	55 04	169 52½	15	14	29	
8 do	54 56	169 33	15	5	20	
9 do	54 48	169 18	....	1	1	
11 do	55 09	168 11	....	1	1	
14 do	55 14	168 00	....	2	2	
15 do	55 07	167 40	4	5	9	
19 do	55 28	167 00	6	4	10	
22 do	55 14	166 27	4	4	8	
			118	163	281	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "SAN JOSE". N° 53.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
	° ′ N.	° ′ O.				
2 août....	54 37	169 35	7	4	11	
5 do	55 29	170 26	19	57	76	
5 do	55 29	170 26	....	....	....	Abordée par le lieut. R. M. Sturdevant, du côtre des E.-U. *Perry.*
6 do	55 35	170 50	.. ..	6	6	
7 do	55 30	170 12	....	1	1	
8 do	55 15	170 13	19	21	40	
9 do	55 25	170 40	1	7	8	
10 do	55 16	170 15	11	4	15	
11 do	55 18	170 35	20	14	34	
12 do	55 19	170 45	9	10	19	
15 do	56 37	172 20	....	1	1	
18 do	56 20	171 56	....	1	1	
20 do	55 56	172 00	1	2	3	
21 do	55 46	172 04	....	.. ....	....	Abordée par le lieut. B. H. Camden, du côtre des E.-U. *Rush.*
21 do	55 46	172 03	1	6	7	
22 do	55 53	171 23	6	25	31	
23 do	55 46	171 28	....	....	....	Abordée par le lieut. K. W. Perry, du côtre des E.-U. *Grant.*
24 do	55 53	172 01	3	13	16	
25 do	55 49	171 21	....	1	1	
26 do	55 45	171 09	18	43	61	
27 do	55 46	171 08	19	42	61	
30 do	55 09	170 30	1	5	6	
31 do	55 08	170 48	4	24	28	
2 sept.....	55 20	170 30	1	3	4	
3 do	55 10	170 23	4	21	25	
7 do	55 45	167 25	2	24	26	
8 do	55 27	166 48	2	21	23	
9 do	55 24	166 50	1	3	4	
11 do	55 00	166 42	8	46	54	
14 do	56 08	167 15	1	7	8	
15 do	56 06	167 00	2	22	24	
18 do	54 49	166 50	1	5	6	
19 do	54 43	166 20	1	4	5	
			162	443	605	

Copie du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "SAPPHIRE". N° 43.

Date.	Situation. Latitude.	Situation. Longitude.	Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.	Observations.
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
1er août...	55 05	170 50	4	....	4	
2 do	54 57	172 11	49	17	66	
5 do	56 26	172 38	4	47	51	
8 do	56 27	172 33	....	2	2	
9 do	56 40	173 38	12	16	28	
10 do	56 25	172 50	26	61	87	
11 do	56 26	172 30	5	6	11	
12 do	56 23	172 48	2	1	3	
15 do	56 41	173 12	1	3	4	
19 do	54 52	168 28	12	12	24	
20 do	55 04	169 45	3	25	28	
21 do	55 11	169 15	....	....	....	Abordée par le lt. K. W. Perry, du côtre des E.-U. *Grant.*
21 do	55 03	169 02	17	10	27	
22 do	55 08	168 50	56	51	107	
24 do	54 59	169 07	28	19	47	
25 do	55 06	168 45	26	34	60	
26 do	55 18	169 23	8	4	12	
27 do	55 15	169 18	41	36	77	
28 do	55 15	169 28	4	2	6	
30 do	55 [illegible]9	171 37	1	....	1	
31 do	55 28	171 31	64	44	108	
1er sept....	55 27	171 35	23	10	33	
3 do	55 23	172 06	30	13	43	
5 do	54 53	171 38	12	2	14	
7 do	56 17	172 52	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
7 do	55 45	172 47	46	31	77	
8 do	55 55	171 40	2	....	2	
9 do	56 05	172 37	24	7	31	
11 do	55 57	171 28	1	....	1	
13 do	55 33	173 27	1	....	1	
15 do	55 59	172 55	....	....	....	Abordée par le lt. C. S. Craig, du côtre des E.-U. *Corwin.*
15 do	56 13	172 05	14	8	22	
18 do	54 20	169 30	6	3	9	
19 do	54 30	169 15	6	10	16	
21 do	Dutch-Harb	our, Alaska.	....	....	....	Abordée par le lt. C. S. Çochran, du côtre des E.-U. *Bear.*
			528	474	1,002	

GOÉLETTE "SAUCY LASS". N° 33.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
2 août....	55 24	170 56	8	6	14	
5 do	54 53	167 40	6	3	9	
6 do	55 00	168 40	10	3	13	
8 do	55 04	169 08	10	2	12	
10 do	55 05	170 10	16	6	22	
11 do	55 00	170 20	28	11	39	
12 do	55 11	171 02	41	15	56	
20 do	55 53	172 32	12	7	20	
21 do	55 34	172 27	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
21 do	55 34	172 27	12	9	21	
22 do	55 43	171 37	40	19	59	
23 do	55 37	171 46	....	....	....	Abordée par le lt. L. O. Levis, du côtre des E.-U. *Grant*
24 do	55 43	171 [illegible]2	18	10	28	
25 do	55 58	172 38	4	2	6	
26 do	56 03	172 25	20	18	38	
27 do	55 56	172 16	18	8	26	
30 do	55 11	170 20	5	3	8	
31 do	55 04	169 40	20	31	51	
1er sept....	54 53	169 49	3	....	3	
3 do	55 24	171 38	31	8	39	
5 do	54 30	172 20	4	9	13	
7 do	55 27	171 47	12	24	36	
9 do	55 14	171 55	12	16	28	
15 do	56 14	173 05	5	3	8	
18 do	54 25	167 50	1	....	1	
20 do	Dutch-Harb	our, Alaska.	....	....	....	Abordée par le lt. J. C. Hooker, du côtre des E.-U. *Bear.*
			337	213	550	
Rec. par goélette "San Jose"........			....	5	5	
			337	218	555	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite*.

GOÉLETTE "SELMA". N° 60.

Date.	Situation. Latitude.		Longitude.		Capture. Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1896.	°	′ N.	°	′ O.				
1er août...	55	07	167	47	....	1	1	
2 do	55	32	167	33	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger,
2 do	55	28	167	30	1	3	4	du côtre des E.-U. *Rush*.
5 do	55	06	167	43	2	4	6	
6 do	55	06	168	08	....	1	1	
8 do	55	15	168	12	1	3	4	
10 do ...	55	14	168	17	....	4	4	
11 do	55	35	168	01	....	.. ..	....	Abordée par le lt. E. V. D. John-
11 do	55	35	168	01	5	18	23	son, du côtre des E.-U. *Wolcott*.
12 do	55	40	168	08	2	7	9	
20 do	55	48	167	28	....	5	5	
21 do	55	48	167	24	1	4	5	
22 do	55	38	167	35	3	7	10	
24 do	55	26	168	43	1	5	6	
25 do	55	09	168	58	3	6	9	
26 do	55	00	169	13	1	....	1	
27 do . .	54	43	169	11	5	13	18	
27 do	54	44	169	14	....	....	... .	Abordée par le lt. comd. F. A. Gar-
28 do	54	31	169	24	3	2	5	forth, du côtre de S.M. *Phesant*.
30 do	54	42	168	51	.. ..	4	4	
31 do	54	56	169	04	5	8	13	
2 sept.....	55	16	168	55	4	2	6	
3 do	55	17	169	08	4	6	10	
6 do	54	18	168	40	3	....	3	
7 do ...	54	29	168	07	12	6	18	
8 do	54	43	168	19	4	6	10	
9 do	54	54	168	34	1	....	1	
13 do	54	56	168	59	1	1	2	
14 do	54	53	168	01	....	1	1	
15 do ..	55	03	168	07	1	1	2	
17 do ...	54	30	167	42	... .	1	1	
18 do	54	34	167	00	2	....	2	
19 do	54	30	166	05	1	....	1	
					66	119	185	

GOELETTE "SOUTH BEND". N° 55.

Date.	Latitude.		Longitude.		Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1er août...	55	18	166	29	4	2	6	
2 do	55	01	167	10	3	6	9	
5 do	55	21	166	34	2	12	14	
6 do	55	20	166	41	1	3	4	
7 do	55	28	167	04	....	1	1	
8 do	55	33	166	52	....	6	6	
10 do	55	20	166	30	6	41	47	
11 do	55	20	166	20	3	23	26	
12 do	55	20	166	46	....	8	8	
13 do	55	29	166	31	....	3	3	
19 do	55	21	166	35	1	6	7	
20 do ...	55	40	166	41	2	13	15	
21 do	55	14	165	41	4	13	17	
22 do	55	31	166	10	4	20	24	
24 do	55	19	166	30	....	2	2	
26 do ...	55	33	167	04	....	1	1	
27 do	55	19	169	16	12	47	59	
28 do	55	13	169	28	2	4	6	
28 do . ..	55	13	169	28	.. . ...	....	. ...	Abordée par J. H. Brown, lt. du
30 do	55	25	169	31	1	5	6	côtre des E.-U. *Perry*.
31 do	55	26	169	30	4	22	26	
2 sept.....	54	51	168	48	1	5	6	
3 do	55	09	167	52	2	4	6	
4 do	55	19	167	24	.... ..	1	1	
7 do	55	17	167	00	1	19	20	
8 do	55	11	167	20	4	18	22	
11 do ...	55	11	166	30	2	7	9	
15 do . ..	54	25	165	40	....	8	8	
					59	300	359	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "TERESA". N° 1.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
22 juill.	Attu,	Alaska.	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Berry, faisant fonctions de percepteur des douanes.
1er août	56 05	173 01	14	27	41	
5 do	56 19	173 19	1	2	3	
9 do	56 34	173 33	1	5	6	
10 do	56 41	173 28	12	19	31	
11 do	56 34	173 08	1	3	4	
12 do	56 42	172 44	....	1	1	
13 do	56 09	172 43	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
19 do	54 43	168 32	2	1	3	
20 do	54 55	170 01	8	10	18	
21 do	55 00	170 00	....	....	....	Abordée par le lt. J. C. Hooker, du côtre des E.-U. *Grant.*
21 do	55 01	170 16	4	8	12	
22 do	54 55	169 56	14	10	24	
24 do	55 08	169 45	12	21	33	
25 do	55 20	170 17	6	8	14	
26 do	55 03	169 31	8	12	20	
27 do	54 48	169 36	27	34	61	
28 do	55 08	169 28	6	4	10	
30 do	55 10	168 49	3	7	10	
31 do	55 14	168 47	17	25	42	
1er sept	55 11	169 22	2	....	2	
2 do	55 19	169 17	....	1	1	
3 do	55 14	169 26	4	6	10	
6 do	54 44	168 22	4	2	6	
7 do	55 06	168 12	15	24	39	
8 do	55 12	168 20	15	12	27	
9 do	55 29	168 24	19	24	43	
14 do	55 18	168 26	1	....	1	
15 do	55 22	168 24	6	9	15	
19 do	54 49	167 01	4	2	6	
			206	277	483	

GOÉLETTE "TRIUMPH". N° 16.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
14 juill.	Attu,	Alaska.	....	....	....	Abordée par J. G. Berry, faisant fonc. de percepteur des douanes.
2 août	55 06	168 45	6	20	26	
2 do	55 06	168 45	....	....	....	Abordée par le lt. J. H. Brown, du côtre des E.-U. *Perry.*
5 do	55 17	167 55	20	27	47	
6 do	55 19	168 15	2	4	6	
7 do	54 53	168 16	3	4	7	
8 do	55 20	168 35	5	9	14	
10 do	55 22	169 16	....	....	....	Abordée par le lt. F. J. Haake, du côtre des E.-U. *Perry.*
10 do	55 18	169 27	12	23	35	
11 do	55 08	169 29	19	21	40	
12 do	55 08	169 16	13	23	36	
19 do	55 25	169 11	....	....	....	Abordée par le lt. J. H. Brown, du côtre des E.-U. *Perry.*
20 do	55 26	170 30	20	29	49	
21 do	55 27	170 20	8	13	21	
22 do	55 30	170 16	18	26	44	
23 do	55 39	171 47	....	....	....	Abordée par F. A. Levis, du côtre des E.-U. *Grant.*
24 do	55 36	171 55	13	19	32	
25 do	55 29	170 45	3	4	7	
26 do	55 28	170 49	19	30	49	
27 do	55 34	170 59	30	47	77	
28 do	55 40	170 48	3	3	6	
31 do	55 38	171 40	37	48	85	
1er sept	55 35	171 45	2	5	7	
3 do	55 35	172 13	31	39	70	
5 do	55 18	172 13	7	10	17	
7 do	56 03	172 46	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
7 do	56 15	172 25	19	27	46	
9 do	55 25	172 03	9	13	22	
12 do	55 48	172 30	2	....	2	
15 do	56 06	172 58	....	....	....	Abordée par B. M. Chiswell, du côtre des E.-U. *Corwin.*
15 do	56 03	172 58	3	2	5	
			304	446	750	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "UMBRINA". N° 11.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
1er août....	57 27	172 50		10	11	
5 do	56 00	171 55	11	34	45	
8 do	56 05	172 00	1	....	1	
9 do	56 09	172 23	1	2	3	
10 do	56 00	172 15	9	21	30	
11 do	55 50	172 20	5	7	12	
12 do	56 00	172 10	2	12	14	
20 do	56 03	172 50	3	10	13	
21 do	55 58	172 25	....	....	....	Abordée par le lt. B. N. Camden, du côtre des E.-U. *Rush.*
22 do	56 04½	172 35	....	....	....	Abordée par le lt. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
22 do	56 04	172 35	12	22	34	
24 do	55 48	172 40	3	6	9	
25 do	56 03	172 35	3	8	11	
26 do	55 55	172 21	4	10	14	
27 do	55 44	172 32	5	6	11	
30 do	54 23	167 50	2	....	2	
30 do	54 23	167 45	....	....	....	Abordée par le lt. H. W. Perry, du côtre des E.-U. *Grant.*
31 do	54 35	168 00	1	....	1	
3 sept.	55 47	172 20	20	34	54	
5 do	55 23	172 45	3	1	4	
7 do	56 17	172 10	7	8	15	
9 do	55 20	171 56	6	2	8	
15 do	56 09	172 57	4	2	6	
15 do	56 08	172 57	....	....	....	Abordée par le lt. C. S. Craig, du côtre des E.-U. *Corwin.*
			103	195	298	

GOÉLETTE "VENTURE". N° 35.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
2 août....	58 28	169 02	....	1	1	
8 do	56 01	171 47	3	6	9	
9 do	55 49	171 13	....	8	8	
10 do	55 35	170 34	12	7	19	
11 do	55 35	170 34	15	27	42	
12 do	55 35	170 53	29	38	67	
18 do	56 07	171 41	....	1	1	
21 do	55 53	171 11	4	....	4	
21 do	55 53	171 11	1	....	1	
22 do	55 30	170 46	28	11	39	
24 do	55 35	171 13	9	2	11	
25 do	56 38	172 01	9	12	21	
26 do	56 50	172 21	18	57	75	
27 do	56 51	172 25	20	46	66	
28 do	56 45	172 19	....	....	....	Abordée par le lt. J. C. Hooker, du côtre des E.U. *Grant.*
31 do	56 24	172 20	7	4	11	
1er sept....	56 52	172 32	....	1	1	
1er do	57 19½	172 44	....	....	....	Abordée par le lt. G. M. Daniels, du côtre des E.-U. *Rush.*
3 do	55 19	170 24	6	2	8	
6 do	55 28	170 49	1	....	1	
7 do	55 40	170 50	15	1	16	
9 do	55 11	170 15	18	8	26	
15 do	55 23	169 57	....	....	....	Abordée par le lt. E. F. D. Johnson, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
15 do	55 23	169 57	12	3	15	
21 do	Dutch Harbour, Alaska.		....	....	....	Abordée par le lt. J. C. Hooker, du côtre des E.-U. *Grant.*
			207	235	442	

Copie du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "VERA". N° 28.

Date.	Situation.		Capture.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
17 juillet...	Attu,	Alaska.	....	....	....	Abordée par J. G. Berry, faisant fonctions des perc. des douanes.
....	57 50	174 10	....	....	....	Abordée par le lieut. J. H. Brown,
1er août....	58 15	173 48	3	19	22	du côtre des E.-U. *Perry.*
2 do	58 31	173 32	4	5	9	
5 do	58 16	173 53	4	6	10	
7 do	56 16	173 00	....	3	3	
8 do	56 23	173 09	....	2	2	
10 do	58 14	172 48	....	....	....	Abordée par le lieut. F. A. Levis,
10 do	58 15	173 23	....	7	7	du côtre des E.-U. *Grant.*
11 do	58 38	173 44	1	1	2	
19 do	54 51	169 17½	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballin-
19 do	55 05	169 53	....	1	1	ger, du côtre des E.-U. *Rush.*
19 do	54 59	169 49	....	....	....	Abordée par le lieut. E. V. John-
20 do	54 57	170 15	1	3	4	son, du côtre des E.-U. *Wolcott.*
21 do	55 14	171 15	1	1	2	
22 do	55 07	170 00	6	9	15	
25 do	55 19	167 50	5	18	23	
26 do	55 17	168 07	....	7	7	
27 do	55 27	168 13	....	....	....	Abordée par le lieut. D. F. A. de
27 do	55 22	168 00	7	35	42	Otte, du côtre des E.-U. *Corwin.*
28 do	55 26	168 19	....	....	....	Abordée par le lieut. B. H. Cam-
28 do	55 27	168 20	2	5	7	den, du côtre des E.-U. *Rush.*
30 do	55 15	167 12	3	8	11	
31 do	55 24	167 45	3	17	20	
3 sept.....	55 50	173 20	....	....	....	Abordée par le lieut. F. J. Haake,
6 do	55 18	168 54	1	2	3	du côtre des E.-U. *Perry.*
7 do	55 21	168 47	2	11	13	
8 do	55 19	167 49	5	13	18	
9 do	55 15	167 52	3	14	17	
11 do	55 14	167 31	2	2	4	
14 do	55 08	167 47½	2	4	6	
15 do	55 06	168 11	8	8	16	
			63	201	264	

GOÉLETTE "VICTORIA". N° 46.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1er août....	55 36	171 54	3	5	8	
2 do	55 30	172 11	31	11	42	
5 do	55 47	172 13	16	50	66	
6 do	55 50	172 15	5	7	12	
9 do	55 45	171 53	14	11	25	
10 do	56 01	172 05	33	37	70	
11 do	56 05	172 05	27	36	63	
12 do	55 55	172 00	41	66	107	
20 do	56 07½	172 05	....	....	....	Abordée par le lieut. Geo. M. Da-
21 do	56 07	172 02	4	9	13	niel, du côtre des E.-U. *Rush.*
22 do	57 03	172 58	27	13	40	
23 do	57 06	172 57	36	75	111	
24 do	57 04	172 59	22	15	37	
24 do	57 03	173 00	....	....	....	Abordée par le lieut.-com. F. A.
26 do	57 06	172 50	43	18	61	Garforth, du côtre de S. M.
27 do	57 00	172 52	36	50	86	*Pheasant.*
1er sept....	56 45	172 50	9	1	10	
3 do	55 46	172 42	44	3	47	
7 do	56 11	172 06	14	10	24	
8 do	55 44	171 50	1	2	3	
9 do	55 33	171 16	14	13	27	
15 do	55 33	171 17	40	9	49	
21 do	Dutch Harbour,	Alaska.	....	....	....	Abordée par le lieut. C. S. Coch- ran, du côtre des E.-U. *Rush.*
			460	441	901	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "VIVA". N° 19.

Date.	Situation. Latitude.	Situation. Longitude.	Capture. Mâles.	Capture. Femelles.	Total.	Observations.
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
5 août....	55 01	168 04	2	1	3	Une peau avec des trous de balles.
7 do	55 02	169 22	1	1	2	
8 do	55 05	169 35	3	3	6	
10 do	55 15	170 28	4	7	11	
11 do	55 10	170 12	8	7	15	
12 do	55 02	170 03	6	1	7	
16 do	57 20	166 35	....	1	1	
22 do	57 53	173 00	4	5	9	
23 do	57 47	172 50	6	10	16	
			34	36	70	

GOÉLETTE "WALTER L. RICH". N° 52.

Date.	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.	Total.	Observations.
1er août....	55 28	170 58	2	....	2	
2 do	55 32	171 58	3	26	29	
5 do	56 18	172 25	2	22	24	
9 do	56 28	173 22	....	10	10	
10 do	56 17	172 57	4	23	27	
11 do	56 20	172 20	2	23	25	
12 do	....	....	....	....	....	Abordée par F. A. Levis, du côtre des E.-U. *Grant.*
15 do	56 50	173 40	1	....	1	
18 do	56 34	173 02	1	5	6	
20 do ..	57 09	173 01	....	6	6	
21 do	56 51	172 40	1	9	10	
22 do	56 39	172 06	....	....	....	Abordée par le lieut. B. H. Camden, du côtre des E.-U. *Rush.*
22 do	56 35	172 14	1	33	34	
23 do	56 05	172 17	....	3	3	
24 do	56 00	172 45	2	12	14	
25 do	56 30	173 01	4	5	9	
26 do	57 07	173 50	1	38	39	
27 do .. .	57 17	173 50	3	45	48	
29 do	57 39	174 23	1	6	7	
31 do	56 52	173 36	....	8	8	
1er sept....	56 25	173 50	1	2	3	
3 do	55 31	173 02	5	16	21	
7 do	56 15	172 59	....	....	....	Abordée par le lieut. J. G. Ballinger, du côtre des E.-U. *Rush.*
7 do	56 15	172 57	2	34	36	
9 do	56 15	172 29	7	17	24	
14 do	55 54	172 50	....	1	1	
15 do	56 03	172 57	....	....	....	Abordée par le lieut. C. S. Craig, du côtre des E.-U. *Corwin.*
15 do	56 00	172 47	1	6	7	
19 do	54 19	168 00	....	5	5	
			44	355	399	

COPIE du journal consignant les captures dans la mer de Behring, Victoria, C.-B.—*Suite.*

GOÉLETTE "ZILLAH MAY". N° 69.

Date.	Situation.		Captures.		Total.	Observations.
	Latitude.	Longitude.	Mâles.	Femelles.		
1896.	° ′ N.	° ′ O.				
2 août....	55 48	171 48	28	45	73	
5 do	55 45	172 30	30	51	81	
6 do	55 30	172 15	20	19	39	
8 do	55 53	172 00	12	25	37	
10 do	55 53	172 06	15	34	49	
11 do	55 45	172 10	15	19	34	
12 do	55 40	172 20	10	17	27	
20 do	56 10	172 15	4	8	12	
20 do	56 09	172 23	....	.....	....	Abordée par le lieut. B. H. Camden, du côtre des E.-U. *Rush.*
21 do	56 00	172 10	5	4	9	
22 do	56 00	172 20	20	20	40	
24 do	55 47	172 00	30	7	37	
26 do	55 48	171 55	40	21	61	
27 do	55 59	172 06	75	20	95	
31 do	55 55	171 41	10	21	31	
3 sept....	57 14	172 59	....	....	....	do do
3 do	57 14	172 58	5	3	8	
7 do	55 15	168 50	20	13	33	
8 do	55 06	168 35	15	19	34	
9 do	55 12	168 30	43	10	53	
14 do	55 44	167 17	15	5	20	
15 do	55 40	167 10	12	5	17	
18 do	54 40	166 54	10	10	20	
19 do	54 40	166 40	3	8	11	
21 do	Dutch-Harb	our, Alaska.	....	....	....	Abordée par le lieut. H. G Hamlet, du côtre des E.-U. *Bear.*
			437	384	821	

CAPTURE DES PHOQUES, CAMPAGNE DE 1896.

CAPTURES PAR DES GOÉLETTES AMÉRICAINES.

Débarqué à San-Francisco, E.-U.

Goélette	*Penelope*	retournée le	29 fév.	400	
do	*Luisa D.*	do	7 oct.	689	
do	*Rattler*	do	9 oct.	938	
do	*Alton*	do	15 oct.	821	
do	*Falcon*	do	17 oct.	340	
do	*J. Eppinger*	do	16 mai	1,361	
do	*Jane Gray*	do	....	491	
do	*W. B. Ogden*	do	6 sept.	32	
					5,07

Débarqué à Seattle, E.-U.

Goélette	*M. M. Morrell*...............	905	
do	*W. Ainsworth*...............	925	
do	*Elsa*........................	935	
do	*St. Lawrence*...............	800	
			3,565

Capture totale des goélettes des E.-U..... 8,637

CAPTURE PAR DES GOÉLETTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Sur la côte de la Col.-Britannique...	10,703	
do du Japon................	17,968	
do de l'Ile de Cuivre	1,306	
Dans la mer de Behring.............	25,700	
Total, capture britannique...........		55,677

CAPTURE PAR DES GOÉLETTES DES ÉTATS-UNIS

Débarquée à San-Francisco	5,072	
do Seattle	3,565	
Total, capture américaine..............		8,637

CAPTURE SUR LES ILES ST-GEORGE ET ST-PAUL.

Débarquée à San-Francisco 40,000

CAPTURE SUR LES CÔTES DE RUSSIE ET DES ILES.

Débarquée à San-Francisco 14,896

Total, capture sur le Pacifique........ 119,210

A. R. MILNE,
Percepteur.

PORT DE VICTORIA, C.-B.

RAPPORT DE LA CAPTURE DES

Navire.	Ton'x.	Capitaines.	Equipage.		Bateaux.		Détails de			
							Côte de la C.-B.		Côte du Japon.	
			Blancs.	Sauvages.	Bateaux.	Canots.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.
Ada	91	G. R. Ferey	6	20	1	10	....	....	....	....
Agnes MacDonald	107	M. F. Cutler	25	....	10	....	....	....	235	310
Ainoko	75	G. Heater	6	12	2	6	198	230	....	....
Allie J. Algar	75	C. E. Locke	23	....	9	....	....	....	397	262
Amateur	18	C. Jipson	....	16	....	8	22	87	....	....
Annie C. Moore	113	C. Hackett	8	34	2	16	271	160	....	....
Annie E. Paint	82	A. Bissett	26	....	12	....	....	....	419	396
Arietis	86	P. Martin	25	....	9	....	....	....	715	319
Aurora	41	T. H. Brown	20	....	6	....	....	....	44	281
Beatrice (Shanghai)	66	Wm. Heater	6	26	2	13	239	142	....	....
Beatrice	49	A. H. Jones	6	11	2	6	272	91	....	....
Borealis	37	A. Wasberg	23	....	7	....	....	....	82	245
Carlotta G. Cox	76	W. D. Byers	25	....	9	....	....	....	552	670
Carrie C. W.	92	J. A. Gould	9	31	2	16	112	57	....	....
Casco	63	C. LeBlanc	22	....	7	....	....	....	186	622
C. D. Rand	51	J. O. Townsend	6	27	2	13	....	....	....	....
City of San Diego	46	W. McDougall	6	22	1	11	149	64	....	....
Diana	50	A. Nelson	18	....	6	....	....	....	475	522
Director	87	F. W. Gilbert	23	....	7	....	....	....	460	433
Dolphin	72	John Daley	8	26	3	13	454	48	....	....
Dora Siewerd	93	H. F. Siewerd	10	32	2	16	174	203	....	....
Doris	60	Fred. Griffiths	6	25	1	12	....	....	....	....
E. B. Marvin	96	C. H. Harris	23	....	11	....	....	....	397	439
Favourite	80	L. McLean	6	33	2	16	514	310	....	....
Fawn	59	M. Foley	9	26	2	13	286	143	....	....
Fisher Maid	21	C. Chipps	....	9	....	4	8	55	....	....
Florence M. Smith	99	L. McGrath	27	....	11	....	....	....	396	206
Fortuna	97	Thos. O'Leary	24	....	7	....	....	....	162	372
Geneva	92	W. O'Leary	26	....	8	....	....	....	190	309
Ida Etta	69	W. O. Hughes	22	....	9	....	....	....	195	455
Kate	58	C. Stromgren	7	25	2	12	82	122	....	....
Katherine	81	J. E. Fulton	20	....	6	....	....	....	99	116
Kilmeny	18	W. Halgarn	4	12	1	6	63	37	....	....
Labrador	25	John Haan	7	10	2	5	48	43	....	....
Libbie	92	F. Hackett	8	28	2	14	358	144	....	....
Mary Ellen	63	D. McPhee	6	24	3	11	....	....	....	....
Mary Taylor	43	R. O. Lavender	19	....	6	....	....	....	174	209
Mascot	40	E. Lorenz	6	16	2	7	....	....	99	93
Maud S.	97	R. E. McKiel	10	20	3	11	....	....	....	....
Mermaid	73	W. H. Whitley	25	....	8	....	....	....	438	502
Minnie	46	V. Jacobsen	6	20	2	10	327	159	....	....
Ocean Belle	83	A. B. Whidden	18	13	3	10	....	....	154	430
Ocean Rover	55	O. Buckholtz	7	18	2	9	....	....	....	....
Oscar and Hattie	82	T. Magnesen	9	28	3	14	197	156	....	....
Osprey	40	G. N. Fulton	8	10	3	5	....	....	....	....
Otto	86	J. McLeod	9	25	2	12	....	....	534	185
Pachwellis	20	J. Nyitam	..	20	....	10	49	103	....	....
Penelope	70	D. G. Macaulay	6	25	2	12	332	126	....	....
Pioneer	66	W. E. Baker	24	....	7	....	....	....	439	410

PHOQUES, COL.-BRITANNIQUE, 1896.

LA CAPTURE.						
Proximité des îles Copper.		Mer de Behring.			Nombre de permis spéciaux pour la pêche aux phoques.	Observations.
Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Total.		
....	....	204	519	723	67	Abordée 3 fois, mer de Behring, par côtres des E.-U.
....	....	147	135	827	26	do 4 do do
....	....	6	133	567	49	Saisie, mer de Behring, 5 août, par côtre E.-U. *Perry*.
16	32	123	288	1,118	12	Abordée 5 fois, mer de Behring, par côtres des E.-U.
....	....	....	....	109	57	
....	....	583	505	1,519	51	do 1 do do
....	....	81	144	1,040	24	do 5 do do
....	....	108	330	1,472	20	do 2 do 1 fois p. côt. de S.M. do des E.-U.
16	19	8	69	437	14	Saisie, mer de Behring, 10 août, par côtre E.-U. *Rush*.
....	....	179	353	913	38	Abordée 6 fois, mer de Behring, par côtres des E.-U.
....	....	45	47	455	44	Saisie, mer de Behring, 5 août, par côtre E.-U. *Perry*.
....	....	70	235	632	3	Abordée 2 fois, mer de Behring, par côtres des E.-U.
....	....	74	160	1,456	27	do 3 do do
....	....	273	630	1,072	42	do 4 do 3 fois p. côt. des E-U. 1 do de S.M.
63	139	....	....	1,010	15	
....	....	214	355	569	64	do 8 do do 7 fois p. côt. des E-U.
....	....	93	307	613	29	do 6 do par côtres des E.-U.
19	76	....	....	1,092	7	
85	98	....	....	1,076	21	
....	....	333	274	1,109	54	do 5 do par côtres des E.-U.
....	....	336	490	1,203	45	do 6 do 5 fois p. côt. des E-U. 1 fois p. côt. de S.M.
....	....	129	533	662	65	do 4 do 3 fois p. côt. des E-U. 1 fois p. côt. de S.M.
....	....	109	142	1,087	9	do 4 do par côtres des E.-U.
....	....	454	595	1,873	48	do 2 do 1 fois p. côt. des E-U. do de S.M.
....	....	371	243	1,043	40	do 4 do 3 fois p. côt. des E-U. 1 do de S.M.
....	....	....	....	63	56	
....	....	137	134	873	36	do 4 do par côtres des E.-U.
44	130	....	....	708	10	
162	289	....	....	950	8	
3	10	65	305	1,033	39	do 9 do 7 fois p. côt. des E-U. 2 do de S.M.
....	....	87	231	522	22	do 3 do par côtres des E.-U.
....	....	....	....	215	2	Coulée en mer avec 207 peaux.
....	....	....	....	100	18	
....	....	163	145	399	13	Abordée 5 fois, mer de Behring, par côtres des E.-U.
....	....	312	281	1,095	50	do 2 do do
....	....	274	262	536	63	do 8 do 6 fois p. côt. des E-U. 2 do de S.M.
....	....	35	102	520	30	do 2 do par côtres des E.-U.
....	....	191	225	609	5	do 1 do do
....	....	244	358	602	68	do 2 do do
....	....	141	204	1,285	23	do 1 do do
....	....	193	291	970	25	do 4 do do
....	....	97	219	900	4	do 2 do do
....	....	180	422	602	66	do 3 do 1 fois p. côt. de S.M. 2 do des E-U.
....	....	331	258	942	41	do 2 do par côtres des E.-U.
....	....	68	132	200	61	do 4 do 3 fois p. côt. des E-U. 1 do de S.M.
....	....	121	380	1,220	17	do 1 do par côtres des E.-U.
....	....	....	....	152	58	
....	....	324	570	1,352	37	do 3 do do
30	14	154	221	1,268	32	do 1 do par côtre de S.M

RAPPORT DE LA CAPTURE DES

Navire.	Tonnage.	Capitaines.	Équipages.		Bateaux.		Détails de			
							Côte de la Col.-Britan.		Côte du Japon.	
			Blancs.	Sauvages.	Bateaux.	Canots.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.
Sadie Turpel	56	A. S. Cram	9	20	4	8	......	.....	288	294
San Jose	31	Fred. Cole	7	18	2	10	49	181	...	...
Sapphire	109	Wm. Cox	9	40	3	18	217	201	.....	...
Saucy Lass	38	Daniel Martin	6	22	1	11	301	170	......	......
Selma	21	J. Mohrhouse	3	10	1	5	....	......	......	......
South Bend	21	C. F. Dillon	4	10	1	5	17	53	......	..
Teresa	63	G. Meyer	10	15	2	9	.....	......	130	101
Triumph	98	C. N. Cox	14	23	5	12	......	......	348	258
Umbrina	99	C. Campbell	25	..	10	......	...	.....	265	477
Venture	48	A. Mathieson	6	16	2	8	118	151	...	...
Vera	60	Wm. Shields	22	.....	7	......	......	....	317	255
Victoria	63	R. Balcam	8	22	2	11	78	86	.....	......
Viva	92	M. Pike	26	....	7	.....	....	....	280	327
Walter L. Rich	76	E. F. Robbins	8	27	2	13	80	13	....	.....
Zillah May	66	S. Balcam	9	22	3	11	.....	.	.....	....
Totaux	4,222	....	809	889	263	442	5,015	3,335	8,470	9,498

PORT DE VICTORIA, C.-B., novembre 1896.

PHOQUES, COL.-BRITANNIQUE, 1896.—*Fin.*

LA CAPTURE.						
Voisinage des îles Copper.		Mer de Behring.				
Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Total.	Nombre de permis spéciaux pour la pêche du phoque.	Observations.
....	....	118	163	863	6	Abordée 3 fois, mer de Behring, par côtres des E.-U.
....	....	162	443	835	53	do 3 do do
....	....	528	474	1,420	43	do 4 do do
....	....	337	218	1,026	33	do 3 do do
....	....	66	119	185	60	do 3 do 2 f. p. côt. des E.-U. 1 f. par côtre de S.M.
....	....	59	300	429	55	do 1 do par côtres des E.-U.
....	....	206	277	714	1	do 2 do do
7	13	304	446	1,376	16	do 6 do do
34	7	103	195	1,081	11	do 4 do do
....	....	207	235	711	35	do 4 do do
....	....	63	201	836	28	do 7 do do
....	....	460	441	1,065	46	do 3 do 2 f. p. côt. des E.-U. 1 f. par côtre de S.M.
....	....	34	36	677	19	Saisie, mer de Behring, 24 août, côtre des E.-U. *Rush.*
....	....	44	355	492	52	Abordée 4 fois, mer de Behring, par côtres des E.-U.
....	....	437	384	821	69	do 3 do do
479	827	10,185	15,515	53,324		

Capture totale de la flotte de pêche aux phoques pour 1896..........	53,324
do des canots sauvages sur la côte de la Col.-Britannique....	2,353
Grand total	55,677

A. R. MILNE,
Percepteur des douanes.

LA FLOTTE DE SURVEILLANCE.

La mise en vigueur des règlements de la sentence arbitrale a été confiée, durant l'année, aux vaisseaux suivants qui formaient la flotte de surveillance du gouvernement des Etats-Unis ; les côtres du revenu *Rush*, *Bear*, *Corwin*, *Walcott*, *Grant*, *Perry*, tandis que les vaisseaux chargés de ce service par le gouvernemeut de Sa Majesté étaient l'*Icarus*, le *Pheasant* et le *Satellite*.

SAISIES.

Dans le cours de l'année ont été saisies et menées devant les tribunaux quatre goélettes britanniques de pêche aux phoques, savoir : *Ainoko*, *Viva*, *Beatrice* et *Aurora*.

Les accusations portées contre l'*Ainoko*, la *Viva* et la *Beatrice*, étaient en substance d'avoir tué des phoques à fourrures en dedans de la zone de soixante milles autour des îles Pribylov, en contravention de l'Acte d'arbitrage de la mer de Behring.

La cour de l'amirauté de la Colombie-Britannique ayant fait une enquête sur ces accusations et ayant rendu son jugement, les navires, leur gréement et tout ce qu'il y avait à bord, et leurs produits, furent condamnés et confisqués en faveur de Sa Majesté. Il fut ordonné de plus, cependant, que sur paiement par les défendeurs, respectivement, dans les trente jours de la date du jugement, de la somme de £400, et des frais des demandeurs dans l'action, les navires, etc., seraient remis à leurs propriétaires.

Dans la cause de l'*Aurora*, qui a été saisie par le côtre des Etat-Unis *Richard Rush*, l'accusation était une infraction des règlements de l'arbitrage prohibant l'usage des armes à feu pour tuer le phoque à fourrure dans la mer de Behring. Cette cause a également fait le sujet d'une enquête et d'une décision, le savant juge décidant qu'il n'avait pas été prouvé que le navire avait contrevenu aux dispositions de l'Acte d'arbitrage de la mer de Behring, et ordonnant que le navire, son gréement, etc., soient remis à ses propriétaires sans dommages, et accordant aux défendeurs leurs frais dans l'action.

LA CAUSE DE LA GOÉLETTE "KATE".

A part les saisies ci-dessus mentionnées, qui ont été amenées devant les tribunaux, il y eût dans la mer de Behring la saisie et la libération subséquente de la goélette britannique de pêche aux phoques *Kate*. Il paraît, d'après les renseignements obtenus sur le sujet, que la *Kate* a été saisie par le côtre des Etats-Unis *Perry*, le 26e jour d'août 1896, dans le 57° 33' de latitude nord, et le 172° 53' de longitude ouest, pour une prétendue violation des règlements du tribunal d'arbitrage de Paris, tels que compris dans la législation impériale.

Le certificat de saisie par les officiers du côtre du revenu des Etats-Unis dit : " on compte sur la preuve suivante, trouvée au cours des recherches, pour prouver la dite violation de la loi ". La preuve sur laquelle on compte est ensuite exposée comme suit : La susdite goélette *Kate* a été trouvée croisant en dedans des limites établies par la sentence arbitrale, à la date citée, savoir, le 26 août 1896, dans la latitude 57° 33' nord, longitude 172° 53' ouest de Greenwich, ayant à bord deux (2) peaux de phoques à fourrure, portant la preuve d'avoir été tués dans la mer de Behring.

" Ayant raison de croire d'après les preuves citées plus haut que la susdite goélette britannique *Kate* a contrevenu aux dispositions de l'Acte d'arbitrage de la mer de Behring, 1894, en ce qui suit, savoir : Pour avoir à bord deux (2) peaux de phoques à fourrures portant la preuve qu'ils avaient été tués dans la mer de Behring, en violation du dit acte, et de l'article 6 des règlements du tribunal d'arbitrage incorporés dans l'Acte d'arbitrage de la mer de Behring, 1894, j'ai, ce jour, saisi la susdite goélette britannique *Kate*, son équipement et cargaison, sous l'autorité du dit acte, et des arrêtés du conseil rendus en vertu de cet acte."

La clause particulière du règlement d'arbitrage que l'on prétend avoir été violée ainsi se lit comme suit : " L'emploi des filets, des armes à feu et des explosifs sera

interdit dans la pêche des phoques à fourrure. Cette restriction ne s'appliquera pas aux fusils de chasse, quand cette pêche sera pratiquée en dehors de la mer de Behring et pendant la saison où elle pourra être légitimement exercée."

Après la saisie, le navire fut remorqué à Ounalaska, où il fut relâché sur l'ordre du capitaine C. L. Hooper, le commandant de la flotte de surveillance américaine dans la mer de Behring, " n'ayant aucun fusil à bord ".

D'après les positions données, le point où ce navire a été saisi se trouve approximativement de 85 à 90 milles au large de la pointe ouest de l'île Saint-Paul, d'où il fut remorqué à Ounalaska, où il fut relâché le 29 août, trois jours après sa saisie.

Il serait difficile de trouver un cas montrant mieux l'interprétation peu amicale et extrême que donnent aux règlements de Paris les officiers américains chargés de l'importante mission de mettre en vigueur la législation impériale sous ce rapport.

Le navire a légalement rempli les formalités voulues pour mettre à la voile et a reçu une patente l'autorisant à exercer une industrie parfaitement légitime, a armé pour la compagnie de pêche au harpon dans la mer de Behring, et d'après la patente du percepteur des douanes, il n'avait à bord aucune arme à feu d'aucune sorte, cependant il fut saisi et remorqué des fonds de pêche aux phoques sur l'accusation d'avoir tué des phoques avec des armes à feu.

Il est inutile de faire de plus longs commentaires sur cet incident, qu'on ne peut excuser. Evidemment, l'absence des engins prohibés à bord de ce navire aurait dû le garantir contre toute intervention, et l'on ne saurait prétendre que les faits relatifs à cette injustifiable saisie puissent aider le gouvernement des Etats-Unis à obtenir l'acquiescement aux arrangements supplémentaires qu'il propose et dont il est parlé plus loin dans ce rapport.

Ce cas paraît être un de ceux pour lesquels les intéressés ont justement droit à une récompense légitime pour pertes et dommages occasionnés par les procédés injustifiables des officiers des Etats-Unis. Une réclamation de leur part a été en conséquence transmise au gouvernement de Sa Majesté.

PROPOSITION D'ARRANGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES QUANT AUX ARMES À FEU, ET À L'EXAMEN DES PEAUX DE PHOQUES PAR DES EXPERTS.

Sous le titre " Arrangement pour l'apposition des scellés sur les agrès ", le rapport de l'an dernier parlait brièvement d'un arrangement qui avait été conclu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis en 1894, devant s'appliquer durant la saison prohibée, mais qui, n'ayant pu réussir à mettre les pêcheurs de phoques à l'abri d'intervention et de saisie inutiles, n'a pas été renouvelé par le gouvernement de Sa Majesté. Il en est résulté que le gouvernement des Etats-Unis a tenté de faire croire qu'un arrangement de cette nature était non seulement nécessaire, mais désiré par les pêcheurs de phoques pour les protéger contre de plus grands inconvénients et des pertes, et qu'il devrait être étendu aux navires exerçant leur industrie dans la mer de Behring pendant la saison permise pour les mettre à l'abri du soupçon d'employer des armes à feu cachées, ces engins étant prohibées dans ces eaux.

Lorsque les représentations des Etats-Unis arrivèrent au gouvernement canadien au commencement de l'année 1896, on prit des mesures d'obtenir l'opinion des principaux pêcheurs de phoques sur le sujet, parce qu'il était dit que les capitaines des navires de pêche aux phoques avaient signifié le désir de faire sceller leurs armes comme protection.

On n'a pu s'empêcher de conclure que quelles que fussent les raisons contre cette mesure volontaire en premier lieu, qui n'avait pas réussi, et que le gouvernement de Sa Majesté avait refusé de renouveler, elles conservaient leur pleine vigueur et étaient de fait beaucoup plus fortes contre l'arrangement obligatoire qu'on propose.

L'on croyait que s'il ne restait pas d'autre alternative aux pêcheurs de phoques pour éviter la saisie dans les circonstances, il pourrait peut-être devenir opportun de se désister de la question de principe qu'elle entraîne, mais il semblait qu'il serait possible, lorsque des intérêts aussi considérables étaient en jeu, de trouver un moyen

par lequel les pêcheurs de phoques pussent soit transférer leurs fusils et les renvoyer chez eux, ou les laisser en soin à quelque rendez-vous, jusqu'à la fin des opérations dans la mer de Behring. On considérait qu'une telle conduite changerait l'apparence de nécessité en un arrangement comportant l'extension pratique des restrictions de l'arbitrage, dont pourraient sortir d'autres expédients qui seraient peut-être plus sujets à objections.

Il n'est pas illégal de porter des armes à feu dans la mer de Behring à bord des navires de pêche aux phoques; seul leur emploi effectif dans cette mer constitue une offense; et l'on ne peut concéder que les officiers du gouvernement des Etats-Unis soient justifiables de visiter et faire des recherches à bord des navires britanniques, simplement pour s'assurer s'ils portent ou non des armes à feu, surtout lorsque ces engins sont non seulement nécessaires à certaines périodes et dans certaines localités au cours de leurs voyages de pêche aux phoques, mais sont légalement portés en vertu d'une patente pour les fins mêmes d'un voyage de pêche aux phoques.

Le gouvernement canadien proposa alors les arrangements suivants pour obvier à l'apparence de difficultés qui avait été soulevée par les autorités des Etats-Unis :—

1. Relativement aux navires faisant voile de Victoria, vers les eaux japonnaises, le percepteur des douanes de Victoria, ayant vu le plus grand nombre des propriétaires et plusieurs patrons, fit des arrangements pour le transbordement de toutes les armes de Hakodate à Victoria par steamer.

2. Dans le cas des navires se rendant dans le voisinage des îles du Commandeur, on ferait des efforts pour faire transférer toutes les armes sur quelque navire revenant au pays, ou les laisser à quelque lieu de rendez-vous, jusqu'à la fin des opérations dans la mer de Behring.

3. Quant aux navires se rendant directement à la mer de Behring de la Colombie-Britannique, on fournira aux patrons des certificats qu'ils n'ont pas d'armes ou de munitions à bord.

L'objet principal du gouvernement canadien a été de protester contre la persistante tentative de caractériser l'industrie de la pêche pélagique comme *contra bonos mores*, et de la faire regarder comme une sorte de braconnage ou de piraterie, exigeant un espionnage extraordinaire et une intervention et des restrictions désordonnées et anormales, qui ont été maintenues avec tant de conséquences à l'égard des pêcheurs britanniques, tant avant qu'après l'arbitrage.

On considérait que la ligne de conduite proposée affaiblirait considérablement, si elle ne faisait pas complètement disparaître, les arguments fallacieux en faveur de l'admission de la nécessité d'avoir recours à aucune extension des restrictions déjà embarrassantes imposées aux opérations légitimes de la pêche pélagique. La manière dont les navires britanniques ont été soumis à des recherches et fouillés dans tous les coins par les navires américains en mer, parce que l'usage des armes à feu pour tuer les phoques dans les eaux de la mer de Behring est défendu, a été complètement expliquée dans le rapport de 1895, à la page 139, sous le titre : " Abordage de navires britanniques par des navires de patrouille des Etats-Unis." On espère que les arrangements ci-dessus expliqués convaincront le gouvernement des Etats-Unis qu'aucune arme à feu ne serait employée, lorsque cet usage était illégal, surtout dans le cas des navires munis de certificats qu'ils n'avaient aucun de ces engins à bord. Tel n'a cependant pas été le cas, et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis a recommandé les expédients additionnels suivants :

1. Que les navires se rendant directement de Victoria à la mer de Behring devraient présenter le certificat du percepteur des douanes attestant qu'il n'y avait pas d'armes à feu à bord, au percepteur des douanes ou au commandant de la flotte de patrouille des Etats-Unis dans la mer de Behring, à Ounalaska ; que sur cela, des recherches soient faites dans ces navires par des officiers de patrouille dûment autorisés et le fait consigné à l'endos du certificat, afin que ce certificat régulièrement endossé puisse être accepté par les officiers des navires de patrouille comme preuve du fait qu'aucune arme à feu n'est cachée à bord ; à moins que quelques renseignements ou preuves d'infractions de la loi, autres qu'un simple soupçon, ne soient en la possession de l'officier qui fait l'abordage ou ne soient trouvés par lui.

2. Qu'il soit permis à un représentant du gouvernement des Etats-Unis d'inspecter les peaux de phoques pris dans la mer de Behring, et débarquées dans les ports de la Colombie-Britannique, pour découvrir si les phoques avaient été tués avec des armes à feu ou non.

Quant à la première proposition, bien que ne voulant pas admettre la nécessité de faire endosser le certificat britannique par des officiers des Etats-Unis, mais plutôt que de paraître faire aux propositions des objections indues de manière à rendre leur acceptation possible, le gouvernement canadien céda aux désirs du gouvernement des Etats-Unis, à condition qu'il soit formellement entendu que la rédaction de la proposition serait changée de manière que les mots "puisse être accepté" se lisent "soit accepté", et que le certificat à l'endos soit accepté par tous les officiers faisant l'abordage comme preuve qu'il n'y a pas d'armes à feu à bord.

Quant à la seconde proposition relative à l'examen par un expert des peaux de phoques dans les ports d'attache, le gouvernement canadien était absolument incapable d'y acquiescer.

Le gouvernement de Sa Majesté approuva cette manière d'envisager l'affaire, et lorsque la décision fut communiquée au gouvernement des Etats-Unis, ce dernier ne voulut pas consentir à ce que l'endossement du certificat du navire qu'il ne portait pas d'armes à feu, même après les recherches faites par ses propres officiers, fut final, prétendant que les recherches seraient utiles pour découvrir si des armes à feu ou autres engins se trouvaient sur le navire durant n'importe quel temps prohibé, en contravention de la loi, et s'il y avait des peaux qui eussent été percées par des armes à feu, si le navire avait été engagé dans la mer de Behring, où l'usage des armes à feu est prohibée, ou s'il y avait des phoques fraîchement tués durant la saison réservée.

Cette prétention ne consolide en aucune manière la position du gouvernement des Etats-Unis à ce sujet, et se trouve complètement couverte par les remarques précédentes quant aux recherches dans les navires d'engins légalement transportés, ou sur le simple soupçon d'offenses supposées.

En renouvelant la seconde proposition relative à l'examen des peaux de phoques par des experts, les Etats-Unis allèrent plus loin que dans la proposition originale, parce que cet expédient avait pour objet de déterminer le sexe des phoques, ainsi que de s'assurer s'ils avaient été tués avec une arme à feu, ce que comportait seule la première proposition. A part entièrement le point de vue pratique, le gouvernement canadien n'était pas prêt à concéder l'opportunité d'une telle mesure, et étant incapable de voir que la Grande-Bretagne ou le Canada soit dans l'obligation de soumettre les sujets britanniques au Canada à une aussi irritante surveillance par des officiers étrangers, dans leurs propres ports, n'était pas enclin à chercher à obtenir une législation nécessaire à cette fin.

Même si cette objection n'existait pas, il serait difficile d'apprécier quel bien pratique pourrait résulter ou quel objet désirable pourrait ressortir de cet examen. Supposons qu'il serait possible d'établir que toutes blessures qu'on pourrait trouver dans une peau de phoque fussent le résultat de coups de feu, et qu'on put facilement les distinguer de celles faites avec des dards, il serait impossible de découvrir si l'animal dont la peau a été prise a été tué au moyen d'armes à feu.

Parmi ceux qui se livrent à la chasse aux phoques, il est communément connu que les peaux d'un grand nombre de phoques tués avec des dards portent des blessures d'armes à feu, de sorte que, on ne pouvait attacher aucune signification quelconque à la présence de ces blessures pour déterminer que la capture definitive du phoque a été le résultat de l'emploi d'engins prohibés dans la mer de Behring. Il n'y a aucun moyen de démontrer que ces blessures d'armes à feu n'ont pas été reçues durant la migration, en dehors de la mer de Behring, où il n'est imposé aucune restriction aux chasseurs sous ce rapport ; ou qu'elles n'ont pas été faites par des chasseurs d'un autre navire que celui qui a éventuellement capturé l'animal à l'aide d'un dard.

De plus, les chasseurs de phoques connaissant l'examen qui les attend pourraient facilement ajouter une blessure de dard à la peau, même si le phoque avaient été tué d'un coup de feu ; détruisant effectivement ainsi l'utilité d'aucune épreuve de cette

nature, et établissant, par cette preuve, la mort de l'animal au moyen du dard, d'une manière aussi concluante que les blessures d'armes à feu pourraient prouver sa mort par l'usage de l'engin défendu.

Toute tentative de cette nature doit, paraît-il, manquer d'atteindre son objet, et doit être regardée avec appréhension à cause des complications possibles et des litiges sans fin qui résulteront probablement d'un expédient aussi problématique.

Le cas de la goélette *E. B. Marvin* en 1895, et le cas de la *Kate*, saisie dans le cours de la présente année, qui forment le sujet d'un paragraphe spécial de ce rapport, démontrent amplement la futilité de cet expédient.

Il n'a été fait durant la campagne de chasse aucun arrangement relatif à l'application d'aucune des propositions supplémentaires.

PÉTITION DES CHASSEURS DE PHOQUES.

Profitant de la présence de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries à Victoria, C.-B., les représentants de l'association des chasseurs de phoques de Victoria lui présentèrent la pétition suivante :—

" L'industrie de la chasse aux phoques de Victoria comprend 65 goélettes d'un tonnage de 4,292 tonneaux, d'une valeur de $643,800, employant 807 blancs et 903 sauvages, formant avec les femmes et les familles des employés, environ 8,500 personnes qui dépendent directement de cette industrie. Le revenu tiré de la capture de la saison, en prenant la moyenne des captures et des prix des trois dernières années, s'élève à $750,000 annuellement.

" En 1893, les restrictions imposées sur la chasse pélagique nous ont privé pour faire la chasse sur la côte des mois de mai et juin, qui sont les meilleurs mois de la chasse du printemps. Dans la mer de Behring on nous a empêché de faire la chasse durant le mois de juillet. On a aussi imposé des restrictions défendant à nos navires d'employer des armes à feu et de faire la chasse aux phoques en dedans d'une zone de soixante milles autour des îles Pribylov, nous privant ainsi de l'un des deux meilleurs mois de chasse aux phoques dans la mer, et de la meilleure portion de la mer de Behring. Ces restrictions sont devenues permanentes et nous créent des embarras, nous laissant dans une telle position que ce n'est que grâce à la plus stricte économie que nous pouvons exercer notre industrie sans pertes, sans compter les chances de voir nos navires saisis et confisqués pour s'être trouvés en dedans d'une très large zone, même sans intention.

" D'après des renseignements que nous avons reçus par les journaux américains, ainsi que d'autres sources, nous avons raison de croire que le gouvernement américain s'efforce actuellement d'obtenir le consentement du gouvernement britannique à de nouvelles restrictions, et c'est contre ces nouvelles restrictions que nous vous demandons de nous aider à protester, car toutes nouvelles restrictions imposées à notre industrie nous forceraient à y renoncer complètement, vu qu'il nous serait impossible de continuer à gréer nos navires sans encourir des pertes certaines, et cette industrie, d'une si grande valeur pour la Colombie-Britannique et pour Victoria en particulier, serait perdue pour nous pour toujours et notre flotte de navires de pêche aux phoques deviendrait inutile.

(Signé) " R. SEABROOK, *président*.
" RICHARD HALL, *secrétaire*.
" *Association des pêcheurs de phoques de Victoria.*"

RÈGLEMENTS.

Sous le titre " Propositions de modifier les règlements de la sentence arbitrale ", le rapport du département l'an dernier exposait bien longuement les efforts que faisait le gouvernement des Etats-Unis pour faire reviser les règlements avant que l'époque fixée par les arbitres ne soit expirée.

Une correspondance diplomatique sur cette partie du sujet eut lieu, le gouvernement des Etats-Unis continuant de demander avec instance des négociations en

vue d'arriver à une revision complète des règlements qui comprendraient la Russie et le Japon, et affecteraient la partie asiatique aussi bien que la partie nord-américaine de l'océan Pacifique du Nord.

Le Canada s'était en tout temps fortement opposé à une convention quadripartite dans laquelle trois nations possédant des habitats de phoques rangées d'un côté contre une autre nation dont les intérêts dans l'industrie de la pêche aux phoques étaient nécessairement limités à la méthode de chasse aux phoques connue sous le nom de pélagique, que l'on cherchait à supprimer. Il était également convaincu que la sentence arbitrale de Paris laissait l'industrie de la chasse aux phoques dans un état de stabilité et de protection raisonnables, du moins durant les cinq années assignées à la durée des règlements d'arbitrage.

On considérait que les chasseurs de phoques avaient droit de jouir sans entraves des droits et privilèges qui avaient été maintenus par l'arbitrage, en autant que cet arbitrage et ces règlements avaient déclaré leurs opérations une industrie légitime.

De plus, le gouvernement canadien avait été incapable de voir que le gouvernement des Etats-Unis, dans ses nombreuses et variées prétentions et propositions, eût offert aucune preuve que la législation et les autres rouages fournis par le gouvernement de Sa Majesté en vue d'appliquer la décision des arbitres, eussent en aucune manière manqué ou que la chose eût été démontrée autrement; par conséquent il lui était impossible d'accepter aucune raison de s'écarter de la sentence arbitrale soit dans le sens d'une plus grande sévérité soit d'une revision prématurée des règlements.

Il est nécessaire d'envisager la question à plus d'un point de vue, et l'on n'est nullement justifiable de présupposer que toute revision ultérieure des règlements devra nécessairement se faire dans le sens de créer de nouveaux embarras aux chasseurs pélagiques. Au point de vue de ceux qui se livrent à cette industrie ils ont également droit d'espérer un relâchement dans certaines restrictions imposées par la sentence arbitrale, qu'ils considèrent arbitraires et indues tant que leur industrie continuera d'être classée parmi celles que la loi autorise et règlemente.

On a donc soutenu que les mesures les plus complètes de prohibition à imposer à l'industrie de la chasse aux phoques devaient être déterminées d'après les règlements prescrits par la sentence arbitrale de Paris tant sous le rapport de la durée que de l'étendue. Jusqu'à ce jour le gouvernement de Sa Majesté n'a pas été induit à acquiescer aux vœux du gouvernement des Etats-Unis sous ce rapport, et il n'existe aucune raison de croire qu'il ait en vue une revision des règlements avant l'expiration de la période fixée par le tribunal d'arbitrage.

ENQUÊTE PAR DES SAVANTS ET DES EXPERTS SUR LA VIE DES PHOQUES.

En vue des prétentions et déclarations contradictoires et inconsidérées, sur l'effet de la chasse pélagique, résultant des deux sources de renseignements, et de l'examen annuel des îles aux phoques et de la vie des phoques par les naturalistes du gouvernement des Etats-Unis, l'attention du gouvernement de Sa Majesté et de celui du Canada, en 1896, se tourna vers l'opportunité d'obtenir des renseignements indépendants sur la vie des phoques sur les îles aux phoques des Etats-Unis et de la Russie.

Dans le cas où le gouvernement des Etats-Unis, à l'expiration du terme fixé par les règlements d'arbitrage, en demanderait une revision aux termes des décisions des arbitres, on considéra cette conduite opportune pour permettre au gouvernement de Sa Majesté d'entrer dans les négociations qui pourraient être instituées, en étant en meilleur état de juger jusqu'à quel point une revision pourrait être nécessaire, si toutefois elle l'était du tout, dans l'intérêt de la pêche.

A cette fin on prit des mesures pour suppléer aux renseignements existants sur tous les points possibles.

Le gouvernement de Sa Majesté nomma et envoya d'Angleterre le professeur D'Arcy Thompson, en qualité d'agent britannique aux îles Pribylov (Alaska), et M. Barrett Hamilton, en une qualité semblable aux îles du Commandeur (Russes). Ces savants passèrent la saison à faire des recherches sur la vie des phoques dans leurs

champs respectifs d'enquête, et feront directement rapport au gouvernement de Sa Majesté.

Le gouvernement canadien choisit M. James M. Macoun, de la commission géologique du Canada, qui deux fois déjà s'était occupé de recherches sur la vie des phoques sur les îles Pribylov, comme son représentant durant la saison de 1896. M. Macoun travailla de concert avec le professeur Thompson, et le résultat de son enquête et de ses observations sera utile dans les négociations qui pourront avoir lieu dans le but d'arriver à une revision des règlements.

Il est agréable d'apprendre par les recherches de M. Macoun qu'il n'y a aucun fondement à la croyance populaire constamment cultivée par les intéressés, que l'on extermine les phoques dans la mer de Behring.

Afin de rendre les recherches sur les conditions de la vie des phoques aussi complète et aussi étendue que possible, le département de la marine et des pêcheries envoya un de ses employés, M. Andrew Halkett, faire des observations spéciales sur les conditions et les habitudes des phoques en mer, à bord d'une des goélettes de chasse aux phoques faisant des opérations dans la mer de Behring, durant la campagne de chasse aux phoques. M. Halkett, pour faire ses observations, monta à bord de la goélette de chasse aux phoques *Dora Siewerd*, de Victoria, et le résultat de ses observations sera à notre disposition lorsqu'on en aura besoin.

Un nombreux personnel de savants fit des recherches semblables sur l'histoire naturelle des phoques à fourrure, pour le compte du gouvernement des Etats-Unis.

LA CAUSE DE "COQUITLAM".

A l'époque du dernier rapport, cette cause était rendue devant la cour suprême des Etats-Unis, sur la question de juridiction de la cour d'appel de la cour de district de l'Alaska. Jugement fut rendu le 18 mai 1896, maintenant cette juridiction. Lorsque la cause arriva devant la cour d'appel des Etats-Unis un jugement fut rendu infirmant la décision de la cour inférieure et renvoyant l'action contre le steamer *Coquitlam.*

LES CAUSES DES GOÉLETTES AMÉRICAINES DE CHASSE AUX PHOQUES "LANINFA" ET "ALEXANDER".

Dans le cours de l'année des jugements furent rendus par la cour d'appel des Etats-Unis, pour le neuvième district, dans les causes ci-dessus, à l'effet que les règlements de la sentence arbitrale de Paris, dans les affaires relatives à la chasse aux phoques dans la mer de Behring, doivent être regardés comme la loi suprême du pays.

En face des prétentions du gouvernement des Etats-Unis sur la question de la mer de Behring, ces décisions ne peuvent manquer d'intéresser. Ces causes étaient des appels en amirauté de décrets de la cour de district de l'Alaska, confisquant les navires pour la raison qu'ils s'étaient illégalement livrés à la chasse aux phoques dans les eaux du territoires de l'Alaska. L'accusation portait que les navires et leurs équipages "s'étaient livrés à la chasse aux phoques à fourrures dans les limites du territoires de l'Alaska et dans les eaux de ce territoire, en violation de l'article 1956 des statuts revisés des Etats-Unis et des autres actes du Congrès et de la proclamation lancée par le président sous l'autorité de ces actes".

En renversant la décision de la cour inférieure ces jugements comportent une interprétation doctorale de l'article 1956 des statuts revisés des Etats-Unis en ce qui concerne la phrase "dans les limites du territoire de l'Alaska ou de ses eaux", et les mots "domaine des Etats-Unis dans les eaux de la mer de Behring" dans l'acte modifiant cet article.

Le juge décida que ces mots devaient être interprétés comme signifiant les eaux dans les trois milles des côtes de l'Alaska.

Tout en concluant de la sorte la cour nie décider la question contre le département politique du gouvernement, expliquant que bien qu'il soit indubitablement

vrai, comme l'a décidé la cour suprême, que dans les controverses pendantes les questions douteuses qui ne sont pas décidées doivent être résolues par le département politique du gouvernement; dans la cause en litige il n'y a aucune question pendante laissée indécise afin d'être décidée par le département politique. On a jugé qu'elle était réglée et que la sentence arbitrale devait être interprétée comme un traité qui était devenu final et qui, lorsqu'il eût été accepté et approuvé, était devenu la loi suprême du pays, liant les cours de justice comme un acte du Congrès.

Telle étant la plus récente expression de la volonté souveraine, il s'en suivit que, quelle qu'ait pu être la prétention antérieure du gouvernement des Etats-Unis, il s'en était désisté depuis la décision de la sentence arbitrale en convenant de l'accepter comme un règlement entier, complet et final de toutes les questions mentionnées par les arbitres, et aussi par le fait que le gouvernement des Etats-Unis avait, depuis la décision arbitrale, adopté "un acte donnant effet à la sentence arbitrale rendue par le tribunal d'arbitrage".

Continuant quelques remarques sur l'interprétation des statuts et sur leur application aux citoyens et sujets de toutes les nations, on soutient qu'il s'en suit nécessairement que les citoyens des Etats-Unis ont autant droit que les sujets de l'Angleterre de s'appuyer sur la sentence arbitrale pour réclamer leurs droits. De plus, que l'acte du 6 avril 1894 ne contenait aucune disposition indiquant aucune politique de la part du gouvernement des Etats-Unis de mettre aucun de ces droits en vigueur contre ses propres citoyens en vertu du statut conformes aux prétentions "dès le début sur les importantes questions de son droit de protéger ses propriétés et les pêcheries de phoques".

D'un autre côté, on a soutenu que l'acte entier démontre clairement que la politique du jour des Etats-Unis est de ne faire aucune telle distinction. L'acte a été adopté édictant certaines règles relatives au contrôle de ses propres sujets, dans l'exercice du droit dont, en vertu de la décision des arbitres, les deux pays jouissaient en commun de tuer des phoques en dehors de la limite des trois milles.

Le décret de la cour de district a été renversé et la cause a été renvoyée à une autre audience de la cour de district, avec instruction de renvoyer l'accusation.

COMMISSION RELATIVE AUX RÉCLAMATIONS DE LA MER DE BEHRING.

Dans le rapport de l'an dernier il était dit qu'un projet de convention pour le règlement des réclamations de la mer de Behring avait été arrêté et attendait sa ratification.

Voici le texte du traité tel que finalement ratifié.

LA CONVENTION RELATIVE AUX RÉCLAMATIONS.

Convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, signée le 8 février 1896.

Attendu que par un traité entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les Etats-Unis d'Amérique, signé à Washington le 29 février 1892, les questions soulevées par leurs gouvernements respectifs à propos des droits de juridiction des Etats-Unis dans les eaux de la mer de Behring, de la conservation du phoque à fourrure habitant ou fréquentant habituellement la dite mer, et du droit que possèdent les citoyens et les sujets de l'un et de l'autre pays de capturer le phoque à fourrure habitant ou fréquentant habituellement les dites eaux, ont été soumises à un tribunal d'arbitrage constitué par le dit traité ;

Et attendu que les hautes parties contractantes, n'ayant pu s'entendre au sujet d'un article visant la responsabilité de l'une en raison des dommages prétendus avoir été subis par l'autre, ou par ses citoyens, à propos des réclamations soumises et présentées par elle, sont convenues, par l'article VIII du dit traité, que chacune d'elles pourra soumettre aux arbitres toute question de fait se rattachant aux dites réclamations et la faire trancher par décision spéciale; la question de responsabilité de

l'un ou de l'autre des gouvernements contractants, en raison des faits établis, devant former le sujet de nouveaux débats ;

Et attendu que l'agent de la Grande-Bretagne, conformément aux dispositions du dit article VIII, a soumis au tribunal d'arbitrage certaines questions de fait convenues, de l'aveu de l'agent des Etats-Unis, et que les arbitres ont unanimement déclaré que les faits énoncés étaient vrais, comme le fait voir la décision du tribunal rendue le quinzième jour d'août 1893 ;

Et attendu que par suite de cette constatation de fait et de la décision du tribunal d'arbitrage, relativement aux droits de juridiction des Etats-Unis dans les eaux de la mer de Behring, et au droit de protection ou de propriété des Etats-Unis sur les phoques à fourrure fréquentant les îles appartenant aux Etats-Unis dans la mer de Behring, le gouvernement des Etats-Unis désire, en tant que sa responsabilité n'est pas déjà établie et déterminée par la constatation des faits et la décision du dit tribunal d'arbitrage, que la question de cette responsabilité soit définitivement et pleinement établie et déterminée, et qu'une indemnité soit adjugée pour des dommages à l'égard desquels, selon l'intention du traité précité et la décision et déclaration du tribunal d'arbitrage, il peut être dû une indemnité à la Grande-Bretagne par les Etats-Unis ;

Et attendu que la Grande-Bretagne prétend, les Etats-Unis n'admettant pas toutefois cette prétention, qu'antérieurement à la dite décision, la saisie ou l'empêchement subi par les voiliers britanniques ci-après dénommés, savoir : le *Wanderer*, le *Winifred*, le *Henrietta* et le *Oscar and Hattie*, ont donné lieu à certaines réclamations contre les Etats-Unis en faveur de la Grande-Bretagne, et qu'il est de l'intérêt et de la convenance des deux hautes parties contractantes que la responsabilité des Etats-Unis, s'il y a lieu, et le montant de l'indemnité à payer au sujet de toutes et chacune de ces réclamations soient aussi déterminés sous l'autorité de cette convention ; la Grande-Bretagne s'étant définitivement désistée de toutes réclamations, en vertu de l'article V du *modus vivendi* du 18 avril 1892, pour l'abstention par les chasseurs britanniques de faire la chasse pendant tout le cours de l'arbitrage :

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les Etats-Unis d'Amérique, voulant conclure une convention à ces fins, ont nommé comme leurs plénipotentiaires respectifs :

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très honorable Sir Julian Pauncefote, G.C.B., C.C.M.G., ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté aux Etats-Unis ; et le Président des Etats-Unis, l'honorable Richard Olney, secrétaire d'Etat.

Lesquels, après échange de leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :—

ARTICLE I.

Les hautes parties contractantes conviennent que toutes les réclamations pour cause de dommages subis par des personnes au nom desquelles la Grande-Bretagne a droit de demander une indemnité aux Etats-Unis, et qu'elle peut faire valoir en vertu du traité précité et de la décision et déclaration du dit tribunal d'arbitrage, ainsi que les réclamations additionnelles spécifiées au cinquième paragraphe du préambule ci-dessus, seront renvoyées à l'examen de deux commissaires, dont l'un sera nommé par Sa Majesté Britannique et l'autre par le président des Etats-Unis, et qui seront tous deux savants dans le droit.

Une liste des réclamations que l'on se propose de soumettre à ces commissaires est annexée à cette convention.

ARTICLE II.

Les deux commissaires se réuniront à Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique, Canada, aussitôt que possible après l'échange des ratifications de cette convention ; et, après avoir fait serment d'examiner équitablement et impartialement les réclamations qui leur seront soumises et de rendre une décision fondée sur la justice, il procéderont ensemble à l'exécution de leurs fonctions.

La commission pourra siéger à San-Francisco, Californie, aussi bien qu'à Victoria, pourvu qu'elle décide, dans l'un ou l'autre cas, que les intérêts de la justice le demandent—ayant égard à la dépense qu'il serait nécessaire de faire et aux autres choses qu'il y aurait lieu de considérer.

ARTICLE III.

Les dits commissaires détermineront la responsabilité des Etats-Unis, si responsabilité il y a, par rapport à chaque réclamation, et fixeront le montant de l'indemnité qui devra être payée en conséquence—selon qu'il leur sera possible de s'entendre sur ce montant—et leur décision sera acceptée par les deux gouvernements comme finale.

Ils seront autorisés à entendre et examiner, sous la foi du serment ou de l'affirmation, que chacun d'eux pourra en vertu de la présente convention administrer ou recevoir, toute question de fait sur laquelle n'aura pas prononcé le tribunal d'arbitrage, et à recevoir toute déposition authentique pertinente s'y rapportant; et le gouvernement des Etats-Unis, s'il le juge à propos, sera admis à soulever la question de sa responsabilité devant les commissaires chaque fois qu'il sera prouvé que le navire était, en tout ou en partie, la propriété d'un citoyen des Etats-Unis.

La dite commission aura le pouvoir de contraindre les témoins à comparaître devant elle, lorsqu'elle siégera à San-Francisco, en s'adressant à la cour de circuit des Etats-Unis pour le neuvième circuit; laquelle cour donnera tous ordres et décernera tous mandats nécessaires et convenables à cette fin; et quand elle tiendra ses séances à Victoria, elle aura et exercera, pour assigner les témoins et les contraindre à comparaître, tous les pouvoirs qui pourront lui être ci-après conférés par une loi spéciale.

ARTICLE IV.

Les commissaires pourront nommer un secrétaire et un ou plusieurs commis pour les aider dans l'accomplissement de leurs devoirs.

ARTICLE V.

Dans les cas, s'il en est, où les commissaires ne pourront parvenir à s'entendre, ils transmettront à chacun des deux gouvernements un rapport collectif, relatant en détail les points sur lesquels ils diffèrent et les raisons sur lesquelles ils fondent leur opinion; et tout dissentiment entre eux devra être soumis à la décision, qui sera finale, d'un surarbitre à être nommé par les deux gouvernements conjointement et, dans le cas de désaccord, par le président de la Confédération Suisse à la demande des deux gouvernements.

ARTICLE VI.

En cas de mort ou d'incapacité d'agir par maladie ou toute autre cause, de l'un ou l'autre des deux commissaires ou du surarbitre, s'il y en a un, on le remplacera de la même manière prévue ci-dessus pour la nomination première.

ARTICLE VII.

Chaque gouvernement pourvoira à la rémunération du commissaire nommé par lui.

La rémunération du surarbitre, s'il en est nommé un, et toutes les dépenses casuelles et accessoires de la commission ou du surarbitre, seront payées par moitié par les deux gouvernements.

ARTICLES VIII.

Le montant adjugé à la Grande-Bretagne, sous l'autorité de cette convention, pour le compte de tout réclamant, sera payé par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement de Sa Majesté Britannique dans les six mois du jour où ce montant aura été finalement déterminé.

ARTICLE IX.

La présente convention sera dûment ratifiée par Sa Majesté Britannique, et par le Président des Etats-Unis d'Amérique, de l'avis et du consentement du Sénat de ces Etats : et les ratifications en seront échangées, soit à Londres ou à Washington, dans les six mois de sa date, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi nous, les plénipotentiaires respectifs, avons signé la présente convention et y avons apposé nos cachets.

Fait en double expédition, à Washington, le 8ème jour de février 1896.

(L.S.) JULIAN PAUNCEFOTE.
(L.S.) RICHARD OLNEY.

ANNEXE.

Réclamations soumises au tribunal d'arbitrage à Paris.

Nom du navire.	Date de la saisie.	Distance approximative de terre au moment de la saisie.	Navire des Etats-Unis qui a opéré la saisie.
		Milles	
Carolina	1er août 1886	75	*Corwin.*
Thornton	1er do 1886	70	do
Onward	2 do 1886	115	do
Favourite	2 do 1886		Etait, lorsque le *Corwin* lui a donné l'avertissement, dans la même position à peu près que l'*Onward.*
Anna Beck	2 juill. 1887	66	*Rush.*
W. P. Sayward	9 do 1887	59	do
Dolphin	12 do 1887	40	do
Grace	17 do 1887	96	do
Alfred Adams	10 août 1887	62	do
Ada	25 do 1887	15	*Bear.*
Triumph	4 do 1887		Averti par le *Rush* de ne pas entrer dans la mer de Behring.
Juanita	31 juill. 1889	66	*Rush.*
Pathfinder	27 do 1889	50	do
Triumph	11 do 1889		Reçu du *Rush* l'ordre de sortir de la mer de Behring.
			do do ; questionné sur sa position au moment de l'avertissement.
Black Diamond	11 do 1889	35	*Rush.*
Lily	6 août 1889	66	do
Ariel	30 juill. 1889		Reçu du *Rush* l'ordre de sortir de la mer de Behring.
Kate	13 août 1889		do do
Minnie	15 juill. 1889	65	*Rush.*
Pathfinder	27 mars 1890	Dans la baie Neah.	*Corwin.*

Réclamations personnelles 1886
do 1887
Frais dans l'affaire *Sayward.*

NOUVELLES RÉCLAMATIONS.

Wanderer 1887-89
Winifred 1891
Henrietta 1892
Oscar and Hattie 1892

Au cours des négociations qui ont précédé la présente convention, il a été convenu entre les hautes parties contractantes que certaines autres réclamations non spécifiées dans la liste des conclusions de fait seraient soumises à la commission en vertu de la convention de la mer de Behring pour être décidées. De là les réclamations additionnelles.

Les réclamations telles que produites devant le tribunal de Paris comprenaient une réclamation pour la saisie de la goélette *Black Diamond* en l'année 1889. En l'année 1894, à l'époque des négociations ci-dessus mentionnées, il fut convenu de soumettre à la commission qui serait nommée une nouvelle réclamation au sujet d'une intervention auprès du même navire en 1886.

Pour les fins de la présente convention, et pour fournir les pouvoirs, les rouages, etc., pour obtenir et contraindre les témoins, tel que prévu par l'article 3 du traité, il a été nécessaire d'obtenir une loi du gouvernement canadien et de celui des Etats-Unis.

L'acte fédéral se lit comme suit :

59 VICTORIA, CHAPITRE 2.

Acte concernant la convention sur les réclamations de la mer de Behring.

[*Sanctionné le* 23 *avril* 1896.]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. La convention ou traité du huitième jour de février mil huit cent quatre-vingt-seize, reproduite en l'annexe du présent acte, est par le présent approuvée.

2. Les commissaires nommés ou à nommer conformément à la dite convention ou traité, ou conformément à la dite convention ou traité tel que ratifié finalement par les hautes parties contractantes, auront tous les pouvoirs, droits et privilèges possédés par la cour Suprême de la Colombie-Britannique ou la cour de l'Echiquier du Canada, ou l'un des juges de ces cours dans toute action ou procédure, pour les objets suivants, savoir :—

(i) Pour contraindre les témoins à comparaître et pour les interroger sous serment, affirmation ou autrement;

(ii) Pour contraindre à la représentation de pièces et objets ;

(iii) Pour punir les personnes coupables de désobéissance ;

et toute assignation signée par les commissaires ou par l'un d'eux, ou par le secrétaire des commissaires, pourra être substituée et équivaudra au mandat régulier qui peut se donner en toute semblable action ou procédure pour contraindre des témoins à comparaître ou pour contraindre à la représentation de pièces et objets.

2. Tout mandat d'emprisonnement décerné dans l'exercice des pouvoirs conférés par le présent article, sera revêtu de la signature des commissaires ou de l'un d'eux ou du secrétaire des commissaires, et indiquera la prison dans laquelle le délinquant doit être détenu, mais n'autorisera l'emprisonnement que pour un temps n'excédant pas trois mois.

3. Quiconque, étant interrogé sous la foi du serment ou de l'affirmation devant les commissaires, fera sciemment une déposition fausse, sera passible des peines portées contre le parjure.

4. Sa Majesté la Reine, le gouvernement des Etats-Unis, parties à la convention ou traité, et toute personne à ce autorisée par les commissaires, pourront comparaître devant les commissaires par avocat ou conseil.

Le bill des Etats-Unis se lit comme suit.—

(ACTE PUBLIC N° 111.)

Acte à l'effet de pourvoir à l'accomplissement des stipulations du traité entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, signé à Washington le huitième jour de février mil huit cent quatre-vingt-seize.

Qu'il soit décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, en Congrès assemblés: Que la somme de soixante et quinze mille dollars ou telle partie de cette somme qui pourra être nécessaire, est par les présentes appropriée, à même les deniers actuellement dans le trésor qui ne sont pas autrement affectés à être dépensés sous la direction du secrétaire d'Etat, avec l'approbation du président des Etats-Unis, pour remplir les stipulations du traité entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne signé à Washington le huitième jour de février mil huit cent quatre-vingt-seize. Et la commission constituée en vertu du dit traité, lorsqu'elle siégera à San-Francisco, aura le pouvoir de contraindre les témoins à comparaître et à rendre témoignage en s'adressant à la cour de circuit des Etats-Unis pour le neuvième circuit, laquelle dite cour est autorisée à émaner tous les ordres et faire toutes les procédures nécessaires et appropriées à cette fin.

Approuvé le 7 mai 1896.

Les commissaires nommés en vertu de cette convention sont:

De la part de Sa Majesté Britannique, l'honorable George Edwin King, un des juges de la cour suprême du Canada; et de la part du gouvernement des Etats-Unis, l'honorable William L. Putnam, un des juge de la cour de circuit fédérale des Etats-Unis.

Les avocats devant la commission étaient:

De la part du gouvernement de Sa Majesté Britannique;

L'honorable Frederick Peters, C.R., procureur général de l'Ile du Prince-Edouard, conseil-senior; Frédéric L. Béïque, écr, C.R., de Montréal, conseil-adjoint; et Ernest V. Bodwell, écr, avocat, de Victoria, C.-B., conseil-junior.

Associé aux messieurs dont les noms précèdent se trouvait l'honorable sir Charles Hibbert Tupper, C.C.M.G., qui avait été spécialement retenu par certains pêcheurs de phoques intéressés.

De la part du gouvernement des Etats-Unis, l'honorable Don. M. Dickinson, de la cité de Détroit, conseil-senior, et Robert Lansing, écr, de Watertown, N.-Y., conseil-junior; associé à ces messieurs, en qualité de conseil, se trouvait M. Charles B. Warren, de Détroit, du barreau fédéral et d'Etat.

M. Chandler P. Anderson, de la cité de New-York, a été nommé secrétaire de la commission, et deux commis furent nommés par chaque gouvernement, et l'un de chacun d'eux agissait comme sténographe officiel.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique ayant eu la bonté de placer à la disposition de la commission les chambres de l'Assemblée législative dans la cité de Victoria, le tribunal se réunit régulièrement le 23 novembre 1896 et continua sans interruption jusqu'au 2 février 1897, jour de l'examen du dernier témoin.

Cette branche de l'enquête fut entièrement consacrée aux plaidoiries et à l'examen contradictoire des témoins sur les 26 réclamations soumises à la décision de la commission.

L'article 2 de la convention stipulait que la commission pourrait siéger à San-Francisco aussi bien qu'à Victoria, et l'on croyait au début qu'il serait nécessaire de siéger à San-Francisco, mais à mesure que l'enquête progressait, et que la preuve se développait, la commission n'a pas jugé qu'il était nécessaire d'y siéger.

Lorsque la commission termina ses travaux à Victoria, elle ajourna ses séances à l'hôtel Windsor à Montréal, à 10.30 a.m., le 16 juin 1897, à laquelle date les arguments écrits et les réponses des deux parties seront présentées et des arrangements seront pris pour les plaidoiries des conseils.

Afin de donner une idée de la nature des réclamations présentées et des prétentions respectives des parties, on publie ici les plaidoyers relatifs à la première réclamation inscrite sur la liste, celle de la goélette *Carolena*, comprenant la réclamation, la réponse des Etats-Unis et la réplique du gouvernement de Sa Majesté.

PLAIDOYERS.

Dans l'affaire de la réclamation de Sa Majesté Britannique rélativement à la saisie de la goélette "Carolena".

RÉCLAMATION N° 1.

(Produite le 24 novembre 1896.)

1. La *Carolena* était une goélette britannique enregistrée dans le port de Victoria, Colombie-Britannique.

2. Le ou vers le 20 mai 1886, la *Carolena* mit à la voile de Victoria, Colombie-Britannique, à destination d'un voyage de chasse aux phoques dans l'océan Pacifique du nord et la mer de Behring. Son capitaine était James Ogilvie; son second était James Black. Elle avait un équipage de neuf marins et chasseurs, et était complètement équipée pour le dit voyage et pour la chasse et la capture des phoques.

3. Le 1er jour d'août 1886, étant dans la mer de Behring, dans 55·50 de latitude nord et 168·53 de longitude ouest, et à environ soixante-dix milles de la terre la plus rapprochée, la *Carolena* s'occupant légitimement de la capture des phoques à cet endroit, fut saisie par le côtre du revenu des Etats-Unis le *Corwin*.

La *Carolena* fut remorquée par le dit côtre jusqu'à Ounalaska, et là, dégréée, et l'on institua ensuite des procédures dans la cour de district des Etats-Unis dans l'Alaska, à l'instance du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en vertu desquelles la dite goélette, ses agrès, apparaux, équipement et cargaison ont été condamnés pour infraction des lois municipales des Etats-Unis d'Amérique relatives à la pêche aux phoques dans les eaux de l'Alaska, et furent détenus en vertu de cette condamnation jusqu'après le mois de décembre 1887, lorsque l'on offrit de remettre la dite goélette, mais cette offre ne fut pas acceptée, parce que le navire avait virtuellement fait naufrage dans l'intervalle.

5. A raison des prémisses on a complètement empêché tout nouveau voyage de chasse aux phoques durant l'année 1886, et le propriétaire de la dite goélette a également été empêché de s'en servir pour les fins de cette chasse aux phoques durant l'année 1887, comme il l'aurait fait sans cela; et finalement la dite goélette, ses agrès, apparaux, équipement et cargaison furent complètement perdus pour les intéressés, qui subirent et encoururent d'autres pertes, dommages et dépenses.

6. D'après les faits tels qu'établis dans la sentence du tribunal d'arbitrage de Paris, les dites saisie, condamnation et détention ne s'appuyaient sur aucune justification ou droit selon les principes du droit international, et Sa Majesté Britannique prétend qu'une indemnité pleine et complète devrait être donnée par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au gouvernement de Sa Majesté Britannique pour toutes les pertes encourues pour cela.

7. La réclamation présentée pour les pertes résultant des prémisses s'élève à la somme de $30,000, avec intérêt sur cette somme à compter de la date de la perte au taux de sept pour cent par année.

8. A part la somme qui précède, on réclame une nouvelle somme pour l'arrestation, l'emprisonnement et la détention, par les autorités des Etats-Unis, de James Ogilvie et de James Black, en leur qualité respective de capitaine et du second de la dite goélette.

9. James Ogilvie, à l'arrivée de la goélette à Ounalaska, fut mis en état d'arrestation, amené à Sitka, et là, accusé devant la cour de district des Etats-Unis pour l'Alaska, d'une infraction des lois municipales des Etats-Unis d'Amérique relative à la pêche aux phoques dans les eaux de l'Alaska. Avant le procès on le laissa errer dans les bois, où on le trouva mort.

10. James Black, à l'arrivée de la *Carolena* à Ounalaska, fut arrêté, amené à Sitka, et là, accusé devant la dite cour d'une infraction semblable des lois municipales des Etats-Unis d'Amérique relatives à la chasse aux phoques dans les eaux de l'Alaska, et sur cette accusation il fut trouvé coupable et condamné à payer une amende de $300 et à être emprisonné à Sitka pendant trente jours, lequel terme d'emprisonnement il subit.

11. A l'expiration de ce terme d'emprisonnement le dit James Black fut relâché, mais il était alors sans aucun moyen de subsistance, et les dites autorités n'ont pris aucune mesure pour le rapatrier. Le dit James Black subséquemment put revenir à Victoria après avoir subi beaucoup de fatigues et de pertes.

12. En vertu des faits ci-dessus établis, l'arrestation, l'emprisonnement et la détention du dit James Ogilvie, et l'arrestation, l'emprisonnement, la détention et la condamnation du dit James Black étaient illégaux, et Sa Majesté Britannique prétend qu'une indemnité complète et entière devrait être payée dans les prémisses par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au gouvernement de Sa Majesté Britannique.

13. La réclamation présentée pour les torts susdits envers James Ogilvie est de $2,500, avec intérêt à compter du 1er août 1886, à sept pour cent par année.

14. La réclamation présentée pour les torts susdits envers James Black est de $2,500, avec intérêt à compter du 1er août 1886, au taux de sept pour cent par année.

RÉPONSE DES ÉTATS-UNIS.

(Produite le 28 novembre 1896.)

1. Ils admettent que le ou vers le 1er août 1886, à une distance d'environ soixante et quinze milles de la terre la plus rapprochée, le dit navire le *Carolena* fut saisi par le côtre du revenu des Etats-Unis le *Corwin*, et que cette saisie a été faite dans la mer de Behring, et a été ratifiée et approuvée par le gouvernement des Etats-Unis. Mais on affirme de la part des Etats-Unis que la dite saisie a été opérée de bonne foi, par les officiers des Etats-Unis, dans la limite de leurs fonctions, sous l'autorité et l'ordre des lois municipales des Etats-Unis, et cette saisie a été ratifiée et approuvée de bonne foi par le gouvernement des Etats-Unis comme étant une infraction de leurs dites lois.

2. Les Etats-Unis affirment qu'avant l'époque de la saisie du dit navire et après cette saisie, ses agrès, apparaux, équipement et cargaison, étaient en totalité ou en partie réellement la propriété d'un citoyen ou de citoyens des Etats-Unis, et de plus, qu'aux époques ci-dessus nommées l'intérêt bénéficiaire dans la totalité ou dans une partie du dit navire, de ses agrès, apparaux, équipement et cargaison, était la propriété et appartenait à un citoyen ou des citoyens des Etats-Unis, et que son dit voyage a été commencé et poursuivi, en totalité ou en partie, pour le bénéfice d'un citoyen ou de citoyens des Etats-Unis.

3. Quant à quelques-uns des exposés de détails et de faits dans les paragraphes numérotés 2, 3, 4 et 5 dans la dite réclamation de Sa Majesté Britannique, les représentants des Etats-Unis n'ont aucune connaissance suffisante, et quant à ceux qui pourront être considérés essentiels, les Etats-Unis invitent et exigent des preuves authentiques et convenables devant les hauts commissaires.

4. Quant au paragraphe nº 5 de la dite réclamation, les Etats-Unis soumettront aux hauts commissaires et ils soutiennent qu'ils ne sont pas responsables des dommages pour la détention de ce navire lorsque la saisie, ainsi qu'il est allégué et démontré dans la réclamation, eût pour résultat la perte totale pour les propriétaires, du navire, des agrès, apparaux et cargaison, comme à l'époque de la saisie; et qu'à tout événement les dommages énoncés et réclamés sont de la nature de bénéfices en perspective et de dommages spéculatifs si incertains qu'ils ne forment aucune base légale, équitable ou convenable pour arriver à une conclusion de fait sur laquelle on puisse établir une évaluation.

5. Les Etats-Unis soutiendront de plus qu'en ce qui concerne une réclamation convenable de dommages pour perte totale, l'exposé de la perte alléguée dans le paragraphe 7 comme résultant de la dite saisie est bien excessive.

6. Quant au montant additionnel réclamé pour l'arrestation illégale, l'emprisonnement et la détention de James Ogilvie et de James Black, personnes employées sur le dit navire à l'époque de sa saisie, les Etats-Unis admettent l'arrestation telle qu'énoncée, mais nient l'emprisonnement et les exposés de faits qui s'y rattachent tels qu'énoncés dans la réclamation britannique; et ils affirment que ces arrestations

et les procédures subséquentes faites à ce sujet par les officiers des Etats-Unis, ont été faites, instituées et poursuivies de bonne foi, d'après l'ordre et sous l'autorité des lois municipales des Etats-Unis, pour une infraction des statuts des Etats-Unis ; et ils affirment que les seuls dommages à considérer, dans le cas d'aucune responsabilité de la part des Etats-Unis à propos de ces arrestations et détentions, sont ceux de pertes pécuniaires réelles et ne sont pas des dommages de leur nature pénale ou grave.

7. Les Etats-Unis n'admettent aucune responsabilité sur cette réclamation.

RÉPLIQUE DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE.

(Produite le 1er décembre 1896.)

1. Sa Majesté Britannique engage la discussion sur les paragraphes 1, 4, 5 et 6 de la réponse des Etats-Unis, excepté en autant qu'ils contiennent des admissions.

2. Comme réponse additionnelle à la seconde partie du dit paragraphe 1, Sa Majesté Britannique soumet qu'il ne constitue aucune défense à l'encontre de la réclamation de Sa Majesté ou d'aucune partie de cette réclamation.

3. Quant au paragraphe 2, Sa Majesté britannique dit que la goélette ci-dessus nommée a été déclarée par le tribunal d'arbitrage de Paris être un navire britannique, et soumet que les commissaires, agissant en vertu de la convention relative aux réclamations de la mer de Behring, n'ont pas la liberté de s'enquérir quels sont ses propriétaires; la dite conclusion de fait étant décisive en ce qui concerne cette commission.

4. Et dans l'alternative et en réponse additionnelle au dit paragraphe 2, Sa Majesté Britannique soumet que même si l'on peut faire cette enquête, elle devrait être limitée à la question de la propriété actuelle du dit navire seulement, et cela entre nations, et elle ne devrait pas à tout événement s'étendre à l'intérêt bénéficiaire dans la totalité ou dans une partie du navire, de son équipemeut, agrès et cargaison ; ou à la question de savoir si son voyage a été entrepris et fait en totalité ou en partie pour le bénéfice d'un citoyen ou de citoyens des Etats-Unis.

5. Comme autre réponse au dit paragraphe 2, Sa Majesté Britannique nie chacune et toutes les allégations de faits qu'il contient.

6. Sa Majesté Britannique soumet de plus que d'après les principes du droit international, la pratique suivie entre les nations et les termes de la convention relative aux réclamations de la mer de Behring, les allégations contenues dans la dite réponse, même si elles étaient prouvées, ne constituent aucune défense à l'encontre de la réclamation d'indemnité énoncée dans le dit exposé de réclamation.

Respectueusement soumis,

R. N. VENNING.

ANNEXE No 14.

LISTE des employés des pêcheries du Canada, revisée jusqu'au mois de décembre 1896.

NOTE.—Les noms en *italiques* sont ceux d'employés ne recevant pas d'appointements. (Of.) signifie officiers, (P.) préfets, (I.) inspecteurs et (G.) gardiens.

PROVINCE D'ONTARIO.

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Sheppard, O. B.....(1)..	Toronto..........	Province d'Ontario.
Dunn, capit. E.	Owen-Sound......	Ayant juridiction sur la baie Georgienne et les grands lacs.
MacGregor, capit. A. M.	Goderich..........	do toute la province d'Ontario.
Kyle, Morrison..........	Portage-du-Rat...	Lac des Bois et autres eaux du district de la riv. La Pluie.
Cross, S. W............	Port-Arthur.......	Tout le district d'Algoma.
Pim, Chas. Jas..........	Ile du Caribou	Lac Supérieur, autour de l'île au Caribou.
Elliott, Thos. H	Sault-Ste-Marie...	Dep. Otter-Head, lac Supérieur, j. la riv. des Français, Algoma.
Macdonald, J. K..	Toronto..........	Lac Kagawong, île Manitouline.
Boyd, N. M.......... ..	Kagawong........	do do
Lamorandière, P. R. de..	Killarney	Baie Georgienne, dep. Petit-Courant jusq. la riv. des Français.
Barron, Ed., jeune......	Riv. des Français..	do depuis Killarney jusqu'à Byng-Inlet.
Lamondin, Joseph.... ..	Byng-Inlet.	do do Gladstone jusqu'à Sophia Rock.
Huff, Thomas W........	Ile Jones..........	do partie du havre de Parry-Sound.
White, C. L.............	Snug-Harbour	do alentours de la pointe au Baril.
Lawson, A. A........ . .	Red Rock, ParrySd	do do de Parry-Sound.
King, John.	Pénétanguishine .	Partie du township Murray, district de Muskoka.
Smith, Frank J.........	Midland..	Baie Georgienne, dep. la riv. des Français jusq. la pte Marks.
		do dep. la pointe Marks jusq. la pointe Boucher.
Marchildon, Thos.	Lafontaine	do aut. des îles du Chrétien, Hope et Beckwith.
Edmonstone, Robt . .	Ballaclava	do depuis Allanwood jusqu'à la baie Colhoy.
Lennox, Isaac......	Wiarton..........	do do la baie Colpoy jusqu'au cap Hurd.
Boyd, W. S..............	Keppel-Nord......	do alentours de l'île Griffith.
Briggs, Chas..	Paisley...........	Lac Huron, dep. le cap Hurd jusq. Southampton, inclusivem.
Ball, H. W..	Goderich	do depuis Southampton jusqu'à Goderich, do .
Quarry, H. B......	Parkhill..........	do do Goderich jusqu'à la pointe Bleue.
Pollock, J. C	Forest	do et riv. St-Clair, dep. la pte Bleue jusq. la pte Baby.
Raymond, C. W........	Baie Mitchell.....	Lac Saint-Clair, depuis le Petit-Lac jusqu'à sa tête.
Boismier, Joseph...... .	Sandwich...... ...	do do Dover-est jusqu'à l'embouchure de la rivière Détroit, et de là jusqu'à sa sortie.
Stewart, John	Ile de la Pte-Pelée.	Lac Erié, autour de l'île de la Pointe-Pelée et des îles voisines.
Bartlett, Horace H	North-Harbour Id.	do do North-Harbour et des îles Middle-Sisters.
Lamarche, Peter........	Wheatley.........	do en face du comté d'Essex.
Malott, E. A......	Kingsville........	do do do
Laird, Jas. K...........	Blenheim.	do do de Kent et cours d'eau intérieurs.
Freeland, Wm	Saint-Thomas.....	do do d'Elgin.
Sharp, David..........	Port-Ryerse......	do en face des comtés de Norfolk, Haldimand, jusqu'à Cayuga-sud.
Couper, Archibald	Dunnville.........	do depuis Cayuga-sud jusqu'à la baie Moulton et la Grande-Rivière, depuis l'embouchure jusqu'aux lignes de division, townships de Canborough et Cayuga-nord.
Farrell, John......	Cayuga	Grande-Rivière, dep. Cayuga-nord jusq. Brantford, inclusiv.
Kerr, Fred	Hamilton	Ayant juridiction sur tout l'Ontario, mais le quartier proprement dit comprend le lac Ontario, dep. Burlington Beach jusq. la rivière Niagara, et le lac Erié jusqu'à Low-Banks.
Sargent, Wm....	Bronte...........	Lac Ontario, depuis Burlington Beach jusqu'à Port-Crédit.
Stobo, Isaac.........	Scarboro'.........	do en face du comté d'York.
Hall, Thos.	Lloydtown..	Lac Hall, comté d'York.
Stanley, James	Brighton	Lac Ontario, en face des comtés de Northumberland et Durham, et leurs tributaires.
Eagleson, A. R.........	Cold Spring	Partie ouest du lac du Riz, depuis Harwood et la pointe à La Pluie en gagnant l'ouest.
White, Zaccheus	Harwood..........	Partie est du lac du Riz, depuis Harwood et la pte à La Pluie, en gag't l'est, et la partie de la riv. Trent à l'ouest d'Hastings.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Perry, Chas.	Whitby	Lac Ontario, en face du comté d'Ontario-sud.
Clarke, W. P.	Belleville	Baie de Quinté, depuis Mill-Point jusqu'aux sources de la dite baie dans le township de Murray.
Redmond, Joseph, jr.	Picton	Lac Ontario, en face du comté de Prince-Edouard.
Sills, E. H.	Napanee	Lac Ontario, comtés de Lennox et Addington, et la partie supérieure de l'île Amherst.
Finkle, R. R.	Bath	Lac Ontario, en face du township Earnestown, dans Lennox et Addington, et la partie inférieure de l'île Amherst.
Crosby, A. H.	Belleville	Source de la baie de Quinté, depuis l'île des Trois-Frères, près Kingston, jusqu'à Trenton.
McGlynn, Jas.	Ile Wolfe	Lac Ontario, autour des îles Wolfe, Simcoe, Horse-shoe et au Pigeon.
Ward, Wm.	Toronto	Les eaux environnant l'île de Toronto, y compris les baies de Toronto et d'Ashbridge et la rivière Don.
Purdy, John	Kingston	Lac Ontario, en face du township de Storrington, Pittsburgh et Kingston, comté de Frontenac.
Cox, John	Ile Howe	Lac Ontario et fleuve Saint-Laurent, autour de l'île Howe.
Acton, Nassau	Gananoque	Fleuve St-Laurent dep. l'île Wolfe jusq. phare Jack Straw, îles de l'Amirauté, aussi, partie de la riv. Gananoque.
Wallace, J. G.	Ivy Lea	Fleuve St-Laurent, de Gananoque à Rockport.
Davis, John H.	Gananoque	Fl. St-Laur., d. l. Pte du Shérif j. la tête de l'île du Grenadier.
Poole, Robt.	Poole's-Resort	Fleuve St-Laurent, de Rockport à Prescott.
Mooney, John	Maitland	do de Gananoque à Brockville.
Boyd, Robt. P.	Lyn	do s'étendant 3 milles en amont et 3 milles en aval du phare de la batture de Cole.
McDonald, Donald J.	Alexandria	Fleuve St-Laurent, les comtés de Stormont et Glengarry.
Miron, Olivier	Alfred	Rivière de la Nation du Sud, comté de Prescott.
Hyndman, James O.	South-Mountain	do et les comt. de Dundas et Glengarry.
Boucher, W. W.	Ottawa	Rivière Ottawa et ses tributaires, d'Ottawa au township de Fitzroy, comté de Carleton.
Riddle, Matthew	Mohr's-Corners	Riv. Ottawa de Fitzroy à McNab, y compris le lac des Chats.
Hicks, H.	Arnprior	Rivière Ottawa, de McNab à Horton et lac des Chats.
Russell, M. L.	Renfrew	Riv. Bonnechère et ses tributaires, dans le comté de Renfrew.
Gallagher, Hugh	Lac-Clair, comté de Renfrew.	Townships Sébastopol, Brudenell, Radcliffe, Lyndoch et Gratton, dans Renfrew.
Douglas, Geo.	Riv.-aux-Serpents.	Lac du Rat-Musqué et rivière au Serpent, dans Renfrew.
Richardson, J. S.	Sturgeon-Falls	Lacs Nipissingue, à l'Esturgeon, rivière Mattawa, rivière des Français et ses tributaires.
Bastedo, David E.	Bracebridge	Townsh. de Macaulay, McLean et Ridout, d. le comté d'Ont.-nord, et Franklin, Bennett et Stephenson, dans Muskoka.
Castle, Henry	Gravenhurst	Lacs Muskoka, Skeleton, Rousseau et Joseph.
Green, Jediah	Stirling	Townships de Huntingdon, Hungerford, Sydney, Thurlow et Tyendinaga, comté de Hastings.
Steele, George R.	Lorimer-Lake	Townships dans Parry-Sound, de Cowper, Foley, Christie, McDougall, McKellar, Ferguson, Carling, Shawanaga, Burpee, Hagerman, Harrison, Burton et Mackenzie.
Forsyth, Edmund	Loring	Townships de Walbridge, Brown, Wilson-Mills, Mowat, Blair, McKonkey et Hardy, dans Parry-Sound.
Lockhart, Wm.	Denville	Townships de Croft, Chapman, Strong, Joly, Laurier, Machar, Lount, Ferrie, Mills, Pringle, Gurd et Himsworth, dans Parry-Sound.
Clarke, Geo.	Orillia	Lacs Simcoe et Couchiching, aussi les rivières Severn et Holland.
McDermott, Wm.	Beeton	Division sud du comté de Simcoe.
McFayden, H.	Durham	Les sources de la rivière Saugeen et ses tributaires.
....	....	Bras nord de la rivière Sydenham, depuis sa jonction avec la Grande-Rivière jusqu'à ses sources.
Crotty, John	Bothwell	Rivière Thames, de Lewisville à Wardsville.
McCann, Peter	London	do de Wardsville à London.
Peltier, Theo.	Dover-Sud	do de Lewisville à son embouchure.
Croome, W. P.	Mont-Vernon	Grande-Rivière et ses tributaires, de Brantford en montant.
....	....	Division nord du comté de Wellington.
Coleman, David	Alton	Tout le comté de Cardwell.
Graham, Joseph	Claude	Rivière Crédit et ses tributaires.
Blakely, Alex.	Port-Crédit	Riv. Crédit, de Norval à son embouch., dans le comté de Peel.
Simmons, Nelson	Myersburg	Rivière Trent, dans Northumberland et Hastings.
Martin, Myron F.	Raglan	Lac Scugog, de Seagrave à Port-Perry, township de Reach, comté d'Ontario.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.*

Nom des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Bradshaw, Arch	Lindsay	Lac Scugog, eaux du comté Victoria.
Bowen, J. C	Marmora	Townships de Marmora, Madoc, Elzever, Rawdon, Huntingdon, Hungerford, Sydney, Thurlow, Tyendinaga et Belmont.
Fitzgerald, George W.	Lakefield	Le comté de Peterboro', dans les limites des towns. d'Harvey, Burleigh, Dummer, Douro, Smith et Ennismore, aussi rivière Otonabi, de Peterborough au lac du Riz.
Breeze, David	Peterborough	Rivière Otonabi, de Peterborough au lac du Riz, comté de Peterborough.
Gainforth, Wm	Haliburton	Rivières Gull et Burnt et tributaires, av. les lacs Drag, Eagle, Moose, Redstone et Crooked, dans Peterborough.
Sweet, B. H.	Bancroft	Partie de la division nord du comto d'Hastings, des townships du Lac, Tudor et Grimshorpe.
Purcell, H. R	Enterprise	Townships de Camden, Portland, Loughboro', Sheffield et Kennebec, dans Addington.
Gilbert, Robt. A	Dépot McLaren	Townships de Palmerston, Clarendon, Canonto-Nord, Canonto-Sud et Miller, dans Addington.
Lake, George	Tichbourne	Cette partie de Frontenac au nord du lac Loughboro.
Boddy, Samuel	Athens	Lacs Beverley, Bass, Little, Wiltse et Mud, dans Leeds.
Flood, Ant. J.	Delta	Lac Beverly en haut et en bas et tributaires à Morton et Lyndhurst, et le lac Griffin, dans le comté de Leeds.
Moorehead, John	Longue-Pointe	De Lyndhurst à la ligne de division, entre Leeds et Lansdowne, dans le comté de Leeds.
Greer, James	Outlet	Rivière Gananoque, depuis Marble-Rock jusqu'au township du Lansdowne, comté de Leeds.
Hicks, Wm	Athens	Lac Charleston, dans le comté de Leeds.
Jeacle, George	Westport	Lacs Rideau, Rideau supérieur, Openicon, Otty, et lacs voisins, comté de Leeds.
Ross, Jas. H. (G.)	Smith's-Falls	Rivière Rideau, des rapides de Burritt à Smith's-Falls.
Deacon, Eph.	Bolingbroke	Rivière Tay et tributaires et rivière Fall-Bay, dans Lanark.
Moore, John	Carleton-Place	Rivière et lac Mississipi, dans le comté de Lanark.
Campbell, R. O.	Burritt's-Rapids	Rivière Rideau et tributaires, d'Ottawa aux rapides de Burritt, y compris rivière Jock, dans Carleton.
McCuaig, R. C. W	Ottawa	Province d'Ontario.

NOTE.—Les officiers de douane suivants ont aussi été nommés officiers des pêcheries pour la Baie Georgienne :—

Wabb, S. A	Douanier	Rivière des Français.
Potvin, P	Officier de douane intérimaire	Byng-Inlet.
Galna, John	Préposé au débarquement	Parry-Sound.
Parkhill, W. J	Sous-percepteur	Midland.
Clarke, Geo.	do	Pénétanguishene.
Hogg, W. A.	Préposé au débarquement	Collingwood.
Cameron. A. Mc. K.	Sous-percepteur	Meaford.

PROVINCE DE QUÉBEC.

L'hon. Peter Mitchell, (I.) Montréal, province de Québec et provinces maritimes.

Lavoie, Nap. (Of.)	L'Islet	Bas du fleuve Saint-Laurent et golfe.
Wakeham, Wm. (Of.).	Bassin de Gaspé	do do
Gregory, J. U. (Agt.).	Québec	Ayant juridiction dans toute la province de Québec.
Smith, Joseph	Cedar-Hall	Lac et rivière Métapédia, dans le comté de Bonaventure.
Brown, Chas.	Escuminac	Riv. Ristigouche et tributaires, dans les comtés de Ristigouche et Victoria, N.-B., et Rimouski et Bonaventure, P.-Q.
Green, James.	Maguasha	Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, la côte depuis Maguasha jusqu'à la Grande-Cascapédia.
Forest, George	Riv. Bonaventure.	Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, la côte depuis la Grande-Cascapédia jusqu'à Paspébiac.
Chapados, F. X.	L'Anse au Gascon.	Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, la côte depuis Paspébiac jusqu'à la Pointe au Maquereau.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.*

Nom des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Keays, John	Pabos	Comté de Gaspé, dep. la Pte au Maquer. jusq. au coin de la Grève
Boulet, Godfroy	Cap-aux-Os	Comté de Gaspé, depuis le coin de la Grève jusq. Cap Rosier.
....	....	Comté de Gaspé, dep. le Cap Rosier jusq. la Pte Renommée.
Chevrier, J. A.	Amherst	Golfe Saint-Laurent, autour des Iles de la Madeleine.
*Joncas, P. L	Havre aux-Maisons Iles de la Madel.	Iles de la Madeleine, excepté les îles Amherst et de l'Entrée.
Letourneau, Louis	Montlouis	Fleuve Saint-Laurent, comté de Gaspé, depuis la Pointe Renommée jusqu'au township de Duchesnay.
Bouchard, Didace.	Sainte-Anne-des-Monts.	Fleuve Saint-Laurent, comté de Gaspé, paroisses de Duchesnay, Christie, Tourelle et Cap-Chatte.
Pelletier, Olivier	do	Rivière Sainte-Anne-des-Monts, comté de Gaspé.
Joncas, Johnny	Matane	Fleuve Saint-Laurent, comté de Rimouski, depuis Cap-Chatte jusqu'à la rivière Blanche, y compris la riv. Matane.
Grondin, L. S. E.	Rimouski	Fleuve Saint-Laurent, comté de Rimouski, depuis la rivière Blanche jusqu'à Rimouski.
Martin, H	do	Fleuve St-Laurent, dep. Rimouski jus. comté de Témiscouata.
Levesque, Nap	Isle Verte	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Témiscouata.
Pelletier, Xavier	Sainte-Anne-de-la-Pocatière.	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Kamouraska.
Beaubien, Octave V	Montmagny	Fleuve Saint-Laurent, en face des comtés de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lévis.
Huot, L. P.	St-Roch-de-Québec	Fleuve Saint-Laurent, autour de l'île d'Orléans.
Bhéreur, U.	Malbaie	*Côte nord* du fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Charlevoix.
Côté, Henri.....(P)	Baie-Saint-Paul	Lacs en arrières de la Malbaie et de la Baie-Saint-Paul.
Simard, Jos. (P)	Sainte-Agnès	do do do
Catellier, L. N	Tadoussac	Les eaux des comtés de Chicoutimi et Saguenay.
Comeau, N. A.	Godbout	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis Manicouagan jusqu'à la Baie des Rochers, *(Division de Godbout).*
Mignault, T.	Montmagny	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis la Baie des Rochers jusqu'à Pointe Saint Charles, district de Moisie.
Duberger, Geo	Pointe-à-Pic, Charlevoix.	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis la riv. Sheldrake jusqu'à la Pointe des Esquimaux, *(Div. de Mingan).*
Gaudin, Geo	Anse-du-Cap, Gaspé.	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis la Pointe des Esquimaux jusqu'à la *rivière Natashquan.*
Legouvie, John (W.)	Anse aux-Homards Gaspé.	Golfe St-Laurent, comté de Saguenay et s'étendant depuis le Cap Whittle jus. Chécatica *(Division de St-Augustin).*
Whitely, W. H.	St-Jean, Terren've.	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis Chécatica jusqu'à Blancs Sablons *(Division de Bonne-Espérance).*
Veilleux, V. (W.)	St-EphremdeTring	Les eaux intérieures du comté de Beauce.
Lemay, David	New-Ireland	Lacs de la Truite, William, Black, Saint-Joseph et le comté de Mégantic.
McCaw, John.	Sherbrooke	Lacs dans les comtés de Sherbrooke et Stanstead, aussi les lacs Brompton et Aylmer, dans les comtés de Richmond et Wolfe.
Dupuy, Louis	do	Comtés de Richmond et Wolfe.
McLeod, Allan	Echo-Vale	Environ 10 milles des eaux des lacs Mégantic et Spider, avec les tributaires dans le comté de Compton.
Carr, Guy	Compton, Station.	Comté de Compton et lac Massawipi, et les tributaires dans le comté de Stanstead.
Beach, N. A.	Georgeville.	Le côté est du lac Memphrémagog, dans le comté de Stanstead.
Ball, Hugel	Tuck's-Landing	Le côté ouest du lac Memphrémagog, dans le comté de Brome.
Phelps, Sylvester E. W.	Bolton-Centre.	Township de Bolton, est et ouest, dans le comté de Brome.
Sturtevant, Sydney	Knowlton.	Lac Brome, comté de Brome.
Manson, Jeremiah M.	Potton	Township de Potton, comté de Brome.
Needham, Ernest E.	Bolton-Glen	Township de Bolton est et ouest, comté de Brome.
Luke, P. E.	Philipsburg	Baie Missisquoi et riv. au Brochet, dans le comté de Missisquoi.
Finlay, Jas.	Saint-Jean-Est.	Rivière Richelieu, depuis Saint-Jean jusqu'au lac Champlain.
Dion, J. O.	Chambly-Canton	Rivière Richelieu, depuis Sorel jusqu'au village Richelieu.
....	....	Fleuve Saint-Laurent, comtés de Beauharnois et Huntingdon; aussi partie des rivières Châteauguay et de la Truite.
....	....	Fleuve Saint-Laurent, comtés de Châteauguay et Laprairie, y compris la rivière Châteauguay.
Morris, John	Saint-Lambert	Fleuve Saint-Laurent, les comtés de Chambly et Laprairie et la cité de Montréal.
Robitaille, Chas.	Saint-Sulpice	Fleuve Saint-Laurent, les comtés de L'Assomption et de Verchères, y compris les eaux intérieures.

* Receveur des douanes ; spécialement attaché aux primes de pêche.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—*Fin.*

Nom des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
McMillan, John D... ..	Dundee..........	Cette partie du fleuve Saint-Laurent connue sous le nom de lac Saint-François, en face du comté de Huntingdon, y compris les eaux intérieures.
Mongeau, Paul.........	Sorel..	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Richelieu.
Shooner, Denis..........	Pierreville........	Lac Saint-Pierre, comté d'Yamaska, et le haut de la rivière Saint-Fraçois, dans le dit comté.
Piché, L. N..	Drummondville...	Riv. St-François, dans le comté d'Yamaska jusq. Richmond.
Chabonneau, Joseph	Saint-Césaire	Rivière Yamaska et ses tributaires, depuis Farnham-ouest jusqu'à Saint-Hugues, y compris la riviere Noire.
Boisvert, Geo..........	Bécancour	Fleuve Saint-Laurent et lac Saint-Pierre, comté de Nicolet.
Vadeboncœur, Chas.....	Trois-Rivières.....	Fleuve Saint-Laurent, en face de Saint-Maurice et des Trois-Rivières, y compris ces deux comtés.
Caron, Gabriel..	Louiseville........	Fleuve Saint-Laurent et lac Saint-Pierre, comtés de Maskinongé et de Berthier.
Mooney, Dan....... . .	Saint-Théodore ...	Eaux intérieures du comté de Montcalm.
Filiatrault, Damien.....	Sainte-Rose, Laval	Rivières Jésus et des Prairies, comprenant environ 50 milles.
Belisle, Jos.	Sainte-Agathe-des-Monts.	Comté de Terrebonne.
Dunberry, David......	Rapides Lachine..	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Jacques Cartier.
Montpetit, Julien.	Ile Perrot	Fleuve Saint-Laurent, alentours de l'île Perrot.
Boivin, Jos.......	Rivière Beaudet ..	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Soulanges.
Jones, R. W............	Saint-André-Est ..	Bas de la rivière Ottawa, depuis Oka jusq. Carillon, et le nord de la rivière, depuis son embouchure jusqu'à Lachute.
Quesnel, Arthur	Rigaud...........	Rivière Ottawa, depuis la Pointe Fortune jusqu'à Como.
Vinet, Victor.	Vandreuil	Rivière Ottawa, depuis Como jusqu'à la Pointe des Cascades.
Chenier, P. Dosithé.....	Hull...........	Les deux côtés de la rivière Ottawa, faisant face aux comtés d'Ottawa et de Russell et Prescott dans Ontario.
Joynt, Robt. (W.). ...	Joynt	Lacs Bernard, Long et Mahon, comté d'Ottawa.
Weisener, Emiel.	Blanche	Townships de Mulgrave et Lathbury, comté d'Ottawa.
Mohr, Erwin	Onslow-Sud.......	Côté nord de la rivière Ottawa faisant face au comté de Pontiac, depuis la ligne de comté jusqu'à la rivière Coulonge.
Coghlan, J. T.....	Chapeau..........	Rivière Ottawa, comté de Pontiac, depuis Fort-Coulonge jusqu'à Des-Joachims.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Bertram, A. C. (I.).	Sydney-Nord	Quartier n° 1.—Ile du Cap-Breton.
Hockin, Robt. (I.)	Pictou............	Quartier n° 2.—Comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro', Halifax et Hants.
Ford, L. S. (I.)........	Milton	Quartier n° 3.—Comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King.
	Comté d'Annapolis.	
Bailey, W. M...........	Round Hill......	Tout le comté d'Annapolis.
	Comté d'Antigonish	
Aylmer, J. R. (P.)......	Fourches Pomquet Antigonish.	Voisinage des Fourches de la Pomquet, y compris partie des rivières Pomquet et Black.
Cameron, Lochlin (P.)...	Rivière Fraser, Antigonish.	Depuis le pont McWilliam jusqu'au pont Fraser.
Chisholm, Hugh (P.)....	LowerSouth River, Antigonish.	Depuis le havre d'Antigonish jusqu'au pont de St-Andrew.
Chisholm, Donald (P.)...	Salt-Springs	Depuis le ruiss. de Trotter's-Mill jusq. barrage de Thompson.
Dexter, John (P.).	Antigonish	Depuis le havre jusqu'au ruisseau de Trotter's-Mill, y compris la rivière Ouest et le ruisseau de Bailey.
Fraser, Duncan (P.)....	Saint-Joseph......	Depuis le pont de Pinkeytown jusqu'au moulin Stewart.
McDonald, Allan (P.)...	Rivière James	Rivière James.
McDougall, Arch'd (P.)..	Anse McNair, Cap George.....	Depuis l'anse Bun, Cap George, jusqu'à Crebbing-Head, Baie Saint-George.
McInnes, Donald (P.)...	Fourch. Addington	Voisinage des Fourches d'Addington.

Liste des employés des pêcheries, etc.—*Suite*.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*.

Nom des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
	Comté de Cap-Breton.	
Quinan, Francis	Sydney	N° 1—Division Nord.
Hickey, Richard	Sydney-Nord	N° 2—Division Ouest.
Burke, William	Mira-Ferry	N° 3—Division Est.
McDonald, Alexander	Baie de l' Est	N° 4—Division Sud.
	Comté de Colchester.	
Gass, Robt	Tatamagouche	Baie Tatamagouche, rivières Waugh et French.
Davidson, J. W.	Rivière au Bar	Le comté de Colchester.
Pollock, R. J	Stewiacke (en bas).	do
	Comté de Cumberland.	
Fowler, Elijah	Parrsboro'	Comté de Cumberland.
Bland, George	Pont-Wallace	do
Wills, A. M	Pugwash	do
	Comté de Digby.	
Schreve, T. C	Digby	Tout le comté de Digby.
	Comté de Guysboro.	
Davis, Joseph	Guysborough	Comté de Guysborough.
McQuarrie, Allan	Sherbrooke	do
	Comté de Halifax.	
Bartlett, John H.	Baie Terrance	Comté de Halifax.
Gaston, Robert	Havre de Pope	do
Rowlings, Geo	H. Musquodoboit	do
	Comté de Hants.	
Mosher, Jas. R	Battures de Kempt	Comté de Hants, Hants-Ouest.
	Comté d'Inverness.	
McLean, D. F.	Port-Hood	N° 1—Division Ouest.
McEachern, Peter	Glendale	N° 2—Division Sud.
McKeen, Lewis	Mabou	N° 3—Division de Mabou.
Coady, James	Margaree-S.-O	N° 4—Division Est.
Ross, David	Margaree-N.-E	N° 5—Division Nord.
Aucoin, Wm	Havre de l'Est	No. 6—Partie de la division Nord.
	Comté de King.	
Bishop, C. E. (P)	Horton	Rivière Gaspereau.
Brown, Philip (P.)	Blomidon	Alentours de Blomidon.
Miller, James S	Canning	Tout le comté de King.
Murphy, L. A. (P.)	Gaspereau	Partie de la rivière Gaspereau.
McIntyre, W. (P.)	Aylesford	Rivière Annapolis.
Reid, R. F	Wolfeville	Tout le comté de King.
Thorpe, J. W. (P.)	Hall's-Harbour	Pointe de Hall jusqu'à Cap Fendu.
Robinson, Chas	Lakeville	Riv. Cornwallis et tributaires, juridiction dans tout le comté.
	Comté de Lunenburg.	
Evans, David	Chester	Tout le comté de Lunenburg.
Solomon, W. M.	W. LaHave Ferry.	do do
	Comté de Pictou.	
McPhie, Allan	Avondale	Division Est.
McQueen, J. D.	Little-Harbour	Division Sud.
Pritchard, A. O	New-Glasgow	Division Central.
Sutherland, Robt.	Rivière John	Division Ouest.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
	Comté de Queen.	
Freeman, J. N.	Liverpool	Tout le comté de Queen.
	Comté de Richmond.	
Boyle, Dougald R.	Arichat-Ouest	N° 1—Ile Madame et division d'Arichat.
Cameron, Duncan	Saint-Pierre	N° 2—Division Ouest.
Brymer, Arthur	L'Ardoise (en bas).	N° 3—Division Est.
	Comté de Shelburne.	
Hines, Geo. K.	Shelburne	Tout le comté de Shelburne.
Goudey, E. S.	Barrington	De la rivière Clyde au comté de Yarmouth.
	Comté de Victoria.	
Campbell, Chas. L.	New-Campbellton.	N° 2—Division du Milieu.
McCharles, Danl.	Rivière du Milieu.	N° 3—Division Sud.
Hellen, Wm.	Cap-Nord	Tout le comté de Victoria.
	Comté de Yarmouth.	
Hatfield, Abram M.	Arcadia	Tout le comté de Yarmouth.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Pratt, J. H. (I).	St-Andrews	District n° 1—Le comté de Charlotte.
Chapman, Robt. A. (I)	Moncton	District n° 2—Comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmorland et Albert.
Miles, H. S. (I).	Oromocto	District n° 3—Comtés de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
Harding, F. J. (Agt)	Saint-Jean	Toute la province.
	Comté d'Albert.	
Stewart, Suthd	Alma	Tout le comté d'Albert.
	Comté de Charlotte.	
Brown, Barth.	Campobello	Voisinage de Campobello et îles de l'Ouest.
Campbell, D. F.	St-Andrews	Baie Intérieure, Passamaquoddy.
Mathewson, John	St-George	Paroisses de Saint-Georges, Pennfield et Lepreau.
Martin, Frederick	Havre du Grand-Manan	Autour de l'île du Grand-Manan.
McLaughlin, W. B.	Grand-Manan	Ile du Grand-Manan et frayères.
Todd, Frank	St. Stephens	Tout le comté de Charlotte.
	Comté de Gloucester.	
Aché, Adolphe (P)	Shippégan	Alentours de Shippégan.
Albert, Xavier D.	Caraquet	Bancs de hareng de Caraquet
Calnan, John, jeune (P.).	Bathurst	Rivière Tête-à-Gauche.
Gibbs, Valentine (P.).	Pokemouche	Alentours de Pokemouche.
Hache, Jos. L.	Caraquet	Huîtrières de Caraquet et Shippégan.
Hickson, James	Bathurst	Baie des Chaleurs, depuis le ruisseau du Moulin jusqu'à la pointe de la Meule et la rivière Nipissiguit.
Landry, Arcade	Shippégan	Quartier de Shippégan.
Marks, William	Miscou	Comté de Gloucester.
Robichaud, Olivier (P.).	Pointe-Ferguson	Pointe Bariau jucqu'à la Pointe-Verte et rivière Tracadie.
Sweeney, William.	Pointe-Verte	De Belledune au ruisseau du Moulin.
Thériault, James D.	Grande-Anse	De Grande-Anse à la Pointe Mizenette.
Walsh, William	Pokemouche	Quartier de Pokemouche.
Whelton, Michael (P.).	Pokeshaw	Alentours de Pokeshaw.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

Nom des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
	Comté de Kent.	
Després, Thos	Cocagne	Paroisse de Dundas.
Leblanc, Olivier J. O.	Bouctouche	Paroisses de Wellington et Sainte-Marie.
Hannah, Wm. J	Richibouctou	Tout le côté de Kent.
Leblanc, A. T.	Legerville	Paroisses de Harcourt et Huskisson.
Richard, Pierre L.	Saint-Louis	Paroisse de Saint-Louis.
Beaty, John	Kouchibouguac	Paroisses de Carleton et Acadieville.
	Comté de King.	
Brown, James	Hammond-Vale	Lacs dans la paroisse Hammond.
Belyea, Ludlow	Brown s-Flat	Paroisses de Westfield, Greenwich et Kingston.
Fenwick, Edwin (P.)	Studholm	Ruisseau du Moulin.
Grey, Justus H.	Springfield	Paroisse de Springfield.
Heine, W. H.	Station de Norton.	Rivière Kennebecasis et lac Darling.
Nolan, James W	Creek de Smith.	Paroisses d'Havelock, Waterford, Sussex et Hammond.
Pearson, Isaac R. (P.)	Etabliss. Anglais	Lac Washademoak et tributaires.
	Comté de Northumberland.	
Robichaud, Ferdinand	Néguac	Partie de la baie Miramichi en face d'Alnwick et des eaux intérieures.
		Partie sud de la baie de Miramichi jusqu'à la Pointe au Quart.
Williston, J. G.	Baie-du-Vin	Rivière Miramichi à Newcastle.
Abbott, Lemuel	Chatham	Bras N.-O. de la rivière Miramichi et tributaires.
Hogan, Patrick.	Newcastle	Bras S.-O. de la rivière Miramichi et tributaires.
Boyes, Robert E	Blackville	
	Comté de Queen.	
Case, Mayes	Wickham	Tout le comté de Queen.
Warden, A. C	Johnston	Lac Washademoak, Canaan et Rivière-au-Saumon et tributaires
	Comté de Ristigouche.	
McLean, Donald	Charlo	Baie des Chaleurs, Belledune à Dalhousie.
Brown, Chas.	Maguasha, P.Q.	De Dalhousie à la Tête de Marée.
	Comté de Sunbury.	
Griffith, Chas. (P.)	Sheffield	Comté de Sunbury.
	Comté de St-Jean.	
Cochrane, John	Gare de l'Intercolonial.	Cité de Saint-Jean et alentours.
O'Brien, Joseph	Carleton, St-Jean.	Comté de Saint-Jean.
	Comté de Victoria.	
Ryan, Thos. D.	Grandes-Chutes	Tout le comté de Victoria.
Martin, Jos.	Lac Baker	Baker et autres lacs n'ayant pas plus de 4 milles du lac Baker.
	Comté de Westmoreland.	
Cormier, D. T	Pré d'en haut	Paroisse de Dorchester et rivière Petitcodiac.
Goodwin, Robt.	Bale Verte.	Paroisses de Sackville et Westmoreland.
Deacon, W. B	Shédiac	Paroisses de Salisbury, Moncton, Shédiac et la partie de Botsford au havre du Grand-Shemogue.
	Comté d'York.	
Orr, Robt.	Frédéricton.	Tout le comté d'York.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Nom des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Lord, A. (agt.)	Charlottetown	Ile du Prince-Edouard.
Perry, S. F	Tignish	do do
Davison, John	Bedeque	Tout le comté de Prince.
Nolan, Dan	Souris	Comté de King.
Hobkirk, W. C	Charlottetown	Comté de Queen.

PROVINCE DU MANITOBA.

Tupper, R. Latouche (I.)	Selkirk	La province du Manitoba.
Gardner, Rich	do	do do
Martineau, H.	The Narrows, Lac Manitoba	Lacs Manitoba, Reflux et Flux, Chien et et tributaires.
Gunn, Robt	Winnipeg	Dans son district comme garde-forestier.
Stevenson, E. F	do	Dans son district comme agent des lois de la Couronne.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Davidson, G. S. (I.)	Qu'Appelle	Tous les Territoires du Nord-Ouest.
Foster, John	Silton	Le district de Silton.
Matheson, W. D	Edmonton	District d'Edmonton.
Lucas, S. B	Holbrooke	do des Buttes-de-la-Paix, Alberta..
McKenzie, R. S.	Stobart	do du Prince-Albert, Saskatchewan.
Thompson, J. R	Calgary	do aux alentours de Calgary.
Cook, R. S	Prince-Albert	do du Prince-Albert.
Aikman, Jno. H.	Soins du commissaire des terres fédérales, Winnipeg.	Chacun dans son district comme inspecteur de homesteads.
Rogers, John		
Park, R. S.		
Allison, John		
Allison, W. H		

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

McNab, John (I.)	New-Westminster.	La province de la Colombie-Britannique.
McKay, J. W.	Kamloops	District de Yale, C.-B.
Meason, W. L.	Lac William	R. vière Kootenay, de Clinton à Barkerville.
Philips, Michael	Kootenay	District de Kootenay.
Higginson, T. S	New-Westminster.	Dans son district comme agent des bois de la Couronne.
Ellison, Price	Vernon	Lac et rivèire O'Kanagan.
Gaudin, Capt. James	Victoria	Ayant juridiction dans toute la province.
Walbran, Capt. J. T.	do	do do do
Woods, W. F	Kamloops.	Alentours de Kamloops.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Fin.*

PISCICULTURE.

Nom.	Emploi.	Adresse.
Kenefick, John.... ..	Préposé à la piscifacture du gouvernement............	Newcastle, Ont.
Parker, Wm	do do	Sandwich, Ont.
Walker, John..........	do do	Ottawa, Ont.
Finlayson, Alex.........	Aide-préposé à la piscifacture du gouvernement.......	Magog, Qué.
Catellier, L. N..........	Préposé à la piscifacture du gouvernement	Tadoussac, Qué.
Davis, Henry..........	do do	Bassin de Gaspé, Qué.
Mowat, Alex........	do do	Campbellton, N.-B.
McCluskey, Chas...... .	do do	Grand-Falls, N.-B.
Sheasgreen, Isaac. ...	do do	Esk-Sud, Miramichi, N.-B.
Ogden, A..............	do do	Bassin de Bedford, N.-E.
do	do homarderie do	Pictou, N.-E.
Dunlop, W. J....	Aide-préposé à la piscifacture du gouvernement.......	Sydney, C.-B., N.-E.
McNab, John..........	Préposé à la piscifacture du gouvernement............	New-Westminster, C.-B.
Tupper, LaTouche, R...	do do	Selkirk, Man.
Kemp, Ernest	do ostréiculture...	Ottawa, Ont.

Tous les capitaines du service pour la protection des pêcheries sont aussi des officiers des pêcheries, ayant les pouvoirs d'un juge de paix pour toutes les fins concernant l'*Acte des pêcheries.* Ces officiers étaient les suivants pour l'année 1896 :—

Commandant O. G. V. Spain, du c. *Acadia.*
Capit. S. Bélanger, du c. *La Canadienne.*
Capit. A Finlayson, du c. *Stanley.*
Capit. J. H. Pratt, du c. *Curlew.*
Capit. Geo. M. May, du c. *Constance.*
Capit. H. McKenzie, des c. *Vigilant* et *Osprey.*
Capit. W. H. Kent, du c. *Kingfisher.*
Capit. C. T. Knowlton, du c. *Aberdeen.*
Capit. Ed. Dunn, du c. *Petrel,* pour Ontario.
Capit. G. W. Pearson, du s. *Dolphin,* pour Ontario.

RÉCAPITULATION DES EMPLOYÉS DES PÊCHERIES.

Provinces.	Nombre d'employés.
Ontario..	114
Québec..	75
Nouvelle-Ecosse..	62
Nouveau-Brunswick..	55
Ile du Prince-Edouard....................................	5
Manitoba..	5
Territoires du Nord-Ouest................................	12
Colombie-Britannique.....................................	9
Officiers et équipages des navires employés à la protection des pêcheries..............	178
Gardiens des pêcheries employés durant la saison de 1896..............	200
Total..	715

Supplément No. 1 au 29ième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries

RAPPORTS SPÉCIAUX

SUR

I.—L'histoire naturelle du homard au point de vue spécial de l'industrie des homarderies canadiennes.

II.—Une étude concise sur les œufs des poissons.

III.—La place de la carpe dans la pisciculture.

PAR LE

PROFESSEUR E. E. PRINCE, B.A., M.S.L.

Commissaire des Pêcheries

1896

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE

1897

TABLE DES MATIÈRES.

I.—Histoire de la vie du homard au point de vue spécial de l'industrie des homarderies canadiennes.

II.—Une étude concise sur le frai.

III.—La place de la carpe dans la pisciculture.

I

NOTE SUR L'HISTOIRE NATURELLE DU HOMARD, AU POINT DE VUE SPÉCIAL DE L'INDUSTRIE DES HOMARDERIES CANADIENNES.

PAR LE PROFESSEUR EDWARD E. PRINCE, COMMISSAIRE ET INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PÊCHERIES POUR LE CANADA.

Préambule.

Il y a trois ans, dans mon premier rapport officiel de commissaire des pêcheries, rapport que j'ai soumis au ministre de la marine et des pêcheries, je me suis permis de dire que, " de tous les précieux habitants de nos eaux intérieures, le homard est celui sur lequel nous avons le moins de renseignements dignes de foi. Une étude approfondie de ses mœurs, de sa propagation, de l'histoire de sa vie et de ses migrations, serait de la plus haute utilité et fournirait la base d'une sage législation ".

Depuis lors certains savants à la recherche d'observations scientifiques, notamment le professeur Herrick, du collège Adelbert, E.-U., ont fait des progrès dans le sens indiqué, mais il reste encore beaucoup à faire avant que l'on puisse dire que l'histoire naturelle du homard a été esquissée d'une façon satisfaisante. Chez les pêcheurs et les fabricants de conserves de homards, on a éprouvé le désir d'obtenir des renseignements sur les mœurs et l'histoire de la vie du homard, et afin de répondre à ce désir, l'étude suivante, débarrassée de toutes les expressions techniques de la science, a été préparée.

Une partie considérable du tort qui a été causé dans le passé et qui est maintenant causé par des particuliers se livrant à la pêche et à la mise en conserves du homard est due au manque de renseignements. Il reste encore un grand nombre de points à étudier en ce qui concerne le homard; mais un résumé des connaissances acquises sur le sujet ne peut manquer d'offrir une certaine utilité pratique.

Abondance incroyable du homard au temps jadis.

Les rives de l'Atlantique au Canada sont peut-être les pêcheries de homard les plus remarquables de l'univers. Leur étendue et les abondants approvisionnements de homards qu'elles ont produits depuis vingt-cinq ans sont sans parallèles ailleurs. Il n'y a pas un grand nombre d'années, c'était un spectacle assez ordinaire que de voir, après une tempête, la rive jonchée de homards sur plusieurs milles de distance, entre les limites des marées. Dans quelques localités, au Nouveau-Brunswick et dans la province de Québec, les homards étaient empilés par le vent et les vagues en rangs de quatre ou cinq pieds de hauteur; ils restaient là, morts et échoués sur des longueurs assez considérables de la côte. On a compté jusqu'à mille homards étendus morts le long de la rive sur une distance de deux perches, et en certaines années, comme en 1873, par exemple, la destruction des homards, effectuée de cette manière, particulièrement sur la rive de Shippegan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, a été mémorable.

Le homard était tellement abondant que sa valeur n'était pas appréciée. En outre, les opinions les plus erronées avaient cours relativement à l'impossibilité d'épuiser l'approvisionnement de homard canadien, relativement à ses mœurs, migrations et distribution. Ce n'est que tout récemment que les pêcheurs et les fabricants de conserves de homards ont entrevu la possibilité de l'amoindrissement du nombre de ces crustacés.

Le rendement diminue depuis quelques années.

Un homme éminent dont l'opinion fait autorité aux Etats-Unis en ce qui concerne l'industrie du homard dans la Nouvelle-Angleterre, dit:

La pêche du homard, qui naguère avait pris des proportions considérables le long du littoral de la Nouvelle-Angleterre, est devenue une chose du passé, et le rendement local est maintenant à peine suffisant pour subvenir au cinquième de la demande que le marché de Boston produit à lui seul pour ce crustacé. La simple constatation de ce fait est bien propre à attrister les gourmets amateurs de l'une de nos spécialités comestibles les plus délicieuses et les plus populaires. Cette nouvelle peut à bon droit répandre l'effroi parmi ceux qui, jadis, tiraient de beaux bénéfices de la pêche et de la préparation du homard sur nos côtes. Il semble n'y avoir aucun doute que l'épuisement des sources productives du homard est dû à la rapacité des fabricants de conserves, qui ont fait subir des saignées excessives à leurs ressources sans donner l'attention requise au travail de repeuplement. Cet état de choses démontre de nouveau l'importance de la protection de nos pêcheries au moyen de lois et de décrets, et la nécessité d'appliquer ces règlements dans toute leur rigueur.

Le ministère de la marine et des pêcheries, appréciant l'augmentation croissante de la valeur des pêcheries de homard du Canada, s'est efforcé avec plus ou moins de succès de les préserver contre les abus qui menaçaient de les ruiner. Il se peut que diverses circonstances aient nui à l'application rigide et impartiale des règlements rédigés pour la protection du homard; mais on admet généralement que notre industrie du homard aurait peut-être déjà sombré s'il n'y eut eu aucune restriction légale.

Augmentation de la valeur du homard.

Il y a 200 ans la Suède promulguait des lois pour protéger ses pêcheries de homard, les premiers règlements relatifs aux homards ayant été adoptés en 1686, et l'approvisionnement scandinave de homard a survécu à celui de tous les autres pays d'Europe. Une foule de raisons pourraient être invoquées pour démontrer qu'à moins que l'on ne mette ordre à la pêche excessive et à la destruction illégale, le homard disparaîtra inévitablement du Canada, comme il est virtuellement disparu dans un grand nombre d'autres pays. C'est un fait généralement admis que le homard devient de plus en plus rare, tandis que la demande et les prix continuent d'augmenter. Un homard vivant, mesurant 11 pouces de longueur, qui, il y a dix ans, n'aurait pu être vendu plus de 1 ou 2 cents, rapporte au pêcheur, surtout au commencement de l'année, de 10 à 20 cents. Une caisse de conserves de homard, qui, en 1884, se vendait $4 ou $5, se vend aujourd'hui facilement à $8 et $9.

Causes du dépeuplement.

Entre autres raisons dignes d'être mentionnées, signalons le peu d'étendue des limites géographiques dans lesquelles le homard trouve sa subsistance, ses habitudes extrêmement casanières et le champ restreint de ses migrations, ses périls lors de la mue, les dangers qui menacent les œufs de homard, et la nature délicate du jeune fretin pendant un grand nombre de mois au début de son existence. Les ennemis du homard sont légion, et l'homme ajoute beaucoup à ces dangers en tendant des pièges appâtés sur les fonds que ce crustacé fréquente lorsqu'il quitte l'eau profonde pour venir couver ses œufs. La principale saison de pêche couvre précisément les mois durant lesquels les homards procèdent à l'incubation de leurs œufs.

Régions géographiques où se nourrit le homard.

Le homard est un habitant des eaux intérieures et ne s'aventure pas au loin en pleine mer. Les régions géographiques qui le nourrissent, le long du littoral de l'Atlantique, sont très limitées, car on ne trouve pas de homard au nord de la baie du Château, au Labrador, ni au sud du brise-lames du Delaware. On en a signalé un spécimen aussi loin vers le sud que le cap Hatteras, Caroline du Nord. Ce spécimen

a été pris par le vapeur de la commission des pêcheries des Etats-Unis, l'*Albatros*, en 1884, et ceci semble marquer la limite méridionale des régions qu'il fréquente. Les vastes eaux qui s'étendent au large du Labrador septentrional, dans la baie d'Hudson et dans le cercle arctique, semblent être dépourvues de ce précieux crustacé. Les rives prolifiques de la Colombie-Anglaise ne fournissent pas non plus de homard. En particulier, chacune des baies ou étendues d'eau intérieures dans les régions mentionnées ci-dessus, peut être considérée comme ayant son approvisionnement local de homards. Ces localités, une fois épuisées, ne sont pas repeuplées comme elles le seraient s'il y avait des bancs de homards se mouvant constamment à travers de vastes régions. On pourrait citer certaines baies où le homard abondait autrefois, mais où la pêche illégale et inconsidérée l'a fait disparaître, et le homard habitant les localités avoisinantes n'a pas émigré pour occuper les régions dépeuplées.

Diminution dans d'autres pays.

En Angleterre, en Ecosse et en Irlande, ainsi que sur le littoral de l'Atlantique aux Etats-Unis, des pêcheries qui étaient autrefois précieuses et prolifiques, ont été appauvries par une pêche excessive, et la pêche du homard dans ces régions a été virtuellement abandonnée. Le *New York Fishing Gazette* du 26 février 1897, publie la déclaration très significative que voici :

" On croit que la fabrication des conserves de homards sera nulle sur les côtes du Maine durant la saison prochaine. La majeure partie de cette fabrication se fera dans les provinces britanniques."

La seule grande pêcherie de homard qui subsiste encore dans le monde entier se trouve dans la Confédération canadienne, et ce n'est pas trop dire que d'affirmer que cette pêcherie est entrée dans une phase critique.

Taille exiguë des homards offerts en vente.

Les symptômes d'épuisement sont évidents. De petits homards n'ayant pas atteint la limite de leur croissance, et mesurant de 5 à 8 et 9 pouces de longueur, lesquels auraient été rejetés avec mépris il y a quelques années, sont maintenant acceptés avec empressement, et dans quelques localités fournissent l'article de choix sur lequel les fabriques de conserves comptent pour s'approvisionner. Autrefois, deux ou trois homards suffisaient à remplir une boîte d'une livre ; maintenant, il en faut cinq, six, sept et même dix.

Il y a dix ans, la taille moyenne des homards était de 10 pouces (poids, 2 livres) ; un vieux pêcheur atteste qu'il y a trente ans la moyenne était de 13 pouces ($3\frac{1}{2}$ livres).

Augmentation de la quantité des engins de pêche.

Afin de conserver la moyenne du rendement, on augmente chaque année la quantité des engins de pêche tout le long du littoral. Cependant la moyenne des pièces pour chaque piège a diminué constamment.

L'un des principaux fabricants de conserves de l'Ile du Prince-Edouard a déclaré publiquement que dans une certaine fabrique de conserves, il est à sa connaissance que le nombre de boîtes remplies comparé au nombre de pièges employés, a accusé la diminution étonnante que voici : durant une période de six saisons, à cette fabrique, le nombre moyen de boîtes d'une livre pour chaque piège tendu a été, en 1891, de 24 ; en 1892, de $19\frac{3}{4}$; en 1893, de $13\frac{1}{3}$; en 1894, de $12\frac{1}{2}$; en 1895, de $7\frac{3}{4}$, et en 1896, de $5\frac{1}{2}$.

La prise et la mise en conserves de homards de taille et de qualité inférieures ne peut continuer, et la prise de femelles "fécondées" et même de homards à test tendre, dénote les efforts désespérés que l'on fait actuellement pour maintenir la production totale à son niveau ordinaire. Dans les eaux prolifiques intérieures telles que celles de Terreneuve, ces vigoureux efforts inspirent les plus grandes craintes à ceux que l'expérience acquise dans cette industrie a mis à même de juger

avec connaissance de cause. La meilleure autorité en fait de pêcheries aux Etats-Unis faisait l'autre jour la déclaration suivante :

Les fabricants terreneuviens de conserves de homard se proposent d'augmenter plus que jamais leurs opérations durant la saison prochaine, et un grand nombre de nouveaux fabricants exploiteront de petites fabriques dans diverses parties de l'île. Ceci, joint au fait que toute la région aux environs de l'île a été l'objet d'une pêche excessive, semble indiquer que, à moins que l'on n'établisse quelques restrictions autres que celles qui sont actuellement en vigueur, le homard aura bientôt disparu des côtes de Terreneuve.

Distribution locale du homard.

Les pêcheurs ont découvert que le homard peut être pris en eau plus profonde que celles dans lesquelles on a pêché jusqu'à présent ; mais le fait qu'on en trouve en eau plus profonde indique tout simplement que le homard, lorsqu'il abandonne les hauts fonds des eaux intérieures, se dirige vers ces eaux plus profondes. Au lieu de se mouvoir, ainsi que bon nombre de gens le croient encore, sur de grandes étendues de la côte, les homards, ainsi que le prouve le fait cité plus haut, émigrent de l'eau plus profonde à l'eau plus basse et y retournent ensuite. Nul doute que les bancs considérables passent l'hiver à des profondeurs de 40 à 50 brasses ; mais durant les mois de chaleur estivale ils se dirigent vers les hauts-fonds ayant de 2 à 10 brasses de profondeur, où les femelles mûrissent leurs œufs et les couvent.

Mœurs du homard.

Lorsqu'il se meut à loisir le homard marche légèrement sur la pointe des orteils, tenant ses pinces de prise légèrement élevées en avant, brandissant ses longues tentacules au-dessus, tandis que la seconde paire de pinces plus courtes est tenue en arrêt comme une paire de baïonnettes rigides, et qu'il tourne de tous côtés ses yeux qui saillissent au bout de leurs tiges.

Lorsqu'il est effrayé ou en danger, au lieu de procéder en avant, il nage en arrière au moyen des coups vigoureux et convulsifs de sa queue. Il se meut à raison de vingt-cinq à trente pieds par seconde ; mais la natation est tellement fatigante pour le homard qu'il est physiquement incapable de continuer très longtemps ce violent procédé de locomotion. De plus, lorsqu'il nage, le homard ne peut voir où il va ; il ne voit que le danger auquel il veut échapper, mais des observateurs ont remarqué avec étonnement qu'il dirige sa course très adroitement. On dit que parfois un homard bondit en arrière en dehors de l'entrée étroite du piège dans lequel il était enfermé. Les homards très jeunes se servent de leurs pieds emplumés pour nager, ainsi qu'il est dit dans une autre page, et ils progressent rapidement tête première, ce qui offre un contraste avec l'habitude que le homard adulte a de nager en arrière.

Le homard est plus actif la nuit que le jour et il évite l'excès de lumière. La chaleur et le froid extrême l'impatientent, et dans ces conditions il devient malade et inactif ; mais dans l'eau dont la température est de 40° à 50° Fahrenheit, il est très vigoureux et très robuste. Le cœur et les principaux vaisseaux sanguins du homard ainsi que la principale artère veineuse se trouvent dans le dos de cet animal ; il s'en suit que l'exposition aux rayons ardents du soleil lui devient en peu de temps fatale. Les homards renfermés dans les étangs intérieurs ou dans des véhicules flottants meurent en peu de temps pour la raison physiologique citée plus haut.

Nourriture et croissance.

On peut presque dire que le homard est omnivore ; il est certain qu'il n'est pas particulier dans le choix de sa nourriture ; il dévore avidement le poisson vivant ou mort, ou même en état de putréfaction, les algues marines, l'herbe à anguille (*zostera*), les crevettes, les étoiles de mer, de fait tout ce qui peut servir de nourriture. Parfois les homards s'adonnent au cannibalisme et se mangent entre eux ; ils aiment aussi à arracher et à manger les grappes d'œufs qui adhèrent à la femelle fécondée. De

même que le hibou et le martin-pêcheur rejettent les os et les parties indigestes des poissons ou des animaux qu'ils ont mangés, le homard rejette de sa bouche les parties dures des animaux qu'il a dévorés. Ces parties ne peuvent passer dans l'intestin, qui est un tube fluet et délicat placé le long de la queue charnue et articulée du homard. Le homard a le sens de l'odorat très subtil, et l'on croit que ce sens a son siège au-dessous de la surface du membre extérieur de chacune des petites paires de tentacules (*antennulae*). Nul doute que c'est principalement par le sens de l'odorat qu'il est attiré dans la cage appâtée ou le piège employé dans les pêcheries de homard. Il n'y a certainement aucune bonne raison pour considérer l'appât putride comme étant plus attrayant que l'appât frais. Il est possible que le poisson à demi pourri puisse avoir un certain degré de phosphorescence lumineuse qui affecte le sens visuel du homard; mais les Norvégiens ont depuis des siècles prouvé par la pratique que des morceaux de carrelet frais employés comme appât dans leurs pièges de jonc constituent le meilleur appât possible.

Structure de l'écaille.

L'armure épaisse, de matière dure et calcaire qui enserre le homard ne peut permettre qu'une croissance limitée, de sorte que l'écaille doit être rejetée à plusieurs reprises de saison en saison, à mesure que la taille du homard se développe. Cette croissance est plus rapide lorsque le homard est très jeune. En conséquence, la mue est alors plus fréquente, ainsi qu'il sera démontré ci-après dans l'étude sur la vie du homard à l'état de larve. Un homard ne peut pas plus continuer à porter la même écaille qu'un jeune adolescent en pleine croissance peut continuer à porter l'habillement d'un petit garçon après avoir atteint la taille d'un homme. L'écaille comprend quatre couches: (1) Une couche extérieure en matière cornée, qui n'offre aucune structure définie. Le professeur Herrick l'appelle la couche d'émail. (2) Une autre couche canaliculée chargée de sels calcaires, et colorée de pigment. Le docteur Carpenter l'a nommée la couche aréolaire. (3) Une couche très épaisse incolore et laminée, rappelant la structure de la dentine des dents. C'est la couche tubulaire du docteur Carpenter, et c'est la partie blanche et luisante de l'écaille qui est si remarquable au bord de la cassure lorsqu'une écaille de homard est brisée. C'est cette couche qui est absente dans le cas du *Phylloroma* et de l'écrevisse cristalline, du *Portunus* et autres. (4) Une couche très mince lamellée qui n'est pas mêlée de calcaire.

La doublure intérieure est formée par une couche molle consistant en alvéoles épithéliques. Ces alvéoles fournissent la matière de l'écaille et s'agrandissent beaucoup en prenant la forme cylindrique, lorsqu'elles sont activement employées à la secrétion de la matière destinée à former une nouvelle écaille.

Toutes les quatre couches sont percées de canaux délicats, savoir: les conduits des glandes de la peau, les pores des poils, et les tubes à téguments des glandes. Naturellement, en dedans de l'écaille se trouvent les grandes masses de chair blanche ou les muscles; mais il y a un espace intermédiaire entre l'écaille et les muscles, lequel est occupé par un tissu libre servant à relier l'écaille aux muscles, par de larges espaces remplis de sang et par les grandes glandes que le professeur Herrick nomme les "glandes à téguments".

Mue ou formation de l'écaille.

L'écaille subit des transformations singulières lorsque arrive la période de la "mue". Quelque-uns des sels qui lui donnent sa dureté commencent à disparaître vers le milieu du grand bouclier qui couvre la tête et le thorax, le long de chaque côté du mufle et d'autres parties. Ce changement donne l'élasticité requise pour que l'écaille puisse être rejetée plus facilement. Une peau mince se forme en-dessous de l'écaille, et le homard donne alors des signes très évidents de la transition pénible qui se prépare. Un homard sur le point de muer perd ses couleurs brillantes; il assume un air de lassitude et devient très agité et très sauvage. Il recherche l'abri des parois de rochers, et s'il n'y en a pas à proximité il s'immerge dans un fond de sable mou où il se couche sur le côté. Il se plie de façon à rompre la peau qui relie le

bouclier à la queue. Il n'y a pas de ces convulsions violentes décrites par certains auteurs. Les muscles des membres tirent vigoureusement, et les grandes pinces, molles et souples comme du caoutchouc, sont retirées comme on retire la main d'un gant. L'animal se pousse en dehors à travers la fente béante; la tête sort d'abord et la queue est la dernière à sortir. Le homard nouvellement mué a une apparence flasque et affaissée, mais ses couleurs sont extrêmement fraîches et brillantes. L'eau est si rapidement absorbée à travers la nouvelle écaille encore molle que le homard grossit et s'enfle avec une rapidité surprenante. L'écaille vide qui a été rejetée ressemble à un homard vivant sombre et endormi, et il est très rare qu'elle soit fendue ou brisé, bien qu'elle soit de nature extrêmement frigile. Au bout d'un mois l'écaille n'est pas réellement dure; elle est encore souple comme du cuir. Plusieurs observateurs ont déclaré qu'en moins de vingt-quatre heures, dans une semaine tout au plus, l'écaille est parfaitement dure. Il n'en est pas ainsi. Un homard n'est réellement pas complètement durci avant que sept ou huit semaines ne se soient écoulées depuis la mue. Le renouvellement de l'écaille se produit chaque année, surtout pendant les mois d'été, et deux raisons peuvent être indiquées pour ce fait. L'eau est alors plus chaude, et le homard délicat et sensible échappe ainsi au péril du froid extrême. Un très grand nombre de femelles couvent leurs petits durant les mois les plus chauds, et après l'incubation elles rejettent invariablement leur écaille, un peu, sans aucun doute, pour se débarrasser des œufs vides qui y adhèrent et de leur matière adhésive qui se corrompt, mais surtout, comme on l'a dit plus haut, à cause de la croissance de l'animal en dedans de sa carapace, ce qui fait que l'écaille devient trop petite pour le contenir. Les observations réelles sur la manière dont la mue est effectuée sont très restreintes; de fait, celles de feu mon ami George Brooke sont presque les seules observations continues que l'on ait recueillies. Ses études ont été poursuivies pendant environ seize mois, savoir: depuis le 1er juillet 1883 jusqu'au 19 novembre 1884, durant lequel temps il a constaté que quatre mues s'étaient produites, la taille des homards mués étant de $6\frac{15}{16}$ pouces, 8 pouces, $8\frac{14}{16}$, et $9\frac{1}{16}$, soit une augmentation totale de $2\frac{7}{16}$ pouces. Les dates auxquelles les mues se sont effectuées ont été le 1er juillet et le 25 décembre, la première année, et le 25 juillet et le 19 novembre, la seconde année. Le professeur Herrick calcule avec raison que dans des conditions naturelles, un homard de 6 pouces atteindrait une longueur de 9 ou 10 pouces en deux ans, et qu'un homard de 10 pouces est probablement âgé de quatre ans et demi ou cinq ans. Naturellement, durant la période de son jeune âge, alors que la croissance est plus rapide, l'écaille est rejetée beaucoup plus fréquemment. Durant les premières six ou huit semaines après l'incubation, le jeune homard ne mue pas moins de cinq ou six fois.

PARTICULARITÉS DES HOMARDS MALES ET FEMELLES.

Avant de décrire en détail les mœurs relatives à la génération, la production des œufs et l'incubation des petits, il est bon de dire quelques mots des particularités externes des homards mâles et des homards femelles. Une comparaison faite entre un grand nombre de spécimens a démontré que le mâle est plus fluet que la femelle, et qu'il est doué de pinces plus grosses et plus fortes. Le corps de la femelle est non seulement plus large, mais les plaques ou pendants à la marge de chacun des anneaux de la queue sont creusés afin de laisser plus d'espace sous la queue pour recevoir les grappes d'œufs. La première paire de pattes du homard comprend les pinces de prise ou gros forceps, et il a quatre paires de véritables membres servent à marcher. Derrière les pattes de marche il y a cinq paires de membres plus petits nommés "petites nageoires". Chez le mâle, les petites nageoires de la première paire sont transformées en deux verges robustes dont chacune comprend deux phalanges, tandis que le tranchant extérieur de la quatrième ou dernière paire de pattes de marche contient une toute petite ouverture; en l'examinant de près l'on constate que c'est l'orifice des conduits seminaux. D'un autre côté, chez la femelle, la première paire de petites nageoires comprend une mince baguette emplumée, composée d'une longue phalange et de douze ou treize phalanges très petites. La seconde paire de pattes de marche offre une couple de petits orifices (ouvertures des ovaires) à la base, semblables à ceux du mâle; mais dans l'espace intermédiaire entre la troisième

paire des membres de marche, est placée la pochette à sperme en forme de V. C'est un organe très sensitif garni de poils sensoriels où le mâle dépose une substance épaisse et gommeuse qui en peu de temps acquiert une certaine croissance. Une particularité externe distinctive très sûre pour reconnaître les deux sexes est la position des petits orifices sexuels. Chez la femelle ils sont à la base de la seconde paire de pattes de marche, et chez le mâle à la base de la quatrième ou dernière paire.

Génitoires du mâle.

Il est nécessaire de décrire la structure des organes de la formation des œufs et de la production du sperme avant que les particularités irrégulières remarquées dans la procréation du homard puissent être comprises. Ces derniers organes ou génitoires peuvent être vus si l'on pratique une entaille au dos d'un homard mâle. Une paire de tubes effilés et très ridés apparaît, descendant le long du dos et placés immédiatement au-dessus du large foie vert. Les deux tubes étant reliés par un lien effilé ressemblant quelque peu à la lettre H. Immédiatement en arrière de ce lien passent deux conduits, un de chaque côté. Chaque conduit s'enfle pour former un vésicule avant de se terminer dans la petite ouverture externe, ou orifice du sperme, déjà décrit comme étant à la base de la dernière paire de pattes de marche.

Ovaires de la femelle.

Chez la femelle, les ovaires où les œufs sont formés sont également de la nature d'une paire de tubes passant le long du dos derrière les yeux et immédiatement au-dessous du bouclier ou de l'écaille formant la partie inférieure du dos du homard. Lorsqu'ils sont arrivés à maturité, ils s'étendent le long des deux tiers de la longueur du corps, depuis le quatrième ou cinquième anneau de la queue articulée jusqu'à l'orbite des yeux. Ils offrent une grande variété, rappelant les ovaires verts, roses et jaunes de certains poissons tels que le *Cyclopterus*, car les ovaires du homard femelle peuvent avoir une teinte jaune crème, ou chair pâle ou vert olive tendre. Lorsque l'on fait bouillir le homard les œufs contenus dans les ovaires, s'ils sont assez murs, prennent une couleur rouge intense et sont connus sous le nom de corail. Sur quelques-uns des grands marchés (comme Londres, par exemple) les homards contenant du corail sont fort prisés pour des fins culinaires, et principalement pour les sauces au homard, etc., et cette demande pour les femelles adultes a sans aucun doute puissamment contribué au développement des pêcheries de homard dans la Grande-Bretagne.

Déposition des œufs.

A l'époque du frai, les œufs grossissent et deviennent libres dans les ovaires. Ils glissent alors en descendant les tubes des conduits d'œufs, leur passage étant facilité par un fluide qui est sécrété à cette époque par les cellules enflées qui tapissent le conduit des œufs, et ils sont rapidement éjaculés des deux orifices déjà décrits comme se trouvant à la base de la seconde paire des pattes de marche. Chaque œuf est globulaire ou plutôt sphéroïde, ayant environ $\frac{1}{16}$ de pouce de diamètre. Ils sont reçus dans l'espace renfermé par la queue recourbée du homard et deviennent englués aux cinq paires de petites nageoires emplumées de telle façon qu'ils pendent comme des grappes de raisin resserrées. La glu liquide, est sécrétée par les glandes de la peau ou plutôt de l'écaille dans la région de la queue, et elle se durcit par l'exposition à l'eau de mer. Les œufs sont d'un vert foncé, presque noirs ; la couleur étant due au noyau qui est visible à travers l'écaille transparente ou chorion. A moins qu'ils ne soient fécondés, les œufs se réduisent à rien, mais les autres changements dans le progrès des œufs fertilisés seront succinctement décrits ci-après.

Procédé d'accouplement.

Afin que le sperme éjaculé par ces deux petits orifices du homard mâle soit transmis à la femelle il faut qu'il y ait accouplement. Nul doute que la singulière

première paire de petites nageoires est utilisée dans l'accouplement; mais les observations complètes et précises sur l'accouplement des homards sont encore à faire. La structure des organes décrits dans l'étude ci-dessus fournit des renseignements suffisants, lesquels se complètent suffisamment pour établir le fait, grâce aux connaissances acquises au sujet d'un grand nombre d'autres animaux appartenant au même sous-ordre (*Arthropoda*). Qu'il y ait accouplement, il n'y a pas le moindre doute. Il doit, sous plusieurs rapports, ressembler à l'accouplement des araignées, chez lesquelles on sait que le mâle prend une certaine quantité de sperme du dessous de son corps et, au moyen de sa seconde paire de membres pointus (les pédipalpes), transmet ce sperme dans le réceptacle spécial de sa compagne. Le sperme du homard diffère de celui de la plupart des animaux, les animalcules étant apparemment sans mouvement et capables de conserver longtemps leur vitalité. Chez la plupart des animaux, les spermatozoaires font preuve d'une activité surprenante pendant un temps très court, après lequel ils perdent toute leur activité et leur vitalité. Les spermatozoaires du homard peuvent être décrits comme étant de forme stellaire et réunis ensemble dans une capsule gélatineuse (distinguée comme un spermatophore). Il est probable que la première paire de petites nageoires, laquelle, chez le mâle, affecte une forme très singulière, transmet les spermatophores à la femelle. Nul doute qu'ils sont reçus lorsque celle-ci est couchée sur le dos, et la femelle les emmagasine dans le réceptacle triangulaire. Dans le règne animal, en général, l'accouplement a lieu immédiatement avant ou pendant l'époque du frai, et les œufs sont immédiatement vivifiés ou fertilisés. Mais chez le homard, les conditions sont singulières et tout à fait différentes. Le mâle ne fertilise pas les œufs directement; mais les spermatozoaires dépourvus de mobilité, transmis à la femelle à l'époque de l'accouplement, sont emmagasinés par la femelle jusqu'à ce qu'ils soient requis. Si l'accouplement a lieu en automne, alors que les homards émigrent en grand nombre vers les eaux intérieures (disons en octobre ou novembre, et plusieurs mois après la fin de la période d'incubation), les spermatozoires éjaculés par le mâle à cette époque doivent être portés par la femelle de six à neuf mois, après quoi elle dépose ses œufs au printemps ou en été—avril et juillet semblent être les principaux mois sur nos rives,—alors les œufs détachés viennent en contact avec les spermatozoaires mis en réserve et qui se répandent en dehors. Par le contact entre les œufs et les spermatozoaires les œufs sont immédiatement vivifiés.

Clivage des œufs.

Dans chaque œuf se produisent immédiatement des transformations. Le noyau de couleur foncée se divise en segments durant les deux ou trois premiers jours. C'est ce que l'on appelle le clivage de l'œuf, et lorsque ce clivage est terminé l'œuf a l'apparence d'une mûre. Une peau mince se forme en dehors de l'écaille de l'œuf et les deux s'unissent pour former une double capsule. Il a été fréquemment remarqué que lorsqu'un jeune homard en embryon est enlevé artificiellement de l'écaille, les antennes ou cornes se trouvent attachées à cette couche intérieure de la capsule et il arrive souvent qu'on les arrache avec l'écaille.

L'embryon en dedans de l'œuf.

Durant les premiers dix ou quinze jours, tandis que l'un des côtés du noyau reste sombre, l'autre côté s'éclaircit et montre une petite créature ressemblant à une araignée couchée sur le dos en dedans de l'œuf. C'est le homard en embryon.

La formation de cet embryon, y compris le procédé de clivage qui vient d'être décrit, peut être rapide, à une température très élevée, ou très lente si la température ambiante est très lente.

Période d'incubation.

Il ne peut y avoir aucun doute que les homards qui rejettent leurs œufs en avril, mai et juin, accomplissent l'incubation de leur frai en quelques semaines, tandis que ceux dont la ponte est tardive, durant les mois de septembre, octobre et

novembre, ne couvent probablement pas leurs petits avant six ou huit mois. Ceci explique le fait suivant remarqué par le docteur Fullerton: on a constaté qu'une femelle de homard prise vers le milieu de novembre portait des œufs arrivés à un degré de développement qui chez d'autres femelles n'a été atteint que vers le milieu de mai. Il est vrai que le professeur Herrick cite un cas d'incubation d'œufs vers la fin de janvier, à une température de 36° Fahrenheit, lesquels œufs avaient été enlevés à une femelle à Noël. Ces faits viennent à l'appui de l'assertion que les homards peuvent éclore durant chaque mois de l'année. "Je suis convaincu", dit un pêcheur expérimenté de l'Ile du Prince-Edouard, "que les homards éclosent durant toute l'année." Cependant, certains mois: juin, juillet et août, constituent la principale partie de l'année durant laquelle l'on constate la présence d'œufs fécondés chez les homards femelles en Canada. Le ministère de la marine et des pêcheries a pu confirmer cette opinion après avoir pratiqué l'incubation artificielle des homards à Pictou, N.-E. Depuis cinq ans l'approvisionnement d'œufs s'est fait surtout depuis le 15 mai jusqu'au commencement de juillet ou la fin de juin, et en général l'incubation du frai a duré de sept à quatorze et vingt et un jours. Quelques œufs très mûrs éclosent en moins de vingt-quatre heures après avoir été reçus à l'incubateur.

Le procédé suivi par l'incubation artificielle à l'établissement du ministère est succinctement décrit ci-après.

Mode d'incubation artificielle en Canada.

Après que les œufs ont été reçus des fabriques de conserves de homards, généralement à raison de 1½ million par jour, ils sont placés dans des jarres d'incubation en cristal, à travers lesquelles un courant d'eau de mer pure passe constamment, et cette circulation les tient en mouvement. Les jarres d'incubation sont des vases cylindriques placés verticalement, munis d'un tube central en verre, lequel fournit l'eau qui remonte dans la jarre et s'échappe par une pointe conique au sommet de la jarre.

Vers la mi-juin le frai de homard le plus hâtif éclot, et le fretin est emporté par le courant de circulation dans une vaste auge de réception qui reçoit l'eau de rebut.

Lorsque l'éclosion commence, les aides sont tenus occupés nuit et jour à prendre soin des œufs et du fretin afin d'éviter qu'ils ne s'amoncellent et ne se collent ensemble, vu qu'en pareil cas ils ne tardent pas à mourir.

Lorsque arrive le temps de la distribution, le fretin est placé dans des barriques d'eau de mer ouverts au-dessus, et expédié à la mer à bord d'une petite chaloupe à vapeur.

Ils ne sont pas simplement jetés à l'eau; mais du pont de la chaloupe basse on les éparpille au moyen de petits godets en fer-blanc, où on les passe à travers un tuyau d'un pouce de diamètre et d'environ 8 pieds de long, muni à son extrêmité d'une boîte en forme d'entonnoir; ils sont éparpillés à raison d'un million par mille sur une distance de 60 milles. Le fond est en roc et en cailloutis, et le fretin est distribué à pas moins de 3 milles de la rive.

Le nombre d'œufs placés dans les jarres d'incubation est d'environ 65 millions par saison, et les œufs sont tellement robustes qu'en aucun temps on n'a trouvé plus de cent œufs morts dans toutes les jarres.

On trouve des homards femelles de 6 à 8 pouces qui portent des œufs, mais les gros homards portent beaucoup plus d'œufs en proportion.

Depuis l'ouverture de l'établissement d'incubation de Pictou, N.-E., au delà de 500,000,000 de fretin ont été éclos, les nombres étant tels que donnés ci-dessous pour les années suivantes, savoir:

1891	7,000,000
1892	63,500,000
1893	153,600,000
1894	160,000,000
1895	100,000,000

Avant de sortir de l'œuf, l'embryon de homard d'une certaine taille est efficacement protégé contre tout accident. Ainsi il y a (1) l'écaille du homard, (2) une peau

de larve temporaire qui adhère comme un gant autour de l'écaille, (3) l'écaille de l'œuf ou chorion primaire, (4) la membrane secondaire de l'œuf qui est en dehors. Le chorion est formé dans le conduit des œufs et n'est attaché que par la tige à l'écaille extérieure secondaire, cette dernière est épaisse et translucide, et sécrétée par les glandes à ciment. Les deux écailles se fendent, comme une cosse de fève, en deux moitiés à l'époque de l'éclosion, et la larve sort la queue la première. Elle diffère beaucoup du homard, tant par la forme que par les habitudes. Elle s'élève à la surface et semble fréquenter les eaux supérieures pendant plus de deux mois, ainsi que l'avait conjecturé il y a longtemps le professeur G. O. Sars, le fameux naturaliste norse, temps durant lequel elle subit une série de transformations ci-après décrites et au cours desquelles on peut remarquer sept phases différentes.

Existence de la larve—Sept phases.

Le corps de la larve nouvellement éclose est court et ressemble à celui de la crevette; la queue est annelée et étendue presque horizontalement. La larve est d'une transparence vitreuse, avec des yeux verts, brillants comme l'émeraude, et un nez ou mufle très grand et très pointu, composé d'une lame centrale et d'une pointe latérale de chaque côté. Deux paires de cornes très courtes ressortent en avant (antennes et antennules), la deuxième paire étant fourchue ou fendue en deux. Quatre des six articulations de la queue portent des épines, deux de chaque côté et une au milieu qui se tient droite. La plupart des jeunes larves marines ayant les mœurs pélagiques du homard portent pendant quelques jours un petit sac de noyau d'œuf; mais toute trace du noyau vert a disparu lorsque le jeune homard éclot. Le foie jaune est très visible à travers l'écaille translucide. Il n'y a pas de petites nageoires le long de la surface inférieure de la queue; mais de menus boutons indiquent leur position future. Les mâchoires articulées du pied et les cinq paires de pattes affectent la forme d'un aviron, et l'animal glisse en avant à travers l'eau avec une grande rapidité. La queue triangulaire est munie d'épines et frangée de poils. La longueur de la larve dépasse $\frac{1}{3}$ de pouce (de 7·50 à 8·50$^{mm.}$ de longueur) depuis l'extrémité du mufle jusqu'à celle de la queue.

(2.) Durant la seconde semaine après l'éclusion l'on peut noter cinq transformations: (*a*) le mufle devient dentelé et ressemble moins à une lame; (*b*) des paires de petites nageoires poussent le long du dessous de la queue: du second au cinquième anneau de la queue; (*c*) la couleur verte apparaît le long de la région du dos. La longueur augmente de près d'un douzième de pouce, et la larve atteint une longueur d'environ un demi-pouce (de 9.50 à 11$^{mm.}$)

(3.) Durant la troisième semaine le principal changement est le développement des pinces de prise. Jusqu'alors tous les pieds étaient adaptés à la natation, et la première paire (ou pinces) différait très peu des autres; mais à cette phase, ces pinces deviennent proportionnellement beaucoup plus grandes et leur bord intérieur présente des rugosités ou protubérances dentelées. L'œil brille encore d'un lustre métallique, et des mouchetures vertes apparaissent distinctement dans l'écaille mince, mêlées à une coloration brune. Cette phase semble durer rarement plus d'une semaine.

(4.) De nouveaux changements se produisent durant la quatrième ou cinquième semaine. Dans l'ensemble, le petit homard ressemble au homard adulte plus que jamais auparavant. Après la mue, sa longueur a augmenté, et il mesure plus d'un demi-pouce (de 13 à quinze$^{mm.}$) Les épines roides le long du dos ont disparu, tandis qu'une couleur plus foncée, brune ou verte, s'étend sur l'écaille, et les pinces de prise sont d'une couleur brune ou rougeâtre.

(5.) Le jeune homard, âgé de six mois à deux semaines, nage encore activement à la surface. Bien que sa teinte ordinairement d'un brun rougeâtre le rende plus visible que lorsqu'il était plus jeune et que sa translucidité vitreuse était plus accentuée, il n'est encore, toutefois, qu'un petit objet insignifiant, long de $\frac{3}{4}$ à $\frac{2}{3}$ de pouce, et peu facile à distinguer des petits poissons, petite morue, rouget, scorpènes, etc., qui abondent dans les mêmes eaux de surface. Un jeune homard à cette phase est souvent pris pour une larve de rouget (*Prionotus*), vu que l'un et l'autre nagent rapide-

ment en avant de même manière, et les pinces rougeâtres du homard, lorsqu'elles sont en mouvement, ressemblent assez aux ailerons ou nageoires pectorales à teinte d'orange du jeune rouget. Le mufle est plus étroit, et en conséquence paraît plus proéminent et plus pointu, tandis que la phalange extérieure emplumée ou exopodite des pattes-nageoires diminue de beaucoup. Cette dernière particularité, jointe à la perte de la translucidité vitreuse, qui caractérisait les phases intérieures, indiquent que le jeune homard est à la veille de se retirer vers le fond.

La larve nageuse descend au fond de la mer.

(6.) Une semaine ou deux plus tard, lorsque la longueur du homard a augmenté d'une fraction (de 15 à 17$^{mm.}$) elle change ses habitudes de natation pélagique et s'avance dans les eaux intérieures. Sa couleur est plus sombre qu'auparavant, bien qu'il y ait beaucoup de diversité sous ce rapport. Le vert foncé et le brun pâle bleuâtre sont les couleurs les plus fréquentes. Ainsi que le professeur Herrick le fait remarquer, vers ce temps-là deux taches blanches apparaissent sur le bouclier de la tête, en réalité ce sont les points d'attache interne des tendons, et ils sont très apparents, un peu en arrière des yeux. Le pleuron ou rebord en saillie de chaque côté du premier anneau de la queue est également blanc. Le mufle ou rostrum mesure environ un quart de la longueur du bouclier de la tête (ou cephalothorax).

(7.) Durant le troisième mois de l'existence à l'état de larve que Herrick divise en deux phases, les changements sont surtout internes, et seul le spécialiste expérimenté peut remarquer les quelques modifications externes qui se produisent. Le point le plus important est le dévelopement externe des organes sexuels. Durant les phases primitives de l'existence à l'état de larves, il est impossible de distinguer le mâle et la femelle. Jusqu'à la sixième ou huitième semaine, la première paire de petites nageoires en-dessous de la queue sont de simples tubercules arrondis, et jusqu'à la phase maintenant décrite les ouvertures des conduits d'œufs sur la seconde paire de membres de marche ne sont pas apparents chez la femelle. Ils commencent maintenant à apparaître distinctement, et à partir de cette phase les changements qui s'opèrent sont tout simplement relatifs à la croissance et à l'augmentation de la taille. Le jeune homard subit ainsi, durant la première partie de sa vie, des changements d'une nature très remarquable. Dans l'ensemble, il n'y a aucun doute qu'il change moins que l'écrevisse de la rive, mais en ce qui concerne ses mœurs, son mode de locomotion, sa nourriture, etc., les changements sont très importants. D'un animalcule presque transparent, nageant librement en pleine mer, il se transforme en un lourd et opaque balayeur vivant au fond de la mer. Lorsqu'il atteint la longueur de $\frac{4}{5}$ de pouce (19·5 ou 20$^{mm.}$) les yeux commencent à grandir plus rapidement, et durant les phases immédiatement subséquentes leur proéminence paraît anormale. De fait, cette remarque s'applique à toutes les larves marines en général. Naturellement les jeunes homards, comme tous les autres organismes aquatiques en voie de développement, varient en ce qui concerne la croissance, la couleur, etc., mais l'esquisse succincite qui suit peut être considérée comme représentant la moyenne de l'existence du homard à l'état de larve. Ainsi que dans ses phases de l'âge adulte, la nourriture du homard est variée durant la première période de son existence. De menues plantes marines, des algues, des diatomes, ainsi que des crustacés microscopiques, des copepodes ou pous d'eau, etc., constituent sa nourriture principale. Le cannibalisme y est fréquent, et le mode employé pour s'attaquer mutuellement y est très frappant, vu que le jeune homard, a peine âgé de quelques semaines, choisit invariablement le point le plus vulnérable, savoir: l'ouverture en arrière du bouclier de la tête. La larve la plus forte s'élance sur le dos de la plus faible et la mord cruellement à cet endroit. Les larves de homard se nourrissent surtout la nuit, c'est pourquoi leurs innombrables myriades ne sont guère remarquées par les pêcheurs et les marins; mais pendant les beaux jours ensoleillés elles s'élèvent à la surface de la mer. La lumière exerce sur elles une fascination que subissent également un grand nombre d'autres animaux aquatiques.

Rares prises de larves de homard en mer.

Si l'on considère les innombrables millions éparpillés dans la mer à chaque saison près des territoires ou les homards se reproduisent, on s'étonne du fait que si peu de larves ont été vues ou prises. Je n'ai moi-même reçu des spécimens de quelques-unes des phases décrites qu'en trois occasions seulement.*

Ils ont été capturés dans le détroit de Northumberland, où, durant la dernière partie de l'été, certaines étendues doivent être encombrées de larves à toutes les phases. Avant la capture de mes spécimens, la seule mention que j'aie pu trouver dans les archives de larves de homard recueillies dans les eaux canadiennes, est celle qui a rapport à la capture faite par J. F. Whiteaves, du service géologique, qui, il y a dix-huit ans, a recueilli des spécimens longs d'un demi-pouce durant les mois de juillet et août au large de l'île de Pictou, N.-E. Le fait est que les larves nagent librement comme les autres créatures pélagiques, se nourrissent à deux ou trois brasses au-dessous de la surface de la mer, pas tout à fait à la surface, où la concussion des vagues serait dommageable. Feu le docteur Honeyman (d'Halifax, N.-E.) a établi l'échelle suivante de la croissance :

Jeune homard rougeâtre transparent	âgé de	6 semaines,	longueur ½ pouce
Homard petit mais parfait	"	16 "	" 1½
Homard plus gros à écaille dure	"	1 an,	longueur 4 à 4½ pouces.

Il m'a été impossible de découvrir sur quelle base ces calculs ont été faits, bien que quelques-uns des détails fournis soient remarquables et extrêmement intéressants, remontant jusqu'à dix ou quinze ans en arrière. La croissance qui se produit après que le homard a cessé d'être larve, laisse encore, même aujourd'hui, il faut l'avouer, le champ libre aux conjectures, cependant quelques données ont été recueillies. Le professeur Herrick a réussi à garder vivant un spécimen éclos le 27 mai jusqu'au 11 septembre, soit une période de 107 jours, et durant ce laps de temps la croissance de l'animal a été de trois fois sa taille primitive.

Croissance et maturité.

Nous avons vu que des observations prises sur le vif ont prouvé que le homard adulte croît d'environ 2½ pouces en seize mois et demi, et il a été démontré que la larve du homard croît en trois mois et demi de pas moins d'un demi-pouce ; ces faits démontrent que dans quatre ou cinq ans il est fort possible que le homard arrive au maximum de sa taille, et il n'y a aucun doute qu'à cet âge un grand nombre de femelles portent des œufs.

Il continue à grandir pendant plusieurs années, ce qui est prouvé par la capture occasionnelle de spécimens gigantesques. Ils sont plus rares qu'autrefois, mais durant la saison actuelle (1897) un beau spécimen a été pris au large de la côte de Jersey, lequel mesurait trois pieds et demi de longueur, deux pieds autour du corps, tentacules d'un pied et demi, petites pattes d'un pied de long, pince de prise longue de deux pieds et large de 10 pouces, queue, quatorze pouzes de l'extrémité au corps.

Taille des pondeuses et nombre d'œufs.

Le professeur Herrick est arrivé à la conclusion que très peu de femelles pondent avant d'avoir atteint 9 pouces de longueur ; mais il m'est arrivé de divers parties des côtes canadiennes un si grand nombre de spécimens fécondés de 7¼ pouces à 8 pouces de longueur qu'il me semble qu'une très forte proportion de femelles de 8 pouces et au-dessous portent des œufs. La proportion de fertilité est cependant si minime chez ces petites femelles de homard que l'abondance du homard dans une localité quelconque doit être due aux plus grosses. Une femelle de 7 pouces produit 5,000 œufs, tandis que chez une femelle ayant un pouce de plus le nombre des œufs

* Je dois quelque beaux spécimens de la phase 5 au commandant Spain, de la Marine Royale, chef du service de protection des pêcheries. Ils ont été obtenus par le capitaine Knowlton, de la goélette du gouvernement fédéral *Kingfisher.* M. C. A. Staynes, de Halifax, a aussi eu la bonté de me donner des spécimens d'une phase encore moins avancée (disons la phase 3).

portés est d'environ le double de cette quantité. Un homard femelle de 10 pouces porte en général de 18,000 à 20,000 œufs, mais lorsque la longueur est de 14 pouces le nombre des œufs atteint 40,000, et à 16 pouces le nombre des œufs est estimé à pas moins de 80,000. Cela varie fréquemment, et il se peut qu'une femelle de 10 pouces ne produise que de 12,000 à 14,000 œufs; d'un autre côté l'on cite un spécimen de cette taille qui portait 21,000 œufs.

Fertilité des homards comparée à celle des huîtres, poissons, etc.

Ces chiffres pourraient paraître énormes si nous ne savions pas, par la comparaison avec d'autres animaux marins d'une certaine importance économique, que le homard est peut-être le moins prolifique au point de vue du nombre. Le hareng dépose le double du nombre d'œufs produits par le homard ; le maquereau quatre fois autant; la morue quatre cents fois, et l'huître canadienne quatre mille fois autant. Rien d'étonnant qu'aucune des pêcheries de homard, dans aucun pays, n'ait pu, depuis nombre d'années, supporter les terribles saignées annuelles provenant d'une forte demande sur les marchés. On estime qu'au Canada la pêche du homard détruit annuellement de soixante à cent millions de homards, dont une grande proportion se compose de femelles sur le point de pondre ou ayant pondu récemment. De fait, il est étonnant que nos pêcheries de homards aient pu durer si longtemps, malgré la gigantesque destruction qui s'est produite d'année en année.

Déperdition des œufs durant la saison de pêche.

La destruction n'est pas simplement limitée à la perte annuelle d'un grand nombre de millions de homards adultes, car il faut tenir compte de la perte du frai à la veille d'être pondu ou déjà déposé et enlevé des homards avant l'atterrissement. Dans le rapport du ministère pour l'année 1890, feu le lieutenant Gordon a insisté, et avec raison, sur cette déperdition d'œufs. que l'on est si enclin à traiter à la légère, et il a mentionné certains moyens qui pourraient avoir pour effet (pour nous servir des expressions contenues dans son rapport à la page 18) d'épargner les œufs, dont la destruction à l'heure qu'il est milite peut-être plus que toute autre chose contre la restauration rapide de nos pêcheries. Afin de démontrer que ce n'est pas là une assertion gratuite, on peut prendre pour exemple le cas d'une fabrique de conserve produisant 2,000 caisses ou 96,000 livres; il faut pour cela disons un demi-million de homards, et mes recherches ont démontré que sur ce nombre les femelles fécondées figurent peut-être pour un cinquième—disons 100,000. Prenons la moitié de ce nombre et disons que 50,000 femelles fécondées, dont chacune porte 20,000 œufs exsudés, ont été détruites pour fabriquer 2,000 caisses, et nous n'avons pas moins de 1,000,000,000 d'œufs détruits, et si cette règle est appliquée aux 220,000 caisses qui ont constitué la production de la pêche pour l'année 1889, nous avons le nombre de 110,000,000,000, représentant la destruction inconsidérée d'œufs qu'il est possible d'épargner, du moins dans une certaine mesure; car même une épargne d'un pour cent sur un pareil total représente un nombre dont l'énormité du chiffre ci-dessus ne peut de prime abord donner une idée exacte.

Théorie de la ponte biennale.

Aux questions intéressantes relatives à la faculté procréative du homard et à l'intervalle probable qui s'écoule avant qu'il parvienne à l'âge mûr et qu'il commence à se reproduire, se rattache intimement la question non moins importante de la fréquence de la ponte.

Une opinion très erronée était en circulation il y a quelques années à l'effet que la femelle du homard pond tous les deux ans. Fait assez curieux, cette idée, d'abord exprimée par des gens absolument dépourvus d'expérience et incompétents à se former une opinion digne de foi, a tout récemment été partagée par des savants jouissant d'une réputation établie. Le professeur Gorman, et plus récemment le professeur Herrick, ont donné dans ce travers, et le docteur Fullarton l'a également adoptée dans sa récente brochure écossaise sur la croissance du homard, bien que la preuve, lorsqu'on l'ana-

lyse, loin d'établir le fait de la ponte biennale, semble prouver le contraire. De fait, Herrick lui-même a constaté chez les homards à écaille mince, en juillet, qu'immédiatement après l'éclosion de la couvée, et après le parachèvement de la mue, les œufs dans l'ovaire n'avaient pas moins de la moitié de la grosseur de l'œuf parvenu à maturité. Ehrenbaum suppose que la femelle du homard pond tous les quatre ans, et la preuve sur laquelle cette nouvelle opinion est basée prouverait d'une façon aussi concluante la ponte quadriennale chez le homard. Mes propres études embryologiques sur une variété de poissons et autres animaux marins ont établi hors de doute, à mon avis, que la croissance de l'œuf dans l'ovaire peut être étonnamment hâtée après la dispersion superficielle du nucleoli sur la surface du noyau ou vésicule germinal.

Chez la femelle *Gastrostens*, les œufs se sont développés et ont mûri durant les mois de juillet, août et septembre, alors que les conditions étaient les plus favorables, dans des périodes de 60 à 80 jours, et sont passés à travers des phases qui, plus tard durant l'année, auraient occupé pas moins de 220 à 240 jours. Cependant le professeur Herrick n'hésite pas à affirmer, relativement à cette ponte biennale, que pour prouver cette thèse il suffit de disséquer une femelle portant des œufs prêts à éclore en juin, juillet ou août, et que l'on constatera que les " œufs de l'ovaire ont eu dans chacun de ces cas de dix mois à un an de croissance ". En réalité, le fait qu'il affirme est précisément celui qui a besoin d'être prouvé. Plus loin, dans son excellent mémoire, il ajoute: " Ainsi l'on peut tirer de l'étude de l'anatomie de ces organes, la conclusion valide que les périodes de la ponte sont éloignées de deux ans." De fait, nous avons à notre disposition la preuve scientifique la plus complète qu'un décapode intimement allié au homard pond non une fois tous les deux ans, mais deux fois par année. Ainsi, la crevette (*Crangon vulgaris*) pond en avril et en mai ainsi qu'en novembre. On peut à bon droit en tirer la conclusion que le homard ne pond pas plus rarement qu'une fois par année. Le docteur Fullarton, en adoptant les vues du professeur Herrick, dit: " D'après l'examen des ovaires des homards qui ont, peu de temps auparavant, fait éclore une couvée, et de ceux d'autres homards, examen fait périodiquement entre ce temps et le mois de janvier suivant, il est certain que les homards ne pondent pas annuellement." Ainsi que je l'ai démontré, un simple examen anatomique des ovaires est insuffisant pour justifier une pareille conclusion, et un embryologue au courant des diverses phases de la maturation des œufs chez les différents types d'animaux, est forcé de déclarer qu'une pareille opinion est injustifiable, car toute la preuve collatérale est défavorable à la théorie de la ponte biennale.

Ponte annuelle des homards.

Lorsque le professeur Herrick affirme de plus ce qui suit: " Lorsque les œufs externes sont prêts à éclore, l'œuf ovarien a près d'un an de croissance", il est difficile à un embryologue expérimenté d'accepter cette opinion. Mes propres observations, pour lesquelles le Canada offre des facilités incomparablement plus grandes que celles de n'importe quel autre pays, me portent à croire qu'en général les homards pondent annuellement, et que le homard femelle qui a couvé ses petits de bonne heure dans la saison, dans un grand nombre de cas, produit, vers la fin de l'automne, une seconde récolte d'œufs qui sont portés tout l'hiver. Les détails de mon examen d'un grand nombre de spécimens qui confirment cette opinion ne peuvent être donnés ici, mais seront publiés ailleurs en temps et lieu.

Il y a certainement peu de justification physiologique ou anatomique pour soutenir avec Fullarton qu'en aucun cas " des homards qui venaient de faire éclore une couvée avaient dans l'ovaire des œufs qui pouvaient arriver à pleine maturité après un grand nombre de mois."

Le cas si souvent cité du homard dans le vivier de Rothesay, Ecosse, lequel portait des œufs lorsqu'il a été placé dans le réservoir en août 1886, et n'a parachevé l'incubation de ses petits qu'en août 1887, bien que des larves aient éclos dès le mois d'avril 1887, prouve tout simplement que les conditions étaient anormales et défavorables. Le fait qu'il a fallu une période d'incubation de cinq mois, à partir d'avril jusqu'au mois d'août, pour faire éclore des œufs qui avaient été recueillis l'été

précédent, démontre l'anomalie de ce cas spécial. La preuve que le homard pond annuellement résulte des faits suivants : (1.) La proportion raisonnablement uniforme de femelles fécondées prises à chaque saison.

(2.) Le fait que toutes les femelles de 7 à 18 pouces de long sont fécondées. Si la ponte biennale était un fait, l'on devrait s'attendre à ne constater jamais, ou à ne constater que très rarement, la présence d'œufs chez les femelles d'une certaine taille spécifiée.

(3.) Des observations exactes faites sur les décapodes crustacés de la même famille prouvent que la ponte est plus fréquente.

(4.) La croissance rapide des œufs ovariens, si bien connue des embryologues, tend à contredire la théorie biennale.

Ennemis et maladies des homards.

De même que les autres précieux habitants de la mer, le homard a des ennemis très nombreux. Dès les premiers jours de leur existence les jeunes larves nageuses sont cruellement décimées, surtout durant les premières huit ou dix semaines, alors que, comme nous l'avons vu, leur taille varie de $\frac{1}{3}$ à $\frac{2}{5}$ de pouce. Les impuretés physiques et chimiques les tuent également. Plus tard, elles deviennent plus robustes; mais le froid intense et la chaleur excessive sont également fatals. Les homards adultes renfermés dans des véhicules flottants meurent en grand nombre lorsque les rayons du soleil sont puissants. J'ai examiné ces véhicules et j'ai constaté qu'un grand nombre de homards étaient malades ou mourants.

Presque tous les poissons de proie dans la mer dévorent le homard. Le maquereau se nourrit en grande partie de larves de homard, tandis que la morue, l'égrefin, le merlan, le bar, la raie, etc., le mangent lorsqu'il devient plus grand ; mais pour ajouter à ses dangers et à ses ennemis, j'ai constaté à la Nouvelle-Ecosse que les corneilles le détruisent en grand nombre, car à marée basse ces oiseaux mangent les homards laissés parmi les rochers et les algues. Elles perçent le bouclier du homard vis-à-vis du cœur et des principaux vaisseaux sanguins, et le crustacé est immédiatement réduit à l'impuissance et dévoré sur place. Les attroupements de corbeaux à l'œuvre parmi les rochers des eaux intérieures doivent détruire une grande quantité de ces précieux crustacés. Boeckh a décrit une curieuse habitude de la corneille scandinave. Elle saisit le homard, l'enlève dans l'air, puis le laisse retomber. La dure carapace se brise en fragments, laissant à nu la chair délicate contenue dans les pinces et la queue.

Le nombre de maladies ou d'affections parasitiques dont souffre le homard est restreint. Un gros parasite (*G. giganteum*) abonde dans l'intestin, ainsi que l'a constaté Van Beneden, et un singulier ver trématode se trouve dans le foie. Le professeur Herrick remarque qu'aucune maladie spécifique ne caractérise ce crustacé, bien que M. Rathbun ait décrit une protubérance tumoïde à l'extérieur de la carapace, laquelle a été attribuée à une blessure. Il est constant qu'une maladie interne dont on a relevé des cas peu nombreux affecte parfois le homard, et le professeur McIntosh, il y a de longues années, a décrit une tumeur qui s'était déclarée dans la paroi de l'estomac broyeur et qui avait fini par traverser la carapace en arrière des yeux. La tumeur avait grossi et avait finalement tué le homard, qui était un très gros spécimen.

Le homard est menacé d'un nombre de périls plus qu'ordinaire, et la destruction organisée par l'homme a non seulement ajouté à ces dangers, mais elle les a tous surpassés. Il est probable que c'est surtout au commencement de son existence à l'état de larve que le homard est décimé, car il y a peu de poissons dans la mer qui ne dévorent pas avidement les petits alors qu'ils flottent en masses nuageuses à travers l'eau.

Les influences fatales, ou du moins nuisibles aux homards adultes, ont déjà été indiquées ; mais il faut en ajouter une autre, savoir : l'eau douce. Les homards évident les localités ou des courants d'eau douce coulent sans se mêler à l'eau salée. En expédiant des homards vivants empaquetés dans de la glace, l'eau douce qui coule de la glace fondante leur est très contraire et finit par leur être fatale.

Expédition des homards vivants.

Cependant, en prenant les précautions requises on peut transporter des homards vivants et en bonne santé sur de grandes distances. Au commencement du siècle actuel, quelques loyaux Néo-Ecossais ont expédié à bord d'un voilier plusieurs barriques de homards vivants au roi George III. Ces homards sont arrivés à Londres sains et saufs. En 1863, quelques cuves d'eau de mer contenant des homards vivants ont été expédiés du Maine, E.-U., par Halifax, à l'empereur Napoléon III, et il y a quelques années, la Société d'Acclimatation Otago, de Dunedin, Nouvelle-Zélande, a réussi à faire venir des homards vivants d'Angleterre. Lors de la première tentative, on n'en a envoyé que douze; trois sont morts durant la première semaine, mais les autres ont survécu, ont bien mangé durant la traversée, et au bout de 54 jours ont été déposés en bonne condition aux antipodes. Encouragée par ce succès, la société a pris des mesures pour recevoir un nouvel envoi; cette fois, le navire ayant été retenu un mois en mer par suite de la rupture d'un arbre de couche, tous les homards sont morts en route. L'exportation en grand des homards vivants est, en Canada, relativement nouvelle, mais augmente rapidement. Reste à savoir quel effet cela produira sur l'approvisionnement du homard.

Depuis plusieurs années la Norvège a fait de fortes exportations de homards vivants, représentant une valeur moyenne de $150,000 par année, le nombre seul des homards pris dans les pêcheries variant de 800,000 à 1,000,000 de homards, la plupart destinés au marché anglais.

Le mode de paquetage et d'expédition employé peut être décrit comme suit: Les boîtes dont on se sert actuellement ont les dimensions suivantes à l'extérieur: Longueur, 39 pouces; largeur, 19 pouces; hauteur, 15 pouces. Si l'on se sert de glace elles sont faites de 4 pouces plus bas. Chaque boîte contient de 100 à 120 homards. Parfois l'on se sert de boîtes plus petites ayant les dimensions suivantes: Longueur, 24 pouces; largeur, 19 pouces; hauteur, 13 pouces. Entre les planches se trouvent des ouvertures disposées de manière à faciliter l'introduction de l'air frais.

En été, l'on place au fond de la boîte une couche de glace de deux ou trois pouces d'épaisseur, et par-dessus la glace un cadre de façon à ce que les homards ne soient pas dérangés de leur position même si la glace fond. Sur ce cadre on étend une couche mince de brandes (herbes longues et minces) ou de paille, sur lesquelles les homards sont déposés avec soin, le dos en-dessous, la queue étant pliée en avant en travers de la boîte, et les pinces tournées en dedans vers le centre. Lorsque la boîte est remplie on étend des brandes ou de la paille sur les homards, et la boîte est fermée. Les brandes sont préférables à la paille, vu que cette dernière se corrompt à cause de l'humidité provenant de la glace, et les homards ne peuvent guère supporter aucune espèce de mauvaise odeur. Pour cette raison il n'est pas avantageux d'employer les herbes marines desséchées dont l'usage était autrefois fréquent. Les vieilles toiles à voile trempées dans l'eau de mer forment une couverture excellente, vu qu'elles conservent longtemps leur fraîcheur et leur humidité. Si l'on ne peut se procurer de la glace, on peut se servir de brandes trempées dans l'eau salée, de paille sèche ou de toile à voile. Durant la saison ou le temps est plus frais on ne doit mettre au fond et au-dessus de la boîte rien autre chose que des brandes ou de la paille.

En hiver, les côtés de la boîte peuvent être doublés en dedans avec du papier, afin de protéger les homards contre le froid, mais il ne devrait y avoir de papier ni au-dessus ni au fond de la boîte, vu que le manque d'air étoufferait les homards. Lorsque les homards n'ont pas été retenus prisonniers pendant plus de huit jours, si on les met dans des boîtes de la manière décrite ci-dessus, ils se conserveront pendant quatre jours. Plus les homards sont frais, mieux ils supporteront les fatigues de la traversée.

Les boîtes sont placées sur le pont dans une position telle que l'eau provenant de la glace fondante n'atteint pas les homards, qui ne peuvent guère endurer l'eau douce, et de façon à ce que les homards soient à l'abri de la pluie, car l'eau de pluie aurait probablement pour effet de leur faire tort. En général, les homards qui durant le transport ont été exposés à la pluie perdent leurs pinces lorsqu'on les

place dans des réservoirs. Les expéditeurs de homards ont généralement soin de voir à ce que les boîtes soient placées dans une position convenable à bord du steamer. Il semble toujours plus avantageux de placer les boîtes contenant des homards à l'avant du navire, afin que les homards puissent avoir l'avantage de recevoir l'écume des vagues.

Nécessité d'une protection judicieuse.

Que la suprématie doive appartenir plus tard dans le Dominion à l'exportation de homards vivants ou à la fabrication des conserves de homards, voilà ce qu'il est impossible de dire. La pêche excessive et illimitée qui se pratique pour l'une ou l'autre de ces industries ou pour les deux réunies doit avoir le même résultat, savoir : l'extermination certaine.

Cette calamité est déjà survenue aux Etats-Unis. Ainsi qu'il a été dit récemment dans un des principaux journaux de pêche publiés aux Etats-Unis : " Les pêcheurs canadiens commencent à redouter la possibilité d'une disette de homard, et le ministère des pêcheries convoque des assemblées au cours desquelles le professeur Prince conférera avec les pêcheurs et les notables engagés dans cette industrie, lesquels exprimeront leurs vues sur la nécessité de prohiber la pêche du homard durant certaines saisons et d'établir d'autres règlements relatifs à l'industrie du homard. C'est une question très sérieuse et qui devrait être l'objet de l'attention immédiate des gouvernements. La commission des pêcheries des Etats-Unis devrait coopérer avec les Canadiens, vu que nos homards deviennent annuellement de plus en plus rares. Autrefois ces industries étaient très profitables le long des côtes du Maine et du Massachusetts, mais maintenant elles sont loin d'être rémunératives."

Que les pêcheurs et les fabricants de conserves canadiens se rendent compte du grave danger de l'extinction des pêcheries, cela a été démontré par les récentes conférences tenues dans les provinces maritimes, à la première série desquelles assistait l'honorable ministre de la marine et des pêcheries. Conformement au désir de l'honorable L. H. Davies, le commissaire des pêcheries assistait aux réunions tenues subséquemment. Un journal de la Nouvelle-Ecosse (l'*Advocate*, de Pictou) a résumé succinctement la situation dans les termes suivants :

" L'assistance et l'intérêt manifesté aux assemblées tenues récemment dans toutes les parties de la province par le professeur Prince, démontre que notre population reconnaît l'importance majeure de l'industrie du homard. La préserver sur une base permanente est une question de la plus haute importance possible. " Vous ne pouvez manger votre biscuit et l'avoir toujours ", est un proverbe qui s'applique très bien à cette question. De même que d'autres pays ont perdu la richesse qui provient d'une pêche abondante, de même nos provinces maritimes perdront cette richesse si ceux qui sont le plus intéressés à sa conservation, savoir : les pêcheurs, ne sont pas convaincus de la nécessité de la protéger de toutes les manières possibles. L'idée émise par l'honorable M. Davies en ce qui concerne les discussions locales et l'expression des opinions des intéressés est excellente, et nous espérons qu'elle aura pour effet la rédaction d'une bonne loi propre à protéger et à favoriser l'industrie."

Le Canada a sous les yeux une grave leçon, savoir : le dépeuplement des pêcheries de homards des Etats-Unis, au sujet duquel le Dr Lavoie, officier des pêcheries pour la division du golfe Saint-Laurent, écrivait en 1876.

" *La ruine des pêcheries de homard sur les rives des Etats-Unis devrait nous avertir et en même temps nous donner une leçon dont nous devrions profiter* ; c'est-à-dire que nous devrions régulariser sous le plus bref délai possible le mode d'exploitation des pêcheries si nous ne voulons pas subir les mêmes pertes."

La *New-York Fishing Gazette* donnait récemment le même avertissement judicieux, et je ne saurais mieux terminer cette étude qu'en citant un extrait de ce journal, dont l'autorité en cette matière est parfaitement reconnue. La citation est extraite d'un article sur la rareté croissante du homard dans les eaux canadiennes : "On peut affirmer que dans ces eaux se trouvent les *restes de la seule pêcherie de homard qui existe encore dans le monde entier.* Qu'il en soit ainsi cela n'est pas dû à ce que l'on ait apporté plus de soin à sa préservation qu'il n'en a été donné à la conservation des autres pêcheries de homard qui sont devenues impropres à être

exploitées avec profit; mais plutôt au fait que son existence comme pêcherie importante ne remonte qu'à quelques années, ou depuis que la fabrication des conserves de homard a cessé sur les côtes du Maine. Virtuellement, le même mode d'exploitation a été suivi, jusqu'à un certain point l'industrie des conserves a été entre les mains de ceux qui avaient eu la haute main sur l'exploitation alors que cette industrie florissait dans la Nouvelle-Angleterre. Le mode d'exploitation a été semblable à celui qui était en vogue ici, et sa mise en vigueur a été suivie de résultats presque identiques. La différence entre la pêcherie du Maine qui a cessé d'exister et la pêcherie canadienne qui existe encore, se trouve dans le fait que chez la première la gravité de la situation a échappé à l'attention des autorités jusqu'à ce qu'il fut trop tard pour appliquer les remèdes requis. Dans le dernier cas, des enquêtes—commencées un peu trop tard—sont poussées avec vigueur tandis qu'il reste encore un peu de vie à l'industrie. Reste à savoir si ceux qui conduisent ces enquêtes, et qui sont chargés d'appliquer les correctifs nécessaires, sauront profiter des erreurs qui ont été commises ici."

Les remarques subséquentes du même journal en ce qui concerne la demande durant les années 1896 et 1897 sont de la plus haute gravité: "Il est à peu près certain", dit l'auteur, "que les marchés d'ici vont être à la merci absolue de la production des fabricants canadiens. Les hauts prix qui ont prévalu durant la dernière saison ont diminué la consommation, tant ici qu'à l'étranger, et cependant, malgré cela la demande a été suffisante pour absorber tout ce que les commerçants de gros avaient en mains longtemps avant la fermeture de la saison d'emballage, et pendant plusieurs mois le marché a été complétement à sec, le léger approvisionnement qui restait était obstinément retenu par les commerçants en sous-ordre.

"La situation étant telle dans le moment, les fabricants de conserves peuvent avec raison se tenir pour certains qu'ils trouveront un marché facile à des prix de beaucoup supérieurs à ceux qui avaient cours lors de l'ouverture l'année dernière. De fait, quelques-uns des principaux fabricants de conserves ont fixé, pour la production de 1897, des prix dont l'avance sur ceux de l'année dernière lors de l'ouverture de la saison, varie de 35 à 37½ cents. Nonobstant ces prix, lesquels sont les plus élevés qui aient été cotés depuis de longues années, on rapporte que la majeure partie de la production attendue des diverses marques, a été placée à l'heure qu'il est. On s'attend à voir la production de chacune de ces marques dépasser en quantité celle de 1896; de fait, il y a lieu de croire que le nombre de boîtes empaquetées durant la saison prochaine sera la plus faible qui ait été connue dans l'histoire de cette industrie."

II.

UNE ÉTUDE CONCISE SUR LES ŒUFS DES POISSONS

PAR LE PROFESSEUR E. E. PRINCE, COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES PÊCHERIES DU CANADA.

Pendant longtemps ceux dont l'opinion fait autorité en matière de pêcheries se sont aperçus que la préservation des pêcheries au moyen de règlements appropriés est une tâche impossible, et que la restauration des pêcheries dépeuplées ou détruites au moyen de mesures protectrices n'offre aucune chance de réussite, à moins que ces mesures ne soient basées sur une connaissance exacte de la vie des poissons. Un grand nombre de lois relatives à la pêche n'auraient jamais été rédigées, et une multitude de recommandations n'auraient jamais été faites, si l'on eut eu une connaissance quelconque relative aux œufs, aux mœurs des poissons, aux pontes périodiques, et aux endroits choisis pour l'incubation.

Le gouvernement reçoit constamment des propositions l'engageant à établir des piscifactures pour la culture de poissons dont les œufs et le fretin sont d'une nature telle qu'elle rend futiles tous les efforts tentés en vue de la propagation artificielle. Mais tant que l'ignorance profonde a régné concernant la nature des œufs des poissons, l'époque de la ponte, les localités choisies par les poissons reproducteurs pour y frayer, le temps requis pour développer le jeune fretin, la promulgation de règlements de clôture, et autres restrictions légales, pouvait tout aussi bien être nuisible que salutaire. Même chez les gens versés dans la connaissance des poissons de nos mers et eaux intérieures, et familiarisés avec leurs mœurs, les faits réels concernant les périodes de frai et la nature des œufs étaient pour la plupart inconnus.

L'incubation et l'élevage d'espèces devenues moins nombreuses était virtuellement impossible sans la connaissance des œufs et des habitudes naturelles de ces poissons relativement au frai. Que les causes du dépeuplement de certaines pêcheries et la disparition d'espèces précieuses de poissons soient dans bien des cas dues à des particularités relatives aux œufs et aux habitudes de ponte, cela n'admet aucun doute, et si les faits étaient scientifiquement établis, il serait possible de faire disparaître ces causes nuisibles. Avant 1862, une loi relative à la protection du hareng à l'époque de la ponte a été mise en vigueur dans certaines régions de l'Ecosse. Tous les pêcheurs intéressés souhaitaient sa mise en vigueur, mais comme lord Playfair l'a fréquemment démontré, la commission royale des pêcheries du hareng, commission qui a d'abord siégé en 1862, a établi un ou deux faits de la plus haute importance pour les grandes pêcheries, par exemple que les lois restrictives préparées par l'homme ignorant les lois de la nature, sont excessivement contraires aux intérêts des pêcheurs, au lieu de leur être favorables. Lorsque la commission a d'abord commencé à examiner cette question, elle a constaté que sur la côte orientale existaient des lois différentes de celles qui avaient cours sur la côte occidentale de l'Ecosse. Sur la côte orientale il n'y avait aucune loi restrictive, et l'on encourageait les pêcheurs à prendre du poisson, même du poisson portant des œufs, pour le mettre en salaison. Chacun de ces poissons portait une moyenne de 50,000 œufs et le nombre énorme de ceux qui étaient pris en cet état semblait indiquer un parti pris d'extermination; mais les pêcheries de la côte orientale, où il n'y avait pas de lois restrictives. augmentaient au lieu de diminuer. Cependant lorsque la commission se rendit à la côte occidentale de l'Ecosse, dans les eaux intérieures du firth de Clyde, elle trouva des lois restrictives en vigueur. Pendant plusieurs mois la pêche du hareng y était interdite et il y avait une saison de fermeture pour protéger le hareng. En se rendant plus loin vers les grandes eaux, en dehors de l'estuaire de la Clyde, le long des îles jusqu'auprès de la Haute-Ecosse, la commission constata que ces lois res-

trictives étaient encore en vigueur, mais que l'on s'y montrait moins sévère quant à la durée de la saison de fermeture. Un résultat très curieux et très inattendu fut constaté. Durant les périodes de fermeture, les harengs venaient sur les bancs pour y frayer, et y étaient suivis par leurs ennemis naturels en très grand nombre; parmi ces derniers l'on peut mentionner la morue et la lingue, qui dévoraient une grande quantité de hareng. Il y avait d'innombrables poissons qui vivaient à même le menu fretin et le hareng adulte; la morue, la lingue, le squale et le congre se nourrissaient de harengs adultes; tandis que le flétan et les écrevisses mangeaient le frai, et il y avait un grand nombre d'autres poissons qui se nourrissaient de frai de hareng. A l'époque où la commission les a trouvés sur les bancs, ces poissons semblaient ne vouloir manger rien autre chose que du hareng, et cela produisait le résultat suivant : les pêcheurs de morue et de lingue ne pouvaient rien prendre, parce que, à cette époque, ces poissons ne mordaient qu'aux appâts de hareng, et la pêche au hareng étant interdite, les pêcheurs ne pouvaient pas prendre de hareng pour appâter leurs lignes. En conséquence, les lois inventées pour la protection du hareng devenaient des lois pour sa destruction, parce que ses ennemis naturels, qui ne pouvaient être pris faute d'appât, se multipliaient excessivement et dévoraient les harengs que la loi avait eu l'intention de protéger. Tel était le résultat d'une intervention dans les lois de la nature au moyen d'une loi indiscrète passée par le parlement. La leçon à en tirer est que bien que le parlement puisse passer des lois pour maintenir l'ordre et la sécurité chez les pêcheurs, il ne faut pas qu'il s'ingère dans les lois de la nature là où l'équilibre de la vie animale dépend de facteurs inconnus, Parmi ces facteurs inconnus nul n'est plus vital que la nature du frai et l'histoire des débuts de l'existence des poissons. Depuis que le docteur lord Playfair a fait la déclaration citée plus haut, la science a de beaucoup dissipé notre ignorance.

De plus, durant un grand nombre d'années avant 1884, les pêcheurs écossais ont insisté pour que l'usage de la drague à vapeur, espèce de gros cure-môle à levier, fut prohibé par la loi, pour la raison que l'on supposait qu'il détruisait des quantités énormes de frai déposées sur le lit de la mer, et que pour cette raison l'on considérait qu'il constituait un danger sérieux pour l'approvisionnement de poissons très précieux. Nous savons maintenant qu'il est impossible qu'il cause une destruction aussi énorme de frai, vu que la majeure partie du poisson que l'on pêche sur les côtes d'Ecosse ne déposent pas leurs œufs au fond de la mer. Il est vrai que le hareng les y dépose, mais l'on ne prétendait pas que le hareng tendait à diminuer. La plainte s'appliquait surtout à la morue, à l'égrefin, au turbot et aux flétans. Un exemple encore plus frappant du peu de sagesse des lois relatives aux pêcheries lorsqu'elles sont basées sur l'ignorance, est celui offert par un règlement relatif à une certaine baie de Kerry, sur la côte occidentale de l'Irlande, où, à une certaine époque, le dragage était défendu à cause de la prétendue abondance en cet endroit du frai de turbot. On affirmait que ce frai était étendu par larges couches sur tout le fond de la baie. Après que la prohibition eut été strictement mise en vigueur, une certaine quantité du prétendu frai de turbot a été soumise à l'analyse de savants, lesquels ont immédiatement découvert que ce n'était pas du frai, mais une espèce d'éponge de valeur nulle, qui nuisait réellement au frai de poisson et au menu fretin par suite de ses exhalaisons empoisonnées. En vertu de cette loi, une source de danger et de destruction pour les pêcheries avait été protégée et encouragée. Un expert bien connu en matière de pêche, au laboratoire de Plymouth, Angleterre, parlant de ces opinions erronées entretenues par des hommes généralement considérés comme des hommes pratiques, a démontré que " d'autres choses sont fréquemment prises par des pêcheurs pour du frai flottant. Par exemple, au commencement de l'été, au large de la côte de Cornouailles, l'on voit fréquemment de grandes quantités d'écume rosâtre, lesquelles consistent en petits globules. On a pris cette matière pour du frai de maquereau. Ce n'est pas du tout du frai de poisson. Les petits globules étant......un membre inférieur du règne animal qui ne devient jamais autre chose. On l'appelle *Noctiluca*."

Nos connaissances en ce qui concerne les œufs de poisson ont fait des progrès si marqués, surtout ceux qui sont d'une valeur économique dans nos mers et eaux intérieures, que la persistance des opinions erronées, même parmi les pêcheurs et

les exploitateurs de l'industrie des pêcheries, a lieu de nous étonner. Au reste, il n'est pas rare que des personnes intelligentes s'adressent au ministère de la marine et des pêcheries pour lui demander du frai ou du fretin de poissons dont les œufs ou les petits n'ont jamais été vus par qui que ce soit, et il est encore moins rare que des requêtes de ce genre soient faites pour demander du fretin qui, à cause de particularités singulières dans la nature du frai, ne saurait être cultivé dans les établissements de pisciculture. C'est un fait bien connu que dans les jardins zéologiques et dans les ménageries il est très facile de faire naître et d'élever des lions, tandis qu'on ne connaît pas un seul cas ou l'éléphant apprivoisé ait eu des petits. Les irrégularités caractéristiques dans chaque espèce, qu'il s'agisse d'animaux, d'oiseaux ou de poissons, doivent être prises en considération avant que l'on puisse entreprendre la culture artificielle de cette espèce.

Les œufs adhésifs, tels que ceux de l'achigan, du maskinongé, de l'esturgeon, etc., sont très réfractaires aux méthodes de culture artificielle. En y mettant des précautions et un soin extraordinaires on peut réussir à faire éclore une proportion minime de ces œufs; mais pour obtenir les meilleurs résultats, l'on ne devrait faire éclore artificiellement que les œufs séparés non adhésifs. Comme le disait feu le professeur J. A. Ryder (Bulletin de la commission des pêcheries des Etats-Unis, 1888) : " notre expérience en fait d'œufs adhésifs de toute espèce a toujours démontré qu'il est très difficile de prévenir l'introduction et la germination rapidement fatale des spores de *Saprolegnia* ou *Achyla*, c'est-à-dire de champignons ou de mousse aquatique trouvés dans toutes les eaux fraîches sur les œufs morts aussi bien que sur les œufs vivants. Les champignons croissent si rapidement qu'en très peu de temps leurs ravages couvrent tout un plat d'œufs adhésifs. Les œufs sont détruits par le fait que le champignon envoie des filaments dans leur substance, tandis que la moitié du mycelium donne également asile à la poussière, de sorte que les deux réunis détruisent toute possibilité d'oxygéner les œufs, qui sont en conséquence étouffés."

Les œufs de l'ordre nombreux des poissons osseux (Teleosti), lequel, à vrai dire, comprend presque toutes les espèces de poissons ayant une valeur marchande, telles que la morue, le hareng, le saumon, le poisson blanc des lacs, le flétan, etc., peuvent être facilement classés en un nombre limité de groupes, chaque groupe se distinguant par des particularités accentuées. Il y a deux types d'œufs très distincts comprenant ces divers groupes : (1) œufs flottants ou pélagiques, qui possèdent la faculté de flotter dans l'eau ; (2) œufs submersibles ou non pélagiques, qui coulent au fond lorsqu'ils sont déposés. On peut affirmer sans hésitation que la plupart des poissons de la mer produisent des œufs flottants, du moins autant que l'état actuel de nos connaissances peut nous permettre d'en juger. Ces œufs sont ballottés çà et là à la surface de la mer en nuages aussi nombreux que les flocons de neige dans l'air hibernal, jusqu'à ce que le jeune poisson ait pris sa forme et sorte de l'œuf à l'époque de l'éclosion.

Bien que nos mers aient depuis des siècles formé une vaste pépinière pour les œufs flottants et le menu fretin, ce fait étonnant n'était pas connu ni même soupçonné, et les pêcheurs croyaient avec le public en général que les poissons frayaient au fond de la mer ou choisissaient des bancs spéciaux ou des grèves rocailleuses et abritées pour y déposer leurs œufs. Thomas Pennant, l'un des plus diligents et des plus soigneux naturalistes de la vieille école anglaise dit, par exemple, au sujet de la morue (*British Zoology*, 1769, vol. III, page 141) : " Dans nos mers, elles commencent à frayer en janvier et déposent leurs œufs sur un terrain raboteux, parmi les rochers. Quelques-unes continuent à porter des œufs jusqu'au commencement d'avril."

Le docteur Eugène Canu, dit avec raison dans son récent mémoire intitulé : " Ponte, œufs et larves des poissons osseux, utiles et comestibles." (Ann. Stat. Agric. Boulogne-sur-mer, 1893) :—" Contrairement aux croyances répandues dans le monde des pêcheurs, la plupart des poissons osseux comestibles donnent des œufs flottants, dispersés à la surface de la mer à quelque distance des côtes et que certaines espèces produisent seules, ce qui était attribué à la généralité, à savoir, des œufs tombant au fond de l'eau en raison de leur poids ou fixés aux corps submergés (hareng, éperlan, etc.)"

La nature pélagique ou submersible de l'œuf chez une espèce quelconque de poissons est tout à fait indépendante de ses affinités zoologiques. La diversité la plus surprenante règne sous ce rapport, et il est impossible de deviner la nature des œufs d'une espèce quelconque de poissons en se basant sur la nature générale des œufs connus comme étant produits par le groupe auquel elle appartient zoologiquement. La loi générale qui prévaut en ce qui concerne les œufs d'oiseaux et d'insectes ne prévaut pas en ce qui concerne les poissons. Le hareng et un grand nombre de poissons appartenant à la famille du hareng (*Clupeidae*) par exemple, produisent de petits œufs adhésifs qui se cramponnent aux rochers, etc., au fond de la mer, cependant le harenguet (*Clupea sprattus*) et le pilchard (*Clupea pilchardus*) produisent les plus délicats et les plus légers des œufs flottants. Les scorpènes (*Cotti*) déposent en général des masses spongieuses d'œufs non flottants; cependant Alex. Agassiz décrit les œufs d'une espèce de *Cottus* comme œufs flottants. La nature pélagique des œufs de flétan, de turbot et de sole est tellement générale que les naturalistes ont été tout surpris de constater que le carrelet d'hiver (*Pseudo-pleuronectes americanus*) a des œufs adhésifs qui coulent au fond de l'eau et se cramponnent en masses adhérentes.

Le plus proche parent du carrelet d'hiver, savoir: le carrelet ordinaire (*Paralichthys dentatus*, de nos rives atlantiques, produit des œufs flottants. Le lépas (*Ctenolabrus adspersus*) a un œuf pélagique très transparent ayant un diamètre d'environ $\frac{1}{27}$ de pouce, tandis que les espèces alliées, *Labrus maculatus* (tanche dite Ballam Wrasse), dépose des œufs denses et lourds dans un nid aux creux des roches. La découverte à l'effet que les œufs de poissons tels que la morue et le maquereau sont tellement légers qu'ils sont forcés de nager près de la surface de la mer, est due au professeurs G. O. Sars, l'éminent zoologue norvégien, et ce que Sars en 1864 a prouvé relativement à la morue, au maquereau et au rouget, a été établi plus tard par le professeur McIntosh, de St. Andrews, Ecosse, dans le cas de la sole et des diverses espèces de flétan, ainsi que de la lingue, du merlan et d'autres poissons comestibles importants.

Les deux types d'œufs de poisson, œufs submersibles et œufs pélagiques ou flottants se subdivisent en un grand nombre de variétés ; mais il est possible de les grouper sous un certain nombre de chefs et par ce moyen d'en énumérer succinctement la majeure partie dans un cadre restreint.

Un grand nombre d'œufs sont sphériques comme des pois ou du plomb de chasse, consistant tout simplement en une boule de noyau mou recouvert d'une couche plus ou moins transparente de matière germinale, le tout enfermé dans une capsule ou écaille translucide. L'écaille est parfois très dure, mais elle est généralement assez mince pour permettre à un observateur soigneux, avec l'aide d'une loupe ou d'un microscope, de reconnaître les principaux traits du germe à ses débuts, et plus tard la larve du poisson en dedans de l'œuf. Ceux qui se livrent à la pisciculture peuvent, grâce à cette particularité de la capsule de l'œuf, voir le progrès du poisson qui se développe. De fait on a coutume de parler d'œufs pourvus d'yeux parce que les yeux noirs de la larve se voient très facilement à travers l'écaille. Chez la morue, l'égrefin et le maquereau, l'écaille est exceptionnellement mince, de fait, elle ne dépasse pas $\frac{1}{3000}$ de pouce d'épaisseur (0078 ou 0084^{mm}), tandis que chez l'alose elle a environ le double de cette épaisseur, et chez la truite et le saumon au moins cinq ou six fois cette épaisseur. Un grand nombre d'œufs offrent des globules oléagineux remarquablement luisants et colorés. Chez le saumon ces globules donnent cette chaude teinte orange que l'on remarque dans l'œuf, mais chez le poisson blanc les globules d'huile sont pâles et presque sans couleur, ce qui fait que l'œuf n'offre aucune teinte. Les œufs de l'épinoche sont d'un jaune doré ; ceux du lompe (*Cyclopterus*) varient beaucoup et peuvent être soit jaune, soit verdâtre, ou même rose tendre, ces couleurs étant dues apparamment à une matière teintée répandue dans le noyau. Les œufs de l'esturgeon sont ou d'un vert mat ou d'un brun léger ou très sombre, ce qui est dû aux grains de matière colorante qui sont amoncelés sur toute la surface du noyau et sont spécialement nombreux et épais dans la couche germinale. La couleur vert-olive des œufs de certains siluroïdes ou rochiers est due à la couleur de la sub-

stance du noyau, et il en est probablement de même de l'œuf vert pâle du brochet-perche (*Roccus lineatus*) et des œufs jaune foncé de l'anguille de mer (*Syphostoma*).

La nature du noyau varie beaucoup et peut être de la consistance d'un sirop clair et translucide, ou grossièrement granulé comme chez la tribu des carpes, ou divisés en segments ou morceaux comme les grains séparés de la grenade, cette dernière condition est très accentuée chez l'alose, la sardine (pilchard) et le hareng de mer. Dans les œufs de la sole, de l'anchois, du coryphène (*Temnodon*) et autres il y a clivage partiel, lequel est limité à la surface du noyau. On pourrait citer d'autres particularités intéressantes, mais pour l'observateur ordinaire, elles sont d'une importance secondaire et offrent moins d'intérêt au point de vue des pêcheries.

Pour revenir aux divers types dont nous avons parlé, disons d'abord que le groupement suivant des poissons sous leurs chefs respectifs doit être considéré tout simplement comme provisoire et comme étant un classement commode qui pourra avoir besoin d'être modifié ou étendu au fur et à mesure qu'augmenteront nos connaissances relatives aux œufs et à l'histoire des débuts de l'existence chez les poissons.

Les requins, raies, lamproies et autres poissons dont l'importance est secondaire au point de vue économique, sont exclus; mais les œufs des poissons télosteins ou osseux ayant une valeur de premier ordre sur nos marchés et qui sont par conséquent très importants sont tous compris dans les dix-sept divisions distinctes énumérées ci-dessous. Sur ces dix-sept groupes ou types d'œufs, pas moins de sept sont pélagiques et caractérisés par des particularités spéciales qui appartiennent aux œufs flottants et légers. Un si grand nombre de poissons produisent des œufs de cette nature qu'ils déposent en pleine mer à moins d'une brasse ou deux de la surface, que dans le court sommaire donné ci-après nous les placerons en tête des autres.

Œufs de poissons pélagiques ou flottants.

(1.) Les œufs déposés à la mer par la morue, l'égrefin, le flétan, la plie, le harengue et autres poissons utiles et comestibles sont de forme sphérique, avec une écaille ou capsule extrêmement mince, une boule de noyau claire et translucide et pas de gros globules oléagineux. Ils flottent séparément dans les eaux de surface de la mer, et vu leur structure délicate, leur légèreté et leur transparence incolore, ils peuvent avec assez de justesse être comparés à de petites bulles de savon ballotées çà et là par tous les courants et mouvements des eaux environnantes. Ils sont toujours de très petite taille, et si difficiles à voir dans l'eau qu'ils sont virtuellement invisibles. Un œil exercé peut les découvrir lorsque l'eau est très calme, mais on peut facilement les recueillir pour les examiner dans un rets flottant ou sac de moustiquaire très fin. Ils varient beaucoup en grosseur depuis l'œuf minuscule de la lyre (*Callionymus*), d'environ $\frac{1}{50}$ de pouce de diamètre (de 0·56 à 0·60^{mm}), jusqu'à celui du flétan, qui est le plus gros œuf de poisson flottant que l'on ait découvert jusqu'à présent, et qui mesure pas moins de $\frac{1}{7}$ à $\frac{1}{8}$ de pouce (3·07 à 3·8^{mm}) de diamètre. L'œuf de la morue est d'environ $\frac{1}{17}$ de pouce (de 1·4 à 1·5^{mm}), l'œuf de la limande (*Pleuronectes maculatus*) mesure $\frac{1}{24}$ de pouce, tandis que l'œuf du lépas (*Ctenolabrus adspersus*) est d'environ $\frac{1}{26}$ de pouce de diamètre.

(2.) Œufs semblables en tous points à ceux compris dans le dernier groupe, excepté en ce qu'ils possèdent un large globule d'huile, rarement avec un ou deux globules adjacents plus petits. Ce globule d'huile offre une particularité si frappante qu'un grand nombre d'œufs de cette espèce peuvent être facilement discernés à l'œil nu. D'ailleurs, ils sont incolores, délicats, transparents et virtuellement invisibles lorsqu'ils flottent dans l'eau de mer. Le plus important de ces œufs est celui du maquereau, qui mesure un peu plus de $\frac{1}{20}$ de pouce de diamètre (1·23^{mm}), tandis que le globule d'huile est très gros, savoir: un quart du diamètre de l'œuf. Le merlus (*Merlucius*) produit des œufs de $\frac{1}{25}$ de pouce de diamètre (le globule d'huile a un diamètre d'environ $\frac{1}{100}$ de pouce), tandis que le brosme (*Brosmius brosme*), le turbot (*Rhombus maximus*), le rouget (*Trigla*), le maquereau espagnol (*Scomberomorus*) et la baliste (*Elacate*) peuvent être cités comme des espèces dont les œufs contiennent un seul globule brillant de matière huileuse. Le globule peut en certain cas être teinté, savoir: d'un brun rougeâtre chez le brosme et d'un rose mat dans l'œuf du rouget.

(3.) Œufs dont la particularité caractéristique est la présence de petits globules d'huile distribués sur toute la surface de la bulle du noyau ou réunis en groupes disséminés. Sous d'autres rapports, vu son écaille unie et transparente, son noyau clair et son extrême légèreté, ce type d'œufs ne saurait être distingué des deux groupes précédents. L'apparence présentée par les globule d'huile est très frappante.

La plus importante espèce de poissons utiles qui puisse être citée est la sole anglaise (*Solea vulgavis*), chez laquelle les globules sont extrêmement petits, argentés, et réunis ensemble par groupes séparés à la surface du noyau. L'œuf du sauret (*Trachinus vipera*) est également parsemé de petits globules luisants éparpillés sur le noyau, et il y a longtemps Alexandre Agassiz décrivait un œuf flottant qu'il considérait comme ayant été produit par une espèce américaine de scorpène (*Cottus*) offrant de semblables globules d'une teinte verdâtre. Il est bon d'ajouter que d'autres espèces de scorpènes (*Cottus*) sont connus comme ayant des œufs tout à fait différents, dépourvus de la faculté de flotter, possédant de fortes et épaisses capsules ou écailles, et adhérant fortement les uns aux autres.

(4.) Œufs flottants sans globules huileux, offrant, en dehors de l'écaille, des poils, des bosses et autres excroissances. Le nombre des poissons produisant des œufs de cette nature est comparativement restreint, mais ils sont assez dignes de remarque pour qu'on les considère comme formant un type distinctif très accentué. L'orphie (*Belone*), ainsi que Hackel l'a découvert il y a longtemps, produit des œufs d'environ $\frac{1}{8}$ de pouce de diamètre, lesquels sont reconnus de longs poils ou filaments, dont plusieurs ont un demi-pouce de longueur. Les œufs du poisson volant (*Exocoetus*) et du brochet saure (*Scomberesox*) offrent la même particularité frappante. Feu le professeur Ryder soutenait que grâce à ces poils les œufs peuvent se cramponner à des objets flottants dans la mer et être ainsi transportés à travers l'eau, ce qui a pour effet de favoriser l'incubation. En outre, ils s'attachent les uns aux autres et se réunissent par groupes entremêlés au lieu de flotter isolés et éloignés les uns des autres. La théorie à l'effet que ces vrilles filamenteuses ont pour but d'attacher les œufs à des corps étrangers est très discutable. Nul doute que parfois ils viennent accidentellement en contact avec des filets tendus à demeure et autres objets fixes dans les eaux intérieures; cela arrive dans le cas des rubans flottants des œufs du baudroie, mais la présence de filaments également fins sur l'écaille de certains œufs enracinés dans les flaques de marées ferait plutôt croire à une fonction protectrice. Les œufs de la lyre (*Callionymus*) présentent à l'extérieur une structure droite, alviolée, produite par de délicates saillies de l'écaille s'étendant sur toute la surface de l'œuf et formant une contexture hexagone. De même que la couche molle et muqueuse qui enveloppe certains œufs, ces poils et ces saillies sur le dehors de l'écaille peuvent empêcher certains ennemis naturels de les manger.

(5.) A cette division appartiennent les œufs pélagiques pourvus de saillies externes mais qui, contrairement à ceux déjà mentionnés, ont un ou plusieurs globules d'huile. Raffaele a décrit un œuf offrant ces particularités mesurant environ $\frac{1}{16}$ de pouce de diamètre et ayant des saillies coniques disséminées sur toute la capsule. Le globule d'huile a un peu plus de $\frac{1}{100}$ de pouce de diamètre, et la structure de l'œuf est extrêmement délicate et frappante. Le découvreur le considère comme étant l'œuf du *Macrurus*, appartenant à une famille de poisson intimement alliée à la morue (les *Gadidæ*.)

(6.) Œufs flottants encastrés dans des rubans ou cordons gélatineux, tels que ceux produits par le baudroie (*Lophius*). E. Van Beneden, il y a de longues années, a obtenu des œufs flottants qui ressemblaient dans toutes leurs particularités essentielles aux œufs groupés sous le chef de la division 2, étant de forme sphérique, d'une structure extrêmement délicate, et munis d'un gros globule d'huile, mais caractérisés par cette frappante particularité additionnelle que les œufs étaient encastrés dans une masse flottante de gélatine claire. Les œufs de Van Beneden ont été attribués à quelque espèce de la famille des *Gadidæ*; mais le plus connu et sous un grand-nombre de rapports le plus remarquable exemple de ce groupe est celui des bandelettes d'œufs du baudroie ou diable de mer dont nous avons déjà parlé. Chaque œuf, individuellement, est une petite sphère (de $\frac{1}{11}$ de pouce de diamètre) pourvue d'un globule d'huile luisant d'une couleur brune roseâtre et ayant $\frac{1}{50}$ de pouce de diamètre.

La femelle du *Lophius* en produit plusieurs milliers qui sont agglutinés ensemble en une bande muqueuse, ayant en certains cas de trente à quarante pieds de longueur et de 6 à 10 pouces de largeur. On a même trouvé un ruban d'œufs ayant 90 pieds de long. Ce lourd ruban, masse molle et glissante, flottante, flotte en pleine mer à l'abri de tous les poissons de proie. Des observateurs l'ont décrit comme rappelant un bandeau de crêpe d'une couleur pourpre pâle ; mais les spécimens que j'ai pu obtenir, qui ont été trouvés pris dans les étangs poissonneux de l'intérieur, et que j'ai eu l'occasion d'étudier, avaient l'apparence de bandeaux plats de gélatine brillante et incolore, offrant à l'intérieur une délicate contexture hexagone, due aux capsules gélatineuses des œufs adjacents pressés les uns contre les autres. Nul animal connu des naturalistes ne pourrait facilement avaler cette formidable masse glissante, et l'enveloppe du ruban d'œufs est si dure et si coriace que, d'après le rapport fait par le docteur T. H. Bean lorsqu'il s'est procuré une masse de ces œufs en 1887, " il a fallu la couper avec un couteau". " Les œufs", ajoute-t-il, " sont dans des alvéoles ressemblant à celles des gâteaux de miel ", condition réellement due à la pression mutuelle des œufs adjacents, qui tous sont pourvus d'une épaisse enveloppe muqueuse. Les œufs appartenant à ce type sont très efficacement protégés, et le jeune fretin, lors de l'éclosion, est bien armé pour faire face aux périls qui menacent l'existence des larves de poissons nouvellement écloses, ainsi qu'on peut le voir dans la description que j'en ai faite dans le neuvième rapport annuel du bureau des pêcheries écossaises, 1891. En conséquence, le *Lophius* est une espèce très abondante et très largement distribuée.

(7.) Œuf d'une forme ovale ou allongée, un type d'œufs flottants assez rare et quelque peu restreint. Parmi les œufs sphériques de poisson contenus dans les divisions ci-dessus, un grand nombre sont ellipsoïdes en certains temps, mais la forme normale est une sphère plus ou moins parfaite. L'anchois (*Engraulis*) produit des œufs d'un ovale très allongé que l'on a comparé à la forme de la saucisse. Chaque œuf est d'environ $\frac{1}{20}$ de pouce d'une extrémité à l'autre et de $\frac{1}{50}$ de pouce de diamètre. Sa structure est extrêmement délicate et transparente ; il est dépourvu de globules d'huile et offre des lignes très légères de segments du noyau dans les phases du début de la vie. Le jeune poisson en sortant de l'œuf est extrêmement allongé, et offre les traits caractéristiques de la forme clupéoïde, ou forme du hareng étant dépourvu de matière colorante.

Oœufs submersibles ou non flottants.

Si nous passons des œufs pélagiques ou flottants aux œufs submersibles ou non flottants, nous constatons qu'ils peuvent être classés en pas moins de neuf groupes.

(8.) Le premier groupe se compose d'œufs qui sont libres, non adhésifs, ou du moins très légèrement adhésifs, sphériques, et généralement d'une grosseur considérable. Ils n'ont ni l'extrême translucidité, ni la délicatesse des œufs flottants ci-dessus décrits. De fait, si on les compare aux œufs pélagiques insignifiants et presque invisibles, les œufs du saumon ou de l'éperlan, du lompe ou du hareng, sont gros et lourds et peuvent être facilement manipulés avec un peu de soin. Dans la plupart des cas les œufs flottants ne peuvent être touchés ou enlevés de l'eau sans être lésés ou détruits. Les œufs du saumon (environ $\frac{1}{4}$ de pouce de diamètre) sont typiques, et l'abondance des globules d'huile rougeâtre dans le noyau leur donne leur couleur caractéristique. L'œuf de la truite de ruisseau ($\frac{3}{16}$ de pouce de diamètre) leur ressemble beaucoup, et ceux de la truite des grands lacs, $\frac{1}{5}$ de pouce de diamètre, sont beaucoup plus pâles. Les œufs du poisson blanc n'offrent aucune teinte. Vu leur nature absolument non adhésive ils sont cachés par les femelles dans des anfractuosités de rochers alviolés, dans le gravier, dans le gros sable, etc. Lorsqu'ils viennent d'être déposés, ils sont doux et glissants au toucher, et sont légèrement portés par les eaux dans des creux de rochers, au fond, ce qui les protège, bien qu'un grand nombre deviennent la proie d'ennemis auxquels les œufs pélagiques échappent invariablement. En diverses occasions j'ai tenté de me procurer des œufs nouvellement déposés, par exemple des œufs de saumon de la Colombie-Anglaise, immédiatement après la ponte. J'ai constaté qu'il était presque impossible de les saisir avec le forceps ou la main, vu que les œufs glissants échappaient à l'étreinte et que, dans le

courant rapide ils se précipitaient d'un creux de rocher à l'autre comme s'ils eussent été doués de mobilité. Autant que nos connaissances nous permettent d'en juger, très peu de poisson de mer produisent des œufs de cette nature. Les lançons, petits et gros (*Ammodytes*), en produisent, bien que pendant un certain temps leurs œufs soient légèrement adhésifs et cachés dans du sable mouvant ou du gravier entre les limites des marées. Les œufs de l'alose sont déposés dans les eaux douces et peu profondes à quelque distance en amont des rivières. Leur grosseur est relativement considérable pour des œufs de clupéoïdes, savoir : de $\frac{1}{7}$ à $\frac{1}{8}$ de pouce de diamètre ; ils sont assez translucides ; leur bulle de noyau est très petite et n'occupe qu'une partie de la chambre spacieuse située en dedans de la capsule de l'œuf. Lorsqu'ils viennent d'être déposés les œufs d'alose sont souvent cramponnés les uns aux autres, étant légèrement adhésifs, et reposent en couches de l'épaisseur d'un seul œuf. Le brochet-perche (*Roccus lineatus*), l'un des plus précieux poissons comestibles, entre dans les estuaires au printemps et dépose ses œufs vers la limite extrême de la marée sur un fond de sable ou de gravier. Ils ont $\frac{1}{7}$ de pouce de diamètre et sont d'une teinte vert tendre immédiatement après la ponte. La première observation qui ait été faite relativement aux œufs de cette espèce semble être celle de M. Marcettus, lequel, dans le rapport de la commission des pêcheries du Maryland, aux Etats-Unis, 1880, déclare que M. Hamlin, le 6 mai 1879, s'est procuré de ces œufs et a remarqué qu'ils sont plus gros que les œufs de hareng, et que leur grosseur augmente après qu'ils ont été fécondés ; qu'ils perdent leur couleur verte et leur opacité et assument une transparence qui les rend presque invisibles, seul le globule d'huile attirant l'attention par son apparence luisante. La femelle les dépose apparemment dans l'eau douce en amont de la limite du flux de l'eau de mer, dans certains fleuves canadiens. Le professeur J. A. Ryder supposait qu'ils pouvaient également être déposés à l'eau salée dans certaines localités, et l'on prétend que dans la rivière Miramichi, Nouveau-Brunswick, les principales régions où ces poissons vont frayer se trouvent dans les principaux endroits fréquentés par eux durant l'hiver ou un peu plus bas, et dans ce cas les œufs sont déposés dans des eaux saumâtres. Que les œufs d'une espèce quelconque puissent ainsi être déposés indifféremment dans les eaux douces ou saumâtres, voilà qui est en désaccord avec les observations exactes sur l'effet physique de conditions aussi diverses en ce qui concerne les œufs, et l'on aurait besoin de faire de nouvelles recherches au sujet de la véritable manière dont le brochet-perche procède à l'époque du frai. Une quantité considérable d'œufs (pas moins de deux ou trois millions) est produite par une seule femelle.

(9.) Œufs séparés, non adhésifs, pourvus de nombreux et longs filaments comme l'œuf de l'éperlan ou Atherin (*Atherine hepsetus L.*) qui est très gros, pas moins de $\frac{1}{10}$ de pouce de diamètre, bien que le poisson adulte n'ait que cinq ou six pouces de longueur. Sur un côté de la bulle du noyau se trouve une guirlande de petits globules d'huile ; mais le trait le plus distinctif est la masse emmêlée de filaments onduleux qui saillissent de la surface externe de la capsule de l'œuf. L'œuf s'attache aux algues, aux coraux, et même aux étoiles de mer et aux oursins au moyen de ces filaments.

(10.) Œufs globulaires suffisamment adhésifs, lorsqu'ils sont déposés, pour se cramponner au fond ou aux objets adjacents au-dessous de l'eau, mais n'adhèrent jamais les uns aux autres en larges masses spongieuses. Le capelan dépose des œufs libres et adhésifs de cette nature. Les œufs du gasparot ou alevin, un clupéoïde qui remonte les rivières en mai pour frayer, sont clairs et vitreux, plus petits que ceux de l'alose, et dépourvus de globules d'huile. Le docteur J. B. Gilpin enregistre l'opinion que les lits du frai pourraient être dans des lacs d'une certaine profondeur. " Bien que l'on voit souvent frayer la truite et le saumon ", dit-il, " je n'ai jamais rencontré personne qui ait vu frayer le gasparot. En conséquence, je suppose qu'il fraye en eau profonde, car nous savons qu'il aime les lacs profonds dont les rives sont claires et sablonneuses." Il arrive souvent cependant que le gasparot choisit pour frayer des champs inondés par les crues du printemps, et comme les œufs éclosent au bout de trois ou quatre jours, les bancs de fretin atteignent ordinairement le chenal de la rivière avant que l'inondation se retire. La femelle produit de 60,000 à 100,000 œufs.

Un œuf semblable est produit par le doré, et il adhère facilement aux objets adjacents lorsqu'il vient d'être déposé. Chaque œuf mesure $\frac{1}{19}$ de pouce de diamètre et un globule d'huile jaune ou rougeâtre est enfermé dans le noyau. Les œufs des esturgeons, environ $\frac{1}{10}$ de pouce de diamètre, sont enveloppés dans une substance gommeuse et tenace, et nul doute que lorsqu'ils sont déposés naturellement ils ne s'encastrent dans les interstices des rochers, dans le gravier, les cailloux, etc., Y compris leur couche muqueuse, ils mesurent au delà de $\frac{1}{8}$ pouce (3mm) de diamètre. Nul observateur ne paraît les avoir découverts dans les endroits où le poisson va frayer, et les amoncellements de frai d'esturgeon sont une chose inconnue; mais lorsqu'on les manipule artificiellement ils forment facilement de grosses masses et de longues cordes d'une nature extrêmement adhérente. Les pêcheurs et autres trouveraient certainement de semblables masses d'œufs d'esturgeon s'il y en avait dans nos lacs et nos rivières, mais il semble que les œufs ne sont jamais trouvés adhérant naturellement les uns aux autres. La matrice tenace se durcit en une demi-heure environ et le professeur Ryder dit: "Après que cela s'est produit il n'est guère possible de les détacher sans léser leur enveloppe mince et délicate et leur contenu mou et visqueux. La couche gommeuse des œufs finit par devenir une couverture d'un blanc grisâtre dure et légèrement élastique enveloppant la membrane proprement dite de l'œuf; son épaisseur varie à divers points sur la surface de l'œuf."

Lorsque l'on permet aux œufs de se durcir en masses rondes et irrégulières, les œufs situés à l'intérieur meurent en peu de temps de suffocation, et dans nos lacs et rivières les œufs d'esturgeons sont probablement déposés en couches minces. De fait, en manipulant des œufs d'esturgeon fraîchement pondus l'on constate que si un bassin ou plat est incliné pour un instant, les œufs coulent de ce côté, et une couche d'un seul rang se forme à la surface sur laquelle ils ont été exposés durant ce peu de temps. Ils éclosent en trois ou quatre jours, mais il est probable qu'une proportion très considérable périt chaque année aux endroits choisis pour frayer.

(11.) Cette division comprend les œufs qui ressemblent beaucoup par leur ténacité et leurs caractères généraux aux œufs décrits en dernier lieu; cependant un point distinctif chez eux se trouve dans le fait qu'ils forment des masses ou des groupes irréguliers plutôt que des couches. Les œufs sont attachés les uns aux autres, ainsi qu'aux roches, aux herbes, aux coquillages et autres débris, de telle façon qu'ils forment une masse claire et spongieuse à travers laquelle l'eau filtre librement. Les œufs submersibles, cimentés aussi irrégulièrement ensemble, offrent la plus grande variété de forme, de couleur et de distribution. Ils peuvent être pâles et translucides comme les œufs de hareng, de la grosseur du plomb de chasse n° 7, ou plus denses et aussi gros que des pois (un peu moins d'un quart de pouce de diamètre, savoir, 6mm), comme ceux du loup de mer (*Anarrhichas*). Le lompe (*Cyclopterus*), dont les œufs ont $\frac{1}{10}$ de pouce de diamètre, et ceux de la petite morue (*Gadus tomcod Walb*), mesurant un peu moins de $\frac{1}{30}$ de pouce de diamètre, appartiennent à ce groupe. Les œufs de la petite morue ont un globule d'huile très apparent, et l'écaille épaisse et adhésive est revêtue d'un ciment muqueux qui leur permet de se cramponner aux herbes marines et aux cailloux dans les eaux intérieures et au-dessous de l'étiage.

(12.) Œufs de forme sphérique et revêtus d'une couche distincte de matière muqueuse, qui leur permet d'adhérer aux plantes et aux corps étrangers. La plupart d'entre eux contiennent de nombreux globules d'huile, et ils appartiennent au type d'œufs produit par quelques-uns de nos poissons d'eau douce les mieux connus, tels que le brochet, le maskinongé, la perche blanche (*Roccus Americanus*), le mulet (*Catastomidæ*), et par un grand nombre de cyprinoïdes de même famille. La ténacité de la couche muqueuse est telle qu'un observateur a dit des petits œufs adhésifs de la perche blanche: "ils peuvent être éclos sur des fils passés à travers le frai nouvellement étendu, les fils étant suspendus dans une jarre d'incubation à travers laquelle passe un courant d'eau." Les œufs de ce groupe sont souvent disposés isolément sur des plantes, des racines et branches d'arbres submergés, etc., et la couche adhésive, au lieu de se durcir sous l'action de l'eau, reste comme couche molle de protection, ce qui empêche un grand nombre d'animaux de proie de les manger.

Un poisson appartenant à la famille de la carpe, savoir: le *Rhodeus amarus*, Bloch, au moyen d'un long conduit d'œuf ayant la forme d'un tube susceptible de s'allonger en dehors, place ses œufs dans l'écaille ouverte des moules lacustres. Le doré, si bien connu dépose ses œufs ($\frac{8}{10}$ de pouce de diamètre) sur les herbes marines.

(13.) Des œufs semblables à ces derniers sont produits par l'achigan de nos lacs et rivières et les poissons-soleil de rivière (*Centrarchidæ*), la barbue et autres espèces communes de poissons d'eau douce. Les œufs, avec leur couverture molle et muqueuse, se cramponnent ensemble en masses et sont généralement placés dans un nid de construction plus ou moins parfaite. Grâce à cette enveloppe muqueuse et gélatineuse ils s'attachent aux petits cailloux, aux branches et aux herbes dont la femelle se sert ordinairement pour construire son nid.

M. C. F. Holt, qui a décrit le nid de l'achigan (*Micropterus*), dit:

Les endroits choisis sont dans l'eau presque dormante et dont la profondeur varie d'un à deux pieds.

Les nids sont de forme circulaire, ayant de 18 pouces à 3 pieds, et se forment en enlevant du fond tous les sédiments, le sable, etc., laissant un lit de cailloux nets. Ils sont le résultat du travail conjoint du mâle et de la femelle. Le lit ayant été préparé, la femelle passe lentement au-dessus en déposant ses œufs, et le mâle les fertilise à mesure qu'ils sont pondus. Les œufs, qui sont très petits, se collent aux cailloux. La fécondation est presque absolument parfaite. Depuis trois ans j'ai examiné un grand nombre de lits, en enlevant avec soin un ou plusieurs des cailloux recouverts d'œufs et en les examinant au microscope, et je n'ai jamais trouvé plus d'un pour cent d'œufs restés stériles.

Après la fécondation des œufs, le mâle laisse à la femelle tout le soin des œufs et de la jeune couvée. La femelle passe et repasse constamment sur le lit, le mouvement de ses nageoires et de sa queue nettoyent les œufs, le fait qu'ils sont collés lui permettant de les nettoyer sans les remuer.

Les barbues (*Ameiurus* et autres) construisent un nid analogue qui est surveillé par la femelle. Les œufs, de $\frac{1}{6}$ à $\frac{1}{8}$ de pouce de diamètre et d'un blanc mat, parfois verdâtres, sont aérés par le mâle durant les six ou huit jours employés à l'incubation. Le mâle circule autour de la masse visqueuse, agitant l'eau constamment avec ses nageoires pectorales, abdominales et anales. La femelle reste auprès, mais ne prend aucune part au travail de protection. Un écrivain récent dans l'*American Angler* parle en ces termes du nid en question :

" Lorsqu'elles pondent leurs œufs, les barbues femelles choisissent un endroit où l'eau est calme, et s'il est possible protégé par des plantes aquatiques, et elles y font un nid ayant peut-être huit pouces sur six pour recevoir le frai.

" Le nid a une molle enveloppe extérieure au-dessus de laquelle le mâle plane, chassant l'eau à travers la masse au moyen de vibrations rapides de ses nageoires, jusqu'à ce que l'éclosion se produise, soit durant huit jours environ."

Feu le professeur Ryder estimait que dans un nid du genre décrit ci-dessus il y a probablement 2,000 œufs, couvrant un espace de huit pouces sur quatre. On a constaté que dans chaque œuf la couche visqueuse extérieure est espacée d'une capsule ou écaille intérieure extrêmement mince, par un espace considérable à travers lequel s'étendent des torons de substances élastiques. Ce remarquable cloisonnement de l'écaille ajoute à la fermeté de l'œuf en lui fournissant un tampon pour résister aux chocs violents. Chez la barbue de mer (*Æluricthys*) la capsule est simple et ne ressemble pas à celle qui vient d'être décrite.

(14.) Un autre type très intéressant d'œuf adhésif est celui qui est fourni par la perche jaune (*Perca flavescens*). Chaque œuf est globulaire et possède une triple écaille, savoir : une membrane intérieure mince, délicate, entourée d'une couche molle très épaisse, remarquablement striée de rayons et recouverte d'une mince couche visqueuse. Les œufs adhèrent ensemble en forme de bandeau, comme le ruban d'œufs du baudroie (*Lophius*), à cela près qu'au lieu d'être aplati le bandeau est pourvu d'un soufflet ou appareil angulaire replié, au milieu duquel se trouve aménagé un espace pourvoyant à l'aération. Ces bandes gélatineuses, dans lesquelles les œufs sont massés comme les alvéoles dans un gâteau de miel, sont lourdes et reposent souvent au fond de l'eau stagnante comme un long jabot creux sous une forme circulaire ou

semi-circulaire. Ils ont deux ou trois pouces de largeur et de 12 à 30 pouces de longueur. Chaque œuf offre un large globule d'huile, et lorsqu'il est débarrassé de son ruban gélatineux il mesure environ $\frac{1}{7}$ de pouce de diamètre.

M. G. P. Dunbar décrit les œufs des jarretières (*Lepidosteus*) comme étant suspendus en longs câbles de gélatine épaisse ayant plusieurs pouces de diamètre et attachés à de vieux troncs et racines d'arbres submergés, etc.

(15.) Les œufs à tiges ou à racines forment un groupe distinct, et bien que tous offrent la particularité commune d'une plaque ou facette fibreuse d'attache, ils offrent la plus grande variété en ce qui concerne la forme et les détails de leur structure. Ainsi l'œuf de l'éperlan (*Osmerus eperlanus*) est globulaire, mais offre d'un côté une attache ou racine de forme conique, réellement formée par la fente et l'inversion de la membrane adhésive externe. J. T. Cunningham a étudié avec soin les particularités de cette singulière attache conique dans une série d'œufs, et ses remarques peuvent être citées ici :

"Tous étaient pourvus d'un appendice membraneux, et il y en avait deux ou trois qui étaient suspendus à la surface des pierres au moyen de cette membrane, dont l'extrémité adhérente avait été attachée au moment de la ponte. Les œufs une fois devenus libres n'avaient plus aucune force d'adhésion. Il était évident que l'appendice membraneux était la même chose que le filament suspensif mentionné dans les écrits à ce sujet. Mais le mot filament est une expression qui n'est pas du tout approuvée. La membrane est flexible et a la forme d'un cône creux et tronqué dont les côtés sont disposés en plis irréguliers; le bout étroit du cône est contigu à l'enveloppe de l'œuf; l'attache entre la membrane enveloppante et la membrane de suspension forme ainsi un anneau à la surface de la première. L'examen des œufs dans cette condition n'offre pas la preuve de l'origine de l'organe suspensif. Tout ce que l'on pouvait voir c'était que la membrane suspensive était toute tachetée de pores d'une grosseur assez considérable et que la membrane enveloppante était perforée partout de pores plus fines et plus rapprochées. La membrane enveloppante est donc une *zona radiata*.

L'examen des œufs tout fraîchement enlevés aux femelles a donné l'explication complète de tous les faits. Ces œufs étaient presque mûrs, et quelques-uns l'étaient complètement. Ils sont enfermés dans une épaisse *zona radiata*, laquelle se compose de deux couches, la couche extérieure étant quelque peu plus mince que la couche intérieure. La zone extérieure se sépare très facilement de la zone intérieure, et, se rompant à l'une des parties de l'œuf, se dépouille, et en ce faisant se retourne à l'envers, puis, restant attachée sur une petite étendue circulaire, forme l'organe suspensif. Le fait de presser légèrement et de rouler les œufs au moyen d'une cloche de verre suffit pour produire la rupture de la zone externe, et les deux membranes peuvent être examinées dans toutes leurs phases de réparation.

"Sil est vrai que les œufs de l'*Osmerus eperlanus* sont, durant leur développement, fixés à des objets solides, il est tout à fait improbable que les œufs de l'*Osmerus mordax* soient pélagiques; mais la nature adhésive des œufs de l'éperlan anglais est hors de doute."

Le boulereau ensanglanté (*Gobius minutus*) a un œuf ayant la forme d'une poire, le boulereau noir (*Gobius niger*) a un œuf ayant la forme d'une amande, comme un tout petit grain d'avoine, avec une tige ou racine étroite, tandis que la surface générale de l'écaille assez mince est couverte de filaments onduleux d'une finesse extrême et, partant, difficiles à distinguer même avec une loupe grossissante. Le joli *Gobius ruthensparri* produit un petit œuf de la forme d'une poire, pas plus gros que la tête d'une épingle, avec l'extrémité libre de l'œuf pointue et non émoussée comme l'est celle de l'œuf du *Gobius minutus*. Un œuf curieux est celui du petit poisson suceur à double tache (*Lepadogaster bimaculatus*), lequel œuf est ovale mais très aplati sur un côté. Sur le côté aplati se trouve une frange de poils longs dont le but est d'attacher l'œuf à des corps étrangers tels que le dedans de coquillages vides. Un seul globule incolore se trouve dans le noyau fin et granulaire. En 1885, un œuf de cette nature a été décrit par le professeur Ryder. Sa longueur était de $\frac{1}{20}$ de pouce à peu près, la même que celle du *Lepadogaster*, lequel appartient à une espèce qui se trouve dans les flaques laissées par la marée dans les creux de rochers, mais Ryder parle de ses

spécimens comme étant des œufs de poissons d'eau douce, probablement un poisson soleil de rivière ou cyprinoïde, et ils ont été trouvés attachés à un morceau de cuir à Havre-de-Grâce, Maryland, au commencement de mai.

(16) Un groupe d'œufs submersibles, suffisamment bien accentués, est composé de gros œufs submersibles adhérant en petites masses irrégulières au milieu desquelles se trouvent des espaces ou chambres de dimensions assez considérables. Par leur nature spongieuse et relâchée elles diffèrent des couches plus compactes et des masses déposées par des poissons tels que le hareng. La particularité la plus importante de ces œufs est le fait qu'ils sont pondus dans des nids. Ces nids peuvent être élégamment construits en masses arrondies d'herbes liées ensemble par des fils tenaces produits par le mâle, ou ils peuvent être de simples monticules de gravier ou de cailloux sans liaison. L'épinoche de mer (*Gastrosteus spinachia L.*) construit un nid d'herbes marines de deux à huit pouces de diamètre et place dans des espèces de poches ou cavités ces touffes d'œufs, chaque œuf ayant un diamètre de $\frac{1}{12}$ de pouce et étant d'une teinte d'ambre luisant. L'épinoche d'eau douce (*G. aculeatus*) fait un nid ayant la forme d'un rempart et la grosseur d'environ la moitié d'un petit citron, composé d'herbes et de petites branches liées ensemble par de forts fils de matière animale. Les œufs sont un peu plus petits que ceux de l'épinoche de mer, et les masses séparées contiennent de quinze à vingt œufs, soit probablement un total de deux ou trois cents œufs dans chaque nif, agglutinés ensemble aussi fermement que les œufs du hareng. La tanche dite *ballan wrasse* et autres espèces passent aussi pour construire un nid, et ces poissons font ordinairement preuve de beaucoup de sollicitude envers le fretin lorsqu'il sort de l'œuf. Peu de poissons cependant font preuve de beaucoup de sollicitude envers leurs petits, les œufs et le fretin étant généralement abandonnés à la tendre merci de leur mère commune, la mer.

Le Gourami chinois (*Osphromenus*), qui depuis longtemps est élevé et cultivé artificiellement dans les eaux asiatiques, et qui, dit-on, possède d'excellentes qualités culinaires, construit un nid analogue. Un observateur a décrit en détail la construction de cette structure, et les détails suivants peuvent être donnés ici.

“ Dans l'un des coins de l'étang, parmi les plantes qui y croissent, les gouramis attachent leur nid, qui est de forme presque sphérique, composé de plantes et de boue, et dont la forme ressemble beaucoup à celle des nids de certains oiseaux.

“ Naturellement, les dimensions des nids varient en proportion de celles des poissons, mais la longueur ordinaire est à peu près celle de la main d'un homme (environ 5 ou 6 pouces). Les poissons sont occupés pendant environ cinq ou 6 jours ou une semaine à la construction, et lorsque la saison de l'accouplement est arrivée, on facilite leur tâche en plaçant dans l'eau, presque à la surface, des branches de bambou (*Bambusa arundinacea*) auxquelles sont attachés des paquets de chiendent fin. Les gouramis prennent cette herbe et s'en servent pour faire leurs nids dans les branches de bambou submergées, d'une façon analogue à celle dont le ver à soie ordinaire se sert de la branche qui lui est présentée pour qu'il y fasse son nid. Lorsque le nid est terminé, la femelle dépose ses œufs qui, lorsqu'elle est de taille ordinaire, sont au nombre de 800 à 1,000. Après que les œufs ont été déposés et fécondés et pendant la période d'incubation, le couple se tient auprès, les gardant avec un soin jaloux, et s'élançant avec une furie véhémente sur tout intrus ordinaire qui se hasarde dans leur domaine, et ils continuent ainsi à garder leurs petits pendant un certain temps après l'incubation.

Parmi les nids composés de pierres et de cailloux, l'on peut choisir comme exemple le nid de la vandoise à mufle noir (*Rhinichthys atronasus*). On rapporte que le mâle et la femelle combinent leurs efforts, et qu'après avoir choisi une dépression en eau peu profonde de un pied et demi à deux pieds de diamètre, ils apportent de petites pierres et les déposent sur l'emplacement choisi pour former une couche. La femelle dépose alors une couche d'œufs sur les petits cailloux. De cette manière une couche d'œufs et une couche de petits cailloux sont déposées alternativement jusqu'à ce que la dépression soit comblée, et qu'il en résulte un monceau ou nid ayant la forme d'un dôme.

Le *Chætobranchus*, une espèce alliée aux tanches, construit un nid dans lequel les œufs sont protégés, et le perlon (*Centronotus*) ou chabot de rivière dépose une

petite masse d'œufs dont le volume ne dépasse pas celui d'une noix. La femelle s'enroule autour de cette masse, qui est partiellement contenue dans un trou ou une dépression, et la surveille ainsi jusqu'à l'éclosion des petits.

(17.) Un groupe très remarquable d'œufs de poisson comprend ceux qui sont portés par la femelle ou le mâle jusqu'à ce qu'ait lieu l'éclosion du fretin. Les aiguilles de mer en offrent des exemples intéressants. Le petit cheval de mer (*Hippocampus*) porte les œufs dans une poche centrale, les œufs étant toutefois aménagés en rangs réguliers le long de la partie antérieure du corps chez le *Nerophis* et le *Syngnathus*, et recouverts d'une croissance tant soit peu transparente de la peau. Le *Solenostoma* indien abrite les œufs entre les nageoires abdominales, une extension du tégument complétant la poche aux œufs pour la réception et l'incubation des œufs; cette fonction est remplie par la femelle, tandis que chez les trois espèces précédentes c'est le mâle qui la remplit. Chez l'*Aspredo* de la Guyanne, un poisson qui est allié aux barbues de l'Amérique Septentrionale, les œufs se trouvent attachés à la surface inférieure de la femelle et s'étendent du menton à la queue. On a même constaté que les nageoires étaient saupoudrées d'œufs dont le diamètre est de $\frac{1}{25}$ à $\frac{1}{12}$ de pouce, et protégés par une soucoupe de peau, laquelle devient spongieuse et forme des capsules à tiges. Les espèces alliées dans les eaux indiennes, l'*Arius*, par exemple. portent leurs œufs dans la bouche et les ouïes. Le mâle remplit cette fonction, et, comme les œufs sont gros, de $\frac{1}{5}$ à $\frac{1}{2}$ pouce de diamètre, la respiration et l'alimentation en sont sérieusement incommodées, bien que les denticules du palais aident à surmonter la difficulté. Selon Steindachner, quelques espèces de l'Amérique du Sud ont la même habitude. L'aiguille de mer ordinaire (*Siphostoma*) développe une poche dans la peau en arrière de la nageoire anale rudimentaire, où il se forme un mucus épais et visqueux dans lequel les œufs d'un jaune citron, de $\frac{1}{38}$ de pouce de diamètre, sont encastrés.

L'esquise ci-dessus, bien qu'elle ne soit pas complète, comprend la plupart des types d'œufs qui ont été décrits par les savants qui ont fait des recherches à ce sujet depuis quelques années. En sont exclus, cependant, certains poissons qui ne déposent jamais d'œufs, l'un de ces poissons, le blennie vivipare (*Zoarces*) est loin d'être rare sur nos côtes, et doit son nom au fait remarquable qu'il produit des petits vivants. Les œufs de cette espèce—qui, soit dit en passant, est dans certains endroits qualifiée à tort de barbue anguille—sont retenus dans le corps de la femelle, où les petits se développent et atteignent une longueur d'environ deux pouces avant la sortie du ventre de leur mère. Un autre exemple est celui de l'égrefin norvégien (*Sebastes*), mais les jeunes poissons sont très petits à leur naissance. Quelques poissons appartenant à la tribu des requins sont également vivipares ; mais cette particularité est très rare chez les poisson osseux.

Quelques petits poissons marins, les *Embiotocidæ* et les soleils des grèves, que l'on trouve dans les flaques marines aux creux des rochers, et quelques-uns des *Scorpaenidæ*, produisent comme les *Sebastes norvegicus* ci-dessus mentionnés, de trois à vingt petits cinq mois après l'acte de fécondation. Les poissons des cavernes (*Amblyopsidæ*) sont également vivipares; mais cette particularité est loin d'être commune.

Des recherches continues de la part de diligents chercheurs scientifiques ajouteront à nos connaissances en ce qui concerne les œufs de poisson, et il reste encore beaucoup à faire dans ce champ d'étude. Mais les dix-sept groupes ci-dessus comprennent tous les types essentiels remarqués par des experts.

III.

LA PLACE DE LA CARPE DANS LA PISCICULTURE

PAR LE PROFESSEUR EDOUARD E. PRINCE, COMMISSAIRE DES PÊCHERIES POUR LE CANADA.

Les autorités, en fait de pêcheries, sont loin d'être d'accord au sujet des mérites de la carpe allemande. Au moyen-âge les moines d'Angleterre la tenaient en haute estime, et après une introduction dans les eaux anglaises, où elle avait été apportée en 1514 par Léonard Marchal, un vivier peuplé de carpes était considéré comme un accessoire indispensable de chaque établissement monastique. Il y a apparence que des carpes allemandes ont été transportées à travers l'Atlantique en 1870, et ont d'abord été cultivées par M. Poffe, un pisciculteur californien, dans ses viviers de Sonoma. Six ans plus tard, la commission des pêcheries des Etats-Unis a marché sur ses traces, mais sans succès, car le poisson est mort durant la traversée; mais en 1877 un second envoi fut couronné de succès, et depuis lors la propagation de la carpe a été effectuée en grand. Toutefois il n'y a pas eu unanimité au sujet de l'opportunité de la culture de la carpe, et l'utilité de son introduction dans les eaux de notre continent a été sérieusement révoquée en doute. Ces eaux étaient déjà peuplées par la famille intimement alliée des mulets et des surmulets, dont les diverses espèces, bien qu'elles ne soient pas hautement estimées comme nourriture, sont supérieures à la carpe étrangère en ce qui concerne les qualités comestibles.

Dans le rapport au ministère de la marine et des pêcheries pour 1895, j'ai brièvement exprimé mes vues sur la question dans les termes suivants:

" Un mot d'avertissement trouve ici sa place, à cause de l'opinion généralement répandue que la carpe allemande et d'autres poissons communs méritent l'attention des pisciculteurs. Dans des eaux pures et fécondes, comme celles du Canada, qui abondent en truite, saumon et autres poissons de haute valeur, ces espèces inférieures seraient positivement un fléau si on les introduisait. Elles croissent vite et résistent aux conditions les plus défavorables, et leur propagation dans les eaux canadiennes serait presque un crime, car elle amènerait la destruction de la pâture dont vivent nos espèces indigènes plus relevées, et, partant, les chasserait de nos rivières et de nos lacs.

" Même parmi les salmonides il y a des variétés qui devraient être regardées avec défaveur, spécialement celles qui viennent du côté européen. La truite allemande et la truite autrichienne, portant des germes de maladie, ne devraient pas être introduites inconsidérément."

Je ne vois aucune raison pour modifier cette opinion défavorable, et après avoir, en ma qualité d'expert, considéré avec soin toutes ses conséquences, il me semble qu'il serait injudicieux et erroné d'adopter pour programme le peuplement de nos eaux au moyen de poissons ayant les qualités et les mœurs de la carpe allemande. Le ministère reçoit constamment des demandes de renseignements au sujet de la culture de la carpe et des requêtes demandant des œufs et du fretin de carpe, et il semble très opportun de donner une énumération concise des questions favorables et défavorables qui ont été soulevées par les autorités en fait de pêcheries, ainsi qu'une courte appréciation des titres que la carpe allemande peut avoir à l'attention des pisciculteurs canadiens.

Contrairement au poisson type natif des eaux canadiennes, la carpe allemande n'est pas essentiellement savoureuse et saine, mais exige, comme tous ceux qui la cultivent peuvent l'attester, qu'on la transfère après sa capture dans une eau claire et courante, afin de la débarrasser du goût fangeux qui la caractérise. Il faut que la carpe soit assaisonnée, farcie et assujettie à un mode de cuisson plus ou moins élaboré avant d'être servie. Le saumon, la truite, le poisson blanc, l'achigan et autres pois-

sons de nos lacs et rivières n'ont nul besoin d'un traitement aussi compliqué—preuve indéniable de leur supériorité. Les mœurs nomades de la carpe la rendent aussi moins désirable. Il est impossible de la retenir dans des limites raisonnables, si par quelque moyen elle est libre d'émigrer. Nos poissons indigènes tels que le saumon, la truite des lacs, le poisson blanc, le doré, etc., habitent des régions définies. D'année en année ils suivent virtuellement les mêmes courants migratoires, bien que les vents et les orages puissent les faire dévier jusqu'à un certain point; cependant, ils retournent infailliblement aux endroits où ils ont l'habitude de frayer ou qu'ils ont coutume de fréquenter pour y chercher leur nourriture. Les pêcheurs le savent si bien qu'il leur est possible de tendre des filets (rets à mailler, rets à enclos, verveux, etc.) sur la route même qu'ils ont coutume de suivre. Certains endroits sont reconnus comme étant meilleurs que les autres pour intercepter le poisson, et certaines installations de filets sont en conséquence beaucoup plus profitables que d'autres. Il n'en est pas ainsi en ce qui concerne la carpe, laquelle erre d'un côté à l'autre du lac ou de la rivière de la façon la plus irrégulière et la plus incertaine, et se promène dans tous les ruisseaux abrités ou les anses boueuses. Il s'en suit que des localités où elle n'a jamais été introduite peuvent devenir encombrées de ces intrus errants. Dans les eaux des lacs Erié et Sainte-Claire, les pêcheurs canadiens se plaignent de l'abondance de ce poisson inférieur qui a été introduit dans des localités éloignées de ces régions mais s'est propagé à tel point qu'en certaines saisons les filets tendus pour des espèces supérieures font de fortes captures de ces poissons moins précieux. Les carpes frayent partout, et il est probable qu'elles frayent plus d'une fois par saison. Elles se multiplient avec rapidité et prennent la place des espèces indigènes. " D'après mon expérience " écrivait Roger North, un des plus anciens pisciculteurs, " la plupart des eaux, la première année après un été sec, produisent de jeunes poissons en bon nombre, surtout des carpes, et j'ai vu ces dernières produire une quantité de fretin tellement incroyable que j'ai eu beaucoup de difficulté à en disposer."

Relativement à leur croissance rapide, un écrivain des Etats-Unis a dit dernièrement :

" La croissance de ce poisson est encore plus remarquable qu'on ne l'a supposé d'abord. Tout récemment, en faisant écouler l'eau d'un vivier construit par feu le Dr Geo. R. Dennis, dans lequel, il y a juste un an, il avait placé quelques carpes ayant environ un pouce de longueur, on a constaté que six carpes qui ont été prises pesaient en moyenne un peu plus de trois livres chacune. Il y a environ un mois on a pris une carpe qui s'était échappée du vivier du Dr J. L. Adkins et qui y avait été placée il y a deux ans, alors qu'elle n'avait qu'un pouce de longueur. Lorsqu'on l'a mise sur la balance elle pesait six livres. On pourrait citer ainsi d'innombrables exemples de cas où l'on a constaté que la croissance a été de douze à quinze pouces en un an, et où le poids s'est élevé de presque rien à deux et même trois livres dans le même laps de temps."

Nonobstant les objections sérieuses à la culture de la carpe, objections indiquées ci-dessus ou plus amplement énumérées dans une page subséquente, il faut admettre, en ce qui concerne la carpe.

(1) Qu'elle a une valeur marchande certaine sur les marchés des Etats-Unis, et est considérée par certaines personnes comme un poisson ayant des qualités comestibles.

(2) Qu'il y a des eaux bien inférieures bien adaptées à la culture de la carpe.

(3) Que l'incubation et l'élevage de ses petits est très facile.

(4) Qu'elle est prolifique et grossit rapidement en consommant une nourriture grossière.

(5) Que certains pêcheurs à la ligne considèrent la pêche à la carpe comme un agréable passe-temps.

On ne saurait mettre en doute que la culture de la carpe peut être digne d'approbation dans certains pays, et dans les eaux dormantes de l'Europe centrale, de l'Allemagne, de l'Autriche et d'autres pays, les carpes sont cultivées avec autant de soin et d'industrie que les volailles ou les canards ; mais bien qu'il y ait des enthousiastes tels que feu le professeur Spencer Baird, qui soutenait que la carpe serait à

l'avenir considérée comme étant d'une haute importance comme poisson commercial, la tendance générale de l'opinion ne semble pas avoir été fortement en sa faveur. Il est vrai que le professeur Baird mentionnait spécialement les eaux des Etats du Sud, et naturellement, au cours de ces remarques, il faut se rappeler que les eaux du Canada sont les seules dont il est ici question, et en conséquence, la présente critique s'applique aux propositions ayant pour but la culture en grand de la carpe allemande dans le Dominion.

En Angleterre, la carpe n'a jamais été hautement estimée pour ses qualités comestibles; en Ecosse et en Irlande elle est virtuellement inconnue. Aux Etats-Unis, par suite, sans doute, de la nombreuse population allemande qui habite quelques-uns des grands centres manufacturiers, la demande des carpes allemandes a été pendant certaines saisons très considérable, et des exemples tels que le suivant peuvent être cités comme preuve de sa valeur économique, bien qu'ils ne soient pas tout à fait d'accord avec d'autres vues publiées sur ce point:—

" Un grand nombre de carpes ont été prises près d'Easton et mangés par les citoyens de cette localité, et dans chaque cas elles ont été considérées comme un excellent poisson comestible. Vos commissaires sont particulièrement heureux de remarquer que la population s'intéresse de plus en plus à ce poisson. On les a informés que les citoyens du comté de Queen-Anne ont, à plusieurs reprises, acheté de quoi approvisionner leurs viviers chez Richard Holliday, de ce comté, lequel a été l'un des premiers citoyens de l'Etat à construire des viviers et à se livrer à la culture de la carpe. Dans une année ou deux il aura acquis la certitude que cette entreprise lui sera aussi profitable que sa récolte de blé, de maïs ou de pêches, en proportion du travail, du temps et de l'argent employés à cette industrie (Rapport des commissaires des pêcheries du Maryland, 1883).

Il n'y a aucun doute cependant que les mérites culinaires de la carpe allemande ont été exagérés, et que les autorités qui ont préconisé son introduction, sur laquelle elle fondaient les plus vives espérances, sont arrivées, petit à petit, à la conclusion que ces espérances ne s'étaient pas entièrement réalisées.

Au sujet de ses qualités comme poisson comestible, les opinions sont partagées. Les uns soutiennent que c'est un poisson comestible de premier ordre, d'autres le considèrent comme médiocre et insipide. Il est probable que ses qualités dépendent en grande partie du soin que l'on a pris en les élevant. Un poulet qui a fait maigre chère fournit une viande très médiocre. Le même volatile, convenablement nourri, est un mets délicieux. Nul doute qu'une carpe maigre, osseuse, à moitié nourrie et à moitié développée, ne peut produire un plat attrayant ; mais si elle est élevée selon la manière de son pays natal, elle peut être grasse, floconneuse et même délicieuse. Il est certain qu'en Allemagne la carpe est considérée comme un poisson de choix et est d'un usage plus général que n'importe quel autre poisson. Un gentleman qui en a vu beaucoup dans ce pays a noté le fait que les hôteliers les aiment parce que leur prix est peu élevé et que leurs clients en mangent très peu.

Certains Etats, après avoir dépensé des sommes considérables des fonds publics pour la culture de la carpe, ont résolu d'abandonner cette culture, et dans certains cas ont décidé d'appliquer à l'avenir cet argent à la destruction et à l'extirpation de ce poisson. Le *Canadian Fishing Gazette* (Selkirk Record), en décembre 1895, publiait les commentaires suivants sur la question :

" Il y a quelques années bon nombre de gens aux Etats-Unis et au Canada se sont affolés au sujet de l'introduction de la carpe. Dans toutes les parties de l'Union des établissements d'incubation élevaient et distribuaient du fretin, et l'on blâmait les établissements canadiens de pisciculture de ce qu'ils ne donnaient pas le fretin au public. Le rapport de la commission des pêcheries de New-Jersey démontrera ce qu'est la carpe. C'est un bonheur qu'on l'ait exclue des eaux canadiennes, et une forte amende devrait être imposée à tout homme qui les cultiverait au Canada. Des permis ont été accordés aux pêcheurs les autorisant à pêcher des carpes à la seine dans les cours d'eau sous l'œil vigilant des gardes-pêche, lesquels étaient chargés de voir à ce qu'aucun poisson comestible ne fut pris hors de saison. La carpe est considérée comme un ennemi des poissons comestibles et une véritable plaie au point de vue de la culture du poisson. Les commissaires déclarent officiellement que

l'introduction de la carpe n'a produit que des résultats pernicieux et, circonstance aggravante, ce poisson détruit la clarté de l'eau et mange le frai de poissons précieux. La loi contre la libération de la carpe n'a pas été promulguée trop tôt, et les gardes-pêche voient à ce qu'aucune ne soit mise dans les cours d'eau. D'autres Etats désirent avoir cette étrangère, mais le New-Jersey a expérimenté et décidé contre elle, bien qu'elle semble se multiplier et croître à merveille dans ses eaux."

L'Etat de l'Ohio, comme celui du New-Jersey, a résolu de procéder énergiquement en ce qui concerne la question de la carpe, mais non sans protestations de la part de certains journaux tels que la *Fishing Gazette* de New-York, laquelle, vers la fin de l'année, disait : " La commission de la chasse et de la pêche de l'Ohio propose entre autres choses de faire une guerre d'extermination à la carpe, en dépit du fait que cette espèce est aujourd'hui reconnue comme étant l'un des poissons comestibles les plus précieux que l'on puisse prendre à l'eau douce. La raison donnée pour cette mesure contre ce poisson est qu'il dévore le jeune fretin des autres espèces de poisson d'eau douce. Comme si ces mêmes autres poissons ne dévoraient pas le menu fretin de leurs propres espèces. Reste à savoir comment les pêcheurs qui dans le passé ont gagné leur vie à pêcher la carpe envisageront la mesure proposée par la commission. Il est à espérer, cependant, qu'ils ne permettront pas que l'on procède à cette œuvre de destruction sans protester vigoureusement contre cette mesure. D'ailleurs, il y a une chose en faveur de la carpe, c'est qu'il faudra beaucoup de destruction pour la faire disparaître."

Bien qu'il soit impossible de nier que la carpe a une certaine valeur sur les marchés où il y a une demande pour le poisson de qualité inférieure, il n'en est pas moins vrai que les eaux canadiennes conviennent parfaitement à toutes les espèces de poissons de qualité supérieure. Non seulement ces espèces supérieures ont droit à la préférence au point de vue économique comme articles d'alimentation, mais aussi, dans la plupart des cas au point de vue du sport. Des poissons tels que la truite saumonée, l'achigan et autres, qui ajoutent à leurs excellentes qualités comestibles les traits caractéristiques qui font de leur pêche un agréable passe-temps, ont droit à la considération principale, et la culture de la carpe, si elle est en aucune manière contraire à ce genre de sport, devrait être découragée. Un homme dont l'autorité est devenue célèbre en matière de pêche à la ligne, M. W. C. Harris, rédacteur de l'*American Angler*, N.-Y., E.-U. d'A., s'exprime de la façon énergique suivante sur la question de l'introduction de la carpe allemande.

" En quelque circonstance que ce soit, n'allez pas placer des carpes dans nos eaux. Elles sont sans valeur tant au point de vue comestible qu'au point de vue de la pêche à la ligne. De plus, elles détruisent le frai des autres poissons, et si vos étangs ou cours d'eau sont fréquentés par du gibier à plumes, les carpes auront bientôt fait de les chasser en mangeant tous les rejetons des plantes servant à la nourriture des oiseaux aquatiques. Si vous avez déjà des carpes chez vous attrapez-les au moyen de seines, prenez-les, tuez-les, empoisonnez-les. Le gouvernement des Etats-Unis a dépensé des milliers et des milliers de dollars pour les introduire ici, et les sportsmen du pays consentiraient volontiers à être taxés d'un montant égal pour exterminer les carpes."

Il est peut-être heureux qu'une grande proportion de nos eaux canadiennes ne soient ce qu'il y a de plus convenable pour le poisson. On peut en dire ce que disait le surintendant Nevins, de Madison, Wisconsin, E.-U., lorsqu'il écrivait au sujet des eaux du Wisconsin :

" Nos cours d'eau sont trop rapides ou trop froids pour leur permettre de croître rapidement, même lorsque les autres conditions leur sont favorables. Il est inutile d'entreprendre d'élever des carpes là où il y a d'autres poissons. Il faut cultiver la carpe dans des viviers construits expressément pour elle et les carpes d'âges différents doivent être isolées les unes des autres."

L'eau quelle préfère est celle que préfère la grenouille. Dans l'eau stagnante où il y a beaucoup de végétation elles se trouvent bien, ou elles peuvent être nourries, comme les cochons, de choux, de pelures de pommes de terre ou de blé-d'inde bouilli.

La commission des pêcheries de la Californie (1894), tout en admettant que la carpe n'avait pas répondu à l'attente, comme supplément aux ressources alimentaires

de l'ouest, présentait cependant un plaidoyer ingénieux à l'effet qu'elle fournirait une bonne nourriture aux poissons de meilleure qualité :

"Le développement de la carpe, qui, comme la barbue, n'occupe pas, chez nos gens, le rang qu'on lui accorde sur les marchés de l'est, a été considérable. 66,100 livres de ce poisson ont été vendues en 1892, la valeur totale étant de $2,204. Il est probable qu'il ne figurera jamais pour un fort montant dans la valeur des produits de nos pêcheries, mais l'expérience a prouvé qu'il est d'une grande valeur comme nourriture du brochet-perche."

On a invoqué en faveur de la carpe allemande le fait qu'elle est très vigoureuse de sa nature, bien que des autorités compétentes aient déclaré qu'elle est facilement et nuisiblement affectée par les extrêmes de la température. Des expériences ont prouvé que très peu de poisson ont la vie aussi dure, et que des changements qui seraient fatales à des espèces meilleures ne lui font aucun mal. On a fait geler des carpes jusqu'à la rigidité, puis on les a fait dégeler. Elles ont été soumises à une température presque aussi élevée que celle de l'eau bouillante, et dans chaque cas elles ont survécu. Dans les eaux tièdes d'Hawaï la carpe étrangère s'est très bien acclimatée, et en l'absence d'un meilleur poisson a obtenu une valeur marchande. Lorsqu'on la sort de l'eau elle peut vivre longtemps, pourvu qu'on la tienne enveloppée dans des linges humides ou de la mousse fraîche. En Allemagne et en Hollande on a pendant longtemps eu pour pratique d'engraisser des carpes en les nourrissant au pain et au lait, ces poissons étant suspendus dans des filets dans des caves fraîches et tenus constamment humides. Leur forme est grossière et n'a rien d'élégant; cependant, vu leur manque de timidité et leur vigueur, elles sont très propices à être exhibées dans des viviers ou *aquaria*. Elles vivent et grossissent rapidement dans des conditions défavorables et gênantes. Une autorité des Etats-Unis, faisant partie de l'une des commissions d'Etat, rapporte que : "depuis plusieurs années on en a élevé un assez grand nombre dans la fontaine, ce qui a offert le double avantage de pourvoir à l'amusement du public en même temps qu'à augmenter l'approvisionnement. Dans le cours du mois de juillet, le policier qui les nourrissait chaque jour, rencontrant l'auteur dans la rue, lui dit : 'Il y a un nombre considérable de jeune poisson dans le bassin, vous me feriez plaisir en venant les voir. Je crois que ce sont des carpillons.' Je répondis que c'était impossible, vu qu'il n'y avait là qu'un seul gros poisson et que c'était un mâle, mais que tout de même j'irais les voir. Jugez de ma surprise lorsque je trouvai des milliers de carpillons ayant une longueur de un et demi à deux pouces, le produit de carpes alors âgées d'un an seulement. Le poids total des carpillons dépasse aujourd'hui de beaucoup celui du poisson primitif. Ils sont d'une grosseur extraordinaire pour leur âge, leur longueur étant de cinq à six pouces. Les carpes ont été retirées du bassin et prêtées à l'exposition industrielle des Etats à Chicago, où elles sont à présent. Depuis l'expérience ci-dessus mentionnée, nous avons été moins enclins à mettre en doute les déclarations d'un nombre assez considérable de personnes, qui maintes fois nous ont écrit que leurs carpes avaient frayé à l'âge d'un an."

Malgré leur vigueur, la tenacité avec laquelle ils se cramponnent à l'existence, la facilité avec laquelle ils peuvent être nourris et élevés, et parfois leur vente facile parmi une certaine classe de gens dont les goûts ne sont pas fastidieux, il est douteux que l'on puisse justifier l'introduction de ces poissons dans les eaux canadiennes qui ne sont pas actuellement habitées par eux. Les considérations suivantes sont certainement d'un certain poids, et tous ceux qui s'intéressent à la culture du poisson devraient en tenir compte.

(1) Les eaux du Canada étant en général pures, froides et adaptées sous tous les rapports à nos poissons indigènes et aux espèces comestibles d'un ordre supérieur, telles que la truite de ruisseau importée d'Angleterre, la truite du loch Leven, etc. il est moins nécessaire ou désirable de cultiver les espèces inférieures, vu surtout que les espèces dites grossières de poissons indigènes (mulet, brochet, etc.) sont reconnues comme supérieures à la carpe allemande.

(2.) Les carpes allemandes sont de mœurs nomades et errent sans but apparent dans toutes les eaux accessibles ; en conséquence, si elles sont introduites dans des cours d'eau ou étangs contigus à d'autres ou reliés avec d'autres, elles s'étendent

apidement à toute la région. Le saumon, la truite, le poisson blanc, le doré, de fait, tous nos poissons indigènes, sont de mœurs plus sédentaires, et règle générale, ont leurs courants migratoires bien définis, et se tiennent dans des limites bien reconnues. La carpe allemande n'a pas de mouvements ni de séjours aussi définis. Ainsi le lac Erié, les eaux du lac Saint-Clair de l'ouest d'Ontario, le lac Huron et autres eaux canadiennes ont été infestés de ces poissons, qui sont venus de localités plus ou moins éloignées des Etats-Unis, où ils ont été d'abord cultivés. Comme les mauvaises herbes ils s'étendent partout, et il est virtuellement impossible de limiter leurs progrès ou d'effectuer leur extirpation. Le docteur Eugène Smith, parlant de la difficulté de détruire ces poissons, dit: " La famille de la carpe a une tendance prononcée à se tenir dans la boue, au fond des cours d'eau, et elle peut y vivre pendant un certain temps, de sorte qu'il est difficile de faire disparaître la carpe d'une nappe d'eau quelconque sans la drainer complètement."

(3.) Elle est vorace et omnivore. On peut juger de sa voracité par la forte taille qu'elle atteint en peu de temps. On a vu des carpes allonger d'un pied en neuf ou dix mois, et un rapport authentique atteste que dans l'Etat de New-Jersey, une carpe allemande a, en trois ans, atteint le poids de trente livres. La carpe peut être comparée au cochon parmi les quadrupèdes, tant en ce qui concerne sa faculté d'engraisser qu'en ce qui concerne ses goûts grossiers et répugnants. De fait, je trouve cette opinion exprimée presque dans des termes identiques à ceux que je viens d'employer par les commissaires des pêcheries de New-York, dans un rapport pour 1881. Dans ce rapport il est dit: " Dans la famille des poissons la tribu des carpes occupe à peu près la position qu'occupe le cochon parmi les quadrupèdes. Enfermez celui-ci dans une soue et subvenez régulièrement aux exigences de son appétit, et il augmentera en viande et en graisse de façon à récompenser les soins de son propriétaire. Pareil traitement appliqué à la carpe, avec les seules modifications qu'exigeraient l'élément dans lequel elle vit, en ferait un poisson profitable et productif."

Sa nourriture naturelle semble être des insectes, des grenouilles, le frai des autres poissons; mais elle dévore les rebuts, de fait, tout ce qui est comestible dans le règne animal ou végétal. Une nourriture végétale lui est tout aussi acceptable que n'importe quelle autre, et le riz sauvage, les plantes aquatiques et autres objets de ce genre sont dévorés avec voracité par le carpe allemande. " La tendance de la carpe à détruire le frai des poissons d'un ordre plus élevé ", dit une autorité distinguée, " et à détruire également la végétation dont se nourrissent les oiseaux aquatiques, devraient être un signal d'avertissement contre l'introduction d'espèces étrangères de poissons dans les eaux américaines." A ce sujet, un journal des Etats-Unis parle de la visite d'un propriétaire de ranche à Portland, Orégon, où il était allé pour intenter une poursuite en dommages-intérêts afin d'obtenir une compensation des pertes qu'il avait subies par suite de l'introduction de la carpe dans le pays. Il voulait découvrir s'il n'avait pas droit à un recours sur la commission des pêcheries des Etats-Unis pour l'introduction de la carpe dans les rivières de sa région. Il prétend que ces poissons détruisent ses prairies en mangeant son herbe et en déterrant les racines. Ses prairies étant inondées par l'eau, les carpes les envahissent par millions, les petites, pesant environ trois livres, se frayant un chemin là où la profondeur de l'eau n'est que d'environ trois pouces et faisant disparaître toute espèce de végétation, de sorte que, lorsque l'eau se retire, il ne lui reste plus que des champs de boue à la place de ses prairies.

Buckland, en vue de ces mœurs herbivores, recommandait de déverser de temps à autres l'eau des rivières à carpes, et de semer de la graine de foin sur la boue et sur les rives, " puis ", ajoute-t-il, " laissez l'eau couvrir l'herbe et cela fournira un excellent pâturage pour les carpes. "

(4.) Leur valeur marchande ne pourra jamais être considérable en Canada. Durant un grand nombre de saisons nos pêcheurs du lac Erieé ont pris de grandes quantités de carpes qui avaient traversé après avoir quitté les régions qu'elles habitaient sur les rives des Etats-Unis. Ainsi, au large de la rive d'Essex-sud (Ont.), il arrive parfois qu'un seul rets à enclos prenne deux ou trois tonnes de carpes en une seule pêche. Il est arrivé souvent qu'en questionnant les pêcheurs on a recueilli l'information que la valeur de ces poissons était si médiocre et que le marché en

était tellement encombré que l'on a été obligé de les enterrer sur la rive pour s'en débarrasser. Certains corps publics, afin d'échapper à des critiques sévères, ont exagéré la valeur ainsi que la demande et la vente de ce poisson. Nul doute que sur les marchés de Chicago et de New-York, qui ne sont pas considérés par les acheteurs de poisson comme étant les meilleurs et les plus rémunératifs, les envois de carpes trouvent des acheteurs parmi les Russes, les Juifs et autres étrangers, chez lesquels la truite et les meilleures espèces de poisson sont virtuellement inconnus. Cependant, la demande pour la carpe doit être limitée, tandis que la demande pour le saumon, le poisson blanc, la truite, etc., est réellement illimitée. La valeur économique de la carpe comme élément permanent sur les marchés aux poissons sur ce continent est problématique. Nul doute qu'elle a été l'objet d'une demande sur des marchés que les grands acheteurs de poisson ont appelés "les dépotoirs" des pêcheries; mais sur les meilleurs marchés du Canada et des Etats-Unis, elle ne sera jamais ni estimée ni demandée. Une divergence d'opinion entre les autorités en fait de pêcheries de ce côté-ci de l'Atlantique a toujours existé depuis que la carpe allemande a été importée. Feu le professeur Spencer Baird était quelque peu optimiste et enthousiaste, mais le fretin de carpe distribué sous sa surveillance n'a pas toujours été reçu avec confiance. On peut reconcilier partout des opinions semblables à celles exprimées par les commissaires des pêcheries du Nevada (1897). Le professeur Baird a également eu l'aimable complaisance de me présenter 295 carpillons pris dans le wagon-vivier des Etats-Unis, et qui tous ont été distribués le plus avantageusement possible. Tout en appréciant à sa juste valeur la généreuse courtoisie qui m'a valu ce cadeau, et tout en exprimant avec joie ma reconnaissance envers le donateur, je crois qu'il est de mon devoir de déclarer que mes observations ne m'ont pas laissé une impression favorable en ce qui concerne les qualités de ce poisson. Il se multiplie rapidement et atteint une taille considérable, mais à mon avis il n'est pas ce que l'on peut appeler un bon poisson de table. Je considère le poisson blanc du lac Michigan comme lui étant supérieur sous tous les rapports.

(5.) Les carpes vivent à même la nourriture de poissons qui leur sont supérieurs, et elles se propagent si rapidement qu'elles nuisent aux meilleures espèces et qu'elles finissent même par les détruire. On peut prouver que le poisson blanc et le doré ont été affamés et chassés par des hordes de carpes voraces. Il y a plus: on a démontré que les autres espèces abandonnent leurs régions ordinaires et, de fait, sont chassées par ces intrus étrangers. Tout récemment l'on a introduit la carpe dans le lac Michigan, près de Chicago, et des autorités compétentes, y compris des pêcheurs pratiques, soutiennent que les autres poissons seront chassés de ces eaux.

(6.) Elles minent les eaux qu'elles fréquentent en y détruisant la végétation, en arrachant les racines le long de la rive et en brouillant le fond. Des étangs et des eaux qui étaient claires et dont le fond était dur sont devenus décolorés et troubles, et le fond est devenu mou et tenace pour avoir été fouillé en tous sens par les carpes. Ces étangs ont été changés en de dégoûtantes flaques de boue. Une autorité du Kansas, qui fait de la pisciculture pour son propre compte, écrivait récemment au sujet de la carpe: "La carpe est un être remuant, et lorsqu'elle ne cherche pas à provoquer une bataille avec quelques-uns des autres habitants du vivier, elle laboure la boue qui se trouve au fond de l'eau et tient constamment l'étang dans un état trouble et désagréable." Les mauvais effets de la carpe sur les autres espèces, surtout les espèces supérieures de poissons, ne sauraient être exagérées.

(7.) Comme toute la tribu des poissons suceurs, les carpes détruisent et dévorent une grande quantité de frai de poisson. Nul région choisie pour frayer n'est à l'abri de leurs attaques. C'est un poisson de proie comme le brocheton ou doré, le brochet, la truite saumonée, etc.; mais ces poissons ont leurs retraites spéciales, et les régions choisies pour y frayer par le poisson blanc et autres espèces ne souffrent pas ordinairement de leurs déprédations. Il n'en est pas de même de la carpe. Elle n'a pas de retraite favorite ou spéciale, et nul endroit contenant des œufs de poisson ou autres comestibles ne peut manquer de recevoir la visite de ces braconniers maraudeurs, "Je suis tout à fait certain", disait feu M. Buckland, "que les carpes mangeraient leurs propres œufs et probablement leurs petits." Nul doute que cette accusation peut être portée contre un grand nombre d'autres poissons, mais la singulière tendance

de la carpe à errer partout la rend particulièrement nuisible, vu que peu de dépôts de frai peuvent échapper à ses recherches constantes.

(8.) La carpe allemande est spécialement sujette aux parasites et aux maladies contagieuses. Ses mœurs omnivores et léthargiques l'exposent plus que tous les autres poissons aux attaques des parasites et des maladies. La lèpre du poisson, décrite par Blake comme étant une excroissance fongoïde qui s'étend sur toute la peau, donne au poisson une couleur blanche et le rendant très malsain, faisant de lui une source de maladie pour tous les autres poissons, est essentiellement une maladie de la carpe allemande.

Le ténia et autres endo-parasites dégoûtants sont très fréquents chez la carpe. L'un d'eux, décrit par Harrington Keene, comme ayant été pris sur une carpe de 16 livres, ne mesurait pas moins de 45 pieds de longueur. De tous les poissons d'eau douce la carpe allemande est la plus sujette aux maladies internes et externes. De fait, ceci est inévitable chez une famille comme celle de la carpe, vu ses mœurs indolentes, son goût pour la nourriture grossière et repoussante, et sa préférence pour les eaux vaseuses et presque tièdes.

Quelles que soient les raisons que l'on puisse invoquer en faveur de la carpe, et comme on l'a vu plus haut, certaines considérations d'un certain poids ont été exposées par diverses autorités, l'on ne saurait nier que les raisons défavorables à la culture de la carpe, en tant qu'il s'agit des eaux canadiennes, méritent une attention sérieuse. Il est certain que nul pisciculteur ne devrait se résoudre à introduire ce poisson ni entreprendre de le cultiver artificiellement sans avoir mûrement considéré les graves perspectives offertes par l'élevage de la carpe allemande.

Supplément N° 2 au 29ième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, division des pêcheries

DÉCOLORATION DES HOMARDS EN CONSERVE

RAPPORT

D'UNE ENQUÊTE SUR LES CAUSES QUI AMÈNENT LA DÉTÉRIORATION DE LA QUALITÉ DU HOMARD EN CONSERVES

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1897

NOTE EXPLICATIVE.

En vertu d'un arrêté du conseil portant la date du 8 mai 1896, j'ai reçu instruction d'instituer une enquête sur les causes qui amènent la détérioration de la qualité du homard en conserves. L'enquête a duré un an et est maintenant terminée. Durant la période des débats, mai et juin 1896, elle a été conduite de concert avec le docteur A A. Bruère ; les phases subséquentes ont été entreprises par moi seul, le docteur Bruère m'ayant formellement notifié son désir de se retirer de l'enquête. Je suis, en conséquence resté seul responsable du rapport sous sa forme actuelle, et je regrette beaucoup que ce rapport ait eu à souffrir de la perte de la précieuse collaboration du docteur Bruère, vu la valeur très importante des observations qu'il a faites pendant le temps où il a été associé à mon travail.

ANDREW MACPHAIL, B.A., M.D.
Professeur de pathologie, Université du collège Bishop, Montréal.

216, rue Peel.

INDEX.

Décoloration des homards en conserve.

INTRODUCTION.

Avant d'entreprendre cette enquête, il était nécessaire de bien peser l'importance du travail à faire et de se rendre compte du temps qu'il serait opportun d'y consacrer. Ce problème a été examiné sous divers aspects.

1° La valeur de l'industrie.
2° L'étendue de la détérioration.
3° La perte qui en résulte.
4° La distribution de la perte.

Les faits suivants sont en conséquence soumis, vu que c'est la considération de ces faits qui a fait voir la nécessité d'une enquête approfondie et élaborée. Le seul moyen d'obtenir des résultats était de procéder avec ordre et de pousser les études très loin si cela était nécessaire. Même si l'on ne devait obtenir aucun résultat, le travail préliminaire se trouvait fait pour servir à d'autres observateurs plus heureux dans leurs recherches. En conséquence le programme de l'enquête a été assis sur une base large et solide, et les diverses opérations sont décrites et accompagnées des conclusions qui en ont été le résultat.

I.—VALEUR DE L'INDUSTRIE.

On trouvera des données statistiques dans un supplément au vingt-cinquième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries. Dans ce rapport le sous-ministre déclare que le nombre de boîtes paquetées en Canada durant l'année en question a été de 14,285,157, soit près de 300,000 caisses, lesquelles, au prix nominal de $8 la caisse, représentaient une valeur de $2,400,000.

La valeur des homards exportés en	1891	a été de	......	$1,930,175
" "	1892	"	......	1,909,756
" "	1893	"	......	2,071,225
" "	1894	"	......	2,331,660
" "	1895	"	......	2,135.756
L'an dernier la valeur totale de l'exportation a été de			...	2,487,995

Le prix moyen par livre en 1883 a été de 9½ cents ; en 1893 il s'était élevé à 14·10 cents ; à présent il est de 18·72 cents.

(2) L'étendue de la détérioration.
(3) La perte qui en résulte.
(4) La distribution de la perte.

Ces trois facteurs ont été considérés ensemble.

Il est excessivement difficile d'évaluer au juste la perte annuelle subie par l'industrie grâce à la détérioration de la qualité des produits par la noircissure ou toute autre cause, vu que la perte retombe sur un très grand nombre d'intéressés.

D'abord il y a la perte pour le fabricant individuel de conserves, puis pour l'acheteur, le marchand de gros auquel les produits sont envoyés, pour le commerçant de détail, et finalement pour le consommateur qui, probablement, en supporte la majeure partie, et dont la perte ne saurait être évaluée avec exactitude.

Afin d'obtenir une expression quelconque d'opinion, une communication a été adressée aux fabricants, aux acheteurs et aux commerçants dans les provinces maritimes du Canada, aux Etats-Unis et en Angleterre.

Elle contenait deux questions :—

1° Quelles sont, à votre sens, les causes de la dépréciation dans la qualité des homards en conserve ?

2° Quelle est, à votre avis, la perte annuelle subie par l'industrie des conserves de homard, grâce à cette détérioration.

Quelques-unes des manufactures ont envoyé des réponses à l'effet qu'elles ne subissaient aucune perte. Cette heureuse condition s'explique par le fait que ces fabricants disposent de leurs marchandises deux fois la semaine, avant qu'il se manifeste un changement considérable. Ils reçoivent leur argent, et l'opération est terminée en ce qui les concerne.

Les premiers acheteurs expédient les produits à commission, et reçoivent ce que le consignataire peut leur envoyer. Ceci est en conséquence une source de renseignements. A ce propos, les extraits suivants, choisis dans plusieurs lettres, sont d'une grande valeur, en ce sens qu'ils expriment l'opinion du commerce en Angleterre :

De W. et D. Harvest, Dowgate Dock, Upper Thames St., Londres, E. C.

" Nous espérons que les expériences dont vous parlez produiront des résultats satisfaisants. Il est certain que les homards en conserve forment actuellement une marchandise si capricieusement périssable que les importateurs, les commerçants et les détailleurs évitent ce commerce autant que possible."

De MM. Crosse et Blackwell, Soho Square, Londres :

" Il y a grand besoin d'amélioration dans la préservation du homard, vu que depuis quelques années il y a eu des difficultés sous ce rapport."

De Petty, Wood & Co., n°s 41-57, Southwarth Bridge, Londres, S.E.

" Nous croyons qu'il est grand temps que le gouvernement canadien prenne des mesures pour régulariser la mise en conserve du poisson, pour s'assurer que le poisson ainsi préparé est sain et convenable pour la nourriture de l'homme, et aussi pour mettre fin à l'exportation de rebuts et de nourriture malsaine :

De Powell Bros., & Co., n° 27, Mincing Lane, Londres, Angleterre.

" Depuis des années toute cette industrie est allée de mal en pis, vu la condition peu satisfaisante de la majeure partie des conserves ; de fait, cela en est arrivé à un point tel que plusieurs maisons nous ont répété en maintes circonstances qu'il leur faudra considérer sérieusement l'opportunité d'abandonner la vente des homards en conserves, vu les désagréments et les difficultés que ce commerce leur cause constamment."

De la Compagnie Cunningham et de DeFourier, limitée, Great Alie Street, Londres, Angleterre.

" Nous sommes d'avis qu'à moins d'une action prompte et énergique, le commerce de ces marchandises va virtuellement cesser en ce qui concerne la Grande-Bretagne.

Pour notre part, nous avons décidé de cesser d'offrir des homards à la prochaine saison, à moins que nous puissions constater une amélioration dans la préparation, vu que les plaintes qui nous arrivent et qui nous obligent à des compensations, rendent ce commerce très fertile en embarras, et il est douteux, prenant toutes choses en considération, que nous puissions retirer quelque profit du commerce de ces articles."

De Samuel Hanson, Son & Barter, n° 47 Botolph Lane, Londres, Angleterre.

" Il n'y a pas le moindre doute qu'à moins que l'on ne fasse quelque chose pour améliorer la mise en conserve, le commerce du homard en boîtes, qui a déjà baissé sérieusement, ira de mal en pis, au grand détriment de tous les intéressés."

De A. W. Latham & Co, n° 17, Philpot Lane, Londres, Angleterre.

" Si l'on pouvait remédier à cette noircissure, cela serait d'un énorme avantage pour cette industrie, car, au moment actuel, l'étonnante incertitude sur la question de savoir si les homards, quelle que soit leur provenance, se noirciront tôt ou tard, est l'une des plaies de ce commerce et amène des difficultés sans fin, créant toutes sortes de mécontentements ; de fait, si nous n'étions pas obligés de vendre des homards, nous les bifferions de notre liste et nous nous épargnerions ainsi beaucoup d'inquiétudes et de pertes."

Les réponses reçues de M. J. E. Grant et de M. W. F. Tidmarsh, de la Portland Packing Company, sont tout à fait appropriées. Dans sa réponse, M. Tidmarsh dit : " Je crois pouvoir affirmer sans crainte que si la " noircissure ", ainsi nommée, pouvait être prévenue, et que si le homard pouvait être préservé de façon à conserver sa couleur, sa saveur et ses tissus, lorsque la confiance du commerce aurait été rétablie, le prix augmenterait d'au moins trois dollars par caisse, représentant pour l'industrie en Canada une valeur totale d'environ $900,000 par année."

Décoloration des homards en conserve.

MM. Macdonald & Bros. estiment la perte à deux dollars par caisse, ce qui, étant donnée la production annuelle, équivaut à $600,000 par année.

M. Grant, dans sa réponse, dit :

" Il est très difficile de donner une réponse complète à votre question, vu que la perte ne retombe pas souvent sur le fabricant de conserves, lequel est payé par l'exportateur, qui envoie les produits aux divers marchés de l'univers, et qui en réalité subit la première perte. Viennent les commerçants, qui les achètent à un certain prix et les tiennent en mains pour les besoins de commerce. Je sais qu'il y a des saisons où les commerçants perdent toutes leurs marchandises. En ma qualité de commerçant je puis parler en connaissance de cause, et je puis dire que j'ai perdu des milliers de dollars à expédier des homards en consignation. Le seul moyen sûr de faire le commerce du homard consiste à se débarrasser des produits le plus rapidement possible. Il sera peut-être intéressant pour vous de savoir la valeur commerciale réelle d'une boîte choisie de homards bien frais. Peu de personnes se rendent compte du fait que les parties les plus savoureuses de huit homards sont requises pour remplir une boîte d'une livre.

" Le consommateur n'hésite pas à payer 12½ cents pour un homard frais. Multipliez par huit, et la boîte de homard accuse une valeur d'un dollar. Or, si la mise en boîte des homards pouvait être faite au moyen d'un procédé mathématiquement exact, et si l'on pouvait garantir au consommateur que les produits sont aussi sains que s'ils étaient frais, la question de la valeur se résoudrait d'elle-même."

Dès 1887, l'inspecteur Duvar écrivait :

" Vu la qualité inférieure des produits préparés par certains fabricants, le commerce du homard court grand risque de péricliter sérieusement. Les conserves canadiennes de homards sont cotées très bas sur les marchés anglais, à tel point que les fruitiers de Londres ne veulent rien avoir à faire avec les homards de l'île du Prince-Edouard, vu leur qualité inférieure. "

D'après ce qui précède, il paraît évident que la perte est très considérable, non seulement grâce à la détérioration des produits, mais encore parce que la meilleure qualité produite actuellement est inférieure à celle qui devrait être obtenue et qui peut être obtenue par l'adoption des procédés scientifiques. "

DESCRIPTION DES BOITES ENDOMMAGÉES,

Cette détoriation dans la qualité du contenu des boîtes est diversement qualifiée de "noircissure" ou de "moisissure"; d'autres boîtes sont désignées comme étant "sures", "acides", "fermentées" et "bombées". Ceci démontre que la détorioration se manifeste sous diverses formes et est due à des causes qui diffèrent de beaucoup entre elles.

Il sera d'abord nécessaire de décrire les diverses apparences présentées par une série de boîtes endommagées. En ouvrant un grand nombre de boîtes, on a constaté immédiatement que la condition du homard variait dans la mesure du possible. De fait, dans un grand nombre de cas, il n'y avait pas de décoloration, et lorsqu'elle existait, c'était à un degré différent dans chaque cas. Dans quelques boîtes le contenu était uniformément sombre, la matière colorante pénétrant tous les tissus. Dans d'autres la décoloration était limitée à la partie du contenu qui se trouvait en contact avec la suture de la boîte et l'endroit ou le couvercle et le dessous sont soudés au cylindre de la boîte. On la retrouvait encore en taches correspondant au trou percé dans le couvercle pour permettre à l'air de s'échapper ou pour faciliter le scellement. En ces endroits il y avait solution de continuité dans la couche d'étain, ce qui amenait la feuille de fer en contact avec le contenu. De plus, on constatait un commencement de décoloration sur de petits espaces où il y avait érosion de l'étain, mais que cette érosion ait eu pour cause un défaut primitif du ferblanc ou qu'elle ait été causée par quelque action dissolvante du contenu, c'est une question qu'il a fallu remettre à un examen ultérieur, et nous y reviendrons plus tard. Dans certains cas la doublure en papier était seule décolorée, et dans d'autres cas il y avait un espace décoloré le long de la suture de la boîte.

Dans la plupart des cas le contenu restait solide après la décoloration. Dans quelques boîtes le contenu était liquide et uniformément noir ; dans d'autres, il était liquide,

mais de couleur normale. Un grand nombre de boîtes étaient à la veille d'éclater sous la pression intérieure des gaz. Dès qu'on les eut percées le gaz s'est précipité au dehors, répandant une odeur fétide, tandis que dans d'autres boîtes la quantité de gaz était mperceptible.

MODE D'ENQUÊTE.

Nous pouvons maintenant définir comme suit le champ d'action embrassé par l'enquête :

1. classifier et décrire les diverses formes de détérioration.
2. Découvrir leurs causes et étudier les diverses théories admises en ce qui les concerne,
3. Déterminer si ces causes ont commencé à opérer avant ou après le commencement du procédé de mise en conserves.
4. Etudier les procédés actuels.
5. Trouver un remède et préparer un plan pour la conservation profitable du homard.

LA DÉCOLORATION ET SES CAUSES.

D'abord, la "noircissure". On devrait l'appeler décoloration, car la couleur varie d'un brun pâle, d'un pourpre brillant, d'un jaune lumineux, à un noir d'encre.

De cette décoloration nous avons distingué sept espèces, toutes dues à des causes différentes qui sont ici décrites en détail.

1. Décoloration brunâtre affectant le papier seulement.

On a constaté que ce genre de décoloration était tout simplement dû à la brûlure provenant de l'application trop prolongé d'un fer à souder surchauffé. Afin de déterminer ce point on a scellé une boîte vide à l'exception de la doublure, avec un fer à souder très chaud. En l'ouvrant on a constaté que le papier était grillé tel que décrit ci-dessous. Puis un morceau décoloré de cette manière a été enlevé de la doublure d'une boîte et traité à l'acide hydrochlorique. La couleur n'a pas disparu, ce qui prouve qu'elle était due à la destruction organique du papier par la chaleur, et cette couleur n'est pas d'une importance sérieuse excepté en ce qui concerne l'apparence.

2. Une décoloration jaunâtre d'un lustre métallique le long de la suture de la boîte.

Ceci est observé dans plusieurs boîtes nouvellement faites et avant que le homard y soit introduit, et cela est dû à la chaleur excessive développée lors de la soudure de la boîte elle-même, ainsi que cela peut être démontré en appliquant un fer à souder surchauffé pendant un temps plus long qu'à l'ordinaire sur un morceau de ferblanc, ce qui produit un résultat analogue.

3. Une décoloration pourprée, remarquable immédiatement après que les boîtes sont enlevées du second bain et dont nous parlerons dans nos remarques sur le "Remède".

4. SULFATE DE FER.

Dans une autre série une noirceur aussi intense que celle de l'encre a été observée, commençant là ou le rebord nu du fer était exposé le long de la suture autour des couvercles et aux trous de soude. Cette couleur s'étend graduellement au contenu de la boîte. Cette substance est soluble à l'acide hydrochlorique et donne un précipité de soufre. Lorsqu'elle est filtrée et diluée dans de l'eau distillée, et lorsqu'elle est traversée par un courant d'hydrogène sulfuré, l'on n'obtient pas de précipité ce qui indique qu'il n'y a là ni plomb ni étain. S'il y avait de l'étain nous aurions un précipité brun, et un précipité noir si c'était du plomb. Maintenant, si l'on ajoute du sulfate d'ammoniaque, on obtient un précipité noir qui est soluble à l'acide hydrochlorique et qui, avec le ferrocyanure de potassium, donne la réaction d'un sel ferrugineux. Cette décoloration est donc due au sulfate de fer et est causée par l'action de l'hydrogène sulfuré sur le fer. L'hydrogène sulfuré naît de la fermentation putride de matière protéide, sous l'influence de micro-organismes, comme on le verra ci-après.

5. SULFATE D'ÉTAIN.

Ceci produit une teinte brune uniforme sur le papier. Cette matière traitée à l'acide hydrochlorique et à l'hydrogène sulfuré a produit un précipité brun de proto-sulfate d'étain, qui s'est dissous dans le sulfate d'ammoniaque, donnant du sulfate d'étain ; lorsque l'on a ajouté de l'acide il s'est produit un précipité jaune au lieu d'un précipité brun. Ceci est la réaction d'un sel stannique, le sulfate d'étain étant formé de la même manière que le sulfate de fer.

6. OXYDE DE FER.

Une rouille d'un brun jaunâtre sur les rebords nus du fer due à l'oxyde de fer ordinaire. Une boîte a été remplie d'une solution de sel et d'eau bouillie pendant trois heures, alors qu'une condition semblable s'est produite. Le contenu de la boîte a répondu à toutes les épreuves de l'oxyde de fer, c'est-à-dire que les alcalis caustiques ont donné un précipité rouge brique d'hydrate de fer insoluble dans l'hydrate de potassium ; le ferrocyanure de potasse a donné un précipité bleu et le sulfocyanure de potasse a donné une couleur rouge foncée.

7. ACTION BACTÉRIENNE.

Décoloration due aux bactéries. Dans plusieurs boîtes où la putréfaction est à son début l'on remarque des colonies de bactéries à la surface du contenu, lui donnant une teinte uniforme brunâtre. On peut les enlever en les râclant, les tissus en dessous conservant leur couleur normale.

D'après ce qui précède, il semble que la source première d'une série considérable de décolorations est la présence et l'action des bactéries.

En conséquence, il était évident qu'il serait nécessaire d'entreprendre une étude bactériologique approfondie. A cette fin, il était nécessaire d'établir un laboratoire où il serait possible de se procurer des matériaux en abondance. Conséquemment, en mai 1896, un laboratoire muni de tous les appareils nécessaires a été établi à Charlottetown. Ile du Prince-Edouard. Le travail a été continué en cet endroit jusque vers la fin de juin et recommencé au commencement de juillet, afin d'étudier quelques questions qui avaient été oubliées lors de la première visite.

GAZ.

Le symptôme de détérioration recherché avec le plus de soin est le bombement aux extrémités des boîtes dû à l'accumulation des gaz à l'intérieur. Ces gaz sont le produit de l'activité bactérienne, et l'analyse a démontré qu'ils sont composés principalement d'hydrogène sulfuré et de dioxyde de carbone.

La matière dont l'hydrogène sulfuré peut être facilement formé est souvent introduite dans la boîte grâce au fait que l'on n'enlève pas l'intestin et son contenu. L'estomac et l'intestin d'un homard vivant ont été placés dans un tube d'épreuve avec de l'acétate de papier de plomb ; en moins de six heures il s'est produit une quantité appréciable d'hydrogène sulfuré qui a rapidement décoloré les bords de la plaque mise en contact avec lui.

THÉORIES EN VOGUE.

Parmi les innombrables théories sur la cause de la noircissure du homard, l'usage des acides occupe sans contredit la première. Or, en réalité si un morceau de chair de homard est immergé pendant quelques jours dans de l'acide hydrochlorique pur, il acquiert une belle couleur blanche. En conséquence, l'usage de l'acide dans la fabrication des boîtes a été presque abandonné et l'on a eu recours à plusieurs moyens ingénieux pour le remplacer avantageusement. On est généralement d'accord pour employer un mélange de résine et d'huile de graine de lin. Une autre préparation est faite comme

suit : "ajoutez une livre de résine fondue à un gallon d'huile de saindoux, et remuez jusqu'à ce que vous ayez obtenu la consistance de la crème." Naturellemeut un acide très fort a pour effet de dissoudre l'étain, mais lorsque l'étain est rongé par un acide dilué, cela a pour effet de dissoudre les petits cristaux plus rapidement que les gros, donnant à la surface une apparence glacée (moirée métallique).

INFLUENCE DES SAISONS.

Déterminer quelle influence, si influence il y a, peut être exercée sur les produits par la saison de l'année durant laquelle la mise en conserves a lieu. De petites quantités ont été fabriquées durant les mois suivants : mai, juin, juillet, août, octobre et décembre. Après avoir examiné les boîtes remplies à ces diverses périodes, il a été impossible de découvrir aucune différence sous le rapport de la qualité et de la couleur.

LA QUESTION DE LA MUE.

C'est une question qui mérite d'être étudiée que celle de savoir s'il y a quelque rapport entre la détérioration et la mue des homards, mais avant de le faire il sera nécessaire de discuter les détails du procédé au moyen duquel l'écaille est rejetée.

Tous les poissons à écaille grandissent par phases. Ils sont entourés d'une carapace non élastique, et lorsque grâce à leur croissance, cette carapace devient trop, petite, elle est rejetée. Ceci est connu sous le nom de mue. Le procédé a été bien étudié par Vitzow dans le laboratoire maritime de Roscoff, et par Francis Hobart Herrick dans le laboratoire de la commission des pêcheries des Etats-Unis, à Wood's-Hole, Massachusetts, dont l'excellent rapport nous a fourni un grand nombre des faits physiologiques relatés ici. La dureté et la couleur de l'écaille d'un homard varie selon le laps de temps écoulé depuis la dernière mue Un animal qui a récemment rejeté son écaille est connu parmi les pêcheurs sous les divers nom de homards à "écaille molle", "écaille nouvelle", "écaille de papier" ou "écaille à boucle", et lorsqu'il est sur le point de rejeter son écaille on lui donne les noms de "vieille écaille", "écaille dure" et "écaille noire".

Dans l'île du Prince-Edouard, il est très rare que l'on prenne des homards à écaille molle avant la mi-juillet, alors que quelques-uns peuvent se trouver dans les pièges, ayant à côté d'eux l'écaille rejetée ; parfois on ne trouve que l'écaille, l'animal ayant réussi à s'échapper grâce à l'exiguïté de sa taille amoindrie par la mue. Le homard nouvellement mué reste flasque et impotent, mais il est recouvert d'une membrane extérieure ressemblant, sous tous les rapports, quant à la forme du moins, à l'écaille même. Non seulement l'écaille est rejetée, mais la doublure de l'estomac, l'œsophage et l'intestin sont également exfoliés, ces organes étant dérivés des replis intérieurs de la peau. L'eau est maintenant absorbée avec rapidité et la chair est convertie en une masse pulpeuse. La taille augmente rapidement et la nouvelle écaille se durcit en peu de temps.

Plusieurs facteurs contribuent à cette croissance rapide de l'écaille. De chaque côté de l'estomac d'un homard en voie de muer, se trouvent deux corps d'un pouce de long et d'un demi pouce d'épaisseur, composés de matière calcaire et connus sous le nom de gastrolithes. Ces corps peuvent être, comme le suggère Vitzow, "dissous dans les acides de l'estomac et, pénétrant dans la lymphe, peuvent former une réserve inorganique comparable aux plaques phosphatiques trouvées dans les membranes du fœtus chez les ruminants". D'un autre côté, Herrick a peut-être raison lorsqu'il prétend que "ces gastrolithes représentent la chaux qui a été enlevée par l'absorption de la vieille écaille à l'approche de la mue". Mais il y a une source d'approvisionnement plus évidente de la matière calcaire nécessaire à la formation de la nouvelle écaille. Après la mue, le homard a l'habitude d'avaler des fragments de coquillages, lesquels, une fois dans son estomac, se transforment en phosphates et sont ensuite transportés par le sang à l'endroit ou leur présence est requise. Il est difficile de dire quelle période doit s'écouler avant que l'écaille puisse atteindre une certaine dureté. Réaumur, parlant de l'écrevisse, dit qu'il a vu la nouvelle écaille de enir aussi dure que l'ancienne en 24 heures, mais que cela prend ordinairement de deux à trois jours, et Chartran, parlant du même animal, dit qu'il a vu

l'écaille recouvrer sa consistance normale en quarante-huit heures. Vitzow admet que la carapace est devenue perceptiblement plus dure en 24 heures, mais qu'il faut 72 heures pour qu'elle soit complètement durcie. Il semble que, dans le cas du homard, le temps requis varie considérablement, et qu'il n'est pas vendable avant un mois.

D'après l'expérience, la condition de la chair n'a aucune portée sur sa détérioration dans les boîtes. Le pis qui puisse arriver est une légère altération de la saveur ou de la consistance de la chair.

LA QUESTION DE TAILLE.

Il reste encore à considérer quelle portée la taille et par conséquent l'âge du homard peut avoir sur sa valeur comme conserve alimentaire.

Nous devons maintenant examiner quelles sont les données pouvant servir à déterminer l'âge d'un homard. Il n'est guère possible de déterminer l'âge par l'observation directe, puisque les conditions de réclusion, de nourriture, de température, etc., amènent probablement des variations qui rendraient toutes conclusions fausses. Par l'observation, Herrick a constaté qu'un homard d'un an qui avait été pris au sortir de l'œuf, mesurait $1\frac{3}{5}$ pouces, tandis que trois autres mesuraient deux pouces à cinq mois. Il a préparé un tableau d'où il ressort que l'augmentation de la longueur après chaque mue est d'environ douze pour cent de la longueur préalable, soit un huitième ; c'est-à-dire qu'un homard de huit pouces en mesurerait neuf après la mue. Or, si l'on pouvait découvrir le nombre de mues et les intervalles qui les ont séparées, on pourrait tirer quelques conclusions. Dans un autre tableau il estime qu'un homard d'un an, mesurant deux pouces, a mué 14 fois, un homard de cinq pouces 20 fois, et un homard adulte de dix pouces de longueur, 25 fois. Cela l'amène à la conclusion qu'un homard de 10 pouces est âgé de $4\frac{1}{2}$ à 5 ans. On voit par là que le homard est un animal dont la croissance est très lente.

L'examen des tissus d'un homard long de cinq ou six pouces ne dévoile rien qui puisse faire croire que l'animal soit impropre à la mise en conserves. L'opportunité de l'employer à cette fin est une autre question.

QUESTION DE SEXE.

Nous devons maintenant considérer si le sexe du homard peut influer sur la détérioration des conserves. Comme préambule à cette étude, il sera nécessaire d'exposer succinctement les mœurs sexuelles du homard.

Il y a séparation complète des sexes. La femelle est de taille plus petite, les pinces sont moins développées. L'abdomen est plus large et plus concave. La première paire de nageoires est de dimension réduite, afin de faciliter la flexion plus complète de l'abdomen pour la protection des œufs.

Les organes de la reproduction sont : (1) les ovaires consistant en deux masses de tissu reliées par un pont et situées dans la région dorsale, s'étendant du milieu de la carapace au quatrième ou cinquième segment abdominal. Immédiatement avant la ponte, les ovaires sont vus remplis d'œufs qui peuvent être enlevés en taillant dans la paroi. (2.) Deux tubes courts conduisant des ovaires et de leur ouverture à (3.) deux petites fentes sur le segment de base de la seconde paire de pattes de marche. (4.) Le réceptacle pour l'élément fertilisant du mâle situé entre la troisième paire de pattes. (5.) Des glandes qui sécrètent une substance de ciment pour attacher, après la ponte, les œufs aux appendices abdominaux. Le homard mâle possède une paire de testicules s'ouvrant par des conduits à la base de la dernière paire de pattes de marche, et la première paire de pattes abdominales est modifiée comme si elle devait servir à conduire le fluide, lequel est enfermé dans des capsules gélatineuses, dans le réceptacle séminal de la femelle.

L'accouplement des homards a lieu à toutes les saisons de l'année et n'a apparemment aucun rapport avec la condition des ovaires de la femelle. Le fluide séminal peut être trouvé dans le réceptacle de la femelle indépendamment de l'époque de la ponte, de l'incubation et même de la mue. L'élément mâle est emmagasiné jusqu'à ce qu'il soit requis, et il conserve sa vitalité pendant très longtemps.

Il y a conflit de preuves quant à la fréquence de la ponte des œufs chez le homard ; sur l'époque de la ponte et sur le temps durant lequel ils sont portés à l'extérieur.

Il est très vrai que des homards peuvent être pris à toutes les saisons de l'année, avec des œufs à toutes les phases de développement, mais cela n'affecte pas la déclaration principale à l'effet que pour la plupart des homards il y a une saison de frai bien définie. Le procédé de la ponte est comme suit : les œufs sont sortis du corps après avoir été portés environ un an, et sont fertilisés en venant en contact avec les spermatozoaires emmagasinés dans le réceptacle séminal de la femelle. La queue est repliée en dedans et les œufs sont attachés aux nageoires au moyen d'une substance de ciment secrété dans des glandes spéciales, et sont ainsi portés pendant environ dix mois. La femelle du homard est alors considérée comme étant "fécondée". Puis les embryons s'échappent à l'état d'animaux nageant librement dans l'océan. Le nombre des œufs est très considérable, un homard de douze pouces en produisant environ quinze mille. En conséquence, vu que la femelle du homard passe la majeure partie de son temps à la reproduction, il est très important de décider de sa valeur comme produit alimentaire, d'autant plus que le nombre des mâles et celui des femelles sont à peu près égaux.

D'abord, les homards ne peuvent jamais, à aucune période de leur existence, être comparés aux poissons portant leurs œufs, car les œufs mûrissent dans une période de deux ans, et il n'y a pas de période de frai comparable, au point de vue de l'intensité, à celle qui se produit dans le cas du poisson.

Dans le rapport de la commission anglaise des pêcheries, présenté en 1877, il est déclarée que "le homard, lorsqu'il est fécondé, est dans la meilleure condition possible comme comestible". La seule preuve amenée à l'appui se compose des fables racontées par les pêcheurs et les cuisiniers. Les pêcheurs voulaient continuer à prendre des homards femelles et les cuisiniers convoitaient les œufs pour la garniture des salades. L'un des témoins disait, avec toute l'astuce du véritable pêcheur : "Les homards fécondés valent deux fois plus que les autres, les œufs sont écrasés et mis dans la sauce. Ils font une sauce bien meilleure que le homard lui-même. Pour les salades on fait bouillir le frai et l'on en saupoudre la masse ; c'est un excellent comestible Les cuisiniers ne veulent pas de homards sans le frai." Sur des renseignements de cette nature et avec une logique digne d'un pêcheur, les commissaires se laissent entraîner à dire : "Il serait aussi illogique de prohiber la prise du homard fécondé que de prohiber la prise du hareng porteur d'œufs."

D'un autre côté, Herrick démontre qu'une femelle de homard fertilisée est réellement plus légère qu'une femelle ne portant pas d'œufs externes, la différence moyenne étant de 1·63 once.

Dans le cas de homards plus petits, on a constaté que la différence n'était que d'un dixième d'once. Les mâles sont plus lourds que les femelles, mais cela est dû au fait que leurs pinces sont plus grandes. La question a été mise à l'épreuve, et entre un homard mâle, une femelle fécondée et une femelle ne portant pas d'œufs externes, le palais le plus délicat ne peut découvrir aucune différence dans la saveur de la chair. Enfin, entre ces trois classes il n'y a pas de différence en ce qui concerne la tendance à la détérioration

EXAMEN DES TISSUS.

Afin d'en arriver à une conclusion sur la question de savoir si les tissus du homard étaient dans une condition normale ou pathologique, il a été nécessoire, d'abord de faire une étude préliminaire d'un grand nombre d'animaux pour établir une comparaison. Ces observations ont été limitées principalement aux tissus musculaires et au sang. Un compte rendu détaillé de cette division du travail serait hors de propos ici, et nous n'en dirons que tout juste ce qui est nécessaire au but principal de ce rapport.

LE SANG.

On s'est procuré un certain nombre d'animaux de bonne taille, et au moyen d'une ponction profonde à travers la membrane reliant la deuxième et la troisième phalange de la pince à broyer, l'on a permis au sang de s'échapper en quantité considérable. La

quantité dépend de la taille de l'animal et de la perfection avec laquelle l'opération a été faite. En s'écoulant, le sang était légèrement visqueux, mais il s'est bientôt coagulé en caillot couleur d'opale, en minces couches transparentes, mais qui vues en sections d'une épaisseur considérable, devenaient opaques, grâce à la présence de masses floconneuses. Au moment de l'effusion, une coloration bleuâtre apparut à la surface ; c'était d'abord un bleu tendre, puis cela prit une riche teinte d'indigo. Cette couleur s'étendit en descendant dans la substance du caillot en une couche régulière d'environ un tiers de son épaisseur, et après un certain temps toute la masse prit cette même couleur avec suintement d'un sérum de couleur sombre.

Cette couleur disparaît lorsque l'eau chauffe à 100° C. au bain-marie, ainsi que par l'adjonction d'acide hydrochlorique ou de peroxyde d'hydrogène, laissant le caillot opaque avec le lustre d'une perle. Lorsqu'on le chauffe un peu plus il prend une teinte brune, qui, cependant, est limitée à la surface. Si le caillot est protégé par l'eau, la couleur bleue ne revient pas lorsqu'on le fait refroidir ; mais si le caillot est exposé à l'air, il y a légère réapparition de la couleur. La matière colorante n'est pas soluble au chloroforme ni au peroxyde d'hydrogène ; analysée au spectroscope, elle ne donne pas de bandes absorptives, bien que toute l'apparence spectrale soit un peu embrouillée. Cette matière colorante est un pigment respiratoire *hæmacyanogène* et mérite bien qu'on l'étudie plus au long. L'examen microscopique du sang qui a été fait avec objectif de $\frac{1}{12}$ et un oculaire n° 4 a révélé des corpuscules blancs beaucoup plus gros que ceux des mammifères, avec des marges rondes nettement définies, ou irréguliers avec des bords sinueux. Le protoplasme granulaire et vaguement entaché de bleu methylène, le noyau saillant soit simple ou composé avec membrane nucleïde bien définie et bien entachée. Dans bien des cas les cellules étaient à plusieurs noyaux. Le sang contenait également des fils de fibrine et des granules, mais nulle apparence de corpuscules colorés ou de micro-organismes.

LES MUSCLES.

La substance musculaire est composée de fibres en paquets comme dans le cas de l'écrevisse, les paquets séparés par un tissu fibreux de reliement, les fibres striées montrant des raies alternativement sombres et claires, ressemblant encore sous ce rapport aux muscles de l'écrevisse, mais beaucoup plus large, que dans les muscles des mammifères. Dans la fibre physiologiquement étendue la raie claire est presque aussi large que la raie sombre. Au centre de la raie claire il y a une ligne bien accentuée, ou membrane connue sous les noms de ligne de Dobie ou membrane de Krause. Cette ligne semble être composée d'un rang de granules. De chaque côté de la ligne de Dobie et à mi-chemin entre elle et la lisière des raies sombres adjacentes se trouve une autre ligne vague correspondant au disque latéral d'Engleman.

Dans les fibres complètement contractées la raie claire est beaucoup plus étroite que la raie sombre. Le centre de la raie sombre paraît relativement clair et révèle la présence d'une membrane comme la membrane Henson dans la raie sombre des muscles de l'écrevisse.

A part le striage transversal il y a un striage longitudinal dû à la présence de fibrilles. Donc, histologiquement, les muscles du homard sont presque semblables à ceux des écrevisses.

ÉPIDERME.

L'épiderme couvrant la surface et qui sert à secréter l'écaille est composée d'alvioles épithéliques contenant un pigment soluble à l'éther et au chloroforme. Après l'évaporation de l'éther, il reste un résidu huileux pigmenté en rouge, lequel, combiné avec des alcalis, forme un savon.

DESCRIPTION DES PROCÉDÉS ACTUELS.

Il sera nécessaire de donner une courte description des procédés actuellement employés dans l'industrie des conserves de homards. Disons d'abord que ceux qui s'occu-

pent de cette industrie font tous leurs efforts pour obtenir des résultats satisfaisants, et que tous les insuccès sont dus à des causes tout à fait en dehors de leur compétence. Tous ceux avec lesquels nous sommes venus en contact se sont montrés disposés à faire tout en leur pouvoir pour faciliter l'enquête. Toutefois, dans bien des cas, ce qui est étonnant, ce n'est pas que les conserves soient si mauvaises, mais c'est qu'elles soient aussi bonnes qu'elles le sont réellement. Un grand nombre de ces fabriques sont de simples bicoques munies d'appareils insuffisants pour entretenir la propreté ordinaire, et même dans les meilleures conditions possibles, il faut se rappeler que la quantité et l'espèce de rebuts qu'entraîne le procédé est éminemment favorable à la croissance de micro-organismes produisant la putréfaction.

Les fabriques sont situées sur la grève avec des quais ou jetées conduisant à l'eau profonde pour l'accommodation des bateaux, ou les bâtisses mêmes sont à l'extrémité d'un quai qui les relie à la rive. Ici les bateaux arrivent chargés de homards pris dans les pièges, et les homards sont comptés. Ils sont pelletés dans des barriques, et immédiatement jetés dans une chaudière où on les fait bouillir. Le temps conservé à leur ébullition est, dit-on, d'un quart d'heure ; mais à l'épreuve nous avons constaté qu'il s'écoulait plutôt une demi-heure avant que les derniers homards fussent sortis. On les jette ensuite sur de grandes tables pour les y faire refroidir, et lorsqu'ils sont refroidis on les "casse", c'est-à-dire que l'on sépare le corps de la queue et que l'on enlève les pinces en frappant les homards le long d'une barrique dans laquelle ils tombent.

Les queues sont apportées à la table des queues, et la chair en est retirée soit en la poussant en arrière au moyen d'un instrument à cet effet, soit en la retirant par devant au moyen d'une fourchette. Cette dernière méthode est préférable, vu qu'autrement il y a danger de briser le dernier segment de la queue. Les pinces sont fendues et la chair en est secouée ; les "bras" sont fendus longitudinalement, et la chair qu'ils contiennent est arrachée au moyen de fourchettes. Les queues sont ensuite fendues et l'intestin est enlevé. L'ouverture peut être pratiquée en avant ou en arrière. Il est préférable de la faire en avant, vu que cela ne nuit pas au contour du corps. Le sang qui s'est coagulé dans les pinces pendant l'ébullition est enlevé par un lavage à l'eau de mer, et les queues sont nettoyées de la même manière en mettant beaucoup de soin à enlever autant que possible de cette "glande verte" qui, durant l'ébullition, a teinté la partie supérieure de la queue. La chair est mise dans des couloirs et est bientôt prête à être mise en boîtes. Les boîtes sont de deux dimensions, "demi-livres" et "livres", et de deux formes, longues ou plates. De sorte qu'il y a des "plates d'une livre" et des "longues d'une livre", des "plates d'une demi-livre" et des "longues d'une demi-livre."

Les homards qui sont pris devenant plus petits d'année en année, le nombre requis pour emplir une boîte va toujours en augmentant. La moyenne actuelle est d'environ six à la livre.

Les boîtes sont doublées au fond et sur les côtés avec du parchemin végétal de forme convenable. Les queues sont repliées et placées au fond ; puis vient un peu de chair des bras, et les pinces sont placées en rangs au-dessus. Il faut ajouter du sel, et l'on a entendu beaucoup de discussions sur la question de savoir s'il doit être mis en premier ou en dernier lieu, s'il doit être mis sec ou sous forme de saumure. La chair est pressée, la boîte est essuyée, la doublure de papier est posée, et finalement la boîte est couverte. Les boîtes sont alors confiées aux scelleurs, et un ouvrier habile peut en sceller mille par jour. Lorsque la prise de la journée est en boîtes la cuisson au bain-marie commence. Un immense chaudron est rempli d'eau, laquelle est tenue en ébullition par un feu de bois franc dans une fournaise en brique. Les boîtes sont placées sur des plateaux et introduites dans le chaudron au moyen d'une grue. Chaque fabricant a sa manière, mais la longueur moyenne du premier bain est d'une heure et demie à la température de l'eau bouillante. Les boîtes sont retirées et les plateaux sont placés sur un râtelier. Alors les scelleurs perforent chaque boîte à l'aide d'un petit maillet muni d'une pointe aiguë, la vapeur et l'air se précipitent en dehors et l'ouverture est scellée. Les extrémités des boîtes sont alors devenues concaves, grâce à la pression atmosphérique. Cette opération de la ponction des boîtes est diversément qualifiée, les uns l'appelant "probing" (soudage), d'autres "brobing" ou même "broging", mais comme la philologie ne fait pas partie de notre enquête la question n'a pas été réglée par nous.

Les plateaux sont de nouveau introduits dans l'eau bouillante, où ils restent encore une heure, puis on leur permet de ce refroidir graduellement. Les boîtes d'une livre sont mises dans des caisses qui en contiennent 48. Les boîtes d'une demi livre dans des caisses qui en contiennent 96.

Pour les employés, hommes et femmes, la besogne n'est pas désagréable. Le travail n'est pas ardu ; les gages sont bons, et les jours d'orage et de pluie ils ont beaucoup de loisirs, ce qui leur permet de se livrer à leurs propensions, lesquelles malheureusement les conduisent dans des voies peu recommandables.

La nourriture est bonne et abondante, si elle n'est pas délicate, et si la cuisine n'est pas des plus raffinées.

EMPLOI DU SEL.

Afin de préserver la saveur caractéristique du homard tout le monde s'accorde à dire qu'il faut ajouter du sel, et comme le sel et l'eau coûtent moins cher que le homard, cela fournit une nouvelle raison pour employer cet assaisonnement. La quantité ordinaire est d'une once de saumure pour une boîte d'une livre. Ceci est inclus dans le poids total et constitue par conséquent six pour cent sur le tout, ce qui laisse une précieuse marge de profit. Sur certains marchés, les acheteurs spécifient que la chair sera salée avec du sel sec. Le meilleur procédé semble être de permettre aux homards de s'égoutter en les mettant dans des boîtes perforées au lieu d'en faire sortir l'eau par la pression au moyen d'un poids lourd et d'ajouter du sel sec. Or comme une partie du sel est soluble dans environ trois parties d'eau, il s'en suit qu'une once de solution saturée est égale à environ un tiers d'une once de sel. En conséquence, deux cuillères à thé de sel semblent être la quantité convenable à être ajoutée à une livre de homard.

EMPLOI DES DOUBLURES.

Les doublures de parchemin végétal ont été introduites il y a quatre ans comme remède contre la noircissure, le but étant de protéger la chair contre le contact avec l'étain. Cette pratique n'a pas été une amélioration, à en juger par les résultats connus. Le dessein est joli ; la doublure donne une belle apparence, et comme elle coûte moins cher que la chair du homard, il est peu probable qu'on y renonce. Cependant, si elle est grillée par la soudure, ou si les bords se glissent entre le couvercle et la boîte, cela constitue un désavantage sérieux.

COULAGE ET SURCHAUFFAGE.

Lorsque les boîtes sont enlevées du premier bain, les extrémités sont convexes à cause de l'expansion de l'air chaud et de la vapeur à l'intérieur. Si cependant la boîte coule, il n'y aura pas d'expansion et il ne sortira pas d'air lorsque la boîte sera ponctionnée. Dès que la boîte a été ponctionnée et scellée les extrémités deviennent concaves. De plus, après le deuxième bain, s'il y a une fuite dans l'une des boîtes, la concavité a disparu et a fait place à la convexité. Une boîte de ce genre est connue sous le nom de "coulage". L'épreuve est faite en heurtant le couvercle avec un morceau de métal, un clou ou un morceau de soudure, et les "coulages" ainsi découverts sont mis de côté. La valeur de cette épreuve est très incertaine, vu que les notes varient selon que la boîte est plus ou moins pleine et selon que le contenu est plus ou moins éloigné du couvercle. Un certain nombre de boîtes qui avaient été qualifiées de "coulages" par les fabricants ont été mises de côté sans être réparées. Après trois mois on a constaté qu'elles étaient stériles. Ces "coulages" sont alors "réparés" et remis au bain-marie pendant une demi-heure. Ces boîtes sont connues sous le nom de "surchauffage" et sont considérées comme étant de valeur inférieure. Chaque caisse n'en contient qu'un nombre limité. La proportion des coulages dépend du soin que l'on a pris à la confection des boîtes et à leur soudure, mais la moyenne a semblé être de trois à cinq pour cent. Il semble qu'il n'y a pas de nécessité p r que l'on ait des boîtes imparfaitement

scellées, puisque sur cinq cents boîtes remplies et scellées par nous en y mettant seulement le soin ordinaire, pas une seule n'a été de nature à être classée parmi les "coulages". Or, en vertu des principes qui seront exposés ci-après, si une fuite se déclare elle doit être réparée immédiatement, et le procédé du bain-marie doit être recommencé en entier au lieu de se contenter de faire bouillir la boîte pendant une demi-heure, ce qui, on le sait, est insuffisant pour détruire les micro-organismes qui pourraient s'y introduire. Un pareil "surchauffage" serait alors assujéti au double de la quantité ordinaire de chaleur et le contenu pourrait en souffrir, pas à un haut degré toutefois. Même cette possibilité pourrait être évitée en scellant avec soin.

LES MATÉRIAUX POUR LA SOUDURE.

Un grand nombre de fabricants ont des mélanges secrets qui sont achetés à des prix très élevés. De fait l'usage de la résine ne donne aucun avantage additionnel. Cela rend la fabrication des boîtes plus difficile, et ce qu'il y a de pis c'est que l'excédent de la résine ne peut être enlevé qu'à l'aide d'un dissolvant, et cet excédent reste en dépôt épais le long des rebords des boîtes. La conséquence en est que lorsque l'on fait bouillir la boîte, la résine se volatilise et imprègne les tissus de son odeur.

En outre, le fond doit-il être soudé au dedans ou au dehors de la boîte? C'est une pure question de commodité, bien que dans certains pays il existe un règlement à l'effet que les fonds des boîtes doivent être soudés en dehors; cela est due à la croyance imaginaire que ce moyen a pour effet de diminuer les dangers résultant de l'empoisonnement par le plomb, la soudure étant un alliage de plomb et d'étain.

SOUDURE.

C'est dans la soudure du couvercle que l'imagination des fabricants de conserves de homard a l'occasion de s'exercer. Des fabricants qui seraient disposés à livrer tous leurs secrets, hésitent à révéler la nature du "fondant" dont ils se servent. Quelques-uns affectaient de croire à la vertu d'une éponge saturée. Le point principal est que, quels que soient les matériaux dont on se sert—et il n'y a rien de meilleur que les sels de citron ordinaires—on doit les employer avec modération et ne pas leur permettre de couler sur le contenu de la boîte. Dans plusieurs cas le fer à souder dont on se servait était trop gros et transmettait la chaleur à l'intérieur de la boîte. Pour cette raison les fers à souder en forme de croissant sont sujets à objection.

LE BAIN-MARIE.

Dans trois des fabriques les plus considérables, la chaleur est appliquée aux boîtes dans des cornues en fer au moyen de la vapeur. Au commencement de l'enquête, comme on l'expliquera plus loin, les principes posés par Pasteur pour la stérilisation des milieux ont été appliqués et ont dû être abandonnés. Sur cette base l'emploi des cornues à vapeur aurait été inappréciable. Mais puisqu'il est inutile de s'occuper d'une température inférieure 100° C. la nécessité des cornues à vapeur n'existe plus. Le mode actuellement suivi en ce qui concerne l'emploi des cornues est défectueux, parce que l'on se sert d'une température trop élevée. On a coutume d'introduire la vapeur jusqu'à ce que la jauge de pression indique quinze livres au pouce carré, et comme la jauge ne commence pas à enregistrer avant que la pression atmosphérique de 14 livres ait été surmontée, on emploie réellement une pression de 29 livres sur le vide. Selon les tables de Regnault, ceci doit se traduire en une température de 248° Fahrenheit, ce qui est trop élevé pour n'importe quel tissu destiné à servir de nourriture. D'ailleurs, une température aussi élevée est désastreuse pour l'étain. Dans tout cristal d'étain, le coefficient de l'expansion thermique a une valeur dans la direction de l'axe principal et une autre dans celle des axes subsidiaires. Au-dessus de 213° F. ils assument des valeurs différentes, et comme les cristaux sont orientés d'une façon irrégulière ils tendent à se désintégrer. Quoiqu'il en soit les cornues à vapeur peuvent être employées et munis d'un thermomètre, au lieu

d'une jauge, et la vapeur peut être introduite sans pression. Ce qui suit est un extrait de la table de Regnault réduite à l'échelle de Fahrenheit :

Jauge indiquant les livres au pouce carré.	Température F.
0	212
1·3	216
4·3	225
8·3	235
10·3	240
11.3	242
15·3	250

TEMPS DE L'ÉBULLITION DANS L'ÉCAILLE.

Afin de déterminer le temps durant lequel les homards doivent être bouillis l'expérience suivante a été faite.

Six homards ont été mis dans l'eau bouillante et on les a retirés à la fois au bout de cinq, dix, quinze, vingt, vingt-cinq et trente minutes respectivement. Le premier enlevé n'était que modérément rouge, il pouvait être brisé facilement, mais il était assez difficile d'en faire sortir la chair en le secouant. Le homard qui avait bouilli dix minutes était en parfaite condition pour être préparé, et tous les autres était bouillis plus qu'il n'était nécessaire. Or, il est évident que l'ont doit boullir le moins possible dans l'écaillle, afin de permettre l'application du maximum de chaleur à la boîte pour un but défini, et sans endommager le tissu par une application trop prolongée de la chaleur. Le temps requis dépendra de la taille du homard et de l'épaisseur de l'écaille, mais un lot de soixante-dix a été choisi au-dessus de la taille moyenne et il a été bouilli pendant dix minutes avec des résultats parfaitement satisfaisants.

Combien de temps les homards après avoir été enlevés des pièges doivent-ils être laissés vivants avant d'être bouillis ?

A cette question nulle réponse ne peut être donnée, car cela dépend de la longueur du temps durant lequel ils restent vivants, et ce dernier point dépend de leur entourage, tel que la température et la propreté.

Sur la glace un homard vivra un grand nombre de jours et peut être transporté à de longues distances, et sur un plancher net à la température ordinaire des chambres il vivra de douze à vingt heures. Mais si la journée est chaude, si les homards sont empilés serrés, surtout dans un bateau sale, la mort ne tarde pas à les frapper.

EMPLOI DES HOMARDS MORTS.

Une autre question importante est celle-ci :—

Les homards qui sont morts avant d'avoir été plongés dans l'eau bouillante peuvent-ils être mis en conserve ?

Afin de résoudre ce point six homards ont été tués en brisant les ganglions cervicaux. L'un a été examiné immédiatement au point de vue histologique et les autres ont été examinés respectivement après quatre, huit, douze, seize et vingt-quatre heures, avec les résultats suivants :

Homard venant de mourir, les muscles désintégrés dans l'éosine examinés dans la solution de Farrant 350, montrent des fibres reliés par des tissus blancs et fibreux, rayés avec la membrane Kraus et la ligne Henson, sain.

Tissus de homard mort depuis quatre heures désintégrés dans l'acide acétique, examinés dans la solution de Farrant, par 360, fibres des muscles. sains.

Les homards morts depuis huit, douze, seize, vingt et vingt-quatre heures respectivement, muscles en bonne condition, pas d'apparence de dégénérescence dans la substance sarcotique, 350, pas de micro-organisme. (Bleu méthylène, examiné dans la solution Farrant.)

Homard, seize heures après sa mort, cru ou bouilli, tissus parfaits.

Homard mort depuis vingt-quatre heures, bien que les tissus semblent parfaits, au microscope les striages transversaux sont quelque peu vagues, indiquant que la limite des changements post-mortem a été atteinte. La limite de l'emploi semble donc être de vingt-quatre heutres à 17° C. jusqu'à 20° C.

Homard femelle fécondée, seize heures après la mort, tissus parfaits.

VIVISECTION.

Bon nombre de gens prétendent qu'il est très utile d'avoir recours à la vivisection, c'est-à-dire d'enlever la queue et les pinces avant que la vie de l'animal ne soit détruite par l'ébullition. Par ce moyeu l'on permet au sang de s'écouler. D'abord, ce procédé entraîne une perte considérable, vu qu'un animal de bonne taille donne au moins quatre onces de sang ; cependant, dans chaque cas une quantité considérable de sang est perdu durant l'ébullition, alors qu'il apparaît en caillots à la base des pinces et des bras. Afin de déterminer la valeur de cette opinion, un certain nombre de homards ont été pris et les pinces et les queues ont été enlevées avant la mort de chaque animal. Ils ont été mis en boîtes, et lorsque l'on a ouvert celles-ci aucune différence n'a pu être découverte en comparant les résultats avec ceux du procédé ordinaire qui consiste à faire bouillir les homards avant de séparer la queue et les pinces du corps.

PARTIES LES PLUS SUSCEPTIBLES DE DÉTÉRIORATION.

Afin de déterminer si une partie de l'animal est plus susceptible de se détériorer qu'une autre partie, une certain nombre de boîtes ont été remplies de pinces seulement, et un certain nombre d'autres boîtes ont été exclusivement remplies de queues. Nulle différence n'a pu être observée dans les résultats. Il y a toujours, cependant, même chez les homards bouillis qui ne sont pas mis en boîtes, une légère teinte brune à la "jointure".

LA QUALITÉ DU FERBLANC.

Il y a encore une question d'une certaine importance à considérer, et c'est la question de savoir si une économie ne peut être effectuée sur la qualité du ferblanc employé. Pendant de longues années les fabricants ont été d'avis qu'une partie considérable de la difficulté pourrait être évitée en employant un ferblanc recouvert d'une épaisse couche d'étain. En conséquence, des expériences ont été faites afin de déterminer si la qualité du ferblanc pouvait exercer une influence de ce genre. Or, pour la fabrication de 1,000 boîtes d'une livre, y compris les couvercles, il faut 532 feuilles de ferblanc de 14 pouces sur 20, ou 4½ caisses, chaque boîte contenant 112 feuilles. Le 5 août les "Bessemer Cokes" étaient cotés à 9s 6d francs de droit à bord du navire, les "Swansea" et les "Charcoals" à 13s 6d, une différence entre les deux qualités de 4s par caisse ou de 19s par 1,000 boîtes. Si nous évaluons la production annuelle des homards même à 200,000 caisses, soit à 9,000,000 de boîtes, la différence du coût du ferblanc, à $3.25 les 1,000 boîtes, s'élève à $31,200.

Un nombre considérable de boîtes faites avec du ferblanc représentant ces deux qualités ont été remplies, et les résultats ont été observés avec soin.

La conclusion à laquelle nous en sommes arrivés sur cette question importante c'est qu'il n'existe aucune nécessité d'employer du ferblanc de qualité inférieure.

Lorsque l'industrie en était encore à ses débuts, l'on se servait de feuilles de fer au lieu de feuilles d'acier, comme on le fait à présent. Il y a trois ans plusieurs fabricants, croyant que la détérioration n'était pas étrangère à l'emploi de l'acier, sont revenus à l'ancien système au prix d'une forte dépense, mais ils n'ont pu remarquer aucune différence dans les résultats. Alors ils ont importé un ferblanc d'une qualité très supérieure, dont le prix était beaucoup plus élevé, mais sans profits correspondants, ainsi qu'on l'a déjà dit.

Décoloration des homards en conserve.

BACTÉRIOLOGIE.

Il est inutile de surcharger un rapport pratique de détails techniques au sujet de travaux bactériologiques ou de s'étendre sur les difficultés de ce travail, car ces données sont d'un intérêt purement scientifique et de peu de valeur pour ceux dont la principale affaire est de fabriquer de bonnes conserves de homard. D'ailleurs, il reste à savoir jusqu'à quel degré des études de ce genre doivent être poursuivies dans une enquête ministérielle. L'objet principal a été tenu constamment en vue ; il s'agissait de trouver un remède, et il n'y aurait certainement aucune raison valable pour retarder le rapport dans le but d'atteindre la plénitude scientifique en ce qui concerne les détails. Ce n'est d'autant plus vrai que ces calculs scientifiques peuvent être faits à loisir et n'ont aucune portée considérable sur la besogne à faire.

Nous nous contenterons donc de donner ici tout juste ce qui est nécessaire pour indiquer le procédé suivi ; pour ce qui est des difficultés, elles ont été les mêmes que celles qui accompagnent toute enquête bactériologique originale. Il est à remarquer, cependant, qu'il a fallu beaucoup de travail pour obtenir un milieu convenable. Un grand nombre d'organisations refusaient absolument de croître sur le milieu généralement employé, et les efforts n'ont été couronnés de succès que lorsque l'on a substitué une préparation composée de bouillon de homard et d'agar à la pepto-gélatine et à l'agar nutritif ordinaire.

Une série très complète de cultures à été faite à même le contenu d'un grand nombre de boîtes dans le but d'isoler les bactéries infectant les tissus, de constater leur identité, et d'étudier leur croissance et l'histoire de leur vie. Finalement, quatre micro-organismes ont été obtenus dans une culture pure ; ceux-ci ont été pris et ils ont été à tour de rôle introduits dans des boîtes sterilisées, où on les a laissé grandir. Dans ces boîtes on a obtenu de nouvelles cultures pures semblables à celles qui y avaient été introduites. Enfin, ces bactéries ont produit dans les boîtes stérilisées des conditions semblables à celles qui avaient été observées dans les boîtes d'où on les avait d'abord obtenues.

De ces quatre micro-organismes, la déclaration est faite provisoirement qu'ils n'ont été jusqu'ici ni isolés ni décrits. L'étude ultérieure de ces animalcules et la preuve de cette déclaration provisoire constitue le travail scientifique dont il est ici question et pour lequel on n'a pas jugé à propos de retarder le présent rapport.

Le compte rendu succinct suivant est extrait des notes des travaux faits dans les laboratoires du bureau conjoint du Collège Royal des Médecins de Londres, et du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre (janvier 1897).

Les organismes sont nommés I, II, III, IV, provisoirement.

De nouvelles inoculations ont été faites à Londres, avec les résultats suivants :—

I.

Quatrième jour.—Les tubes de gélatine indiquent tous une croissance identique, bien accentuée sur toute la longueur de la suture ; large au sommet avec bords séreux, la surface légèrement déprimée, mais pas de liquéfaction. La croissance est pliée en deux endroits. L'un des tubes d'agar incliné accuse une vague bigarrure ; l'autre n'offre aucun résultat ; les tubes sont maintenant placés dans l'incubateur à 20 C.

Cinquième jour.—Toutes les croissances sont plus apparentes.

Sixième jour.—La surface du tube de gélatine est déprimée et barbouillée. La croissance est descendue, laissant un corps ovoïde membraneux, long d'un centimètre, qui se relie à la croissance principale. La suture est large, les bords sont raboteux avec des colonnes distinctes et toute la croissance arrangée en spirale.

Septième jour.—Croissance épaisse dans les deux tubes de gélatine, le globule au sommet est maintenant conique aux bords de la suture ; les colonies sont éclaircies. Pas de liquéfaction de la gélatine. Les deux tubes d'agar accusent des croissances fines mais distinctes.

Huitième jour.—Croissance épaisse, extension de la surface avec bords distincts et apparence luisante et perlée. Suture très agrandie, membraneuse et tubulaire au sommet,

tout à fait transparente jusqu'à un quart de sa surface en descendant, la croissance est opaque et dense, redevenant membraneuse puis dense dans le dernier quart. L'extrémité est pointue et le bord séreux ; les tubes d'agar accusent des colonies éclaircies et humides.

Neuvième jour.—Croissance de surface étendue et humide ; les deux tiers de la suture sont agrandis, tubulaires et membraneux ; le bas est très dense.

Dixième jour.—Les trois quarts de la suture sont maintenant tubulaires ; la partie inférieure très dense et très opaque ; pas de liquéfection.

Onzième jour—Toutes ces caractéristiques sont plus accentuées.

Douzième jour.—La gélatine se liquéfie, la croissance de surface s'étend.

Treizième jour.—La gélatine est ventousée et se liquéfie.

Quatorzième jour.—Gélatine liquéfiée et la croissance se répandant à travers le tube.

L'examen microscopique avec des lentilles n° 4 oculaires et de $\frac{1}{12}$ d'immersion d'huile ; pure culture, baguettes de diverses longueur et épaisseur, quelques-unes légèrement recourbées et d'autres tellement courtes qu'elles ressemblent à des cocci. On n'a remarqué aucune sporulation. En suspension, la goutte n° 1 est douée d'une motilité lente avec un mouvement ondulatoire.

Croît dans l'hydrogène. Fait cailler le lait. Forme des gaz.

II

Quatrième jour.—Les tubes de gélatine accusent une croissance sur toute l'étendue de la suture, avec un bord plutôt uni, la croissance est transparente et ne se liquéfie pas. L'un des tubes d'agar incliné accuse une croissance vague. L'autre n'en a pas.

Cinquième jour.—Croissance plus accentuée. Tubes placés dans l'incubateur à 20° C.

Sixième jour—Pas de croissance à la surface ; la suture est transparente, les bords sont unis et membraneux. La croissance d'agar est très indéfinie.

Septième jour.—Les tubes de gélatine accusent une augmentation de la croissance ; les bords membraneux et onduleux. Pas de liquéfaction.

Huitième jour.—La suture est large. Les bords plus onduleux et plus membraneux. Pas de liquéfaction.

Agar, croissance très fine, large et transparente, tout à fait accentuée dans les deux tubes.

Neuvième jour.—La gélatine ne se liquéfie pas ; pas de croissance à la surface ; la suture conserve ses traits caractéristiques. La croissance de l'agar est plus visible.

Dixième jour.—Tubes de gélatine ; croissance plus marquée.

Onzième jour.—Ventouses à la surface. Croissance de l'agar.

Douzième jour.—Agar, colonies très fines et transparentes : confluent et luisant. Gélatine, ventouses à la surface, pas de croissance de surface, suture plus large, lisière onduleuse avec rejetons latéraux fins et menbraneux. Durant les trois jours suivants les ventouses deviennent plus accentuées, la suture plus large, la lisière plus onduleuse et les rejetons proéminents, mais pas de liquéfaction. Les tubes d'agar accusent les même traits caractéristiques.

Examen miscroscopique : pure culture de cocci, en chaînes et en groupes, les chaînes très fines, simulant des bactéries génératrices de spores, les groupes composés de trois individus jusqu'à une masse impossible à compter.

Fait cailler le lait : croît dans l'hydrogène.

III

Pas de croissance à la température de la chambre. Les tubes ont été mis à 20° C., où ils sont restés quatre jours, alors que la croissance devint visible dans l'agar ; il y avait dix colonies à la surface de l'un des tubes et douze sur l'autre. Les colonies étaient nombreuses et distinctes, avec un centre sombre et une lisière trausparente. Les tubes d'agar ont été mis à 37° C., alors que la croissance est devenue rapide, les colonies confluentes et exhibant une large croissance transparente avec lisières sinueuses. Cette

croissance a été inoculée à un tube de gélatine, lequel, deux jours après, montrait une croissance distincte avec lisière onduleuse, translucide, mais rien à la surface. Deux jours plus tard une colonie apparaissait à la surface du tube de gélatine et la suture était blanche et dense, avec çà et là des tiges rayonnant en dehors en longs points transparents. Après dix jours la gélatine a commencé à se liquéfier.

Examen microscopique : culture pure, une longue baguette fine, droite ou très légèrement recourbée, les individus n'ayant ensemble aucune relation spéciale, mais étant, dans un grand nombre de cas, reliés bout à bout de façon à former des fils très longs, droits et onduleux, ayant au moins dix fois la longueur d'une simple baguette. Les baguettes montrent des corps réfractifs qui ne peuvent être distingués des spores.

Cet organisme, lorsqu'il est examiné dans la goutte en suspension, est doué d'une lente motilité, et montre une tête en forme de clou, sombre et ronde, la queue ondulant lentement. Dans une croissance jeune aucun fil n'est visible. Durant dix-huit heures la même goutte en suspension a été tenue en observation sur une platine chaude, alors que des spores ont apparu à l'extrémité de presque toutes les baguettes et que la motion persistait encore. Une préparation sous une cloche de verre a été faite à même cette goutte en suspension, le bout arrondi avait diminué de volume sous l'action du procédé de coloration, mais des spores libres ont été observés, quelques-uns au moment où ils sortaient de l'organisme.

Fait cailler le lait. Croît dans l'hydrogène.

IV

Quatrième jour.—Les tubes de gélatine montrent une surface déprimée avec croissance pâle et barbouillée. La suture est large au-dessus et dévie vers un point au-dessous, comme une série de petites colonies jaunes, éclaircies, en ligne.

Sixième jour.—Surface barbouillée, déprimée, croissance de la suture affaissée en descendant, laissant un globule au sommet, se reliant à la suture qui s'amincit en pointe.

Septième jour.—Croissance de surface luisante rayonnante avec des bords distincts, transparents. La suture descend, le globule s'agrandit, colonies au bas, encore distinctes et s'amincissant en pointe fine.

Huitième jour.—Croissance étendue et transparente à la surface ; la partie supérieure de la suture a la forme d'une trompette sur le quart de sa longueur, le reste est conique, le bas est composé de colonies distinctes.

Ces traits caractéristiques sont devenus plus marqués jusqu'au vingtième jour, alors que la gélatine est devenue complètement liquéfiée.

Cet organisme forme du gaz, fait cailler le lait et croît dans l'hydrogène.

Examen microscopique : culture pure, baguettes fines et courtes, droites, simples ou en paires, gisant à un certain angle les unes des autres, la longueur est presque uniforme.

Dans la goutte en suspension ce bacille est d'une motilité active. Les quatre micro-organismes ont été colorés, montés permanemment et photographiés. Les tubes ont tous été dessinés en couleur d'après l'échelle.

Un examen chimique a été entrepris pour déterminer les produits de leur croissance, et jusqu'à présent les produits suivants ont été isolés :

- Indol,
- Acide butyrique,
- Acide lactique.
- Méthylamine et diméthylamine.
- Hydrogène sulfuré et
- Dioxyde de carbone.

Les observations suivantes ont été faites incidemment. Sur les doublures en papier on a trouvé des concrétions ; elles étaient composées de sodium, de chloride, de chloride de calcium, de tyrosine et de cellules épithéliques. L'espèce de gelée qui couvre les tissus dans les boîtes et qui est si recherchée est due à un corps gras teinté de pigment. Ajoutez de l'éther, évaporez ; il reste des gouttes grasses teintées de pigment et " un phosphate de chaux duveteux ". On n'a pas obtenu de cristaux gras en filtrant à travers un filtre humide.

LE REMÈDE.

Si, à l'heure qu'il est nous ne sommes pas apparemment plus prêts du but, savoir : la découverte d'un remède à tous ces maux, nous avons du moins pu voir clairement le problème à résoudre.

1. Les diverses formes de détérioration ont été observées.
2. Les diverses causes ont été découvertes.
3. On a déterminé jusqu'à quel dégré une cause peut dépendre de l'autre.

Le cas peut être résumé comme suit : Il a été prouvé que la détérioration était due surtout à la putréfaction, et que la putréfaction était due aux opérations des micro-organismes. Ces micro-organismes ne pouvaient être détruits que par la chaleur ; mais l'expérience du passé a prouvé que lorsque l'on emploie assez de chaleur pour les détruire, le ferblanc est exposé à être endommagé, et il s'en suit immédiatement des modifications chimiques qui s'accentuent avec le temps. En conséquence, nous revenons maintenant à la question principale.

Quels sont les moyens à employer pour que les homards puissent être mis en boîtes avec l'assurance qu'ils conserveront leurs bonnes qualités de saveur, de tissus et d'apparence pendant une période indéfinie et dans toutes les conditions climatériques ?

L'emploi de fluides germicides tels que les salicylates, les borates et autres ingrédients possédant des propriétés germicides doit être rejeté immédiatement. Dans bien des cas ils sont empoisonnés, et dans la plupart du cas ils nuisent à la qualité des aliments auxquels ils sont appliqués. Dans la préservation des homards ces substances toxiques ne sauraient être employées avec utilité.

Le seul procédé qui reste est l'emploi de la chaleur comme médium de stérilisation ; mais cette chaleur doit être appliquée de telle façon qu'elle ne nuise pas à la qualité de l'élément, ni à la boîte qui le contient. En même temps, elle doit être suffisante pour détruire toutes les bactéries et leurs spores.

Les principes généraux qui régissent la stérilisation des milieux ont été d'abord énoncés par le professeur Tyndall en 1878. Il dit : "J'ai eu plusieurs cas de survivance de bactéries après quatre ou cinq heures d'ébullition. L'expérience est allée jusque-là, mais il n'y a pas de bonne raison pour fixer même à huit heures l'extrême limite de la résistance vitale. Il est probable que des recherches plus étendues révèleraient l'existence de germes encore plus tenaces. Une infusion, infectée des germes possédant la plus grande force de résistance, mais protégée d'ailleurs contre les matières flottantes de l'air est graduellement amenée au point d'ébullition. Ceux de ces germes qui ont atteint la phase molle et plastique qui précède immédiatement leur transformation en bactéries sont ainsi détruits. L'infusion est alors mise de côté dans un endroit chaud pendant dix ou douze heures. Nous élevons alors de nouveau l'infusion au point d'ébullition, ce qui, de même qu'auparavant, détruit tous les germes qui sont alors près de toucher à leur période de développement final. L'infusion est de nouveau mise de côté pendant dix ou douze heures et le procédé de chauffage est répété. Nous tuons ainsi tous les germes dans l'ordre de leur résistance, et finalement nous tuons le dernier. Nulle infusion ne saurait résister à ce procédé s'il est répété un nombre de fois suffisant. Grâce à ce mode d'ébullition intermittente, trois minutes ont suffi pour accomplir ce que trois cents minutes d'ébullition continue n'aurait pas fait."

Le professeur Tyndall a aussi démontré qu'une température de beaucoup inférieure à 100° C. ou 212 degrés Fahrenheit peut suffire à détruire les bactéries, et c'est ce principe que Pasteur a appliqué et auquel on a donné le nom de pasteurisation.

Un degré de chaleur qui détruit les bactéries est tout à fait insuffisant à détruire leurs spores. Un grand nombre de bactéries ne peuvent croître à une température aussi élevée que celle du corps humain. Il y en a qui vivent à la température de la congélation, tandis que les spores de certains autres peuvent résister pendant cinq ou six heures à l'action de l'eau bouillante. De fait, les fabricants ont prouvé par des années d'expérimentation coûteuse qu'une exposition de deux heures et demie à la température de l'eau bouillante ne réussit pas dans bien des cas à détruire tous les spores qui infestent les tissus du homard.

En considération du rôle important évidemment joué par les bactéries, il restait à appliquer les principes de la stérilisation, tels qu'exposés par Tyndall, à la conservation

des homards. C'est-à-dire, le dégré de chaleur à être employé, la durée de l'application et le nombre d'expositions successives pour détruire les bactéries. Ordinairement, ceci est fait en chauffant au bain-marie un tube d'épreuve contenant des bactéries, et en prenant note des résultats. Mais les conditions de la température dans un tube d'épreuve ouvert sont entièrement différentes de celles qui se trouvent dans une boîte scellée et remplie de matière solide. En conséquence, comme mesure préliminaire, il a été nécessaire de déterminer la longueur du temps requis pour élever la température du contenu d'une boîte scellée à la température du milieu dans lequel la boîte est immergée. A cette fin on a construit un appareil composé d'une boîte à travers le couvercle de laquelle un réservoir bien clos au fond a été introduit à l'intérieur. Une chambre d'air a été soudée au-dessus, percée de façon à permettre à un thermomètre d'être descendu dans le réservoir, lequel était rempli d'huile à l'intérieur de la boîte. Le boîte a été ensuite remplie de homard et scellée. L'appareil a ensuite été placé dans un vase rempli d'eau tenu à 100° C.

La tableau suivant indique les résultats :

PLATES D'UNE DEMI-LIVRE.

Temps en minutes.	Température C.
5	22
10	44·5
15	54·5
20	65
25	76·5
30	86
35	92
40	94·5
45	96
50	97
55	97·5
60	98·

PLATES D'UNE LIVRE

Temps en minutes.	Température C.
5	22
10	50
15	56
20	68
25	78
30	85
35	90
40	94·2
45	97·
50	99
55	100
60	100

Il ressort de ce tableau qu'il faut au moins une demi-heure pour élever la température du contenu d'une boîte à un degré approchant du point d'ébullition, en tenant compte du rayonnement et des imperfections de l'appareil. Il serait facile de déterminer le temps avec une précision mathématique à l'aide d'un électro-thermomètre en platine, mais nous n'avions pas à notre disposition d'instrument aussi perfectionné, et les résultats ci-dessus étaient d'une précision suffisante pour qu'il fut possible d'en tirer des conclusions pratiques.

Les expériences de Pasteur ont démontré que plusieurs espèces de bactéries sont distinctes par une température de 57° C. appliquée pendant une demi-heure, et que si cela est répété trois fois le milieu devient stérile. Dans les observations au tube

d'épreuve on a remarqué que la bactérie du homard n'est pas d'une constitution aussi délicate, et la chaleur avec laquelle nous avons commencé a été de 80 degrés, appliquée trois fois à des intervalles de 24 heures. Aucune des boîtes ainsi traitées n'a donné de résultat satisfaisant. Puis nous avons employé 85 degrés ; cette expérience n'a pas réussie non plus. Puis on a employé une température de 90 ; quelques-unes des boîtes ainsi traitées sont restées bonnes jusqu'à présent, tandis que presque toutes les boîtes traitées à une température de 95 sont restées bonnes. Avec des précautions spéciales, une température de 95° C., équivalent à 204° Fahrenheit, suffira. Mais comme il n'est pas possible, en pratique, de convertir une fabrique de conserve de homards en un laboratoire bactéréologique, le problème à résoudre était de simplifier le procédé. Si 95 était accepté comme degré-type, cela nécessiterait l'emploi de thermomètres et de régulateurs automatiques de la température. Si l'on adoptait une température au-dessus de 100° C., ou 212° Fahrenheit, cela nécessiterait l'emploi de cornues autoclaves que bien peu de fabriques possèdent et qui sont hors de la portée d'un grand nombre de gens très méritants. En conséquence, toutes les expériences ont été continuées à une température de 212 degrés, ou celle de l'eau bouillante, laquelle donne d'excellents résultats. Si en théorie elle est moins parfaite qu'une température de 195 degrés, elle n'entraîne pas des risques tels que ceux qui accompagneraient l'emploi d'une température plus basse. Conformément à ces principes, et agissant d'après les renseignements ainsi obtenus, nous avons recommencé la mise en boîte, et les observations sur la stérilisation ont été résumées. Il n'est pas nécessaire de mentionner ici les séries d'insuccès qui nous ont conduits à des résultats satisfaisants. Il y avait quatre facteurs à considérer : le degré de chaleur, le temps de l'exposition, et l'intervalle entre les expositions. Après avoir bien étudié tous ces facteurs, nous en arrivons aux conclusions suivantes en ce qui concerne les boîtes d'une livre :

1. Appliquer la température de l'eau bouillante durant une heure.
2. Après douze ou quinze heures, appliquer la même chaleur durant 50 minutes.
3. Après un autre intervalle de 12-15 heures, appliquer la même chaleur durant 40 minutes.

Ceci fait deux heures et demie d'immersion dans l'eau bouillante ; mais d'après le tableau il paraît qu'il faut environ une demi-heure chaque fois pour amener le contenu des boîtes à la même température que le milieu dans lequel elles sont immergées, c'est-à-dire une heure et demie, de sorte que la chair de homard à moins d'une heure d'ébullition divisée en trois périodes distinctes de vingt minutes chacune.

4. Comme précaution spéciale, lorsqu'il fait très chaud ou lorsque la localité est très infectée, il est bon de faire subir une quatrième ébullition de 30 minutes à l'expiration d'une autre période de 12 heures.

En ce qui concerne les boîtes d'une demi-livre, le temps peut être réduit à trente minutes. Les boîtes traitées de cette manière sont toutes restées parfaitement claires pendant 15 mois, le poisson est ferme et blanc, la peau est d'un rouge brillant, et la saveur tout aussi bonne que celle du poisson sortant de l'écaille. De fait, le seul défaut qui puisse être indiqué, c'est que la chair est un peu dure. Cela est dû au fait qu'elle n'est pas assez boullie et qu'elle pourrait l'être encore par le cuisinier avant d'être servie. De fait, elle a été bouillie moins d'une heure.

Lorsque le temps est chaud, les boîtes ont besoin d'être refroidies rapidement après chaque ébullition. La meilleure manière de le faire est d'appliquer de la glace, mais un courant d'eau froide fera tout aussi bien. On devrait les tenir froides par l'application fréquente d'eau froide durant les intervalles entre les ébulitions. Celles qui sont tenues les plus fraîches donnent les meilleurs résultats.

NETTOYAGE DES BOÎTES.

Il ne servira guère de tenir la chair du homard à l'abri de toute contamination, si les boîtes elles-mêmes ne sont pas nettoyées. Il n'y a pas une seule boîte qui soit assez propre pour être employée lorsqu'elle arrive à la manufacture. Celles qui ont été soudées avec de la résine ont une couche de cette substance sur le fond ; lorsque la chaleur est appliquée, la résine se volatilise et imprègne la chair de son odeur. Les ouvriers ont

l'habitude de porter les boîtes en mettant leurs doigts en dedans pour en porter quatre à la fois. S'ils se sont servis de fondant ou de soudure, les taches sont transmises à l'étain brillant.

Il a été démontré que le meilleur fondant pour la confection des boîtes est l'acide parce qu'il est propre. Si l'on s'est servi de résine il faut enlever l'excédent au moyen de la térébenthine. Tout le dedans de la boîte doit être frotté avec soin avec quelque matière propre à la nettoyer, telle que du savonnage chaud, une solution de soude, ou ce qui est peut-être mieux que tout le reste, une flanelle imbibée d'esprit méthylique. Un gallon suffira pour cent caisses. Il serait facile de monter une espèce de brosse tournante qui serait tenue humectée avec cette solution. Les boîtes doivent ensuite être passées dans de l'eau douce et nette et bien essuyées. Puis on doit les conserver propres en les plaçant sens dessus dessous sur une table nette. Les couvercles doivent être traités de la même manière.

Lorsque la chair est enlevée de l'écaille on doit la recevoir dans des plats ayant été préalablement lavés à l'eau bouillante. Les pinces et les bras doivent être lavés dans de l'eau de puits fraîche et jamais à l'eau de mer. Ceux qui tiennent à obtenir les meilleurs résultats feront le dernier lavage dans de l'eau qui aura été bouillie puis refroidie. Les queues devraient être fendues en avant et l'on devrait enlever jusqu'aux dernières traces de l'intestin ; si l'on néglige cette précaution, l'on ne peut s'attendre à de bons résultats. La chair devrait être légèrement pressée et l'on devrait lui permettre de s'égoutter parfaitement en la couvrant de pièces de coton venant d'être retirées de l'eau bouillante. On la met ensuite dans les boîtes, directement à la main. Si l'on se sert d'une machine cylindrique, il faut la faire bouillir immédiatement avant de s'en servir.

Il est tout à fait inutile d'adopter ces précautions à moins que les mains des employés ne soient nettes, et les fabricants qui tiennent à avoir de bons résultats verront à ce détail, bien que cela puisse sembler un luxe inutile.

DÉGAGEMENT DE L'AIR.

Dans l'article relatif au scellage, il a été démontré que pour faciliter ce procédé il faut laisser un petit trou dans le couvercle, et qu'avant de boucher ce trou il faut presser le couvercle autant que possible sur le contenu, bref, que la boîte devrait être concave, car c'est là toute la concavité que la boîte doit recevoir. Pour que ce travail soit bien fait, le meilleur moyen est probablement d'employer un levier mis en mouvement par une pédale. Nous arrivons ensuite à une question d'une importance égale, le dégagement de l'air de la boîte après le premier bain en perforant le ferblanc. En un mot, l'on peut dire non seulement que ce procédé est inutile, mais encore qu'une longue série d'observations prouve que c'est là l'une des principales causes de détérioration. Prenez une série de boîtes remplies de la manière ordinaire, ouvrez ces boîtes après le second bain, et vous trouverez la condition suivante dans presque tous les cas : Il y a une décoloration empourprée à l'intérieur du couvercle, qui descend le long des côtés sur une étendue limitée et sur l'intérieur du fond de la boîte. Dans les cas accentués, elle est d'une nuance métallique intense et souvent arrangée en un très beau patron. Cette décoloration apparaît immédiatement et n'a aucun rapport avec l'activité bactérienne. L'origine et le remède de cette condition ont été découverts au cours d'une enquête particulière dont voici certains détails :

On sait parfaitement que certaines espèces de bactéries ne prospèrent qu'en l'absence de l'air ; or, le procédé de la perforation des boîtes crée précisément cette condition. Si les bactéries trouvées dans les boîtes sont de cette nature, il s'en suit que cette pratique crée tout simplement les conditions favorables à leur croissance. Afin de mettre ce raisonnement à l'épreuve, on a rempli une boîte de chair de homard, on l'a fait bouillir pendant une heure et demie, elle n'a pas été perforée, mais elle a été bouillie de nouveau pendant une heure. Lorsque cette boîte a été ouverte, afin d'éprouver sa stérilité, nous avons été agréablement surpris de constater qu'elle était entièrement exempte de décoloration. Il est bon d'ajouter que jusque-là, la nature et l'origine de cette décoloration avaient résisté à toutes les tentatives d'analyse. Cette occasion, cependant, a été saisie, et afin de déterminer les conditions dans lesquelles cette noircissure se produit, les expériences suivantes ont été faites :

Cinq boîtes ont été prises et traitées comme suit : Une boîte a été scellée vide, une autre a été remplie d'eau distillée, une troisième a été remplie d'une solution saturée de sel ordinaire et d'eau, la quatrième et la cinquième, de chair de homard. Ces boîtes ont été numérotées respectivement une, deux, trois, quatre, cinq. Toutes ont été bouillies pendant une heures et demie à une température de 100 C., puis refroidies. Le numéro 5 a été perforé, et toutes ont été remises au bain-marie, où elles sont restées encore une heure et demie à la même température. Sur examen, le numéro un a été trouvé sans changement, le numéro deux était un peu rouillé là ou le rebord vif du fer était venu en contact avec l'eau, le numéro trois était plus rouillé, le numéro quatre était sans changement, mais le numéro cinq, la boîte qui avait été perforée, présentait la décoloration mentionnée ci-dessus.

On a alors rempli quatre cents boîtes et on leur applique la chaleur à 100° C. pendant des périodes variant d'une heure et demie à trois heures, et en aucun cas cette décoloration n'est apparue lorsque les boîtes n'avaient pas été perforées. De plus, tous les fabricants déclarent que cette décoloration n'apparaît qu'après le second bain, c'est-à-dire après la ponction des boîtes. Puisque le défaut était causé par la perforation, il restait à considérer comment les boîtes pouvaient être remplies sans avoir recours à cette pratique universellement suivie.

Si l'on examine cette question à fond, on ne saurait découvrir aucune raison pour cette pratique. Des flacons de matières dont l'air n'est pas exclu sont conservés sans se putréfier pendant des années dans les laboratoires, pourvu que cet air soit dépourvu de germes, et de plus, l'on permet à l'air d'entrer dans ces bocaux sans aucun effet délétère, pourvu que cet air soit filtré à travers de la ouate pour la débarrasser des germes. En conséquence, dans tous les travaux subséquents, les boîtes n'ont pas été perforées, et ceci est une partie essentielle du procédé.

Le symptôme de détérioration le plus facilement observé est le bombement en dehors des extrémités de la boîte. Il y a une raison à cela, puisque ce gonflement est dû à l'accumulation à l'intérieur des gaz qui accompagnent la putréfaction, comme résultat de l'activité bactérienne. Si maintenant les boîtes ne sont pas ponctionnées, elle seront moins concaves qu'à l'ordinaire et simuleront des boîtes bombées. Cette apparence peut être réduite en pressant le couvercle vers le centre avant de souder le trou d'air. La valeur de cette objection a été anticipée, et si absurde que cela puisse paraître, l'une des raisons qui ont déterminé une visite prolongée sur le marché anglais a été le désir d'expliquer cette différence, ainsi que cela sera expliqué ci-après.

L'ancienne épreuve, consistant à souder les boîtes au moyen d'un morceau de métal, a toujours été imparfaite ; elle sera également imparfaite à l'avenir, mais elle ne sera pas nécessaire, car aucune boîte ne bombera si elle est convenablement remplie. Dans tous les cas, l'objection est désarmée du moment que l'on explique qu'il n'y a pas de nécessité pour avoir un degré extrême de concavité. Au contraire, à l'avenir une boîte trop concave sera considérée comme une boîte exposée à la "noircissure".

Le 25 août dernier les résultats ont été soumis au ministre de la Marine et des Pêcheries et au professeur Prince à Ottawa. Il a été admis que si l'on pouvait mettre sur le marché des homards de qualité égale à ceux qui étaient soumis, et s'ils conservaient dans toutes les conditions climatériques les qualités que l'on avait remarquées en ce qui concerne la couleur, le tissu, la saveur et la délicatesse générale d'apparence, le problème serait résolu. La question à résoudre était : "se conserveront-elles ainsi ?" et la réponse : "Le temps seul le dira." Nous avons maintenant l'expérience de quinze mois, et après cette période on n'a remarqué aucune détérioration.

A partir du moment où nos efforts ont commencé à être couronnés d'un certain degré de succès, des échantillons ont été régulièrement soumis à des fabricants d'expérience pour qu'ils fissent l'examen critique de la qualité. Ces examens ont continué pendant une période de cinq mois. Les échantillons ont été jugés satisfaisants, "s'ils peuvent seulement se conserver." Afin d'éprouver leur faculté de conservation, le procédé suivant a été adopté. Un certain nombre de boîtes ont été placées dans un incubateur qui a été maintenu à une température de 37° C., égal à 100 degrés Fahrenheit, constamment pendant deux mois. Les boîtes ont été agitées de temps à autres pour imiter les conditions qu'elles auraient à subir durant une traversée en mer. A la fin

de l'épreuve elles ont été examinées et aucune détérioration n'a été observée. Au moment actuel, on a ouvert des boîtes vieilles de quinze mois, et l'on n'a pu découvrir aucun symptôme d'altération.

Durant toute l'enquête nous n'avons été guidés que par les faits bien prouvés ; nous avons la preuve réelle que les boîtes restent en parfaite condition durant plus d'un an : chaque jour augmente nos connaissances quant à la longueur du temps durant lequel elles peuvent se conserver. D'ailleurs, rien n'indique qu'elles ne resteront pas en condition parfaite durant une période indéfinie.

Sachant parfaitement qu'un marché considérable et particulièrement le marché anglais est très conservateur en ce qui concerne l'introduction de nouveaux procédés, le ministre de la Marine et des Pêcheries a considéré qu'il serait désirable d'avoir des entrevues personnelles avec les pincipaux importateurs en Angleterre. En même temps, quelques problèmes bactériologiques devaient être étudiées de nouveau dans les laboratoires du bureau conjoint du Collège Royal des Médecins, de Londres, et du Collège Royal des Chirurgiens, d'Angleterre, dont le directeur, le docteur Sims Woodhead a offert toutes les facilités d'étude. Cette partie du travail est examinée dans un autre article.

En conséquence il m'a ordonné de me rendre à Londres le 15 décembre, où je me suis mis en communication avec le haut-commissaire pour le Canada. Il convient ici de mentionner en passant les admirables arrangements qui ont été effectués par sir Donald Smith et le secrétaire du commissaire, M. J. G. Colmer, C.M.G. Ces messieurs ont écrit à tous les importateurs qui pouvaient être visités, et tous ces derniers, sans exception, ont exprimé le désir de nous aider de leurs conseils et de leurs critiques. Ils ont rempli leur promesse à la lettre. Seul le manque de temps m'a empêché de profiter de la coopération des négociants de Liverpool.

Nous avons eu des entrevues ; des boîtes d'épreuve ont été ouvertes et examinées. Les besoins du marché anglais ont été considérés. Les critiques ont exprimé leur opinion sur le produit. Cette opinion judicieusement entremêlée de critique est contenue dans les lettres suivantes au haut-commissaire, dont le secrétaire, M. Colmer, a si habilement conduit la correspondance. Il est également à propos de mentionner ici l'aide si généreusement donnée par M. L. Wurzburg et M. Weston, de la maison Powell Bros & Co., et M. Fowke, dont les connaissances ont facilité notre tâche.

Dans les lettres suivantes quelques détails personnels sont seuls omis afin de les mettre en harmonie avec un rapport officiel. En dehors de cela on a jugé préférable de ne pas modifier le texte des lettres. Elles sont soumises dans le sens que l'auteur leur a donné, comme une expression d'opinion de la part de juges compétents sur ce qu'ils avaient vu. Cependant, nul ne doit nécessairement être lié par leur jugement. Tout fabricant peut se convaincre lui-même en répétant l'expérience de la mise en boîte d'après la méthode indiquée ici.

Powell Bros. & Co.,

No 27, Mincing Lane, Londres, 14 janvier 1897.

Sir Donald A. Smith, C.C.M.G.,
Haut-commissaire pour le Canada,
17 Victoria St, S.W.

Monsieur,—Le docteur Macphail a soumis à mon inspection plusieurs échantillons de boîtes de homards plates d'une livre ; il nous informe que ces boîtes ont été remplies par lui en juin dernier.

Le poisson était parfaitement net, clair et tout à fait exempt de " noircissure ". La boîte n'était pas non plus décolorée par l'action de l'acide sur le ferblanc, et nous pourrions ajouter que la saveur et le tissu de la chair ne laissaient rien à désirer. Nous en sommes d'autant plus surpris que le docteur Macphail nous informe que ces échantillons ont été mis en conserves dans une région renommée pour la grande proportion de boîtes sujettes à la " noircissure ".

Si le docteur Macphail a découvert un moyen de mettre les homards en conserve, qui soit à la portée de tous les fabricants et qui fasse disparaître le danger de la noircissure dans la boîte, ou du homard, ce sera d'un avantage inestimable pour toute l'industrie.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

POWELL BROS. & Co.

CROSSE & BLAKWELL (limitée).

LONDRES, 12 janvier 1897.

Sir DONALD SMITH,
Victoria Street, S.W.

CHER MONSIEUR,—Nous avons eu hier le plaisir de recevoir la visite du docteur Macphail, lequel nous a montré une boîte de homard conservé d'après un nouveau procédé. L'apparence et la qualité étaient excellentes et accusaient une amélioration sensible sur la qualité des produits similaires expédiés ici depuis quelques années.

Nous espérons que le gouvernement canadien poursuivra ces expériences, et par ce moyen fera revivre une industrie considérable et importante qui a diminué graduellement depuis quelques années à cause de l'incertitude de la qualité des conserves.

Nous sommes, à vous fidèlement,

THOMAS F. BLACKWELL.

N° 4 FENCHBURGH BUILDINGS,

LONDRES, E. C., 7 janvier 1897.

Au Haut-commissaire pour le Canada,
N° 17, Victoria St., S. W.

MONSIEUR,—Nous avons vu aujourd'hui une boîte de homard mis en conserve par le docteur Macphail durant la première semaine de juin dernier. Nous sommes informés que ces homards ont été pris sur les rives de l'Ile du Prince-Edouard, une région notoirement connue comme ayant produit jusqu'ici une qualité de homard toujours plus ou moins détériorée par la présence de ce que l'on appelle la " noircissure " et dont la saveur était inférieure.

La boîte ouverte devant nous n'était pas absolument exempte de ce dernier défaut, mais la couleur, le tissu et la saveur de la chair ressemblaient à ceux du homard frais de cette région à un degré remarquable, et qui ne saurait être atteint par les méthodes actuelles de mise en conserves de ce crustacé.

Si ce procédé peut, comme on nous l'assure, être adopté par les fabricants sans grande augmentation de dépenses, le commerce de cet article non seulement deviendra plus satisfaisant pour tous les intéressés, comme conséquence naturelle, mais de très fortes sommes d'argent, qui jusqu'à présent sont perdues, soit par la détérioration, soit par la confiscation et la destruction complète d'un grand nombre de colis expédiés en Europe, seront épargnées annuellement.

Il nous semble que le docteur Macphail a résolu le problème d'une manière qui doit surpasser de beaucoup les espérances les plus optimistes que l'on aurait pu nourrir.

Nous avons, etc.,

M. L. WURZBURG & Co.

E. LAZENBY & SON (limitée).

N° 18 TRINITY STREET,
LONDRES, S. E., 14 janvier 1897.

Au Haut-commissaire pour le Canada,
N° 17, Victoria Street S. W.

MONSIEUR,—Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite du docteur Macphail, lundi dernier, alors qu'il nous a montré des échantillons de conserves de homards mis en

boîte par lui-même il y a environ huit mois. Autant que nous avons pu voir, il n'y avait pas la moindre trace de décoloration soit sur le poisson, soit à l'intérieur des boîtes de ferblanc qui le contenaient.

Le système employé par le docteur Macphail pour la mise en conserve semble parfaitement réussi, et s'il est pratique, les fabricants et autres intéressés à ce commerce devraient en retirer un grand avantage, car il n'y a aucun doute qu'un grand tort a été causé par le nombre de boîtes qui viennent en ce pays à chaque saison et dont le contenu est ou totalement ou partiellement décoloré.

Nous sommes, monsieur, vos obéissants serviteurs,

E. LABENZY & Co. (limitée).

HENRY W. PEABODY & Co.

No 5 EAST INDIA AVENUE.
LONDRES, 15 janvier 1897.

Sir DONALD A. SMITH,
Haut-commissaire pour le Canada,
Victoria St., S. W.

MONSIEUR,—Nous avons eu hier l'occasion d'examiner un échantillon de homard mis en conserves par le docteur Andrew Macphail dans le but de démontrer comment la mise en conserves de ces produits peut être améliorée au Canada. Que les procédés actuels aient grand besoin d'être améliorés, cela ne souffre pas le moindre doute, surtout en ce qui concerne le poisson mis en boîtes à l'île du Prince-Edouard, au Nouveau-Brunswick et dans certaines parties de la Nouvelle-Ecosse. En conséquence de l'incertitude de la qualité des marchandises de ces régions nous pouvons dire que les acheteurs d'ici ont l'habitude d'inspecter et de goûter une grande partie de chaque colis avant d'acheter, ce qui causait aux fabricants beaucoup de dépenses et leur imposait le sacrifice d'un grand nombre de boîtes. L'échantillon que le docteur Macphail nous a soumis a été trouvé aussi près de la perfection que possible en ce qui concerne la saveur et l'apparence, et si l'on peut amener les pêcheurs à mettre les homards en conserves sur les bases fournies par les recherches du docteur Macphail, la demande en ce pays pour les homards en boîtes sera augmentée.

Les prix maintenant offerts pour les conserves de première classe préparées sur la rive sud de la Nouvelle-Ecosse et de Terreneuve, seraient sans doute également payés pour les homards mis en boîte d'après ce système à l'île du Prince-Edouard et dans d'autres parties du Canada, où l'on a toujours prétendu qu'en conséquence du peu de profondeur de l'eau et du fond vaseux, il a été impossible de fabriquer des conserves de homard aussi parfaites que dans les régions mentionnées ci-dessus.

Nous sommes, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

HENRY W. PEABODY & Co.

A. W. LATHAM & Co.

N° 17, PHILPORT LANE,
LONDRES, E. C., 12 janvier 1897.

Au Haut-commissaire pour le Canada,
Victoria Chambers, Victoria St., S.W.

CHER MONSIEUR,—Nous avons eu aujourd'hui le plaisir de voir le docteur Macphail, dont vous nous aviez annoncé la visite par votre lettre du 7 courant, et qui a soumis à notre appréciation une boîte spécimen de conserves de homard, laquelle, nous a-t-il dit, a été préparée d'après son propre système, et nous devons dire que nous sommes très satisfaits de l'apparence du poisson, qui a conservé sa couleur brillante, sa saveur fraîche. Considérant qu'il s'est servi de l'espèce la plus médiocre de homard trouvée dans les eaux de l'île du Prince-Edouard, nous dirons que pourvu que l'on fasse disparaître le goût salé, le résultat devrait être un article très désirable lorsque l'on se servirait du poisson pris sur la côte de l'Atlantique à la Nouvelle-Ecosse et à Terreneuve.

Nous croyons que le gouvernement canadien à fait un pas dans la bonne voie en commissionnant ces savants pour faire une enquête et améliorer le procédé actuel de mises en conserves, ce qui aura pour effet de débarrasser cette industrie d'un grand nombre de ces productions défectueuses. En notre qualité d'intéressés, nous espérons sincèrement qu'il jugera à propos de continuer ces recherches, afin de contribuer à faire du homard en conserve un produit alimentaire sain, et exempt de danger, ce qu'il est bien loin d'être à présent.

Nous serons heureux de recevoir une copie du rapport imprimé du docteur Macphail sur le résultat de ses expériences, et nous demeurons.

A vous fidèlement,

A. W. LATHAM & Co.

W. & D. HARVEST.

DOWGATE DOCK, UPPER THAMES STREET,
LONDRES, E.C., 12 janvier 1897.

A l'honorable
Sir DONALD SMITH, G.C.M.G.

CHER MONSIEUR,—En ce qui concerne votre lettre du 7 courant, nous avons aujourd'hui vu le docteur Macphail, et après avoir soigneusement examiné son procédé pour la mise en conserves du homard, ainsi que les résultats de ce procédé, nous en somme venus à la conclusion que ses expériences seront d'un grand avantage pour les fabricants, les commerçants et les consommateurs de cet article de commerce si peu profitable jusqu'à présent.

Nous avons l'honneur d'être,
Vos très respectueux,

W. & D. HARVEST.

SAMUEL HANSON, SON & BARTER.

NO. 47, BOTOLPH LANE,
LONDRES, E.C., 12 janvier 1897.

Sir DONALD SMITH, G.C.M.G.

CHER MONSIEUR,—Nous devons exprimer la satisfaction qne nous avons éprouvée en constatant que le gouvernement canadien se propose de prendre des mesures pour améliorer le procédé de fabrication des conserves de homard. Nous avons été heureux de voir le docteur Macphail et d'entendre ses explications sur les causes qui ont déterminé l'état de choses peu satisfaisant qui existe aujourd'hui.

Nous avons été favorablement impressionnés par un échantillon que nous a montré le docteur Macphail, lequel échantillon avait été préparé dans une région d'où nous avons dernièrement reçu du homard d'une qualité médiocre.

Si c'est là un indice de ce qui peut être fait au moyen d'un procédé soigné et scientifique, qu'il nous suffise de dire que l'on devrait se hâter de le faire connaître aux fabricants.

Croyez-nous, monsieur, vos fidèles serviteurs,

SAMUEL HANSON, SON & BARTER.

JOHN PITCAIRN & SONS.

NO. 7 UNION COURT, OLD BROAD STREET,
LONDBES, 15 janvier 1897.

SIR DONALD A. SMITH,
Haut commissaire pour le Canada,
Victoria Street.

CHER MONSIEUR.—J'ai eu le plaisir devoir aujourd'hui quelques-unes des boîtes de homard préparées par le docteur Macphail. Je suis d'opinion qu'elles sont de beaucoup

supérieures à toutes les conserves que j'ai vues au cours de mon expérience de dix à quinze ans.

L'apparence, la saveur et le goût sont excellents, et à mon avis c'est tout ce que l'on peut désirer de mieux. Si l'on peut préparer le homard de cette manière, les difficultés sérieuses que nous avons eues dans le passé seront surmontées, et des centaines de mille dollars seront épargnés par les fabricants et les exportateurs.

Je demeure, respectueusement à vous.

G. H. TOOMBS,
de Charlottetown, I. P. E.

JOSEPH TRAVERS & SONS.

N° 119 CANNON STREET,
LONDRES, E. C., 15 janvier, 1897.

SIR DONALD SMITH,
Haut-commissaire pour le Canada,
N° 17 Victoria Street, S. W.

CHER MONSIEUR.—Nous avons le plaisir de faire rapport sur les améliorations dans la mise en conserves du homard, tel que suggéré par le docteur Macphail.

Nous sommes heureux d'apprendre par le docteur Macphail que le homard qu'il nous a montré a été préparé dans une région où l'on trouve très fréquemment des cas de "noircissure" d ns les boîtes de conserves, et nous considérons que son expérimentation avec cette espèce de homard accuse une amélioration marquée sur le mode de préparation maintenant en usage, surtout en ce qui concerne la couleur du homard.

Nous avons fait remarquer au docteur Macphail que la saveur n'est pas, dans notre opinion, à la hauteur de quelques-unes des belles qua ités de Terreneuve en particulier, et nous ne croyons pas que ce poisson dans son état actuel puisse prendre immédiatement la place du produit de qualité supérieure dont nous avons parlé.

Nous nous plaçons à un point de vue élevé pour critiquer le procédé du docteur Macphail, et il nous a donné à entendre que c'était ce qu'il voulait. Une difficulté importante que le docteur Macphail nous a signalée relativement à son procédé est le soudage des boîtes, celles-ci émettent lorsqu'on les heurte un son qui ressemble beaucoup à celui produit par les boîtes considérées comme "douteuses" dans le commerce, ce qui veut dire que l'on considère celles-ci comme étant exposées à devenir tôt ou tard "gonflées" ou "bombées", cette dernière expression étant employée en Amérique pour définir cette condition, et si ce système était adopté il faudrait probablement un certain temps pour faire disparaître ce préjugé ; mais nous sommes d'avis que l'on finirait par le surmonter pourvu que le nouveau système de paquetage fut considéré par le commerce comme étant parfait sous d'autres rapports.

Nous sommes heureux d'apprendre de la part du docteur Macphail que ce principe implique une amélioration dans la qualité du homard, la médiocreté des produits ayant causé beaucoup de difficultés aux distributeurs et beaucoup de tort au succès général du commerce, et nous serions très heureux d'apprendre qu'il aurait réussi à établir un système pouvant nous permettre de compter sur la régularité de la qualité.

Nous sommes également heureux d'apprendre que la méthode améliorée permettrait au commerçant de garantir le homard comme étant stérilisé et absolument débarrassé de germes, ce qui, croyons-nous, fournirait aux distributeurs un argument très fort pour activer le commerce, et devrait avoir pour résultat l'augmentation de la consommation. Nous répétons que nous avons démontré au docteur Macphail que les consommateurs de ce pays ne désirent rien de mieux que ce qui est préparé actuellement par quelques-uns des meilleurs fabricants, et que s'il réussit à élever les qualités communes jusqu'à ce niveau, il n'y a aucun doute que le résultat sera un succès complet.

Les points importants qu'il ne faut jamais oublier sont que le poisson doit être parfaitement exempt de "noircissure", que le liquide dans la boîte devrait être en proportion aussi faible que possible, que la chair devrait être déchiquetée le moins possible, et que le colis devrait contenir des boîtes d'une qualité uniforme.

Nous serions heureux de savoir si nous pourrions imprimer sur nos étiquettes que le homard préparé d'après ce nouveau système est garanti par le gouvernement canadien comme étant absolument exempt de tous germes nuisibles ou de matières empoisonnées d'aucune sorte, et nous croyons que si le système était annoncé comme étant un nouveau système appuyé par cette garantie, cela ferait disparaître une grande partie des préjugés résultant du fait que des homards de qualité médiocre et mal préparés ont été vendus.

Nous serons heureux d'apprendre le succès du docteur Macphail, et nous sommes tout disposés à appuyer toute nouvelle idée devant avoir pour résultat une amélioration permanente.

Nous sommes, cher monsieur,
A vous fidèlement,

Pour J. TRAVERS & SONS, (Limitée.)
E. Brown.

Austin, Nichols & Co.,

New York, 14 décembre 1896.

A l'honorable
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Dominion du Canada.

Cher monsieur,—A la demande du docteur Macphail, nous avons examiné un échantillon de homard mis en boîte par lui à titre d'expérience pour démontrer la qualité de poisson qui peut être produite en vertu d'un procédé spécial qu'il a expérimenté.

Nous avons le plaisir de déclarer que nous considérons cet échantillon comme étant d'une plus belle qualité, le poisson étant plus ferme, d'une meilleure couleur et plus désirable que la moyenne de la qualité du homard en boîte que nous recevons du Dominion. Le homard aussi bien préparé que cet échantillon commanderait un prix plus élevé sur notre marché que les produits que nous avons reçus du Dominion depuis quelques années.

Respectueusement à vous,

AUSTIN, NICHOLS & Co.

L'acheteur de l'une des maisons américaines n'était pas préparé à donner son opinion comme expert sur le produit avant d'avoir eu l'occasion d'examiner un grand nombre d'échantillons préparés depuis longtemps. On a déjà parlé de la communication de la Compagnie Cunningham et De Fourier.

CONCLUSION.

J'ai tout simplement rapporté les faits et donné les résultats, et je me suis, de propos délibéré, abstenu de donner des "opinions" et des "théories". Les intérêts d'un commerce s'élevant à trois millions et demi de dollars ne doivent pas être mis en péril pour une théorie quelconque, si judicieusement raisonnée qu'elle soit. J'ai constaté les causes de la détérioration ; je formule ci-dessous les mesures à prendre pour la prévenir, et j'ai cité des exemples de ce qui peut être effectué. J'y ai ajouté, au sujet du produit, l'opinion d'hommes qui l'ont vu et qui sont très compétents à juger. Reste maintenant à chaque individu de juger par lui même et de décider s'il doit mettre la question à l'épreuve sous sa propre responsabilité. Dans le cours d'une année d'opérations, je suis venu en contact avec un si grand nombre de particuliers qui m'ont accordé leur aide et leur encouragement qu'il est impossible même de citer tous leurs noms. A l'Ile du Prince Edouard les remerciements de tous ceux qui sont intéressés à cette industrie, en tant qu'il est possible d'effectuer quelque amélioration, sont dus à MM. Matheson, Grant, Hazard, Tidmarsh, Farquharson, MacNutt et Longworth.

En dernier lieu, il ne sera peut-être pas hors de propos de dire que bien que les perplexités résultant de l'enquête aient été parfois très sérieuses, elles auraient été encore plus grandes sans l'enthousiasme scientifique du commissaire des pêcheries, le professeur Prince, et sans la largeur de vues et la générosité dont a fait preuve l'honorable ministre de la marine et des pêcheries.

RÉSUMÉ DU PRÔCÉDÉ RECOMMANDÉ POUR LA MISE EN CONSERVES DU HOMARD, SUR LA BASE DE L'ENQUÊTE CI-DESSUS.

1. Faites bouillir les homards vivants de douze à quinze minutes à l'eau de mer renouvelée chaque jour. Page 16.

2. Faites refroidir sur des tables lavées à la chaux et "cassez" aussitôt que possible. Page 16.

3. Arrachez les queues, enlevez la chair des bras et des pinces. Placez séparément dans des plats qui ont été nettoyés à l'eau douce, bouillante. Page 16.

4. Fendez la queue en avant, enlevez jusqu'aux dernières traces de l'intestin, lavez à l'eau douce, froide et enlevez la glande verte. Page 16.

5. Lavez une seconde fois à l'eau douce qui a été bouillie et refroidie. Si l'eau douce est tirée d'une source fraîche où d'un puits profond et pur, il n'est pas nécessaire de la faire bouillir.

6. Placez dans des plats en terre cuite et couvrez avec du coton net qui vient d'être bouilli dans de l'eau douce. Laissez sécher. Page 16.

7. Lavez les pinces de la même manière, en enlevant tout le sang coagulé et faites égoutter à sec.

8. Nettoyez toutes les boîtes, enlevant la résine avec de la térébenthine, et toutes les autres taches avec de l'esprit méthylique où tout autre fluide convenable, lavez à l'eau douce froide et essuyez bien sec avec un linge propre. Après cela ne touchez pas avec les doigts l'intérieur des boîtes. Pages 26–27.

9. Insérez les doublures qui doivent avoir été tenues à l'abri de la poussière dans les colis originaux.

10. Mettez le sel dans la boîte, une cuillérée à thé ou deux par livre ; le sel devra être de la meilleure qualité.

11. Placez le homard dans les boîtes avec la main en manipulant la chair le moins possible. Il faut que les mains soient absolument nettes. Que la chair soit tout à fait sèche.

12. Couvrez, essuyez et scellez immédiatement.

13. Concavez le couvercle autant que possible avant que le trou d'air soit scellé, en pressant sur le centre. Page 27.

14. Mettez immédiatement au bain-marie, les boîtes d'une livre, de quinze minutes à une heure ; les boîtes d'une demi-livre, de quarante-cinq à cinquante minutes. L'eau doit être douce, renouvelée tous les jours, et il faut qu'elle bouille avec vigueur. Page 27.

15. Enlevez et faites refroidir. Ne perforez pas. Tenez les boîtes dans un endroit bien frais. Page 27.

16. Après douze ou quinze heures, remettez au bain-marie, les boîtes d'une livre cinquante minutes, les demi-livres, quarante minutes.

17. Enlevez du bain-marie. Ne perforez pas. Tenez les boîtes dans un endroit frais.

18. Après douze ou quinze heures, remettez au bain-marie, les boîtes d'une livre, quarante minutes, les boîtes d'une demi-livre, une demi-heure.

19. Enlevez du bain-marie et tenez au frais. Ne perforez pas.

20. Lorsque le temps est très chaud, répétez l'opération n° 18 après un nouvel espace de douze heures. Page 27.

21. Surchauffez tous les "coulages" et traitez les comme si c'étaient de nouvelles boîtes.

22. Avant de commencer "échaudez" dans de l'eau douce chaude tous les vases, tables, couteaux, fourchettes, linges, etc., qui devront venir en contact avec la chair.

23. Faites en sorte qu'il s'écoule le moins de temps possible entre le " cassage " et la mise en boîte, et entre le scellement et la mise au bain-marie. Mettez au bain-marie par petits lots plutôt que d'attendre que la prise de la journée, si elle est considérable, soit scellée.

24. Ne permettez pas qu'aucun corps, déchets ou autres détritus s'accumulent autour de la fabrique ou soient jetés à l'eau dans les environs. Les fabriques construites dans l'eau devraient avoir un courant libre et net à chaque marée ; celles qui sont construites sur la rive doivent être tenues nettes, tel que mentionné ci-dessus, en dedans et en dehors.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION MIXTE

RELATIVE À LA

CONSERVATION DES PÊCHERIES DANS LES EAUX CONTIGUËS

AU

CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

(Présenté le 31 décembre 1896.)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.
1897

MATIÈRES

CORRESPONDANCE

RELATIVE À LA

NOMINATION D'UNE COMMISSION MIXTE.

M. Foster à M. Herbert.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
WASHINGTON, 4 octobre 1892.

MONSIEUR,—Comme résultat des diverses conférences que nous avons eues récemment dans le but de donner suite à la partie de l'entente à laquelle sont arrivés le secrétaire d'Etat et les delégués du gouvernement du Canada, le 15 février dernier, et qui se rapporte à l'empêchement de l'emploi de modes de pêche destructive dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada, et à la conservation des pêcheries de ces eaux, j'ai maintenant l'honneur de vous faire part de la manière de voir du gouvernement dans l'espèce, dans le but d'arriver à un arrangement régulier à cet égard.

La proposition du 15 février 1892 suggérait la nomination d'une commission de deux experts, dont un nommé par le gouvernement des Etats-Unis et l'autre par le gouvernement de la Grande-Bretagne, pour examiner les restrictions et règlements qu'on devrait adopter sur les sujets qui suivent, et faire collectivement ou séparément rapport à leurs gouvernements respectifs, savoir :

(1) Empêcher l'emploi de modes de pêche destructeurs dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et du Canada respectivement, ainsi que dans les eaux en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays.

(2) Empêcher la pollution et l'obstruction des dites eaux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

(3) Les périodes de clôture qu'il serait opportun d'établir et que les habitants des deux pays devraient observer dans les dites eaux ; et

(4) L'empoissonnement et le repeuplement des dites eaux contiguës au moyen d'œufs de poisson, et les mesures à prendre pour y protéger le poisson et en développer le nombre.

Je crois à propos de citer ainsi au long le texte de la proposition par laquelle on a voulu énoncer ce que devaient être la portée et la direction générales des recherches à faire collectivement, comme base sur laquelle on allait tenter d'asseoir un arrangement international plus complet et plus précis.

Les divers sujets d'examen qui se rapportent aux différents aspects généraux ou particuliers des questions ainsi mises sur le tapis tombent, pour ce qui est du gouvernement américain, dans le domaine des opérations conduites depuis nombre d'années par la Commission Américaine des Poissons et des Pêcheries, qui, dans ses recherches et l'application pratique de ses méthodes et par la mise à profit de la vaste organisation et des amples moyens que lui a accordés le congrès, a groupé une masse de renseignements dont une bonne partie pourra servir au travail de recherche et aux recommandations que la commission mixte jugera à propos de faire. L'on me dit que la commission américaine des poissons a chez elle les hommes et les moyens pour faire, quant à la statistique, aux

modes et à l'état des pêcheries en question, les nouvelles recherches que la commission mixte ou le représentant américain dans cette commission jugera utile de faire pour se renseigner.

L'on me dit qu'une commission semblable existe au Canada et que, depuis nombre d'années, elle a fait des recherches également précieuses et un travail également pratique.

L'organisation nécessaire et une partie considérable des renseignements que doit recueillir le travail collectif que l'on se propose de faire semble donc déjà à la portée du gouvernement des Etats-Unis et du gouvernement de Sa Majesté Britannique sans qu'il soit nécessaire de créer des modes autres ou indépendants pour atteindre ce but soit par une convention ou par un crédit législatif simultané. Comme le but est d'arriver à recommander unanimement ce qui pourra s'imposer au bon jugement des gouvernements respectifs et, si l'on s'accorde à cet égard, ouvrir la voie à un arrangement formel par convention pour promouvoir les intérêts mutuels de leurs citoyens et sujets respectifs quant à leur bénéfice égal et commun de voir se conserver le poisson dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté Britannique dans l'Amérique du Nord, il semble désirable pour les deux parties de mettre à profit commun, autant que possible, les moyens qu'on a déjà sous la main afin d'atteindre plus promptement le but que l'on se propose.

Afin d'y arriver commodément, j'ai l'honneur de présenter, pour que le gouvernement de Sa Majesté Britannique les examine, les bases qui suivent d'une convention que l'on pourra conclure par un échange diplomatique de notes :

I. Les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande conviennent de la nomination d'une commission de deux experts, dont un pour chaque gouvernement (soit collectivement ou séparément ; ou collectivement aux deux gouvernements, sur les questions sur lesquelles ils seront d'accord, et séparément à leur gouvernement respectif quant aux choses sur lesquelles ils ne seront pas d'accord), pour s'enquérir des règlements, de la coutume et des restrictions qu'il convient d'adopter de concert, relativement aux sujets qui suivent, savoir :—

(*a*) Restreindre ou empêcher l'emploi de modes ruineux ou destructeurs pour prendre du poisson ou des crustacés dans les eaux territoriales et contiguës aux Etats-Unis et aux possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, respectivement, ainsi que dans les eaux de la pleine mer en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre pays, où peuvent habituellement aller les habitants des pays respectifs dans le but d'y faire cette pêche.

(*b*) Empêcher la pollution et l'obstruction de dites eaux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

(*c*) Les périodes de clôture qu'il serait opportun d'établir et que les habitants des deux pays devraient observer dans les dites eaux contiguës, quant à la pêche des diverses sortes de poissons et de crustacés.

(*d*) L'adoption de modes pratiques pour l'empoissonnement et le repeuplement des dites eaux contiguës et territoriales et les mesures à prendre pour y protéger poissons et crustacés et en développer le nombre.

II. Les commissaires qui seront ainsi nommés se réuniront dans la ville de Washington dans les trois mois à compter de la date du présent arrangement, et compléteront leurs travaux et présenteront leurs rapports finals sur les travaux aux deux gouvernements, tel que stipulé aux présentes, dans les deux ans à compter de la date de leur première réunion.

III. Les gouvernements contractants conviennent de mettre au service des dits commissaires tous les renseignements et choses ayant trait à ce qui fait le sujet de leurs recherches et qui peuvent se trouver dans les archives respectives de la Commission Américaine des Poissons et Pêcheries et du ministère de la Marine et des Pêcheries au Canada ; et, de mettre de plus à la disposition des dits commissaires agissant de concert tout vaisseau ou vaisseaux de l'une ou l'autre des dites commissions des pêcheries, américaine et canadienne, selon qu'on le jugera commode ou convenable, pour les aider dans leurs recherches dans les susdites eaux contiguës ou adjacentes.

Il est de plus convenu que, si l'un ou l'autre des dits commissaires l'exige ou si les deux l'exigent, un employé compétent de l'une ou l'autre des dites commissions de

pêcheries des Etats-Unis et du Canada, ou des deux, sera expédié pour aider les dites commissions dans la préparation de leurs rapports.

IV. Chaque gouvernement défraiera les dépenses de son commissaire et de l'employé qu'on pourra envoyer pour lui aider, ainsi que stipulé à l'article qui précède.

V. Les deux gouvernements conviennent que, dès les rapports des commissaires leur auront été soumis, tel que susdit, ils les mettront à l'étude et se communiqueront l'un et l'autre leurs idées à cet égard, afin d'arriver, si la chose est opportune et pratique, à une entente conventionnelle ou autre, qui pourra donner suite aux conclusions des commissaires, soit par traité ou par une législation unanime de la part des gouvernements respectifs ou des législatures des divers Etats ou provinces, ou par les deux moyens, selon qu'on le jugera le plus à propos; mais rien de contenu aux présentes sera réputé lier l'un ou l'autre gouvernement aux résultats de l'enquête par le présent instituée.

Je vous prie de bien vouloir présenter le projet de convention qui précède au gouvernement de Sa Majesté Britannique pour qu'il l'examine, avec cette réserve que, s'il est accepté, le gouvernement américain sera immédiatement prêt, pour sa part, à lui donner pleine et entière vigueur du moment qu'il aura reçu avis de cette acceptation.

J'ai l'honneur, etc.,

JOHN W. FOSTER.

M. Herbert à M. Foster.

LÉGATION ANGLAISE, 6 octobre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 4 courant, par laquelle vous présenter un projet de convention relative à la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, et de vous informer que j'ai transmis copies de cette communication au comte de Roseberry et au gouverneur général du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec la plus haute considération,
Votre obéissant et très humble serviteur,

MICHAEL H. HERBERT,

Sir Julian Pauncefote à M Foster.

LÉGATION ANGLAISE, 5 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honnenr de vous informer que le projet de convention relative à la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, et que vous proposez dans votre note du 4 octobre dernier, a été dûment soumis au gouvernement canadien, et que j'ai maintenant reçu du gouverneur général une dépêche dans laquelle Son Excellence déclare que les conditions de la convention sont acceptables pour son gouvernement, tel que le démontre un procès-verbal approuvé du conseil, dont j'ai l'honneur de vous transmettre une copie sous ce pli.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec la plus haute considération,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

JULIAN PAUNCEFOTE.

[1514 H.]

Copie certifiée d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 31 octobre 1892.

Le comité du Conseil Privé a examiné une dépêche ci-annexée, en date du 6 octobre 1892, du représentant de Sa Majesté à Washington, contenant une communication du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, en date du 4 octobre 1892, à M. Herbert, résultat des diverses conférences tenues dans le but de donner suite à la partie de l'entente à laquelle sont arrivés le secrétaire d'Etat des Etats-Unis et les délégués du gouvernement du Canada, le 15 février dernier, et qui se rapporte à l'empêchement de l'emploi de modes de pêche destructeurs dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada et dans d'autres eaux, et à la conservation des pêcheries de ces eaux, et dans le but d'arriver à un arrangement régulier, le secrétaire d'Etat présente les idées de son gouvernement dans l'espèce.

Le ministre de la marine et des pêcheries, auquel la question a été soumise, remarque que la proposition du 15 février 1892, est citée sous le couvert de la nomination d'une commission de deux experts, dont un est nommé par chaque gouvernement, pour examiner les restrictions et règlements qu'on devrait adopter sur les sujets qui suivent, et en faire, collectivement ou séparément, rapport, savoir :

(1) Empêcher l'emploi de modes de pêche destructeur dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et du Canada, respectivement, ainsi que dans les eaux en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays.

(2) Empêcher la pollution et l'obstruction des dites eaux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

(3) Les périodes de clôture qu'il serait opportun d'établir, et que les habitants des deux pays devraient observer dans les dites eaux ; et

(4) L'empoissonnement et les mesures à prendre pour y protéger le poisson et en développer le nombre

Il a donc proposé certaines conditions d'arrangements à conclure après un échange diplomatique d e notes :

I. Les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, conviennent de la nomination d'une commission de deux experts, dont un pour chaque gouvernement (soit collectivement ou séparément ; ou collectivement aux deux gouvernements, sur les questions sur lesquelles ils seront d'accord, et séparément à leur gouvernement respectif quant aux choses sur lesquelles ils ne seront pas d'accord), pour s'enquérir des règlements, de la coutume et des restrictions qu'il convient d'adopter, de concert, relativement aux sujets qui suivent, savoir :

(*a*) Restreindre ou empêcher l'emploi de modes ruineux ou destructeurs pour prendre du poisson ou des crustacés dans les eaux territoriales et contiguës aux Etats-Unis et aux possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, respectivement, ainsi que dans les eaux de la pleine mer en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre pays, où peuvent habituellement aller les habitants des pays respectifs dans le but d'y faire cette pêche.

(*b*) Empêcher la pollution et l'obstruction de dites eaux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

(*c*) Les périodes de clôture qu'il serait opportun d'établir, et que les habitants des deux pays devraient observer dans les dites eaux contiguës, quant à la pêche des diverses sortes de poissons et de crustacés.

(*d*) L'adoption de modes pratiques pour l'empoissonnement et le repeuplement des dites eaux contiguës et territoriales, et les mesures à prendre pour y protéger poissons et crustacés et en développer le nombre.

II. Les commissaires qui seront ainsi nommés se réuniront dans la ville de Washington dans les trois mois à compter de la date du présent arrangement, et compléteront leurs travaux et présenteront leurs rapports finals sur ces travaux aux deux gouvernements, tel que stipulé aux présents, dans les deux ans à compter de la date de leur première réunion.

III. Les gouvernements contractants conviennent de mettre au service des dits commissaires tous les renseignements et choses ayant trait à ce qui fait le sujet de leurs recherches et qui peuvent se trouver dans les archives respectives de la Commission Américaine des Poissons et Pêcheries et du ministère de la Marine et des Pêcheries du Canada ; et de mettre de plus, à la disposition des dits commissaires agissant de concert, tout vaisseau ou vaisseaux de l'une ou l'autre des dites commissions de pêcheries, américaine et canadienne, selon qu'on le jugera commode ou convenable, pour les aider dans leurs recherches dans les susdites eaux contiguës ou adjacentes.

Il est de plus convenu que, si l'un ou l'autre des commissaires l'exige, ou si les deux l'exigent, un employé compétent de l'une ou l'autre des dites commissions de pêcheries des Etats-Unis ou du Canada, ou des deux, sera expédié pour aider les dits commissaires dans la préparation de leurs rapports.

IV. Chaque gouvernement défraiera les dépenses de son commissaire et de l'employé qu'on pourra envoyer pour lui aider ainsi que stipulé à l'article qui précède.

V. Les deux gouvernements conviennent que, dès les rapports des commissaires leur auront été soumis, tel que susdit, ils les mettront à l'étude et se communiqueront l'un et l'autre leurs idées à cet égard, afin d'arriver, si la chose est opportune et pratique, à une entente conventionnelle ou autre, qui pourra donner suite aux conclusions des commissaires, soit par traité ou par une législation unanime de la part des gouvernements respectifs ou des législatures des divers Etats ou provinces, ou par les deux moyens, selon qu'on le jugera le plus à propros, mais rien de contenu aux présentes sera réputé lier l'un ou l'autre gouvernement aux résultats de l'enquête par le présent instituée.

Le ministre de la marine et des pêcheries fait rapport que, bien que les renseignements à la disposition du gouvernement canadien peuvent ne pas être aussi complets que ceux qui ont pour source la Commission Américaine des Pêcheries, établie depuis longtemps, cependant des matériaux importants ont été recueillis par le ministère de la Marine et des Pêcheries, et des conférences entre les experts que l'on propose pour

examiner et étudier les sujets en question auront sans aucun doute pour résultat de mettre au jour les faits principaux qui se rattachent aux pêcheries dans lesquelles les deux pays sont si intéressés.

Le ministre fait donc rapport à Son Excellence que les conditions du projet de convention, telles que soumises par le secrétaire d'État pour les Etats-Unis sont acceptables.

Le comité recommande que Son Excellence soit priée de transmettre copie de ce proces-verbal au représentant de Sa Majesté à Washington.

Le tout respectueusement soumis à l'approbation de Son Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil Privé.

M. Herbert à lord Stanley de Preston.

[N° 89.] WASHINGTON, 6 octobre 1892.

MILORD,—Relativement à ma dépêche n° 79, du 13 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'une note que j'ai reçue de M. Foster et dans laquelle il soumet un projet d'arrangement qu'il suggère de conclure à la suite d'une échange de notes relativement à la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada.

M. Foster m'a dit il y a quelques jours qu'il croyait que, pour les raisons qu'il a répétées dans cette note, une convention était inutile pour le moment, et que sa proposition quant à la forme de l'arrangement à conclure serait plus simple et plus expéditive.

J'ai, etc.

MICHAEL HERBERT.

M. Foster à sir Julian Pauncefote.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,
WASHINGTON, 6 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception aujourd'hui de votre note du 5 courant, dans laquelle vous m'informez que le gouvernement canadien a accepté le projet d'arrangement pour la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, projet que je proposais dans la note que j'adressais à M. Herbert le 4 octobre dernier.

Cette réponse complète conséquemment l'arrangement fait à la suite d'échange de notes, ainsi que je le proposais dans ma communication du 4 octobre dernier, et fixe le présent jour comme date de l'arrangement.

J'éprouve beaucoup de plaisir à donner immédiatement suite à cet arrangement, dans la mesure du pouvoir qu'exerce l'Exécutif, et vous informant que le Président a nommé comme représentant-expert des Etats-Unis pour les fins de la commission mixte en question, M. Richard Rathbun, de la Commission des Pêcheries des Etats-Unis. Je vous prie de bien vouloir me laisser savoir le nom de l'expert qui doit être nommé pour le gouvernement de Sa Majesté, afin que l'on puisse donner à M. Rathbun instruction de s'entendre avec son collègue canadien sur la date de leur réunion et sur le plan des opérations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec la plus haute considération,

Votre obéissant serviteur,

JOHN W. FOSTER.

M. Foster au commissaire des pêcheries.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,
WASHINGTON, 8 décembre 1892.

MONSIEUR—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour vous renseigner, copie de la correspondance échangée entre ce ministère et le chargé d'affaires britannique dans cette capitale, relativement à un projet d'arrangement relatif à la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, projet que ce ministère a soumis à l'examen du gouvernement canadien par la note que j'adressais, le 4 octobre dernier, à M. Herbert, chargé d'affaires, etc.

Vous remarquerez que ma note du 6 courant à l'ambassadeur anglais a complété l'arrangement par voie d'échange de notes, et qu'en conséquence ce jour-là est fixé comme date de l'arrangement.

Le ministère attend maintenant qu'on lui apprenne le nom du représentant-expert canadien. Dès qu'on aura reçu ce renseignement de l'ambassadeur anglais, on vous le communiquera afin que M. Rathbun puisse, sans retard, s'entendre avec son collègue canadien sur la date de leur réunion et sur le plan des opérations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN W. FOSTER.

M. Rathbun à M. Gresham.

COMMISSIONS DES POISSONS ET DES PÊCHERIES DES ETATS-UNIS.
WASHINGTON, D. C., 22 décembre 1894.

MONSIEUR,—Relativement à l'arrangement du 5 décembre 1892, pour la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, j'ai l'honneur de vous faire le rapport qui suit sur les progrès accomplis dans les recherches faites à cet égard, et de vous demander d'examiner la question de la prolongation des délais pour terminer le travail.

Ainsi que le veut l'arrangement, les représentants désignés des deux gouvernements, celui d'Angleterre et celui des Etats-Unis, se sont réunis à Washington le 2 mai 1893, époque où, à la suite d'une conférence au secrétariat d'Etat, l'on arrêta les travaux de recherches à faire pour obtenir les renseignements requis devant servir de base aux conclusions voulues, et l'on dressa les plans pour la direction de ces travaux.

Les régions comprises par l'arrangement en question étaient désignées comme suit : "les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, respectivement, ainsi que les eaux de la pleine mer en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre pays, où peuvent habituellement aller les habitants des pays respectifs dans le but d'y faire cette pêche."

Par l'interprétation que les représentants ont donner à la chose, ils ont cru que les eaux embrassaient ce qui suit :

Le littoral de l'Atlantique entre le cap Hatteras et l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, pour ce qui est des pêches du maquereau ;

La baie de Fundy ;

Les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine ;

Le lac Memphremagog et le lac Champlain ;

La chaîne des grands lacs ;

Le lac des Bois et tous les autres lacs et rivières d'eau douce le long de la frontière, entre le lac Supérieur et le littoral du Pacifique ; et

Les eaux de mer qui se trouvent entre l'Etat de Washington et la Colombie-Britannique.

L'on se mit en campagne au printemps de 1893, les travaux se sont activement continués jusqu'à ce moment, à toutes les saisons lorsque le temps le permettait. Le commissaire des pêcheries américain a mis à notre service les divers vaisseaux de la commission et les autres ressources à sa disposition qui pouvaient s'utiliser à cet égard, et rien n'a été épargné pour rendre le travail de recherche aussi complet et parfait que le temps le permettait.

Au cours de 1893 l'on s'est occupé de la pêche au maquereau sur le littoral de l'Atlantique et des pêches de la baie de Fundy, des rivières Saint-Jean et Sainte-Croix, du fleuve Saint-Laurent et des rives nord des lacs Ontario et Erié. A la fin de la campagne il devint évident que le travail de recherche ne pourrait se terminer d'une façon satisfaisante dans les délais fixés par l'arrangement, à savoir, le 2 mars 1895, et je suggérai à mon collègue le représentant britannique, le Dr William Wakeham, de demander une prolongation de délais. La question ayant été soumise au ministre de la marine et des pêcheries du Canada, ce dernier exprima le désir qu'on présentât un rapport sur les pêcheries des grands lacs conformément aux conditions de l'arrangement, mais il ne s'objecta pas à ce que les délais fussent prolongés quant aux autres eaux. Assuré que cet arrangement ne déplairait pas au gouvernement américain, la dernière campagne a été principalement employée à étudier les pêcheries des grands lacs, travail qui a été terminé il y a quelques semaines à peine. Cette étude a été faite sur une échelle beaucoup plus vaste que tout ce qui s'est fait jusqu'ici dans l'espèce, et la somme de matériaux qu'on a recueillie, sous forme de notes de campagne et de témoignages sténographiés, dépasse de beaucoup ce qu'on calculait d'avoir. Je suis fermement convaincu qu'il sera impossible de condenser convenablement ces renseignements et de préparer un rapport définitif ou satisfaisant sur le sujet pour le 2 mars prochain.

Sur ce point, le Dr Wakeham est d'accord avec moi, et j'ai l'honneur de vous dire que dans une lettre que j'ai reçue de lui il m'informe que le gouvernement canadien ne serait pas défavorable à une proposition faite dans le but de prolonger les délais pour la présentation du rapport relatif aux grands lacs.

Les deux représentants se disent assurés de pouvoir terminer le travail quant aux grands lacs pour le 1er juin 1895, soit trois mois plus tard que la date fixée en vertu de l'arrangement ; mais pour ce qui reste de la région qu'embrasse l'arrangement il faudra au moins une autre année, soit jusqu'au mois de juin 1898, vu qu'il reste encore à faire suffisamment de travaux en campagne pour occuper toute une saison.

En présence des faits énoncés et vu l'étendue et la valeur des industries que l'on pourrait atteindre, je me crois obligé de demander très respectueusement que les dates de la présentation des rapports de la commission soient changées pour celles que j'ai indiquées plus haut.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, votre obéissant serviteur.

RICHARD RATHBUN,
Représentant des Etats-Unis.

Expédiée.

HERBERT A. GILL,
Commissaire par intérim

M. Gresham à sir Julian Pauncefote.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
Washington, 31 décembre 1894.

EXCELLENCE,—Relativement à la correspondance antérieure au sujet des mesures à prendre pour la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour que le gouvernement de Sa Majesté Britannique en fasse l'examen, copie d'une communication en date du 22 courant, du représentant des Etats-Unis dans la commission mixte relative à la question, en vertu de l'arrangement du 6 décembre 1892, suggérant de prolonger les délais des recherches préliminaires de la commission jusqu'au 1er juin 1896, afin de pouvoir terminer les travaux non complétés qui s'étendent des grands lacs au littoral du Pacifique.

J'ai l'honneur de vous dire que ce ministère approuve pleinement la demande de prolongation de délais faite par M. Rathbun, et, si votre gouvernement a la chose pour agréable, il serait heureux de donner suite à ce projet d'arrangement par voie d'échange de notes comme pour l'arrangement actuel.

J'ai l'honneur d'être, M. l'ambassadeur, avec la plus haute considération,
Votre très obéissant serviteur,

W. Q. GRESHAM.

M. Gresham à M. Rathbun.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
Washington, 31 décembre 1894,

MONSIEUR,—Je dois accuser réception de votre lettre du 22 courant, dans laquelle vous suggérez l'opportunité de prolonger au 1er juin 1896 les délais pour terminer les travaux de la commission relative à la conservation des pêcheries, et de vous informer que le ministère a soumis l'affaire à l'attention de l'ambassade anglaise dans le but de donner suite à ce projet d'arrangement par voie d'échange de notes.

Je suis, etc.

W. Q. GRESHAM.

M. RICHARD RATHBUN,
Représentant des Etats-Unis à la commission instituée pour la conservation des pêcheries, etc.

Sir Julian Pauncefote à M. Gresham.

WASHINGTON, 22 février 1895. (Reçue le 4 mars.)

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas perdu de temps à transmettre au comte de Kimberley votre note du 31 décembre dernier, au sujet de la commission mixte chargée de faire une étude des pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada.

J'ai maintenant instruction de vous dire que le gouvernement de Sa Majesté ne trouve pas matière à objection à ce qu'on prolonge au 1er juin 1896 les délais des travaux préliminaires, et je suis conséquemment autorisé à donner suite à l'arrangement par voie d'échange de notes, ainsi que vous le proposez dans votre note qui fait l'objet de cette réponse.

J'ai, etc.

JULIAN PAUNECFOTE.

M. Gresham à sir Julian Pauncefote.

N° 44.]

SECRÉTARIAT d'ETAT,
Washington, 2 mars 1895.

EXCELLENCE,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 22 février, qui n'est arrivée qu'aujourd'hui à ce ministère, et par laquelle vous m'informez que le gouvernement de Sa Majesté accepte la proposition de ma note du 31 décembre 1894, relative à une prolongation de délai des travaux préliminaires touchant les pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada, jusqu'au 1er juin 1896.

Conformément au dernier paragraphe de la note en question, cette décision du gouvernement de Sa Majesté est acceptée comme condition du récent arrangement par voie d'échange de notes.

J'ai, etc.,

W. Q. GRESHAM.

M. Adee à M. Rathbun.

SECRÉTARIAT D'ETAT.
Washington, 12 avril 1895.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 22 décembre 1894 et à la réponse du ministère en date du 31 du même mois, je vous transmets sous ce pli copie d'une note de l'ambassadeur anglais en date du 22 février 1895, acquiesçant à la proposition de ce ministère pour que les délais de l'achèvement des travaux de la commission mixte touchant la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada, soient prolongés jusqu'au 1er juin 1896, et ce par voie d'échange de notes.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALVEY A. ADEE.
Secrétaire intérimaire.

M. Rathbun à M. Olney.

COMMISSION DES POISSONS ET DES PÊCHERIES DES ETATS-UNIS.
WASHINGTON, D. C., 6 avril 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de porter à votre attention les travaux de recherches qui se font conformément aux dispositions de l'arrangement du 6 décembre 1892, entre les Etats-Unis et l'Angleterre, pour la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës

au Canada et aux Etats-Unis, et de demander que l'on mette à l'étude la question de la prolongation des délais dans lesquels ces travaux doivent se terminer.

Les représentants des deux gouvernements ont eu leur première réunion à Washington le 2e jour de mars 1893, et aux termes de l'arrangement ils devaient présenter leur rapport dans les deux ans à compter de cette date. Comme l'on a constaté, toutefois, qu'il était impossible même de terminer les travaux de campagne dans les limites de cette période, les délais ont été prolongés, par voie d'échange de notes, jusqu'au 1er juin 1896. Les travaux de campagne ont été pratiquement terminés l'automne dernier, et, l'hiver dernier, chacun des représentants a été occupé, dans les loisirs que lui laissaient ses autres fonctions officielles, à disposer et revoir les notes préliminaires prises avant la réunion finale et la préparation du rapport.

Le représentant britannique, le Dr William Wakeham, est arrivé à Washington dans ce dernier but le 1er mars dernier, époque où, de concert, on se mit immédiatement à l'étude des témoignages que l'on avait recueillis. Cependant, après un mois passé à faire l'examen et le résumé de ces matériaux, nous constatons que le sujet est beaucoup plus vaste et plus complexe qu'on ne le supposait, et nous avons acquis la conviction que nous ne pouvons faire pleinement honneur au sujet dans la période de temps qui nous reste. Non seulement ne pouvons-nous pas examiner et mettre d'accord les déclarations contradictoires que comportent les nombreux témoignages et notes que nous avons recueillis et pris nous-mêmes, ce qui représente au delà de 15,000 pages de clavigraphie, mais il est aussi nécessaire de consulter les archives que les deux gouvernements ont publiées sur les mêmes questions et qui datent de plusieurs années en arrière, et d'étudier, relativement à leur application aux exigences des pêcheries de frontière, les différents systèmes de législation sur les pêcheries qui sont en vigueur aujourd'hui et qui l'ont été autrefois tant dans ce pays-ci que d'autres.

En présence de l'étendue et de l'importance des intérêts que nos conclusions pourraient atteindre, et vu, aussi, le fait que le congrès des Etats-Unis ou le parlement du Canada ne pourraient mettre notre rapport à l'étude avant cette date, je demanderais donc respectueusement qu'on changea pour le 30 décembre 1896 la date de la présentation du rapport de la commission.

Le représentant britannique, le Dr William Wakeham, est d'accord avec moi sur ce point, et va en conséquence faire part de la chose à son gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, votre obéissant serviteur,

RICHARD RATHBUN,
Représentant des Etats-Unis.

M. Olney à sir Julian Pauncefote.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
Washington, 7 avril 1896.

EXCELLENCE,—Relativement à la correspondance antérieure au sujet des mesures à prendre pour la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada, et particulièrement aux notes de M. Gresham du 31 décembre 1894 et du 2 mars 1895, et aux réponses de votre ambassade en date du 22 février 1895 et du 2 mars 1895, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour que le gouvernement de Sa Majesté Britannique l'examine, copie d'une lettre en date du 6 courant, du représentant des Etats-Unis dans le commission mixte sur le sujet en question, nommé en vertu de l'arrangement du 6 décembre 1892, au cours de laquelle le commissaire suggère de prolonger du 1er juin au 30 décembre 1896 les délais des travaux de recherches de la commission, afin de permettre à la commission de compléter son travail, qui s'est trouvé plus volumineux qu'on ne s'y attendait.

J'ai l'honneur de vous dire que ce ministère donne son entière approbation à la prolongation des délais suggérée par M. Rathbun, et, si votre gouvernement à la chose pour agréable, il serait heureux de donner à ce projet d'arrangement par voie d'échange de notes comme pour l'arrangement actuel.

J'ai l'honneur d'être, M. l'ambassadeur, avec la plus haute considération,
Votre très obéissant serviteur,

RICHARD OLNEY.

Sir Julian Pauncefote à M. Olney.

WASHINGTON, 11 avril 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 362, du 7 courant, suggérant de prolonger le temps des recherches de la commission nommée pour s'enquérir des mesures à prendre pour la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada.

Je n'ai pas manqué de porter votre proposition à l'attention du principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec la plus haute considération,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

JULIAN PAUNCEFOTE.

M. Olney à Sir Julian Pauncefote.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
WASHINGTON, 30 mai 1896.

EXCELLENCE,—Relativement à la correspondence antérieure au sujet de la proposition à l'égard de la prolongation, du 1er juin au 31 décembre 1896, de la date fixée pour terminer le rapport de la commission mixte constituée en vertu de l'arrangement entendu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Angleterre, le 6 décembre 1892, pour la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre note d'aujourd'hui, dans laquelle vous me faites part de l'assentiment que le gouvernement de Sa Majesté a donné à la prolongation des délais que je vous proposais dans ma note du 7 avril dernier.

Ceci complète donc l'arrangement en question par voie d'échange de notes.

J'ai l'honneur d'être, M. l'ambassadeur,
Avec la plus haute considération,
Votre très obéissant serviteur,

RICHARD OLNEY.

Sir Julian Pauncefote à M. Olney.

WASHINGTON, 30 mai 1896.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 27 courant, j'ai l'honneur de vous informer que je suis dûment autorisé par le gouvernement de Sa Majesté de donner en son nom mon assentiment et je donne par les présentes mon assentiment, en son nom à la proposition de votre note du 7 avril à l'égard de la prolongation (du 1er juin au 31 décembre 1892) des délais fixés pour compléter le rapport de la commission mixte constituée sous l'empire de l'arrangement conclu le 6 décembre 1892 entre l'Angleterre et les Etats-Unis, pour la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec la plus haute considération,
Votre obéissant et très humble serviteur,

JULIAN PAUNCEFOTE.

M. Olney à M. Rathbun.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
WASHINGTON, 1er juin 1896.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 6 avril dernier au sujet de la nécessité qu'il y a de prolonger les délais pour terminer les travaux de la commission américaine et britannique chargée de s'enquérir des mesures à prendre pour protéger les pêcheries dans les eaux contiguës aux Etats-Unis et au Canada, je vous transmets sous ce pli copie de la correspondance en vertu de laquelle un arrangement a été conclu par voie d'échange de notes, aux termes desquels les délais pour terminer les travaux de la commission ont été prolongés du 1er juin au 31 décembre 1896.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

RICHARD OLNEY.

M. Wakeham au ministre de la marine et des pêcheries.

OTTAWA, CANADA, 31 décembre 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter sous ce pli le rapport de la commission mixte sur la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, tel que stipulé par l'arrangement conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le 6 décembre 1892.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, votre obéissant serviteur,

Wm WAKEHAM.
Représentant de l'Angleterre.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION MIXTE

RELATIVE À LA CONSERVATION DES PÊCHERIES DANS LES EAUX CONTIGUES AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS.

Un arrangement ayant été conclu le 6 décembre 1892 entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui des Etats-Unis d'Amérique, pour la nomination d'une commission de deux experts, dont un nommé par chaque gouvernement, "pour étudier les règlements, la coutume et les restrictions qu'il convient d'adopter de concert relativement aux sujets qui suivent, et faire rapport à leur gouvernement respectif soit collectivement ou séparément, ou collectivement aux deux gouvernements sur les questions sur lesquelles ils seront d'accord, et séparément à leur gouvernement respectif sur les questions sur lesquelles ils ne seront pas d'accord, savoir :—

"1. Restreindre ou empêcher l'emploi de modes ruineux ou destructeurs pour prendre du poisson ou des crustacés dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, respectivement, ainsi que dans les eaux de la pleine mer en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre pays, où peuvent habituellement aller les habitants des pays respectifs dans le but de faire cette pêche.

" Empêcher la pollution et l'obstruction des dites eaux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

"3. Les périodes de clôture qu'il serait opportun d'établir et que les habitants des deux pays devraient observer dans les dites eaux contiguës quant à la pêche des diverses sortes de poissons et de crustacés.

"4. L'adoption de modes pratiques pour l'empoissonnement et le repeuplement des dites eaux contiguës et territoriales, et les mesures à prendre pour y protéger poissons et crustacés et en développer le nombre.

"Les commissaires qui seront ainsi nommés se réuniront dans la ville de Washington dans les trois à compter de la date du présent et compléteront leurs travaux et présenteront leurs rapports finals sur ces travaux aux deux gouvernements, tel que stipulé aux présentes, dans les deux ans à compter de la date de leur première réunion."

Et les soussignés ayant été dûment nommés par leur gouvernement respectif, conformément au susdit arrangement, et ayant communiqué à l'un et l'autre leurs pouvoirs respectifs, qui se sont trouvés en bonne et due forme, ont convenu de faire le rapport qui suit :—

La première réunion de la commission a eu lieu à Washington, le 2 mars 1893, et à cette réunion l'on s'est entendu sur l'étendue et la direction des recherches à faire. Vu, cependant, l'étendue des eaux qu'il a fallu examiner, on a constaté qu'il était impossible de terminer le travail dans les limites du temps stipulé, et ces délais furent en conséquence prolongés jusqu'au 31 décembre 1896, à la suite d'un échange de notes entre les deux gouvernements.

On a jugé que les termes de l'arrangement embrassaient les pêcheries qui suivent, savoir : les pêches au maquereau sur le littoral de l'Atlantique et dans le golfe Saint-Laurent, et les pêcheries en général dans les eaux de frontière et contiguës comme suit :

a baie de Passamaquoddy et les eaux adjacentes, et les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix, situées entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine; le lac Memphremagog, entre la province de Québec et l'Etat de Vermont; le lac Champlain, entre la province de Québec et les Etats de Vermont et de New-York; et la partie inférieure du fleuve Saint-Laurent et la chaîne des grands lacs, entre la province d'Ontario et les Etats sur la frontière à partir de l'Etat de New-York jusqu'au Minnesota, inclusivement; le lac et la rivière Lapluie et le lac des Bois, entre les provinces d'Ontario et du Manitoba et l'Etat du Minnesota; la rivière Colombie qui traverse la frontière internationale de la Colombie-Britannique à l'Etat de Washington; la Fraser, le golfe de Géorgie, le détroit de Puget et le détroit de Juan de Fuca, contiguës à la Colombie-Britannique et l'Etat de Washington.

Toutes les eaux ci-dessus énumérées, sauf cependant le lac Lapluie et la rivière Colombie, ont été visitées par les deux représentants ensemble, qui ont fait relativement aux pêcheries et aux ressources des pêcheries de chacune d'elles des recherches aussi minutieuses que l'ont permis le temps et les moyens à leur disposition. On a puisé des renseignements additionnels dans les observations de divers naturalistes et experts en pêcheries qu'on a envoyé de temps à autre étudier les mêmes eaux, et l'on a mis à profit les archives du ministère de la marine et des pêcheries du Canada et de la commission des poissons des Etats-Unis qui ont trait aux divers sujets en question.

L'état de choses dont la commission a constaté l'existence et les conclusions auxquelles elle est arrivée sont indiqués et énoncés sous les divers titres qui suivent.

Vu la diversité des traits caractéristiques des eaux soumises a l'étude, la variété de leurs produits et l'importance des industries auxquelles ces derniers donnent lieu, il nous a été impossible d'examiner à fond toutes les questions qu'offre le sujet, et en conséquence nous n'avons pu dans nombre de cas arriver à autre chose qu'à des conclusions générales, laissant le règlement des détails à une nouvelle étude plus complète. Nos observations ont démontré de plus l'inopportunité d'essayer de soumettre les pêcheries qui font l'objet de ce rapport à une règlementation rigide, à cause de leur nature et de leurs conditions, qui changent constamment, et nous recommanderions en conséquence, dans le cas où les deux gouvernements agiraient de concert, d'instituer une commission mixte permanente, composée d'experts compétents, et chargée de la surveillance directe de ces pêcheries, avec pouvoir de faire les recherches et études nécessaires, et d'apporter aux règlements les modifications que les circonstances pourront nécessiter de temps à autre.

Qu'un système uniforme de règlements communs à l'étendue entière de chaque nappe d'eau le long de la frontière soit nécessaire est un fait établi par l'état de choses dont nous avons constaté l'existance chez presque tous, qu'ils fussent bornés, du côté américain, par un ou plusieurs Etats. Le fait qu'on n'a pu obtenir des résultats satisfaisants à cet égard a eu, naturellement, pour cause la diversité des lois, mais la chose s'explique, dans une grande mesure, par l'absence générale de renseignements exacts sur les habitudes des divers poissons, renseignements qui permettraient d'agir avec intelligence. Bien que nous ayions pu établir certains faits importants relatifs à l'histoire naturelle des espèces ordinaires marchandes, il reste encore beaucoup plus à faire dans cette voie, et l'on devrait apporter au sujet une attention particulière à l'avenir.

Toutes les questions qu'en dehors de la navigation nous avons eu à traiter ont été envisagées uniquement au point de vue de la conservation des diverses pêcheries, et nous avons fait en sorte, dans chaque circonstance, de donner à la pêche la plus grande liberté possible, ce qu'à notre avis les circonstances justifient. En ce faisant nous en sommes venus à suggérer, pour certaines régions, l'octroi d'un nombre de permis plus considérable que celui que concèdent les lois existantes; mais lorsqu'un Etat d'un côté ou le gouvernement canadien de l'autre impose de plus grandes restrictions que celles que nous recommandons ici, nous n'y voyons pas d'objection.

Nous sommes convaincus qu'on ne peut convenablement administrer aucun système de règlements si ce n'est en soumettant les pêcheurs au régime de l'enregistrement ou des permis, moyen qui sert à restreindre la nature et le nombre des engins employés dans chaque lieu, tandis que, d'un autre côté, nous sommes assurés que cette mesure serait d'un grand avantage pour les pêcheurs mêmes, grâce au fait que la protection de leurs droits individuels leur serait ainsi assurée.

L'irritation qui se produit de temps à autre, et particulièrement dans la région des grands lacs, à la suite de l'empiétement des pêcheurs d'un pays sur le territoire de l'autre, a été indubitablement causée pour une bonne partie par la connaissance imparfaite que l'on a des relations des nappes d'eau intermédiaires. De fait, l'on croit à peu près partout que lorsque les lacs dépassent six milles en longueur la juridiction de chaque pays ne s'étend qu'à une distance de trois milles de ses rives, laissant entre les deux juridictions une étendue neutre en haute mer où les pêcheurs des deux côtés ont le droit de se rendre en commun. Sur les cartes officielles des grands lacs la ligne-frontière n'est pas indiquée ; d'un autre côté on ne peut le plus souvent tracer exactement sa position avant que les deux gouvernements aient fait ensemble un nouveau relevé. Il serait très avantageux pour la pêche dans cette région, et l'on éviterait beaucoup d'ennuis à l'avenir, si l'on rétablissait et retraçait convenablement la ligne-frontière sur une série de cartes marines que l'on pourrait ensuite distribuer aux pêcheurs.

L'on a fait de très minutieuses recherches sur le maquereau et les pêches au maquereau partout où se trouve cette espèce, et cette étude s'est continuée au cours de chacune des quatre saisons qui se sont écoulées depuis la date de l'arrangement. Mais comme il nous a été impossible de soumettre à un examen convenable les volumineuses données que nous avons recuillies à cet égard, nous n'avons pu ajouter ce sujet à ce rapport.

LA RIVIÈRE SAINT-JEAN ET SES TRIBUTAIRES.

DESCRIPTION DE LA RIVIÈRE ET DE SES TRIBUTAIRES.

Des deux cours d'eau qui se réunissent pour former la rivière Saint-Jean dans la région nord-ouest du Maine, la branche sud-ouest ou branche de frontière se trouve en majeure partie entre l'Etat du Maine et la province de Québec, tandis qu'au nord, à l'est du méridien d'environ 67 degrés et 15 minutes ouest, le même Etat est séparé des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick par la rivière principale et son tributaire septentrional, la Saint-François. Après avoir quitté cette partie de la ligne-frontière, la rivière Saint-Jean tombe totalement dans le domaine du Nouveau-Brunswick, mais trois de ses plus grands tributaires inférieurs, les rivières Aroustouk, de la Grande-Presqu'île et Meduxnikeag, ont leur source dans le Maine. Aux Grandes-Chutes, à quelques milles seulement en aval de l'angle nord-est de l'Etat, la rivière principale fait une chute abrupte d'environ soixante pieds qui empêche tout le poisson de monter, et partage pratiquement la rivière en deux parties, qui au point de vue de la pêche offrent des traits caractéristiques très différents ; elles peuvent se désigner sous les noms de cours supérieur et cours inférieur de la rivière.

Intérêts internationaux.—Dans la Saint-Jean inférieure les intérêts internationaux se rapportent principalement au poisson anadrome qui, dans des conditions naturelles, remonte les tributaires jusque dans l'Etat du Maine ; là, comme dans la partie inférieure, la truite et probablement d'autres espèces aussi méritent la protection des deux pays.

(Poissons importants.)

Espèces anadromes.—L'on ne trouve pas dans la rivière principale en aval des Grandes-Chutes d'obstructions naturelles ou artificielles qui empêchent de remonter le poisson anadrome, dont le saumon *(salmo salar)*, l'alose *(alosa sapadissima)*, le gasparot *(pomolobus pseudoharengus)*, l'esturgeon *(acipenser sturio)*, l'éperlan *(osmerus mordax)* et l'achigan *(roccus lineatus)* appartiennent à cette région. Cependant les seules espèces qui aient, que l'on sache, remonté les tributaires de l'ouest jusque dans le Maine, sont le saumon et le gasparot.

Saumon.—Le saumon remonte la rivière Saint-Jean jusqu'aux Grandes-Chutes et frayait autrefois dans un bon nombre des tributaires de la rivière, des deux côtés, mais

dont la plupart lui sont aujourd'hui plus ou moins fermés. La Tobique, rivière limpide, froide et rapide qui, venant de l'est, se jette dans la Saint-Jean à environ vingt milles en aval des Grandes-Chutes, est actuellement, comme elle a peut-être toujours été, la principale rivière à saumon. Le droit de pêche est actuellement donné à bail par le gouvernement provincial, et la conservation de ses ressources naturelles est l'objet de soins particuliers. Parmi les affluents exclusivement provinciaux où, dit-on, le saumon venait autrefois avec plus ou moins d'abondance et où, aujourd'hui, il ne se montre que rarement ou ne se montre pas du tout à cause des obstructions ou de la pollution de l'eau ou de l'insuffisance des moyens de protection, sont la Nashwaak, l'Oromocto, la Canaan, la Kennebeccasis et les deux rivières au Saumon.

La Meduxnikeag, le plus en aval des tributaires, se déverse dans la Saint-Jean à Woodstock, N.-B., et se compose principalement de deux branches principales d'un volume à peu près égal qui se rejoignent à environ douze milles en amont de son embouchure et à quelques milles seulement à l'est de la frontière. Le bassin de cette rivière comprend environ 420 milles carrés, et la majeure partie se trouve dans l'Etat du Maine, dans le voisinage rapproché de la frontière est. Des documents authentiques démontrent qu'au commencement du siècle le saumon venait abondamment dans cette rivière, sa présence ayant été plus particulièrement remarquée dans le voisinage de Houlton, Maine, où il continua de venir en abondance jusqu'à ce qu'il en fut empêché par des barrages en 1826. Cependant, durant certaines années, l'on dit que quelques saumons viennent encore dans le bas de la rivière.

La rivière de la Grande-Presqu'île est naturellement limpide et rapide, et sa longueur est d'environ quarante milles ; elle traverse cinq ou six townships dans la région extrême est du Maine, entre les vallées de la Meduxnikeag et de l'Aroustouk, et elle se déverse dans la Saint-Jean à quelques milles en aval de Florenceville, N.-B. Le saumon y venait autrefois mais on n'a pu savoir dans quelle proportion.

La rivière Aroustouk, qui se jette dans la Saint-Jean à environ six milles en amont de la petite ville d'Andover, et à seize milles en aval des Grandes-Chutes, est le tributaire le plus considérable de tous, ayant une longueur de 138 milles, et son bassin embrasse un territoire de 2,160 milles carrés. Il n'y a que les quatre derniers milles qui sont dans le Nouveau-Brunswick. Cette rivière a de nombreux tributaires et quelques lacs. Ses eaux sont généralement calmes jusqu'aux environs de la frontière, où commence une série de rapides ; finalement la rivière s'engage dans une gorge où se trouvent cinq cascades principales déterminant en descendant un changement de niveau de 75 pieds, la plus forte cascade faisant une chute de 16 pieds. Dans la gorge les eaux sont très agitées, et sur le parcours des trois milles qui suivent, jusqu'à l'embouchure, on rencontre plusieurs gros rapides.

Bien que la chute dont nous venons de parler soit un grand obstacle au passage du saumon, elle n'est pas insurmontable, et une migration considérable de saumons semble se faire chaque année. On dit qu'en remontant les rapides ils s'arrêtent en grand nombre dans un vaste bassin au pied de la chute, et qu'ils se reposent de nouveau dans un petit étang un peu plus loin en amont. On en a vu à cent milles en amont de la rivière, et l'on en prend à plusieurs endroits le long de son cours. La construction d'un barrage sur la rivière principale à Caribou, en 1888, ce qui a mis un obstacle à leurs mouvements, a eu pour effet de faire sensiblement remarquer la présence du saumon dans ce lieu, et a démontré qu'il y en avait en plus grande abondance qu'on ne le supposait. On ne peut recueillir des renseignements dignes de foi sur la quantité de saumon qui se prend chaque année dans la rivière Aroustouk, vu que la pêche ne se fait que par les amateurs et les braconniers, mais l'on signale de temps à autre nombre de pêches relativement considérables. Le saumon abondait indubitablement beaucoup plus autrefois qu'aujourd'hui, car bon nombre des tributaires, sinon la plupart, où se trouvaient primitivement les frayères sont maintenant fermés ou encombrés de déchets. Mais que des frayères soient encore accessibles, la chose ne fait pas de doute, puisque le saumon continue d'habiter la rivière.

Gasparot.—Le gasparot entrait autrefois dans la rivière Meduxnikeag, mais la porte lui en a été fermée par les obstacles qui ont interrompu le passage du saumon ; toutefois nous n'avons pu constater sa présence dans les rivières Aroustouk et Grande-Presqu'île.

Truite.—La truite de ruisseau (*salvelinus fontinalis*) se trouve généralement dans la rivière Saint-Jean et ses tributaires partout où un état de chose convenable existe ; c'est le poisson que les amateurs recherchent davantage. La pêche excessive, la présence des barrages et la pollution des eaux en ont considérablement diminué la quantité. Les intérêts locaux des deux côtés de la frontière, particulièrement sur la partie supérieure de la rivière, semblent justifier les deux gouvernements à protéger ce poisson comme source de profits en attirant les visiteurs vers cette région. La grosse truite grise ou touladi (*cristivomer namaycush*), qui habite la partie supérieure des tributaires, est aussi considérée comme poisson que recherchent les amateurs, mais les seules eaux de frontière où nous avons constaté son existence sont les lacs de rivière Saint-François.

OBSTRUCTION ET POLLUTION.

Rivière principale.—Le seul obstacle absolu qui, dans la Saint-Jean, empêche le saumon de remonter la rivière, se trouve aux Grandes-Chutes, où il n'est guère possible de construire de passe migratoire. La distribution du poisson doit donc toujours se restreindre à la rivière inférieure et à ses tributaires, mais en aval des chutes aucun obstacle sérieux ne vient entraver ses mouvements dans la rivière principale. Le flottage des billots et les déchets de sciure qui suivent le courant sont les deux principaux obstacles que l'on rencontre dans la région et qui sont censés exercer une influence plus ou moins nuisible sur le poisson, mais précisément jusqu'à quel point il est impossible de le dire. La coutume mentionnée en premier lieu ne saurait guère s'empêcher, mais l'on pourrait facilement mettre fin à l'autre. La sciure de bois aide, dit-on, à former, dans certains lieux, des hauts-fonds qui gènent la navigation ; d'un autre côté, les cèdres qui descendent à la dérive tiennent l'eau chargée de déchets suspendus qui viennent rapidement se déposer sur les rives et là où les eaux s'éloignent à la fin des crues tous les printemps.

Tributaires—Nul des tributaires que le saumon avait l'habitude de fréquenter pour frayer n'a échappé à au moins quelques-uns des mauvais effets résultant de la construction de barrages sans issue ou de l'influence délétère des scieries ; et généralement aux effets de ces deux agences réunies. Même la Tobique, la plus nette des rivières à saumon dans cette vallée, est entravée dans sa partie inférieure ; tandis que la Nashwaak, se terminant à Frédéricton, N.-B., est complètement bouchée de déchets de scierie sur un parcours de plusieurs milles en amont de son embouchure et traversée de plusieurs barrages dont aucun n'est muni d'un passage pour le poisson. La même chose existe pratiquement sur tous les tributaires provinciaux que le saumon pourrait fréquenter, car le commerce règne en maître sur chaque cours d'eau sans égard aux droits et au bien-être du public. Les trois tributaires qui traversent la frontière ont aussi beaucoup souffert à cet égard, ainsi que nous allons le dire plus bas.

Rivière Meduxnikeag.—Cette rivière a été continuellement obstruée par un barrage, à son embouchure, dans la ville de Woodstock, depuis à peu près 1826. On a dit que, pour la première fois, on y avait ajouté une passe migratoire en 1868, mais on n'a pu rien apprendre de son histoire, et en 1893 il n'en restait aucune trace. Le barrage est relativement bas, et aux eaux hautes quelques saumons réussiront à passer par-dessus. Deux scieries s'élèvent immédiatement en bas du barrage, et une autre à une courte distance en haut ; presque tous les déchets des premières tombent dans la rivière, mais ceux de la dernière sont pour la majeure partie utilisés sur la rive. L'aspect de la Meduxnikeag à cet endroit est extrêmement laid, à cause surtout de l'accumulation des déchets, de la sciure de bois et des écorces.

Il n'y a pas sur la Meduxnikeag principale d'autres barrages ou d'autres scieries que ceux dont nous venons de parler. La bouche du nord a, près de son embouchure, dans le Nouveau-Brunswick, une chute assez haute, dit-on, pour empêcher le saumon de monter. La bouche du sud est libre d'obstacles naturels, mais on trouve au moins six barrages sur le cours d'eau principal, le dernier, en aval, étant à Houlton, Maine, et quelques-uns sur ses tributaires. Aucun de ces barrages n'est muni de passe migratoire,

bien qu'on y ait ménagé des portes pour le passage des billots, mais on n'a pas l'assurance qu'on laissera ces portes ouvertes pendant la migration du saumon. Sur la rivière principale on compte aussi cinq ou six scieries et plusieurs fabriques d'amidon de pommes de terre. Comme aucunes de ces scieries n'ont de grandes proportions, elles ne font qu'une somme relativement minime de déchets, mais comme le volume d'eau devient très faible en été, le chenal peut facilement se remplir. C'est ce que nous avons constaté dans un ou deux endroits. Autrefois tous les déchets étaient jetés à l'eau, mais aujourd'hui on n'y laisse guère aller que la sciure de bois. La ponce que rejettent les fabriques d'amidon semble disparaître rapidement, et l'on n'a rien trouvé qui démontre que cette matière ait un effet pernicieux sur le poisson ; de fait l'on croit dans le pays qu'elle ser de nourriture à certains poissons. Il n'y a qu'une seule tannerie sur la Meduxnikeag et quelques scieries peu importantes sur ses tributaires. L'on ne croit pas que les égouts de Houlton et de Woodstock, les deux plus gros centres sur la rivière, soient assez considérables pour qu'on en parle.

Rivière de la Grande-Presqu'Ile.—Nous n'avons pas visité cette rivière, mais d'après les informations que nous avons puisées à diverses sources, nous sommes portés à conclure que les barrages et les déchets de scieries déprécient considérablement sa valeur comme rivière à saumon. Il y a des scieries à Tracey's-Mills, N.-B., et dans les townships de Bridgewater, Blaine, Mars-Hill et Easton, Maine.

Rivière Aroustouk.—Le commerce de bois est très considérable sur cette rivière, et on y rencontre quelques-unes des plus grandes scieries de la vallée de la Saint-Jean, et il s'en suit que la pollution de ses eaux est en proportion de l'importance de ces établissements. Nous nous sommes rendus à Fort-Fairfield, Caribou et à Presqu'Ile, Maine, de même qu'à plusieurs endroits intermédiaires, et partout nous avons constaté un état de choses déplorable, la rivière étant embarrassée à maints endroits de grands bancs de sciure de bois, d'écorce et de déchets, qui s'élevaient parfois à plusieurs pieds au-dessus de la surface. Bien que, dans le bas de la rivière, on puisse ne remplir ainsi que les bords du chenal, plus haut et dans certains tributaires autrefois à saumon, comme dans la Caribou, par exemple, le chenal est complètement bouché d'une rive à l'autre. Une bonne partie de ces matières s'en va avec les eaux du printemps et tombe dans la rivière Saint-Jean, faisant ainsi de la place pour les nouveaux dépôts de la campagne à venir. Sauf la faible quantité que consument les scieries à vapeur, la rivière sert de dépotoir commun pour tous les déchets de cette nature, vu que c'est la manière la plus commode de s'en défaire, et cela sans égard pour les intérêts du public qui se trouvent ainsi dépréciés.

La scierie d'aval se trouve dans le Nouveau-Brunswick, près de l'embouchure de la rivière ; toutes les autres sont dans le Maine, entre autres trois fabriques de bardeaux qui sont particulièrement remarquables. Le seul barrage qui traverse l'Aroustouk a été construit en 1888, à environ trois huitièmes de mille en amont du pont de Caribou. Il alimente d'eau ce village et fournit le pouvoir pour son éclairage à l'électricité. La hauteur du barrage au-dessus du niveau de l'eau, en aval, est d'environ 14 pieds en été, mais cette différence de niveau est beaucoup moindre au printemps. On a vu du saumon sauter par-dessus, mais il est douteux si plusieurs réussissent à le faire. De 1889 à 1893 l'on a maintenu à des intervalles irréguliers sur le tablier une échelle qui était absolument impropre au but que l'on se proposait. L'année dernière on a construit une passe migratoire convenable, et on espère qu'elle fera disparaître la principale objection à laquelle le barrage donnait lieu.

Quant aux principaux tributaires inférieurs de l'Aroustouk, la petite Madawaska, à mi-chemin entre Fort-Fairfield et Caribou, compte plusieurs scieries et barrages fermés, et rien n'est fait aux scieries pour empêcher les déchets d'aller à la rivière. La Caribou compte présentement deux scieries où l'on fait en même temps du bardeau et trois barrages fermés, le tout à un mille de son embouchure et dans le village du même nom. Cette rivière est endiguée depuis 50 ans, dit-on, et son chenal est complètement bouché de déchets. Sur la rivière de la Presqu'Ile, dans la petite ville du même nom, à environ un mille et trois quart de son embouchure, il y a un barrage fermé qui date d'au delà de 30 ans ; on y trouve une accumulation de déchets de scieries qui remplit une bonne partie

du chenal. D'autres scieries et d'autres barrages se trouvent dans les eaux inférieures, mais nous n'y sommes pas allés et nous n'avons pu recueillir des renseignements certains à leur égard.

Cèdre flottant.—Une des pires formes de déchets de scieries, et qui existe particulièrement sur la rivière Saint-Jean, est celle qu'offrent les déchets des fabriques de bardeaux, qui tous, à l'exception de la sciure de bois et de l'écorce, flottent longtemps. S'il se trouve assez d'eau dans le chenal lorsque tombent ces déchets, le courant les emporte immédiatement ; sinon ils s'accumulent aux environs de la scierie jusqu'à l'époque des crues, pour alors être emportés en quantités énormes au détriment des différents intérêts qu'elles rencontrent en aval. Il y a une proportion beaucoup plus considérable de déchets dans la fabrication du bardeau que dans le sciage du bois ordinaire, et quiconque n'est pas personnellement au fait ne peut guère se faire d'idée de la quantité des déchets qui sortent de cette industrie. Que ces déchets, tant ceux qui sont échoués que ceux qui flottent, aient un effet funeste sur les habitudes des poissons de la rivière, il ne peut y avoir de doute. La plupart des fabriques de bardeaux sont situées en amont de Frédéricton, sur la rivière principale et sur un bon nombre de ses tributaires, tant dans le Maine que dans le Nouveau-Brunswick.

PÊCHE AU SAUMON.

La pêche au saumon pour le commerce se fait sur une assez grande échelle dans la partie inférieure de la rivière Saint-Jean et dans la baie de Fundy à l'extérieur, à l'aide de nasses et de rets à mailler tant fixes que flottants. La campagne commence vers le 1er juin et se ferme le 15 août. Le nombre de nasses est restreint à 24, et c'est la ville de Saint-Jean qui contrôle les privilèges qui s'y rattachent. L'on emploie des rets traînants dans le havre de Saint-Jean et de là le long de la côte extérieure jusqu'à la Pointe Lepreau et les Loups. Antérieurement à 1895 ces rets n'étaient pas soumis à un permis et leur nombre n'était pas limité. On fait quelque peu usage de rets fixes, et même de rets traînants, dans la partie de la rivière où la marée se fait sentir et qui s'étend à une distance d'environ six milles en amont de Frédéricton. L'on a bien dit qu'il se fait plus de pêche à l'aide de rets et de nasses que ne le justifie la quantité actuelle de saumon, mais nous n'avons pu entièrement établir le fait, bien qu'il en soit probablement ainsi. Les amateurs font un peu de pêche sur quelques-uns des tributaires, mais les chances de succès sont nulle part même raisonnables, sauf sur la rivière Tobique.

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT DES CHOSES.

Pêcheries.—Il est parfaitement établi que le saumon qui entre dans la rivière Saint-Jean et ses tributaires a considérablement diminué ; la quantité qui s'y rend tous les ans est de beaucoup plus faible aujourd'hui qu'elle ne l'était primitivement. Ce poisson remontait autrefois bon nombre des tributaires en aval des Grandes-Chutes pour aller y frayer, et parmi ces tributaires l'on comptait au premier rang l'Aroustouk, la Meduxnikeag et la Grande-Presqu'île, qui sont en grande partie dans l'Etat du Maine. Il est aussi incontestable que ce dépeuplement doit en majeure partie s'attribuer à l'intervention du commerce de bois, à l'endiguement de la plupart des eaux âfrayères, et à la pollution et à l'encombrement des eaux par les déchets de scieries, bien que d'autres causes moins importantes doivent avoir coopéré au même résultat. Il s'en suit que la pêche sportive et la pêche faite pour le commerce en ont souffert, et cette dernière a probablement été trop excessive.

Il y a cependant tout lieu de croire que si l'on rétablissait les choses dans leur état naturel et qu'on instituait un judicieux système de protection, la quantité de saumon augmenterait de beaucoup et pourrait subséquemment se maintenir dans des conditions satisfaisantes. La propagation artificielle contribuerait énormément à atteindre ce résultat. Bien qu'on ne pourrait guère s'attendre à ce qu'on établit par ce moyen une

pêche pour des fins de commerce dans les eaux inférieures à saumon, nous croyons cependant que les avantages pour la pêche sportive seraient d'autant meilleurs qu'elle constituerait une source de beaucoup de profit, tant sur place que pour l'Etat ou la province. Nous recommandons fortement que des mesures nécessaires soient prises pour arriver à ce résultat.

Si l'on ouvrait et si l'on nettoyait les trois rivières internationales seules, c'est-à-dire l'Aroustouk, la Meduxnikeag et la Grande-Presqu'île, le saumon y viendrait probablement en nombre plus considérable ; mais nous avons la ferme conviction que plus est grand le territoire qui peut servir de frayère, plus seront considérables les avantages à gagner par chaque rivière, et nous recommandons en conséquence que tout le réseau de la rivière soit considéré comme une seule et même rivière relativement à cette question.

Une partie considérable des déchets de scieries qui descendent la rivière proviennent des eaux supérieures, en amont des Grandes-Chutes, où la truite de ruisseau demande qu'on lui accorde les mêmes moyens de protection que ceux qu'on emploie pour le saumon.

Tout ce que l'on ferait pour augmenter la quantité du saumon dans la Saint-Jean serait aussi à l'avantage des gasparots ainsi que des autres espèces anadromes, qui toutes ont une valeur commerciale.

Navigation.—Le commerce océanique s'arrête au port de Saint-Jean, mais des vapeurs remontent la rivière jusqu'à Frédéricton, et à l'époque des hautes eaux des bateaux plats se rendent jusqu'à Woodstock. Des vapeurs naviguent aussi sur les tributaires inférieurs les plus importants, et en amont des Grandes-Chutes on peut se servir de petits bateaux sur une distance restreinte. Toutefois, l'Aroustouk, la Meduxnikeag, et la Grande-Presqu'île n'offrent guère de moyens à la navigation, si elles en offrent. En conséquence la présence des barrages, des scieries et de leurs déchets ne touche que relativement peu à la question de navigation dans cette rivière et ses tributaires, bien que le cèdre flotté crée quelques ennuis et que l'on dise que la sciure de bois aide à la formation de bancs et de hauts-fonds. La principale source d'embarras est le flottage des billots, qui se fait sur une grande échelle, ce pourquoi, cependant, on ne peut guère suggérer de remède pratiquable.

RECOMMANDATIONS.

Dans le but de refaire et de protéger les ressources des pêcheries d'un intérêt international, dans la rivière Saint-Jean et ses tributaires, les mesures qui suivent semblent s'imposer :

1. Que l'on pose des passes migratoires dans tous les barrages de cette rivière et de ses tributaires, sauf ceux qui, servant exclusivement au flottage des billots, ont des portes, et que l'on garde ces portes ouvertes tout le temps lorsque le flottage des billots n'est pas en réalité en marche, et jusqu'au moment où il faudra retenir l'eau pour cette opération.

2. Que la construction de tous nouveaux barrages soit soumise à la sanction du gouvernement et conforme aux exigences que, dans chaque cas, les circonstances justifieront.

3. Que la coutume de jeter à l'eau des déchets de scierie de quelque sorte soit partout défendue ; et que toutes les accumulations de ces déchets qui se trouvent dans les rivières là où ils peuvent préjudicier aux mouvements et aux conditions nécessaires au frai des poissons utiles soient enlevées. Comme les scieries situées dans la ville de Saint-Jean ont pu, depuis nombre d'années, utiliser leurs déchets sans recourir à la rivière voisine, l'on ne croit pas que cette mesure imposerait des conditions par trop onéreuses ailleurs.

4. Qu'il soit défendu de jeter ou de laisser passer dans l'eau des débris, de la chaux, des résidus d'usines à gaz, ou d'autres substances délétères provenant de manufactures ou d'autres établissements.

5. Que la pêche faite pour le commerce soit circonscrite aux eaux soumises à la marée, et qu'elle y soit restreinte de manière que la migration du saumon et des autres poissons anadromes puisse amplement se faire vers leurs frayères respectives.

6. Que l'on adopte des règlements uniformes pour la protection du saumon, de la truite et des autres poissons utiles dans toutes les eaux douces de la rivière et de ses tributaires.

7. Au cas où les mesures ci-haut suggérées seraient mises à exécution, nous recommandons que des démarches collectives soient faites pour augmenter la quantité du saumon au moyen d'une propagation artificielle.

8. Nous recommandons que les obstacles naturels qui entravent la migration du saumon vers les eaux importantes et où ils pourront convenablement frayer, tel que la chute près de l'embouchure de l'Aroustouk, soient examinés en vue d'améliorer l'état des choses afin de permettre à ce poisson de se répandre.

RIVIÈRE SAINTE-CROIX ET SES TRIBUTAIRES.

DESCRIPTION DE LA RIVIÈRE ET DE SES TRIBUTAIRES.

A peu près la moitié sud de la frontière entre l'Etat du Maine et la province du Nouveau-Brunswick, en amont de la baie de Passamaquoddy, est formée par la rivière Sainte-Croix proprement dite et ses tributaires de l'est, qui comprennent le ruisseau du Monument, à sa source, et les grands lacs de l'est. La petite branche occidentale, qui décharge les Grands lacs de l'ouest, qui se trouvent tous deux dans le territoire du Maine, et rejoint la rivière principale à environ 20 milles en amont de Calais. De Calais et de Saint-Stephen en descendant la Sainte-Croix, la rivière est soumise à la marée, qui détermine, dans la région supérieure, une hausse et une baisse de 20 pieds. Ses rives sont escarpées et pittoresques. Jusqu'à la baie du Chêne (*Oak Bay*), soit une distance d'environ 7 milles, le chenal est étroit et tortueux, la navigation étant particulièrement difficile en haut de La-Chaîne (*The Ledge*) (à environ 4½ milles de Calais), où se trouve le mouillage ordinaire des vaisseaux d'un fort tonnage. L'eau est relativement profonde à La-Chaîne et en aval de ce lieu ; mais à partir de la baie du Chêne (*Oak Bay*) la rivière prend plutôt la forme d'un golfe dont les deux rives se baignent généralement en eau profonde.

La limite supérieure de la marée est déterminée par une élévation relativement rapide du lit de la rivière, qui commence près du pont principal ou inférieur, reliant Calais à Saint-Stephen, pour se continuer, en amont, entre les rives resserrées de la rivière, sur une distance d'environ un mille et deux tiers, créant une différence de niveau de 72 pieds. Cet état de choses a produit une excellente puissance hydraulique que l'on utilise depuis longtemps pour des scieries. La chute au Saumon, haute d'environ 14 pieds, est située près du sommet de cette pente. De là à Vanceboro', aux pieds des Grands lacs de l'est, se trouve une succession de nappes d'eau dormante et de rapides, y compris plusieurs petites chutes dont la plus importante, appelée chute de Sprague (*Spragu's Fall*), à environ 10¾ milles en amont du pont Calais-St.-Stephen, a une hauteur totale de 25 pieds, sur une largeur de plus de 114 perches. La longueur de la rivière de Vanceboro' au pont Calais-St.-Stephen est de 54½ milles, son déclin total sur cette distance étant de 380 pieds. Cette partie de la rivière n'est pas navigable. Bon nombre de petits tributaires des deux côtés de la rivière viennent s'y verser.

A Vanceboro commencent les Grands lacs de l'est, qui se composent du Premier lac, du Second lac ou lac Spednic, du lac à la Vase, du Grand lac et du lac du Nord, y compris les bras de rivières qui les relient ; la longueur totale de cette chaîne en suivant le chenal est d'environ 42 milles. Ils sont partiellement navigables, particulièrement le Grand lac, pour des bateaux de grosseur médiocre. L'on y navigue aujourd'hui quelque peu avec de petits bateaux à vapeur ou des chaloupes à vapeur. La rivière du Monument se jette dans le lac du Nord.

La branche occidentale de la rivière Sainte-Croix est, par sa nature, semblable à la branche de l'est ; elle a une longueur d'environ 9 milles, de son embouchure à Princeton. Les Grands lacs de l'ouest, dont elle est la voie d'écoulement, couvrent une étendue considérable, et les lacs particuliers qui les composent sont généralement séparés d'une façon plus complète les uns des autres que ceux de la chaîne de l'est. Il n'y a lieu d'étudier

ici que les eaux qui suivent, nommées dans leur ordre de succession, à partir de Princeton, savoir : le lac de Lewey, le lac Long, le Gros lac, la rivière du Grand lac, et le Grand lac.

Intérêts internationaux.—Les intérets internationaux se rapportent (1) à la protection de trois espèces de poissons anadromes, le saumon (*salmo salar*), l'alose (*alosa sapidissima*) et le gasparot (*pomolobus pseudoharengus*) ; (2) à la protection de divers poissons francs dans les eaux inférieures des tributaires ; (3) à la réglementation de certaines pêches moins importantes dans les grands lacs, et (4) à la navigation dans la partie de la rivière où la marée se fait sentir.

Pêcheries d'eau de mer.—Les pêcheries d'eau de mer proprement dites, dans la partie inférieure de la rivière Sainte-Croix, font le sujet d'une étude séparée, sous le titre de la Baie de Passamaquoddy et ses environs.

POISSONS IMPORTANTS.

Saumon.—Dans les premiers temps la rivière Sainte-Croix était considérée l'une des rivières les plus riches en saumon sur le littoral de l'Atlantique, et pendant un grand nombre d'années il s'y faisait tous les ans une pêche considérable, particulièrement aux chutes au Saumon et en aval, dans la partie inférieure de Calais et de Saint-Stephen, pendant que le saumon remontait les rapides. Les habitants de la région avoisinante avait alors l'habitude de venir, à l'époque voulue, à ce lieu favorisé, dans le but de prendre du poisson pour leurs propres besoins ; l'on faisait aussi la pêche pour le marché. La pêche se faisait principalement au moyen d'épuisettes, et bien que l'on n'ait conservé aucune donnée pour faire voir la quantité réelle que l'on a prise dans un an, des renseignements que nous ont fournis des personnes qui vivaient alors dans les environs établissent abondamment que le saumon remontait la rivière en nombre extraordinaire. Certains jours on en prenait, dit-on, une centaine de barils, et l'on affirme que parfois un seul individu en prenait dans le même laps de temps de 50 à 100, uniquement à l'aide de rets. Les sauvages en prenaient de grandes quantités au dard, et l'on fit bientôt usage de rets à mailler et de rets à enclos dans la partie de la rivière où la marée se fait sentir.

Jusqu'en 1825 le saumon a pu, dit-on, se rendre librement jusqu'à ses frayères, mais cette année-là l'on construisit, à la tête de la marée, le premier barrage fermé qui resta sans passe migratoire durant nombre d'années. Bien que de rares saumons réussirent à passer par-dessus, à eau haute, cette construction était un véritable obstacle à leur marche, et ceci, joint à la pollution des eaux et à la pêche à outrance qui se faisait alors, a eu l'effet d'en diminuer rapidement le nombre. En 1850, l'on calcula que dans toute la rivière il ne s'était pas pris plus de 200 saumons, et au cours des 15 années qui suivirent la pêche annuelle est restée très minime, ne s'élevant qu'à une centaine à certaines époques. En 1886 et en 1887 l'on signale une augmentation. Depuis lors, la pêche a varié d'une année à l'autre, mais l'on n'a pu en obtenir des chiffres exacts. Tout de même la quantité est encore si faible qu'elle ne peut se comparer à ce qu'elle était au commencement du siècle. Depuis 1867, toutefois, tous les barrages inférieurs sont munis de passes migratoires, et si le poisson n'a pas augmenté plus rapidement en nombre, il faut en attribuer la cause au fait que la rivière est excessivement souillée et encombrée, surtout par les déchets des rivières.

La pêche au saumon qui se fait légitimement pour le commerce se résume, depuis ces dernières années, à quelques rets à enclos situés du côté du Maine, entre la Chaîne (*The Ledge*) et la Grève-Rouge (*Red Beach*) et à quelques rets à mailler dont on se sert principalement dans le haut des eaux soumises à la marée, à Calais et à Saint-Stephen. Il se fait aussi plus ou moins de pêche illégale en amont du pont Calais-Saint-Stephen, à l'aide de rets, et dans les étangs en amont des barrages, par l'emploi de divers engins. Il ne s'est jamais guère fait de pêche en amont des chutes au Saumon, et actuellement la pêche ne semble pas se faire dans les eaux supérieures.

La rivière Sainte-Croix reçoit un grand nombre de tributaires qui feraient, dit-on, de bonnes frayères pour le saumon, et l'on sait qu'autrefois le poisson s'y rendait. Ces

tributaires entrent tous dans la rivière principale en amont de la série des barrages de Calais-Saint-Stephen ; les deux tributaires d'aval sont la Magurrewock, du côté du Maine, et la Moannes, du côté du Nouveau-Brunswick, vis-à-vis Baring, Maine. L'on n'a jamais déterminé l'étendue et la position exactes des frayères de ce poisson. Autrefois l'on a vu du saumon jusqu'à Vanceboro, sur la branche de l'est, et dans la région supérieure de la rivière du Grand-Lac (*Grand Lake Stream*), sur la branche de l'ouest, mais l'on n'a cité avec assurance que de très rares exemples. L'on ignore dans quelle proportion le saumon a pu entrer dans les lacs à la tête des deux branches, mais il est probable que la majeure partie des frayères se trouvaient dans les tributaires inférieures.

Alose.—L'alose abondait dans la rivière Sainte-Croix avant la construction du barrage inférieur, dit barrage Union, en 1825, et elle remontait en grand nombre la chute au Saumon, où on la prenait de la même façon que le saumon. Nous n'avons pu obtenir de renseignements certains sur l'histoire subséquente de ce poisson, si ce n'est qu'il a rapidement disparu et que depuis quelques années on n'en voit à peu près plus dans la rivière, bien que parfois il en vient quelques-unes. Sa destruction virtuelle peut facilement s'attribuer au fait que ses frayères primitives se trouvaient dans cette partie de la rivière en amont de la chute au Saumon, qui est maintenant plus ou moins recouverte de bancs de déchets de scieries et d'écorce. La grande malpropreté de l'eau peut aussi les faire rester en arrière, et leur timidité naturelle, beaucoup plus accentuée que celle du saumon ou du gasparot, peut les empêcher de se servir des passes migratoires dans les barrages.

Gasparot.—Le gasparot est la troisième espèce de poissons anadromes qui, d'ordinaire, dépassaient la limite de la marée à Calais et à Saint-Stephen et venaient, pour un certain nombre du moins, frayer en amont de la chute au Saumon, où l'on en prenait d'immenses quantités. Comme le saumon et l'alose, il a été pendant longtemps empêché de remonter la rivière par le barrage des scieries Union, mais depuis qu'on a posé des passes migratoires, il a recommencé sa marche ascendante, bien que ce soit en nombre bien moins considérable. Son abondance a, dit-on, varié de temps à autre, mais depuis quelques années l'on remarque sur plusieurs points une augmentation plus sensible. L'on n'a pu apprendre rien de précis sur la limite actuelle de sa marche ascendante. Chaque année l'on en voit de grandes quantités tant en bas qu'en haut du barrage Union, et l'on en a remarqué à certains points encore plus en amont ; mais si le gasparot remonte en bancs nombreux au delà des barrages supérieurs de Milltown, la chose a passé inaperçue. Il est probable cependant que bon nombre atteignent les eaux dormantes en amont. Le gasparot a moins souffert des obstructions et de la pollution de l'eau que le saumon ou l'alose, car il a eu pour y frayer un accès plus ou moins ininterrompu à bon nombre de tributaires qui entrent dans la rivière Sainte-Croix en aval de Calais et de Saint-Stephen. Il s'en suit que sa destruction n'a pu s'accomplir dans les affluents de la rivière Sainte-Croix et qu'il continue de s'y trouver avec plus ou moins d'abondance. Cette espèce de poisson n'est pas aussi prisée aujourd'hui qu'autrefois, dans cette région, et elle ne se pêche que très peu. L'on en prend de faibles quantités dans des nasses, en haut de Red-Beach, Maine, sur la rivière Porter's-Mill, Nouveau-Brunswick, et aussi probablement dans d'autres lieux.

Saumon des lacs et truite de ruisseau.—Outre le saumon de mer, les poissons francs importants qui se trouvent dans les affluents de la rivière Sainte-Croix sont le saumon des lacs (*salmo salar sebago*) et la truite de ruisseau (*salvelinus fontinalus*). L'on devrait probablement aussi inclure dans cette catégorie la *togue* ou truite des lacs (*cristivomer namaycush*). Le saumon des lacs appartient aux deux chaînes de lacs qui constituent la source de la rivière Sainte-Croix, mais nous n'avons pas vu qu'il en existât dans l'une ou l'autre des branches de l'est ou de l'ouest, à moins qu'il ne s'y rende pour frayer. Certains lacs lui conviennent mieux que d'autres, et dans ces derniers il peut y être rare ou même ne pas y en avoir ; de même qu'il y a certains cours d'eau qui conviennent davantage à ses frayères, et le plus remarquable est la rivière du Grand-Lac, qui est au nombre des affluents de l'ouest. L'abondance du saumon des lacs a partout diminué considérablement, et actuellement il est dit-on bien moins commun dans les

lacs de l'est que dans les lacs de l'ouest. Nous n'avons guère pu recueillir de renseignements à son égard quant aux grands lacs de l'est, si ce n'est qu'on admet généralement qu'il y abondait autrefois et qu'il s'en trouvait à peu près partout. Deux des rivières où il frayait de préférence étaient celles qui relie le Grand lac au lac à la Vase et le cours d'eau qui sert de décharge à ce dernier ; ces deux cours d'eau sont maintenant obstrués de barrages à ou près de leur embouchure, et les déchets d'une tannerie située en aval de Forest-City portent un préjudice grave à la première de ces deux rivières. Ces facteurs seuls auraient été une cause suffisante pour déterminer le dépeuplement actuel des deux lacs en question, et l'on dit que les barrages et la tannerie de Vanceboro, ont eu un effet semblable sur le poisson du lac inférieur.

L'on dit que la truite de ruisseau abondait autrefois dans tous les affluents de la rivière Sainte-Croix, dans les nombreux lieux dont l'état de choses favorisait son existence. L'on nous a dit qu'il y avait une diminution sensible, et, comme on ne peut en attribuer que partiellement la cause à la pollution de l'eau, c'est probablement le résultat d'une pêche excessive et du flottage des billots.

La *togue* se trouve dans certaines parties des grands lacs de l'est et de l'ouest, où on la pêche passablement à la ligne traînante, mais principalement à la ligne ordinaire à travers la glace en hiver.

La pêche pour le commerce dans les grands lacs.—Il se fait, pour le commerce, très peu de pêche aux rets dans les grands lacs de l'est ; les principales espèces que l'on prend sont, dit-on, le brochet *(lucius)*, la perche blanche, la carpe et le poisson blanc, que l'on expédie par Vanceboro' à divers lieux du Maine et à Boston. Bien que ce mode de pêche soit permis dans les eaux du Nouveau-Brunswick, il est défendu du côté du Maine, mais l'on dit qu'on élude constamment la loi. On se sert de rets principalement, sinon entièrement, dans les lacs peu profonds inférieurs, où la pêche excessive par ce moyen ne pouvait manquer d'avoir de graves résultats. Le brochet et la perche blanche peuvent facilement se prendre à l'hameçon, ce qui se pratique dans les grands lacs de l'ouest, surtout à travers la glace en hiver.

NAVIGATION.

Sur les affluents de la rivière Sainte-Croix, en amont de Calais et de Saint-Stephen, les moyens de communication par eau sont très restreints, et on ne les a utilisés que très peu. Cependant, dans la partie supérieure des eaux soumises à la marée, il existe un état de choses qui préjudicie si gravement tant à la navigation qu'aux pêcheries, que l'adoption de mesures radicales de protection s'impose dans l'intérêt des deux. Cet état de choses est le résultat de la coutume qui se continue et qui consiste à laisser tomber dans la rivière les déchets provenant des scieries des environs. Il s'en est naturellement suivi que le lit de la rivière s'est rempli à peu près partout à partir de la tête de la marée jusque dans le voisinage de la Chaîne *(the Ledge)*, soit une distance d'environ quatre milles et demi, ce qui crée beaucoup d'inconvénients au commerce maritime considérable qui se fait à Calais et à Saint-Stephen. Comme les articles qui s'exportent de ces deux endroits se composent principalement de bois, produit des scieries d'où sortent les déchets, il se trouve que la navigation et l'industrie ont des intérêts pratiquement identiques, et l'on entend, dans la localité, moins de murmures relativement à cette cause d'embarras que l'on en entendrait si c'était autrement. Bon nombre de vaisseaux, particulièrement les plus gros, et ceux qui ne connaissaient pas la région, prennent leur chargement à la Chaîne *(the Ledge)*, où il y a un bon mouillage, tandis que d'autres vont jusqu'aux quais en amont, et ils y abordent à mer haute, vu qu'ils deviennent à sec sur le fond mouvant lorsque la marée se retire. Le vapeur d'Eastport à Calais, qui tirait 5½ pieds à l'époque de notre visite, se sert de deux quais, dont un en amont près du port et qui est le seul commode pour le fret, et un deuxième à environ un mille et trois quarts en aval. Des personnes dignes de foi nous dirent qu'il y a trente ou quarante ans un vapeur d'un égal tirant d'eau n'avait aucune difficulté à atteindre le quai d'amont en tout temps, sauf à l'époque des extrêmes eaux basses. Aujourd'hui, à marée basse ordinaire, il n'y a que trois pieds d'eau au quai, et depuis plusieurs années le quai

inférieur sert à débarquer les passagers lorsqu'on se trouve à un mauvais moment de la marée. Il y a une quinzaine d'années, dit-on, la profondeur de l'eau en face de ce quai était d'environ 12 pieds ; aujourd'hui le vapeur ordinaire à passagers y touche souvent fond, même une heure ou plus avant la marée basse, et il n'est pas rare de voir des passagers en destination de Boston ou de Saint-Jean perdre, en conséquence, leur raccordement avec les chemins de fer.

Les témoignages des vieux habitants de Calais et de Saint-Stephen sur les changements qui, au cours de leur expérience, se sont opérés dans la profondeur de l'eau au large et dans les environs des quais, ont été si contradictoires qu'on n'a pu déduire de conclusions satisfaisantes de leurs déclarations à cet égard. Nous avons donc cru devoir embrasser dans notre travail de recherches un relevé hydrographique détaillé de cette partie de la rivière, afin d'obtenir des données précises que l'on pût mettre en regard des résultats des premiers relevés faits par l'Etat dans la même région, données dont voici le résumé.

OBSTRUCTION ET POLLUTION.

Obstructions naturelles.—Pas une seule chute et pas un seul rapide de la rivière Sainte-Croix n'étaient suffisamment hauts et abruptes, dans leur état naturel, pour empêcher les poissons anadromes de monter. Cependant la chute au Saumon entravait de fait leur passage jusqu'à un certain point, ce qui avait pour effet de les faire se réunir en abondance considérable dans les étangs d'aval et dans la pente de la chute et de permettre aux pêcheurs d'en décimer commodément le nombre ; mais ils pouvaient remonter cette eau rapide et atteindre leurs frayères plus haut. D'un autre côté la chute de Sprague et la Grande chute, plus loin en amont de la rivière, n'offrent pas, dit-on, d'obstacles infranchissables, du moins pour le saumon, seule espèce qui exige accès aux tributaires supérieurs.

Barrages.—A commencer de la tête des eaux soumises à la marée, se trouve une série de quatre barrages destinés à maîtriser le pouvoir hydraulique situé entre la partie supérieure de Calais, Maine, et Milltown, et la partie supérieure de Saint-Etienne, Nouveau-Brunswick. Ces barrages, nommés dans leur ordre de succession à partir d'en bas, sont désignés sous les noms de barrage Union, barrage de la Filature de Coton, Troisième barrage et Quatrième barrage. Le premier et les deux derniers ont été construits au commencement du siècle, le barrage Union en 1825. Le barrage de la filature a été érigé en 1881. Jusqu'en 1869 le barrage Union est resté sans passe migratoire, ce qui fait que, durant cette période, ce fut un grand obstacle à la marche ascendante de tous les poissons anadromes, bien que de rares saumons ont pu, dit-on, passer par-dessus lorsque la marée était très haute.

Le barrage de la filature de coton est muni d'une bonne passe migratoire depuis 1881, mais cette passe se trouve le long de la filature, à son extrémité inférieure, et précisément en bas de la sortie de l'égout par lequel les déchets du moulin passent dans la rivière. Afin de faciliter la descente des billots au delà du barrage, l'on a récemment pratiqué une tranchée dans le roc vif du côté du Maine. Bien que l'eau y passe avec rapidité, la pente n'est pas telle que le saumon ne puisse s'en venir, et l'on en a vu, dit-on, qui remontaient cette voie ; l'on est généralement d'avis que ce passage convient mieux au poisson que l'échelle de l'autre côté. Malheureusement, à l'époque de la sécheresse, on se trouve dans la nécessité de mettre, à la tête de la tranchée, un barrage temporaire qui la prive complètement d'eau.

Le troisième et le quatrième barrages se composent essentiellement chacun de deux constructions à aile qui s'étendent au large et en remontant la rivière de chaque côté, laissant entre les deux un chenal libre qui rend complètement inutile la présence de passes migratoires. Ces passages, toutefois, sont exposés à se boucher de billots, et lors de notre visite le poisson se trouvait dans l'impossibilité complète d'y passer à cause de cela. L'on pourrait facilement y placer des estacades pour éviter la chose.

Un cinquième barrage est situé à Baring, Maine, à $5\frac{1}{4}$ milles en amont du pont de Calais-Saint-Stephen, et bien qu'il traverse pratiquement la rivière il s'échappe, dit-on,

beaucoup d'eau à certaines saisons du côté de Baring. Il y a aussi une passe migratoire de bonne proportion près du centre du barrage, mais on la dit généralement en mauvais état.

On ne rencontre pas d'autres barrages avant d'arriver à la tête de chaque branche. A Vanceboro, sur la branche de l'est, il y a deux barrages, dont un muni d'une passe migratoire à la tannerie et un autre à environ 500 verges plus loin en amont. Ce dernier, qui sert au flottage des billots, n'a pas de passe migratoire, mais il y a cinq portes, dont une ou plus sont censées rester ouvertes tout le temps, sauf durant quelques semaines au printemps. Si l'on continue à remonter jusqu'au delà des grands lacs de l'est, on rencontre un barrage muni de deux portes à la tête de la rivière du Grand-Lac, là où elle quitte le lac à la Vase, ainsi qu'un autre barrage à porte dont se servent aussi une scierie et une tannerie à Forest-City. Lors de notre visite les portes de ces deux barrages étaient fermées, et, à en juger par l'apparence, elles l'étaient depuis longtemps. En amont de Forest-City, les seules obstructions de cette nature sont de petits barrages érigés dans bon nombre des cours d'eau qui se jettent dans les divers lacs.

A Princetown, immédiatement en aval de la tête de la branche de l'ouest, se trouve un barrage qui sert à la fois au flottage du bois et à créer un pouvoir hydraulique, et qui est muni d'une passe migratoire faite avec soin mais actuellement en mauvais état. Le barrage suivant est à la tête de la rivière du Grand-Lac de l'ouest et n'est muni que de portes de pièces. Nombre des tributaires des grands lacs de l'ouest ont aussi des barrages pour le flottage des billots, tout comme ceux que l'on rencontre sur les affluents de l'est.

Nous constatons donc que, sauf une exception, tous les barrages qui traversent complètement la rivière Sainte-Croix proprement dite, ainsi que sa branche de l'ouest, sont munis de passes migratoires dont la plupart sont, de leur nature, suffisantes, bien qu'elles soient susceptibles d'améliorations et que dans le passé on ait négligé de prendre des mesures nécessaires pour les entretenir convenablement

Les barrages de Vanceboro' et de Forest-City, ceux à la tête des deux rivières du Grand-Lac, et quelques-uns des barrages pour le flottage du bois, dans les tributaires des lacs, n'ayant pas de passes migratoires, peuvent rester complètement fermés pendant un temps indéterminé, à la volonté des propriétaires, et il peut facilement se faire, en conséquence, qu'ils gênent la marche du saumon des lacs et de la truite vers leurs frayères, mais jusqu'à quel point la chose a-t-elle pu avoir lieu, il nous a été impossible de nous en assurer.

Déchets des scieries.—Dès le début de l'installation des scieries sur cette rivière, au commencement du siècle, on a pris pour habitude dans les différentes scieries, de laisser tomber à l'eau les déchets provenant du sciage de bois, comme moyen le plus commode de s'en défaire. Cette coutume de longue date a eu pour résultat de créer, dans certaines parties de la rivière, un état de choses préjudiciable à d'autres intérêts. Il en a été particulièrement ainsi dans le voisinage de Calais et de Saint-Stephen, où les pêcheries et la navigation ont gravement souffert. Les principales scieries de ces parages se trouvent au barrage Union et au troisième et quatrième barrages, à environ deux tiers de mille à un mille et deux tiers en amont du pont de Calais-Saint-Stephen. Il y a d'autres scieries à Baring, à environ trois milles et demi plus loin en amont de la rivière.

Les rives de la partie de la rivière où se trouvent le barrage Union et les troisième et quatrième barrages sont très resserrées ; la rivière descend rapidement et produit un courant rapide sur à peu près toute la distance. En conséquence une grosse proportion des déchets de scieries qui tombent dans l'eau, dans cette région, arrivent directement jusqu'au point où la rivière est soumise à la marée, lieu où une grande quantité s'en va au fond, tandis que le reste est emporté à la mer et disparaît bientôt.

Les déchets des scieries se composent de sciure de bois, de planches, de dosses et d'autres morceaux de bois, de copeaux, de sciure de bardeau, d'écorce, etc. Autrefois tous les déchets qu'on ne pouvait utiliser étaient jetés à l'eau. En 1871 l'Etat du Main adopta une loi qui défendait la chose, mais on ne semble pas y avoir porté attention jusque vers 1883. A cette époque les propriétaires des scieries des deux côtés de la rivière s'entendirent, dans leur propre intérêt, pour y remédier, en retenant les déchets de toutes sortes,

sauf la sciure de bois, vu que le bois que l'on jetait à l'eau à un barrage était une cause de plus ou moins d'ennui pour les scieries qui se trouvent au barrage inférieur suivant. La raison qu'on a donnée de ce qu'on ne retenait pas aussi la sciure de bois était que les scieries n'étaient pas construites de façon à permettre de le faire, les scies étaient posées si près du niveau de l'eau qu'on ne pouvait trouver le moyen de la recueillir et de la garder. On a donc actuellement l'intention de ne jeter à l'eau que la sciure de bois ; les gros déchets sont brûlés ou utilisés d'une autre manière sur la rive ; tout de même il s'en échappe encore une quantité relativement faible.

L'écorce est une des pires choses dans toutes les rivières où l'industrie du bois s'exploite sur une grande échelle, et autrefois il en sortait inconstestablement de grandes quantités des scieries en activité. La cause principale de cet embarras provient, toutefois, des billots à la dérive, avant d'arriver aux scieries, et l'on ne peut guère suggérer de remède à la chose. L'on dit que le fond de la rivière est, à maints endroits, considérablement encombré de cette sorte de déchets.

L'effet que produisent à Calais et à Saint-Stephen, les déchets de scieries dans la rivière se manifeste de deux manières : premièrement par la formation de grands bancs de matières étrangères dans le fond ; et, en second lieu, par ce qu'on peut appeler la pollution réelle de l'eau. Les couches de bouts de bois, de sciure, etc., couvrent une étendue considérable entre les divers barrages, partout où l'état de choses leur permet de s'arrêter, et ces déchets sont empilés sur une épaisseur de plusieurs pieds à certains endroits, comme par exemple entre le barrage de la filature et le quatrième barrage. Le courant rapide se fraie à travers cette masse de profonds et étroits chenaux, de chaque côté desquels les matières atteignent presque la surface de l'eau. Au pont Calais-Saint-Stephen, dans les eaux soumises à la marée, les dépôts recommencent jusqu'aux environs de la Chaîne (*The Ledge*), leur étendue et leur profondeur variant selon le contour du fond et les sinuosités du chenal. Le lit primitif de la rivière a subi par là de grands changements, au grand détriment de la navigation en particulier. Les flaches, les dosses et l'écorce constituent sous ce rapport ce qu'il a de pire dans les déchets de scieries, car elles s'entremêlent, et une fois saturées d'eau et massées au fond, elles se déplacent très difficilement. Elles servent aussi à recueillir et à retenir la sciure de bois et la vase, qui remplissent les interstices et contribuent à solidifier les bancs. Comme la sciure de bois conserve la faculté de surnager plus longtemps que les déchets plus gros, le courant l'emporte plus loin en aval, où elle prédomine considérablement.

Les dépôts, et conséquemment l'accumulation des déchets de scieries, s'opèrent principalement aux époques où l'eau de la rivière est basse. Les crues et les glaces flottantes contribuent à les enlever, et agissent naturellement avec plus d'effet sur la sciure de bois et les autres matières légères. Cependant, le fait que les bancs de déchets persistent d'une année à l'autre indique clairement qu'à la longue l'action des crues n'a pas suffi pour surmonter l'effet de ce que rejettent un si grand nombre de scieries. En conséquence de la réforme inaugurée en 1883, grâce à l'intervention des propriétaires de scieries, réforme en vertu de laquelle on ne jette que la sciure de bois à la rivière, l'on prétend, dans ces parages, que l'on a fait disparaître la principale objection que l'on soulevait à l'endroit de l'utilisation de la rivière pour se débarrasser des déchets, et l'affouillement créé par les crues chaque année suffit pour faire disparaître toutes les accumulations qui ont eu lieu durant l'année. Les résultats d'un examen récent sont de nature à corroborer, dans une certaine mesure, cette opinion en ce qu'elle a trait à la partie de la rivière soumise à la marée.

La partie de la rivière qui se trouve entre la Chaîne (*The Ledge*) et le pont de Calais-Saint-Stephen a été l'objet d'un relevé hydrographique en 1873, sous la direction du général George Thorn, du corps du génie de l'armée des Etats-Unis, et de nouveau en 1887, par la commission chargée de faire le relevé géodésique du littoral des Etats-Unis. Dans le but de déterminer l'état du chenal à l'époque de notre visite, la commission des poissons des Etats-Unis a fait deux examens, dont une en 1893 et l'autre en 1894. Le premier avait pour but de déterminer l'épaisseur des couches de déchets de scieries au moyen de sondages, et l'autre a été exécuté conformément au même plan que les arpentages du corps du génie et de la commission du relevé géodésique du littoral.

Voici les résultats que donnent la comparaison des données fournies par ces relevés ; les chiffres indiquent la longueur du chenal entre la marque des eaux basses de chaque côté : d'après le relevé de 1873 le volume d'eau dans ces limites était de 4,914,192 verges cubes ; d'après les observations de 1887 ce volume était réduit à 3,824,907 verges cubes, ce qui démontre que le remplage qui s'est opéré durant cette période s'élève à 1,089,285 verges cubes. Toutefois le relevé de la commission des poissons, en 1894, indique un volume de 5,083,166 verges cubes d'eau, soit depuis 1873 une augmentation de 168,974 verges cubes, et depuis 1887 de 1,258,259 verges cubes. Vu la nature flexible et le déplacement constant des couches de déchets, l'on a présumé que l'augmentation ou la diminution de leurs proportions s'est continuée uniformément, mais les chiffres qui précèdent démontrent au moins qu'il s'est opéré des changements, et accusent une amélioration sensible dans l'état du chenal de la rivière depuis qu'on n'y jette plus les gros déchets. Malgré l'amélioration générale que l'on a ainsi constatée, le fait que le vapeur à passagers continue de s'échouer sur les bancs de sciure de bois au large du quai inférieur de Calais, à l'eau très basse, et qu'il ne peut atteindre le débarcadère inférieur à une phase de la marée plus basse qu'autrefois, démontre que les mêmes bons résultats ne se sont pas faits ressentir partout.

L'effet général du courant du reflux est de déposer la sciure de bois le long ou près des rives, tandis que, du moins à l'époque de la sécheresse, la marée montante soulève la couche supérieure de ces lits et les charrie en amont dans la rivière jusqu'à ce que ces matières, de nouveau saturées, tombent au fond des parties profondes du chenal d'un bout à l'autre. La grande dissémination de la sciure de bois est donc aidée par les effets alternatifs du flux et du reflux.

Après un examen munitieux des faits que nous venons d'énoncer succintement, et malgré le résultat favorable du relevé de 1894, nous avons dû conclure que continuer à jeter dans la rivière même la sciure de bois est préjudiciable aux intérêts de la navigation et des pêcheries. Tandis que d'un côté la navigation souffre des changements qui se produisent dans la configuration du fond, de l'autre nous ne sommes pas prêts à dire si les dépôts de sciure de bois dans les eaux soumises à la marée gênent ou non en réalité les mouvements des poissons anadromes. Leurs frayères situées en amont échappent naturellement à l'influence de l'eau salie, et leur instinct les pousse tout simplement à traverser cette partie de la rivière. Par son influence délétère, la sciure de bois préjudicie certainement à leur bien-être. Des deux côtés l'eau est plus ou moins lourdement chargée de molécules de fibres de bois suspendus qui, selon leur degré de saturation, s'échelonnent, à différents niveaux, du haut au bas. L'apparence de l'eau suffit pour indiquer son état peu attrayant, quand bien d'autres n'auraient pas étudié et démontré l'effet pernicieux d'une contamination de cette nature.

Les poissons anadromes qui remontent la rivière jusqu'à Calais et Saint-Stephen doivent au moins dépasser le barrage inférieur ou barrage Union pour arriver à leurs frayères. Celles du saumon se trouvent dans les tributaires dont le plus en aval se jette en amont du quatrième barrage. Les lieux où se rendaient le gasparot et l'alose pour frayer ne sont pas connus précisément, mais il est possible qu'autrefois l'une ou l'autre de ces espèces s'arrêtait entre la filature et le quatrième barrage, bien que ce ne soit là qu'une conjecture. Mais si l'on envisage la chose sous son côté le plus favorable, il faudrait que toutes ces espèces se frayassent un chemin à travers les quatre barrages, rencontrant des obstacles de même nature que dans les eaux supérieures de la marée, mais sous une forme beaucoup plus grave, dans des chenaux beaucoup plus étroits, à travers une quantité plus considérable de matières suspendues. Quelques saumons et quelques gasparots remontent encore la rivière, mais l'alose, plus timide, a cessé de fréquenter ces eaux.

L'on n'a rien appris de positif sur l'état actuel des tributaires à saumon, mais ils exigeront probablement qu'on s'en occupe si des mesures sont prises pour favoriser le repeuplement des rivières. Les frayères de l'alose et jusqu'à un certain point celles du gasparot ont dû se trouver dans la rivière principale, où elles ont dû être plus ou moins recouvertes et avariées par les déchets de scieries et l'écorce des billots flottants.

Il n'y a qu'une seule scierie en amont de Baring ; elle se trouve à la tête de la branche de l'ouest, à Princetown, et tous ses déchets sont jetés à l'eau. Il n'existe pas d'éléments délétères de cette nature sur la branche de l'est en aval des lacs.

Filature de coton.—La seule autre source d'éléments délétères sur les tributaires de cette rivière en aval de Vanceboro' et de Princetown semble être la grande filature de coton (filature de coton de Sainte-Croix) située à Milltown, N.-B., le long du barrage à la chute au Saumon. Ce que l'on dit des effets du drainage de cette filature est contradictoire, et nous n'avons pu rester assez longtemps sur les lieux pour faire un examen complet et concluant.

Les résidus liquides passent par un seul égout dont la sortie est à la base du barrage près du moulin, à environ 100 pieds en haut de l'étang d'où part le poisson pour remonter, bien qu'il soit à près de 100 pieds plus loin que l'entrée réelle de la passe migratoire.

La masse des dépôts les plus grossiers est censée tomber dans un bassin situé en bas du niveau de l'égout, mais les matières qui s'en échappent renferment indubitablement, tant à l'état de dissolution qu'à l'état de suspension, la quantité ordinaire de matières chimiques dont se composent les déchets de toutes les industries de cette nature. Bien que l'on nous ait donné une liste des différents ingrédients chimiques dont on se sert pour teindre, ainsi qu'un état de la quantité de chaque ingrédient employé durant certaines époques déterminées, nous n'avons pu établir la somme, la nature ou la force des mélanges lorsqu'ils sortent des cuves.

L'on dit que de l'eau limpide prise dans la rivière, en haut du barrage, passe sans interruption dans l'égout, qu'elle remplit sur une hauteur de 6 pouces, et qu'elle sert à le nettoyer et à en diluer les impuretés. Des matières provenant d'une source ou d'une autre passent ainsi dans l'égout à peu près tout le temps que la filature est en activité, mais la quantité en est beaucoup plus considérable à certains moments qu'à d'autres. De plus, une partie considérable de ces matières d'égout se compose de l'eau dont on se sert pour laver le coton après l'avoir blanchi et teint, et elle ne contient qu'une quantité relativement faible de matières étrangères.

Le mal résultant de l'égout de la filature, avec les dispositions actuelles, ne se rapporte pas tant à la contamination de l'eau, même dans le voisinage du moulin, qu'à l'effet qu'il produit en chassant le poisson de l'étang qu'il traverse pour arriver à la passe migratoire. L'eau décolorée qui sort de là peut souvent se voir sur une distance considérable en bas de la sortie de l'égout. Lorsque la rivière est haute, particulièrement au printemps, le volume de l'eau qui passe par-dessus le barrage est si considérable que l'influence des matières d'égout doit être imperceptible ; mais à l'époque où le saumon remonte la rivière l'eau est relativement basse et elle peut devenir très basse vers la fin de la saison. Il en était ainsi au moment de notre visite, au commencement d'août 1893.

Les matières d'égout n'atteignent pas, directement au moins l'entrée de la tranchée faite pour les billots de l'autre côté de la rivière, mais il se trouve que l'écoulement de l'eau par ce chenal est parfois interrompu pendant un laps de temps considérable, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Toutefois l'étang en bas de la filature a toujours été et reste encore le lieu naturel où le saumon se réunit avant de commencer à remonter la chute maintenant surmontée par le haut barrage, et il nous semble qu'on ne pourrait choisir pour la passe migratoire une meilleure position que celle où elle se trouve en ce moment.

En Angleterre, où la question a été étudiée avec soin, la coutume de laisser les déchets de filature de coton s'échapper dans des rivières où se trouvent des pêcheries importantes a été condamnée comme préjudiciable à ces pêcheries.

Tanneries.—Les premières tanneries que l'on rencontre, en remontant la rivière Sainte-Croix, se trouvent à la tête de la branche-est et de la branche-ouest, à Vanceboro' et Princeton, respectivement. Il y a un établissement de ce genre à chacun de ces endroits, ainsi qu'un autre à Forest-City, en amont de Vanceboro' et un autre encore sur la rivière du Grand-Lac, en amont de Princeton.

Voici quels sont les déchets qui sortent de ces tanneries : le liquide salé à la suite de la première immersion des peaux dans l'eau, la liqueur de chaux dans laquelle l'on plonge les peaux, pour les faire bouffer et détacher le poil, les écharnures et le poil provenant du raclage des peaux, la liqueur de tannée, le tan une fois la lessive faite, et l'eau qui a servi au lavage des peaux après le raclage et après leur sortie des cuves à tan.

D'après le rapport de la Commission royale britannique de 1865, nommée pour s'enquérir de la question de la contamination des rivières : "Si l'on excepte les tanneurs mêmes, il ne peut y avoir qu'une opinion, à savoir, que les détritus d'une tannerie sont on ne peut plus dégoûtants, et l'on ne devrait pour aucune considération les laisser s'écouler dans les rivières."

C'était autrefois l'habitude dans les diverses tanneries situées sur la rivière Sainte-Croix et ses tributaires de se débarrasser de tous les déchets en les jetant dans la rivière voisine, comme moyen le plus commode de les enlever. Le résultat de cette coutume s'est manifesté de deux façons, comme pour les scieries, par un dépôt considérable de lie dans le fond et par la contamination réelle de l'eau. Ce dernier résultat a été produit par le tan qu'on a jeté à l'eau, et dont on a ainsi disposé d'énormes quantités avec la conséquence que le mal est là à demeure. Emporté par le courant le tan est venu se déposer dans les remous et les eaux dormantes où, à certains endroits, il s'en est formé des bancs très étendus. Les écharnures sont aussi venues s'arrêter de la même façon, et, retenant leur fétidité pendant longtemps, elles ont considérablement contribué, dit-on, à la destruction d'un bon nombre de frayères du saumon de lac et de la truite de ruisseau. Les autres déchets étant sous forme de liquides, n'ont qu'une influence transitoire dont la portée est en proportion de la répétition fréquente de la chose ainsi que de la quantité des déchets.

Depuis qnelques années l'on a remédié à ce que cette coutume avait de plus préjudiciable. L'écorce, les écharnures et le poil ne se jettent plus à l'eau, bien que de temps à autre l'on signale des infractions à la règle. L'on utilise l'écorce aujourd'hui pour chauffer, et l'on emploie une certaine quantité d'écharnures pour en faire des engrais. L'on dit aussi qu'en somme on ne laisse plus écouler la liqueur de tan, attendu qu'on la renvoie aux lessives après chaque bain. Les matières d'égout se composent donc principalement aujourd'hui de la liqueur des fosses d'immersion et des eaux dont on se sert pour les lavages successifs. La proportion relativement faible des matières chimiques et animales que renferment ces liquides, joints au petit nombre et à la position isolée des tanneries, fait qu'il est improbable que cette source de contamination importe beaucoup dans le moment actuel, mais on croit opportun de rendre absolument sans danger tous les liquides qui sortent de ces tanneries, en se servant d'un mode quelconque de filtration ou de précipitation.

Le mal causé par les tanneries s'est fait en grande partie dans le passé, et il est irrémédiable pour ce qui est du tan du moins. Les dégâts produits par cette substance ainsi que par les autres déchets de tanneries ont été particulièrement sensibles dans la rivière du Grand-Lac de l'Ouest et dans la rivière et le lac en aval de Forest-City, où l'abondance du saumon du lac en particulier a souffert de ce chef, bien que incontestablement la truite de ruisseau s'en est aussi considérablement ressentie, sinon dans des proportions égales.

L'on est moins renseigné sur les mouvements de ces espèces de poissons dans le passé. Aux environs de Vanceboro' et Princeton, l'on s'accorde à dire cependant que l'une d'elles ou même les deux fréquentaient ces localités dans le rayon atteint par les déchets de tannerie, et quoiqu'on puisse encore prendre quelques truites le saumon de lac a disparu.

Si le saumon de mer a eu des frayères dans l'une ou l'autre chaîne de lacs, comme la chose semble probable dans une certaine mesure, ce poisson s'est aussi ressenti de l'influence de cette agence délétère.

RÉSUMÉ.

Les résultats de nos recherches sur la rivière Sainte-Croix et ses tributaires peuvent se résumer comme suit :

Le saumon, l'alose et le gasparot remontaient autrefois la rivière Sainte-Croix en très grand nombre et avaient des frayères considérables en haut des limites des eaux de marée à Calais et à Saint-Stephen. Cependant l'abondance de chacune de ces espèces a diminué à tel point, à commencer dès le début du siècle, que le saumon et le gasparot n'ont depuis longtemps donné que très maigrement chaque année, tandis que l'alose a été virtuellement détruite. Les agences auxquelles on doit principalement attribuer

cette diminution sont les barrages, les déchets des scieries et d'autres éléments, ainsi que la pêche excessive ; l'on a partiellement remédié à la moyenne partie de ces choses, mais non pas dans la mesure requise pour repeupler les rivières ou même pour augmenter rapidement le nombre des poissons.

Il semble probable que le mal causé aux frayères primitives de l'alose et du gasparot par les dépôts d'écorce et des déchets de scieries est d'une nature plus ou moins permanente, et que l'état des rivières à saumon a souffert de plusieurs façons. Le saumon est de beaucoup le plus important de ces poissons anadromes et celui qui mérite le plus d'attention, mais quoi qu'on fasse dans son intérêt bénéficiera aussi aux autres. Bien que le gasparot ait une valeur marchande relativement médiocre dans cette région, son importance comme article d'alimentation de plusieurs espèces de poissons d'eau salée rend sa conservation en nombre considérable excessivement désirable.

Le saumon de lacs et la truite de ruisseau, poissons de sport importants et autrefois communs, le premier ne se trouvant que dans certains lacs et certains cours d'eau à la tête des deux branches, la dernière se trouvant à peu près partout, ont tous deux considérablement diminué. Ceci est dû, croit-on, à l'influence combinée des déchets des tanneries et des scieries, aux petits barrages de la région supérieure de la rivière et de ses tributaires, et à la pêche excessive.

La pêche au brochet, à la perche, à la carpe et au poisson blanc se fait à l'aide de rets dans quelques-uns des grands lacs de l'est qui, à raison de leur peu de profondeur, sont considérablement dépeuplés et menacent de s'épuiser complètement. L'on permet de pêcher ces poissons à la ligne, à l'exclusion du poisson blanc, dans les lacs inférieurs des grands lacs de l'ouest, et l'on devrait aussi adopter ce système à la chaîne des lacs de l'est.

La rivière Sainte-Croix et ses tributaires offrent des avantages exceptionnels pour le développement d'une importante pêche sportive qui, sous une direction judicieuse, ne manquerait pas de donner des bénéfices locaux plus considérables que toute pêche marchande que ces eaux pourraient fournir. Nous sommes donc d'avis que quant au poisson, cette rivière et ses tributaires devraient être tout d'abord envisagés à ce point de vue. Il faudrait en conséquence restreindre à la pêche à la ligne la pêche au saumon et aux autres poissons, adopter d'autres règlements, améliorer l'état des eaux, et multiplier davantage les espèces les plus importantes par des moyens artificiels.

Nous constatons que la navigation dans la partie supérieure des eaux de marée a été entravée depuis des années par les dépôts de déchets de scieries, et bien que les choses se soient quelque peu améliorées dans l'ensemble grâce au fait que depuis 1883 l'on garde à terre les plus gros morceaux, l'on ne pourra faire disparaître tous les obstacles tant que l'on n'aura pas complètement cessé de jeter les déchets de cette nature à l'eau.

RECOMMANDATIONS.

Conformément à l'énoncé de faits et aux observations qui précèdent, nous recommandons l'adoption des mesures remédiatrices qui suivent :—

1. Défense de jeter à l'eau les déchets de scierie de toutes sortes sur tout le parcours de la rivière et ses tributaires. La sciure de bois est de ces déchets le seul dont on dispose ainsi aujourd'hui, et l'on peut incontestablement la garder à terre à peu de frais, comme la chose s'est faite ailleurs.

2. Enlever toutes les matières étrangères qui encombrent le chenal de la rivière dans les eaux de marée entre Calais-St-Stephen et la Chaîne *(The Ledge)*, et qui sont le résultat des dépôts des déchets de scieries. Cette mesure s'impose particulièrement pour la navigation, mais il n'y a pas de doute que les pêches en bénéficieraient aussi. Nous ne croyons pas cependant que cette mesure aurait sa raison d'être si l'on devait continuer de jeter ces déchets à la rivière. Il serait aussi très avantageux pour les pêcheries si les couches de déchets de scierie qui se rencontrent entre le barrage Union et le quatrième barrage en haut des eaux de marée pouvaient être enlevées de manière à obtenir au moins un chenal plus large et plus direct pour le passage du saumon.

3. Se défaire des matières qui sortent de l'égout de la filature Sainte-Croix de manière à empêcher qu'elles n'exercent aucune influence pernicieuse sur le saumon des environs lorsqu'il remonte la rivière.

4. Défendre aux tanneries de se servir des cours d'eau qui les avoisinent pour y jeter le tan, la liqueur de tan, les écharnures, le poil ou autres déchets qui peuvent être nuisibles au poisson. Tous les liquides provenant du lavage des peaux et contenant des ingrédients délétères devraient être épurés avant d'être jetés à l'eau.

5. Réparer et modifier, là où la chose est nécessaire, les passes migratoires et les voies ménagées dans les divers barrages de manière à obtenir un service plus efficace ; puis les garder en bon état et maintenir leurs abords libres de toutes matières flottantes. La construction de tous les nouveaux barrages devrait être soumise à la juridiction de l'Etat, et se conformer aux exigences que les circonstances imposent.

6. Pour ce qui est des barrages érigés pour la descente des billots, faire en sorte qu'une ou plusieurs portes restent ouvertes tout le temps lorsqu'on n'a pas réellement besoin de s'en servir pour la descente du bois.

7. Dans les cours d'eau où le saumon va frayer, empêcher toute cause de contamination, et enlever, si possible, tous les obstacles et les matières délétères qui existent.

8. Défendre la pêche aux rets dans les eaux douces de la rivière et de ses tributaires.

9. Défendre la pêche au saumon dans le voisinage des frayères et aux abords des passes migratoires par tout autre moyen qu'à la ligne.

10. Faire des règlements convenables et uniformes pour toutes sortes de pêches dans les eaux douces de la rivière et de ses tributaires, en tenant compte des modes et des proportions de la pêche, des périodes de clôture, etc.

11. Advenant l'enlèvement de tous les obstacles et des agents délétères, et l'établissement et la mise en vigueur de règlements convenables, essayer de multiplier le saumon de lac par des moyens artificiels, avec le concours des deux pays.

BAIE DE PASSAMAQUODDY ET SES ENVIRONS.

DESCRIPTION DES EAUX.

Les eaux de frontière qu'il est nécessaire d'examiner en rapport avec la baie de Passamaquoddy et ses environs se trouvent comprises dans la région qui s'étend de Quoddy-Head-West, dans le Maine, jusqu'à la Pointe Lepreau dans le Nouveau-Brunswick, et du Grand-Manan jusqu'aux environs de Robbinston, Maine. Les rives sont irrégulières et accidentées de nombreuses pointes et de nombreuses baies ; les eaux sont parsemées d'îles grandes et petites qui offrent d'excellents moyens pour l'exploitation des pêches particulières de la région. La hausse et la baisse de la marée varie de 15 à 26 pieds et détermine de forts courants dont les cours sont très complexes. Cet état de chose favorise particulièrement les pêches à claies, mode jugé le meilleur pour prendre le petit hareng dont cette région abonde.* La région se distingue comme centre de l'industrie des sardines. Sur la rive du Maine il y avait, en 1895, 36 établissements, employant 4,564 ouvriers, et produisant 682,040 caisses, qui représentaient une valeur de $1,644,379. Du côté canadien il n'y a dans cette région qu'un seul établissement.

POISSONS ET PÊCHES.

Voici quels sont les principaux poissons de la région de Passamaquoddy :—

Le hareng (*clupea harengus*), la merluche (*phycis tenuis* et *phycis chuss*), le merlan (*pollachius virens*), l'égrefin (*melanogrammis aeglifinus*), la morue (*gadus callarias*), l'éperlan (*osmerus mordax*), et le homard (*homarus americanus*).

Le hareng.—Le hareng est de beaucoup l'espèce la plus importante, et la prospérite des pêcheurs dépend presque entièrement de son abondance. Le pêcheur à la ligne trouve que c'est la boitte la plus facile à obtenir et la plus propice, et de plus l'abondance du poisson qu'il désire prendre se règle beaucoup selon l'absence ou la présence du hareng. Lorsque pour une raison quelconque les grands bancs de hareng manquent, la morue, l'égrefin, et particulièrement le merlan, abondent moins, attendu qu'ils se

nourrissent particulièrement de hareng. Le pêcheur au homard se tire difficilement d'affaire lorsque le hareng est rare.

L'immense quantité de jeunes harengs que l'on emploie aujourd'hui dans l'industrie des sardines, en sus des gros que l'on fume et sale, a donné à ce poisson une importance commerciale beaucoup plus considérable que celle de tous les autres de la région. Pour deux raisons donc, soit sa propre importance comme aliment et sa valeur comme boitte pour la pêche à la ligne du merlan, de l'égrefin et de la morue, la prospérité de la population des pêcheurs de la région et celle d'autres personnes dont la majeure partie du commerce se fait avec elle, se règle selon la quantité du hareng.

Le hareng d'ici est de la même espèce que celle qui constitue depuis longtemps un facteur important de la richesse de certains pays de l'Europe septentrionale. Sur le littoral de l'Atlantique, dans l'Amérique du Nord, il ne semble pas dépasser, du côté du sud, les environs de l'île Block, bien qu'on en voit parfois quelques-uns un peu plus au sud, tandis qu'au nord il s'enfonce assez au loin du côté du Labrador.

Quoique d'autres lieux puissent être plus importants pour la pèche du gros hareng, la baie de Passamaquoddy est au premier rang pour l'abondance du jeune hareng tel que celui qui sert dans l'industrie des sardines. Autrefois le hareng de 6 à 10 pouces de long était recherché pour la fabrication de l'huile, mais ce n'est qu'après qu'on eut perfectionné la mise en conserve, soit en 1878, qu'on reconnut sa grande valeur pour cet objet. Le jeune hareng reste dans le voisinage de la baie Passamaquoddy toute l'année, mais à la saison froide ou orageuse il ne s'approche pas assez de la plage pour qu'on puisse le prendre dans les nasses en quantité considérable.

A diverses époques il a régné beaucoup de crainte chez les pêcheurs et les marchands relativement à l'effet de l'industrie de la sardine sur l'abondance du hareng, attendu que l'on prédisait que si l'on continuait à prendre de si grandes quantités de jeunes poissons cette pêche allait s'épuiser. Nos observations nous portent à croire que ces craintes ne sont pas justifiables à ce point. Si l'on prend toute la région de Passamaquoddy susdite, il s'y est pris plus de hareng en 1894 et en 1895 que jamais avant; il en a été particulièrement ainsi quant au hareng à sardine, il s'en est pris plus que ce que les établissements ont pu utiliser, malgré que la quantité mise en conserve ait été sans précédent. Il s'ensuit que nombre de nasses ont été rarement touchées, bien qu'il y eut du hareng en abondance. De temps à autre il se prend dans les nasses du jeune poisson d'autres espèces, tel que du gasparot, de l'égrefin, de la merluche et du maquereau, mais jamais en quantités considérables.

Ceux qui avaient des craintes prétendaient que la pêche se soutenait grâce à l'augmentation du nombre de nasses et non pas au maintien naturel de la pêche moyenne par nasse. L'examen des résultats démontre que cette prétention est totalement erronée. Depuis 1879, époque où l'industrie des sardines commença à prendre des proportions considérables, la pêche totale a augmenté en plus grande proportion que le nombre de nasses. En 1879 et en 1880 le rendement moyen par nasse a été de 80 barils, sans égard à l'emploi que l'on a fait du hareng; en 1893, la moyenne était de 148 barils; tandis qu'en 1895 elle était de pas moins de 171 barils par nasse. Des nouvelles récentes d'Eastport et de Lubec disent que le jeune hareng, cette année, a donné avec une abondance extraordinaire, et que certains établissements de conserves ont pris une partie du poisson dont ils avaient besoin en pêchant aux quais au moyen d'épuisettes. L'examen minutieux que l'on a fait de cette question depuis 1893 indique que dans les conditions actuelles il n'y a pas lieu de s'alarmer sur l'abondance du petit hareng.

Le commerce de hareng fumé a aujourd'hui moins d'importance qu'autrefois, mais il donne encore de l'emploi à un grand nombre de personnes. Le centre de l'industrie du hareng fumé se trouve à Lubec et à Grand-Manan, mais les cabanes à fumage sont disséminées le long de toute la rive de la région de Passamaquoddy.

Le hareng ne se sale plus aujourd'hui en grandes quantités dans cette région; cette industrie est bien moins considérable qu'autrefois, alors que de grandes quantités venaient des îles de la Madeleine à Eastport pour y être salées, et le transport et la manipulation de ce produit donnaient de l'emploi à plusieurs vaisseaux et à un bon nombre d'hommes. Aujourd'hui l'on ne fait plus venir de loin du hareng à salaison, la majeure partie vient de Grand-Manan et des frayères aux environs de Machias. Lorsque autrefois le beau

hareng de la rivière Quoddy donnait regulièrement on l'employait à faire des salaisons mais depuis un certain nombre d'années ce poisson est pratiquement disparu.

Hareng d'hiver.—L'on a commencé à s'occuper de la pêche du hareng en hiver, vers 1864, et cette pêche prit bientôt des proportions importantes, atteignant son plus grand développement entre 1880 et 1885, pour cesser complètement en 1889, vu que le hareng disparut de la côte. Le hareng d'hiver était un poisson complètement formé que l'on expédiait au marché pour servir à la consommation alimentaire ou de boitte aux pêches à la ligne.

Il paraîtrait que ces bancs de harengs d'hiver se présentèrent d'abord au large de Grand-Manan, puis bientôt après à Campobello, et de là vinrent à la baie de Saint-André ; parfois les bancs se divisaient, pour s'en aller une partie dans la baie de Saint-André et l'autre dans la baie de Fundy. De 1877 à 1883 un changement commença à s'opérer dans les habitudes ordinaires de ces bancs. La date de leur arrivée commença à s'éloigner peu à peu, jusqu'à ce qu'en 1889, dernière année de leur venue, ils n'arrivèrent à Campobello que vers le 10 janvier. En même temps que la date de leur arrivée s'éloignait, l'on constata aussi chez eux des dispositions à rester plus au large, et la pêche, qui se faisait entièrement au moyen de rets à mailler, dut aussi s'avancer vers l'eau profonde. Bien que dans ces derniers temps le poisson ait été plus difficile à prendre, à cause de son éloignement de la rive, le nombre n'accuse pas une grande diminution, et prétendre que l'espèce en a été épuisée par la pêche est chose insoutenable. La seule explication de l'absence du poisson depuis 1889 c'est qu'aujourd'hui il passe l'hiver ailleurs. Les agissements du hareng depuis les dernières dix années ressemblent beaucoup à ceux qui présagent, dit-on, la disparition périodique et inexpliquée de ce poisson de certaines parties de la côte d'Europe. L'on croit que pour le hareng d'hiver dans cette région il peut exister une périodicité que l'on n'a pas constatée à cause du peu de temps que la pêche s'est faite.

L'absence du hareng d'hiver n'a pas eu apparemment d'effet sur le nombre des petits harengs dans la région de Passamaquoddy.

Pêche à la ligne.—Dans la région de Passamaquoddy, à l'exclusion de Grand-Manan, l'on compte environ 1,200 hommes qui, à la ligne, font la pêche de la merluche, de l'égrefin, du merlan et de la morue.

La pêche de la merluche se fait sur la côte extérieure de Campobello, à l'est. C'est entièrement une pêche à la ligne de fond, et elle atteint son plein en juillet et août. La pêche de l'égrefin vient ensuite en importance. Ce poisson se prend tant dans la baie de Fundy que dans les eaux intérieures de la baie de Passamaquoddy. La pêche se fait au moyen de lignes de fond ; elle commence vers le 15 mai et se continue jusqu'au mois de janvier. La pêche du merlan semble être particulière aux alentours d'Eastport. Cette pêche se fait avec la ligne à main et est restreinte à la côte. L'égrefin arrive ordinairement vers la mi-juin et reste jusqu'au 25 juillet ; puis il revient vers le 25 août et dure jusqu'à la fin de septembre. La morue ne se pêche pas séparément ; elle se prend en même temps que l'égrefin. Elle semble plus abondante au printemps.

Eperlan.—La pêche de l'éperlan aux environs de la baie de Passamaquoddy est très restreinte. A Pembroke et ailleurs dans la baie de Cobscook, à l'ouest d'Eastport, il s'en prend quelque peu au filet sous la glace. Cette pêche se fait aussi à quelques endroits au Nouveau-Brunswick, mais le rendement de toute la région est insignifiant.

Homard.—Depuis l'insuccès de la pêche du hareng en hiver, en 1889, l'industrie du homard a pris une importance sensible. Depuis plusieurs années avant cela, il s'expédiait du homard de cette région, mais il ne se pêchait que le printemps, et encore cette pêche ne se faisait que dans les eaux basses le long des rives. A la suite de l'insuccès de la pêche du hareng en hiver, nombre d'industries se trouvant sans emploi, dirigèrent leur attention du côté de la pêche du homard. Ils constatèrent bientôt qu'ils pouvaient avec profit se servir de piège. Bien que le nombre de casiers. tel que l'indique la statistique pour le comté de Charlotte, N.-B., n'accuse pas d'augmentation depuis 1890, il n'y a pas de doute que les pièges se tendent la majeure partie

de l'année. Autrefois les pêcheurs de homard ne s'éloignaient guère de chez eux pour faire cette pêche, mais aujourd'hui ils tendent leurs pièges tout le long de la côte, et les pêcheurs quittent les eaux de leurs voisinages immédiats dès qu'une baisse se manifeste. Comme résultat de ce développement de la pêche, la quantité a doublé de 1890 à 1894 et la valeur a presque triplé. L'état qui suit fait voir la quantité et la valeur pour le littoral du Nouveau-Brunswick, entre Grand-Manan et la Pointe-Lepreau, durant les quatre années expirées en 1894 :—

Année.	Frais. Tonnes.	En conserve. Livres.	Valeur.
1890	657	....	$39,420 00
1891	553	31,056	26,467 84
1892	748	1,440	30,131 60
1893	944	7,000	76,540 00
1894	1,324	3,000	99,720 00

Cette pêche a pris une importance qui mérite qu'on s'en occupe, et l'on devrait adopter quelque mesure pour réglementer ce qu'elle peut avoir de destructif dans son exercice, car partout où la pêche du homard s'est faite sur une grande échelle il en est résulté à la longue un dépeuplement et souvent même un épuisement complet. La pêche persistante de petits homards qui n'ont pas encore atteint l'âge voulu pour la reproduction ne peut que précipiter ce résultat. Ces homards servent aux conserves ou sont expédiés frais sur des marchés où il n'existe pas de règle sur la taille de ce produit ; le prix que les pêcheurs en reçoivent est insignifiant et pitoyable, surtout lorsque nous tenons compte de l'effet de cette prise sur la pêche et du prix que rapporte le gros homard. Si on les laissait se développer un an de plus ces petits homards rapporteraient cinq ou dix fois plus que ce que reçoivent les pêcheurs par cette pêche prématurée.

En conséquence de ses habitudes sédentaires il n'est pas probable que le homard remis à l'eau pour lui permettre de se développer davantage, s'éloignât beaucoup du lieu où il aurait été mis en liberté, et les pêcheurs de tout lieu où l'on aurait adopté cette coutume recueilleraient eux-mêmes les bénéfices de leur propre prévoyance et de leur propre prudence. La majeure partie des pêcheurs sont en faveur de fixer à 10½ pouces la taille *minima*, et une loi récente du Maine oblige les pêcheurs à remettre à l'eau tous les homards qui mesurent moins que cette taille. Cette loi a amené la fermeture de certaines homarderies de cet Etat, mais elle a mis fin à la plus forte cause d'épuisement de cette pêche. En Canada l'on peut prendre du homard de taille plus petite. Il s'en suit que la seule homarderie qui existait à Eastfort a été transportée sur la rive canadienne en face et où les propriétaires peuvent continuer à prendre du homard qui n'a pas atteint la taille et le développement voulus.

Mode de pêche.—Le hareng se prend avec des nasses et des rets à mailler. Les nasses sont faites de fascines et sont généralement stables dans de petites anses où le long d'une pointe quelconque, là où l'on se trouve à l'abri et où la marée n'assèche pas complètement ; elles sont grossièrement construites au moyen de pieux enfoncés droit et liés entre eux par de minces branches de sapin. Elles n'ont pas de forme particulière, et suivent la conformation du fond sur lequel elles sont installées ; l'entrée de la nasse se trouve du côté d'où doit venir le hareng ; les ailes sont généralement courtes, et pour diriger et garder le poisson l'on n'emploie ni cœurs ni conduit, comme dans les rets à enclos. Le poisson entre dans la nasse à mer haute, et après avoir dépassé les ailes il s'en va directement dans l'enclos, où il reste. Les pêcheurs se servent alors d'une petite seine pour prendre le poisson qui nage dans l'enclos ; et le poisson ainsi pris est ensuite vidé dans les chaloupes des pêcheurs. La pêche à la ligne se fait avec la même sorte de ligne à main et de fond en usage le long du littoral de l'Atlantique. L'éperlan se prend sous la glace au moyen du rets à poche ordinaire et aussi à l'aide de lignes amorcées ; il ne se prend pas souvent dans les nasses, car il ne vient que lorsque la pêche à la nasse est finie. L'on ne fait pas un grand usage de seines, si ce n'est pour ramasser le hareng pris dans les nasses.

RECOMMANDATIONS.

Les intérêts internationaux en fait de pêche dans la baie de Passamaquoddy et ses environs se résument principalement à la conservation du hareng, et comme il n'y a pas eu de diminution d'établie, sauf la disparition du hareng d'hiver, ce qu'on ne peut attribuer à une pêche excessive, l'on ne croit pas nécessaire de suggérer de changements dans les modes employés ; de sorte que les seules recommandations à faire sont celles qui suivent :

1. Comme le décret actuel qui soumet à une période de clôture les principales frayères au large de Grand-Manan a été incontestablement une mesure sage et a pu, dans certaines proportions, aider à maintenir l'abondance du hareng, l'on recommande de continuer la mise en vigueur de cette loi et que l'on adopte une période semblable de clôture pour une partie des frayères du hareng au large de Machias.

2. L'on recommande l'adoption d'un règlement qui défende l'emploi du hareng pour la fabricatiou d'huile ou d'engrais.

3. L'on recommande que la taille *minima* du homard que l'on peut prendre soit fixée à $10\frac{1}{2}$ pouces, et que tous les homards pris par quelque moyen que ce soit et plus petits que la taille voulue soient remis en vie à l'eau.

4. Il devrait toujours être défendu de prendre du homard chargé d'œufs.

5. Dans le but de protéger l'éperlan l'on recommande d'établir, du 15 mars au 1er juillet, une période de clôture durant laquelle il serait défendu de prendre de l'éperlan autrement qu'avec la ligne amorcée.

LAC MEMPHREMAGOG.

Description du lac.—Le lac Memphremagog s'étend au nord et au sud en traversant la frontière internationale ; il est situé en partie dans la province de Québec et en partie dans l'Etat de Vermont. Il est de forme allongée, le plus souvent très étroit ; sa longueur est d'environ 30 milles, dont les deux tiers sont sur le territoire canadien. Il se décharge dans la rivière Saint-François, tributaire du fleuve Saint-Laurent. La profondeur ne dépasse pas, dit-on, 60 pieds dans la partie méridionale du lac, mais au centre et au nord l'eau est beaucoup plus profonde, sa plus grande profondeur mesurée étant de 600 pieds, dans les environs de Rondeau. La rive orientale est généralement abrupte, mais la rive occidentale se baigne en eau basse.

Poissons.—Les principaux poissons du lac sont l'achigan à petite bouche, la truite de lac, le poisson blanc, la perche jaune, le brochet, le chabot, la carpe, l'éperlan, la lingue et l'anguille.

Pêche sportive.—Nombre de pêcheurs à la ligne sont attirés vers cette région par l'abondance de l'achigan (*Micropterus dolomieu*) et de la truite des lacs (*Cristivomer namaycush*) ; la perche jaune (*Perca flavescens*) est aussi classée parmi les poissons de sport. Il y a le long du lac nombre de fonds que les sportmen fréquentent de préférence ; la plupart se trouvent du côté canadien.

Poisson commercial.—La pêche de la truite et du poisson blanc (*Coregonus labra, doricus*) s'est quelque peu faite avec le rets à mailler ; cependant, depuis quelques années elle est à peu près abandonnée. Ces poissons se prennent à la seine dans les eaux basses où ils viennent pour frayer vers la fin d'octobre et en novembre ; ils se prennent aussi à l'aide de rets à mailler aux mêmes endroits, mais avec encore plus de succès en eau profonde. Ces deux espèces de poissons se prennent, dit-on, plus ou moins ensemble dans ces fonds-là, ce qui semblerait rendre inutile l'emploi de rets pour le poisson blanc seul, à moins que ce ne fût que pour une très courte période.

Des lignes dormantes sont quelques fois tendues pour la truite, qui se prend aussi à l'aide de lignes traînantes au printemps, en été et en automne, surtout au fond de l'eau en été et à la surface au printemps et en automne. Ce dernier mode de pêche se pratique sur une grande échelle par environ quinze personnes qui alimentent la consommation

locale. La truite des lacs se pêche aussi à travers la glace en hiver, au moyen de lignes à main, à une profondeur qui varie de 25 à 100 pieds ; en automne il s'en prend aussi quelque peu au dard. Cette pêche se fait principalement dans l'espace compris entre Mountain-House et l'île de Lord, dans les eaux canadiennes. Tout le produit de cette pêche se vend, dit-on, sur place. La pêche à la seine ne se permet aujourd'hui que dans les eaux du Vermont.

Conclusions et recommandations.—Le meilleur moyen de protéger les intérêts de ce lac est incontestablement de favoriser le poisson franc, et, à notre avis, l'on devrait le faire jusqu'au point de défendre toute pêche aux filets. Le lac a pris beaucoup d'importance comme lieu de pêche à la ligne, et tant que l'on maintiendra convenablement les attraits qu'il offre à cet égard, la localité retirera des avantages matériels plus considérables par la présence des visiteurs que par la continuation d'une pêche commerciale dont l'existence dépend d'une quantité de poissons aussi minime que celle que contiennent ces eaux.

L'emploi du dard sur les frayères fait beaucoup de mal, et il devrait être interdit. L'on recommande de plus de protéger l'achigan et la truite de lac par des périodes de clôture, s'étendant, pour le premier, du 1er novembre au 15 juin ; et, pour le dernier, du 1er septembre au 1er janvier.

LAC CHAMPLAIN.

Description du lac.—Le lac Champlain se partage principalement entre l'Etat du Vermont et l'Etat de New-York, mais il s'étend à une courte distance dans la province de Québec. Son débouché, la rivière Richelieu, qui commence immédiatement au sud de la frontière pour aller se jeter au nord dans le fleuve Saint-Laurent, se trouve presque entièrement en Canada.

Intérêts internationaux.—Les intérêts internationaux se groupent principalement autour de certaines conditions et coutumes qui existent dans le bras nord-est du lac et expirent dans la baie de Missisquoi, à laquelle on a à peu près restreint nos recherches. Nous ne croyons pas que, dans les circonstances actuelles, la rivière Richelieu donne lieu à l'examen de graves questions à cet égard.

Nature et étendue des pêches.—Au point de vue de la pêche les intérêts principaux du lac se résument à la pêche sportive ou pêche à la ligne, qui constitue aujourd'hui un de ses principaux attraits ainsi qu'une source importante de revenu pour la localité. La pêche faite pour le commerce a toujours été très restreinte, et à l'heure actuelle on y rencontre très peu de pêcheurs de profession, s'il y en a ; ceux qui font ce commerce sont pour la plupart des cultivateurs qui habitent le long des rives. Dans tous les cas leurs opérations ont été restreintes à de courtes saisons et leur pêche annuelle a été insignifiante.

Dans l'Etat de New-York et du Vermont l'opinion générale se prononce fortement pour que le lac soit réservé à la pêche sportive, ou tout au moins pour que l'on prohibe tous les engins de pêche tel que rets, lignes fixes, dont on se sert ordinairement pour prendre du poisson destiné au marché. On prétend que grâce à de telles restrictions il viendrait dans la région un plus grand nombre de visiteurs, attirés par de meilleures chances de succès pour la pêche à la ligne, et que l'on obtiendrait ainsi des avantages matériels beaucoup plus considérables qu'en continuant de faire la pêche pour le commerce dans les faibles proportions qui existent aujourd'hui. Toutefois, du côté canadien, dans la baie de Missisquoi, la pêche au filet est encore envisagée avec faveur, et c'est de là que découle la seule question litigieuse que le lac offre relativement à la pêche.

New-York a aboli l'emploi de filets, et pratiquement, la pêche faite pour le commerce. La même loi existait à l'égard des eaux du lac Champlain contiguës à l'Etat de Vermont, en 1892. Les lois du Canada permettent l'emploi de seines le long des rives de son territoire au printemps et à l'automne, époques où deux espèces de poissons entrent dans la baie de Missisquoi pour frayer. Ce sont le sandre américain au printemps et le poisson

blanc à l'automne. Les autorités du Vermont ont tenté de faire abroger ces privilèges de pêche par le Canada, avec la conséquence que la question a été renvoyée à cette commission mixte. Dans l'intervalle la législature du Vermont a adopté une loi autorisant les commissaires des pêches de l'Etat à donner des permis de pêche à la seine à ses pêcheurs dans le cas ou cette exportation se continuerait dans les eaux canadiennes. Cette disposition de la loi a été mise à profit en 1893, mais d'un mutuel accord l'on n'a pas pêché en 1894 et au printemps de 1895. Puis le Vermont autorisa, par une loi, la pêche à la seine l'automne, à dater de l'automne de 1895, mesure que le gouvernement canadien jugea comme mettant fin à l'arrangement temporaire, et rétablissant la pêche à la seine au printemps et à l'automne des deux côtés de la ligne. Voici quels sont les aspects principaux qu'offre la pêche à la seine :—

Pêche du printemps.—Au printemps le doré ou sandre américain (*Stizostedion vitreum*) venant du sud entre dans la baie de Missisquoi en grand nombre en suivant la rive est de la grande embouchure du côté de l'île au Cochon, dans le Vermont. Après être resté là peu de temps, il retourne au lac le long de la rive ouest du côte d'Alburgh. C'est le mouvement qu'il suit habituellement à l'époque de la fraie et qui se répète d'année en année. Bien que cette espèce se trouve partout dans le lac et qu'elle doive avoir plusieurs frayères, c'est apparemment dans le bras nord-est que se trouve la frayère la plus grande et la plus importante. Ces frayères se trouvent tant en pleine baie que dans les parties inférieurs de ses tributaires, dont le principal est la rivière Missisquoi, que le poisson remonte jusqu'à Swanton.

L'époque du commencement et de la fin du mouvement du frai varie plus ou moins, selon comme se comportent les saisons. Le sandre américain commence, dit-on, à se diriger vers le nord, en février, mais le gros du mouvement au delà de l'île au Cochon a lieu en mars et au commencement d'avril. Le mouvement de retour le long d'Alburgh commence vers le premier mai et expire généralement vers le milieu du même mois ; le plus fort du mouvement ne dure que deux semaines. Le poisson remonte la rivière Missisquoi en avril mais il n'y reste pas longtemps ; il y a tout de même certaines années où il se fait relativement de grosses pêches à la ligne.

Il y a conflit dans ce qui se dit au sujet de l'époque réelle du frai, mais elle semble généralement commencer vers le milieu d'avril ou peut-être quelque peu avant pour se continuer jusqu'à une ou deux semaines en mai. Sous l'empire des lois du Canada et du Vermont la période de clôture pour ce poisson commence aujourd'hui vers le 15 avril. Le sandre américain qui se prend à la seine a presque exclusivement atteint son entier développement, son poids est alors de $1\frac{1}{4}$ livre en montant.

La seule pêche au filet qui s'est faite légalement dans cette partie du lac depuis quelques années l'a été au moyen de drainettes. Le Canada permet l'emploi de ce filet au printemps du 1er mars au 15 avril. Dans les eaux du Vermont toute pêche au filet a été défendue de 1876 à 1892, époque où la loi en question fut décrétée, loi qui permettait, à de certaines conditions, l'emploi de seines du 20 mars au 15 avril, tout en le limitant aux eaux au nord d'une ligne s'étendant de la Pointe-Stevenson à la Longue-Pointe. C'est ainsi que l'on s'en est servi au printemps de 1893 ; mais à la suite d'un arrangement avec le Canada la chose fut défendue en 1894 et en 1895 pour être de nouveau permise au printemps de 1896, époque où le Canada se mit de nouveau à accorder des permis à ses pêcheurs, prétendant que l'adoption de la loi du Vermont, qui permettait la pêche à la seine sans restriction en automne, mettait virtuellement fin à l'arrangement conclu antérieurement entre l'Etat et le Canada. Le nombre de permis de pêche à la seine accordés par le Vermont au printemps de 1893, a été de 22, et au printemps de 1896 de 32, les autorités admettant tout requérant qui pouvait établir un titre de propriété d'un fond de pêche ou qui en avait affirmé un, dans les limites déterminées. Dans les eaux canadiennes de la baie de Missisquoi, le nombre de seines dont on s'est servi a été de 10 à 15. La majeure partie de la pêche à la seine au printemps se fait avant la débacle des glaces. Elle commence sur la rive de l'île au Cochon, pour se continuer subséquemment dans la baie de Missisquoi et se terminer sur la rive d'Alburgh. Autrefois, quand la pêche au filet se faisait sans restriction, la pêche à la seine se continuait plus ou moins dans le cours de juin, mais comme le poisson ne se trouvait pas aussi

abondamment que plus à bonne heure dans la saison il s'en prenait moins à cette période, avec cela que la chaleur rendait sa conservation plus difficile.

Le sandre américain était le principal objet de la pêche à la seine au printemps et la partie la plus importante de la capture à cette saison. Les autres espèces que l'on prend en même temps sont la perche, la carpe, le mulet, le brochet et le sargue tête de mouton ; après le sandre américain vient la perche, dans l'ordre d'abondance. Il se prend très peu d'achigans. La pêche totale du printemps est relativement mince.

L'on n'a pu recueillir des renseignements satisfaisants sur l'abondance du sandre américain aujourd'hui, mise en regard de ce qu'elle était autrefois. La statistique de la pêche canadienne n'accuse pas de diminution. Les pêcheurs qui font la pêche pour le marché sur les côtes du Vermont affirment qu'il n'y a pas eu de diminution, et la plupart de ceux qui font la pêche par amusement et que l'on a interrogés déclarent que l'abondance ne subit rien de plus qu'un va et vient périodique. Cependant quelques-uns de ces derniers sont convaincus qu'il y a une diminution générale bien que peu considérable dans son ensemble.

Pêche d'automne.—Le poisson qui a fait l'objet principal de la pêche d'automne a été le poisson blanc (*Coregonus labradoricus*), qui, à l'époque de la fraie, suit essentiellement la même route que le sandre américain ; il entre dans la baie de Missisquoi le long de la rive est et revient en suivant la rive ouest. Il s'en suit que la pêche est essentiellement de même nature et qu'elle se compose de la même sorte de poissons. Il arrive que le poisson blanc commence à venir dès la fin de septembre et continue dans le mois d'octobre et quelque peu dans le mois de novembre. L'on ignore l'époque exacte où il fraie ; c'est probablement surtout en novembre, bien qu'elle puisse commencer quelque peu en octobre. Il se prend très peu de sandre américain et d'achigan avec ce poisson ; le reste de la capture se compose principalement des mêmes espèces que rapporte la pêche du printemps. Le poisson blanc ordinaire des grands lacs (*Coregonus clupeiformis*) habite aussi, dit-on, le lac Champlain, et l'on en trouve des sujets au Musée national de Washington, qui y sont arrivés il y a quelques années, mais le (*coregonus labradoricus*) est la seule espèce que l'on ait remarquée dans les seines que l'on a récemment examinées. Durant la majeure partie de l'année le poisson blanc semble s'enfoncer dans les régions les plus profondes du lac, là où il ne se fait pas de pêche et où il échappe aux observations. Il s'en suit que pratiquement l'on ne connaît rien de ses mouvements et de ses habitudes, si ce n'est ce que l'on apprend lors de la courte période de la fraie, alors qu'il vient en eau basse pour frayer. D'après ce que nous avons pu apprendre ses frayères se trouvent principalement, sinon exclusivement, dans le bras nord-est du lac. Le poisson fait, dit-on, d'abord son apparition dans les eaux basses qui se trouvent entre l'île de Butler et Maquam, pour de là se rendre dans la baie de Missisquoi en passant auprès de l'île au Cochon, et il atteint la baie une ou deux semaines après son arrivée sur la rive. D'après ce que nous avons pu apprendre il n'entre jamais dans la rivière Richelieu. La quantité de cette espèce n'accuse pas de diminution. L'on dit que sa taille varie en poids de trois quarts de livres à sept ou huit livres, mais le plus grand nombre qui se prend dans les seines pèsent d'une livre et demie à deux livres et demie. La masse du poisson s'expédie à l'état frais à New-York, mais il s'en sale un peu pour la consommation locale.

Ainsi qu'on l'a dit déjà, la pêche à la seine en automne dans les eaux du Canada et du Vermont a été interrompue en 1893 et 1894, mais cette année-là la législature du Vermont a passé une loi autorisant cette pêche, à laquelle on se livra en conséquence dans l'automne de 1895. Le nombre de permis accordé par le Vermont a été de 85.

Statistique de la pêche à la seine.—La quantité de la pêche canadienne est donnée dans un rapport officiel à la fin de chaque année, mais ce rapport n'indique pas séparément la quantité prise au printemps et en automne. Le tableau qui suit contient les chiffres des dix dernières années. Le sandre américain ne se prend presque exclusivement qu'au printemps, et le poisson blanc en automne, mais il est impossible de dire quelle proportion des autres espèces s'est prise chaque année. Le nombre de seines en usage à varié de dix à quinze.

Statistique de la pêche à la seine faite dans la baie de Missisquoi, du côté canadien, de 1884 à 1893.

Année.	Sandre américain.	Poisson blanc.	Diverses espèces.	Valeur.
	Livres.	Livres.	Livres.	$
1884	30,960	6,500	38,200	3,890
1885	17,000	5,400	36,000	2,620
1886	2,125	7,218	19,000	983
1887	22,800	11,400	34,200	3,078
1888	33,200	16,000	27,000	3,978
1889	22,000	11,375	33,400	3,004
1890	39,600	21,815	41,800	4,938
1891	32,440	12,340	44,400	3,694
1892	23,090	9,750	33,400	2,741
1893	29,440	6,250	35,200	2,903

L'on ne peut se procurer de chiffres sur la pêche à la seine faite par les pêcheurs du Vermont, si ce n'est quelques données incomplètes pour l'automne de 1895 et le printemps de 1896. A l'automne de 1895 la valeur totale de la pêche du poisson blanc et des autres espèces a été de $6,478 ; et au printemps de 1896 il s'est pris 100 barils de sandre américain et 488 barils d'autres poissons, le tout pour une valeur de $5,175.

Pêche sportive.—L'achigan est le plus important des poissons francs, mais il n'est pas assez abondant pour répondre aux désirs des pêcheurs à la ligne, de sorte que ces derniers font la pêche au sandre américain sur une grande échelle, et ils considèrent ainsi que la perche jaune tombe dans le domaine légitime de leurs opérations. Ils désirent que l'achigan et le sandre américain soient exclusivement réservés au sport, mais ils ne croient pas que cette protection soit nécessaire pour la perche jaune. Les conditions de la pêche sportive sont bien meilleures dans la moitié septentrionale du lac. Il y a un grand nombre de retraites bien connues et de campements de pêche pour les sportsmen, et les Etats de New-York et du Vermont ne négligent rien pour faire grossir le nombre de ce public voyageur.

L'on dit qu'une fois la truite des lacs abondait dans le lac Champlain, mais aujourd'hui elle est pratiquement disparue.

Modes de pêche pour le marché.—La pêche à la seine est un des plus anciens modes en usage sur le lac Champlain, et, ainsi qu'on l'a dit, elle s'est légitimement pratiquée jusqu'à une époque beaucoup plus avancée que ne l'a été tout autre genre de pêche aux rets. L'on s'est servi de seines dans toutes les parties du lac, en général pour prendre le sandre américain, à l'extrémité nord pour le poisson blanc. et à l'extrémité sud pour prendre surtout le chabot. Le Vermont a permis la pêche du poisson blanc à la seine, sous restriction, en octobre et en novembre, jusqu'en 1892, pour l'autoriser de nouveau en 1894.

Autrefois l'on se servait quelque peu de rets à enclos et de verveux ; mais leur emploi est défendu depuis bon nombre d'années. Il arrive encore, cependant, que des rets à enclos diminutifs sont subrepticement tendus, bien que la chose soit désapprouvée autant par les pêcheurs à la seine que par les sportsmen. L'engin de pêche mentionné en dernier lieu pourrait incontestablement s'employer dans nombre d'endroits de manière à ne prendre que du poisson commun sans préjudice aux intérêts du sport. Le Canada le permet sur la rivière Richelieu, et lors de nos recherches en 1894 l'on se servait d'environ 125 de ces filets entre Saint-Jean et la tête de la rivière. La période de pêche ne s'étend que du mois d'octobre au mois d'avril, et la pêche se compose principalement de chabots, de crapais jaunes et d'anguilles. Il peut se faire que quelques sandres américains se prennent de temps à autre, mais il se prend très rarement d'achi-

gan, s'il s'en preud. Nous sommes d'avis que cette pêche spéciale ne peut avoir d'effet sur les pêcheries du lac Champlain. Nulle autre pêche au filet n'est permise sur la rivière Richelieu en amont de Saint-Jean.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, l'on n'a jamais fait usage de rets à mailler dans le lac, sauf sur une très petite échelle en eau peu profonde. L'on ne considère pas que c'est un bon moyen de faire la pêche pour le marché, et les pêcheurs ne semblent pas désirer d'en rendre l'emploi légitime sous l'empire de la loi.

L'emploi de la ligne dormante est défendu dans l'Etat de New-York et du Vermont, et dans les eaux canadiennes de la baie de Missisquoi rien n'engage à s'en s rvir. L'on peut employer des lignes fixes dans les eaux du Vermont, sous l'empire de certaines restrictions, et les marchés locaux sont alimentés dans une certaine mesure par la pêche à la ligne.

Résumé.—Le lac Champlain offre des conditions favorables à une certaine espèce de pêche sportive, mais il offre peu d'avantages pour la pêche faite pour le commerce. Ainsi qu'on l'a déjà dit, dans les Etats de New-York et du Vermont le sentiment populaire est si catégorique lorsqu'il s'agit de favoriser les intérêts de la pêche sportive que tous les moyens qui relèvent strictement de la pêche pour le commerce ont été pratiquement abandonnés, sauf la pêche à la seine en automne ; mais dans les eaux canadiennes l'on persiste à désirer que l'on continue, comme avant, à se servir de seine tant au printemps qu'en automne Il est incontestable qu'on favorisera davantage les intérêts locaux en protégeant la pêche sportive et en lui subordonnant entièrement la pêche faite pour le commerce.

Les poissons de sport ordinaire reconnus ici sont l'achigan, le sandre américain et la perche jaune. La protection des deux premiers s'impose particulièrement, la dernière n'étant guère tenue en grande estime. La pêche faite pour le commerce s'est particulièrement dirigée du côté du sandre et du poisson blanc. Avec ces deux espèces il se prend aussi une quantité de perche relativement considérable, ainsi que plusieurs autres sortes d'un intérêt secondaire pour les sportsmen, sauf cependant un maskinongé de temps à autre. La pêche du sandre se fait au printemps à l'époque de la fraie, et celle du poisson blanc au même moment en automne.

La pêche du printemps enlève donc chaque année une certaine quantité de poisson franc, et le préjudice qu'elle peut porter aux intérêts du sport se mesure par le volume de la pêche ou par son effet sur la diminution de la quantité. Toutefois nous n'avons pas appris qu'il y ait eu une diminution appréciable dans l'abondance de cette espèce. Il ne se prend qu'un faible nombre d'achigans lors de la pêche à la seine au printemps. Ce poisson reste en eau profonde jusqu'à une date plus reculée. Dans le cas où la pêche à la seine du printemps se continuerait, ceux en autorité dans l'espèce devrait avoir plein pouvoir de restreindre et de déterminer les fonds de pêche, et de limiter le nombre de filets employés de manière à donner ample protection au sandre américain.

La pêche d'automne à la seine offre un aspect tout différent de celle du printemps. Le poisson blanc n'est pas un poisson sportif, de même qu'il ne peut se prendre à l'hameçon. Avec le poisson blanc il ne se prend que de faibles quantités de sandres et d'achigans, et ces espèces peuvent encore, s'il le faut, être remises à l'eau en vie. La quantité n'est pas suffisante pour maintenir une pêcherie qui mérite un examen spécial, et la question de sa conservation ou de son dépeuplement n'importe guère, à moins que les plus jeunes servent d'aliment au poisson franc, ce sur quoi nous n'avons pas de renseignements. Les amateurs de pêche et les autorités du Vermont ne s'opposent pas à ce qu'on le prenne à la seine, sous l'empire de règlements qui empêcheront qu'on abuse de ce privilège. Le seul fond en eau basse que fréquente le poisson blanc se trouve dans un espace restreint dans le bras nord-est, et la période de son passage le long de la rive est de courte durée. Il est peut-être opportun de lui donner quelque protection à l'époque réelle de la fraie.

La pêche à la seine ne bénéficie qu'à un petit nombre de gens qui ne sont en aucune façon pêcheurs de profession ; ce sont généralement des cultivateurs qui, grâce à cette pêche, cherchent à ajouter quelque chose à leurs ressources. Ce que chaque personne prend s'élève à très peu de chose, et l'abandon complet de la pêche infligerait relativement bien peu de pertes. Comme, toutefois, cette pêche ne porte pas atteinte aux

grands intérêts du lac, on ne voit pas pourquoi on ne doive pas la permettre, particulièrement en vue du fait qu'un des pays qui partagent dans les avantages réclame les bénéfices qui en découlent.

Pour ce qui est du sandre américain et du poisson blanc, le seul temps où ils sont assez abondants pour rendre l'emploi de la seine profitable, est celui où ils s'approchent des frayères. Ils s'éparpillent peu de temps après, et le poisson blanc paraît se retirer immédiatement au large.

Le privilège d'employer d'autres rets que la seine dans les eaux contiguës à la frontière n'est pas demandé, et il n'est pas jugé à propos d'en permettre l'usage, sauf celui des verveux de petite dimension qui, avec des restrictions raisonnables, pourraient certainement être employés sans nuire aux intérêts du sport ; ce serait même peut-être à leur avantage, car ils feraient disparaître quelques-unes des variétés communes qui ont des habitudes de fraie. Les seines n'opèrent point de captures aussi considérables que les rets à enclos, grands et petits ; par conséquent elles occasionneraient moins de destruction que ces engins. Elles offrent aussi l'avantage d'être toujours en vue lorsqu'elles sont employées, et de la sorte se prêtent moins à la commission d'illégalités. L'esturgeon, l'anguille, la barbote et quelques autres poissons pourraient être pêchés dans les parties les plus profondes du lac, au moyen de lignes fixes, sans préjudice pour les poissons de sport.

Recommandations.—Les recommandations suivantes concernant le lac Champlain sont basées sur ce qui précède :—

1. Qu'il ne soit pas permis d'employer d'autres rets que la seine dans les eaux contiguës à la frontière, non plus que dans les parties du lac où les intérêts internationaux pourraient être lésés.

2. Qu'il soit permis d'employer des seines depuis le 1er février jusqu'au 31 mars inclusivement pour la capture du sandre américain et d'autres espèces congénères, mais avec des restrictions,—quant aux localités et au nombre des rets—qui préviennent amplement la diminution de ces espèces. Si de nouvelles investigations établissent que cette pêche est préjudiciable au sandre américain, son abolition est recommandée.

3. Que l'usage de seines soit permis pendant le mois d'octobre pour la capture du poisson blanc et d'autres espèces congénères, avec des restrictions convenables quant aux localités et au nombre des rets employés.

4. Que la longueur d'une seine ne dépasse pas 40 perches, et que la maille de la seine ne mesure pas moins de $2\frac{1}{2}$ pouces dans le renflement et de 3 pouces dans les ailes.

5. Que la capture de l'achigan soit entièrement interdite depuis le 1er novembre jusqu'au 15 juin de chaque année ; que les engins constituant la pêche à la ligne soient les seuls permis pour cette espèce, et que la capture par chaque pêcheur soit limitée à 15 poissons par jour ; que tout achigan pris dans des rets, et tout achigan mesurant moins de 10 pouces de long pris par des pêcheurs à la ligne, soient immédiatement remis à l'eau vivants.

6. Que la capture du sandre américain par n'importe quel engin soit prohibée depuis le 1er avril jusqu'au 31 mai, inclusivement, de chaque année.

7. Que des règlements communs soient aussi adoptés au sujet de tout poisson de sport et autres poissons non spécialement mentionnés, qui peuvent avoir besoin de protection.

FLEUVE SAINT-LAURENT ENTRE L'ÉTAT DE NEW-YORK ET LA PROVINCE D'ONTARIO.

Description.—Sur une distance d'environ 90 milles, depuis l'extrémité inférieure du lac Ontario jusqu'au point où la ligne 45° de latitude nord traverse le fleuve, un peu en amont de Cornwall, le Saint-Laurent forme la frontière entre l'Etat de New-York et la province d'Ontario. Dans la partie supérieure de son cours, en dehors de ces limites, les bords de la terre ferme se trouvent à une distance de 5 à 8 milles l'un de l'autre ; les eaux qui les séparent sont parsemées drues d'îles qui varient en étendue. Cette partie du fleuve est quelquefois appelé le lac des Mille-Iles. Au pied des Mille-Iles le fleuve se rétrécit rapidement, le courant qui, dans la moitié supérieure parmi les îles est modéré,

devient ici plus accéléré, et à une courte distance en avant d'Ogdensburg la navigation est interrompue par une série de rapides qui empêchent les bateaux de monter. L'eau varie considérablement en profondeur ; en général elle est plus profonde dans les grandes étendues où elle est calme, et basse que là où le courant est rapide ; le lit est soit couvert de vase molle ou dur et rocheux ; les hauts-fonds et les récifs abondent partout.

Intérêts internationaux.—Il se fait peu de pêche pour le commerce dans les limites que nous venons de mentionner ; de fait, sur le côté américain, dans l'Etat de New-York, cette pêche est absolument interdite, tandis que sur le côté canadien elle se réduit à l'emploi de quelques verveux. Sur les deux côtés on a toléré quelques lignes fixes, mais leur nombre en a toujours été petit et elles n'ont pas été mises régulièrement à contribution. Aussi les intérêts internationaux se bornent-ils à la protection et au développement de la pêche sportive, qui est favorisée de facilités extraordinaires. La région des Mille-Iles est une des plus superbes villégiatures pour les citoyens des deux pays, et il n'y a pas de doute que le sport y est infiniment plus important que la pêche commerciale qui pourrait s'y faire. On estime que de quatre à cinq millions de dollars ont été placés en hôtels, résidences d'été, cottages, campements et parcs, qui tous sont fréquentés par des touristes et des sportsmen que la pêche intéresse vivement. Les gens qui viennent là y apportent chaque année plus d'argent que la pêche commerciale pourrait jamais en produire. Non seulement les hôteliers, les compagnies de transport, les guides, les bateliers, les constructeurs de chaloupes et de canots profitent du nombre immense de touristes qui fréquentent la région entre les mois de juin et de septembre, mais les cultivateurs des deux côtés y trouvent un marché local pour presque tous leurs produits.

Poissons.—Les principaux poissons que l'on trouve dans cette partie du Saint-Laurent sont : l'achigan, le doré ou sandre américain, le maskinongé, le brochet, l'esturgeon, le chabot, la barbote, l'anguille, la lingue, la perche, le crapais jaune, le mulet, etc.

De ces poissons les seuls qui aient de la valeur pour les sportsmen sont l'achigan, le sandre, le maskinongé et le brochet. L'esturgeon, l'anguille, la barbote et la lingue se prennent aux lignes fixes, tandis que la principale capture opérée par les verveux se compose de chabots, perches, crapais jaunes, de mulets, de brochets, et d'un peu d'achigans et de sandres, spécialement si ces engins sont employés en avril, mai et juin.

Nature et étendue de la pêche.—Comme nous l'avons dit, la pêche pour le commerce est interdite par les règlements de l'Etat de New-York, et quoique quelques lignes fixes pour l'esturgeon aient été tolérées à Cap-Vincent et au large d'Ogdensburg, on n'a pas jugé que cette pêche nuisait aux intérêts purement sportifs. Les lignes fixes tendues à l'intention de l'esturgeon varient en longueurs dont la moyenne est de moins de 600 pieds ; les hameçons sont amorcés avec des gardons, perches ou gasparots, ou même avec des morceaux de foie ou de bœuf. Sur le côté canadien quelques lignes fixes de ce genre, amorcées et maniées de la même façon, ont été employées, tandis qu'avant l'été de 1895 on a permis l'emploi de quelques verveux pour la pêche commerciale. Ces rets étaient généralement en usage depuis octobre jusqu'à mai ; ils étaient installés à l'entrée des criques ou dans des anses marécageuses peu profondes, soit sur la terre ferme ou sur quelques-unes des îles les plus grandes. Ils capturaient généralement du poisson commun, bien que lorsqu'ils étaient laissés dans l'eau pendant les mois d'avril et de mai, l'achigan et le sandre américain s'y laissaient prendre. Dans l'été de 1895 il fut conclu entre le Canada et l'Etat de New-York un arrangement en vertu duquel la pêche commerciale fut aussi interdite sur le côté canadien du fleuve, entre Kingston et Prescott. Dans la pêche sportive, les engins employés sont la ligne traînante avec cuillère ou verron, la canne à pêche avec amorce vivante, et la mouche. Les sportsmen se servent d'une chaloupe qu'ils mettent à l'ancre sur un fonds favori ou qu'ils font marcher doucement.

Résumé des conditions.—Quoiqu'il ait été fait jusqu'ici un peu de pêche commerciale autour des Mille-Iles et en aval, les conditions de la pêche purement sportive sont telles qu'elle n'est surpassée nulle part, et il est douteux que l'on puisse faire ailleurs une

pêche plus agréable et plus fructueuse d'achigans, de dorés américains et de maskinongés. Vu l'étendue des fonds de pêche,—chenaux, baies, anses—la pêche sportive y offre des jouissances plus que partout ailleurs.

Recommandations.—Comme un arrangement, approuvé par les sportsmen, a été conclu, pour la plus grande partie des eaux dont nous parlons ici, entre le Canada et l'Etat de New-York, et comme cet arrangement a été sanctionné par une loi, nous croyons inutile de suggérer d'autres règlements que ceux qui ont été arrêtés. Cependant, nous sommes d'opinion qu'un peu de pêche aux verveux faite pendant l'hiver dans les criques ou marécages pour le chabot, la perche, le mulet, le crapais jaune, etc., ne pourrait faire de mal. Si on permettait l'usage de ces engins, ils ne devraient pas être tendus avant le 1er novembre, et devraient être retirés de l'eau avant le 1er mars. Tendus à cette époque, ils ne pourront prendre ni achigans, ni sandres américains, ni maskinongés. On pourrait aussi permettre la ligne fixe pour prendre de l'esturgeon, de l'anguille, de la lingue et de la barbote, car la disposition de quelques-uns de ces poissons serait certainement avantageuse au sport.

L'arrangement conclu entre le Canada et l'Etat de New-York comporte les stipulations suivantes :—

1. Aucune pêche commerciale ne sera permise dans les eaux du Saint-Laurent entre une ligne tirée de Cap-Vincent, dans l'Etat de New-York, à la ville de Kingston, dans la province d'Ontario, et une seconde ligne allant de la ville de Prescott, dans l'Ontario, à la ville d'Ogdensburg, dans l'Etat de New-York.

2. Dans les limites plus haut mentionnées, la période de clôture pour l'achigan, le maskinongé, le doré ou sandre américain et le brochet, s'étendra du 1er janvier au 9 juin, inclusivement, de chaque année.

3. La limite du nombre d'achigans qui pourront être pris par chaque ligne, par jour, est fixée à douze (12), et celle du nombre de lignes par chaloupe à deux (2).

4. Tout poisson capturé n'ayant pas la taille voulue sera remis à l'eau vivant, et il ne sera pas permis de prendre d'achigans ayant moins de dix (10) pouces de long.

Bien que la période de clôture décrétée plus haut soit loin, suivant nous, de couvrir toute l'époque de la fraie de l'achigan, laquelle dans la région des Mille-Iles s'étend du 15 mai au 1er juillet pour le moins, cependant les limites imposées quant à la capture du poisson et à l'emploi du nombre de lignes nous font croire que la protection est ample pour le moment.

5. Nous recommandons que l'arrangement qui précède sont continué, et de plus nous suggérons qu'il couvre aussi le reste du Saint-Laurent depuis le point d'aval mentionné plus haut, entre les villes d'Ogdensburg et de Prescott, jusqu'à celui où le fleuve cesse d'être la frontière entre les deux pays, à la traverse de la ligne de 45° latitude nord.

LAC ONTARIO.

DESCRIPTION DU LAC.

Le lac Ontario, le plus petit des grands lacs et le plus à l'est, est borné, au sud et à l'est par l'Etat de New-York, et à l'ouest et au nord par la province d'Ontario. Il a une longueur de 185 milles, une largeur moyenne de 40 milles, et une superficie totale de 7,339 milles carrés, y compris la baie de Quinté, qui a une superficie de 145 milles. Le lac n'a pas d'îles ni de hauts-fonds sur toute son étendue, sauf à l'extrémité nord-est, où il se jette dans le fleuve Saint-Laurent. L'eau devient rapidement plus profonde de la rive sud que de la rive nord, et atteint sa plus grande profondeur, 123 brasses, à une douzaine de milles au large de la première de ces rives, dans la partie est du lac ; le long de la rive sud la ligne de 10 brasses ne se trouve qu'à un peu plus d'un mille de la terre ferme, et la ligne de 50 brasses à environ 5 milles en moyenne ; sur la côte nord les mêmes courbes se trouvent au double à peu près de ces distances. Le lit de la plus grande partie du lac se compose de vase, de glaise et de sable dur, avec roches en plusieurs endroits près des bords ; mais au nord d'une ligne allant de Stony-Point, New-

York, à South-Bay, Ontario, l'eau devient moins profonde, et parmi les îles de cette section le lit est raboteux et dur, et il y a là nombre de récifs et de hauts-fonds.

La côte sud n'a que deux ou trois havres ; mais entre Oswego et Cape-Vincent, à l'extrémité orientale, la côte est coupée par un certain nombre de baies qui offrent ample abri aux navires et aux bateaux, et c'est là que se font la plus grande partie de la pêche. La côte d'Ontario est plus accidentée, et, vers le nord-est, l'anse longue, étroite et profonde qui porte le nom de Baie de Quinté s'étend dans l'intérieur, sur une distance d'à peu près 35 milles, presque parallèlement au lac, dont elle est séparée par la péninsule du comté de Prince-Edouard. Sur le côté canadien la plus grande partie de la pêche est faite dans la baie de Quinté, et entre Toronto et Niagara à l'extrémité occidentale.

POISSONS DE COMMERCE.

La statistique relève dans les eaux américaines du lac Ontario onze espèces de poissons alimentaires dont l'importance relative, indiquée par le volume de la capture en 1885, 1890 et 1893, est démontrée au tableau suivant :

	1895.	1890.	1893.
1	Barbote	Hareng et poisson blanc	Sandre américain et brochet.
2	Hareng et poisson blanc	Esturgeon	Hareng et poisson blanc.
3	Esturgeon	Barbote	Perche.
4	Sandre américain et brochet	Sandre américain et brochet	Esturgeon.
5	Achigan	Perche	Barbote.
6	Poisson blanc	Achigan	Anguille.
7	Anguille	Mulet	Mulet.
8	Truite	Anguille	Poisson blanc.
9		Poisson blanc	Achigan.
10		Truite	Truite.

En 1885 le mulet et la perche furent inclus parmi les "poissons divers" et cette classe indéfinie était en tête de la liste. En 1890 et 1893 ils furent énumérés séparément, et ces années-là les "poissons divers" descendirent presque au bas de la liste.

L'importance relative, pour les pêcheries canadiennes, des neuf principales espèces à quatre périodes différentes commençant avec 1880, est exposée par le tableau suivant, où les divers poissons sont énumérés dans l'ordre de la quantité pêchée :—

	1880.	1885.	1890.	1895.
1	Poisson blanc	Hareng	Hareng	Hareng
2	Hareng	Poisson blanc	Poisson blanc	Brochet
3	Truite	Truite	Brochet	Sandre américain
4	Sandre américain	Brochet	Achigan	Achigan
5	Brochet	Achigan	Truite	Poisson blanc
6	Achigan	Sandre américain	Sandre américain	Truite
7		Esturgeon	Esturgeon	Esturgeon
8		Anguille	Anguille	Anguille

POISSON BLANC (*Coregonus clupeiformis*).

Condition.—Cette espèce, naguère abondante dans le lac Ontario, n'est plus du tout commune sur le côté américain. En 1893 les pêches ont produit 45,380 livres, représentant une valeur de $2,787—ce qui a donné au poisson blanc le 9e rang dans la quantité pêchée et le 4e dans la valeur de la capture. En 1890 il occupait le 9e dans la capture, et le 6e en 1885 ; mais au début de la pêche, il était le premier en importance.

Sur le côté canadien, il était 1er en 1880, 2e en 1885 et 1890, et 5e en 1895. En cette dernière année, la capture n'a donné que 126,650 livres.

Distribution et migrations.—Le poisson blanc est pêché sur toute la côte des Etats-Unis, mais plus abondamment dans les comtés de Jefferson, Munroe et Oswego. Sur le côté canadien, il paraît abonder beaucoup dans la baie de Quinté, où il ne se révèle qu'en automne.

On ne sait pas précisément s'il passe d'un côté du lac à l'autre, bien qu'on ait quelques indices que cette migration s'opère vers les extrémités du lac. Il s'approche de terre au printemps et à l'automne, mais aux époques de chaleur et de froid il se retire en eaux profondes.

La plus grande partie du poisson blanc est pêchée par des rets à mailler qu'on établit dans des profondeurs de 10 à 20 brasses. Il n'y a pas de doute que les mêmes engins en prennent, au printemps et à l'automne, dans des eaux moins profondes ; à ces époques les seines en font aussi de bonnes captures partout où il en est fait usage, bien que les baies Chaumont et Three-Mile paraissent être les principaux fonds de pêche. Autrefois les seines en prenaient en juin à la hauteur de la rivière Genesee ; mais dans ces dernières années la pêche ne s'y pratique plus.

Fraie.—La fraie commence vers la fin d'octobre et se prolonge en décembre ; en toute probabilité, elle s'opère principalement pendant les vingt derniers jours de novembre. Le poisson blanc fraie en différentes parties du lac, partout où il en trouve les facilités.

Diminution.—Tous ceux qui ont exploité la pêche sur le lac Ontario sont d'opinion que le poisson blanc a notablement diminué. Au dire des pêcheurs, ce mouvement rétrograde a commencé dès les débuts de la pêche ; quelques-uns le font remonter à 1860. Sur le côté des Etats-Unis, les captures ont été comme suit, d'après les chiffres en notre possession :—

	Livres.
1885	90,711
1890	148,771
1893	46,767

Voici les quantités pêchées, sur le côté canadien, à des intervalles de cinq ans depuis 1870 :—

	Livres.
1870	621,400
1875	660,400
1880	729,900
1885	364,100
1890	405,350
1895	126,650

La capture paraît avoir été un peu meilleure avant 1870. Un examen des relevés complets couvrant la période écoulée entre 1868 et 1895 fait voir que la pêche a été tantôt bonne tantôt mauvaise, mais qu'elle a toujours diminué graduellement ; elle n'a jamais aussi peu produit qu'en 1895. Prenant le lac en son ensemble, le poisson blanc a énormément diminué dans l'espace de temps couvert par la statistique, et la diminution s'était déjà manifestée lorsque les premières enquêtes furent instituées.

HARENG DE LAC OU CISCO. (*Argyrosomus artedi.*)

Condition.—Ce poisson est l'un des plus abondant du lac ; mais sa condition exacte ne peut être déterminée, parce que le hareng saur ou hareng à longues mâchoires lui a été généralement associé dans les relevés statistiques. En 1893, la seule année où il fut

séparément énuméré dans la capture américaine, il en fut pris 52,111 livres, évaluées à $1,466. Sur le côté canadien il ne se fait pas de distinction entre le cisco et le hareng à longues mâchoires.

Distribution et migrations.—Il y a du cisco dans toutes les parties du lac, mais il ne vient en eau peu profonde ou près des bords qu'à l'époque de la fraie en automne. Le reste de l'année, il se tient en eau profonde. D'après ce que nous avons pu voir, cette espèce ne fait pas de migrations en haut et en bas du lac.

La pêche du cisco se fait principalement pendant la fraie en novembre. La principale capture est opérée par les rets à mailler, qui sont établis en séries de 6 à 10 chacune, dans des profondeurs de près de 75 pieds, mais généralement de moins de 40 pieds. A l'extrémité orientale du lac, des rets à mailler diminutifs sont tendus pour cette espèce en automne ; la seine est aussi employée à son intention dans la même localité et dans la même saison. Au printemps, il s'en prend quelques-uns dans des seines tendues pour d'autres poissons.

Fraie.—La fraie a lieu en novembre, principalement dans la seconde moitié de ce mois. La pêche commence habituellement en octobre, mais elle est plus générale entre le 5 et le 10 novembre, alors que le poisson est, dit-on, chargé d'œufs.

Les frayères se trouvent en eau relativement peu profonde près de terre ou sur les hauts-fonds. Le fond choisi par le poisson dans ce but est rocheux. D'après ce qu'on en sait, elles sont sur le côté sud de Paul-Peninsula, autour des îles Grenadier et Stoney, et dans la baie Chaumont, la baie Three-Mile et la baie de Quinté, mais principalement à l'extrémité occidentale du lac.

Diminution.—Il s'est produit une importante diminution dans l'abondance de ce poisson ; celui que fournit ce lac est aussi beaucoup plus petit. Comme la statistique américaine a, jusqu'à récemment, et la statistique canadienne toujours, compris le hareng saur avec le cisco, il n'est pas possible d'étudier la question au point de vue statistique.

Hareng à longues mâchoires ou hareng saur (*Argyrosomus prognathus*).

Condition.—Ce poisson, dont l'espèce a été récemment décrite, est un des poissons alimentaires les plus importants du lac Ontario. En 1893 il en a été pris 112,887 livres, évaluées à $2,977, ce qui le met troisième en importance dans les captures de cette année-là. L'espèce est connue des pêcheries sous différents noms, dont *bloaters* et *bloat* sont ceux que l'on entend le plus souvent à l'extrémité est du lac, bien qu'on y emploie aussi quelques fois ceux de *bloater whitefish* et de *long-jaw*. Le bloater, ou hareng saur de petite dimension, n'est pas toujours distingué du cisco par les pêcheurs, et dans les premiers rapports statistiques les deux espèces étaient confondues sous le nom de cisco ou hareng.

Distribution et migrations.—Le hareng à longues mâchoires (*long-jaw*) est assez génératement distribué d'au bout du lac à l'autre. On ne sache pas, cependant, qu'il vienne en eau basse ; il paraît se tenir en eaux plus profondes. Il est connu de tous ceux qui font la pêche sur la côte du New-York, qui ne le prennent néanmoins que dans des profondeurs de 200 à 400 pieds. Comme la plus grande partie des eaux profondes se trouve plus près de la côte sud que de la côte nord, ce hareng est pêché plus souvent par les pêcheurs américains que par les pêcheurs canadiens. On croit que pendant l'hiver ils se retirent dans les parties les plus profondes du lac.

Dimensions, poids, etc.—L'extrême longueur est probablement de plus de 20 pouces ; la plus grande que nous ayons vu mesurer était de $15\frac{1}{4}$ et $15\frac{5}{8}$ pouces, mais la moyenne est beaucoup plus petite que cela. Les plus gros pesaient moins de $1\frac{1}{2}$ livre, mais on dit qu'il y en a eu qui pesaient 5 et 6 livres.

Fraie.—Il existe une grande diversité d'opinion parmi les pêcheurs relativement à la fraie de l'espèce. Des sujets capturés le 17 mai 1892 contenaient du frai précoce,

sauf l'un d'eux chez qui les œufs avaient atteint leur maturité. On en a trouvés qui n'étaient pas murs au mois d'avril, et d'autres qui l'étaient plus ou moins entre le milieu de juin et le commencement de juillet.

Diminution.—Au point de vue de la statistique, nous ne pouvons rien dire au sujet des changements survenus dans l'abondance de l'espèce. L'opinion générale est qu'elle n'a pas diminué.

TRUITE DE LACS (*Cristivomer namaycush*).

Condition.—La truite de lac a occupé le dernier rang, quant au volume de la capture, sur la liste des poissons marchands pêchés dans les eaux des Etats chaque année que la statistique en a été faite ; en 1893, il n'en a été pris que 6,204 livres. Sur la rive canadienne il est plus important : il était 3e dans les captures de 1880 et 1885, 5e en 1890, et 6e en 1895, année où il en fut pris 109,300 livres.

Distribution et migrations. La distribution de la truite le long des bords du lac Ontario est beaucoup moins générale qu'elle l'était autrefois ; aujourd'hui on en prend rarement dans bien des endroits où elle abondait naguère. Maintenant la pêche est restreinte aux parties est et nord-est du lac ; sur le côté des Etats-Unis la plus grande partie de la capture a lieu dans le comté de Jefferson, tandis que sur le côté canadien elle se fait presque entièrement dans le comté de Prince-Edouard, qui se trouve entre la baie de Quinté et le lac. La pêche se fait principalement l'automne dans les parties moins profondes du lac, mais on prend aussi quelques truites au printemps. Il n'y a pas de pêche en eaux plus profondes, sauf pour le hareng à longues mâchoires, et les rets employés pour cette espèce n'ont pas de mailles assez larges pour capturer de la truite en grand nombre. A une époque il se prenait de la truite en été dans des profondeurs de 300 pieds au moyen de lignes fixes, mais aujourd'hui ce mode de pêche n'a plus cours.

Fraie.—Cette espèce fraie sur des fonds rocheux en eau peu profonde, en automne, probablement de septembre à décembre.

Diminution.—Depuis 1880 la diminution de la truite a été remarquable, comme on peut le voir par les chiffres suivants, qui accusent les captures annuelles dans les eaux des Etats-Unis :—

	Livres.
1880	569,700
1885	20,510
1890	41,010
1893	6,204

Nous ne sommes pas convaincus que la grande diminution produite dans la capture entre 1880 et 1885 n'est pas entièrement due à la diminution dans l'abondance du poisson ; quoique nous n'ayons pas de données absolues à cet effet, elle peut avoir été causée aussi par le fait que la pêche est devenue moins active, La statistique démontre que dans les eaux canadiennes la diminution de capture a été plus graduelle, ce qui, à notre avis, explique mieux la marche de la diminution de l'espèce. La capture, ici, a été comme suit à des intervalles de cinq ans commençant avec 1870 :—

	Livres.
1870	621,400
1875	660,400
1880	729,900
1885	364,100
1890	405,350
1895	126,650

SANDRE AMÉRICAIN (WALL-EYED PIKE) (*Stizostedion vitreum*).

Condition.—Cette espèce est diversement désignée, sur le lac Ontario, sous les noms de sandre, doré jaune, doré bleu, etc. Plusieurs pêcheurs regardent le doré bleu ou noir comme une espèce toute différente de celle du doré jaune, mais leur opinion n'est pas confirmée par une différence de structure dans les deux espèces.

Sur la côte des Etats-Unis le sandre américain était le 1er en importance en 1893 et le 4e en 1885 et en 1890, bien que dans ces deux années la capture ait été plus considérable qu'en 1893, année où elle s'est élevée à 216,745 livres, représentant une valeur de $8,317. Toutefois, ces chiffres comprennent le sandre canadien (*sauger*) et le brochet ; mais, élimination faite de ces espèces, il est probable que la valeur du sandre américain dépasserait celle de toutes autres espèces.

Sur le côté canadien, en 1895, il était 3e dans une capture de 245,750 livres de poisson, la plus considérable à peu près qui ait jamais été faite sur ce côté du lac. En 1890 il était 6e, et 4e en 1880.

Distribution et migrations.—Le doré américain est distribué dans tout le lac Ontario, mais il abonde davantage près du fleuve Saint-Laurent et la rivière Niagara, ainsi que dans la baie de Quinté. Il paraît que dans les alentours de la rivière Niagara le doré bleu est l'espèce commune et la seule dont la statistique tienne compte, puisqu'elle enregistre les deux tiers de la capture de ce poisson opérée sur le côté des Etats-Unis. A l'extrémité est du lac, près du fleuve Saint-Laurent, on a pris tout le doré américain désigné comme tel par la statistique de 1893, et un quart de la capture totale de doré bleu a été pêché dans la même région. Entre le comté de Jefferson à l'est et le comté de Niagara à l'ouest, il se prend peu de doré américain. La plus grande partie du doré bleu a été prise par des rets à mailler, tandis que le remarquable *wall-eyed* l'a été par les rets à enclos grands et petits.

Le poisson vient en eau peu profonde au printemps pour frayer et y reste jusque vers la fin d'octobre, alors qu'il s'en va dans des parties plus profondes du lac. Les fonds les plus importants pour la pêche du doré américain au moyen de rets à mailler diminutifs, sur le côté des Etats-Unis, se trouvent dans les baies Chaumont et Three-Mile, ainsi que parmi les îles à l'extrémité est du lac. Il s'y prend aussi quelques poissons dans les rets à mailler, mais la pêche est plus importante dans le comté de Niagara, où le doré bleu abonde.

Fraie.—Nous n'avons pu obtenir que très peu de renseignements certains relativement à la fraie. D'après ce qu'il nous a été permis de voir, le poisson vient, au commencement du printemps, en eau peu profonde et autour des îles pour y frayer. On dit qu'il existe de vastes frayères dans les baies Chaumont et Three-Mile. C'est là que la piscifacture d'Etat à Clayton obtient ses œufs de doré américain, mais jamais autant qu'elle en voudrait. Il est certain qu'il y a de bonnes frayères autour de presque toutes les îles à l'extrémité est du lac et à la tête du fleuve Saint-Laurent. Il n'y en a point dans la baie de la rivière Noire, non plus que dans le bas de la rivière Noire, probablement parce que les eaux sont contaminées par les déchets provenant des moulins en amont de Watertown.

Il existe une grande différence d'opinion parmi les pêcheurs sur le temps de la fraie ; mais avril, mai et le commencement de juin couvrent probablement la période entière ; il est même fort douteux qu'un traînard attende jusqu'au 1er juin pour frayer. Plusieurs pêcheurs pensent que le doré bleu fraie plus tard que le doré américain, et que ceux qui fraient dans le mois de juin et même en juillet sont tous des dorés bleus. Quoiqu'il en soit, il est assez certain que la masse de ces poissons fraie en avril.

Alimentation.—L'espèce paraît être piscivore. De plusieurs sujets qui ont été examinés, presque tous contenaient des poissons d'une espèce ou d'une autre, et rarement autre chose. L'espèce que leurs estomacs contenaient le plus souvent était le gasparot ; chez d'autres on a trouvé des vairons, de jeunes perches jaunes et de jeunes mulets : pas de truites, de poissons blancs ou de harengs de lac.

Diminution.—Selon l'opinion des pêcheurs le doré jaune a diminué, en somme, dans les eaux des Etats-Unis durant les quelques années dernières, mais le doré bleu augmente. Quelques-uns des pêcheurs, particulièrement ceux qui travaillent dans les baies Chaumont et Three-Mile, prétendent que la diminution ne s'est produite que dans certaines localités, que l'espèce a réellement diminué dans ces baies parce qu'elles ont été trop pêchées, mais que partout ailleurs dans le lac, dans les baies et le long des côtes elle est encore abondante, et qu'on pourrait s'en convaincre si la pêche commerciale était permise. Cette opinion ne manque pas de plausibilité, et il est très probable que l'espèce est encore plus abondante dans le lac Ontario que la statistique l'indique.

Sur le côté américain, la capture a été beaucoup plus forte en 1890 qu'en 1885 et 1893 ; mais comme c'est aussi le cas pour les autres espèces, la cause en est due sans aucun doute à des conditions de saison exceptionnellement bonnes, ou à quelque relâchement dans les restrictions légales ou dans leur application. Sur le côté canadien, la capture de cette espèce a constamment augmenté, et en 1893, 1894 et 1895 elle a été plus considérable que jamais auparavant. Les engins ont augmenté moins rapidement que la capture, et l'opinion qui veut que le doré américain n'ait pas diminué dans le lac en général paraît bien fondée.

ESTURGEON (*Acipenser rubicundus*).

Condition.—En 1893 l'esturgeon occupait le quatrième rang dans le volume et la valeur de la capture opérée sur le côté des Etats-Unis ; il en avait été pris 125,293 livres, évaluées à $4,987. En 1890 il était second et en 1885 troisième dans la quantité pêchée. Sur le côté canadien il n'en a pas été signalé en 1880, mais en 1885, 1890 et 1895 il était septième dans la capture.

Distribution et migrations.—Il y a de l'esturgeon partout dans le lac Ontario et dans le fleuve Saint-Laurent. Sur le côté américain, près de 80 pour 100 de la capture de 1893 ont été faits dans le fleuve Saint-Laurent ou près de là, et la moitié du reste près de la rivière Niagara. La première région comprend la baie Chaumont, la baie Three-Mile et les alentours des îles Grenadier, Stoney, Duck et Galloo, ainsi que la pêche illicite dans la baie Henderson et près l'embouchure de la rivière Noire. Sur le côté canadien, il en est tout autrement, et la plus grande partie de la capture est faite à l'extrémité occidentale du lac, dans la rivière Niagara et près de là. Sur les deux côtés, l'esturgeon est pris à l'aide de rets à mailler, de rets à enclos, de seines et de lignes fixes ; mais comme la pêche illicite est pratiquée en grand, impossible de savoir à quoi s'en tenir là dessus. Toutefois, le rets à mailler est le principal engin employé.

Fraie.—On n'a pas de données certaines sur la fraie de l'esturgeon dans le lac Ontario ; les pêcheurs ne s'accordent ni sur l'époque ni sur les endroits où elle a lieu. Néanmoins, la masse des témoignages semble indiquer que le temps ordinaire de la fraie est en juin.

Diminution.—L'esturgeon paraît avoir considérablement diminué depuis 1880, comme en font foi les captures suivantes opérées dans les eaux des Etats-Unis :

	Livres.
1880	545,283
1885	386,974
1890	490,000
1893	125,293

On suppose que l'augmentation qui s'est produite en 1890 est venue de ce que la pêche fut alors pratiquée avec plus d'activité pour faire face à la demande qui avait augmenté après 1885.

Sur le côté canadien la capture est plus faible, mais la statistique accuse aussi une diminution considérable, comme le font voir les chiffres suivants :—

	Livres.
1885....	84,700
1890....	41,600
1895....	39,290

GASPAROT.

On suppose que le gasparot n'est pas indigène du lac Ontario, et on ignore comment il s'y est introduit ; mais il parait s'y être solidement établi et y est excessivement abondant. Il n'a pas de valeur marchande, quoiqu'il soit passablement utilisé comme appât et comme amendement marin, et on croit qu'il sert en grande partie de pâture à la truite de lac, au doré américain et à d'autres espèces. On dit qu'il fraie le long des côtes et un peu dans les creeks au printemps. Cette espèce a été l'objet d'une attention spéciale, à cause de la remarquable mortalité qui décime annuellement les bancs. De grandes quantités de gasparots morts viennent s'échouer sur les rives, au grand ennui des habitants, et les pêcheurs croient que la contamination et l'infection des fonds par cette cause ne sont pas étrangères à la rareté du poisson blanc.

ENGINS DE PÊCHE.

Quoique la pêche ait commencé sur le lac Ontario avec les premiers établissements, elle n'a jamais été pratiquée avec la même énergie ni avec autant d'engins que sur les autres grands lacs. Les engins actuellement en usage ou qui l'on été en différents temps sont : la seine, le rets à enclos, grand et petit, le verveux, le rets à mailler de différentes mailles, la ligne fixe et le dard.

Seines.—Nous savons que, dès 1807, les seines étaient employées pour la capture du poisson blanc ; cependant, elles ne paraissent être devenues d'un usage général que 60 ans après et n'avoir été employées qu'au printemps et à l'automne. On commençait à s'en servir au mois d'avril, où dès que la glace quittait les bords, et le poisson qu'elles prenaient était pour la plupart du doré ou sandre américain. A mesure que le printemps avançait le poisson blanc succédait au doré, et il s'en prenait en quantités qui allaient en augmentant jusque vers la fin de mai ou le commencement de juin, alors que tout le poisson s'éloignait des côtes, et les opérations cessaient. La pêche était entièrement abandonnée pendant l'été, car le poisson blanc, qui était la seule espèce particulièrement recherchée à cette époque, ne pouvait pas être pris avec la seine. Les premiers colons n'étaient pas des pêcheurs de métier, et ils donnaient presque tous leur temps au défrichement et à l'agriculture. Rien ne les encourageait a adopter d'autres modes de pêche et à suivre le poisson en eau profonde, car ils espéraient toujours faire une pêche certaine et facile quand le poisson venait à la côte, soit le printemps ou l'automne. La seine revenait en usage vers la fin de septembre ; au commencement de l'automne il se prenait un peu plus de truite, et à mesure que la saison avançait, en novembre, toute la capture se composait de poisson blanc et de hareng ; mais ce dernier n'avait alors aucune valeur commerciale. La seine était employée, dans les mêmes saisons, sur les deux côtés du lac. D'après ce que nous avons pu apprendre, les principaux fonds pour la seine, sur le côté des Etats-Unis, étaient entre Cape-Vincent et l'embouchure de la rivière Oswego ; tandis que sur le côté canadien la pêche se faisait le long des côtes de la péninsule du comté de Prince-Edouard et à quelque distance vers l'ouest. Quoique la seine fût surtout employée dans les régions dont nous venons de parler, elle l'était encore partout où il y avait des grèves favorables et où l'on savait que le poisson s'approchait de la côte. D'avance l'on préparait les fonds en enlevant les obstacles qui pouvaient nuire au bon fonctionnement des seines.

Ce mode de pêche fut assez généralement pratiqué jusqu'en 1860, mais depuis, son usage a graduellement diminué. Les règlements actuels de l'Etat de New-York, qui

interdisent la pêche commerciale en deçà d'un mille du rivage, excepté dans la baie Chaumont, ont mis fin à son emploi sur ce côté, tandis que sur le côté canadien la seine n'est pas permise. Cependant on ne s'en servait presque plus avant l'établissement des règlements qui l'ont prohibée, car dans la plupart des localités le poisson n'était pas assez abondant sur la côte pour rémunérer. A part le sandre américain, le poisson blanc, le hareng et la truite, elle servait aussi à prendre l'achigan, l'esturgeon et tous les poissons plus communs.

Les seines sont ordinairements faites avec des mailles de 2 à 3 pouces dans le renflement de 4 à 5 pouces dans les ailes. Elles ont une vingtaine de pieds de profondeur au centre, se rétrécissant vers les bouts, et sont longues de 20 à 200 perches. Elles sont généralement levées à l'aide de cabestans. Quelques pêcheurs prétendent que l'achigan ne se prend pas dans les seines, et d'autres qu'il s'en prend plusieurs ; cela dépend évidemment de la saison et de l'endroit où les seines sont tendues.

Toutes les dépositions prises établissent qu'aux plus beaux jours du seinage il a été fait des coups énormes ; on prétend que des seines simples ont capturé de 5,000 à 7,000 barils de poisson en une saison ; on dit aussi que de 20,000 à 30,000 poissons blancs ont été pris d'un seul coup. A venir jusqu'à il y a 45 ans, grand nombre de saumons étaient pris par la seine au mois d'avril. Encore aujourd'hui elles en capturent un çà et là.

Rets a mailler.—Cet engin de pêche fut employé pour la première fois vers 1847. Son usage devint graduellement plus général, et vers 1860, lorsque la seine se mit à faire défaut et que les pêcheurs de métier formèrent un noyau important de la population, une pêche aux rets à mailler s'établit régulièrement. Elle atteignit son maximum, en ce qui regarde le poisson blanc, entre 1870 et 1880. Depuis lors, le nombre des rets à mailler a graduellement et constamment diminué pour la pêche de la truite et du poisson blanc.

Trois sortes de rets sont en usage : un rets grossier très fort à mailles de 9 à 11 pouces pour l'esturgeon ; un rets à mailles moyennes de $4\frac{1}{2}$ à 6 pouces pour le poisson blanc et la truite, et un rets à petites mailles de $2\frac{1}{2}$ à 3 pouces pour le hareng et le cisco. Comme la statistique canadienne ne fait pas de distinction entre les diverses sortes de rets, il est impossible de donner les quantités exactes pêchées par chacune. La quantité de hareng pris par les rets à mailler n'a pas diminué.

Lorsque les rets à mailler furent employés pour la première fois, ce fut uniquement à l'intention du poisson blanc et de la truite. Au début, 100 perches constituaient une longue série, et les rets étaient levés tous les matins. Ils étaient établis dans une profondeur de 50 à 100 pieds d'eau. Lorsque le poisson devint rare, on employa une longueur de 300 à 400 perches ; les rets furent tendus en eau plus profonde, et ils y étaient laissés plus longtemps. Les rets à mailler pour le poisson blanc et la truite ont de 12 à 15 mailles de profondeur et sont rarement ou jamais tendus dans plus de 150 pieds d'eau, car ces poissons se trouvent rarement à de plus grandes profondeurs que celle-là. Il est d'usage de pêcher dans les eaux profondes au printemps et à l'automne—le poisson blanc et la truite restant en eau plus profonde dans les mois de juillet et d'août.

Les rets à mailler pour le hareng ne furent employés que plusieurs années après que leur usage pour le poisson blanc et la truite fût devenu général. Pour le hareng ils sont ordinairement tendus dans une profondeur de 30 à 100 pieds d'eau. Ces rets sont plus profonds que ceux qui ont des mailles plus grandes, car les pêcheurs prétendent que le hareng nage plus haut. La pêche commence généralement vers la fin de septembre et se continue pendant les mois d'octobre et novembre, et le poisson se rend graduellement aux frayères de la côte. Les rets à mailler pour la truite sont faits de ficelle un peu moins grossière et ont des mailles un peu plus grandes que celles du rets destiné au poisson blanc, bien que plusieurs pêcheurs se servent de rets à mailles plus petites pour les deux espèces. En quelques endroits, le sandre américain et le brochet se prennent aux rets du poisson blanc ; on emploie ordinairement de vieux rets à cet effet, car ils sont sujet à se déchirer en relâchant le poisson. Toujours lorsque de petits rets à mailler sont tendus sur des fonds durs fréquentés par l'achigan en juin ou juillet, ils en prennent beaucoup. Le hareng à longues mâchoires est capturé, toute la saison durant, dans des profondeurs de 200 à 600 pieds d'eau, par des rets à mailler à petites mailles comme ceux qui sont tendus pour le poisson blanc en eau moins profonde.

Les rets à mailler pour l'esturgeon sont tendus aux extrémités du lac, principalement à l'extrémité est dans les eaux du New-York et à l'extrémité ouest dans celles de l'Ontario. De deux à douze rets, longs de 10 à 30 perches chacun, composent un gréement ordinaire. Quatre ou cinq rets sont ordinairement tendus en série dans une profondeur moyenne de 35 pieds, car les meilleurs fonds sont généralement près du bord. Il est d'habitude de les lever tous les jours.

Rets à enclos.—La pêche avec rets à enclos n'a jamais été pratiquée aussi en grand sur le lac Ontario que sur les autres grands lacs. Généralement parlant, le lit est trop dur pour qu'on puisse y enfoncer facilement les pieux dans des endroits où ces rets pourraient être employés avec profit. Nul doute, aussi, que ces derniers sont trop coûteux pour la classe de pêcheurs qui opèrent sur le lac. On dit qu'à une certaine époque de 30 ou 40 enclos ont été tendus dans la baie Chaumont et aux alentours, mais lors de nos investigations il n'y en avait qu'un seul dans le lac. Quand on les employaient, ils étaient un peu plus petits que ceux qui sont en usage ailleurs, et ils n'étaient jamais tendus en eau profonde ni en longues files. La capture se composait principalement de sandre américain et de poisson blanc au printemps, de truite et de hareng en automne. Il se prenait quelques esturgeons, mais il ne paraît pas que ce poisson ait jamais été pris dans le lac Ontario en aussi grande abondance qu'il l'a été ailleurs. De même, l'achigan. La reprise de cet engin de pêche ne paraît pas être l'objet d'un désir général.

Rets à enclos diminutifs.—Ces petits rets submergés ont en quelque sorte remplacé les enclos. Le fait qu'ils sont moins coûteux et qu'ils peuvent être tendus sur n'importe quel fond a généralisé leur usage ; ils n'exigent pas de pieux, et peuvent être tendus et enlevés sans l'aide de machines. Ils servent particulièrement à la capture du sandre américain ; mais s'ils sont tendus en eau profonde, ils prennent aussi du poisson blanc, de la truite et du hareng. Ils ne sont pas permis sur le côté canadien.

Verveux.—Ces rets sont généralement employés pour le chabot et le poisson commun à l'extrémité est du lac, autour de l'île Wolf et dans la baie de Quinté. S'ils sont tendus en mai et en juin, sur des bons fonds, ils prendront du sandre et de l'achigan ; l'esturgeon s'y prend rarement.

Les rets à enclos, grand et petit, la seine et le verveux ont été beaucoup plus en usage à l'extrémité est du lac que partout ailleurs, car les conditions locales s'y prêtent bien mieux.

Lignes fixes.—On se sert beaucoup de lignes fixes pour l'esturgeon ; elles sont aussi employées pour la barbote, la lingue et l'anguille. Elles ne prennent pas de poissons de sport, tels que le maskinongé, l'achigan et le sandre.

Dard.—Le dard n'est plus employé de nos jours, mais à une certaine époque son usage était général, spécialement pour le saumon, qui fréquentait la plupart des rivières et des cours d'eau se déchargeant dans le lac. Le saumon n'était pas pêché pour le marché ; mais on en prenait au dard pour usage domestique, surtout la nuit à la lueur de flambeaux. Il en a été détruit de grandes quantités de cette façon, beaucoup plus que pour les besoins de la maison : conséquence, gaspillage ruineux. Les sauvages qui étaient alors nombreux, en prenaient aussi au dard pour leur alimentation et pour le troc.

IMPORTANCE ET CAUSES DE LA DIMINUTION.

Des espèces que les pêcheurs du lac Ontario pêchent principalement pour le commerce, le poisson blanc et la truite ont considérablement diminué, le hareng et l'esturgeon aussi ; mais il n'y a pas de diminution perceptible dans le rendement du sandre, du hareng à longues mâchoires et de l'achigan. Sur la rive sud du lac, quelques pêcheurs seulement se servent, de loin en loin, des rets à mailler pour le hareng à longues mâchoires, et les pêcheurs du marché ne prennent pas beaucoup de sandre et d'achigan.

Il est hors de doute que le lac Ontario a été le premier des grands lacs qui a vu s'établir une pêche commerciale considérable, et comme sur les autres, les premières opé-

rations ont eu pour objet unique le poisson blanc ; la pêche de la truite, du hareng, du sandre et de l'esturgeon n'était qu'incidente. Lorsque le poisson blanc vint à manquer, d'autres lui succédèrent. A mesure que la contrée se développa et que la population augmenta, il se forma un noyau de pêcheurs du métier, surtout dans les environs des meilleurs fonds de pêche. Tout d'abord, le poisson qui n'était pas destiné à la consommation locale immédiate fut salé. Lorsque la demande de poisson en d'autres saisons que le printemps et l'automne fut plus grande, lorsque les facilités d'exploitation et d'exportation augmentèrent, on eut recours aux rets à mailler. Cette pêche commença vers 1847, et en 1860 elle avait acquis une grande importance. Déjà on s'était aperçu que la quantité de poisson blanc et de truite qui venaient à la côte diminuait, et que la seine n'avait plus d'effet.

On n'a jamais bien essayé les rets à enclos sur la rive nord ; mais à l'extrémité est du lac, dans le comté de Jefferson, grand nombre de ces engins étaient en usage dès 1860 ; ils avaient été apportés, vers 1850, par des pêcheurs de la côte maritime du Connecticut. Leur emploi n'est jamais devenu général dans tout le lac, car il fut bientôt constaté que les rets à enclos diminutifs, qui pouvaient être tendus sans pieux, faisaient tout aussi bien l'affaire et étaient plus économiques et plus commodes.

Les verveux ont été employés dès les commencements de la pêche, mais toujours à l'entrée des creeks et dans les baies peu profondes. Le poisson commun qu'ils prennent n'a pas diminué, et ils n'ont aucunement participé à l'extinction du poisson blanc et de la truite.

Le lac Ontario est le seul des grands lacs où nous trouvions que la truite ait diminué d'une façon alarmante. Comme cette diminution s'est produite en même temps que celle du poisson blanc et qu'elle est apparemment due à la même cause, il convient que nous en traitions ensemble.

Les conditions dont nous avons à nous occuper dans le lac Ontario sont semblables à celles que l'on trouve dans le lac Supérieur. La région dans laquelle se tiennent la truite et le poisson blanc est petite, comparée à la superficie totale du lac. On ne trouve pas souvent le poisson blanc dans plus de 40 brasses d'eau, et généralement il est pêché dans moins de 30. La truite fréquente des eaux un peu plus profondes, mais en général elle est pêchée dans l'extrême profondeur atteinte par le poisson blanc. Dans le lac Supérieur l'extrême profondeur de la truite est d'une soixantaine de brasses, et au delà de cette limite on ne trouve que du petit cisco. Dans le lac Ontario le hareng à longues mâchoires remplace le petit cisco dans la pêche en eau profonde, laquelle est pratiquée depuis la rive sud jusque dans des profondeurs de 200 à 600 pieds. Sur le côté nord il n'y a pas de pêche distincte pour cette espèce, bien qu'il se prenne quelques poissons dans des rets tendus à la limite d'eau profonde de la truite. La superficie totale du lac Ontario, à l'exclusion de la baie de Quinté, est de 7,194 milles carrés, tandis que la superficie entre la courbe de 50 brasses et la rive n'est que de 3,753 milles ; au delà de la courbe de 50 brasses, la superficie est de 3,442 milles carrés. Ainsi donc la superficie réelle à laquelle la truite, le poisson blanc et le hareng sont limités se réduit à la moitié seulement de la superficie totale du lac.

Comme les eaux les plus profondes se trouvent dans la moitié méridionale du lac, et comme la courbe de 50 brasses longe la rive sud sur une distance moyenne de 5 à 6 milles seulement, le champ de pêche pour le poisson blanc, le hareng et la truite, dans les eaux des Etats-Unis, se trouve très restreint. Les dépositions des témoins que nous avons interrogés, de même que la statistique, établissant qu'il ne s'est jamais fait beaucoup de pêche sur le côté américain du lac. Sur le côté nord, la distance moyenne de la courbe de 50 brasses est deux fois aussi grande, et offre par conséquent un plus vaste champ de pêche. Aussi la pêche a été beaucoup plus exploitée sur ce côté, et comme les bateaux vont rarement à plus de 8 milles de terre, ils ne se rendent pas aux profondeurs où se trouve le hareng à longues mâchoires.

Aux deux bouts du lac il y a un plateau peu profond sur lequel il s'est toujours fait une pêche considérable et qui est aujourd'hui le centre des opérations, les principales espèces pêchées sont le hareng et le sandre américain.

Il est facile de comprendre que, dans ces conditions et avec les engins dont on se servait alors, la pêche du poisson blanc et de la truite au moyen de seine ait bientôt et presque complètement manqué. Il ne paraît pas y avoir eu de migration de ces poissons

sur la longueur du lac. Se tenant près du bord, ils se rendaient simplement sur les fonds d'alimentation au printemps et sur les frayères à l'automne, partout où l'eau basse le leur permettait. Ils y abondaient, et c'est là qu'on les retrouve encore.

Voici quel a été le rendement de la truite et du poisson blanc sur la rive nord du lac en 1868, la première année dont nous avons les chiffres certains, comparé avec le rendement de 1895 :—

——	1868.	1895.
Poisson blanc	1,156,200	126,650
Truite	612,000	109,300

Entre ces deux époques, il y eut des saisons où la pêche parut se raviver un peu ; mais en réalité elle est toujours devenue de moins en moins productive. Les témoignages que nous avons recueillis établissent que dans les eaux des Etats-Unis elle a commencé à décliner longtemps avant le relevé des premières statistiques. Comme nouvelle preuve de la présente rareté du poisson blanc et de la truite dans le lac Ontario, s'il en faut une, nous dirons que la commission de poissons des Etats-Unis n'a pu, dans l'automne de 1896, se procurer sur les deux côtés du lac un approvisionnement d'œufs pour sa piscifacture de Cape-Vincent, tandis que depuis des années le département canadien des pêcheries est obligé de faire venir du lac Erié et de la baie Georgienne les œufs dont il a besoin pour ses établissements de New-Castle et d'Ottawa. La plupart des pêcheurs que nous avons interrogés au sujet de la baie de Quinté, où se prend aujourd'hui la plus grande partie du poisson blanc et de la truite, sont d'opinion que ces deux espèces sont uniquement entretenues par la pisciculture.

S'il est probable que les dépôts de sciure et d'autres déchets provenant des scieries placées sur les grands cours d'eau qui se déchargent dans la baie de Quinté ont détérioré les vastes frayères du poisson blanc à la tête de cette baie, si la même contamination a pareillement contribué à endommager les frayères dans les baies qui se trouvent à l'extrémité est du lac,—il ne peut y avoir de doute que la principale cause de la diminution du poisson blanc et de la truite réside dans la pêche excessive faite par les seines au début, et que cette diminution a commencé longtemps avant que l'on se soit servi de rets à mailler et de rets à enclos. La pêche considérable qui a été faite de 1870 à 1880 avec les rets à mailler, la plupart du temps pendant la même saison que le seinage d'automne et tandis que le poisson se rendant aux frayères, peut aussi avoir contribué à cette œuvre de destruction commencée par les seines ; il en a été particulièrement ainsi dans la baie de Quinté. Nous sommes portés à croire que les principales frayères du poisson blanc se trouvent à la tête de cette baie. La baie est longue et étroite, et le poisson du lac commence à y venir dès le mois de septembre. A cette époque les pêcheurs, après avoir opéré sur le lac, s'en viennent ici et tendent d'immenses réseaux de rets à mailler précisément dans la route que suit le poisson pour se rendre à ses frayères. Cette pêche continue jusqu'à la fin d'octobre et elle est particulièrement destructive.

Les rets à enclos ne peuvent pas avoir beaucoup contribué à la présente rareté du poisson blanc et de la truite. Les rets à enclos diminutifs n'ont été mis en œuvre que dans les baies à l'extrémité est pour le sandre américain, le hareng et le poisson commun, et leur influence a été tout au plus purement locale. Le poisson blanc, la truite et le hareng ne se prennent pas dans les verveux.

A ce propos, une question qui mérite sérieuse attention est celle de savoir si la diminution incessante du poisson blanc, du hareng et de la truite n'est pas puissamment aidée par l'absence, dans toutes les parties du lac. sauf la baie Chaumont, des pêches sédentaires par rets à enclos, rets à enclos diminutif, verveux et seines, au moyen desquels on empêche dans les autres lacs les poissons de proie de prendre un trop grand développement. Les lois des deux pays interdisent formellement l'usage de ces engins

qui, suivant nous, pouvaient, avec certaines restrictions, être employés sans préjudice par les intérêts sportifs, et probablement au grand avantage des poissons marchands les plus importants.

Il paraît exister parmi les pêcheurs une impression assez générale qu'une bonne partie de diminution du poisson blanc est due à la présence du gasparot qui, mourant en grand nombre cale, et infecte les fonds d'alimentation. Mais ce n'est pas là un facteur principal, et la chose est démontrée par ce fait que la diminution du poisson blanc et de la truite a commencé longtemps avant l'introduction du gasparot dan ces eaux, et il n'y a aucune raison de croire qu'il ait aujourd'hui une grande influence.

La diminution de l'esturgeon a été la plus considérable sur les bords du New-York. C'est dû au fait que les engins employés là étaient de ceux qui pouvaient capturer l'esturgeon plus abondamment. Sur le côté canadien, cette pêche n'a jamais été beaucoup exploitée. Avant 1882 il n'a été tenu aucun compte de la quantité pêchée, car l'esturgeon n'avait pas de valeur commerciale, et quand on en prenait on le détruisait et le jetait de côté. De 1882 à 1885 il y eut dans la capture une baisse soudaine due, sans aucun doute, à la circonstance que vers 1883 l'emploi des seines diminua considérablement. La plus grande partie de l'esturgeon est pêchée en eau peu profonde aux extrémités du lac, où il est pris au moyen de rets à mailler à grandes mailles et au moyen de lignes fixes.

Le hareng, lui aussi, accuse une diminution considérable. Sa pêche, qui se fait aujourd'hui presque entièrement avec des rets à mailler à petites mailles, n'a été sérieusement exploitée que lorsque celle du poisson blanc et de la truite eut cessé d'être profitable. Au temps où les seines étaient en grand usage, elles faisaient de fortes captures de hareng lorsque ce poisson venait sur la côte pour frayer sur les mêmes fonds que le poisson blanc et vers le même temps. On le salait alors. Vers 1884 les rets à mailler devinrent en grand usage pour le hareng ; ils sont beaucoup employés à l'extrémité ouest du lac et dans la baie de Quinté. Sur le côté canadien on se sert de la maille de 2 à 2½ pouces ; les plus grandes sont celles dont les pêcheurs de New-York se servent ordinairement. Comme le hareng est généralement pêché dans des eaux moins profondes que le poisson blanc, ou l'espace limité dans lequel on le prend, il n'y a pas de doute que la pêche a été trop excessive. Elle est principalement faite en automne, lorsque le poisson se rend aux frayères et pendant qu'il séjourne sur ces fonds. Sur le côté canadien on a graduellement diminué les dimensions de la maille, et bien des gens se plaignent de ce que le hareng d'aujourd'hui est beaucoup plus petit que celui d'autrefois. Lorsque des rets à enclos étaient tendus à l'extrémité est du lac, ils faisaient d'importantes captures de hareng.

Une très petite quantité du hareng du lac Ontario est envoyée au marché à l'état frais, et la demande n'en est pas considérable. On en fume légèrement de grandes quantités pour usage immédiat, et le reste est salé, généralement.

Il n'y a pas d'indices que le doré ou sandre américain ait diminué. En 1890 la capture, dans les eaux des Etats-Unis, en a été beaucoup plus considérable qu'en 1885 ou 1893. Cela vient de ce que la quantité d'engins employés a été beaucoup plus grande cette année-là.

Comme les seines, rets à enclos, rets à enclos diminutif, verveux et rets à mailler sont interdits en dedans d'un mille de la côte du New-York, sauf dans la baie Chaumont, et comme les rets à enclos et les seines ne sont pas en usage sur la côte de l'Ontario, il s'en suit que le doré ou sandre américain est assez protégé. La plus grande partie de la capture est opérée par des rets à mailler, ainsi que par les sportsmen avec la ligne à la main.

La seule pêche qui se fasse spécialement pour le hareng à longues mâchoires a lieu au large de la côte sud, dans un espace très restreint et avec des rets à mailler. Elle devrait être susceptible d'un développement considérable, car on sait que ce poisson aborde dans des profondeurs de 200 à 600 pieds.

Il ne se fait pas de pêche commerciale régulière pour l'achigan, et quand ce poisson est pris par les rets des pêcheurs, c'est accidentellement. Le règlement qui interdit l'usage de filets de toutes sortes sur la plus grande partie de la côte du New-York jusqu'à un mille de terre a été fait pour protéger cette espèce. Il défend aussi virtuellement la capture du doré ou sandre américain, du brochet, de la perche, du mulet, du chabot, de

l'anguille et du reste des poissons de proie. Sur le côté canadien, la pêche commerciale est pratiquée soit avec des rets à mailler ou avec des lignes fixes ; quelques verveux sont en usage dans les eaux basses de la baie de Quinté. Ici, encore, l'achigan est très bien protégé. Aussi, la statistique n'indique pas que l'espèce ait diminué, au contraire, l'opinion des témoins que nous avons interrogés tend à prouver qu'elle augmente. Un registre tenu dans l'une des principales places de pêche sportive revêle le fait que les sportsmen logeant à cet hôtel ont pris plus d'achigan que les pêcheurs du métier qui avaient opéré sur le lac pour le commerce.

RECOMMANDATIONS.

Vu l'épuisement où en est arrivée la production du poisson blanc et de la truite de lac dans le lac Erié, les règlements visant à la protection et à l'augmentation de ces espèces devraient, pour atteindre leur but, être très rigoureux. Relativement à leur pêche et à celle des autres poissons importants qui habitent le lac, nous offrons les recommandations suivantes :

1. Qu'une période de clôture pour le poisson blanc et la truite de lac sont établie depuis le 15 octobre jusqu'au 31 décembre, et que durant cette période ils ne soient pêchés ou capturés en aucune façon.

2. Que dans la baie de Quinté la période de clôture pour le poisson blanc soit fixée entre le 1er octobre et le 31 décembre, et que l'emploi du rets à mailler pour le hareng soit interdit pendant le mois de novembre.

3. Que la dimension nécessaire des mailles des rets à mailler employés pour le poisson blanc et la truite de lac soit fixée à 5 pouces, celle des rets pour le hareng à $2\frac{3}{4}$ pouces, et pour l'esturgeon à 11 pouces.

4. Que la quantité des rets à mailler pour chacune de ces pêches soit restreinte des limites convenables.

5. Que l'emploi des lignes fixes amorcées pour l'esturgeon soit permis, mais que la capture de ce poisson au moyen d'hameçons non appâtés ou de harpons soit interdite.

6. Que tout esturgeon mesurant moins de 4 pieds de long, capturé d'une façon quelconque, soit remis à l'eau vivant.

7. Qu'une période de clôture soit établie pour l'achigan depuis le 1er mai jusqu'au 15 juin ; que tout achigan mesurant moins de 6 pouces de long, capturé d'une façon quelconque, soit remis à l'eau vivant ; que le nombre d'achigans pris par chaque ligne soit limité à 20 par jour, et que le nombre de lignes par chaloupe soit limité à 2.

8. Qu'il soit permis de pêcher avec des verveux et des rets à enclos diminutifs dans les eaux cotières du lac pour la capture des poissons plus communs, entre le 1er octobre et le 30 avril, avec des limites convenables quant au nombre, et avec des restrictions qui empêchent ces rets d'être tendus sur les frayères du poisson blanc, de la truite ou du hareng, ou de façon à gêner la fraie de ces poissons.

9. Que la maille dans la poche de tous les rets à enclos diminutifs et des verveux mesure au moins $2\frac{1}{2}$ pouces en extension lorsqu'ils sont tendus.

10. Que l'emploi de seines sur les frayères, ou autour des frayères des poissons les plus importants, soit interdit pendant leur fraie.

11. Que les efforts communs pour augmenter la production du poisson blanc et de la truite de lac par des moyens artificiels soient continués, et que la pisciculture soit développée le plus possible. Il est recommandé que l'implantation d'alevins ne soit pas bornée à une partie du lac, mais qu'elle soit étendue à un aussi grand nombre que possible des frayères les plus importantes.

12. Qu'il soit défendu de jeter dans les déchets de poisson, y compris le poisson mort, les détritus de ville et toutes autres substances délétères. Que des mesures soient prises pour prévenir la contamination par les déchets de scieries, d'usines à gaz, de raffineries d'huiles, etc., surtout dans les tributaires contenant les frayères de poissons importants.

LAC ERIÉ.

DESCRIPTION DE CE LAC.

Au point de vue de la pêche, le lac Erié est surtout remarquable par sa faible profondeur, comparée à celle des autres grands lacs—condition qui le rend proportionnellement plus riche en fait de produits aquatiques. Ses plus grandes profondeurs,—35 brasses—se trouvent aux alentours de Long-Point, au large de la côte de la Pensylvanie et à l'extrémité occidentale du New-York ; partout ailleurs elles ne dépassent pas 14 brasses. Bien plus, à l'ouest d'une ligne qui relie Pointe-Pelée avec l'entrée de la baie Sandusky, l'extrême profondeur n'est que de 7 brasses. Ce plateau se distingue par nombre de récifs et d'îles, et contient les frayères les mieux caractérisées de deux au moins des espèces les plus importantes. Dans les parties les plus profondes du lac le fond se compose principalement de glaise, avec de vastes étendues de sable et de vase ; vers les bords, glaise, sable, gravier et vase, avec çà et là des parcelles de roche tout près de terre.

En raison même de son peu de profondeur les changements de température amenée par chaque saison ontsur ce lac un effet plus marqué que sur les autres : en hiver la glace le recouvre sur une plus grande étendue, et en été la chaleur y est plus grande. Cette diversité de conditions physiques occasionne chez les différentes espèces de poissons des migrations périodiques qui déterminent les époques et les modes de pêche en différents endroits et rendent difficile la concilliation des nombreux intérêts en jeu.

La superficie du lac Erié est d'environ 10,000 milles carrés ; après le lac Ontario, il est le plus petit des grands lacs. Toutefois son infériorité sous ce rapport est compensée par le fait qu'il offre des champs d'exploitation sur toute son étendue, et pendant quelques années il a plus produit que tous les autres grands lacs ensemble.

POISSONS MARCHANDS.

En 1883 l'investigation statistique des pêches dans les eaux des Etats-Unis du lac Erié fit constater l'existence de quinze variétés de poissons marchands que les pêcheurs reconnaissent, mais dont ils ne font pas toujours la distinction dans le relevé de leurs pêches. D'autres espèces, pêchées en très petites quantités, étaient comptées ensemble. Dans le tableau qui suit les quinze variétés capturées séparément sont énumérées sous trois titres, de façon à démontrer leur importance relative, basée (1) sur le prix par livre payé aux pêcheurs, (2) le volume de la capture vendue, et (3) la valeur de la capture. A une seule exception près, les poissons les plus importants ont conservé la même relation dans les pêches canadiennes en 1893, mais les plus communs n'ont pas été énumérés séparément.

Poissons pêchés dans les eaux du lac Erié et vendus en 1893.

	Disposés d'après le prix par livre.	Disposés d'après le volume de la capture.	Disposés d'après la valeur de la capture.
1	Achigan	Hareng	Hareng.
2	Poisson blanc	Doré bleu	Doré bleu.
3	Truite de lac	Sandre	Poisson blanc.
4	Doré américain	Perche jaune	Sandre.
5	Brochet	Sargue tête de mouton	Doré américain.
6	Esturgeon	Mulet	Perche jaune.
7	Barbue	Poisson blanc	Esturgeon.
8	Doré bleu	Doré américain	Barbue.
9	Carpe	Esturgeon	Carpe.
10	Crapais blanc	Barbue	Mulet.
11	Sandre	Carpe	Truite de lac.
12	Perche jaune	Truite de lac	Achigan.
13	Hareng	Crapais blanc	Sargue tête de mouton.
14	Mulet	Achigan	Brochet.
15	Sargue tête de mouton	Brochet	Crapais blanc.

Marine et pêcheries—Commission mixte des pêcheries.

Peu de changements sont survenus dans le volume relatif de la capture des poissons les plus importants depuis 1885, année où le gouvernement des Etats-Unis a recueilli les données statistiques les plus complètes. Ce fait est établi par le tableau suivant, basé uniquement sur les chiffres américains :—

1885.	1890.	1893.
Hareng	Hareng	Hareng
Doré bleu	Doré bleu	Doré bleu
Sandre	Sandre	Sandre
Esturgeon	Poisson blanc	Poisson blanc
Poisson blanc	Doré américain	Doré américain
Doré américain	Esturgeon	Esturgeon
Achigan	Achigan	Truite de lac
Truite de lac	Truite de lac	Achigan

Cependant, des changements notables sont survenus dans le volume réel de la capture de plusieurs espèces ; quelques-uns de poissons inférieurs ont acquis une plus grande importance, parce que l'abondance des meilleurs diminuait et parce que la demande du commerce augmentait.

Le rendement des pêches du lac Erié a toujours été plus considérable dans les eaux des Etats-Unis que dans celles du Canada, ainsi que le démontre le tableau suivant, qui donne le poids total de la capture pendant chacune des trois années mentionnées, les seules qui puissent servir à la comparaison :

Année.	Etats-Unis.	Canada.	Total.
	Livres.	Livres.	Livres.
1885	51,456,000	7,605,000	59,061,000
1890	64,850,000	7,890,000	72,740,000
1893	42,968,000	9,410,000	52,378,000

Les espèces principales, au point de vue du commerce, sont : le poisson blanc, le hareng, le brochet-perche et l'esturgeon, dont la capture en 1893 a été d'environ 85 pour 100 de toutes les captures opérées dans le lac. Des autres espèces la majorité est ou relativement rare ou de qualité inférieure, mais la barbue et la perche jaune y prédominent. Bien que regardé dans le principe comme poisson sportif, l'achigan est aussi pêché incidemment, en petites quantités, pour le marché.

POISSON BLANC.

Condition.—Le poisson blanc occupe le premier rang en qualité et en valeur parmi les poissons marchands du lac Erié ; aussi est-il hautement apprécié par les pêcheurs. Dans les premiers temps de la pêche il a été le principal objet de l'emploi des rets sur le lac, et pendant très longtemps il a constitué la moyenne partie du rendement. Cependant, il a subi une grande diminution, jusqu'à ce que, en 1893—en raison aussi du développement pris par d'autres pêches, la valeur de sa capture ne s'est élevée qu'à 9 pour 100 environ de la capture totale de toutes les espèces.

Distribution et migrations.—Le principal habitat du poisson blanc se trouve dans les eaux les plus profondes dans la partie orientale du lac, où il paraît se renfermer pendant la plus grande partie de l'année. Des migrations régulières, l'une au

printemps et l'autre à l'automne, augmentent considérablement l'étendue de sa distribution pendant des périodes de temps limitées. A proprement parler, il ne se fait pas de pêche pour ce poisson en janvier, février et mars, saison où on ne l'a jamais observé. Les pêcheurs, ceux surtout de Dunkirk et d'Erié, commencent généralement à tendre leurs rets à mailler pour le poisson blanc entre le 1er et le 15 avril, et continuent leurs opérations jusque vers le milieu ou la fin de décembre. Cette pêche en eau profonde n'est jamais prolongée à l'ouest de la région au large d'Ashtabula, Ohio.

Les fonds de pêche pour les rets à mailler s'étendent principalement à partir de 5 milles au large de la côte et vont jusqu'au milieu du lac ; la profondeur varie de 12 à 30 brasses, et le lit se compose de glaise et de vase. Il y a une migration plus ou moins considérable du poisson dans ces limites que les pêcheurs connaissent, et elle paraît être influencée par les variations de saison et de température. Il paraît qu'au commencement du printemps la meilleure pêche a lieu vers l'est de Dunkirk dans une eau relativement peu profonde ; la masse du poisson se dirige vers l'ouest et en eau plus profonde à mesure que la saison avance, et il retourne en eau profonde lorsque l'hiver arrive. Il est probable, cependant, qu'au commencement du printemps la distribution en abondance est plus répandue que ne le donnerait à croire ce qui précède, si nous en jugeons par l'étendue de territoire que les pêcheurs peuvent alors occuper. La quantité pêchée par les rets à mailler varie considérablement avec la saison ; cette variation est causée, partie par la condition de l'eau et partie par le retrait d'une portion du poisson, ainsi que nous l'expliquerons plus loin. La saison s'ouvre par une capture considérable qui continue jusqu'en mai, mais qui décroît ensuite jusqu'au mois de juin, époque où il se prend rarement du poisson blanc. Les pêcheurs attribuent cette circonstance principalement à la formation, sur le fond, d'une matière gluante qui couvre les rets et rend leur maniement difficile. Ces conditions peuvent persister pendant une ou deux semaines en juillet, alors que la pêche redevient bonne, spécialement dans les eaux plus profondes, où les meilleures captures de l'année sont opérées pendant les mois d'août et de septembre.

Le reste de la saison produit, en somme, de plus faibles rendements que l'été ; ce résultat est évidemment dû à la migration de la fraie, qui retire une grande partie du poisson de cette région.

Les deux migrations périodiques dont nous avons parlé plus haut se font vers la rive et vers l'extrémité occidentale du lac, et c'est pendant leur durée que les rets à mailler opèrent leurs captures. La migration de printemps à lieu principalement à la fin d'avril et dans le mois de mai, bien que l'on trouve encore quelques traînards en juin. Elle s'opère sur les deux bords du lac jusqu'aux îles Bass et à Kingsville, Ontario ; mais sur la rive sud elle est plus prononcée à l'est d'Ashtabula. Elle ne s'étend qu'à une courte distance sur le plateau occidental, où l'on ne fait plus maintenant que des captures faibles et irrégulières autour des îles Bass et de l'île Kelley, bien que le poisson y fut autrefois plus abondant.

La migration d'automne est beaucoup plus considérable et va plus au loin que celle du printemps ; elle est provoquée par l'instinct de reproduction qui pousse le poisson à chercher des frayères à une grande distance de son habitat normal. Elle commence sur une petite échelle en septembre, mois pendant lequel quelques individus sont capturés par des rets à enclos sur le plateau. Elle ne s'accentue pas beaucoup, cependant, avant le mois d'octobre, et, en comptant les allées et venues, elle durependant tout le mois de novembre et plus ou moins en décembre, bien qu'il se prenne très peu de poissons pendant ce dernier mois. C'est-à-dire que les rets à enclos paraissent faire leurs captures principalement, sinon entièrement, à même la migration qui monte, ce qui fait croire que le poisson qui descend se tient beaucoup plus au large. La migration d'automne suit les deux rives, comme celle du printemps ; mais à l'extrémité occidentale du lac le poisson se distribue largement sur le plateau, et ils sont nombreux ceux qui passent par la rivière Détroit dans le lac Saint-Clair. Il y a une différence considérable dans les dates de l'apparition du poisson en divers endroits, spécialement sur le plateau, mais cette diversité n'a qu'une signification locale. Il n'est pas improbable que pendant la migration vers l'ouest une certaine partie du poisson continue aussi dans les eaux plus profondes jusqu'à ce qu'il arrive au plateau ; mais on ne connaît rien de positif à cet égard, car les pêcheurs qui se servent de rets à mailler ne suivent pas les bancs, comme ils le font pour le hareng.

Après que le poisson blanc est arrivé à ses frayères sur le plateau, il fait l'objet d'une grande pêche aux rets à mailler, mais qui dure très peu de temps. Durant son passage à la rivière Détroit, spécialement dans la dernière partie d'octobre et la première de novembre, il est pêché au moyen de seines, et dans le lac Saint-Clair les rets à enclos en prennent un peu.

Il est bon de noter que pendant la fraie un corps nombreux de poissons reste en eau plus profonde, où les rets à mailler continuent d'en capturer, bien qu'en plus petites quantités que l'été et le commencement de l'automne.

Fraie.—La distribution entière des frayères du poisson blanc dans le lac Erié n'est pas connue. A l'époque de la fraie une partie du poisson reste dans son habitat normal en eau profonde, mais il n'est pas probable qu'il y fraie. La migration régulière d'automne emporte un très grand corps de poissons sur le plateau occidental, où se trouvent plusieurs frayères bien définies. Ce sont principalement des chaînes de rochers et des hauts-fonds caractérisés en partie par les surfaces usées de la pierre calcaire particulière de cette région, communément appelée roche écossaise. On dit aussi que des fonds durs et sablonneux servent à la même fin dans les mêmes endroits, mais ceci n'a pas été parfaitement établi. Les frayères sur le plateau sont distribuées depuis les alentours de l'île Kelley jusque près de la côte du Michigan, sur les deux côtés de la frontière. Quelques-unes des plus connues sont deux hauts-fonds au nord de l'île Kelley, les chaînes de rochers et les bords rocheux dans les environs des îles North Bass, Middle Bass, Rattlesnake et Green, les récifs autour des îles Hens et Chickens, Niagara Reef, et çà et là quelques parcelles au large de la terre ferme. La profondeur varie de 4 à 20 pieds, mais elle est parfois plus grande. C'est en ces endroits que la pêche aux rets à mailler se fait pendant la fraie ; c'est ici principalement, ainsi que dans la rivière Détroit, qu'on a obtenu les œufs destinés à la propagation artificielle de l'espèce. Le poisson pêché dans la rivière Détroit vient presque tout du lac Saint-Clair, bien que la rivière elle-même renferme, dit-on, une ou plusieurs frayères.

Il semble à peine croyable que la grande production de poisson blanc qui a caractérisé les eaux profondes, où la capture a plusieurs fois excédé celle fournie par tout le reste du lac, ait pu être soutenue uniquement par le corps de poissons qui arrive au plateau occidental, et il est possible que l'on découvre des frayères considérables un peu plus à l'est. On sait qu'il y en a une entre Dunkirk et Westfield, N.-Y., et il paraît qu'il y en a deux autres au large de Port-Dover et de Port-Burwell, Ont.

Le temps de la fraie varie souvent, selon les conditions de la température et de localité. Nos renseignements, sur ce point, se bornent au plateau, où les dates ont été déterminées d'une façon précise relativement aux opérations piscicoles : Des œufs fécondés ont été obtenus, mais rarement, dès la fin d'octobre ; en général, au commencement de novembre. La fraie peut se prolonger jusque dans la première semaine de décembre, mais rarement on se procure des œufs après le 1er de ce mois. D'ordinaire la cueillette des œufs s'est faite entre le 10 et le 25 novembre, mais quelquefois elle a commencé le 5 ou le 6 et s'est continuée jusqu'au 28. et ces dates peuvent être considérées comme limite de la principale partie de l'époque de la fraie. Ces données sont basées sur les moyennes établies depuis plusieurs années pour les frayères qui ont fourni des œufs aux piscifactures. Il est possible qu'en certains endroits la fraie s'opère en bien moins de temps, de 5 à 10 jours. Dans la rivière Détroit on commence à pêcher, pour les piscifactures, vers la fin d'octobre ; mais à cette époque le poisson reproducteur n'est pas encore parvenu à maturité, et on le met en enclos jusqu'à ce qu'il soit prêt à déposer ses œufs.

Poids.—Le poisson blanc pêché dans le lac Erié pèse généralement de $1\frac{1}{2}$ à 5 ou 6 livres ; cela dépend plus ou moins des engins employés à la pêche et des fonds où elle se fait. Le poisson lui-même atteint un poids de 12 livres et plus ; on en signale même qui pesaient 20 livres, mais il n'y en a plus de ce calibre. Aujourd'hui, des poissons blancs de 8 ou 10 livres sont de très gros poissons pour le lac Erié.

Il a été impossible de vérifier le poids moyen du poisson faisant partie d'une capture particulière. Des produits déposés par les rets à mailler à Dunkirk en août 1894, le pesage officiel a fait constater un poids moyen de $2\frac{1}{2}$ à 3 livres ; il y avait même des poissons qui ne pesaient que $1\frac{1}{2}$ et $1\frac{3}{4}$ livre, tandis que les plus gros pesaient à peu près 5 livres.

Suivant les pêcheurs, leur poids moyen varie de $2\frac{1}{2}$ livres à 1, et ces chiffres, qui ne sont qu'une estimation, sont basés partie sur la capture des rets à enclos et partie sur celle des rets à mailler.

Les marchands préféreraient ne pas faire entrer dans leur commerce le poisson blanc pesant moins de $1\frac{1}{2}$ livre, et quelques-uns même que le poids moyen du poisson blanc admis sur le marché fut fixé à 2 livres.

D'après les observations de pisciculteurs, le plus petit poisson blanc de ce lac dont on pense en obtenir des œufs, pèse de $1\frac{1}{2}$ à 2 livres. Dans ce cas on peut dire que la capture générale qui se fait sur le lac Erié ne contient pas de poissons blancs qui ne soient pas mûrs pour la fraie, et le minimum de leur dimension désirable pour le marché correspondrait à peu près au poids qu'ils ont lorsqu'ils produisent leurs premiers œufs. Toutefois, il est permis de douter, surtout dans le cas d'un produit qui décroît rapidement, qu'une capture considérable de ce poisson dans sa première année de maturité devrait être permise.

Certaines personnes prétendent que de très grandes quantités de poisson blanc précoce sont pêchées en certains endroits, mais la preuve ne confirme pas cette assertion. D'après les témoignages recueillis, très peu, comparativement, de poissons blancs pesant moins de $1\frac{1}{2}$ livre, arrivent au marché ; le nombre en est un peu plus grand au printemps qu'à l'automne, mais en aucun temps il n'est assez considérable pour que l'on doive s'en occuper sérieusement. On ne connaît rien de précis sur la distribution générale et les habitudes du jeune poisson, mais on suppose qu'il reste surtout dans les eaux les plus profondes du lac. On dit qu'il s'en prend beaucoup par les rets à hareng dans cette région, ainsi que par les rets à enclos sur quelques parties des côtes nord et sud ; mais les gens qui exploitent ces pêcheries nient que la quantité en soit excessive. La question est importante et mérite d'être étudiée davantage.

DIMINUTION.

Il s'est produit une notable diminution dans l'abondance du poisson blanc sur le lac Erié depuis les premiers temps de cette pêche, ainsi que le démontrent la statistique et les dépositions des témoins ; l'étendue relative de cette diminution, comparée à celle des autres espèces, n'est dépassée que par celle de l'esturgeon et de la barbue, impossible de se rendre compte exactement du décroissement qui s'est produit dans les eaux des Etats-Unis, attendu que les relevés ne sont pas complets ; mais quant à ce qui est du côté canadien, nous avons les chiffres pour chacune des 26 dernières années. La statistique obtenue sur la capture américaine donne les totaux suivants pour les quatre années :—

1880	3,333,000
1885	3,531,000
1890	2,341,000
1893	1,292,000

L'année 1885 accuse un léger surplus sur 1880. Depuis cette époque la diminution a été de 34 pour 100 jusqu'à 1890, et de 63 pour 100 jusqu'à 1893.

En analysant les relevés pour en arriver à fixer les changements survenus dans la capture relativement aux conditions qui entourent la pêche dans différentes parties du lac, nous obtenons les résultats indiqués au tableau suivant :—

—	1885.	1890.	1893.
	Livres.	Livres.	Livres.
De Vermillon en allant vers l'ouest	1,009,400	891,962	651,140
Ohio, à l'est de Vermillon	373,000	373,620	287,944
Pensylvanie et New-York	2,149,455	1,075,869	353,286

D'après ce tableau, les proportions de la diminution pour 1890 et 1893, comparaison faite avec 1895, dans chacun des trois quartiers nommés, a été comme suit :—

1. De Vermillon en allant vers l'ouest : 1890, 11 pour 100 ; 1893, 35 pour 100.
2. Ohio, à l'est de Vermillon : 1890, aucune ; 1893, 22 pour 100.
3. Pensylvanie et New-York : 1890, 49 pour 100 ; 1893, 83 pour 100.

La diminution la plus appréciable s'est donc manifestée dans la partie du lac où le rets à mailler a été le principal engin de pêche employée en eau profonde, et où le rets à enclos n'a obtenu que des résultats comparativement faibles. La seconde proportion de la diminution s'est produite à l'extrémité occidentale du lac, où le rets à enclos atteint son développement maximum quant aux nombres, et où, en 1893, la capture au moyen de rets à mailler sur les frayères a été d'un sixième moindre que la capture totale de ce quartier. La plus faible diminution a été accusée par la partie centrale de la rive méridionale, où le volume de la capture est aussi le plus petit, où les rets à enclos, le principal engin de pêche, sont pour la plupart disséminés et relativement peu nombreux, et où la saison de la pêche du poisson blanc dure le moins longtemps. Dans ses migrations du printemps et de l'automne, le poisson ne vient sur cette côte que pendant une courte période ; visiteur rapide, il ne fait que passer de l'un à l'autre de ses habitats.

Les chiffres donnés plus haut représentent la capture réelle opérée dans les années en question, sans couvrir la quantité des engins employés. A partir des débuts de la pêche, le nombre des rets à enclos et la quantité des rets à mailler ont augmenté rapidement et sans interruption, mais la quantité pêchée a diminué dans ces dernières années. Le nombre des rets à enclos était beaucoup plus grand en 1890 qu'en 1885, et il y en avait au moins 200 plus en 1893 qu'en 1885. Par conséquent la diminution survenue dans la capture du poisson blanc pour les rets à enclos a coïncidé avec la notable augmentation des rets. En 1890 la prise par les rets à enclos formait 40 pour 100 de la capture totale opérée à l'aide de tous les engins, mais en 1893 elle atteignait 60 pour 100, par le fait de la diminution servenue dans la quantité pêchée par les rets à mailler.

Nous avons des renseignements bien moins explicites sur les opérations des rets à mailler à l'extrémité orientale du lac. A une certaine époque, principalement avant qu'une statistique détaillée fût établie, la quantité de rets à mailler employés à partir d'Erié, Pensylvanie, était très grande, et très considérable aussi fut la capture de poisson blanc opérée par cet engin ; sur tout le reste du lac elle dépassa les prises faites par les autres appareils. Quoique la statistique n'en donne pas la date exacte, certaines autorités locales affirment que le développement de cette pêche et les captures considérables continuèrent jusque vers 1885, alors que, à la suite d'une rapide diminution dans l'abondance du poisson blanc, la plupart des pêcheurs qui s'étaient jusque-là livrés à l'exploitation de ce poisson l'abandonnèrent pour le hareng. La pêche faiblissant à Erié, elle fut reprise à Dunkirk, où elle a augmenté de plusieurs degrés depuis 1885, et surtout depuis 1890. Le seul autre port d'où partent des steamers qui vont pêcher le poisson blanc en eau profonde avec des rets à mailler est Ashtabula, Ohio ; mais il est de peu d'importance, comparé à Erié et Dunkirk.

Tandis que la quantité des rets à mailler employés en eau profonde augmentait considérablement entre 1890 et 1893, la diminution survenue dans la capture du poisson blanc par cet engin s'élevait, durant le même espace de temps, à 67 pour 100—ce qui prouve que la diminution continue et que la pêche se fait encore sur une trop grande échelle.

La capture de poisson blanc par les pêcheurs canadiens, laquelle s'est faite presque exclusivement au moyen de rets à enclos, accuse des fluctuations nombreuses et marquées dans la quantité entre 1872 et 1894 ; mais dans le cours des récentes années la capture totale annuelle a été, en moyenne, plus considérable que dans les commencements de la pêche. Toutefois, cette augmentation de capture est due à une augmentation constante des engins employés, la proportion annuelle de gain par chaque rets à enclos ayant baissé presque sans interruption jusqu'à ce jour. Le fait est rendu évident par le tableau

suivant, qui donne la moyenne de la capture annuelle par rets à enclos pendant des périodes de cinq ans, sauf la dernière, qui ne couvre que trois ans.

	Livres.
1872 à 1876	10,036
1877 à 1881	4,160
1882 à 1886	2,078
1887 à 1891	1,728
1892 à 1894	1,151

DIMINUTION DANS LE LAC SAINT-CLAÎR ET LA RIVIÈRE DÉTROIT.

La statistique canadienne accuse une notable diminution de capture de poisson blanc dans les eaux canadiennes du lac Saint-Clair depuis 1889, et une capture très inconstante avant cette époque. Il s'est également produit une diminution correspondante sur le côté du Michigan. Impossible de mesurer l'étendue ou la proportion exacte de cette diminution ; mais comme le poisson qui fréquente ces eaux vient du lac Erié, et seulement pendant la fraie de l'automne, il est naturel que le volume de cette migration est influencé par l'abondance du poisson dans le lac plus grand.

OPINION DES PÊCHEURS SUR CETTE DIMINUTION.

Tous les pêcheurs qui ont une longue expérience des pêcheries du lac Erié reconnaissent qu'il y a eu une diminution très accentuée dans l'abondance du poisson blanc depuis les premiers temps. C'est aussi l'opinion générale que ce décroissement a continué jusqu'à une époque comparativement récente. Chose assez étrange, cependant, en face des relevés statistiques qu'ils ont eux-mêmes fournis, bon nombre de pêcheurs sont fortement d'avis que dans le cours des quelques années qui ont précédé 1894 la moyenne des captures est restée constante ou a même légèrement haussé. En général ils attribuent ce résultat à l'œuvre des piscifactures. Il est impossible de faire accorder leur opinion en cette matière avec la preuve discutée plus haut et qui possède indubitablement plus de poids.

HARENG DES LACS.

Situation.—Le hareng *(Argyrosomus artedi)* est de beaucoup le plus abondant des poissons de qualité marchande qui habitent le lac Erié, et l'exploitation dont il est l'objet est la plus remarquable sous le rapport de l'importance des captures sur la chaîne entière des lacs. Depuis 1879, au moins, la seule production de ce lac a constitué de 50 à 80 pour 100 du rendement total de tous les lacs réunis, tandis que dans les limites du lac Erié, durant la même période, la pêche du hareng a formé de 30 à 60 pour 100 de la capture totale de toutes les espèces. De plus, malgré son prix inférieur, la valeur de la capture annuelle a égalé de 33 à 40 pour 100 la valeur des captures totales opérées dans le lac Erié.

Cette espèce a dû d'abord sa proéminence principalement à la diminution du poisson blanc, laquelle a porté les pêcheurs à s'occuper spécialement du hareng. Dans les premiers temps de la pêche, les mailles du rets à enclos étaient assez grandes pour permettre au hareng de s'échapper, et celles du rets à mailler étaient spécialement adaptées au poisson blanc. Les améliorations apportées aux moyens de transport ont aussi contribué à développer la pêche du hareng, et les facilités aujourd'hui offertes à la préservation et à l'expédition au loin des captures à l'état frais, ont ouvert un écoulement presque illimité. Le bon marché du produit, qui le met à la portée des classes les plus pauvres, a été, aussi, un des plus importants facteurs qui ont créé cette demande considérable. Grâce à toutes ces circonstances, le hareng en est venu à avoir un marché plus largement distribué que toutes les autres espèces du lac, et les pêcheurs de cette région attachent plus d'importance à sa conservation qu'à celle de tous les autres poissons. Le fait que le hareng, en règle générale, devient plus gros dans le lac Erié que dans les autres lacs du nord et de l'ouest, est aussi en sa faveur.

Distributions et mouvements.—Le hareng a la même distribution générale et les mêmes habitudes migratoires que le poisson blanc, mais il paraît être plus disséminé pendant la plus grande partie de l'année. Durant l'été et l'hiver il reste généralement dans les eaux les plus profondes, au milieu du lac, dans sa partie est et le long de la rive septentrionale à l'est de Rondeau, bien qu'en hiver on en trouve un petit corps sur le rivage occidental.

De la région des eaux profondes d'une température égale il se fait deux grandes migrations vers les parties peu profondes et variables du lac. Au printemps, lorsque les eaux basses deviennent plus chaudes, le poisson sort de son habitat hivernal et se dirige vers les bords du lac, évidemment en recherche de pâture. Le valume de cette migration est moindre que celui de la migration d'automne, et il est plus variable et plus irrégulier. Le mouvement se fait sentir sur les deux rivages en allant vers l'ouest jusqu'à Leamington et sur le côté est des îles de l'Achigan ; le hareng constitue donc une partie considérable de la capture de printemps que font les rets à enclos dans ces limites. Sa présence est généralement observée au commencement d'avril et il s'en fait parfois de grosses prises vers la fin de ce mois, quoique à l'ouest de Vermillon et probablement sur d'autres parties de la côte la meilleure pêche ait lieu dans le mois de mai. Il se prend un peu de hareng dans le mois de juin, mais dès le 1er de ce mois la masse du poisson quitte la côte des Etats-Unis pour s'en aller en eau plus profonde, bien qu'il en reste tout l'été sur la côte canadienne à l'est de Pointe-Pelée.

Durant les mois de l'été les bateaux de Cleveland et des ports de l'est qui font la pêche avec des rets à mailler se trouvent en eau profonde bien avant dans le lac ; le meilleur temps, à la hauteur d'Erié, le principal centre de cette pêche, est depuis la mi-juillet jusqu'à la mi-septembre, et la pêche la plus fructueuse se fait dans le mois d'août.

En général la migration d'automne correspond à celle du printemps, quoique la cause déterminante soit différente. Celle de l'automne est très prononcée et très uniforme dans ses mouvements sur les côtes occidentales de la pointe Pelée et de Vermillon. De grands bancs de hareng cherchent des frayères sur lesquelles ils se distribuent largement ; une petite partie de ces bancs se rend aussi dans le lac Saint-Clair par la rivière Détroit.

Vers le milieu de la rive sud la migration d'automne est mal définie et irrégulière, et les pêcheurs, étayant des théories sur ce fait, supposent que la masse du poisson remonte du côté canadien du lac jusqu'au détour créé par la pointe Pelée ; plusieurs de ceux qui se servent des rets à enclos prétendent que les eaux des Etats-Unis sont tellement obstruées par les rets à mailler qu'il n'y a pas d'autres cours à suivre. A l'ouest de Vermillon et autour des îles il y avait autrefois, et il y a encore durant la dernière partie de septembre et au commencement d'octobre, une faible migration de gros poissons qui ne frayent point. La grande migration d'automne commence vers ou après le milieu d'octobre et continue jusque vers la dernière partie de novembre ou le commencement de décembre ; mais la meilleure pêche a lieu sur les fonds pendant le mois de novembre, alors que le poisson fraie. Pendant que cette pêche bat son plein, il se produit une diminution appréciable dans la capture des rets à mailler en eau profonde à l'est,—ce qui prouve amplement qu'une grande partie du hareng du lac prend part à la migration.

Nous n'avons obtenu que de vagues renseignements sur le retour du hareng, ou son mouvement vers l'est, après avoir frayé. On sait que quelques bateaux de l'est qui sont allés à l'extrémité occidentale du lac en automne ont fait la pêche hors de Huron même en janvier, et qu'ils ont pris un peu de poisson.

Sur le lac Saint-Clair le hareng est pris en toutes saisons, sauf en été ; mais impossible de savoir si le poisson du printemps est le même qui est resté là après avoir frayé l'automne précédent.

Fraie.—Comme il vient d'être démontré, le hareng exécute donc les mêmes mouvements généraux de la fraie que le poisson blanc. Cependant, la distribution de ses frayères est moins restreinte, et celle-ci ne se bornent certainement pas aux récifs et aux fonds rocheux. Il n'y a pas de doute, non plus, que des frayères d'une grande étendue se trouvent à l'est, bien que l'on n'ait pu en préciser l'endroit. Il semblerait

impossible que le nombre comparativement petit des poissons qui ont visité les frayères de l'ouest dans les dernières années ait pu entretenir l'espèce aussi en grand, et on dit que depuis le commencement de la diminution, de vastes bancs de hareng ont frayé au large de la rive sud entre Huron et Fairport,—événement sans précédents jusque-là.

L'époque de la fraie du hareng n'est pas connue d'une façon aussi certaine que celle du poisson blanc ; cependant, toutes deux coïncident approximativement. La plus grande partie du frai est déposée entre le 10 novembre et la fin de ce mois ; mais il est possible qu'il y ait aussi de la fraie un peu avant et après ces dates.

Dimensions.—Le hareng du lac Erié est plus gros que celui des lacs Huron et Supérieur. Il existe quelques variations qui dépendent des saisons. Pendant la migration de la fraie le poisson pris à l'extrémité occidentale du lac pèse 10 ou 12 onces, mais celui que l'on prend en septembre près de Sandusky varie de 11 à 20 onces ; la moyenne du poids a été de 19 onces en 1894. Le poids moyen du poisson envoyé au marché est d'à peu près 8 onces, mais partout la moyenne est plus considérable que ce chiffre. Les pêcheurs qui se servent du rets à enclos sur les rives nord et sud font quelques fois la capture d'un poisson plus petit ; les rets à mailler en prennent aussi parfois à l'extrémité orientale. Toutefois il ne se prend pas beaucoup de poissons au-dessous de la taille voulue, et ceux-là ne sont jamais mis sur le marché.

Diminution.—Dans la partie du lac qui se trouve à l'ouest de Huron, les pêcheurs s'accordent à dire qu'il y a eu diminution de hareng, et la plupart la font remonter à 1890 ou 1891. Quant à la section centrale de la rive sud il existe une divergence d'opinions ; tandis que tous les pêcheurs de Pensylvanie et de New-York qni ont été interrogés ont refusé, sauf un seul, d'admettre l'existence d'une diminution, tout en avouant qu'il faut maintenant un plus grand nombre de rets pour prendre la même quantité de poisson.

Le tableau suivant fait voir la quantité totale des captures dans les eaux américaines à l'aide de tous les engins de pêche pendant les années où la statistique a été dressée :

1880	11,774,400
1885	19,354,900
1890	38,868,283
1893	20,931,076

On voit donc par ces chiffres que, prise dans son ensemble, la capture de hareng a suivi une marche ascendante jusqu'en 1890, ou vers cette époque, car il est impossible de déterminer l'année exacte, les chiffres des périodes intermédiaires manquant, et elle a de fait doublée dans le cours de chacune des deux dernières décades finissant avec cette année-là. Ayant atteint son maximum vers 1890, elle a diminué dans la proportion de près de 50 pour 100 durant les trois années suivantes, la capture de 1893 ayant été à peu près identique à celle de 1885.

Si nous prenons en considération les opérations de la pêche du hareng, nous voyons que le nombre de rets à enclos qui ont servi a été d'à peu près 50 pour 100 plus grand en 1890 qu'en 1885, et d'environ 30 pour 100 plus grand en 1893 qu'en 1885. De plus, le nombre de rets à mailler s'est accru dans une proportion comparativement rapide jusqu'en 1893. Par conséquent, une beaucoup plus grande quantité d'engins a été nécessaire pour faire en 1893 la même capture que celle mise au compte de 1885.

En analysant les captures par quartiers, nous avons obtenu les résultats présentés dans le tableau suivant, qui accuse les quantités pêchés sur différentes parties de la côte des Etats-Unis durant chacune des trois années :—

—	1885.	1890.	1893.
	Livres.	Livres.	Livres.
1. De Vermillon en allant vers l'ouest....	12,860,700	18,841,613	6,174,392
2. Vermillon à Conneaut..................	3,014,900	10,207,040	6,667,788
3. Pensylvanie et New-York..................	3,480,200	9,819,630	8,088,896
Total...........	19,354,900	38,868,283	20,931,076

Dans les recherches statistiques de 1890 et 1893, la capture du hareng fut énumérée séparément par chacun des deux principaux engins de pêche, les rets à enclos et à chambres d'un côté et les rets à mailler de l'autre. Il n'a été pris que quelques mille livres de hareng par les autres engins. Quoiqu'une énumération séparée n'ait pas été faite en 1885, il est encore possible de faire servir les relevés de cette année-là pour compléter les comparaisons qui suivent.

Le quartier qui se trouve à l'ouest de Vermillon est la grande région des rets à enclos. Ici la capture augmentait de 50 pour 100 en 1890, comparée à 1885 ; mais en 1893 elle diminuait de 66 pour 100 comparée à 1890, et de 50 pour 100 comparée à 1885. En 1885 tout le hareng fut de fait obtenu dans les enclos ; en 1890 la capture à l'aide de cet engin avait augmenté de 50 pour 100, avec au moins une égale augmentation d'appareils ; tandis que durant les trois années suivantes la capture diminua de 87 pour 100, avec une diminution de pas plus de 20 pour 100 dans le nombre des enclos. Une faible quantité seulement de rets à mailler fut employée dans ce quartier en 1885, mais en 1890 la capture à l'aide de cet engin atteignait plus de 2,000,000 de livres, et dans les trois années suivantes la capture donna une nouvelle augmentation de 87 pour 100. L'augmentation des captures par les rets à mailler dans ces dernières années fut le résultat d'une vaste augmentation d'appareils, stimulée par la présence de bateaux venus des ports de l'est.

Entre Vermillon et Conneaut il n'y a qu'une faible pêche au moyen de rets à enclos, mais le nombre des rets à mailler s'est constamment accru. Nous trouvons ici une augmentation de 233 pour 100 dans la capture totale entre 1885 et 1890 ; mais en 1893 il y eut une diminution de 40 pour 100 comparée à 1890 ; et une augmentation de 50 pour 100 comparée à 1885. Dans ce quartier il y eut, entre 1890 et 1893, une diminution d'environ 56 pour 100 dans la capture des rets à enclos, bien que le nombre des engins n'eut pas diminué. La capture par les rets à mailler accuse aussi une diminution de 24 pour 100 entre 1890 et 1893, malgré une forte augmentation d'engins.

Dans la Pensylvanie et New-York la capture de hareng par les rets à enclos est trop insignifiante pour mériter l'attention. Mais la capture par les rets à mailler est très importante, et cette partie de la pêche accuse une baisse de 17 pour 100 entre 1890 et 1893, avec une augmentation très considérable d'engins. Cependant la capture totale a grandement augmenté entre 1885 et 1893, parce que, comme il est expliqué plus haut, les pêcheurs abandonnèrent le poisson blanc pour se consacrer au hareng.

Les conditions de la pêche dans les eaux des Etats-Unis peuvent être résumées comme suit :—Avec une augmentation de rets à enclos, 1885 à 1890, il y eut une grande augmentation de captures. De 1890 à 1893, avec une réduction de 12 à 15 pour 100 dans le nombre des rets à enclos, la capture diminua de 81 pour 100. De 1885 à 1890 il y eut une augmentation très considérable dans la capture totale des rets à mailler, accompagnant une augmentation de peut-être 40 pour 100, plus ou moins, dans la quantité des engins. Au cours des trois années suivantes le nombre des rets à mailler continua d'augmenter dans une proportion apparente de près de 40 pour 100, mais dans le même temps la capture commençait à diminuer. Il est évident qu'il y a eu une dimi-

nution considérable dans l'abondance du hareng du lac Erié. Cette diminution s'est produite dans toutes les parties du lac, mais principalement dans l'extrême partie occidentale, où se trouve la plus grande proportion des rets à enclos.

La forte diminution ou baisse soudaine de la capture commença à Port-Clinton en 1890, à Huron en 1891, et autour des îles en 1892, quoiqu'une diminution moins accentuée se fût plus ou moins manifestée pendant une période variable avant ces dates.

Sur le côté canadien du lac la pêche, au moyen des rets à enclos et à mailler, a toujours été faible, comparée à celle qui se faisait sur la côte des Etats-Unis. Les pêcheurs canadiens sont généralement d'avis que le hareng n'a pas subi de diminution, sauf en deux ou trois endroits, et cela pour des causes locales.

La statistique canadienne fait voir une augmentation constante dans la capture totale depuis 1869, époque où les premiers relevés furent dressés, jusqu'en 1885 inclusivement. Depuis lors, l'augmentation donnée par les rets à enclos a été ferme, et s'est élevée à 64 pour 100 en 1894. Tandis que la quantité des rets à mailler variait, il y avait, dans l'ensemble des captures, une augmentation qui, en 1894, s'est élevée à 661 pour 100. Dans quatre années seulement, depuis 1886, la capture a été plus considérable que cette année-là, et un examen des relevés fait voir que si, durant la période mentionnée, la capture s'est assez bien maintenue, c'est grâce seulement à l'augmentation des engins.

La migration d'automne du hareng dans la rivière Détroit et le lac Saint-Clair était autrefois très considérable, mais elle est aujourd'hui insignifiante. La statistique canadienne accuse une baisse de 1,256,000 livres en 1886 à 18,000 livres en 1893.

DORÉ OU SANDRE AMÉRICAIN (*Wall-eyed Pike*).

Condition.—Les pêcheurs du lac Erié classent le doré ou sandre américain (appelé *Wall-eyed Pike*) (*Stizostedion vitreum*) en deux variétés, le jaune ou gris et le doré bleu. Ces deux variétés se distinguent principalement par leur couleur ; mais les gros poissons de cette catégorie, même lorsqu'ils sont d'un bleu prononcé, sont invariablement rangés parmi le doré jaune, qui a une plus grande valeur, tandis que le marché ne fait aucune distinction entre les petits. La capture annuelle des deux variétés réunies est dépassée, en quantité et en valeur, par celle du hareng seul de toutes les espèces qui habitent le lac.

Distribution et mouvements.—On trouve du doré ou sandre américain sur les deux côtés du lac, dans tout son parcours. On dit généralement que le doré jaune est plus abondant sur le côté ouest, où le doré bleu brille par une absence à peu près complète. La migration du gros poisson commence ordinairement de bonne heure en avril et continue jusqu'au 1er mai, mais il est très rare qu'il abonde après le 15 de ce mois. On en prend quelques-uns le reste du printemps, et il se présente en petit nombre à l'automne. Les gens d'Erié et de Dunkirk qui pêchent le poisson blanc et le hareng avec des rets à mailler en prennent de petites quantités, principalement le printemps, et un peu aussi durant l'été et l'automne. Environ 80 pour 100 des gros poissons inscrits à la statistique sous le nom de dorés ou sandres américains sont capturés par les rets à enclos.

Dans la direction de l'est une migration de sandres, ordinairement classés parmi les dorés bleus, se produit au printemps. Ils n'approchent pas assez des côtes pour se prendre aux rets à enclos avant la mi-mai, beaucoup plus tard que la migration de la fraie du doré jaune, et ils continuent en plus ou moins grande abondance, suivant la localité, jusqu'à la fin du printemps, puis reviennent à l'automne. Les pêcheurs de Cleveland et de l'est qui se servent de rets à mailler trouvent d'ordinaire le doré bleu durant les deux premières semaines d'avril, avant que la migration arrive aux rets à enclos, et ils continuent d'en prendre irrégulièrement jusqu'en décembre. Au printemps les meilleures captures sont faites par les rets à mailler durant le mois d'avril et au commencement de mai ; il abonde de nouveau en septembre ou octobre, et le maximum de l'année est atteint en novembre. Ces poissons, vendus comme dorés bleus, sont plus petits que le poisson du printemps ; mais leur importance pour les pêcheurs aux rets à mailler n'est pas excellée par tous les autres poissons, sauf le hareng avec lequel ils s'associent plus au moins au printemps.

Fraie.—Les frayères du doré jaune se trouvent dans les baies et les courants, ainsi que sur les récifs et tout le long de la plus grande partie de la côte, mais principalement à l'extrémité occidentale du lac. Les alenteurs de la baie Maumie paraissent être les frayères les plus fécondes du lac Erié, et il en est de même pour la rivière Thames dans la région du lac Saint-Clair. Les œufs sont déposés entre la fin de mars et le commencement de mai, surtout durant le mois d'avril. Nous n'avons pas recueilli de données satisfaisantes sur la fraie du doré bleu, bien que plusieurs pêcheurs prétendent l'avoir vu s'opérer dans les derniers jours d'avril et les premiers jours de mai.

Dimensions.—Le doré jaune pèse jusqu'à 15 et 18 livres, mais il s'en prend peu de ce poids. La première catégorie de ces poissons comprend ceux qui pèsent plus d'une livre, la seconde ceux qui pèsent de ½ à 1 livre, et la troisième tous les sujets pesant moins de ½ livre. Les deux derniers sont quelquesfois vendus comme " n° 2 " et " n° 3 ", les autres comme sandres canadiens (*saugers*) ou comme dorés bleus, selon les demandes du marché. On dit que sur le côté canadien ils sont plus gros en moyenne.

Les rets à mailler ainsi que les lignes prennent des poissons d'une assez jolie grosseur, mais les autres engins contiennent une très grande proportion de petits poissons, dont plusieurs ne pèsent que 4 ou 5 onces, et qui tous sont envoyés au marché.

On dit que le doré bleu est plus petit que le doré jaune, probablement parce que les gros sont toujours désignés sous ce dernier nom.

Diminution.—Des pêcheurs qui travaillent à l'extrémité occidentale prétendent que pendant plusieurs années avant 1894 ils avaient remarqué une diminution de doré jaune ; mais qu'au printemps de cette année-là il s'est montré sur quelques parties de la côte, spécialement aux alentours de la baie Maumee, en aussi grandes quantités que jamais.

Relativement au doré bleu, les opinions recueillies n'indiquent pas une diminution, parce que des fluctuations se soient produites de temps en temps. La différence que l'on dit exister entre les deux variétés est si douteuse qu'il serait impossible de discuter la question de diminution, sauf en l'appliquant à l'espèce elle-même.

Ci-suit une statistique de la capture dans les eaux des Etats-Unis pendant trois ans :

——	1885.	1890.	1893.
	Livres.	Livres.	Livres.
De Vermillon en allant vers l'ouest	2,309,100	2,659,044	2,017,071
Vermillon à Conneaut	2,475,300	3,205,430	3,327,011
Pensylvanie et New-York	5,809,225	3,730,162	2,560,720
	10,593,625	9,594,636	7,904,802

Les relevés accusent une diminution d'environ 25 pour 100 entre 1885 et 1893, et d'à peu près 15 pour 100 entre 1890 et 1893. Que la diminution dans l'abondance de l'espèce soit plus grande, on le conçoit lorsqu'on se remet en mémoire que durant la plus longue période mentionnée il y eut une forte augmentation des engins qui capturent le doré ou sandre américain. La diminution s'est surtout fait sentir dans la partie orientale de l'est, tandis que le long de la partie centrale de la côte méridionale il y eut une augmentation considérable. Au printemps de 1894, il se fit à l'extrémité occidentale du lac une forte migration de gros dorés jaunes qui combla le déficit mis plus haut ; cependant, comme cette migration ne s'est pas produite ailleurs, le fait n'invalide point la conclusion qu'il y a eu une diminution générale dans l'espèce entre 1885 et aujourd'hui.

Sur la rive canadienne la capture a constamment augmenté, mais c'est dû à un accroissement d'engins.

DORÉ OU SANDRE CANADIEN *(sauger).*

Condition.—Le doré ou sandre canadien a tenu le troisième rang dans la capture faite dans les eaux des Etats-Unis en 1885, 1890 et 1893, et en cette dernière année il est arrivé quatrième dans la valeur totale. Son status sur le côté canadien est incertain, car il ne figure pas séparément dans la statistique. Le volume de la capture américaine ne peut pas être correctement établi, attendu que les pêcheurs incluent souvent le petit doré bleu et jaune dans la même catégorie que le *sauger.*

En 1893 les rets à mailler ont pris plus de 58 pour 100 de la capture totale opérée sur le côté des Etats-Unis ; le reste fut obtenu au moyen de rets à mailler, de scines, de verveux et de lignes, mentionnés dans l'ordre de leur importance. Nul doute qu'une bonne partie de la capture portée au crédit des rets à enclos consistait en doré américain, mais il est impossible d'en établir l'exacte quantité.

Distribution et mouvements.—Le doré ou sandre canadien est distribué sur la côte entière du lac Erié, mais il paraît être bien moins abondant dans les eaux canadiennes que dans les eaux des Etats-Unis. Il paraît se complaire essentiellement dans les eaux basses, du moins aux époques où elles sont accessibles aux pêcheurs. Toutefois, les allées et venues du sauger durant la plus grande partie de l'année ne sont pas connues.

Dès le départ des glaces au printemps on le trouve en abondance le long de la côte à l'ouest de Vermillon, et il est alors l'objet d'une importante pêche aux rets à mailler. Cette pêche commence à Vermillon, et peu de temps après elle se poursuit vers l'ouest, ce qui porte les pêcheurs à dire qu'il se fait une migration des bancs vers l'ouest. Cette migration, quel que soit son cours, continue pendant les trois premières semaines d'avril, bien que l'espèce soit capturée en petites quantités par les rets à enclos jusqu'à la fin du printemps. Lorsque les rets à enclos sont tendus de bonne heure, ils en obtiennent de grandes quantités. A l'automne il se fait un mouvement plus faible vers la côte, et les rets à enclos font quelques bonnes captures, mais jamais aussi considérables qu'au printemps. Durant l'hiver il s'en prend plusieurs, sur les fonds de l'ouest, au moyen de la ligne.

Fraie.—La grande migration du printemps est indubitablement liée au passage du poisson dans ses frayères, dont on ne connaît pas exactement l'étendue. Le poisson fraie évidemment le long des côtes à l'extrémité occidentale du lac ; on suppose qu'il en fait autant en d'autres endroits peu profonds; et peut-être moins abondamment un peu plus à l'est. L'époque précise de la fraie n'a pas été déterminée, mais on suppose qu'elle finit vers le milieu où la fin d'avril.

Dimensions.—Le sandre canadien dépasse rarement 1 ou 1½ livre de poids et 15 pouces de taille. La dimension moyenne du poisson mis sur le marché n'est pas de plus de 11 à 13 pouces, ou à peu près ½ livre. Les rets à mailler en prennent de plus gros que les rets à enclos.

Diminution.—D'après la statistique il est impossible de constater s'il y a eu diminution dans l'abondance de cette espèce. La capture opérée dans les eaux canadiennes n'est pas énumérée séparément. Quant aux eaux américaines, la capture la plus considérable (5,466,000 livres) est mise au compte de 1885. Cette quantité est tombée à 4,179,000 livres en 1890, bien que le nombre des engins ait augmenté. En 1893 la capture fut plus forte (4,531,000 livres) qu'en 1890, quoique le nombre des rets à enclos fût un peu moindre. Il y a eu cependant une notable augmentation dans le nombre des bateaux qui pêchaient cette espèce avec des rets à mailler, ce qui explique la capture plus considérable de 1893, en dépit même d'une diminution dans l'abondance du poisson. En 1893 la prise des rets à enclos a été 58 pour 100 de la capture totale, opérée sur le côté sud du lac. L'espèce a été pêchée par d'autres engins comme suit, dans l'ordre du volume de la capture : rets à mailler, seines, verveux et lignes.

A très peu d'exceptions près, l'opinion des témoins qui ont été interrogés à ce sujet est qu'une diminution s'est produite, mais aucun n'a donné de renseignements positifs à cet égard.

L'embarras que donne la statistique vient de ce qu'on n'établit pas toujours une distinction entre le sandre canadien et les petits dorés bleus et jaunes pris en bloc sous le même nom. Toutefois, il est très certain qu'il y a eu diminution dans l'abondance de l'espèce, prise comme ensemble.

ESTURGEON.

Condition.— L'esturgeon (*Acipenser rubicundus*) est un des poissons du lac les mieux cotés, car sa valeur se trouve augmentée par l'importance de ses produits secondaires : le caviar et l'ichthyocole ; la production ne suffit pas à la demande dont il est l'objet, et il s'ensuit que sa capture est profitable aux pêcheurs. Sur le côté des Etats-Unis la plus grande partie de la capture est faite par les rets à mailler ; en 1893 ces engins en ont pris 527,000 livres, les rets à enclos 178,000 livres, et les lignes 88,000 livres.

Distribution et mouvements.—Tout ce que l'on connaît en réalité des mouvements de l'esturgeon, c'est qu'il se rend, au printemps, en certains endroits pour y frayer, et que la plus grande partie de la capture est opérée en cette saison. Ensuite il se montre sur toute l'étendue de la côte, mais il abonde surtout à l'extrémité orientale du lac, au large du comté d'Erié, New-York, où la capture, depuis qu'on en a fait le relevé, a dépasssé celle de tout le reste de la côte des Etats-Unis. En dehors de cette localité, il est aujourd'hui très abondant sur la côte canadienne, où la capture s'est mieux soutenue. Les alentours de la pointe Pelée et de l'île Pelée ont été les plus favorisés sous ce rapport. Il entre dans la rivière Détroit au printemps, et vers la même époque il se montre en bon nombre dans le lac Saint-Clair. En été il s'en prend beaucoup sur la côte canadienne du lac Erié, mais partout la rupture d'automne est plus faible que celle du printemps. On ne sait pas où il se tient en hiver, mais on en prend quelquefois avec la ligne à travers la glace.

L'esturgeon est pêché au moyen de rets à mailler, de rets à enclos, des seines et d'hameçons amorcés ou non amorcés. Le rets à enclos était autrefois l'engin le plus important employé à sa capture, mais depuis 1885 la moitié au moins du rendement annuel du lac Erié a été pris par les rets à mailler au large des côtes du côté du comté d'Erié, New-York. Les localités où l'esturgeon est pris par d'autres engins font l'objet de discussions au sujet des appareils et des modes de pêche.

Fraie.—La fraie commence de bonne heure en mai et se continue dans le mois de juin. L'endroit exact et l'étendue des frayères ne sont point connus ; mais quelques parties du lac Saint-Clair, la partie inférieure de la rivière Détroit, les alentours de la pointe Pelée et de l'île Pelée, ainsi que les côtes du comté d'Erié, New-York, paraissent être autant de rendez-vous pour l'esturgeon. Il est probable que le poisson ayant moins de 4 pieds de long ne fraie pas.

Dimensions.—Le poids maximum de l'esturgeon du lac Erié est d'environ 150 livres, mais aujourd'hui des individus de 90 à 100 livres sont jugés gros, et ceux de 60 livres constituent une bonne moyenne. Le marché reconnaît deux catégories ; l'esturgeon de plus de 4 pieds de long et celui de moins de 4 pieds : ce dernier est désigné sous le nom de " moitié " et ne rapporte que moitié prix. En quelques endroits et à certaines époques les " moitiés " constituent un tiers ou la moitié de la capture des rets à enclos.

Diminution.—L'esturgeon a subi une diminution relativement plus grande que toutes les autres espèces qui habitent le lac. Dans les premiers temps de la pêche aux rets à enclos il était pris en fortes quantités ; mais comme il n'était pas en demande, on le regardait comme une peste et on en faisait un massacre.

La statistique de la capture canadienne précède celle des Etats-Unis : elle date de 1879. A partir de cette époque jusqu'en 1887 il y eut une augmentation annuelle ; mais ensuite il s'opéra une diminution presque constante coïncidant avec une augmentation de rets à enclos qui, au nombre de 147 en 1887, ont obtenu le chiffre de 204 en

1894. En comparant la capture opérée par les rets à enclos pendant les quatre années de 1887 à 1890 avec la période similaire terminée par l'année 1894, nous voyons que la capture par rets a diminué de 36 pour 100. Sur le côté américain la diminution a été plus considérable : la capture a tombé de 4,727,956 livres en 1885 à 2,078,907 en 1890, et à 793,800 en 1893—soit une diminution totale de 83 pour 100 pendant la période entière. Cette diminution s'est fait sentir dans toutes les parties du lac ; mais elle a été plus grande en quantité, sinon en proportion, dans le comté d'Erié, New-York. Il y a eu une forte diminution dans la rivière Détroit et le lac Saint-Clair : mais, vu l'irrégularité des modes de pêche employés là, il est impossible d'en estimer l'étendue.

ACHIGAN.

Condition.—Au point de vue du commerce, l'achigan du lac Erié a très peu d'importance, et s'il attire l'attention, c'est principalement à cause de ses qualités comme poisson de sport.

Distribution et mouvements.—Dans l'automne, et peut-être aussi un peu le printemps et l'été, l'achigan paraît être grégaire, c'est-à-dire qu'il aime à se réunir en bandes, et c'est alors que différents engins de pêche, tels que les rets à enclos, les rets à mailler et les verveux, en font de grandes captures. La pêche sportique se fait principalement au commencement de l'été, alors que l'achigan gros et délicat mord ; il se fait aussi un peu de pèche à la ligne l'automne. Cette espèce n'a pas de migrations définies, mais en certains endroits de la côte il y a un mouvement d'achigans petits et moyens.

On trouve de l'achigan dans toutes les parties du lac et dans la plupart de ses tributaires. L'achigan à grande gueule fréquente les ruisseaux, les baies et les marais ; l'achigan à petite gueule se confine au lac proprement dit.

Fraie.—L'achigan fraie dans les eaux basses durant le printemps et au commencement de l'été, l'achigan à grande gueule dans les ruisseaux, les étangs, les marais et les baies, les autres espèces autour des côtes du lac. Pour ces dernières, l'époque paraît commencer à la fin de mai et se continuer jusqu'au 1er juillet ; l'achigan à grande gueule fraie un peu plus à bonne heure. Les reproducteurs construisent des nids peu profonds ayant la forme d'une soucoupe et dans lesquels ils déposent leurs œufs qu'ils surveillent jusqu'à l'éclosion des alevins. A cette époque ils sont facilement capturés par la seine, le dard et d'autres engins défendus. Le fretin reste très longtemps dans l'eau peu profonde, et au mois d'août nous en avons vu des spécimens de 2 à 5 pouces de long pris dans des rets à vairon, bien qu'ils ne servent pas d'amorce.

Dimensions.—L'achigan capturé par les sportsmen dans la région des îles pèse de 12 à 16 onces, tandis que celui qui se prend dans les rets à enclos pèse de 16 à 18 onces. On a vu plus d'achigans de 8 onces dans le panier du sportman que dans la capture des rets à enclos. On dit que sa taille diminue.

Diminution.—La diminution dans l'abondance de l'achigan du lac Erié a été considérable. Autrefois il s'en faisait de grandes captures au moyen d'engins fixes, mais aujourd'hui elles sont rares. Dans la statistique de 1885 l'achigan n'a pas été énuméré séparément, mais les relevés subséquents accusent une diminution de 249,418 livres en 1890 à 105,602 livres en 1893, une baisse de plus de 42 pour 100 en trois ans. La diminution par unité d'engins, pendant cette période, a été de 50 pour 100 par les enclos, 40 pour 100 par les verveux et 60 pour 100 par les seines. Sur le côté canadien nous constatons une diminution d'environ 50 pour 100 dans la capture de l'achigan par les rets à mailler entre les périodes de quatre ans terminées avec 1886 et 1894, et on trouverait des changements encore plus grands en faisant la comparaison avec des années antérieures à celles-là.

Rivière Détroit, lac et rivière Saint-Clair.—Sur la rivière Détroit on prend un peu d'achigan à la ligne, et un peu dans les seines avec le poisson blanc. Sur le lac Saint-Clair on le prend principalement à l'aide de seines, aussi par les verveux et les rets à

enclos. Sur la rivière Saint-Clair la seine constitue le principal engin de pêche, bien que des sauvages et d'autres pêcheurs capturent de l'achigan sur ses frayères au moyen du dard. Dans les alentours d'Algonac et de Saint-Clair Flats la pêche à la ligne se fait en grand, et la majeure partie de la capture se compose d'achigan à grande bouche.

POISSONS DIVERS.

Barbues et chabots.—Les barbues que le lac Erié fournit au marché sont : la barbue argentée ou mouchetée (*Ictalurus punctatus*), et la barbue jaune (*Ameiurus lacutris*) ; le chabot est l'*Ameiurus nebulosus*, et il passe pour être inférieur aux deux autres. La plus grande partie de la barbue est prise par la ligne et le rets à enclos, et les verveux et la seine prennent la plus grande partie du chabot. Autrefois la pêche de la barbue à la ligne avait une importance considérable, mais dans ces dernières années l'abondance du poisson ayant notablement diminué cette pêche est devenue beaucoup moins rémunérative, et il n'y a pas autant de pêcheurs qui s'y livrent.

Dans les eaux des Etats-Unis la diminution de la barbue a excédé celle de toutes les espèces, à la seule exception de l'esturgeon. Telle est l'opinion recrutée à tous les postes de pêche de la rive sud, où l'on va même jusqu'à dire que si cette diminution continue la barbue n'aura bientôt aucune valeur commerciale. Et la statistique confirme les dires des pêcheurs. Elle établit une diminution de plus de 72 pour 100 entre 1885 et 1893 ; de 1890 à 1893 cette diminution a été en moyenne de 57 pour 100 pour chaque mode de pêche. Elle a été uniforme sur toute la côte des Etats-Unis, sauf dans le comté de Chautauqua, N.-Y., où l'on a observé une légère augmentation.

Truite de lac.—Cette espèce ne donne lieu qu'à une pêche très faible sur le lac Erié ; de fait, elle se restreint aux eaux profondes de la Pensylvanie et à l'extrémité occidentale de New-York. Presque toute la capture est faite par des bateaux de Dunkirk ; d'autres bateaux d'Erié, Ashtabula et Fairport en obtiennent de petites quantités. Des rets à mailler ayant des mailles de 5½ pouces sont spécialement employés pour la truite ; celle-ci se prend aussi quelquefois aux rets à mailler du poisson blanc, mais très rarement aux rets à enclos. Durant le printemps et l'été elle paraît se répandre dans les eaux profondes près l'extrémité orientale du lac ; mais en octobre elle commence à se former en bancs pour aller frayer, et dans le cours de ce mois jusqu'à la mi-décembre se fait toute la capture. Il y a une frayère près de la côte entre Dunkirk et Westfield, N.-Y.

Quelques pêcheurs prétendent que la truite a été, à une certaine époque, beaucoup plus abondante qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais leur assertion n'est pas confirmée. Cependant, il y a eu récemment une diminution que la statistique porte à 23 pour 100 en 1893, comparaison faite avec 1885.

Perche jaune—Cette espèce est très abondante et fournit un rendement considérable mais elle n'est guère estimée des pêcheurs. C'est une des deux espèces qui accusent une forte augmentation envoyée au marché entre 1885 et 1893, mais c'est indubitablement dû à un surcroît de demandes plutôt qu'à une surabondance. La perche est l'un des poissons les plus voraces et se nourrit du fretin des autres espèces comestibles. Aussi, on ne demande pas de protection en sa faveur.

Divers.—Les autres espèces que fournit le lac, telles que le crapais blanc et jaune, le brochet, le maskinongé, la carpe, la sargue tête de mouton, etc., ne demandent pas à être discutées en détail.

MODES DE PÊCHE.

La diversité des conditions qui existent dans le lac et la grande variété de ses poissons comestibles ont conduit à l'emploi d'une diversité d'engins pour faire la pêche dans ses eaux. Les principaux sont représentés par les rets à enclos et les rets à mailler : le premier est un type des appareils fixes et convient seulement aux endroits peu profonds ; le second change constamment de position et est principalement employé dans les eaux

les plus profondes. Depuis plusieurs années presque toute la capture a été opérée au moyen de ces engins, qui sont faits pour atteindre toutes les ressources du lac. Les autres engins avantageux dans certaines conditions très restreintes, et leur principal mérite pour les pêcheurs, est d'occasionner peu de frais : tels sont les trappes, les verveux, la seine et la ligne. Les trappes sont employées dans les mêmes conditions de lieux que les rets à enclos, mais elles sont plus petites que ces derniers, et peuvent être facilement transportées d'un endroit à l'autre. Les verveux sont principalement faits pour les eaux tranquilles et marécageuses ; ici ils sont généralement plus grands qu'ailleurs. La seine n'est employée que sur une très petite échelle dans quelques baies et rivières, mais elle a surtout du succès dans certaines de ces dernières à l'époque de la fraie. La pêche à la ligne se fait particulièrement aux deux extrémités du lac, avec la ligne à la main et la ligne dormante. Le dard n'a jamais été beaucoup employé, et il ne fait presque plus de captures.

RETS À ENCLOS.

Description.—Le rets à enclos consiste en un maître-guide, un cœur, un conduit et un enclos composés de filets appuyés sur des pieux fixés dans le fond de l'eau. Le guide est une barrière droite qui part du rivage et sert à intercepter le poisson et à le diriger vers l'ouverture de l'enclos, où il arrive en passant par le cœur et le conduit. L'enclos est carré et fermé de tous les côtés au fond, sauf l'entrée.

Ces rets sont tendus, soit séparément, ou plus souvent en enfilades de deux ou plus, avec l'extrémité inférieure de chaque guide successif partant de l'arrière de l'enclos intérieur suivant. Sur le côté américain du lac il y a plusieurs enfilades ou enchaînements de ce genre qui forment des barrières de 5 milles de long et s'étendent même à 6 ou 7½ milles de terre. Quelquefois, comme dans la région du lac, sur le plateau, l'extrémité intérieure du guide est attachée au rivage, mais il y a d'ordinaire un intervalle de 10 perches à 2 milles, suivant l'endroit où l'on fixe les rets. En général le guide qui part de terre est plus long que les autres, et peut varier de 50 à 175 perches en longueur.

Dans la baie Maumee et la baie Sandusky les guides ont ordinairement 30 perches de long ; mais ailleurs, excepté ceux qui partent de terre, ils varient de 40 à 70 perches quoique quelques-uns soient plus étendus. Il existe présentement une tendance à employer des guides plus courts, et 50 perches paraissent aujourd'hui constituer la meilleure longueur. Comme le guide est fait pour aller de la surface au fond de l'eau, sa profondeur est naturellement adaptée à celle de l'endroit du lac où on le fixe. Le diamètre de l'enclos varie de 11 à 30 pieds ; les plus petites dimensions sont employées tout près de terre et dans les baies, et les plus grandes, de 24 à 50 pieds carrés, au large. Les enclos ont à peu près la même profondeur que l'eau dans laquelle ils sont placés, variant de 6 pieds à 8 ou 9 brasses.

La maille des guides mesure principalement de 6 à 7 pouces, les rangées extrêmes de 4 à 8 pouces. Aujourd'hui, cependant, on semble vouloir en augmenter la dimension, et dans la région de l'île la plupart des nouveaux rets ont des guides à mailles de 8 pouces, lesquelles pêchent aussi bien que les plus petites, sans compter qu'elles coûtent moins cher et qu'elles tiennent mieux dans le courant. Les cœurs et les conduits ont ordinairement une maille de 4 ou 5 pouces. Sur les bords du Michigan la maille des enclos est généralement de 2½ pouces, quoique quelques-uns en aient de plus grandes, dit-on. A l'est de la baie Maumee les dimensions ordinaires sont de 2⅛ et 2¼ pouces. Les chiffres que nous donnons là représentent dans tous les cas les nouveaux filets, mais par le service et le goudronnage la ficelle se retrécit tellement que, dans toutes les parties du lac, il y a probablement peu d'enclos dont la maille mesure plus de 2 pouces d'extension et plusieurs même n'ont que 1⅞ pouce.

Sur le côté canadien les rets à enclos sont faits exactement de la même façon que ceux qui servent dans les eaux des Etats-Unis.

Dans le lac Saint-Clair, la longueur des guides varie de 20 à 100 perches ; la plupart ont de 50 à 70 perches de long. La maille mesure de 6 à 8 pouces dans les guides, de 4 à 5 pouces dans les cœurs et conduits, et de 2 à 3½ pouces dans les enclos.

Histoire, nombre et distribution.—Les rets à enclos furent employés pour la première fois sur le lac Erié vers 1850 ; il en fut construit presque simultanément dans la baie

Maumee et dans la baie Sandusky. Dans le cours des vingt années qui suivirent l'introduction de ce mode de pêche, l'augmentation du nombre de rets à enclos fut lente, spécialement à l'est de Port-Clinton, et les malentendus qui existaient au sujet des droits riverains empêchèrent les pêcheurs de se lancer dans cette pêche avec l'énergie qu'ils y mirent par la suite ; mais après que la question eut été décidée en 1871, l'industrie progressa rapidement.

On ne connaît pas le nombre de rets à enclos qui furent utilisés dans le lac Erié avant 1880 ; mais cette année-là le nombre en fut de 75, dont plus de la moitié à l'ouest de Port-Clinton, Ohio. La première inspection statistique du lac fut faite en 1885, où pas moins de 1,147 de ces rets furent employés en différentes saisons, et nous avons estimé que 1,050 le furent en automne, saison pendant laquelle cette pêche est exploitée avec la plus grande activité générale.

La pêche aux rets à enclos, spécialement aux environs de Huron et de Sandusky, ainsi que sur la côte du Michigan, paraît avoir atteint son apogée vers 1890, année où, cependant, plusieurs des pêcheurs se trouvèrent si endettés qu'ils furent forcés de tout céder aux marchands, qui étaient pour la plupart leurs créanciers. Cela causa une diminution dans le nombre des rets à enclos, bien que quelques pêcheurs aient depuis augmenté leur outillage pour tâcher d'avoir une compensation. Après mûr examen, nous croyons pouvoir calculer que vers 1890 il y avait de $1,500 à $1,600 sur le côté américain du lac pendant l'automne, et un peu moins durant le printemps. Dans l'automne de 1893, il y en avait 1,296, et 944 au printemps de 1894. En cette dernière année il parut y avoir tendance à en réduire davantage le nombre près de Sandusky ; mais, d'un autre côté, un certain nombre de pêcheurs, entre la rivière Détroit et Locust-Point, se proposaient d'ajouter à leur grément.

Bref, le nombre de rets à enclos employés dans les eaux des Etats-Unis dans l'automne de 1893 fut d'environ 250 de plus que pendant la même saison de 1885, et de 200 à 300 de moins que dans l'automne de 1890.

Sur le côté américain, la plupart des rets à enclos sont situés à l'ouest de Cleveland. La partie occidentale du lac est une région éminemment favorable à ces engins, car la nature du fond et la profondeur de l'eau s'adaptent singulièrement à leur forme. Sur la plate-forme qui se trouve à l'ouest d'une ligne allant de Sandusky à Pointe-Pelée les conditions sont telles que les rets à enclos peuvent être construits presque partout sans avoir aucun rapport avec la terre, et ce fait a rendu possible de les placer tout près des récifs du large sur lesquels le poisson blanc fraie.

C'est sur cette plate-forme et sur la rive principale qui va s'inclinant graduellement jusqu'à Avon-Point que nous avons trouvé les plus longues enfilades d'enclos. Une, près de Locust-Point, contenait 32 rets, et une autre, près de Huron, avait 30 rets en ligne, dont le plus éloigné était à 7½ milles du rivage. Il y en a d'autres qui sont tout aussi longs. A l'est de Cleveland il n'y a jamais eu de rets à enclos, et les conditions y sont telles qu'il n'y en aura jamais autant qu'un peu plus à l'ouest. Cette partie du lac se prête mieux à la pêche avec les rets à mailler.

Sur le côté canadien, les rets à enclos furent introduits plus tard que sur l'autre rive, et ils n'ont jamais pris l'importance qu'ils ont atteinte aux Etats-Unis. Ils sont tendus principalement autour de l'île Pelée et sur la côte ouest de l'île Longue, bien qu'il y en ait quelques-uns en allant vers l'est jusqu'à la Pointe-Albino. Les plus longues enfilades se trouvent entre Port-Stanley et Pointe-Pelée, où, en 1893, il y avait huit postes de trois rets chacun et treize de deux rets chacun : les autres rets étaient tendus séparément.

Le nombre de rets canadiens ayant reçu permis à différentes époques depuis 1880 est comme suit : 1880, 54 ; 1885, 132 ; 1890, 197 ; 1894, 204. Les premiers permis furent accordés en 1869, et depuis le nombre s'en est accru constamment.

Saisons.—La pêche avec rets à enclos sur le lac Erié est restreinte à deux saisons distinctes, le printemps et l'automne, séparées par des intervalles de plusieurs mois. La période de la clôture d'été dépend de l'abondance du poisson sur la côte et de l'effet délétère de l'eau chaude sur la ficelle. L'Etat d'Ohio prohibe la pêche aux rets entre le 15 juin et le 15 septembre, période pendant laquelle les enclos ne seraient pas employés quand même la pêche serait permise. La période de clôture d'hiver, qui s'étend depuis

la fin de novembre jusque vers le 1er avril, n'a reçu de sanction légale nulle part sur le lac; elle n'est mise en vigueur que par l'apparition ou l'appréhension de la glace.

L'ouverture de la pêche au printemps est déterminée par l'état de la température; le désir des pêcheurs est de tendre leurs rets le plus tôt possible après le départ des glaces. Les saisons varient grandement d'une année à l'autre, mais sur le côté des Etats-Unis le 1er avril semble être la date moyenne de l'ouverture de la pêche. Dans les plus grandes parties du lac les rets sont enlevés entre le 10 et le 15 juin, mais sur la côte du Michigan plusieurs sont enlevés avant le 1er mai. Sauf dans la baie Maumee, la partie méridionale de la côte du Michigan et de la Pensylvanie, il y a moins de rets au printemps qu'à l'automne.

A l'automne, l'époque de la reprise des opérations est assez régulière, bien qu'elle puisse varier légèrement, selon la disposition ou le jugement des pêcheurs. Dans l'Ohio, ainsi que nous l'avons déjà dit, la loi interdit la pêche avant le 15 septembre, et dans les autres Etats les pêcheurs se conforment volontairement à la même saison générale. Comme il faut assez de temps pour tendre les rets, on arrive généralement au 1er octobre avant que la pêche commence. A l'automne les rets sont placés un peu plus loin de la rive, où, du moins, les enfilades sont alors prolongées, car à cette époque le but principal est de capturer le poisson blanc et le hareng, qui restent plus au large dans le lac.

Sur le côté canadien, on n'observe pas de période de clôture d'été, sauf à l'ouest de Pointe Pelée; la loi ne l'exige point, et l'eau est tellement plus froide sur le côté nord que la ficelle n'en souffre pas sérieusement. Les rets sont généralement tendus au mois d'avril et pêchent, avec une ou deux interruptions pour le goudronnage, jusqu'au 1er novembre, une période de clôture ayant été fixée dans ce mois pour la protection du poisson blanc depuis 1892. Avant cette époque, les pêcheurs étaient obligés de remettre à l'eau tout le poisson blanc qu'ils prenaient pendant le mois de novembre.

Nature des captures.—D'une extrémité à l'autre de la rive américaine, le sandre (doré) canadien est le premier poisson capturé dans les rets à enclos, le printemps. La plus grosse capture de cette espèce a lieu dans les environs de la baie Maumee et en allant vers l'est jusqu'à la ville d'Ottawa. Dans ce quartier, en effet, on ne prend rien autre chose jusqu'au 15 avril; mais dans la région de l'île on capture une quantité considérable de perches avec les dorés. A l'est la capture du doré canadien n'est pas aussi importante, bien qu'il s'en trouve un grand nombre à l'est jusqu'à Cleveland. Après le doré canadien, et souvent mêlé avec lui dans la dernière partie d'avril, il y a une migration de doré américain dans toute la région de la plate-forme, où il constitue la capture principale du printemps, spécialement entre Monroe et Port-Clinton. La plus forte migration a lieu à la fin d'avril et au commencement de mai. De Sandusky et de l'île Kelly en allant vers l'est le doré bleu paraît en petit nombre au mois d'avril, mais il n'atteint pas son maximum avant la fin de mai et le mois de juin. D'ordinaire il abonde encore après l'enlèvement des rets.

Sur le côté est des îles à l'Achigan et à l'île Kelly de petites quantités de poisson blanc et de hareng se présentent durant le mois de mai et au commencement de juin. Cette migration paraît s'étendre vers l'est jusqu'à Dunkirk pour le moins. Entre Sandusky et Cleveland le hareng comble la lacune entre le doré canadien et la forte migration de doré bleu; mais à l'est de Cleveland le hareng et le doré bleu se montrent ensemble, quelques fois l'un et d'autre fois l'autre en plus grand nombre. Dans cette dernière région on rencontre du poisson blanc en petit nombre depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de la pêche; il est plus abondant près d'Erié que partout ailleurs.

Les quatre espèces mentionnées sont les poissons importants capturés au printemps, mais ils se trouvent mêlés à nombre d'autres qui ont moins de valeur. Parmi ces derniers nous devons mentionner le crapais blanc, la sargue tête de moutons, le crapais jaune, la perche, la carpe, l'achigan, etc. A Pointe-Mouillée, Michigan, et dans les Etats de Pensylvanie et de New-York, l'esturgeon se prend dans les enclos plus souvent que partout ailleurs sur le côté américain.

Les premières levées des rets à enclos, l'automne, font voir un assortiment varié de poissons dont la plupart ont peu de valeur; ce sont, dans l'ordre de leur abondance: la sargue tête de mouton, le doré américain ou doré bleu, la perche, le crapais blanc, la carpe et les sandres. La capture de petits dorés américains est énorme, et il s'en prend

de plus petits encore le printemps. En quelques endroits, comme dans la baie Maumee il y a souvent une bonne migration de dorés tard dans l'automne, et en 1893 le doré américain en a été l'espèce la plus importante dans quelques parties de la côte du Michigan.

L'importante pêche d'automne, celle qui était autrefois attendue et qui est aujourd'hui espérée, est la pêche du hareng et du poisson blanc. A l'ouest de Cleveland quelques bancs égarés de hareng sont ordinairement pris avant le 15 octobre, après quoi il abonde graduellement, mais ce n'est que dans la première semaine de novembre qu'il atteint son maximum. On peut dire que la plus forte migration a généralement lieu entre les 5 et 25 novembre, bien que l'époque varie quelque peu suivant la localité et la saison. A l'extrémité occidentale du lac la capture de hareng a manqué depuis quelques années. A l'est de Cleveland il se prend comparativement peu de hareng dans les rets à enclos, l'automne.

Sur la plate-forme, ainsi qu'à Huron et Vermillon, on prend un peu de poisson blanc en octobre, mais la plus forte migration arrive en novembre, alors que ce poisson se dirige vers l'ouest pour aller frayer sur la plate-forme. A l'est de Cleveland la capture dans les rets à enclos est irrégulière, mais en quelques endroits il s'en fait de temps à autre de bonnes captures.

Sur le côté canadien, en allant vers l'ouest jusqu'aux environs de Rondeau, le hareng paraît être la principale espèce que les rets à enclos prennent toute l'année durant, mais à l'ouest de Pointe-Pelée il s'en prend peu le printemps, et généralement pas du tout en été. Dans la région de la plate-forme il arrive quelques fois de bonnes migrations en octobre, mais les plus importantes ont lieu en novembre, alors que les rets à enclos ne sont pas tendus. Le doré ou sandre américain constitue une pêche importante sur la côte entière, et sur la plate-forme ce poisson supplante le hareng comme espèce dominante dans la capture des rets à enclos. La plus grande partie du doré est prise avant le 1er juillet et après le 1er septembre ; il est très abondant à l'ouest de Pointe-Pelée, le printemps. Le poisson blanc est pris en petites quantités tout le long de la côte et en toutes saisons, mais surtout en automne, quoique la clôture de novembre interrompe la pêche de cette espèce.

A Port-Dover, Rondeau, Pointe-Pelée et autres endroits, on prend de l'esturgeon en certaines quantités pendant les mois de juin, juillet, août et septembre. Cette espèce était autrefois excessivement abondante. Le doré ou sandre canadien a comparativement peu d'importance sur la côte canadienne, et le même poisson est à peu près le même que celui qui est pris dans les eaux des Etats-Unis.

Capture dans le lac Saint-Clair.—Dans le lac Saint-Clair les rets à enclos font une campagne moyenne à partir du 20 avril jusqu'au 20 juin, et entre le 20 septembre et le 20 novembre, sur la côte du Michigan ; et depuis le 20 avril jusqu'au 1er novembre, avec intervalle en été, sur la côte canadienne.

Les principales espèces pêchées le printemps sont : le doré américain, le cheval rouge et l'esturgeon, le hareng et la perche. Près la décharge du lac, l'esturgeon est le poisson le plus important pris en cette saison, bien qu'il soit beaucoup moins abondant qu'autrefois. On obtient comparativement peu de hareng, quoiqu'il fût naguère très commun, et la capture de poisson blanc est faible. Dans la partie septentrionale du lac les espèces les plus importantes sont : la perche et le doré, la barbue, le mulet, le cheval-rouge, l'esturgeon, l'achigan et le crapais blanc.

A l'extrémité méridionale du lac, le cheval rouge est souvent extrêmement abondant à l'automne, mais à mesure que l'eau devient plus froide on prend du doré américain et du poisson blanc. Ce dernier arrive vers le 15 octobre et reste environ trois semaines ; quelques-uns fraient vers la fin de leur séjour. Aujourd'hui on prend rarement du hareng, et l'esturgeon est moins abondant qu'au printemps. La capture de menus poissons est semblable à celle qui s'en fait le printemps.

Relation des mailles avec la grosseur du poisson.—La maille régulière employée dans les enclos est telle qu'un grand nombre de petits poissons sont pris ; les principales espèces commerciales qui souffrent sous ce rapport sont la perche et la barbue. En 1894 il fut fait un examen détaillé des captures opérées sur la côte américaine depuis Toledo

jusqu'à Vermillon, y compris la région des îles, et sur la côte canadienne entre Pointe-Pelée et Rondeau. Dans toutes ces localités de grandes quantités de petit doré américain ont été pêchées. Sur le côté canadien la plus grande partie de ces poissons pesaient entre 8 et 11 onces, et 15 pour 100 au moins ne pesaient pas plus de 2 à 5 onces dans tous les endroits où des observations furent faites, et à Huron du moins, il n'y a pas eu d'augmentation jusqu'à la fin de la saison. Dans la baie Sandusky quantités de petites barbues, pesant 6 ou 7 onces, se prennent dans les enclos. La plus grande partie en est rejetée par-dessus bord ; mais plusieurs sont détruites, comme nous avons eu occasion de le voir.

Plusieurs petits poissons d'autres espèces sont pris, et on nous a dit que des rets à enclos tendus au large d'Erié prennent beaucoup de petits poissons blancs au printemps ; mais nous n'étions pas sur les lieux pour vérifier cette assertion. Entre Pointe-Pelée et Rondeau nous avons trouvé une quantité d'esturgeon dont 81 avaient plus de 4 pieds de long et 30 moins de 4 pieds, et la capture de ces petits est constante dans la plupart des endroits où des rets à enclos sont tendus.

Pour prévenir la capture de petits poissons plusieurs modes de règlements ont été suggérés. Ceux qui emploient les rets à mailler proposent que les mailles soient agrandies, et les partisans du rets à enclos s'opposent à cela. Ces derniers basent leur objection sur la raison que le petit poisson, dans les efforts qu'il fait pour s'échapper maillerait, et que, de plus, si la maille était assez grande pour laisser passer le petit doré américain, elle laisserait aussi passer les adultes d'autres espèces, comme par exemple le doré canadien.

La preuve recueillie à ce sujet fut volumineuse et contradictoire, et afin d'en arriver à une conclusion basée sur des données positives, un rets spécial fut mis en opération à Huron dans l'automne de 1894, grâce à la courtoisie de la compagnie Wickham, et autour de l'île Kelly le printemps suivant, grâce à l'obligeance de la Compagnie de poisson de Sandusky ; dans les deux cas les observations furent faites par un représentant de la Commission de poisson des Etats-Unis. Le rets était semblable à ceux qui sont employés régulièrement, sauf que l'enclos avait une maille de $2\frac{3}{4}$, 3 et $3\frac{3}{8}$ pouces en arrière et sur les deux côtés.

Dans les deux localités il fut démontré de la façon la plus absolue que ce rets pourrait laisser échapper la plus grande partie du petit poisson, particulièrement les brochets-perches qui auraient été retenus prisonniers dans des enclos de dimension ordinaire. On a constaté que quelques-unes des mailles étaient trop grandes, puisqu'elles pouvaient laisser passer des dorés américains d'une livre. Cependant la principale objection contre le rets, c'est le grand nombre de poissons qui s'y maillaient, surtout dans les mailles les plus grandes. C'était particulièrement le cas du hareng, car tandis que le rets régulier ne maillait qu'un huitième pour cent de capture, le rets spécial en maillait 49 pour 100. Ce n'était pas tout à fait aussi mal dans le cas du doré américain, mais on a constaté que la proportion relative du poisson maillé était de 3·1 pour 100 et 40 pour 100 respectivement, bien que dans ce cas une telle comparaison n'est pas juste, car le rets spécial a laissé échapper une plus grande quantité des poissons qui s'y étaient introduits. En supposant que le nombre des dorés qui sont entrés dans les deux rets soit le même, le maillage a été $2\frac{1}{2}$ fois aussi grand dans le rets spécial que dans le rets régulier.

Nous avons trouvé que le hareng se prenait aux mailles pendant la levée du rets, mais la majorité des autres espèces y entraient auparavant. Les poissons maillés dans le rets régulier étaient tous petits, ceux maillés dans le rets spécial étaient presque tous d'une grosseur raisonnable pour le marché, bien qu'il y en eut beaucoup qui fussent refusés par le commerce parce qu'ils étaient blessés et décolorés. On a constaté que dans les grosses levées de hareng le nombre des poissons maillés était proportionnellement plus grand que quand les levées étaient plus faibles, et si la pêche avait atteint les dimensions qu'elle prenait autrefois, les résultats auraient condamné davantage l'emploi d'une maille plus grande que celle de $2\frac{3}{4}$ pouces. L'emploi obligatoire de cette maille équivaudrait à une prohibition absolue du rets à enclos dans presque toutes les parties du lac, car le temps pris pour extraire le poisson des mailles augmenterait trop les frais d'opération. Il n'a pas été démontré qu'une maille de $2\frac{3}{4}$ pouces pourrait être employée avec profit ; c'est pourquoi, avec les renseignements à notre disposition, nous ne jugeons pas à propos d'exiger une maille de plus de $2\frac{1}{2}$ pouces dans les puises de rets à enclos et d'autres engins fixes.

Le représentant de la commission américaine a fait des expériences qui démontrent que, quand même un homme serait spécialement chargé de cette besogne, il ne pourrait pas assortir promptememt le gros et le petit poisson pris dans un rets à enclos. Il serait donc impossible de remettre à l'eau le poisson vivant, quand même les pêcheurs seraient animés des meilleures intentions du monde. Si on interdisait le débarquement du poisson n'ayant pas la taille voulu, il serait assorti lorsque les pêcheurs en prendraient le temps, ce qui serait inévitablement trop tard, car un très petit nombre de jeunes seulement survivraient, et le but même du règlement serait manqué.

Temps entre la levée des rets et condition de la capture.—Les rets à enclos sont levés ou débarrassés du poisson tous les jours, excepté dans les tempêtes, alors que les bateaux ne peuvent sortir. En général la capture est vidée en bonne condition, de fait tout le poisson est vivant lorsqu'il est mis à bord du bateau ; mais dans les mauvais temps il y en a quelques-uns de morts, et après une tempête assez violente pour déboucler les rets, la proportion des morts est très considérable. Toutefois, ces cas extrêmes sont rares.

RETS À MAILLER.

Les rets à mailler sont employés sur le lac Erié principalement pour prendre le poisson blanc, le hareng, le brochet-perche et l'esturgeon, mais il s'en prend incidemment d'autres espèces, et il se fait des pêches de moindre importance pour la truite de lac et la carpe allemande. On reconnaît trois classes de ces rets, d'après la dimension de leurs mailles : un rets à petites mailles, pour le hareng et le brochet-perche ; un rets à mailles de dimensions moyennes, pour le poisson blanc ; et un rets à grandes mailles, pour l'esturgeon. Nous allons passer ces différentes pêche en revue d'après leur classification.

RETS À PETITES MAILLES.

Description..—Les rets à mailler, à petites mailles, sont employés sur le lac Erié pour le hareng, le doré canadien, le doré américain, etc. Ils ont ordinairement une maille de 3 à 3½ pouces. Sur le côté des Etats-Unis la dimension la plus générale est de 3⅛ pouces, tandis que sur le côté du Canada le minimum de la dimension est par la loi fixé à 3 pouces ; mais il est probable que sur les côtés du lac on emploie des mailles plus petites que 3 pouces. Formées par de la ficelle de lin, elles ne se rétrécissent pas, ou presque pas. Les rets ont de 200 à 400 pieds de longueur ; les plus longs ont été mis en usage dans ces dernières années. Ils ont à peu près 20 mailles de profondeur et sont maintenant invariablement munis de lièges et de plombs.

Les remorqueurs sont généralement pourvus de trois jeux de rets, dont deux, lorsqu'il fait froid, servent à la pêche, et le troisième est à terre séchant sur les dévidoirs. Un jeu est levé chaque jour, porté à terre et remplacé par un sec, en sorte que chaque jeu fait la pêche pendant deux jours avant d'être levé. En été, alors que le poisson meurt et se gâte plus vite, on n'emploie qu'un seul jeu à la fois, en sorte que chaque rets est levé tous les jours, et le poisson pris est porté au marché plus promptement. Les bateaux étendent les filets sur une distance de quatre à six milles en réseaux, de sorte que dans les temps froids ils ont de huit à douze milles de filets constamment tendus.

Les bateaux varient plus en dimensions, mais pour la plupart ils emploient la moitié autant de filets que les remorqueurs qui pêchent dans la même région. Comme ils ont à compter sur la voile ils restent plus près de terre, et conséquemment leur campagne est plus courte, car ils ne peuvent suivre le poisson dans les parties plus profondes du lac. Les fonds de pêche des remorqueurs varient, avec la migration du poisson, depuis quelques milles de terre jusqu'au large du lac.

Les rets sont toujours fixés au fond, et les pêcheurs ont à sonder le terrain pour trouver les bancs de poissons, car à la surface rien ne trahit la présence de ces derniers.

Histoire, quantité et distribution.—La pêche avec rets à mailler à petites mailles est d'un développement tout récent, comparée à la pêche du poisson blanc. Son histoire statistique est difficile à trouver, vu les différentes sources qui ont fourni des

données en ces dernières années ; mais ce qui nous intéresse principalement c'est son importance actuelle et la question de son développement depuis 1885.

L'irrégularité des saisons en différents endroits rend impossible de dire exactement le nombre de rets qui servent dans un temps donné ; mais le plus grand nombre qu'il a été possible d'exploiter dans les conditions qui existaient sur la côte des Etats-Unis en 1893, est estimée à 5,750,000 pieds, dont 3,750,000 sont concédés aux remorqueurs et 2,000,000 aux bateaux.

En 1893 le nombre des remorqueurs était de 77, mais en 1890 il n'y en avait probablement que la moitié, et le nombre des petits bateaux était peut-être à peu près le même. Sur cette base, la quantité de rets qui ont servi en deux ans serait à peu près comme suit :

1890	3,875,000 pieds
1893	5,750,000 "

Cela fait une augmentation d'à peu près 48 pour 100 entre les années mentionnées,—estimation qui n'est probablement pas trop élevée lorsque l'on considère que durant la même période il y a eu tendance à augmenter le volume des engins de pêche employés par chaque remorqueur. Entre 1885 et 1890 il y eut aussi une forte augmentation, mais on n'en connaît point, même approximativement, la proportion.

La quantité de rets à mailler employés dans les eaux canadiennes depuis 1884 a varié de 50,000 à 270,000 pieds. L'augmentation n'en a pas été constante, bien qu'il y eût plus de rets en 1894 que jamais auparavant, et depuis 1889 il n'y en a jamais eu moins de 127,000 pieds. Les remorqueurs n'emploient pas de rets à mailler sur ce côté-ci du lac.

En mettant tous les lacs ensemble on peut estimer qu'en 1893 il a été employé deux fois plus de rets à petites mailles qu'en 1885, Cette pêche est pratiquée sur presque tous les fonds de la côte des Etats-Unis ; elle est aussi très exploitée dans la région orientale de la plateforme· Dans les ports voisins de la plateforme 34 remorqueurs ont fait la pêche en 1893, tandis qu'à l'est de cette région il y en avait 43, les rets étant dans la proportion d'à peu près 5 à 7. Ces chiffres, cependant, ne représentent pas l'importance relative des deux régions, car les rets sont employés plus longtemps à l'est qu'à l'extrémité ouest du lac—le nombre total de mois pendant lesquels les remorqueurs font la pêche équivalant à 107 et à 300 respectivement. La différence dans la pêche en bateau, des deux régions, est encore plus prononcée en faveur de l'est, quoique la relation ne puisse pas être établie par la statistique. Erié est le centre le plus important de la pêche aux rets à mailler ; viennent ensuite Cleveland, Sandusky et Dunkirk.

Les bateaux, sur les deux côtés du lac, pêchent près de terre ; mais les remorqueurs changent de temps en temps le siège de leurs opérations, selon la migration du poisson. Il s'en suit que, le printemps et un peu aussi en été, les remorqueurs venant de divers ports entre Toledo et Cleveland descendent dans le voisinage d'Erié, tandis qu'en automne et même dans les hivers où le lac n'est pas recouvert de glace on voit des remorqueurs pêchant au large de Huron, de Sandusky et de Port-Clinton.

En général, toutefois, on peut dire que si la région à l'ouest du Huron est éminemment la région des rets à enclos, les parties du lac à l'est de cette localité sont les plus favorables pour les rets à mailler et sont le théâtre de la pêche la plus importante pour cet engin.

Saisons et captures.—De bonne heure le printemps le rets à mailler fait une importante capture de dorés canadiens et américains, ainsi que de perches. La pêche commence dès que le lac est libre de glaces et continue jusque vers la fin d'avril, alors que des rets à enclos sont tendus en nombre suffisant pour approvisionner le marché de poisson frais. Le principal théâtre de cette pêche se trouve à l'ouest de Vermillon, mais elle se prolonge de plus loin à l'est, quoique d'une façon moins régulière. Le doré canadien constitue la masse des captures entre Toledo et Vermillon; sur la côte du Michigan et à l'est de Vermillon le doré américain est l'espèce la plus importante, tandis que la perche est capturée en plus ou moins grande abondance tout le long de la côte. Cette pêche est pratiquée par des hommes de profession et de semi-profession, des hommes du métier

et des jeunes gens qui se servent à cet effet de petites embarcations, et par des remorqueurs qui peuvent venir de toutes les parties du lac à l'extrémité occidentale.

Le printemps, une fois le doré canadien parti, il se prend un peu de hareng à l'île Kelley et à Vermillon ; mais à cette époque la capture du même poisson, à l'ouest de Cleveland, n'a généralement aucune importance. A l'extrémité occidentale du lac, il ne se fait pas beaucoup de pêche aux rets à mailler après le départ du doré canadien et jusqu'à l'automne ; mais à Cleveland et en allant vers l'est la pêche avec rets à petites mailles continue presque sans interruption pendant presque toute l'année. Le doré bleu et le hareng sont les principales victimes de la capture.

La pêche du hareng de printemps est très importante ; elle commence vers le 10 avril et continue jusque vers le 1er juin, alors qu'il survient généralement vers le 15 juillet une relâche occasionnée par une accumulation de vase sur les rets. La pêche est interdite dans les eaux de l'Ohio entre le 15 juin et le 15 septembre ; mais les remorqueurs feignent de sortir des eaux de l'Ohio pendant la période de clôture, et, comme le fait est difficile à déterminer, la loi devient lettre morte en ce qui regarde les rets à mailler.

Il ne se prend pas de hareng en dehors de Cleveland et des ports de l'Ohio pendant la dernière partie de septembre et tout le mois d'octobre ; mais en novembre on en reprend en divers endroits, spécialement au large d'Avon-Point. Les pêcheurs d'Erié et de Dunkirk pêchent continuellement depuis le 15 juillet jusqu'à la formation des glaces; mais durant la dernière partie d'octobre et en novembre le hareng y est plus rare, attendu qu'une grande partie du poisson se dirige vers l'extrémité occidentale du lac pour y frayer. Aussi, tard en automne, quelques-uns des remorqueurs d'Erié et d'autres ports s'en vont dans les environs de Huron et de Sandusky, où ils sont rejoints par ceux de la localité, et tous font alors l'importante pêche du hareng d'automne, laquelle continue pendant tout le mois de novembre et tant que le lac reste libre de glace.

Sur le côté canadien les rets tendus près de Long-Point prennent du hareng depuis le 1er avril jusqu'au milieu de mai, alors que le poisson se réfugie en eaux plus profondes, où les petits bateaux dont se servent les pêcheurs ne peuvent le suivre ; mais les remorqueurs venant d'Erié sont plus heureux. Au même endroit la campagne d'automne commence vers la fin de septembre et dure jusqu'à décembre. Pendant le mois de novembre la moitié de la capture se compose de doré américain ; mais tout le reste de la saison le hareng est le seul poisson qui soit pris en quantité appréciable. Les quelques rets tendus près l'île de la Pointe-Pelée capturent du hareng pendant l'automne seulement, en même temps que ce poisson est pris sur le côté des Etats-Unis.

RETS À MAILLER POUR LE POISSON BLANC.

Ce rets est employé uniquement pour le poisson blanc et la truite ; ses mailles varient suivant l'espèce que l'on veut prendre. Pour la capture du poisson elles ont invariablement $4\frac{1}{2}$ pouces, bien que les pêcheurs de la région de l'île prétendent que des rets à mailles de 5 pouces sont employés dans leur quartier. On ne se sert jamais de ces rets pour la pêche du poisson blanc, mais seulement en automne pour celle de la truite des lacs.

Les rets employés par les remorqueurs ont à peu près 40 perches de long, mais dans la région de l'île on paraît avoir adopté une longueur générale de 12 à 15 perches. Une fois mis en place, ces rets ont, dit-on, une profondeur de 4 ou 5 pieds. A l'extrémité orientale du lac on se sert de plombs ; mais sur les fonds rocheux de l'extrémité occidentale on leur a substitué des organeaux pour empêcher le frottement du rets sur le fond.

Histoire, quantité et distribution.—La pêche avec des rets à mailles de moyenne dimension a commencé vers le milieu du siècle actuel (à Erié en 1852), et a de la sorte précédé d'un grand nombre d'années l'usage du rets à petites mailles. La quantité de rets employés à cette pêche paraît avoir graduellement augmenté jusque vers 1886, alors que le poisson commença à se faire rare et que les remorqueurs d'Erié commencèrent à se servir de mailles plus petites pour le hareng et le doré bleu. Depuis 1890 nombre de remorqueurs ont repris la pêche du poisson blanc ; ceux de Dunkirk en ont fait autant dans ces dernières années.

La pêche du poisson blanc par les remorqueurs se restreint à l'est d'Ashtabula, où il y avait, en 1893 :

		Pieds de rets.
d'Ashtabula,	1 remorqueur avec........................	40,000
d'Erié	6 remorqueurs avec......................	200,000
de Dunkirk	5 "	200,000
de Buffalo	1 remorqueur avec........................	20,000
	Total..................................	240,000

Dans la même année il y eut environ 500,000 pieds de rets employés à la pêche en bateaux, bien qu'il soit douteux que plus de la moitié de cette quantité ait été à l'eau en même temps.

Les remorqueurs de Dunkirk se consacrent presque exclusivement à la capture du poisson blanc jusque vers le milieu d'octobre, alors que tous, ou presque tous, se mettent à pêcher la truite avec des rets à mailles de $5\frac{1}{2}$ pouces. Quelques-uns des remorqueurs d'Erié dont nous parlons sont aussi engagés à peu près entièrement à la pêche du poisson blanc ; mais d'autres, avec ceux qui se fixent à Ashtabula et Buffalo, font plus ou moins la pêche avec de petits rets. Presque toute la pêche se fait à l'est de la frontière Ohio-Pensylvanie, dans des profondeurs d'eau de 12 à 30 brasses, et à partir de cinq milles du rivage jusqu'à bien avant dans le lac. Les remorqueurs seuls franchissent les plus grandes distances ; les bateaux restent près de terre, et pêchent moins continuellement.

Les rets à poisson blanc pêchent en toutes saisons en trois réseaux, dont deux restent à l'eau pendant que le troisième sèche sur le rivage. Les réseaux employés par les gros remorqueurs d'Erié et de Dunkirk se composent de 36 rets, couvrant à peu près de $4\frac{1}{2}$ à 5 milles chacun. Les bateaux emploient le même nombre de réseaux, mais ils ne couvrent que la moitié de la longueur des autres.

Entre Ashtabula et la plate-forme il ne se fait pas beaucoup de pêche au poisson blanc avec les rets à mailler ; sur la plate-forme pas un remorqueur n'est employé à cette pêche, mais aux autres endroits elle est faite en bateaux par le nombre d'hommes et la quantité de rets désignés :—

	Hommes.	Rets.
Iles de l'Achigan..................................	15	820
Ile Kelley..	7	440
Port-Clinton......................................	6	320
Ville d'Ottawa....................................	1	20
Ile West-Sister....................................	2	40
Total..	31	1,340

Quelques pêcheurs de Vermillon font aussi la pêche à l'île North-Bass ; mais on peut dire que sur toute la plate-forme il n'y a pas plus de 1,500 rets dont la longueur ne dépasse pas 500.000 pieds. Ces rets ne sont mis en œuvre que pendant le mois de novembre, période de clôture. Ils restent apparemment dans l'eau pendant toute la campagne de pêche, et sont toujours tendus près du rivage, dans une eau comparativement peu profonde. Sur le côté canadien on n'emploie pas, de fait, de rets à grandes mailles, bien que de temps à autres on en risque quelques-uns qui ne sont pas longs.

Saisons et capture.—A l'extrémité orientale du lac la pêche commence vers le milieu d'avril et continue jusque vers le milieu ou la fin de décembre. Avril et septembre paraissent être les mois les plus fructueux de l'année, et le printemps est meilleur que l'automne. Durant le mois de juin et une partie plus ou moins grande de juillet, la pêche est indifférente ; et la raison qu'on en donne, c'est qu'il s'accumule à cette époque une vase végétale qui force le poisson à quitter le fond, sans compter qu'elle gâte les rets et finit par les détruire.

Au commencement de la saison la capture est plus considérable à l'est de Dunkirk ; mais en été les remorqueurs font leur meilleure pêche dans les parties les plus profondes du lac, à une distance où les voiliers ne peuvent s'aventurer sans danger. En octobre et novembre la capture du poisson blanc diminue à l'est, très probablement parce qu'une grande partie du poisson se réfugie à l'extrémité occidentale du lac pour frayer. Cette diminution paraît se faire sentir un peu moins à Dunkirk que partout ailleurs, parce que la frayère est moins grande en cet endroit.

Durant toute la saison dont nous venons de parler, il se prend, avec le poisson blanc, d'autres espèces, dont la plus importante est le gros doré américain ; sa capture constitue de 10 à 15 pour 100 celle du poisson blanc. Il se prend aussi du hareng de différentes tailles, surtout dans l'eau profonde en été ; souvent la lingue la plus chétive cause beaucoup d'ennuis aux pêcheurs.

Durant le mois d'octobre la truite des lacs commence à quitter l'eau profonde pour se rendre sur les fonds rocheux entre Dunkirk et Westfield, et en novembre le rets à maille de 5½ pouces en fait là des captures considérables. Cette pêche est principalement exploitée par les pêcheurs de Dunkirk, qui en tirent beaucoup de profits pendant les deux derniers mois de l'année. Autrefois les remorqueurs d'Erié la monopolisaient, mais depuis 1890 ils ne l'ont exploitée qu'occasionnellement.

A l'extrémité occidentale du lac, la pêche du poisson blanc par le rets à mailler n'est pratiquée que pendant le mois de novembre, à l'époque où ce poisson descend sur les fonds rocheux de la plate-forme pour y frayer. Elle est exploitée surtout par des vignerons, des cultivateurs et quelques pêcheurs à rets à enclos qui ne trouvent pas à s'employer autrement, Elle est faite en eau peu profonde, généralement dans moins de 20 pieds, et dure pendant à peu près trois semaines, d'ordinaire entre les 3 et 28 novembre. Le poisson blanc capturé est très gros et rempli de fraie, et les rets ne paraissent pas lui donner de compagnons d'autres espèces.

Rets à carpes.—En plusieurs endroits de la côte ouest de Sandresky on a commencé à se servir depuis quelques années de rets à mailler pour pêcher la carpe allemande. La maille de ce rets a les mêmes dimensions que celle du rets à truite, c'est-à-dire 5½ pouces. La quantité totale de rets employée en 1893 n'a probablement pas dépassé 50,000 pieds.

RETS A ESTURGEON.

Le rets à mailler l'esturgeon est formé d'une ficelle relativement grosse, et la maille mesure de 11½ à 13 pouces. Il a 6 pieds de profondeur à peu près, est fixé au fond pas bien loin du rivage, et ce sont des chaloupes à voiles ou à roues qui le tendent. On ne connaît pas l'époque où il fut introduit dans le lac Erié. La pêche de l'esturgeon au moyen de cet engin paraît se borner à la partie du lac qui se trouve entre Irving et Buffalo, New-York, où, en 1893, il a été employé 184,230 pieds de ce rets à grande maille. Ce sont principalement des cultivateurs qui s'en servent : deux hommes et 50 livres de filets constituent l'équipement d'une chaloupe. Jusqu'au 1er mai l'esturgeon est pris au moyen d'hameçons amorcés ; mais à partir de cette date et jusqu'au mois de juillet on se sert de rets à mailler, dont l'usage est repris au mois de septembre.

PROCÉDÉS DU RETS À MAILLER.

Temps de pêche, condition de la capture.—Le temps qui doit s'écouler entre l'installation et la levée des rets à mailler dépend de la saison de la température et des poissons à l'intention desquels ils sont tendus. A l'extrémité orientale du lac, les rets à poisson blanc resteront généralement à l'eau pendant deux jours, et davantage lorsque le dimanche ou le mauvais temps font faire relâche. Quoiqu'on ait parlé très défavorablement de la qualité du poisson ainsi capturé, nos propres observations nous ont permis de constater que de 80 à 90 pour 100 du poisson blanc débarqué à Erié et Dunkirk étaient encore en vie lorsqu'on les retirait de l'eau, même après que les rets eussent pêché pendant trois jours, et presque tous les morts étaient fermes et durs.

Sur le plateau oriental la pêche du poisson blanc au moyen de rets à mailler se fait en temps froid ; à cette saison le poisson dure plus longtemps, et, comme les rets sont tendus près de terre, on peut facilement l'atteindre en tous temps.

Lorsqu'il s'agit de prendre du sandre, du doré américain et de la perche, les rets ne restent à l'eau que pendant une seule nuit, et comme ces poissons sont vigoureux et que l'eau est froide, toute la capture reste en bonne condition. La plus grande partie de la pêche du brochet bleu au moyen de rets à mailler se fait lorsque l'eau est très chaude et, sauf lorsqu'il survient des tempêtes, le poisson arrive au marché en bon ordre. On se plaint, cependant, de la condition où se trouve la capture opérée par les petits bateaux à l'extrémité orientale du lac en juillet et en août.

Les plaintes les plus sérieuses, sous ce rapport, sont dirigées contre le hareng pris par des rets à mailler, principalement pendant l'été. Dans les temps chauds les rets ne restent tendus que pendant une journée seulement, mais on les laisse ordinairement à l'eau deux ou trois jours de plus lorsque le temps devient plus frais. On s'accorde à dire que le hareng est le plus tendre des poissons pris par les rets à mailler, et qu'il meurt et se décompose très vite. Des observations faites dans différents quartiers de pêche et sur les marchés de Philadelphie et de Pittsburgh ont démontré que, si plusieurs poissons pris par les rets à mailler sont en bon état, une partie considérable est positivement inférieure au poisson pris par les rets à enclos. A Erié, au mois d'août, un tiers seulement du poisson était en état d'être exporté frais. Le reste était ou salé ou accommodé avant d'être expédié. Ce poisson n'était pas gâté, mais seulement mou et terne et généralement inférieur à celui qui a été trouvé de première qualité. Lorsque du poisson préparé est reçu au marché, les extrémités coupées sont noires et sa chaire si flasque que les os sortent, Il n'y a pas de doute que dans les temps froid la condition générale de ce poisson est meilleure ; mais en somme la capture du hareng du rets à mailler est inférieure à celle du rets à enclos.

Relation de la maille avec la grosseur du poisson.—Les rets à mailler ne prennent pas une aussi grande proportion de petit poisson que les rets à enclos. La maille adoptée pour une espèce particulière est supposée être adaptée à la taille du poisson qui convient au marché. Le plus grand embarras qui se présente à ce sujet est la capture des petits des plus grosses espèces dans les rets tendus pour les adultes d'espèces plus petites. Il n'y a pas de plaintes au sujet de la dimension du hareng et du sandre, bien que de petits harengs et autres poissons de même taille s'empêtrent souvent par les dents. Toutefois, beaucoup de dorés américains n'ayant pas la taille voulue sont pris dans des rets à petite maille.

Pour ce qui est du poisson blanc, on dit que de grandes quantités de petits sont prises par ces rets au large d'Erié, Pensylvanie. Cette assertion paraît raisonnable, mais des observations assez étendues faites pendant l'été et l'automne de 1894 ne la confirment point.

PETITS RETS À ENCLOS (TRAP-NETS) ET VERVEUX.

Histoire, nombre et distribution—Les verveux sont en usage sur le lac Erié depuis nombre d'années, mais les petits rets à enclos submergés n'y ont été introduits que durant la dernière décade. Il n'y en avait point en 1885 ; on ignore le nombre de ceux qui servaient en 1890, mais au printemps de 1894 il y en avait 152. Ces deux engins, pris ensemble, ont beaucoup diminué depuis 1885, comme en fait foi le relevé suivant :—

——	1885.	1890.	1893.
Verveux	1,169	1,175	736
Rets à enclos submergés	.....	.....	152
	1,169	1,175	888

Les verveux sont tous à l'ouest de Vermillon, tandis que les rets à enclos diminutifs (*trap nets*) sont tous à l'est de Loran ; ils sont donc séparés géographiquement, quoique servant absolument à la même pêche dans leur région. La baie Sandusky est le centre de la pêche aux verveux ; en 1893 on en a compté 600 environ, sur 736, dans un espace de 20 milles de cette localité, et le reste était disséminé sur la côte entre Vermillon et Pointe-Mouillée, Michigan. La plupart des petits rets à enclos se trouvent près de la Pointe-Avon, entre la rivière Euclid et Salt Creek, Ohio, ainsi que dans la Pensylvanie et le New-York. Les deux engins sont employés en eau basse, les verveux le sont principalement dans les marais et les baies aussi bien qu'en plein lac.

Les petits rets à enclos et verveux ne sont ni patentés ni permis sur le côté canadien du lac.

Description.—Le petit rets à enclos (*trap nets*) et le verveux ressemblent en principe général au rets à enclos proprement dit (*pound net*), quoiqu'ils diffèrent de l'un et de l'autre dans les détails de la construction. Le verveux a généralement un guide comme le rets à enclos, mais il est quelquefois muni d'ailes qui remplacent le guide ; au lieu d'un seul conduit ou tunnel, il y en a souvent plusieurs, et au lieu d'un enclos ouvert au sommet il a un bassin cylindrique appuyé sur des cercles et entièrement submergé. Son avantage est de coûter moins et de pouvoir être manié par moins de monde.

Le rets à enclos diminutif est essentiellement un petit rets dont l'enclos est couvert ou renfermé. Ses différentes parties, guide, cœur, tunnel et enclos, sont raccordées les unes aux autres, et tout le rets est appuyé et tenu en place par des ancres, des flottes et des perches, au lieu de pieux enfoncés. Il a pour avantages le bon marché et le fait de pouvoir être facilement transporté d'un endroit à l'autre, selon les exigences de la pêche. Considérant ses dimensions et le faible prix qu'il coûte, c'est la meilleure pièce d'appareil fixe ou semi-fixe qui ait été inventée jusq'ici ; on peut l'employer sur n'importe quel fond, et on peut s'attendre à ce que son usage augmente rapidement.

Dans les verveux les guides varient de 10 à 30 perches en longueur, et ont une maille de 5 ou 6 pouces. Dans le cœur et le tunnel la maille est de 3 à 5 pouces, une partie des mailles n'ont que 2 pouces. Les guides des petits rets à enclos ont de 6 à 10 perches de long, et la dimension des mailles, dans les différentes parties du rets, est en général semblable à celle des mailles des verveux.

Saisons et captures.—Les petits rets à enclos et les verveux sont employés beaucoup plus au printemps qu'à l'automne, parce qu'au printemps le poisson est plus abondant en eau basse. A l'exception de quelques verveux dans le Michigan et de quelques rets à enclos dans la Pensylvanie, il n'y a pas de pêche d'été, et on ne se sert pas de verveux en hiver, excepté dans quelques marais le long de la côte du Michigan.

Au printemps et à l'automne la capture ressemble à celle que le rets à enclos opère chez nos voisins, quoiqu'il y ait une plus grande proportion de poisson inférieur et une absence presque totale d'esturgeon, de poisson blanc et de hareng. Le premier manque parce qu'il est tros gros pour entrer dans les rets, et le dernier brille aussi par son absence parce qu'il fréquente rarement les endroits où les petits rets à enclos et les verveux sont tendus. On accuse les rets à enclos diminutif de capturer un grand nombre d'achigans, et il se peut que proportionnellement à leurs dimensions ils soient plus destructeurs que le grand rets à enclos. Dans la baie de Sandusky et la rivière du Portage, et ailleurs peut-être, les verveux capturent de grandes quantités de jeunes barbues, mais quant aux autres espèces ayant quelque valeur ils n'en prennent, proportionnellement, pas plus que les rets à enclos.

Lac Saint-Clair.—Les petits rets à enclos et les verveux sont tous tendus au nord de Pointe-Huron, dans les eaux peu profondes de la baie Anchor. En général ils ressemblent à ceux qni sont employés dans le lac Erié, bien que quelques-uns offrent certaines différences de détail. Dans l'automne de 1893 il y avait 100 de ces engins, et le printemps suivant 83 seulement. Certaines restrictions imposées par la loi ont amené une diminution de 50 pour 100 depuis 1885 et de 32 pour 100 depuis 1890. La pêche est en réalité restreinte au printemps et à l'automne, et elle est plus importante en cette dernière saison. Les espèces pêchées sont, dans l'ordre de leur importance : la perche, le sandre américain, la barbue, le mulet, le mulet rougeâtre, l'achigan et quelques autres.

SEINES.

Histoire, nombre et description.—La première seine dans la région du lac Erié fut employée dans la baie Maumee vers 1815 ; d'autres le furent vers le même temps sur la côte du Michigan, dans la baie Sandusky et en d'autres endroits. Pendant plusieurs années cet engin fut employé dans les baies et les rivières exclusivement ; ce n'est que de 1850 à 1854 que l'on s'en servit dans les grandes eaux du lac, car à cette époque l'abondance du poisson blanc commencait à être connue. Plus tard on s'aperçnt que le rets à enclos convenait mieux aux conditions du lac, et depuis 1865 l'usage des seines a été restreint aux eaux moins grandes et moins profondes. En 1893 les principaux endroits où la seine fut employée furent la côte du Michigan, la baie Maumee, la rivière Maumee, la rivière du Portage et la baie Sandusky.

La pêche à la seine a des proportions insignifiantes comparées à celles atteintes par les appareils fixes et les rets à mailler ; le nombre des seines en usage sur le côté américain du lac a été de 71 en 1885, de 44 en 1890 et de 47 en 1893. La principale réduction depuis 1885 a eu lieu dans l'Ohio, à l'ouest de Vermillon, et dans le New-York. Depuis 1882 la longueur totale de seines tendues sur le côté canadien n'a pas dépassé 8,500 brasses, et en 1894 il n'y en a eu que 6,200 brasses.

Description.—Dans le Michigan les seines ont de 12 à 50 perches de long, dans la baie Maumee de 40 à 70 perches, dans la rivière du Portage de 20 à 45 perches, tandis que dans la baie Sandusky quelques-unes ont 120 perches de long. Les seines de 20 perches ont à peu près 8 pieds de profondeur dans le renflement et 4 pieds dans les ailes, et celles de 70 perches en ont 15 dans le renflement et 8 dans les ailes ; les autres ont des dimensions proportionnées. La maille du sac mesure quelques fois 3 pouces, mais ordinairement $2\frac{1}{2}$; celle des ailes est plus grande, afin de diminuer le poids et de permettre aux petits poissons de s'échapper.

Saisons et captures.—Sur la côte du Michigan les seines sont employées principalement l'hiver, l'été et l'automne. En hiver la pêche est restreinte aux marais, et la capture se compose de chabots et de perches. Au printemps et en été, des seines plus petites sont tendues à l'embouchure des petites baies et des criques, et prennent de la carpe, de la barbue, du mulet rougeâtre et du sandre américain.

A partir du 1er mars jusqu'au 10 avril, ainsi que dans l'automne, il y a une vingtaine de seines en opération sur la rivière Maumee, entre Toledo et les rapides. Au printemps elles prennent du sandre américain, de la barbue, du mulet rougeâtre, ainsi que quelques achigans et brochets, et souvent des quantités considérables de sargues et de laquèches sans valeur. Lorsqu'il y a un courant appréciable dans la rivière, la migration du sandre ou doré américain est souvent considérable, car ce poisson vient frayer dans la rivière. A Port-Clinton on prend de la carpe au printemps et de la barbue pendant le mois d'août. La capture, dans la baie Sandusky, est semblable à celle qui se fait dans la rivière Maumee, et plusieurs jeunes barbues et poissons de moindre valeur sont pêchés.

Sur le côté américain les seines sont tirées tout près du rivage. On ne les emploie qu'au printemps, avant de tendre les rets à enclos, et lorsque la rareté de poisson frais crée une demande de poissons inférieurs. La capture consiste d'ordinaire en mulets, chabots et quelques brochets.

Lac et rivière Saint-Clair et rivière Détroit.—Dans la rivière Saint-Clair il y a cinq filets qui opèrent entre le mois de mai et le 10 août. Le principal poisson pêché est le sandre américain, et on se plaint généralement de ce qu'il est petit. Il se prend de l'achigan et plusieurs autres espèces en petit nombre.

Dans le lac Saint-Clair la plupart des seines se trouvent au nord de Port-Huron, où elles opèrent au printemps, à l'automne et au commencement de l'hiver. Les espèces pêchées, au printemps et à l'automne, sont : la perche, qui est la plus abondante de toutes, le sandre américain, le mulet, le mulet rougeâtre, la carpe, l'achigan, le crapais blanc, le crapais jaune, et un peu de hareng. En hiver, le sandre américain, la perche et l'achigan sont les espèces principales—ce dernier en si grandes quantités qu'on appréhende son extermination.

Sur la rivière Détroit il y a une seine à esturgeon ; elle est mise en opération depuis le 12 mai jusqu'au 14 juin, et en 1894 elle a capturé 225 esturgeons. Les pisciculteurs du Michigan et du Canada se servent de la seine pour capturer le poisson blanc reproducteur, et certains cultivateurs et autres particuliers l'emploient pour prendre du poisson comme devant servir à leur consommation.

LIGNES AMORCÉES.

La pêche aux lignes amorcées du lac Erié comprend quatre catégories : pêche d'hiver, à travers la glace ; pêche du printemps et de l'été, à la ligne dormante, pour la barbue ; pêche à la ligne pour l'esturgeon ; pêche de sport.

Pêche d'hiver.—C'est la plus importante qui soit pratiquée dans les environs de Buffalo, où elle occupe, dit-on, de 500 à 1,000 hommes. Ces hommes, pour la plupart, ont d'autres occupations que la pêche pendant le reste de l'année. Chaque pêcheur emploie plusieurs lignes qu'il appuie sur une fourchette de bois plantée dans la glace et qui donne le signal quand le poisson mord. Cette pêche se fait depuis le temps où la glace se forme jusqu'à celui où elle se brise, c'est-à-dire depuis décembre jusqu'à la fin de février. La capture varie de 500,000 à 1,000,000 de livres, et se compose principalement de doré bleu et jaune, de perche et de hareng, avec un peu d'esturgeon.

Dans la région de l'île il se fait une pêche d'hiver un peu différente ; les pêcheurs se servent de lignes à la main et s'abritent sous des cabanes en toile à voile installées sur des patins. La capture se chiffre annuellement par plusieurs centaines de mille livres et se compose principalement de sandres et de perches ; il s'y prend aussi du doré américain et du hareng.

La pêche d'hiver est aussi pratiquée sur une petite échelle en plusieurs autres endroits, tel qu'à Erié, Pe., et à Port-Colborne, Ont.

Pêche à la ligne dormante pour la barbue.—Cette pêche décline. En 1890 elle a produit 40 pour 100, mais en 1893 seulement 10 pour 100 de la valeur des pêches à la ligne. La diminution fut universelle et due à l'abondance rapidement décroissante de la barbue. Cette pêche était pratiquée sur toutes les parties de la côte américaine du lac, mais elle n'a jamais été considérable sur la côte canadienne. La longueur de la ligne varie, et les pêcheurs emploient, en moyenne, de 800 à 1,500 hameçons. Il se prend deux espèces de barbues : la barbue argentée ou mouchetée (*Ictalurus punctatus*) et la barbue jaune (*Ameiurus lacustris*) ; les pêcheurs ne les distinguent pas toujours.

Pêche à la ligne pour l'esturgeon.—La pêche à la ligne pour l'esturgeon est restreinte à la partie du lac qui se trouve dans l'Etat de New-York, où elle commence dès le départ de la glace et se continue jusqu'au mois de juin, bien que plusieurs pêcheurs l'abandonnent vers le 1er mai pour le rets à mailler. Deux engins sont employés : le grappin et la ligne dormante. Le premier ne peut servir que lorsque le poisson se roule sur ses frayères. Le grappin consiste en un hameçon à trois pointes que l'on traîne sur le fond et que l'on tire par un brusque mouvement lorsqu'on sent le contact du poisson. Bien qu'il ne soit pas aussi destructeur que la ligne dormante à grappins employée dans la rivière Détroit, il arrive souvent qu'il laisse échapper des poissons parfaitement mutilés. La pêche à la ligne dormante avec hameçons appâtés est plus générale. Les lignes ressemblent à celles dont on se sert pour la barbue, mais elles sont plus grosses, et deux hommes en bateau y emploient de 2,000 à 3,000 hameçons. La plupart des gens qui se livrent à cette pêche sont des cultivateurs établis sur les bords du lac entre Irving et Buffalo. Outre l'esturgeon, les lignes dormantes prennent d'autres poissons, notamment le doré bleu. La pêche à la ligne pour l'esturgeon est insignifiante sur la côte canadienne.

Pêche sportive.—Le principal poisson de sport du lac Erié est l'achigan des deux espèces, à grande et à petite bouche. Autrefois nombre d'endroits, notamment Erié, Pe., les îles à l'Achigan, et diverses localités du Canada, offraient des champs de pêche magnifiques. Nombre de sportsmen sont encore attirés aux îles à l'Achigan ; mais là,

comme ailleurs, la pêche s'est singulièrement gâtée. Aujourd'hui la meilleure pêche paraît être dans les alentours de Pointe-Pelée et près de Long-Point.

La perche et le doré américain sont aussi pris par le sport, et çà et là un maskinongé se laisse prendre à la ligne traînante. La perche, le doré et l'achigan sont ordinairement pêchés avec du vairon vivant, mais l'achigan se prend quelquefois à la cuillère.

Lac et rivière Saint-Clair et rivière Détroit.—Dans ces eaux les pêches à la ligne ressemblent à celles que nous avons énumérées pour le lac Erié. La principale, sur la rivière Détroit, se fait au moyen d'une ligne dormante à grappins pour l'esturgeon. Cet appareil consiste en une grosse ligne qui traverse les grappins et est armée d'hameçons-grappins à trois pointes, disposés de façon à ce que l'esturgeon arrive en contact avec eux lorsqu'il se roule. En se débattant il se prend à un ou plusieurs de ces grappins et reçoit des blessures profondes dans les efforts qu'il tente pour reconquérir sa liberté. En plusieurs cas il est fermement tenu prisonnier, mais souvent il parvient à se dépêtrer, généralement au prix de lacérations cruelles, et voilà comment on en trouve, dans les seines, qui sont affreusement mutilés ; les blessures sont telles que plusieurs poissons en meurent inévitablement. Ce mode de pêche est tout à fait répréhensible.

PÊCHE AU DARD.

Actuellement la pêche au dard est à peu près inconnue sur le lac Erié ; mais de temps en temps quelques dorés y sont harponnés à travers la glace, ainsi que sur le lac Saint-Clair et la rivière Saint-Clair. On dit qu'il se prend de l'achigan au dard sur les frayères de la rivière Saint-Clair.

MATIÈRES EXPLOSIBLES.

Il n'est pas employé de matières explosibles pour capturer du poisson dans le lac Erié, non plus que dans les eaux qui l'unissent au lac Huron.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS.

A cause de ses pêcheries plus étendues et la variété exceptionnellement grande de ses poissons marchands, le lac Erié présente, plus que tous les autres grands lacs, de sérieux obstacles à l'établissement de leurs règlements protecteurs. La question est davantage compliquée par l'association, généralement, de poissons de différentes qualités et dimensions sur les mêmes fonds, ou par le remplacement rapide des unes par les autres, ce qui rend impossible de s'arrêter sur les engins servant à leur capture, de façon à leur donner à tous une protection équitable, sans imposer à l'industrie elle-même des restrictions injustes ou impraticables. L'urgence de règlements autres que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur est démontrée par la diminution de toutes les variétés importantes de poissons, tandis que le désaccord produit par les cinq codes de lois absolument dissemblables qui s'appliquent à cette région fait voir la nécessité d'une unité d'action. Cependant, pour traiter la question d'une manière satisfaisante et pour assurer l'accomplissement des meilleurs résultats, il faut la dépouiller de tous les éléments sans importance et diriger l'attention sur ses objets les plus essentiels.

Le gros des captures se compose de peu d'espèces relativement. Plus de 18 pour 100, en valeur, du rendement total de 1893, comprenaient les suivantes, dans l'ordre de leur importance : hareng, doré américain, y compris le doré bleu, le poisson blanc et les sandres ; la perche jaune, l'esturgeon et les barbues venaient ensuite. La perche est peu estimée ; l'esturgeon était autrefois un produit important, mais il a considérablement diminué en quantité, et les barbues n'offrent, pour la plupart, qu'un intérêt local. Des autres espèces inférieures, telles que le mulet, la sargue tête mouton, etc., il en est souvent pris de grandes quantités ; mais le faible prix qu'elles commandent et le fait qu'une partie considérable de la capture peut être rejetée font qu'elles ont relativement peu d'importance. Il y a aussi plusieurs espèces qui ne sont obtenues qu'en petites

quantités. L'achigan est le principal poisson de sport ; mais les pêcheurs à la ligne prennent aussi passablement de la perche jaune, du doré américain et d'autres espèces. Cependant, il se prend rarement du maskinongé dans le lac.

Ainsi donc les principales pêcheries du lac Erié sont exploitées pour le hareng, le poisson blanc et le brochet-perche. Le gros des autres espèces est obtenu comme incidents de la capture principale, ce qui ne veut pas dire que leur prise n'est ni désirable ni profitable pour les pêcheurs. En outre, quelques-uns sont l'objet de pêches locales et spéciales ; c'est spécialement le cas pour l'esturgeon. La majorité des pêcheurs se contenteraient de borner leur attention aux cinq premières espèces, ou même au poisson blanc et au hareng, si l'abondance de ces poissons pouvait être maintenue de façon à assurer une continuité de bonnes captures. A notre avis, donc, ces espèces sont celles qui demandent la principale considération, et partout où ce serait nécessaire, les autres devraient leur être subordonnées. Cependant, les restrictions que l'on ferait dans l'intérêt des premières devraient aussi bénéficier plus ou moins aux secondes ; mais des règlements spéciaux sont désirables sur quelques points, et ils peuvent être établis sans délai.

La protection des poissons de sport, représentés par l'achigan, présente des difficultés extraordinaires. Ce poisson est pris dans les rets en compagnie d'espèces marchandes, et bien qu'il obtienne les plus hauts prix du marché, son petit nombre fait qu'il n'a aucune valeur particulière pour les pêcheurs, qui aimeraient tout autant renoncer à sa capture si cela pouvait se faire sans inconvénients ; mais on n'a pas suggéré de mode pratique pour en arriver à ce résultat. La protection rigoureuse du poisson entraînerait des restrictions dont l'application nuirait considérablement aux opérations des rets, et nous sommes certains que la stricte observance de pareilles mesures ne pourrait jamais être mise à effet.

Le poisson blanc occupe le premier rang parmi les espèces marchandes, et dès l'origine de cette pêche il en a constitué le principal élément. Il est encore celui que les pêcheurs prisent le plus hautement, bien qu'il soit tombé au septième rang comme quantité et au troisième comme valeur de la capture. On dit que sa diminution a été la principale cause qui a mis en lumière le hareng, un poisson qui lui est très inférieur et qui pendant nombre d'années a tenu la première place, sous le double rapport de la quantité et de la valeur, dans le rendement du lac. La grosseur du hareng du lac Erié, son abondance dans des localités favorables à sa capture durant presque toute l'année, et la proximité de marchés importants, lui ont donné un avantage sur le hareng des autres lacs et ont stimulé sa pêche à un degré extraordinaire. Aussi, sa conservation est elle devenue plus importante que celle de toutes les autres espèces. La capture du doré jaune et du doré bleu, qui sont classés comme variétés de la même espèce, le doré américain vient ensuite, et n'est pas très inférieure à celle du hareng ; le doré bleu est même plus abondant. Le doré ou sandre canadien, qui appartient aussi à la famille des brochets-perches, entre en quatrième dans la valeur des captures ; il est en grande partie l'objet d'une pêche spéciale au commencement du printemps, alors que sa valeur est considérablement accrue par la rareté du poisson frais à cette époque.

Le lac Erié est en réalité un fonds de pêche continu, accessible et plus ou moins lucratif pour les pêcheurs qui y viennent de tous côtés. Quelques nappes d'eau modérément profondes, comme il y en a près de son extrémité orientale, offrent des conditions favorables pour certaines des plus importantes espèces pendant les extrêmes de température, et de là ces espèces se répandent durant les périodes intermédiaires, mais surtout aux époques de leur fraie. Le plateau, ou eau peu profonde, à l'extrémité occidentale, constitue avec ses alentours une vaste frayère où se rendent un certain nombre de membres de l'espèce et sur laquelle ils sont capturés pendant la saison d'élevage et au cours de leur passage. Dans l'eau peu profonde, spécialement sur le plateau, mais aussi le long de la côte méridionale, la haute température d'été chasse la plus grande partie du poisson et fait pourrir les rets ; la pêche devient ainsi sans profit pendant plusieurs mois. Sur la côte septentrionale, cependant, l'eau reste plus froide durant l'été, et la pêche peut être continuée sans interruption pendant cette saison. La pêche aux rets à mailler est moins interrompue par les changements de saisons.

La nature et la distribution des engins de pêche sont déterminées, en partie par les conditions physiques, et en partie par les mouvements des poissons qu'ils sont destinés à

capturer. Le rets à enclos est le principal engin employé sur le plateau et dans l'eau peu profonde qui l'avoisine sur la côte méridionale. Introduit dans ces eaux il y a plus de quarante ans, il a pris un développement dont aucune autre partie du pays n'offre le parallèle. Plus à l'est, sur la côte méridionale, il est employé jusque dans l'Etat de New-York, mais moins généralement, et rarement on en emploie plusieurs à la fois dans la même localité. Sur la côte canadienne ils sont distribués très uniformément, mais leur nombre n'obtient pas le sixième de celui que l'on voit dans les eaux des Etats-Unis.

La principale région du rets à mailler est la partie du lac à l'est du plateau. Plus l'eau est profonde plus longue est la durée de la pêche, principalement au large de la Pensylvanie et du New-York; mais cette pêche s'étend parfois à presque toutes les autres parties du lac, y compris le plateau occidental, où, cependant, elle ne peut soutenir avantageusement la concurrence du rets à enclos, sauf pendant que la migration de certaines espèces bat son plein. Les rets à enclos diminutifs sont passablement en usage sur les côtes de la Pensylvanie et de l'Ohio oriental, et les verveux à l'ouest de Vermillon. Les seines le sont aussi en quelques endroits, mais elles ont été généralement remplacées par d'autres engins, et n'ont maintenant de l'importance qu'en quelques endroits. La pêche à la ligne dormante est principalement restreinte aux extrémités orientale et occidentale du lac, et elle se fait dans une proportion relativement modérée.

Sur le côté canadien la pêche pour le marché se réduit aujourd'hui à l'emploi des rets à enclos et à mailler, et est très inférieure en importance à celle qui se fait dans les eaux des Etats-Unis. La rive ne se prête pas à l'établissement d'aussi grandes étendues d'enclos, et le rets à mailler n'est opéré que par de petits bateaux.

Les renseignements que nous avons ne nous permettent pas de déterminer en détail l'étendue de la diminution survenue même parmi les espèces les plus importantes de poissons, mais elle a été si marquée en quelques cas que nous pouvons facilement en calculer l'importance. Les causes du décroissement sont encore plus difficiles à fixer en détail, mais les principales influences qui s'y rattachent peuvent être déduites avec assez d'exactitude.

Les premières pêches du lac Erié furent exploitées presque exclusivement pour le poisson blanc; mais à cette époque il était pris seulement tout près du rivage et principalement, sinon entièrement, pendant sa migration aux frayères. Au bout d'un certain temps, cependant, les moyens de capture se multiplièrent rapidement, et le poisson fut suivi sur ses fonds lointains. Dans les mois les plus chauds et les plus froids de l'année il habite les eaux les plus profondes de la partie orientale du lac, où une grande pêcherie de rets à mailler a été établie depuis longtemps et où, pendant quelques années, la plupart des marchés ont trouvé leur approvisionnement. Au printemps et à l'automne son instinct migratoire lui fait rechercher les eaux plus profondes sur les deux rives et à l'extrémité occidentale, et dans tous ces endroits il est pris en grandes quantités par les rets à enclos. Dans le cours de l'automne ou de ces migrations pour la fraie, il se rend sur certains récifs du plateau où il fait l'objet d'une courte pêche spéciale par rets à mailler.

La statistique accuse une diminution, qui s'est élevée à plus de 60 pour 100 durant les dix dernières années, dans la pêche annuelle du poisson blanc dans les eaux des Etats-Unis. Cette diminution s'est fait sentir plus vivement dans la région des rets à mailler, à l'est; puis ensuite dans l'ouest ou région des rets à enclos, et moins prononcée dans le quartier intermédiaire, où les plus faibles captures ont été faites. Dans les eaux canadiennes, où le poisson blanc est presque tout pris par les rets à enclos, la diminution a été presque aussi grande, sinon également grande, que sur le côté sud; et le lac Saint-Clair l'a éprouvée, lui aussi, puisque son poisson vient du lac Erié.

Il n'y a pas de doute que la diminution a commencé, sur la côte sud, quelque temps avant qu'elle ait été rendue publique par la statistique; sur la côte nord elle a été révélée, dès 1874, par la capture des rets à enclos. On dit, cependant, qu'elle s'est d'abord fait vivement sentir à l'extrémité orientale du lac, où la pêche paraît avoir atteint son plus haut degré de développement vers 1885, ou quelque temps auparavant. La diminution était devenue si grande à cette époque, que la plupart des pêcheurs renoncèrent à la pêche de ce poisson pour se livrer à celle du hareng; mais elle a maintenant repris son cours et paraît encore être exploitée avec autant d'activité que naguère. La pêche aux rets à enclos, à l'extrémité occidentale, a atteint son plein développement vers 1890, mais depuis la capture du poisson blanc a toujours diminué.

Il est incontestable que la diminution est le résultat d'une pêche excessive par les rets à enclos et les rets à mailler, car il n'a pas été employé beaucoup d'autres engins à la capture de ce poisson en ces dernières années. Dans les eaux profondes qui constituent l'habitat normal de l'espèce la pêche aux rets à mailler a été faite avec persistance sur la plus vaste échelle et sans restriction presque toute l'année durant. Le poisson est là confiné dans un espace comparativement limité, dans des conditions qui favorisent extrêmement sa capture. C'est là que les plus grosses prises ont été faites, et une étude des dépositions recueillies tend à confirmer la supposition que la plus grande partie de la diminution s'est produite dans cette région ; la statistique le démontre aussi. Les rets à enclos sont disposés suivant les mouvements du poisson vers le rivage et vers l'ouest, l'automne et le printemps. Ces engins traversent le chemin du poisson à des intervalles si fréquents et interceptent si bien son passage, quelque direction qu'il prenne, qu'on est même surpris de voir qu'il en arrive aux frayères. Et puis, sur les récifs, pendant qu'ils déposent leurs œufs, ils sont encore victimes du rets à mailler, et les bancs qui sont entrés dans la rivière Détroit et le lac Saint-Clair ont été décimés par les seines et les rets à enclos.

Dans les premiers temps la maille du rets à mailler était plus grande qu'elle ne l'est maintenant, et on l'a raccourcie afin de mieux l'adapter à la capture d'un poisson plus petit qui s'échappait, tandis que le gros, lui, n'en sort point. Cette modification de la maille compte pour beaucoup dans la diminution de l'abondance du poisson, et son adoption démontre que la tendance à pousser la pêche au delà d'une limite raisonnable a commencé il y a plusieurs années. Nous n'avons, cependant, pas réussi à nous procurer une preuve satisfaisante que la diminution ait été sensiblement aidée par la capture de poissons jeunes ou n'ayant pas la taille réglementaire, comme cela est arrivé pour d'autres espèces On voit très peu de jeunes poissons blancs sur le plateau ou ailleurs dans la région des rets à enclos, à l'extrémité ouest. On dit que plusieurs poissons de ce genre sont pris dans quelques rets à enclos tendus plus à l'est, ainsi que dans les rets à mailler le hareng, lorsque ces engins sont emlyoyés dans des eaux plus profondes. Il n'est pas impossible qu'il en soit ainsi, mais la chose exige de nouvelles investigations avant que les opinions émises à cet effet puissent compter.

Jusqu'à quel point la contamination de l'eau peut avoir influencé la diminution de cette espèce, impossible de le dire ; mais dans tous les, cas elle ne peut compter comme facteur très puissant, en comparaison des modes de pêche dont nous venons de parler.

Plusieurs pêcheurs disent que la diminution du poisson blanc a été, dans ces dernières années, arrêtée par la coopération des piscifactures, mais leur opinion à cet égard n'est pas soutenue par la statistique. Il est probable cependant que, sans l'aide de la propagation artificielle, la diminution aurait été beaucoup plus grande.

La pêche du hareng n'est devenue importante que longtemps après celle du poisson blanc ; mais, avec la diminution de ce dernier, elle est arrivée au premier rang. Le hareng a essentiellement la même distribution et les mêmes mouvements que le poisson blanc. Il se tient en eau profonde pendant la plus grande partie de l'année, mais il paraît occuper un plus grand espace, et même à l'époque des températures extrêmes on le trouve en petit nombre sur le plateau occidental. Ses migrations de printemps et d'automne sont absolument identiques à celles de son congénère, dont le temps de la fraie ne diffère pas sensiblement du sien. Le plateau contient ses principales frayères, bien que l'on ait tout lieu de croire qu'il fraie aussi beaucoup plus à l'est ; mais on n'a jamais pu en déterminer l'endroit.

La pêche du hareng se fait avec les mêmes engins et sur la même base que celle du poisson blanc ; mais elle était autrefois beaucoup plus importante, parce que le poisson était plus abondant et parce que les produits de ce lac étaient en plus grande demande. Les rets à enclos et à mailler sont les principaux engins affectés à sa capture ; mais, au contraire du poisson blanc, la plus grande partie de sa capture était opérée jusqu'à tout récemment par le rets à enclos dans l'ouest du lac.

La capture la plus considérable accusée par la statistique des Etats-Unis est celle qui a été faite en 1890. En 1893 la quantité pêchée fut moindre de près de 50 pour 100, quoiqu'il y eut en œuvre un beaucoup plus grand nombre de rets à mailler, et bien que la réduction des rets à enclos eut été comparativement faible. En cette dernière année la capture fut plus grande dans la partie orientale du lac, plus petite dans la

partie occidentale, et entre les deux dans la région intermédiaire. Dans le quartier est elle fut un peu plus faible en 1893 qu'en 1890, mais pas assez pour indiquer que le poisson eut réellement diminué. La plus grande partie de la diminution s'est produite sur le plateau et dans la région adjacente, bien qu'un décroissement accentué se soit manifesté dans la partie centrale de la côte. La pêche aux rets à enclos est la seule qui ait souffert dans l'ouest ; les rets à mailler ont même mieux réussi qu'en 1890.

En recherchant la cause de la diminution accusée par la capture opérée dans l'ouest, nous voyons que pendant plusieurs années avant 1890, les rets à enclos prenaient de cette espèce une quantité passablement restreinte dans certains endroits. Souvent ensuite une diminution brusque et très prononcée qui se manifesta d'abord à Port-Clinton en 1890, à Huron et Vermillon en 1891, et autour des îles à l'Achigan et de l'île Kelley en 1892. Cette baisse soudaine se produisit immédiatement après qu'une pêche active aux rets à mailler, qui s'était auparavant concentrée dans les eaux profondes, se fut étendue à la région du plateau. Les remorqneurs venant des ports de l'est commencèrent à suivre les bancs de hareng dans leurs migrations d'automne, et comme ils en tiraient de grands profits ils furent imités par les remorqueurs de l'endroit, qui se mirent à opérer sur la surface du plateau et dans la partie adjacente. Bien que les opinions recueillies indiquent clairement que les rets à enclos ont précédemment pêché cette espèce d'une façon excessive, nous ne pouvons douter que le changement final a été le résultat direct du rets à mailler récemment introduit dans la pêche.

D'après les renseignements obtenus il a été impossible de déterminer d'une façon précise comment cet état de choses est arrivé. La statistique ne confirme pas l'opinion que la diminution ait été produite simplement et uniquement par la capture d'une trop grande quantité de poissons. Les pêcheurs sont en grande majorité d'avis que la route suivie par les bancs a été détournée par les nombreux rets qui les empêchaient d'arriver à la surface du plateau autrement qu'en nombres relativement restreints, et les forcaient de se fixer sur d'autres fonds que leurs frayères ordinaires à la fin de l'automne. On dit que de nombreux détachements ont frayé, dans ces dernières années, au large de la côte sud, entre Huron et Fairport, où jamais pareille chose ne s'était produite auparavant ; mais cette assertion n'est pas confirmée. Une conclusion très raisonnable c'est que, ne pouvant arriver à ses frayères naturelles, le poisson dépose en grande partie ses œufs sur des fonds qui ne sont pas faits pour les recevoir, d'où il est résulté que la reproduction de l'espèce s'est trouvée affaiblie.

La statistique canadienne, qui est dressée chaque année, accuse une capture comparativement uniforme de hareng sur la côte septentrionale depuis 1885, bien que le nombre des engins de pêche, rets à enclos et rets à mailler, ait considérablement augmenté.

Il n'est pas prouvé que le jeune hareng soit détruit en quantité appréciable. Ce poisson ne se rend jamais, sauf en petit nombre, dans la région des rets à enclos, et en eau profonde il échappe généralement aux rets à mailler. D'après ce que nous pouvons voir jusqu'ici, une pêche excessive et les engins que nous avons signalés sont seuls responsables de la diminution.

Le sandre américain, que les pêcheurs appellent doré bleu et doré jaune, vient après le hareng, comme quantité et valeur, dans le rendement du lac Erié. Le doré jaune est supposé appartenir plus spécialement aux eaux peu profondes de l'ouest, et le doré bleu aux eaux profondes du lac. Il est en preuve que l'abondance de ce poisson a considérablement diminué ; cette diminution s'est fait plus ou moins vivement sentir dans les différentes régions de pêche. Il survient cependant, de temps en temps, des accroissements qui portent les pêcheurs à douter que la production a réellement subi l'effet d'un changement. Quoi qu'il en soit, le doré a, sous ce rapport, moins souffert que le poisson blanc et le hareng, bien qu'il soit l'objet d'une pêche à laquelle on emploie tous les engins. Quant aux espèces nommées, la capture en est faite par les rets à mailler et les rets à enclos, grands et petits. La diminution est indubitablement due à une pêche à outrance et à une capture excessive de poisson n'ayant pas la taille réglementaire, capture qui se chiffre chaque année par plusieurs centaines de tonnes. Les rets à mailler prennent plus de gros poissons que les rets à enclos et les autres appareils fixes, et sous ce rapport ils font moins de tort aux pêcheries. Nous n'avons pas de remède pratique à suggérer relativement à ces derniers engins, qui sont spécialement faits pour le hareng. Une grande partie de la capture du brochet-perche est opérée lorsqu'il fraie, au commencement du printemps.

Nombre de pêcheurs se sont fortement opposés à l'établissement de mesures de protection en faveur des sandres parce que ce sont des poissons de proie, et on prétend même que leur capture dans le lac Erié a produit une augmentation dans la production du hareng. Il n'y a aucune raison de le croire, et rien ne prouve que le hareng ait été moins abondant qu'à la période de sa plus grande capture, comme nous l'avons expliqué déjà. Cependant, la statistique met au compte du hareng une plus grande diminution qu'à celui du brochet-perche.

Avec la connaissance imparfaite que nous avons aujourd'hui des conditions du lac Erié, il serait impolitique de supprimer, de la faune si complexe qui habite ce lac, des poissons auxquels on suppose une influence pernicieuse, et nous ne pouvons regarder avec faveur la proposition, si souvent émise, à l'effet de débarrasser le lac des espèces qui se nourrissent de poisson. Dans des masses d'eau moins énormes il peut être possible de rétablir, par la reproduction artificielle, l'équilibre naturel, Dans le lac Erié et dans d'autres eaux semblables cette entreprise resterait sans résultats, et un changement tant soit peu considérable pourrait faire plus de mal que de bien. Le nombre des poissons de proie est très grand, et leurs relations avec les autres sont telles qu'ils se contrôlent en quelque sorte. En supprimant un ou plusieurs groupes de cette espèce, nous pourrions, involontairement, provoquer une plus grande destruction de hareng et de jeune poisson blanc. Nul doute que les grandes pêches qui ont été faites depuis si longtemps ont dérangé l'équilibre naturel qui existait autrefois dans ce lac. Il n'est pas possible de prévenir cet état de choses ni d'en déterminer le résultat final ; mais avec les connaissances que nous possédons aujourd'hui, nous sommes convaincus que nous ne serions pas justifiables de sacrifier délibérément une espèce qui occupe un rang important dans la pêche et qui peut continuer d'être une source de profits pour les pêcheurs.

Les sandres, qui viennent après le doré dans le volume des captures, abondent sur la côte sud à l'ouest de Vermillon et autour des îles sur le plateau, où ils sont l'objet d'une pêche spéciale par les rets à mailler au commencement du printemps, et ensuite par les rets à enclos. La statistique n'indique aucune diminution appréciable dans le rendement des dernières années, mais une augmentation notable dans les engins affectés à la capture des sandres. Comme pour le doré, les rets à mailler prennent les plus gros sandres, et comme cette espèce est plus petite que l'autre, il se trouve que des adultes seuls sont capturés de cette manière. Toutefois, les rets à enclos font beaucoup de ravages parmi les jeunes.

Dans les commencements l'un des poissons les plus communs du lac, l'esturgeon, a souffert de la déplétion plus que tous les autres relativement. Il était autrefois un fruit très important de la pêche aux rets à enclos, surtout avant que sa valeur eut été reconnue et pendant que sa capture était regardée comme une peste. A cette époque les pêcheurs le détruisaient en quantités immenses, et quand il eut fini par trouver un marché, son rendement avait déjà considérablement diminué. Il a continué d'être pêché par les rets à enclos, et il a aussi fait l'objet d'une pêche spéciale au moyen de rets à mailler, de lignes amorcées et de seines.

L'esturgeon est aujourd'hui très abondant à l'extrémité orientale du lac, et ailleurs il est plus abondant sur la côte nord que sur la côte sud. La cause principale de la diminution, celle qui existe depuis le plus longtemps, a été la pêche aux rets à enclos ; mais la statistique fait voir un décroissement considérable et continue là où les rets à mailler et les lignes amorcées sont employés. Plusieurs pêcheurs classent l'esturgeon parmi les poissons de proie, mais nous n'avons pas pu découvrir jusqu'à quel point il mérite cette distinction. En l'absence de preuves plus concluantes établissant son pouvoir destructeur, et pour les raisons que nous avons exposées en parlant du doré, nous considérons que l'esturgeon mérite toute la protection qu'il soit possible de lui donner sans préjudice pour les autres pêches importantes du lac. Sa grande taille et sa vigueur permettent de renvoyer à l'eau, vivants, les jeunes qui peuvent se prendre aux engins de pêche, et il n'y a pas de doute que beaucoup de bien peut être accompli de cette façon, car une grande partie de la capture des rets à enclos se compose principalement de jeunes esturgeons. De plus, il importe que les pêches spéciales de l'espèce soient considérablement restreintes, et que la maille des rets à mailler soit réglementée de façon à prévenir autant que possible la capture d'esturgeons n'ayant point la taille généralement acceptée de 4 pieds de long. En outre, nous considérons que l'emploi d'hameçons non appâtés ou grappins sur les frayères est une pratique qui ne devrait pas être tolérée.

L'achigan est le principal poisson de sport du lac Erié, et les sportsmen demandent pour lui la plus grande protection possible. Nous ne voyons pas, cependant, comment pourvoir efficacement à sa préservation, vu qu'il est constamment associé à plusieurs des espèces marchandes. Les pêcheurs qui travaillent pour le commerce consentiraient volontiers à l'exclure de leurs captures si c'était possible, mais nous croyons que tout plan conçu dans ce but serait entièrement impraticable, pour les raisons expliquées ailleurs. Il n'est pas possible d'empêcher l'achigan d'entrer dans des engins comme les rets à enclos et les verveux ; une fois là, sa remise en liberté dépend entièrement du caprice des pêcheurs, quelque rigoureux que soient les règlements. Toutefois, nous recommanderions fortement que l'achigan fût protégé pendant sa fraie et les premières phases de jeunesse, ou jusqu'à ce qu'il ait atteint une grosseur raisonnable pour sa capture. L'expérience dira si cette mesure est efficace ou non. Des règlements spéciaux peuvent être opportuns en certaines localités—tels que l'interdiction de certains engins ou la modification des modes de pêche ; mais ces mesures doivent être basées sur une connaissance des conditions et des exigences locales.

Il n'est pas absolument nécessaire de parler des autres poissons à ce sujet. Quelques-uns, comme les barbues, ont une importance considérable, tandis que d'autres, qui ne sont pris qu'en petites quantités, forment encore une part très désirable de la capture. En quelques cas, des mesures spéciales pourraient être suggérées pour leur conservation ; mais leur protection, comme tout, devrait, selon nous, être subordonnée à celle des espèces plus abondantes et plus importantes qui constituent les principales pêches du lac. Toute mesure appliquée dans l'intérêt de ces dernières opérera incidemment à leur avantage.

Les engins employés aux pêches du lac Erié sont, dans l'ordre de la valeur des captures opérées par chacun d'eux en 1893: le rets à mailler, le rets à enclos (grand et petit), la ligne amorcée, le verveux et la seine. Plus de 95 pour 100 de la capture totale ont été obtenus au moyen du rets à mailler et du rets à enclos (y compris le rets à enclos diminutif), ce qui démontre que ces trois rets sont de beaucoup les plus importants des engins de pêche.

Quoique la pêche sur le lac Erié ait été éxploitée, dans les premiers temps, principalement au moyen de la seine, elle a reçu son premier élan sérieux par l'introduction du rets à enclos, qui, dit-on, eut lieu vers 1850 ou peu après. Le premier rets fut établi à l'extrémité occidentale, où les conditions sont spécialement favorables à ce mode de pêche et où le nombre de ces rets s'est multiplié d'une façon extraordinaire dans les eaux des Etats-Unis. Sur le reste de la côte méridionale et tout le long de la côte canadienne ils ont été beaucoup moins employés. Dans les eaux américaines ils ont atteint leur nombre maximum vers 1890 ; il y en avait alors environ 1,500, presque deux fois plus qu'en 1880. En 1893, cependant, le nombre en est tombé à 1,300, et on se proposait alors de le réduire davantage. Sur la côte canadienne il y avait 11 enclos en 1869, et à partir de cette époque ils ont augmenté jusqu'à 210 en 1892, tombant à 202 l'année suivante.

Sur la côte sud il est d'usage d'installer les enclos par enchaînements formés par un nombre variable de rets qui s'étendent du rivage à une distance plus ou moins grande, selon les conditions de chaque localité. En quelques cas ces enchaînements ou suites ont contenu jusqu'à 30 rets ou plus et ont couvert une distance de 5 ou 6 milles, et quoique ces cas soient exceptionnels, la proportion des longues suites est très grande. Bien que ce mode de multiplier les rets soit passablement suivi ailleurs, il est surtout pratiqué à outrance sur le plateau occidental et dans la région adjacente, où la grande étendue d'eaux peu profondes s'y prête singulièrement. Placés à angle droit du rivage, ces enchaînements forment une rapide succession de barrières coupant le passage du poisson qui se dirige vers la côte et dont la migration est ainsi arrêtée ou détournée, car il n'y a pas de trouée, excepté dans les rares cas exigés par la navigation. Sur le côté canadien il n'y a jamais plus que deux ou trois rets à enclos disposés en suites ; en général ils opèrent isolément. Les guides individuels mesurent généralement de 50 à 60 perches, mais les guides internes peuvent être plus longs, selon que la profondeur de l'eau l'exige. La maille est ordinairement assez grande pour laisser passer le petit poisson, mais il est douteux qu'un grand avantage soit obtenu de cette circonstance. La muraille de filets change la direction des bancs de poissons qui, en général, retournent et s'avancent vers l'ouverture donnant dans l'enclos le plus rapproché. C'est ici que toutes les précautions

sont prises contre l'évasion, en réduisant la maille aux plus petites dimensions possibles, afin surtout de prévenir le maillage des poissons les plus petits.

Le côté malfaisant des rets à enclos, c'est qu'ils enlèvent sans distinction de grandes quantités de poissons de différentes espèces, spécialement lorsqu'ils sont multipliés comme ils l'ont été dans ces eaux, et la destruction qu'ils font des petits. L'usage a réglementé la longueur des guides sur ce que l'on croit être la distance que les espèces les plus importantes suivent en une seule ligne lorsqu'elles sont détournées de leurs cours naturel. L'efficacité des enchaînements est assurée en plaçant les enclos à des intervalles relativement courts. Le long d'une rive en pente abrupte le poisson se meut en corps passablement compacts, mais il s'éparpille dès qu'il arrive sur une pente plus graduelle, ou sur une surface unie telle que celle du plateau. On a pris avantage de cette habitude pour arranger la disposition des rets à enclos. L'expérience a appris aux pêcheurs où les bancs peuvent être plus profitablement interceptés, et une vive concurrence les a portés à étendre les rets dans toutes les directions, en sorte que c'est étonnant de voir qu'un aussi grand nombre de poissons migratoires puissent parvenir à leurs frayères.

Que la pêche aux rets à enclos ait été outrée, on en a la preuve dans le fait qu'il y a quelque années elle a cessé d'être profitable dans la proportion où elle était et est encore exploitée. Donc, dans le double intérêt du pêcheur et de son intérêt, il faut une revision complète des règlements ; mais il est certain que rien de bon ne peut être accompli sans recourir à des mesures héroïques : La réduction du nombre des rets devrait être suffisante pour produire un résultat décisif. De plus, on ne devrait en tolérer qu'un très petit nombre au même endroit ; la longueur des enchaînements devrait être diminuée et leur continuité brisée, et l'accès du poisson blanc à ses frayères devrait être interrompu le moins possible.

La capture d'immenses quantités de petits poissons par les rets à enclos est le défaut le plus sérieux que présente leur usage, attendu qu'il n'existe aucun moyen pratique de le corriger dans les conditions actuelles de la pêche. On considère très essentiel que les mailles de l'enclos soient assez petites pour prévenir le maillage d'une quantité appréciable du poisson capturé, car autrement le rets est difficile à lever et plusieurs poissons sont devenus impropres pour le marché. Là où il n'y a que de gros poissons, ou que l'on ne veut avoir que des poissons d'une certaine qualité, mais entre lesquels il y a une grande différence de taille, on peut choisir une maille qui les assortirait commodément. C'est ce qui s'est fait aux débuts de la pêche aux rets à enclos sur le lac Erié, alors que le poisson blanc seul était en demande et que l'on employait quelquefois une maille de 5 pouces. Aujourd'hui, cependant, la partie désirable des captures est largement composée de harengs et de brochets-perches qui, tous, sont plus petits que le poisson blanc, et les différentes espèces sont parfois associées ensemble dans les mêmes localités. Afin d'adapter la maille à ces espèces, elle a été réduite principalement à 2 et $2\frac{1}{2}$ pouces, mais l'usage la rétrécit davantage. Les pêcheurs prétendent qu'une maille mesurant plus de $2\frac{1}{2}$ pouces ne peut être employée sans un grand désavantage, sans prévenir la continuation profitable de la pêche.

De récentes expériences faites sous notre direction ont démontré qu'une maille de 3 pouces maillera, avant et pendant la levée du rets, de grandes quantités de harengs adultes dont plusieurs seront devenus impropres pour le marché ; elle laissera aussi échapper du doré de plus d'une livre. Une maille de $2\frac{3}{4}$ pouces maillera moins de poissons que celle de 3 pouces ; elle servira certainement à laisser s'échapper une grande partie des petits brochets-perches dont la conservation est très désirable. Ses avantages devraient être soumis à de nouvelles expériences dans des conditions propres, et jusque-là nous ne croyons pas devoir recommander une maille plus grande que $2\frac{1}{2}$ pouces pour les enclos, mais qui conserverait cette dimension après rétrécissement, et lorsque les rets sont en service. Ce serait une amélioration très prononcée sur le mode actuel, et elle ne manquerait pas de remettre en liberté nombre de dorés et de sandres qui sont aujourd'hui vendus à très bas prix. Le jeune poisson blanc et le jeune hareng ne paraissent pas être en quantités appréciables dans les principales régions de rets à enclos.

Un autre mode de prévenir la destruction du petit poisson serait de ménager son retour à l'eau pendant que la capture est transférée du rets au bateau. Si ce moyen était praticable, il résoudrait heureusement une question controversée et laisserait

déterminer la dimension des mailles selon la convenance des pêcheurs ; mais nous trouvons la proposition absolument impraticable en ce qui concerne le lac Erié ou tout autre cours d'eau ayant des pêcheries aussi compliquées et aussi vastes. Dans toutes les circonstances ordinaires le poisson peut rester très longtemps en vie et en bonne condition, et si les captures étaient uniformément faibles, les parties qui ne sont pas désirables pourraient être facilement triées ; mais il n'en est généralement pas ainsi. D'ordinaire les captures consistent en une quantité, constamment très considérable dans les bonnes saisons, de matières comprenant plusieurs espèces de poissons dont quelques-unes n'ont aucune valeur commerciale. Comme le poisson est envoyé au marché à l'état frais et comme un retard sérieux peut amener sa détérioration, sinon sa perte totale, il s'agit avant tout de le transporter le plus vite possible au plus proche embarcadère de bateau ou de chemin de fer. Si les pêcheurs étaient obligés de relâcher le petit poisson vivant, celui-ci ne serait probablement pas amené à terre ; mais presque toujours, surtout lorsque la pêche bat son plein, le triage serait retardé jusqu'à ce que le centre des enclos ait été vidé dans le bateau et que celui-ci ait repris la route du retour. Seul le poisson le plus vigoureux pourrait survivre à pareil traitement, dans les conditions les plus favorables. L'observance d'un pareil règlement exigerait la vigilance incessante d'un grand nombre de gardiens, et s'il était intégralement mis à effet, nous sommes certains que la pêche aux rets à enclos deviendrait peu avantageuse. Aussi, sommes-nous convaincu que le triage du jeune poisson n'est possible que par l'agrandissement de la maille. Si cette mesure n'aboutit pas au résultat désiré—le maintien de la production des poissons représentés par les jeunes individus en question—il n'y a pas d'autres remèdes que celui de restreindre davantage les opérations de pêches.

Toutefois, quant à relâcher le poisson vivant, nous faisons exception en faveur de l'esturgeon et de l'achigan—le premier parce qu'il est très vigoureux, et le second à cause des obligations dues au sport. Au reste, ces deux espèces ne sont pas prises, aujourd'hui, en grande abondance dans les rets à enclos.

Les petits rets à enclos et les verveux offrent les mêmes objections que les grands rets à enclos : ils détruisent beaucoup de jeunes poissons, car tous ont en réalité la même maille. Le poisson blanc et le hareng ne sont pris que par les petits rets à enclos, et en faibles quantités comparativement. Ces derniers rets n'ont été introduits dans le lac Erié que depuis une dizaine d'années, et aujourd'hui ils ne sont employés qu'à l'est de Lorain, Ohio, sur la côte sud. En 1893 il y en avait 152 ; mais possédant certains avantages, celui surtout d'un déplacement facile, ils deviendraient probablement très nombreux. Les verveux sont restreints à la côte occidentale des Etats-Unis et sont mieux adaptées aux nappes d'eau marécageuses, où ils capturent quantité de poissons inférieurs, à part le brochet-perche, l'achigan, etc. La quantité de ces rets employés en quelques endroits, comme dans la baie Sandusky, est très considérable, et on peut leur imputer la responsabilité d'une grande partie du mal.

Les rets employés sur le lac Erié peuvent être classés en trois catégories générales : une petite maille adaptée au hareng et à la plupart du brochet-perche, une maille moyenne pour le poisson blanc, et une grande pour l'esturgeon. La pêche aux rets à mailler pour l'esturgeon est restreinte aux eaux de l'Etat de New-York, où ils sont employés en même temps que les hameçons appâtés et non appâtés. Qu'elle soit exploitée aussi en grand, le décroissement rapide de cette espèce en fait foi. Si la remise en liberté de l'esturgeon mesurant moins de 4 pieds est recommandée, il est aussi à propos de réglementer la dimension des mailles de ces rets de façon à faciliter le plus possible l'évasion du petit poisson. On ne nous a pas fait d'observations au sujet de l'esturgeon de la plus petite dimension pris dans la maille actuelle qui mesure de 11 à 13 pouces.

La pêche du poisson blanc par les rets à mailler est restreinte à deux régions : les eaux profondes de l'est et les frayères de l'ouest. Dans la première elle se fait toute l'année, sauf l'hiver. Cette région est le rendez-vous du corps principal du poisson, et l'espèce y est présente en tous temps, bien que la quantité en soit réduite aux époques où le poisson se dirige vers la côte, le printemps et l'automne. On a profité de cette circonstance, il y a plusieurs années, pour établir les plus grandes pêcheries de rets à mailler qu'il y ait sur le lac. Ces pêcheries ayant été exploitées avec excès, avec l'inévitable résultat d'une sérieuse diminution du poisson blanc, on les a abandonnées il y a une dizaine d'années. Le repos temporaire dont le poisson blanc a pu jouir de la sorte

lui a sans doute fait beaucoup de bien ; mais la pêche est maintenant reprise, et quoique sur une moins grande échelle qu'autrefois, elle est encore trop exploitée pour que le poisson puisse résister à cette guerre. Sur les frayères la pêche est moins active et de courte durée ; mais nombre de gens la regardent comme pernicieuse, parce qu'elle décime et dérange le poisson pendant qu'il accomplit sa plus importante fonction, la fraie. Le tort crée de ce fait est plus ou moins mitigé par les efforts que déploient les piscifactures pour se procurer des œufs qu'elles rendent ensuite au lac en alevins après l'élevage artificiel.

Dans les premiers rets à mailler que l'on employait pour prendre le poisson blanc la maille était de 5 à 5½ pouces. Elle a été réduite à 4½ pouces. Bien que la maille de cette dernière dimension ne paraisse pas prendre du poisson blanc au-dessous de la taille prescrite pour le marché, nous croyons qu'il vaudrait mieux dans l'intérêt de la conservation de l'espèce, en revenir à l'ancienne maille.

Dans la petite pêche spéciale qui se fait pour la truite de lac on se sert d'une maille de 5¼ pouces. Ne jugeant pas absolument importante la conservation de cette espèce, nous n'avons point de recommandations à faire quant au mode de sa capture.

A mesure que la quantité du poisson blanc diminuait les rets à mailler à petite maille croissaient rapidement en faveur, si bien qu'aujourd'hui ils sont beaucoup plus employés que tous les autres engins ensemble. Quoique servant dans toutes les parties du lac, leur principal champ d'exploitation est à l'est du plateau, surtout dans les eaux les plus profondes, où la capture se compose principalement de hareng et de doré bleu. A l'extrémité occidentale, il se fait, au commencement du printemps, une pêche spéciale de sandres, de dorés et de perches. A l'est la pêche a pris des proportions considérables, grâce à l'abondance extraordinaire du poisson dans cette région et à la demande illimitée qui existe pour le poisson à bon marché, demande qui a pris naissance dans ces dernières années. Comme nous l'expliquons ailleurs, la capture du hareng et du doré dans cette partie du lac n'a été entretenue que par le constant développement de la pêche, et ce développement s'est évidemment produit depuis quelque temps au détriment de ses ressources. En outre, les remorqueurs qui se servent de rets à mailler ont pris, dans ces dernières années, l'habitude de poursuivre le hareng pendant ses migrations d'automne sur le plateau. Cette inovation fut immédiatement suivie d'une diminution soudaine et très considérable du hareng dans toute la région occidentale des rets à enclos,—preuve, suivant nous, qu'elle est due à cette cause.

On se plaint de ce que la pêche d'été par les rets à mailler produit une qualité inférieure de poissons, et qu'une grande quantité de hareng est gaspillée parce qu'il se décompose rapidement dans l'eau chaude. On dit aussi qu'une grande destruction de la même espèce est occasionnée par la perte de rets en hiver, et des périodes de clôture couvrant les deux saisons ont été suggérées comme moyen d'obvier à ce fâcheux état de choses. Nous reviendrons sur ce sujet.

La dimension de la maille de cette classe de rets varie de 3 à 3½ pouces, mais quelquefois elle n'a que 2½ pouces. La loi exige qu'elle ne soit pas de moins de 3 pouces sur le côté canadien, tandis que dans les eaux des Etats-Unis la dimension favorite est de 3⅛ pouces. L'expérience prouve que cette dernière est celle qui convient le mieux pour ce poisson en général, spécialement pour le hareng, à la capture duquel elle est principalement affectée, et nous sommes d'avis que l'on ne devrait pas en permettre de plus petites, afin de protéger davantage les dorés et les sandres.

Le nombre des seines employées aujourd'hui dans la région du lac Erié est très petit ; mais dans quelques-uns des endroits où elles sont encore en usage elles peuvent faire beaucoup de tort, spécialement sur les frayères et aux alentours des frayères à des espèces comme les brochets-perches et les achigans. Dans ces endroits leur emploi devrait être restreint ou interdit ; mais là où il existe des restrictions convenables et où les mailles ont la dimension voulue, nous n'avons pas entendu formuler d'objections sérieuses contre ce mode de pêche.

La pêche aux lignes amorcées est relativement peu pratiquée, bien qu'elle ait une importance considérable en quelques endroits. Elle se fait surtout pour les brochets-perches, la perche-jaune, les barbues, etc., et à ce sujet on ne nous a signalé rien de défavorable. Il est possible que la capture d'esturgeons au moyen d'hameçons appâtés, en rapport avec la pêche aux rets à mailler pour la même espèce, soit pratiquée sur une

trop grande échelle ; mais les faits ne pourraient être déterminés que par de nouvelles observations. Nous condamnons l'emploi d'hameçons nus ou de grappins pour l'esturgeon. La valeur de la pêche de sport a considérablement diminué depuis quelques années ; mais, pour les raisons déjà exposées, nous ne pouvons suggérer de moyens qui assurent une plus grande protection à cette pêche.

Nous constatons que les principales causes de la diminution parmi les importants poissons comestibles du lac Erié ont été une pêche excessive dans le cas de toutes les espèces, et la destruction d'immenses quantités de jeunes poissons, spécialement de brochets-perches et d'esturgeons. Un remède serait, d'abord de restreindre la pêche, et ensuite de corriger certains modes de pêche qui peuvent être pernicieux. Jusqu'à quel point la pêche aurait besoin d'être restreinte pour la remettre dans la limite de ses ressources, cela doit être décidé sur une base arbitraire en attendant que nous puissions trouver les moyens de mesurer sa capacité. Jusqu'ici le lac Erié n'a jamais été étudié avec cet objet en vue. Nous savons, cependant, que les ressources de toutes les plus grandes pêcheries de ce lac ont été exploitées à outrance. Là où la production n'a pas réellement diminué, elle a subi les assauts d'un plus grand nombre d'appareils, et tôt ou tard l'inévitable résultat doit arriver. Une diminution a été manifeste dans le cas de toutes les espèces importantes, mais à un plus grand degré chez quelques-unes que chez d'autres, selon la longueur de temps qu'elles ont été pêchées et la persistance qu'on a mise à les poursuivre.

Les engins au moyen desquels ces espèces ont été pêchées sont surtout le rets à enclos et le rets à mailler. Un moyen de les protéger, et nous le jugeons de la plus haute importance, c'est de réduire le nombre de chacun de ces engins pour chacune des pêches auxquelles ils sont employés. Les rets à enclos doivent naturellement être regardés comme ensemble, car ils sont tendus pour toutes les espèces de poissons qui peuvent y entrer. Leur nombre n'est pas excessif sur le côté canadien, non plus que dans la partie orientale de la côte sud, d'après ce que nous pouvons voir ; mais à l'extrémité occidentale du lac, dans les eaux des Etats-Unis, leur nombre s'est multiplié hors de raison, et, à notre avis, il devrait être réduit de la moitié au moins. Nul doute que l'effet de ce changement, surtout si l'on raccourcit les enchaînements et si l'on brise leur continuité, se traduira par une augmentation de poisson et par une grande prospérité individuelle parmi les pêcheurs qui continuent le métier.

En quelques endroits la pêche aux verveux a aussi besoin d'être restreinte ; ces engins, ainsi que les petits rets à enclos, ne devraient dépasser un nombre raisonnable dans aucune partie du lac.

Il est plus difficile de déterminer ce qui serait une limite prudente pour les différentes branches de la pêche des rets à mailler ; mais nous croyons que chacune d'elles, c'est-à-dire pour le poisson blanc, le hareng, le brochet-perche et l'esturgeon, est trop exploitée, et qu'une réduction tranchée est nécessaire, surtout dans le cas du poisson blanc, du hareng et de l'esturgeon. Il est douteux qu'un règlement limitant la quantité des rets à mailler puisse être bien observé, vu les conditions qui entourent leur emploi. Si cette restriction devenait impraticable, nous croyons que le résultat pourrait être atteint en établissant une ou plusieurs périodes de clôture qui seraient fixes, quant aux époques et à la durée, de façon à compenser, autant que possible, la pêche excessive pratiquée en d'autre temps. A ce propos, cependant, il importe de ne pas oublier qu'il est quelque fois possible d'exploiter en temps permis une pêche de façon à faire perdre le fruit qu'on attendait en reconnaissant sa durée. C'est pourquoi nous considérons que la pêche aux rets à mailler devrait être restreinte, lors même que l'on ferait un règlement au sujet des périodes de clôture.

Si cette dernière mesure est adoptée, l'arrangement des dates créera beaucoup d'ennuis et soulèvera des discussions. Pour avoir un bon effet, les périodes de clôture doivent couvrir les époques où le poisson abonde le plus. Il est d'absolue nécessité qu'un nombre suffisant de poissons aient l'occasion de frayer, afin d'assurer la perpétuation de l'espèce. C'est un principe essentiel dans la réglementation de la pêche, et il est spécialement important de l'observer dans le cas des espèces qui font les migrations régulières vers leurs frayères. Le poisson blanc en est un exemple, et nous sommes persuadés que s'il était protégé pendant et immédiatement avant sa fraie, il deviendrait rapidement plus abondant. Cependant, cette mesure entraînerait la nécessité d'inter-

dire sa capture, dans le même temps, par les rets à enclos. Comme le poisson blanc ne constitue qu'une faible partie de la capture des rets à enclos, et comme il est impossible de le faire sortir vivant de ces engins, il faudrait raccourcir de beaucoup la saison d'automne des enclos, et alors leur emploi à cette époque de l'année deviendrait sans profits en plusieurs cas. Il surgit donc ici une question d'à-propos, et tout en étant convaincus que la clôture d'automne est une mesure bonne et justifiable relativement à cette espèce, nous demandons que ses conditions fassent l'objet d'une étude plus complète que celle que nous avons pu faire. Il serait bon de faire commencer la saison à temps pour laisser au poisson blanc libre allure pendant la plus grande partie de sa migration vers l'ouest. Toutefois, une clôture, même de courte durée, pendant la fraie, pourrait avoir un bon résultat ; il en serait de même de l'interdiction de toute pêche sur les récifs et aux alentours. Mais, quoi que l'on fasse à l'extrémité occidentale du lac, il semble important de mettre une restriction à la pêche du poisson blanc pour les rets à mailler, à l'extrémité orientale.

Bien que le hareng ressemble dans ses habitudes au poisson blanc, il présente des différences suffisantes pour suggérer un autre mode de traitement. Ses frayères paraissent être plus largement distribuées, non seulement sur le plateau, mais ailleurs aussi, et sa diminution peut être assignée à une cause plus définie. Nous ne voyons pas d'objections à ce qu'il fasse l'objet d'une certaine pêche d'automne par les rets à enclos—sujette aux restrictions dont nous avons parlé plus haut—et aussi par les rets à mailler ; mais nous considérons comme extrêmement nuisible l'emploi excessif de rets à mailler sur le plateau en cette saison, et nous recommanderions son interdiction. Si la pêche du hareng au moyen des rets à mailler doit être restreinte par l'établissement d'une période de clôture, nous sommes certains que celle-ci serait des plus favorables si elle couvrait l'époque de l'année où il se fait le plus grand gaspillage de poisson, c'est-à-dire en été. A cette époque la haute température détruit certainement beaucoup de hareng, et il en arrive au marché de grandes quantités en mauvaise condition. En hiver aussi, la destruction de rets par les tempêtes et la glace occasionne beaucoup de pertes de poissons ; mais alors la pêche est comparativement limitée, et on y gagnerait moins en y mettant fin. Plusieurs pêcheurs importants ont proposé une période de clôture d'hiver contre les rets à enclos et les rets à mailler, commençant le 10 ou le 15 novembre, et qui ne manquerait pas de faire du bien au hareng et au poisson blanc.

Nous sommes amenés à ne pas suggérer une période de clôture pour le doré, car il peut être pris dans les pêches du poisson blanc et du hareng, mais nous sommes d'avis qu'il ne devrait pas être molesté sur ses frayères.

Ainsi que nous l'avons expliqué, nous croyons qu'il serait impraticable d'essayer de protéger le jeune poisson en général en le relâchant des rets, mais nous recommandons vivement que sa capture soit évitée le plus possible en réglementant la dimension des mailles.

Il a été et il est encore d'usage de jeter par-dessus bord, pendant que les rets sont levés ou durant le voyage de retour, les poissons morts ou ceux qui n'ont pas la taille voulue. Avec les grandes captures les parties qui ne sont pas désirables peuvent être amenées à terre et, après triages, emportées et vidées dans le lac, à moins que l'on n'ait d'autres moyens d'en disposer. Les déchets de poissons sont aussi traités de cette manière, quoique la plus grande partie du poisson soit préparée à terre. La quantité de déchets de cette nature qui sont jetés dans le lac doit être considérable, et bien qu'il y ait divergence d'opinions sur ses effets, nous croyons que cette pratique fait plus ou moins de tort aux pêches. Aujourd'hui elle est interdite sur le côté canadien. De grandes quantités de rebuts des villes sont jetées dans le lac. Nous n'avons pu constater quelle influence d'autres espèces de contaminations peuvent exercer dans le lac proprement dit, mais quelques-uns de ses tributaires ont été sérieusement affectés par les égouts des grands centres et des manufactures établies sur leurs bords, surtout par le contact du pétrole et de matières huileuses. Les frayères des brochets-perches et d'autres espèces ont apparemment beaucoup souffert de ce fait en certaines localités. Le dépôt de matières draguées dans les travaux d'amélioration des havres ont détérioré quelques-uns des fonds de pêche de la côte, et la détérioration des pêcheries de la rivière Détroit est aussi attribuée au lourd trafic qui passe par là. Le drainage de terrains marécageux a causé, en certains endroits, la mort de quantités de brochets, d'achigans à grande bouche et de chabots.

Bien que nous n'ayons pas de preuves évidentes du succès de la pisciculture sur le lac Erié, attendu que les alevins de poisson blanc qu'on y a déposés représentent la même variété que celle qui naît dans le lac, nous sommes certains que celle-ci en a considérablement bénéficié. Comme les avantages à obtenir de ce chef doivent être mesurés par la quantité de jeunes poissons remis à l'eau, et comme la quantité du poisson blanc a grandement diminué, nous recommandons fortement que les opérations piscicoles soient poussées avec le plus d'activité possible. Nous ne reconnaissons pas pour le moment le besoin de propager d'autres espèces que le poisson blanc, sauf peut-être le doré, qui a déjà reçu quelque attention sous ce rapport.

Le rets à enclos est le seul engin de pêche qui puisse nuire à la navigation sur ce lac, et encore n'est-il pas un obstable sérieux. Les navires peuvent traverser le guide du rets, qui constitue sa majeure partie, sans risque d'avaries ; mais les piquets, ceux surtout des enclos, brisés un peu au-dessous de la surface, ont quelques fois occasionné des désagréments. Les rets de ce genre ne sont pas tendus dans les voies de la navigation régulière du lac Erié, mais il y en a plus ou moins dans la voie des navires qui passent entre la plupart des points de la côte sud à l'extrémité ouest.

La réduction que nous proposons de faire dans le nombre des enclos et dans la longueur des enchaînements, ainsi que la séparation des rets par de larges espaces, contribueront beaucoup à faire disparaître les désagréments résultant de cette cause. Il est à désirer, cependant, que les endroits où se trouvent ces passages soient indiquées, la nuit, au moyen de lanternes. C'est ce qui se fait aujourd'hui dans quelques localités. Tous les piquets devraient être retirés de l'eau, à la clôture de le navigration.

RECOMMANDATIONS.

Rets à enclos.—Il est de la plus haute importance que la pêche aux rets à enclos, spécialement dans la partie occidentale du lac, soit considérablement réduite, et que la situation de ces rets et la distance qui les sépare les uns des autres soient réglementées de façon à laisser amplement de l'espace pour la libre circulation des poissons. Bien qu'il soit nécessaire de faire de nouvelles études avant de compléter cette mesure et d'en perfectionner les détails, nous nous risquons à présenter les recommandations suivantes :—

Que le nombre total des rets à enclos, dans le lac, soit limité à 1,000. Cette réduction est applicable principalement aux eaux des Etats-Unis à partir de Vermilon en allant vers l'ouest.

Que le nombre de ces rets tendus en enchaînements soit limité à 6 sur la côte des Etats-Unis et à 3 sur la côte canadienne.

Que la longueur des guides des rets à enclos soit limitée à 50 perches.

Que dans les enchaînements les rets à enclos soient séparés les uns des autres par des espaces entre chaque enclos et le guide suivant ; que les dits espaces soient d'au moins 50 pieds et s'étendent jusqu'au fond.

Que tous les rets à enclos ou enchaînements de rets à enclos soient séparés latéralement par des intervalles d'un mille au moins.

Que les rets à enclos ou enchaînements de rets à enclos ne soient pas admis à commencer dans une profondeur de moins de 10 pieds d'eau, ni à s'étendre à une profondeur de plus de 40 pieds.

Que dans les alentours des îles à l'extrémité occidentale du lac la longueur des enchaînements de rets à enclos soient réglementée suivant les conditions locales, mais que dans aucun cas ces rets ne prennent plus que $\frac{1}{3}$ de la largeur d'un chenal ou passage.

Que l'emploi de rets à enclos soit interdit sur les rochers ou fonds connus comme frayères du poisson blanc ou du hareng, ainsi que dans les limites d'une distance raisonnable de ces fonds.

Que l'emploi de rets à mailler soit interdit dans tout endroit où le jeune poisson blanc peut être pris en quantité exagérée.

Que la maille des rets à enclos mesure en extension au moins $2\frac{1}{2}$ pouces dans l'enclos, après rétrécissement.

Que tous les piquets des rets à enclos soient enlevés de l'eau dans les trente jours suivant la clôture de la pêche d'automne.

Rets à mailler.—La maille des rets à mailler employés à la capture du hareng, du doré jaune, du doré bleu et des sandres devrait mesurer au moins 3½ pouces en extension, et l'emploi des rets à mailler ayant une maille plus petite devrait être interdit.

Il est devenu nécessaire de restreindre considérablement la pêche faite avec des rets à petite maille, spécialement pour le hareng et le doré jaune. Si l'on n'y pouvait pas parvenir en réduisant le nombre de rets employés, il serait possible d'y arriver en instituant une période de clôture qui pourrait être établie préférablement à l'époque de l'année où il se fait un plus grand gaspillage de poisson.

Nous recommandons que l'emploi des rets à petite maille soit absolument interdit à l'ouest d'une ligne raccordant Pointe-Pelée au phare de Vermillon, entre le 1er juillet et le 1er janvier.

Dans toute localité où les rets à petite maille sont exposés à capturer une quantité déraisonnable de poisson blanc n'ayant pas la taille voulue, leur emploi devrait être interdit, du moins pendant la période où le jeune poisson s'y trouve.

La maille des rets à mailler affectés à la capture du poisson blanc devrait mesurer au moins 4½ pouces, en extension, et on considère qu'une maille de 5 pouces serait préférable.

La quantités de rets à mailler employés à la capture du poisson blanc paraît excessive, vu la constante diminution de ce poisson, et elle devrait être restreinte, à moins que l'espèce ne soit mieux protégée par l'établissement d'une période de clôture.

La maille des rets à mailler affectés à la capture de l'esturgeon devrait mesurer au moins 11 pouces en extension.

Il nous semble que la pêche aux rets à mailler pour l'esturgeon, à l'extrémité orientale du lac, se fait sur une trop grande échelle, et qu'une réduction devrait être opérée dans le nombre des rets employés ; mais il faudrait faire une investigation spéciale afin de déterminer les moyens à prendre pour réglementer cette pêche. La pêche aux lignes amorcées pour l'esturgeon demande aussi d'être étudiée.

L'emploi de rets à mailler dans la limite d'un quart de mille d'un rets fixe, tel que le rets à enclos ou le petit rets à enclos, devrait être interdit.

Verveux et rets à enclos diminutif—La maille de ces engins devrait être conforme aux mêmes réglements que ceux établis pour le rets à enclos. Leur nombre devrait être limité selon la capacité ou les exigences de chaque région où ils sont employés. Une grande réduction du nombre des verveux est demandée en plusieurs endroits.

Seines.—La diminution des seines et celle de leur maille devraient être conformes aux conditions suivant lesquelles elles sont employées. La maille devrait toujours être suffisamment grande pour laisser échapper le poisson n'ayant pas la taille voulue, et le nombre des seines ainsi que la manière de s'en servir devraient être partout restreints.

Il devrait être défendu d'employer des seines sur les frayères de l'achigan, du brochet-perche ou d'autres espèces importantes durant leur fraie, ou pendant que les œufs et les alevins restent sur les fonds, et dans tous les autres endroits où l'emploi de cet engin serait nuisible.

Hameçons non appâtés pour l'esturgeon.—Il est recommandé que le mode de prendre de l'esturgeon avec des rets non appâtés ou des grappins soit interdit.

Dard.—L'emploi du dard pour prendre du poisson de n'importe quelle espèce devrait être interdit.

Poisson blanc.—Cette espèce est celle qui à le plus urgent besoin de protection et demande les plus grands efforts de restauration. Une réduction sensible des engins employés à sa capture, accompagnée d'opérations piscicoles considérables, pourront beaucoup contribuer à ce résultat ; mais nous répétons que des avantages plus sérieux seraient obtenus si la pêche du poisson blanc était discontinuée pendant tout le temps, ou une partie du temps, de sa fraie.

Esturgeon.—Tout esturgeon mesurant moins de trois pieds de long, pris par un engin quelconque, devrait être remis à l'eau vivant.

Achigan.—Toute pêche d'achigan, y compris sa capture par n'importe quels engins, devrait être interdite depuis le 1[er] mai jusqu'au 15 juin, et tout achigan pris par les rets pendant cette période devrait être remis à l'eau vivant. Aucun achigan mesurant moins de 10 pouces, pris par un engin quelconque, ne devrait être ni retenu ni vendu.

Contamination.—Il devrait être défendu de jeter dans l'eau les débris de poisson, le poisson mort retiré des rets, les rebuts de ville et toutes autres matières délétères préjudiciables à la vie du poisson. Des mesures devraient aussi être prises pour prévenir le préjudice causé par les déchets des usines à gaz, des raffineurs d'huiles, etc., spécialement dans les tributaires contenant les frayères de poissons importants. Nous recommandons que, en rapport avec les améliorations de havres et autres travaux de cette nature, on dispose avec précautions des matières provenant du dragage, etc., afin de ne pas contaminer les fonds de pêche.

Propagation.—Nous recommandons fortement de continuer les efforts tentés pour augmenter la production du poisson blanc au moyen de la propagation artificielle, et de développer cette œuvre le plus possible.

RIVIÈRE DÉTROIT, LAC ET RIVIÈRE SAINT-CLAIR.

Dans le lac Saint-Clair nous avons, sauf l'absence d'un fond rocheux, les mêmes conditions physiographiques que l'on trouve sur le plateau, à l'extrémité occidentale du lac Erié. Le lac Saint-Clair, avec une superficie de 410 milles carrés, est essentiellement une grande expansion, peu profonde, du vaste cours d'eau formé par les rivières Saint-Clair et Détroit et qui va du lac Huron au lac Erié.

Il ne se fait aucune pêche aux rets à mailler dans ses limites, les seuls appareils mobiles étant la ligne amorcée, le dard et la seine. Ces derniers sont maintenant prohibés sur le côté canadien, et la plupart de ceux qui sont employés sur le côté des Etats-Unis le sont dans les alentours de la baie Anchor. Le rets à enclos et le verveux sont en usage, le premier sur les côtés canadiens et américains, et les deux derniers sur le côté des Etats-Unis seulement.

Les petits rets à enclos, les verveux et les seines mis en œuvre dans la baie Anchor sont la cause de bien des démêlés entre la Commission de poisson du Michigan et les sportsmen d'un côté, et de l'autre les pêcheurs du marché. Une grande partie des engins en question sont aujourd'hui employés en contravention des lois du Michigan. Le sport a des intérêts considérables dans le lac, et dans le delta de la rivière Saint-Clair—les *St. Clair Flatts* si bien connus—il y a plusieurs hôtels et grand nombre de cottages occupés le printemps et l'été par des personnes qui y attire le sport, la pêche de l'achigan, de la perche, du brochet et du maskinongé si hautement prisé. Les habitants du voisinage fournissent aux sportsmen des bateliers et des guides, et ils en retirent de grands bénéfices.

Dans le lac Saint-Clair les espèces qui ont diminué sont : le hareng, le poisson blanc, l'esturgeon, le doré jaune et l'achigan.

Le hareng et le poisson blanc s'y rendent du lac Erié par voie de la rivière Détroit, principalement en automne, mais le hareng s'y rend aussi en certain nombre au printemps. La cause de leur diminution se rattache indubitablement au décroissement qui s'est produit à l'extrémité occidentale du lac Erié, et si des règlements efficaces étaient mis en vigueur dans ce dernier endroit, ils feraient aussi sentir leurs bons effets dans le lac Saint-Clair. Il n'y a pas de doute, cependant, que la pêche excessive qui s'est faite de ces espèces autrefois dans la rivière Détroit et le lac Saint-Clair est la cause d'une partie considérable de la diminution. Aujourd'hui la capture de poisson blanc, quoique insignifiante en comparaison de ce qu'elle était naguère, augmente légèrement, dit-on. Nous ne pouvons dire jusqu'à quel point la diminution est due aux eaux d'égouts que la ville de Détroit décharge dans la rivière ; mais nous ne pensons pas que cette cause soit bien importante comparée à celles que nous venons de mentionner.

La diminution du doré jaune est moins grande que celle du poisson blanc et du hareng, et est due beaucoup plus à des causes locales : pêche excessive avec des engins

fixes et des seines, et capture du jeune poisson ; les mêmes causes, avec en plus la pêche aux grappins dans la rivière Détroit, ont aussi amené la diminution de l'esturgeon. La pêche du doré jaune et de l'esturgeon dans le lac Huron et le lac Erié n'est pas sans effet sur l'abondance de ces espèces dans le lac Saint-Clair, et une augmentation dans l'un ou l'autre des deux grands lacs en question ferait du bien à la pêche des lacs plus petits.

La diminution de l'achigan est apparemment due à une pêche excessive par les sportsmen et par les pêcheurs du métier qui se servent d'engins fixes et de seines. Il parait que les rets, surtout les seines, détruisent beaucoup d'achigans en hiver.

Sur la rivière Détroit la seule pêche commerciale se fait au moyen de seines et de grappins pour l'esturgeon, bien que les cultivateurs prennent un peu de poisson commun avec la seine au printemps. Autrefois on y prenait de quantités de poisson blanc, mais cette pêche a beaucoup diminué, et aujourd'hui elle n'est faite que par les piscifactures canadiennes et celles du Michigan pour obtenir des œufs.

Dans la rivière Saint-Clair, les seines sont employées sur la côte du Michigan pour le doré jaune, et elles en prennent souvent de grandes quantités de jeunes. Les rets ne sont pas en usage sur le côté canadien. Dans cette rivière l'achigan est pris au dard et à la seine sur ses frayères, et comme il se fait une pêche sportique considérable à Algonac, à Saint-Clair et en d'autres endroits, les gens s'en plaignent beaucoup.

RECOMMANDATIONS.

Vu les conditions dont nous venons de mentionner l'existence dans les eaux qui unissent les lacs Huron et Erié, nous offrons les recommandations suivantes :—

1. Que l'emploi de tous rets, sauf les seines qui servent à capturer du poisson blanc pour les piscifactures et les seines à maille de 4 pouces au moins pour pêcher l'esturgeon, soit interdit dans les rivières Détroit et Saint-Clair.

2. Que toute pêche au moyen de seines ou d'autres espèces de rets soit interdite dans le lac Saint-Clair au nord d'une ligne allant de l'embouchure de la rivière Clinton, dans le Michigan, à l'embouchure de la rivière Thames, dans l'Ontario.

3. Que la plus petite dimension des mailles, dans les prises de rets à enclos, filets, rets à enclos et verveux, ne soit pas de moins de $2\frac{1}{2}$ pouces en extension.

4. Qu'il ne soit pas permis d'employer des rets, quels qu'ils soient, entre le 31 octobre et le 1er décembre, sauf pour les fins des piscifactures.

5. Qu'il soit établi une période de clôture pour l'achigan, entre le 1er mai et le 15 juin ; que tout achigan mesurant moins de 10 pouces de long, pris par n'importe quel engin, soit remis à l'eau vivant ; que le nombre d'achigans pris par chaque canne à pêche soit limité à 20 par jour, et que le nombre de cannes à pêche soit limité à 2 par bateau.

6. Que tout achigan ayant moins de 4 pieds de long soit remis à l'eau.

7. Que toute pêche aux grappins ou hameçons non appâtés soit interdite, mais que toute autre pêche à l'hameçon et à la ligne soit permise, sauf pour l'achigan, entre le 1er mai et le 15 juin.

8. Qu'il soit défendu de jeter dans l'eau les débris de poisson, le poisson mort retiré des rets, les rebuts de villes, et toutes autres matières délétères préjudiciables à la vie du poisson. Que des mesures soient prises pour prévenir le préjudice causé par les déchets des scieries, usines à gaz, raffineries d'huiles, etc.

LAC HURON.

DESCRIPTION DU LAC.

Le lac Huron occupe une position centrale dans la chaîne des grands lacs. Il a la forme d'un croissant irrégulier dont la côte canadienne est l'arc extérieur et la basse péninsule du Michigan sa courbe intérieure. Le croissant est ainsi fait que sa corne supérieure s'étend vers l'ouest, se raccordant avec le lac Michigan au détroit de Mackinac, tandis que sa pente inférieure se dirige vers le sud et établit une communication avec le

ac Erié par la rivière et le lac Saint-Clair et la rivière Détroit. A son extrémité septentrionale—une vingtaine de milles à l'est du détroit de Mackinac—le lac Huron reçoit la rivière Sainte-Marie, qui lui donne le trop-plein du lac Supérieur.

Sur le côté nord-est, baie Georgienne, un gros volume d'eau qui se trouve tout entier au Canada, est à peu près détourné du lac Huron par les îles Manitoulines, et la longue péninsule aboutissant au cap Hurd. Un peu plus bas que le milieu de la rive occidentale, la baie Saginaw, large d'une vingtaine de milles, s'étend sur une distance d'une soixantaine de milles dans la péninsule inférieure du Michigan.

La plus grande longueur, en suivant le milieu du lac depuis la source de la rivière Saint-Clair jusqu'à détroit de Mackinac, est d'environ 250 milles, et la plus grande largeur, près du milieu, d'environ 100 milles. Vers chacune de ses extrémités le lac se rétrécit considérablement ; il mesure à peu près 35 milles de largeur à son quart septentrional, et une quarantaine de milles sur une plus long distance dans sa partie méridionale. Y compris la baie Georgienne, il a une superficie d'environ 23,000 milles carrés.

Les rives américaines du lac Huron comprennent la côte de la péninsule supérieure depuis False-Detour jusqu'au détroit de Mackinac, et le côté oriental de la péninsule inférieure jusqu'à Port-Huron. Près du rivage le fond est de composition variée : rochers, cailloux, gravier, sable, glaise et vase, irrégulièrement distribués. Çà et là sur la côte il y a des endroits propices aux rets à enclos, mais ils sont plus nombreux dans la baie Saginaw.

Le lac Huron est divisé en deux parties à peu près égales par une chaîne de rochers connue sous le nom de *Big-Reef*, laquelle s'étend sans solution de continuité depuis Point-Clark, Ont., jusqu'à North-Point, Michigan. Au nord de ce récif, le lac a une profondeur extrême de 125 brasses ; la courbe de 30 brasses se trouve rarement à plus de 6 milles du rivage, et celle de 10 brasses généralement de $\frac{1}{2}$ à $1\frac{1}{4}$ mille, sauf sur le côté oriental en amont de Southampton, où il y a beaucoup de plats récifs, d'îles et d'eaux peu profondes. La partie méridionale du lac est encore moins profonde ; les profondeurs de 30 brasses et moins sont plus nombreuses, et la plus grande n'est que de 54 brasses. La courbe de 10 brasses varie de 3 à 8 milles à partir du rivage, et elle est plus éloignée des côtes méridionale et orientale.

La grande chaîne de rochers a une largeur moyenne de 5 milles et est couverte de 9 à 30 brasses d'eau, bien qu'il y ait une plus grande profondeur de chaque côté, spécialement vers le nord.

POISSONS IMPORTANTS.

Relativement aux pêcheries du lac Huron, les rapports statistiques des Etats-Unis énumèrent quinze espèces de poissons. Les variations dans la capture des plus importantes de ces espèces en 1885, 1890 et 1893 sont indiquées par le tableau suivant :—

	1885.	1890.	1893.
1	Truite	Hareng	Truite.
2	Poisson blanc	Truite	Hareng.
3	Hareng	Perche *	Mulet.
4	Doré jaune et brochet	Doré jaune et brochet	Perche.
5	Barbue	Mulet*	Poisson blanc.
6	Esturgeon	Poisson blanc	Doré jaune et brochet.
7	Achigan	Esturgeon	Barbue.
8		Barbue	Esturgeon.
9		Achigan	Achigan.

L'importance relative, pour les pêcheries canadiennes, des cinq principales espèces en différentes années, est démontrée par le tableau suivant, dans lequel les poissons sont énumérés selon le volume de leur capture :—

1880.	1885.	1890.	1894.
Poisson blanc.	Hareng.	Truite.	Truite.
Truite.	Poisson blanc.	Hareng.	Hareng.
Hareng.	Truite.	Poisson blanc.	Esturgeon.
Doré jaune et brochet.	Doré jaune et brochet.	Esturgeon.	Poisson blanc.
Esturgeon.	Esturgeon.	Doré jaune et brochet.	Doré jaune et brochet.

TRUITE DES LACS.

Condition.—Présentement la truite des lacs est l'espèce la plus importante qui soit pêchée dans le lac Huron. En 1893, elle constituait environ 29 pour 100 de la capture totale et 44 pour 100 de la valeur des pêches sur les bords du Michigan. Dans les eaux canadiennes elle a pareillement atteint le premier rang sous le double rapport de la quantité et de la valeur. Elle est prise principalement par des rets à mailler, et forme 90 pour 100 des captures totales opérées par ces engins dans les eaux des Etats-Unis.

Variétés.—Les pêcheurs reconnaissent de la truite des lacs un certain nombre de variétés dont la plupart, cependant, ne sont point définissables. L'une de ces espèces, que l'on trouve en petit nombre dans les eaux plus profondes de la partie septentrionale du lac, approche du siscowet du lac Supérieur en grosseur et en qualité. La plus forte portion de la pêche comprend deux formes bien connues : la truite d'eau profonde et la truite d'eau basse ou truite d'automne.

Distribution et mouvements.—Si nous en exceptons la baie Saginaw et la région au sud du parallèle de Goderich, il n'y a probablement pas d'époque, au printemps, en été et en automne, où les bateaux de pêche venant des ports du Michigan ou du Canada ne peuvent manquer de prendre de la truite avec des rets à mailler ayant la maille voulue. Au commencement du printemps on trouve de la truite dans des profondeurs modérées le long de la côte sur les deux côtés du lac, mais après la mi-juin elle se tient principalement sur les bords du plateau côtier, et spécialement sur les bords de la grande chaîne de rochers. Vers le milieu de septembre, ou un peu plus tôt, elle se rend en eau moins profonde sur les récifs et sur le rivage, et elle se retire en eau profonde quand arrive le mois de novembre.

On peut en dire autant, d'une façon générale, à la presque totalité des poissons. Il est évident, toutefois, que plusieurs restent en eau profonde pendant l'été et l'automne, et en toutes saisons la truite peut être prise en eau très basse. Même en hiver elle est capturée à travers la glace, dans des profondeurs modérées au large des comtés d'Iosco et de Huron, Michigan, au moyen de lignes fixes et de rets à mailler, et dans les environs de Détour par des rets à mailler. Il existe pareillement diversité dans la distribution verticale, indépendante de la profondeur de l'eau. En un temps ou en l'autre la truite paraît nager à tous les niveaux depuis le fond jusqu'à la surface, bien que les rets qui la visent ne soient tendus qu'au fond.

Le seul mouvement prononcé paraît prendre la direction du rivage et des récifs, en automne, pour la fraie. A cette époque la truite ne paraît pas voyager beaucoup, mais aller seulement de l'eau relativement profonde aux battures les plus rapprochées. Il y a apparemment, deux au moins, et peut-être plusieurs corps distincts de poissons concernés dans ce mouvement. Le premier est composé de ce que les pêcheurs appellent truite d'eau basse, et sur certains fonds elle se rend dans 3 ou 4 et quelquefois même 2 pieds d'eau ; le second n'approche pas aussi près du rivage, et est représenté en plus grand nombre sur les rochers.

Fraie.—Les frayères de la truite, dans le lac Huron, paraissent, dans une certaine mesure, s'étendre avec la distribution générale de l'espèce : c'est-à-dire que le poisson fraie le long des côtes en tous les endroits favorables près desquels on le trouve ordinairement en d'autres temps, et la migration de la fraie est probablement un simple déplacement du poisson, de son habitat d'été à quelque rocher ou côte voisine où il peut facilement déposer ses œufs.

Il n'existe point de frayères importantes sur la côte du Michigan au sud de Port-Austin. Sur la côte canadienne, les régions les plus notables comme frayères de la truite sont le nord de Southampton et le côté sud du Grand Manitoulin. La première est une des meilleures localités pour la truite d'eau basse. La plus vaste de toutes les frayères du lac Huron est la grande chaîne de rochers qui traverse le lac Huron à partir de la Pointe-Nord, baie du Tonnerre, jusqu'à la Pointe-Clark, dans le Canada. Durant l'été le poisson commence à se réunir sur les bords de la chaîne ; mais lorsque la fraie est dans son plein il recherche les parties les moins profondes, et les remorqueurs des deux côtés en prennent en grand nombre.

Au mois de septembre, entre le 15 et le 25, la truite d'eau basse vient sur la côte près d'Alpena, Port-Austin et Southampton, et prend ordinairement deux semaines pour frayer. La dernière migration arrive sur les rochers et sur la côte, fraie vers le 10 octobre et plus tard en novembre ; l'époque en est plus tardive dans la partie septentrionale du lac qu'au large d'Alpena et de Southampton. Cette migration est plus nombreuse que la précédente. Les intervalles entre les différentes migrations ne sont pas exactement définis, étant comblés par le poisson attardé des premiers bancs et le poisson précoce des derniers.

Pâture.—La truite dévore grand nombre de harengs, de vairons et d'autres espèces ; on trouve même, quelquefois, du jeune poisson blanc dans son estomac.

Diminution.—Les opinions des pêcheurs sur la question de diminution sont excessivement contradictoires. Selon la majorité d'entre eux, il y a eu une diminution plus ou moins grande sur la côte du Michigan, tandis qu'au Canada l'opinion générale paraît être que la diminution a été tout au plus très faible, et en grande partie bornée à la truite d'automne.

Au point de vue de la statistique, l'histoire de la pêche de la truite dans les eaux des Etats-Unis ne peut être retracée qu'à l'année 1885 seulement. Il n'a pas été tenu compte de la capture opérée par les rets à enclos en 1885, mais en la calculant sur la base des relevés statistiques de 1893, nous avons les résultats suivants :—

——	1885.	1890.	1893.
Rets à mailler	2,336,000*	1,421,327	3,243,860
Autres engins	203,780*	329,292	267,715
	2,539,780	1,750,619	3,511,575

* Estimation.

Nos investigations nous ont fait voir que, entre 1885 et 1893, la capture moyenne par rets à mailler n'a diminué que de 6 pour 100, tandis que les moyennes pour les années 1890 et 1893 se rapprochent beaucoup. Une comparaison de la capture moyenne par les rets à enclos en 1890 et 1893 semblerait indiquer une diminution d'à peu près 25 pour 100 de truite de côtes en trois ans, mais les données ne sont pas suffisantes pour nous permettre d'en arriver à une conclusion satisfaisante.

Les relevés statistiques de la rive canadienne pour 1880, 1885, 1890 et 1893 accusent les captures suivantes :—

	Livres.
1880	469,000
1885	712,954
1890	1,409,150
1894	1,563,270

Ces chiffres indiquent une augmentation constante des captures ; mais il y a eu aussi, comme sur le côté américain, augmentation dans le nombre des engins. On ne connaît pas la capture opérée par les rets à enclos, car cet engin est restreint à l'extrémité sud du lac, où il se prend très peu de truite. Donc, en supposant que la capture entière a été faite par les rets à mailler, nous arrivons aux résultats suivants :—

Année.	Brasses de rets à mailler.	Capture par 100 brasses.
		Livres.
1880	54,417	862
1885	61,253	1,162
1890	152,200	926
1894	222,650	711

Prenant le lac comme ensemble, il est probable, quoique cela ne soit pas prouvé, qu'il s'est produit une légère diminution dans l'abondance de la truite, et il est permis de supposer que cette diminution s'est surtout manifestée pour la truite d'eau basse, tandis que la pêche en eau profonde s'est assez bien maintenue.

POISSON BLANC.

Condition.—Sur la côte du Michigan, en 1893, le poisson blanc occupait le cinquième rang en quantité et le troisième en valeur de la capture. En 1890 il tenait le sixième en quantité et le deuxième en 1885. Dans l'histoire primitive du lac Huron il était le poisson le plus important. Sur la côte canadienne il fut quatrième en 1894, troisième en 1890, deuxième en 1885 et premier en 1880.

La plus grande partie du poisson blanc est capturée par les rets à enclos. Les chiffres suivants établissent la proportion prise par les deux engins, en 1893, dans les eaux des Etats-Unis :—

Rets à enclos	76·1 pour 100
Rets à mailler	23·9 do

Distribution et migrations.—On trouve du poisson sur la côte entière du Michigan, partout où la profondeur est de moins de 35 brasses. Il est pris dans de plus grandes profondeurs, mais en petit nombre, et la meilleure pêche se fait ordinairement dans une profondeur de 10 à 25 brasses. Il est très abondant aux alentours des îles Manitoulines ainsi que dans le détroit de Mackinac, et en 1893 les quatre comtés de Chippewa, Mackinac, Cheboygan et Presqu'Ile ont formé environ 67 pour 100 de la capture totale opérée sur la côte du Michigan. Les alentours de l'île Drummond peuvent être considérés comme les fonds à poisson blanc les plus importants qu'il y ait dans les eaux des Etats-Unis. Après les comtés que nous venons de mentionner vient celui d'Alpena, suivi par les comtés de Huron et d'Iosco. Dans les deux premiers la plus grande partie du poisson est capturée par les rets à mailler, dans les deux derniers par les rets à enclos. Dans les sept autres comtés la pêche n'est pas considérable.

Sur le côté canadien la plus grande partie du poisson est capturée par des rets à enclos, quoique les rets à enclos en prennent un peu vers la fin de mai et au commencement de juin. Les fonds de pêche aux rets à mailler s'étendent de Goderich au cap Hurd, et la meilleure pêche est faite entre Southampton et la baie Stakes. Aux îles du Canard les rets à enclos en prennent aussi. Les rets à mailler sont très employés dans la même région.

Il se prend rarement du poisson blanc sur la grande chaîne de rochers et en tout autre endroit éloigné de la côte.

Les migrations du poisson blanc dans le lac Huron sont, en général, moins définis que dans le lac Erié ; elles se bornent vers le rivage au printemps et à l'automne. Ces migrations ne paraissent pas s'avancer bien loin le long de la côte, sauf à Détour, où, dit-on, la migration de printemps prend généralement la direction de l'est,—se montrant d'abord près de Détour, puis descendant par le chenal du nord dans la baie Georgienne. Dans cette région la capture est plus considérable pendant les mois de mai et de juin qu'en tout autre temps, et nous pouvons en dire autant de tout le reste du lac, excepté des endroits où la pêche se fait pendant la fraie.

On connaît peu de chose des endroits où se tient le poisson blanc en été et en hiver, mais ce n'est pas en eaux profondes, comme le démontre le fait qu'il est pris en petit nombre près de Détour en hiver et au large de Port-Sanilac en été.

Fraie.—La fraie du poisson blanc a lieu presque entièrement dans les eaux côtières, principalement entre le 1er et le 25 novembre. Il ne se prend pas de poissons chargés de frai sur la grande chaîne de rochers, et très peu sur le récif Spectacle. Les frayères se trouvent espacées sur des fonds rocheux ou sablonneux depuis Détour jusqu'à Port-Austin, et il paraît que quelques poissons blancs frayent au large de Port-Sanilac. Les pêcheurs canadiens n'admettent point qu'il y ait beaucoup de fraie sur nos côtes, mais on sait que quelques poissons frayent au cap Ipperwash, dans les alentours de Southampton, aux îles de la Pêche, et probablement près des îles du Canard. Quelquefois le poisson blanc dépose ses œufs dans des profondeurs de 4 ou 5 pieds seulement.

Diminution.—Lorsque les pêches commencèrent sur le lac Huron, leur principal objet fut la capture du poisson blanc, qui était alors excessivement abondant. Selon les pêcheurs, il surpassait en abondance toutes les autres espèces ; mais il est douteux que cette assertion soit strictement vraie.

Dans toutes les parties du lac les pêcheurs sont unanimes à dire que la diminution a été très grande. A Détour la plus forte diminution s'est produite en 1885 ; depuis on suppose qu'il y a eu une augmention annuelle amenée par la propagation artificielle. Il y a peu de renseignements quant à l'époque exacte où cette pêche a fait défaut en d'autres endroits, mais sauf à Détour la diminution a continué jusqu'à ce jour. Quant à la pêche dans les eaux des Etats-Unis la statistique ne concerne que les trois années 1895, 1890 et 1893, alors que les captures totales de poisson blanc donnèrent les résultats suivants :—

1885	1,425,380 livres.
1890	1,033,158 "
1893	1,190,271 "

Comparée à celle de 1885, l'année 1893 accuse une diminution d'à peu près 16 pour 100, et avec 1890 une augmentation de 15 pour 100 dans la capture totale.

Divisant la côte des Etats-Unis en deux régions, l'une embrassant les quatre comtés dans le voisinage du détroit de Mackinac, et l'autre le reste de la côte du Michigan, nous avons les résultats suivants :—

Comtés.	1885.	1890.	1893.
Chippewa, Mackinac, Cheboygan et Presque-Ile	100	72·6	99·8
Tous les autres comtés	100	72·3	62·7

On voit par ces chiffres que la diminution, de 1885 à 1890, a été à peu près égale dans les deux régions ; mais de 1890 à 1893 il y eut une autre diminution depuis le comté d'Algoma en allant vers le sud, tandis que dans les quatre comtés du nord la capture fut approximativement la même qu'en 1885. Le meilleur moyen de prouver par la statistique une diminution, c'est de comparer la moyenne des captures par unité d'appareils pour les différentes années qui ont leurs relevés officiels. Cela n'est pas possible pour 1885, car les captures par les divers engins n'ont pas été différenciées, et pour 1890 et 1893, on ne peut se servir avec exactitude des relevés des rets à enclos. Dans les comtés du nord où, comme il est démontré plus haut, la capture totale a augmenté depuis 1890, nous voyons que pendant la même période il y a eu une diminution de 27 à 68 pour 100 dans la capture moyenne par rets à enclos, la diminution correspondante dans toutes les autres parties du lac étant de près de 17 pour 100.

La statistique des captures dans les eaux canadiennes, pour chacune des quatre années, à donné le résultat suivant :—

1880	762,000	livres.
1885	921,543	"
1890	442,020	"
1894	187,000	"

Le tableau suivant fait connaître le nombre de brasses de rets à mailler, le nombre de rets à enclos et la capture de poisson blanc, pendant chacune des mêmes années, calculés sur la base de 1880 comme 100 pour 100 :—

Année.	Longueur de rets à mailler.	Nombre de rets à enclos.	Capture de poisson blanc.
1880	100	....	100
1885	113	100	121
1890	279	463	58
1894	409	388	26

On remarquera que tandis que les rets à enclos sont dans la proportion de 1 à 4 en 1885 et 1894, et que les rets à mailler sont à peu près dans la même proportion en 1890 et 1894, la capture du poisson blanc est dans celle de 4 à 1 pendant les mêmes années. Donc, quoique le nombre des engins de pêche ait été quadruplé dans les quinze dernières années, la capture totale a diminué de trois quarts.

Il n'est pas possible d'éviter la conclusion que la diminution de cette espèce a continué jusqu'aujourd'hui.

HARENG DE LAC.

Condition.—Depuis 1885 la production et la valeur de la pêche du hareng ont augmenté d'une façon absolue et relative, et en 1893 cette espèce occupait le second rang sur les deux côtés du lac. Les rets à enclos ont fait à peu près toute la capture ; les autres engins n'y ont contribué que par une très petite proportion en 1893. La pêche du hareng par les rets à mailler se fait très peu sur le lac, et du côté des Etats-Unis cet engin n'est employé que dans le comté de Sanilac. Les rets à menominee, dans les comtés de Cheboygan et de Mackinac, en ont pris à peu près 10,000 livres en 1893 ; mais les rets à poisson blanc et à truite ont une maille trop grande pour attraper le hareng. Comparée à celle du lac Erié, la capture du lac Huron est insignifiante : elle ne s'est élevée qu'à 2,732,628 livres en 1893.

Distribution et migration.—Le hareng n'est pas abondant dans les parties septentrionales du lac Huron, quoique les comtés de Mackinac et de Cheboygan aient accusé une grande augmentation de captures en 1893 ; il s'en est pris dans ces comtés plus que dans toutes autres localités au nord de la baie Saginaw. En 1893 la capture, sur la côte des Etats-Unis, s'est distribuée comme suit :—

Localité.	Capture.	Proportion de la capture totale.
Au nord du comté d'Iosco..................	324,221	11·8
Comté d'Iosco et vers le nord..................	2,408,407	89·2
	2,732,628	100·0

Le centre de la pêche du hareng du lac Erié est dans la baie de Saginaw, et plus de 70 pour 100 de toute la capture américaine sont pris dans les six comtés contigus à ses eaux. Sur le côté canadien le hareng est distribué depuis la source de la rivière Saint-Clair jusqu'au cap Hurd. Au sud de Goderich il est pris principalement par les rets à enclos, mais vers le nord entièrement par les rets à mailler, et la pêche ne se fait que peu de temps pendant la fraie.

Les migrations du hareng dans le lac Huron ne sont pas très bien définies. Au printemps et au commencement de l'été il y a une migration d'un corps relativement petit du poisson dans le haut de la rivière Saint-Clair. Une migration, qui est capturée à la fin de juin et au commencement de juillet dans les alentours de Port-Huron et de Sarnia, est composée de gros harengs ressemblant à ceux qui sont pris dans le lac Erié.

Au printemps la migration générale du petit hareng du lac Huron vient à la côte vers le milieu d'avril et dure tous les mois de mai et juin ; le mois de mai est celui pendant lequel il abonde le plus. Cette migration vers la côte a lieu sur tout le bord du lac, mais elle est plus accentuée dans la baie Saginaw et vers le sud. Durant la dernière partie du mois de juin l'eau basse devient chaude, et le poisson s'en va pour ne revenir qu'à la fin de septembre. En octobre il devient plus abondant, mais la meilleure pêche de l'année a lieu dans le mois de novembre, et il y a généralement abondance de hareng jusqu'à ce que les rets à enclos soient enlevés, vers la fin de ce mois.

Depuis le milieu d'octobre jusque vers le 15 novembre, les pêcheurs aux rets à mailler font la pêche du hareng aux alentours des îles Ehegheto ou îles de la Pêche ; ceux de Southampton et d'autres ports canadiens établissent, sur les bords du lac, des campements d'où ils poursuivent leurs opérations. Cette pêche se fait tout près de terre et en bateaux seulement.

Fraie.—Le hareng paraît avoir des frayères tout le long des bords du lac, mais les plus vastes et les plus constantes se trouvent dans la baie de Saginaw et autour des îles Ehegheto. On croit que l'époque de la fraie est entre le 5 et le 25 novembre.

Diminution.—L'opinion générale parmi les pêcheurs veut que le hareng ait augmenté sur la côte du Michigan au sud d'Alpena, et ait diminué sur la côte canadienne entre Sarnia et le cap Hurd. Cette opinion, relativement à la première de ces régions, est confirmée par le fait que, à l'exclusion des comtés de Chippewa et de Mackinac, où le hareng n'est pris qu'en petites quantités, la capture moyenne par rets à enclos accuse depuis 1885 une augmentation constante qui s'est élevée à 90 pour 100 en 1893.

D'après la statistique canadienne, les captures de hareng ont été comme suit :—

1880..................	183,200	livres.
1885..................	1,220,600	"
1890..................	1,386,700	"
1894..................	478,200	"

La capture de 1894 a été plus considérable que celle de 1880, mais il y avait un beaucoup plus grand nombre d'engins de pêche. Les années intermédiaires paraissent avoir été exceptionnelles pour la pêche sur la côte canadienne, non seulement pour la pêche du hareng, mais aussi pour celle d'autres espèces.

Prenant le lac comme ensemble, on peut affirmer qu'il n'y a pas de preuve que la production du hareng ait diminué.

DORÉ JAUNE OU SANDRE AMÉRICAIN.

Condition.—En 1893 ce poisson était sixième en quantité et quatrième en valeur de la capture opérée dans les eaux des Etats-Unis Cinquième dans les captures canadiennes en 1894. Sur le coté des Etats-Unis la capture s'est distribuée comme suit, par appareil :—

Engins.	Capture.	Proportion de la capture.
	Livres.	
Rets à enclos	686,952	90·6
Seines	30,445	4·0
Verveux	24,883	3·3
Dard	11,812	1·6
Rets à mailler	3,426	0·5
	757,518	100·0

Distribution et migrations.—Le doré jaune est local dans sa distribution ; son centre d'abondance est la baie et la rivière Saginaw qui ont fourni 82 pour 100 de la capture totale opérée sur la côte du Michigan en 1893. Il s'en prend relativement de petites quantités sur la côte nord et près de la rivière Saint-Clair, mais on n'en prend pas ailleurs. On dit qu'il se rend quelques fois en petits détachements dans la baie et la rivière Saginaw pendant les dégels de janvier, février et mars ; mais cette migration est presque totalement composée de petits dorés. Vers le 5 avril le poisson adulte arrive et se rend au fond de la baie pour y frayer. En ce dernier endroit la pêche est bonne depuis le moment où les rets sont tendus jusque vers le 10 ou le 15 mai, et après cela il se prend quelques dorés jusqu'au 1er ou au 15 de juin ; mais, un peu plus bas dans la baie, il reste jusqu'au mois de juillet. Il est pris très peu de dorés dans la baie Saginaw après juillet, mais une faible migration de petits poissons y entre à l'automne.

Fraie.—Ce poisson va dans les baies, rivières et petits cours d'eau pour y déposer des œufs. Quelques bancs entrent dans les cours d'eau de la côte nord, d'autre dans la rivière Saint-Clair et quelques-uns des creeks qui se trouvent à l'extrémité méridionale du lac ; mais la masse des reproducteurs frayent dans la rivière Saginaw ou dans la baie du même nom. La fraie commence de bonne heure en avril et dure de 10 à 20 jours ; elle se termine généralement avant le 1er mai.

Poids.—On dit que le doré jaune pêché dans la rivière Saginaw ne pèse en moyenne que de 4 à 5 onces, et que les quatre cinquièmes de la capture d'automne, opérée dans la baie de Saginaw, pèse moins d'une livre.

Diminution.—Dans la plupart des endroits au sujet desquels les pêcheurs ont exprimé leur opinion, ils ont généralement admis que le doré jaune a diminué. Cependant, ce poisson paraît être sujet, d'une année à l'autre, à des fluctuations plus grandes que la

majeure partie des autres poissons du lac, et quoiqu'il puisse être rare pendant un certain nombre d'années dans un endroit donné, il est sujet à y revenir soudainement en abondance.

La capture fournie par les eaux des Etats-Unis, pendant les trois années dont nous avons la statistique, est comme suit, y compris une petite partie de brochets :—

1885	940,500	livres.
1890	1,483,072	"
1893	827,819	"

Presque toute cette capture a été faite par les rets à enclos, et nous voyons que la moyenne annuelle par rets accuse une forte diminution en 1893, comparaison faite avec 1885, bien que la capture ait été beaucoup plus considérable durant l'année intermédiaire, 1890, que pendant les autres. Les habitudes errantes de ce poisson rendent difficile d'apprécier sa condition actuelle comparée à ce qu'elle était autrefois, et, en l'absence de données plus complètes, nous ne pouvons connaître l'importance de la diminution.

ESTURGEON.

Condition.—L'esturgeon est d'une faible importance sur le côté américain du lac Huron, où, en 1893, il n'a fourni que 80,000 livres, représentant une valeur d'environ $2,000. Sur le côté canadien, par contre, la capture s'est élevée à 370,000 livres en 1894, et elle n'a été dépassée que par celle de la truite de lac et du hareng. Avant 1875 l'esturgeon n'avait aucune valeur et on le regardait généralement comme une peste, mais aujourd'hui il vient immédiatement après la truite dans la cote du marché.

Distribution et migrations.—En 1893, l'esturgeon fut pêché dans chaque comté de la côte du Michigan, à l'exception de celui d'Alpena, où, cependant, il en fut pris 50,000 livres en 1890. En 1893, plus des deux tiers de la capture américaine furent obtenus au sud de la baie Saginaw. Sur le côté canadien, la plus grande partie de l'esturgeon est aussi pêchée dans la partie méridionale du lac, spécialement par les rets à enclos dans les alentours de Sarnia. La principale pêche a lieu dans les mois de juin et juillet, mais en septembre on prend encore un peu d'esturgeon. Dans les autres saisons ce poisson ne vient pas sur la côte ; il est probable qu'il se répand alors dans les parties plus profondes du lac, où les rets à truite en prennent de temps à autre.

Fraie.—L'esturgeon fraie principalement sur les fonds de sable à l'extrémité méridionale du lac, pendant les mois de juin et de juillet, mais toute l'année durant on trouve en lui un frai bien développé propre à faire du caviar.

Diminution.—Il n'y a pas de doute que l'esturgeon a subi une diminution très remarquable depuis le commencement de la pêche. La statistique fournit les chiffres suivants au sujet des captures américaines :—

1885	215,500	livres.
1890	365,718	"
1893	79,553	"

L'augmentation de 1890 s'est produite dans toutes les parties du lac au sud des quatre comtés près le détroit de Mackinac, et elle a été plus accentuée dans la baie Saginaw et dans le comté Saint-Clair. Durant le même espace de temps il y eut une notable diminution de captures dans la partie septentrionale de la côte du Michigan, mais la plus considérable s'est fait sentir dans la baie Saginaw, où 179,000 livres avaient été pêchées en 1890, tandis que cette année-là (1893) il n'y en eut que 8,183 livres. Vu la nature des relevés statistiques, il n'est pas possible de constater le volume de la capture par le nombre des appareils, mais d'après la diminution du total il est facile de voir l'étendue générale de la diminution.

Les captures canadiennes ont été comme suit :—

1880	5,000	livres.
1885	347,800	"
1890	223,750	"
1894	370,675	"

En 1880 il a été employé peu de seines et pas de rets à enclos ; de fait il n'a pas été vendu d'esturgeon sur le marché, ce qui explique le chiffre insignifiant mis au crédit de l'année 1880. En 1885, grande augmentation dans le nombre des seines ; en 1890 les rets à enclos augmentèrent et les seines diminuèrent ; en 1894 ces dernières furent entièrement interdites et remplacées par de nouveaux rets à enclos. Ces chiffres démontrent que la capture de l'esturgeon, sur la côte canadienne, s'est assez bien maintenue depuis 1885.

Rets à mailler.

Introduction.—En 1893 la pêche aux rets à mailler, sur le côté américain du lac Huron, a produit 3,534,028 livres de poisson, évaluées à $136,714. Ces chiffres représentent à peu près 30 pour 100 en quantité et environ 45 pour 100 en valeur de la capture opérée par tous les engins sur la côte du Michigan. Les espèces pêchées sont, dans l'ordre du volume de la capture : la truite de lac, le poisson blanc, le menominee, le brochet, le mulet et la perche. Les trois dernières espèces ne font pas l'objet de pêches spéciales, mais sont capturées incidemment parmi d'autres espèces.

Pêche de la truite.—C'est la plus importante des pêches aux rets à mailler qui soient faites sur le lac Huron. En 1893 elle a produit 3,171,860 livres de truite, soit 92 pour 100 de toute la capture de cette espèce et 90 pour 100 de la capture totale par les rets à mailler dans les eaux des Etats-Unis. Elle est pratiquée par de petits bateaux qui bornent leurs opérations aux alentours des côtes, et par des remorqueurs qui peuvent aller à de plus grandes distances et tendre leurs rets dans les eaux profondes et sur les hauts-fonds du centre du lac. Le nombre des rets employés par les bateaux excède légèrement celui des engins dont se servent les remorqueurs, mais ils ne prennent que la moitié autant de poisson. Nous ne connaissons pas exactement la quantité de rets à mailler employés à la pêche, car la statistique ne fait pas de distinction entre les différentes dimensions de mailles, mais ces dimensions sont suffisantes pour la truite, et elles sont employées pour cette espèce durant la plus grande partie de l'année.

Le tableau suivant fait voir le nombre de remorqueurs de plus de cinq tonneaux, la quantité de rets à mailler employés par eux, et la quantité employée par les bateaux, dans les différents comtés sur le côté américain du lac.

Comté.	Remorqueurs.	Tonnage total.	Nombre de rets par remorqueur.	Nombre de rets par bateau.	Nombre total de rets.
Chippewa	3	42·53	232	236	468
Mackinac				213	213
Cheboygan				260	260
Presqu'Ile				193	193
Alpena	3	71·80	812	579	1391
Alcona					
Iosco	2	18·70	541	303	844
Arenac					
Bay					
Tuscola					
Huron	2	19·32	316	784	1100
Sanilac				51	51
Saint-Clair	2	52·83	523		523
	12	205·18	2424	2619	5043

A part les 12 remorqueurs énumérés ci-haut, il y en a plusieurs autres qui, jaugeant moins de 5 tonneaux et n'étant pas enregistrés, sont rangés dans la statistique des pêches côtières. Des remorqueurs de Détroit pêchent dans le lac Huron, et en 1893 ils ont pris 100,000 livres de truite qui ne sont pas comprises dans la capture de ce lac. Plusieurs remorqueurs de Petoskey font aussi une pêche considérable dans le lac Huron ; ils établissent généralement le siège de leurs opérations à Cheboygan.

Sur le côté canadien, 9 remorqueurs et un certain nombre de bateaux ont fait la pêche en 1894 ; la quantité collective de rets employés par eux s'est chiffrée par 222,650 brasses. Les remorqueurs ont leur centre d'opérations à Goderich, Southampton, Tobermory et les îles du Canard.

La pêche commence au printemps, dès que le lac est suffisamment débarrassé des glaces, et continue sans interruption jusqu'à ce que la glace commence à se reformer à l'automne. Durant l'été elle est moins active qu'au printemps et à l'automne, et après le 10 novembre plusieurs pêcheurs l'abandonnent, car alors la navigation est close et il n'y a plus moyen d'expédier les captures. Dans la partie septentrionale du lac il se fait un peu de pêche, en hiver, au moyen de rets à mailler sous la glace.

Durant le printemps et l'été la pêche est pratiquée sur toute la côte des Etats-Unis au nord de Sanilac, à l'exception de la baie Saginaw ; mais sur le côté canadien il n'y a jamais de pêche au sud de la grande chaîne de rochers (*Big-Reef*). En été et à l'automne la meilleure pêche a lieu sur les hauts-fonds, et plus tard dans les eaux profondes au nord de *Big-Reef*. Les pêcheurs des Etats-Unis couvrent la région entière jusqu'à une distance de 30 à 50 milles de la côte du Michigan. Les canadiens opèrent dans une zone semblable sur l'autre côté du lac, entre les îles du Canard et *Big-Reef*.

Pêche du poisson blanc.—La pêche du poisson blanc par les rets à mailler vient immédiatement après celle de la truite, quoiqu'elle lui soit très inférieure. En 1893, sur la côte du Michigan, 8 pour 100 seulement de la capture par les rets à mailler se composaient de poisson blanc : il en a été pris 160,518 liv. par les bateaux et 121,251 liv. par les remorqueurs. Dans la pêche du poisson blanc les rets à mailler ont fait beaucoup moins que les rets à enclos : les premiers figurent pour 24 pour 100 et les seconds pour 76 pour 100 dans la capture totale.

Dans la partie septentrionale du lac, du côté du Michigan, la pêche du poisson blanc par les rets à mailler a peu d'importance, et une bonne quantité du poisson pris est capturée incidemment en pêchant la truite, surtout pendant les mois de juin, juillet, août et septembre. Il est à noter que dans cette région plus de 75 pour 100 de la capture des rets à enclos se composent de poisson blanc ; dans le seul comté de Chippewa ils en ont pris 100,000 liv. de plus que tous les rets à mailler dans les eaux des Etats-Unis. Le comté d'Alpena a fourni la plus importante pêche de poisson blanc par les rets à mailler qui ait été faite sur la côte du Michigan. En 1893 il en a été débarqué 127,919 liv. dont les deux tiers avaient été pris par les remorqueurs et le reste par les bateaux. Il ne se fait pas de pêche aux rets à mailler pour le poisson blanc dans les comtés d'Alcona, de Sanilac et de Saint-Clair, non plus que dans la baie Saginaw, mais dans les comtés d'Iosco et de Huron, au fond de la baie, il y a de bonnes captures ; la pêche en bateau, dans le comté de Huron, est la plus considérable qui soit faite sur la côte du Michigan.

La plus grande partie de la pêche du poisson blanc par les rets à mailler, sur le côté américain, se fait donc dans la partie du lac située au sud de Big-Reef, au nord de la baie Saginaw et à l'ouest de Sand-Beach, et même dans cette région circonscrite la pêche est presque entièrement restreinte à des profondeurs de moins de 25 brasses. Au printemps le poisson blanc est pêché par les bateaux et par les remorqueurs ; généralement ces derniers pêchent un peu plus loin du rivage que les premiers. A l'automne le poisson vient près de terre pour frayer, et il s'en fait alors de bonnes captures. Pas de pêche du poisson blanc sur la grande chaîne de rochers.

Sur le côté canadien du lac, le poisson blanc est pêché par les rets à mailler au large du côté nord des îles Manitoulines et le long de la côte orientale entre Bayfield et cap Hurd. Sur la côte orientale la pêche est faite par des bateaux venant principalement de ports de Goderich, Kincardine et Southampton, et qui tendent leurs rets dans

moins de 30 brasses d'eau sur des fonds de sable et de vase, pendant les mois de mai, juin, juillet et août.

Dans la partie septentrionale du lac, sur les deux bords, il se fait un peu de pêche aux rets à mailler pour le poisson blanc à travers la glace ; mais peu de pêcheurs s'y livrent, et chacun n'a qu'une faible quantité de rets.

Pêche de menominee.—Sous ce titre est comprise la pêche de plusieurs petites espèces de poisson blanc dans les alentours du détroit de Mackinac. Trois espèces y sont représentées : le poisson blanc menomin, *Coregonus quadrilateralis ;* le poisson blanc à longue mâchoire, *Argyrosomus prognathus*, et le poisson blancs à ailerons bleus, *Argyrosomus nigripinnis.* On dit aussi qu'il se prend parfois du poisson blanc commun parmi elles. En 1893 la capture totale de ces différentes espèces par les rets à mailler sur la côte du Michigan s'est élevée à 37,425 liv., soit un peu plus de 1 pour 100 du produit total des rets à mailler. Les comtés de Mackinac et de Sanilac sont les seuls endroits où le menomenee a été signalé en 1893. Dans le comté de Sanilac la capture fut très faible et consistait probablement en grande partie de petit poisson blanc et de gros hareng ; et une partie du poisson signalé comme venant du comté de Mackinac peut avoir été apportée du lac Michigan.

Nous n'avons aucun relevé de la capture du poisson blanc menomenee par les rets à mailler dans les eaux canadiennes.

Pêche du hareng.—La capture totale de hareng par les rets à mailler dans les eaux des Etats-Unis s'est élevée à 26,000 livres seulement en 1893, soit moins de 1 pour 100 du produit total des rets à mailler cette année-là. Les comtés de Mackinac et de Sanilac ont fourni la plus grande partie de cette capture : 15,000 livres sont placées au crédit du premier, et 7,500 livres au crédit du second.

Sur le côté canadien, les rets à mailler sont employés pour capturer le hareng, par des bateaux venant des ports de Goderich et de Southampton. Les pêcheurs de ces deux localités le pêchent à travers la glace en hiver, mais ceux de Southampton le pêchent aussi durant les mois d'octobre et de novembre. La plus grande partie de la pêche d'automne se fait près des îles de la Pêche, et de là en remontant la côte jusqu'au cap Hurd ; les rets sont tendus dans une eau extrêmement basse, quelquefois à peine assez profonde pour les couvrir. Les pêcheurs établissent des postes temporaires le long de la rive, et on dit que pendant le mois de novembre, la principale saison, il y a jusqu'à 40 ou 50 bateaux qui font la pêche dans la région mentionnée plus haut. Chaque bateau emploie de 6 à 12 rets, ayant chacun de 260 à 300 pieds de long.

Histoire et quantité.—La pêche aux rets à mailler sur le côté du Michigan, dans le lac Huron, paraît avoir commencé aux alentours d'Alpena. En 1835 quelques rets à flottes et à pierres y furent tendus, et avant 1850 ce mode de pêche s'était répandu le long de la côte depuis le détroit de Mackinac jusqu'à la rivière Saint-Clair à peu près. D'abord les rets à mailler furent employés presque entièrement pour le poisson blanc, et la pêche fut bornée aux eaux de la côte ; mais après la diminution de cette espèce les pêcheurs donnèrent plus d'attention à la truite. Cette dernière pêche exigeait des voyages plus longs en certaines saisons de l'année, ce qui amena naturellement l'emploi de remorqueurs pour aller pêcher sur les fonds du large ; cependant, des voiliers continuèrent à opérer sur la côte.

Le premier remorqueur-pêcheur fut construit en 1860, mais c'est en 1874 seulement que ces bateaux de pêche employèrent les rets à mailler. En 1892, neuf remorqueurs d'Alpena ont fait la pêche ; les autres venaient d'autres lacs, et quelques-uns de Cheboygan. La statistique accuse 7 remorqueurs sur la côte américaine en 1885, et 3 seulement en 1890. Dans le cours des trois années suivantes cette pêche prit du développement, et en 1893 douze remorqueurs venus de Détour, Alpena, Oscoda, Au-Sable, Port-Austin et Port-Huron l'exploitèrent.

Toujours, d'après la statistique, la quantité des rets à mailler diminua beaucoup entre 1885 et 1890 ; mais les relevés en 1893 nous révèlent une augmentation de 129 pour 100 sur 1890 et de 47 sur 1885. Cette augmentation, à laquelle ont contribué

bateaux et navires, s'est manifestée dans toutes les parties du lac, principalement entre Alpena et Port-Huron, où les rets à mailler ont toujours été employés avec succès.

Voici, d'ailleurs, les chiffres officiels :—

1885	3,414
1890	2,206
1893	5,043

Il ne nous est pas possible, d'après les renseignements à notre disposition, de dire quelle est la dimension des mailles de cets rets ; mais presque toutes sont bonnes pour la truite et le poisson blanc.

Sur le côté canadien, Southampton paraît avoir été le premier port qui ait contribué à la pêche aux rets à mailler. Ce fut probablement peu de temps avant 1855 que trois bateaux, montés par trois hommes, partirent de ce port pour aller tenter cette expérience. La pêche augmenta constamment jusque vers 1882, alors que 24 voiliers en firent l'exploitation ; dans le même temps elle augmentait aussi sur les autres parties de la côte, spécialement à Goderich. Les rets ne paraissent pas avoir été beaucoup employés à Bayfield. Il y avait 33 bateaux et pas de remorqueurs sur le côté canadien en 1880, 86 bateaux et pas de remorqueurs en 1885, 131 bateaux et pas de remorqueurs en 1890, et 92 bateaux et 9 remorqueurs en 1894, à l'exclusion de ceux qui faisaient la pêche aux îles du Canard, à l'extrémité septentrionale du lac. La quantité des rets à constamment augmenté durant les années couvertes par la statistique, comme le prouvent les chiffres suivants donnés pour quatre périodes différentes :—

1880	54,317	brasses
1885	61,253	"
1890	152,200	"
1894	222,650	"

Equipement.—Les rets à truite ont à peu près 15 mailles ou 6 pieds de profondeur, les rets à poisson blanc 18 à 20 mailles, et les rets à hareng 40 à 60 mailles de profondeur. Leur longueur varie considérablement en différents endroits, mais on peut dire qu'en général ils sont aujourd'hui plus longs qu'à l'époque où ils étaient montés avec des flottes et des pierres.

Sur le côté des Etats-Unis les remorqueurs ont ordinairement à l'eau, en tous temps, trois séries de rets couvrant une distance de 15 à 18 milles, Dans les eaux canadiennes chaque remorqueur à d'ordinaire 20 milles de rets à truite et à poisson blanc disposés en 4 séries, ou environ 6 milles de grands rets à truite en 3 séries. Les rets des bateaux ont à peu près la moitié de la longueur de ceux des remorqueurs qui pêchent dans la même localité, et les rets sont séparés en 3 ou 4 séries. Aux îles de la Pêche les bateaux emploient de 6 à 12 rets à hareng, et chaque rets a de 240 à 300 pieds de long.

Dimension des mailles.—Trois genres de rets différents, quant à la dimension des mailles et à la ficelle, sont employés sur le lac Huron ; une grande maille pour la truite d'automne, une maille moyenne pour la truite et le poisson blanc, et une petite maille pour le hareng et le poisson blanc menominee.

Les rets à grande maille, faits d'une ficelle plus forte, sont employés pendant les mois de septembre et octobre. Sur le côté du Michigan, la maille mesure de 5 à $5\frac{1}{2}$ pouces, et sur la côte canadienne elle mesure de $5\frac{1}{2}$ à 6 pouces.

Les rets à maille moyenne sont de fait les seuls qui soient employés pour la truite et le poisson blanc, excepté en automne. La maille varie de $4\frac{3}{8}$ à $4\frac{3}{4}$ pouces ; la plupart des pêcheurs emploient la maille de $4\frac{1}{2}$ pouces.

Les rets à hareng employés à Port-Sanilac et sur la côte orientale du lac ont une maille de $2\frac{3}{4}$ pouces, et les rets à menominee, dans les alentours du détroit de Mackinac, une maille de 3 pouces.

Epoque et condition des captures.—Dans la plupart des endroits, au printemps, on laisse les rets à l'eau avant de les lever ; mais, en été, on ne les laisse que pendant trois

jours sur le côté américain, et quatre jours sur le côté canadien. Les voiliers laissent généralement leurs rets à l'eau un jour de moins que les remorqueurs dans la même région. Par conséquent on laisse le poisson séjourner dans les rets beaucoup plus longtemps sur le lac Huron que sur le lac Erié. Malgré cela, cependant, et grâce au fait que l'eau est plus froide et le poisson plus ferme, on ne se plaint pas beaucoup de la qualité et de la condition du poisson pris par les rets à mailler dans ce lac. Lorsque des circonstances fâcheuses, comme des tempêtes par exemple, n'empêchent pas de lever les rets aux époques régulières, il y a comparativement peu de poissons qui soient impropres au marché, bien qu'il y en ait qui sont trop mous pour être transporter sans passer par le procédé de la salaison.

Pertes occasionnées par les tempêtes.—Les tempêtes font perdre ici moins de rets que sur le lac Erié ; le principal dommage qu'elles occasionnent, c'est que les rets se coupent sur les fonds rocheux au nord, ou se remplissent de saletés, de scories ou de souches d'arbres au sud. Les rets tendus dans l'eau basse sont plus exposés à ces accidents et à être emportés par les courants que ceux qui sont tendus dans les parties plus profondes du lac, où les perturbations les plus violentes ne peuvent pénétrer ; par conséquent, la perte de rets est plus grande dans la partie méridionale du lac, le long de la côte entre Goderich et le cap Hurd, et dans l'eau basse aux environs du détroit de Mackinac.

Dans certaines parties du lac un tort considérable est fait aux rets à mailler par l'accumulation d'écorces qui se détachent des billots transportés en radeaux de la rive canadienne aux Etats-Unis ; le frottement des billots les uns contre les autres, dans les gros temps, déloge non seulement l'écorce extérieure, mais aussi de grandes quantités de fibres intérieures. Les rets ramassent ces matières, et lorsqu'on les apporte à terre pour les faire sécher, on les trouve absolument ruinés.

RETS À ENCLOS.

Histoire et quantité.—Dès 1854 on s'est servi de rets à enclos sur le lac Huron, mais leur emploi s'est développé plus lentement que sur le lac Erié, et même aujourd'hui les postes de pêche sont très disséminés. Cela vient en partie de ce que les bords ne sont habités que çà et là, et en partie de ce que le poison manque et que les fonds ne sont pas favorables en bien des endroits.

On connaît peu de chose de l'histoire des rets à enclos sur la côte du Michigan avant 1885. Relativement à cette côte prise dans son ensemble, nous voyons que le nombre des rets à enclos a constamment augmenté depuis 1885 : en 1894 il y en avait 603, soit une augmentation de 30 pour 100 comparativement à 1885, et de plus de 9 pour 100 comparativement à 1890. Cette augmentation a été très marquée sur la rive nord, dans le comté de Cheboygan, et au sud près de Port-Huron. Dans la baie Saginaw peu de changements, tandis qu'entre la baie Hammond et la baie Saginaw, y compris les comtés de Presqu'Ile, Alpena, Alcona et Iosco, il y a eu une diminution sensible. Ces changements sont indiqués par le tableau suivant :—

NOMBRE de rets à enclos dans les eaux américaines du lac Huron.

Région.	1885.	1890.	1894.
Côte nord (de Saint-Ignace à l'île Drummond, y compris la côte nord de l'île du Bois-Blanc)	41	53	140
Comté de Cheboygan	4	25	41
Comtés de Presqu'Ile, Alpena, Alcona et Iosco	83	71*	28
Baie Saginaw	320†	367	352
Baie Saginaw à la rivière Saint-Clair	14	36	42
	462	552	603

* Diminution dans le comté d'Alpena et augmentation dans le comté d'Iosco.

† Estimation.

Vers 1882 les preimers rets à enclos, sur le côté canadien du lac, furent établis au sud de Goderich et aux îles du Canard. A l'extrémité méridionale de la côte canadienne il n'en fut pas patenté avant 1894, mais cette année là les seines furent interdites et les pêcheurs reçurent la permission de les remplacer par les rets à enclos. En 1894 il en fut tendu 27 entre Sarnia et Lakeview, mais il n'en fut pas employé d'autres sur la côte orientale.

Description.—Les rets à enclos sont confectionnés, en général, comme ceux qui sont employés sur le lac Erié. La longueur des guides varie selon l'emplacement et l'inclinaison des fonds : dans la baie Saginaw et près de Sarnia ils ont généralement entre 60 et 85 perches de long, tandis que presque tous en ont ailleurs de 35 à 60. La majorité des enclos ont de 26 à 30 pieds carrés, mais quelques-uns n'en ont que de 18 à 20 et d'autres jusqu'à 44 pieds carrés.

La profondeur de l'eau dans laquelle les enclos sont installés varie avec la nature du plateau côtier. Dans la baie Saginaw la plupart sont mis dans une profondeur de 8 à 15 pieds d'eau ; au sud de la baie Saginaw, sur les deux côtés du lac, dans une profondeur de 20 à 30 pieds, et au nord dans 25 à 50 pieds ; la plus grande profondeur est de 90 pieds.

Sur le côté canadien les rets sont tendus séparément, mais sur la côte du Michigan on s'efforce d'en tendre autant que possible en enfilade. Dans la baie Saginaw il y a une enfilade de 22 rets, une autre de 17 et deux de 10 ; toutes les autres en contiennent moins de 9, et plus de la moitié entre 3 et 5 chacune. D ıns toutes les autres parties du lac il n'y a pas plus de 5 rets en enfilade, et presque partout le nombre ne dépasse pas 3.

De Détour à Saint-Ignace et de la cité de Mackinac à la baie Hammond la maille des enclos varie de 2 à 3½ pouces ; cette dernière dimension est la plus générale. De la baie Hammond à la Pointe-du-Chêne la plupart des rets ont une maille de 2½ pouces sur le devant et les côtés de l'enclos, et 2 pouces sur l'arrière. De la Pointe-du-Chêne à Port-Huron la dimension ordinaire est de 3 pouces sur le devant et les côtés, et 2½ pouces sur l'arrière. Les guides ont généralement une maille de 6 pouces, mais quelques pêcheurs emploient une maille de 5, 7 ou 8 pouces. La maille de la plupart des cœurs et des tunnels au conduit mesure 5 pouces, mais quelques rets ont une maille de 4 et 4½ pouces.

Sur le côté canadien, la maille des enclos est 2½ pouces ; celle des autres parties des rets a les mêmes dimensions générales que la maille des rets employés sur la côte du Michigan.

Saisons et captures.—Dans la plupart des endroits de pêche du lac Huron les rets ne sont employés que le printemps et l'automne ; mais ces saisons ne sont pas aussi tranchées ni aussi uniformes que sur le lac Erié. Il n'existe pas de périodes de clôture sur le côté du Michigan, et là où une clôture d'été est observée, c'est parce qu'il y a peu de poisson et que l'eau chaude endommage la ficelle.

Vu la différence dans les dates du commencement et de la fin des opérations de pêche en divers endroits, la question des saisons et de la capture peut être mieux traitée d'après les régions où les rets à enclos sont employés :—

De Détour à Saint-Ignace et de la cité de Mackinac à la baie Hammond.—Sur cette étendue de côtes qui embrasse une partie de chaque péninsule, les rets sont quelquefois tendus pendant le mois de mai. Dans le voisinage de Détour ils sont généralement enlevés vers le 1er juillet, mais on retire rarement du profit à les laisser à l'eau après le 1er juin. Plus à l'ouest et sur la côte sud la pêche est ordinairement bonne jusqu'au mois d'août, alors que les filets sont sortis de l'eau, goudronnés et réparés, puis remis à l'eau en septembre, bien que quelques-uns des pêcheurs ne font la pêche qu'au printemps suivant. Les rets tendus l'automne sont laissés à l'eau jusqu'au mois de novembre.

Les enclos qui sont tendus de bonne heure font souvent, au commencement de mai, une excellente capture de dorés jaunes. Les plus fortes migrations de poisson blanc ont lieu dans les mois de mai et de juin, et il se fait quelques fois d'assez bonnes captures en

juillet, après quoi le doré diminue graduellement. Il y a une petite, mais incessante, migration de truite jusqu'au mois de septembre, et il se fait de bonnes prises dans ce mois et le mois suivant ; moins en novembre qu'en tout autre temps. En août et septembre il y a généralement d'assez nombreuses migrations de doré jaune dont il est pris une certaine quantité durant toute la saison de pêche. Le brochet et l'esturgeon sont capturés principalement pendant les grandes chaleurs. Dans l'ordre de leur abondance les différentes espèces se présentent comme suit : poisson blanc, truite, doré jaune, brochet, esturgeon, mulet, achigan et perche. Le poisson blanc représente au moins les trois cinquièmes de la capture totale, et plusieurs de ces poissons sont si petits que leur capture devient un danger pour l'avenir de la pêche.

De la baie Hammond à Alabaster.—Dans cette région la pêche aux rets à enclos varie : en quelques endroits elle se fait depuis le printemps jusqu'à l'automne, en d'autres depuis le 15 mai jusqu'au 15 juillet, et depuis le 1er septembre jusqu'aux 15 et 25 novembre, tandis qu'ailleurs elle ne se fait que pendant l'automne.

Au printemps, les enclos capturent du poisson blanc, de la truite, du doré jaune, du hareng, de l'esturgeon, du mulet, etc. La meilleure pêche a lieu en automne, alors que les mêmes espèces à peu près sont pêchées. Le doré jaune est la victime de bons coups de filet pendant le mois de septembre, et à partir de ce mois jusqu'à celui de novembre ont lieu les meilleures captures de poisson blanc. Le hareng est pêché tard en automne ; la plus grande partie de la truite est pêchée au printemps.

Baie Saginaw.—Ici la pêche aux rets à enclos n'est pratiquée que durant le printemps et l'automne. En juillet et août les eaux peu profondes deviennent chaudes, et le poisson se réfugie dans les parties plus profondes et plus fraîches du lac. Au printemps les rets sont tendus au fond de la baie, et près du lac à l'automne. Dans une saison ordinaire, la plupart des rets à enclos sont tendus vers le 1er avril et enlevés avant le 1er juillet ; en automne, ils sont tendus entre le 1er et le 25 septembre et enlevés vers le 25 novembre.

La pêche du printemps a principalement le doré jaune et le hareng pour objet. La plus grande partie du hareng est pêchée pendant le mois de mai, et après le 1er juin il disparaît jusqu'à l'automne. En général, le doré jaune abonde surtout entre le 20 mai et le 20 juin.

En septembre, la capture se compose d'un peu de hareng et de poissons inférieurs tels que la pêche, le mulet, etc. Le hareng arrive en nombre pendant le mois d'octobre et reste jusqu'à ce que les rets soient enlevés ; il constitue la principale partie de la capture d'automne, bien que les enclos prennent encore un peu de poisson blanc et de truite de lac près du fond de la baie.

De la baie Saginaw à la rivière Saint-Clair.—Au printemps, la pêche aux rets à enclos commence vers le 15 avril et finit vers le 15 juillet ; à l'automne, elle dure depuis le 1er juillet jusqu'au 10 décembre.

Dans les alentours de Port-Huron il se fait une importante pêche d'esturgeon. Cette espèce est certainement celle qui a le plus de valeur ; mais le hareng et le doré jaune ont aussi une certaine importance. On prend également un peu de perche et de mulet. La pêche du printemps, sur les parties septentrionales de cette côte, n'est pas très profitable.

Partout le hareng est pris en grand nombre pendant l'automne, et dans les endroits les plus éloignés de la rivière Saint-Clair les pêcheurs retirent de lui presque tous leurs profits. Il se prend aussi un peu de poisson blanc, de truite et de doré.

De la rivière Saint-Clair à Goderich.—L'enfoncement des piquets commence vers le 1er mai, et les rets sont ordinairement en place vers le 15 du même mois. Durant le mois d'août les rets sont enlevés pour être réparés, et restent hors de l'eau de 2 à 6 semaines. Cette côte étant très exposée aux vents, plusieurs des rets ne sont pas mis à l'eau après le 1er novembre.

Au printemps, l'esturgeon est le poisson le plus important, mais il se prend aussi du doré jaune, du hareng et un peu de perche. Durant le mois de mai, il est pris du

poisson blanc dans les rets les plus éloignés de la rivière Saint-Clair. L'esturgeon est principalement pêché en juin. Pendant l'été la pêche n'est pas très profitable, et en automne le hareng est le seul poisson important.

Rivière Saginaw.—Il est impossible, à ce propos, de distinguer entre le rets à enclos et le verveux. Le rets à enclos fut introduit pour la première fois dans cette rivière vers 1870. Les premiers verveux étaient munis d'ailes au lieu de guides ; mais les pêcheurs ayant constaté que cet engin était moins profitable que le rets à enclos, ils s'en servirent très peu. Vers 1880 le verveux du type actuel fut introduit, et on le trouve aussi bon que le rets à enclos. Il ressemble, d'ailleurs, à celui-ci, sauf que l'enclos est du même modèle que celui qui est employé sur le lac Erié.

En 1885 il y avait à peu près 120 rets à enclos et 425 verveux, c'est-à-dire 545 pièces d'appareils fixes. La statistique accuse pour 1890 une grande réduction dans le nombre des verveux ; les pêcheurs disent que le nombre en était égal à celui de 1894, alors qu'on le portait à 300, dont 80 se trouvaient en amont de la cité de Saginaw. On supposait qu'il y en avait le même nombre de chaque espèce. Comme les relevés concernant cette rivière ne sont pas sûrs, il est impossible de faire des comparaisons ; mais il y a probablement eu une réduction depuis 1885.

Il est permis d'étendre les rets à partir de chaque rive jusqu'à une distance égale à un tiers de la largeur de la rivière. Les guides ont de 5 à 9 perches de long, avec des mailles de 5 ou 6 pouces, et les cœurs ont de 40 à 50 pieds de long, avec des mailles de 4 pouces. Les enclos varient de 14 à 18 pieds carrés, mais plusieurs ont 14 sur 18. Leur profondeur varie de 12 à 16 pieds, suivant celle de l'eau. Les enclos des verveux ont généralement 20 pieds de long, et, comme la partie correspondante des rets à enclos, leurs mailles varient de $2\frac{1}{2}$ à 3 pouces.

La capture comprend de la perche et du mulet en quantités égales, et les quelques dorés qui s'y trouvent sont très petits. Ci-suit le chiffre du rendement des principales espèces :—

Mulet	279,691	livres.
Perche	272,347	"
Doré jaune	24,823	"
Barbue et chabot	21,134	"

Obstacle à la navigation.—Dans presque toutes les parties du lac on se plaint peu que les rets à enclos gênent la navigation, car ils se trouvent loin de la route ordinaire des navires, et l'eau s'approfondit trop rapidement pour qu'on puisse les tendre bien loin de la rive. Dans la baie Saginaw et dans la partie sud du lac, près de la rivière Saint-Clair, il y a des plaintes ; mais dans la première région on a laissé des espaces libres à travers les enchaînements pour laisser passer les navires. A Port-Huron et à Sarnia les pêcheurs se plaignent de ce que les bateaux, chalans et radeaux endommagent leurs rets.

SEINES.

Les seines ont été employées pour la première fois sur le côté américain du lac vers 1841, et furent introduites peu de temps après dans d'autres localités. Presque partout, pour des causes diverses, la pêche à la seine fut difficile et peu profitable, et la baie Saginaw paraît être le seul endroit où elle soit devenue considérable. Avant 1880, ou vers cette époque, il y avait un certain nombre de seines en opération dans les alentours de Bay-Port, la rivière Saganin, la rivière au Pin et autres localités ; mais le mode de pêcher avec des rets devint si général qu'il n'y eut plus ni place ni encouragement pour la seine.

Port-Huron est le seul endroit où la seine est maintenant employée. Il y en avait une en 1894, et sa capture a consisté en 23,000 livres d'esturgeon et 30,000 livres de doré jaune.

De 1860 à 1894 la seine fut le seul engin de pêche employé entre Sarnia et Point-Harris. En cette dernière année elle fut prohibée par le gouvernement canadien, et des permis de rets à enclos furent accordés en place. Quoiqu'ils se soient opposés à l'innova-

tion, les pêcheurs sont maintenant enchantés du changement : une année d'expérience leur a démontré que le rets à enclos prend beaucoup plus de poisson que la seine. Les seines avaient de 75 à 80 perches de long, et leurs mailles mesuraient 2½ pouces dans le renflement et 5 pouces dans les ailes. Au printemps la pêche durait ordinairement depuis le 25 mai jusqu'au 1er juillet, et la capture se composait principalement d'esturgeon et de doré jaune. La pêche d'automne se faisait entre le 15 septembre et le 20 novembre, et le seul poisson pris en quantités considérables était le hareng. L'objection que soulevait cette pêche était la grande quantité de petits dorés jaunes qui en étaient la victime. Ce fut pour cette raison que les autorités canadiennes interdirent l'emploi de la seine, mais il est fort douteux que le rets à enclos soit préférable sous ce rapport.

Dans les commencements de la pêche, lorsque les seines étaient employées entre Southampton et cap Hurd, des quantités considérables de poisson blanc étaient capturés sur les frayères en automne, et on croit généralement qu'il en est résulté un grand mal.

AUTRES ENGINS DE PÊCHE.

On ne se sert pas beaucoup de lignes amorcées et de dards sur le lac Huron. La truite et la barbue sont les seules espèces pêchées par les premières, et le doré jaune, la perche et le mulet par les seconds. Il y a un peu de pêche sportique pour la truite de lac et l'achigan, mais il ne paraît pas exister de conflits entre les sportsmen et les pêcheurs du métier.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS.

Après avoir bien étudié les faits exposés plus haut, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :—

Il s'est produit une diminution énorme dans l'abondance du poisson blanc du lac Huron, et cette diminution, résultant de circonstances compliquées, a continué sans frein jusqu'à nos jours. Le théâtre des plus grandes pêches de cette espèce a varié de temps en temps, et, chose significative, pendant une période donnée au sujet de laquelle nous avons tous les renseignements possibles, les pêcheries qui ont été le plus exploitées, soit par les rets à mailler ou par les rets à enclos, sont précisément celles où la diminution s'est fait sentir plus notablement.

Il nous est impossible de dire si la quantité des engins de pêche mis en service aurait amené le résultat que nous signalons si elle n'avait pas été accompagnée d'autres abus. Il n'y a pas de doute qu'un tort considérable est fait par la capture de petit poisson blanc dans les rets à enclos et peut-être aussi dans les rets à mailler ostensiblement tendus à l'intention du menominee. Sur toute la côte septentrionale, des deux côtés de la frontière, la capture du petit poisson blanc, qui a très peu de valeur pour les pêcheurs, mais une très grande importance pour la pêcherie elle-même, est un abus des rets à enclos qui demande redressement.

Une partie considérable du poisson blanc capturé dans le lac est pêchée durant l'époque de la fraie, alors qu'il vient près de terre et qu'il est d'un accès facile, et c'est probablement cette facilité de capture qui est jusqu'à un certain point la cause de sa diminution. La décharge de sciure de bois dans les cours d'eau tributaires du lac et voisins des frayères du poisson blanc, et le passage des radeaux de billots du Canada aux Etats-Unis ont eu aussi, sans aucun doute, leur effet sur le poisson blanc. En maints endroits l'écorce détachée des billots par le frottement dans les gros temps a produit une masse de matières qui, non seulement rendent les frayères impropres à recevoir les dépôts d'œufs, mais détruisent aussi une partie considérable de ce qui constitue la pâture du poisson.

La théorie, souvent émise, que la diminution du poisson blanc est due à l'augmentation de la truite de lac et de doré jaune ne paraît pas être fondée. Il est impossible de déterminer si l'une ou l'autre de ces espèces s'est développée avant 1885, mais il est probable que les deux ont légèrement diminué depuis cette année-là, et malgré ce fait la diminution du poisson blanc n'a pas été arrêtée.

Après le poisson blanc, c'est l'esturgeon qui a le plus diminué. Cette diminution a été très considérable depuis le commencement de la pêche, et sur la côte du Michigan

elle a continué jusqu'aujourd'hui. Sur le côté canadien, dans les alentours de Sarnia, la capture de l'esturgeon s'est assez bien maintenue depuis le commencement en 1880 jusqu'en 1894. Dans cet espace de temps elle a été faite entièrement par les seines ; mais en 1894, les rets à enclos furent substitués aux seines, et si l'histoire d'autres localités doit se répéter ici, nous devrons nous attendre dorénavant à une dimniution. Il n'y a pas de doute que dans toute la région des grands lacs la diminution de l'esturgeon est due principalement à l'emploi des rets à enclos et à la manie de prendre de petits poissons qui sont vendus à moitié prix et que les pêcheurs appellent des " moitiés ".

Pendant la période au sujet de laquelle nous avons pu nous renseigner, la truite semble avoir peu diminué. La grosse truite d'eau basse qui est pêchée à l'automne a peut-être diminué quelque peu, mais la truite d'eau profonde est restée abondante. L'immunité de cette espèce contre les influences qui ont décimé le poisson blanc est sans doute due à ses habitudes et à sa distribution. Elle est moins grégaire que le poisson blanc, et au lieu de se renfermer sur le plateau côtier, elle se donne plus de mouvement et se répand plus largement dans le lac. Elle cherche apparemment sa pâture dans toutes les profondeurs où elle la trouve en grande variété, et échappe aussi aux contaminations. Bien que la pêche aux rets à mailler pour cette espèce soit considérable, nous n'avons pu voir qu'elle ait un effet sérieux sur son abondance. Le petit poisson se prend quelquefois dans les rets à mailler, mais comme il s'y trouve enchevêtré par les dents, nous n'y voyons pas remède.

Quant au doré jaune, nous n'avons pu en arriver à une conclusion satisfaisante. La conduite de ce poisson est si vagabonde que la question d'une diminution ou d'une augmentation est difficile à déterminer exactement, mais nous sommes portés à croire qu'il a un peu diminué depuis 1885. Il est principalement pêché par les rets à enclos dans la rivière Saginaw et à l'extrémité sud du lac, où l'on en prend parfois une très grande quantité de petits. La même chose a lieu sur le lac Erié, et nous en avons parlé longuement.

Si nous prenons le lac dans son ensemble, il n'y a pas de preuve que le hareng ait diminué. Cette pêche ne donne pas lieu à des abus.

RECOMMANDATIONS.

Rets à enclos.—Une réduction du nombre des rets à enclos en quelques endroits, spécialement dans la partie septentrionale du lac et probablement aussi dans la baie Saginaw, est nécessaire.

Les recommandations que nous avons faites à propos des rets à enclos dans le lac Erié, relativement à la longueur des guides, à la séparation des enchaînements de rets et à la distance qui doit les séparer, s'appliquent également au lac Huron. Nous recommandons que dans la baie Saginaw pas plus de six rets à enclos soient installés en enfilade, et pas plus de trois ailleurs.

Au nord d'une ligne allant de la Pointe-Nord, Michigan, à la Pointe-Clark, Ontario, la maille des enclos devrait mesurer au moins 4 pouces en extension après rétrécissement, et $2\frac{1}{2}$ pouces au moins au sud de la même ligne. Ceci rendrait obligatoire l'emploi d'une grande maille dans la partie du lac où le poisson blanc constitue l'espèce la plus importante et où le jeune poisson est pris hors de raison, et permettrait de prendre du hareng et d'autres petites espèces dans des endroits où le poisson blanc est le principal objet de la pêche. Dans le dernier cas la maille que nous proposons est aussi plus grande que celle dont on se sert aujourd'hui, et elle laisserait échapper une certaine quantité de petits dorés qui forment actuellement une partie importante de la capture.

L'emploi des rets à enclos pendant le mois de novembre devrait être interdit au nord de la ligne que nous venons de définir, afin de ménager une période de clôture pour le poisson blanc.

Tous les piquets de rets à enclos devraient être retirés de l'eau dans les trente jours suivant la clôture de la saison de pêche.

Rets à mailler.—La maille de tous les rets à enclos devrait mesurer au moins 5 pouces en extension ; on pourrait, cependant, permettre l'emploi de rets à maille de $2\frac{3}{4}$

pouces sur la côte canadienne entre la rivière au Sable et le cap Hurd, depuis le 15 octobre jusqu'au 1er novembre, pour la capture du hareng qui, à cette saison, ne paraît pas être associé au jeune poisson blanc dans cette localité.

Il serait à propos d'interdire pendant le mois de novembre la pêche aux rets à mailler ayant une maille de moins de 6 pouces; cela contribuerait beaucoup à protéger le poisson blanc chargé de frai.

L'installation de rets à mailler à une distance de moins d'un quart de mille d'un rets fixe devrait être prohibée.

La maille des rets à mailler employés pour la capture de l'esturgeon devrait mesurer au moins 11 pouces en extension.

Verveux.—La maille, dans la poche des verveux, devrait mesurer au moins 2½ pouces en extension. Le nombre de ces rets devrait être restreint suivant la capacité ou les exigences de chaque région où ils sont employés.

Seines.—La dimension des seines et celle de leurs mailles devraient être conformes, dans chaque cas, aux conditions dans lesquelles cet engin est employé. La maille devrait toujours être assez grande pour permettre l'évasion du poisson n'ayant pas la taille voulue, et le nombre des seines et la manière de s'en servir dvraient être contrôlés partout. Il devrait être défendu de pêcher avec des seines sur les frayères, ou autour des frayères des poissons importants, ou en tout endroit ou l'emploi de cet engin pourrait être nuisible.

Hameçon non appâtés pour l'esturgeon.—La pêche de l'esturgeon au moyen d'hameçons non appâtés ou de grappins devrait être prohibée.

Dard.—L'emploi du dard devrait être interdit d'une manière absolue.

Esturgeon.—Tout esturgeon mesurant moins de 4 pieds de long, capturé de n'importe quelle façon, devrait être remis à l'eau vivant.

Contamination.—Il devrait être défendu de jeter à l'eau les débris de poissons, les poissons morts, les rebuts de villes et toutes autres substances délétères. Des mesures devraient être prises pour prévenir le mal que font les déchets de scieries et de manufactures sur les bords du lac et dans tous les tributaires qui contiennent les frayères de poissons importants. Nous recommandons que les plus grandes précautions soient prises, dans les travaux d'amélioration de havres et autres ouvrages de cette nature pour disposer des matières du dragage de façon à ne pas contaminer les fonds de pêche.

Propagation.—Nous recommandons de continuer les efforts tentés pour augmenter, par la propagation artificielle, la production du poisson blanc et de la truite de lac.

BAIE GEORGIENNE.

DESCRIPTION DE LA BAIE.

La baie Georgienne est entièrement bornée par le territoire canadien, sauf à l'extrémité occidentale de son chenal du nord. Depuis le pied de la baie près de Collingwood jusqu'à la jonction du chenal du nord avec la rivière Sainte-Marie, elle couvre une distance d'environ 225 milles, tandis que sa plus grande largeur, à partir de l'embouchure de la rivière des Français jusqu'à la jonction de la baie avec le lac Huron, au nord de l'île Cove, est de 54 milles. Elle est tellement entrecoupée d'îles, spécialement sur les rives est et nord et par tout le chenal du nord, qu'il est difficile de calculer l'étendue de ses fonds de pêche. Ces îles, qui se comptent par milliers, ont toutes les dimensions, depuis le Grand Manitoulin, qui a 70 milles de long et 25 milles de large, jusqu'aux plus minimes rochers qui dépassent la surface de l'eau. La baie proprement dite a une

profondeur moyenne de 25 à 40 brasses ; sa plus grande profondeur, 90 brasses à peu près, se trouve en dehors de la côte à l'angle sud-ouest. L'eau est plus profonde vers la rive sud et diminue graduellement de profondeur vers le nord. L'eau profonde dont nous parlons ne couvre qu'une étendue limitée. De fait, toute la baie est un champ de pêche. Dans le chenal nord la profondeur moyenne ne dépasse point 20 brasses. En certaines saisons les pêcheurs ont l'habitude d'abandonner leurs postes de la terre ferme pour aller opérer dans les îles de la baie, dont les principales sont les îles aux Outardes, de la Sauvagesse et au Vison. La grande pêche qui se fait des îles du Canard, situées à l'extrémité septentrionale du lac Huron, est ordinairement associée à celles des Manitoulines et de la baie Georgienne. Les principaux postes de la terre ferme pour les parties nord et est de la baie sont Wiarton, Owen-Sound, Collingwood, Penetanguishene, Waubashene et Byng-Inlet ; et pour la partie nord, Killarney, l'île Ronde, la baie Gore et Thessalon.

POISSONS IMPORTANTS.

Six espèces de poissons sont énumérées dans la statistique de la baie Georgienne. Les variations dans la capture relative annuelle de ces poissons, à des intervalles de cinq ans, ont été comme suit :—

	1870.	1875.	1880.	1885.	1890.	1894.
1...................	Poisson blanc	Truite..	Poisson blanc	Truite........	Poisson blanc	Truite. ....
2..........	Truite........	Poisson blanc	Truite.......	Poisson blanc	Truite........	Poisson blanc
3..................	Doré jaune ..	Hareng	Hareng	Esturgeon...	Doré jaune ..	Doré jaune ..
4..............	....	....	Doré jaune ..	Doré jaune ..	Esturgeon ...	Esturgeon ...
5...	. ...	....	....	Hareng	Hareng	Brochet .....
6.........	....	....	....	Brochet	Brochet	Hareng . ....

Poisson blanc.—La statistique des pêches canadiennes à l'intérieur démontre que la capture de poisson blanc opérée dans la baie Georgienne est plus considérable que dans toutes les eaux canadiennes de tous les autres grands lacs réunis. Le rendement a été plus constant, et, en dépit d'une pêche énorme et des engins employés, ce n'est que dans ces dernières années qu'une diminution notable s'est fait sentir. La capture a atteint son plus haut degré vers 1890 ; elle est restée stationnaire jusqu'en 1892, bien que la quantité des engins ait plus que doublé. Depuis 1892 elle a constamment diminué, quoique le nombre des engins se soit accru considérablement. On trouve le poisson blanc dans toute la baie Georgienne et dans le chenal du nord ; ici comme dans d'autres eaux de l'intérieur il opère, au printemps et à l'automne, les mêmes migrations vers la côte. La pêche commence dès que la glace a quitté les bords, généralement en mai, plus tôt ou plus tard, selon la variation des saisons. Durant les mois de mai et de juin les rets sont tendus pas bien loin de la côte dans une eau peu profonde ; mais à mesure que la saison avance le poisson se rend en eau plus profonde. La pêche au large dure les mois de juillet et d'août et une partie de septembre, alors que la migration commence et continue jusqu'à la clôture de la saison, fin d'octobre. Jusqu'en 1892 la capture du poisson blanc a été généralement plus considérable que celle de la truite, mais depuis, le poisson blanc a diminué et il se prend maintenant beaucoup plus de truite. Les pêcheurs connaissent, au milieu des îles et sur les hauts-fonds de la côte, plusieurs frayères dont les principales se trouvent autour des îles Occidentales et aux Outardes et sur les hauts-fonds au large de l'île de la Sauvagesse. La fraie a lieu pendant tout le mois de novembre.

Truite.—La truite n'a certainement pas diminué autant que le poisson blanc. La pêche pour cette espèce commence vers le même temps que pour le poisson blanc ; mais durant le printemps et au commencement de l'été la proportion de truite pêchée n'est pas aussi grande, tandis qu'après septembre la moyenne partie du poisson pris dans les rets à mailler est de la truite. Les pêcheurs prétendent connaître deux classes de truite : une, plus petite, qui est prise sur les hauts-fonds du large et en eau plus profonde, et une autre, beaucoup plus grosse, qui est toujours pêchée sur la côte. La truite n'est pas aussi abondante dans le chenal du nord qu'au sud du Grand Manitoulin et autour des îles du Canard. On dit que partout la fraie a lieu beaucoup plus tôt que celle du poisson blanc, et que la truite du large fraie bien plus à bonne heure que la grosse truite de la côte. Les frayères sont distribuées tout autour des côtes de la baie, parmi les îles et sur les hauts-fonds du large. La truite est principalement pêchée par les rets à mailler, et très peu par les rets à enclos.

Doré jaune ou sandre.—Lorsque les seines étaient en usage, la meilleure pêche de doré jaune se faisait au commencement du printemps, près l'embouchure des rivières ; en plusieurs endroits on seinait à travers la glace, car c'était l'époque où le poisson se rendait dans les rivières pour y frayer. Une grande pêche de ce genre était faite à la source de la baie Nottawasaga et à Waubashene. Présentement la plus grande partie du sandre est pêchée par les rets à enclos dans le chenal du nord. Ce poisson se prend rarement dans les rets à mailler quand il est pêché au large ; mais durant le printemps et l'automne, spécialement l'automne, lorsque les rets à mailler sont tendus sur la côte, ils en prennent une proportion considérable. Le sandre est distribué sur toute la côte, mais il abonde surtout dans le voisinage des grandes rivières qui se déversent dans la baie et le chenal du nord. On sait que de grosses captures ont été faites par de petits rets à enclos tendus illégalement parmi les îles de la côte orientale de la baie. Les enclos tendus dans le chenal du nord en capturent une bonne part, mais ceux qui sont tendus au large de la côte sud de l'île Manitouline et des îles du Canard n'en prennent pas autant. On dit que la fraie de cette espèce a lieu à la fin d'avril et au commencement de mai. Comme les rets à enclos ne sont pas employés dans la baie proprement dite et comme les pêcheurs donnent presque toute leur attention à la truite et au poisson blanc, le sandre n'est point l'objet d'une très grande pêche, et on n'a pas remarqué qu'il ait diminué.

Hareng de lac.—Cette espèce abonde dans toute la région de la baie Georgienne ; mais comme jusqu'à tout récemment la pêche de la truite et du poisson blanc ne donnait aucun signe d'affaiblissement, il n'y avait pas de raison pour entreprendre celle du hareng, d'autant plus que le hareng pêché dans la baie est petit : il ne pèse pas plus d'un quart de livre en moyenne. On n'en fait pas la pêche le printemps ni l'été, car alors il ne se tient pas sur la côte ; mais en octobre et novembre, quand il est en eau peu profonde, les rets à mailler en prennent une petite quantité.

Esturgeon.—Dans les commencements l'esturgeon abondait ordinairement dans la baie Georgienne et le chenal du nord, particulièrement dans les baies peu profondes où vont se jeter quelques-unes des grandes rivières. Ici comme ailleurs l'esturgeon n'avait aucune valeur commerciale, et en le retirant des rets on le détruisait comme quantité absolument négligeable. Aujourd'hui on le prend surtout à la source de la baie Nottawasaga et à Grande-Batture. D'après ce que nous avons pu constater, les seuls instruments de sa capture ont été la seine et le rets à enclos ; jamais on n'y a employé les rets à mailler et les lignes fixes, certainement pas en grand dans tous les cas. Les relevés démontrent qu'il s'est produit une notable diminution, comme on peut le voir par les chiffres suivants :—

1885	478,000	livres.
1890	127,050	"
1894	90,265	"

Achigan.—Ce poisson de sport est loin d'abonder dans la région de la baie Georgienne. Il paraît que nombre de touristes font, l'été, de la pêche sportive aux environs

de Waubashene et dans les îles du nord ; mais ailleurs, sur les rives septentrionales de la baie et le long du chenal du nord, il y a peu ou pas d'achigan. Il ne s'en est jamais pris dans les rets tendus pour le poisson blanc et la truite, et il ne fait jamais partie de la capture destinée au commerce.

CAUSES DE DIMINUTION.

Pendant plusieurs années la baie Georgienne a été une des principales sources qui ont approvisionné le marché de poisson blanc, et comme nous l'avons déjà dit, la pêche a été exploitée là plus énergiquement que partout ailleurs dans les eaux douces du Canada. On trouve du poisson blanc et de la truite dans toute l'étendue de la baie et du chenal du nord : ces deux poissons font l'unique objet de la pêche. Avant 1885 la quantité des engins employés n'a pas beaucoup varié pendant une vingtaine d'années, et le rendement a été constant. Cependant, comme l'approvisionnement de poisson blanc venant d'autres sources commençait à diminuer, les pêcheurs rivalisèrent d'efforts pour répondre à la demande : ils utilisèrent davantage les remorqueurs et augmentèrent considérablement la quantité de leurs rets à mailler. Il en est résulté que, de 1885 à 1890, la quantité de poisson blanc pêché a quadruplé. La pêche continua une couple d'années après 1890, le nombre des engins augmenta constamment ; mais, ici comme ailleurs, il y eut excès, et en 1893-94 une baisse soudaine survint dans la capture. Le tableau suivant fait voir la quantité des appareils en usage à des intervalles de cinq ans depuis 1870, ainsi que la capture de poisson blanc, de truite, de hareng et de doré jaune aux mêmes époques :—

Année.	No. de remorqueurs de pêche.	Nombre de bateaux.	Rets à mailler, brasses.	No. de rets à enclos.	Poisson blanc.	Truite.	Hareng.	Doré jaune.
					Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.
1870	.....	.....	298,049	......	990,000	723,000	....	41,000
1875	6	264	431,174	....	2,346,800	2,551,400	53,800	....
1880	9	166	405,619	....	1,042,000	1,001,800	12,600	10,400
1885	15	253	380,163	62	1,421,160	3,369,860	187,600	353,442
1890	28	256	941,600	29	5,498,800	3,496,240	78,400	635,150
1894	32	345	1,086,715	62	2,509,436	3,583,607	263,400	402,610

Des rapports reçus depuis font voir que la diminution a continué en 1895 et 1896. Depuis plusieurs saisons les gens qui font le commerce du poisson de la baie Georgienne se plaignent de ce qu'il est au-dessous de la taille obligatoire. Cette diminution soudaine et alarmante est due principalement à une pêche excessive par les rets à mailler ; bien que les rapports officiels constatent que 1,086,715 brasses de rets à mailler aient été patentées en 1894, les pêcheurs admettent partout qu'il y en a eu beaucoup plus que cela en usage. La masse du poisson blanc est pêchée dans la baie au moyen de rets à mailler opérés par des bateaux venant de différents postes de la terre ferme et des îles. Les rets sont supposés avoir une maille de 4½ pouces.

Que la diminution ait été causée par l'usage excessif de ce genre de rets, c'est prouvé par le fait qu'aucun autre mode de pêche n'a été employé ici pour cette espèce ; et si le poisson blanc qui est aujourd'hui envoyé au marché n'a pas la taille réglementaire, c'est uniquement parce que la maille est trop petite. Dans le chenal du nord les rets à mailler et les rets à enclos sont également employés, et ils partagent la responsabilité de l'insuccès dans cette région. Les rets à mailler ne sont pas autant employés dans le chenal du nord que dans la baie. La diminution a commencé vers 1885, alors qu'on a donné des permis de pêche sans réserve quant au nombre des rets à enclos et à la diminution des mailles. Dans toutes les parties de la région les pêcheurs s'accordent à dire que la diminution du poisson blanc et de la truite doit être attribuée à la pêche exagérée

qui se faisait alors au moyen de cet engin dans le chenal du nord, sur le côté sud du Grand Manitoulin et aux îles du Canard. Lorsque fut aboli ce système de louer les fonds de pêche, le nombre des rets à enclos diminua, ainsi que le prouve la statistique de 1890 qui figure dans le tableau ci-dessus. Cependant, ce nombre a de nouveau augmenté.

Comme les poissons capturés dans ces rets s nt le poisson blanc, la truite, le doré jaune et l'esturgeon, il est inutile d'employer dans l'enclos une petite maille telle que celle qui est exigée lorsque la capture se compose en grande partie de petits poissons. Nous nous trouvions à Détour, Michigan, lorsque différents colis de poissons provenant de quelques-uns de ces enclos y furent apportés pour être envoyés au marché, et nous pouvons parler en connaisance de cause. Les chiffres suivants accusent le poids de quatre lots de poisson blanc :

Le lot nº	1	se composait de	65	poissons et pesait	100	livres.
"	2	"	74	"	100	"
"	3	"	74	"	100	"
"	4	"	59	"	60	"

Le poids moyen de chaque poisson était de $1\frac{1}{3}$ livre, mais il y en avait beaucoup qui ne pesaient que de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ de livre. Les autres espèces représentées étaient la truite et le doré jaune.

La plupart des pêcheurs de la baie Georgienne prétendent que la truite n'a pas diminué, et les relevés leur donnent raison ; mais il faut un grément beaucoup plus considérable pour maintenir la capture. La truite est pêchée sur les mêmes fonds que le poisson blanc, et généralement avec les mêmes rets, quoique quelques pêcheurs se servent de rets à mailles plus fortes et plus grandes. La truite de la baie donne lieu aux mêmes plaintes que le poisson blanc : elle est trop petite pour subir les risques du transport et de la manipulation. Il n'y a pas de doute que de grandes quantités de petite truite de la baie Georgienne et du chenal du nord sont expédiées au marché, et c'est seulement à l'aide de ces poissons minuscules que la capture se maintient. Les rets à enclos en prennent un peu ; les rets à mailler y contribuent pour la plus large part.

On sait que, quelle que soit la dimension de leurs mailles, les rets à mailler prennent toujours un peu de petite truite, mais la proportion en est toujours faible. Cependant, la petite truite constitue une partie importante du rendement de la baie Georgienne, et son placement est rendu difficile par l'état misérable où elle se trouve quand elle arrive au marché. La plus grande partie de cette petite truite est capturée par les rets à mailler à très petites mailles tendus pour le poisson blanc.

Parmi les causes secondaires auxquelles on doit attribuer la diminution du poisson blanc et de la truite, il ne faut pas oublier l'écorce qui se détache des flottes de billots qui ne cessent de traverser la baie et le chenal du nord et qui se fixe sur les fonds en couches épaisses. Lorsque, surtout, ces dépôts se forment sur les frayères et sur les fonds où le poisson a l'habitude de trouver sa pâture, ils font un mal considérable.

Seines.—Les seines n'ont jamais été beaucoup employées pour le poisson blanc, car les fonds que ce poisson recherche pour la fraie sont si rocheux et si raboteux qu'ils excluent leur emploi. Le peu de seinage qui a été fait était principalement pour l'esturgeon et le sandre américain à Wabashene, la baie Nottawasaga et Killarney. La longueur totale de seines employées a été comme suit : en 1870, 440 brasses ; en 1880, 137 brasses ; en 1890, 2,466 brasses. Aujourd'hui elles sont interdites dans la baie.

RECOMMANDATIONS.

Les principales pêches, dans la baie Georgienne et dans le chenal du nord, sont celles du poisson blanc et de la truite de lac, et comme la diminution de ces espèces est en apparence due à deux causes—pêche excessive et capture de poissons précoces—deux remèdes s'offrent naturellement : restreindre la pêche et agrandir les mailles des rets afin de prévenir autant que possible la capture de poissons qui n'ont pas la taille voulue.

Bien qu'il soit reconnu que la présente période de clôture pendant le mois de novembre ne couvre pas tout le temps de la fraie de la truite, on croit, comme cette espèce n'a pas diminué dans la même proportion que le poisson blanc, qu'elle aurait toute la protection dont elle a maintenant besoin si le nombre des rets à mailler était diminué et si leurs mailles étaient agrandies.

Comme la pêche avec rets à enclos est faite principalement pour le poisson blanc, la truite, le sandre américain et l'esturgeon, nous estimons qu'il serait important de n'admettre que de grandes mailles dans les enclos. Et comme la capture du sandre américain et de poissons communs dans les baies et parmi les îles ne souffre pas d'objection, nous jugeons à propos de permettre un peu de pêche avec rets à enclos diminutifs et avec verveux sur la côte est de la baie.

C'est pourquoi nous recommandons ce qui suit :

1. Que le nombre de rets à mailler actuellement employé pour le poisson blanc et la truite soit considérablement réduit, et qu'il soit pris des mesures pour que les remorqueurs et les bateaux n'emploient pas plus de rets qu'ils y sont autorisés.

2. Que la dimension minimâ des mailles des rets à mailler employés pour le poisson blanc et la truite soit fixée à 5 pouces, mesure d'extension.

3. Que le nombre de rets à enclos actuellement employés à l'ouest de la ligne allant de Cape-Hurd à la rivière des Espagnols ne soit pas augmenté ; que le règlement qui interdit l'usage de ces rets à l'est de cette ligne soit continué, et que la dimension minimâ des mailles dans les enclos soit fixée à 4 pouces.

4. Qu'un nombre limité de verveux et de rets à enclos diminutif soit admis à pêcher sur les côtes est et nord de la baie entre Wabashene et Killarney.

5. Que les rets à mailler ayant des mailles assez grandes pour éviter la capture de poissons d'une longueur de moins de 4 pieds, ainsi que les lignes fixes et les hameçons amorcés, soient admis à prendre de l'esturgeon.

6. Que tout esturgeon pris, ayant moins de 4 pieds de long, soit remis à l'eau vivant.

7. Que la période de clôture pendant laquelle la pêche du poisson blanc et de la truite est interdite soit le mois de novembre.

8. Qu'il soit permis de pêcher le hareng en toutes saisons avec des rets à mailler ayant des mailles d'au moins $2\frac{3}{4}$ pouces.

LAC SUPÉRIEUR.

DESCRIPTION DU LAC.

Le lac Supérieur, le plus grand des lac de l'ouest, est remarquable par l'étendue relativement beaucoup plus grande de ses eaux profondes, et sa basse température. Absence générale de hauts-fonds à une certaine distance de ses rives, le long desquelles, en plus, l'eau devient rapidement plus profonde, et les pentes sont en général plus abruptes sur le côté nord que sur le côté sud. Aussi les fonds de pêche sont surtout restreints à une zone comparativement étroite aux environs des bords dont l'étendue en superficie est d'un quart moindre que celle du lac tout entier et de pas beaucoup plus de la moitié des fonds de pêche du lac Huron ou du lac Erié. De plus, les conditions physiques du lac Supérieur sont défavorables à la production d'une grande variété de poisson, et quelques-unes seulement des espèces mentionnées ont été tant soit peu prolifiques. Toutefois, il y a sur le côté nord du lac trois baies plus ou moins importantes, et trois autres sur le côté sud, dans lesquelles les conditions sont passablement différentes.

POISSONS IMPORTANTS.

Les poissons les plus importants du lac Supérieur sont : le poisson blanc (*Coregonus clupeiformis*) et la truite de lac (*Cristivomer namaycush*). Les autres poissons pêchés pour le marché sont : le hareng de lac (*Argyrosomus artedi*) et un ou deux de ses congénères, le siscowet (*Cristivomer namaycush siscowet*), l sandre (*Stizostedion vitrem*) et l'esturgeon (*Acipenser rubicundus*).

Poisson blanc.—Le poisson blanc se répand généralement tout le long des bords du lac ; il se rend au large dans des profondeurs de 40 à 50 brasses, revenant plus loin, et en quelque endroits il vient tout près de la côte à l'époque de la fraie et au printemps.

Pendant la plus grande partie de ses migrations il a donné lieu à des pêches plus ou moins considérables, bien que dans quelques régions, comme sur la côte du Minnesota et autour de l'île Royale, il ait toujours été rare. Le poisson blanc est l'un des premiers poissons qui ont attiré l'attention des pêcheurs sur le lac Supérieur, et jusqu'à tout récemment il constituait la plus grande part de la capture annuelle ; mais en ces derniers temps il a cédé le pas à la truite de lac. Les quantités pêchées sur les bords américains du lac ont été comme suit :

1880	2,257,000 livres.
1885	4,571,000 "
1890	3,213,000 "
1893	2,010,000 "

Laissant de côté les fluctuations périodiques de la production, qu'il nous est impossible de calculer avec précision, ces chiffres nous conduisent à constater une diminution annuelle de 30 pour 100 entre 1885 et 1890, de 37 pour 100 entre 1890 et 1893 et de 56 pour 100 entre 1885 et 1893. De plus, cette diminution a coïncidé avec une augmentation dans le nombre des principaux engins employés pour la pêche, et la statistique de 1890 et 1893 est suffisamment détaillée pour faire voir qu'entre ces deux années la diminution proportionnée a été de 57 pour 100 dans le cas des rets à enclos et de 94 pour 100 dans celui des rets à mailler. La diminution a été très accentuée sur la côte du Wisconsin où, entre 1885 et 1893, elle a atteint l'énorme proportion de 90 pour 100. Sur la côte du Michigan la production s'est en somme bien maintenue entre 1885 et 1893, mais grâce seulement à l'emploi d'un plus grand nombre d'engins, et a donné 63 pour 100 par les rets à enclos et 14 pour 100 par les rets à mailler. La statistique établit une augmentation sur quelques parties de cette côte et une diminution sur d'autres ; mais l'abondance du poisson a apparemment diminué partout, si nous en jugeons par les efforts extraordinaires qu'il a fallu faire pour maintenir la capture.

Les dépositions de tous les témoins que nous avons interrogés dans les principaux centres de pêche tendent à confirmer les déductions basées sur la statistique ; elles établissent aussi le fait que les pêcheurs en général connaissent les changements qui sont survenus dans la condition de ce produit.

La statistique, pour les eaux canadiennes, accuse une augmentation comparativement ferme des captures en ces dernières années, résultat naturel du plus grand nombre d'engins employés. Les signes d'une diminution de l'espèce ne sont pas aussi marqués sur la côte sud, quoique les témoignages recueillis en indiquent une très considérable dans la région de Port-Arthur. La capture canadienne a toujours été plus faible que celle qui s'est faite sur le côté des Etats-Unis, mais en 1893 elle s'est élevée à 40 pour 100 de cette dernière. La quantité d'engins employés est beaucoup plus considérable sur la côte sud que sur la côte nord.

Truite de lac.—La truite de lac est un peu plus également distribuée que le poisson blanc ; elle abonde sur les côtes du Minnesota et de l'île Royale, ainsi que dans presque toutes les parties du Wisconsin, du Michigan et du Canada. Elle séjourne dans des profondeurs égales à celles du poisson blanc, et ces profondeurs ont quelques fois 60 brasses ou un peu plus. Toutefois, elle n'abonde pas dans les eaux plus basses, et en eau profonde elle est remplacée par le siscowet, une variété inférieure bien accentuée qui est généralement très abondante dans 80 à 100 ou 125 brasses. La truite de lac n'était pas recherchée, spécialement dans les commencements de la pêche ; mais dans ces dernières années elle est devenue en grande demande, probablement parce que la production de poisson blanc a diminué. D'après la statistique, les quantités pêchées ont été comme suit sur le côté des Etats-Unis :—

1885	2,599,000 livres.
1890	2,485,000 "
1893	3,061,000 "

Dans les eaux canadiennes les captures annuelles suivantes ont été opérées durant les dix dernières années :—

1885	911,000 livres.
1886	842,000 "
1887	703,000 "
1888	971,000 "
1889	1,020,000 "
1890	692,000 "
1891	1,077,000 "
1892	1,055,000 "
1893	1,128,000 "
1894	1,543,000 "

La diminution que l'on remarque dans la capture de 1890 vient de ce qu'il s'est fait moins de pêche cette année là sur les deux côtés du lac, et l'augmentation subséquente a été le résultat de l'emploi d'un plus grand nombre d'engins. Plus de 80 pour 100 de la capture annuelle dans les eaux des Etats-Unis ont été obtenus par des rets à mailler, le reste par des rets à enclos et par des lignes amorcées. Les relevés statistiques n'indiquent pas une diminution dans l'abondance de l'espèce prise dans son ensemble, mais ils font voir une diminution de la production en quelques endroits, plus particulièrement autour des îles Apostle depuis 1885 et à l'île Royale depuis 1890. Cependant, d'après les dépositions des témoins, il s'est produit une diminution générale, dont on n'a pu vérifier l'importance, dans toutes les parties du lac, sauf à l'extrémité orientale, dans la région de Whitefish-Point et de là à Otter-Head sur la côte canadienne. En outre, dans cette dernière région il s'est fait beaucoup plus de pêche en ces dernières années, avec augmentation correspondante de captures.

Hareng de lac.—Quoique le hareng soit très commun dans la plupart des endroits sur les bords du lac, il n'a jamais donné lieu qu'à une pêche très modérée, à cause surtout de l'éloignement des marchés, et aussi parce qu'il est de taille inférieure dans ces eaux. L'espèce ne court pas risque de diminuer tant qu'elle restera en faible demande.

Siscowet.—Le siscowet, quoique habitant des eaux plus profondes que le poisson blanc et la truite de lac, est tenu en petite estime sur le marché à cause de sa graisse excessive ; aussi les pêcheurs ne se soucient pas de le pêcher, excepté lorsque la truite est rare. Il s'en prend quelques fois des quantités considérables, mais la production est indubitablement suffisante pour résister aux résultats des captures qui peuvent en être faites dans les circonstances actuelles.

Doré ou sandre américain (Wall-eyed pike).—Cette espèce est rare sur presque toutes les côtes exposées du lac ; elle se renferme dans quelques-unes des baies sur les côtés nord et sud, dans aucune desquelles, cependant, elle n'est abondante. En 1893 la capture totale ne s'est élevée qu'à 185,000 livres, ou un peu plus de 2 pour 100 du poids total de toutes les espèces pêchées. Les principaux endroits où elle a été opérée sont la partie occidentale de la côte du Wisconsin, la baie Chequamegon, et le fond de la baie Whitefish sur le côté des Etats-Unis, et les baies Black et Bachewanaung sur le côté canadien. Ce poisson est plus commun dans quelques parties de la rivière Sainte-Marie. Il s'est évidemment produit une diminution considérable dans l'abondance de cette espèce, mais elle n'a jamais fait l'objet d'une pêche spéciale et n'a figuré que comme incident dans les captures des rets à enclos.

Esturgeon.—Comme le doré américain, l'esturgeon a une distribution très restreinte dans le lac Supérieur ; il se renferme principalement dans quelques-unes des régions plus ou moins closes où, dit-on, il était relativement abondant à une certaine époque. En somme, cependant, il n'a jamais joué un rôle important dans la pêche, car il rapportait peu de profits. Le rendement total donné par les eaux des Etats-Unis a été de 182,000 livres en 1885, et de 35,000 livres en 1893,—soit une diminution de plus de 80 pour

100, bien que le nombre des rets à enclos qui servaient surtout à le capturer ait été plus grand. Durant les dix dernières années, la capture canadienne a été comme suit :—

	Livres.
1885	41,000
1886	41,000
1887	120,000
1888	54,000
1889	71,000
1890	97,000
1891	43,000
1892	49,000
1893	35,000
1894	39,000

HISTOIRE ET MODES DE LA PÊCHE.

Commencements de la pêche.—La pêche pour le commerce a d'abord commencé aux alentours de Whitefish-Point peu après 1860, et à la fin de cette décade elle s'était étendue aux quelques établissements importants qu'il y avait sur la rive sud du lac jusqu'à Duluth, et tous les principaux modes de pêche suivis aujourd'hui étaient adoptés dès 1870. Sur le côté canadien, la pêche commerciale date de 1871.

Seines.—Les seines étaient en usage avant 1860 pour les besoins domestiques, et constituaient, avec les rets à mailler, les premiers engins dont les pêcheurs se servaient pour approvisionner les marchés de poissons. Elles furent très utiles au début, plus spécialement pour capturer le poisson blanc dans ses migrations périodiques en eau peu profonde ; mais elles sont graduellement tombées en désuétude, car les bancs de ce poisson n'approchent plus de terre autant qu'autrefois. Elles ont été employées sur les côtes de tous les comtés sur le côté sud du lac, mais probablement en plus grande quantité et avec plus d'effet dans le Wisconsin, entre Duluth et les îles Apostle. La côte du Minnesota ne se prête pas à leur usage. En 1885 il y en avait 43 ; c'est le plus grand nombre dont il ait été tenu compte.

Les captures opérées par les seines dans les eaux des Etats-Unis sont relativement très faibles : elles n'ont été égales qu'à 2½ pour 100 de la quantité totale pêchée en 1893. Les seines n'ont pas été utilisées sur la côte canadienne depuis 1874.

Rets à mailler.—La pêche avec rets à mailler se fait sur toutes les côtes du lac, sauf entre l'île du Pic et Otter-Head sur le côté canadien. Ces engins sont employés principalement pour pêcher la truite de lac, le poisson blanc et le siscowet, mais ils prennent aussi une petite quantité de hareng. La pente rapide du fond presque partout restreint nécessairement la pêche à quelques milles de terre, et sur quelques parties de la côte les rets sont tendus tout près du rivage. La plupart des pêcheurs se servent de petites embarcations ; mais il y a aussi bon nombre de gros remorqueurs qui viennent des principaux centres de pêche, tels que Duluth, les îles Apostle, Marquette, Grand-Marais, Whitefish-Point et Port-Arthur. Sur la côte canadienne, à l'extrémité orientale du lac, entre la baie Whitefish et Otter-Head, la pêche est aussi exploitée sur une grande échelle sous une seule direction, mais principalement au moyen de voiliers. Les rets à hareng sont principalement employés au large de Marquette et de Duluth.

Il n'y a eu comparativement qu'une légère diminution dans la quantité totale des rets employés à la pêche dans les eaux des Etats-Unis depuis 1885, année où cette pêche avait atteint son plus grand développement ; mais dans les années intermédiaires le nombre en a grandement varié. Dans les eaux canadiennes, c'est en 1884 qu'il y eut le plus de rets à mailler ; depuis ils ont diminué en nombre sur la côte nord, mais augmenté à l'extrémité orientale, avec fluctuations considérables d'année en année. Les

relevés statistiques de 1893 donnent comme suit la longueur des rets à mailler employé cette année-là :—

—	Etat ou district.	Longueur en brasses.	Longueur totale en brasses.
Eaux des Etats-Unis	Minnesota	90,082	
	Wisconsin	139,653	
	Michigan	542,961	
			772,696
Eaux canadiennes	Rive nord	27,000	
	Extrémité est	86,790	
			113,790
			886,486

Les règlements canadiens exigent que les mailles des rets à mailler aient au moins 4½ pouces en extension. Il n'existe pas à cet égard de lois qui soient applicables aux eaux des Etats-Unis, mais la dimension ordinaire des mailles des rets qui sont employés dans ces eaux est entre 4¼ et 4¾ pouces, quoiqu'on y voie parfois des mailles de 4 pouces. Sur les deux côtés de la ligne on emploie de temps en temps des mailles qui ont même 5½ et 6 pouces, spécialement pour la truite.

Rets à enclos.—Quoique le lac Supérieur ne présente pas pour l'emploi des rets à enclos les avantages qu'offrent les lacs Erié et Huron, la pêche avec ces rets s'y fait par intervalles tout le long de la rive méridionale ; mais la côte du Minnesota ne s'y prête pas beaucoup, et on n'y a jamais vu plus de quatre enclos à la fois, tous tendus près de la frontière canadienne. Ce mode de pêche a été très en usage sur la côte du Wisconsin, y compris les îles Apostle et la baie Chequamegon, sur le côté est de la péninsule Keweenaw, et dans les alentours de Whitefish-Point. En 1879, une cinquantaine de rets furent tendus sur la côte sud. En 1885, le nombre en était de 230, et de 276 en 1893. Dans ces dernières années, c'est aux alentours de Whitefish-Point et dans la baie Chequamegon qu'il y en a le plus.

Les rets à enclos furent introduits dans les eaux canadiennes, aux environs de Port-Arthur, en 1878 ; mais pendant la première décade, sur la côte nord, leur nombre n'a jamais dépassé 8. En 1891 il augmenta soudainement jusqu'à 53, mais en 1896 il était tombé à 29. A l'extrémité est du lac, entre la baie Whitefish et Otter-Head, le premier rets à enclos fut tendu en 1883. Dans cette région le nombre maximum, 21, fut atteint en 1891, mais en 1894 il n'y en avait plus que 16 en usage.

La maille dans les enclos de ces rets, lorsqu'ils sont neufs, est censé mesurer au moins 4 pouces sur le côté canadien, tandis que sur le côté américain elle varie de 3½ à 4 pouces. Il s'opère un rétrécissement considérable après le goudronnage et l'immersion dans l'eau.

L'importance relative des pêches aux rets à mailler et aux rets à enclos, sur le lac Supérieur, est approximativement indiquée par le relevé des captures dans les eaux des Etats-Unis en 1895, lequel établit que 61 pour 100 du rendement total ont été obtenus par les premiers et 26 pour 100 par les derniers.

Autres engins.—Les lignes fixes sont un peu employées pour prendre la truite et le siscowet, plus spécialement sur la côte du Minnesota et autour de l'île Royale et de la péninsule Keweenaw. Inauguré vers 1890, ce mode de pêche s'est développé à l'extrémité ouest du lac, par le fait qu'il est moins dispendieux que les rets à enclos et à mailler, et que les profits sur une petite échelle sont relativement plus considérables. La quantité d'hameçons employées de cette façon a été d'environ 25,000 en 1893, et la capture s'est élevée à 8 pour 100 environ du rendement total de la truite et du siscowet dans les eaux des Etats-Unis.

Les verveux sont à peu près inconnus sur le lac Supérieur, qui offre, du reste, bien peu de fonds où ils pourraient être employés avec avantage. La statistique en a noté 11 sur la côte sud en 1893, mais aucun sur la côte canadienne. Les sauvages se servent d'épuisettes pour prendre le poisson blanc en bas des rapides de la rivière Sainte-Marie, au Saut Sainte-Marie ; mais cette pêche est peu importante. La pêche sportive de la truite mouchetée, de l'achigan, etc., se fait en certaines parties de la même rivière ; mais le lac Supérieur n'offre guère d'attraits aux pêcheurs à la ligne.

PROPORTIONS ET CAUSES DE LA DIMINUTION.

Des six espèces qui font l'objet principal de l'exploitation des pêcheries du lac Supérieur, une diminution s'est évidemment produite dans le rendement du poisson blanc, de la truite de lac, du sandre américain, tandis que le hareng et le siscowet semblent être aussi abondants que jamais. Le changement a été très sérieux quant au poisson blanc qui formait autrefois la plus grande partie de la pêche ; il a été moins perceptible dans le cas de la truite de lac, et d'une importance relativement moindre pour le sandre américain et l'esturgeon.

Nos investigations ne nous ont pas fait découvrir que cette diminution soit due, dans une mesure appréciable, à des causes étrangères aux pêcheries. La profondeur et la basse température de l'eau neutralisent l'influence des contaminations que peuvent créer les établissements et le commerce de bois, qui se bornent, d'ailleurs, à quelques localités seulement sur les bords de ce lac. Le flottage a quelquefois endommagé les rets et souvent gêné l'opération des seines et des rets à enclos, mais rien ne prouve que le poisson lui-même en ait reçu du mal. Les rebuts de scieries paraissent n'avoir qu'une influence locale affectant tout au plus, possiblement, quelques fonds d'alimentation et quelques frayères de la côte ; mais nous n'avons pu constater que ces déchets se répandent sur une grande étendue du lac, et depuis quelques années il a été pris de bonnes mesures pour les retenir à terre.

Il nous a été impossible de savoir jusqu'à quel point les déchets provenant du curage du poisson ont été jetés à l'eau dans les premiers temps de la pêche ; mais aujourd'hui cette pratique est très condamnée et rarement suivie, excepté en hiver, où il peut arriver que des pêcheurs laissent des débris de poisson sur la glace, mais alors ces débris sont dévorés par les chiens et les oiseaux de proie. Cependant, nous ne croyons pas probable que cette pratique ait fait beaucoup de tort dans ces dernières années, si même en aucun temps.

Les données que nous avons obtenues de plusieurs sources tendent à confirmer l'opinion que la majeure partie de la diminution observée a été le résultat d'une pêche excessive au moyen des engins de toutes sortes qui étaient en usage ; mais la connaissance imparfaite que nous avons des habitudes du poisson de cette région ne nous permet pas d'estimer d'une manière satisfaisante l'importance relative des différents facteurs qui ont amené la diminution.

Aux débuts de la pêche, le lac Supérieur était spécialement renommé pour la quantité de poissons blancs—de gros poissons—qui venaient dans les eaux basses, surtout au printemps et à l'automne. Cette circonstance a conduit à la multiplication des seines et des petits rets à mailler au moyen desquels les pêcheurs pouvaient avec peu d'efforts opérer des captures extraordinaires. Ensuite est venue l'introduction des rets à enclos, suivie par l'emploi des rets à mailler en eaux plus profondes. Ces deux modes sont aujourd'hui principalement en usage, depuis que le gros poisson ne vient plus aussi souvent à la côte et depuis que la seine n'est plus aussi avantageuse. On attribue généralement aujourd'hui la diminution du poisson blanc à un seinage hâtif, et quoique cette opinion soit jusqu'à un certain point justifiable, c'est un fait que le décroissement a été très apparent pendant la dernière décade. Il s'est aussi manifesté dans la capture obtenue par chacun des différents engins de pêche, ce qui fait voir qu'il s'est produit à toutes les profondeurs d'eau ; mais cela n'explique pas comment il s'est produit.

Les seuls engins dont on s'est servi pour pêcher le poisson blanc ont été la seine et les rets à enclos et à mailler. Les seines étaient autrefois beaucoup employées pendant la fraie, et elles ont surtout contribué à diminuer la production des plus gros poissons qui

approchaient des côtes au printemps et en automne ; mais il est probable que les rets à enclos sont dans une grande mesure, et les rets à mailler dans une faible mesure, responsables, du résultat. Le seinage à la fin de l'automne fut abandonné pendant quelque temps, car il était devenu impraticable ; mais il a été plus ou moins continué en d'autres saisons, spécialement dans quelques localités où de grands bancs de petits poissons se rendaient en eaux basses. Il paraît que les captures opérées en ces endroits se composaient principalement de poissons n'ayant pas la taille exigée par les marchés de poisson frais, mais que les pêcheurs salent et exportent à leurs risques. Les marchands n'étaient guère disposés à acheter et vendre du poisson de cette qualité, et par leur attitude ils sont parvenus à briser cette exploitation. Malgré cela, cependant, le seinage a souvent continué avec persistance, et les pêcheurs, ne pouvant trouver de marchés pour leurs captures, laissaient de grandes quantités de petits poissons pourrir sur la grève. La destruction résultant de cette pratique paraît avoir été considérable ; mais les témoins n'ont pu établir que le seinage ait eu partout des effets aussi pernicieux que dans la partie occidentale du lac, le long de la côte sud. Il nous a été impossible de vérifier l'assertion que de grandes quantités de jeune poisson blanc étaient capturées par les seines à hareng dont l'usage a été très limité.

Bien que les rets à enclos employés soient en beaucoup plus petit nombre sur le lac Supérieur que sur le lac Erié ou le lac Huron, ce mode de pêche a été relativement de grande importance, si l'on considère que la zone de pêche le long des bords du lac est comparativement étroite ; en ces derniers temps la moitié au moins de la capture totale de poisson blanc a été opérée par cet engin. Toutefois, le mauvais temps coupe court la saison d'automne généralement ; et tandis que la pêche est absolument interdite dans les eaux canadiennes pendant le mois de novembre, il a été d'usage, sur le côté nord du lac, d'enlever les enclos avant ce mois pour prévenir leur destruction par les tempêtes. Il en reste peut-être quelques-uns sur la côte du Wisconsin jusque vers le milieu de novembre, mais il est évident que les enclos comptent pour très peu dans la capture du poisson blanc reproducteur.

Cependant il est généralement admis et prouvé que beaucoup de petits poissons blancs sont pris par ces rets, et que cela arrive principalement dans la partie occidentale du lac, comme c'est le cas pour les seines. La plus petite dimension désirable pour le commerce de poisson frais est d'environ $1\frac{1}{2}$ livre. Les marchands en général préfèrent ne pas avoir de poissons au-dessous de ce poids, et les pêcheurs feraient relativement plus de profits s'ils ne mettaient que de gros poissons dans le commerce. On n'a pu trouver le moyen de déterminer le poids moyen du poisson pris dans les enclos, et il a été impossible de constater par l'observation les dimensions du poisson qui peut passer à travers les différentes mailles employées ; les opinions diffèrent considérablement sur ces deux points. Dans les eaux canadiennes la loi exige que la maille des enclos mesure au moins 4 pouces ; dans les eaux américaines elle varie de $3\frac{1}{2}$ à 4 pouces, mais ces dimensions s'appliquent à la ficelle neuve, qui se rétrécit beaucoup par l'usage. De plus, comme on le sait, plusieurs poissons qui peuvent passer facilement à travers une maille donnée, peuvent y être retenus et capturés lorsqu'une grande masse de poissons est prise. Par conséquent l'emploi d'une grande maille n'est pas une garantie absolue contre la capture de petits poissons, mais il n'y a pas de doute qu'elle favorise la fuite d'une quantité assez considérable pour démontrer l'importance qu'il y a de régler la maille sur la grosseur minimâ du poisson blanc propre au marché. Comme les enclos ne sont pas employés pour pêcher le hareng dans ce lac, une seule mesure de maille est nécessaire, et le cas est grandement simplifié, comparativement au lac Huron et au lac Erié. Si le poids maximum du poisson blanc aux marchands est établi à $1\frac{1}{2}$ livre, la maille devrait être fixée en conséquence. On dit qu'en quelques endroits des rets à enclos prennent aujourd'hui de grandes quantités de poissons qui ne pèsent pas plus d'une demi-livre, et la capture annuelle de poissons de ce poids jusqu'à $1\frac{1}{2}$ livre paraît être relativement très considérable. Sur d'autres parties de la côte il s'en prend rarement, paraît-il, ayant moins de 1 à $1\frac{1}{2}$ livre ; mais la preuve n'a pu établir jusqu'à quel point l'abondance de ces petits poissons varie suivant la localité. Il est probable, cependant, que la profondeur de l'eau dans laquelle les rets à enclos sont tendus, et la nature des conditions qui les entourent, influencent grandement ce résultat, les petits poissons se trouvant en abondance

dans les eaux basses, tandis que les rets tendus en eaux profondes prennent des poissons plus gros.

C'est l'opinion générale que, même en excluant les gros poissons blancs, la grosseur moyenne de cette espèce est devenue plus petite qu'elle ne l'était autrefois, et cette diminution de dimensions est plus notable dans la capture des rets à mailler, car ces derniers ont une tendance à séparer ou exclure le poisson plus petit : c'est-à-dire que les rets à enclos doivent être considérés comme plus dommageables au petit poisson blanc.

Dans les eaux canadiennes les mailles des rets à mailldr sont censées mesurer au moins $4\frac{1}{2}$ pouces ; mais dans les eaux américaines elles n'ont que 4 pouces pour la pêche du poisson blanc et de la truite de lac. Il y en a qui mesurent de $5\frac{1}{2}$ à 6 pouces, mais elles ne sont employées que dans certaines localités et en petit nombre. Celles qui sont aujourd'hui généralement employées dans les eaux des Etats-Unis sont de $4\frac{1}{4}$ à $4\frac{3}{4}$ pouces ; l'usage des plus petites est restreint principalement à l'extrémité est du lac, sur la côte du Michigan.

Les plus petits poissons pris dans les mailles de $4\frac{1}{2}$ pouces pèsent, dit-on, de $1\frac{1}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ livre, et ces chiffres s'accordent avec les résultats de quelques observations faites par la commission. Relativement à la maille de $4\frac{1}{2}$ pouces, on estime que le poids minimum du poisson qu'elle capture est de $1\frac{3}{4}$ à 2 livres, tout autre poisson plus petit lui échappant. Pour cette raison, il serait préférable de ne pas employer de mailles plus petites que celle de $4\frac{1}{2}$ pouces. Autrefois la dimension moyenne des mailles était plus grande que maintenant, et on l'a réduite parce que la moyenne de la grosseur du poisson diminuait. Ce fait seul démontre que les rets à mailler ont aussi contribué à diminuer la production du poisson blanc.

Dans les rets à mailler employés pour la pêche au hareng et qui sont un peu en usage dans plusieurs parties du lac, la maille varie de $1\frac{1}{4}$ à $2\frac{1}{2}$ pouces. En quelques endroits on ne trouve que du hareng, mais en d'autres on prend avec lui de jeunes poissons blancs et truites ; cependant, nous n'avons pas de preuves que la quantité de ces deux espèces soit appréciable.

Toute pêche est supposée être suspendue dans les eaux canadiennes pendant le mois de novembre ; mais aux principaux postes de pêche de la côte sud, les rets à mailler fonctionnent en grand pendant une partie de ce mois, sinon tout ce mois durant. La capture de novembre renferme, paraît-il, moins de poissons blancs que de truites ; elle comprend, néanmoins, une grande proportion des premiers. Il nous a été impossible de savoir s'il est tendu beaucoup de rets sur leurs frayères ou si ces rets dérangent leurs habitudes à cette époque ; mais quantités de poissons chargés de frai sont pêchées en quelques endroits. Autrefois les rets à mailler faisaient partie des engins qui étaient employés pour pêcher les gros poissons blancs qui venaient à la côte le printemps et l'automne ; mais il a été mis fin à ce mode de pêche. Le poisson blanc, dit-on, fraie principalement sur des chaînes de roches et sur des bancs de sable près de la rive, dans des profondeurs de 4 à 8 brasses ; mais ces endroits sont trop exposés pour qu'on puisse y faire la pêche dans les gros temps de cette saison. La fraie a lieu principalement entre le 1er et le 20 novembre, paraît-il.

Comme la capture de la truite de lac par les rets à enclos et les lignes amorcées est d'un quart moindre que celle opérée par les rets à mailler, il est naturel de penser que la cause de la diminution remonte à l'emploi de ce dernier engin. Il est possible que la pêche de la truite par les rets à mailler ait été trop pratiquée dans quelques localités.

La fraie de la truite commence vers la fin de septembre et se continue pendant presque tout le mois d'octobre. C'est aussi durant cette période que la pêche de la truite est plus abondante et qu'il se prend de grandes quantités de poissons reproducteurs. Ils sont capturés pour la plupart par les rets à mailler, mais il en est aussi pris par les rets à enclos, quoique le plus grand nombre de ces derniers soient enlevés dès le début ou dans les commencements de la fraie. Interdire la pêche à cette époque, ou même pendant une partie considérable de la fraie, équivaudrait à l'abolition de la pêche d'automne.

Une truite plus petite que le poisson blanc est capturée par les rets à mailler, car elle s'y prend souvent par les dents ou s'empêtre dans la ficelle. Toutefois, la quantité pêchée de cette manière ne saurait être assez considérable pour faire un grand tort, et il n'y a pas moyen d'éviter cet accident et la dimension des mailles n'y est pour rien. A

part cela la grosseur minimâ de la truite capturée par les rets à mailler ne paraît pas différer sensiblement de celle du poisson blanc dont nous avons déjà parlé ; et comme pour cette dernière espèce, l'opinion générale pouvait être que la grosseur moyenne de la truite a diminué en plusieurs endroits—fait qui a aussi influencé l'usage récent de rets à mailles plus petites qu'autrefois. Dans quelques localités, cependant, plus spécialement sur les côtes nord du lac, la truite est relativement grosse, et on s'y sert de rets à mailler plus grandes. Les marchés à poisson frais préféreraient ne pas recevoir de truite pesant moins de 2 livres, et quand les rets ont des mailles d'au moins $4\frac{1}{2}$ pouces, ils prennent rarement de la truite au-dessous de cette taille. La petite truite est aussi capturée dans les rets à hareng en usage sur la côte du Minnesota, mais seulement en petit nombre probablement.

On dit que, relativement, il se prend plus de petite truite dans les rets à enclos que dans les rets à mailler—de même que pour le poisson blanc ; mais la capture totale de truite par les rets à enclos est comparativement faible. La pêche de la truite au moyen de lignes amorcées n'a jamais été très considérable, quoiqu'elle ait rapidement augmenté dans ces dernières années. Il paraît que le poisson pris par ces engins est gros en moyenne, et nous n'avons pu voir qu'ils souffrent objection pour le moment.

La diminution observée dans l'abondance du doré ou sandre américain et de l'esturgeon ne peut être imputée qu'aux rets à enclos, qui ont été les seuls à peu près employés à la pêche de ces poissons.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS.

En raison de sa faible superficie d'eaux basses, le lac Supérieur vient après les autres grands lacs, sauf le lac Ontario, pour l'importance de ses ressources piscicoles. Le nombre des poissons marchands qu'il contient en abondance suffisante pour donner lieu à de grandes opérations est en quelque sorte restreint à quatre : le poisson blanc, la truite de lac, le siscowet et le hareng. De ces quatre espèces, le poisson blanc et la truite ont seuls fait figure dans la capture ; la demande de siscowet et de hareng est comparativement petite, et ne paraît pas devoir augmenter pour le moment. Les seuls autres poissons marchands qui attirent l'attention sont le sandre américain et l'esturgeon, et ils n'offrent qu'un intérêt local.

Le poisson blanc a subi une forte diminution que l'on a commencé à observer il y a plusieurs années et qui s'est manifestée sur presque toutes les parties de la côte, mais principalement dans les eaux américaines. Cependant, le rendement de la truite de lac s'est bien maintenu, quoique la production semble avoir plus ou moins diminué dans quelques régions. La distribution et les habitudes de cette espèce la protègent mieux que le poisson blanc et rendent son épuisement difficile, quoiqu'il ne soit pas impossible. L'abondance du sandre américain et de l'esturgeon a considérablement diminué.

Les principaux engins de pêche en usage sur le lac Supérieur sont, dans l'ordre de leur importance : le rets à mailler, le rets à enclos et la seine. Les lignes fixes n'ont pas été beaucoup employées depuis quelques années.

N'ayant pu obtenir de preuves établissant que des facteurs étrangers aient influé sur la pêche, il nous faut croire que les pratiques des pêcheurs eux-mêmes sont la cause des changements les plus importants survenus dans l'abondance du poisson. Les détails de cette question ont été discutés sous le titre précédent. La seine a contribué pour une part à la disposition des bancs du gros poisson blanc reproducteur et à la destruction d'une quantité considérable du jeune poisson de la même espèce,—poissons qui avaient l'habitude de s'approcher de terre en nombres immenses à certaines époques. Toutefois, cet engin de pêche est beaucoup moins en usage qu'autrefois.

Le nombre des rets à enclos n'a jamais paru excessif, si l'on considère la vaste étendue du lac ; ils étaient tendus à des intervalles raisonnables et rarement par enchaînements. Les modes de pêche ont été influencés par l'étroitesse du plateau, et les tendances des poissons à venir aussi près de terre. Ces circonstances, cependant, ont fait que les rets à enclos étaient plus efficaces et les ont fait contribuer dans une mesure très importante à la diminution du poisson blanc, dont la moitié de la capture a été opérée par eux en ces dernières années. Ces engins sont employés pendant la fraie du

poisson blanc, mais ils étaient probablement trop nombreux dans quelques localités spécialement favorisées, et leurs petites mailles ont occasionné la destruction d'une grande quantité de poissons n'ayant pas la taille voulue pour le marché.

Il s'est aussi produit une diminution marquée dans la capture proportionnelle du poisson blanc par les rets à mailler, bien que ces rets n'aient pas pu faire disparaître une grande quantité des jeunes. Une pêche excessive au moyen de cet engin a probablement influé sur la production du poisson blanc, et à mesure que les plus gros sujets étaient pêchés, on a essayé de maintenir la capture en se servant d'une maille plus petite, que l'on a réduite à des dimensions telles qu'elle capture aujourd'hui une certaine quantité de poissons blancs et de truites au-dessous de la taille réglementaire. La pêche avec rets à mailler se pratique pendant la fraie du poisson blanc dans les eaux des Etats-Unis, et pendant la fraie de la truite sur les deux côtés du lac. On ne nous a pas démontré positivement qu'une quantité appréciable de jeunes poissons blancs sont capturés par les rets à hareng.

Comme la part principale de la capture de la truite de lac est obtenue au moyen de rets à mailler, il est naturel de croire que ce mode de pêche est la principale cause de la diminution qui peut s'être produite chez cette espèce. Toutefois la capture du sandre américain et de l'esturgeon a été faite principalement par les rets à enclos.

RECOMMANDATIONS.

Les mesures remédiatrices proposées pour le lac Supérieur sont les suivantes :—

1. Dans toutes les localités qu'il y a preuve d'une pêche excessive par les rets à enclos, le nombre de ces derniers devrait être restreint. Ces rets devraient être séparés les uns des autres par un espace d'un mille au moins, et ils ne devraient pas s'étendre à plus d'un tiers de leur longueur dans un chenal ou passage.

2. Partout où le jeune poisson blanc abonde et peut être capturé en quantités appréciables par les rets à enclos, l'usage de ces engins devrait être interdit complètement pendant les périodes où les jeunes poissons abondent.

3. La maille dans les pots ou enclos des rets à enclos devrait mesurer au moins 4 pouces en extension.

4. Il semblerait que l'emploi du rets à mailler pour pêcher le poisson blanc et la truite a atteint, sinon dépassé, la limite de la prudence, et que le nombre de ces engins devrait être restreint. Cependant, de nouvelles observations seraient nécessaires pour nous permettre de décider sur ce point.

5. La maille des rets à mailler pour la capture du poisson blanc commun et de la truite de lac devrait mesurer au moins $4\frac{1}{2}$ pouces, et nous considérons qu'une maille de 5 pouces serait préférable.

6. Les rets à mailler pour le hareng et ceux qui sont employés pour les variétés plus petites du poisson blanc demandent une maille plus petite que la précédente ; mais les conditions dans lesquelles ces rets sont employés devraient être explicitement définies.

7. Il ne paraît pas y avoir nécessité pour le moment d'établir des restrictions au sujets des rets à mailler pour le hareng—sauf que leur emploi devrait être interdit partout où ils sont sujets à prendre du jeune poisson blanc.

8. Le nombre des seines actuellement employées est relativement petit, et on ne devrait pas le laisser dépasser une limite raisonnable.

9. La maille des seines pour le poisson blanc devrait mesurer au moins $3\frac{1}{2}$ pouces dans le renflement et $4\frac{1}{2}$ pouces dans les ailes.

10. L'emploi de toutes espèces de seines devrait être interdit partout où elles sont sujettes à prendre du jeune poisson blanc—soit totalement, soit aux époques où ce poisson donne.

11. Il serait bon d'établir une période de clôture couvrant la fraie du poisson blanc, et d'étudier la pêche pendant cette période.

12. Tout esturgeon mesurant moins de 4 pieds de long, qui pourrait être capturé de quelque façon que ce soit, devrait être remis à l'eau vivant.

13. Il pourrait être bon d'établir des règlements, suivant les conditions des localités, pour protéger le sandre américain dans les endroits où il se présente ; mais nous n'avons pas pu recueillir de renseignements utiles sur ce point.

LAC DES BOIS, LAC ET RIVIÈRE LA PLUIE.

DESCRIPTION.

La plus grande partie de la ligne-frontière entre l'Etat du Minnesota et le Canada traverse une série de lacs et de rivières qui commence près du lac Supérieur et se termine à l'ouest dans le lac des Bois. Bien que les lignes riveraines de ce réseau d'eaux aient été suffisamment tracées pour fins générales, son hydrographie n'a pas été étudiée, et il est impossible d'en faire une description détaillée. La région ne contient encore que quelques colonies disséminées çà et là, et ses ressources piscicoles, qui constituent maintenant une de ses principales industries, attiraient peu l'attention jusqu'à tout dernièrement. Le lac des Bois est de beaucoup le plus grand et le plus important de ces corps d'eau. Il est relié au lac La Pluie par son principal affluent, la rivière La Pluie. Ces deux lacs sont de forme très irrégulière et ont plusieurs ramifications dont la majeure partie se trouve sur le territoire canadien. La rivière La Pluie, large d'environ 80 milles, a un cours tortueux, avec quelques courants rapides et plusieurs chutes ; mais elle est navigable pour les petits bateaux à vapeur. Jusqu'à l'époque de notre visite, en 1894, la pêche avant été fort peu exploitée sur le lac et la rivière La Pluie ; aussi nous avons borné nos investigations principalement au lac des Bois, où il se faisait des opérations considérables.

La longueur totale du lac des Bois, en ligne directe nord et sud, depuis Portage-du-Rat jusqu'à l'embouchure de la rivière La Pluie, est d'environ 60 milles. A l'est et à l'ouest ses ramifications s'étendent, dit-on, à une distance de près de 100 milles ; mais sa superficie d'eau est bien moindre que ces chiffres pourraient le faire croire, à cause de ses îles innombrables et de son contour excessivement irrégulier. De fait, sauf dans la partie sud, les grandes étendues d'eau sont relativement rares ; ce sont les étendues de terre qui prédominent. Ces différences entre les parties nord et sud du lac expliquent aussi les différences topographiques et géologiques qui existent. Au sud les rives sont basses et sablonneuses, avec quelques marécages ça et là, tandis que vers le nord les rives et les îles sont pour la plupart rocheuses et relativement hautes et offrent des aspects pittoresques. L'eau est profonde en conséquence, avec fond raboteux vers le nord, basse et unie vers le sud. La nature des pêches, dans les parties supérieure et inférieure du lac, est considérablement influencée par cette diversité de conditions.

Le débouché du lac des Bois est la rivière Winnipeg, qui se décharge dans le lac du même nom, lequel aboutit à la baie d'Hudson. Portage-du-Rat, qui compte une population de 2,000 âmes, est situé au pied du lac des Bois, dont il est le principal port ; il est aussi la station divisionnaire du chemin de fer Canadien du Pacifique. Toutes les exportations venant du lac passent maintenant par là. Deux villes plus petites, tout près de Portage-du-Rat, complètent la liste des établissements, en dehors desquels les seuls habitants sont quelques squatters, les pêcheurs qui travaillent pour les différents postes de pêche en été, et un nombre considérable de sauvages.

La ligne frontière internationale est détournée, vers le nord, du 49e parallèle de façon qu'elle donne aux Etats-Unis la plus grande partie sud-ouest du lac, y compris un morceau de la terre ferme qui est isolé de la rive sud du lac par une pièce de la rive appartenant au Manitoba. Deux îles, petites mais importantes,—l'île Oak et l'île Garden ou Cornfield—se trouvent aussi sur le côté américain de la frontière.

Les principales pêcheries sont aujourd'hui dans la partie sud du lac communément appelée la Grande-Traverse, et dans les alentours de l'île Oak. Des sondages faits par nous à travers la Grande Traverse, depuis Long-Point jusqu'à l'île Garden ont établi une profondeur maximâ de 39 pieds, et des profondeurs de 30 à 35 pieds jusqu'à une couple de milles de l'une ou de l'autre rive. Le fond se compose de vase molle, excepté près des rives où il devient sablonneux. La partie principale de la Grande Traverse a une largeur moyenne de 15 à 18 milles et une longueur d'environ 30 milles ; mais des parties plus étroites de cette traverse vers l'est et le nord conservent, en partie du moins, les mêmes traits caractéristiques. En été, par son peu de profondeur, sa condition stagnante et sa température élevée, l'eau dans la Grande-Traverse et aux alentours est tellement encombrée de plusieurs variétés de plantes microscopiques que sa surface

revêt une couleur d'un vert intense qui s'étend à une profondeur de plusieurs pieds Cela fait ressortir la richesse organique de l'eau dans cette partie du lac, sa fertilité en poisson. D'autre part, ces conditions causent beaucoup d'ennuis aux pêcheurs, dont les rets pourrissent dans cette eau.

POISSON ET PÊCHES.

Poisson.—Les principaux poissons marchands du lac des Bois sont : l'esturgeon (*Acipenser rubicundus*), le poisson blanc (*Coregonus labradoricus* et probablement *clupeiformis*), le doré ou sandre américain (*Stizostedion vitreum)*, le brochet *(Lucius lucius*), et la truite du lac *(Cristivomer mamaycush).* Quelques autres espèces, telles que l'achigan calico *(Pomoxis sparoides*), le mulet, le buffalo, le chabot et la perche jaune *(Perca flavescens)*, sont aussi quelquefois envoyées au marché en petites quantités. L'esturgeon constitue le principal appoint de la pêche, qui, s'il n'était pas aussi abondant, n'aurait probablement pas atteint aujourd'hui plus qu'une importance locale. Néanmoins, c'est un fait qu'il n'y a pas, dans le monde entier, de lacs de sa dimension qui donnent un rendement annuel aussi considérable. Le caviar est le produit principalement recherché, quoique la chair de l'esturgeon se vende facilement et que ses noues soient mises en conserves.

L'importance relative des différentes espèces est démontrée par la statistique suivante des quantités expédiées par Portage-du-Rat en 1894 et 1895. Les chiffres sont donnés séparément pour chaque côté de la frontière.

CAPTURE DE 1894.

Espèces.	Eaux des Etats-Unis.	Eaux du Canada.	Total.
	liv.	liv.	liv.
Esturgeon	1,059,267	162,760	1,222,027
Poisson blanc	411,018	449,280	860,298
Doré ou sandre	405,104	62,010	467,114
Brochet	231,474	....	231,474
Truite de lac	... .	12,873	12,873
Diverses	96,520	62,310	158,830
Total	2,203,383	749,233	2,952,616

CAPTURE DE 1895.

Espèces.	Eaux des Etats-Unis.	Eaux du Canada.	Total.
	liv.	liv.	liv.
Esturgeon	1,143,072	779,114	1,922,188
Poisson blanc	280,563	713,226	993,789
Doré ou sandre	473,776	254,608	728,384
Brochet	125,861	83,348	209,209
Truite de lac	....	10,287	10,287
Diverses	40,915	99,291	140,206
Total	2,064,187	1,939,874	4,004,061

Quoique le volume de la capture des autres poissons excède celui de l'esturgeon, la valeur de ce dernier, en y comprenant le caviar et les noues, est plus grande. Les exportations de caviar se sont élevées à 173,270 en 1894 et à 186,699 livres en 1895, celles des noues à 4,063 livres en 1894 et à 5,315 livres en 1895.

Modes et localités de pêche.—Sur le côté des Etats-Unis la pêche est pratiquée dans une étendue d'eau limitée, tandis que sur le côté du Canada elle se fait dans les parties sud et nord du lac, et les engins employés sont absolument différents dans ces deux sections. Nous n'avons pu obtenir des chiffres qui nous permettraient de connaître la proportion de capture fournie par chacune ; mais la pêche de l'esturgeon se fait exclusivement au sud, tandis que la truite de lac vient probablement presque tout entière de la partie nord.

Dans les parties septentrionales du lac la pêche pour le marché est faite principalement à l'aide des rets à mailler qui sont employés surtout dans les baies Big-Stone, Clearwater, Yellow-Girl et Whitefish, dans des profondeurs allant jusqu'à plus de 25 brasses. En 1894 le gouvernement canadien n'a octroyé que 25 permis, dont chacun autorisait l'emploi de 1,500 brasses de ces rets, mais on ne saurait dire si tous ces privilèges ont été utilisés. La dimension légale des mailles est de 5 pouces, mais il en est aussi employé de plus grandes qui ont jusqu'à 6 pouces. La capture des rets à mailler se compose de poisson blanc, de doré ou sandre américain, de brochet et de truite de lac, ainsi que de quelques espèces inférieures. Un des grands exportateurs estime qu'il n'y a probablement pas plus d'un quart du poisson blanc et une proportion encore plus petite de doré exportés qui aient été pêchés par les rets à mailler. Donc dans les parties septentrionales du lac la pêche est exploitée sur une très petite échelle, et comme les fonds propices aux rets à mailler sont très éloignés de la ligne frontière, ils n'ont aucune relation avec la région voisine de cette dernière.

Le gros de la pêche se fait dans les eaux peu profondes qui forment la partie méridionale ou supérieure du lac, où les rets à enclos sont les seuls engins employés pour le commerce. Cette industrie, stimulée par l'abondance exceptionnelle de l'esturgeon et favorisée par les conditions naturelles très favorables qui existent ici, a pris un développement merveilleux.

Rets à enclos.—Les rets à enclos furent introduits pour la première fois dans le lac des Bois en 1887, année où deux de ces engins furent établis sur la côte méridionale près de la rivière Winter-Road. Les mêmes rets furent mis en place en 1888, et deux autres furent tendus à l'île Garden,—soit quatre en tout. En 1889, le nombre des rets installés à l'île Garden fut porté à 6 ; en 1890, il y en avait une douzaine au même endroit, et 5 sur la côte sud. L'année suivante on en comptait une quinzaine sur cette même côte et une douzaine à l'île Garden ; en 1892 il y en avait 27 sur la côte sud. On n'a pas tenu compte du nombre des rets tendus à l'île Garden, mais cette année la pêche commença à l'île Oak, près l'entrée de la baie North-West Angle. En 1893 il y en avait 30 sur la côte sud, 10 à l'île Oak et 7 à l'île Garden—soit 47 dans ces localités qui font partie du territoire des Etats-Unis. Les premiers rets à enclos introduits sur le côté canadien de la ligne, au nombre de deux, le furent en 1893 sur la côte sud, à l'est de l'embouchure de la rivière La Pluie.

Lors de notre visite, en 1894, le nombre des rets à enclos était rendu à 160, dont 146 dans les eaux américaines et 14 dans les eaux canadiennes, comme suit : dans les premières, 99 sur la côte sud entre l'embouchure de la rivière La Pluie et une pointe à l'ouest de Long Point, couvrant une distance d'à peu près 19 milles, 7 sur l'île Garden, 13 sur la terre ferme vis-à-vis l'île Garden, et 30 sur l'île Oak et la terre ferme adjacente ; dans les secondes, 12 sur la côte sud à une distance d'une dizaine de milles vers l'est de l'embouchure de la rivière La Pluie, et 2 à l'île Skiff à l'extrémité est de la Petite Traverse.

Durant la première partie de la saison de 1895, il fut employé 98 nouveaux rets à enclos,—soit un total de 258, dont 188 dans les eaux américaines et 70 dans les eaux canadiennes. Dans les premières, ils étaient distribués comme suit : 126 sur la côte sud entre l'embouchure de la rivière La Pluie et la frontière internationale à l'ouest, 7 sur

l'île Garden, 15 vis-à-vis la terre ferme adjacente. Dans les secondes, ils étaient distribués comme suit : 34 sur la côte sud, à l'ouest de la rivière La Pluie ; 20 sur l'île Brigsby et les îles voisines ; 5 sur la Grosse Ile, et 6 à Buffalo-Point, à l'extrémité ouest de la Grande Traverse. Dans l'automne de 1895, il était question d'en augmenter le nombre.

Cette augmentation si rapide n'a pas de précédent dans l'histoire de la pêche avec rets à mailler sur le continent de l'Amérique du Nord.

Les rets à enclos employés sont construits comme ceux dont on fait usage sur les grands lacs. Ils se composent d'un enclos ou prise, d'un conduit, d'un cœur et d'un guide —tous fabriqués en réseaux de coton étayés sur des pieux reposant dans le fond. Ils peuvent être installés séparément ou en enchaînements de 2 à 5 ; mais rarement il y en a plus de 3. La largeur moyenne des conduits est d'une cinquantaine de perches, tandis que les enclos ont à peu près 30 pieds carrés. Etant donné un intervalle de 10 perches entre l'extrémité intérieure du conduit et la côte—ce qui est probablement une moyenne —les rets séparés s'étendraient à une distance d'environ 1,000 pieds, et en enchaînements à 1,845, 2,700, 3,555 et 4,410 pieds, selon qu'ils contiendraient 2, 3, 4 ou 5 enclos.

Les règlements canadiens exigent que la plus petite dimension des mailles des enclos soit de 4½ pouces. Sur le côté américain il n'y a pas de restrictions sous ce rapport, mais la maille ordinaire employée est celle de 3½ pouces. Ces dimensions sont pour le filet tel qu'il sort de la fabrique, mais il se rétrécit considérablement après le goudronnage. La dimension des mailles est tout à fait indifférente en ce qui concerne la capture de l'esturgeon ; mais elle est de grande importance, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs, relativement au poisson blanc, au doré, etc.

La saison des rets à enclos sur le lac des Bois est relativement courte. Les pêcheurs commencent à tendre leurs rets entre le milieu et la fin de mai ou dès que la glace le permet, car cette opération exige un peu de temps quand il y a plusieurs enclos dans une seule direction. La plupart des pêcheurs ont pris l'habitude de continuer cette pêche jusque vers le commencement de juillet seulement, quelque fois jusqu'au 10 ou au 15 de ce mois, alors que vu la condition du poisson et comme les rets pourrissent rapidement au milieu de l'été ils sortent ces derniers de l'eau pendant six ou huit semaines et même jusqu'à la fin d'août. La saison d'automne dure tout les mois de septembre et d'octobre. Quelques-uns enlèvent leurs rets dès le 1er octobre, et bien peu essaient de prolonger la pêche jusqu'au mois de novembre, car ils exposent leurs rets à être détruits par les tempêtes et les glaces. Quelques rets ont été laissés en place pendant les mois d'été, avec peut-être un intervalle d'une semaine ou deux pour les nettoyer et les goudronner à nouveau ; mais on ne paraît pas disposé à pêcher beaucoup en cette saison.

Esturgeon, base de la pêche.—Comme nous l'avons déjà dit, la grande abondance de l'esturgeon a donné à la pêche aux rets à enclos dans le lac des Bois un développement rapide. S'il n'y avait pas eu d'esturgeon dans ces eaux, les rets à enclos y seraient probablement encore inconnus, et s'il vient à manquer on peut prédire sans crainte qu'ils disparaîtront en partie ou tout à fait, car le poisson secondaire n'y est pas suffisamment abondant pour entretenir une pêche considérable qui soit rémunérative. Donc il importe que l'espèce soit bien entretenue. L'esturgeon qui habite le lac est assurément très abondant, ce qui indique des conditions exceptionnellement favorables pour la reproduction et l'entretien de l'espèce ; mais en tous cas il existe une certaine limite au-delà de laquelle les ressources de la nature ne peuvent pas être forcées impunément.

L'esturgeon est tout préparé avant d'être expédié : la tête, la queue, les nageoires et les entrailles sont enlevées. Pendant notre visite, il a été constaté que le poids moyen de 675 esturgeons expédiés dans cette condition était de près de 25 livres. A ce compte, les exploitations totales de la saison de 1895 représenteraient 76,887 esturgeons : c'est un rapport extraordinairement considérable, étant donné la faible étendue du lac.

Distribution et habitudes de l'esturgeon.—Il nous a été impossible de recueillir beaucoup de renseignements sur la distribution de l'esturgeon dans ce lac, ses migrations, ses habitudes de fraie, etc. On en observe un assez grand nombre autour des îles dans

a partie septentrionale du lac ; mais rien ne démontre que la masse du poisson aille dans cette direction, à moins que ce ne soit pendant les mois d'hiver, et il est généralement admis qu'il reste principalement dans les eaux moins profondes du sud durant la plus grande partie de l'année. Il est en preuve que la rivière La Pluie contient d'importantes frayères, mais il est possible que l'esturgeon se rende en nombre dans d'autres, bien que ces dernières soient très peu nombreuses. Nous manquons aussi de données certaines concernant l'époque de la fraie. L'incertitude à cet égard est augmentée chez les pêcheurs par le fait que, selon eux, les œufs couvertis en caviar sont à peu près dans la même condition au printemps (mai et juin) et à l'automne, tandis que dans le cœur de l'été (juillet et août) ils paraissent moins murs, sont plus petits et ont moins de valeur commerciale. La plupart des pêcheurs placent la saison de la fraie entre la fin de mai et le commencement de juillet, les mieux renseignés la fixent plutôt dans les deux ou trois dernières semaines de juin et la première ou la deuxième semaine de juillet ; mais il peut y avoir plus ou moins de variation dans cette période. Il paraîtrait qu'une plus faible proportion de caviar est obtenue du même nombre de poissons durant le commencement de la saison aux îles Garden et Oak que sur la rive sud, ce qui fait croire que le poisson prêt à frayer se rend principalement en cette dernière région à cette époque. C'est singulier que nous n'ayons pu apprendre qu'il ait été pris, sur les deux rives, des esturgeons portant des œufs parvenus à maturité ; dans aucun des mille esturgeons qui furent examinés entre le 6 et le 10 août 1894 il n'a été trouvé des œufs assez mûrs ou assez gros pour être classés comme œufs de première qualité.

La pêche de printemps commence très à bonne heure, paraît-il, aux alentours de l'embouchure de la rivière La Pluie ; de là le poisson se dirige vers l'ouest sur la côte du Minnesota. A l'île Garden on ne commence à le pêcher qu'une semaine ou deux après, et il arrive à l'île Oak un peu plus tard. Ces faits indiquent, d'après les pêcheurs, que la masse de l'esturgeon vient de la rivière La Pluie au printemps et se répand dans les différentes parties du lac ; mais nous n'avons pas de données qui appuient cette supposition.

Diminution de l'esturgeon.—Jusqu'à l'été de 1895 il n'y a pas eu d'indices appréciables d'une diminution générale dans l'abondance de l'esturgeon, d'après ce que nous en pouvons juger par les chiffres que nous avons obtenus ; à cela rien d'étonnant, si l'on songe que la pêche n'en était faite activement que depuis trois ans. Cependant, quelques pêcheurs qui avaient une plus grande expérience du lac étaient fermement convaincus qu'une diminution était déjà apparente, et, à quelques exceptions près, tous ceux que nous avons interrogés s'accordent à dire que l'espèce ne pourrait résister à une pêche excessive. De plus, les colons établis sur les bords de la rivière La Pluie jusqu'à Fort Francis se plaignent de ce que, tandis que naguère ils n'avaient aucune misère à se procurer au printemps tout l'esturgeon dont ils avaient besoin pour la consommation domestique, ce poisson a tellement diminué depuis l'introduction des rets à enclos qu'il devient rare.

L'histoire de toutes les régions où la pêche de l'esturgeon a été activement exploitée démontre que ce poisson peut venir à manquer—résultat inévitable où il est assez abondant pour donner lieu à des opérations sur une grande échelle. Le cas est devenu si universel que nous ne doutons nullement de l'extermination prochaine de ce produit du lac des Bois si des mesures rigoureuses ne sont pas prises immédiatement pour la prévenir ou du moins la retarder.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.

Les intérêts internationaux, sur le lac des Bois, sont concentrés principalement dans la conservation de l'esturgeon. Quoique la capture de poissons conduite au moyen des rets à enclos soit comparativement considérable et importante, surtout en certaines saisons, si la capture de l'esturgeon devenait jamais improfitable, ce mode de pêche serait probablement abandonné, et il se ferait peu de pêche dans les eaux adjacentes de la ligne frontière. Cependant, comme l'esturgeon et les poissons secondaires sont pêchés ensemble et dans les mêmes conditions, il peut être sur une base commune pourvu à leur conservation.

Le remède le plus efficace, celui que nous recommandons le plus fortement, serait de restreindre les opérations de pêche qui déjà ont dépassé les limites de la prudence. Il est impossible de déterminer d'une façon positive le nombre maximum de rets à enclos qui pourraient être employés sans danger d'exterminer l'espèce, car celle-ci est une quantité incertaine et variable, et la question devra être soumise à l'arbitrage ; mais nous sommes convaincus que dans l'espace restreint où ce genre de pêche est pratiqué, le nombre total des rets à enclos ne devrait pas dépasser 150, divisés entre les deux pays dans la proportion de l'étendue de côtes appartenant à chacun d'eux. Nous trouvons même que ce nombre serait trop grand pour la conservation finale de l'esturgeon ; mais nous nous croyons obligés de ne pas le réduire davantage, parce que cette industrie est déjà solidement établie sur une base aussi large.

Outre la réduction du nombre des rets à enclos, nous recommandons qu'il n'en soit pas tendu plus de deux en enfilade ; que les guides de ces rets n'aient pas plus de 50 perches de long chacun ; que l'extrémité intérieure d'un rets ou d'une enfilade de rets soit fixée dans au moins 10 pieds d'eau et que l'extrémité extérieure ne s'étende pas à plus d'un mille du rivage, et qu'il ne soit établi aucun enclos en deçà d'un mille de l'embouchure d'un cours d'eau dans lequel il est connu que l'esturgeon entre. L'objet de ces mesures est d'assurer à l'esturgeon une liberté de mouvements aussi grande que possible pendant et après la fraie.

Nous jugeons aussi à propos de recommander qu'il ne soit pas permis de pêcher avec des rets à mailler ou avec des lignes de fond dans la région des rets à enclos, ni au sud d'une ligne s'étendant directement à l'est depuis American-Point, à l'entrée de la baie de l'Angle Nord-Ouest, jusqu'à la péninsule. Exceptés de cette exclusion les rets à mailler dont les sauvages se servent pour leurs propres besoins.

Bien qu'une période de clôture couvrant le temps de la fraie de l'esturgeon ne pourrait manquer d'être avantageuse, il faudrait, pour qu'elle fût effective, la faire commencer à une époque et la continuer pendant un temps qui nuirait à la pêche du printemps et du commencement de l'été, la plus profitable de toute l'année. Cependant, nous suggérons une période de clôture pour le doré américain, le brochet et le poisson blanc en limitant la saison des rets à enclos depuis le 15 mai jusqu'au 31 octobre, ce qui s'accorde parfaitement avec la coutume actuelle.

On protégerait les jeunes esturgeons en prescrivant la remise à l'eau, vivants, de tous ceux mesurant moins de 4 pieds de long qui seraient pris dans les rets. Aujourd'hui on en capture et retient qui n'ont que 3½ pieds. Les esturgeons de moins de 4 pieds ne donnent pas de caviar, et pendant notre visite aucun de ceux qui en contenaient mesurait moins de 4½ pieds.

La capture des petits poissons blancs, dorés, truites de lac, etc., devrait être réduite en réglant la dimension des mailles, lesquelles devraient mesurer 4½ pouces dans les rets à enclos et 5 pouces dans les rets à mailler.

Il devrait être interdit de jeter à l'eau ou de laisser passer dans le lac les déchets de poissons, les tripailles, les rebuts de scieries et tous autres agents de contamination.

La pêche de l'esturgeon dans la rivière La Pluie devrait être interdite, sauf pour l'usage domestique.

Il serait nécessaire de faire d'autres études de la rivière La Pluie et des eaux qui se trouvent plus à l'est avant de décider des mesures qu'il faudrait prendre pour protéger leurs ressources piscicoles.

RIVIÈRE COLOMBIE.

La rivière Colombie prend sa source dans la partie sud-est de la Colombie-Britannique, et quelques-uns de ses tributaires ne sont qu'à quelques milles des sources de cours d'eau qui se jettent dans la rivière Fraser. Elle traverse la frontière internationale près de l'angle nord-est de l'Etat de Washington, et le reste de son cours passe sur le territoire des Etats-Unis. A une courte distance au nord de la frontière elle est rejointe par la Pend-d'Oreille, l'un de ses tributaires les plus importants. Nous n'avons pas eu l'occasion de visiter les sources de la rivière Colombie, et nous avons appris peu de chôses des ressources qu'elle offre à la pêche.

Toutes les espèces de saumon qui appartiennent à la côte du Pacifique se trouvent dans les eaux inférieures de la Colombie ; mais le saumon à bosse et le saumon bécard entrent dans la rivière en nombres comparativement petits et ne montent pas très loin. Le saumon argenté monte jusqu'à la rivière du Serpent, bien qu'il ne soit pas pêché en amont des Dalles. On trouve le quinnat, le sockeye et le saumon tête d'acier jusqu'aux sources de la rivière du Serpent, dans l'Idaho. Dans la rivière Colombie proprement dite, il n'y a pas de quinnat en amont des chutes de la Chaudière, bien que ces chutes ne constituent pas une barrière infranchissable pour le saumon ; elles ont de 12 à 15 pieds de hauteur, et à certains degrés de l'eau quelques saumons les franchissent. De récentes investigations n'ont pu faire constater que le saumon quinnat soit jamais entré dans la Pend-d'Oreille ; il n'existe pas, non plus, de preuve positive qu'il y ait du sockeye dans cette partie du bassin de la Colombie. Parfois il se prend du saumon tête-d'acier à l'embouchure de la Pend-d'Oreille, et possiblement en d'autres endroits au nord de la frontière internationale, mais on manque de renseignements positifs à ce sujet. Jamais il n'a été fait de pêches pour le commerce en amont des chutes de la Chaudière, et il n'est pas du tout probable qu'il y en ait jamais. Dans ces conditions, nous ne voyons pas que les pêcheries de la rivière Colombie exigent des recommandations de notre part.

EAUX CONTIGUES À LA LIGNE FRONTIÈRE ENTRE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET L'ÉTAT DE WASHINGTON.

LEUR DESCRIPTION.

Configuration.—La côte occidentale, adjacente à la frontière internationale qui sépare le Canada des Etats-Unis, est caractérisée par un cours d'eau salé presque entourée de terres, de forme allongée et s'étendant, dans une direction nord-ouest, et sud-est, à plus de 200 milles. A l'extrémité sud, ce corps d'eau pénêtre, sur une distance de quelques 50 milles ou plus, dans l'Etat de Washington, tandis que ses parties centrale et septentrionale se trouvent entre l'île Vancouver à l'ouest et Washington et la terre ferme de la Colombie-Britannique à l'est. Dans quelques parties il présente plusieurs irrégularités quant au contour, il est très resserré en certains endroits et contient nombre d'îles qui occupent la plus grande étendue relative au sud de la ligne frontière. Il communique avec l'océan par deux passes, dont la plus large et la plus courte est certainement le détroit de Juan de Fuca qui s'ouvre sur l'ouest. A l'extrémité septentrionale commence une série de passes étroites ou détroits qui le relie à la mer à l'extrémité supérieure de l'île Vancouver.

La partie septentrionale de cette mer intérieure est connue sous le nom de golfe ou détroit de Géorgie, la partie méridionale sous celui de détroit de Puget ; le détroit de Washington—nom rarement employé sur les lieux—se trouve entre les deux. Il reçoit plusieurs cours d'eau douce, mais un seul de grandes dimensions : la rivière Fraser qui prend sa source sur le versant occidental des montagnes Rocheuses dans les environs de Yellow-Head-Pass, et se trouve tout entière dans le territoire de la Colombie-Britannique. Sa longueur totale est d'environ 740 milles.

La ligne frontière internationale, coïncidant avec le 49e parallèle de latitude, touche le golfe de Géorgie à quelques milles seulement au nord de l'embouchure de la rivière Fraser, entre elle et Point-Roberts, et passe de là à l'ouest des îles San Juan et par le centre du détroit de Fuca.

Ressources piscicoles.—Les eaux de cette région contiennent une grande variété et une grande abondance de poissons importants, des espèces maritime et anodrome exclusivement. Toutefois, les pêcheries maritimes ordinaires n'ont pris que peu de développement et pour quelques espèces seulement, telles que le flétan, le hareng et le chien de mer ; et il faudrait faire de plus amples études pour se prononcer sur leur condition et leurs exigences.

Les poissons anadromes importants sont : plusieurs espèces de saumons et l'esturgeon. Aujourd'hui ce dernier n'est pêché en grand que dans la rivière Fraser ; mais il

est pris incidemment par les rets à enclos diminutifs et par d'autres engins sur la côte du Washington, plus particulièrement à Point-Roberts. Comme produit alimentaire de valeur il mérite protection ; mais nous doutons qu'il soit nécessaire de prendre pour le moment des mesures communes à son sujet, car sa pêche dans les eaux des Etats-Unis n'offre aucun encouragement. En outre, les rets destinés à le prendre à Point-Roberts ne sont pas tendus pendant l'époque supposée de sa fraie, de sorte qu'il se trouve protégé sans l'aide de la loi.

Intérêts internationaux.—Les problêmes de pêche les plus importants qui s'imposent aux délibérations internationales dans cette région et les seuls qui semblent exiger une attention immédiate, sont ceux que présente la pêche du saumon, qui a pris un développement considérable et qui augmente toujours. Cette industrie est exploitée depuis plus longtemps sur la rivière Fraser, où elle se fait sur une plus grande échelle. Le caractère international de la question est déterminé par le fait que des bancs de poissons en allant de la mer à leurs frayères passent successivement par les eaux des deux pays et qu'ils sont pêchés sur les deux côtés de la frontière pendant cette migration.

LES SALMONIDES.

Condition générale.—Les pêcheurs d'ici reconnaissent six espèces de saumons : le *saw-qui* ou saumon à dos bleu (*Oncorhynchus nerka*), communément appelé "sockeye", le *quinnat* ou saumon chinook (*O. tschawytscha*), le saumon à bosse (*O. gorbusha*), le saumon argenté (*O. kisutch*), le saumon bécard (*O. keta*), et le saumon tête-d'acier (*Salmo gairdneri*). Le *sockeye* est en plus grande demande pour la fabrication des conserves, industrie qui utilise aujourd'hui la plus grande partie du saumon pêché dans cette région.

A part le sockeye, tous ces saumons se rendent dans nombre de cours d'eau tributaires du golfe de Géorgie et du détroit de Puget pour y frayer, et dans cette migration ils se distribuent sur la plus grande partie de ces eaux intérieures ; de la sorte il donnent lieu à des pêches très éloignées les unes des autres. Les frayères du sockeye, au contraire, semblent être principalement concentrées dans la rivière Fraser, vers laquelle la plus grande partie des migrations se rendent immédiatement après être entrées dans le détroit de Fuca. Elles traversent ainsi un espacé relativement bien défini, en dehors duquel il ne se fait pas beaucoup de pêche.

Sockeye ou saumon à dos bleu.—Cette espèce est exclusivement connue sous le nom de saumon *sockeye* par les pêcheurs de la région du détroit Puget et de la rivière Fraser. C'est l'espèce préférée, et elle est principalement employée à la fabrication des conserves, à cause la stabilité de sa couleur, de la fermeté de sa chair, etc. Dans les limites de sa distribution, elle paraît être généralement plus constante et plus régulière en ses migrations que la plupart des autres espèces, et, commençant tôt ses migrations, elle donne occasion à une pêche considérable si longtemps avant l'époque de la fraie que les pêcheurs peuvent s'assurer d'une bonne quantité de poissons.

Le sockeye, comme les autres saumons qui fréquentent le golfe de Géorgie et le détroit Puget, est supposé venir de l'océan par le détroit de Fuca. Il paraît que quelques-uns se servent du passage qui se trouve à l'extrémité septentrionale de l'île Vancouver, mais on prétend que les bancs qui viennent de cette direction ne vont pas plus loin au sud qu'au point de rencontre des marées près de l'entrée sud du détroit de Seymour ; ils se rendent à de petites rivières qui se déchargent le long des côtes voisines.

D'après ce que nous avons pu constater, le sockeye est d'abord observé en abondance dans le détroit de Fuca aux alentours de la baie Becher, pas bien loin de Victoria vers l'ouest. De là jusqu'à Race-Rocks il s'en fait un peu de pêche. Se rendant ensuite plus à l'est, il tend généralement vers le nord. Une partie du poisson trouve immédiatement cette direction en montant par le canal de Haro, au delà des îles San-Juan et Stuart ; quelques-uns continuent apparemment par le chenal plus large dans le golfe de Géorgie, tandis que d'autres prennent des passes plus étroites dont la Passe Active ou Plumper a été spécialement mentionnée par les personnes qui connaissent ces régions. D'autre

bancs encore passent au sud des îles San-Juan et Lopez, longent leurs côtes et montent par le détroit Rosario. Ceux-ci, en partie du moins, approchent de l'île Lummi et d'une partie de la terre ferme au nord jusqu'à la baie Boundary, dans laquelle ils entrent, et de là doublent Point-Peters en route pour la rivière Fraser. On dit que quelques sockeyes pénètrent dans les baies le long de la terre ferme à l'est des îles San-Juan, et qu'il en est pris dans la baie Skagit et autour de Seatle ; mais d'après la preuve que nous avons recueillie il paraît probable que de grands bancs de ce poisson évitent la partie méridionale du détroit de Puget et la partie septentrionale du golfe de Géorgie. Par conséquent on ne les trouve en abondance que dans les chenaux et les grandes eaux qui conduisent du détroit de Fuca à l'embouchure de la rivière Fraser et en des endroits tout près de là.

La raison de cette distribution restreinte est expliquée par le fait que la Fraser paraît être la seule rivière de cette région que le sockeye fréquente en grands nombres, et la preuve dont nous disposons nous porte à conclure que l'espèce compte particulièrement sur cette rivière pour ses frayères et pour perpétuer la production dont le marché s'alimente. De petits bancs de sockeyes entrent dans le lac Washington à Seattle, remontent la rivière Skagit, et possiblement d'autres cours d'eau voisins ; mais d'après les renseignements que nous avons obtenus, ils ne sont pas considérables.

Les principales pêches de sockeye se font dans la rivière Fraser et dans le golfe de Géorgie, à l'embouchure de cette rivière et autour de Point-Roberts. D'autres pêches importantes, mais sur une échelle plus petite, se font à l'extrémité septentrionale de l'île Lummi et à l'extrémité méridionale de l'île San-Juan. De petites quantités de ce poisson sont aussi pêchées en plusieurs autres endroits, plus spécialement par les sauvages

On dit qu'au commencement de sa migration périodique, le sockeye paraît successivement dans la baie Becher et aux îles San-Juan avant d'arriver à la rivière Fraser, et que d'autres grands bancs suivent de près la même marche ; mais les observations sur la proportion de cette marche sont très imparfaites, bien qu'un intervalle de 5 jours à 2 semaines s'écoule entre l'apparition du poisson dans la baie Becher et à l'embouchure de la rivière Fraser. En quelques endroits il paraît s'arrêter pendant quelque temps, et en d'autres il passe tout droit. Il en reste peut-être un grand nombre pendant une semaine ou dix jours dans l'eau décolorée au large de l'embouchure de la rivière où, depuis quelques années, une grande partie des saumoneries ont pris leur approvisionnement.

Il est possible que le sockeye commence à remonter la rivière Fraser vers la fin de juin ou le commencement de juillet, mais il n'est pas alors assez abondant pour que l'on puisse en commencer la pêche avant le 10, et celle-ci serait peut-être plus fructueuse si elle était commencée un peu plus tard. Quoiqu'il en soit, les opérations sont censées commencer vers le 10 juillet, et le poisson donner en plein jusqu'au 20 du même mois. Rarement les grandes migrations se prolongent pas au delà du 20 août, et elles ont toutes pris fin au commencement de septembre. Ces dates varient, cependant, suivant les conditions des saisons. Les pêcheurs qui pratiquent sur la rivière et à Point-Roberts reconnaissent deux périodes bien distinctes dans la migration du poisson, mais elles ne sont séparées que par de courts intervalles de pêche indifférente.

Il ne paraît pas y avoir beaucoup de différence dans l'époque de l'arrivée à Point-Roberts et à l'embouchure de la rivière Fraser ; mais nous manquons de données précises sur ce point. En traitant plus loin de la pêche aux filets dérivant nous parlons du temps pris pour remonter la partie de la rivière où la marée se fait sentir.

Les pêcheurs prétendent que pour l'abondance du saumon sockeye il existe une périodicité régulière disposée en cycles de quatre ans. On dit que tous les quatre ans ce poisson se montre en plus grande abondance et qu'il y a ensuite trois années successives de migrations plus faibles, bien que le groupement paraisse être deux bonnes années suivies de mauvaises. Quoiqu'il y ait sous ce rapport une fluctuation marquée dans de différentes années, la statistique des captures ne démontre pas qu'elle ait lieu aussi régulièrement qu'on le prétend.

D'après la preuve que nous avons pu obtenir il semble propable que le sockeye fraie tout le long de la rivière Fraser depuis les plus bas jusqu'aux plus hauts de ses tributaires. Les premières migrations remontent plus haut, tandis que quelques-unes des dernières entrent dans les tributaires d'aval comme les rivières Pitt et Harrison, qui ont de grandes

étendues de lacs. Il est probable que le sockeye se rend dans les baies des lacs pour y frayer. La fraie a lieu principalement dans le mois d'octobre, mais il est possible qu'elle commence vers la fin de septembre et se continue plus ou moins en novembre.

Nous n'avons pu obtenir de renseignements authentiques sur le degré de mortalité de cette espèce après l'accomplissement de la reproduction dans la rivière Fraser, bien que chaque année l'on trouve d'énormes quantités de sockeyes morts dans les tributaires qui contiennent les frayères. Toutefois, des investigations faites sur la rivière Colombie établissent qu'aucun des sockeyes qui parviennent aux eaux supérieures ne retourne à la mer, et il n'est pas improbable que cette étrange fatalité s'étend à toutes les parties de la rivière.

Sur la rivière Fraser le poids général du sockeye est, paraît-il, de 7 à 8 livres ; mais il en est pris parfois qui n'ont que 6 livres et d'autres qui pèsent jusqu'à 10 livres.

Les captures de sockeye qui sont opérées dans la rivière Fraser et ses tributaires sont presque exclusivement affectées à la fabrication des conserves. La demande locale est très limitée, et une très petite quantité seulement est expédiée, à l'état frais, aux marchés de l'est.

Nous n'avons pas pu obtenir la preuve que l'abondance du saumon sockeye ait diminué depuis que les opérations de pêche sont commencées dans cette région.

Saumon quinnat—Le *quinnat*, *chinook*, *tyee*, ou saumon de printemps, est présent en plus ou moins grande quantité dans cette région pendant presque toute l'année, sinon l'année entière, et il a ses frayères dans plusieurs cours d'eau différents, bien que la rivière Fraser soit son principal rendez-vous. Dans le golfe de Géorgie et le détroit de Puget il peut être pris en hiver au moyen de lignes amorcées. Il paraît qu'au mois de février il entre en petits nombres dans la rivière Fraser et qu'il continue à monter pendant les mois suivants ; c'est en mai et en juin qu'il abonde le plus. Il en est pris quelques-uns avec le sockeye, et plus tard une autre migration bien définie, quoique un peu plus faible que celle du printemps, a lieu ; elle commence en septembre et se prolonge jusqu'en octobre. La grosseur ordinaire du quinnat, telle que representée dans la capture, est de 15 à 20 livres ; mais les individus de 40 à 50 livres ne sont pas rares, et il en a été pris qui pesaient jusqu'à 70 livres.

Bien que le quinnat soit le premier en qualité parmi les saumons de cette région, il n'est pas utilisé pour la confection des conserves. Au printemps, avant que le saumon de l'Atlantique arrive en abondance, il est en grande demande et se vend très cher pour les marchés de l'est, et subséquemment il en est envoyé de petites quantités dans l'intérieur du pays. De plus, parmi ces soumons il en est plusieurs, et quelques fois beaucoup, qui sont de couleur pâle et ont la chair blanche ; c'est pour cela que les paqueurs ne les emploient pas dans la fabrication des conserves. Dans les eaux des Etats-Unis les rets à enclos ne sont tendus qu'après la grande migration du printemps, et il s'ensuit que la capture n'a jamais été bien considérable dans le détroit de Puget.

Saumon argenté.—Le saumon argenté ou le *coho* des Indiens, est une espèce active, intermédiaire en grosseur entre le sockeye et le quinnat, qui se répand dans toute la région et entre même dans les chenaux plus étroits parmi les îles. On dit qu'il offre une excellente pêche sportive en eau salée. A Port-Angeles, dans le détroit de Fuca, il commence ses migrations dans les premiers jours d'août, mais aux îles San-Juan les premières captures sont opérées entre le 20 et la fin d'août. Aux alentours de Seatle les premières ont été faites le 28 août, mais ici la pêche ne commence généralement qu'une semaine plus tard, et elle peut être continuée jusqu'à la fin d'octobre. Sur la rivière Fraser la migration commence d'ordinaire entre le 10 et le 15 septembre et continue pendant presque tout le mois d'octobre. Sur cette rivière le saumon argentée n'est utilisé que par occasion pour la conserve, plus spécialement lorsque la capture de sockeyes n'est pas suffisante ; mais on en sale de grandes quantités, et il figure au premier rang dans le produit des saumoneries de Washington, où la pêche se fait principalement à l'aide de seines en bourse.

Saumon à bosse.—Le saumon à bosse est l'espèce la plus petite et l'une des plus abondantes de ces eaux, mais il paraît qu'elle ne se montre que tous les deux ans. Le poisson

arrive en bancs et marche très lentement ; ses migrations ont lieu principalement pendant le mois d'août et au commencement de septembre, mais quelques fois elles commencent à la fin de juillet. Souvent il est associé et capturé avec le sockeye ; mais, vu sa qualité inférieure, il est rarement utilisé. En 1895 il n'a été converti en conserves que dans un seul établissement de l'Etat de Washington. Les sauvages en fument et salent pour l'exportation. L'espèce fraie dans les tributaires inférieurs de la rivière Fraser et dans plusieurs autres cours d'eau de la côte.

Saumon bécard.—Cette espèce vient après le quinnat, comme grosseur. Elle se rend généralement dans les eaux douces pour la fraie et entre, paraît-il, dans toutes les petites criques le long des côtes. Il y a une différence considérable dans les époques de sa première apparition dans diverses parties de la région, mais dans le détroit de Puget l'extrême limite de la saison est depuis le 20 septembre jusqu'à la mi-novembre. Dans le canal de Hood elle est pêchée plus à bonne heure. Aux débuts de la pêche, elle est trouvée de bonne qualité, mais la couleur de sa chair est pâle et devient plus pâle encore à mesure que la saison avance. Le saumon bécard n'a aucune valeur commerciale sur la rivière Fraser ; mais quelques-unes des saumoneries de Washington s'en servent, de même que les sauvages.

Saumon tête-d'acier.—La tête-d'acier ou grosse truite de mer est regardé comme d'excellente qualité dans cette région, et en grande demande pour les marchés de poissons frais, mais il n'a jamais été utilisé par les saumoneries. Nous n'avons pu obtenir que très peu de renseignements sur ses habitudes. Il remonte apparemment la rivière surtout en automne, mais nous n'avons pu savoir à quelle époque précise. On dit qu'il est dans la meilleure condition depuis le mois de décembre jusqu'à celui de mars, inclusivement.

LES PÊCHES DE SAUMON.

Rivière Fraser.—La pêche du saumon pour le commerce, sur la rivière Fraser, a été plus ou moins considérablement exploitée pendant une vingtaine d'années. La loi la restreint aux eaux de marée, dont la limite supérieure est placée à Whonnock-Creek, à une quarantaine de milles en amont de l'embouchure de la rivière. Les rets à mailler dérivants sont les seuls engins admis à cette pêche ici et ailleurs dans toute la Colombie, Britannique, à deux exceptions près : la seine sur l'une des petites rivières du nord, et le rets à mailler diminutif dans la partie canadienne de la baie Boundary. Dans les eaux où la marée ne se fait pas sentir les sauvages peuvent prendre du saumon pour eux-mêmes à l'aide de dards et d'épuisettes, et les lignes amorcées peuvent être employées.

La longueur des filets dérivants est limitée à 150 brasses. Deux mailles sont reconnue par la loi : la plus grande, destinée spécialement à la capture du saumon quinnat, mesure 7¾ pouces en extension et peut être employée depuis le 1er mars jusqu'au 15 septembre ; la plus petite, destinée pour le sockeye, le saumon argenté, etc., mesure 5¾ pouces, et peut être employée depuis le 1er juillet jusqu'au 25 août, puis du 25 septembre au 31 octobre. En 1894, le sockeye étant arrivé tard, la pêche avec rets à petites mailles fut prolongée jusqu'au 1er septembre. Entre les 15 et 25 septembre, et entre le 1er novembre et le 1er mars, toute pêche de saumon au moyen de rets est interdite.

Actuellement la pêche aux filets dérivants est pratiquée, dans une mesure restreinte seulement, en amont de la ville de New-Westminster, qui se trouve à 14 milles environ de l'embouchure de la rivière. Elle a spécialement pour objet le sockeye, pour lequel une petite proportion seulement des rets sont tendus en amont de cette ville, à une distance de 3 ou 4 milles ; presque toute la pêche se fait dans le bas de la rivière et dans les eaux voisines. Les fonds de pêche extérieurs, qui ont été très exploités depuis deux ou trois ans, s'étendent depuis Point-Grey au nord jusqu'à la frontière internationale au sud, et au large sur une distance de 5 milles ou plus.

Jusqu'en 1891, inclusivement, le nombre des filets dérivants en usage était limité à 500. Depuis lors, des permis ont été octroyés à tous les pêcheurs *bonâ fide* qui en ont demandé. Les saumoneries et autres établissements de ce genre ont le privilège

d'employer plusieurs rets, mais chaque pêcheur n'a droit qu'à un seul. Le nombre de permis accordés pour l'emploi de rets dérivants et le nombre total de ces rets employés chaque année depuis 1891 ont été comme suit :

Année.	Nombre de rets.	Total de la longueur des rets.
1892	702	123,250 brasses.
1893	1,072	176,000 "
1894	1,666	250,000 "
1895	1,733	260,000 "

Les permis ne définissent point les fonds que chaque pêcheur peut occuper, mais ils stipulent que les rets doivent être tendus à 250 verges au moins les uns des autres et ne doivent pas obstruer plus d'un tiers de la largeur de la rivière. La pêche se fait le jour et la nuit,—l'eau qui est fortement décolorée pendant toute la saison de pêche dissimulant dans le jour la présence des rets.

Nous n'avons pu obtenir des renseignements positifs sur la marche de la migration du sockeye dans le haut de la rivière Fraser. Un arrêt hebdomadaire est observé depuis 6 heures du matin le samedi jusqu'à 6 heures du soir le dimanche ; immédiatement après la pêche est meilleure en général autour de New-Westminster qu'en tout autre temps de la semaine. Ce fait semblerait indiquer que le poisson est capable de couvrir en nombre considérable la distance à partir de l'embouchure de la rivière pendant 36 heures d'un passage ininterrompu.

Côte de Washington.—Dans le golfe de Géorgie, le détroit de Puget et les eaux voisines, dans l'intérieur de l'Etat de Washington, la pêche du saumon se fait au moyen de rets à enclos diminutifs, de seines en bourses, de drainettes, de rets de ris et de rets à mailler.

Les rets de ris appartiennent exclusivement aux sauvages et sont le principal engin qu'ils emploient pour prendre le saumon. Ils servent sur les fonds de varech et de sable, spécialement autour des îles San-Juan, de l'île Lummi et de Point-Roberts. Ce qu'ils prennent ne forme cependant qu'une très faible proportion de la capture générale opérée dans le détroit. La pêche aux rets à mailler se fait passablement dans quelques rivières.

Après les rets à enclos diminutifs, les seines sont le plus productif des engins utilisés dans cette région. Il en est employé de deux sortes : la seine en bourse et la drainette, la première surtout. Les principales espèces capturées par ces engins sont le saumon argenté, le saumon à bosse et le bécard. Du produit total des saumoneries de Washington, en 1895, un quart environ du poisson avait été capturé par les seines. Plus de la moitié de la capture des seines fut paquée à Seattle, et rien à Point-Roberts ; mais une faible capture, opérée aux environs, fut vendue aux établissements de la rivière Fraser.

On a constaté que les rets à enclos diminutifs sont le meilleur appareil pour pêcher le sockeye dans les grandes eaux du golfe et du détroit ; mais ils sont d'origine récente en cette région et en usage dans quelques localités seulement, bien que leur nombre augmente rapidement aujourd'hui. Jusqu'ici leur usage a été presque entièrement restreint à la zone traversée par le sockeye et à l'époque où il s'y trouve ; mais parfois on prend en même temps que lui une ou plusieurs autres espèces en grandes quantités.

La distribution et le nombre des rets à enclos diminutifs étaient comme suit en 1895 : Point-Roberts, y compris 2 dans les eaux canadiennes de la baie Boundary, 15 ; Village-Point, île Lummi, 2 ; Cattle-Point, île San-Juan, 2 ; Point-Demock, île Camano, 1 ; Hunot-Point, île Fidalgo, 1 ; total, 21. C'est probablement le plus grand nombre qui ait jamais été employé en une année. De nouveaux fonds ont été occupés, mais abandonnés après essai, et il s'est opéré peu de changements à chaque saison. En dehors de Point-Roberts l'usage de ces rets ne paraît pas dater d'avant 1893, et la plupart

de ceux que nous venons d'énumérer furent établis en 1893 ou 1894. Nous avons appris qu'il est question d'en établir sept autres en différents endroits en 1896.

La pêche aux rets à enclos diminutifs s'est faite principalement et le plus longtemps dans les eaux qui entourent immédiatement Point-Roberts, où le saumon sockeye paraît donner en plus grande abondance que partout ailleurs près la côte du territoire américain. Il y a dans cette région trente-deux fonds affermés où des rets à enclos ont été tendus, mais en 1895 moins de la moitié en étaient occupés. L'expérience a fait connaître les endroits les plus favorables à l'opération de ces engins, et ils ont été accaparés par ceux qui étaient en moyens de contrôler la situation, tandis que d'autres se sont contentés d'emplacements inférieurs. Il se fait encore quelques expériences dans l'espoir d'obtenir de bons résultats en d'autres endroits.

Des quinze rets qui ont été employés à la pêche autour de Point-Roberts en 1895, deux furent tendus au large de la côte ouest, deux au large de la côte sud, et onze au large de la côte est—ces dernières dans la baie Boundary. Les deux tendus au large de la côte ouest se trouvaient placés près de la ligne frontière ; l'enclos de l'un était à deux milles au large. Le guide du premier venait tout près de terre, mais celui du second commençait bien loin sur le bord du grand banc. Les deux rets tendus au large de la côte sud se trouvaient placés non loin de l'angle sud-ouest ou réserve du phare ; les guides partaient de tout près de la grève, et les enclos étaient chacun à 1,200 et 2,000 pieds de terre.

Dans la baie Boundary l'eau est partout assez basse pour permettre une distribution très générale de rets à enclos dont la plupart ont été tendus sans égard à la proximité de la côte. En 1885 il y avait une enfilade de trois enclos et une autre de deux ; le reste des rets était disposé séparément. L'enfilade de trois enclos s'étendait au large dans une direction sud-est à partir de l'angle sud-est de la pointe sur laquelle se trouve la seule saumonerie de cet endroit,—tendue par conséquent à l'entrée de la baie Boundary, tournant Point-Roberts en venant de la rivière Fraser. Sa longueur totale était d'un mille environ ; l'extrémité intérieure du guide extérieur venait tout près de terre, et, lors de notre visite, on l'avait prolongée jusqu'à la marque des plus hautes eaux. Le passage du saumon autour de cette pointe se trouve de la sorte interrompu sur une distance d'un mille, et la navigation est également obstruée sur la même distance. Cette ligne d'enclos longe parallèlement le bord nord d'un grand récif rectangulaire sur lequel les sauvages ont jusqu'ici fait leur principale pêche de sockeye. Le poisson se trouve donc ainsi détourné de ce fonds naguère très poissonneux, et ce fait a porté les sauvages à s'adresser aux tribunaux sous prétexte que les droits qui leur étaient garantis par des traités ont été violés.

Les huit autres rets à enclos tendus dans la baie Boundary se trouvent au nord et au nord-est de la longue enfilade jusqu'à la frontière, et même il y en a deux qui dépassent celle-ci dans les eaux canadiennes. Cependant, la plupart des enclos en usage, ainsi que les fonds abandonnés, se trouvent directement à l'est de la partie sud de Point-Roberts ; leur direction générale est nord-ouest et sud-est, mais varie considérablement en dedans de ces limites. Les enclos de ces rets se trouvent à une distance de deux cinquièmes d'un mille à deux milles de la marque des basses eaux sur la côte la plus rapprochée ; la longueur des guides et la situation des extrémités intérieures de ces derniers relativement à la côte diffèrent grandement.

L'installation et la direction de tous les enclos tendus autour de Point-Roberts ont été décidées d'après la connaissance, acquise par plusieurs années d'expérience, que les pêcheurs avaient des migrations du sockeye. La situation la plus favorable est celle occupée par l'enfilade de trois rets qui s'étend au large de Cannery-Point ; la seconde se trouve dans les environs de la pointe sud-ouest, et les autres dans les alentours de la ligne frontière. Dans le haut de la baie Boundary, la pêche a eu les plus maigres résultats. En quelques endroits qui paraissaient avantageux eu égard aux migrations du poisson, le fond et d'autres conditions essentielles ne se prêtent point à l'emploi d'appareils de ce genre.

Les enclos sont disposés d'après la supposition que les bancs de sockeye qui passent près de terre entreront dans la baie Boundary par le côté est, puis traverseront vers Cannery-Point ou la chaîne de rochers voisine. De là ils sont supposés suivre les bords

sud et ouest de Point-Roberts jusque près de la ligne frontière, où ils sont détournés par la grande batture qui se trouve en amont de l'embouchure de la rivière Fraser. Les guides sont installés de façon à faire face aux bancs qui s'avancent et à les diriger vers les enclos ; par conséquent leur direction varie plus ou moins suivant leur position. Comme le poisson ne va que dans une seule direction, généralement de l'est à l'ouest, les enclos n'ont d'ouverture que sur un seul côté.

A Point-Roberts les enclos sont grands, mais varient considérablement en dimensions ; ils ont une forme rectangulaire, mais rarement ils sont carrés. En 1895 le plus petit mesurait 48 pieds sur 38, le plus grand 80 pieds sur 70. Vu leur situation exposée et les grosses tempêtes qui surviennent parfois pendant la saison de pêche, les rets à enclos ont besoin d'être fortement construits et solidement installés ; il en est qui sont quelquefois très endommagés et mis hors de service à la fin de la saison, mais les pieux restent, même quand la place est abandonnée. La profondeur de l'eau, aux enclos et à marée basse, varie de 3 à 8½ brasses ; aux extrémités intérieures des guides elle varie la plupart du temps de 1 à 3 brasses, mais trois des enclos n'ont pas plus de 5 brasses d'eau.

Il paraît que le premier rets à enclos fut établi à Point-Roberts vers 1885 ; on en a ajusté un second vers 1888 ; le nombre en fut porté à 4 ou 5 en 1890 ou 1891, à 13 en 1893 et à 16 en 1894. Les sauvages ont toujours fait une pêche profitable autour de la pointe, et dix ans avant l'introduction des enclos les blancs se servaient de drainettes. Le saumon qu'ils prenaient par ce moyen était salé pour l'exportation.

Saumoneries.—La confection des conserves de saumon sur la rivière Fraser a commencé vers 1875, et depuis ce temps le nombre des saumoneries a constamment augmenté : il y en avait trente en 1895. Elles se trouvent pour la plupart à Ladner et en aval de cette localité, à l'extrémité inférieure de la rivière ; actuellement, leur centre principal est Steveston, à l'entrée du grand chenal.

Dans les eaux américaines de la région, six saumoneries étaient en opération en 1895—une dans chacune des localités suivantes : Seatle, établie vers 1878 ; Semiahmoo, 1890 ou 1891 ; Point-Roberts, 1891 ; Friday Harbour, 1894 ; Port-Angeles, 1895 ; et Bellingham-Bay, une petite saumonerie expérimentale, établie en 1895. Il était question d'en établir plusieurs autres pour 1896.

Statistique.—Il n'existe de statistique complète de la production du saumon que pour la rivière Fraser et les eaux canadiennes voisines. Les chiffres suivants couvrant le district pendant ces quatre dernières années sont extraits des rapports officiels.

Année.	En conserve. Livres.	Frais. Livres.	Fumé et salé. Livres.	Total. Livres.
1892	4,277,552	2,047,009	916,000	7,240,561
1893	22,763,380	2,736,000	884,200	26,383,580
1894	17,451,172	1,250,000	380,000	19,081,172
1895	24,445,421	....	....	24,445,421

Le produit total des saumoneries de Washington en 1895, basé en partie sur ces estimations, était d'environ 5,375,000 livres, dont 2,600,000 livres à peu près se composaient de sockeye mis en conserves à Point-Roberts, à Semiahmoo et Friday-Harbour. Nous n'avons pu nous procurer de chiffres quant aux ventes de saumon frais et salé pris dans les eaux américaines.

CONTAMINATION.

Abats de poisson.—Dans la préparation du saumon pour les conserves il se produit une très grande quantité de déchets, laquelle s'élève à un tiers au moins du poids total du poisson manipulé, et même, dans quelques cas, à 40 ou 50 pour 100. Ces déchets se

composent des têtes, queues et entrailles, qui toutes sont rejetées, car on n'a pas encore trouvé le moyen de les utiliser, sauf de la manière dont nous parlons plus loin. La disposition de ces déchets, dont la quantité s'élève chaque année à plusieurs tonnes, a donné lieu à beaucoup de discussions. Il a été d'usage de les jeter dans la rivière près des saumoneries qui les produisent, mais plusieurs moyens d'y remédier ont été tentés sans aucun résultat satisfaisant. La question à soulever par la présence d'une aussi grande quantité de déchets est celle de savoir si elle compromet le bien-être du saumon ou la santé des habitants des alentours. Ces déchets s'accumulent dans un espace de temps très court ; voilà pourquoi il est difficile de s'en occuper autrement qu'on le fait aujourd'hui. Les règlements canadiens de 1890 défendent de jeter les abats de poisson dans la rivière Fraser, et à une certaine époque on a essayé de les charrier au delà de l'embouchure de la rivière ; mais cette mesure fut trouvée inefficace et on a dû la mettre de côté. Des fabriques ont été établies pour convertir les déchets en huile et en engrais ; mais n'ayant pas de succès financier, elles furent abandonnées. Les autorités de l'Etat de Washington ne se sont pas occupées de cette question.

Partout les propriétaires de saumoneries se disent certains que leur mode de disposer des abats ne cause pas de tort, excepté en certaines endroits où les remous les retiennent pendant un certain temps. Durant la plus grande partie de la saison des conserves, le volume de l'eau de la rivière Fraser est considérable, sa température est basse et le courant est fort. On dit que les abats frais tombent de suite au fond et disparaissent. Les habitants qui résident sur les bords de la rivière s'opposent à cette pratique de jeter les déchets à l'eau, pour la raison que ces matières sont nuisibles à la santé. A ce point de vue, cependant, la question n'a pas de portée internationale. Quant aux grandes eaux du détroit, nous n'avons pas entendu de plaintes sur ce sujet, bien qu'il soit connu que quelques-uns des déchets soient rejetés sur les rives.

Nous n'avons pas recueilli de preuves établissant que les abats jetés à l'eau aient eu un pernicieux effet sur les migrations ou sur l'abondance du saumon. Si cet effet s'est produit, ce qui est possible, il ne s'est pas manifesté assez notablement pour être observé. Quoi qu'il en soit, nous sommes portés à demander la continuation de cette pratique pour des raisons locales, et nous conseillons de faire de nouvelles expériences pour voir s'il ne serait pas possible d'utiliser les abats de façon à les retenir à terre.

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.

Ci-suivent les dispositions les plus essentielles des règlements en vigueur sur les deux côtés de la frontière relativement à la pêche du saumon, et celles de certains autres règlements que la législature de l'Etat de Washington propose.

Rivière Fraser.—La pêche pour le commerce est restreinte aux eaux de marée, et à l'emploi de filets dérivants n'excédant pas 300 yards de longueur.

Les filets dérivants pour le saumon quinnat devront avoir une maille d'au moins 7¾ pouces et peuvent être employés depuis le 1er mars jusqu'au 15 septembre.

Les filets dérivants pour d'autres espèces de saumon devront avoir une maille d'au moins 5⅞ pouces, et peuvent être employés depuis le 1er septembre jusqu'au 25 août, et depuis le 25 septembre jusqu'au 31 octobre.

Toute pêche commerciale est interdite, chaque semaine, depuis 6 heures du matin le samedi jusqu'à 6 heures du soir le dimanche ; et, annuellement, depuis le 16 jusqu'au 20 septembre, et depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars.

Les filets dérivants devront être tenus à au moins 250 verges de distance les uns des autres, et ne devront pas obstruer plus d'un tiers de la largeur de la rivière.

Il n'est pas permis de capturer des saumons pesant moins de 3 livres.

Les pêcheurs résidants ont droit à un permis chacun, les fabricants de conserves et les marchands de saumon frais et préparé à de 2 à 20 permis chacun.

Washington.—Les seuls règlements relatifs à la capture du saumon dans les grandes eaux du détroit de Puget sont comme suit :

Les guides des rets à enclos diminutifs n'excéderont pas 2,500 pieds de longueur. Il y aura, à l'extrémité, un passage d'au moins 600 pieds, et sur les côtés un passage d'au moins 2,400 pieds entre tous les rets à enclos, rets fixes, etc.

Un permis est exigé pour chaque engin fixe, et pas plus de trois permis seront accordés à une personne ou corporation. Les permis ne sont accordés qu'à des résidants ou citoyens de l'Etat.

Les saumons mesurant moins de 10 pouces ne seront pêchés qu'au moyen de lignes amorcées.

Par une récente décision du tribunal les eaux de Point-Roberts furent déclarées être en dehors du détroit de Puget, et par suite, non sujettes aux prescriptions qui précèdent. Conséquemment il n'existe point de restrictions applicables aux pêches de cette localité, et pour remédier à cette condition un projet de loi fut présenté à la législature de l'Etat en 1895, adopté par la Chambre, mais rejeté par le Sénat. Voici quelles étaient les principales dispositions de ce bill :

L'étendue d'eaux qu'il couvrait était définie "le détroit de Puget, le golfe de Géorgie et leurs tributaires", et le mode de permis prescrit par la loi leur était appliqué.

Les guides des rets à enclos étaient limités à une longueur de 2,000 pieds, avec un passage d'au moins 600 pieds à l'extrémité et un passage d'au moins 3,000 sur les côtés, entre les enclos. La maille des rets devant mesurer au moins 3 pouces en extension, et les pieux devaient être enlevés dans les trente jours suivant la clôture de la pêche.

Une période de clôture était établie pour les grandes eaux pendant tout le mois d'octobre, et pour les tributaires pendant le mois d'avril ainsi que depuis le 1er octobre jusqu'au 15 novembre. Dans les eaux douces la seule pêche à la ligne amorcée était permise entre le coucher du soleil le samedi et son lever le lundi de chaque semaine.

Il était interdit de jeter les rebuts de scieries à l'eau.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS.

Les pêches purement maritimes du golfe de Géorgie, du détroit de Puget et des eaux voisines n'ont pris jusqu'ici qu'un bien faible développement, et l'on connaît comparativement peu de choses sur l'étendue et la distribution de leurs ressources. En présence de ce fait, et en attendant que la région ait été plus complètement étudiée et que ses besoins aient été plus positivement constatés, nous ne jugeons pas à propos de recommander leur réglementation.

D'un autre côté, la pêche du saumon présente d'importantes questions qui exigent une attention immédiate. Chacune des six espèces de saumon qui fréquentent ces eaux possède une valeur commerciale et est utilisée, quoique à un degré variable, selon l'estime populaire dont jouit le poisson et selon la facilité de sa capture. Jusqu'ici rien ne prouve que l'abondance de ces espèces ait diminué ; mais la pêche, exploitée déjà sur une grande échelle, se développe rapidement et menace de devenir excessive.

Cinq des espèces ont des frayères plus ou moins largement distribuées, circonstance qui favorise leurs chances de conservation et rend possible leur protection par des mesures locales. Cependant, le saumon sockeye, ayant ses frayères dans une seule rivière vers laquelle se dirigent principalement les bancs qui passent de la mer dans les eaux salées de l'intérieur des deux pays, constitue le principal objet de la question des pêcheries qui demande pour le moment considération internationale. De plus, au point de vue commercial, cette espèce est de beaucoup la plus importante du groupe de saumon dans ces eaux, et si sa distribution était suffisamment grande, si sa saison était suffisamment prolongée, elle serait probablement la seule espèce dont les saumoneries se serviraient.

La perpétuation du sockeye dépend, comme celle des autres saumons, de ce qu'un nombre suffisant de poissons arrivent à leurs frayères annuellement pour combler les vides créés par les rets. En ce qui regarde le sockeye, les intérêts de la rivière Fraser et de la côte de Washington sont identiques, et tout ce qui pourrait influer désavantageusement sur la pêche dans l'une serait également préjudiciable à l'autre.

Il reste encore beaucoup à apprendre sur les migrations de cette espèce. Il paraît certain que les bancs à destination de la rivière Fraser se divisent ou se séparent quand

ils arrivent à l'extrémité intérieure du détroit de Fuca ; une partie monte vers l'ouest et une partie vers l'est des îles San-Juan, mais ils évitent le chenal central ou chenal San-Juan, probablement à cause de l'eau très basse à son entrée sud. Quelques-uns des bancs entrent dans la baie Boundary, et de là, tournant vers l'ouest, doublent Point-Roberts, le principal fond de pêche dans les eaux américaines. Cependant, l'observation n'a pas pu faire constater quelle proportion du poisson arrive aux environs de Point-Roberts, et les opinions sont partagées à cet égard. Les témoignages recueillis par nous confirment l'opinion qu'une grande, sinon la plus grande, partie des sockeyes, après être entrés dans le golfe de Géorgie, se rendent directement à la rivière Fraser et arrivent à son embouchure sans s'être approchés de la côte de Washington. C'est spécialement le cas, croit-on, pour ceux qui passent par le canal de Haro, et cette opinion est confirmée par le fait que les bateaux à filets dérivants font leurs meilleures pêches bien avant dans le golfe. De plus, les pêcheurs de Point-Roberts prétendent que les bancs qui vont de ce côté ne longent la côte qu'en partie, qu'ils se distribuent à une distance de trois ou quatre milles de terre, et que, par conséquent, seulement une certaine proportion du poisson peut être interceptée par les rets à enclos. Il paraît aussi que le poisson entre dans la baie Boundary pas plus loin qu'à un demi-mille en amont de la ligne frontière, et qu'après l'avoir dépassée il touche aux angles sud-est et sud-ouest de la pointe, où se trouvent les meilleurs fonds de pêche. Evidemment il ne s'attarde pas longtemps dans la baie Boundary ni aux alentours de la Pointe, car tous s'accordent à dire qu'il se rend rapidement à sa destination. Il paraît, toutefois, s'assembler et rester pendant un court espace de temps dans l'eau décolorée et saumâtre qui, à l'époque de son passage, couvre la grande batture au large de l'embouchure de la rivière Fraser, et qui en fait un fond de pêche très attrayant pour les pêcheurs aux filets dérivants.

Jusqu'à quel point la pêche du sockeye peut être faite avec profit au sud de Point-Roberts, c'est une question encore à l'état de problème. Dans le détroit de Fuca, le poisson est d'abord vu en abondance dans les alentours de la baie Becher, où les conditions semblent être défavorables à de grandes opérations. On le voit ensuite à l'extrémité méridionale des îles San-Juan et Lopez, où se trouvent les fonds sur lesquels les sauvages pêchent avec leurs rets particuliers et où deux rets à enclos ont opéré pendant les deux dernières années. Il en est pris de petites quantités par des enclos tendus dans la baie Skagit, où il entre par la passe Deception ; mais pour les bancs qui se dirigent vers le nord, le troisième principal fond de pêche se trouve sur le côté extérieur de l'île Lummi, près de son extrémité septentrionale. Il est possible que d'autres fonds autour des îles San-Juan soient connus des sauvages ; mais les seuls endroits où des rets à enclos ont été employés avec succès sont ceux que nous venons de mentionner.

Cependant, la pêche dans les eaux des Etats-Unis est d'origine toute récente, et les chances qu'elle a de se développer sont si grandes que nous ne pouvons douter de la prochaine découverte de moyens pour intercepter les bancs en de nombreux endroits dans le cours de leur migration. En vue de cette probabilité que nous nous croyons justifiables d'énoncer, il est important de prendre de suite de bonnes mesures de protection, tandis que la production du saumon est encore intacte et que son maintien peut être assuré. En preparant nos recommandations nous avons eu à vaincre beaucoup de difficultés par suite de la grande diversité de conditions et d'usages qui existent sur les deux côtés de la frontière, mais nous nous sommes efforcés d'élaborer des règlements aussi uniformes que les circonstances pouvaient rendre possibles. Les eaux décolorées de la rivière Fraser sont celles qui conviennent le mieux à l'emploi des rets dérivants. Dans les eaux claires de l'Etat de Washington, les rets à enclos sont les seuls engins connus qui font pour la capture du sockeye sur une grande échelle ; les rets des sauvages et les drainettes ne prennent qu'une quantité relativement petite de ce poisson. Par conséquent les seuls intérêts qu'il s'agit d'harmoniser sont ceux des filets dérivants et des rets à enclos, engins absolument différents dans leur fontionnement. Sans vouloir comparer leurs mérites respectifs dans les conditions différentes qui accompagnent ici leur usage, ce qu'il y avait de mieux à faire était d'assurer à une certaine partie des poissons un passage vers leurs frayères en entretenant des passes libres en tout temps et en enlevant toutes les obstructions qui pouvaient se présenter à certaines périodes. Ces mesures ont été prises comme base des règlements ci-après suggérés.

RECOMMANDATIONS.

1. Les recommandations suivantes s'appliquent seulement aux eaux adjacentes à la frontière entre la Colombie Britannique et l'Etat de Washington, qui sont traversées par le corps principal du saumon sockeye et auxquelles nos investigations se sont principalement bornées. Ces eaux comprennent le détroit de Juan de Fuca et les parties du golfe de Géorgie et du détroit de Puget (détroit de Washington) qui se trouvent entre les parallèles de 48° 10′ et 49° 20′ latitude nord, ainsi que leurs baies et tributaires voisins. Nous croyons, cependant, qu'il serait avantageux d'appliquer à toutes les parties de cette mer de l'intérieur les règlements qui pourraient être arrêtés entre les deux pays, et les renseignements nécessaires pour en arriver à l'accomplissement de cet objet pourraient être obtenus promptement.

2. Nous ne voyons aucune raison d'interdire pour le moment, dans les eaux salées comprises dans les limites de l'Etat de Washington, aucun des engins de pêche qui y sont actuellement en usage, c'est-à-dire rets à enclos, seines en bourses, drainettes, rets de ris et rets à mailler—la plus grande partie du sockeye étant prise par le premier de ces engins.

3. Nous approuvons le règlement canadien qui restreint la pêche commerciale, sur la rivière Fraser et au large de son embouchure, à l'emploi des filets dérivants, et nous recommandons que les rivières de l'Etat de Washington soient assujéties au même règlement.

4. Ne connaissant pas exactement dans quelle mesure les eaux en question peuvent subir les opérations de pêche, nous ne sommes pas prêts à suggérer une limite positive à la quantité des engins qui peuvent être employés ; mais nous croyons que les mesures restrictives suivantes suffiraient pour le présent.

5. La maille des rets à enclos devrait mesurer, en extension, 3 pouces au moins dans l'enclos et 6 pouces dans le guide.

Les guides des rets à enclos ne devraient pas avoir plus de 2000 pieds de long.

Pas plns de deux rets à enclos ne devraient être tendus en enchaînement ou enfilade, et dans ce cas ils devraient être séparés par une trouée d'au moins 100 pieds entre l'enclos intérieur et l'ouverture du guide extérieur.

Les rets à enclos et les enfilades de deux de ces rets devraient être séparés par des passes latérales d'au moins 2,500 pieds.

L'extrémité intérieure des guides de tous ces rets à enclos devrait commencer dans une profondeur d'au moins 1 brasse à marée basse, et l'espace qui la sépare de la terre rester entièrement libre.

Les pieux des rets à enclos devraient, dans l'intérêt de la navigation, être retirés de l'eau dans les 30 jours suivant la clôture de la pêche.

6. Les filets dérivants ne devraient pas avoir plus de 150 brasses de long.

Les filets dérivants employés à la capture du saumon quinnat devraient avoir une maille mesurant au moins $7\frac{3}{4}$ pouces d'extension, et être employés seulement depuis le 1er avril jusqu'au 15 septembre.

Les filets dérivants enployés à la capture du sockeye et autres saumons plus petits devraient avoir une maille mesurant au moins $5\frac{7}{8}$ pouces d'extension, et être employés seulement depuis le 1er juillet et le 1er octobre.

Les filets dérivants, quand ils seront employés, devraient être séparés les uns des autres par un espace d'au moins 250 yards et ne pas obstruer plus d'un tiers de la largeur de la rivière.

7. Nous ne sommes pas prêts à suggérer des changements dans la dimension et l'usage des drainettes, des seines en bourses et des rets de ris. Nous ne jugeons pas ces changements essentiels tant que la pêche à l'aide de ces engins sera aussi peu exploitée qu'elle l'est aujourd'hui.

8. Nous recommandons que dans toutes les rivières la pêche commerciale avec les rets se borne aux parties de ces rivières sujettes à la marée.

9. Nous croyons qu'il serait très important de faciliter la migration du saumon vers ses frayères par une période de clôture hebdomadaire de 36 heures commençant à 6 heures du matin le samedi et finissant à 6 heures du soir le dimanche, tant que dure la saison de pêche.

10. Nous recommandons aussi une période de clôture annuelle, du 1er octobre au 1er avril, pendant laquelle toute pêche aux rets serait interdite.

11. Nous recommandons qu'il soit permis aux sauvages de faire la pêche en tout temps avec leurs engins particuliers—les filets dérivants et les dards exceptés—pendant les périodes de clôture, au cours desquelles ils devraient aussi avoir la liberté de pêcher du saumon pour s'en nourrir, mais non pour la vente ou le troc.

12. N'ayant pu acquérir la preuve que l'abondance du saumon ait diminué, nous ne nous croyons pas en situation de recommander que les deux pays prennent des mesures communes relativement à la propagation artificielle. Nous sommes certains que la production naturelle peut se soutenir si elle est efficacement protégée par la loi, mais nous avons pu voir que les efforts tentés par le gouvernement canadien pour augmenter par la pisciculture la production du sockeye dans la rivière Fraser ont été couronnés de succès; tout le monde le reconnaît. Comme la demande de saumon quinnat frais augmente et qu'elle peut tôt ou tard en arriver à excéder la production, nous permettons de dire que la culture artificielle de cette espèce donnerait possiblement de plus grands avantages.

13. Nous sommes convaincus que les mesures remédiatrices qui ont été adoptées jusqu'ici,—quoiqu'on ne leur ait pas donné effet—pour se débarrasser des abats de poisson sortant des saumoneries de la rivière Fraser, sont insuffisantes pour conduire au résultat désiré, et même impraticables jusqu'à un certain point. L'habitude qu'on a prise de jeter ces déchets dans la rivière mérite sans doute condamnation en principe général; mais sauf dans le cas de quelques localités, on ne nous a pas fourni de preuves réelles qu'elle peut être préjudiciable à la santé des populations ou au bien-être du saumon, et rien n'indique que celui-ci en ait souffert. Il nous semble que le mal serait tout aussi grand, sinon plus grand, si l'on jetait ces déchets dans les grandes eaux vis-à-vis l'entrée de la rivière, qu'en les y jetant tout près des saumoneries comme l'on fait aujourd'hui, pourvu que l'on prenne toutes les précautions nécessaires. D'après ce que nous avons pu constater, les déchets disparaissent immédiatement quand ils sont jetés frais dans le courant, et ils ne sont nuisibles que quand on les jette dans une eau calme et peu profonde ou dans les remous qui les retiennent longtemps sur les bords. Des fabriques établies pour les convertir en huiles ou en engrais n'ont pas eu de succès, et pour le moment il n'y a pas d'apparence qu'ils soient bientôt utilisés. Tout en suggérant de nouvelles études pour en arriver à une solution plus satisfaisante de cette question, nous nous voyons forcés de recommander, pour le moment, de laisser continuer cette pratique, avec les restrictions qui pourront être jugées nécessaires pour empêcher l'accumulation des déchets partout où ils pourraient être nuisibles. Le garde-pêche du quartier devrait être autorisé à désigner les endroits où il ne devrait pas être permis de jeter ces déchets.

Dans l'Etat de Washington il n'a pas été porté de plaintes à ce sujet, et des règlements ne paraissent pas être nécessaires pour le présent.

14. Il devrait être défendu de jeter des rebuts de scieries et autres substances délétères dans les cours d'eau fréquentés par le saumon.

WM. WAKEHAM,
Représentant de la Grande-Bretagne.

RICHARD RATHBUN,
Représentant des Etats-Unis.

Washington, 31 décembre 1896.